



50712/D

TASSIN and TOUSTAIN

Digitized by the Internet Archive
in 2018 with funding from
Wellcome Library

https://archive.org/details/b30454578_0003

NOUVEAU TRAITÉ
DE
DIPLOMATIQUE.

TOME TROISIEME.

NOUVEAU TRAITÉ
DE
DIPLOMATIQUE,

OÙ L'ON EXAMINE

LES FONDEMENS DE CET ART:

ON ÉTABLIT DES RÈGLES

SUR LE DISCERNEMENT DES TITRES,

ET L'ON EXPOSE HISTORIQUEMENT LES CARACTÈRES

DES BULLES PONTIFICALES ET DES DIPLOMES

Donnés en chaque Siècle :

AVEC

DES ECLAIRCISSEMENS SUR UN NOMBRE CONSIDERABLE de points d'Histoire, de Chronologie, de Litterature, de Critique & de Discipline; & la Réfutation des diverses accusations intentées contre beaucoup d'archives célèbres, & sur tout contre celles des anciennes Eglises.

Par DEUX RELIGIEUX BÉNÉDICTINS de la Congrégation de S. Maur.

TOME TROISIEME.



A PARIS,

Chez GUILLAUME DESPREZ, Imprimeur du Roi & du Clergé de France, rue S. Jacques, à S. Prosper & aux trois Vertus.

M. DCCLVII.

AVEC APPROBATION, ET PRIVILEGE DU ROI.

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS.

Les Planches très nombreuſes de ce troiſième Tome n'en ont pas ſeulement retardé la livraiſon ; mais elles ont encore obligé le Libraire-Imprimeur à faire des avances conſidérables. La gravure des planches , qui entreront dans le Quatrième volume , eſt achevée. On y traitera la matière des ſceaux : objet non moins curieux qu'intéreſſant. Suivra la troiſième partie de l'ouvrage , où l'on examinera le ſtyle , les formules , les ſouſcriptions , les dates & tous les autres caractères intrinsèques des diplomes. La compoſition eſt commencée il y a ſix ou ſept mois. Le Libraire compte être en état d'ofrir au Public ce nouveau travail vers la fin de l'année 1758. En conſéquence il a pris la réſolution de faire ſouſcrire pour le quatrième tome en livrant le troiſième.



PRÉFACE.



ACILITER de plus en plus la lecture des anciennes écritures, faire conoitre par des modèles instructifs & intéressans les diverses sortes de caractères latins mis en usage dans les manuscrits & les diplomes, depuis le IVe. siècle jusqu'au XVIe. expliquer méthodiquement les conjonctions de lettres, les monogrames, les chifres, les sigles, les abréviations, la nature & le téchnique des notes de Tiron : tel est le but principal du troisième volume de notre Diplomatique françoise. Mais le lecteur apercevra du premier coup-d'œil, que nous avons porté nos vues plus loin.

Après avoir fixé l'origine immédiate & les distinctions des anciennes écritures latines nationales, nous donnons la notice de chacun des plus précieux mss. de l'Europe ; nous en exposons les singularités ; nous en recherchons l'age ; & nous fournissons les moyens d'en faire le discernement. Trente huit planches d'écritures capitales, onciales, demi-onciales, mélangées, minuscules, cursives & diplomatiques, arangées systématiquement & fidélement représentées, font voir une gradation & un enchainement de caractères, qui

démontrent mieux que tous les raisonnemens du monde la certitude des monumens antiques, & la folie de l'hypothèse de leur fabrication dans des tems postérieurs. Le parallèle que nous faisons perpétuellement de l'écriture, du style, des formules & de l'orthographe des mss. & des diplomes, prouve évidemment qu'il est impossible de rejetter ceux-ci, sans donner ateinte à ceux là. A mésure que l'ocasion s'en présente dans le cours de l'ouvrage, nous continuons de dissiper les nuages répandus sur ces monumens par quelques critiques modernes, & de combattre les systèmes enfantés par les PP. Hardouin & Germon Jésuites.

Quoique les objections de ce dernier écrivain ayent été méprisées par la plupart des (*a*) antiquaires, & qu'elles soient moins des raisons, que des dificultés frivoles, *non tam* (*b*) *rationes, quam dificiles nugæ*; il semble en quelque sorte nécessaire de les refuter, depuis que rendues en notre langue, elles se trouvent insérées dans le second tome (*c*) de la nouvelle édition de l'histoire de France du P. Daniel. On a cru aparemment que pour justifier ce savant auteur du peu d'usage qu'il a fait des diplomes, d'où nos meilleurs historiens ont tiré tant de lumieres, il falloit décrier tous ceux qui sont émanés de nos Rois de la première & de la seconde race, & même d'une partie de la troisième. » On a, dit l'éditeur du P. Daniel, un grand » nombre de chartes de nos Rois de la troisième race, » PRINCIPALEMENT depuis S. Louis, dont la vérité » est reconnue, & dont on s'est souvent servi avec » avantage, pour fixer des dates & des époques, pour

(a) *Voyez notre* 1. *tome p.* 33. & 34.

(b) *Frideric. Hahnius in diplom. Bergensis cœnob. Lipsiæ* 1710. *p.* 3.

(c) *Observ. sur la* 1e. *race, p.* 354. & *suiv.*

» vérifier des faits, & même pour corriger les fautes » des historiens «. C'est dire avec le P. Hardouin, que toutes les chartes antérieures à l'an 1270. méritent peu de confiance. Aussi assure-t-on contre l'évidence même, qu'elles *n'ont ni la même authenticité, ni la même certitude*, que celles qui ont paru depuis. Est-ce parceque les premières se sont conservées dans les archives des Eglises, & que les dernières ont passé dans des dépôts publics? On a (*a*) déja prouvé que ces dépôts ont été plus d'une fois infectés de fausses pièces, & que les archives (*b*) des Eglises ne sont ni moins sures ni moins respectables. Les plus anciennes chartes doivent-elles être suspectes, parceque dans les tems, qui ont précedé la fin du regne de S. Louis, il y a eu plus de faussaires? La suite de notre ouvrage démontrera qu'ils se sont plus multipliés depuis le XIII[e] siècle, qu'ils ne l'avoient jamais été auparavant.

(a) *Tome 2. p.* 371.

(b) *Tome 1. p. 97. & suiv.*

Pour sapper par les fondemens le Scepticisme moderne, nous nous sommes apliqués à prouver surtout par les mss. l'existence & la vérité des anciennes écritures minuscules & cursives romaines, gallicanes, mérovingiennes, lombardiques, saxones, wisigothiques, carolines & capétiennes. C'est le vrai moyen de réduire au silence les adversaires des anciens monumens; ou de les forcer à dire sans détour, comme le P. Hardouin, qu'au XIII[e] ou XIV[e] siècle une foule d'imposteurs a également rempli les bibliothèques & les archives de fausses écritures. Ceux d'entre les (1)

(1) Un auteur fort célèbre dans le Nord, remarque (*c*) judicieusement, que la raison pour laquelle plusieurs persones ont été ébranlées par les objections sophistiques du P. Germon; c'est qu'un nombre même de savans ont ignoré le fond de la dispute touchant les mss. & les diplomes.

(c) *Vindic. veter. script. contra J. Harduinum, pag. 34. & 35.*

ſavans, qui ont reflechi ſérieuſement ſur la diſpute touchant les mſſ. & les diplomes, ſavent où le P. Germon vouloit en venir par des voies obliques. Quoiqu'il faſſe quelquefois ſemblant de n'en vouloir qu'aux diplomes; chaque coup qu'il leur porte, retombe ſur les mſſ. S'il ſe ſert de l'écriture ſingulière des chartes mérovingiennes, comme d'un moyen propre à en faire préſumer la ſupoſition : voilà un nombre de mſſ. de France, d'Italie, d'Allemagne écrits en ce caractère, qui deviennent également ſuſpects. S'il emploie l'orthographe vicieuſe des plus anciens diplomes, pour faire croire qu'ils ſont l'ouvrage de fauſſaires : on peut faire le même reproche à une multitude de mſſ. du même tems, dont l'orthographe n'eſt pas plus correcte. S'il fait valoir le ſtyle barbare des anciens actes, pour montrer qu'ils ont été fabriqués par des impoſteurs groſſiers & ignorans : la même barbarie, les mêmes ſolécismes regnent dans la plupart des mſſ. ſurtout depuis le déclin du VI[e] ſiècle juſqu'au milieu du IX[e]. C'eſt ce que l'on verra dans cent endroits de ce III[e] volume. Nous avions déja montré dans le ſecond, par un nombre d'inſcriptions lapidaires & métalliques, que c'étoit le ſtyle du tems. Enfin le P. Germon ſupoſe-t-il que les archives des plus célèbres monaſtères, ſont remplies de pièces ſuſpectes ? Cette ſupoſition en l'air tend à dégrader les plus anciens mſſ. qui tous, ou preſque tous viennent des mêmes depôts. Mais combien de traits ne lance-t-il pas (*a*) directement contre ces précieux reſtes de l'antiquité ? Son ſyſtème radouci & mitigé en aparence, revient donc au pur Harduiniſme : ſes raiſonnemens ſont précisément les mêmes,

(a) *Diſcept.* 2. *pag.* 400. & *ſeqq.*

dont se sert le fameux Pyrrhonien de nos jours, pour anéantir les mss. antérieurs au XIII. ou XIVe siècle. Eh! qu'auroit pensé le célèbre P. Sirmond d'une guerre si pernicieuse déclarée aux écrits des anciens, lui qui passa » une partie considerable de sa vie (*a*) à les chercher dans la poussiére des bibliothèques, à en déchifrer les caractères à demi effacés, à les copier de sa » propre main, & à en étudier les termes barbares; pendant qu'il auroit pu écrire avec toute l'élégance du » meilleur siècle de l'Empire? «

(a) *Journ. des sav. de 1697. p.* 11.

Quoi! une troupe conjurée de faussaires de toutes les conditions, de tous les états, de toutes les nations, répandue par toute l'Europe, se sera emparée de toutes les bibliothèques, de toutes les archives; en aura banni tous les anciens monumens, les aura remplies de pièces fausses, de livres suposés; sans que personne s'en soit aperçu; sans que ni l'Eglise, ni l'Etat s'y soient oposés: n'est-ce pas sous prétexte de nous rendre moins crédules, vouloir nous persuader la chose du monde la plus incroyable? A quel excès un pareil pyrrhonisme ne seroit-il pas capable de conduire? Ne regrettons donc pas les peines du travail immense, que nous avons entrepris sur les écritures. Peutêtre serons-nous assez heureux pour convaincre les esprits les plus prévenus de l'impossibilité de la fabrication des anciens monumens, & par consequent de l'absurdité des nouveaux systèmes.

Il n'est pas étonnant que l'auteur des observations (*b*) *sur les chartes des Rois de la première race*, ait fait tous ses efforts pour resserrer, fortifier & remettre en honneur les raisonnemens captieux, qui rempliss-

(b) *Hist. de Fr. nouv. édit. t.* 2. *p.* 154. *& suiv.*

ſent les trois volumes du P. Germon ſon confrere. Mais il eſt un peu ſingulier, qu'en faiſant diſparoitre un nombre d'objections, dont l'inconſéquence étoit trop frapante, l'obſervateur n'ait pas encore ſuprimé celles, dont on peut montrer le ridicule par l'ouvrage même, dont il donne une nouvelle édition. S'il faut des preuves, en voici : » Il n'y a nulle aparence, dit- » il, (*a*) que les officiers de la chancélerie, qui rédi- » geoient les actes, euſſent fait parler nos Rois dans un » ſtyle barbare & ridicule, dans un tems, où ils en » voyoient un tout différent dans les actes des Con- » ciles & dans les lettres des Evêques. « Que répondre à une dificulté ſi digne d'un (*b*) *adverſaire redoutable*, tel qu'on nous dépeint le P. Germon ? Voici un autre Jeſuite mieux inſtruit, ou plus ſincère, qui va le terraſſer aux pieds de Dom Mabillon. » Quand » les François, dit le P. Daniel, (*c*) vinrent s'établir » dans les Gaules, tous les originaires du païs parloient » communément latin. Mais dèſlors cette langue fut » corrompue par les mots gaulois qu'on y mêloit, & » par les prononciations & les terminaiſons gauloiſes » qu'on y donnoit : & cette corruption devint ſi grande » avec le tems, que ce n'étoit preſque plus du latin. « Et l'on voudroit que les chartes mérovingiennes parlaſſent un latin correct dans le tems même, où l'on ne le parloit plus ! N'eſt-ce pas les ataquer préciſément par l'endroit qui prouve mieux leur authenticité. Le P. Germon auroit pu aprendre du (1) P. Chifflet, l'un des

(a) *Ibid. pag.* 164.

(b) *Ibid. pag.* 155.

(c) *Ibid. pag.* 173.

(d) *Chifflet, hiſtoire de Tournus p.* 287.

(1) *Cæterum* (d) *in his & aliis non paucis tabulis ſolæcos & barbariſmos ex ipſis autographis expreſſos, haud iniquo animo ferat, qui mediæ illius ætatis imperitiam cogitaverit; cujus in uſu vulgari erat non tam latina lingua, quam romana, (ut hodie vocant) à puro latio plurimum aberrans, miréque corrupta, & iis aſperſa mendis, quæ aures eruditorum vulnerent.*

plus habiles antiquaires de la Société, que le ſtyle barbare des diplomes eſt un caractère favorable à leur ſincérité ; puiſqu'il eſt parfaitement aſſorti à l'ignorance & à la groſſiéreté des tems, dont ils ſont datés. Le celèbre M. du Cange(*a*)lui auroit auſſi apris l'origine de la corruption du latin, & juſqu'à quel point cette langue dégénéra ſous la première & la ſeconde race de nos Rois.

(a) *Præfat. ad Gloſſar. lat. De cauſis corruptæ Latinitatis.*

Peut-on encore contredire plus ouvertement le P. Daniel, qu'on le fait au ſujet de la charte de Clovis pour la fondation de l'abbaie de Moutier S. Jean ? » Clovis, dit l'obſervateur, (*b*) donne au Moutier » S. Jean des terres ſituées dans le royaume de Bour- » gogne, qui ne lui appartenoit pas encore dans le » tems, d'où la charte eſt datée. « Donc il faut la compter au nombre des fauſſes pièces, qui forment des préjugés contre celles, que D. Mabillon a données pour modèles. Qu'en penſe le P. Daniel ? Cette donation de Clovis, » nous (*c*) dit-il, n'a (1) rien qui

(b) *Page* 157.

(c) *Tome* I. *pref. p.* CLI. CLII.

(1) On a long-tems conſervé l'original de cette pièce dans les archives de la Chambre des Comptes de Dijon : mais il a diſparu après les commencemens de notre ſiècle. Ce diplome dont nous avons vu une copie, écrite il y a au moins ſept cent ans, fut reconnu authentique en 1324. Clovis y déclare qu'il regarde l'abbé Jean, comme ſon principal patron, par le mérite duquel il eſpere vaincre tous ſes ennemis. » Il paroit aſſez extraordinaire (*d*) dit le P. Longueval, » qu'on parle ainſi d'un homme encore vivant. Mais on en trouve quelques exemples dans les lettres de » Rurice de Limoges. « Quoiqu'en diſe l'hiſtorien de l'Égliſe gallicane, la date de ce diplome n'eſt point fautive. L'indiction v. marque l'an 497. qu'on peut compter la 16ᵉ. année du regne de Clovis. Ces paroles, *primo noſtro ſuſceptæ Chriſtianitatis anno atque ſubjugationis Gallorum*, » confirment parfaitement, dit le P. Daniel, ce que Procope » nous a apris de l'union des Arboriques à l'empire de Clovis, ſitôt qu'il » fût Chrétien, & de la capitulation, » que les garniſons romaines firent alors en ſe rendant à lui. « Le même ſavant hiſtorien ajoute, qu'on ne peut pas entendre ces paroles de l'entrée de Clovis dans les Gaules, que ce Prince ne regarda comme ſubjuguées, que quand les Romains & les Arboriques eurent mis bas les armes. Les livres des RR. PP. Jéſuites nous ofrent ſouvent des réponſes tranchantes aux objections, que pluſieurs d'entr'eux prennent plaiſir à former, depuis plus d'un demi

(d) *Hiſt. de l'Egliſe gallic. t.* 2. *l.* 5. *p.* 243.

» puiſſe la faire paſſer pour ſuſpecte... Quoique Moutier S. Jean fût du diocèſe de Langres, il eſt cependant fort éloigné de cette ville, & beaucoup plus près d'Auxerre, qui étoit du royaume de Clovis, comme on le voit par le premier concile d'Orleans, où Théodoſe évêque d'Auxerre aſſiſta du vivant du Roi Gondebaut, & dans le tems que ce Prince étoit en poſſeſſion de tout ſon royaume de Bourgogne. « Quand on entend le P. Daniel parler de la ſorte, on ne peut s'empêcher de penſer & de dire que le précis des chicanes du P. Germon eſt un hors d'œuvre fort déplacé dans la nouvelle édition de l'Hiſtoire de France.

(a) *Page 156. & ſuiv.*

L'obſervateur fait ſonner bien haut (*a*) les préjugés contre l'authenticité des anciennes chartes » tirés de l'autorité de pluſieurs ſavans hommes, tels que MM. de Launoi, Naudé, Conringius &c. qui ſe ſont toujours défiés de la vérité de ces chartes, & qui ont DÉMONTRÉ qu'il y en avoit pluſieurs de fauſſes & de ſupoſées. « Comme ſi en fait de critique les préjugés étoient d'un grand poids! Un ſimple préjugé ſufira donc pour imputer des falſifications, & il ne faudra plus de preuves inconteſtables. Quelle nouvelle manière de raiſonner!

Combien de faux préjugés (1) adoptés par une foule

ſiècle, contre les anciens monumens.

(1) La multitude des modernes a donné tête baiſſée dans le préjugé, ou plutôt dans la fable des amplifications de Rhétorique, qu'on faiſoit faire anciennement, dit-on, aux jeunes moines ſur les actes & les vies des Saints. Mais quels ſont les fondemens de cette fiction? Quels ſont les motifs graves qui ont engagé M. Baillet à faire enviſager ces anciennes vies, comme des productions d'écoliers? Ecoutons ce critique ſi ſevère, ce grand ennemi des fictions, qui va copier Bayle mot pour mot: » Le Cardinal Valere Evêque de Verone (*b*), l'ami & l'hiſtorien de S. Charles Borromée, croyoit avoir découvert une autre ſource des fictions & des fables qui nous ſont venues du fond

(b) *Ex Aug. Valer. Rhet. eccleſ. ſeu de modo concion.*

d'auteurs

d'auteurs de nom ! On pourroit compter par centaines

» des Moines... L'une des causes de la » falsification des légendes des martyrs, a été la coutume qu'on avoit » autrefois dans plusieurs monastères » d'exercer les jeunes religieux par des » amplifications de rhétorique, qu'on » leur faisoit faire sur le martyre de » quelque Saint. Cela leur donnoit la » liberté de faire agir & parler les juges, les persécuteurs & les persécutés, en la manière qui leur paroissoit la plus vraisemblable, ou qu'ils » croyoient convenir le mieux au caractère des uns & des autres. Ils » composoient ainsi sur ces sortes de » sujets des espèces d'histoires, beaucoup plus remplies d'ornemens & » d'inventions que de vérité. Quoique ce ne fussent que des productions d'écoliers, & qu'elles ne méritassent pas d'être fort considérées : » celles qui paroissoient les plus ingénieuses & les mieux faites, ne » laissoient pas d'être mises à part. De » sorte (*a*) que long-tems après se » trouvant avec les mss. dans les bibliothèques des monastères, il fut » dificile de discerner ces jeux d'esprit d'avec les pièces sérieuses & les » histoires véritables des Saints qui » s'y conservoient. » M. Baillet cite en marge pour ses garans *P. B.*, c'est-à-dire, *Pierre Bayle*, & *M. G.*, c'est-à-dire, le *Mercure galand* du mois de Déc. 1695. Mais voici des preuves sans replique de la fausseté de leur *ingénieuse* fiction. 1°. Nous avons lu & relu la Rhétorique chrétienne ou éclésiastique du Cardinal Valerio ; sans y avoir jamais pu découvrir le discours, que Bayle, & la lettre anonyme du Mercure galand lui imputent. 2°. Le célèbre (*b*) M. Gibert & l'auteur (*c*) des *Singularités historiques & litteraires*, après avoir cherché dans Valerio, ce qu'on lui atribue touchant les vies des Saints, données anciennement aux jeunes moines pour matière d'amplification, déclarent qu'ils n'y ont rien trouvé de semblable. 3°. Quand le Cardinal Valerio, auteur de la fin du XVIe. siècle, auroit dit ce qu'on lui prête ; le fait dont il s'agit, n'en recevroit pas le moindre degré de certitude. En éfet quel est le monument antique, quel est l'historien antérieur à ce Cardinal, qui rende témoignage à la prétendue coutume d'exercer les jeunes moines par des amplifications, sur la vie ou le martyre de quelque saint ? Où sont les preuves tirées de l'antiquité, qui nous assurent, qu'on mettoit à part les productions d'écoliers les plus ingénieuses, pour les conserver avec les mss. dans les bibliothèques monastiques ? *C'est* donc *sans fondement* (*d*) *que nos critiques modernes ont avancé que les histoires des vies des saints, ne sont que des amplifications d'écoliers, dont le sujet étoit fourni par les maitres. Si cela étoit, on y verroit un ordre qu'exigeoient les reglés de la rhétorique, qui certainement étoient connues au IX. siècle* dans les monastères. Cependant avec quel concert les plus savans hommes de nos jours n'ont-ils pas apuyé sur la fable de ces amplifications chimeriques ? Elle est réalisée & donnée comme une chose certaine dans les *Journaux de Leipsik*, Mars 1722., dans l'*histoire critique de l'établissement des Bretons* par l'abbé de Vertot, t. 1. p. 39., dans la *bibliothèque Angloise* t. 8. 1. part. p. 227., dans la *dissertation historique, critique & théologique* de George Wallin sur sainte Geneviève, Virtemberg in-4°. 1723 : dans les notes sur l'histoire de la ville de Nismes par M. Ménard, t. 1. p. 73. & dans plusieurs autres ouvrages de moindre conséquence. Ce n'est donc point la faute des savans, si les anciens Hagiographes ne sont pas mis au niveau de Vincent de Beauvais & de Jacques *de Voragine*, qui par leurs légendes du XIIIe. siècle, ont inondé la terre de fables.

Il est visible que nos modernes n'ont fait que se copier les uns les autres, sans examiner les plus anciennes vies

(a) *M. G. Decemb.* 1695. *P. B. Dict. t.* 1. *p.* 1204.

(b) *Jugem. des sav. sur les auteurs qui ont traité de la Rhétoriq. t.* 2. *p.* 274.

(c) *Singular. histor. t.* 3. *p.* 104.

(d) *Lebeuf, recueil d'écrits, t.* 2. *p.* 59.

les chartes, dont les ſavans ont prétendu *démontrer* la fauſſeté, & dont néanmoins la vérité a été reconnue, depuis que la Diplomatique de D. Mabillon a deſſillé les yeux aux gens de lettres, qui avant cet (*a*) *ineſtimable livre*, *alloient fort à tâtons*, *dans l'examen des diplomes de nos Rois*. Le P. le Cointe, MM. Loyſel, du Cheſne, Herman, Baillet, & Dom Mabillon lui-même, ſe défioient beaucoup de la vérité du diplome de Chilperic I. pour faire rebâtir l'Egliſe de S. Lucien de Beauvais. Et voilà cette pièce originale pleinement juſtifiée, par le modèle que nous en avons fait graver dans la LXVI[e]. planche de ce volume. Dom Bernard de Montfaucon avoit regardé comme fort ſuſpect le fameux diplome de Charle le chauve, publié par le cardinal d'Aguirre, où eſt énoncée la généalogie d'Eude Duc de Toulouſe & d'Aquitaine, petit-fils du Roi Charibert. Mais ce ſavant vaincu par les raiſons très ſolides de M. de Beauharnois Intendant de Rochefort, & par celles de D. Vaiſſette

(a) *Lebeuf, recueil de divers écrits, t. 1. p. 326.*

des ſaints. Quoiqu'on (*a*) puiſſe reprocher à ceux qui les ont écrites, *d'avoir été quelquefois un peu trop crédules ſur des choſes que Dieu a certainement faites, ſi elles ont été dans l'ordre de ſes deſſeins; on ne laiſſe pas d'en tirer de grandes lumières ſur les mœurs, les uſages & l'hiſtoire des anciens tems.* C'eſt le jugement qu'en porte l'auteur de *L'eſprit des loix* lui-même. On peut ſe convaincre par la lecture de l'*hiſtoire litteraire de la France*, qu'au XI[e]. ſiècle les moines publioient encore des legendes très-eſtimables. Mais elles ont toutes ſubi le même ſort que les diplomes dans ces derniers tems. La foule des ſavans à contracté l'habitude de les décrier, ſans prendre la peine de les examiner ſuivant les regles d'une équitable & judicieuſe critique.

Nos modernes n'ont encore été que les échos les uns des autres; lorſqu'ils ont parlé de la fauſſe prophetie & des menaces de la fin prochaine du monde, employées par les moines, diſent-ils, pour extorquer des donations. Cette dernière fable, qu'on rebat ſans ceſſe, eſt démentie par (*b*) l'hiſtoire, qui nous aprend qu'aux IX. X. & XII[e]. ſiècles, les moines (*c*) s'opoſerent fortement à l'erreur de ceux qui anonçoient la proximité de la fin du monde. En dépit de l'hiſtoire, il y a toute aparence qu'on continuera de donner cette fauſſe prophetie, comme un moyen inventé par les Clercs & les moines pour s'enrichir. VULGUS EX VERITATE PAUCA, EX OPINIONE MULTA ÆSTIMAT.

(a) *Eſprit des loix l. 30. c. 11. p. 429.*

(b) *Ann. Bened. t. 2. p 672. 673. n. 48.*

(d) *Ibid. t. 4. l. 50. n. 5. p. 93.*

hiſtorien du Languedoc, reconnut (*a*) que ce diplome a toutes les marques de vérité qu'on peut ſouhaiter. *M. de Launoi*, ſi l'on en croit l'obſervateur, (*b*) *a fait voir juſqu'à ſeize marques de fauſſeté dans la charte de Childebert, en faveur du monaſtère de S. Vincent, à preſent S. Germain des Prés.* On oſe cependant ſe flater que les critiques les plus ſévères trouveront convaincantes les preuves, que nous donnons dans ce (*c*) volume, & de l'authenticité de ce fameux diplome, & de la frivolité des moyens dont on s'eſt ſervi pour le décrier. Le P. le Cointe a rejetté avec mépris le teſtament de S. Iriez, comme une pièce ſupoſée : cela n'a pas empêché le P. Longueval Jeſuite (*d*) de ſouſcrire au jugement de D. Mabillon, qui l'a donné comme un monument authentique & reſpectable. Jamais le P. Germon ne parut plus triomphant que dans l'attaque, qu'il livra au célèbre diplome par lequel Clovis II. confirme le privilège acordé au monaſtère de S. Denis en France par S. Landri. On verra pourtant dans ce (*e*) tome, que ce vain triomphe n'eſt fondé que ſur un monogramme mal lu, & que le P. le (*f*) Cointe, & MM. (*g*) Fleuri & (*h*) Lebeuf ont eu raiſon de mettre ce diplome au nombre de ceux, qui doivent ſervir de fondement à l'hiſtoire.

(a) *Pref. du* IV. *t. des monum. de la Mon. franc. p.* XVI. *& ſuiv.*

(b) *Hiſt. de Fr. t.* 2. *p.* 157.

(c) *Chap. XII. art.* I. *n. V. & VI.*

(d) *Hiſt. de l'Egl. gall. t.* 3. *l.* 7. *p.* 106.

(e) *Ch. IX. art.* 4. *pag.* 552. 553.

(f) *Annal. eccl. Franc. t.* 3. *ad an.* 653. *n.* 6.

(g) *Hiſt. eccl. t.* 8. *liv.* 39. *p.* 566.

(h) *Diſſert. t.* 2. *p. LVII.*

Combien de fois le Bareau n'a-t-il pas retenti des clameurs de juriſconſultes peu verſés dans l'antiquité, qui s'imaginoient pouvoir *démontrer* la fauſſeté de divers actes ; tantôt parcequ'ils n'y voyoient point de notes chronologiques, ou qu'ils y rencontroient des ſignatures (1) poſtérieures de beaucoup aux dates ; tan-

(1) L'uſage de confirmer les anciens diplomes, par des ſignatures poſtérieures de pluſieurs années, & même de plus d'un ſiècle, ſera prouvé par

tôt parceque le titre d'*Excellence* y étoit donné au Pape, & celui de *Majesté* à des Comtes & à des Evêques ? Nous suprimons ici à regret une multitude d'exemples de la confiance avec laquelle on a critiqué les chartes les plus authentiques ; faute de conoître les mœurs & les usages de chaque siècle. Le zèle qu'ont fait paroître les PP. Cellot, Labbe, Théophile Rainaud & Rasler Jésuites dans la défense de ces anciens monumens, n'est peutêtre pas inconnu à l'observateur. Il devoit être d'autant plus porté à imiter ses confreres, que les chartes servent non-seulement à constater (1) l'ancienneté des plus illustres familles ; mais qu'elles intéressent encore un grand nombre d'abbaies, de prieurés, & de bénéfices réguliers, convertis en évêchés, en séminaires, en collèges, ou qui ont passé entre les mains des séculiers. Ces nouveaux établissemens si nombreux ont souvent besoin des anciens titres pour se maintenir dans leurs possessions. Est-ce donc rendre service au public, que de s'épuiser en mauvaises dificultés, pour oter la confiance pleine & entière, qu'on doit avoir en ces pièces, lorsqu'elles portent les caractères d'authenticité propres à leur siècle ?

Qu'on donne l'essor à son imagination, pour rendre

une tradition constante & suivie, dans notre IVe. tome. Par-là seront justifiées beaucoup de pièces rejettées trop legerement par le P. Germon & ses semblables.

(1) » Le tems qui consume tout, » dit Pierre (a) Scevole de sainte Marthe, & le défaut de l'impression, » que nous n'avons guères que depuis » deux cents ans, nous a ôté une infinité de belles connoissances de » l'histoire, & particulierement des » familles : néanmoins les plus illustres & considérables se sont conservées par les pieuses fondations des » Eglises & monastères, sans lesquelles & le soin que les moines ont eu » de se conserver les biens, qui leur » avoient été laissés par les grands Seigneurs, en conservant leurs titres » & cartulaires, la plupart des grandes » & illustres familles, non-seulement » de ce royaume, mais encore de presque toute l'Europe, ne seroient » pas si considérables par leur ancienneté qu'elles sont à présent. «

(a) *Hist. géneal. de la maison de la Tremouille l.* 1.

tout problématique, en éxagérant *le grand nombre* (*a*) *de fausses chartes, qui nous restent encore aujourdui, & dont la fausseté est avouée & reconnue.* (a) *Hist. de Fr.* p. 156.
Le public équitable & qui ne se décide que par la force des preuves solides, sait aprécier la valeur de ces vaines déclamations. Les Chifflets, les Mabillons, les Lancelots, qui ont examiné tant d'archives, n'ont pu y découvrir que très peu d'originaux suspects. Si l'observateur a eu en vue les chartes imprimées au XVIe siècle, & avant le déclin du suivant; les unes n'ont jamais été consignées dans nos chartriers : telles sont les fausses pièces publiées par Jean de la Haye, par Rosières, & celles que le P. Sirmond assure avoir été fabriquées, pour faire descendre de Charlemagne la Maison de Lorraine; les autres n'ont été imprimées que sur de mauvaises copies, où l'on a introduit des fautes essentielles surtout dans les dates; ce qui a donné lieu d'accuser de suposition bien des titres, qui se trouvent excellens, quand on vient à récouvrer (*b*) les originaux. (b) *V. notre* 1. *tom. p.* 214. Parmi ceux-ci, il y en a sans doute plusieurs de suposés : mais leur nombre est-il si considérable ? On le fait dire à D. Mabillon, quoiqu'il déclare (1) positivement le contraire.

Ce Pere (*c*) » CONVIENT, dit-on, QU'IL NOUS RESTE UN GRAND NOMBRE DE CHARTES, qui ont (c) *Hist. de Fr.* *t.* 2. *p.* 160.
» été fabriquées par des faussaires : mais ces fausses
» chartes ont la même forme, la même écriture, la
» même souscription, le même style, les mêmes sceaux,
» que celles qu'il nous donne pour véritables. Com-

(1) *Pernego* (d) *tam multa esse, ut adversarii criminantur, falsa vel interpolata Ecclesiarum seu monasteriorum instrumenta.*

(d) *Mabil. supplem. p.* 2.

» ment donc, & ſurquoi pourra-t-on les diſtinguer? «

(a) V. notre 1. tom. p. 48.

Supoſition (*a*) chimérique! On prie l'obſervateur de citer un ſeul autographe ancien, réellement faux, & néanmoins revêtu de tous les caractères de ſincérité qui diſtinguent les véritables. Ignore-t-il que les chartes vraies ſont ſemblables à elles mêmes, ſelon la diférence des tems; & que les fauſſes ſont toujours diférentes des véritables à pluſieurs égards? Qu'on compare l'écriture, le ſceau & le ſtyle du fameux diplome de Dagobert pour S. Maximin de Treves, propoſé comme un modèle ſûr par le P. Papebroc; on apercevra auſſitôt que cette pièce ſupoſée difère de celles du même tems, par tous ces endroits. A la ſeule inſpection des ſceaux & des formules, un novice dans l'Art diplomatique n'auroit pas de peine à diſcerner l'impoſture des chartes prétendues mérovingiennes, publiées par Coccius Jéſuite dans ſon (*b*) *Roi Dagobert, fondateur de l'Evêché de Strasbourg*. Jamais faux diplome ne reſſembla mieux aux véritables, que celui de Lindaw. Cependant rien de plus facile aujourdui que d'en découvrir la fauſſeté. Non, il n'eſt point de pièce ancienne fabriquée avec tant d'artifice, dont la ſupoſition ne puiſſe être dévoilée par un habile antiquaire. Mais éclairé par la ſaine critique, ennemie des préjugés, il ne ſe permettra jamais de révoquer en doute la vérité des chartes, qui ne contrediſent en rien les faits bien conſtatés par l'hiſtoire contemporaine, qui ne répugnent point aux formules, ni aux uſages des ſiècles, auxquels on les atribue, & qui préſentent un genre d'écriture uſité dans le tems, dont ils portent la date. Voilà notre réponſe *à l'argument preſſant, &*

(b) Pag. 56. & 158.

capable d'embaraſſer (*a*) *les défenſeurs de la Diplomatique.* On doit s'en contenter, ſi l'on ne veut pas introduire un afreux pyrrhoniſme.

(a) *Hiſt. de Fr. t. 2. p.* 160.

Que ſert-il de faire dire à D. Mabillon ce que perſonne n'ignore, ſavoir qu'il y a eu dans (*b*) tous les états & dans tous les tems des (1) fauſſaires, qui ont ſupoſé

(b) *De re diplom. l.* I. *cap.* VI. *p.* 22. *& ſeqq.*

(1) L'obſervateur concentre ces impoſteurs dans les archives des monaſtères, & prétend réaliſer ſes fauſſes idées par l'aveu du P. Mabillon, & par l'hiſtoire. Au défaut de ces deux autorités, la fable favorite de Guernon vient à ſon ſecours. Quoique nous en ayons prouvé évidemment la fauſſeté & même le ridicule dans la Réfutation de l'écrit d'un anonyme, imprimé dans le journal de Trevoux, Mars 1716., on n'a eu garde de faire mention de notre réponſe, publiée en 1743, dans la *Défenſe des* (c) *titres de l'abbaie de S. Ouen de Rouen.* Voici le fait tel qu'il eſt raporté, dans l'extrait d'une prétendue lettre de Gilles du Perche Evêque d'Evreux, publiée au ſecond (d) tome de l'*Anglia ſacra* de Warton. *Ait Catalaunenſis Epiſcopus, dum in eccleſiâ B. Medardi Abbatis officio fungeretur, quemdam Guernonem nomine ex monachis ſuis in ultimo confeſſionis articulo ſe falſarium fuiſſe confeſſum, & inter cætera quæ per diverſas eccleſias* FIGMENTANDO *conſcripſerat, eccleſiam B. Audoeni & eccleſiam B. Auguſtini de Cantuariâ adulterinis privilegiis ſub apoſtolico nomine ſe muniiſſe lamentabiliter pœnitendo aſſeruit.* 1°. L'éditeur anglican de cette atteſtation a été publiquement accuſé d'infidélité par (e) M. Burnet. 2°. En ſupoſant la vérité du fait particulier dont il s'agit, on ne peut en tirer des concluſions générales ſans déraiſonner. Eh! A quel deſſein a-t-on rapellé de prétendues fauſſes bulles du XIIe. ſiècle, dans les *Obſervations ſur les chartes des Rois de la* I. *race?* 3°. L'obſervateur traduit infidèlement le texte ſur lequel il s'apuye. Il rend ces mots, *in ultimo confeſſionis articulo*, par *ſe voyant prêt de mourir.* Voilà donc le dernier article de la confeſſion de Guernon metamorphoſé en article de la mort. Dans le dictionaire de l'obſervateur *ſe fuiſſe confeſſum*, ſignifie que le Moine s'accuſa *publiquement devant ſes freres :* & ces mots *per diverſas eccleſias* FIGMENTANDO, veulent dire qu'il parcourut UN GRAND NOMBRE de monaſtères, pour y fabriquer des privileges. Le paraphraſte peu ſcrupuleux fait dire à l'acte, que le fauſſaire alla forger des bulles à S. Ouen *de Rouen.* Peut-il ignorer qu'il y avoit alors en Angleterre & en France d'autres égliſes de S. Ouen que celle de Rouen? S'il ne l'ignore pas, pourquoi fait-il tomber ſur cette derniere, ce qui peut s'entendre d'une autre? 4°. S'il ſuit ſes principes, il doit ſouſcrire ſans dificulté au jugement du P. Hardouin, touchant la lettre de Gille d'Evreux. Or ce fameux antiquaire la déclare fauſſe dans toutes ſes parties. Voici ſes paroles: *At* (f) *eſt, ut quod ſentio dicam ingenuè,* FICTUM *illud ipſum teſtimonium, quod privilegia monachorum ficta fuiſſe refert à Monachis S. Medardi: fictum autem illud ad lites ſerendas inter monachos ſancti Auguſtini Cantuarienſis, & Archiepiſcopum illius civitatis. Nititur illud ſolummodo litteris* FICTIS *Egidii Ebroïcenſis ad Alexandrum Papam... Noluit artifex epiſtolæ ad Alexandrum Papam credi Anglum aliquem eſſe falſarium, ac ne Normannum quidem, dum eâ regione Anglus potiretur: ſed Gallum Sueſſionenſem & monachum. Quomodo vero Cantuariam remeavit epiſtola ficta Epiſcopi Ebroïcenſis cum*

(c) *p.* 260. *& ſuiv.*

(d) *pag.* IV.

(e) *Journ. litt. nov. & dec.* 1713. *t.* 2. *part.* 2. *p.* 362.

(f) *Ms. biblioth. regiæ* 6216. *A. p.* 364.

des actes ? Les trois derniers ſiècles en fourniſſent une multitude d'exemples. S'aviſe-t-on pour cela de décrier les pièces, qui portent toutes les marques d'authenticité requiſes ? Comment ſait-on qu'il y a eu des fauſſaires dans tous les ſiècles ; ſi ce n'eſt parcequ'ils ont été découverts, & que leurs faux actes ont été examinés, rejettés, anéantis ? Loin donc qu'on en puiſſe tirer aucun préjugé légitime contre les originaux qui ſubſiſtent ; on en doit conclure qu'il étoit très dificile d'en impoſer aux Anciens, & que la plupart des fauſſes pièces de leur tems ne nous ont pas été tranſmiſes.

Mais il faut toujours en revenir aux règles de l'Art diplomatique, c'eſt à dire à une critique ſage & prudente, guidée par la conoiſſance des caractères, des formules & des uſages de chaque ſiècle. C'eſt auſſi le

ejus ſigillo ? Miſſane ea eſt in Angliam ab Alexandro Papa ? Certè non eſt iſtud veriſimile. Le P. Hardouin auroit pu ajouter que l'atteſtation de l'Evêque d'Evreux eſt pleine d'anachroniſmes & de contradictions palpables. Jamais elle n'eſt venue à la conoiſſance d'Alexandre III. ou ce Pape la mépriſée ; puiſqu'après un mur examen, il déclara (a) authentiques les privileges de l'abbaie de S. Auguſtin de Cantorbery. 5°. Leur fauſſeté aura été découverte en 1131. au Concile de Reims, par Geofroi Evêque de Châlons en préſence d'Innocent II. ſi l'on s'en raporte à la fable de Guernon. Or il eſt certain que ce Pape autoriſa & confirma (b) les privileges de S. Auguſtin, après avoir nommé des Commiſſaires, qui condamnerent l'Archevêque de Cantorbery. 6°. Quand pluſieurs auteurs contemporains ne diſent rien d'un fait, qui n'a pu manquer de venir à leur conoiſſance, & dont ils ont eu occaſion, & même obligation de parler, ſans que rien ait pu les empêcher de s'acquitter de ce devoir ; on en conclut ſurement que ce fait n'eſt point véritable. Or ni Gervais de Cantorbery, ni Pierre de Blois, ni les autres auteurs qui parlent comme témoins oculaires du diférent de l'Archevêque de Cantorbery avec les Moines de S. Auguſtin, touchant les privileges de cette abbaie, n'ont pas dit un ſeul mot du fait de Guernon ; quoiqu'ils ſe ſoient déclarés aſſez ouvertement pour l'Archevêque. Ce fait eſt donc fabuleux, & d'une fauſſeté manifeſte. Cette preuve eſt portée juſqu'à la démonſtration dans notre Réfutation de l'écrit anonyme, inſeré dans les journaux de Trevoux, contre les remarques du P. Couſtant. Des perſonnes bien au fait de cette diſpute, aſſurent que l'écrit réfuté eſt une production du P. Germon, aidé vraiſemblablement par M. des Thuilleries, auteur eſtimable, mais peu en garde contre les préjugés.

(a) *Gervaſ. Dorobern. p.* 1328. 1458. *Willelm. Thorn. p.* 1764.

(b) *Annal. Ben. t. 6. p.* 317.

parti

parti que prennent les ſavans les plus univerſellement eſtimés. » Je ſuis bien éloigné, dit M. de Foncemagne, (a) *Mem. de l'Acad. des inſcript. t.* 20 *p.* 211.
» d'adopter l'opinion de quelques écrivains, qui en
» s'efforçant de décrier les anciennes chartes, ou com-
» me ſupoſées par l'interêt, ou comme alterées par
» l'ignorance, oſent ſaper les fondemens les plus ſo-
» lides de l'hiſtoire. Mais je crois que notre reſpect
» pour ces précieux monumens, doit avoir des bornes,
» & que l'hiſtorien qui les prend pour guides, riſque
» de s'égarer ; ſi la critique n'éclaire pas l'uſage qu'il
» en fait « Ainſi penſera toujours l'homme de lettres, qui n'eſt partiſan que de la vérité & du bien public. C'eſt nuire à l'une & à l'autre que de donner pour maxime, qu'*il eſt* (*a*) *extrèmement dificile, pour ne pas dire* IMPOSSIBLE, *de faire le diſcernement des chartes fauſſes d'avec les véritables.* (b) *Hiſt. de Fr. t.* 2. *p.* 154.

C'eſt pour anéantir cette impoſſibilité imaginaire, que nous avons entrepris l'ouvrage, dont nous ofrons au public le troiſième tome. Oſerions-nous eſperer que les amateurs de l'antiquité lui feront le même accueil qu'aux deux précédens ? L'importance de la matière & les ſuites dangéreuſes des ſyſtèmes que nous y combattons, juſtifient aſſez notre zèle. Il vient uniquement de l'intime perſuaſion, où nous ſommes, qu'on affoiblit conſidérablement l'autorité des manuſcrits, en livrant des combats ſi opiniatres aux chartes plus anciennes que S. Louis. Ces deux ſortes de monumens antiques ſe ſoutiennent mutuellement, & concourent au bien de l'Etat & de la Religion. Si les diplomes ſont des ſources fécondes de lumière pour l'hiſtoire civile, la chronologie, la geographie an-

cienne, & pour l'étude du Droit public ; les mſſ. ſont les canaux, qui nous ont tranſmis les ſciences & les arts, l'hiſtoire ecléſiaſtique, les grandes vérités & la morale toute pure du Chriſtianiſme.

Plût à Dieu que notre ſiècle ne ſe fût point écarté du zèle & du reſpect, qu'on avoit encore il y a ſoixante ans, pour ces précieux monumens de la Tradition ! Si l'on eut continué de les étudier & de s'en remplir ; le goût des nouvelles opinions & des frivolités n'eut point prévalu ; l'irréligion n'eut pas fait des progrès ſi rapides ; la paix & la tranquilité de l'Egliſe & de l'Etat n'euſſent point été troublées ; & les ſavans de tout païs ne ſe plaindroient pas (1) du dépériſſement des bonnes études, même dans les écoles & les ſanctuaires, où elles avoient été ſi religieuſement cultivées pendant tant de ſiècles.

(c) *Commentar. de rebus Franc. orient. t. 1. p. 777.*

(1) *In tantâ litterarum luce*, dit M. Eckhart Conſeiller d'Etat du Prince Evêque de Wirtſbourg, *ii qui monaſteriis præſunt etiam ditiſſimis, ſæcularibus curis, extructioni ædium ſuperbarum, & neſcio quibus occupationibus ſumptus tempuſque impendunt, de bonis & monachum decentibus ſtudiis parum ſolliciti, in omnibus profuſi, in libris ſolum & ſubſidiis eruditionis veræ comparandis adeò parci, ut metuendum ſit, non longe abeſſe ea tempora, quibus barbaries priſtina caput attollet, ſanctis Majorum moribus bellum indicet fatale, ipſique Religioni maculas inuret à ſera poſteritate vix eluendas.*





TABLE DES SOMMAIRES

CONTENUS DANS CE III. VOLUME.

CONTINUATION DE LA SECONDE PARTIE,

Où l'on fait voir les diverses sortes d'écritures, mises en usage dans les manuscrits & les diplomes. Pag. 1.

SECTION IV.

Origine immédiate de toutes les anciennes écritures latines, nationales, italogothiques, lombardes, mérovingiennes, wisigothiques, saxones & carolines : état, vérité & modéles des écritures employées dans les mss. notices des plus précieux & des plus célébres d'Europe. Seconde classe des écritures latines avec leurs divisions & subdivisions, leurs genres & leurs especes : recherches sur la ponctuation, les sigles, les nombres ou chifres grecs, romains & arabes : abréviations, écritures monogrammatiques, liaisons & conjonctions de lettres : notes romaines, vulgairement dites de Tiron : leur origine & leurs divers signes : nouvelle méthode pour les expliquer. Troisième classe des écritures latines : anciennes écritures diplomatiques d'Italie, de France, d'Allemagne, d'Angleterre, d'Ecosse & d'Espagne. Pag. 3.

CHAPITRE PREMIER.

Divers systèmes des savans sur l'origine & la distinction des anciennes écritures latines nationales : on en propose un nouveau, différent de celui du marquis Maffei : toutes les écritures réduites à la Romaine : l'unité de leur origine se prouve-t-elle parce que les nations barbares qui se répandirent dans l'Empire romain, n'avoient nulle teinture des lettres ? Fausses notions des écritures nationales. Pag. 5.

I. EXPOSÉ des systèmes sur l'origine & la distinction des anciennes écritures latines nationales. II. Jusqu'à quel point notre systême convient-il avec celui de M. Maffei ? En quoi l'un & l'autre different-ils ? Dénomina-

CHAPITRE II.

ARTICLE I.

ARTICLE II.

I. Capitale lombardique ancienne, ordinaire, réguliere & massive. II. Capitale lombardique irrégulière, haute, enclavée, patée, indistincte, négligée & néanmoins élégante : notice du mſ. du Roi 3836. III. Ecriture capitale lombarde mêlée de minuſcule. IV. Lombardique ancienne demi-capitale & demi-onciale : ſymbole *Quicumque* trouvé au VIIIe. ſiécle dans un mſ. de Treves. V. Mſſ. lombards d'un autre forme de caractère capital. Ecriture lombardique aiguë, enclavée, terminée en griſes : ancienne table chronologique à douze colonnes : ouvrage mſ. de Pélage ou d'un Pélagien dans la bibliothèque du Roi.

ARTICLE III.

Ecritures capitales wiſigothiques, anglo-ſaxones & gallicanes des mſſ. Explication de la planche XXXVII. qui contient les III. IV. & V. ſubdiviſions, appartenant à la premiere diviſion de la ſeconde claſſe des écritures latines. pag. 80.

§. I.

Ecritures capitales wiſigothiques d'Eſpagne & de France. pag. 80.

I. Capitale wiſigothique Eſpagnole, enclavée, haute & maſſive : mſſ. d'Eſpagne. II. Capitale wiſigothique de la France méridionale de neuf ſortes : pernicieux ſyſtème du P. Hardouin ſur le mot de *Trinité*, & ſur la formule *In nomine S. Trinitatis.*

§. II.

Ecriture capitale ſaxone d'Angleterre & de France. pag. 85.

I. Capitale anglo-ſaxone extrémement groſſière : prétendu mſ. écrit de la main de S. Hilaire. II. Ecriture capitale ſaxone des mſſ. de France : grande bible de Charle le Chauve.

§. III.

Ancienne écriture capitale gallicane. Pag. 88.

I. Ecriture capitale gallicane ordinaire : beau mſ. des livres de la cité de Dieu : Pſeautier Gallican, &c. II. Capitale gallicane ruſtique & négligée : la plus ancienne collection des canons : mſſ. de Corbie.

ARTICLE IV.

Ecritures capitales employées dans les mſſ. mérovingiens, teutoniques & gothiques modernes : explication des planches XXXVIII. & XXXIX. où ſont renfermées les VI. VII. & VIII. ſubdiviſions de la première diviſion des écritures latines de la ſeconde claſſe. Pag. 96.

§ I.

Capitale mérovingienne, ou franco-gallique. pag. 96.

I. Capitale mérovingienne ordinaire & ſans mélange : mſſ. du Roi & de ſaint Germain des Prés. II. Capitale mérovingienne élegante de dix eſpèces. III. Capitale mérovingienne maſſive : ſes eſpèces : mſ. de Gregoire de Tours.

ARTICLE I.

Ecriture onciale romaine, distinguée en sept genres, avec leurs principales espèces. Explication de la Planche XLII. où sont renfermées les onciales de la premiere subdivision. pag. 141.

I. Onciale romaine très élégante : en faisoit-on usage pour écrire le texte grec des livres sacrés ? Ms. des Epitres de S. Paul : fragment d'un ancien panégyrique : très beau ms. de S. Cyprien. II. Onciale romaine massive, rustique & détachée : mss. de Perouse, de Verone & de S. Germain des Prés. III. Onciale romaine plus arondie qu'elle n'est ordinairement : ms. des Evangiles écrit de la main de S. Eusebe de Verceil, où l'on trouve un verset qui manque dans nos Bibles : beau ms. d'Origène. IV. Petite onciale romaine à traits singuliers : écriture en sigles : code Théodosien : anciennes loix des Wisigoths, Virgile d'Asper, découverts sous l'écriture du ms. 1278. de S. Germain des Prés. V. Onciale romaine large, indistincte & sans points : traité pélagien sur la foi : explication des Epitres des Apôtres : mss. du Vatican & de Verone. VI. Onciale romaine à traits pleins & doubles. VII. Ecriture onciale romaine mélangée : ms. 1732. de la bibliothèque du Roi.

ARTICLE II.

Ecriture onciale gallicane des mss. ses genres & ses espèces, représentés dans la Planche XLIII. où sont renfermées les onciales de la seconde subdivision. pag. 158.

I. Ecriture onciale des Gaules très élégante : mss. de S. Prudence & de S. Prosper de la bibliothèque du Roi. II. Onciale gallicane massive & rustique : la plus ancienne collection des canons : beau ms. de S. Martin de Tours. III. Onciale gallicane arondie : petite onciale : mss. de S. Augustin, conservés dans la bibliothèque de S. Germain des Près. IV. Ecriture onciale gallicane à double, à triple, & à plein trait : Pseautier de S. Germain Evêque de Paris : ms. des Epitres de S. Paul : Cephas & Pierre sont-ils une seule & même personne ? orthographe irrégulière dans les mss. V. Onciale gallicane indistincte de sept espèces : ms. du Roi 2235 : conciliation d'un passage de saint Marc avec les textes des autres Evangélistes : age du ms. du Roi 256 : Pseautier grec & latin : ms. de S. Hilaire de l'Eglise de S. Martin de Tours.

ARTICLE III.

Ecriture onciale des mss. franco-galliques ou mérovingiens : ses genres & ses espèces : explication de la Planche XLIV. où sont représentés les modèles d'onciale de la troisième subdivision. pag. 171.

I. Ecriture onciale mérovingienne, indistincte : mss. des bibliothèques du Roi & de S. Germain des Prés : cité des Médiomatrices, distinguée de la cité de Mets. II. Onciale mérovingienne à double & à gros trait : mss. du Roi 2206. 2630. 152. ms. de Marmoutier. III. Onciale mérovingienne demi-distincte, distincte, médiocre & petite : mss. de S. Germain des Prés 758. 255. de la cathédrale de Paris, de la bibliothèque du Roi : originaux du nouveau Testament en

I. Onciale

ARTICLE V.

Ecriture minuscule gothique ancienne, distinguée en italo-gothique & en wisigothique. A-t-on des monumens en ancien gothique d'Italie? Wisigothique en Espagne & en France : cinquième subdivision des écritures minuscules : explication de la moitié inferieure de la planche LII. *pag.* 318.

I. Quel est l'ancien gothique? son usage & sa durée en Italie. II. Gothique d'Espagne & de la France méridionale, distingué de l'écriture runique & ulphilane : ses dénominations : prouvé par les inscriptions, les mss. & les diplomes : les Espagnols se sont-ils servis des caractères Arabes? III. Commencemens, usage, durée & fin de l'écriture hispano-gothique. IV. Suite de la 52e. planche : wisigothique de France, mélangée & tirant sur diverses écritures : sacramentaire de Gellone : langue latine dégénérant en romance : cérémonies du baptême. V. Ecriture minuscule wisigothique d'Espagne ordinaire & élégante: missel gothique de Tolede : ms. de Cordoue : ms. de la bibliothèque du Roi 4667.

ARTICLE VI.

Ecriture minuscule caroline : est-elle romaine d'origine? Charlemagne l'apporta-t-il d'Italie en France? Ses commencemens, sa durée, sa propagation, ses genres & ses espèces renfermés dans les planches LIII. *&* LIV. *sixième subdivision des écritures minuscules tirées des mss. pag.* 329.

I. Quelle est l'écriture minuscule caroline? Qui des François ou des Italiens lui ont donné naissance? Objections de M. Maffei répondues. II. Propagation & usage du caractère minuscule carolin en Allemagne, en Angleterre, en Espagne & en Italie, &c. III. Variétés de l'écriture minuscule caroline : dans ses commencemens elle tient encore de la merovingienne : mss. de S. Germain des Prés 763. 365. année commencée au mois de Mars dans les VI. & VIIe siècles. IV. Minuscule caroline pure & ordinaire de huit espèces : grande Bible de S. Germain des Prés : ms. des Evangiles du Prince de Soubise : Heures & Bible de Charles le Chauve : le Traité de la Dialectique a-t-il été mal atribué à S. Augustin? V. Minuscule caroline petite, élégante & tirant sur l'italique & la cursive : ms. du Roi 2777. renfermant le privilège de l'Eglise d'Arles & de plusieurs autres : remède pour guérir le cancer : antipodes connus au xe siècle. VI. Ecriture minuscule caroline à gros trait, tant demi-distincte que distincte dans ses mots : Sacramentaire de Corbie : ms. des Epitres apartenant au Prince de Soubise : mss. de S. Germain des Prés. VII. Minuscule caroline serrée, un peu liée & mêlée d'onciale : ms. du Roi 152 : arbres qui fournissoient le miel sauvage à S. Jean-Baptiste : ancienne table chronologique. VIII. Ecriture minuscule caroline, irrégulière, mauvaise, aiguë : mss. du Roi & de S. Germain des Près : Communion accordée à la mort à tous ceux qui la demandent : Communion sous les deux espèces donnée aux malades pendant sept jours : Gauzo Abbé fait batir & orner l'Eglise de S. Faron de Meaux.

ARTICLE VII.

Ecritures minuſcules allemandes & anglo-ſaxones : leur origine, leur exiſtence & leur durée. Explication de la planche LV. *contenant les* VII. & VIII. *ſubdiviſions des minuſcules tirées des anciens mſſ. pag. 363.*

§. I.

Minuſcule allemande ou teutonique. pag. 363.

I. Antiquité, progrès, uſage & fin de l'écriture minuſcule teutonique. II. Ecriture minuſcule allemande diſtincte & élégante : les dates des mſſ. originaux ont quelquefois paſſé dans les copies : mſſ. de Verden, de S. Emmeran, de Godwic : copiſtes habiles. III. Minuſcule allemande tirant ſur la curſive : minuſcule indiſtincte : mſ. de la loi ſalique : latinité barbare : diverſes écritures du même genre dans le mſ. 613. de S. Germain des Prés.

§. II.

Ecriture minuſcule ſaxone d'Angleterre, d'Irlande, de France & d'Allemagne. pag. 370.

I. Origine, antiquité & nomenclature de la minuſcule ſaxone. II. Exiſtence & vérité de l'écriture ſaxone : ſes genres & ſes eſpèces, ſa durée & ſa fin. III. Ecriture anglo-ſaxone à gros trait : minuſcule gallicane en Angleterre : mſ. d'Irlande. IV. Minuſcule ſaxone de France très aiguë & triangulaire : mſſ. des bibliothèques du Roi & de S. Germain des Prés. V. Ecritures minuſcules ſaxones de France rondes & carrées : barbarie du ſtyle & de l'orthographe dans les mſſ. du VIIIe ſiècle. VI. Minuſcules ſaxones d'Allemagne élégantes : mſſ. de Heſſe-Caſſel & de Wirtſbourg.

ARTICLE VIII.

Ecritures minuſcules captéienne & gothique modernes des mſſ. IX. & X. *ſubdiviſions de la cinquième diviſion des écritures apartenant à la ſeconde claſſe : explication de la* LVI. *planche. pag. 386.*

§. I.

Ecriture minuſcule capétienne des mſſ. pag. 386.

I. Quelle eſt l'écriture minuſcule capétienne ? Eſt-elle diférente dans les mſſ. & dans les diplomes ? Minuſcule capétienne commençante, & tenant encore de la caroline. II. Ecriture capétienne ordinaire des X. & XIe ſiècles : mſſ. du Roi 1603. 152. notes muſicales : mſ. 6. des Blancsmanteaux. III. Minuſcules capétiennes groſſes avec celles qui tendent au gothique moderne.

§. II.

Ecriture minuſcule gothique moderne des mſſ : explication de la dernière ſubdiviſion renfermée dans la planche LVI. *pag. 393.*

I. Quelle eſt l'écriture minuſcule gothique récente ? Etat des mſſ. écrits

ſur le papier de chiffes : lettres gothiques longues employées par les Seigneurs, qui ſavoient écrire. Ecriture financière née du gothique. II. Gothique minuſcule tout pur : mſſ. des Blancs-manteaux : Vies des Saints. III. Minuſcule gothique mêlée de renouvellée & de financière : Bréviaire de Paris du XIV. ſiècle : mſ. de S. Victor.

CHAPITRE VII.

Ecritures curſives romaines, gallicanes, mérovingiennes, lombardiques, carolines, wiſigothiques, ſaxones : leur exiſtence & leur vérité prouvée par divers moyens, & principalement par les anciens mſſ. VIe. diviſion des écritures latines de la ſeconde claſſe. pag. 401.

ARTICLE I.

Ecriture curſive romaine : diférentes preuves de ſon exiſtence : en a-t-on fait anciennement uſage dans les mſſ. & les actes publics ? Ses genres & ſes eſpèces repréſentés dans la planche LVII. *contenant la premiere ſubdiviſion des écritures curſives tirées des mſſ. pag.* 404.

I. Exiſtence de l'écriture curſive chez les Romains prouvée par la néceſſité, où ils étoient d'écrire promtement, & par l'exemple des Grecs & des Orientaux. II. Ecriture curſive romaine prouvée par les mſſ. & les chartes d'Italie des premiers ſiècles. III. Ecriture curſive romaine large & mêlée de lettres minuſcules & onciales : mſſ. de Verone, de Fulde, du Roi, de S. Germain des Prés. IV. Curſive romaine grande, alongée, à batans, à longs traits, ſerrée & ſemblable à celle des diplomes : curſive grèque : célèbres mſſ. de France, de Milan, d'Allemagne. V. Curſive romaine pure & petite de neuf eſpèces.

ARTICLE II.

Suite de la ſixième diviſion de la ſeconde claſſe des écritures latines : curſives gallicane & mérovingienne : leur vérité démontrée par un grand nombre d'anciens mſſ. pag. 421.

§. I.

Ancienne écriture curſive gallicane des mſſ. pag. 422.

I. Curſive gallicane liée, ſemblable à la romaine, mêlangée, aiguë & dificile à lire : mſ. de S. Avit &c.

§. II.

Ecriture curſive mérovingienne ou franco-gallique des mſſ. pag. 424.

I. Exiſtence & vérité de la curſive mérovingienne, démontrée par les mſſ. : vaines chicanes du P. Germon. II. Ecriture curſive mérovingienne prouvée par les diplomes : le P. Germon confondu par ſes propres aveux : commencement & fin de la curſive franco-gallique. III. Curſives mérovingiennes ſans nul mêlange : curſives diſtinguées par des angles & des briſures. IV. Curſive mérovingienne mêlée de minuſcule : mérovingienne ſemblable à

& confuse. Procès criminel de Robert Comte d'Artois. II. Cursive gothique toute pure : lettre originale de Bertrand du Guesclin. III. Il faut juger en gros ou par les genres de la ressemblance des écritures cursives, & non pas par les rapports de détail, ou par les espèces.

CHAPITRE VIII.

Ponctuation des anciens : interponctions des inscriptions lapidaires & métalliques, des mss. & des diplomes : divers usages des points, des virgules & des accens : marques de corrections, de renvois, d'exponctions, de transpositions &c. obèles, astérisques, lemnisques, guillemets, reclames, & divers autres signes employés dans l'écriture antique. pag. 459.

I. Interponctions des marbres & des métaux : figures des points & des ornemens mis à la fin des inscriptions, entre les mots & après les sigles. II. Mss. sans points : espaces vuides & autres moyens pour supléer à la ponctuation : quand commença-t-on à séparer les mots dans les mss? III. Antiquité & introduction des points dans les mss. : anciennes distinctions dans le discours : ponctuation des mss. du premier age. IV. Interponctions du moyen & bas age : mss. des derniers tems sans points ni virgules. V. Autres usages des points : s'en est-on servi pour distinguer les abréviations, l'*Y*, l'*i*, l'*o* servant à l'exclamation? Exponctions par des points mis sur ou sous les mots qui doivent être éfacés. VI. Virgules : leurs figures & leurs divers usages dans les mss. VII. Antiquité des accens : quel usage en a-t-on fait dans les inscriptions & les mss? N'a-t-on commencé qu'au XIIIe siècle à marquer l'accent aigu sur l'*i* dans les diplomes? VIII. Astérisques ou étoiles, obèles, lemnisques : diverses significations de la bare ou tiret : autres signes fréquens dans les mss. IX. Marques par des croix, des lettres de l'alphabet, des crochets & des parenthèses : alinea, ornemens des titres, circonduction de lettres à la fin des lignes, reclames. X. Quelle fut la distinction des mots dans l'écriture des notaires avant Charlemagne? Ponctuation des diplomes de France avant & depuis le regne de ce monarque : ponctuation des chartes allemandes & des sceaux.

CHAPITRE IX.

Ecritures abrégées : quelles étoient les diférentes abreviations des anciens? Ecriture en sigles : en quoi diferent-ils des notes de Tiron? Origine & usage des sigles dans les inscriptions, les mss. & les diplomes : cryptographie ou écriture en chifre : noms des nombres abregés par des sigles : chifres des Grecs, des Romains & des peuples septentrionaux, des François, des Espagnols, des Allemans &c. Antiquités & usage des chifres arabes : abréviations ordinaires plus ou moins fréquentes selon la diversité des siècles. A-t-il été défendu de s'en servir dans les actes publics? Ecritures abregées par des lettres mogramatiques, liées & conjointes. pag. 499.

ARTICLE I.

Ecriture abrégée par des sigles : quelle est leur origine, leur antiquité &





TABLE

DES PLANCHES DU TOME III.





APPROBATION

De M. l'Abbé SALLIER *de l'Academie Françoise & des Inscriptions & Belles-Lettres, Professeur Royal en Hébreu, Garde de la Bibliothèque du Roi, & Censeur Royal.*

J'AI lu ce troisième Volume du *Nouveau Traité de Diplomatique*, & je ne puis que répéter les éloges donnés à ce grand & utile dessein. A Paris le 2. Septembre 1757. SALLIER.

PERMISSION.

NOUS Fr. JOSEPH DELRUE, Supérieur Général de la Congrégation de S. Maur, Ordre de S. Bénoît, Vû l'Aprobation de M. l'Abbé SALLIER Censeur Royal, avons permis & permettons de faire imprimer le troisième Tome du *Nouveau Traité de Diplomatique*. Fait à Paris en l'Abbaye de S. Germain des Prés, ce cinquième jour de Septembre 1757. FR. JOSEPH DELRUE. Supérieur Général.

Par ordre du très-Révérend Pere Général. FR. ETIENNE LE PICARD *Sécretaire.*

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE. A nos amés & féaux Conseillers, les gens tenans nos Cours de Parlement, Maître des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT. Notre amé GUILLAUME DESPREZ, Libraire à Paris, nous a fait exposer qu'il désireroit faire imprimer & donner au Public un ouvrage, qui a pour titre : NOUVEAU TRAITÉ DE DIPLOMATIQUE, &c. s'il nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilege pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire imprimer ledit Ouvrage en un ou plusieurs volumes & autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le tems de neuf années consécutives, à compter du jour de la date desdites Présentes ; faisons défenses à tous Libraires, Imprimeurs, & autres personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance, comme aussi d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni

contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucun extrait sous quelque prétexte que ce soit d'augmentation, correction, changement ou autres sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui; à peine de confiscation des exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel Dieu de Paris, & l'autre audit Exposant ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens dommages & intérêts; à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris dans trois mois de la date d'icelles, que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres conformément à la feuille imprimée attachée pour modele sous le contre-scel desdites Présentes, que l'Impérrant se conformera en tout aux reglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10. Avril 1725. qu'avant de l'exposer en vente, le manuscrit ou imprimé qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage sera remis dans le même état où l'aprobation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier le sieur Daguesseau Chancelier de France, Commandeur de nos Ordres; & qu'il en sera ensuite remis deux exemplaires dans notre Bibliothéque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier le sieur Daguesseau Chancelier de France; le tout à peine de nullité desdites Presentes: du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant & ses ayans causes pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenue pour dûment signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers & Secretaires, foi soit ajoutée comme à l'original; commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires. Car tel est notre plaisir. Donné à Fontainebleau le 18e. jour du mois d'Octobre, l'an de grace 1749. & de notre règne le trente-cinquième. Par le Roi en son Conseil, Sainson.

Registré sur le Registre douze de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris N°. 358. fol. 237. conformément aux anciens Réglemens confirmés par celui du 26. Février 1723. A Paris le 25. Novembre 1749. Le Gras, *Syndic.*

NOUVEAU



Philippe I. confirme les Chartes en y marquant des Croix, et en y faisant aposer son Sceau.

NOUVEAU TRAITÉ DE DIPLOMATIQUE.

CONTINUATION DE LA SECONDE PARTIE,

Où l'on fait conoître les diverſes ſortes d'écritures, miſes en uſage dans les manuſcrits & les diplomes.



LA matière des écritures latines eſt immenſe; elle demande des détails infinis. Afin de rendre familière cette partie de la littérature, qui enviſagée dans toute ſon étendue n'a été qu'éfleurée juſqu'à préſent; nous avons d'abord ſuivi les lettres dans toutes leurs eſpèces, leurs formes & leurs revolutions. Nous avons publié des alphabets généraux d'écritures majuſcules, onciales, demi-onciales,

II PARTIE.

minuſcules & curſives, propres aux mèdailles, aux marbres, aux mſſ. & aux diplomes de tous les peuples du rit latin. Dans la diſtribution des écritures en trois claſſes, nous avons donné le premier rang à celle des marbres, des bronzes, & des autres matières dures. Ces écritures lapidaires & métalliques ont paru ſous toutes les figures, qu'elles ont priſes, pendant le cours de près de trois mille ans. Mais l'étendue de notre ſecond volume ne nous a pas permis d'y faire entrer les écritures des mſſ. & des diplomes; quoique ce fût leur place naturelle. Ces deux dernières claſſes, avec leurs dépendances, feront donc le ſujet d'une nouvelle ſection. On peut l'enviſager comme une ſuite de la précédente. La régularité de notre plan n'en ſoufrira nullement; & notre ſyſtème n'en ſera ni moins ſuivi, ni moins commode.

Pour communiquer au commun des lecteurs la conoiſſance des écritures latines, on a trouvé le ſecret, par le moyen des planches (1) gravées, de mettre ſous leurs yeux toutes ſortes de caractères, mêmes les plus dificiles à déchifrer. Les autographes font ſans doute naitre des vues plus juſtes, & contribuent davantage à former le goût de l'antiquaire, que les copies figurées, qu'on tire d'après eux. Mais outre qu'il n'eſt point de bibliothèques, ni de cabinets, où ſe trouvent réunis autant de monumens de tous les genres & de tous les ages, qu'on en peut raſſembler dans un ſeul livre; des planches fidèlement gravées ſur une ſuite d'originaux, donnent des notions ſufiſantes des divers degrés, par leſquels la forme de l'écriture des mſſ. & des diplomes a paſſé, des varietés qu'elle a éprouvées en chaque ſiècle, & des genres & des eſpèces, qui en ſont ſortis, comme autant de ruiſſeaux de leur ſource. De la conoiſſance de tant de caractères divers employés dans les mſſ. & les diplomes, naitra la facilité de lire & de diſcerner ces précieux monumens. Ce n'eſt pas un des moindres avantages, qui doit naturellement réſulter d'un Traité complet ſur les anciennes écritures latines.

(1) Sous le règne de François I. le père & le reſtaurateur des beaux arts; au lieu des images en peinture, qu'on mettoit dans les livres, on y plaça des eſtampes gravées. Sous ſes trois fils François II. Charle X. & Henri III. la gravure en bois fut preſque la ſeule uſitée, tant pour les eſtampes que pour les écritures. Sous Henri IV. la gravure en cuivre prit le deſſus, & l'on s'en eſt ſervi depuis pour repréſenter les caractères tant anciens que nouveaux.



SECTION IV.

Origine immédiate de toutes les anciennes écritures latines nationales, italogothiques, lombardes, merovingiennes, Wisigothiques, ſaxones & carolines: état, vérité, & modèles des écritures employées dans les mſſ: notices des plus précieux & des plus célèbres d'Europe. Seconde claſſe des écritures latines avec leurs diviſions & ſubdiviſions, leurs genres & leurs eſpèces: recherches ſur la ponctuation, les ſigles, les nombres ou chifres grecs, romains & arabes: abréviations, écritures monogrammatiques, liaiſons & conjonctions de lettres: notes romaines vulgairement dites de Tiron: leur origine & leurs divers ſignes: nouvelle méthode pour les expliquer. Troiſième claſſe des écritures latines: anciennes écritures diplomatiques d'Italie, de France, d'Allemagne, d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Eſpagne. Ecritures interpolées, rayées, efacées, recrites: forme extérieure des anciennes chartes &c.

LES diſcuſſions, où nous alons entrer, feront de plus en plus apercevoir dans l'écriture romaine, tant majuſcule que minuſcule, & curſive des mſſ. & des diplomes, la ſeule & vraie ſource des écritures latines nationales d'Europe, avec toutes les formes diverſes, que chacune d'entr'elles a priſes. On verra l'origine immédiate des notes de Tiron dans les ſignes d'abréviations, dans les lettres majuſcules, onciales &

II. PARTIE. SECT. IV.

minuſcules-curſives des Romains. Pour mieux analyſer leur écriture expéditive, on ne ſe contentera pas d'en avoir rangé (*a*) par alphabets les diférentes lettres, détachées de leurs liaiſons; on donnera les liaiſons mêmes par ordre alphabétique, ainſi que les lettres conjointes & entrelaſſées. On verra quand & comment preſque tous les genres d'écriture ſe ſont réunis en un, & ſe ſont enſuite diviſés en pluſieurs eſpèces d'écritures courantes, propres à chaque nation.

(*a*) *Tom.* 2. *p.* 340. *pl.* XXIII.

Mais de quelle utilité ſera cette variété ſurprenante de caractères, relativement aux mêmes tems & aux mêmes peuples, aux diférens ſiècles & aux diférentes nations? C'eſt de ce tout & de ſes parties diverſement combinées que ſe forme principalement le corps, ou ſi l'on veut, le materiel de la diplomatique. C'eſt par cette gradation d'écritures, qu'on remonte de proche en proche juſqu'aux premiers tems, qu'on ſe convainc auſſi ſurement de la vérité des mſſ. & des diplomes des V. VI. VII. VIII. & IXe. ſiècles, que de ceux du XVIe. Quand ils ne fourniroient pas de dates préciſes; on ne laiſſeroit pas, en raprochant ces diférentes ſortes d'écritures, d'en ſaiſir l'enchainement, & d'en fixer l'age, au moins dans une certaine généralité.

D'ailleurs dans combien d'erreurs & de bévues les mſſ. & les diplomes mal lus n'ont-ils pas jeté les ſavans mêmes? Eſt-il indiférent d'aprendre à éviter ces mécomptes? La reſſemblance de pluſieurs lettres, l'indiſtinction des mots, les liaiſons & conjonctions des caractères, les abréviations & les ſigles ou lettres uniques, pour ſignifier des mots, ſont la ſource d'une infinité de mépriſes. On s'étudira à fournir les moyens de les éviter, & à donner ſur tout cela les notions les plus eſſentielles & les plus communes. La diférence des lettres employées, ſoit dans les premières lignes des anciens diplomes, ſoit dans les ſentences, les ſaluts, les inſcriptions & les ſignatures des princes & des chanceliers, ofrent une foule de caractères qui peuvent beaucoup contribuer au diſcernement des ages & à la vérification des pièces.

On ne fixe pas ſeulement le ſiècle des mſſ. par la forme de l'écriture & des lettres; mais encore par l'orthographe, la ponctuation, les accens, les chifres, & une infinité d'autres choſes, dont il eſt inutile de faire ici l'énumeration; quoique

ces menus détails doivent entrer dans un Traité ſur la diplomatique, ou ſur les anciennes écritures. Recherchons avant toutes choſes, quelle eſt la véritable ſource, d'où les latines nationales ſont immédiatement ſorties.

CHAPITRE PREMIER.

Divers ſyſtèmes des ſavans ſur l'origine & la diſtinction des anciennes écritures latines nationales: on en propoſe un nouveau, diférent de celui du marquis Maffëi: toutes les écritures réduites à la romaine: l'unité de leur origine ſe prouve-t-elle parceque les nations barbares, qui ſe repandirent dans l'Empire romain, n'avoient nulle teinture des lettres? Fauſſes notions des écritures nationales.

ON diſtingue aujourd'hui les principales écritures latines nationales en romaine, gothique (1) ancienne, en francogallique ou mérovingienne, en lombardique & ſaxone. On a vu dans les deux ſections précedentes, que la première tire immédiatement ſon origine des caractères grecs, ſoit attiques, ſoit (2) ioniques. Nous ne conoiſſons que Guillaume Poſtel *(a)* & D. Jaque *(b)* Martin qui aient prétendu que les latins ont reçu leurs lettres des Celtes. Mais les autres Philologues ont bati pluſieurs diférens ſyſtèmes ſur l'origine, l'exiſtence & la diſtinction des écritures gothique, mérovingienne, lombardique & ſaxone, en tant que minuſcules &

(1) Toutes ces écritures ſe ſubdiviſent en (*c*) romano-gallicane, en (*d*) italogothique, wiſigothique ou hiſpanogothique, ſueogothique, (*e*) toletanogothique ou mozarabique, (*f*) ſemi-gothique; en gallicane du moyen age ou caroline, capetienne, ludovicienne, gothique moderne, (*g*) monaſtico-gothique; en (*h*) franco-lombardique, lombardique ancienne & nouvelle; en britano-ſaxone, anglo-ſaxone, dano-ſaxone; en teutonique avant & depuis Charlemagne &c. Nôtre ſeconde & troiſième claſſes vont fournir des modèles de ces écritures nationales.

(2) M. Henſelius dérive l'écriture latine des caractères ioniques. *Ex ionicis* (i) *litteris circa annum 714. ante Chriſtum natum, deſumptum fuit alphabetum latinum, quod cum græco ab initio unum idemque fuit.* Voyés nôtre ſecond tome, ch. 1.

(a) *V. orig. de Toſcane.*
(b) *V. notre 2. tom. pag.* 9. 10.
(c) *De re diplom. ſupl. p.* 11.
(d) *Ibid. p.* 46. *&c.*
(e) *Legipont diſſert. p.* 117.
(f) *De re diplom. p.* 50. *Struv. p.* 36.
(g) *Legipont p.* 117.
(h) *De re diplom. p.* 441. 49.
(i) *Synops. univerſ. Philolog. p.* 24.

curſives. Ces ſyſtèmes nous les réduiſons à trois, qui partagent aujourd'hui les eſprits. Deux ſe combatent & ſe détruiſent mutuellement: le troiſième ne ſuit le premier qu'avec des réſerves, qu'on prendroit quelquefois pour de véritables contradictions. Elles ne font toutefois que le reſſerer dans de plus juſtes bornes. La nouveauté du ſecond l'a juſqu'à préſent mis à couvert des repréſailles, qu'il a juſtement méritées de la part des défenſeurs du troiſième, en leur imputant les écarts du premier. Car quoique perſone n'ait encore pris la peine de montrer les diférences de l'un & de l'autre, elles n'en ſont pas moins réelles & ſe manifeſtent, dès qu'on péſe avec quelque atention le langage reſpectif de leurs partiſans. On nous permettra ſans doute de propoſer un quatrième ſyſtème, fruit d'une infinité de réflexions, de combinaiſons & de recherches. S'il paroit concilier les trois précédens; ce n'eſt point par la réunion de leurs prétentions incompatibles. Rien ne ſeroit ni plus biſare, ni plus mal aſſorti. Une mauvaiſe afectation de ne vouloir donner que du neuf, ne doit pas non plus nous porter à rejéter ou défigurer ce que chacun des trois autres renferme de bon & d'utile. Nous eſſairons au contraire de le dégager des équivoques qui le couvrent, de le débaraſſer des chicanes qui l'obſcurciſſent, d'en déveloper les conſéquences, & d'éviter la confuſion des idées, en mettant chaque choſe en ſa place. Pour réuſſir, commençons par une expoſition ſuccinte des quatre ſyſtèmes propoſés.

Expoſé des ſyſtèmes ſur l'origine & la diſtinction des anciennes écritures latines nationales.

I. Le premier reconoit l'écriture latine pour dominante & ſans rivale, dans toute l'Italie, les Gaules, l'Eſpagne, l'Angleterre, & la portion conquiſe de la Germanie par les Romains; depuis que ces vaſtes contrées réduites en province firent partie de leur empire. L'inondation des barbares changea la face de l'occident aux v. & vi^e^. ſiècles. Les Goths aportèrent les premiers leurs écritures en Italie, & les ſubſtituerent aux romaines. Les Wiſigoths tinrent la même conduite en Eſpagne, les Francs dans les Gaules, les Saxons en Angleterre. Enfin les Lombards s'étant rendus maitres du païs, qui porte leur nom, en banirent les caractères gothiques, pour les remplacer par ceux, dont leur nation faiſoit uſage, & bientôt cette écriture fut généralement adoptée par toute l'Italie.

Delà ces belles & majeſtueuſes écritures romaines, transformées dans la ſuite en curſives, liées, compliquées & preſque indéchifrable. Delà ces écritures gothiques d'Italie, gothiques d'Eſpagne, lombardiques, ſaxones, francogalliques ou mérovingiennes. Les rigides défenſeurs de ce ſyſtème ne manquent pas de nier que les anciens romains aient jamais eu d'écriture minuſcule ou courante. Tout ce que l'antiquité qualifie de minutes ou petites lettres, n'eſt à leurs yeux que l'écriture majuſcule ou capitale réduite à une forme plus petite. Toujours la même, à quelque degré de grandeur ou de petiteſſe qu'elle fût portée, elle ne ſe diſtingue d'ailleurs, que par le plein ou le délié de ſes traits, par leur hardieſſe & leur élégance relative aux ſiècles. Toute écriture romaine, à leur avis, doit reſſembler à celle qu'on voit ſur les médailles & ſur les marbres, où jamais ils ne ſupoſent qu'on ait obſervé de changemens eſſentiels & conſidérables.

Le ſecond ſyſtème, formé par M. le marquis Maffeï, acorde aux Romains, bien des ſiècles avant les irruptions des Goths, trois ſortes d'écritures, la majuſcule, la minuſcule & la curſive. Toutes les autres, en tant que diſtinguées des romaines, ſont (a) chimériques. En ce ſens jamais il n'y eut de gothiques, d'italogothiques, de wiſigothiques, de mérovingiennes, de lombardiques & de ſaxones. Les inventeurs modernes de ces dénominations, qu'on deſigne par nom & par ſurnom, font pitié : & l'on eſt ſurpris, qu'ils aient pu donner dans de pareils travers. Ces prétendues écritures ſont non-ſeulement réduites à la romaine, d'où elles tirent leur origine, mais ne ſauroient en être diſtinguées par aucune raiſon valable. Le même ſyſtème n'admet nulle autre diſtinction d'écriture, hors celle qui ſe trouve entre la majuſcule, la minuſcule & la curſive : auxquelles on ne trouve point mauvais qu'on ajoute la mixte. Mais on ne permet point de les enviſager comme des genres tranſcendans, ſous leſquels ſeroient renfermés d'autres genres inférieurs, où des (1) eſpèces particulières.

(a) *Maffeï, Iſtor. diplom. p. 113.*

» (1) Mon ſyſtème, dit (b) M. Maffeï, » produira encore un grand avantage ; » parcequ'en réduiſant toutes les anciennes écritures à trois genres, le majuſcule, le minuſcule & le curſif : toutes les manières d'écrire s'y trouvent compriſes ; & il eſt très-facile de diſtinguer l'une de l'autre. Au lieu que

(b) *Opoſc. eccleſ. p. 61.*

Le troisième système ne contredit point le second sur les diverses sortes d'écritures, dont il assure la possession aux Romains. Il lui fournit même les preuves qui servent à la constater. Suivant cette hypothèse les nations septentrionales répandues dans les plus belles provinces de l'empire romain, n'en banirent pas tout d'un coup les écritures, auxquelles on étoit acoutumé. Ils firent seulement entrer quelques-unes de leurs lettres dans les écritures majuscules & minuscules. La romaine se soutint plusieurs siècles après ce débordement de barbares, sans soufrir beaucoup d'altération. Cependant la cursive propre à chacun de ces peuples, eut cours dans les diplomes & les contrats. Elle pénétra de plus dans les mss. après le milieu du VIIe. siècle. Voilà en gros à quoi se réduit ce système : mais ses partisans qui sont en très grand nombre, ne s'acordent pas sur les détails.

Le quatrième système, que nous substituons aux précédens, fait descendre de la seule romaine toutes les écritures, qui depuis quinze cents ans eurent cours en France, en Espagne, en Angleterre, en Allemagne, en Italie. Les Goths, Wisigoths, Francs, Saxons, Lombards; loin d'aporter, ou plutôt d'introduire une écriture qui leur fût propre, adopterent celle des peuples vaincus. Ils ne les corompirent pas non plus, en y faisant du moins entrer de nouveaux caractères. Tous ceux qui furent emploiés de leur tems, étoient d'origine romaine. Mais l'ignorance, la décadence des arts, & le mauvais goût, qu'entraînerent après elles ces nations indisciplinées, firent dégénérer les écritures, comme tous les arts.

» tout étoit mêlé ensemble, & dans la » confusion, qui a eu cours jusqu'ici. « Le docte Italien, prétend que parceque le majuscule, par exemple, sera un peu long, malfait, tremblant; cela ne varie pas l'espèce. Mais il y a des différences entre majuscule & majuscule bien plus considérables, & qui peuvent même constituer des genres. Un caractère bien ou mal fait, d'une main ferme ou tremblante, ne varie pas sans doute l'espèce. Mais pourquoi une écriture longue & une écriture écrasée, & une écriture qu'on auroit afecté de rendre tremblante, ne pouroient-elles pas constituer diverses espèces? Pourquoi le mêlange d'un genre avec un autre genre ne donneroit-il pas une nouvelle espèce? Pourquoi ne pouroit-on pas distinguer en diverses espèces des écritures purement majuscules, de celles qui seroient mêlangées de minuscule & de cursive, & même de l'une & l'autre à la fois; surtout quand le mêlange est considérable? Pourquoi confondroit-on, par exemple, parmi les mss. en pures onciales, ce grand ms. de Vérone, où sont renfermés les dix livres des *Recognitions* des plus corrects; puisque ce n'est qu'un mêlange de lettres majuscules, minuscules & cursives?

Bientôt

Bientôt chaque roiaume se distingua par une écriture diférente de celle de ses voisins. On a lieu de penser que même avant l'irruption des barbares, les écritures des mss. & des diplomes d'Italie, d'Espagne, des Gaules, d'Angleterre, avoient contracté quelque diversité spécifique, suivant le genie des habitans de ces grandes provinces. Mais l'altération des écritures devint plus rapide & plus durable par la chute de l'empire romain, suivie de celle de la plupart des écoles, où l'on enseignoit les lettres. Le peu de raport, qu'eurent désormais ensemble ces nations asservies à des vainqueurs, amis par goût & presque par systême de l'ignorance, dût opérer en moins d'un siècle des changemens très-considérables dans les mœurs, les modes & les arts. Pour ne parler que des écritures, elles ne pouvoient s'éloigner si promptement, ni si constamment, ni si considérablement les unes des autres chez ces peuples, lorsque Rome leur tenoit lieu de centre & de capitale; qu'elle leur donnoit des gouverneurs acompagnés de magistrats & d'oficiers chargés du recouvrement des impôts: lorsque ses armées gardoient les frontières; que la justice étoit administrée conformément à la jurisprudence de la nation dominante, & que les colonies romaines imitoient tous les usages de leur métropole: en un mot lorsqu'une circulation de goûts, de manières & d'interêts maintenoit l'uniformité entre tous les membres de l'empire, & ramenoit à l'unité, ou du moins en raprochoit ceux que l'amour des modes nouvelles, ou que leur propre inconstance en avoit écartés. Mais depuis la ruine & la désunion de toutes les provinces occidentales, quelle merveille que toutes les écritures, & surtout les minuscules & les cursives, dont l'usage est bien plus fréquent, se soient tellement éloignées les unes des autres, qu'elles aient autant formé de genres d'écriture bien caracterisés, qu'il y avoit de peuples, chez qui elles avoient cours? Leur diversité paroit si marquée, qu'on ne doit pas être surpris que tant de bons esprits aient été plus frapés de leur diférence que de leur unité. Cette unité d'une autre part, quoique plus dificile à saisir, est néanmoins si certaine, que l'excès de ceux qui veulent les réduire toutes à une, semble en quelque sorte pardonable. Mais les deux extrémités du vrai sont bien voisines du faux. Pour l'éviter, reconoissons en même-tems unité d'origine

dans toutes les éritures des peuples du rit latin, & diverſité de forme. Eſt-elle inconteſtable cette diverſité par raport aux écritures romaines, wiſigothiques, mérovingiennes, lombardiques & ſaxones ? Voilà les dénominations nationales juſtifiées. Vouloir les confondre toutes ſous celle de curſive romaine, ne ſeroit-ce pas répandre de nouvelles ténèbres ſur une matière en ſoi fort difficile & fort embrouillée ?

Juſqu'à quel point nôtre ſyſtème convient-il avec celui de M. Maffei : En quoi l'un & l'autre diférent-ils ? Dénominations des écritures nationales utiles, pour conoitre l'age des anciens monumens.

II. Par l'expoſé de ce dernier ſyſtème, l'on voit que nous ſommes d'acord avec M. le marquis Maffei ſur pluſieurs points eſſentiels. Non contens d'acorder aux Romains l'écriture majuſcule, la minuſcule & la curſive ; nous ne leur refuſons pas même l'onciale & la capitale. Ces deux ſortes d'écriture, il eſt vrai, peuvent être renfermées ſous la majuſcule : elles ne laiſſent pourtant pas dans leurs eſpèces les plus reſſemblantes, d'être auſſi diverſifiées, que le ſont les écritures majuſcules grèques, & romaines miſes en parallèle. Mais de combien d'autres ſubdiviſions les capitales & les onciales romaines, ne ſont-elles pas ſuſceptibles ? M. Maffei rejete ces diſtinctions d'écritures : mais à force de vouloir donner du nouveau, & ſimplifier les notions, ſouvent on embrouille tout. Nous convenons avec lui que les caractères italogothiques, wiſigothiques, francogalliques ou mérovingiens & ſaxons ſont émanés des écritures romaines ; mais nous n'avons garde de traiter ces caractères de chimériques.

A l'égard des thèſes qui nous ſont communes, quoique nous aions découvert, indépendamment de ſes recherches, une bonne partie des preuves, dont il les apuie ; nous ne laiſſerons pas de le citer & de lui en faire honneur. Mais ſur bien des conſéquences, qu'il tire des principes qui nous ſont communs, nous ne nous croyons pas obligés d'entrer dans ſes vues. Nous n'avons pu même nous diſpenſer de les combatre *(a)* déja pluſieurs fois. Quand par exemple, il s'éforce d'abolir toutes les dénominations d'écriture ; mérovingiennes, lombardiques, gothiques ou wiſigothiques, ſaxones, carolines & gallicanes ; comme ſi c'étoient des termes, qui ne fuſſent bons qu'à induire en erreur ; nous reclamerons toujours contre une prétention ſi ſingulière. Pourvu qu'on ne nie pas que toutes ces écritures viennent de la romaine ; ces dénominations ſont très utiles pour déterminer les divers genres

(a) *V. notre 2. tome p. 485. & ſuiv.*

& eſpèces d'écritures, dont on veut parler. Ce ſeroit tout confondre que d'apèler ſeulement romaines toutes les ſortes de curſives, que nous voyons dans les mſſ. & les diplomes. A la faveur de ces dénominations, & des notions qu'elles renferment, jointes aux exceptions, qu'aporte néceſſairement la ſuceſſion des ſiècles, on peut encore fixer à peu près l'age des mſſ. & encore plus ſurement le texte.

Nôtre ſavant marquis ne paroit pas avoir été aſſez rompu dans la conoiſſance des mſſ; ou du moins il n'avoit pas aſſez médité cette portion de littérature, lorſqu'il ſe moque de la (a) prétendue erreur invetérée, où ſont engagés ceux qui veulent conoitre le ſiècle précis d'un mſ. par le caractère national. Nous avouons qu'on ne fixera pas au juſte le ſiècle d'un mſ; parcequ'il ſera écrit en mérovingienne. Les VI. VII. VIII. & IXe. ſiècles ont fait uſage de cette écriture. Mais il y a bien de la diférence entre le caractère qu'elle emploie au VI. & VIIe., & celui dont elle uſe au VIII. & IXe. Le lombardique règna du moins depuis le VIIe. ſiècle juſqu'à la fin du XIIe.; mais la diférence eſt grande entre les extrémités : elle n'eſt pas même petite avec leur milieu.

(a) *Opoſc. ecleſ. pag.* 60.

Mais par ces déciſions, dit M. Maffei, on a donné, & l'on donne encore dans les plus grandes bévues, comme ſi la même écriture n'avoit pas cours pendant pluſieurs ſiècles : ou comme ſi dans le même ſiècle il n'y avoit pas pluſieurs manières d'écrire.

La même écriture, il eſt vrai, a cours pendant pluſieurs ſiècles : mais telle ècriture ne convient pas à tous les ſiècles. Toute fraude ceſſant, il ſufit qu'une ècriture ſoit mérovingienne, pour que je puiſſe ſans autre examen prononcer qu'elle n'eſt point poſtérieure au IXe. ni anterieure au VIe. Qu'une écriture ſoit lombardique, pour la tenir poſtérieure au VIe. & plus ancienne que le milieu du XIIIe. Eſt-elle ſaxone ? Elle ne ſurpaſſera pas le VIIe. & ne deſcendra pas au-deſſous de la moitié du XIIIe. ſurtout en fait de mſſ. Quoique ces caractères, chacun en particulier, varient de ſiècle en ſiècle, les extrémités ſont preſque auſſi diférenciées entr'elles, que les genres d'écriture le ſont l'un de l'autre. Pourquoi donc en s'attachant à la nomenclature des écritures nationales, & en étudiant leurs changemens ſucceſſifs, ne pouroit-on pas ſe

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. I.

mettre au fait du goût de chaque siècle ? Si quelquefois on ne peut tout-à-fait décider le siècle, on peut du moins en aprocher beaucoup. Mais ne répétons pas ce qui a été dit (*a*) ailleurs. Ceci sufit pour justifier pleinement les dénominations, que M. Maffei combat avec tant de chaleur. Unissons maintenant nos forces avec les siennes, pour prouver que les écritures cursives des peuples d'Occident ont une origine commune dans la romaine, ainsi que toutes les autres sortes d'écritures latines.

(*a*) *Tom. 2. pag. 377. & suiv.*

Les Goths d'Italie, les Wisigots, les Francs, les Lombards & les Saxons n'ont point inventé les écritures qui portent leur nom : leur minuscule & cursive émanées de la romaine.

III. Quand on recherche l'origine des écritures nationales; il ne s'agit pas des lettres majuscules ou capitales, qu'on rencontre sur les médailles, dans les inscriptions & les autres monumens des anciens peuples, qui se sont établis sur les débris de l'empire. L'origine romaine de ces caractères n'est nullement contestée. La difficulté ne roule que sur les écritures minuscules de ces nations barbares. C'est surtout leur minuscule cursive qui divise les savans. Les anciennes chartes de Ravenne, si connues, surtout depuis qu'on en a publié divers modèles dans diférens écrits, & particulierement dans la Diplomatique & le Suplément de D. Mabillon, auroient dû faire ouvrir les yeux aux gens de lettres qui ont (*b*) suposé que les Romains n'avoient point d'autre sorte d'écriture que la majuscule, qu'on voit sur les marbres, les médailles & les plus anciens mss, & que les peuples barbares firent chacun à part leur écriture courante ainsi que la minuscule : ou plutôt qu'ils les aportèrent, lorsqu'ils ruinerent & partagerent entr'eux l'empire romain. Parceque Théodoric Roi des Wisigots établit le siège de son royaume à Ravenne; on s'imagine qu'il y introduisit l'écriture cursive, qu'on qualifie pour cela de gothique ou italogothique. A la vérité depuis près de trente ans, on a mis au jour plusieurs chartes antérieures à l'établissement des Goths en Italie, & qui constatent l'existence de l'écriture cursive chez les Romains. Mais soit parcequ'on n'en a pas publié de modèles, soit qu'on n'ait pas fait assez d'atention à ces pièces; bien des savans n'ont point encore changé de principes. Oserions-nous espérer de les faire revenir d'une illusion, que quelques-uns des premiers Philologues depuis le renouvellement des lettres, leur ont transmise, & qu'ils s'étoient faite sur des motifs peu solides, ou plutôt parce-

(*b*) *Germ. discept. 1. p. 51. discept. 2. p. 49.*

qu'ils n'avoient pas sous les yeux les anciens monumens qui nous éclairent ?

La prévention, où l'on a été que les Romains n'ont eu que des lettres élégantes & dégagées, & que tout ce qui paroit mal fait est venu des barbares, leur a fait atribuer l'écriture minuscule & cursive. Pour se convaincre du contraire, il sufit de comparer les écritures wisigothiques, mérovingiennes, lombardiques, saxones avec la cursive romaine. Alors elles ne paroitront plus des écritures isolées, & qui n'ont que peu ou point de raport entr'elles. D'où l'on conclura que toutes les écritures prétendues barbares sont émanées de la romaine, & la mérovingienne plus que toutes les autres. Si l'on en juge, comme on le doit, par la ressemblance, abstraction faite de genre & d'espèce; la romaine peut fort bien être regardée comme identique avec la mérovingienne. La diférence ne consiste que dans des altérations semblables à celles qu'éprouvent toutes les écritures de siècle en siècle. Ainsi la mérovingienne ne sera qu'une branche de la romaine, usitée dans les Gaules aux v. & vi^e^. siècles. Elle en sera la continuation aux vii. & viiie. La lombardique sera de même envisagée comme une autre branche de la romaine d'Italie, formée sur celle, qu'on employoit aux vi. & viie. siècles. Elle aura pris sa consistance au viiie., & se sera maintenue jusqu'au xiie. où nous la voyons encore employée dans les bulles des Papes. D'ailleurs la conformité, ou les raports de ressemblance de la cursive mérovingienne avec la lombardique sont frapans. N'est-il pas naturel d'en conclure que l'une & l'autre ont une origine commune, savoir la cursive romaine? La saxone tire également son origine de la romaine, soit telle qu'elle s'est conservée dans la Grande-Bretagne, soit telle qu'elle avoit été portée en Angleterre par les moines, disciples de S. Gregoire le Grand. Nous la voyons déja formée dès le viie. siècle, & nous découvrons ses caractères les plus singuliers dès le v. & vi^e^. Du reste elle est moins dérivée de la cursive romaine que de sa minuscule. La saxone règna jusqu'au xe. en Angleterre & s'y soutint jusqu'à la fin du xiie. malgré l'introduction de l'écriture normande ou françoise en ce royaume, sous les règnes de S. Edouard le Confesseur & de Guillaume le Conquerant. La wisigothique a pu se distinguer

de la romaine dès le VIe. siècle. Mais nous n'en avons point vu d'anterieure au VIIe Elle dure jusqu'au XIIIe. La caroline n'est qu'une continuation de la mérovingienne. Née au VIIIe. elle ne laisse pas de s'alterer jusqu'au XIIe. d'où elle se perd dans la minuscule romaine. Les cursives postérieures en sont des émanations. Mais elles le sont, suivant la forme qu'elle prit en France aux VIII. & IX. siècles. Elle s'étendit de plus en plus pendant les X. XI. & XIIe. Elle se corrompit jusqu'au XVe, & même à plusieurs égards, jusqu'au XVIIe. Renouvellée par degrès depuis le XVe. jusqu'au XVIIIe, elle semble déja nous menacer de se replonger dans une nouvelle sorte de barbarie.

L'espace de tems qui s'est écoulé depuis l'an 444. jusqu'en 670. nous fournit un nombre très-considérable d'actes en écritures romaines cursives. Si les mss. du même tems en donnent moins; ils ne laissent pas de nous présenter beaucoup de morceaux du même goût. Mss. ou diplomes d'une part, les figures de leurs lettres, leurs liaisons sont à (1) peu près les mêmes; & de l'autre leurs formes, leurs complications de lettres sont si variées; qu'il est impossible qu'elles soient l'ouvrage de peuples, qui écrivoient aussi peu que les Goths, les Wisigoths, les Francs, les Anglo-saxons & les Lombards. Elles suposent une écriture cultivée par une infinité de mains, & surtout par une multitude de tribunaux

(1) L'écriture cursive aux VI. VII. & VIIIe. siècles, soufrit, il est vrai, des déchets remarquables en France, en Italie, en Espagne, en Angleterre. Mais ceux qui font le plus de bruit de cette altération, en jugeroient tout diféremment, s'ils conoissoient mieux l'ancienne cursive romaine. Une écriture cursive est barbare, selon eux, à proportion qu'elle semble actuellement indéchifrable & dificile à former. Or il n'en est point, où ces dificultés se fassent plus sentir que dans la romaine. Ses traits sont tellement compliqués ensemble, ses tours & ses jambages si variés, ses liaisons si multipliées, & si éloignées de notre façon de les concevoir, que les plus hardis déchifreurs ne s'en tireroient pas sur le champ à leur honneur, s'ils ne s'y étoient exercés long-tems. Au contraire toutes les autres cursives prétendues barbares, ne seront qu'un jeu pour qui saura lire les romaines. Les mêmes traits s'y montrent. En général la diférence la plus essentielle qui distingue celles-là de celles-ci, c'est qu'elles sont beaucoup moins variées dans leurs contours, leurs figures & leurs liaisons. Par conséquent elles sont plus lisibles; si elles sont d'une main également bonne. Il devroit donc s'ensuivre qu'elles seroient moins barbares que la romaine; si la barbarie dépendoit de la dificulté de tracer, & de lire les caractères d'une écriture. Comment après cela rendre les Goths, les Francs, les Lombards & les Saxons seuls responsables de la prétendue barbarie de leurs écritures cursives?

reglés, tels qu'il y en avoit chez les Romains dans les cités, les municipes & les colonies.

Si l'écriture curſive romaine fut cultivée pendant cinq ou ſix cents ans par un nombre infini de praticiens, ſans parler des autres; on conçoit aiſément comment ſes caractères & ſes liaiſons ont éprouvé des variétés multipliées. Les liaiſons ſurtout de l'écriture romaine bien aprofondies, doivent cauſer la plus grande admiration. Leur diférence s'y meſure ſur celle des combinaiſons de chaque lettre avec la ſuivante & la précédente. L'*a* ſera diverſement lié avec le *b*, avec le *c*, le *d*, l'*e* &c. Très ſouvent cette diverſité influe ſur la figure de la lettre qui s'unit à une autre, & ſur celle avec laquelle elle ſe marie. Trois caractères liés enſemble exigeront autant de nouvelles formes, de nouveaux traits de liaiſon. Or il n'eſt pas rare de voir de ſuite des trois, quatre ou cinq lettres, des mots entiers, & même pluſieurs mots tellement enchaînés & compliqués enſemble, qu'il eſt ſouvent dificile de déterminer les traits apartenant à chacun de ces caractères. On doit encore conſidérer que ces traits ſont ordinairement très-beaux & très-hardis, qu'ils ne répondent pas moins bien à cette grandeur & à cette majeſté romaine, que les autres monumens de leur façon. La touche en eſt fière, & en même tems d'une aiſance qui étonne. Comment des traits qui ſemblent couler avec autant de hardieſſe que de facilité, peuvent-ils ſe concilier avec une variété ſi prodigieuſe ? Quel devoit être le travail des maitres & des élèves pour faire prendre à leur main une ſi grande diverſité de mouvemens, ſans en intereſſer la force & l'aiſance, ſans ſe méprendre preſque jamais, en donnant des tours ſurprenans aux lettres qu'ils avoient à lier. Une pareille écriture étoit bien au-deſſus de la portée des Goths, des Saxons & même de nos Francs. Auſſi dégénéra-t-elle; dès qu'elle tomba entre leurs mains, ou plutôt partout, où leur domination fut établie.

Ce n'eſt pas que les premiers écrivains des barbares venus du Nord fuſſent autres que des Romains de nation ou d'inſtitution. Auſſi ces premiers écrivains n'altèrerent-ils point d'abord le caractère romain. Mais inſenſiblement leurs ſucceſſeurs dégénérerent, parceque la main de la jeuneſſe ceſſa d'être cultivée avec les mêmes atentions, qu'avoient les an-

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. I.

ciens maitres. Le mal augmenta, quand les barbares eux-mêmes commencerent à s'en mêler. Leur genie inconstant & impatient, joint à la rudesse de leurs mœurs, ne pouvoit s'asujetir à une si grande variété de figures & de liaisons. Aussi notre écriture mérovingienne n'est pas à beaucoup (1) près si diversifiée que la cursive romaine. La lombardique l'est encore moins; la saxone presque point. L'église romaine conserva plus longtems le caractère romain & la diversité de ses liaisons. Mais elles ne laissèrent pas d'aler toujours en diminuant. Les changemens aportés à l'écriture chez les barbares en deux ou trois siècles, ne purent s'exécuter à Rome qu'en une fois plus de tems. Qu'on ne s'imagine donc pas que l'écriture mérovingienne soit plus variée que la romaine, ou qu'elle n'ait pas de grands raports avec elle. Quand on les compare avec soin, on n'y découvre point d'autre diférence que plus ou moins d'élégance, plus ou moins de variétés de figures, de tours & de liaisons, plus ou moins de hardiesse. L'élégance est pour la romaine, la grossiereté pour la franco-gallique:

(1) Quoi que la mérovingienne ne soit pas si variée dans ses traits que la cursive romaine; cela n'est bien sensible que pour ceux qui les étudient & les comparent avec de grandes atentions. Car du premier coup d'œil la mérovingienne, même de la fin du VIIe. siècle & du commencement du suivant, paroit encore plus compliquée que la romaine. Elle est certainement plus embarrassée, plus confuse, plus obscure & moins régulière. La même lettre étoit encore commencée, tantôt par le haut, tantôt par le bas, tantôt par le milieu. Ce seroit conséquemment une manière bien fausse de raisonner, que de conclure que deux pièces seroient suspectes; parceque certaines lettres de la même signature auroient dans l'une été commencées par le si haut, & dans l'autre par le bas. Comme c'étoit chose inouie de rencontrer de pareilles variations dans divers mots d'une pièce de cursive romaine ou mérovingienne écrite de la même main. Il n'y a pas ou presque pas de charte romaine ou mérovingienne écrite avant le VIIIe. siècle, ou l'on ne puisse remarquer de semblables variations. Il n'en faudroit pas davantage pour répondre (a) au frivole argument du P. Germon contre les deux signatures de Thierri, figurées dans la (b) Diplomatique. Que seroit-ce si l'on insistoit sur le changement de plume & d'encre, & principalement sur la distance d'onze ans, qui nécessairement ont dû produire quelque variété entre ces deux signatures? Faut-il un si long espace, pour qu'on en observe bien davantage entre deux écritures de la même main? Il est bien plus étonant de trouver tant de conformité entre ces deux souscriptions, que d'y pouvoir observer quelque légère dissemblance. Il faloit que ses deux expers, qu'il n'ose (c) nommer, fussent bien malhabiles, pour ne pas sentir des choses aussi frapantes. Du reste il est forcé d'avouer que ce n'étoient pas des antiquaires, mais de simples maitres d'écriture. Or que peut-on atendre de ces sortes d'hommes, en fait d'antiquités? Ils ne furent pas plus heureux (d) dans leur jugement sur deux signatures du Référendaire Wlfolaecus, quoique la même main s'y rencontre à découvert, malgré l'intervale de neuf à dix ans entre ces signatures.

(a) *Discept.* 1. p. 184. & *seqq.* *Discept.* 2. p. 257. & *seqq.*
(b) *De re Dipl.* p. 379. 381.
(c) *Discept.* p. 188. *discept.* 2. p. 260.
(d) *Ibidem.* p. 188 & *seqq.* *Discept.* 2. p. 260. & *seqq.*

surtout

ſurtout depuis le milieu du VIIe. ſiècle. Le plus de hardieſſe & de variété eſt pour la première, & le moins pour la ſeconde. A céla près leur diverſité n'eſt pas portée plus loin que l'eſt une même écriture, après la révolution d'un ou deux ſiècles. La mérovingienne du VIIIe. ſiècle (1) perd encore un grand nombre de liaiſons du VIIe. Leur déchet eſt plus ſenſible dans la caroline, plus dans celle du IXe. ſiècle que du VIIIe. Enfin les liaiſons ne ceſſent de s'anéantir juſqu'au XIIe, où elles deviennent preſque nulles.

La chicane & la ſcholaſtique, qui s'emparèrent des eſprits au XIIIe. firent naître une autre ſorte d'écriture liée & pleine d'abréviations. Nul goût, nul génie, nulle nobleſſe dans cette écriture. Mais toute mauvaiſe qu'elle étoit déja dès le XIIIe. ſiècle, elle dégénéra dans les ſuivans à un tel excès, que celle des XV. & XVIe. uniquement derivée de l'ancienne, paroit afreuſe, & peut faire trouver de l'élégance dans la curſive du XIIIe, lorſqu'on les raproche. Malgré tant d'altérations graduelles, qui ont inſenſiblement défiguré les écritures curſives nationales; elles ont conſervé aſſez de traits de reſſemblance avec l'ancienne curſive romaine, pour faire enviſager celle-ci, comme la ſource & l'origine de celles-là. C'eſt une vérité qui deviendra, pour ainſi dire palpable, à tous ceux qui voudront ſerieuſement étudier nos parallèles (a) alphabétiques des lettres minuſcules & curſives des nations d'Europe du rit latin, & jeter les yeux ſur les planches de la 2e. & 3e. claſſe des écritures de ce préſent volume.

(a) *V. notre tom. 2. p. 337. & 340. planch. XXII. & XXIII.*

Le concours des caractères latins de divers genres dans toutes les écritures nationales, prouve qu'elles ſont romaines d'origine.

IV. Le concours & le mêlange des lettres & des écritures romaines, wiſigotiques, mérovingiennes, lombardiques & ſaxones, eſt une preuve ſenſible, qu'elles ſont toutes émanées de la première. On trouve ce mêlange d'écritures dans les plus anciens mſſ. La Bibliothèque du Vatican en poſſède (b) deux, écrits il y a plus de douze cents ans, en ces beaux caractères, qui étoient propres aux gens de lettres. Ces mſſ. ſont terminés par une écriture uſuelle & très-dificile à lire; quoique du même tems, & peutêtre du même écrivain. On

(b) *Fontanini vindic. diplom. p. 92.*

(1) La diſtinction des Francs & des Romains ou Gaulois ſe ſoutint en France juſqu'au VIIIe. ſiècle. Les guerres civiles ſous Charle-Martel & ſes compétiteurs parurent anéantir cette diſtinction. Auſſi ne vit-on plus alors que des notaires conſerver l'ancienne curſive romaine dans la mérovingienne ou franco-gallique.

voit, dit (a) M. Maffei, dans les mff. de Verone, comment la même main faifoit les titres des chapitres en belle majufcule, & quelquefois le premier verfet du texte, & s'atachoit enfuite à ce caractère lié & expéditif, qu'on apele tantôt du nom d'une nation barbare, tantôt d'une autre. Dans quelques mff. on voit le copifte commencer par le majufcule, puis après quelques feuillets continuer par le minufcule; enfin paffer au curfif, qu'on défigne par tant de dénominations. J'ai remarqué, ajoute-t-il, des mff. d'où l'on a levé & détaché l'ancienne écriture curfive, pour y fubftituer le caractère majufcule, quoique mal formé. Nous avons obfervé nous-mêmes dans les mff. de la Bibliothèque du Roi, & de l'abbaie de S. Germain des Prez l'écriture romaine mêlée avec la mérovingienne & la lombardique, enforte néanmoins que la romaine domine. Plufieurs lignes y font en écriture faxone, & d'autres en écriture mérovingienne. On y trouve un caractère mitoyen entre le mérovingien & le lombardique, ou tenant de l'un & de l'autre. On voit fouvent un concours de minufcule & de curfive dans un même acte ou infcription; le commencement fera d'une écriture (b) claire, diftincte, & dont les lettres font ifolées & fans liaifon : la fin aucontraire eft en caractère lié, curfif, & par conféquent dificile à lire. D. Mabillon avoit déja (c) obfervé que dans les anciens mff. écrits en caractères minufcules mérovingiens, les titres & quelquefois les premiers verfets font en lettres capitales romaines, ainfi que les infcriptions des fceaux & des *monoies* du tems. Ces capitales (d) font fouvent entremêlées de gothiques & de lombardes. L'écriture de la premiere ligne du mf. de Grégoire de Tours, donné à la Cathédrale de Paris par M. Joli, & dont la bibliothèque du Roi a fait depuis peu l'aquifition, eft romaine, & le texte en caractère (1) mérovingien, qui ne difère de celui des chartes de la première race de nos rois,

(a) *Opufcol. eclef. p.* 57.

(b) *Couftant. veter cod. vindic. confir. p.* 204.

(c) *De re Dipl. p.* 50.

(d) *Chron. Godwic. pag.* 19.

(1) Le P. Germon (e) regardoit l'écriture du texte de ce beau mf, comme abfolument barbare, à caufe de fes traits compliqués & de fes liaifons fréquentes, qui la rendent dificile à lire. Il faloit remonter à la fource : il auroit trouvé dans l'écriture curfive des Romains de quoi fe défabufer. Il auroit rendu hommage à la vérité des anciennes écritures nationales, & des monumens, où elles fe trouvent configneés. Le Jefuite traite de barbare l'écriture mérovingienne du mf. de Grégoire de Tours ! A ce compte la curfive romaine, qu'on trouve dans des monumens antérieurs à l'invafion des Goths, des Francs & des Lombards, fera la plus barbare de toutes les écritures.

(e) *Difcept.* 1. *pag.* 55.

qu'autant que l'écriture des livres est diférente de celle des gens d'afaires. Dans le mf. du roi 2777. la capitale, l'onciale & la demi-onciale mérovingienne concourent ensemble. Dans une bulle de Pascal II. de l'an 1104, écrite en caractères cursifs lombards, nous avons vu au-dessous de la date, la signature du pape en écriture minuscule assez belle. Ce concours si fréquent de diverses écritures, ce mêlange continuel de caractères majuscules, minuscules, cursifs usités chez les Romains, ne permettent pas de douter que les nations barbares n'aient apris d'eux à écrire le latin. Il ne faut donc point chercher ailleurs l'origine des écritures nationales d'Europe.

Toutes les écritures latines nationales réduites à l'unité d'origine. Les Goths, les Lombards, les Francs, les Saxons ont-ils corompu l'écriture romaine en y introduisant de nouveaux caractères ?

V. Elles ont tant de raports avec la romaine, qu'on a quelquefois peine à les distinguer. Dom Mabillon après avoir paru douter d'abord à quel genre d'écriture doit se raporter la pièce en papier d'Egypte de la bibliothèque de l'empereur, se détermine à l'apeller italogothique, & dit qu'elle fut en usage en Italie avant l'arivée des Lombards. Or elle est foncierement la même que celle des autres papiers d'Egypte, écrits en caractères cursifs romains. Les savans conviennent que l'ancien gothique avoit spécialement cours en Espagne. Aldrette, dans son docte ouvrage sur la langue Castillane, a publié le modèle d'un mf. de Cordoue. C'est constamment pour le fond l'écriture romaine, quoiqu'elle soit plus nette & plus aisée : comme étant d'une main moins ancienne & plus exacte. L'écriture du missel mozarabique de Tolède est à peu près la même que la minuscule romaine. D. Mabillon, (*a*) c'est lui-même qui en fait l'aveu avec sa modestie ordinaire, hésita un peu, quand il lui falut fixer le caractère lombard : il le découvrit enfin dans les anciennes bulles des Papes. Or comment ce savant homme a-t-il pu croire que Rome ait adopté une écriture barbare, & totalement diférente de la sienne ? Comment a-t-il pu penser que les Lombards aient introduit des caractères étrangers en Italie, & surtout dans la capitale du monde, où ils ne s'établirent jamais ? « Aujourdui que nous écrivons ces pages, dit (*b*) M. » Maffei, quatre-vingt mille soldats Allemans bien comptés » habitent cette partie de l'Italie, qui est sous la domination » de l'Empereur regnant toujours auguste. Ajoutés y les ser- » viteurs des officiers, les femmes, les enfans, & ceux de la

(*a*) *De re Dipl. pag.* 49.

(*b*) *Veron. illustr. col.* 338.

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. I.

» même nation, mais d'une autre profeſſion, qui demeurent » ici ; il n'eſt pas douteux que leur nombre n'eſt point infé- » rieur à celui des Lombards, qui, outre les mêmes païs qu'ils » ocupoient, en tenoient encore pluſieurs autres. Or voyons- » nous pour cela que les Italiens ſoient moins apliqués à leurs » emplois, & que les Allemans s'y ocupent à bâtir, à pein- » dre, aux exercices de la plume, & aux autres choſes ſem- » blables ? Change-t-on le goût des arts, du langage, des ca- » ractères de l'écriture ? Rien de tout cela ; parceque les Alle- » mans ne s'ocupent qu'à ce qui les intéreſſe & les regarde, » c'eſt-à-dire, préciſément aux mêmes choſes, qui intereſſoient » les Lombards. » Quelle abſurdité, dit-il encore, de ſupoſer que l'écriture des Lombards, en tant que diſtinguée eſſentiellement de la romaine, ait pu établir ſon ſiege à Rome, & qu'on ait abandonné plus que par-tout ailleurs l'ancien caractère romain juſtement dans une Cour & dans une (1) Egliſe, qui continua toujours d'être la mere & la nourice de la langue latine & des traditions romaines ! Sera-ce des Lombards que le clergé de Rome aura apris à écrire ? Comment, ajoute (a) M. Maffei, des hommes qui ont feuilleté & remué tant de mſſ. n'ont-ils pas reconnu en les voyant, que les différens genres d'écriture latine venoient de la même ſource ? Leur origine commune & unique eſt auſſi claire que les rayons du ſoleil.

(a) Veron. illuſtr. col. 333.

Mais, dira-t-on, ſi les nations qui ſe ſont établies dans l'empire romain, ont adopté l'écriture minuſcule & curſive ; ne peut-on pas ſupoſer qu'elles y ont introduit bien des caractères barbares & étrangers ? La ſupoſition n'eſt pas ſoutenable. 1°. Les arts n'étoient pas cultivés chez les nations germaniques, qui ſe répandirent dans l'empire romain. Elles n'ont donc pu d'abord y cauſer de l'altération en ſubſtituant leurs arts à ceux des Romains. 2°. On atribue aux Goths, aux

(1) M. Mafféei dit qu'à Rome les éccléſiaſtiques furent tous Romains & retinrent pendant longtems les noms, les loix & tous les uſages de cette ville. Pour parler exactement, il faloit dire que les éccléſiaſtiques de Rome étoient alors tous Italiens ou Grecs, ou même Syriens. Mais cette obſervation ne donne nulle ateinte à l'argument par lequel on prouve que les Lombards n'ont point introduit un nouveau genre d'écriture. D. Mabillon (b) cite comme un échantillon de lombardique dans les épitres des papes une pièce, qui au jugement de (c) M. Mafféi ne difère en rien du pur curſif romain dans les papiers d'Egypte de Ravenne.

(b) De re Dipl. p. 52.

(c) Opoſc. ecleſ. p. 59.

Lombards & aux autres barbares la corruption de la ſculpture, de la peinture, de l'architecture, de la langue romaine auſſi-bien que de l'écriture. Or rien n'eſt moins certain. Dès le IVe. & V^{e}. ſiècle ces arts étoient déchus. Les Chrétiens renoncèrent à la ſculpture & à la peinture; parceque les écoles, où on les aprenoit, étoient pleines d'idoles. L'architecture gothique ne peut point être atribuée à ces nations, qui n'avoient aucune architecture ni bonne ni mauvaiſe, comme il eſt prouvé par l'autorité des (*a*) anciens. C'eſt avec la même incertitude, diſons mieux, c'eſt ſans aucun fondement, qu'on met ſur leur compte l'altération de l'écriture latine. On prend, par exemple, pour gothique la diphtongue Æ, & elle paroit dans la médaille (*b*) conſulaire, où ſe trouvent les fortunes anziatines. On regarde comme gothique le chifre grec ϛ qui vaut VI, & qu'on rencontre dans les monumens latins du moyen age; mais il ſe voit dans une inſcription (*c*) lapidaire de l'an 295. On atribue aux anciens Goths ces ſortes d'abréviations, qui conſiſtent à inſérer les lettres les unes dans les autres, les plus petites dans les grandes: mais on les trouve auſſi ſur les (*d*) marbres & les bronzes romains. On a deux inſcriptions lapidaires d'afranchis d'empereurs de cette manière groſſière d'écrire & mal figurée, que Gudius dans Gruter (*e*) ne qualifie pas ainſi; mais qu'il apèle lombardique. Telles ſont encore quelques colones miliaires d'Italie. Mais pour trancher court, il ſufit d'obſerver que les anciennes chartes écrites en Italie, avant l'entrée des Goths & des Lombards, ofrent à peu près les mêmes caractères, les mêmes complications de lettres, que l'on trouve dans les monumens écrits, après que ces nations furent établies dans les provinces de ce beau païs. Nous ne nions pas que les peuples ſeptentrionaux venus en Eſpagne, en Italie, dans les Gaules & en Angleterre, n'aient eu quelque conoiſſance de l'écriture: mais ceux qui s'en ocupoient étoient certainement bien rares. Comment donc ce petit nombre de barbares auroient-ils pu écrire aſſez pour changer, abolir, altérer l'uſage du caractère qui avoit cours en Italie? Comment n'a-t-on pas conçu qu'un pareil changement ne pouvoit s'exécuter qu'avec la ſucceſſion de pluſieurs ages & la révolution de pluſieurs ſiècles?

VI. A ces preuves empruntées en partie de M. Maffei, ce

(*a*) *Vitruv. l.* 2. *c.* 1. *Plin. l.* 16. *c.* 36. *Tacit. de morib. German. cap.* 15. *Herodian. l.* 7. *c.* 2.

(*b*) *Veron. illuſtr. col.* 330.

(*c*) *Buonarroti oſſervaz. ſopra framenti di vetro pref. pl.* XVIII.

(*d*) *Veron. illuſtr. col.* 330.

(*e*) 1090. 14.

L'Unité d'origine

II. PARTIE. SETC. IV. CHAP. I.

des écritures nationales se prouve-t-elle parceque les nations germaniques ignoroient l'art d'écrire ? Diplome d'Alboin roi des Lombards en faveur de l'église de Trévise.

fameux litérateur en ajoute d'autres, qui ne nous paroissent pas également décisives. Si nous le suivons dans les détails, où il s'engage au sujet des nations barbares; ce n'est pas pour les adopter sans restriction; mais pour ne rien suprimer de ses preuves. Leur valeur & leur solidité se manifestera dans les notes, que nous plaçons au bas des pages.

Il est impossible que les barbares aient changé les caractères romains, ou introduit dans les vastes contrées, dont ils se sont emparés, les écritures gothiques, wisigothiques, lombardes, mérovingiennes & saxones. « La chose est évidente, » dit (a) notre docte Italien; puisqu'il s'agit de nations à qui » l'écriture, de quelque maniere qu'on l'envisage, étoit » chose étrange, nouvelle & de nul usage : ou si l'on s'exer- » çoit parmi elles à écrire; on peut avancer qu'on le faisoit » très-peu, & que cela ne s'étendoit qu'à un très-petit nombre » de personnes. On n'est pas obligé de croire, que l'écriture » eût cours de toutes parts, & qu'on ne pût vivre ni gou- » verner un peuple sans l'usage de l'écriture. Pourquoi ne sa- » vons-nous rien de l'histoire de tant & de tant de barbares ? » Parcequ'ils n'avoient ni écrivains ni monumens; & pourquoi » n'en avoient-ils point ? parcequ'ils n'avoient point de carac- » tères, dont ils fissent usage. Nous aprenons de (b) Strabon, » que les Indiens n'avoient nulle conoissance de l'écriture : & » cependant ils avoient des loix, mais qui n'étoient pas en- » core écrites. Combien de nations dans le nouveau monde, » découvertes par Colomb & Vespuce, se trouvèrent n'avoir » jamais eu aucune sorte de caractères ! Du tems de S. Irenée » plusieurs peuples barbares devenus chrétiens, c'est ce saint » martyr lui-même qui nous (c) l'ateste, vivoient sans papier » & sans encre, se contentant de porter dans le cœur la tra- » dition. On lit dans (d) Elien, que dès les tems les plus re- » culés les barbares d'Asie avoient coutume d'écrire; mais que » tous ceux d'Europe regardoient au contraire comme une » chose honteuse, l'usage des lettres; aussi le trouvons-nous » établi fort tard dans les contrées septentrionales. Il paroit » fort probable qu'avant la domination des Romains, il y » étoit inconnu, & qu'il n'y étoit point pratiqué avant la » religion chrétienne. On n'ignore pas la prétendue antiquité » prodigieuse des caractères runiques : mais il est inutile de

(a) *Veron. illustr. col.* 324.

(b) *Lib.* 15.

(c) *Lib.* 3.

(d) *Lib.* 8. *c.* 6.

» parler de semblables (1) folies. Venance, Fortunat qui flo» rissoit vers la fin du VI[e]. siècle, est le premier auteur qui » en fasse mention. Les lettres ainsi apelées sont les mêmes » que les grèques & les latines. Saumaise en avoit déja fait » la remarque, confirmée en dernier lieu par le savant Jean» Pierre Ludewig dans son *Introduction aux monnoies germa» niques.* » On convient que plusieurs des caractères runiques ressemblent à ceux des Grecs & des Latins. Mais il s'agit ici du tems auquel les nations germaniques en ont fait usage. Wormius & Hickes, qui ont fait des recherches si profondes sur la littérature des nations septentrionales, attestent qu'il existe un nombre prodigieux de monumens en caractères

(1) Dans un ouvrage imprimé en 1751. sous le titre de *Nuova transfigurazione delle lettere etrusche*, un savant d'Italie a démontré non-seulement l'antiquité, la vérité & l'existence de l'écriture runique chez les peuples septentrionaux; mais il a encore prétendu donner des preuves de l'identité de ce caractère avec l'étrusque. Dans ce nouveau système les Goths auront aporté leurs runes en Italie, & plusieurs anciens monumens de ce païs, qu'on a crus étrusques, seront réellement runiques. Quelques savans veulent que les caractères presque indéchifrables, qu'on trouve dans les Asturies, ne soient autres que les runes portées dans ce païs par les Goths. M. Freret, dont la vaste érudition est si connue, n'étoit pas (*a*) non plus de l'avis du marquis Maffei. Fortunat, qui conoissoit les Goths d'Italie, parle (*b*) de leurs runes. Ce ne pouvoit pas être une invention nouvelle. Les monumens runiques reclameroient. Et quand on n'en auroit pas, ce témoignage bien entendu prouveroit assez l'existence des écritures septentrionales. Si les anciens n'en parlent pas auparavant, c'est qu'ils ne les conoissoient pas assez, ou qu'ils ne conoissoient que quelques nations barbares, qui n'avoient pas éfectivement de lettres. Depuis l'inondation des Goths, leur écriture fut plus conue. Jornandés (*c*) dit que du tems de Sylla, Dicenus étranger venu en Gothie, donna des loix aux Goths. Elles furent mises par écrit, & se conservoient encore du tems de cet auteur, sous le nom de *Bellagines*. Vulcanius dans ses notes (*d*) sur Jornandés, prétend que ce mot est gothique, mais corompu, venant de *Welbehagen*, c'est-à-dire, *beneplacitum*. Ainsi ces loix étoient les *placita* du prince ou de la nation. Euric roi des Wisigoths au V[e]. siècle n'en aura donc fait qu'une nouvelle rédaction; quoiqu'il soit dit dans la chronique d'Isidore qu'Euric est le premier qui les ait données à sa nation. *Conjectura est*, dit (*e*) le Pere Sirmond, *cum Euricus in Isidori chronico legum instituta Gothis primus tradidisse dicitur, non sic esse accipiendum, quasi ante Euricum leges gothicæ nullæ fuerint, sed quod earum corpus & codicem primus collegerit Euricus, quod perspicuè docent verba Isidori in Leuvigildo.*

» Mais, dit (*f*) M. Maffei, nous aprenons de Procope, que Théodoric ne » permettoit pas à ses Goths d'envoier » leurs enfans à l'école, & parcequ'Amal» sunte faisoit étudier Athalaric, les » principaux de la nation en firent de » grandes plaintes, comme si ç'avoit été » une chose contraire aux mœurs de leur » nation guerriere. »

Ce fait ne prouve point la thèse du savant Italien. Quand il est dit que les Goths trouvoient mauvais qu'on étudiât les lettres; cela ne doit pas s'entendre de la lecture & de l'écriture; mais de l'aplication aux belles lettres, qu'ils regardoient comme propres à énerver les courages. Le mépris, qu'ils faisoient alors des Romains, leur avoit inspiré ces sentimens.

(*a*) *V. notre* 1. *vol. p.* 710. 711.

(*b*) *Lib.* 7. *carm.* 18.

(*c*) *De rebus gothicis cap.* XI.

(*d*) *Pag.* 179. 180.

(*e*) *Not. in epist.* 1. *libri* 2. *Sidonii.*

(*f*) *Veron. illustr. col.* 332. *oposc. eclesf. p.* 59.

II PARTIE. Sect. IV. Chap. I.

runiques, antérieurs à l'établissement du Christianisme dans le Nord. Il faut que dès les commencemens du ve. siècle les Germains cultivassent beaucoup les lettres ; puisqu'ils étudioient l'Ecriture sainte, & qu'ils en recherchoient les exemplaires hébraiques ou traduits sur l'hébreu. *Quis (a) hoc crederet*, dit S. Jerôme, *ut barbara Getarum lingua hebraicam quæreret veritatem & dormitantibus, immo contendentibus Græcis, ipsa Germania spiritus sancti eloquia scrutaretur?*

(a) *Epist. ad Junium & Fretelam.*

» Mais, poursuit le savant marquis, les Goths qui parurent » plus polis que les autres barbares, demeurèrent sans écri» ture jusqu'à la fin du IVe. siècle. C'est, dit-il, une consé» quence qui se tire fort naturellement du témoignage de » Socrate. Cet historien dit, que l'évêque Ulphila fut chez eux » le premier auteur de l'écriture, & qu'aiant traduit les livres » sacrés en langue gothique, il inventa des lettres pour les » consigner par écrit. Mais avoir aporté de Constantinople en » son païs l'alphabet grec ; c'est à quoi se réduit cette inven» tion, comme on le peut conclure d'un texte (1) d'Isidore : » si ce n'est peutêtre qu'il y joignit quelques lettres, pour ex» primer les sons particuliers à sa nation. Ce (b) n'est pas ici (2) » le lieu d'examiner si les caractères du fameux ms. d'argent » représentent ceux d'Ulphila. Mais nous avons apris de (3) » Tacite, que dans la Germaine, où les Saxons, les Francs & » les Lombards avoient leur domicile, ni les hommes, ni

(b) *Veron. illustr. p. 325.*

(1) *Ad instar (c) græcarum literarum Gothis reperit literas.* Ce n'est pas là avoir aporté de Constantinople les lettres grèques. Ce texte n'exclut pas les caractères runiques, dont les peuples septentrionaux se servoient avant le Christianisme.

(2) A l'égard du livre d'argent, publié par François Junius, & qu'on regarde comme un des plus anciens monumens de littérature germanique ; le marquis Maffei (d) se proposoit de mettre en ordre un Traité particulier, qu'il comptoit ne devoir pas être désagréable au public.

(3) *Literarum secreta viri pariter ac fœminæ ignorant.* Cela signifie seulement que les hommes & les femmes ignoroient ce que c'étoit que d'employer les lettres à des intrigues de galanterie. Cependant M. Maffei est fortement (e) persuadé que l'usage des lettres n'a été connu des nations septentrionales, qu'avec la religion chrétienne. D'où il conclut qu'il n'étoit point passé aux Lombards, qui lorsqu'ils vinrent en Italie, étoient encore gentils. » Avec cela, ajoute-t-il, si nous nous en » tenons à l'opinion commune, & sur» tout de ces modernes qui la publient à » son de trompe ; après l'invasion de » cette armée barbare, l'écriture fut ré» servée à leurs seuls soldats, & les Ita» liens n'écrivirent plus ; ou s'ils le firent, » ils abandonnerent leur écriture pour » prendre celle de cette nation : pensée » la plus bisare, qui pût jamais tomber » dans l'esprit humain. « Dira-t-on que cette écriture étoit gothique ? Mais les Goths demeurèrent sans écriture jusqu'à la fin du IVe. siècle ; si l'on en croit le docte marquis, qui leur refuse même la runique.

(c) *Isid. var. hist. l. 8. c. 6.*

(d) *Opuscol. eccles. p. 59.*

(e) *Ibid.*

les

» les femmes n'avoient aucune conoiſſance des lettres. Reine-» ſius déclare en termes formels, qu'ils ne l'avoient point en-» core du tems d'Ammien Marcellin. La langue germanique, » comme on l'aprend d'Eginhart, ne commença à être miſe » par écrit qu'au IX[e]. ſiècle. Le moine Otfride fût un des pre-» miers, qui traduiſit les évangiles en cette langue, en aver-» tiſſant que comme on n'y avoit point écrit, elle n'avoit en-» core pu acquérir nulle politeſſe. Pour commencer à le faire, » on adopta les caractères latins. Auſſi voyons-nous dans Ta-» cite, que juſqu'au tems de Trajan, les Germains n'avoient » point de monoie, qui leur fût propre; mais ils s'en tenoient » à l'échange des marchandiſes. Il n'y avoit que ceux qui » étoient limitrophes des Romains, qui reçuſſent leurs mo-» noies. Strabon faiſant la même obſervation au ſujet des Dal-» mates, dit que cela leur étoit commun avec beaucoup d'au-» tres barbares.

» De tous les autres noms, celui de Lombard eſt le plus » ſouvent donné aux monumens italiens du moyen age. Or » tant s'en faut, qu'aucuns nouveaux caractères aient pu être » introduits en Italie par les Lombards, ou qu'ils aient changé » ou altéré les nôtres; qu'on peut aſſurer au contraire, qu'ils y » vinrent ſans (*a*) ſavoir écrire en aucune manière, & ſans avoir » nulle conoiſſance des lettres. Cela eſt évident par le té-» moignage de Rotaris, qui ayant le premier entrepris l'an 643, » de former un corps de loix lombardes, dit à la fin de ſon » édit, qu'il l'avoit fait en rapelant les anciennes coutumes, & » les loix de ſes pères, qui n'avoient pas été miſes par écrit. » Auſſi Paul diacre obſerve-t-il que ce Prince fit écrire les loix, » qu'on ne ſavoit que par mémoire, & par l'uſage. Que cette » nation ne ſe ſoit jamais ſervi d'écriture, ni d'aucunes lettres; » quelle preuve en pouroit-on ſouhaiter plus forte que celle » qui réſulte de n'avoir jamais mis par (1) écrit ſes loix: en

(*a*) *V. opoſc. ecleſ. p. 59.*

(1) Il s'enſuivra que le premier uſage, qu'on a fait de l'écriture chez toutes les nations, aura été de mettre leurs loix par écrit. Nous doutons que cette preuve paroiſſe bien ſolide. Les coutumes non écrites ont précédé les loix dans preſque toutes les nations: & les premières collections des loix n'étoient communement que celles des uſages d'un peuple. C'eſt ce qu'on pouroit vérifier par raport à la plûpart. On prouve par la lettre de S. Nizier à Chlotzvinde, que les Lombards ne pouvoient pas être dans une ignorance totale de l'écriture. Cela ne ſe peut dire que de leurs militaires, ainſi que de ceux des autres barbares.

» quoi consiste le lien & le fondement de la société ? Tels » étoient aussi les Huns, à qui la Pannonie fut cédée par les » Lombards, quand ils vinrent en Italie. Procope raconte que » du tems de Justinien, ils n'avoient nulle conoissance des » caractères. C'est pourquoi un de leurs Rois ayant envoyé des » ambassadeurs à CP., il ne les chargea ni de lettre, ni » de papier; mais ils s'en raporta uniquement à leur lan- » gue & à leur mémoire. Rotaris, raportant dans le préam- » bule de l'édit cité les noms de ses prédecesseurs, dit les avoir » apris des anciens : ils n'étoient donc pas encore écrits.

» Voilà (*a*) donc quels étoient ces peuples, qui s'emparèrent » de l'Italie, après la décadence de l'empire; ce n'étoient ni » des Phéniciens, ni des Cananéens, qui écrivissent en leur » propre langue, & qui en aprenant le latin, fussent capables » d'en corompre & d'en changer le caractère, en y mêlant le » leur. Ils savoient se servir de l'épée, & non de la plume: » jamais ils n'avoient formé aucune lettre. Peut-on suposer, » que ces hommes féroces, aussitôt après avoir envahi l'Ita- » lie, auroient quitté la profession des armes, pour aprendre » à écrire, ou même qu'ils l'aient fait aprendre à leurs en- » fans, qui leur devoient succéder dans la garde des places » & dans le métier de la guerre. Il est vrai qu'avec le tems » la langue du païs leur devint naturelle, & que devenus Ita- » liens, ils en adopterent aussi l'écriture. Mais aiant apris d'eux » à écrire, ils ne le pouvoient faire que comme leurs maitres, » & comme il se pratiquoit dans le païs, qu'ils habitoient. » Aussi qui que ce soit, qui ait mis la main aux monoies, & » aux inscriptions des rois Goths & Lombards; il est certain » qu'elles sont en langage & en caractères latins, que toutes » sont en lettres (1) majuscules, & que la plûpart sont d'un » assez bon goût. Disons plus : il y en a même d'un excellent » goût, puisque le caractère en est grand & très-bien formé. » Telle est l'inscription sépulcrale de Seda eunuque & came- » rier du roi Théodoric. Elle fut gravée en l'an 541. Il n'est » pas douteux que si ces nations avoient eu des caractères » propres, & qu'ils eussent écrit dans leur langue; on ne

(1) Il ne faut pas prendre dans la rigueur, ce que dit ici M. Maffei : puisqu'on a en Italie non-seulement des inscriptions & des monoies, partie en lettres minuscules; mais encore en lettres cursives.

» veroit rien de ſemblable. Annibal en Italie ayant fait ériger » un monument en mémoire de ſes exploits, l'inſcription fut » dreſſée en caractères puniques. Il l'a fit encore mettre auprès » en grec, comme étant une langue généralement entendue.

» Il ſe préſente ici, continue M. Maffei, une ſimplicité de » Paul diacre, qui pouroit faire ſoupçonner que les Lombards » auroient eu l'uſage de l'écriture. Il raporte qu'Alboin dès » les premiers jours de ſon invaſion en Italie, au paſſage de » la Piave avec ſon armée, accorda à l'évêque de Tréviſe un » diplome, pour confirmer les biens de cette égliſe. Mais cela » ne s'acorde pas avec ce qu'il raconte ailleurs, qu'au tems de » Théodelinde les égliſes rentrèrent dans la poſſeſſion de leurs » biens, qui avoient (1) preſque tous été envahis par les Lom- » bards, parcequ'ils étoient païens. Et (a) l'on pouroit croire » qu'à l'arivée d'une furieuſe armée de (2) barbares; tandis

(a) *Veron. illuſtr. col.* 327.

(1) Si les Lombards, tous payens qu'ils étoient, laiſſèrent aux égliſes quelques biens, dont ils ne s'emparerent pas; comment repugne-t-il que ceux de l'égliſe de Tréviſe aient été de ce nombre? Mais il eſt évident par la lettre de S. Nizier à la reine Chlotzvinde, épouſe d'Alboin, qu'ils n'étoient pas payens, mais Ariens, du moins pour la plûpart. Or excepté les Vandales, les barbares ariens ne laiſſèrent pas d'avoir des égards & des ménagemens pour quelques évêques. L'Italie, l'Eſpagne & la Bourgogne en pouroient fournir des preuves. Alboin devoit avoir peu d'opoſition à la foi catholique; puiſqu'il avoit épouſé une princeſſe, qui en faiſoit profeſſion. A ſon entrée en Italie, il étoit important pour les conquêtes, qu'il méditoit, de ſe ménager les eſprits des catholiques. Dire qu'on ne ſavoit pas écrire chez les Lombards; c'eſt une thèſe qui n'eſt pas ſuffiſamment prouvée: & quand elle le ſeroit, Alboin ne pouvoit-il pas ſe ſervir du miniſtère de quelque latin? Vis-à-vis de ſa nation qu'il pût ſe paſſer de ſecretaire & de Chancelier, cela ſurprendroit moins; quoique cela ſoit peut-être un peu dificile à allier avec cette haute reputation, qu'Alboin s'étoit aquiſe, même avant la conquête d'Italie. Mais pouvoit-il s'en paſſer, devenu le maitre d'une partie conſidérable du païs, & réſolu de pouſſer ſes conquêtes dans toute l'étendue de l'Italie, où toutes les affaires ſe traitoient devant des tribunaux reglés? N'avoit-il pas pour ainſi dire ſous les yeux l'exemple de Théodoric, qui faiſoit dreſſer ſes dépêches par un Caſſiodore? Un prince déja chrétien, quoique malheureuſement engagé dans l'héréſie, étoit-il dépourvu d'évêques, de prêtres & d'autres miniſtres inférieurs qui ſçuſſent écrire? Il ſe pouroit faire que quelqu'uns d'entr'eux ne l'auroient pas ſçu: mais que tous l'aient ignoré; cela n'eſt pas croyable. Voilà donc le diplôme d'Alboin en faveur de l'égliſe de Tréviſe, à couvert de la critique du docte marquis.

(2) Sigonius hiſtorien fort judicieux, & tant d'autres ont enviſagé l'entrée des Lombards en Italie avec toutes les circonſtances, qu'on voit peintes ici avec des couleurs ſi vives: & cela ne les a pas empêchés de raporter ſérieuſément le trait, où l'on découvre tant de ſimplicité. Il eſt vrai que ces auteurs n'ont pas le talent de réunir dans les premiers jours de l'entrée des Lombards en Italie des évenemens qui ſe paſſèrent durant le cours de trois années. Par exemple la priſe de Tréviſe apartient à la ſeconde année de l'invaſion des Lombards, & celle de Milan à la troiſieme.

» que les uns fuyoient, les autres prenoient les armes, pen» dant que Oderzo, Padoue, Montefelice & d'autres lieux » fermoient bravement leurs portes, que le patriarche d'A» quilée abandonnant la terre ferme, se retiroit à Grade, & » que l'achevêque de Milan ne s'y croyoit pas en sureté, mais » cherchoit un asyle à Genes; l'évêque de (1) Trévise seroit » allé audevant de l'armée barbare demander des privileges? » Et l'on pouroit croire qu'Alboin dans le tems même, où il » couroit la Venetie avec le fer & le feu; en roi catholique » & latin, menant à sa suite une chancellerie, & des officiers » formés à dresser des diplomes, il auroit fait délivrer des » instrumens de concession? Où trouverons-nous que l'usage » de confirmer aux églises leurs biens, fût déja établi dans » le VIe. siècle. Et comment cet évêque prévoyoit-il que les » Lombards alloient fonder un royaume, qui devoit subsister » assez long-tems, pour qu'il fût expédient de s'en procurer » des privileges? A la vérité le P. Mabillon, comme les autres, » ajoute-foi à ce diplome, & à ce fait historique: mais dans » un grand ouvrage, on ne peut pas tout examiner, ni péser » en détail chaque chose. On prouve seulement par là, que » dès le tems de Paul diacre, les impostures en ce genre » avoient déja commencé. Ce qui n'est pas étonnant; puis» que le faux est presque aussi ancien que le vrai. On pré» senta à (2) Pline même, lorsqu'il gouvernoit la Bithynie,

(1) La hardiesse de l'évêque de Trévise n'est peutêtre pas si surprenante. 1°. Il pouvoit avoir des relations à cette cour. 2°. Les catholiques attachés à la reine Chlotzvinde pouvoient y conserver quelque crédit. 3°. Il y a des hommes plus courageux les uns que les autres. 4°. Les pillages, dont l'église de Felix étoit menacée, devoient puissamment l'exciter à faire de généreux éforts, pour la mettre à couvert; peut-être même les privilèges sollicités n'avoient-ils pas d'autre but, que d'obtenir une sauvegarde: & dans ce cas il ne faudroit plus demander, si dès-lors les princes confirmoient les biens des églises par des privilèges, ni si l'évêque pouvoit prévoir que les Lombards auroient en Italie des établissemens durables. 5°. Puisque la prise de Trévise n'arriva que la seconde année de l'irruption des Lombards en Italie; Felix avoit eu le tems de se tourner & de prendre ses mesures, pour être accueilli favorablement, comme il le fut du roi Alboin. 6°. Il faut autre chose que de simples raisonnemens, pour détruire un fait attesté par un auteur grave.

(2) Si par les diplomes présentés à Pline, M. Masséi a voulu nous convaincre que le faux est presque aussi ancien que le vrai; c'est-à-dire, qu'il étoit plus de quatre mille ans avant Pline, la preuve est bien récente. Si c'est pour établir que les impostures en genre de privilège, avoient commencé dès le tems de Paul diacre, la preuve est bien vieille. D'ailleurs quel raport entre des lettres vraies ou fausses d'un empereur, portant permission de prendre des voitures publiques, & des privilèges acordés à des

» des caractères impériaux, dont la vérité n'étoit pas certaine.
» Puisqu'il est évident que nulle espece de caractères ne » fût particuliere aux nations germaniques; où est donc née » cette maniere d'écrire le latin en caractères minuscules, liés » & cursifs, si diférente de la romaine, & qui leur a été » atribuée jusqu'à présent ? Nous répondrons franchement, » qu'elle est née à Rome, & qu'elle ne fut pas moins pro- » pre des Latins que des autres peuples. Une si grande mé- » prise est venue de ce qu'on a observé la netteté & la majesté » des caractères, dont usoient les Romains, sur les marbres & » dans les mss. les plus beaux & les plus magnifiques, & de » ce qu'on a cru qu'ils n'en avoient point d'autres. Par con- » séquent les autres manières d'écrire en latin, devoient être » venues des nations étrangères. Mais c'est-là justement la » même erreur, où l'on tomberoit aujourdui; si après avoir » observé nos inscriptions lapidaires, & les livres sortis des » plus belles imprimeries, & les avoir comparés avec les actes » de quelques notaires, & les lettres missives de plusieurs par- » ticuliers, dont on ne peut lire l'écriture qu'avec beaucoup » de peine; on jugeoit que l'un de ces caractères est celui des » Italiens, & l'autre celui des autres nations. «

On ne sauroit nier que le marquis Maffei, en tout ce que nous venons de raporter de lui, ne montre beaucoup d'érudition & d'éloquence. Mais ne seroit-ce pas pour remplacer la solidité de plusieurs de ses preuves ? Quoiqu'elles ne soient pas toutes également concluantes; il n'en est pas moins certain, que les nations germaniques repandues dans l'empire adoptèrent tous les caractères des Romains, sans exception.

Fausses notions & méprises des savans sur la distinction des écritures nationales.

VII. Les raports que les écritures romaines, gothiques, lombardiques, mérovingiennes & saxones, ont entr'elles, sont quelquefois si grands, qu'on ne doit pas s'étonner de voir des savans, même du premier ordre, les prendre les unes

églises ? La digression de notre illustre auteur est un peu longue, mais elle n'est pas étrangère à la Diplomatique. Le soin que nous prenons de redresser ce qui a pu lui échaper dans le feu de sa composition, est une preuve du cas, que nous faisons de tout ce qui est sorti de la plume de cet illustre academicien de Paris. Lui-même a toujours été d'une attention merveilleuse à ne rien passer à D. Mabillon, quand il l'a cru en faute, quelque legère qu'elle pût être. On ne trouvera donc pas mauvais que nous en usions de même à son égard. Il a fait un trop grand personage dans la république des lettres, pour que ses méprises soient sans conséquence.

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. I.

pour les autres. Souvent faute d'en avoir étudié les caractères distinctifs, & d'avoir saisi le goût & le genie national, ils les ont confondus avec des écritures même disparates. On auroit peutêtre de la peine à nous en croire; si nous ne fournissions des preuves de ces méprises.

Quoique les fameuses Pandectes de Florence (*a*) aient été écrites à CP. ou à Berite par un copiste grec ; Struve (*b*) y voit les caractères romains altérés, défigurés, corompus par le mêlange des gothiques. Cependant ces prétendues lettres gothiques ne sont autres que les minuscules & cursives des Romains mêlées, avec leur onciale. Le gothique d'Ulphila est fort (*c*) distingué du runique. Ni l'un ni l'autre n'est l'écriture latine connue des Goths d'Italie & d'Espagne. Le gothique moderne est diférent de tous les autres, à qui l'on a donné ce nom. Nous voyons néanmoins tous ces gothiques confondus par nos plus habiles antiquaires. Malgré une multitude (*d*) d'anciens monumens, qui prouvent que les caractères runiques existoient plusieurs siècles avant que l'évêque Ulphila eût donné aux Goths son alphabet, emprunté de ceux des Grecs & des latins; on a (*e*) identifié l'écriture runique avec l'ulphilane, en donnant le nom de gothique à l'une & à l'autre, quoique très-faciles à distinguer.

Le fameux livre d'argent des quatre évangiles, apartenant autrefois à l'abaie de Werden dans le duché de Berg, maintenant gardé dans la bibliothèque dUpsal, & publié par François Junius, est-il en écriture gothique d'Ulphila, ou en lombardique, ou en teutonique ? D. Mabillon (*f*) y reconoit les lettres gothiques ulphilanes. Si l'on veut les comparer avec l'alphabet de la troisieme colonne de la XIIIe. planche de notre (*g*) premier tome; on souscrira sans peine au jugement de notre savant antiquaire. L'auteur du *Traité de l'incertitude des sciences* (*h*) trouve beaucoup de raports entre ces évangiles & le latin du célèbre mf. de Cambridge. « Simon, dit-il, qui s'imagine avoir trouvé des lettres grèques » dans le latin de la seconde partie de cet exemplaire, se » trompe indubitablement. Ce sont des caractères gothiques, » qui ressemblent souvent aux caractères grecs. » Cependant Hickès est persuadé que le livre d'argent a été écrit en Allemagne un peu avant, ou vers le tems d'Ulphila, & que l'écriture

(*a*) *Brencman. hist. Pandect. c.* 3. *p.* 11. *& seqq.*
(*b*) *De criter. mss.* §. *xx. p.* 24. 25. *Aldrette del origen de la lengua Castell. fol.* 58.
(*c*) *Struv. ibid. p.* 27.
(*d*) *Vorm. Antiquit. danic. p.* 24. *Hickes dissert. epist. p.* 122.
(*e*) *Struv. ibid. p.* 23.
(*f*) *De re Diplom. p.* 46. 346.
(*g*) *Pag.* 703.
(*h*) *Pag.* 293.

en eſt par conſéquent teutonique. Au contraire Sperling dans ſa Diſſertation ſur le batême des anciens payens, prétend prouver que ce mſ. eſt en onciale lombardique. L'abbé de Godwic (*a*) s'eſt contenté d'expoſer les divers ſentimens, ſans prendre aucun parti ſur ces diférentes qualifications. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que les caractères de la ſeconde partie du mſ. trouvé dans le monaſtère de S. Irenée de Lyon, & donné par Beze à la bibliothèque de Cambridge, ne ſont pas moins romains que ceux du S. Paul de la bibliothèque du Roi de France.

L'opinion vulgaire dit (*b*) M. Maffei, fait apeler gothiques les lettres écrites ſous les ſtatues des apôtres, à la rotonde de Ravenne. Ce ſont néanmoins de belles majuſcules romaines. Miſſon dans ſon voyage d'Italie rabaiſſe l'age d'un Virgile du Vatican, auquel on donne plus de mille ans, ſous prétexte que les caractères ont quelque raport avec le gothique moderne. Par une ſemblable mépriſe, le célèbre M. Fontanini (*c*) d'après D. (*d*) Mabillon, apele demi-gothiques les écritures capitales employées ſur les ſceaux & dans les titres des mſſ. mérovingiens. On ne comprend point comment le ſavant Italien a pu qualifier (*e*) gothique l'écriture de la charte de pleine ſécurité, & de celle que D. (*f*) Mabillon a publiée d'après Lambecius. Dans l'une & l'autre pièce le caractère curſif romain ſe montre avec toute ſa hardieſſe & ſa fierté. Oſerions-nous le dire ? D. Mabillon lui-même ne trouve nulle diférence entre les deux modèles d'écriture antique, qu'il a fait graver dans ſon (*g*) Suplément. Le premier cependant eſt en caractère romano-gallican, & le ſecond en mérovingien. La diſſemblance de ces deux écritures eſt palpable.

La lombardique n'a pas moins cauſé d'embaras aux ſavans. Notre Bénédictin avoue, (*h*) avec ſa candeur ordinaire, qu'il avoit cru d'abord, que le mſ. de Gennade, dont il a donné un modèle, étoit écrit en caractère lombard ; mais il ne tarda pas à reconoitre, que l'écriture en étoit purement mérovingienne. Parceque les Papes ſe ſervoient dans leurs bulles de l'écriture lombardique, le nom de romaine lui fut quelquefois (*i*) donné au XIe. ſiècle. Le pere Germon voyoit (*k*) l'écriture lombardique dans la fameuſe charte de pleine

(*a*) *Chron. Godwic. p.* 67.

(*b*) *Veron. illuſtr. col.* 334.

(*c*) *Vindic. Diplom. p.* 89.

(*d*) *De re Dipl. p.* 50.

(*e*) *Fontinini. ibid. p.* 99.

(*f*) *De re Diplom. tab. LVIII.*

(*g*) *Pag.* 11.

(*h*) *De re Dipl. p.* 348. & 349.

(*i*) *Ibid. p.* 52.

(*k*) *Diſcept.* 1. *p.* 60.

sécurité, gardée à la bibliothèque du Roi. Comment ce Jesuite pouvoit-il s'imaginer, qu'une pièce dressée à Ravenne en 564, étoit de l'écriture des Lombards, qui n'entrerent en Italie qu'en 568 ? Il ne sert de rien de rejeter la faute sur D. Mabillon. L'ennemi déclaré de ce grand homme, ne se fait-il un devoir de le contredire, que quand celui-ci a raison? Mais quel argument, pour prouver que l'écriture lombardique (a) n'a pas été inconnue aux faussaires, que de nous alléguer une (b) fausse étiquette mise sur le dos d'une pièce vraie, écrite en ancienne cursive romaine ! Fait-on toujours beaucoup d'attention à ces étiquettes, à moins qu'on n'ait lieu de s'en méfier ? Le P. Germon ne conoissant de l'écriture romaine, que les beaux caractères majuscules, n'avoit garde de reconoitre dans la charte de plene sécurité le caractère lié & expéditif, dont les Romains se servoient dans l'usage ordinaire. Ce genre d'écriture a trop d'afinité & de ressemblance avec la cursive mérovingienne, que ce Jesuite avoit résolu de rendre au moins suspecte ; s'il ne pouvoit venir à bout de la faire passer pour une invention d'imposteurs.

(a) *Ibid. p.* 63.

(b) *V. notre* 2. *tom. p.* 133.

On ne conçoit pas comment Nicolas Keder dans son Traité ou Commentaire sur les médailles runiques a pu (c) confondre les lettres monacales ou gothiques modernes avec les lombardes. Mais il est encore bien plus surprenant qu'un antiquaire de la force de D. Bernard de Montfaucon, n'ait pas été frapé des traits, des nuances, & du coup-d'œil, par lesquels on distingue l'écriture cursive romaine, de la lombardique. M. Maffei (d) lui reproche avec fondement d'avoir qualifié de ce dernier nom l'écriture d'un de ses anciens papiers d'Egypte, aujourdui gardé à la bibliothèque du Vatican, & de l'avoir jugé du VIII. ou IXe. siècle; quoiqu'il ait été écrit en 557. tems auquel les Lombards ne pensoient pas encore à passer en Italie. « L'auteur du Journal italique, » dit encore le savant marquis, pour avoir cru lombardi- » que l'assignation d'un tuteur spécial écrite à Riéti, la juge » du VIIIe. siècle & peut-être du IXe, quoique nous l'aions » trouvée écrite en 557, c'est-à-dire onze ans avant l'arri- » vée des Lombards en Italie. «

(c) *Acta erudit. januar.* 1705.

(d) *Opusc. eccles. p.* 60.

La fameuse carte de Conrad Peutinger, dont M. Schoepflin nous a donné un modèle dans son *Alsace illustrée*, est un monument

monument du IVe. ſiècle, au jugement de ce ſavant Académicien. Nous ne le contredirons pas, s'il veut parler de l'autographe, ſur lequel la table de Peutinger, acquiſe par le Prince Eugene, a été copiée. Mais quand on ajoute (*a*) que l'écriture en eſt lombarde; nous ne pouvons nous empêcher de réclamer contre une prétention ſi ſingulière. Outre que les caractères lombardiques ne peuvent pas remonter au-delà de l'année 568. époque de l'établiſſement des Lombards en Italie : l'écriture du modèle de M. Schoepflin eſt en (*b*) menu caractère romain, & reſſemble fort à la minuſcule renouvellée ſous la ſeconde race de nos rois, & continuée juſqu'au déclin du XIIe. ſiècle.

L'écriture minuſcule capétienne, dont on uſoit en France pendant le XIe. eſt aſſez belle, & n'a nul raport à la groſſiereté de l'architecture du tems & du langage (*c*) vulgaire, qu'on parloit alors. Cependant cette écriture (*d*) eſt apelée *gauloiſe* par M. Fleuri; lorſqu'il parle du concile de Leon de l'an 1091, qui ordonna qu'on abandonneroit en Eſpagne le caractère wiſigothique, pour ſe ſervir du françois. Par écriture *gauloiſe*, le judicieux hiſtorien n'aura pas voulu déſigner celle des anciens Gaulois, avant la conquête de Jules-Ceſar. Ils n'en avoient point qui fût diférente de la grèque. A-t-il voulu parler de la romano-gallicane, dont ils firent uſage avant l'établiſſement des Francs ? Mais celle-ci fut remplacée par la franco-gallique, & enſuite par la caroline ou nouvelle gallicane. S'il s'eſt entendu lui-même; il s'eſt ſervi d'un terme impropre; ou bien par écriture *gauloiſe*, il a eu en vue le gothique moderne, qui commença (*e*) vers la fin du XIIe. ſiècle. En ce dernier cas, il n'aura pas diſtingué ce caractère du capetien ou françois, dont l'uſage ſe (*f*) répandit dans preſque toute l'Europe au ſiècle précédent. On ſera ſans doute moins ſurpris d'entendre dire au (*g*) P. Hardouin, que l'écriture ſaxone, dont l'Angleterre conſerve (*h*) tant d'anciens monumens, n'eſt autre que la germanique des tems poſtérieurs. Une prétention ſi abſurde, qui tend à livrer aux fauſſaires toutes les chartes, les mſſ. & diplomes ſaxons, n'eſt apuyée que ſur les légendes des monoies du roi Offa, écrites en lettres capitales. Le Jeſuite en inféroit doctement que les Anglo-ſaxons n'avoient point d'autre écriture : comme ſi le

(*a*) *Alſacia illuſtr. p.* 610.

(*b*) *Maffei, opoſc. eccleſ. p.* 60.

(*c*) *V. le ſpect. de la nat t.* 7. *p.* 246. *pl.* XXIII.

(*d*) *Hiſt eccleſ. t.* 13. *p.* 526. 527.

(*e*) *Spect. de la nat. ibid. p.* 231. *pl.* XXI.

(*f*) *Opoſc. eccleſ. p.* 60.

(*g*) *Chronol. veter. teſtam. p.* 34.

(*h*) *Theſaur. ling. ſeptentr. præf. p.* 23. 24.

caractère majuscule, excluoit le minuscule & le cursif des mss. & des diplomes !

Tant de méprises sur la distinction & la nomenclature des écritures nationales montrent que leurs notions caractéristiques, n'ont pas encore été assez dévelopées. Quiconque voudra prendre la peine de consulter nos tables alphabétiques, & surtout nos deux parallèles de minuscules & de cursives, saisira sans beaucoup de peine les diférences spécifiques & les raports, qui sont entre ces écritures. Les éclaircissemens qui vont acompagner les modèles de nos deux classes des anciennes écritures propres aux mss. & aux diplomes, acheveront de mettre en évidence leur distinction, en même-tems qu'elles prouveront leur vérité & leur existence, que les Hardouins & les Germons ont osé nier, ou mettre en problême.

CHAPITRE II.

Ecritures capitales des mss. d'Italie, de France, d'Allemagne, d'Angleterre & d'Espagne : I^e. division de la deuxième classe des écritures latines : notices & modèles d'un très-grand nombre des plus anciens & des plus précieux mss. d'Europe.

APrès avoir représenté dans la première classe des écritures latines, celles des marbres & des bronzes ; notre systême nous apele aux mss. Leur utilité, leur importance & leur autorité sont reconnues de toutes les persones éclairées, qui aiment véritablement la Réligion, & généralement de tous les (1) vrais savans. Si ces précieux monumens ont trouvé dans

(a) *Sirmond. antirrhetic. t. 4. col. 266. 267.*

(1) *Scimus*, c'est le plus docte (a) Jesuite du dernier siècle, qui parle *in monasteriis, quorum immortali beneficio veterum bibliothecarum reliquias, quæ restant, præcipuè deberi fatendum est, minorem ætatem, ut Severus in sancti Martini vitâ scribit, huic arti deputatam. Sed quæ juniores scripserant, seniores posteà doctioresque castigabant. Nescis quantum in eâ re studii & operæ posuerint Antistites ? ..... Amare bonos codices eum necesse est, qui doctrinam amat, quæ codicibus continetur. Et, quanquam splendor litterarum non idem omnibus temporibus*

notre ſiècle quelques contradicteurs, prévenus d'opinions ſingulières; la multitude des gens de lettres en a pris la défenſe avec autant de zèle que de ſuccès, non ſeulement en France & en Italie, mais encore en Angleterre & en Allemagne.

Il exiſte des manuſcrits plus vieux que les plus anciens diplomes. Toûs les ſiècles, au moins depuis le IIIe. fourniſſent un nombre plus ou moins conſidérable de ceux là, dont on peut comparer les écritures avec celles de ceux-ci. Si l'uſage des beaux caractères eſt ordinaire dans les mſſ; on y trouve auſſi aſſez fréquemment toutes les diverſes ſortes d'écritures uſuelles & diplomatiques. Souvent la diverſité de l'écriture des mſſ. & de celle des chartes eſt nulle, ou n'excède pas la différence, qu'on remarqua toujours entre la main des notaires & des perſones fort occupées, & celle de ceux, qui ont plus de loiſir. En général l'écriture des mſſ. fut celle des ſavans, & l'écriture diplomatique fut celle des gens d'afaires. Mais elles ont tant de raports l'une avec l'autre, qu'en prouvant l'exiſtence de la première, on démontre néceſſairement la vérité de la dernière. Pour donner une idée juſte de toutes les deux, nous faiſons précéder celle des mſſ. & nous en faiſons notre ſeconde claſſe des anciennes écritures latines. Nous la diviſons & ſubdiviſons, comme celle des écritures lapidaires & métalliques. Pour procéder méthodiquement, nous ſuivons la diſtribution des écritures en majuſcules capitales & onciales, en demi-onciales & mêlangées, en minuſcules & curſives, qui ſe rencontrent dans les mſſ. Ainſi diviſées, la capitale marche à la tête, comme la plus aprochante de celle des inſcriptions. En faveur de ceux qui ne ſont pas à portée de faire une étude ſuivie des mſſ, dans ce chapitre & les ſuivans, nous en remarquons la forme, l'orthographe, les formules, les ſingularités, & tout ce qui peut en faire conoitre l'age & le prix. La plûpart de nos remarques vont directement au but, que nous nous ſommes propoſé, qui eſt d'éclaircir une bonne fois les dificultés alléguées par certains critiques modernes, contre les anciens diplomes. II. CLASSE.

exſtitit, fueruntque inerudita ſæcula & ingenia, quæ codices nobis non bonos procuderunt; nulla tamen ætas tam rudis fuit aut barbara, quæ melioris ævi codices ante illam barbariem natos non haberet conditos in bibliothecis, ex quibus meliora deinceps, reddita litterarum luce, petita & ad nos tranſmiſſa ſunt exemplaria.

Article Premier.

Ecritures capitales romaines des mſſ. Première ſubdiviſion renfermée dans les planches XXXIV. & XXXV.

Capitale romaine aprochant de la nôtre : formules *Explicit* & *feliciter* : leur antiquité : notice du mſ. 152. de la bibliothèque du Roi.

(*a*) *Chap. x. art. 2. p. 497. & ſuiv.*

I. Nous nous ſommes trop étendus dans notre ſecond (*a*) tome, ſur les notions caractériſtiques des écritures majuſcules, tant capitales qu'onciales des inſcriptions & des mſſ. pour y revenir ici. Il ſeroit ſuperflu de prouver leur exiſtence par des raiſonnemens; nul homme ſenſé n'aiant oſé la revoquer en doute. Le P. Hardouin lui-même n'a pas porté ſon pyrrhoniſme, juſqu'à livrer à l'impoſture, ſans quelque exception, tous les mſſ. où les caractères majuſcules paroiſſent, ſoit dans le frontiſpice & les titres, ſoit dans le texte même. Il ne s'agit donc ici que d'analyſer & de diſtinguer les écritures capitales, figurées ſur nos planches.

Iᵉ. DIVISION.

La première diviſion de ces écritures eſt fort étendue. Elle comprend la romaine, la lombarde, la wiſigothique, l'anglo-ſaxone, la gallicane, la mérovingienne, la caroline, la teutonique, la capetienne & la gothique moderne. Dans l'arangement ſyſtématique de nos planches, on a partagé ces écritures en dix ſubdiviſions, au moyen deſquelles on apercevra au coup-d'œil la diférence & les raports des unes & des autres. Pour éviter la confuſion des écritures nationales avec la romaine, d'où elles ſont émanées; nous renfermons celle-ci dans la première ſubdiviſion, dont voici les genres & les eſpèces.

Iᵉ. SUBDIVISION.

I. Genre.

L'écriture capitale romaine du premier genre reſſemble à celle de nos imprimeries. Ses baſes & ſes ſommets ſont ordinairement ſimples, & preſque horizontaux. Notre planche XXXIV. n'en ofre que deux eſpèces. La première eſt pure, large, lache, avec quelques baſes & ſommets courbes. Le mſ. 2235, fol. 28. de la bibliothèque du Roi, du VI. ou VIIᵉ. ſiècle, contenant un commentaire de *S. Grégoire*, ou plutôt de S. Jerome ſur les Pſeaumes, nous a fourni ce modèle : EXPLICIT. DE PSALMO LXXX. INCIPIT DE PSALMO LXXXI. Ces formules en pleine capitale, & qui annoncent

Iʳᵉ. *Eſpèce.*

Ecritures tirées des Manuscrits, renfermant les cinq premiers genres des Capitales Romaines, appartenant à la Ire division de la deuxième Classe.

I EXPLICIT · DEPSALMO · LXXX ·
INCIPIT DEPSALMO LXXXI

II EXPLICIT COMMENTARIORUM
INHIEREMIALIBERSEXTUS
FELICITERAMEN

II EXP LIB BEATI HILARI EPISC · VI ·
INC LIB EIUSDEM VII FELITER

2 CREAVITDSCAELUMETTERRA

II INNOMINEPATRISETFILIETSPSSCI
INCPRAEFATIO VICTORIS EPISCI CAPUAE

2 EXPLIBER IOBSECUNDUM HEBRAEUM DO GRATIAS

III SECUNDUS
CIRCULUS,
THERINUS,
TEMPERATUS.
ABITABI
LIS

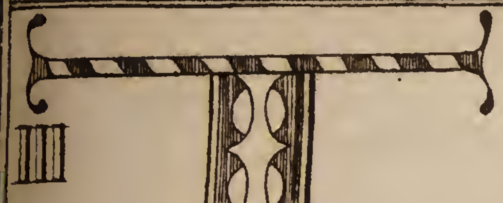
V EXPLICIT, LIBER,
SECUNDUS, INCI
, PIT, LIBER,
TERTIUS

I INCIPIUNT, LEC
TIONES, INVICI
2 LIASBEATIPE
TRIAPOSTOLI

2 AUR AUGUSTINI
EPI DE CON
2 COR DIA EVAN
GELISTARU

III INCPIUNTCAP
TULA LIBRIPRIM

IV EXPARCUMENT
INCPCAPITULA



III THYIASUBIAUDITOSTIMULANTTRIETERICABACCHO
ORGIANOCTURNUSQ·VOCATCLAMORECITHERO

II INCIP EPIST · SEDULI · ADMACHEDONI

III IV HIC EST IHS REX IUDAEORUM
SCRIBITANTIQUARIUSEUTALIUS.

IV CASSIODORIISENATORIS
IAMDNOPRESTANTECON
VERSI EXPLICI PREFATIO
INCIPIUNT COM
PLEXIONES
INEPISTU
LISA
POS
TOLO
RU
M



II EXPLICIT
LIB · I · OA
2 INCIPIT
LIB · II · PT · I · I

III FINITOMILIA · IIII · INCOMILIA · V
DEEOQUODSCRIBTUMESTHAECLEXPECCATIINLOCO
INQUOIUGALANTURHOLOCAUSTAOCCIDENTETID
QUODPECCATIESTETCETERA

2 EXPLIC · INLEUITICO · OMELIAE · ORIGENIS ·
NUMERO XU
IT, INCIP · OMELIAE · ORIGENIS · INIHM · NAUE ·
NUMERO · XXUI

la fin d'une pièce ou d'un livre, & le commencement d'un autre, sont fréquentes dans les anciens mss. Le mot *explicit* placé à la fin d'un ouvrage est peu latin : ce n'est que l'abrégé d'*explicitus*, pour dire *sermo*, ou *liber absolutus*. Martial a dit (*a*) en ce sens : *Versibus explicitum est omne duobus opus*. Le même poëte dit (*b*) encore : *explicitum nobis usque ad sua cornua librum, & quasi perlectum, Septiciane refers*. Il étoit d'un usage ordinaire au tems de (1) S. Jerome d'employer les mots *explicit*, ou *feliciter*, ou quelqu'autre semblable, pour marquer la fin d'un ouvrage, & pour le distinguer du suivant. On trouve dans les jurisconsultes : *explicitus est articulus*. Cette (*c*) formule qui convenoit aux livres en forme de rouleaux, a passé en usage pour les livres composés de cayers reliés ensemble.

(*a*) *L.* 14. 1.

(*b*) *Id. l.* 9. *epigr.* 108.

(*c*) *Godwic. p.* 30.

IIe. *Espèce*.

La seconde espèce plus serrée, plus massive, & mêlée de quelques lettres onciales, présente des traverses doubles dans l'A & l'H. Voici son modèle tiré du ms. du roi 152. fol. 30 : *EXPLICIT COMMENTARIORUM IN HIEREMIA LIBER SEXTUS. FELICITER. AMEN*. L'écriture est du IXe. siècle, & le ms. qui a apartenu à M. Baluze, est un composé de (2)

(1) *Scire debemus* (*d*) *apud Hebræos in fine librorum unum è tribus solere subnecti : ut aut amen scribant, aut sela, aut salem, quod exprimit pacem : unde & Salomon pacificus dicitur : ut solemus nos completis opusculis, ad distinctionem alterius sequentis, medium interponere explicit, aut feliciter, aut aliud istiusmodi*. M. Semler (*e*) prétend prouver par ce texte, que les formules *explicit* & *incipit* employées dans le fameux ms. de Bèze, ne sentent point une antiquité, qui aproche du premier siècle de l'église. Mais parceque l'usage de se servir de ces formules étoit commun du tems de S. Jerôme ; il ne s'ensuit pas, qu'il eût commencé alors. Il pouvoit être antérieur de plusieurs siècles. Comme les usages ne s'établissent pas tout d'un coup ; la coutume d'user de ces formules prouve que leurs commencemens devoient être fort anciens au tems de S. Jerôme. Whiston estime le ms. de Bèze contenant en grec & en latin les évangiles de S. Mathieu, de S. Jean, de S. Luc & de S. Marc avoir été écrit avant l'an 130. ou trente ans après la mort de S. Jean. Mais σεβομένους rendu par *Cœlicolas* prouve qu'à peine cette version du ms. de Bèze est-elle du IIIe. siècle. On y suit l'ordre des évangiles reglé par les constitutions apostoliques écrites un peu après le second siècle. Ce ms. est un monument de l'ancienne écriture gallicane. Car il fut trouvé à Lyon, & légué par Bèze à la bibliothèque de l'Université de Cambridge.

(2) Le premier fragment est un cayer d'Ezechiel in fol. à deux colones portant au bas de la dernière page. q XLII. Ainsi c'étoit le 42. cayer d'une bible, dont l'écriture est plus large que haute, & qu'on peut par conséquent apeler carée. Il en faut pourtant excepter les lettres *f*, *h*, *l*, *p*, *q*. Tous les caractères sont à double trait. L'écriture au coup d'œil est du VII. ou VIIIe. siècle. Ce livre sacré n'est point distribué par versets reprenant à la ligne. Ils sont seulement marqués par des points ou des virgules triangulaires suivies de lettres plus grandes,

(*d*) *Hieron. ep.* 138. *ad Marcellam*.

(*e*) *Vindic. plurium lectionum cod. græci novi testam. Halæ* 1750. 4°. *p.* 20. 21.

fragmens d'autres mſſ. & de cartulaires de tout age. La formule quoique ſimplement onciales. Il y a auſſi des points pour ſuſpendre le ſens. Mais les autres mots ne ſont point ou preſque point diſtingués. La plûpart des lettres ont des apuis. Les F, les P & les q ſont à peu près les ſeules, dont la queue ſoit un peu en pointe. Les Y ſont ſouvent ſurmontés de points. A la fin des lignes, on trouve des *æ* & d'autres lettres conjointes, & même quelques lettres minuſcules iſolées. Les *e* pour les *i*, les *u* pour les *o* n'y ſont pas rares. On y trouve une multitude de ſolecismes : ce qui convient à la fin du VIIe. ou au commencement du VIIIe. ſiècle, & c'eſt le tems auquel on peut fixer cette écriture.

Le ſecond fragment renferme la valeur d'un cayer ſingulier en ce que ſon nombre XXI. eſt marqué au bas de la première page. Il contient des commentaires de S. Hilaire ſur les Pſeaumes ; mais le nom de ce S. n'y paroit pas. L'écriture eſt maigre, aigue, plus longue que large, d'un ſeul trait, un peu irrégulière. Le commentaire eſt à deux colones, ſans diſtinction des mots. S'il y a des points, ils ont été mis après coup, comme dans la plûpart des plus anciens mſſ. Mais dans les endroits, où il doit y en avoir, on laiſſe des eſpaces en blanc. Toutes les lettres ſont onciales, ſans en excepter celles des titres. C'eſt un caractère d'antiquité : c'en eſt un autre que le titre de l'ouvrage ſoit au haut de la page, comme dans le mſ. précédent. Les lettres des alinea & des titres ne ſont preſque jamais plus grandes que celles du corps du texte. Les paſſages de l'écriture rentrent d'un quart de pouce dans la colone. C'eſt ce qui fait que la première lettre des *alinea* ne ſort que rarement hors de ſa colone. Les ornemens des titres ne ſont que des ⌣ multipliées en file. C'eſt encore une marque d'antiquité de ce qu'il ne ſe trouve point dans les lettres liées de minuſcules non uſitées dans le texte de S. Hilaire. Autre marque d'antiquité ; c'eſt que l'Y grec ne porte jamais de point. Nous eſtimons ce mſ. au moins du VIe. ſiècle. Il a preſque le coup d'œil des évangiles de S. Euſèbe de Verceil. Auſſi rien n'empêche qu'on ne le ſupoſe du IVe. ſiècle ; quoique nous ne les croyons pas tous les deux du même age. Ni dans cette écriture ni dans les autres de même antiquité, on ne trouve point de conjonctions d'&; ſi ce n'eſt dans l'écriture curſive ou minuſcule. On rencontre dans ce mſ. quelques notes en ce dernier caractère. La plus remarquable eſt celle qu'on fait ſur le livre d'Enoch, à propos du Commentaire de S. Hilaire ſur le Pſeaume 132. où il eſt dit que ſelon ce livre les Anges étant devenus paſſionnés pour les filles des hommes, deſcendirent du ciel ſur le mont Hermon, où ils ſe concertèrent entr'eux. Mais le S. docteur rejete cette autorité. L'écriture de la note eſt au moins du VIIIe. ſiècle ; parcequ'il n'y a pas de points ; en général dans ce mſ. on tire de petites lignes ſous les mots, qu'on veut éfacer.

Le troiſième fragment eſt une portion des commentaires de S. Jerôme ſur Iſaïe en pure écriture minuſcule. Les mots ſouvent joints enſemble ſemblent marquer le VIIIe. ſiècle.

Le 4e. fragment eſt au fol. 21. C'eſt une partie du livre des explications de S. Jerôme ſur Iſaïe. L'écriture eſt plus recente, les mots ſont moins ſouvent confondus, les Y ont toujours des points. Il y a peu de fautes contre la grammaire, ou l'orthographe ; enſorte que celles qui s'y peuvent rencontrer, doivent plutôt être imputées au copiſte qu'à ſon ſiècle. Pour rabaiſſer ce mſ. du moins au IXe. ſiècle ; il faut ajouter que les abréviations y ſont très-ordinaires, non-ſeulement celles qu'on voit dans les plus anciens comme — pour *m*, XPI, *Di*, *Dni*; mais *dixer* pour *dixerunt*, n̄ pour *non*, *e* pour *eſt*, qmo pour *quomodo*. *q*; continue de marquer *que*. A la fin du livre au lieu d'un point, on trouve une virgule. Un ✓ en marge denote un paſſage. Sur la dernière page on trouve ces mots : *Lodrut licet indignus tamen epiſcopus iſtum librum tradidi ad altare ſancti Stephani.*

Le 5e. fragment au fol. 26. donne le commencement du commentaire de ſaint Jerôme ſur Jeremie. Les lettres de la

Feliciter eſt très-ancienne dans les mſſ. d'où elle a paſſé dans les diplomes & autres actes publics. On la trouve à la fin de la première conſtitution des célèbres Pandectes de Florence. Le copiſte ignorant ſa ſignification, a ſubſtitué (*a*) *lege feliciter*. Mais, ſelon quelques ſavans, elle ſignifie que le Prince ou même l'écrivain a écrit le livre, la pièce, le diplome dans un tems favorable, jouiſſant de la ſanté, & dans une heureuſe & floriſſante ſituation. Peutêtre ſeroit-il plus naturel de penſer, que c'eſt une eſpèce d'aclamation, qui marque la joie qu'on a de terminer ou de commencer un ouvrage, un diplome, un traité, comme une entrepriſe, qu'on déſiroit. Dans le mſ. du Roi 7530. en écriture lombardique de l'an 816. nous avons remarqué fol. 5. qu'on met *feliciter* pour *explicit*. Ce dernier mot eſt opoſé à *incipit*, placé à la tête des anciens livres. Dans le mſ. royal 3836, on trouve ſouvent *expliciunt* en lettres rouges.

(*a*) *Trotz p.* 284.

Capitale romaine ruſtique & ſerrée : beaux mſſ. de S. Gatien, de ſaint Martin de Tours & de l'abbaie de Fulde.

*II*ᵉ. GENRE *I*ᵉ. *Eſpece*.

II. Une écriture capitale un peu ruſtique, plus preſſée que la précédente, à baſes & ſommets moins réguliers, conſtitue le ſecond genre de la préſente ſubdiviſion. Il eſt partagé en trois eſpèces, dont la première eſt à traits excédens dans les A, & ſes traverſes ſont ordinairement non tranchées. Voici ſes modèles gravés ſur notre planche : 1°. EXPLICIT

première ligne ſont onciales dans le goût du VIII[e]. ſiècle, ou du IX[e]. au plus tard. La première lettre eſt rouge en ſon contour & blanche en dedans. Celles qui commencent les alinea ſont ſouvent capitales, rouges & plombées : c'eſt-à-dire que le coutour de la lettre eſt rouge & que le blanc eſt rempli avec un crayon de plomb, ou par quelque liqueur de couleur de plomb, ſur laquelle on a fait paſſer un vernis. L'ę avec cedille pour marquer l'æ, eſt auſſi ordinaire dans le milieu & au commencement des lignes qu'à la fin. On lit dans ce mſ. *hũ* pour *hi*.

Le 6. fragment n'eſt qu'une demi-page du 6[e]. livre de S. Jerôme ſur Jeremie. Au-deſſus, *folio* 30. ſont deux alphabets hébreux, dont l'un eſt preſque ſemblable à celui de S. Germain des Prés referé dans notre VIII[e]. planche. Le *tſade* & le *quoph* y manquent.

Le 7[e]. fragment paroît au fol. 31. Il eſt de Pomponius Méla, & ſon écriture annonce la fin du XII[e]. ſiècle ou le commencement du ſuivant. Il eſt écrit ſur une criture minuſcule plus ancienne.

Le 8[e]. fragment eſt au folio 33. C'eſt une partie de Seneque écrite au XIII[e]. ſiècle. La première lettre du nom de celui, à qui l'écrivain envoie les épitres de cet ancien auteur, eſt marquée par W. Tout eſt plein d'abrégés, ſelon le mauvais goût de ce ſiècle ſcolaſtique.

Au feuillet 35. on trouve la fin de la vie de Charlemagne par Eginhart, & pluſieurs petites pièces de poëſies, entr'autres l'épitaphe de maitre Adam du petit Pont, ſix vers de Hugue Primas au prieur de S. Martin des Champs, d'autres vers ſur Arnoul évêque de Lizieux, ſur l'évêque Savari, ſur la majeſté du refectoire de l'abbaie de Lire. Viennent enſuite quantité de titres, de lettres & de bulles. La plûpart de ces pièces ſont écrites de diférentes mains.

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. II. Art. I.

LIBER BEATI HILARI EPISCOPI SEXTUS : INCIPIT LIBER EJUSDEM SEPTIMUS FELITER : c'est-à-dire *feliciter.* Ce modèle est tiré du mf. de S. Hilaire de la bibliothèque de S. Martin de Tours. Les points y prennent la forme de notre virgule : quand les mots n'y sont point confondus, ils ne sont distingués que par des espaces blancs, qui tiennent lieu de points. On ne peut donner à ce beau mf. moins d'onze cents ans d'antiquité. 2°. *CREAVIT DEUS COELUM ET TERRAM.* Deux points placés obliquement sur le dernier A, tiennent lieu de l'M. On n'aperçoit presque point de séparation entre les mots. Ce modèle écrit en vermillon est tiré du Pentateuque de S. Gatien de Tours. Ce mf. à deux colones, & en velin fort mince, est du VII. ou VIIIe. siècle.

IIe. Espèce.

La seconde espèce est à traits excédens & caractères plus négligés. Notre planche en ofre deux exemples. 1°. *IN NOMINE PATRIS ET FILII ET SPS SCI*, (c'est-à-dire *Spiritus sancti*,) *INC* (*incipit*) *PRAEFATIO VICTORIS EPISCI* (*episcopi*) *CAPUAE.* Cette invocation des trois persones de la sainte Trinité est à la tête du (1) mf. de (*a*) Fulde, corrigé de la main de Victor évêque de Capoue, la cinquième année du post-consulat de Basile ; c'est-à-dire l'an 546. de l'ère

(*a*) Schannat, *vindemiæ litterariæ*, p. 219.

(1) Ce mf. a quatorze pouces de hauteur, sur six de largeur. Le velin en est très mince, & tel que celui des livres écrits dans les premiers siècles de l'église. Ce mf. renferme, outre une harmonie des quatre évangelistes, & une préface de Victor évêque de Capoue, les épitres de S. Paul, les actes des apôtres, l'épitre de S. Jaque aux fidèles dispersés, les épitres canoniques de S. Pierre, de S. Jean, & de S. Jude, à la tête desquelles on lit une courte préface adressée à la vierge Eustochium, sans nom d'auteur. La plûpart des savans la rejetent, comme une piece mal atribuée à S. Jerôme. Les épitres de S. Paul sont écrites dans le même ordre que dans la vulgate ; si ce n'est qu'après la première & la seconde aux Thessaloniciens, suit celle que le saint apôtre écrivit aux Chrétiens de Colosse, à laquelle succède l'épitre à ceux de Laodicée. Toutes ces épitres, ainsi que toutes les autres canoniques, sont divisées par leçons, qu'on devoit réciter certains jours solennels. Ces leçons sont distinguées par des chifres, sans nulle distinction de chapitres. Les premiers mots de chaque leçon, ou de chaque épitre, sont écrits en vermillon. Victor évêque de Capoue corrigea avec beaucoup d'atention ce mf. sur un autre exemplaire. On trouve dans le texte beaucoup de mots raturés, d'autres substitués à leur place, & un plus grand nombre encore de fautes & d'omissions du copiste corrigées & rétablies. Mais de peur que ces additions & ces changemens ne passassent dans la suite pour des interpolations téméraires ; le prélat a mis à la tête de chaque épitre ces deux sigles X̄. F̄., qui signifient *Christi famulus :* titre honorable par lequel l'évêque de Capoue se désignoit ; & vers la fin, il a écrit *legi* de sa propre main. Après l'épitre de S. Jaque il a encore écrit : *Legi. Meum signum.* Ces précautions nous aprenent que les corrections, les ratures & les aditions dans les mss. ne doivent pas être regardées, comme des dépravations.

l'ère chrétienne. Ce précieux livre est le plus ancien des trois, qu'on prétend (a) avoir apartenu à S. Boniface, & qui furent ramassés par les fidèles sur le lieu même, où cet apôtre d'Allemagne & ses compagnons soufrirent le martyre, pour la foi de J. C. qu'ils anonçoient. 2°. *Explicit* (ou *explicitus*) *liber Job secundum Hebraeum. Deo gratias*. Ce modèle d'écriture capitale est tiré du mss. Palatin de la bibliothèque du Vatican, n°. 24. p. 150. Le P. Bianchini (b) le dit d'une merveilleuse antiquité. Il paroit être du VIIe. siècle. Le même auteur donne la formule ou souscription, qui nous sert ici de modèle, pour une marque certaine de la version de S. Jerôme.

(a) *Ibid. p.* 215.

(b) *Vindic. canon. scriptur. t.* 1. *p.* 421.

IIIe. Espèce.

La troisième espèce est à traverses tranchées ou arondies, & mêlée de quelques lettres onciales. Le mss. du roi 6413. *fol.* 3. *vers.* nous en a fourni ce modèle : *Secundus circulus therinus temperatus abitabilis. Therinus* est ici sans doute pour *solstitialis* ou *æstivus*, & *abitabilis* pour *habitabilis*. Ce texte est de S. Isidore de Seville, dans son livre *de naturâ rerum*, adressé au roi Sisesvinthe.

Ecriture capitale des mss. élégante, presque destituée de bases & de sommets: Mss. très anciens de Pithou, de la cathédrale de Verone & de l'abbaie de S. Germain des Prés.

IIIe. Genre.

I^e. Espèce.

III. Une écriture élégante, conforme à la capitale commune, à bases & sommets simples, exactement horizontaux, à traverses non tranchées & quelquefois courbes, caractérise le troisième genre, dont notre XXXIVe. planche représente quatre espèces. La première est régulière, large, à tête de T tirant sur l'∽ couchée, sans excéder considérablement dans les jambages pleins des A. Un fragment de Virgile de la bibliothèque de M M. Pithou, admiré (c) par D. Mabillon & Dom Ruinart, & représenté dans la seconde édition (d) de la Diplomatique, nous a donné ce modèle :

(c) *De re Diplom. p.* 635.

(d) *Ibid. p.* 637.

Tyas, ubi audito stimulant trieterica Baccho.
Orgia, nocturnusque vocat clamore Cithero.

Le dernier mot est pour *cithæron.* Ces deux vers sont tirés du IVe. livre de l'Enéide, où Didon craignant d'être trompée & abandonnée par Enée, entre en fureur comme Thyas, lorsque cette prêtresse de Bacchus aux aproches des bacchanales est agitée par les voix nocturnes, qui retentissent sur le mont Cithère. Les mots ne sont point séparés les uns des autres par un plus grand espace que celui qui est entre chaque lettre. Nul point ne paroit sur l'Y. Cette écriture porte

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. II. ART. I.

les marques de la plus haute antiquité. On ne conoit aucun mſ. écrit en entier en lettres capitales de la grandeur de celles-ci. La première lettre de la page, qui paroit ſur notre planche, n'étant ni au commencement d'un livre, ni d'un alinea, D. Ruinart (a) conjecture, que les premieres lettres de chaque page de ce mſ. étoient plus grandes que les autres. Nous avons vérifié cette obſervation ſur quelques autres mſſ. Mais ils ne ſont pas toujours conſtans à mettre à la tête de chaque page une lettre plus grande que les autres, loin d'y employer une lettre griſe.

(a) *Ibid.*

IIe. Eſpèce.

L'Є oncial, des *S* à tête relevée & des λ aux jambages pleins & excédens, caractériſent la ſeconde eſpèce d'écriture capitale élégante des Romains. Nous nous ſommes bornés à cet unique exemple : *INCIP EPIST. SEDULI. AD MACHEDONI.* C'eſt-à-dire, *Incipit epiſtula Sedulii ad Machedonium.* Ce modèle de capitale publié dans la (b) Diplomatique de D. Mabillon, eſt tiré d'un mſ. de la Bibliothèque de M M. Pithou, ſur lequel François Juret publia les cinq livres du prêtre Sedulius à Paris en 1585. Le texte du mſ. eſt en belle écriture onciale. D. Ruinart (c) y voyoit des lettres carées, & le jugeoit preſque auſſi ancien que les Pandectes de Florence, écrites ſur la fin du VIe. ſiècle. Mais rien n'empêche de le faire remonter plus haut.

(b) *Pag.* 637. *edit.* 2.

(c) *Ibid. p.* 636.

IIIe. Eſpèce.

Les caractères de la troiſième eſpèce ſont moins élégans. Ils ſont conjoints, & n'ont preſque point de baſes, ni de ſommets ; comme on peut le remarquer dans ce modèle figuré dans notre planche, d'après (d) M. Maffei : *SCRIBIT ANTIQUARIUS EUTALIUS.* Ce modèle a été tiré d'un (e) mſ. de Verone contenant le Commentaire de S. Hilaire ſur les Pſeaumes. Eutalius, en écrivant cet excellent mſ. ſe donne à lui-même le nom d'antiquaire, qu'on rend en grec, par celui de calligraphe, ou d'écrivain en belle écriture, à la manière antique. M. Maffei qui nous aprend, que le texte de ce Commentaire eſt écrit en lettres majuſcules, ne nous dit point ſi elles ſont capitales, ou ſeulement onciales. Nous avons déja remarqué que les mſſ. totalement écrits en capitales ſont antérieurs au VIIe. ſiècle.

(d) *Opuſcol. ecleſ. pag.* 58.

(e) *Veron. illuſtr. Gallerie capo* 7. *col.* 246.

IVe. Eſpèce.

Les lettres qui caractériſent la quatrième eſpèce, ſont bien proportionnées, élégantes, & ne diférent point des beaux

caractères de nos meilleures imprimeries. Le modèle que nous en donnons, est le titre écrit par Pilate, & mis sur le haut de la croix de notre Sauveur. *Hic est Jesus Rex Judaeorum.* Ces paroles sont écrites en argent dans le magnifique (1) mss. *663* de l'abbaïe de S. Germain des Prés. Tout le

(1) Il a dix pouces de hauteur & huit de largeur, le tout en velin pourpré, dont un côté est d'un beau rouge violet, & l'autre un peu pâle, tirant sur la couleur de bleu cendré. Ce ms. renferme presque tout l'Evangile de S. Matthieu, & une partie de celui de S. Marc. Les grandes lettres au commencement de chaque alinea sont placées entre la seconde & troisième perpendiculaire. Elles sont semblables aux lettres lapidaires, élégantes, mais seulement tant soit peu massives. Il y a quelques lignes en écriture verte argentée, ainsi que quelques mots & les *explicit* des deux Evangelistes, qui ne sont pourtant pas d'une écriture diférente de celle en or. Souvent les *alinea* ne sont que de deux lignes: souvent aussi sont-ils de plus d'une page; mais plus souvent ils ont des longueurs mitoyennes entre ces deux extrémités. Les chapitres ne sont point divisés comme à présent. Les mots ne sont point distingués; mais comme dans le Virgile de Florence, les points ne manquent pas, soit pour la fin des *alinea*, soit à la fin des phrases, ou pour tenir lieu de deux points, & du point & de la virgule. Tous sont placés uniformement au milieu de la ligne. Les lettres des phrases, qui sont au milieu des lignes, sont plus grandes, que le reste du texte, mais plus petites que celles des *alinea*. Et ces lettres du milieu pour la forme ressemblent tantôt à celles des *alinea*, & plus souvent à celles du texte. Six lignes perpendiculaires sont tirées aux deux extrémités de chaque page, & toutes les lignes sont enfermées entre deux horizontales. Nous n'avons remarqué ces deux lignes pour chacune d'écriture, que dans les mss. de velin pourpré. Ici elles ne s'étendent que jusqu'au XXIIe. chapitre de S. Mathieu; les autres lignes de cet Evangeliste & de S. Marc ne sont apuyées que sur une horizontale. Partout où il y a deux lignes, les points perçans doublent. Entre chaque ligne, l'espace est plus grand que leur hauteur. On trouve quelques signes de cayers marqués au bas de la page, vers le fond. Le titre est marqué au haut de la page en verd, sur lequel on avoit écrit en lettres d'argent. Mais ce métal a presque entierement disparu : ce qui a lieu ici partout, où la couleur verte est employée. Dans ce ms. de 120. pages de velin pourpré, nulle lettre onciale à l'exception de deux. Avant le IXe. chapitre de S. Mathieu, notre manière de diviser les chapitres ne s'acorde pas avec ce ms; mais depuis le VIIIe. jusqu'au XVe. inclusivement, & même au XVIIe. ils conviennent. La division recommence encore au XXVIIe. & dure jusqu'à la fin; sans qu'il y en ait plus dans l'un que dans l'autre. Les *alinea* sont aussi nombrés. Ils vont dans S. Mathieu jusqu'à 345. & dans S. Marc jusqu'à 234; mais il y en a qui ne sont pas comptés, & notamment le dernier de l'un & de l'autre. Les grandes lettres de chaque *alinea* avancent entre les deux perpendiculaires; ensorte qu'elles sortent de la colone d'écriture, & qu'au moins la plus grande partie de la lettre initiale se trouve au-delà de la seconde perpendiculaire, qui seule ferme la colone d'écriture. Ce ms. se sert peu de lettres conjointes. Jamais on ne porte une moitié de mot d'une ligne à l'autre. On ne la met point non plus ni dessus ni dessous, mais on s'arrête à la première perpendiculaire, si le mot est fini. Autrement on avance vers la seconde, autant qu'il est nécessaire pour terminer le mot. Mais il est rare qu'on aille au-delà de la seconde perpendiculaire, & quand on le fait, on l'excède de peu.

Ce ms. ne se sent en rien de la barbarie, qui commence à paroître dans le Virgile de Florence. Dans les Evangiles de S. Germain des Prés presque aucune

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. II. Art. I.

Ecritures capitales romaines presque sans bases ni sommets, & diversement courbées : insigne mſ. de Cassiodore, où se trouve le célèbre verset de la I^e. Epitre de S. Jean : Existence du chapelet dans un mſ. du IXe. siècle.

IVe. Genre. I^e. Espèce.

texte est en lettres capitales d'or, à peu près semblables à celles du plus ancien Virgile de Florence. On en trouvera encore un modèle dans la planche XXXVIII.

IV. Les écritures capitales romaines du quatrième genre, n'ont presque point de bases ni de sommets. Elles paroissent diversement courbées dans les mſſ. Ce genre renferme trois espèces, dont la première est mêlée d'onciales. De plus ses lettres sont courbées & bombées, surtout dans leurs traverses. En voici le modèle gravé sur notre planche, d'après (a) M. Maffei : *Cassiodori Senatoris jam Dno prestante* (1) *conversi* (2) *explici præfatio incipiunt*

(a) *Oposc. eccles. p. 62. tab. 2. n. VIII.*

faute. L'orthographe s'accorde bien avec le IVe. siècle. Nous ne mettons pas au nombre des fautes *unguere* pour *ungere*. Cette manière est propre des mſſ. du Ve. siècle, comme on le voit dans quelques-uns de S. Hilaire. *Bajolans* pour *bajulans*, *adulescens* pour *adolescens*, *obiciunt*, *eicit*, pour *objiciunt*, *ejicit*, sont ordinaires dans les plus anciens mſſ. Dans le nôtre, outre ces marques d'antiquité, souvent notre vulgate du Nouveau Testament, qu'on suivoit au IXe. siècle, n'est pas conforme. Il faut remarquer, qu'on lit des pages entières sans trouver rien qui arête. Au lieu qu'au VII. & VIIIe. & même au VIe. siècle, on ne trouve pas deux lignes de suite, qui ne renferment quelque barbarisme, & quelque diction contraire à notre orthographe. En général *ae*, *oe* sont séparés dans notre mſ. sans exception. Quoiqu'on trouve des *ae* conjoints sur de très-anciens marbres ; il est si extraordinaire de n'en pas voir, même à la fin des lignes dans un mſ. qu'on peut regarder ce trait comme une marque de très-grande antiquité. Le Virgile de Florence contient des lettres onciales ; au lieu que notre mſ. n'en a aucune. Le premier est sujet à des expressions barbares, qu'on a corrigées depuis. Le second est exemt de ce défaut. Ses caractères sont souvent plus beaux & plus pleins. Ainsi il pourroit être du IVe. siècle ; tandis que l'autre ne seroit que du Ve. Ce qui nous feroit un peu de peine pour lui donner une si haute antiquité, c'est que l'Y porte ordinairement un point. Or nous n'en avons pas trouvé (b) avant le Ve. siècle. Mais ce qui paroit de plus fort pour l'antiquité de ce mſ. c'est que les mots ne sont point séparés du tout, hors le cas des points & des virgules ; au lieu que les mſſ. du VIIIe. siècle depuis Charlemagne ont du moins de tems en tems leurs mots distingués. Notez que le nôtre étant visiblement un livre d'Eglise, la distinction des mots étoit plus nécessaire, de peur que le Diacre en lisant ne fît des fautes. Il n'y a donc point de milieu : il faut le dire du VIIIe. siècle ou le faire remonter jusqu'au IVe. ou V^e. Aux VIII. & IXe. siècles on trouve bien des mſſ. dont des pages entières sont en écriture capitale ; mais jamais un livre entier, tel que celui de l'abbaïe de Saint Germain des Prés. Ce qui pourroit encore faire un peu de peine, c'est qu'on y trouve des F semblables à celles des VIII. & IXe. siècles. Mais elles sont communes dans les plus anciens mſſ. & dans l'un & l'autre siècle, quoiqu'on trouve bien des mots non séparés ; on ne voit aucun mſ. où ils le soient tous comme dans notre livre des Evangiles en lettres d'or. On lui donnoit mille ans d'antiquité au commencement de ce siècle. Nous sommes persuadés qu'il est beaucoup plus ancien ; & qu'on ne hazarderoit pas en le faisant remonter au regne de Clovis I.

(1) *Conversi.* Ainsi appelloit-on alors quiconque avoit renoncé au monde, pour embrasser la profession monastique. Saint Benoît dans sa Regle, & le Concile d'Arles, canon II. se servent de ce terme.

(2) *Explici*, pour *explicit*, ou *explicita præfatio*.

(b) *Nouveau Traité de Diplom. t. 2. p. 295.*

COMPLEXIONES IN EPISTULIS (1) APOSTOLORUM. C'est le titre d'un ms. du VIe. siècle, découvert dans les archives du Chapitre de Vérone, & publié par le docte Marquis Italien, à Florence en 1720. & réimprimé depuis à Londres & à Rotterdam. Cassiodore y explique avec autant de clarté que de brièveté les Epîtres des Apôtres. Ce saint & savant Abbé, qui se servoit des mss. de l'Ecriture sainte les plus anciens & les plus corrects, raporte ainsi le 7e. verset du Ve. chapitre de la première Epitre de S. Jean : *In cœlo autem Pater & Filius & Spiritus sanctus ; & hi tres unus est Deus.* Ce passage célèbre se trouvoit donc au VIe. siècle, non seulement dans les exemplaires de l'Eglise d'Afrique, mais dans les plus anciens de l'Eglise romaine. Il n'a donc pas été ajouté par des copistes ignorans, comme l'ont prétendu plusieurs critiques téméraires, tels que Richard Simon & le Clerc.

L'A fleuronné, placé dans notre planche, à côté de l'écriture de la première espèce, n'a nul raport au modèle tiré du ms. de Cassiodore. Nous avons ajouté cette lettre, pour remplir le vuide de la planche. Cette figure servira à faire connoître le gout des lettres grises des mss. d'Italie au IXe. siècle. Celle-ci est tirée du ms. du Roi 7530. écrit au mont Cassin en 816. A la traverse de cet A pend un chapelet bien formé. La plupart des auteurs tant Catholiques que Protestans ont avancé, que le chapelet fut inventé par Pierre Lhermite au XIIe. siècle, & nous le voyons ici dès le commencement du IXe.

L'écriture de la seconde espèce est en zigzag. Le ms. 718. de l'abbaïe de S. Germain des Prés nous a fourni le modèle suivant : EXPLICIT LIBER PRIMUS OPTATI : INCIPIT LIBER SECUNDUS. Pour déchifrer cette écriture sur notre planche, il faut descendre de l'O de la seconde ligne au P. de la quatrième, & du T de celle-ci à l'A de celle-là. Ce ms. du V. ou VIe. siècle a dix pouces de hauteur, & huit de largeur ; il renferme les homelies d'Origene, & les deux premiers livres d'Optat de Milève. *IIe. Espèce.*

(1) Dès le temps de l'Empereur Auguste, on disoit *epistula*. Cette orthographe paroit dans un grand nombre d'inscriptions romaines. Sur le declin du VIe. siècle on substitua l'*o* à l'*u*, & l'on écrivit *epistola*, au lieu d'*epistula*. Voyez les antiquités de la ville de Horta. *lib.* 1. *c.* 8. *p.* 157. par M. Fontanini. On peut donc avec M. Maffei faire remonter le ms. au tems de l'auteur, qui y est apelé *Cassiodorius*, selon l'usage où étoient les Romains de terminer en *ius* leurs noms de familles.

II PARTIE. SECT. IV. CHAP. II. ART. I.

IIIᵉ. Espèce.

Les lettres de la troisième espèce sont souvent brisées, bombées & courbées en sens contraires. Notre planche présente deux modèles de cette écriture un peu rustique. 1°. *FINIT OMILIA IIII. INCIP.* (incipit.) *OMILIA V. DE EO QUOD SRIBTUM EST HÆC LEX PECCATI IN LOCO IN QUO JUGULANTUR HOLOCAUSTA OCCIDENT, ET ID QUOD PECCATI EST, ET CETERA.* Ces lignes sont tirées du même mſ. fol. vi. ℣. les deux premières sont peintes en vermillon, & les deux dernières en encre ordinaire. Cette écriture est indistincte & sans points. 2°. *EXPLIC.*(ciunt) *IN LEVITICO. OMELIAE ORIGENIS NUMERO XV. IT.*(em) *INCIP.*(iunt) *OMELIAE. ORIGENIS. IN IHM. NAVE. NUMERO XXVI.* Ce modèle est tiré du même mſ. La première & la troisième lignes sont en encre rouge ; la seconde & la quatrième en encre noire. Chaque mot est séparé par un point.

Capitale romaine massive : âge du mſ. de S. Ambroise de la bibliothèque du Roi.

Vᵉ. GENRE.

V. On trouve dans les anciens mſſ. des écritures capitales massives, & dont les bases & les sommets sont ordinairement évasés, tranchés horizontalement & obliquement, en même tems qu'elles sont mêlées d'onciales. Ces écritures constituent le cinquième genre des capitales romaines. C'est à ce genre que nous raportons les quatre espèces suivantes.

Iᵉ. Espèce.

Les lettres de la première sont fleuronnées, bariolées, & leurs angles sont saillans. Voici l'exemple que nous en donnons dans notre planche : *EXPLICIT. LIBER. SECUNDUS. INCIPIT. LIBER. TERTIUS.* Les points qui séparent les les mots, ont la forme de virgules massives & de cœurs. Le graveur a exprimé le vert, le jaune & le rouge qui paroissent tour à tour dans cette écriture du viiiᵉ. siècle. Nous l'avons tirée du beau mſ. du Roi 1732 ; qui renferme divers traités de S. Ambroise, dont les uns sont complets, & les autres imparfaits. Ce volume est composé de trois (1) mſſ. de diverses

(1) Le catalogue de la bibliothèque du Roi, sans distinguer ces trois mſſ. qui n'en forment qu'un, ne met le volume, qui en résulte, que du ixᵉ. siècle. On voit par là que les auteurs de cet incomparable catalogue sont éloignés de surfaire les livres, dont ils portent leur jugement. Mais nous les connoissons assez, pour être persuadés qu'ils n'en seront pas moins charmés d'être dépositaires de trésors encore plus précieux, qu'ils ne leur avoient paru d'abord : parceque leur zèle pour l'honneur de la bibliothèque du Roi ne céde qu'à l'amour de la vérité. Voici les raisons, qui réunies nous semblent prouver que le mſ. 1732 est bien antérieur au ixᵉ. siècle, du moins dans quelques-uns de ses parties. 1°. Il étoit peu ou point d'usage d'écrire alors des mſſ. entiers en lettres onciales; à moins que ce

écritures qui nous paroiſſent de différens ſiècles, quoique toutes en lettres onciales. La preuve que trois mſſ. diſtingués dans leur origine compoſent ce volume, ſe tire de la diférence des caractères : preuve néanmoins ſujète à quelques exceptions ;

ne fuſſent des livres d'Egliſe, comme Miſſels, Pontificaux, livres des Epitres ou des Evangiles. 2. L'orthographe fut preſque entièrement rectifiée ſous Charlemagne. Le mſ. ſurtout dans ſa première diviſion, fourmille de fautes. Il eſt donc antérieur au regne de ce monarque. 3°. Le mſ. a été corrigé partie au VIIIe. ſiècle, partie au IXe. comme il eſt évident par quelque corrections ou additions de membres omis, en écriture minuſcule, qui caractériſe ces ſiècles. 4. Dans la ſeconde diviſion de ce mſ. on trouve de l'écriture mérovingienne, qui ne paroît plus dans les mſſ. depuis Charlemagne. Et cette écriture eſt de la main de celui qui a corrigé le mſſ. 5°. dans la 1e. diviſion, S. Ambroiſe n'eſt point qualifié ſaint dans les titres de ſes ouvrages, mais de *Beate memoriae Ambroſi confeſſoris & epiſcopi:* caractère qui marque une ſi grande antiquité, qu'il ne ſeroit pas indigne du Ve. ſiècle. 6°. Une partie des corrections de la même diviſion eſt faite avec le vermillon : autre caractère rare & qui ne ſe trouve que dans le mſ. de Virgile de Florence, où M. Foggini, ſi je m'en ſouviens, obſerve une correction auſſi ancienne que le Ve. ſiècle. 7°. Tous les mots des titres de la même diviſion ſont ſéparés par des feuilles, comme ſur pluſieurs marbres de la plus haute antiquité. Cette preuve néanmoins n'eſt déciſive tout au plus que contre le IXe. ſiècle & les ſuivans : puiſqu'au VIII. il n'eſt pas rare de trouver des titres dans les mſſ. dont les mots ſoient ainſi ſéparés. 8°. Si l'on conſidère la figure des lettres capitales des titres, elles ne conviennent ni au VIII. ni au IXe. ſiècles. A peine même peut-on les abaiſſer au VIIe. 9. Dans les deux diviſions ſuivantes, les titres ne portent jamais la dénomination de docteur, mais ſeulement de ſaint. 10°. Un caractère d'antiquité bien remarquable ; c'eſt que quoique les phraſes, les membres & les petites diſtinctions ſoient ordinairement marquées par des points ; à cela près jamais nulle diſtinction de mots : ce qui pouroit nous faire remonter au VI. ou V^e^. ſiècle C'eſt ainſi que l'Evangile de S. Euſèbe de Verceil & le fameux Virgile de Florence ſont écrits. Notre mſ. cadre encore avec ce dernier en ce que les interponctions ſont de part & d'autre exactement obſervées. 11. Enfin ce mſ. eſt en lettres purement onciales ; ſi ce n'eſt qu'au commencement des périodes on trouve quelques lettres, que M. Maffei regarde comme la marque de la plus haute antiquité.

La ſeconde partie du mſ. peut bien être du VI. ou VIIe. ſiècle. Les mots n'y ſont pas plus diſtingués que dans la première partie. Mêmes points, même uſage des lettres capitales & curſives, mêmes fautes d'orthographe. Les curſives ſe trouvent quelquefois dans le corps de l'écriture, lorſque les lettres ſont liées. C'eſt ce qui arive à l'*r*. On y voit des titres en caractères rouges d'écriture entièrement onciale. L'invocation dans les titres convient aſſez bien à l'age que nous donnons à ce mſ. S. Ambroiſe n'y eſt apelé qu'*Ambroſus* & non pas *Ambroſius*. On ne ſe contente plus de le qualifier *Beatæ memoriæ*, on lui donne le titre de Saint Ambroiſe évêque & confeſſeur. De même que dans la première partie, il y a des pages ou des lignes reſtées en blanc ; quand on a percé leparchemin en tirant les lignes qui dirigent l'écriture : de même auſſi l'on trouve dans la ſeconde partie une page en blanc ; parceque l'encre étant trop pénétrante, ou le parchemin de mauvaiſe qualité ; celui-ci s'en trouvoit pénétré & gâté. L'y ne porte pas de point dans la première partie ; mais dans la ſeconde il eſt plus ordinaire de mettre un point ſur l'Y que de ne le pas faire. Au contraire, on n'en trouve point dans la troiſième partie de ce mſ. dont nous aurons encore occaſion de parler dans la ſuite.

parcequ'il n'eſt pas rare que diverſes mains aient travaillé à écrire un ſeul & même mſ. Mais une preuve ſans replique, c'eſt que les cayers, après avoir rempli une moitié, ou un tiers des lettres de l'alphabet, qui leur ſervent de ſignatures, recommencent par trois fois. Pour bien ſaiſir la force de cette preuve ; il faut ſavoir que les cayers des mſſ. ſont ordinairement compoſés de trois ou quatre feuilles, d'où leur vient le nom de *terniones*, ou *quaterniones*. Ainſi ces derniers ont huit feuillets & par conſéquent ſeize pages. Sur la marge intérieure de chaque cayer, on a coutume de marquer ſucceſſivement les lettres de l'alphabet. Ici le premier cayer manque, le ſecond & les ſuivans ſont compoſés de quatre feuillets. Le premier commence donc à B. au milieu de quatre points. Le ſecond porte C ; ſuivent les lettres D. E. F. G. H. I. K. L. Le cayer ſuivant n'eſt compoſé que de trois feuilles, & ne porte ſur la dernière, aulieu d'une ϻ onciale, qu'une *m* minuſcule. Après quoi l'écriture change : un nouvel ouvrage commence, quoique dépourvu de ſon commencement. On voit ſur la 1e. page du premier, ou plutôt du ſecond cayer *p.* car le premier manque après huit feuillets. On trouve de ſuite *c. d.* cette lettre eſt précédée de quatre *j*, & les ſuivans portent *e*, *f*, *g*. Suit un cayer de trois feuilles, portant de même j. Aprés quoi recommence une autre écriture, & le premier cayer de quatre feuilles eſt noté A. ſuivent B. C. D. E. Les cayers dans les mſſ. ſont quelquefois marqués par des chifres, & quelquefois par des lettres. On y trouve de tems en tems le mot *quaternio* abregé ou en monograme.

IIe. Eſpèce. La ſeconde eſpèce de capitale romaine maſſive ſe diſtingue par des lettres à angles rentrans ou en griſes. C'eſt une groſſe capitale un peu mêlée d'onciale. Notre planche en fournit deux modèles. 1°. *INCIPIUNT. LECTIONES. IN VIGILIAS BEATI PETRI APOSTOLI.* Cette écriture tirée du mſ. 3835. de la bibliothèque du Vatican paſſe pour être du VIIIe. ſiècle ; mais elle pouroit bien apartenir au VIe. En effet ſes points ſont en triangles, & la figure, par laquelle elle eſt terminée, ſe trouve ſouvent au commencement & à la fin des plus anciens mſſ. 2°. *AUR AGUSTINI EPI* (c'eſt-à-dire *Aurelii Auguſtini epiſcopi*) *DE CONCORDIA EVANGELISTARUM.* On voit dans ce modèle des Ꝗ à queue ſemblables

à

à des Y. Cette écriture en vermillon du VII. ou VIIIe. siècle, mêlée de capitale & d'onciale, est demi distincte, demi tranchée, demi cambrée & à pleins & déliés. Nous l'avons tirée du mſ. de l'abbaie de S. Germain des Prés 758. *fol.* 35. ℣. Ce livre de huit pouces de largeur sur onze de hauteur apartenoit autrefois à l'abbaie de Corbie. On y voit des lettres grises entrelassées. Haut & bas les feuillets ouverts sont tranchés en angle, pour en faciliter l'ouverture : c'est-à-dire que de l'épaisseur d'un demi pouce le mſ. est coupé en talus, qui va aboutir au tranchefile.

IIIe. Espèce.

L'écriture capitale romaine de la troisième espèce est enclavée. Vous en avons fait graver ce modèle : *INCIPIUNT CAPITULA. LIBRI PRIMI.* Ces deux lignes en encre rouge sont tirées du mſ. du Roi 6413. Il est composé d'un grand nombre de cayers, tous dépourvus de signatures. Il renferme les livres de S. Isidore de Seville *de naturâ rerum ad Sisebutum regem*, & trois livres des sentences sur le souverain bien. Les mots n'y sont point distingués ; si ce n'est quand le sens est suspendu. Il n'y a dans le texte ni points ni virgules. Si l'on y en trouve, ils ont été ajoutés après coup, comme dans plusieurs mſſ. des premiers temps. Le catalogue de la bibliothéque du Roi ne met que du VIIIe. siècle celui dont il s'agit ici. On pouroit néanmoins prouver qu'il est du VIIe. 1°. par l'orthographe, 2°. par l'indistinction des mots, 3°. par l'omission des points, 4°. parcequ'on n'y donne pas à S. Isidore le nom de saint, & qu'on ne le nomme pas même dans les titres. Ce qui pouroit donner l'idée, qu'il auroit été écrit du vivant de l'auteur, & qu'il auroit même peutêtre été à son usage.

IVe. Espèce.

Les lettres de la quatrième espèce sont hautes & conjointes. Le mſ. de la Reine (1) Christine n. IX. nous a donné ce modèle, qui termine notre planche XXXIV : *EXPLICIT ARGUMENTUM. INCIPIUNT CAPITULA.* C'est ici le commen-

(1) Pendant les fureurs de la prétendue Réforme, l'abbaie de Fleuri ou de S. Benoît sur Loire fut pillée comme les autres. Une partie de la bibliothèque, l'une des plus considérables de France en anciens mſſ. tomba entre les mains du célèbre M. Petau & l'autre partie entre celles de M. Bongart. Les mſſ. du premier furent achetés par Christine reine de Suede. Le dernier s'étant refugié à la cour de l'électeur Palatin y laissa son trésor litteraire. Tous ces mſſ. ont passé depuis dans la bibliothèque du Vatican, la plus riche du monde en livres rares & précieux.

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. II. ART. I.

(a) *Vindic. canonic. scriptur. t. 1. p. CCLXXXIV.*

Capitale romaine élégante, à bases & sommets peu étendus : Evangiles en or de S. Martin de Tours : le beau S. Prosper du Roi : le Virgile de Medicis : le Virgile d'Asper de S. Germain des Prés.

VI. GENRE. Ie. Espèce.

cement de la seconde épitre de S. Paul aux Corinthiens. Ce mſ. eſt du nombre de ceux à qui (*a*) M. Bianchini donne plus de douze cents ans d'antiquité, & qui repréſentent l'ancienne verſion latine du Nouveau Teſtament, corrigée ſur le texte grec, par S. Jerôme.

VI. Notre planche XXXV. ofre un parallèle exact des plus anciens mſſ. d'Europe. Elle débute par une belle écriture à baſes, traverſes & ſommets horizontaux & obliques, mais très-peu étendus. Ce caractère diſtingue le ſixième genre de notre première ſubdiviſion des capitales romaines, & ce genre renferme trois eſpèces élégantes, quoiqu'un peu négligées.

La première préſente des traits inférieurs ſuperflus. Nous en donnons quatre modèles tirés d'autant de mſſ. tous plus précieux les uns que les autres. 1°. *IN NOMINE DNI IHU. XPI INCIPIT EVANGELIUM SECONDUM MATHEUM. LIBER.* Ce modèle eſt tiré du plus célèbre mſ. de la bibliothèque de S. Martin de Tours, contenant les quatre Evangiles. Les ſix premières lignes ſont en vermillon & la ſeptième en or, ainſi que le reſte du texte. Ce mſ. du VIIIe. ſiècle eſt un *in*-4°. à deux colones. L'encre rouge n'y eſt employée que dans les titres, qui ſe trouvent à la tête de chaque Evangéliſte. A la fin l'Evangile de ſaint Jean, on trouve écrite en lettres d'or & d'une main beaucoup poſtérieure la formule du ſerment, que faiſoient les Rois de France, lorſqu'ils ſe faiſoient recevoir abbés & chanoines de S. Martin. Nous ſommes redevables de la notice & des modèles de ce beau mſ. & de pluſieurs autres à D. le Saint & à D. Houſſeault, ſavans Religieux de l'abbaie de Marmoutier.

2°. *LXXXI. QUID HOMINEM DEO JUNGAT. XII.*
LXXXII. QUOD TOTA INFIDELIUM VITA PECCATUM EST. XII.
LXXXIII. DE OBSERVANTIA SABBATI. VI.

Ce modèle eſt tiré d'un beau mſ. du Roi, que M. l'Abbé Sallier a bien voulu nous communiquer. On y trouve marqué, qu'il eſt de la bibliothèque de Sedan, & plus bas : *Ex dono Chriſtophori Juſtelli.* Le nom du lieu, auquel ce mſ. apartenoit originairement, a été graté; enſorte qu'il eſt très-dificile de le deviner. Nous croyons cependant y lire : *Hic eſt liber ſancti Benedicti Abbatis dicti Floriacenſis monaſterii.* C'eſt ſans

Ecritures tirées des Manuscrits, contenant les VI. VII. et VIII. derniers genres des capitales romaines rustiques ou négligées, apartenant à la I.re division, I.re subdivision de la 2.de Classe.

VI

IN NOMINE
DNI NOSTRI
IHU XPI
INCIPIT EUANGELI
UM SECUNDUM
MATHEUM.
LIBER

2 lxxxi QUID HOMINEM DOMINGAT xii
lxxxii QUOD TOTA IN FIDE LIUM UITA PECCATUM EST xii
lxxxiii DE OBSERUANTIA SABBATI vi

3 PROTINUS HINC EIUS CISTRISTIS DEXTOLLITURALIS AUDACIS RUTULI ADMUROS QUAM DICITUR URBEM ACRISIONEIS DANAE FUNDASSE COLONIS.

4 DE GENERALIBUS ET SPECIALIBUS

II IHESU CHRISTI IMPERATOR
FELICITER

2 EPIGRAMMA
liiii DE OBLATIONE IBIORUM
EPIGRAMMA
lv DE ESSENTIA DIUITATIS
EPIGRAMMA

III 2 DE ADOPTIONIBUS ET EMANCIPATIONIBUS ET ALIIS MODIS QUIBUS POTESTAS SOLUITUR

3 CAECILI CYPRIANI

2 ATRIGINA GRAUILLAM DUDUM SAUCIA CURA UULNUS ALIT UENIS ET CAECO CARPITUR IGNE MULTA UIRI UIRTUS ANIMO MULTUSQUE RECURSAT

4 HAEC SAT ERIT DIUAE UESTRUM CECINISSE POETAM DUM SEDET ET GRACILI FISCELLAM TEXIT HIBISCO PIERIDES UOS HAEC FACIETIS MAXIMA GALLO GALLO CUIUS AMOR TANTUM MIHI CRESCIT IN HORAS QUANTUM UERE NOUO UIRIDIS SE SUBICIT ALNUS

II SAECULI NOUI INTERPRAETATIO

POE SICELIDES MUSAE PAULO MAIORA CANAMUS NON OMNES ARBUSTA IUUANT HUMILESQ MYRICAE SI CANIBUS SILUAS SILUAE SINT CONSULE DIGNAE (*sic*) ULTIMA CUMEI UENIT IAM CARMINIS AETAS

2 TE QUOQUE MAGNA PALES ET TE MEMORANDE CANEMUS PASTOR AB AMPHYSO SUOS SILUAE MANESQUE LYCAEI

DE PSALMO CXLI.
INCIPIT DE PSALMO CXLII.

VII

EXPL LIBER PRIMUS UETERIS TESTAMENTI
INC. LIBER PRIMUS NOUI TESTAMENTI
LEGENTI UITA PERPETUA

EXPU(L)CURAT PRIMOGENITUM SIUSSIMUANGUIS FLORIGERA DESEDE UIRUM BLANDIQUE SAPORIS IN LAECEBRIS LAETUM MISEROPORTARAT AMARUM NEC SOLUS MERITAM PRAESUMTOR SENSERAT IRAM MORTALIS SUB LEGE IACENS SED PRORSUS AB IPSO HUMANUM SIMUL OMNE GENUS IUNOXIA CONIUX NOXIA TU CONIUX MAGIS AN DRACO PERFIDUS ILLE

II A O FORTUNA O FORS FORTUNA QUANTIS COMMODITATIBUS QUAM SUBITO MEO ERO ANTIPHONI OPE UESTRA HUNC ONERASTIS

VIII HYMNUS OMNIS HORAE

DA PUER PLECTRUM CHORAEIS UT CANAM FIDELIBUS DULCE CARMEN ET MELODUM GESTA XPI INSIGNIA HUNC CAMOENA NOSTRA SOLUM PANGAT HUNC LAUDET LYRA XPS EST QUEM REX SACERDOS ADFUTURUM PROTINUS INFULATUS CONCINEBAT UOCE CORDAE TYMPANO SPIRITUM CAELO INFLUENTEM PERMEDULLAS HAURIENS...

3 EXPL.

III UIDERE QUOD POSTQUAM MAGI EOA PROMUNT MUNERA STRATI Q. ~~PROMUNT MUNERA~~ (UOTIS OFFERUNT) TUS MYRRAM ET AURUM REGIUM

doute un des livres pillés par les Calvinistes pendant les troubles de leur prétendue Réforme. Il n'a que neuf pouces de hauteur & sept de largeur. Il renferme cent six épigrames de S. Prosper, une pièce en vers adressée à sa femme, & un ouvrage en prose, à la fin duquel on lit : *Explicit de seminatore Verbi sermo pulcherrimus*. Ce sermon est de S. Augustin. Chaque épigrame de son disciple a deux chifres, tant dans la table que dans le corps du mss. Le premier annonce le nombre de l'épigrame & le second celui des vers quelle contient. Tous les titres & les sommaires placés à la tête du livre & apellés capitules, sont en lettres capitales. Les deux dernières pièces n'y sont pas annoncées. Ces lettres capitales sont assez semblables à celles du mss. de Florence & du mss. pourpré des Evangiles, apartenant à l'abbaie de S. Germain des Prés; mais elles sont plus massives. On trouve dans le S. Prosper du Roi *ammoneo* pour *admoneo* & autres expressions semblables, usitées dans les mss. des v. & vi^e^. siècles. En un mot, outre qu'on n'y remarque point de solécismes, du moins afectés, ce qui n'est pas extrêmement rare dans le fameux Pseautier pourpré de S. Germain; il a une orthographe moins vicieuse : quoique celle du Pseautier soit bien moins défectueuse que celle des deux siècles suivans.

3°. La préface de M. Foggini, mise la tête de l'édition du Virgile de Florence ou de Medicis nous a fourni ce modèle, tiré de ce fameux mss.

PROTINUS HINC FUSCIS TRISTIS DEA TOLLITUR ALIS
AUDACIS RUTULI AD MUROS. QUAM DICITUR URBEM.
ACRISIONEIS DANAE FUNDASSE COLONIS.

Ce modèle gravé sur notre planche représente plus exactement l'écriture du mss. de Florence, que les quatre vers figurés dans la Diplomatique (a) de D. Mabillon. Le Virgile de Medicis est *in*-4°. de forme carrée, écrit d'un bout à l'autre en capitales. Les mots n'y sont point distingués. Les trois premieres lignes de chaque livre sont écrites en vermillon. Quant à l'âge du mss. Luc Holstenius (b) le croyoit écrit vers la fin du ive. siècle, c'est-à-dire vers le tems de l'Empereur Valens ou Theodose. Quelques savans d'Italie le font plus ancien. Il fut revu & corrigé par Turcius Rufus Apronianus Asterius, qui fut consul en Occident l'an 494. La note écrite

(a) *Tab. 6. n. 4. p. 354.*

(b) *Ibid.*

de ſa main à la fin des Bucoliques eſt plus récente que le texte ; d'où l'on infère que ce mſ. eſt antérieur de pluſieurs années à l'Empereur Theodoſe. Il eſt vrai que l'écriture d'Apronien eſt diférente de celle du mſ ; mais il ne s'enſuit pas qu'elle ſoit beaucoup plus récente. Quoiqu'abſolument parlant un mſ. ait pu être corigé long-tems après qu'il fut écrit : cependant il paroit que pour l'ordinaire la correction ſuivoit de près le tems de la copie. Les mſſ. très-anciens ſont corrigés par des hommes de même tems. Ce n'eſt que vers le VIIe. ſiècle, qu'on a commencé à négliger la correction des livres. Il eſt donc à préſumer que le mſ. de (1) Medicis n'eſt que de la fin du Ve. ſiècle ; ainſi qu'un autre Virgile du Vatican, qui lui eſt conforme, & dont on a publié en 1741. les fragmens & les peintures.

4°. Le mſ. 1278. de l'abbaie de S. Germain des Prés, autrefois de Corbie, ne préſente à la vue qu'une écriture curſive mérovingienne, dont le copiſte s'eſt ſervi, pour tranſcrire au VIIe. ſiècle le catalogue des hommes illuſtres de S. Jerome, continué par Gennade. Ce livre eſt un compoſé de diverſes feuilles de mſſ. plus vieux, qu'on a tellement raclées, que les yeux les plus perçans n'y découvroient pas la plus légère trace d'anciens caractères. On y trouve des feuilles ponctuées de points perçans par le bas de la page, qui montrent que ces marges inférieures étoient latérales dans le plus ancien mſ. d'où ces feuilles ont été priſes ; quoiqu'on n'y puiſſe plus rien

(1) D. Mabillon (*a*) a dit d'après Alde Manuce que ce mſ. avoit apartenu au Cardinal Ridolpho Carpi, & enſuite à Achille Stace. Le Cardinal Noris aſſure (*b*) la même choſe. Cependant le fait eſt revoqué en doute. Alde le jeune dans ſon orthographe (*c*) veut que Ridolpho Carpi, qui vivoit ſous Paul III. l'ait legué par ſon teſtament à la bibliothèque du Vatican: Il fut enlevé & tranſporté on ne ſait comment dans la bibliothèque du grand duc de Toſcane, où il eſt conſervé comme l'un des plus précieux monumens de toute l'Europe. Le Cardinal Noris dans ſes Cenotaphes nous a donné des éclairciſſemens ſur ce Virgile. Il prétend (*d*) qu'il n'eſt point du tems d'Apronien ; qui l'ayant reçu de Macaire, le corrigea. Mais Apronien apele ſon frère Macaire, avec le titre d'homme clariſſime : Macaire étoit donc ſon contemporain. L'éminentiſſime auteur (*e*) nie que ce Macaire ſenateur ait été frère ou parent d'Apronien. Mais il ne prouve nullement ſon opinion. Il y avoit un Macaire ami de Rufin & illuſtre par ſa nobleſſe & ſon érudition. Noris conjecture (*f*) que le Macaire, qui donna ce Virgile en 439. pouvoit en être deſcendu. Du reſte il (*g*) avoue qu'on ne ſait pas dans quelle année fut écrit ce livre ; mais il croit vraiſemblable, qu'il étoit déja ancien, lorſqu'il fut offert au conſul Turcius Rufus Apronianus. Dans cette ſuppoſition, on ſeroit obligé de faire remonter ce Virgile juſqu'au IVe. ſiècle.

(a) *De re diplom. p.* 352.
(b) *Cenotaph. Piſan. col.* 676.
(c) *Pag.* 22.
(d) *Col.* 677.
(e) *Col.* 678.
(f) *Col.* 683.
(g) *Col.* 678. 679.

diſtinguer, ſi ce n'eſt quelques caractères & des lignes menées du haut en bas. Lorſque nous parlions de ce mſ. dans notre (*a*) 1. tome, nous n'avions fait uſage que de nos yeux. Mais ayant employé depuis des liqueurs revivifiantes, nous avons découvert des pages entières, où il ne paroiſſoit pas la plus legère trace des anciennes lettres. Ces découvertes nous paroiſſent dignes d'être connues des ſavans. Nous ne manquerons pas de leur en donner communication, à meſure que nous rendrons compte des modèles d'écriture, que nous avons tirés de ces feuilles gratées & récrites. Il nous ſufira de dire ici, qu'outre pluſieurs fragmens du code Theodoſien, d'un panegyrique prononcé en l'honneur d'un Empereur, & de l'ancienne édition des loix wiſigothiques; nous avons fait revivre des morceaux conſidérables d'un ancien commentaire d'Aſper ſur Virgile, dans lequel il y a des leçons de ce Poëte aſſez ſingulières & diférentes des autres mſſ. Ces mots *DE GENERALIBUS ET SPECIALIBUS*, gravés ſur notre planche, ſont un échantillon de l'écriture de ce Virgile commenté. On y voit des lettres capitales très-élégantes & à baſes continuées. Cette écriture exactement deſſinée annonce le III. ou IVe. ſiècle, & l'emporte de beaucoup ſur celle du Virgile de Florence. Notre Aſper étant cité par des auteurs du IVe. ſiècle, comme un ancien commentateur de Virgile; on ne peut le mettre plus bas qu'au IIIe. Mais ne pouroit-il pas être placé plus haut avec quelque ſorte de probabilité? Si l'on demande ſur quoi fondés nous prétendons qu'Aſper eſt l'auteur de ce commentaire inconnu juſqu'à préſent; c'eſt parceque toutes les pages, excepté les deux dernières, dont le haut a été retranché, portent d'un côté *ASPRI* & de l'autre *VERGILIUS*.

(*a*) *Page* 483.

VII. Les lettres de la ſeconde eſpèce du VIe. genre ſont preſque ſans baſes ni ſommets, & leurs traverſes ſont très-courtes, comme on le voit dans les quatre modèles gravés ſur notre planche. Le 1er. tiré des Pandectes de Florence n'ofre que ces quatre mots: *IHSU CHRISTI — IMPERATOR. — FELICITER*. Les deux premiers mots ſe trouvent avant la conſtitution, *Tanta circa nos*: le troiſième ſe lit avant la conſtitution *Omnem*: le quatrième figure à la tête du premier volume des Pandectes. Ce fameux mſ. fut écrit vers la fin du VIe. ſiècle. Les habitans de Piſe s'en emparèrent dans

Mſ. des Pandectes de Florence: Code Theodoſien de la bibliothèque du Roi: le beau S. Cyprien de S. Germain des Prés, & deux anciens Virgiles de Florence & du Vatican.

IIe. Eſpèce.

II PARTIE. SECT. IV. CHAP. II. ART. I.

le pillage d'Amalfi l'an 1130. & la ville de Florence fut mise en possession de ce précieux trésor en 1406. Il a donné depuis beaucoup d'exercice aux littérateurs. Bornons-nous à une notice succincte de ces Pandectes. Elles sont renfermées en deux volumes de forme presque carrée, leur hauteur n'ayant que deux pouces plus que leur largeur. Les feuilles de velin, dont ils sont composés, sont d'une blancheur surprenante. Elles sont si minces & si legères, qu'elles se recoquillent à la chaleur de la main, lorsqu'on les touche. Si cet exemplaire étoit écrit sur notre velin d'aprésent, aulieu de deux volumes, il en rempliroit quatre. Il est écrit sur deux colones & les marges en sont grandes, quoiqu'on les ait diminuées en le reliant. D. Mabillon (*a*) en a fait la description en peu de mots; mais en 1722. Henri Brencman en a publié une ample histoire. Il y examine avec une sagacité admirable la forme, l'age, la patrie, l'ècriture, la ponctuation, les corrections, l'autorité & la fortune de ce fameux ms.

(a) *De re diplom. p. 356. n. 3.*

Le second modèle renferme ces titres : *EPIGRAMMA LIIII DE OBLATIONE ĪBIORUM* (*impiorum*) *EPIGRAMMA LV DE ESSENTIA D̄ĪTATIS* (*deitatis*) *EPIGRAMMA*. Ce modèle a été pris dans le ms. du Roi 4413. qui renferme le code Theodosien & les cinq livres des novelles de Theodose & des Empereurs suivans jusqu'à Sévère inclusivement. Le parchemin en est blanc, très-propre & presque tout neuf. Mais quoiqu'il ne paroisse nullement graté; il faut qu'il ait été travaillé de nouveau & récrit en quelques endroits. Nous y avons vu distinctement les titres des épigrammes de S. Prosper, écrits en caractères rouges du VIe. siècle. Ce code Theodosien (1) de la bibliothèque du Roi fut écrit par Ragenard moine Benedictin de l'abbaie des deux Jumeaux au diocèse de Bayeux, sous l'épiscopat d'Erimbert, Henri étant comte de la province

(1) Ce ms. a onze pouces de hauteur & huit de largeur. Il avoit apartenu à M. de Mesmes. On trouve sur la première page *Codex Memmianus 97. inter Bigotianos*. L'Abbaie des deux Jumeaux, où il a été écrit, fut détruite par les Normans dans le IXe. siècle. Le titre des livres est marqué au haut des pages en onciales, lorsqu'il est écrit en abregé; & en minuscules, lorsqu'il l'est tout au long. Mais ces titres au haut des pages sont presque toujours acompagnés d'ornemens semblables à ceux du cayer VII: ce qui ne se trouve pas dans les plus anciens mss. Ici les lettres initiales des *alinea* sont entre les deux perpendiculaires au-delà de la colone d'écriture. Le premier mot de l'alinea est toujours en lettres onciales, mais abrégées.

& Job abbé du monaſtère, la 19e. année de l'empire de Louis le Débonnaire ; c'eſt-dire l'an 832. Ce Prince y eſt apellé *Chludouvicus*.

Le troiſième modèle repréſenté dans notre planche ne conſiſte qu'en ces deux mots : *CAECILI CYPRIANI*. Ils ſont tirés du mſ. 186. de l'abbaie de S. Germain des Prés, folio 31. ℣. Il a neuf pouces de haut & ſept de large. Il eſt compoſé de deux parties, dont la première renferme les œuvres de S. Cyprien & la ſeconde le Pſeautier en grec & en latin, le tout, excepté quelques titres, en écriture onciale indiſtincte & à deux colones. D. de Montfaucon dans une notice, écrite de ſa main, eſtime la première partie d'environ le viie. ſiècle, & juge du vi. ou viie. la ſeconde. Pour ne parler ici que du S. Cyprien ; il nous paroit être du iv. ou ve. ſiècle. Du moins en porte-t-il tous les (1) caractères.

Le Virgile de Florence de l'an 498. nous a fourni ce quatrième modèle, deſſiné par le ſavant Antoine Cocchi :

HAEC SAT ERIT DIVAE VESTRUM CECINISSE POETAM
DUM SEDET. ET GRACILI FISCELLAM TEXIT HIBISCO,
PIERIDES. VOS HAEC FACIETIS MAXIMA GALLO.
GALLO CUJUS AMOR TANTÙM MIHI CRESCIT IN HORAS.
QUANTUM VERE NOVO. VIRIDIS SE SUBICIT ALNUS.

Ce beau mſ. emploie l'*i* pour l'*e*, *omnis* pour *omnes* & tou-

(2) Le velin en eſt extrémement fin & d'une grande blancheur. Chaque page eſt diviſée en deux colones, renfermées entre deux perpendiculaires. Chaque ligne eſt portée ſur une horizontale, qui n'eſt tirée que de page en page, & non pas d'un bout de la feuille à l'autre. Les lignes d'écriture paſſent ſouvent les perpendiculaires. Les *alinea* les paſſent auſſi & ſont précédés d'un blanc. Quelquefois il n'y a qu'un eſpace vuide. L'écriture eſt très-indiſtincte. Les textes des livres ſaints ſont marqués par des lignes rentrantes en deçà des perpendiculaires. *Dominus* eſt ordinairement abrégé par *Dms* : note de la plus haute antiquité. L'écriture a des déliés très-fins. Ses lettres ſont rondes, demi-détachées & demiangu-leuſes. Les T ont preſque la forme de l'I. Les M finales ſont exprimées par ⌐ ou ∽ au bout de la ligne. Le *q.* veut dire *que* & *dmi* eſt écrit pour *domini*. Les titres & les *explicit* ſont en lettres onciales rouges & noires alternativement. Les trois premières lignes des livres ſont rouges & ſouvent plombées. Les cayers portent leur ſignature ſur la dernière page à un demi-pouce du fond, en lettres onciales, ſans aucun ornement. On ne trouve en lettres capitales que le nom de *Cæcilii Cypriani* dans les titres, encore quelquefois eſt-il en onciale mêlée de capitale ou en pure onciale. Les *Y* ſont ſans points : les F n'ont que comme deux points de traverſe. Les T & les L ſont preſque comme des I. Nuls points ſinon ceux qu'on a inſérés après coup. Les moitiés de mots d'une ligne ſont généralement portées à l'autre. On ne remarque preſque point de fautes d'orthographe, ni d'abréviations excepté quelques finales. Le mot *Chriſti* eſt écrit XPI. En un mot notre mſ. de S. Cyprien n'en cede point aux Evangiles de S. Euſèbe, pour les caractères d'antiquité. A l'égard du Pſeautier la verſion latine eſt fort diférente de la nôtre.

jours *ae* pour *æ*. Le *q*. ſignifie *que* & *b*. *bus*. Les mots vicieux y ſont rejetés par des points marqués au deſſus. Les mauvaiſes lettres ne ſont tranchées que par un trait. On en ſubſtitue d'autres deſſus, lorſqu'il en eſt beſoin. L'écriture de Turcius Rufius Apronianus Aſterius alors conſul eſt du même goût que le modèle, excepté la plupart des Є ronds & le ϛ, qu'il ſubſtitue une fois au G. Il emploie auſſi-tôt une autre écriture, qui peut paſſer pour onciale ; parcequ'outre les deux premières lettres précédentes, il uſe encore du ᴅ, de l'h & de l'ᴍ.

IIIe. Eſpèce.

La troiſième epèce ſe diſtingue par des traits inférieurs excédens ſeulement dans l'ч. Voici ſon premier modèle gravé ſur notre planche, d'après Brencman célèbre juriſconſulte & academicien de Florence : *Z R DE ADOPTIONIBUS ET EMANCIPATIONIBUS ET ALIIS MODIS QUIBUS POTESTAS ASSOLVITUR R* Ceci eſt un échantillon des rubriques contenues dans les Pandectes florentines. Le z ſurmonté d'une petite ligne vaut ſept & l'R avec ſon abrèviation eſt une note qui ſignifie *rubrica.* Répetée à la fin du titre, elle a la même ſignification. *Aſſolvitur* eſt mis pour *abſolvitur.* Le ſecond modèle renferme ces trois vers tirés du mſ. 3225. de la bibliothèque du Vatican :

AT (a) REGINA GRAVI JAMDUDUM SAUCIA CURA
VULNUS ALIT VENIS CAECO CARPITUR IGNE
MULTA VIRI VIRTUS ANIMO MULTUS QUE RECURSAT.

Les fragmens & les peintures de cet inſigne mſ. ont été gravés à Rome par Pietro de Sancto Bartholo, publiés en 1742. *in-fol.* & dédiés au Pape Benoît XIV. par Jean-Dominique Compiglia, préfet des gravures de la Chambre apoſtolique. Le célèbre M. Bottari, l'un des gardes de la bibliothèque du Vatican, nous (*a*) aprend dans la préface, que ce mſ. horriblement mutilé, contient ſeulement quelques morceaux des Bucoliques, des Georgiques & de l'Eneïde ; mais qu'il l'emporte ſur les autres, par les peintures, dont il eſt orné. Le Cardinal Camille de Maximis avoit commencé à les faire graver ; mais la mort l'empêcha d'achever ſon entrepriſe. On y a joint tous les vers de Virgile, avec la même orthographe, les mêmes fautes de copiſtes & les corections des reviſeurs. Les vers de l'argument du premier livre de l'Eneïde ſont alternativement

(a) *Æneid. lib. IV.*

(b) *Prefac. p. III.*

alternativement en caractères noirs & rouges. Quant à l'antiquité de ce précieux monument, on (a) juge par la forme des caractères, qu'il est écrit au même siècle que le Virgile de Florence, illustré par le Cardinal Noris dans ses Cenotaphes. Emmanuel (1) Schelestrate faisoit remonter le Virgile du Vatican jusqu'aux (2) tems de Constantin ou même de Septime Sevère. Il avouoit en même tems que le peintre des images, qui relèvent ce ms. avoit suivi des modèles plus nobles & plus anciens. Mais dès qu'on supose d'une part que ce ms. ressemble à celui de Florence, corrigé par Apronien sur la fin du ve. siècle (b) & que les images ont été peintes sur de meilleurs modèles; on n'en peut plus conclure, qu'elles caractérisent un age égal à Septime Sevère, ou même à Constantin. On seroit cependant porté à croire, qu'il aproche de ce tems-là; parcequ'il a été écrit avant que la peinture se fût éloignée de sa perfection.

(a) *Ibid. p. IV.*

(b) *Voyez ci-dessus pag. 51. 52.*

Ecriture capitale irrégulière. Sedulius de la bibliothèque royale de Turin, & le Terence de celle du Vatican. Quel peut être l'age des plus anciens mss?

VIII. Les mss. même très-anciens ofrent des écritures capitales romaines irréguliéres. & dont les traverses sont défectueuses. Elles caractérisent le VIIe. genre de notre première subdivision. Deux espèces suffiront pour en donner une juste idée.

(1) On a trouvé parmi les papiers de ce savant bibliothécaire du Vatican le billet suivant, où il décrit ce ms. & en porte son jugement : *Anno 1686. die XVI. Septembris, in bibliotheca Vaticanâ, coràm R. P. Io. Mabillonio ordinis S. Benedicti, D. Io. Petro Bellorio & me infrà scripto, visus est codex ms. sub n°. 3225. in eâdem bibliotheca servatus. Est in 4°. quadratus, litteris majusculis, nullâ distinctione verborum conscriptus, præterquam in interpunctionibus, quarum quæ in superiori, punctum nostrum : quæ in medio vel infimo loco sunt, commata nostra designant. Littera A absque lineola transversa* Λ. *Littera* P *semiclausa,* U *semper rotunda. Littera* T *lineam superiorem perbrevem: littera* G ʃ *virgulam inversam: Litteræ E F quasi puncta pro lineis transversis habent. Continet ubique imagines coloribus effictas, quæ sæculo Constantini superiores videntur, & fortasse ad tempora Septimi Severi spectant, quum in iisdem non solum conspiciantur templa, victimæ, ædificia, biremes, pilei phrygii, habitus aliaque ad Trojanorum & Romanorum sacrificia pertinentia, sed etiam lineamenta perfectiora, quæ melioris & superioris ævi ætatem indicant. Quin imo pictor harum imaginum videtur secutus fuisse ideam nobilioris & antiquioris pictoris, nihilque in iis exhibetur, quod primam Romani imperii majestatem non redoleat.* EMANUELE A SCHELESTRATE.

(2) D. Mabillon porte le même jugement sur l'antiquité de ce beau monument, dans son voyage d'Italie. *Ex* (c) *latinis*, dit-il, *Virgilius quantivis pretii cum figuris, antiqua sacrificia & alia id genus reconditæ Gentilium eruditionis tam peritè ex elegantur exprimentibus, ut Constantini magni tempus superare videantur .... Littera U quadrata passim illo in codice occurrit.* Il est étonnant que D. Mabillon ait vû des U carés dans le ms. où Schelestrate n'en voyoit que de ronds. La vérité est que cette lettre y paroît sous ces deux formes U Ʋ.

(c) *Museum ital. part. 1. p. 61.*

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. II. Art. I. VIIe. Genre I^e. Espèce.

La première se distingue par une écriture pressée, courbée & arondie. Voici le modéle, que nous en donnons, dans notre planche : *Explicit.* (a) *liber. primus. veteris. Testamenti. Incipit. liber. primus. novi. Testamenti. Legenti. vita. perpetua.*

Expulerat primogenitum sævissimus anguis
Florigera de sede virum, blandique saporis
Inlaecebris laetum. misero portarat amarum
Nec solus meritam. praesumptor senserat iram,
Mortali sub lege jacens. sed prorsus ab ipso
Humanum simul omne genus eu noxia conjux
Noxia tu conjux magis, an draco. perfidus. ille.

Ces vers sont tirés du mſ. 756. de la bibliothèque royale de Turin. Il est de forme carrée, & contient les merveilles divines, ou les quatre livres de *l'œuvre paschal* de Sedulius. C'est l'histoire en vers de l'ancien & du nouveau Testament. Ce mſ. est estimé avec raison du VIe. siècle. Du côté de l'orthographe rien ne l'empêche d'être du Ve. On y voit cette note du correcteur : *Ego Abundantius istum librum contuli feliciter.* Il y a peu de solécismes, & ceux qu'on rencontre, peuvent être mis sur le compte du copiste. On y voit, comme dans les inscriptions l'*o* pour l'*u*, les *i* pour les *e*, les *u* pour les *b* & *vicissim.* Il y a des points après les membres, & dans les titres après chaque mot. Mais on peut douter, si ceux qui sont marqués par une espèce de 7, sont de la première main. Il devroit y avoir une barre sur *VERIS* du titre. Dans la 2e. ligne à la fin d'*Inc*, il doit y avoir un *P*. Dans *Testamenti*, il y avoit un *T* sur l'*N*, comme à la première ligne. Au cinquième vers on voit une *S* tranchée, pour avertir qu'elle est de trop.

(a) *Catal. mss. Taurin. part. 2. p. 244.*

IIe. *Espèce.*

La seconde espèce de capitale romaine irrégulière est anguleuse, brisée, à traits supérieurs prolongés. Le plus ancien Terence du Vatican en a fourni *(b)* à D. Mabillon un modèle, que nous avons fait graver sur notre planche. Il consiste en ces deux vers :

O fortuna ! O fors (c) *fortuna ! quantis commoditatibus*
Quam subitò meo hero Antiphonti ope vestra hunc onerastis
(diem) !

D. Mabillon a lû *Antiphoni*, où nous lisons *Antiphonti*. L'N porte le T dans son dernier jambage. Dans ce modèle les *H* & les *P* sont à remarquer. L'Ecriture paroît rustique,

(b) *De re dipl. p. 354. n. 3.*

(c) *Phormion, act. V. scen. V.*

groſſière, interrompue, ou à traits briſés, indiſtincte, aigue, ſerrée & un peu tortue. Ce très-ancien mſ. qui avoit apartenu à Pierre Bembe, fut legué à la bibliothèque du Vatican par Fulvio Urſini. Le célèbre Ange Politien le jugeoit de la premiere antiquité. Ce ſavant (a) écrivit au frontiſpice : *Ego Angelus Politianus, homo vetuſtatis minimè incurioſus, nullum æquè me vidiſſe ad hanc diem codicem antiquiorem fateor.* Ce Terence n'eſt point antérieur au IV. ou V[e]. ſiècle ; s'il n'eſt pas tout-à-fait ſi ancien que le Virgile du Vatican num. 3867. comme le prétend (b) D. Bernard de Montfaucon. Un ſavant (c) qui imprimoit à Londres en 1713. contre un diſcours ſur la liberté de penſer, fait remonter ce mſ. preſque au tems de ſon auteur : *Ad Poetæ propriam manum proximè accedens.* Comme s'il exiſtoit aujourdui des mſſ. du I. & du II[e]. ſiècle ! Il eſt vrai qu'Alde Manuce croyoit que l'exemplaire, ſur lequel il régloit ſon édition des lettres de Pline, étoit auſſi (1) ancien que Pline même. Mais il ne

(a) *Allatii animadv. pag.* 59.

(b) *Diar. Italic. p.* 278. *& Biblioth. biblioth. mſſ. t.* 1. *p.* 3. *col.* 2.

(c) *Acta erudit. menſ. julii.* 1714.

(1) Les plus anciens mſſ. qui exiſtent aujourdui, ne ſont pas portés au-delà du III[e]. ſiècle par les antiquaires : encore n'a-t-on pas de preuves (d) abſolument certaines d'une ſi haute antiquité. Tertullien (e) ateſte avoir vu l'autographe des Epitres de S. Paul. Gellius (f) parle du ſecond livre de l'Eneïde, qu'on croyoit être l'original même de Virgile, & qui fut vendu pour vingt figures, (*ſigillaria*) ou petites ſtatues d'or. Pallade (g s'étoit ſervi d'un livre écrit de la propre main de S. Hyppolite, qui avoit vécu avec les Apôtres. Le même auteur cite encore un autre livre écrit de la main d'Origène. Mais ces précieux autographes ne ſubſiſtent plus. Quoique pluſieurs auteurs graves, mais aſſez modernes, aſſurent que l'on garde à Veniſe l'Evangile de S. Marc écrit de ſa propre main ; il eſt plus probable que ce n'eſt qu'une copie ou traduction, à la vérité très-digne de reſpect. D. Bernard de Montfaucon (h) avoue qu'il n'a jamais vu de mſ. qui reſpire une plus haute antiquité. Il eſt en papier d'Egypte très-fin, de forme carée & couvert d'argent ; le texte eſt latin, ainſi que les caractères. Notre ſavant Bénédictin refute Miſſon Proteſtant & les autres écrivains, qui ont prétendu que les lettres en ſont grèques. Quant à l'original d'Eſdras ; ce n'eſt encore que ſur une tradition peu fondée que la même ville ſe vante de le poſſéder. » M. Montfaucon, dit (i) » Caſley, ne donne que 1200. ans aux » plus anciens mſſ. Il a raiſon, ſupoſé « que les mſſ. ayent commencé alors à » être reliés, & qu'ils fuſſent auparavant » en rouleaux. Mais il eſt certain que » long-temps avant douze ſiècles, les » mſſ. étoient déja reliés. « Il (k falloit » prouver que la manière d'écrire les li- » vres ſur des feuilles, & de les relier, » comme ceux qui ſont parvenus juſqu'à » nous, a été inventée il y à 1200. ans, & » qu'avant ce temps-là les livres étoient » écrits ſur des rouleaux, qui ſont beau- » coup plus ſujets à s'uſer : mais s'il eſt » vrai que long-tems auparavant on les » écrivoit en la même forme que ceux » qui ſe ſont conſervés juſqu'ici ; ne s'en- » ſuit-il pas que comme pluſieurs des » livres que ce Pere reconoit avoir été » écrits il y a 1200. peuvent raiſonna- » blement durer encore quelques ſiècles ; » il y en peut auſſi avoir de ceux-là qui » ont été écrits quelques ſiècles plutôt ? » M. Caſley ne ſauroit croire que tous » les mſſ. des ſiècles précédens ſoient

(d) *Palæogr. græca pag.* 185.

(e) *L.* 1. *de præſ. cript.*

(f) *Lib.* 2. *c.* 3.

(g *Hiſt. Lauſiac c.* 147 148.

(h) *Diar. Italic. p.* 55. *& ſeqq.*

(i) *A catalog. of. the. mſſ. praf. p.* 9.

(k) *Biblioth. Britan. t.* 5. *part.* 2. *pag.* 326. 327.

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. II. ART. I.

Ecriture capitale romaine négligée & ruſtique, à baſes, ſommets & traverſes en forme d'S renverſée : Le mſ. de S. Prudence de la bibliothèque du Roi : Deux Virgiles du Vatican.

nous en a pas donné de preuves aſſez convaincantes, & M. Hearne a ſoutenu, quoique foiblement, qu'Alde s'étoit trompé.

IX. On trouve dans de très-anciens mſſ. une écriture capitale ruſtique ou négligée. Ce caractère eſt diametralement opoſé à l'écriture arondie, qu'on apelle onciale. Ce genre de ruſtique capitale eſt le VIIIe. de la préſente ſubdiviſion. Il ſe caractèriſe par des lettres à baſes, ſommets & traverſes en ∾ bien marquées. Notre planche en contient trois eſpèces, dont dont voici la deſcription.

VIIIe. GENRE. I^e^. Eſpèce.

La première ſe diſtingue par des lettres conjointes. Elle eſt haute, élégante, indiſtincte, à traits pleins, à haſtes déliées, à baſes & ſommets ruſtiques. Le beau mſ. 8084. de la bibliothèque du Roi nous a donné le modèle ſuivant, où l'on découvre tous ces caractères ſpécifiques.

HYMNUS OMNIS HORAE.

Da puer plectrum choreis
Ut canam fidelibus,
Dulce carmen & modulum,
Geſta Chriſti inſignia :
Hunc Camoena noſtra ſolum
Pangat, hunc laudet lyra.
Chriſtus eſt, quem Rex ſacerdos
Ad futurum protinus
Inſulatus concinebat
Voce, corda & tympano,
Spiritum coelo influentem
Per medullas hauriens.

On voit dans ce beau modèle les *E* ſingulièrement traverſés ; les *F* & *L* s'élever au-deſſus des autres capitales, les *H* ſemblables au K, & les *Y* ſans point. Le mſ. du Roi (1) d'où

» péris de vieilleſſe, & qu'un grand » nombre de ceux de ce ſiècle là ſubſiſ- » tent encore, & même ſi entiers, qu'ils » peuvent durer beaucoup plus long- » tems. Pour confirmer ce qu'il vient » de dire, il indique quelques mſſ. de » nos bibliothèques, qui ſelon toutes les » apparences ont 1500. ans d'antiquité. « On a des preuves (a) convainçantes que long-tems avant la naiſſance de Notre-Seigneur les Grecs & les Romains relioient leurs livres avec de la cole. La ville d'Athène érigea une ſtatue à l'auteur de cette invention.

(1) Ce livre contemporain à ſon auteur a 58. feuillets, ſous trois ſuites de ſignatures en chifres, accompagnées de la lettre *q*. Il y en a d'abord ſix ; enſuite

(a) *Trotz in prim. ſcrib. orig.* p. 608.

nous avons tiré cette écriture capitale, renferme les ouvrages de S. Prudence totalement écrits en ce caractère. D. Mabillon *(a)* juge ce précieux mſ. au-moins du IVe. ſiècle, & par conſéquent du temps du Poëte chrétien. Ce livre a un pié de hauteur & un demi pouce plus de largeur. Les mots ne ſont pas diſtingués : on ne trouve ni points ni virgules. On lit dans le blanc du fol. 45. trois mots en écriture demi onciale, que nous avons fait repréſenter ſur la planche XLVI.

(a) *De re diplom. Supl. c. 3. p. 8.*

IIe. Eſpèce.

La ſeconde eſpèce d'écriture capitale négligée eſt plus haute que large. Elle eſt un peu étroite, élégante, à pleins, déliés, & baſes ruſtiques. Chaque mot eſt diſtingué par un point, comme dans les plus anciennes inſcriptions. Le premier exemple que nous en donnons, conſiſte en ces cinq lignes, tirées du fameux mſ. 3867. de la bibliothèque du Vatican :

SAECULI NOVI INTERPRETATIO.
POETA. Sicelides. (b) Muſae. paulo. majora. cananus.
Non. omnes. arbuſta juvant. humileſque myricae.
Si. (1) canibus. ſilvas. ſilvae ſint conſule. dignae.
Ultima. Cumei. venit. jam. carminis. aetas.

(b) *Bucol. Eclog. IV.*

Ici les U ſont un peu arondis par le bas, le B eſt mis pour l'M, & l'AE pour l'Æ. Le mſ. du Vatican ſur lequel ce modèle a été deſſiné, eſt célèbre & apelé romain par Pierius Valerianus, dans ſes notes ſur Virgile. D. Mabillon *(c)* en a

(c) *De re Dipl. pag. 354.*

dix, enfin trois, plus ſix feuillets. Pluſieurs feuilles manquent, &c. Les ſignatures ſont toujours au bas & au fond du mſ. comme dans les plus anciens. C'eſt la variété des ouvrages qui les fait répéter. Car tout eſt de la même main, ſi ce n'eſt trois feuillets à la fin en écriture onciale, à double trait, ronde & très-élégante ; le tout de velin très-fin & ſouvent endommagé par l'encre corroſive. Les titres des livres ſont répétés au haut de chaque feuillet, ſi ce n'eſt ceux qui ſont de la 1e. ſuite des cayers, peutêtre à cauſe que les pièces changent ſouvent. Les mauvaiſes lettres ſont corrigées ou effacées par un ou deux traits. Les mots exponges ont un point ſur chaque lettre. Quelquefois on ne laiſſe pas d'effacer ces lettres ou de les barer. Peu de fautes dans ce mſ. & encore viennent-elles des copiſtes. L'ortographe eſt bonne. Nous n'apellons pas mauvaiſe ortographe *b* pour *p* dans *ſcribta*, &c. Il y a beaucoup de lettres liées, non ſeulement à la fin, mais encore dans le corps des poëſies. On trouve même des *æ*. Ces lettres liées tendent ſouvent un peu à l'écriture onciale, mais non pas à la minuſcule. Les lettres conjointes ne ſont ſi fréquentes, qu'à cauſe des vers qu'on veut finir. On marque au haut de chaque pièce en marge de quelle ſorte de vers elle eſt compoſée ; & pour cela on ſe ſert d'écriture demi onciale. Enfin on voit en marge quelques S en forme de C. Il ſeroit dificile de trouver réunies autant de notes caractériſtiques des plus anciens mſſ.

(1) *Si canibus*, au-lieu de *ſi canimus*. Les Grecs ont ſouvent employé le B pour l'M, à cauſe de la proximité du ſon. Mais nous croyons que ce peut être ici une bévüe de copiſte.

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. II. Art. I.

donné un modèle bien moins exactement figuré que celui-ci, dont nous sommes redevables, ainsi que de beaucoup d'autres à M. le Cardinal Passionei. M. Bottari, savant du premier ordre, l'un des gardes de la Bibliothèque vaticane, estime ce Virgile antérieur au IVe. siècle. D. Mabillon (*a*) dit qu'il aproche du premier age de l'écriture romaine. Il le place en conséquence à la tête des mss. écrits en caractères du second age. Ce savant homme, (auquel nous joignons M. Bottari & D. de Montfaucon,) n'y voyoit que des lettres onciales, quoiqu'elles soient toutes capitales. On juge par-là que ces habiles antiquaires ont moins fait attention à la forme qu'à la grandeur des caractères, & qu'ils n'ont pas distingué la capitale romaine de l'onciale. D. Bernard (1) se contente de dire que ce ms. qui apartenoit anciennement à l'abbaie de S. Denys en France, est de la plus haute antiquité. Mais les images dont ce livre est orné, prouvent qu'il a été écrit dans un tems où l'art de la peinture étoit déchu. Nous le croyons donc au-plus du IVe. siècle. Alde le jeune dans son Traité de l'ortographe, se sert de ce ms. pour prouver que les anciens écrivoient *amoenus* par *oe*, *sollers* pour *solers*. On y trouve aussi *formonsum* pour *formosum*. La ponctuation est fort défectueuse: aussi a-t-elle été ajoutée par une main postérieure. On en juge par la couleur de l'encre, & parcequ'on trouve plusieurs pages sans points. Il faut que celui qui s'est chargé de la ponctuation, n'ait pas bien su le latin, ou qu'il ait été fort négligent. Et en effet, en insérant des points après chaque diction, il a très-souvent coupé les mots & troublé le sens;

(a) *De re Dipl. p.* 352.

(1) Ce savant antiquaire parle (b) ainsi de ce ms. 3867, qu'il (c) apèle mal 3869: *Habetur* (in bibliotheca Vaticana) *Codex ille Virgilii remotissimæ antiquitatis, unciali caractere, cum picturis miniatis non ita peritæ manus. Librum evolvi, & comperi olim fuisse Beati Dionysii. Nam in quarto folio legitur: Iste liber est B. Dionysii: quæ scriptura decimum tertium sæculum præ se fert. Et ne dubium suboriatur ad quem S. Dionysium pertinuerit, ubi à Virgilio tempestate jactatus Æneas describitur, hæc gallico vulgari idiomate eodem circiter, quo superior nota sæculo conscripta leguntur:* Vechi comme les gens, lesqui ex estoient en la mer, estoient tourmentés, pour le pechie d'une seule cheft, à savoir Juno. *In alio quoque loco legitur*, Courtois. *Cettum itaque est hunc librum olim fuisse ecclesiæ & monasterii S. Dionysii in Francia. Nam ubi S. Dionysii vel ecclesia vel monasterium indicatur sine addito; sancti Dionysii in Francia, ecclesia illa insignis & monasterium intelligitur. In schematibus hujus codicis ephippia scandulas, vulgò* etriers *non habent.* D. Bernard avoit déja fait les mêmes observations dans son journal d'Italie, cap. 20. p. 277. 278.

(b) *Biblioth. biblioth. mss. t.* 1. *p.* 3.
(c) *Ibid. p.* 4.

SUITE DE LA PREMIERE SUBDIVISION, OÙ SONT RENFERMÉS LES III. IV. ET V.E GENRES DES ECRITURES DIPLOMATIQUES D'ITALIE.

III

signum †

II

IV

VELIVS FIDVS · IVBENTIO CELSO COL
LEGAESVO SALVTEM · DESIDERIFRA
TERARRIN PHILARRIAE FADILLAE DOMI
NINI IMPANTONINI AVG MATRIS LIBERTI
LIBELLVM TIBI MISI COGNITI MIHI EX
LONGO TEMPORE PRIMAE IVBENTVTIS
ETIMMIRATVS CVMABAE DIBVS ES
SEM QVOT EOLOSECONTVLISSET AQVO
DIDICI CAVSAS EREQVITIONIS SET ETRE
LIGIONIS MAGNOPE A DOMINO N. IMP
IMPETRASSE ITAMEQVMMORA VIDE A
TVREI PER NOS FIERI LIBELLVM SVBSCRIP
TVM PERFVDEM PVBLICVM SINE MORA
MIHI REMITTAS OPTOTE SALVONET HEBOENES
EXEPLV LIBELLI DATI
CVM ANTE HOS DIES COIVGEM ET KILIV MMMI
SERIME PRESSVS NECESSITATE CORPORA CORVM
KICTILIS ARCOKACOCOMMENDAVERIM DONI
QVISLOCVS QVE ME MERMAEDIKICARE TVRVL
AFLAMINIA INTER MILIARII ET IIII EVNTIBVS A
BVRBE PARTE IAEVA CVSTODI MMONVMENTI
FLA THVMELES MAESOLAEM · STILORCILI
ROCODONAPERMITTAS MIHI IN EODEM LO
CO IN MARMOREOS ARCOKAGO QVEM MIHI MO
DO COMPERAVI EA CORPORA COLLIGERE VT CVM
DONEE EGO ESSE DESIER PARITER CVM EIS PONAR
KECRETVM FIERI PLACET IVBENTIVS CELSVS
PROMAGISTER SVBSCRIPSI III NONAS NOEMB
ANTIOPOLIONE ET OPIMIANO KOS ORDINALIS
SEVERO ET SABINIANO COS

II

EGO IOHANNES DI PIETATE ARCHIEPS UHICCA ATULIDO NATIONIS AD HIDES PR SCPO....

V

† per ussi hus quon da petrus huic cartule donationis. a presente die de supscriptus omnibus rebus et omnia sicut superius legitur

Dup ain. del. et sc.

par ex. au liv. 2. de l'Enéide ℣. 30. au lieu de *certare solebant*, il a écrit *certa. res. olebant.* Dans ce mſ. on lit partout *Vergilius* & non *Virgilius.*

Le ſecond modèle eſt tiré du mſ. palatin 1631. de la Bibliothèque du Vatican. L'écriture en eſt indiſtincte, haute, un peu étroite, ruſtique dans ſa forme, ſurtout dans ſes baſes, ſes traverſes & déliés. Ses I & ſes L ſont ſemblables; ſes U ſont arondis par le bas & ſes Y ſont ſans points. Tous ces caractères ſe manifeſtent dans les deux vers gravés dans notre planche:

TE (a) QUOQUE MAGNA PALES, ET TE MEMORANDE CANEMUS
PASTOR AB AMPHYSO SUOS SILVAE MANESQUE LYCAEI.

(a) *Georg. lib. III.*

Cet ancien mſ. de Virgile eſt en fort mauvais état, des pages entières ſont rongées. On le croit du IVe. ou V^e. ſiècle. Dans le ſecond vers une main plus recente a mis un R ſur le mot *Amphyſo*, & la première S de *ſuos* a été un peu gratée. Vis-a-vis de *maneſque*, on a mis à la marge *A M.* pour avertir de lire *amneſque.* Suivant ces anciennes corrections, on doit lire comme dans le mſ. 3225. du Vatican.

Paſtor ab Amphryſo: vos ſilvæ amneſque Lycæi.

Du reſte ne pouroit-on pas prendre *Amphyſo* & *maneſque* pour des variantes, dont fourmillent les (1) mſſ. de Virgile?

Voici le troiſième modèle de la ſeconde eſpèce d'écriture capitale négligée, & en même tems aſſez élégante, tiré du mſ. de la Bibliothèque du Roi num. 2235. fol. 45. recto:

(1) » Dès le tems (*b*) d'Aulugelle, les » copies des œuvres de Virgile diféroient » les unes des autres preſque à chaque » vers, & fourniſſoient aux Grammai- » riens une ample matière de diſpute. » La hardieſſe des critiques, & l'igno- » rance & l'inattention des copiſtes, ont » été égalés, (c'eſt trop dire) dans preſ- » que tous les ſiècles. Les variantes des » Poëmes de Virgile, forment aujour- » dui des volumes, qui égalent, s'ils ne » ſurpaſſent pas en grandeur & en groſ- » ſeur le volume des poëmes même. « Un ſavant (*c*) qui dit avoir collationné les mſſ. de Terence, y a trouvé vingt mille variantes leçons; quoique cet auteur comique ſoit beaucoup moins étendu que le nouveau Teſtament. Que ſeroit-ce donc, ſi les mſſ. de Terence étoient auſſi multipliés que ceux de ce livre ſacré? » C'eſt le ſort (*d*) de tous les livres d'être » ſujets à beaucoup de variantes, & il eſt » moralement impoſſible que deux mſſ. » d'un même livre ſoient entièrement » conformes. La Providence n'a pas jugé » à propos de faire un miracle pour pré- » ſerver les ſaintes Ecritures de cet in- » convénient, enſorte que les copiſtes » qui tranſcrivoient ces livres, ne s'écar- » taſſent jamais, pas même d'une ſeule » lettre, de la leçon des autographes. » Mais il ne s'eſt gliſſé dans les copies » des livres ſaints, que les fautes qui » n'ont pu être évitées par les copiſtes. « Nous ferons voir ailleurs avec quelle exactitude on tranſcrivoit l'Ecriture ſainte & les Peres de l'Egliſe.

(b) *Journ. des ſav. avril* 1743.
(c) *Act. erudit. menſ. julii* 1714.
(d) *Journ. des ſav. août* 1729.

EXPLICIT DE PSALMO CXLI. INCIPIT DE PSALMO CXLII. Cette écriture capitale anguleuſe reſſemble beaucoup à celle du Virgile palatin du Vatican ; ſi l'on en excepte la diſtinction des mots. Elle nous paroît du VI. au VIIe. ſiècle. Le mſ. du Roi, d'où nous l'avons tirée, n'eſt eſtimé que du VIIIe. par les auteurs du Catalogue de la Bibliothèque royale. Le corps du mſ. eſt écrit en lettres onciales : il renferme un Commentaire ſur les Pſeaumes, atribué par quelques ſavans au Pape S. Gregoire ; mais il eſt de S. Jerôme.

IIIe. Eſpèce.

La dernière eſpèce d'écriture romaine capitale du VIIIe. genre eſt preſque la même que la première. Ses haſtes ſont déliées, & ſes baſes & ſommets ſont ruſtiques. Ses traverſes paſſent d'outre en outre. L'exemple que nous en donnons, eſt remarquable par la correction faite au troiſième de ces vers iambes.

Videre quod poſtquam Magi
Eoa promunt munera
Stratique votis offerunt
Tus, myrram & aurum regium.

Ces vers ſont tirés du mſ. 8084. de la Bibliothèque du Roi, où ſont renfermées les Oeuvres de S. Prudence, nommé Aurele-Prudence-Clement, homme conſulaire & Poete Chrétien de Sarragoce en Eſpagne au IVe. ſiècle. Ce précieux mſ, nous l'avons déja remarqué, aproche fort du tems de l'auteur, s'il n'eſt pas contemporain. La correction n'eſt pas moins ancienne, puiſqu'elle eſt de la première main.

On a vu dans les deux planches, que nous venons d'expliquer, les plus anciennes & les plus belles écritures capitales romaines des mſſ. Les planches ſuivantes vont mettre ſous les yeux la forme & les traits des capitales nationales.

ARTICLE II.

Ecritures capitales lombardiques : expoſition de la XXXVIe. planche, renfermant la ſeconde ſubdiviſion de la première diviſion des écritures propres des manuſcrits.

Capitale lombardique ancienne ordinaire, régulière & maſſive.

I. LEs Lombards ſe rendirent maitres de l'Italie l'an 569. excepté de Rome & de Ravenne. Leur domination ne dura qu'environ deux cents ſix ans. Cependant la plûpart des écritures

Suite des écritures propres aux manuscrits, contenant la IIe subdivision, où se trouvent renfermés les genres et les espèces des capitales lombardiques.

I SCE HIE RONIMI

II LIBER

III UERSUS PROBE

IV LIBER TERTI

2 DE ECLIPSI LUNE

V DELINQUIS

VI INC PASS SCI

VII FEBUS, IPSE ES, HERS &c.

2 DE SIGNIS PONDERU

VIII INCIPIT EPISTOLA ATTI

2 INCP UITA SCI LUPI

3 ORAT ET PRAECES

IX DE POLIPI FRAUDEM:

2 OPUS FORTUNATI PRESBITERI

X SERMONE

3 INCIPIT LIBER AULI

4 EIUSDEM LIBUL

FECI DEO MIBUS OTHEOFE

II IOHANNIS CELSI RIMANS MYSTERIA CAELI

II CONTRA ADIMANTUM

III IN HOC CORPORE CONTINENTUR HISTORIE ECCLESIASTICE

IV TRACTATUS CTAM BRDS PB GRES

V VVALFTUS HUMILIS AB — VVIDO UMILIS MONACHUS

III EXPLICIUNT CANONES CONSTANTINOPOLITANI

2 DE CANONIB; NICENIS,

3 EPI, QUOD EST, INI, ET AGUS

II EXPLICIT EXPLANATIONIS IN ISAIA PROPHETAM LIBER XVIII SCI HIERONIMI PRESBITERI

2 DE UITA SCI MARTINI · LIBER · I ·

4 PLACIDI

VI HAEC IN UNIUERSIS IN UNO LIBRO SCRIPTU. SIC INCIPIENTE DNI NI IHU XPI, ET RELIQUA. DNI NI IHU XPI FIDELITER CREDAT,

2 DOCE TE GENTES BAPTIZANTES EOS IN NOMINE PATRIS ET FILII ET SPS SCI, ET EXUERBORU ORDINE DIF FERENTIAM DIUINE FACIUNT POTESTATIS, RESP,

3 H. EXCERPTU EX EPISTOL. HIERO ADDIME TRIADEM ∻

4 LONGINI MILITIS. ET CENTURIONIS. QUI DNO LATERE LANCEA PERCUSSIT

5 AD IUUINU IN LUSTE AC PACIS ET RECTORE PROM

VII CONSACERDOTI BEDA PRESBITERO ACCA

2 DE CONGREGATIONES AQUARU ET SEPARATIONE ARIDAE DISPUTATIO

3 DE SCA RADEGUNDE

4 OMNE CAPUD LANGUIDUM ET OMNE COR MERENS

5 CASSIODORII SENATORIS IAM DNO PRESTANTE CONUERSI EXPLICIT PREFACIO

6 DIES QUARTUS.

7 IN ILLA DOMO REGIA HOC EST IN ILLO CARCERE ·

8 DE CANONIB: EUANGELIORU

IV QUI TENEBRAS SUP ABISU UBRA CELI FECERIT

2 EXLIB PHISIOLOGOIS ET EX LIBEX AMERON BEATI AM BROSI

3 EX AEMERU

II AMBROSI ... SONA

2 ... EX LIBRIS ... BI

III EX LIBRS ORDINIS

IV ... SI RI ... CE ... GER

V UNDE FUERIT ... CREATIONE

V XXVII · CONSTITUTIO

II EXPLIT LIBELLUM SERUII GRAMMATI

2 DREDEN.,

III INCIPIT THEUD LIB LIB VIII ....

INCIPIT THUD LIB VIIII ......

VI EGO ALDOINUS SCRIPSI

2 ET QUE DIUITIE GLORIAE HEREDITATIS

II ET ALIIS GENERATIONIB; NON FUIT NOTUM

III EXP. AD CORINTHIOS I. INCP AD EOSDEM II.

IV IN OMNIBUS GENTIBUS

V UCALIGON UCALICONTIS DOMUS

VI DE INUENTORIBUS GEOMETRIAE

VII DE SIGNIS TEMPESTATIS UEL SERENITATIS

VIII EXPLICIT AD ROMANOS INCIPIT AD CORINTHIOS PRIMA

écritures, qui ont eu cours au-delà des monts depuis le VIIe. ſiècle juſqu'au commencement du XIIIe. ſont qualifiées lombardiques. Romaines d'origine, comme celles des Wiſigoths, des Francs, des Angloſaxons, & des autres peuples du rit latin, elles ſe diſtinguent par un gout national, & par diverſes formes, qu'elles prirent pendant la révolution d'environ ſix ſiècles. L'écriture lombardique la plus célèbre eſt la minuſcule, tirant ſur la curſive. Elle nous occupera dans l'article II. du VIe. chapitre. Il ne s'agit ici que de la capitale. Elle n'eſt à proprement parler que la majuſcule romaine un peu altérée, & revêtue de nouvelles nuances. Notre ſeconde ſubdiviſion des écritures capitales, tirées des mſſ. eſt toute employée à faire conoitre ſes genres & ſes eſpèces. Les uns & les autres ſont repréſentés avec toute l'exactitude poſſible, dans la XXXVIe. planche, dont nous commençons ici l'explication. IIe. SUBDIVISION.

Une écriture capitale ancienne, ordinaire, régulière & maſſive dans ſon corps & dans ſes extrémités, donne le premier genre d'écriture capitale lombardique. Nous le diſtinguons en dix eſpèces. La première à pièces de raport ſouvent bombées, eſt maſſive, haute, un peu ſerrée & bariolée en moſaïque. Le mſ. 213. de l'abaie de S. Germain des Prés en fournit cet exemple au fol. I. ỿ. *SCI HIERONIMI.* Ce mſ. a tout l'air du VIIIe. ſiècle. Peut-être eſt-il plus ancien; mais il ſemble qu'il ne peut être plus récent. Il renferme dix-huit livres de S. Jerôme ſur Iſaïe. Les mêmes lettres majuſcules y paroiſſent ordinairement blaſonnées de pluſieurs couleurs. *I. Genre.* *Ie. Eſpèce.*

La ſeconde eſpèce eſt maſſive, enclavée à compartimens en zigzag, & couleurs ſur le tout. Son premier modèle eſt le mot *UTILITER*, tiré du mſ. 460. de la même abbaie fol. I. col. 2. C'eſt un in-fol. écrit à Noirmoutier, par ordre de S. Adelard exilé dans ce monaſtère, après le commencement du IXe. ſiècle. Ce mſ. contient l'hiſtoire éccléſiaſtique tripartite en caractères lombards, & la vie de S. Loup, en demi-onciale mérovingienne. *IIe. Eſpèce.*

La troiſième eſpèce eſt ſemblable, ſi ce n'eſt qu'elle eſt mêlée d'onciale enclavée, plus maſſive & bariolée. Nous en donnons pour exemple ces deux mots: *VERSUS PROBAE.* Ils ſont tirés du mſ. de S. Germain des Prés, num. 844. fol. *IIIe. Dſpèce.*

32. qui renferme les trois livres de l'abbé Adamnan ſur les lieux ſaints, & les ouvrages de Fortunat de Poitiers, en écriture lombardique du VIIIe. ſiècle.

IVe. Eſpèce.

Les lettres blanches avec des arondiſſemens dans les traverſes des E, diſtinguent la quatrième eſpèce des deux précédentes. Elle eſt repréſentée ſur notre planche par deux exemples. 1°. *LIBER TERTIUS*. Ce titre eſt tiré du mſ. 724. de l'abbaie de S. Germain des Prés. L'écriture lombardique en eſt très-belle, & ordinairement ſes grandes lettres ſont blanches. Elle nous paroit être du VIII. au IXe ſiècle. 2°. *DE EGLIPSIN LUNE*; c'eſt-à-dire *de eclypſi lunæ*. Après avoir obſervé une multitude de ſoleciſmes dans les anciennes inſcriptions, publiées dans notre ſecond volume; on ne doit pas être ſurpris d'en trouver dans les mſſ. Celui qui nous a fourni ce modèle eſt numeroté 12. & 13; & apartient à l'abbaie de S. Germain des Prés. C'eſt le Dictionnaire *(a)* d'Anſileubus, diviſé en deux grands volumes in fol. écrits pour la plus grande partie en caractères lombards du VIII. au IXe. ſiècle. Iſidore & Placide y ſont ſouvent cités. Il y a des lettres ſingulières, comme le G majuſcule de notre modèle, qui ſe trouve ſous le mot *luna*.

(a) *V. notre 2. tome p.* 83. & 84.

V^e. Eſpèce.

La cinquième eſpèce n'eſt pas moins maſſive; mais la blancheur de ſes lettres eſt relevée par des filets de couleurs. Son modèle *DE LINGUIS*, a été pris dans le grand Dictionnaire d'Anſileubus évêque Goth, au mot *lingua*.

VIe. Eſpècc.

La ſixième eſpèce eſt au fond la même, excepté qu'elle eſt purement blanche, nettement tranchée, ſans rondeurs dans les traverſes. Nous en donnons deux exemples dans notre planche. 1°. *INCIPIT PASSIO SANCTI*. C'eſt la première ligne du titre de la vie de S. Longin ſoldat, raportée dans le mſ. 1025. de la bibliothèque de Turin. Cette écriture *(b)* eſt eſtimée du IX. ou X^e. ſiècle. 2°. *DE SIGNIS PONDERUM*. Ce modèle d'écriture blanche maſſive eſt tiré du Dictionnaire d'Anſileubus au mot *pondus*.

(b) *Catalog. biblioth. Taurin. part.* 2. *p.* 361.

VIIe. Eſpèce.

La ſeptième eſpèce encore blanche, eſt diférenciée par quelques traverſes arondies, & par un mélange de petite onciale purement noire, conjointe & enclavée. Le même Dictionnaire mſ. de l'abbaie de S. Germain des Prés nous en a donné ce modèle, dont le premier *j* eſt remarquable:

JEBUS IPSA EST JERUSALEM. Jebus, fils de Chanaam, & pere des peuples de Palestine, apelés Jebuséens, fonda sous son nom, la ville qui fut depuis nommée Jerusalem.

VIIIe. Espèce.

La huitième se distingue par la hauteur de ses lettres & par des volutes. Elle a trois modèles dans notre planche. 1°. *INCIPIT EPISTOLA ATTICI.* Ce commencement de la lettre d'Atticus est tiré du mſ. du Roi 3836. de forme (1) carée. Nous ne savons si l'on n'auroit pas afecté de la lui donner. Il est du moins certain que dans la dernière relieure en maroquin, on a tellement coupé les marges, qu'on a fait disparoitre les signatures, s'il y en a jamais eu. 2°. *INCIPIT VITA SANCTI LUPI.* On lit ce titre avec une partie de la vie de S. Loup évêque sur un feuillet, qui sert à la relieure du mſ. 460. de la bibliothéque de S. Germain des Prés. Ce feuillet postiche est en belle écriture demi-onciale du VIIIe. siècle. 3°. *ORATIONES ET PRAECES.* Ces mots à la tête d'écriture purement onciale, sont tirés d'un Sacramentaire du VIIe. siècle, publié par M. Muratori dans ses anciennes Liturgies.

IXe. Espèce.

La neuvième espèce est basse, toujours bariolée en marqueterie, avec quelques lettres excédentes. Nous en donnons quatre exemples dans notre planche. 1°. *DE POLIPI FRAUDEM.* Le dernier mot est mis pour *fraude.* Cette écriture historiée & blasonnée d'une manière très-singulière, est tirée du mſ. 203. de l'abbaie de S. Germain des Prés fol. 7. Ce livre, au-moins du VIIIe. siècle, commence par l'Exameron de S. Ambroise. Il a apartenu à la bibliothèque de Corbie. 2°. *OPUS FORTUNATI PRESBITERI.* Ce titre des poësies de Fortunat de Poitiers se montre à la page 20. du mſ. 783. de S. Germain des Près, autrefois de Corbie. C'est

(1) Ce mſ. est un recueil de canons, qui semble écrit au commencement du VIIIe. siècle, les cayers suposés & la dernière lettre exceptés. Les solécismes y sont ordinaires, aussi-bien que la mauvaise ortographe. Mais les pièces suposées fourmillent de fautes; parcequ'elles auront été composées dans un tems de barbarie. Elles sont par conséquent plus anciennes que le règne de Charlemagne. On trouve au fol. 51. une pièce forgée, qui commence ainsi: *Anno regni Constantini regis nepotis Constantini magni, vir erat quidam sacerdos urbis, nomine Liberius,* &c. On ne la trouve point dans la collection du P. Labbe. Comme après la lettre d'Innocent à Decentius, on marque les noms des livres de l'Ecriture, qu'on lisoit dans l'Eglise de S. Pierre; il est visible que ce mſ. a été écrit à Rome.

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. II. Art. II.

un petit in-folio écrit au VIIIe. siècle. Outre les œuvres de Fortunat, on y trouve des vers acrostiches sous le nom de Jean, les traités d'Adelme de la Virginité, & de Symposius scholastique. 3°. *Incipit liber XVII.* Ces mots en écriture bariolée, indistincte, & tranchée se trouvent au feuillet 292. du ms. 213. de la bibliothèque de S. Germain des Prés. Nous le croyons du VIIIe. siècle. Il contient les dixhuit livres de S. Jerôme sur Isaïe. 4°. *Ejusdem liber VI.* Cette écriture du VIII. ou IXe. siècle paroit au folio 167. du ms. 290. de la même abbaie. On y trouve divers morceaux en écriture commune, terminés par des sentences de S. Isidore de Seville, & par l'Exposition du Vénérable Bede sur S. Luc, en écriture lombarde.

X^e. Espèce.

La dixième espèce du premier genre de capitale lombardique est haute, fort massive, intérieurement bombée, serrée, enclavée, & tranchée. Si l'on y aperçoit quelques bases & sommets, ils sont coupés de biais, & un peu évasés. Ses lettres sont sans déliés, à angles rentrans dans les courbes, & apuis naissans. Voici le modèle que nous donnons de cette espèce singulière : *Sermonem feci de omnibus o Theofile.* Cette écriture à la tête d'onciale sentant le IX. ou la fin du VIIIe. siècle est tirée du ms. 25. de *Vallicella.* Elle est représentée dans la (a) Défense des Ecritures canoniques du savant P. Bianchini, Prêtre de l'Oratoire de Rome.

(a) *Vindic. canon. script. parte 2. p.* DC.

Capitale lombardique irrégulière, haute, enclavée, patée, indistincte, négligée & néanmoins élégante : notice du ms. du Roi 3836.

IIe. Genre.

I^e. Espèce.

II. L'écriture lombardique capitale ancienne ordinaire présente souvent des lettres massives dans leurs extrémités patées, tandis que les milieux des montans sont maigres. Ces singularités constituent le second genre de capitale lombarde. Nous le distribuons en cinq espèces, dont la première est tranchée en creux ou en pointes obliques, pendant que la plupart de ses lettres sont fendues par le bas. Cette première espèce mêlée d'onciale n'a qu'un modèle dans notre planche. C'est ce vers hexametre, écrit perpendiculairement au fol. V. du ms. 783. de l'abbaie de S. Germain des Prés.

Johannis celsi rimans mysteria caeli.

Ce ms. du VIIIe. siècle, comme nous l'avons déja remarqué, renferme, entre autres pièces, les poésies de Fortunat.

Des lettres extraordinairement hautes, enclavées, &

conjointes caractérisent la seconde espèce, dont notre planche n'ofre que ce modèle : *CONTRA ADIMANTUM.* On trouve cette écriture au feuillet 53. du mf. 760. de S. Germain des Prés, autrefois de Corbie. De l'autre côté de ce titre gigantesque du livre de S. Augustin contre Adimante, la minuscule ou cursive lombarde est employée. Elle est du VIII. ou IXe. siècle.

IIe. Espèce.

Une écriture de hauteur commune, & dont les lettres sont souvent un peu patées en grifes, conjointes & enclavées, donne la troisième espèce. Voici son modèle : *IN HOC CORPORE CONTINENTUR HISTORIE ECCLESIASTICE.* Cette phrase se lit au frontispice du mf. 460. de l'abbaie de S. Germain des Prés. Il renferme l'Histoire tripartite, c'est-à-dire l'Histoire ecclésiastique tirée de Socrate, de Sozomene & de Theodoret, recueillie & traduite en latin par Cassiodore & par Epiphane. L'age de ce beau mf. lombardique, écrit en France, est marqué par cette note, qu'on lit au commencement : *Hic codex Hero insula scriptus fuit, jubente sancto Patre Adhalardo, dum exularet ibi.* S. Adelard petit-fils de Charle Martel & moine & abbé de Corbie fut exilé dans l'isle de Noirmoutier l'an 814.

IIIe. Espèce.

Une écriture grosse, patée, indistincte, se distingue de la précédente, parcequ'elle enclave la petite onciale, tirant sur la minuscule. Cette distinction sufit pour constituer la quatrième espèce de capitale lombardique du second genre, dont notre planche ofre ce modèle : *TRACTATUS SANCTI AMBROSII DE SUPERBIA CARNIS.* Ce titre est tiré du fol. 87. du mf. 1540. de l'abbaie de S. Germain des Prés.

IVe. Espèce.

Des lettres peu évasées, presque point massives, & mêlées de quelques onciales, forment la cinquième espèce, dont voici un exemple tiré du mf. (*a*) de Turin 216. *VVALPERTUS HUMILIS ABBAS — VVIDO UMILIS MONACHUS.* Cette écriture est du IXe. siècle. On voit qu'alors l'orthographe du mot *humilis* n'étoit pas fixe, même dans la patrie de la langue latine.

V^e. Espèce.

(a) *Catal. biblioth. Taurin. part. 2. p. 160.*

III. Une écriture ancienne ordinaire, facile ou négligée, néanmoins élégante, & jointe à la minuscule, constitue le troisième genre des capitales lombardiques : il n'est composé que de deux espèces. La première, écarie, surtout dans

Ecriture capitale lombarde mêlée de minuscule.
IIIe. Genre.
I^e. Espèce.

quelques lettres, est plus ou moins large & massive. Elle est représentée dans notre planche par quatre exemples. 1°. *Explicivnt canones Constantinopolitani.* Ces trois mots, en vermillon, annoncent la fin des canons du premier concile général de C P. dans le ms. du Roi 3836. fol. ℣. 36. Il a apartenu autrefois à M. Colbert. Il a près de treize pouces de hauteur sur onze de largeur. Nous avons déja observé qu'il fut écrit à Rome vers le commencement (1) du VIIIe. siècle.

(1) On lit dans ce ms. une note pleine de solécismes. On la trouvera figurée sur la planche L. Ce latin barbare, quoique d'une main postérieure au ms. & à l'addition qu'on y remarque, ne sent pas le siècle de Charlemagne. Il pouroit pourtant bien être du commencement de son règne. Les mots n'y sont, pour ainsi dire, pas distingués. Quant à ce qui fait proprement le ms. des canons : il contient ceux du Concile de Nicée, de Gangre, de C P. d'Antioche, de Sardique, d'Ancyre, de Carthage, de Néocesarée, de Calcedoine, & quelques lettres d'Atticus de C P. d'Aurèle de Carthage, des Papes Sirice, Celestin, Leon, Innocent, Zozime, Damase & de Gelase, avec plusieurs rescrits des Empereurs & quelques expositions de foi. Il n'y a aucune pièce postérieure à Gelase ; si ce n'est celles qui ont été fabriquées, comme apartenant aux tems des Papes Marcel, Silvestre & Libere. On a inséré deux cayers entiers dans ce ms. & dès la fin du feuillet 47. après *Expliciunt canones Antiocensis*, on a ajouté en petite écriture onciale lombardique diférente de celle de l'ancien ms ; *Canonem constitutum gradus vel religio qualiter custodiatur à Silvestri episcopo urbis Romae.* Suit le concile apellé par le P. Labbe second romain avec cette adresse : *Domino Constantino Augusto. Eodem tempore cum multi nobilis gaudirent*, &c. Au feuillet 51. on raporte une autre pièce, qui commence ainsi : *Anno regni Constantini regis, nepotis Constantini magni, vir erat quidam Sacerdos urbis nomine Liberius*, &c. Nous ne la trouvons point dans la collection du P. Labbe. On y rapelle le baptême de Constantin & sa guérison de la lèpre. Constance y est apellé souvent Constant. On le fait baptiser par Eusebe à Nicomedie, mourir & recevoir la sépulture dans la même ville, *Constante III. & Constantio. Aug. & Basso. Constantino. XIIII. Kl. maias.* On fait siéger Libere *annos. XV. II. menses III. dies octo.* Folio 53. ℣. suit une autre pièce également forgée & sur laquelle Baronius sue sang & eau, sur l'an 433. sans pouvoir lui donner aucun degré de vraisemblance. Elle commence ainsi : *X. Ipse Xystus, colligi precipit Valentiniano & Anatolio. Conss.* Fol. 55. Autre pièce que Baronius abandonne à regret ; quoiqu'elle ait été citée par le Pape Nicolas I. comme véritable. En voici le titre écrit en rouge : *Hoc indiculum collegit Archidamus praesbyter & ipse quasi in cartarium ecclesiae conlocavit. Erat quidam sacerdos nomine Polychronius episcopus Hierosolimitanus, &c. Actum autem Valentiniano VII. & Abieno.* On rétablit Polichrone & l'on dit qu'il siégea sept ans. Au folio 57. ℣. le prétendu concile de Sinuesse commence ainsi : *Diocletiano & Maximiano, Augg. Cum multi in vitâ sua*, &c. Ce faux concile est dans la collection du P. Labbe. Que toutes ces pièces suposées soient d'une autre écriture que les cayers qui les précèdent ; on peut le prouver, surtout par les ℊ, & les ∂. Comme le concile de Sinuesse ne finit que dans la 62e. page ; il paroit qu'on a récrit le commencement de la lettre de Sirice à Hierius évêque de Tarragone. Autrement il auroit fallu laisser en blanc plus d'une page & demie. Mais pour faire quadrer la suite & finir le cayer, on a été obligé d'écrire près de quatre pages de cette lettre. Après quoi la même main & la même encre de l'écriture, qui précède

2°. *De canonib; Nicenis.* On voit dans ce modèle, tiré du même mſ, folio 4. le point en triangle au-deſſus d'une virgule ſervir d'abréviation & ſignifier *us*. Après *Nicenis* écrit en rouge la virgule tient lieu de point. 3°. *Epi, quod est IiiI, KL Agus.* C'eſt-à-dire, (*Vita ſancti Lupi*) *Epiſcopi. Quod eſt quarto Kalendas Auguſtas.* Ces mots ſe trouvent vers la fin du dernier feuillet du mſ. 460. de la bibliothèque de S. Germain des Prés. Il fut écrit au commencement du ixe. ſiècle par ordre de S. Adhelard abbé de Corbie. Mais la vie de S. Loup, dont on trouve un fragment à la fin, eſt d'une main diférente & plus ancienne au-moins de ſoixante ans. 4°. *Placidi.* Ce nom en écriture lombarde carée, élégante & à traits excédens, eſt tiré du mſ. 13. de la bibliothèque de S. Germain des prés, c'eſt-à-dire du ſecond volume du grand Dictionnaire d'Anſleube. Ce Lexicographe cite ſouvent Placide, que nous ne connoiſſons pas d'ailleurs.

IIe. Eſpèce.

Les lettres de la ſeconde eſpèce d'écriture capitale lombardique du troiſième genre ſont opoſées aux maſſives. Leurs baſes & leurs apuis ſont en ~; comme l'on voit dans ces deux modèles gravés ſur notre planche. 1°. *Explicit explanationis in Isaiam prophetam liber xviii. Sci Hieronimi presbiteri.* Cette écriture un peu maigre a été deſſinée ſur le mſ. 213. de la bibliothèque de S. Germain des Prés. Ecrit au viiie. ſiècle, en caractères lombards, il renferme l'explication du prophete Iſaïe, par S. Jerôme. 2°. *De vita sancti Martini. liber i.* Ces mots ſont tirés du mſ. 783. de la même abbaie. Il eſt auſſi du viiie. ſiècle, & contient les Poéſies de Fortunat de Poitiers.

Lombardique ancienne demi-capitale & demi-onciale : Symbole *Quicumque* trouvé au viiie. ſiècle dans un mſ. de Treves.

IV. L'écriture capitale lombardique ancienne ordinaire

les deux cayers, reparoit. Quoique la première écriture puiſſe être plus ancienne que l'addition; il ſe pourroit faire néanmoins, que pluſieurs mains auroient travaillé de concert à ce mſ. Dans ce cas on pouroit reconoitre d'autres cayers de la main de celui qui a fait les additions, ſurtout au cayer qui ſuit la lettre d'Atticus de CP. ſur les lettres formées ou canoniques, & dont le verſo eſt en blanc. Comme le bas de ce feuillet eſt coupé; on pouroit encore y ſoupçonner quelque fraude.

Il y a beaucoup de déſordre dans les cayers, quoique rien ne manque. Il y en a de ſix feuilles ou douze feuillets, d'autres de huit feuillets, d'autres de quatre, d'autres de trois, parcequ'on a coupé une page, d'autres de deux, parcequ'on a retranché deux pages, ſoit avant, ſoit depuis que le mſ. eſt fait. Comme il n'y a plus de ſignatures ſur le mſ. relié du tems de M. Colbert; il eſt dificile de bien diſtinguer les cayers. Les nouvelles relieures ſont ſouvent funeſtes aux anciens mſſ.

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. II. ART. II. IVe. GENRE.

est quelquefois demi-capitale & demi-onciale en même tems. Elle se montre telle dans quelques anciens mss. Les traverses de ses E capitaux sont courbées en dessous. Elle constitue un quatrième genre, dont notre planche XXXVI. fournit sept espèces.

I^e. Espèce.

La première de hauteur médiocre est demi-capitale, conjointe, & pressée. Nous en donnons trois exemples. 1°. *QUOD TENEBRAS SUPER ABISSUM UMBRA CELI FECERIT.* C'est un sommaire sur le premier jour de l'*Exameron* de S. Ambroise. On trouve cette écriture en marge au milieu du second cayer, fol. ℣. du ms. 203. de l'abbaye de S. Germain des Prés. Ce livre est au-moins du VIIIe. siècle. 2°. *EX LIBRO PHISIOLOGORUM ET EX LIBRO EXAMERON BEATI AMBROSI.* On lit ces paroles dans le second tome du grand Dictionnaire d'Ansleube, col. 5. C'est le treizième ms. du même célèbre monastère. 3°. *EXAEMERUM.* Cette diction grèque, dont les anciens se sont servis pour exprimer l'ouvrage par excellence de la création, que Dieu fit en six jours, se trouve au folio 11. du ms. 724. de la même bibliothèque. C'est un petit in-folio du VIII. au IXe. siècle, dont l'écriture lombardique est très-belle. Ordinairement ses grandes lettres sont blanches. Il appartenoit autrefois à Corbie. Outre les neuf livres de l'Exameron de S. Basile, il contient un ouvrage de S. Gregoire de Nysse de la version de Denys le Petit, avec sa lettre au prêtre Eugipius.

IIe. Espèce.

Une écriture demi-capitale & demi-onciale très-petite & très-pressée, caractérise la seconde espèce, dont voici les deux modèles figurés sur notre planche : 1°. *AUCTORITAS ALIQUIBUS MERITIS CONFIRMATA PERSONA.* Le ms. 12. ou le premier tome du Dictionnaire d'Ansleube de l'abbaie de S. Germain des Prés, cayer E, fol. 2. col. 2. nous a fourni cette écriture. 2°. *AGUSTINI EX LIBRIS DE CIVITATE DEI.* Ce modèle est tiré du même volume, que nous estimons du VIII. au IXe siècle. De même que les inscriptions lapidaires & métalliques portent souvent *Agustus* pour *Augustus* ; les anciens mss. disent *Agustinus* pour *Augustinus*.

IIIe. Espèce.

Une écriture abregée sans voyelles, excepté l'initiale, distingue la troisième espèce de notre IVe. genre. L'unique modèle, que nous en donnons, consiste en ces mots : *Ex*

Ex libris medicinalibus. On les trouve dans la premiere colone du second volume du Dictionnaire d'Ansileube.

IVe. Espèce.

Les lettres de la quatrième espèce sont disposées en forme cruciale. L'écriture, qui en résulte, se lit ainsi : *Isidori— Ciceronis — Fulgencii*. Ces trois noms gravés en croix sur notre planche se trouvent dans la même forme à la première colone du même volume ms.

Ve. Espèce.

Le mêlange de minuscule & de cursive avec la capitale diférentie la cinquième espèce. Un sommaire mis à la marge du ms. 724. de l'abbaye de S. Germain des Prés, au fol. 25. ℣. nous a fourni ce modèle d'écriture lombardique mêlangée : *Undè Fuerit hæc (lux) ante solis creationem*. D'où provenoit la lumiere avant la création du soleil ? Cette question est traitée dans ce ms. contenant l'Exameron de S. Basile, écrit à la fin du VIII. ou au commencement du IXe. siècle.

VIe. Espèce.

Une écriture de hauteur médiocre & assez serrée produit la sixième espèce, dont on trouve cinq modèles dans notre planche. 1°. *Haec* (1) *invini Treveris in uno libro scriptum. Sic incipiente Dni ni Jhu xpi. et reliqua. Dni. ni, Jhu xpi fideliter credat*. Ces paroles du Symbole *Quicumque*, trouvé à Treves, & qu'on attribue communément à S. Athanase, se lisent au fol. 89. du ms. du Roi 3836. Il y a des variantes considérables. La latinité & l'orthographe vicieuses prouvent assez, qu'il a été écrit avant le renouvellement des lettres sous Charlemagne. L'exil de S. Athanase à Treves a pu faire naitre l'idée, que ce Symbole est une production de la plume de ce grand défenseur de la consubstantialité & de la divinité du Verbe. 2°. *Docete gentes baptizantes eos in nomine Patris et Filii et Spiritus sancti et ex verborum ordine diferentiam divinæ faciunt potestatis. Responsio*. Ce texte est tiré du ms. 760. de la bibliothèque de S. Germain des Prés fol. 46. C'est un petit in-folio du VIII. ou IXe. siècle, en écriture lombardique. Il renferme les Réponses de S. Augustin aux Questions des Ariens.

(1) Pour entendre ce texte ; il faut le rendre ainsi en latin ordinaire : *Hæc inveni Treviris scripta in uno libro sic incipiente* : Domini nostri Jesu Christi, & reliqua. *Domini nostri Jesu Christi fideliter credat, &c.*

3°. *In.* (*incipit*) *Excerptum ex epistola Hieronimi ad Dimetriadem.* Le mſ. 1540. de la même abbaie, fol. 157. ℣. nous a donné cette écriture. C'eſt un in-16°. en écriture lombardique très-élégante, & qui contient des extraits des Ss. Cyprien, Ambroiſe, Jerôme, Céſaire & de Raban ſur la Virginité, avec la premiere lettre de S. Colomban plus correcte que dans les imprimés. Ce mſ. eſt du IXe. ſiècle. 4°. *Longini militis et centurionis qui Dno latere lancea percussit.* Ce modèle tiré du mſ. 1025. de Turin, figure dans le magnifique catalogue de cette (a) bibliothèque royale. 5°. *Ad Juvinum inlustrem ac Patricium et rectorem provinciæ Romanæ* ou *pro Romanis.* Cette écriture lombardique, capitale mêlée de petite onciale maigre, ſe trouve au fol. 41. ℣. du mſ. 844. de l'abbaie de S. Germain des Prés. On y trouve des extraits de Fortunat, écrits au VIII. ou IXe. ſiècle.

(a) *Part. 1. p. 301.*

VIIe. Eſpèce.

Une écriture médiocrement élevée & un peu lache, forme la ſeptième eſpèce de capitale lombardique mêlangée. Nous en avons fait graver huit modèles dans la planche, que nous expliquons. 1°. *Consacerdoti Bedæ presbitero Acca.* L'écriture rouge & verte de ce titre eſt du VIII. ou IXe. ſiècle. Nous l'avons tirée du mſ. de S. Germain des Prés 290. fol. 4. Il contient divers ouvrages de Bede & les Sentences d'Iſidore de Seville. 2°. *De congregationes aquarum et apparitione aridæ disputatio.* Ce modèle tiré du mſ. 724. de la même bibliothèque, fol. 43. ſe trouve au 4e. livre de l'Exameron de S. Baſile, écrit au VIII. ou IXe. ſiècle. On voit par cet exemple & beaucoup d'autres, que les ſolécifmes ne ſont pas moins fréquens dans les anciens mſſ. que dans les inſcriptions & les diplomes. 3°. *De Sancta Radegunde.* Ce titre de l'éloge de ſainte Radegunde ſe trouve au fol. 87. du mſ. de S. Germain 783, où l'on a écrit au VIIIe. ſiècle en caractères lombards pluſieurs morceaux de Fortunat de Poitiers. 4. *Omne capud languidum et omne cor merens.* Ce verſet, où (b) le prophete Iſaye dépeint l'état miſérable des Iſraélites de ſon tems, eſt tiré du mſ. 213. de la même abbaie, fol. 6. col. 2. C'eſt le commentaire de S. Jerôme ſur Iſaye en écriture lombardique du VIIIe. ſiècle. Le D prend la place du T. dans le

(b) *Isay. 1. 5.*

mot *caput*. 5°. CASSIODORII SENATORIS JAM DNO PRESTANTE CONVERSI EXPLICIT PREFATIO. Ainsi est terminée la préface de Cassiodore sur l'histoire tripartite. Ce modèle se trouve au premier feuillet, col. 1. du mss. 460. de la même bibliothèque. L'écriture est du VIIIe. siècle. Les D y ont presque la forme de l'O & les C. celle du G. 6°. (*Explicit*) DIES QUARTUS. Ces mots sont pris sur le 15e. cayer de l'Exameron de S. Ambroise mss. de S. Germain des Prés num. 203. que nous croyons au moins du VIIIe. siècle. 7°. *IN ILLA DOMO REGIA, HOC EST, IN ILLO CARCERE*. Ce modèle a été dessiné sur le mss. 13. de la même bibliothèque ; c'est-à-dire, sur le second tome du grand Glossaire atribué à l'évêque Ansileubus, & transcrit entre les VIII. & IXe. siècles. 8°. *DE CANONIBUS EVANGELIORUM*. Dans ce modèle tiré du premier volume de ce Dictionaire deux points après le *b*: expriment la syllabe *bus*. Les canons, dont il s'agit, contiennent une espèce de concordance des quatre Evangelistes. Ces canons au nombre de dix furent ingenieusement inventés par Eusèbe ; afin qu'on pût apercevoir d'un seul coup d'œil ce qu'il y a de semblable dans les quatre Evangelistes, & ce qu'il y a de singulier dans chacun d'eux. S. Jerôme ne manqua pas d'apliquer ces dix canons aux exemplaires latins des quatre Evangiles, de la même manière qu'Eusèbe les avoit apliqués aux exemplaires grecs. Ces canons précèdent les Evangiles dans un grand nombre d'anciens mss. d'où Robert Etienne les a fait passer dans son édition grèque du Nouveau Testament *in-folio*.

Mss. lombards d'une autre forme de caractère capital. Ecriture lombardique aiguë, enclavée, terminée en grifes : ancienne table chronologique à douze colones : ouvrage mss. de Pelage ou d'un Pelagien, dans la bibliothèque du Roi.

V. Plusieurs anciens mss. lombards des VIII. & IXe. siècles présentent des écritures capitales d'une forme bien diférente. Tranchées ou demi-tranchées, tantôt elles sont massives, ou médiocrement épaisses ; tantôt maigres, elles sont mêlées d'onciale & irrégulières. Nous en avons formé notre cinquième genre, dont voici trois espèces.

V^e^. GENRE.
I^e^. *Espèce*.

Une écriture capitale massive, tranchée & à plusieurs traits caractérise la première, dont le modèle contient ceci : *XXVII, CONSTITUTIO*. C'est une partie du titre de la 27e. des Novelles de Justinien, renfermées dans le mss. du Roi 4568. Il est pourtant marqué sur la couverture en lettres d'or que ce sont les constitutions apostoliques. Le mss. a sept

pouces de largeur & dix de hauteur. Il a apartenu à Charles IX. & auparavant à *Æm. Ranconeti*. Il est en écriture lombardique de la seconde espèce, qu'on pouroit aisément confondre avec la mérovingienne. On n'y voit pas de points sur les Y. Il n'y a presque aucune distinction de mots, & les abréviations sont rares. Au coup d'œil ce ms. paroit du VIIIe. siècle. Au folio 182. on trouve un hors d'œuvre du XIe.

IIe. Espèce. La seconde espèce se distingue par une écriture maigre, demi-tranchée, mêlée d'onciale, enclavée & conjointe. Tous ces caractères se manifestent dans les deux exemples suivans : 1°. *EXPLICIT LIBELLUM SERVII GRAMMATICI.* On lit ces mots au huitième cayer fol. 1. du ms. 7530. de la bibliothèque du Roi. C'est un recueil de grammairiens achevé en 816. La hauteur de ce ms. est de près de dix pouces & sa largeur de sept. Le premier cayer manque. Les signatures sont en chifres marqués sur la première page de chaque cayer : ce qui se rencontre rarement dans les anciens mss. On trouve dans celui du Roi une table chronologique (1) à douze colones. 2°. *DE MEDICINA.* Ce titre se voit au cayer X. folio 1. du même ms. royal. L'écriture en est conjointe, enclavée, tranchée & mêlée de minuscule.

IIIe. Espèce. La troisième espèce médiocrement épaisse est un peu irrégulière & négligée. Notre planche en donne la preuve dans le modèle suivant : *INCIPIT THEUDOSII LIBER VIII. INCIPIT THUDOSII LIBER VIIII.* Ces deux titres du code Theodosien paroissent dans le ms. du Roi 4403. Quoique ce livre ait apartenu à la bibliothèque royale dès le tems de Charles IX. Claude du Puis en a été possesseur. Il paroit du VIIIe. siècle, mais antérieur à Charlemagne. Il a dix pouces de hauteur & sept de largeur. C'est plutôt l'interprétation que le code des (2) loix, qui ne paroissent

(1) La 1e. marque les années bissextiles, la 2e. celle de l'incarnation, la 3e. l'indiction, la 4e. les épactes, la 5e. les concurrens, la 6e. l'année du cycle lunaire, la 7e. le commencement du carême, la 8e. les années communes & embolismiques, la 9e. le quatorzième de la lune pascale, la 10e. les féries du 14e. de la lune pascale, la 11e. le Dimanche de Pâque, la 12e. le jour de la lune auquel tombe ce Dimanche. Cette table fait l'année 787. bissextile. C'est l'année 788. selon *l'Art de vérifier les dates*. La table après avoir fait 824. bissextile, met le bissexte en 827. puis en 832. En 779. nulle epacte, ou *l'Art de vérifier les dates* marque 29.

(2) On peut dire cependant que ce ms. renferme le code Theodosien en 16. livres, les novelles de Theodose le jeu

que quand elles sont les mêmes que l'interprétation.

VIe. GENRE.

L'écriture capitale lombardique des mss. au moins du IXe. siècle est le plus souvent aiguë. Nous parlons des mss. en écriture lombarde de la première sorte ancienne. Ce caractère aigu apartient au sixième & dernier genre de la seconde subdivision, qui remplit notre XXXVIe. planche. Huit espèces se raportent à ce genre d'écriture.

I^e. *Espèce.*

La première plus ou moins bombée & mêlée d'onciale se distingue par des lettres, dont les bouts inférieurs sont souvent terminés en grifes. Voici les deux exemples, que nous

ne, auteur de ce code en cinq livres, de Valentinien, de Marcien, de Majorien, de Sevère, les institutions de Gaius en 17. titres, les sentences de Paul en cinq livres, treize titres du corps Grégorien, deux titres de celui d'Hermogenien, douze titres du corps de Papien & deux autres, qui recommencent sans inscription de livre. Après le 1. titre de Papien on lit: *Explicit institutio Gregoriani libri* I. Il y a au commencement du volume les traités des loix & de la milice tirés du livre des Etymologies de S. Isidore. Cette dernière portion n'apartenoit pas au premier ms. puisque les signatures recommencent au code. Celui-ci est toujours ou presque toujours accompagné d'une interprétation, qui pouroit bien être de l'auteut de cette collection. M. Godfroi semble pourtant faire entendre que cet interprète ne seroit tout-au-plus que du VIIIe. siècle. Mais comme il borne son recueil des novelles à cinq livres, en le terminant par les Empereurs Leon, Majorien & Sevère; il paroit l'avoir dressé de leur tems. Il intitule même deux livres de Majorien & un de Sevère: quoique le premier de ces trois soit plutôt de Marcien. Sur une loi de Majorien, il la compare à d'autres, qu'il dit avoir été portées depuis long-temps, *dudum*. La loi de Majorien étoit donc récente. Sur le titre 8. de Gaius, il parle des theatres, du cirque, de l'arène, comme de monumens subsistans apartenans au droit public: ce qui dénote le 5e. siècle. La collection de Godfroi ajoute aux novelles un dernier livre des loix d'Anthème: or ces loix ne se trouvent point ni dans la collection, ni dans les titres de notre m[s.] D'ailleurs ces loix n'ont point d'inte[r]prétation. L'interprète & compilate[ur] écrivoit donc avant cet Empereur.

Dans ce ms. du Roi les mots sont l[e] plus souvent séparés: mais il en est bea[u]coup qui ne le sont pas, ou qui le so[nt] où ils ne doivent pas l'être. Ce derni[er] article est fréquent & très-remarquabl[e]. Les barbarismes & les solécismes so[nt] fréquens. Outre l'écriture capitale, on[]ciale, demi-onciale, & la petite cursiv[e] romaine, qu'on pouroit qualifier dem[i-]cursive; la minuscule lombardique de l[a] seconde espèce, dont le corps des page[s] est écrit, apartient à diférentes mains, dont quelques-unes sont aisées à distinguer. Quoiqu'on trouve assez souvent un reste de mot au bas des pages, ce ne sont point de véritables reclames. Ce n'est que pour ne pas rejetter une moitié de mot à une autre page. Ceci est fort ordinaire dans les anciens mss. Les cayers du code Theodosien sont tout de suite placés vers le fond du livre, ainsi écrits Q *XXIII.* Après avoir épuisé toutes les lettres de l'Alphabet par leurs signatures, ils continuent par des chifres romains, en commençant par XXIII. jusqu'à XXVI. inclusivement. Les titres de ce ms. sont en rouge. La formule *Dat.* est aussi communément écrite en vermillon. Ce ms. paroit avoir été écrit en Italie ou dans la France méridionale. Sur les rubriques il y a un vernis métallique, qui paroit avoir été de plomb; mais souvent il a disparu. Tous les caractères réunis nous annoncent le VIIIe. siècle, mais avant Charlemagne.

en donnons. 1°. *Ego Audoinus scripsi.* L'écrivain du mſ. 1275. de l'abbaie de S. Germain des Prés a mis cette note au feuillet 117. Ce livre écrit au IXe. ſiècle renferme le commentaire de S. Jerôme ſur l'Epitre de S. Paul aux Epheſiens. Le corps eſt en écriture caroline, le commencement & la fin en lombardique, tirant ſur la ſaxone. 2°. *Et quæ divitiæ gloriae hereditatis.* Ces mots de la première de ces (a) épitres, écrits en demi-capitale lombardique, intérieurement bombée dans ſes rondeurs, ſe liſent dans le même mſ. au folio 22. L'ę avec cedille tient lieu de l'*æ* dans ce modèle du IXe. ſiècle. Le Q eſt ſemblable à ceux des monoies de Louis le Debonnaire & de Pepin roi d'Aquitaine.

(a) 1. 18.

IIe. Eſpèce. Les lettres de la ſeconde eſpèce, ſans être bombées, ſe terminent en griſes & ſont mêlées d'onciales. Le modèle, qui en fait la preuve, eſt ce texte de (*b*) l'Apôtre : *Et aliis generationibus non fuit notum.* Nous avons fait deſſiner cette écriture capitale lombardique tranchée & maſſive ſur le folio 41. ℣. du mſ. 1275. de S. Germain des Prés.

(b) *Epeſ.* 3. 5.

IIIe. Eſpèce. La troiſième eſpèce eſt longue, patée & mêlée d'onciale & de curſive. Elle a des baſes & des ſommets évaſés, avec des montans maigres vers le milieu. Le modèle, qu'on en voit ſur notre planche, annonce la fin de la première épitre de S. Paul aux Corinthiens & le commencement de la ſeconde. *Expl.icit ad Corinthios I. Incipit ad eosdem II.* Ces deux lignes ſont tirées du mſ. du Roi 653. que M. Mellot croit du VIIIe. ſiècle. Il a dix pouces & demi de hauteur ſur ſept de largeur. Il eſt décoré des armes de Henri II. Ainſi il paroît venir d'Italie. Il contient l'expoſition ou les commentaires de Pelage (1) ſur les épitres de S. Paul, que le

(1) A la marge du folio 228. ℣. on trouve cette note : *Hoc loco Pelagii ſenſum non ad probandum, ſed ad detegendos callidos ejus errores legendum.* Cela prouve bien que ſi Caſſiodore a corrigé cette expoſition de Pélage ; il n'en a pas retranché toutes les erreurs. Nous conjecturons que ce livre aura été donné à Charlemagne. Le caractère quadre avec ſon tems, & d'ailleurs on voit au commencement ſeize vers, qui ne paroiſſent que la fin d'un plus grand nombre. Les neuf premiers roulent ſur les témoignages que le Pere éternel rend au Fils ſur le mont Thabor & au Jourdain : puis le poëte continue ainſi :

Ipſe pius, Princeps mitis, gratiſſime, clemens,
Te ſalvit, ſervitque, regat, ſine fine guvernit,
Ad cœli mittat ſplendentis lucida regna :
Tantas namque fero ſummiſſâ mente ſalutes ;

P. Garnier (*a*) Jesuite supose fort purs de pélagianisme; quoique ce poison dangereux paroisse presque à chaque page. Pelage y parle plusieurs fois. Après avoir mis le nom de S. Jerôme *Hieronymus* & avoir raporté ses paroles; il y répond (*b*) en écrivant son nom, *Pelagius*. On peut cependant croire, que cette exposition est tirée de Pelage & d'autres commentateurs. Peutêtre aussi cet hérésiarque aura-t-il fait lui-même cette compilation.

(a) *Marii Mercat. opera édit. Garn. Appendix ad dissert. 6. cap. 2. p. 367.*
(b) *V. fol. 41. ỷ. & fol. 228.*

IV[e]. *Espèce.*

La quatrième espèce présente une écriture capitale, pure, haute, un peu serrée, enclavée, & dont les lettres sont peu évasées par les bouts. Voici son modèle gravé sur notre planche : *In omnibus gentibus.* Cette phrase est tirée du glossaire d'Ansileubus; c'est-à-dire, du mſ. 12. fol. 1. ỷ. de l'abbaie de S. Germain des Prés.

V[e]. *Espèce.*

La cinquième espèce est haute, un peu plus massive & moins pressée. Souvent elle n'est point tranchée, & l'on y voit un mêlange d'onciale. Le mſ. 13. de S. Germain des Prés, où le second tome d'Ansileubus, nous a fourni ce modèle : *Ucaligon, ucaligontis domus.* La lombardique, qui règne dans ce mſ. prend ici la forme caroline. Ucalegon est un des principaux Troyens, qui dans le tems de la guerre s'abstint de combatre à cause de son grand age. Son nom au sens figuré se prend pour sa maison dans (*c*) Virgile : *Jam proximus ardet Ucalegon.*

(c) *Æneid.* 2.

VI[e]. *Espèce.*

Les lettres de la sixième espèce sont blanches, tranchées, mêlées d'onciales, conjointes & enclavées. Tous ces caractères éclatent dans ce seul exemple figuré sur notre planche : *De inventoribus geometriæ.* Ce titre est tiré du tome 1. du même Dictionnaire.

VII[e]. *Espèce.*

La septième espèce est une écriture lombarde caroline, facile, négligée, peu tranchée, mêlée d'onciales & à traits superflus. Le second tome du même Glossaire de la bibliothèque de S. Germain des Prés nous a donné le modèle suivant : *De signis tempestatis vel serenitatis.* Il

Quantas alta poli stillabunt sidera flammas ;
Quantas tellus habet sub cœli cardine glebas,
Fluctivagusque vomit quantas nam pontus harenas.

Les antiquaires, qui savent jusqu'à quel point l'ortographe étoit corrompue avant que Charlemagne l'eut renouvellée, ne seront point surpris de trouver ici *salvit*, *guvernit*, *harenas* pour *salvet*, *gubernet*, *arenas*.

II. PATRIE. Sect. IV. Chap. II. Art. II.

eſt viſible que *vel* ſignifie ici &, comme dans pluſieurs anciens diplomes.

VIIIe. *Eſpèce.* Une écriture capitale aigue, expéditive & demi-négligée, caractériſe la huitième eſpèce du VIe. genre, & termine notre planche d'écritures capitales lombardiques. Le modèle de cette dernière eſpèce, tiré du mſ. du Roi 653. fol. 82. ℣. annonce la fin de l'épitre de S. Paul aux Romains, & le commencement de la première aux Corinthiens : *Explicit ad Romanos. Incipit ad Corinthios prima.* L'H du penultième mot mérite d'être remarquée. Elle eſt preſque ſemblable à celles du S. Prudence de la bibliothèque du Roi.

ARTICLE III.

Ecritures capitales wiſigothiques, anglo-ſaxones & gallicanes des mſſ. Explication de la planche XXXVII. qui contient les III. IV. & V. ſubdiviſions, apartenant à la première diviſion de la ſeconde claſſe des écritures latines.

§. I.

Ecritures capitales wiſigothiques d'Eſpagne & de France.

Capitale wiſigothique eſpagnole, enclavée, haute & maſſive : mſſ. d'Eſpagne. IIIe. SUBDIVISION. *I Genre.* *I*^e^. *Eſpèce.*

I. La troiſième ſubdiviſion des écritures capitales tirées des mſſ. renferme la wiſigothique, tant d'Eſpagne que de la France méridionale. Celle qui eſt propre aux Eſpagnols, a des caractères aſſez frapans, pour en former un genre à part. Ses lettres ſont très-ſouvent enclavées, hautes & un peu maſſives. Ce genre n'eſt compoſé que de quatre eſpèces.

La première ſe diſtingue par des jambages quelquefois inégaux. Ses baſes & ſommets tranchés en talus ſont plus portés d'un côté que de l'autre. Le modèle que nous en donnons dans notre planche XXXVII. eſt tiré de la Polygraphie eſpagnole de Don (*a*) Chriſtoval Rodriguez. C'eſt le titre du livre de l'Apocalypſe, tel qu'on le trouve dans un mſ. en velin de la bibliothèque du Roi d'Eſpagne : *In nomine Domini nostri Jesu Christi incipit liber revelationis Domini nostri IHU Christi.* Le mſ. eſt de l'ère 1085. c'eſt-à-dire, de l'an 1047. de l'Incarnation de notre

(a) *Siglo XI.*

Suite des Ecritures capitales des Manuscrits, contenant les III. IV. et V. subdivisions, où sont renfermés divers morceaux de Visigothique, d'Anglo-Saxone et de Gallicane, avec leurs Genres et leurs Espèces.

III

IN NOMINE DNI NSI IHU XPI INCIPIT
LIBER REUELATIONIS DNI NSI IHU XPI

II ITEM EPISTOLA SPERAINDE ALBARO DIRECTA

III MISSA DE

IV a V INXPI NMNE INCIPIT LIBER SENTENTIARUM ALBARI ERDUBENSIS ELECTUS DE SENTENCIIS SCORUM PATRUM

OBITUS SCI MARTINI

2 DUODENARIO ECCLESIAE NUMERO AD DUODENARIO ORDINE LIBRORUM

3 Liber generationis Ihu Xpi filii David filii Abraham

4 Post nocinna

III IN NOMINE SCE TRINITATIS INCIPIT ORDO AD INFIRMUM CATECUMINUM FACIENDUM SIUE BAPTIZANDUM

2 INCIPIUNT ORATIONES DE ADVENTU DNI

OCTOBER HABIT DIES XXXI

III a IV MARTYRIO SCI PIRELI ANNI DUO IN ...

INCIPIUNT CANON HARUNC

VI ITEM ALIUD MYSTICA

VII Incipit orologium per singulos menses primum a mense ianuario, mensem in quo ... Ianuarius et decembr. hora prima et XI pedes ... hora II et decima pedes decem et unum, hora ...

2 INCIPIUNT DIES AEGYPTIACI

VIII PAENY.CUNT KEAUCTEEP PA.KAW PYA.TUA WC ANNA YNEZ KEA SYS BENEDYKTUC QUY UENYTYN NWA DNY. WC ANNA YNEZ KEA CYC

MUNDI CONDITAUT LUMINIS SIDERA FABRICATUR DS QUI LACENTE MUNDUS IN TENEBRIS LUCE PRESPICA

IV

I AUTEM. QUONIAM GENERATIO. GENERATIONIS.

II LIBER GENERATIONIS IHU XPI

III INCIP. EVANGL. SEC

IV AEDELSTAN.

2 DUDUIN

II GENERATIONIS

P RIMUM

III CE CIDIT

IV II AEGSUNT

V

II I IN XPI NOMINE INCIPIT DOCTRINA UEL FIDES ECCLESIAE

2 BEATUS HIERONIMUS PBR

II IN PRINCIPIO

IV AFFERTE DNO PATRIAE GENTIUM AFERTE DNO GLORIAM ET HONOREM

V DEFINITIO ECCLESIASTICORUM LIBER DOGMATUM

III AURELI AUGUSTINI EPISCOPI CONTRA PAGANOS DE CIUITATE DEI EXPL LIBER TERTIUS

INCIP LIB IIII

III EX LIBRO RETRACTATIONUM SCI AUGUSTINI SECUNDO

II INC LIB PRIMUS PRAELATO CANONE QUO INDICATUR QUID LIB QUISQ CONTINEAT

INC CANON LIBRI PRIMI DE CIUITATE DEI AMEN

III a IV AURELI AUG EPI CONTRA PAGANOS DE CIUITATE DEI EXPL LIBER DECIMUS AMEN

2 EX EUAN GELOIOH ANNIS

INCIPIT EVANGELIUM SEC LUCANUM

VI AURELI AUGUSTINI EPI DE CIUITATE DEI CONTRA PAGANUS EXPLICIT LIB INCIPIT LIBER II

VII AURELI AUGUSTINI

VIII QUI LEGIS ORA PRO ME EFFICAUE NE HIS REGULIS CONTRAIAS ET SENTENTIA MISTIUS SEUERITATIS UEL CENSURAE INCURRAS

INCIPIUNT CONSTITUTIONES CANONUM ANQUIRITA

notre Seigneur. Les abréviations de *nomine* & de *noſtri* ſont ſingulières : celles de *Jeſu Chriſti* ſont communes dans les anciens monumens.

IIe. Eſpèce.

Les lettres de la ſeconde eſpèce ſont quelquefois enclavées & mêlées de minuſcules. Leurs ſommets & leurs baſes ſont diſtingués & ſolides. Notre planche en donne un exemple, dont voici les termes : *ITEM EPISTOLA SPERAINDEI ALBARO DIRECTA.* Les mots ſont ſéparés dans l'original par de petites lignes horizontales multipliées, qui tiennent lieu de points. Aldret & Don Naſſare nous ont fourni ce modèle, que le premier (*a*) a tiré du mſ. d'Alvarez de Cordoue.

IIIe. Eſpèce.

L'écriture de la troiſième eſpèce eſt haute ; ſes caractères ſont diverſement courbés, chargés de boſſes & tout a fait ſinguliers. Le modèle, que nous en donnons dans notre planche, offre ces mots : *MISSA IN DIE OBITUS S. MARTINI.* Ils ſont tirés (*b*) du Miſſel moſarabe de la bibliothèque de l'Egliſe de Tolede. Le B & le T ſont ſurtout remarquables.

IVe. & Ve. Eſpèces.

Une écriture haute & preſſée caractériſe la quatrième eſpèce : celle de la cinquième eſt baſſe & mêlée de lettres onciales. Chacune de ces deux eſpèces eſt repréſentée dans notre planche par des exemples, qui lui conviennent. 1°. *IN CHRISTI NOMINE INCIPIT LIBER SCINTILLARUM ALBARI CORDUBENSIS COLLECTUS DE SENTENCIIS SANCTORUM PATRUM.* C'eſt le titre d'un mſ. de l'an 1065. gardé (*c*) dans la bibliothèque royale de Madrid. 2°. *DUODENARIO ECCLESIARUM NUMERO ITA DUODENARIO ORDINE LIBRORUM.* Cette phraſe eſt à la tête de l'Apocalypſe dans le mſ. de l'an 1047. conſervé dans la même bibliothèque. 3°. *LIBER GENERATIONIS JESU CHRISTI FILII DAVID, FILII ABRAM.* Ce modèle eſt tiré du même mſ. L'abréviation DD pour ſignifier David eſt fort ancienne. 4°. *POST NOMINA.*, c'eſt-à-dire après le *Memento* de la Meſſe. Cette rubrique eſt tirée du Miſſel moſarabe déja cité. L'M & le T de ce modèle doivent fixer les yeux des antiquaires. La dernière de ces lettres a preſque la forme du q dans les morceaux d'écriture, qui repréſentent les eſpèces, que nous venons de caractériſer.

Capitale wiſigothique [illegible] France méridional de neuf ſortes, per-

II. L'écriture capitale wiſigothique, propre à la France méridionale, eſt ſouvent mélangée de lettres étrangères, enclavées, maſſives, onciales, minuſcules & irrégulières. Elle

(a) *Del origen de la lingua caſtellana lib.* 2. *cap.* 18.

(b) *Polygraph. Eſpan. prolog. poſt fol.* 18.

(c) *Polygraph. Eſpan. ſiglo XI.*

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. II. ART. III.

nicieux systême du P. Hardouin sur le mot de *Trinité*, & sur la formule, *In nomine S. Trinitatis.*

constitue le second genre de wisigothique capitale, que nous avons distingué en neuf espèces. Elles sont tirées de l'ancien Sacramentaire (1) de Gellone ou S. Guillem du désert au Diocèse de Montpellier. C'est le 163ᵉ. manuscrit de la bibliothèque de S. Germain des Prés.

II. GENRE. Iᵉ. Espèce.

(a *Ms. de S. Germain* 163. *fol.* 188.

Les lettres de la première espèce sont élevées, conjointes, enclavées, un peu maigres & serrées ; comme l'on voit dans ces deux exemples gravés dans notre planche. 1°. *In* (*a*) *NOMINE. SANCTE. TRINITATIS. INCIPIT. ORDO. AD INFIRMUM. CATICUMINUM. FACIENDUM. SIVE BAPTIZANDUM.* Dans ce modèle les mots sont séparés par des points, qui forment des lignes perpendiculaires, & l'on écrit *caticuminum* pour *cathecumenum*. Mais ce qu'on y doit surtout observer, c'est l'invocation de la sainte Trinité. Cette formule (*b*) paroit à la tête des actes du Concile de Soissons de l'an 744. Elle passa dans les diplomes dès le règne (*c*) de Charle le Chauve au plus tard. On trouve le mot de *Trinité* dans (*d*) S. Theophile d'Anthioche, auteur du II. siècle, dans (*e*) Tertullien, & dans des actes (2) autentiques du IIIᵉ. Cependant ce mot consacré par une tradition constante, & les formules, où il est employé, deviennent entre les mains

(b *Concil. Labb. tom.* 6. *col.* 1552.

(c) *De re Diplom. p.* 76.

(d) *Lib.* 2. *n.* 15.

(e) *Lib. contra Praxeam. cap.* 2.

(1) Ce mſ. Wiſigothique eſt très-remarquable par ſes lettres & par ſes chifres. Outre un ancien Sacramentaire, il renferme un Martyrologe perpétuel, commençant l'année à la Nativité de Notre-Seigneur. Le mauvais latin qui y regne par-tout, nous porte à croire qu'il eſt antérieur au règne de Charlemagne. La dédicace de l'Egliſe de Rebais ſous l'invocation de S. Ouen, placée dans le martyrologe, nous perſuade encore que ce mſ. ne peut être que du VIII. ſiécle. Il eſt certainement antérieur à l'addition *filioque* faite dans les Egliſes de France & d'Eſpagne au Symbole vulgairement apelé de Nicée. Voici une partie du Symbole, qu'on y (f) lit : *Aſcendit ad celos ſedit ad dexteram patris & iterum venturus eſt cum gloria. judicare. vivos & mortuus. cujus. regni. non. erit fines. & ſpiritum ſanctum Dominum & vivificantem ex Patre. procedentem. qui cum patre & filio ſimul adunatum & cumglorificatum, &c.* On trouve quelquefois des mots en écriture inconnue, qu'on ne peut lire qu'avec le ſecours de l'avant dernier alphabet hebreu gravé dans la VIIIᵉ. planche de notre premier tome. La Meſſe finit dans ce Sacramentaire au *Libera nos* incluſivement avec les oraiſons de la Poſtcommunion. Le peuple communioit encore alors avec le Célébrant & le clergé. Car immédiatement avant ces oraiſons la rubrique porte : *Poſt hec communicat ſacerdus cum ordinibus ſacris, cum omni populo.*

(2) » Des perſones très-habiles, dit (g) » M. Tillemont, remarquent qu'on n'a » point employé ce terme (de Trinité) » durant les trois premiers ſiècles. « Il eſt étonant qu'un ſi grand homme n'ait pas vu ce mot répeté pluſieurs fois dans Tertullien & S. Cyprien. On le trouve dans les actes originaux & ſincères de S. Fructueux évêque, & des ſaints Augure & Euloge diacres, qui ſoufrirent le martyre ſous Valerien & Gallien, vers l'an 259.

(f) *Fol.* 44. *lin.* 10.

(g) *Tom.* 4. *p.* 594.

du fameux P. Hardouin, des armes (1) propres à détruire

(1) Il ne lui en faut pas davantage, pour déclarer faux les mſſ. & toutes les chartes antérieures au XIVe. ſiècle, où paroit le nom de Trinité : *Neque uſus fuit*, dit ce (*a*) fameux Jeſuite, *apellandæ ſanctæ & individuæ & conſubſtantialis Trinitatis in chartis regiis aliiſve, ante ſæculum XIV. ut alibi oſtendimus. Quæcunique ergò monumenta hanc habent formulam ante annum* 1300. & 10. *fortaſſis amplius, falſa ſunt habenda vel hoc uno indicio.* Comme le nom & l'invocation de la ſainte Trinité ſont fréquens dans les monumens antiques ; le Jeſuite a fait une diſſertation exprès ſur l'origine & l'uſage du mot de *Trinité*. Il y ſoutient expreſſément que ce terme n'eſt ni latin, ni chrétien ; & qu'il a été inventé par *l'impie cohorte*, pour anéantir la diſtinction réelle des trois Perſones divines. Voici ſes paroles : *Deus* (*b*) *unus in tribus perſonis : in nomine Patris & Filii & Spiritus ſancti : ſimiliter tres ſunt, Pater, Verbum & Spiritus ſanctus, & hi tres unum ſunt : Hæc nomina eccleſiaſtica, apoſtolica, chriſtiana ſunt, ſed & latina ; Trinitas nihil horum : nec latina vox eſt, nec* CHRISTIANA. *Ficta ea ab impiâ cohorte eſt pro trina unitas, quod ἀθεϊ eſt. Nam cùm impius cœtus pro Deo non habeat niſi naturam vel ens in genere ; tamen ut Chriſtianus crederetur, & tres in Deo perſonas colere, Trinitatem in eo ente excogitavit, tres nimirùm conceptus &c.* Après avoir raiſonné à ſa façon ſur le terme de Trinité, il conclut qu'il y a de l'abſurdité à dire : ſainte Trinité, ayés pitié de nous : *Ergo & iſta nihilominus abſurda perſe videri debet invocatio, ſancta Trinitas miſerere nobis.* Il ajoute que (*c*) jamais les Rois de France ne ſe ſont ſervis de la formule, *In nomine ſanctæ Trinitatis. Nunquam hanc adhibuere formulam in ſuis edictis vel chartis Reges Francorum ; ſed ſuum ſtatim nomen appoſuere* Ceci une fois ſupoſé, le tréſor royal des chartes, le précieux dépôt de la bibliothèque du Roi, les collections de M. Baluſe, de D. Martene, & Durand, de D. Bouquet &c. & le grand recueil des Ordonnances de nos Rois, ſont-ils autre choſe que des amas d'impoſtures & d'impiétés ? *Vox ipſa* (d) *ſummæ Trinitatis, agminis ſceleſti impietatem patefacit.* C'eſt ainſi que s'exprime le P. Hardouin. Il va plus loin : ſi un grand nombre d'anciennes Egliſes de France, & des autres Royaumes portent le nom de la ſainte Trinité ; c'eſt, ſelon lui, l'éfet de l'artifice d'une ſecte impie de fauſſaires, qui a fabriqué les mſſ. & les titres, où il eſt dit que ces Egliſes ont été baties ſous ce nom vénerable. *Sategit* (e) *quamprimùm cohors impia, ut nomen ſanctæ Trinitatis quibuſdam locis, Collegiis vel Eccleſiis tribueretur, ad autoritatem ei majorem conciliandam ; fictis enim ſubindè ſcriptis, quæ nomen illud iis locis inditum ante ſuam ætatem fuiſſe mentirentur.* En conſéquence de cette folle imagination, le Jeſuite fait main-baſſe ſur les titres de l'Hôpital de la ſainte Trinité en la rue de S. Denis, & de l'abbaie de la ſainte Trinité de Caen ; ſur ceux des abbaies de la Trinité de Rouen, de la Blanche proche Mortain, de Vendôme, du Prieuré de Levieres à Angers, du College d'Oxford en Angleterre, du Prieuré de S. Germain en Laye, du Convent de Fontainebleau, de l'Ordre de la Redemption des captifs &c. Enfin après avoir déclaré faux & ſupoſés les ouvrages de S. Auguſtin, & de Geofroi de Vendôme, les Sacramentaires de Gelaſe & de S. Gregoire, & pluſieurs bulles des Papes, où il eſt parlé de la ſainte Trinité ; le P. Hardouin termine ſa Diſſertation, en faiſant des vœux pour l'abolition de l'office de cette même Trinité, parcequ'il ne le croit pas catholique. *Utinam*, dit-il, *eo* (*f*) *penitùs ſublato, aliud quod catholicum ſit, ſufficiat ſedes apoſtolica.*

Telles ſont les ſuites du dangereux ſyſtème inventé, & mis dans tout ſon jour par le plus ſavant Jeſuite de notre ſiècle. Qu'on vienne nous dire maintenant, que (*g*) les coups qu'on porte aux anciens diplomes, ne retombent pas ſur les mſſ, & qu'on ne traitera pas de faux & de ſupoſés ces derniers, comme on fait les premiers. Si le P. Germon ſemble reſpecter les mſſ, à l'exception de ceux de Corbie ; ſes principes vont à les

(a) *Mſ. du Roi n. 6216. A. p. 113.*
(b) *Ibid. p.* 393.
(*c*) *Ibid. p.* 394.
(d) *Ibid. p.* 398.
(e) *Ibid. p.* 395. *& ſeq.*
(f) *Ibid. p.* 407.
(g) *Encycloped. t. 4. p. 1024. col. 2.*

une infinité d'anciens monumens. Car si l'on veut s'en raporter à lui, l'invocation de la sainte Trinité est une invention assez récente d'une troupe impie de faussaires, qui a rempli d'impostures toutes les archives & les bibliothèques de l'Europe. 2°. *INCIPIUNT* (*a*) ORATIONIS DE AVENTU DOMINI. Dans ce modèle, l'*i* prend la place de l'*e* & le *d* est suprimé après l'*a* : au lieu d'*orationes* & d'*adventu* on écrit *orationis* & *aventu*. Une pareille orthographe est-elle moins vicieuse que celle des diplomes donnés avant le règne de Charlemagne?

(a) *Ms. de S. Germ.* 163. *fol.* 122.

IIe. Espèce.

Des lettres massives, à bases & sommets terminés en volute, donnent la seconde espèce, dont notre planche ne fournit que ce modèle : *OCTOB* (*er*) (*b*) HABIT DIES XXXI. Par le même changement d'*e* en *i* on écrit ici *habit* pour *habet*.

(b) *Ibid. fol.* 273.

IIIe. & IVe. Espèces.

Une écriture haute, à volutes & fleurons; petite, régulière avec lettres grèques, & reputées hebraiques dans les mss. latins, distingue la troisième & la quatrième espèces. Leur modèle gravé sur notre planche se lit ainsi : *MARTYROLOGIUM* (*c*) PER CIRCULUM ANNI. DEO GRATHIAS. On peut consulter sur les caractères de ce modèle les derniers alphabets hebraiques de la VIIIe. planche de notre premier volume.

(c) *Ibid. fol.* 264.

Ve. Espèce.

La cinquième espèce de capitale wisigothique de la France méridionale est un peu haute, patée, mêlée d'onciale renversée, & de lettres grèques. Notre planche n'en donne que ce modèle, écrit en rouge : (*d*) *INCIPIUNT* CANON AC YMNUS. Dans ce dernier mot l' ꟽ onciale est renversée, & l'Y porte un point entre ses jambages, pour le distinguer de l'Y surmonté d'un point supérieur à son ouverture.

(d) *Ibid. fol.* 143.

VIe. Espèce.

Les lettres de la sixième espèce sont larges, petites, écrasées, & mêlées de grèques & minuscules latines. Voici l'exemple représenté sur notre planche. *ITEM* (*e*) ALIA *MISSA*. Dans l'original l'*y* grec prend la place de l'*i*.

(e) *Ibid. fol.* 142.

décréditer tous généralement, en quelques bibliothèques, qu'ils se trouvent. C'est une remarque de l'auteur du livre imprimé à Roterdam en 1708. sous ce titre : *Vindiciæ veterum scriptorum contra J. Harduinum S. J. P. Novi* (f) *quidem*, dit ce savant du Nord, *Germonium, etsi per se res manifesta est, negare se in iis, quæ de diplomatibus dixit, manuscriptorum fidem convellere statuisse; verùm id nemini persuadebitur eorum, qui non nescii diplomatum vetustatem eâdem fide niti, quâ stat omnis manuscriptorum codicum auctoritas.* Malheureusement le pernicieux pyrrhonisme, contre lequel le docte Protestant s'éleve, n'a que trop de partisans aujourdui. Pouvoit-on imaginer un moyen plus court & plus commode pour se débarasser de l'autorité des anciens ?

(f) *P.* 34. & 35.

La ſeptième eſpèce peut être qualifiée wiſigothico-caroline. Elle eſt maigre, négligée, à traits excédens par le bas, & mêlée d'onciale. Nous en donnons deux exemples dans notre planche. 1°. *Incipit (a) orologium per singulos menses primum a Januario mense incoans. Januarius et December hora prima et undecima pedes XXVIIII. hora secunda et decima pedes decem et VIIII. hora tertia &c.* C'eſt ici le commencement d'une horologe ou cadran ſolaire. On y explique la manière de conoitre l'heure du jour, par l'étendue de l'ombre, pendant tous les mois de l'année. 2°. *Incipiunt (b) dies ægyptiaci.* C'eſt le titre de quelques obſervations ſuperſtitieuſes, ſur certains jours de chaque mois, dont nous parlerons dans la ſuite.

VIIe. Eſpèce.

(a) *Ibid. fol.* 261. v°.

(b) *Ibid. fol.* 206. v°.

Des lettres grèques employées pour écrire un texte latin, caractériſent la huitième eſpèce du ſecond genre wiſigothique. L'exemple gravé ſur notre planche nous le rendons ainſi en caractères latins : *Pleni sunt (c) celi et terra kloria tua osanna in excelsis. Benedictus qui venit in nomine Dni, osanna in excelsis.* On voit dans ce modèle les Y ſurmontés d'un point.

VIIIe. Eſpèce.

(c) *Ibid. fol.* 143.

Une petite écriture capitale, mêlée d'onciale & de minuſcule forme la neuvième eſpèce du ſecond genre de wiſigothique. Un ſeul exemple de cette écriture ſingulière figure ſur notre planche. Le voici : *Mundi conditor, autor luminis, syderum fabricator, Deus qui jacentem mundum in tenebris luce perspicua &c.* Ce modèle eſt d'autant plus remarquable, qu'on y fait ſignifier *or* à l'abréviation ꝯ, qui ſe prend ailleurs pour *us*.

IXe. Eſpèce.

§. II.

Ecriture capitale ſaxone d'Angleterre & de France.

Les mſſ. ſaxons ofrent une écriture capitale, fort diférente de celles des autres peuples du rit latin. Nous la renfermons ſous notre quatrième ſubdiviſion, qui n'eſt compoſée que de deux genres. L'un eſt formé de la capitale des mſſ. Saxons d'Angleterre, & l'autre de celle des mſſ. ſaxons de France.

IVe. SUBDIVISION.

I. L'écriture capitale groſſière des Anglo-ſaxons conſtitue le premier genre, dont voici quatre eſpèces.

Capitale anglo-ſaxone extrêmement groſſière ;

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. II. Art. III.

Les lettres capitales de la première espèce sont carées & mêlées de quelques minuscules. Le modèle que nous en donnons a été (*a*) par Hickhes tiré du célèbre ms. des Evangiles de Lichefield, écrit il y a environ onze cents ans en lettres onciales carées. Chaque mot est divisé de cette sorte par un point: *AUTEM. QUONIAM. GENERATIO. GENERATIONIS.* Cette écriture a paru au savant Anglois teutonique ou francotheotisque, & semblable à l'alphabet de (*b*) Doracus. L'S y prend la forme du Z. l'a minuscule & l'M sont surtout remarquables.

prétendu ms. écrit de la main de S. Hilaire.

I. Genre.

Ie. Espèce.

(a) *Grammat. Francotheotisca. pag.* 2. 1.

(b) *Voyez notre* 2. *tome p.* 73.

IIe. Espèce.

La seconde espèce est massive, mêlée de minuscule & d'onciale, sur un fond colorié. Notre planche n'en ofre que ce modèle: *LIBER GENERATIONIS IHU XPI*, c'est-à-dire, *Jesu Christi.* C'est le commencement de l'Evangile de S. Mathieu, tiré d'un (1) ms. anglo-saxon de la bibliothèque de S. Gatien de Tours. C'est là ce ms. des Evangiles, qu'on disoit (*c*) écrit de la main de S. Hilaire. Mais comme il y est parlé de l'invention des reliques de S. Innocent martyr de la legion Thebéenne arrivée du tems de Protais, évêque d'Octodure, qui assista au Concile de Chalons sur Saone en 650; l'écrivain qui se nomme lui-même *Holcundus* & non pas *Holaindus*, comme a lu D. Ruinart, ne peut être que du (2) VIIe. siècle au plutôt.

(c) *Ruinart. Gregor. Turon. opera col.* 1317. 1318.

(1) Ce ms. est singulier. La première & quelquefois la seconde lettre de chaque mot est couverte d'un peu de rouge ou de jaune. On observe d'ordinaire l'alternative des couleurs. Les lettres onciales ne paroissent souvent qu'après quatre ou cinq versets. On ne voit dans l'Evangile de S. Mathieu que quatre *alinea.* Ils ne sont pas moins rares dans les autres Evangelistes. Quand le copiste reprend à la ligne, il finit la précédente par deux ou trois rangs de points, posés horizontalement. On voit quelquefois ces signes.., .., à la fin d'une phrase; lorsque la suivante commence par une lettre majuscule. Mais communément il n'y a que trois points, ainsi... disposés. Nul point interrogant ou autre signe qui en tienne lieu, dans les endroits, où il doit y en avoir. Il n'y a point de virgule; si ce n'est dans S. Mathieu, où elle paroit d'un noir teint en rouge sous deux points. Quant à l'orthographe de ce ms. On y lit *quassi, missferunt, volumptate, ascendit in monte* &c. Le revers de la page avant le commencement de chaque Evangeliste est rempli de lignes tressées, entrelassées de la manière la plus bizarre, & peintes en rouge, en jaune, en verd, avec des têtes, des becs d'oiseaux, des serpens, des chiens, des chameaux &c.

(2) On ne comprend pas comment on a pu (*d*) croire que le ms. anglo-saxon de la cathédrale de Tours ait été écrit par S. Hilaire de Poitiers, mort en 388. Les seuls caractères, fort diférens de l'écriture gallicane du IVe. siècle, annoncent un tems postérieur de plus de deux cents ans. Si le livre des Evangiles, écrit de la propre main de S. Hilaire, existoit encore; il devroit plutôt se trouver

(d) *Coustant in vita S. Hilarii col.* CXXI. *Nova Gallia Christ. t.* 2. *col.* 1141. *Acta erudit. mensis Augusti* 1731. *Blanchini vindic. canonic. scriptur. pag.* CCCXCII.

IIIe. Espèce.

Les lettres de la troisième espèce d'écriture capitale anglo-saxone sont hautes, carées, proportionnées & régulières. Nous en donnons pour exemple ce titre gravé sur notre planche : *Incipit. Evangelium. secundum.* Cette grande écriture capitale saxone à bases naissantes & quelques queues courbes, est estimée du viiie. siècle. Nous l'avons tirée du (a) catalogue de la bibliothèque du roi de la grande Bretagne, dressé par Casley. Les mots y sont séparés par des points, qui ont la forme de coins ou de virgules triangulaires, & l'S y prend la figure du Z renversé.

(a) *Pag. xii.*

IVe. Espèce.

La quatrième espèce est maigre, & mêlée de lettres onciales. Deux exemples tirés du même (b) auteur, en font la preuve. 1°. *Aethelstan.* Dans ce mot le *th* doit être d'autant plus remarqué, qu'on l'a souvent pris pour un D. cette méprise a fait donner le nom d'Aldelstan au roi Aethelstan, qui fut élévé sur le trône de Kent ou de Cantorberi l'an 841. 2°. *Dudum.* C'est le premier mot d'un livre, dont voici le titre : *Incipit liber, qui dicitur prosa Aldhelmi episcopi.* Ce modèle anglo-saxon n'ofre rien de singulier, si ce n'est l'M.

(b) *Ibid. p. xiv. & xiii.*

Ecriture capitale saxone des mss. de France : grande Bible de Charle le Chauve.

II. Genre.

II. L'écriture saxone françoise est fort élégante. Nous en avons formé le second genre de notre quatrième subdivision des écritures capitales employées dans les mss. Ce genre est à son tour subdivisé en quatre espèces, tirées de la magnifique (c) bible de Charle le Chauve écrite au ixe. siècle.

(c) *Ms. 2. de la biblioth. du Roi.*

I^e. Espèce.

La première espèce se distingue par des lettres blanches sur un fond de couleurs à compartimens, & par les caractères d'or sur le fond blanc. Voici son modèle, pris au commencement de l'Evangile de S. Mathieu : *Liber generationis.*

IIe. Espèce.

Les lettres de la seconde espèce sont perlées, noires & tranchées. Le modèle que nous en donnons est *Primum*, qui est à la tête du premier verset des Actes des Apôtres.

IIIe. Espèce.

Des lettres bleues, ornées de perles blanches, & terminées en fleches caractérisent la troisième espèce. Son modèle : *Cecidit*, est tiré du quatrième livre des Rois.

parmi les mss. de l'église d'Autun. En éfet, S. Perpet évêque de Tours au ve. siècle legua ce précieux livre à l'évêque Euphrone son ami. Or les auteurs du nouveau *Gallia Christiana* (d) ont prouvé d'après M. de Tillemont que cet Euphrone étoit évêque d'Autun dans le tems que S. Perpet gouvernoit l'église de Tours.

(d) *Tom. 4. col. 340.*

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. II. ART. III.

IVe. Espèce.

Les caractères de la quatrième espèce d'écriture saxone françoise sont pleins & bleus ; mais les doubles lignes tant intérieures qu'extérieures ne sont que la trace de points rouges. Ce modèle, *HAEC SUNT*, gravé dans notre planche, est tiré du commencement du Deuteronome.

Le ms. de la grande Bible de Charle le Chauve est un des plus précieux monumens littéraires de nos Rois de la seconde race, pour la Religion. Depuis le règne de cet Empereur, il fut conservé dans l'abbaie de S. Denis jusqu'au 23. d'Octobre 1595. qu'il fut transféré à la bibliothèque du Roi. Haimon en retrancha l'Epitre aux Romains. Les Epitres canoniques & l'Apocalypse n'y paroissent pas. Le commencement de chaque livre de l'Ecriture sainte & même des prologues de S. Jerôme sont en or. Il y a même des pages entières en lettres d'or fort brillantes. Telles sont les deux ou trois premières pages de la Génèse. On y remarque cinq sortes d'écritures. La première est la capitale rustique ou aiguë, pointue & oblique. C'est celle des vers, écrits sur les colones de pourpre en lettres d'or. Elle domine dans les petits titres. La seconde écriture capitale est fort nette. A proportion elle a plus de largeur que de hauteur. L'une & l'autre servent à l'alternative pour commencer les vers. La première est consacrée aux hexametres, & la seconde aux pentametres. La troisième écriture est l'onciale fort propre, & d'un tour hardi & tranchant, dans le gout du VIII. ou IXe. siècle. La quatrième un peu carée a un coup d'œil saxon, & porte quelquefois des perles enchassées dans ses lettres. Elle ne se trouve qu'au premier mot d'un ouvrage ou d'un livre. La cinquième écriture n'est autre que la minuscule ; & cette minuscule est très-ressemblante à la plus commune du IXe. siècle depuis l'an 850. Nous n'avons point remarqué dans ce ms. de signatures sur chaque quaternion ou cayer. Les titres sont marqués au haut des livres de l'Ecriture sainte. Les mots sont de tems en tems séparés, sans points.

§. III.

Ancienne écriture capitale gallicane.

On ne prétend point revenir sur l'écriture propre des Gaulois ; s'il

s'il est vrai qu'ils en aient jamais eu une distinguée de la grèque & de la romaine. Le caractère majuscule capital fut inconteſtablement en uſage dans leurs mſſ. avant & depuis l'arrivée des Francs dans les Gaules. C'eſt à le décrire & à le repréſenter, que nous avons deſtiné la cinquième ſubdiviſion des écritures capitales, employées dans les mſſ.

Ve. SUBDIVISION.

I. Deux genres d'ancienne capitale gallicane terminent la planche, qui nous occupe préſentement. Le premier eſt conforme à la capitale ordinaire, ou du moins en aproche beaucoup. Sous ce genre ſont renfermées les cinq eſpèces ſuivantes.

Ecriture capitale gallicane ordinaire : beau mſ. des livres de la Cité de Dieu : Pſeautier gallican. &c.

I. GENRE.

Ie. Eſpèce.

La première plus ou moins haute, étroite, recoquillée, variée, indiſtincte, à traverſes ordinairement triangulaires, & quelquefois mêlée d'onciale, ſe manifeſte dans ces deux modèles gravés ſur notre planche. 1°. † *IN CHRISTI NOMINE INCIPIT DOCTRINA VEL FIDES ECLESIAE.* Ce titre écrit en vermillon paroit au folio 3. du mſ. 861. de la bibliothèque de S. Germain des Prés. Cette écriture eſt précédée d'une croix à fleurons, acompagnée de l'*alpha* & de l'*omega*. Ce mſ. de huit pouces de haut & de ſix de large, renferme le livre des dogmes écléſiaſtiques de Gennade, pluſieurs lettres de S. Jerôme, & quelques ſermons de S. Auguſtin. L'écriture du texte eſt onciale, indiſtincte, petite, demi-tranchée, & au coup d'œil du VII. ou VIIIe. ſiècle. Tout le livre eſt précédé d'une image de S. Jerôme tenant le calamus & un livre ouvert, & portant une chazuble pardeſſus ſes habits. Le mſ. eſt orné de lettres griſes en poiſſons, en compartimens. On y lit *ſenſos* pour *ſenſus*, *verus* pour *veros* & les ſolécîſmes y ſont fréquens, comme dans les mſſ. antérieurs au renouvellement des lettres ſous Charlemagne. Le titre de chaque ouvrage eſt au haut des pages en onciale ou dêmi-onciale, & toujours accompagné d'ornemens ; ce qui n'eſt un caractère que du ſecond age des mſſ. comme du VII. ou VIIIe. ſiècle. On donnoit mille ans à notre mſ. il y a cinquante ans & plus. 2°. *BEATUS HIERONIMUS. PRESBYTER.* C'eſt l'inſcription peinte au-deſſus de l'image de S. Jerôme, qu'on trouve au feuillet 2. *verſo* du même livre.

IIe. Eſpèce.

La ſeconde eſpèce d'ancienne gallicane majuſcule ou capitale eſt fort haute, un peu maſſive & tranchée. Les deux

mots *In principio* gravés ſur notre planche commencent le Pentateuque de la bibliothèque de S. Gatien de Tours. Le corps de ce beau mſ. dont nous avons déja parlé, eſt de deux écritures diférentes. La première eſt l'onciale élégante à pleins traits & déliés. La ſeconde eſt l'onciale antique, preſſée & indiſtincte, c'eſt-à-dire, ſans preſque aucune diſtinction de mots. Les deux premiers feuillets ſont d'un velin beaucoup plus blanc & plus mince. Les titres des livres ſont en capitale, & il n'y a aucune diviſion de chapitres. Les premières lignes des *alinea* ſont en rouge. Les dernières pages des cayers ou quaternions ſont marquées par des chifres romains, avec quelques ornemens. Le titre du livre n'eſt point répeté au haut des pages, & l'on ne porte point une partie d'un mot d'une ligne à l'autre. Les Y ne ſont point ſurmontés de points. On trouve peu d'abréviations. *Dominus* eſt rendu par *Dns*, *ſanctus* par *ſcus*. L'ortographe n'eſt point vicieuſe, comme celle du VIIe. ſiècle. On lit à la fin de la Genèſe : *Explicit liber Geneſeos numero IIII. millia DCCCC.* & au-deſſous : *Contuli ut potui.* On fait ce mſ. ancien de plus d'onze cents ans dans le catalogue imprimé par les ſoins de Meſſieurs les Chanoines. A en juger par la notice & les modèles, que Dom Jean le Saint nous a envoyés ; on croira ce monument du VI. ou du commencement du VIIe. ſiècle.

IIIe. Eſpèce. Les lettres de la troiſième eſpèce ont des traverſes éfilées, des bouts en griſes, avec quelques traits excédens en courbes. Voici le modèle, que nous avons fait graver dans notre planche : *Aureli Augustini episcopi contra paganos de Civitate Dei explicit liber tertius. Incipit liber quartus.* Les lignes deux, quatre & ſix de ce modèle ſont en rouge. Le mſ. d'où nous l'avons tiré, renferme dix livres du grand ouvrage de S. Auguſtin de la Cité de Dieu contre les Payens. Il apartenoit autrefois à Corbie, & c'eſt maintenant le 766e. de la bibliothèque de S. Germain des Prés. Il a neuf pouces de largeur ſur dix de hauteur. Ainſi ſa forme eſt carée. L'écriture en eſt ordinairement demi-onciale ; mais les titres mêmes des capitules ſont en capitale rouge, ainſi que les premieres lignes de chaque livre. Le *contuli* ou la collation du correcteur eſt à la fin de tous les livres, & quelquefois des pages. Les ſommaires, plus

nombreux que les capitules, sont en écriture cursive. Le livre est communément marqué au haut des pages en capitale avec des ornemens. Les mots ne sont point distingués les uns des autres. On trouve souvent le point dans l'Ȯ, quand il marque une exclamation, ou quand il est au commencement d'un alinea. Les autres caractères de ce précieux mss. nous meneroient trop loin. Au coup d'œil, nous l'estimons du v. au vi^e. siècle.

IVe. Espèce.

La quatrième espèce de capitale gallicane est tranchée, un peu massive, presque distincte, à gros déliés, à bases & sommets naissans & rabatus. Nous lui donnons pour modèle, dans notre planche, ce 7e. verset du Pseaume 195. *AFFERTE DOMINO PATRIAE GENTIUM : AFFERTE DOMINO GLORIAM ET HONOREM.* Cette belle écriture est tirée du Pseautier Gallican (a) de la Reine de Suede, conservé dans la bibliothèque du Vatican, sous le numero XI. Cet insigne mss. contient la double version des Pseaumes par S. Jerôme. La première faite sur l'édition des Septante, publiée par Origène, est en lettres capitales; la seconde, faite sur le texte hebreu, est en écriture onciale. L'une & l'autre est l'ouvrage d'un seul & même copiste, qui possédoit parfaitement ces deux genres d'écriture. Il a mis des points sous les lettres, qu'il faut retrancher : il a écrit quelquefois *i* pour *e* & *u* pour *o*, comme *laudabelis*, *movibitur*, *populus* pour *populos*. Du reste son orthographe est fort régulière. Ce Pseautier gallican est admiré tant pour la régularité de ses caractères, que pour son antiquité. Il paroit du commencement du ve. siècle. L'écriture, quoiqu'à double trait, a de grands raports avec le Virgile de Florence, surtout pour les A D M Q. On y voit par tout *ae* & plusieurs mots distingués les uns des autres. Ce qui montre que cette distinction n'est pas toujours une bonne règle, pour renvoyer au viie. siècle tous les mss. où elle se trouve.

(a) *Blanchini Vindic. canonic. script.* CCXLVII. *& seq.*

V^e. Espèce.

La dernière espèce est d'une écriture large, petite & à traits déliés. Notre planche n'en ofre que cet exemple : *DEFINITIO ECCLESIASTICORUM LIBRI DOGMATUM.* Ce titre se lit au troisième feuillet du mss. 861. de S. Germain des Prés, dont nous avons donné plus haut une notice abregée.

Capitale gallicane rustique & négligée : la plus

II. Les mss. gallicans ofrent des écritures capitales faciles, négliglées, rustiques ou tendant à le devenir. Réunies sous le

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. II. ART. III.

ancienne collection des canons : mſſ. de Corbie.

ſecond genre de notre cinquième ſubdiviſion, elles ſe partagent en huit eſpèces, qu'il s'agit de caractériſer.

Ie. Eſpèce.

La première ſe diſtingue par ſes lettres aiſées, preſſées à petites traverſes, avec peu de baſe & de ſommets. Le mſ. 766. de la bibliothèque de S. Germain des Prés nous en a donné ce modèle : *EX LIBRO RETRACTATIONUM SANCTI AUGUSTINI SECUNDO*. C'eſt le titre d'un morceau des Retractations de S. Auguſtin, concernant les livres de la Cité de Dieu.

IIe. Eſpèce.

Dans la ſeconde eſpèce de capitale gallicane ruſtique, on voit des caractères élégans, & un peu courbes, négligés, à queues alongées, à baſes, ſommets, & traverſes en forme d'S couchée. On pouroit apeler cette écriture ruſtico-polie. L'exemple, que nous en donnons dans notre 37e. planche, a été deſſiné ſur le premier feuillet du même mſ. où le titre du premier livre de la Cité de Dieu eſt ainſi écrit en lettres rouges : *INCIPIT LIBER PRIMUS, PRAELATO CANONE, QUO INDECATUR QUID LIBER QUISQUE CONTINEAT. INCIPIT CANON LIBRI PRIMI DE CIVITATE DEI. AMEN.* Les abréviations de cette belle écriture capitale du v. au vie. ſiècle ſont à remarquer, ainſi que le changement de l'*i* en *e* dans le mot *indecatur*, écrit au lieu d'*indicatur*.

III. & IVe. Eſpèces.

Des lettres à montans éfilés, à queues ſuperflues, à baſes recourbées & maſſives caractériſent la troiſième & la quatrième eſpèces. Un ſeul modèle ſert à les repréſenter toutes deux ſur notre planche. 1°. *ↄ tuli, ideſt, contuli.* — *Ex exemplari contuli.* — *AURELII AUGUSTINI EPISCOPI CONTRA PAGANOS DE CIVITATE DEI EXPLICIT LIBER DECIMUS. AMEN.* On voit dans ce modèle l'union de la curſive romaine & de la capitale ruſtique à baſes, portées de droite à gauche. Ces deux écritures ont été priſes au feuillet 319. du même mſ. de la bibliothèque de S. Germain des Prés.

Ve. Eſpèce.

Les lettres de la cinquième eſpèce de gallicane négligée & ruſtique n'ont preſque ni baſes ni ſommets. Deux exemples gravés ſur notre planche en font la preuve. 1°. *INCIPIT EVANGELIUM SECUNDUM LUCANUM.* Ce modèle eſt tiré d'un mſ. à deux colones de l'abbaie de Corbie, & que l'on eſtime ordinairement du viie. ſiècle. Il nous paroit du v. ou du vie. S. Luc y eſt apelé *Lucanus* ; ce qui ne convient qu'aux plus anciens mſſ. C'eſt une verſion italique ; ce qui

est une marque de l'antiquité la plus reculée en fait de traductions du Nouveau Testament. Les *l* & les *t* sont comme dans les Pandectes de Florence. Les A sont ordinairement traversés par une bare droite horizontale & non oblique ou courbe, comme dans la plûpart des mss. à lettres onciales. Il n'y a ni points ni virgules au milieu des phrases. Il est évident, qu'on ne peut le reculer jusqu'au regne de Charlemagne. Or les mss. du VII. & même du VIe. sont très-fautifs; au lieu que celui-ci l'est très-peu. On n'y trouve que l'*o* pour l'*u*. On met une virgule à la fin des phrases. Quand dans la correction on veut retrancher une lettre, on met une barre dessus & une dessous. Quand on veut en substituer une autre; on met une ligne dessus, & on en marque la lettre sur cette ligne. 2°. *EX EVANGELIO JOHANNIS*. Ce modèle d'écriture capitale petite & un peu carée, a été pris à la marge du feuillet 311. du ms. 766. de l'abbaie de S. Germain des Prés.

VIe. Espèce.

La sixième espèce est d'une écriture capitale à queues, rustique, & un peu écrasée. Elle a du raport avec la quatrième; mais ses traverses sont plus en ~ & ses E sont plus tranchés par le milieu. Le modèle de cette sixième espèce représenté dans notre planche se lit ainsi : ꝯ*tuli*, c'est-à-dire, *contuli* —— *AURELI AUGUSTINI EPISCOPI DE CIVITATE DEI CONTRA PAGANUS EXPLICIT LIBER PRIMUS. INCIPIT LIBER SECUNDUS*. On voit l'*u* pour l'*o* dans le mot *Paganus*, mis pour *Paganos*. Ce modèle du VIe. siècle est encore tiré du ms. de S. Germain des Prés 766. autrefois de l'abbaie de Corbie. On y remarque surtout l'attention des écrivains à collationner leurs copies sur les anciens exemplaires. Cependant si l'on en croit certaines gens, *les* (*a*) *manuscrits de Corbie paroissent suspects à d'habiles critiques*. On veut sans doute parler d'un Richard Simon & des PP. Hardouin & Germon Jesuites. Car on ne conoit point d'autres critiques capables de jeter des soupçons si téméraires sur des monumens précieux, que les savans judicieux & désintéressés regarderont toujours comme les canaux de la Tradition, & les fondemens de l'Histoire.

(a) *Diction. de Trevoux tom. 2. au mot* Corbie. *édit. de* 1732.

VIIe. Espèce.

La septième espèce est lâche, & à bases & sommets en corps d'~ épais. Deux mots, *AURELI AUGUSTINI*, la

représentent sur notre planche. Ils sont tirés du mſ. 254. de l'abbaie de S. Germain des Prés, & autrefois de Corbie. Il renferme le second livre de S. Auguſtin à Simplicien, les livres de *Agone chriſtiano* & de *Doctrina chriſtiana.* Ce mſ. a onze pouces de hauteur & neuf & demi de largeur. Sa forme eſt par conſéquent carée. Il y a plus de cinquante ans, qu'on lui donnoit mille ans d'antiquité. On le croyoit donc au moins du VIIe. ſiècle. Il eſt certain qu'on ne peut pas le rabaiſſer davantage. Mais on peut très-bien le porter (1) deux ſiècles plus haut.

VIIIe. Eſpèce. La huitième eſpèce de capitale gallicane négligée eſt ruſtique, preſque ſans baſes, tortueuſe, pointue, à ſimple ou double volute dans pluſieurs lettres. Elle eſt ſuivie d'onciale également ruſtique. Son modèle, qui termine la planche XXXVII. ſe lit ainſi : *QUI LEGIS ORA PRO ME, ET CAVE EX HIS REGULIS CONTRAIAS ET SENTENTIAM ISTIUS SEVERITATIS VEL CENSURAE INCURRAS. † INCIPIUNT CONSTITUTIONES CANONUM ANQUIRITAN.* Ceci eſt tiré du mſ. 936. fol. 9. de la bibliothèque de S. Germain des Près. C'eſt la plus ancienne collection de canons, qu'on conoiſſe. Elle nous vient de l'abbaie de Corbie. Ce précieux mſ. eſt haut de dix pouces & demi & large de huit. Il eſt couvert de deux planches de cœur de chêne ; mais on y a mis un dos de maroquin, attaché avec des clous de cuivre.

(1) Une grande marque d'antiquité, c'eſt que la première lettre de chaque colone eſt toujours plus grande que les autres ; quand même elle ne ſeroit pas la première du mot. C'eſt ce qu'on voit dans ce mſ. dont le velin eſt très-fin & très-blanc. Il eſt a deux colones & ſans inſcription au haut des pages ; mais le ſujet traité par S. Auguſtin eſt quelquefois marqué en marge au haut du feuillet plutôt en romaine courante qu'en mérovingienne. Toutes les colones commencent par une grande lettre. Chaque livre commence par trois lignes en vermillon. Les lignes blanches ſont tirées par colones ou par feuillets. L'*m* & l'*n* à la fin des lignes ſont rendues par des lignes horizontales un peu courbes, au-delà de la dernière lettre. L'abréviation *D͞ms* pour *Dominus* eſt employée. Les autres abréviations ſont très-rares, & ſont preſque toujours ſuivies de points. L'écriture eſt dans le même goût que celle du célèbre Pſeautier de S. Germain. On trouve des conjonctions & des diminutions de lettres à la fin des colones, pour achever les mots. Les lignes ſont alternativement rouges, & noires à la fin des livres dans l'*explicit* & au commencement dans l'*incipit.* Outre que l'écriture eſt élégante, on ne trouve preſque point de fautes contre la pureté du ſtyle, ni contre l'orthographe. On y lit *conicimus* pour *conjicimus.* On ne trouve point de lettres minuſcules à la fin des lignes. Tous ces caractères conviennent aux très-anciens mſſ. & nous ne croyons pas trop nous avancer en faiſant remonter le notre au Ve. ſiècle.

Cette reparation n'a pas un ſiècle ; comme le prouve le parchemin gothique moderne, & le papier même, avec leſquels les planches ſont colés en dedans. A la tête eſt un cayer de l'Apologetique de S. Gregoire de Nazianze, qui peut être de la fin du IXe. ſiècle ou du commencement du ſuivant. Le ſecond, qui eſt proprement le premier, commence par un catalogue des Papes, qui finit à Vigile, mort l'an 555. Après Hormiſda, la main & l'encre changent, l'on ſe contente de marquer les années, ſans faire mention des mois ni des jours, & de plus, il y a un trait à la fin des jours de ce Pape, qui marque que le catalogue eſt terminé. Tout ce mſ. ſelon la première ſuite des ſignatures eſt de la même main, qu'on voit finir à Hormiſda. D'où l'on conclut que cette portion du mſ. aura été écrite vers l'an 524. peu après la mort de ce Pape. D. Mabillon veut que ce livre ait été écrit vers l'an 540. Les barbariſmes & les ſoleciſmes n'y ſont pas rares. Ce mſ. paſſe à des écritures de diférentes grandeurs & de diférens genres, de la capitale à l'onciale, de l'onciale à la demi-onciale, & de la demi-onciale à la minuſcule, de la minuſcule à la curſive, ſans aucune règle. Il paroit qu'on écrîvoit cette collection à meſure qu'on recouvroit les canons & les autres pièces, qu'on vouloit y faire entrer. Aux feuillets 165. & 168. on trouve la date de la 41e. année du règne de nos Seigneurs, c'eſt-à-dire, de nos Rois. Ce qui répond à l'an 573. indiction 6. comme le porte encore cette date. Les enfans de Clovis firent la conquête de la Bourgogne en 532 : ce qui donne la date de quarante & une année depuis cette conquête juſqu'au concile de Paris de 573. Mais au lieu de 41. il eſt plus naturel de lire 12. ce qui cadre exactement avec l'année du règne des enfans de Clotaire.



ARTICLE IV.

Ecritures capitales employées dans les mſſ. mérovingiens, teutoniques & gothiques modernes : explication des planches XXXVIII. & XXXIX. où ſont renfermées les VI. VII. & VIII. ſubdiviſions de la première diviſion des écritures latines de la ſeconde claſſe.

§. I.

Capitale mérovingienne ou franco-gallique.

VIe. SUBDIVISION.

LEs nuages & les doutes, que l'on a voulu jeter ſur la vérité de l'écriture mérovingienne ou franco-gallique ne regardent que la minuſcule & la curſive. La capitale a toujours été à couvert des traits de la critique. Il nous ſufira donc ici de la repréſenter & de la décrire, ſelon toutes ſes formes. Renfermée dans la ſixième ſubdiviſion, elle eſt partagée en cinq genres, auxquels la totalité de ſes eſpèces peut ſe réduire.

Capitale mérovingienne ordinaire & ſans mêlange : mſſ. du Roi & de S. Germain des Prés.

I. La capitale mérovingienne pure & d'un uſage ordinaire apartient au premier genre. Notre planche XXXVIII. lui fournit cinq eſpèces, dont voici les diférences caractériſtiques.

I. Genre.
Ie. Eſpèce.

La première eſt d'une écriture indiſtincte, ordinaire, tranchée, à pleins & déliés. Son modèle, *Incipiunt statuta Patrum*, eſt peint en rouge au feuillet 3. ℣. du mſ. 960. de S. Germain des Prés. Il eſt du VII. au VIIIe. ſiècle, & apartenoit autrefois à l'abbaie de Corbie. Il a dix pouces de haut ſur ſept de large. Il renferme les règles des Pères du déſert, de S. Auguſtin, du Maitre, l'Avertiſſement de S. Ephrem, le Traité de la conſolation de la mort, attribué à S. Chryſoſtome, & qu'on trouve parmi les ouvrages de S. Auguſtin. Il eſt ici plus étendu que dans les imprimés. L'Expoſition de S. Auguſtin ſur le Larron, imprimée parmi les ouvrages de S. Ambroiſe, & les vies des Ss. Jean & Paul terminent le mſ. On y trouve tantôt des chapitres entiers, tantôt des lambeaux conſidérables de la Règle de S. Benoit, ſuivis d'autres diſcours. Il y a nombre de fautes & de ſolécismes. En général l'orthographe eſt fort vicieuſe.

La

VIe. Subdivision des écritures capitales tirées des Manuscrits, où sont représentés les trois premiers genres des capitales Merovingiennes ou franco-galliques.

I INCP STATVTAPATRVM

II EXPLICITPRAEFATIOREGULAE SCIBASILIEPI·INCPCAPTLENISD·

III EXPL·LIB·VI·GEORGIFLORETIS·SIVEGREGORI·TURONENSISEPI DOGRATIAS

IV FESTI

UNUS EXEIS LEGIS DOCTOR TEMPTANS EUM· MAGISTER QUOD EST MANDATUM IN LEGE· AIT ILLI IHS· DILIGES DNM DMTUUM EXTO TOCORDE TUO· ETINTOTA ANIMA TUA· ETINTOTA MENTE TUA· HOC EST MAXIMUM ET PRIMUM MANDATUM· SECUNDUM AUTEM SIMILE EST HUIC· DILIGES PROXIMUM TUUM·SICUT TEIPSUM· IN HIS DUOBUS MANDATIS UNIUERSA LEX PENDET ET PROPHETAE·

J. ccxxv
M. cxxxIII
Lu. ccxlv

VI Sicut IN PSAL Mo

VI EXPLICIT·OMELIA PRIMA· INHIEZECHIHEL·PROPHE

V FINIUNTCA PITULA INCP

VII INCIPIT LIBER·SCI EVCHERII·LVG DONENSIS EPSI

I INEPVNTCAP TVLAAVNA DPE NETENTIALES VELCAN

II INCP EVANGELIV SECVNDM MAR

III INCIPIT·LIBER QVINT FELICITER AMEN

IV INCPVT ANNI ACVS TDNINSI IN RAPR ma·

VIII EXPLICIT REGULA SCI BASILII CAPPA DOCIAE CAESARI ENSIS ARCHIEPI

IX IVL·PAUL·ADFI LIVM·LIB·V·EXPL IT·EXCORPORE GREGORIANI·

X EXPLICIT LIBER TERTIUS INCIPIT LIBER QUARTUS

III INCP IPSA EPS

II INCIPIT·LIB·QVIN TVS FELICITER AMEN

II INCPLIBUII LICETSIT

IV SCIE

V INCP·LIB EIVSDEM AVGVSTINI AD VALENTINUM DE CORREPTIONE ET GRATIA

VI INCPNTCAP SINODI SERDICENSIS NUM XX

VII LIBER

VIII EXPLICIT SERMO SCI METHODII EPI

2 INCPT PSALMUS

3 PRAEFACIUNCU LA PETRI

IX LEGE FELI CITER IN DNO MEN AMEN

X INCPT PRAEFATIO RU FINI PRBRI

Dupuis

IIe. Eſpèce.

La capitale mérovingienne de la ſeconde eſpèce eſt petite, indiſtincte, & très-élégante. Le mſ. de S. Germain des Prés 400. 2. fol. 1. ℣. nous a fourni ce modèle : *EXPLICIT PRAEFATIO REGULAE SANCTI BASILII EPISCOPI. INCIPIUNT CAPITULA EJUSDEM.* Cette écriture eſt peinte en rouge. Le mſ. de huit pouces de largeur, ſur douze de hauteur, apartenoit autrefois à Corbie. Il contient la Règle de S. Baſile. On le diſoit de mille ans au commencement de notre ſiècle. Nous l'eſtimons du VIIe. ſur l'éxamen rigoureux, que nous en avons fait.

IIIe. Eſpèce.

La troiſième eſpèce eſt preſque carée, demi-diſtincte & demi-tranchée. En voici l'exemple, gravé ſur notre planche: *EXPLICIT LIBER SEXTUS GEORGI FLORENTIS, SIVE GREGORI TURONENSIS EPISCOPI. DEO GRATIAS.* Ce modèle eſt tiré du mſ. H 2. de l'Egliſe cathédrale de Paris, autrefois de Corbie, & maintenant de la bibliothèque du Roi. Il renferme les ſix premiers livres de l'hiſtoire de Gregoire de Tours. Il a dix pouces de hauteur & huit de largeur. On l'eſtime du VII. au VIIIe. ſiècle. Le corps de ce mſ. eſt en écriture curſive mérovingienne de deux mains. Nous aurons plus d'une fois occaſion d'en parler dans la ſuite.

IVe. Eſpèce.

La capitale de la quatrième eſpèce eſt pure, haute, tranchée, à pointes vives & cordée à la lombardique. Nous n'en donnons qu'un exemple fort court dans notre planche. C'eſt le mot *FESTI*, tiré du mſ. du Roi 1603. fol. 13. ℣. Ce mſ. autrefois de l'abbaie de S. Amand, a neuf pouces de haut & cinq de large. Il renferme des extraits de preſque tous les canons, & ſurtout de divers Penitentiels. Il y en a beaucoup vers la fin tirés du Penitentiel de Théodoſe de Cantorberi, qui mourut en 690. On n'y voit aucune trace des capitulaires, ni des réponſes des Papes à S. Boniface. Honorius I. y eſt (*a*) mis parmi les hérétiques. On trouve un accent aigu ſur *híi*. Etoit-ce pour marquer un *i* long ; ce qu'on auroit retenu, lors même qu'il y en avoit deux ? Les points & les virgules ſont fréquens; mais ſouvent mal placés. Les changemens de lettres, les ſoleciſmes, & les barbariſmes ſont ordinaires. Les lettres griſes principales prennent quelquefois la forme de quadrupedes, de poiſſons, de fleurs. On les voit tantôt brodées, tantôt ponctuées & bariolées, &

(a) *Fol. 91.*

ſouvent blanches & cordées dans les titres. Souvent ſur un fond verd ou jaune, le rouge & d'autres couleurs dominent. Le mſ. nous paroit écrit un peu avant le milieu du VIIIe. ſiècle. Il contient au commencement & à la fin quelques portions de Miſſels, qui peuvent être du x. ou XIe. au plus tard.

V^e. Eſpèce.

Les ſix lignes d'écriture capitale pure, maigre, ſerrée, de forme ruſtique, ponctuée, à ſommets obliques, apartiennent à la cinquième eſpèce de franco-gallique ordinaire. Elles auroient pu trouver place parmi les écritures capitales romaines ou gallicanes. Le mſ. pourpré & en lettres d'or, d'où nous avons tiré un beau modèle, eſt le 663. de la bibliothèque de S. Germain des Prés. Il eſt dans le goût du Virgile de Florence. Nous avons expoſé ailleurs (*a*) les raiſons, qui nous déterminent à le croire du premier age, c'eſt-à-dire, antérieur au VIIe. ſiècle. Notre modèle pris au feuillet 32. ℣. de l'Evangile de S. Mathieu chap. 22. contient le grand précepte de la charité; qui eſt l'ame de la Religion. *UNUS EX EIS LEGIS DOCTOR TEMPTANS EUM. MAGISTER. QUOD EST MANDATUM IN LEGE? AIT ILLI JESUS. DILIGES DOMINUM DEUM TUUM EX TOTO CORDE TUO. ET IN TOTA ANIMA TUA. ET IN TOTA MENTE TUA. HOC EST MAXIMUM ET PRIMUM MANDATUM. SECUNDUM AUTEM. SIMILE EST HUIC. DILIGES PROXIMUM. SICUT TEIPSUM. IN HIS DUOBUS MANDATIS UNIVERSA LEX PENDET ET PROPHETAE.* Remarquez 1°. en marge la concordance des Evangiles, *Mattheus* 225. 11. *MARCUS* 134. *Lucas* 245. 2°. les diviſions par chapitres & par *alinea*. 3°. les noms abrégés des Evangeliſtes. 4°. la lettre minuſcule *r* ſur l'M de S. Marc. 5°. qu'on ne trouve que *temptans* pour *tentans* d'une orthographe diférente de la nôtre. L'omiſſion de *magnum* doit être ſur le compte de l'écrivain, d'ailleurs fort exact. 6° Remarquez des points preſque par tout, comme dans les anciennes inſcriptions. 7°. les points interrogans ſans points deſſous. 8°. les abréviations *IHS Jeſus*, *Dm* pour *Deum*, *Dnm* pour *Dominum*. Dans ce mſ. la grande lettre au commencement d'un *alinea* eſt pleine & à peu près auſſi élégante que les plus belles lapidaires des meilleurs tems. Les lettres qui commencent les phraſes ſont comme mitoyennes entre celles du texte & celles des alinea. Ces traits réunis à ceux que nous avons remarqués en (*b*) expliquant la XXXIVe.

(*a*) *Ci-deſſus p.* 43.

(*b*) *Ci-deſſus p.* 43.

planche doivent faire regarder ce livre des Evangiles en lettres d'or comme un des plus anciens qui ſoit en Europe. Les ſavans, qui l'ont examiné au commencement de ce ſiècle, lui donnoient mille ans d'antiquité. Ils le jugeoient par conſéquent au moins de la fin du VIIe. ſiècle. S'il n'eſt que de ce tems-là; il faut dire qu'il eſt unique dans ſon eſpèce. Du moins n'avons nous jamais pu en découvrir un ſécond, totalement écrit en lettres capitales, & qui ſoit poſtérieur au VIe. ſiècle. Le modèle tiré de notre mſ. pourpré auroit pu être placé parmi ceux, qui repréſentent l'écriture capitale romaine ou gallicane antérieure à Clovis; mais comme il eſt vraiſemblable que ce mſ. aproche du tems de ce monarque, nous avons cru pouvoir lui donner rang parmi la capitale franco-gallique. Ce n'eſt pas que nous croyions que les Francs encore barbares aient fait des mſſ. d'une ſi grande beauté. Mais ſous leur domination, les Gaulois ou Romains écrivirent pendant longtems les livres & les actes, qu'on décore aujourdui du nom de mérovingiens.

VIe. Eſpèce.

La dernière eſpèce de capitale mérovingienne ordinaire eſt négligée, & ſes baſes ſont tournées d'un côté, comme l'on voit dans ces mots gravés ſur la planche XXXVIII : *SICUT IN PSALMO*. Ils ſont tirés du mſ. de S. Germain des Prés *266*. fol. 42. ℣. C'eſt un volume *in-folio*. en écriture mérovingienne du VIIIe. ſiècle. Il a apartenu à l'abbaie de Corbie. Il contient les Expoſitions du célèbre Caſſiodore ſur les Pſeaumes, & il eſt terminé par quelques pièces du ſiècle ſuivant.

Capitale mérovingienne élégante de dix eſpèces.

IIe. GENRE.

II. Les mſſ. en écriture franco-gallique ou mérovingienne ofrent quelquefois une écriture capitale, diſtinguée par ſa beauté & ſon élégance. Ce ſont ces qualités qui conſtituent le ſecond genre de la préſente ſubdiviſion, & ce genre renferme les dix eſpèces ſuivantes.

I^e. Eſpèce.

La première eſt haute, cordée à la lombarde, à ſommets terminés en volute, tranchée, conjointe & enclavée. Tous ces caractères ſe manifeſtent dans cet exemple : *INCIPIUNT CAPITULA ADUNATA DE PENITENTIALES VEL CANONES*, c'eſt-à-dire, *de Pœnitentialibus vel canonibus*. Ce titre barbare ſe lit au feuillet 105. ℣. du mſ. du Roi 1603. que nous avons déja dit être antérieur au milieu du VIIIe. ſiècle.

IIe. Eſpèce.

La ſeconde eſpèce naiſſant de la gallicane eſt tranchée,

blanche, écrasée, & spirale dans ses filets superflus. Voici son modèle représenté dans notre planche : *Incipit Evangelium secundum Marcum.* Ce titre de l'Evangile de S. Marc se trouve au feuillet 79. verso du ms. 1200. de l'abbaie de S. Germain des Prés, autrefois de Corbie. Ce livre des Evangiles en écriture mérovingienne est petit, & paroît être du VIIe. siècle. L'Evangile de S. Mathieu est suivi d'une prière plus recente.

IIIe. Espèce.

La troisième espèce de capitale mérovingienne élégante est haute, presque sans bases ni sommets, carée dans quelques lettres, avec des déliés très-fins dans d'autres. Nous donnons pour exemple de cette écriture les mots suivans : *Incipit liber quintus. Feliciter Amen.* Ce modèle est tiré de la planche, que D. Bouquet (*a*) fit graver en 1739. pour mettre sous les yeux du public les écritures des trois mains diférentes, qui ont copié le beau ms. de l'église de Cambrai, où sont renfermés les dix livres de l'Histoire de Gregoire de Tours. Le texte des six premiers livres est en lettres onciales, & celui des quatre derniers en minuscules. Notre savant éditeur donne au moins mille ans d'antiquité à la première partie, c'est-à-dire, aux six premiers livres, & croit les quatre derniers du VIIIe. siècle ou du neuvième au plus tard. Il est plus sûr de fixer la 1e. partie vers le milieu du VIIe. La transcription de la dernière ne nous paroit pas s'éloigner de plus de cinquante ans de cette époque.

(a) *Recueil des Histor. des Gaules & de la Fr. tom 2. pref. p. VI.*

IVe. Espèce.

L'écriture mérovingienne, capitale, expirante, haute, blanche, à angles rentrans dans les courbes & mêlée de petite onciale, caractérise la quatrième espèce, dont notre planche ofre ce modèle : *Incipiunt Canones Agustodininsis hira prima.* On voit ici *Agustodininsis* pour *Augustodunenses*. D'où l'on doit conclure que l'orthographe des mss. mérovingiens ne valoit pas mieux que celle des diplomes de la première race de nos Rois. Le mot *hira, hyra, hura* signifie capitule. Il n'est point dans du Cange; si ce n'est qu'on le rapèle à *æra*, qui quelquefois a la même signification. Le ms. du VIIIe. siècle, d'où nous avons tiré ce modèle, est le 1603. de la bibliothèque du Roi. Nous en avons déja donné une notice abrégée. Ajoutons ici que les alinea sont au milieu des lignes, comme au commencement, avec des

lettres plus ou moins grandes. Les titres ſont en capitales, ſouvent conjointes & enclavées, mêlées d'onciales & quelquefois de minuſcules. On les voit commencer en capitale, & continuant en onciale, revenir à la capitale.

Vᵉ. Eſpèce.

La cinquième eſpèce eſt d'une écriture capitale, tranchée, commune, & dont les lettres à queues ſe terminent en pointe; comme l'on voit dans cet exemple : *Finiunt capitula Incp.* Ce modèle eſt tiré du célèbre mſ. des Evangiles trouvé l'an 743. dans le tombeau de S. Kilien mort en 687. Remarquez dans le mot *capitula* le T preſque ſemblable à l'I. Nous avons fait graver cette écriture d'après le Commentaire (*a*) de M. Eckhart ſur l'Hiſtoire de la France orientale. Nous ſerons obligés dans la ſuite de faire conoitre plus particulièrement le mſ. de S. Kilien, qu'on expoſe (*b*) ſur l'autel à la vénération des fidèles le jour de la fête du Saint, dans l'Eglise cathédrale de Wirtsbourg.

(a) *Tom. 1. p. 451.*

(b) *Chronic. Godwic. p. 34.*

VIᵉ. Eſpèce.

La ſixième eſpèce ſe caractériſe par une écriture capitale, longue, maigre, indiſtincte, pointée, & enclavée. Cette deſcription eſt juſtifiée par l'exemple ſuivant : *Explicit omelia prima in Hiezechiel Propheta.* Ce modèle mérovingien eſt tiré du mſ. de S. Germain des Prés 789. fol. 10. ℣. Il apartenoit autrefois à l'abbaie de Corbie. Il contient les Homélies de S. Grégoire le Grand ſur Ezechiel, & nous l'eſtimons du VIIᵉ. ſiècle. Il y a des H en forme d'M renverſées. Tous les textes de l'Ecriture ſainte y ſont toujours en petit romain, tel qu'on l'écrivoit en France ſous la première race de nos Rois : ce qui prouve évidemment que le mérovingien n'étoit point une écriture employée par une nation, à l'excluſion de toute autre écriture; mais que ce caractère diféroit des autres contemporains, comme nos écritures financieres, batardes, italiennes diférent de nos majuſcules & minuſcules élégantes & poſées.

VIIᵉ. Eſpèce.

Les lettres de la ſeptième eſpèce de capitale mérovingienne élégante ſont hautes, à déliés très-fins, & ſouvent appuyées en griſes. Cette écriture eſt figurée dans le titre ſuivant : *Incipit liber sci (ſancti) Eucherii Lugdonensis (Lugdunenſis Epsi (Epiſcopi.)* Le mſ. mérovingien de l'abbaie de S. Germain des Prés 862. d'où nous avons tiré ce modèle, paroit au coup d'œil du IXᵉ. ſiècle commençant.

Il a huit pouces de large & près d'onze de haut. Il contient les ouvrages de S. Eucher avec ceux, qui lui avoient été adressés, & quelqu'uns de S. Isidore. L'orthographe en est vicieuse : tantôt les mots sont distingués, & tantôt ils sont confondus & coupés. Les lettres rouges ont été plombées ou écrites avec une liqueur mêlée de plomb ou d'étain. Toutes les expressions de l'Ecriture sainte, qui doivent être expliquées dans un sens spirituel, sont en rouge.

VIIIe. Espèce.

L'écriture capitale mérovingienne en forme rustique, haute, élégante, distincte, avec des bases contournées, apartient à la huitième espèce, dont voici un exemple : *Explicit Regula sancti Basilii Cappadociae Caesariensis archiepiscopi.* Ce modèle a été pris sur le mf. 400. de la même abbaie. C'est un *in-folio* en écriture onciale & demi-onciale mérovingienne. Il commence par un portail à deux portes, dont les piliers & les roses sont en broderie, avec un mêlange très-dru des couleurs rouge, verte, bleue, incarnat noir. Ce mêlange règne dans les lettres grises, qui souvent représentent des poissons, & dans les lettres des titres. Celui du livre est presque toujours au haut des pages avec quelques ornemens; d'un côté *Liber* ou *Regula* & de l'autre *sci Basilii* en onciale ou demi-onciale. L'orthographe indique le VIIe. siècle, comme nous l'avons dit ailleurs.

IXe. Espèce.

La neuvième espèce est d'une écriture capitale mérovingienne maigre, souvent tranchée en courbe, & tenant un peu de la rustique. Voici le morceau gravé sur notre planche, pour servir d'échantillon : *Juli. Pauli. ad filium. lib. V. expl. Item ex corpore Gregoriani.* On voit ici, comme dans les inscriptions, des points après chaque mot. Ce modèle est tiré du mf. du Roi 4403. dont l'écriture tient de la lombardique. C'est le code de Théodose, dont nous avons déja parlé. Tous les caractères de ce mf. réunis annonçent les tems du VIIIe. siècle, qui précéderent le règne de Charlemagne. Il paroit avoir été écrit en Italie ou dans la France méridionale. L'écriture en est fort singulière, quoique de diverses mains. Il y en a qui ont écrit en pure minuscule romaine, telle qu'on la voit aux VIII. & IXe. siècles : d'autres en minuscule mérovingienne, tenant considérablement de la cursive, & qu'on pouroit qualifier minus-

cuſo-curſive. On trouve auſſi une écriture demi-onciale, des lignes onciales & capitales, ou du moins dans leſquelles la capitale domine; ſi elle n'eſt pas pure. La même page eſt quelquefois de trois mains, & la même ligne de deux : preuve évidente que ces écritures étoient en uſage tout à la fois dans les mêmes lieux. Sur les rubriques il y a un vernis métallique, qui paroit avoir été de plomb; mais ſouvent il a diſparu. Il y a d'abord quatre cayers de S. Iſidore, dont le premier eſt un *quaternio*, & le dernier un *unio* & demi. Les ſignatures ſont placées vers le fond du livre de cette façon Q' I'I. Il en eſt à peu près ainſi des autres. Les cayers du code Théodoſien ſont tout de ſuite ainſi placés : q̄ VII, ou bien q̄ XXIII. C'eſt le nombre des cayers de ce mſ. qui apartenoit autrefois à Claude Dupuis. Quoiqu'on y trouve aſſez ſouvent un reſte de mot au bas des pages; ce ne ſont point de véritables réclames. Ce n'eſt que pour ne pas répeter une moitié de mot à une autre page. Ceci eſt fort ordinaire dans les anciens mſſ.

Xᵉ. *Eſpèce.*

La dernière eſpèce de capitale mérovingienne élégante tient un peu de la ruſtique. Ses baſes & ſes ſommets ſe terminent quelquefois en grifes. Chaque mot eſt ſéparé par neuf points. Cet ornement de caprice paroit dans l'exemple ſuivant figuré dans notre planche : *EXPLICIT LIBER TERTIUS. INCIPIT LIBER QUARTUS.* L'abréviation de ce dernier mot eſt remarquable. Il eſt ſuivi dans l'original d'un *Amen* écrit en onciale. Nous avons tiré cette écriture mérovingienne du mſ. du Roi. 1820. fol. ℣. 115. Ce mſ. a ſept pouces de largeur & dix de hauteur. Il vient originairement de l'ancienne abbaie de (1) Mici ou S. Meſmin. Il contient les Commentaires de S. Jerôme ſur Jeremie. Les textes du Prophete ſont marqués en marge par deux petites *s*,

(1) C'eſt ce qu'on trouve marqué en diverſes manières, & ſurtout en lettres capitales ruſtiques du IXᵉ. ſiècle. En voici la diſpoſition : *Hic eſt* paroit ſur la marge ſupérieure de la première page, *liber* ſur la ſeconde, *ſci Maximini* ſur la marge latérale extérieure de la première page, *Micia* ſur la marge inférieure de la même page, *cenſis* ſur la ſeconde inférieure, *monaſterii* ſur la marge latérale extérieure de la ſeconde page en remontant. On lit au haut de la première page de tout le mſ. *Liber ſc̄i Maximini relectus à Petro abbate.* C'eſt-à-dire que l'abbé Pierre l'a corrigé. Cette écriture ſemble du Xᵉ. ou même du IXᵉ. ſiècle. Cet abbé vivoit ſous Louis le Débonaire, comme on peut le voir dans le *Gallia Chriſtiana.*

comme des guillemets ſouvent verts, mais déteints. Ces deux lettres *h b* traverſées par une ligne horizontale marquent le texte hébreu. Excepté le ſecond cayer & les pages (1) 100. & 110. dans ce mſ. tout eſt du même tems, mais non pas de la même main. La plus ancienne de toutes les corrections eſt celle qui eſt en encre verte. Elle paroit du tems même du mſ. Il y a quelques ſommaires en notes de Tyron. Pluſieurs feuilles de parchemin ſont très-fines, & d'autres aſſez groſſières. Le mſ. ſemble être beaucoup plus ancien que l'abbé Pierre. Les ſolécíſmes ſont trop fréquens & l'orthographe trop irrégulière pour ſupoſer ce mſ. du IXe. ſiècle, ni même de la fin du VIIIe. ſous Charlemagne. On n'auroit pas de peine à le faire remonter juſqu'au VIIe. Quoiqu'il en ſoit, il eſt antérieur au renouvellement des lettres, arrivé ſous le règne de ce premier Empereur François.

Capitale mérovingienne maſſive : ſes eſpèces : mſ. de Grégoire de Tours de la cathedrale de Cambrai.

III. Les mſſ. mérovingiens fourniſſent une grande abondance d'écritures épatées & maſſives. Elles conſtituent le troiſième genre de la VIe. ſubdiviſion des écritures capitales. Ce genre eſt formé de dix eſpèces franco-galliques, dont voici la deſcription.

IIIe. Genre. *I^e^. Eſpèce.*

Les lettres de la première eſpèce n'ont ni baſes ni ſommets, comme on voit dans cet exemple : *Incipit ipsa Epistola*. C'eſt le titre de la ſeconde Epitre de S. Paul aux Corinthiens. Il eſt tiré du mſ. 50. du Vatican, écrit au VII. ou VIIIe. ſiècle. Le texte eſt en onciale à gros œil.

IIe. Eſpèce.

La ſeconde eſpèce maſſive ſe diſtingue par des lettres à volutes. Le mſ de l'Hiſtoire de Gregoire de Tours de la cathédrale de Cambrai nous a fourni cette écriture du VIIIe. ſiècle : *Incipit liber septimus. Licet sit.* Nous avons fait graver ce modèle d'après le ſecond (a) tome de la collection de D. Bouquet. Ce ſavant l'apèle de la troiſième main, à laquelle il (b) attribue la tranſcription des quatre derniers livres du S. Evêque de Tours.

(a) *Pref. p. VI.*

(b) *Voyez ci-deſſus p. 100.*

(1) Ces pages peuvent apartenir au X. ou XIe. ſiècle. En effet les lettres des alinea ne ſont point pour la plûpart dans le goût du IXe. Cependant comme il exiſte de l'écriture de ce ſiècle ſemblable à celle-ci ; elle pouroit abſolument en être. Ce qui nous confirme dans cette penſée, c'eſt qu'il y a des lignes & des demi-pages dans le texte, qu'on ne feroit pas dificulté de donner au IXe. ſiècle. Cette ſorte de petite minuſcule eſt ſans doute cette petite écriture, qui faiſoit héſiter D. Mabillon ſur celles des XI. X. & IXe. ſiècles, à cauſe de leur reſſemblance.

La

IIIe. Espèce.

La troisième espèce est carée, distante, tranchée, à volutes dans plusieurs de ses sommets. Voici son modèle, gravé sur notre planche : *INCIPIT. LIBER. QUINTUS. FELICITER. AMEN.* On voit deux points en forme de feuilles ou cœurs acompagnés de quelques ornemens de caprice. Cette sorte de points sépare fréquemment les mots dans les anciennes inscriptions. Nous avons tiré ce morceau d'écriture capitale mérovingienne massive du célèbre *(a)* mss. de l'Histoire de S. Grégoire de Tours, donné à la cathédrale de Paris, par M. Claude Joli, chanoine & chantre de cette Eglise. Sur le dernier feuillet à demi déchiré, on voit en écriture du XII[e]. siècle : *Liber sancti Petri Corbeie.* Le frontispice de l'Histoire ressemble à une espèce de portail, qui présente deux lignes de grandes lettres brodées, mais sans couleurs & une ligne de lettres blanches. Ces trois lignes en capitale & onciale forment le titre. Le discours commence par une autre ligne de pareilles lettres brodées, dont la première est d'une grandeur excessive. Nous parlerons ailleurs des diférentes écritures renfermées dans ce mss. du VII. au VIII[e]. siècle.

(a) *Cayer* 8. 3. ℣.

IVe. Espèce.

Les lettres de la quatrième espèce sont hautes, serrées & conjointes, comme on voit dans le mot *SCHEMA*, gravé dans notre planche, pour servir d'exemple. On le trouve à la marge fol. 22. du mss. mérovingien de S. Germain des Prés *266.* Nous avons déja parlé de ce beau mss. du VII. ou VIII[e]. siècle, qui contient les expositions ou commentaires de Cassiodore sur les Pseaumes. L'auteur y déclare qu'il a distingué certains endroits de son ouvrage par divers signes ou notes : *Diversas notas more majorum certis locis æstimavimus affigendas. Has cum explanationibus suis subter adjunximus.* Le mot *schema* en marge peut être l'explication d'une de ces marques.

Ve. Espèce.

La cinquième espèce de capitale massive mérovingienne ou franco-gallique est large, courbement tranchée dans ses sommets, terminée en grifes dans ses bases, & presque indistincte dans ses mots. Elle est représentée dans notre planche par ce modèle : *INCIPIT LIBER EJUSDEM AUGUSTINI AD VALENTINUM DE CORREPTIONE ET GRATIA.* Dans ce titre du livre de S. Augustin de la correction & de la grace, il faut surtout observer la forme des abréviations,

les virgules après les mots abregés, & le point sous la figure d'une feuille. Cette écriture se trouve à la dernière page du troisième cayer du mf. 255. de la bibliothèque de S. Germain des Prés. Ce livre, qui apartenoit autrefois à l'abbaie de Corbie a presque un pié de hauteur & neuf pouces de largeur. On y trouve la Règle du Maître, qu'on fait avoir été écrite au VIIe. siècle. Ainsi le mf. ne sauroit être plus ancien. On lit sur le n. XXVII. de cette Règle : *Respondit Dnus per... strum (magistrum) Babolenum nostrum.* Ceci est écrit en écriture du tems assez mauvaise, & d'une encre blanche. A la fin du dernier cayer, pour remplir les pages vuides, on a mis un catalogue des Papes, finissant à Jean V. qui gouverna l'Eglise romaine depuis 701. jusqu'en 705. Le caractère de ce catalogue est diférent du reste du mf. Il faut observer qu'après la seconde colone de ce catalogue, avant de commencer la dernière sur le recto du dernier feuillet, il est marqué au bas un peu au-dessous de S. Grégoire le Grand, qui est le dernier de la seconde colone : *Fiunt usque hic* LXIII. Ce qui pouroit faire conjecturer que le catalogue auroit d'abord fini là, & que les autres Papes auroient été ajoutés successivement ou tout d'un coup avant 705. Cependant comme la dernière colone est assez semblable pour l'écriture aux deux autres; nous croyons que le tout est du commencement du VIIIe. siècle. Les solécismes & les fautes d'orthographe y fourmillent.

VIe. Espèce. La sixième espèce se diférentie par des lettres alongées, étroites & bariolées. Le mf. 936. de S. Germain des Prés nous a donné (a) ce modèle : *INCIPIUNT CAPITULA SINODI SERDICENSIS NUMERO XX.* C'est le titre des canons du concile de Sardique. L'écriture est du VI. au VIIe. siécle. Nous avons déja fait conoitre ce mf. Au feuillet 44. ṽ. on lit en lettres onciales rouges : *Incipit epistola episcoporum ad Imperatores.* La pièce finit par ces mots : *Marcellianus presbyter obtuli* : formule ordinaire dans les anciens diplomes. Dans cette collection de canons du VIe. siècle, les signatures des évêques sont presque toujours jointes à (c) une invocation, qui est *In xpi nomine, in xpo, in Deo, Deo propitio.* La première est la plus fréquente. On met l'invocation après le nom de l'évêque, excepté la dernière, qui

(a) *Fol.* 230.

(c) *Fol.* 141. ṽ.

porte *In Christi nomine N. episcopus* &c. Ordinairement *consensi* est rendu par ꝯſſ, & *subscripsi* par *sub.* la dernière lettre étant traversée par une ligne.

*VII*e. *Espèce.*

La septième espèce est d'une écriture un peu massive, tranchée avec des filets. Le mot *LIBER*, que nous donnons dans notre planche pour exemple, est tiré du ms. 1200. fol. 3. de la bibliothèque de S. Germain des Prés. Il renferme les Evangiles, & paroit être du VII. au VIIIe. siècle.

*VIII*e. *Espèce.*

Les lettres de la huitième espèce de capitale franco-gallique massive sont patées, un peu rustiques, inclinées & tranchées. Les modèles suivans en font la preuve. 1°. *EXPLICIT SERMO SCI METHODII EPISCOPI DE FINE MUNDI DEO GRACIAS*. Ces mots, qui annoncent la fin d'un ouvrage atribué à S. Methode évêque, sont tirés du ms. de S. Germain des Prés 1309. Il est écrit en minuscule-cursive mérovingienne, absolument semblable à celle des chartes surtout à la fin. Mais les alinea & les nombres commencent par des lettres majuscules franco-galliques. Les titres sont en petit romain. Les deux dernières pages du sermon atribué à S. Methode, sur la fin du monde, sont d'une écriture diférente de tout le livre, quoique peutêtre de la même main. Ce ms. qui vient de la célèbre bibliothèque de Corbie, contient plusieurs autres ouvrages de divers auteurs, comme les vers de l'Imperatrice Constantine pour le Pape Damase. 2°. *INCIPIT PSALMUS*. On lit ces mots au feuillet 168. du ms. 266. de S. Germain des Prés, contenant l'explication des Pseaumes par Cassiodore. 3°. *PRAEFACIUNCULA PETRI (monachi.)* C'est le titre du prologue, qu'on trouve à la tête du discours de S. Methode sur la fin du monde, dans le ms. 1309. de la même abbaie. Ce prologue n'a point été imprimé dans la bibliothèque des Peres de 1677. où l'on a donné (*a*) le sermon de S. Methode. Pierre dit qu'il a traduit du grec en latin le livre de S. Methode évêque & martyr de *Fine mundi.* D'où il s'ensuit que Cave se trompe, lorsqu'il atribue cet écrit à S. Methode de CP. où à un Methode, moine grec du XIIIe. siècle; puisque cette traduction est au moins du commencement du IXe. ainsi que le ms. où elle se trouve.

(a) *Tom.* 3. *p.* 727.

*IX*e. *Espèce.*

La neuvième espèce se distingue par une capitale mérovingienne, haute, en grifes, tranchée, un peu rustique &

indiſtincte. Tous ces caractères paroiſſent dans ce modèle : *Lege feliciter in Dei nomine : amen.* Le copiſte du mſ. 1200. de S. Germain des Prés a mis ces mots à la fin de l'Evangile de S. Mathieu, écrit en minuſcule franco-gallique. L'Evangile de S. Marc, qu'on trouve à la ſuite, eſt en onciale. L'une & l'autre écriture de ce mſ. à deux colones eſt du VIIe. ſiècle.

X^e^. Eſpèce.

Notre XXXVIIIe. planche eſt terminée par une écriture capitale ordinaire, haute, épatée, indiſtincte, tranchée, & à volutes. Elle apartient à la dixième eſpèce de mérovingienne maſſive, dont voici un modèle du VIIe. ſiècle : *Incipit. praefatio. Rufini Prbri*, (*Presbyteri.*) C'eſt la préface ſur la Règle de S. Baſile, traduite par Rufin, & renfermée dans le beau mſ. in-folio, n. 400. 2. de la bibliothèque de S. Germain des Prés.

Capitale mérovingienne ruſtique de diverſes eſpèces : explication de la planche XXXIXe. Pſeautier de S. Germain des Prés en notes de Tiron &c.

IV. Si les inſcriptions & les mſſ. en capitale romaine préſentent quelquefois des écritures ruſtiques & demi-ruſtiques ; on en rencontre bien plus ſouvent dans nos anciens livres mérovingiens ou franco-galliques. Ce caractère ruſtique forme le IVe. genre de notre ſixième ſubdiviſion. Voici ſes eſpèces, figurées dans notre planche XXXIXe.

IVe. Genre. I^e^. Eſpèce.

La première reſulte de lettres à petites baſes & à queues. Nous en donnons deux exemples. 1°. *Dominus Jesus Christus ex virgine nascitur*, (*anno Octaviani Augusti XLII.*) Ce texte ſe lit dans la chronique de S. Iſidore, recueillie avec les Œuvres de S. Eucher évêque de Lyon, dans le mſ. 862. de la bibliothèque de S. Germain des Prés. Les cayers au nombre de ſeize étoient marqués au milieu du bas de la dernière page par des nombres ; mais la plûpart ont été coupés par le relieur. Les deux derniers feuillets de l'onzième cayer de minuſcule ſe changent en onciale tranchée. Les deux cayers ſuivans continuent de même. La minuſcule reprend au 14e. La chronique paſſe tout d'un coup de l'an du monde ṼDCCCXII, c'eſt-à-dire, cinq mille huit cents douze, au chifre DCLIIII. Ces derniers chifres marquent les ères d'Eſpagne & reviennent à l'an *616.* de J. C. Tout nous porte à croire que ce beau mſ. eſt du commencement du IXe. ſiècle. 2°. *Explicit liber primus. de natura et origine animae ad Vincentium Victorem. Incipit*

Suite de la VI.e Subdivision des écritures capitales tirées des Mss; contenant les 4. et 5. genres des capitales Mérovingiennes.

IV DNS IHS XPS EXURGI NE NASCITUR·

2 EXPLICIT LIBER PRIMUS·
DE NATURA ET ORIGINE ANIMÆ
AD VINCENTIUM VICTORE·
INCPT. LIBER SECUNDUS·

II EXPLICIT
EUANGELIUM
SECUNDUM
MATTHEUM·

III INCP. LIBER AURELI AUGUSTINI AD EUNDEM MONACHUM,
2 RESPONSIO· EIUSDEM,

IV EXP. DIVI MAIOR· INCP DIVI SEVERI

V LXXXV. ORATIO DD

VI INSTITUTIO SCI EFREM DIAC DATA AD MONACHOS

V IN XPI NOMINE INCP PASSIO SCORUM
AC BEATISSIMORUM FUSCIANI
ET VICTORICI MARTYRUM
Eodem igitur tempore quo maximianus
Truculentissimus augustus a rictiovarus gallie presidebat...

V IN XPI NOM INCP VITA
VEL OBITUS SCI LAND PON ....
qui interfectus XV. kl. octobris: Leodio:
ubi et ipse domnus preciosus incorpore requiescit.

VII III ETS DE HIS QUI A BELLUM NON VADUNT
AUT DE VALLO REFUGIUNT.

VIII SCI IOHIS CONSTANTINOPOLITANI EPISCOPI

II EXP. GREGORIANI
LIB. SECUNDUS·
INCP. THEODOSI
ANI LIB. PRIMUS

III EXPL DICTA
SCI ESIDORI

IV ISIDORUS INSTITUTIONUM DISCIPLINE A SUPRA FATO EDITA INCIPIT AME

VI KANONUM
LEXANDRIA
UT PSINGULI
QUACUMQUE
PROUINCIAS

VII.e Subdivision, renfermant les écritures capitales Teutoniques.

I ARTIS PRISCIANI
VIRI DISERTIS
SIMI GRAMATICI
caesariensis doctor

II DESIDERABI
LEM GLORIOSAM HAC SUI SINGULAREM

III INCIPIT PROLOGUS SCI
IV TTRIPHERITERAT VERBUM HIERO

III EXPL THEUDOSI
ANI

II PAPE GREGORII

III INCIPIUNT
TITULI CANO
NUM APOS
TOLORUM,

2 INCIP MORAL
PARS ULTIMA:

VIII CRISTA PASTORIS SANCTI MERCEDE
LABORIS XPS CONDONAT
ET ET REGINA CORONAT.

II BENEDICTUS QUI VENIT

III SPIRITUS SCS PARACLITUS

LIBER SECUNDUS. Ce modèle eſt tiré du mſ. 763. fol. 37. de S. Germain des Prés, qui contient des lettres & divers ouvrages de S. Auguſtin. Nous le croyons du IXe. ſiècle. Mais les huit pages en quatre feuilles miſes de toute leur longueur au commencement & à la fin, pour ſervir à la reliure du livre, ſont en belle demi-onciale du VIIe.

IIe. Eſpèce. La ſeconde eſpèce de capitale ruſtique eſt lâche & à mots coupés, ornée de points au-deſſus & au-deſſous des lignes. Le ſecond mſ. des Evangiles de S. Martin de Tours nous a donné ce modèle : *EXPLICIT EVANGELIUM SECUNDUM MATTHEUM.* Dans ce livre écrit au IXe. ſiècle, la ſeule première page de chacun des quatre Evangeliſtes eſt en lettres d'or. Le reſte eſt écrit en caractère minuſcule & d'une encre ordinaire ſur une ſeule colone. Les mots n'y ſont preſque point ſéparés, excepté lorſqu'il y a un point. Il y a beaucoup de pages, ſurtout dans l'Evangile de S. Jean, où il n'y a aucun alinea. Au lieu de l'*æ* on lit par tout *ae*. Le mot *eſt* ſe rend d'ordinaire par cette abréviation ē.

IIIe. Eſpèce. La troiſième eſpèce eſt demi-ruſtique, détachée, à traits ſuperflus. Notre planche XXXIX. ofre deux modèles de cette écriture capitale mérovingienne. 1°. *INCIPIT LIBER AURELI AUGUSTINI AD EUNDEM MONACHUM* (*Valentinum de gratia & libero arbitrio.*) On trouve ce titre au feuillet 3. du mſ. 255. de la bibliothèque de S. Germain des Prés. Il eſt du VII. au VIIIe. ſiècle, comme le prouvent les ſolécíſmes dont il eſt rempli, & l'écriture mérovingienne de ces tems-là. 2°. *RESPONSIO EJUSDEM.* Ces mots ſe trouvent écrits en vermillon au feuillet 21. du mſ. 400. 2. de la même bibliothèque. Nous avons déja parlé de ce livre écrit au VIIe. ſiècle, & qui contient la Règle de S. Baſile.

IVe. Eſpèce. La quatrième eſpèce eſt encore demi-ruſtique & tient de la lombarde. Le code Théodoſien de la bibliothèque du Roi, marqué 4403. nous a fourni ce modele : *EXPLICIT DIVI MAJOR.* (*Majoriani.*) *INCIPIT DIVI SEVERI.* Dans ce mſ. chaque première lettre des capitules eſt onciale ou capitale rouge, & le reſte en demi-onciale du gout de la fin du VIIe. ſiècle, ou du commencement du VIIIe. Les mots ne ſont point ſéparés. Le titre de chaque livre eſt toujours au haut de la page. Il y a beaucoup de ſolécíſmes. On y trouve

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. II. Art. IV.

des lettres qui ſemblent lombardiques; cependant les liaiſons reviennent mieux à la minuſcule mérovingienne. Preuve que cette dernière écriture eſt du même tems que la groſſe du texte; c'eſt que trois mots laiſſés en (a) blanc au milieu d'une ligne, ſont ſupléées par cette ſeconde main. La plûpart des titres avoient été faits en noir; mais on a fait paſſer le rouge par deſſous, & quand cette dernière couleur s'eſt détachée, on voit la première. Ce mſ. dont nous avons déja parlé (b) ailleurs, eſt eſtimé du VIIIe. ſiècle par les ſavans de la bibliothèque du Roi.

(a) *Fol.* 74.

(b) *Ci-deſſus p.* 43.

V^e^. Eſpèce. La cinquième eſpèce de capitale mérovingienne demi-ruſtique eſt à queues, demi-tranchée, diſtincte, & mêlée de notes ou lettres tyroniennes. Le modèle de cette écriture, gravé dans notre planche, eſt ce titre du Pſeaume 85: *LXXXV. ORATIO DD.* (*Davidis.*) *VOX CHRISTI AD PATREM.* Les quatre derniers mots ſont exprimés en notes de Tyron. Celle qui ſignifie *vox* eſt monogrammatique & compoſée de l'u rond, de l'o & de l'x conjoints. Le point placé deſſous fixe ici le nom au nominatif. C'eſt ainſi qu'un ſeul ſigne ou caractère vaut un mot en écriture tyronienne. Dans la note de *Chriſti* on découvre ſans peine *Chti* qui n'eſt que l'abréviation du mot. Le *c* eſt à la tête de l'*h* curſive, & l'ancien T des Grecs & des Romains eſt poſé ſur l'*i* curſif joint au ſigne d'abréviation. Le (1) mſ. d'où nous avons tiré le modèle, que nous venons d'expliquer, eſt le 661. 2. de la bibliothèque de S. Germain des Prés.

VIe. Eſpèces. La dernière eſpèce de capitale mérovingienne demi-ruſtique eſt longue, tortue, & à traits pleins & déliés. En voici un exemple, tiré du mſ. de S. Germain des Prés 960. fol. 142: *INSTITUTIO SCI EFREMS DIAC. DATA AD*

(1) C'eſt un Pſeautier in-4°. tout écrit en notes de Tyron, à l'exception des titres, qui ſont en capitale. Il y manque cinq feuillets du premier cayer, qui renfermoit les quatre premiers Pſeaumes, avec les ſept premiers verſets du cinquième. Il paſſe de ce dernier au dixième & finit au 150e. après lequel on lit cette note écrite de la main de D. Jaque du Breuil: *Finitur Pſalterium latinum, notis Ciceronianis exaratum.* Enſuite viennent les Cantiques de l'ancien & du Nouveau Teſtament, le ſymbole *Quicunque* & deux oraiſons avant la communion, le tout en notes; mais les deux oraiſons ſont d'une main plus recente. Les titres des Pſeaumes, des Cantiques, & du Symbole ſont en vermillon; ainſi que les premières lettres ou notes de chaque verſet. Nous croyons ce mſ. du VIIIe. ſiècle. C'eſt un des plus beaux monumens de Tachygraphie romaine, qui ſoit en Europe.

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. II. Art. IV.

MONACHOS. Le mſ. a dix pouces de haut ſur ſept de large. Nous le croyons du VII. au VIIIe. ſiècle. Sa couverture eſt des plus (1) ſingulières. Il apartenoit autrefois à l'abbaie de Corbie.

Capitale mérovingienne mêlée avec l'onciale & la minuſcule : barbarie du ſtyle & de l'orthographe dès mſſ. ſous la première race de nos Rois.

V^e. Genre. I^e. Eſpèce.

V. On trouve très-ſouvent dans les anciens mſſ. un mêlange de capitale franco-gallique avec l'onciale & la minuſcule, qui étoient tout à la fois & en même tems d'un uſage ordinaire. Ce mêlange conſtitue un nouveau genre d'écriture, auquel ſe raportent huit eſpèces.

La premiere eſt d'une écriture capitale pure, maſſive, enclavée, & mêlée d'onciale & de minuſcule. Notre planche fournit un exemple remarquable de cette eſpèce de mêlange dans le texte ſuivant : *In XPO NOM* (*ideſt, In Chriſti nomine.*) *INCIPIT PASSIO SANCTORUM AC BEATISSIMORUM FUSCIANI ET VICTUORICI MARTYRUM. Eodem igitur tempore quo Maximianus trucolentiſſimus Auguſtus arva* (*arvis*) *Galliæ præſidebat.* Dans ce texte, l'écriture capitale emploie le C rond & le caré, & n'emprunte de l'onciale que les Є & quelques U. Dans l'onciale, qui commence par *Eodem igitur*, on reconoit le goût du VIIIe. ſiècle, les T paſſent au-deſſus de la ligne, & l'on emprunte le Q de l'écriture capitale & l'*e* de la demi-onciale. La minuſcule n'a rien qui ne lui ſoit propre, ſi ce n'eſt qu'elle emprunte les a de l'onciale. On y trouve l'æ & & l'ę avec cedille pour *ae*. Notre modèle eſt tiré du mſ. 1045. fol. ỷ. 32. de l'abbaie de S. Germain des Prés, écrit au VIIIe. ſiècle, avant Charlemagne. C'eſt un in-folio, où ſont recueillies les vies des Saints. La plus recente eſt celle de S. Lambert, évêque de Maſtricht l'an *668*. martyr, & Patron de Liege.

(1) Il eſt couvert de deux planches de cœur de chêne, tenant par des lanières aux tranchefils. Les lanières n'avancent pas plus d'un pouce & demi ſur ces couvertures de bois : celles de haut & de bas vont obliquement, celles du milieu horizontalement. Ces planches recoupées en talus par les deux bouts du dos donnent entrée à la lanière dans leur épaiſſeur par une rigole oblique. Les trous des trois lanières du milieu ſont dans le dos de la planche. Ces trous cachés ſe découvrent à un bon demi-pouce du bord. L'ouverture extérieure eſt de la même étendue. C'eſt là que la lanière ſe replie en dedans par le moyen d'un trou, qui paroit dans l'intérieur de la couverture. Pour aſſurer cette atache on enfonce au bout d'un trou intérieur une clavicule, dont le bout paroit en deſſus à un tiers de pouce de l'ouverture extérieure, où chaque lanière ſe montre. Par le dos du livre le milieu de la lanière eſt ouverte & fortifiée par un double rang de cordes en treſſe, qui entoure les deux parties de la lanière.

IIe. Espèce.

Le mêlange de la capitale avec l'onciale & demi-onciale dans les mss. mérovingiens caractérise la seconde espèce, dont notre planche ofre cet échantillon : *Explicit Gregoriani liber secundus. Incipit Theodosiani liber primus.* Ce modèle est tiré du code Théodosien renfermé dans le ms. 4403. A. de la bibliothèque du Roi. L'écriture minuscule cursive, franco-romaine, ou mérovingienne entre encore dans le mêlange des autres caractères de ce ms.

IIIe. Espèce.

Le ms. 1311. de S. Germain des Prés ofre une écriture capitale mérovingienne à triple trait, haute, massive, à tranches déliées, & mêlangée d'onciale. Ces marques caractéristiques nous donnent la troisième espèce, dont voici le modèle, tiré du feuillet 107 : *Expliciunt dicta sancti Esidori.* On voit dans ce dernier l'*E* pour l'*I*. Le ms. a huit pouces de hauteur & sept de largeur. Il est composé de divers morceaux & de diférentes écritures contemporaines. Celles-ci peuvent se réduire à trois, savoir l'onciale, dont il n'y a qu'un ancien martyrologe incomplet; la demi-onciale, qui remplit la plus grande partie de ce ms; & la mérovingienne cursive, semblable à celles des diplomes. Il y a du moins trois sortes de demi-onciales de mains & de tems diférens. Mais toutes, ainsi que l'onciale & la mérovingienne, doivent apartenir au VII. ou VIIIe. siècle. On donnoit cette antiquité au ms. il y a plus de cinquante ans.

IVe. Espèce.

La quatrième espèce de capitale franco-gallique mêlangée résulte de capitales maigres, longues, rouges, à points verds argentés, & de capitales basses, vertes & argentées. Le ms. du Roi 2994. A. donne ce mêlange dans l'exemple qui suit : *Ysidorus institutionum discipline a supra fato, edita incipit. amen.* Notez les solécismes & la mauvaise orthographe, pareille à celle des diplomes du VIIe. siècle. Les mots ne sont nullement distingués, excepté aux points & virgules. Le ms. est caré, ayant cinq pouces & demi de hauteur sur cinq de largeur. Il est composé de deux mss, dont l'un est en écriture mérovingienne du VIIe. siècle, & l'autre en minuscule antérieure au milieu du IXe. Le latin du ms. mérovingien est très-barbare, l'orthographe très-vicieuse & les abréviations se produisent à chaque ligne. Les *alinea* & les phrases commencent par une lettre capitale. Les titres

& les lettrines sont en caractères rouges plombés; mais le plomb s'est ordinairement détaché; de sorte qu'on ne voit plus le vermillon.

V^e. Espèce. Les mêlanges de capitales massives & de capitales longues, maigres, & de demi-onciale au coup d'œil, où néanmoins l'onciale domine, constituent la cinquième espèce, dont le ms. de S. Germain des Prés 1045. fol. 50. a donné ce modèle : *IN CHRISTI NOMINE INCIPIT VITA VEL OBITUS SANCTI LANDBERTI PONTIFICIS, qui interfectus est XV. Kalendas Octubris Leodio, ubi & ipse domnus preciosus in corpore requiescit.* Remarquez la dernière phrase, ordinaire dans les anciens diplomes, & notez les abréviations, surtout celle d'*est.*

VIe. Espèce. La sixième espèce se distingue par une écriture capitale mérovingienne, partie cordée à la lombardique, conjointe, enclavée & mêlée de grande onciale. Le ms. du Roi 1603. fol. 13. nous a fourni un exemple de ce mêlange dans le texte suivant : *CANON NICENUS, HIRA XX. UT PER SINGULAS QUACUMQUE PROVINCIAS (bis in anno episcoporum concilia celebrent, semel quidem post tercia septimana festi paschalis. secunda XV. dies mensis Octobris. Canon Aurilianis, hura* I.) Ce texte, défiguré par des solécismes, remplit deux colones en capitale mêlangée, alternativement verte, rouge & noire. La première est verte, noire, & blanche. On a déja observé, que *hira, hura*, est la même chose que *capitulum.*

VIIe. Espèce. On a quelquefois qualifié d'écriture capitale mérovingienne la capitale wisigothique. Cette prétendue mérovingienne haute, serrée, négligée, mêlée d'onciale & de minuscule caractérise la septième espèce, dont le ms. du Roi 4667. nous a donné ce modèle, tiré du 9e. livre des loix des wisigots : *II. TITULUS DE HIS QUI AD VELLUM NON VADUNT, AUT DE VELLO REFUGIUNT.* Dans cet exemple singulier de capitale, on écrit *vellum, vello*, pour *bellum, bello*, par un changement du *b* en *u*, fort ordinaire dans la France méridionale. Le ms. commence par une chronique des Rois Wisigots. Ensuite viennent leurs loix partagées en douze livres. Les savans auteurs du catalogue de la bibliothèque du Roi, l'estiment du IXe. siècle.

VIIIe. Espèce. La dernière espèce de majuscule mérovingienne des mss. se distingue par un mêlange de capitale massive longue, de

capitale & d'onciale maigre & alongée, & de petite onciale. Ce mêlange se montre dans ce modèle : *SANCTI JOHANNIS CONSTANTINOPOLITANI EPISCOPI OS AUREI.* Les deux derniers mots ont été ajoutés par une main plus récente. Ce titre se trouve au feuillet 61. du mss. 197. de l'abbaie de S. Germain des Prés. Il y a plus de cinquante ans qu'on le jugeoit du VIIe. siècle. C'est en éfet l'age, qu'on peut lui donner au coup d'œil. Il est presque partout récrit, & sa forme est carée. Il contient divers ouvrages d'Origène, de S. Jean Chrysostome &c. On trouve d'abord en écriture du XI. ou XIIe. siècle le martyre de S. Laurent en vers & non de S. Sixte, comme il est marqué dans la notice. Ce mss. a apartenu à l'abbaie de Corbie. On y met souvent un, deux, trois points sur les lettres à corriger.

§. II.

Ecritures capitales teutoniques ou allemandes.

Le moine Otfride disciple de Raban Maur, dans la préface de sa version des Evangiles en tudesque, assure que les Germains ou Francs n'avoient jamais fait usage de l'écriture pour polir leur langue. Quelques savans en ont conclu que ces peuples septentrionaux ont absolument ignoré l'art d'écrire, jusqu'au tems de Charlemagne. Il est vrai qu'avant le règne de ce Prince, ils s'ocupoient plus des armes que de la litérature. Cependant ils (*a*) ne la négligeoient pas tout à fait. Les monumens runiques, l'alphabet grec mêlé de latin d'Ulphila, & le fameux livre d'argent des Evangiles publié par Junius en font la preuve. Les bibliothèques d'Allemagne ne sont nullement dépourvues de mss. latins plus anciens que le règne Charlemagne, & la prédication de l'évangile dans le païs par S. Boniface. Il est (*b*) certain que les Allemans, sous les règnes des Empereurs carolins, abandonnerent tout-à-fait leur ancien caractère runique, & s'aproprièrent l'écriture gallicane. Ce caractère romain d'origine se reproduit dans les mss. & les diplomes d'Allemagne ; mais avec un air & des traits, qui caractérisent le goût national.

Ecriture capitale teutonique de

I. Pour en donner une juste idée, commençons par les écritures capitales teutoniques, tirées des mss. Elles entrent

(a) *De re Diplom. p. 46. n. III. Voyez ci-dessus p. 24.*

(b) *De re Dipl. p. 432.*

forme étrangere : mſſ. d'Allemagne. VIIe. SUBDIVISION.

dans le ſyſtème de nos planches. Apartenant à la première diviſion des écritures de la ſeconde claſſe, elles forment naturellement une nouvelle ſubdiviſion d'écritures capitales propres des mſſ. Nous ne l'avons compoſée que de deux genres; dont le premier ſe diſtingue par une forme étrangère, qui ſe manifeſte dans les quatre eſpèces, qui lui apartiennent.

I. Genre. Ie. Eſpèce.

Les lettres de la première eſpèce de capitale teutonique de forme étrangère, ſont inégales, tranchées, irrégulières & mêlées de minuſcules. Voici l'exemple que nous en donnons dans notre planche : *ARTIS PRISCIANI VIRI DISERTISSIMI, GRAMMATICI CAESARIENSIS DOCTORIS.* Ce modèle eſt tiré du mſ. de S. Germain des Prés 613. écrit au VIII. ou IXe. ſiècle, partie en caractères ſaxons, & partie en teutoniques. Il apartenoit autrefois à l'abbaie de Corbie, qui comme l'on ſait, avoit anciennement les plus grandes rélations en Saxe. Il contient, outre une partie de Priſcien, les Oeuvres poetiques de S. Paulin, dont les vers ſont diviſés par des points.

IIe. Eſpèce.

L'écriture allemande de la ſeconde eſpèce tire ſur la ſaxone. Ses lettres ſont bariolées, à baſes naiſſantes ou en griſes, mêlées d'onciales, irrégulières & ruſtiques. La Chronique de Godwic (*a*) nous a fourni le modèle de cette écriture gravé ſur notre planche. En voici le contenu : *DESIDERABILEM GLORIOSAM HAC SINGULAREM* (*ſolemnitatem ; hoc eſt, nativitatem Dñi.*) Les quatre premiers mots en capitale ſont entourés de deux parallellogrames de points. Cette écriture eſt tirée d'un mſ. du VIIIe. ſiècle, apartenant à la cathédrale de Wirtzbourg. Il eſt en écriture preſque ſaxone ordinairement diſtincte. Il contient les Homélies ou Sermons d'un auteur inconnu au ſavant abbé de Godwic.

IIIe. Eſpèce.

Les lettres de la troiſième eſpèce ſont hautes, carées, patées, irrégulières dans leur épaiſſeur, enclavées & conjointes. Le modèle, que nous en donnons, d'après (*b*) l'auteur de la Chronique de Godwic, ne conſiſte qu'en ces quatre mots : *INCIPIT PROLOGUS SANCTI HIERONIMI.* C'eſt le titre du commentaire de S. Jerôme ſur les livres de Salomon, ſavoir les Proverbes, l'Ecléſiaſte & le Cantique des Cantiques de la verſion des ſeptante. Ce (*c*) commentaire eſt renfermé dans le fameux mſ. de l'abbaie de S. Pierre de Saltzbourg, écrit au VIIIe. ſiècle par l'évêque Arnon. Godfroi Von-Beſſel (*d*)

(a) *Pag.* 34. *n. IV.*

(b) *Pag.* 37. *n. II.*

(c) *Ibid. p.* 38.

(d) *Ibid. p.* 39.

IVe. Espèce.

assure que ce livre a un pié de hauteur, huit de largeur & deux palmes d'épaisseur, mesure d'Allemagne.

La quatrième espèce est mêlée de lettres grèques & d'onciale : Elle est conjointe, enclavée, haute & tire sur la caroline. Ces trois mots *PRINCIPIO ERAT VERBUM* lui servent de modèle dans notre planche. Ils sont tirés du ms. des Evangiles de la célèbre bibliothèque de l'abbaie de Werden, écrit vers la fin du VIIIe. siècle. ou au commencement du IXe.

Capitale allemande tirant beaucoup sur la franco-gallique & la caroline.

II. L'écriture capitale teutonique a souvent de grands raports avec la romaine ou caroline & la mérovingienne. Sous ce point de vue, elle constitue un second genre, dont les espèces au nombre de trois, figurent dans notre planche XXXIX.

II. Genre. Ie. Espèce.

La première est large, lâche, & tortueuse. Son modèle, *EXPLICIT THEUDOSIANI*, est tiré d'un ms. de la cathédrale de Wirtzbourg, dont on trouve trois lignes gravées dans les *Vendanges litéraires (a)* de Frederic Schannat. Ce ms. de forme carée contient le code Théodosien. Au jugement du docte Allemand, il n'en cede point aux fameuses Pandectes de Florence. Cependant il ne paroitra guère plus ancien que la moitié du VIIIe. siècle; si l'on en juge par le caractère.

(a) *Pag.* 228.

IIe. Espèce.

Les lettres de la seconde espèce sont tranchées, massives, à angles rentrans ou bombés & à queues fleuronnées. Les deux mots, *PAPAE GREGORII*, représentés sur notre planche, pour servir d'exemple, sont pris d'un ms. de l'abbaie de Tegern en Baviere, écrit au VIIIe. siècle. Il *(b)* contient le Pastoral de S. Grégoire. Les lettres initiales & les nombres qui marquent les chapitres sont peints en rouge. Ces chapitres commencent toujours par des *alinea*. On met des gloses tudesques sur les mots. Le ms. est terminé par un glossaire en cette langue, dont l'écriture n'est que du IXe. siècle.

(b) *Chronic. Godwic. p.* 36.

IIIe. Espèce.

La troisième espèce de capitale allemande tirant sur la caroline ou romaine renouvellée, se distingue par des lettres tranchées, mêlées d'onciales; un peu massives, larges, distantes, mais plus pressées, quand elles sont conjointes ou enclavées. Notre planche ofre deux modèles de cette espèce. 1°. *INCIPIUNT TITULI CANONUM APOSTOLORUM*. Nous avons fait graver cette écriture du VIIIe. siècle d'après le savant Godfroi Von-Bessel, qui l'a tirée *(c)* d'un ms. de la cathédrale de Virtzbourg, contenant les canons attribués aux

(c) *Chronicon. Godwic. p.* 34.

Apôtres. La minuſcule du texte tire ſur la ſaxone. On trouve en marge beaucoup de mots de l'ancienne langue tudeſque. Suivant l'uſage du tems, la couverture du livre eſt de bois, revêtu de peau de truie. 2°. *Incipit moralium pars ultima*. Ce (*a*) modèle eſt tiré d'un mſ. de l'abbaie de Werden. Il eſt du VIIIe. ſiècle, & renferme les homélies de S. Grégoire le Grand ſur Ezechiel, & ſes morales ſur Job. Dans le texte, écrit en minuſcule tirant ſur la caroline, les *u* ſont preſque ſemblables aux *n*.

(a) *Ibid. p.* 36.

Fameux alphabet de lettres capitales carées, tiré d'un ancien mſ. de Wirtzbourg.

III. On rencontre quelquefois dans les mſſ. teutoniques des lettres capitales de formée carée. Telles ſont la plûpart de celles, dont on s'eſt ſervi, pour écrire les premiers mots du célèbre mſ. de la cathédrale de Wirtzbourg, lequel renferme les Epitres de S. Paul, avec des préfaces. Quoique l'alphabet, qu'on en a tiré, ait été publié par Schannat, & par d'autres ſavans; nous croyons devoir le placer ici, à cauſe de ſa ſingularité.



Parmi ces lettres capitales, il y en a un nombre de minuſcules, ſavoir *b d g h x*. Le texte de S. Paul eſt en écriture curſive ſaxone teutonique, mêlée de minuſcule ordinaire. L'Abbé de Godwic, (*b*) apèle lombardique cette écriture; quoique les caractères ſaxons s'y montrent à découvert. Il juge avec raiſon le mſ. plus ancien que le IXe. ſiècle. On y trouve de fréquentes abréviations, & les mots ſont déja diſtingués les uns des autres. On peut le faire remonter juſqu'au tems de Pepin le Bref. Il eſt ſingulier que S. Paul y prenne (*c*) le titre de *Paulus servus ihu xpi* (*Jeſu-Chriſti*,) au

(b) *Ibid. p.* 35.

(c) *Ibid.*

commencement de la première Epitre à Timothée. Notre docte Alleman, regarde comme une autre singularité la ligne ÷ acompagnée de deux points, l'un supérieur & l'autre inférieur ; mais c'est une abréviation du mot *est*. Elle est très-commune dans les anciens mss.

§. III.

Ecriture capitale gothique moderne des mss.

Capitale gothique moderne : sa rareté dans les mss.

I. Nous n'aurions dû placer l'écriture capitale gothique moderne des mss. qu'à la suite de la capetienne. Mais l'arangement de nos planches ne nous a pas toujours permis de suivre l'ordre d'un système parfaitement régulier. D'ailleurs le gothique moderne est regardé par plusieurs antiquaires comme le caractère propre des Allemans. Nous avons donc cru pouvoir le placer à la suite de leur ancienne écriture capitale. Celle-ci, dans les livres écrits aux IX. & X[e]. siècles ne difère guère de la caroline. Mais au suivant elle commence à se défigurer par des traits d'un goût nouveau. Par un mêlange continuel de lettres d'un ordre diférent, elle commença à dégénérer dès la fin du XII[e]. siècle en cette écriture barbare, que nous apelons gothique. Nous ne sommes point de l'avis de quelques auteurs, qui lui donnent spécialement le nom d'allemande. Il est vrai qu'elle se maintient encore en Allemagne, en dépit du bon goût & de la politesse des derniers tems ; mais elle n'y a pas plutôt pris naissance, que dans les autres contrées de l'Europe.

(a) *V. notre tom. 2. chap. XI. art. III.*

Si ce caractère capital gothique est très (*a*) fréquent dans les inscriptions lapidaires & métalliques ; il est si rare dans les mss. des XIII. XIV. & XV[e]. siècles, qu'il ne nous a pas été possible d'en découvrir un grand nombre de modèles. Les titres de presque tous les mss. en gothique moderne de S. Germain des Prés & des Blancs-manteaux, que nous avons feuilletés, n'ofrent que des écritures minuscules, plus grandes à la vérité ; mais de même forme que celles du texte en minuscule. On diroit, qu'à l'exception des lettres initiales, l'écriture capitale auroit été banie des mss. depuis le commencement du XIII[e]. siècle, jusqu'au dernier renouvellement des lettres. En voici cependant des exemples, qui sufisent pour former

une huitième subdivision, qui terminera notre planche xxxix. Elle n'ofre qu'un seul genre de capitale gothique, tirée des mss. & ce genre n'a que trois espèces toutes françoises.

I. Genre. I^e. Espèce.

La première est melée de plusieurs lettres capitales & minuscules romaines : ses c, e, t, sont fermés, & ses o sont bombés. Le modèle que nous en donnons d'après (a) Dom Beaugendre, éditeur des Œuvres d'Hildebert Archevêque de Tours, contient ce distique :

Crimina ⁝ pastoris ⁝ tanti ⁝ mercede ⁝ laboris ⁝

Christus ⁝ condonat ⁝ et ⁝ eum ⁝ Regina ⁝ coronat ⁝

Ces deux vers hexamètres, tirés d'un ancien ms. de la Collegiale de sainte Radegonde de Poitiers, servent d'inscription au tableau placé au fontispice, & qui représente Hildebert à genoux, en habits pontificaux, aux pieds de sainte Radegonde, à laquelle il ofre un livre. Ces vers peuvent avoir été écrits au xiiie. siècle, ou à la fin du précédent. Les mots sont séparés par trois points en ligne perpendiculaire, comme dans les anciennes inscriptions. Les E sont exactement fermés.

IIe. Espèce.

La deuxième espèce de capitale gothique moderne est petite, & mêlée de quelques lettres cursives & minuscules. Le modèle gravé sur notre planche ne contient que ces trois mots : *Benedictus qui venit*, écrits en or qui servent d'inscription à une miniature d'un ms. du xve. siècle. Elle représente le saint vieillard Simeon, tenant l'Enfant Jesus entre ses bras.

III. Espèce.

La troisième espèce est décorée de traits & de pointes superflues, comme on peut voir dans l'exemple que nous en donnons à la fin de notre planche xxxix. Cet exemple ne consiste qu'en ces deux mots : *Spiritus paraclitus*, peints en or au haut d'une autre miniature, où la descente du S. Esprit sur les Apôtres est peinte avec autant d'art que de délicatesse. Ces deux modèles de capitale gothique sont tirés des heures manuscrites en très-beau velin, qu'on conserve dans la bibliothèque du monastere de Notre-Dame des Blancs-manteaux. Elles paroissent de la fin du xve. siècle. Les images & les vignetes, qui en ornent les pages, sont d'un bon goût. Chaque verset des Pseaumes commence par une lettre capitale gothique en or fort brillant. Les couleurs sont très-belles, l'or est bien apliqué, & l'on ne peut guère porter

(a) *Hildeberti opera p.* 886.

plus loin la magnificence dans un livre de prières, destiné à l'usage d'un particulier.

ARTICLE V.

Ecritures capitales caroline & capétienne avec leurs genres & leurs espèces : explication des planches XL. *&* XLI. *où sont renfermées les* VIII. *&* IX. *subdivisions des écritures capitales propres aux mss.*

§. I.

Ecriture capitale caroline des manuscrits.

L'Écriture capitale fut d'un grand usage sous Charlemagne & ses successeurs. Les mss. des VIII. & IXe. siècles, où elle est employée à la tête & dans les titres des livres, ne permettent pas d'en douter. Ce caractère carolin entre nécessairement dans la première division des écritures de la seconde classe, & forme une VIIIe. subdivision, qui renferme cinq genres avec leurs espèces.

VIIIe. SUBDIVISION.

Capitale caroline ordinaire : mss. de S. Remi de Reims, du Prince de Soubise : grande bible de S. Germain des Prés.

I. Le premier comprend la capitale la plus ordinaire, & s'aproprie onze espèces, représentées dans la planche XL. En voici la description.

I Genre.
I^e^. Espèce.

La première est d'une écriture caroline commençante, demi-tranchée, enclavée, demi-carée, avec des queues recourbées & des grifes naissantes. Voici son modèle : *Incipit ad Augustinum.* C'est le titre d'une lettre de S. Jerôme à S. Augustin. On trouve cette écriture capitale dans le huitième cayer fol. 6. du ms. 841. de l'abbaie de S. Germain des Prés, qui contient divers opuscules des Peres, en minuscule caroline.

IIe. Espèce.

La seconde espèce de capitale commençante est demi-tranchée, demi-carée, & presque indistincte. Ses lettres ont des queues pointues & recourbées. L'exemple que nous en donnons est tiré du même ms. autrefois de Corbie, où l'on trouve ces mots au premier feuillet du VIe. cayer : *In libro sci Agustini de civitate Dei.*

IIIe. Espèce.

La troisième espèce de caroline ordinaire est à dentelle & à grifes. Le modèle, que nous en avons fait graver ne renferme

VIII.e Subdivision des écritures capitales tirées des Manuscrits, où sont renfermés les deux premiers genres des écritures capitales carolines.

INCIPIT AD AUGUSTINU

I INLIBROS SCI AUGUSTINI DE CIVITATE DI

II IN XPI NOMINE

V INEP LANNI CONELORUMDI

VI QUIA TRES SUNT GENERA·

VII EX PRECEPTO PIISSIMI ABBATIS WOLFARII ET ARCHIEP.....

2 INNOMINE DNI INCIPIUNT EXPOSITIONES PSALMORUM SCI AUGUSTINI A QUADRAGESIMO PRIMO USQ; IN QUINQUAGESIMU

IX INEP EPISTOLA FERANDI DIACONI

3 PRECEPTO PIISSIMI ABBATIS EBONIS ET ARCHI EPI .... ERCHANRAO VERO PREPOSITO

XI INCIPIT LIBER PROVERB QUE HAEBRAEI MASLOTH APPELLANT

IV EXPLICIT. LIB TO DIE

2 DIGNU ET IUSTUM EST

VIII SCS VINCENTIUS

LUCAS EVG

X EXPL CANS APSTLR

4 SECUNDUM LUCAM

III REX CAELI DNS SOLITA PIETATE REDUNDANS·

II O BED AUTEM· GENUIT IESSE IESSE AUTEM· GENUIT DAVID REGEM· DAVID AUTEM REX GENUIT SALO....

III INCIPIT EXPOSITIO SCI HILARII EPI PICTAVENSIS SUPER MATHAEUM

IV DE PRETERITO PERFECTO PRIME ET SECUNDE CONIUGATIONIS·

V DE OBUIATIONE ET BENEDICTIONE SYMEONIS

VI DE PACIENTIA CUIUSDAM UIRGINIS·

2 IHM SUMMI DI INCIPIT PROLOGUS IN LIB COMITUM BEATI HIERONIMI PRBI AD CONSTANTIU CONSTINOPOLITANU EPISCOLEGE FELICITER·

IX DOMINUS VIII ANNO REGNANTE DOMNO HLOTHARIO ... EST HAD NO DO EST

VII APOCALYPSIS APOCALYPSIS IHU XPI QUAM DEDIT ILLI DS

2 FENERA LITATES BE ...

VIII

X EXPLICIUNT CAPITULA INCIPIT ... SECUNDUM HIERONIMU

XI ...

XII SCRIPTUS EST HIC CODEX TEMPORIBUS DOMNI SERGII SCISSIMI AC BEATISSIMI PAPAE

renferme que ces trois mots : *In xpi (Chrifti) nomine.* Cette invocation eft à la tête de la vie de S. Germain, evêque de Paris dans le mf. 1038. de la célèbre abbaie, qui porte fon nom. C'eft un petit in-folio, qui vient de l'ancienne bibliothèque de Corbie. Il eft en écriture caroline du IX. ou X^e^. fiècle.

IVe. Efpèce. La quatrième efpèce eft ordinaire, tranchée & enclavée. Notre planche XL. en ofre deux exemples. 1°. *Explicit liber Tobiae.* Dans ce dernier mot le B a la forme d'un D tranché par le milieu, & l'*ae* eft rendu par un ę avec cedille. Ce modèle d'écriture en vermillon, eft tiré du mf. de S. Germain, n°. 15. fol. 104. col. 1. C'eft un très-grand in-folio contenant la Bible, dont le texte eft en écriture minufcule caroline. 2°. *Dignum et justum est.* Ces mots en lettres d'or, font tirés d'un ancien (*a*) Sacramentaire de l'abbaie de Corbie, apelé le Miffel de S. Eloi. C'eft aujourdui le 165e. mf. de la bibliothèque de S. Germain des Prés. On lui donnoit huit cents ans d'antiquité au commencement de ce fiècle. L'écriture annonce effectivement le déclin du IXe.

V^e^. Efpèce. Plufieurs lettres enclavées & carées défignent l'écriture capitale caroline ordinaire de la cinquième efpèce, dont voici le modèle : *Incipiunt canones conciliorum.* Ce titre eft écrit en lettres rouges au feuillet 40. du mf. 365. de l'abbaie de S. Germain des Prés. Ce livre écrit un peu après les commencemens du IXe. fiècle, eft un grand *in-folio.* en écriture caroline, qui renferme la collection de Denys le Petit.

VIe. Efpèce. Les caractères de la fixième efpèce font maffifs, carés, conjoints, & enclavés, comme l'on voit dans ces trois mots gravés dans notre planche. *Quia. crescunt. genera.* Notez les points entre chaque mot, & l'ancienne conjonction du T avec l'N. Ce modèle a été deffiné fur le mf. de S. Germain des Prés 1038. *fol.* 89. Ce livre en écriture caroline de neuf cents ans & plus, renferme la vie de S. Fulgence & de plufieurs autres Saints.

VIIe. Efpèce. Des lettres capitales tranchées, à queues courbées, diftantes, indiftantes, & enclavées donnent la feptième efpèce de caroline commune. Nous en donnons deux échantillons, d'après (*b*) D. Mabillon. 1°. *Ex praeçepto piissimi abbatis Wolfarii et archiepisçopi.* Ce modèle eft

(a) *Fol.* 7. ℣.

(b) *De re diplom. p.* 362.

tiré d'un mſ. de S. Remi de Reims, écrit du tems de l'Empereur Charlemagne. On n'en peut douter, puiſque Wolfarius étoit alors archevêque de Reims. Remarquez que l'w étoit d'un uſage commun au IXe. ſiècle. 2°. *IN NOMINE DOMINI INCIPIUNT EXPOSITIONES PSALMORUM SANCTI AUGUSTINI A QUADRAGESIMO PRIMO USQUE IN QUANQUAGESIMUM.* Cette écriture ſuit immédiatement la précédente dans le même mſ. de S. Remi. On y voit la virgule après le q, pour exprimer *que* par abréviation.

VIIIe. Eſpèce. La huitième eſpèce de caroline ordinaire eſt un peu écraſée, & d'ailleurs fort régulière. Elle ſe montre dans le mſ. 216. de la bibliothèque royale (*a*) de Turin, où l'on trouve ces mots en écriture perpendiculaire & horizontale du IXe. ſiècle : *S̄C̄ŪS̄ VINCENTIUS. LUCAS EVANGELISTA.*

(a) *Catalog. Taurin. bibliot.*

IXe. Eſpèce. La neuvième eſt d'une écriture longue, enclavée, & tendant aux griſes. Le mſ. 1038. de (*b*) S. Germain des Prés nous en donne un modèle, qui ſe lit ainſi : *INCIPIT EPISTOLA FERANDI DIACONI.* Les deux premiers mots ſont en rouge, le troiſième en vert, le dernier, ainſi que les points qui ſuivent, ſont pourprés. Le mſ. a environ neuf cents ans d'antiquité.

(b) *Fol.* 31.

X^e^. Eſpèce. Nous avons formé la dixième eſpèce de caroline commune de quatre morceaux, où paroit une écriture haute, étroite, ſerrée, tranchée & faſciée, pour parler en termes de blaſon. 1°. *EXPLICIUNT CANONES APOSTOLORUM.* Cet exemple eſt tiré du mſ. de S. Germain des Prés 365. fol. 4. contenant la collection des canons de Denys le Petit. 2°. *IN NOMINE SUMMI DEI INCIPIT PROLOGUS LIBRI COMITUM BEATI HIERONIMI PRESBYTERI AD CONSTANTIUM CONSTANTINOPOLITANUM EPISCOPUM. LEGE FELICITER.* Ce titre eſt alternativement écrit en or & en argent, dans le manuſcrit des Evangiles de la bibliothèque de M. le Prince de Soubiſe. Tout le mſ. eſt en parchemin pourpré. Les titres ſont en lettres d'or & le texte en lettres d'argent, à deux colones. Les lettrines ſont ailées ou fleuronnées & en broderie. Au milieu il y a ſouvent de ſimples vignetes, liſerons ou arabeſques ſans fleurs. Souvent auſſi il y a des grillages ou treillis ſimples, quelquefois une tête d'oiſeau ſort du haut des lettrines. Elles ont aſſez l'air du

VIIIe. siècle, ainsi que l'écriture, qui est la petite onciale un peu écrasée. La couverture est de cuivre orné de filigranes d'argent en cercles & en courbes. Par-dessus brillent six grosses pierres précieuses aux quatre coins & aux deux côtés. Au milieu sur le côté gauche est un crucifix de cuivre, dont la croix est portée sur un chameau. Nous parlerons encore dans la suite de ce beau ms. qui vient d'un monastère de l'Ordre de S. Benoit. 3°. *PRAECEPTO PIISSIMI ABBATIS EBONIS ET ARCHIEPISCOPI...... ERCHANRAO VERO PREPOSITO.* Cette écriture du IXe. siècle se trouve dans la Diplomatique (*a*) de D. Mabillon. On est assuré de l'age du ms. d'où ce savant homme l'a tirée. C'est un Commentaire, ou Exposition de S. Augustin sur les Pseaumes, écrit dans le monastère de S. Remi de Reims par ordre de l'abbé Ebon, qui étoit en même-tems archevêque, du tems de Louis le Débonaire. 4°. *SECUNDUM LUCAM.* Le premier mot est écrit en rouge & le second en jaune dans le ms. 17. fol. 136. de la bibliothèque de S. Germain des Prés. C'est une belle Bible en très-grand in-folio, écrite la VIIIe. année du règne de Louis le Débonaire. Il y a des lettres singulières & alongées, telles qu'on en trouve à la première ligne des diplomes de cet Empereur.

(a) *P. 361. n. 1.*

XIe. Espèce.

La dernière espèce de capitale caroline ordinaire est massive, tranchée, patée, & tend à se former en grise. La même Bible de S. Germain des Prés nous en a fourni ce modèle: *INCIPIT LIBER PROVERBIORUM QUEM HAEBRAEI MASLOTH APPELLANT.* Dans cette écriture de l'an 822. la première ligne est noire & la seconde est rouge; la troisième est noire dans la première & dernière syllable du mot *appellant* & rouge dans celle du milieu.

Capitale caroline demi-rustique & mêlangée : Bible du monastère de S. Paul de Rome : peinture de Charlemagne sur son trône : écriture énigmatique.

II. Dans les mss. de la seconde race de nos Rois, on trouve des écritures capitales, demi-rustiques & mêlangées. Nous en avons formé le second genre de capitale caroline, dont on distingue dans notre planche XL. jusqu'à douze espèces.

II. GENRE. I^e^. Espèce.

La première tire sur la capitale aiguë & maigre. Nous la trouvons dans le premier de ces deux vers :

REX CAELI DOMINUS SOLITA PIETATE REDUNDANS
HUNC KAROLUM REGEM TERRÆ DILEXIT HERILEM. &c.

Dans cette écriture du tems de Charlemagne, la tête de plusieurs

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. II. Art. V.

lettres se distingue par son élévation, & la marque de l'abréviation de *Dominus* est singulière. Les deux vers héxamètres, qui nous servent ici de modèle, sont à la tête des quatorze, placés sous l'image de Charlemagne, au commencement de la belle Bible manuscrite, qu'on conserve encore aujourdui en l'église patriarchale de S. Paul de Rome, desservie par les Bénédictins de la Congrégation, du Mont-Cassin. La peinture qu'on voit au frontispice, représente Charlemagne assis sur son trône, portant une couronne d'or fermée par le haut, & terminée par une espèce de fleur de lis ornée de pierreries. Le bonnet qui est sous la couronne, & qui paroit dans les espaces vuides, est rouge. Le Roi a les cheveux courts à la romaine & porte une moustache. Sa tunique est bleue avec des ornemens d'or. Sa chlamyde attachée à l'épaule est de couleur de pourpre, ornée de pierreries sur les bords & en bas. Son sceptre d'or est aussi orné de même. Il tient en sa main un globe, où l'on voit clairement ces caractères, qui ont arêté D. Mabillon : C R S N M X R. H I L E : L'I est conjoint avec l'H. C'est un monogramme de Charle & de sa femme Hildegarde. Nous le rendons ainsi : *Carolus nostri mundi* (ou *noster magnus*) *Xristianus Rex. Hildegarde.* Cette princesse est représentée à la gauche du Roi & levant la main vers lui. Sa robe est rouge, ornée de bandes ou galons d'or, & son voile est bleuâtre. Derrière elle paroit une dame suivante. Au côté droit de Charlemagne on voit deux seigneurs ou écuyers fort jeunes, qui ont la tête nue & les cheveux courts. Le premier revêtu d'une tunique & d'une chlamyde ou manteau bleu porte l'épée du prince. Le second, qui tient sa haste & son bouclier, porte une tunique blanche & une chlamyde de pourpre. Ne seroit-ce pas plutôt Carloman & Louis, qui accompagnerent leur père Charlemagne à Rome en 781 ? Le peintre a représenté au haut du tableau les quatre vertus cardinales ; pour marquer sans doute que Charlemagne les possédoit toutes. La première est la Prudence, qui tient un livre ouvert ; la seconde, la Justice, qui porte une balance de la main droite ; la troisième, la Tempérance, qui étend ses mains d'un air fort doux & modeste ; la quatrième, la Force, qui tient une pique de la main droite & un bouclier de la gauche. On voit deux Anges, qui s'inclinent de chaque côté

vers les quatre vertus cardinales. Dans cette description nous avons ordinairement suivi Dom (*a*) Mabillon & D. Bernard de (*b*) Montfaucon. Mais nous sera-t-il permis de ne pas nous rendre aux raisons qu'ils alleguent, pour prouver que ce tableau est plutôt (1) de Charle le Chauve que de Charlemagne?

La seconde espèce du second genre de capitale caroline est demi-rustique, demi-tranchée, mêlée de quelques lettres onciales, & presque distincte. En voici un échantillon : *OBED AUTEM. GENUIT JESSE. JESSE AUTEM. GENUIT DAVID REGEM. DAVID AUTEM REX GENUIT SALOMONEM.* On donne cette écriture comme apartenant au XIe. siècle. Mais nous la croyons du commencement du IXe. au plutard. Ce qui nous autorise à penser de la sorte, c'est que les mots n'y sont pas encore tous distingués, & que les

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. II. ART. V.

(a) *Mus. italic. parte* 1. *p.* 68. & *seq. edit.* 1724.

(b) *Monum. de la Monarch. franc. t.* 1. *p.* 304. 305.

IIe. *Espèce.*

(1) Les seules lettres monogrammatiques écrites sur le globe désignent un Roi du nom de Charle, dont la femme est marquée par ces lettres *Hile*, qui ne sont que l'abréviation d'*Hildegarde* ou *Hildegardis*. Or on sait que Charlemagne épousa en troisièmes noces Hildegarde, dont il eut plusieurs princes & princesses. Elle l'accompagna (*c*) avec ses deux fils Carloman & Louis dans le voyage de dévotion, qu'il fit à Rome en 781. C'est donc d'elle qu'il faut entendre ces vers écrits au bas du tableau :

Nobilis ad lævam conjux de more venustat

Quâ insignis proles in regnum paretur.

Le penultième vers désigne ainsi Charlemagne de manière à ne pas s'y méprendre : *Quem fecit priscos Christus transire monarchas.* Cette supériorité au-dessus des anciens monarques convient litéralement à Charlemagne. D. Mabillon, qui entend ces vers de Charle le Chauve est forcé de dire que c'est une exageration poetique. Ce savant homme s'étoit persuadé que ce tableau représente Charle, le Chauve, 1°. parceque le visage ressemble assez à ceux de ce Prince : 2°. parceque le caractère du ms. est trop récent pour être du tems de Charlemagne, & convient mieux au tems de Charle le Chauve : 3°. parceque ce dernier faisoit copier des Bibles semblables à celle de S. Paul de Rome. D. Bernard ajoute une autre raison ; c'est que nous voyons souvent ce Prince peint au frontispice des livres & des bibles de son tems. Il est vrai que le visage a du raport à celui du tableau qui est à la tête de la grande Bible que l'abbé Vivien & les moines de la célèbre église de S. Martin de Tours donnerent à Charle le Chauve. Mais selon toutes aparences cette bible fut écrite pour Charlemagne. L'écriture de la bible de S. Paul ou de S. Calixte de Rome nous paroit assez convenir au tems de ce grand monarque, puisqu'il s'en faut beaucoup, que tous les mots y soient séparés. Il seroit dificile de trouver en France des mss. du tems de Charlemagne en minuscule, tout-à-fait semblable à celle qu'on employoit à Rome, pour copier les mss. Si Charle le Chauve faisoit copier des bibles & si son image paroit à la tête ; Charlemagne, qui s'apliquoit à les corriger n'étoit pas moins curieux de les faire transcrire en beaux caractères. Pourquoi D. Bernard n'a-t-il point vu ce Prince peint à la tête des livres ? C'est qu'il n'a peutêtre pas examiné avec assez d'atention le tableau, qui donne lieu à cette note. Il auroit pu remarquer que Charle le Chauve ne porte point de moustache dans les images, qui sont incontestablement de lui.

(c) *Recueil des hist. de la Fr. t.* 5. *p.* 42. 144. 204. &c.

points ſont omis en partie. On les remplace quelquefois par des blancs & des lettres plus grandes que les autres. Notre modèle eſt tiré du mſ. 46. de la bibliothèque Palatine réunie à la Vaticane. Les gens de lettres n'ignorent pas que les tréſors litéraires de l'Electeur Palatin venoient pour la plûpart de l'abbaie de S. Benoit ſur Loire, qui éprouva au XVIe. ſiècle les ravages & la fureur des Calviniſtes.

IIIe. Eſpèce. La troiſième eſpèce eſt aiguë & mêlée d'onciale. Cette écriture à demi-ruſtique ſe montre dans l'exemple ſuivant : *INCIPIT EXPOSITIO SANCTI HILARII EPISCOPI PICTAVENSIS SUPER MATHAEUM.* Ce modèle a été deſſiné ſur un mſ. apartenant aux PP. Capucins de Tours. Il eſt haut de dix pouces & deux lignes & large de ſix pouces & demi. Il contient les homelies de S. Hilaire ſur S. Matthieu. Il paroit du commencement du Xe. ſiècle. Les chifres romains, qui diſtinguent les chapitres, ſont à la fin de la dernière ligne du chapitre précédent, ou à la marge vis-à-vis de la première ligne du ſuivant.

IVe. Eſpèce. La quatrième eſpèce eſt petite, & pluſieurs de ſes lettres ſont hautes & mêlées d'onciales. Elle s'anonce dans cet exemple : *DE PRETERITO PERFECTO PRIME ET SECUNDE CONJUGATIONIS.* Cette écriture du IXe. ſiècle eſt tirée du mſ. 613. de l'abbaie de S. Germain des Prés. Il eſt de diférentes mains plus anciennes les unes que les autres. On voit l'*e* ſimple mis pour l'*æ* long-tems avant le XIIe. ſiècle.

V^e^. Eſpèce. Les lettres de la cinquième eſpèce ſont alongées, les traverſes en ſont courbes & les A à traits excédens. C'eſt ce qu'on peut remarquer dans ces mots : *DE OBVIATIONE ET BENEDICTIONE SYMEONIS.* Ce modèle a été deſſiné ſur le 52e. mſ. Palatin de la bibliothèque du Vatican. Il contient l'Hiſtoire évangelique, traduite en langue théotiſque par le moine Otfrid, du tems de Liutbert, archevêque de Mayence, au milieu du IXe. ſiècle. Nous ſommes redevables de ce modèle & de beaucoup d'autres au zèle de M. le Cardinal Paſſionei, pour les lettres.

VIe. Eſpèce. La ſixième eſpèce ſe diſtingue par une capitale demi-ruſtique, à baſes & ſommets en forme d'~ & mêlangée. En voici deux exemples gravés ſur notre planche : 1°. *DE PACIENTIA CUJUSDAM VIRGINIS.* Ce titre eſt en rouge dans

le mſ. du Roi 2994. A. composé de deux parties. La première écrite au IXᵉ. ſiècle renferme des écrits pour des religieuſes, ſur l'aumône & la prière, des extraits de la doctrine de ſainte Melanie, abbeſſe de S. Hilaire, d'un grand nombre de Peres de l'égliſe, d'un anonyme & la rélation d'un fait arrivé au monaſtère *Evoriaſcas* ; c'eſt, je crois, Faremoutier : 2°. *NOTA QUAE QUALITATES RECIPIUNT MAGIS ET MINUS ET QUAE NON.* Cette petite écriture caroline demi-capitale & demi-onciale, à traits ſupérieurs, ſe trouve en marge dans le mſ. 613. de la bibliothèque de S. Germain des Prés.

VIIᵉ. Eſpèce.

La ſingularité de la ſeptième eſpèce de capitale caroline demi-ruſtique eſt frapante. Cette écriture eſt bariolée, longue, giganteſque & enclavée. Le modèle, que nous en avons fait graver ſe lit ainſi : *APOCALYPSIS. APOCALYPSIS IHU XPI, (Jeſu Chriſti), QUAM DEDIT ILLI DEUS.* Ce commencement de l'Apocalypſe ſe trouve au feuillet 199. de la grande Bible de S. Germain des Prés, en écriture caroline de l'an 822.

VIIIᵉ. Eſpèce.

La huitième eſpèce eſt encore plus extraordinaire que la précédente. Ses lettres ſont longues, couchées, & mêlées d'onciales carolines. Le modèle que nous en donnons dans notre planche XL. eſt renfermé dans un caré obiong diviſé en cinq colones perpendiculaires, traverſées par cinq autres horizontales. Les lignes ainſi diſpoſées forment vingt-cinq caſes, dont chacune renferme une lettre. Soit qu'on commence par la ligne ſupérieure de droite à gauche, ſoit qu'on commence par la dernière de gauche à droite en remontant on lit : *Rotas opera tenet arepo ſator.* En liſant perpendiculairement de droite à gauche on retrouve le même jeu de mots ; mais ſi l'on commence par la droite on trouve à rebours : *Sator arepo tenet opera rotas.* L'une & l'autre leçon ne ſignifie rien. Mais ſi l'on fait atention que cette écriture eſt bouſtrophedone, & que les anciens faiſoient quelquefois non-ſeulement ſervir les lettres à deux uſages ; mais qu'ils les plaçoient tantôt au-deſſus, tantôt au-deſſous d'un mot, qui n'étoit pas achevé ; on découvrira ce ſens aſſez raiſonnable : *SATOR OPERA TENET : OPERATOR ROTAS* ; ou bien *ROTAS OPERATOR TENET, OPERA SATOR.* Cette

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. II. Art. V.

écriture (1) enigmatique ſe trouve au feuillet 213. du mſ. 17. de la bibliothèque de S. Germain des Prés. C'eſt la grande Bible, dont nous avons tiré le modèle précédent & celui qui va ſuivre.

IX[e]. *Eſpèce.*

Les lettres de la neuvième eſpèce de caroline demi-ruſtique, ſont hautes, enclavées, maſſives & bariolées. L'exemple que nous avons fait repréſenter, contient cet oracle du S. Eſprit : *OMNIS (a) SAPIENTIA A DOMINO DEO EST.* Dans le grand cercle, dont l'O initial eſt composé, on lit : *REGNANTE DOMNO HLUDOWICUS VIII. ANNO.* C'eſt la date de la tranſcription du mſ. Elle revient a l'an 822. de J. C. Au lieu de *Hludowico*, on a écrit *Hludowicus.* Nous avons vu de pareils ſolécíſmes dans les inſcriptions lapidaires & métalliques. Eſt-il donc (b) ſi ſurprenant qu'on en trouve dans les diplomes ? Au centre de l'O, qui donne l'écriture circulaire de diférentes couleurs raportée ci-deſſus, on voit une croix couverte d'un pavillon & plantée ſur un monogramme, que nous croyons être celui de Louis le Débonaire.

(a) *Eccleſiaſtici cap.* 1. 1.

(b) *Hiſt. de Fr. du P. Daniel nouv. édit. t.* 2. *p.* 164.

X[e]. *Eſpèce.*

Un concours de capitale caroline, de grèque majuſcule & d'onciale romaine, le tout en latin, caractériſe la dixième eſpèce; dont voici l'échantillon : *EXPLICIUNT CAPITULA IN AKTHOS (actus) APOSTOLOROM SECUNDUM HIERONIMUM.* Cette écriture ſe trouve à la marge inférieure du feuillet 161. dans le même mſ. 17. de S. Germain des Prés.

XI[e]. *Eſpèce.*

L'onzième eſpèce de capitale caroline du ſecond genre ſe diſtingue par une écriture mêlangée, enclavée & en langue grèque eſtropiée. Le même (c) mſ. nous en a encore fourni le modèle, que nous liſons ainſi : *DOXA (2) PATRI KE IO KE*

(c) *Fol.* 60. *v*.

(1) Elle a été long-tems en uſage. Le vénérable Hildebert évêque du Mans, & enſuite archevêque de Tours y exerçoit ſa plume au XII[e]. ſiècle. En voici un exemple, qu'on ne peut entendre qu'en liſant perpendiculairement.

DE (d) NATALI CHRISTI.

Natus caſta nitens exultans perfidus emptus
Rex virgo ſidus Angelus hoſtis homo
Quærit neſcit dat declarat perdit adorat
Nos; labem; lumen; gaudia; jura; Deum.

Chaque colone forme un ſens très pieux.

(2) » Les caractères grecs, dit M. l'abbé (e) Lebeuf, & même des mots entiers étoient employés dans les lettres » formées des évêques. Voyez celles qui » nous reſtent dans Teutgaud archevêque de Treves, Hincmar de Reims, & » Adventius de Mets. *Martene ampliſſ. collect. t.* 1. *p.* 155. Liutade de Vence. *Inſtrum. Gall. Chriſt. tom.* 3. *col.* 193. d'Actard archevêque de » Tours, adreſſée à Vulfade archevêque » de Bourges. *Cod. reg.* 4321. 4. » *Item cod. canon. Pelleterii. p.* 440. » 441.

(d) *Hildeberti opera col.* 1318.

(e) *Recueil de divers écrits t.* 2. *p.* 13.

AIO

Suite de la VIII.e Subdivision des écritures capitales, tirées des Mss. contenant les 3.4. et 5.e genres des capitales carolines.

IIII DEIOR DANIS BINIS FONTIBUS

2 EXPLICIT LIBER . XVIII

EXPLANATIONUM HIERONIMI PRBI IN ESAIA PROPHETA FELICITER.

3 SABBATO VACAT DOMNUS PAPA ELEMOSINA DAT DOMINI IN PALMIS STATIO LTRS

DNE NE LONGE FACIAS AUXILIUM TUUM A ME AD DEFENSIONEM MEAM ASPICE LIBE LXXIII

4 IN NOMINE DNI INCIPIT MISSA DE SCA TRINITATE DIE DOMINICO

II DE COMMUNIB. GENERIB. ET DIFFERENTIIS.

2 ET VIDI ALIUM ANGELUM

3 PER TOTAM QUADRAGESIMA COTIDIANIS

4 EXEMPLAR EPL REGIS ARTARXERSIS QUA PRO IUDEIS ADTOT ASREGNI SUI PUINTIS MISIT QD ET IPSUM IN EBREO UOLUMINE NON HABETUR.

III HIC CALAMUS FACTO LIUTHARDI FINE QUIEUIT

5 DILECTISSIMIS FRATRIBUS CONSTANTINO AUDENTIO ORUSTICO AUSPICIO NICETAE NECTARIO FLORO AGCLEPIO IUSTO AUGUSTALI UYANTIO ETCHRISAFIO: LEO PAP

IV INCIPIT PASSIO SCORUM FLORENTINI AC HYLARII ACTA SUB CROCO UUANDALORU REGE. K OCTOBRIS

DE ASSIRMATIONE ET NEGATIONE

2 DE LOCIS SCIS OCCIPIT LIBELLUS

3 INCIPIT EPL INSTI EPI ADSERGETAPS

3 VIII. ID MAI. TRANSLATIO CORPORIS SCI GENTIANI MARTIRIS.

4 REX REGUM KAROLO PACEM TRIBUATQUE SALUTEM.

5 EXPLICIUNT CAPITULA RUM

NUNC DE ME DISS DISPUTABITUR.

INCIPIT EXEMPLU EX LIBRO AMOS PROPHETAE

IV INCIPIT LIBER PSALMOR

IV INCPT EUGL SCDM MATH

II CANIMUS SINE FINE DICENTES

III FRATER AMBROSIUS

V VERA ENIM ILLA NECESSITUDO EST IN XPI GLUTINO COPULATA QUAM NON UTILITAS REI FAMILIARIS.

DNO IUVANTE

II AEUANGELIU CATA MARCU.

III AB INCARNATIONE DNI

IV BEDAE

IX.e Subdivision renfermant les écritures Capitales Capétiennes.

II EXPOSITIO DE PSALMO XII.

II BREVICULUS CONTRA DUCIANT CU

III P. PAPINI STATII THEBAIDOS LIBER IIII EXPLICIT

IV VIII KL APRL. ADNUN TIATIO SCAE MARIAE. LC ISAIE LECTIO HIEZECHIELIS PROPHETAE

III DNO MEO ABBATUM KARISSIMO. B. SERVUS SERVORUM DI. SUSCEPI VENERABILIS

II INCPT LIBER ECCLASTES

V DE PULCHRITUDINE

VI PASTOR BONUS

VII VIII INPRIMO ORDO

IX SIMILITER EXEMPLAR IMPERIALIUM LITTERARUM ...

AIO PEUMATI KE NIN KE AI KE IS TOS ENISTOS. AMIN. C'eſt-à-dire : Gloire ſoit au Pere & au Fils & au Saint-Eſprit, & maintenant & toujours & pendant les années. Ainſi ſoit-il. L'M du mot *Amin* eſt perpendiculaire, au lieu d'être miſe horizontalement. *Ke* eſt mis pour καὶ, *io* pour υἱῷ, *aio* pour ἁγίῳ, *peumati* pour Πνεύματι, *nin* pour νῦν, *is tos eniſtos* pour εἰς τοὺς ἐνιαύτους. C'eſt ainſi qu'on parloit, & qu'on écrivoit le grec en France ſous le règne de Louis le Débonaire. On ſe ſervoit pourtant quelquefois des lettres de cette langue.

XIIe. Eſpèce. La dernière eſpèce de capitale caroline demi-ruſtique eſt un peu aiguë & mêlée d'onciale. Son modèle, qui termine notre planche, ſe lit ainſi : *SCRIPTUS EST HIC CODIX (codex) TEMPORIBUS DOMNI SERGII SANCTISSIMI AC BEATISSIMI PAPAE.* David Caſley *(a)* fait remonter cette écriture juſqu'au tems du Pape Serge I. c'eſt-à-dire, qu'il l'eſtime du VII. au VIIIe. ſiècle. Mais elle ne paroit pas plus ancienne que le pontificat de Serge IV. qui monta ſur le S. Siège l'an 1009.

(a) *A catalog. of the mſſ. p.* 356.

Ecriture capitale caroline ruſtique des mſſ.

III. Sous nos Rois Carlovingiens, comme dans les tems les plus floriſſans de l'empire romain, l'écriture capitale ruſtique ne ceſſa point d'être en uſage. On la rencontre fréquemment dans les mſſ. contemporains, & poſtérieurs au renouvellement de l'écriture, arrivée ſous le glorieux règne de Charlemagne. C'eſt ce caractère capital ruſtique, qui conſtitue le troiſième genre de la VIIIe. ſubdiviſion des écritures capitales des mſſ. La planche XLI. dont nous allons donner l'explication, fournit à ce genre ruſtique les cinq eſpèces ſuivantes.

IIIe. GENRE.

I^e. Eſpèce. La première ſe fait remarquer par ſes traits négligés & ſuperflus. Notre planche en ofre quatre exemples : 1°. *DE JORDANIS BINIS FONTIBUS.* Ceci eſt tiré du feuillet 21. ℣. du mſ. 844. de la bibliothèque de S. Germain des Prés. C'eſt un pètit in-folio, qui contient trois livres d'Adamnan (c) abbé d'Holy-Iland, ou de l'iſle Sacrée en Angleterre, vers l'an 679. ſur les lieux ſaints de la Paleſtine ; un extrait de Fortunat de Poitiers, &c. Ces deux ouvrages ſont en écriture ordinaire du VIII. au IXe. ſiècle. 2°. *EXPLICIT LIBER XVIII. EXPLANATIONUM HIERONIMI PRESBYTERI IN ESAIA*

(b) *Cave ſcript. eccleſ. hiſtor. p.* 389.

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. II. ART. V.

PROPHETA. FELICITER. Cette écriture du IXe. siècle a été dessinée sur le mss. du Roi 152. contenant divers ouvrages de diférens tems & de diférentes mains. 3°. *SABBATUM VACAT, DOMNUS PAPA ELEMOSYNAM DAT. STATIO AD LATERANAS. DOMINE, NE LONGÈ FACIAS AUXILIUM TUUM A ME, AD DEFENSIONEM MEAM ASPICE. LXXIII.* Ce modèle est (a) tiré du mss. 286. de S. Germain des Prés, qui contient le Sacramentaire de S. Grégoire le Grand, écrit après le milieu du IXe. siècle. Les chifres marquent la 73e. Messe. 4°. *IN NOMINE DOMINI INCIPIT MISSA DE SANCTA TRINITATE DIE DOMINICO.* Ce modèle, mêlé d'onciale, a été dessiné sur le (b) mss. 165. de la même bibliothèque. Ce livre, connu à Corbie sous le nom de Missel de S. Eloi, est en écriture caroline antérieure à la fin du IXe. siècle. On voit que dès-lors on honoroit le mystère de la très-sainte Trinité dans l'église romaine, par un ofice public ou fête solennelle. Cependant le P. Hardouin ose (c) assurer que cette fête ou ofice n'a existé que sur le déclin du XVe. siècle. *Non fuit autem in ecclesiâ romana festum vel officium S. Trinitatis ante sæculum XV. jam senescens.* Lui opose-t-on les Sacramentaires, les Missels, & les Breviaires antiques ? Il répond, sans hésiter, que ces mss. ont été fabriqués (1) par sa faction impie de faussaires, à laquelle succedèrent les fabricateurs de diplomes. Quelles ténèbres, quel aveuglement dans un des plus savans hommes de notre siècle !

(a) *Fol.* 9.

(b) *Fol.* 273. v°.

(c) *Mss. du Roi* 6216. *A. p.* 406.

IIe. Espèce.

Une écriture négligée, longue, pressée, & indistincte caractérise la seconde espèce de caroline capitale rustique. Notre planche en ofre cinq modèles. 1°. *DE COMMUNIBUS GENERIBUS ET DIFFERENTIIS.* Ceci est tiré du livre de Porphyre intitulé *Isagog*, & renfermé avec d'autres ouvrages dans le mss. 613. de la bibliothèque de S. Germain des Prés. 2°. *ET VIDI ALIUM ANGELUM.* Ces paroles de l'Apo-

(d) *Harduin. Mss. du Roi* 6216. *A. p.* 347.

(e) *Ibid. p.* 403.

(1) *Sub* (d) *Philippo Pulcro, postquam ante annos centum Missalia & Breviaria cum suis placitis congruentia impia factio confecisset, apertius bellum ipsi vero Deo & sanctissimæ religioni fictis aliis monumentis indixit : ac simul ferè, aut aliquanto postea exortos arbitramur falsarios diplom[atu]m variorum sigillorumque artifices & annalium conditores, scilicet cum & studia litterarum excoli diligentius coepere in Galliâ ac Parisiis præsertim.*

Missam (e) *sanctæ Trinitatis credi voluère artifices impii jam olim Romæ celebratam fuisse, qui Sacramentaria Gelasii & Gregorii nominibus confixêre.*

calypſe (*a*) ont été deſſinées ſur le mſ. royal *96.* du Vatican. Il contient le commentaire d'Ambroiſe Autpert, ſur ce livre divin. Les ſavans de la bibliothèque vaticane croient le mſ. du xe. ſiècle. 3°. *PER TOTAM QUADRAGESIMAM COTIDIANIS.* C'eſt le commencement d'une rubrique alternativement écrite en rouge & en vert dans le beau (*b*) miſſel de Corbie, dit de S. Eloi, maintenant de S. Germain des Prés. 4°. *EXEMPLAR EPISTOLÆ REGIS ARTAXERSIS, QUAM PRO JUDEIS AD TOTAS REGNI SUI PROVINTIAS MISIT QUOD ET IPSUM IN ÆBREO VOLUMINE NON HABETUR.* Ce titre rouge de la lettre du Roi Artaxerſès en faveur des Juifs, ſe trouve au feuillet 115. de la très-grande bible de S. Germain des Prés num. 15. écrite en caractère carolin avant 809. 5°. *DILECTISSIMIS FRATRIBUS. CONSTANTINO. AUDENTIO. RUSTICO. AUSPICIO. NICETAE. NECTORIO. FLORO. ASCLEPIO. JUSTO AUGUSTALI YNANTIO. ET CHRISAFIO LEO PAPA.* Ce modèle a été pris dans le (*c*) mſ. 2777. de la bibliothèque du Roi. C'eſt un recueil de privilèges & de lettres des Papes, écrit partie au VIII. & partie au IXe. ſiècle.

(a) *XIX.* 17.

(b) *Fol.* 147.

(c) *Fol.* ℣. 20.

IIIe. Eſpèce.

La troiſième eſpèce de capitale caroline ruſtique eſt petite, & demi-diſtincte. On en trouve trois exemples dans notre planche. 1°. *HIC CALAMUS FACTO LIUTHARDI FINE QUIEVIT.* Ce vers héxamètre écrit en lettres d'or, ſur un fond violet, ſe lit à la dernière page des Heures de Charle le Chauve, gardées à la bibliothèque du Roi, ſous le nombre 1152. Elles furent écrites entre les années 842. & 869. comme on en juge par le mariage & la mort d'Hermentrude, pour laquelle on prie dans les Litanies. Ce beau mſ. conſervé dans la cathédrale de Mets, fut donné par les chanoines à M. Colbert en 1674. Il y a pluſieurs images avec des bordures élégantes. Dans la première, David paroit au milieu d'Aſaph, Eman, Ethan, Idithun, avec un vers & leurs noms en capitale maigre. Après un diſcours ſur ces chantres inſpirés; ſuit l'image de Charle le Chauve ſur un trône, tenant un globe ſurmonté d'une croix dans ſa gauche, & un ſceptre dans ſa droite, terminé par une fleur de lis. Il y en a trois ſur ſa couronne avec deux vers latins en capitale ruſtique maigre. Il y en a deux ſemblables ſur S. Jerôme, repréſenté de l'autre côté tenant le calamus & un livre poſé ſur un gueridon.

Son encre eſt ſur un autre. On ne remarque dans ce livre ni ſolécifmes, ni fautes d'orthographe. Les verſets des Pſeaumes ſont à peu près diſtribués comme à préſent. Les leçons tirées des Epitres des Apôtres n'ont ſouvent qu'une ou deux lignes. On afecte d'y faire entrer des ſujets qui concernent les dogmes de la grace & de la charité ; parceque ce ſont les ſources & les fondemens de la piété & de la morale Chrétienne. 2°. *De locis sanctis occipit libellus.* Ces mots ſont tirés du premier feuillet du mſ. 844. de S. Germain des Prés, où l'on trouve, entre pluſieurs autres ouvrages, trois livres d'Adamnan, abbé en Angleterre, ſur les lieux ſaints. 3°. *Incipit epistola Justi episcopi ad Syrge Papae* ; c'eſt-à-dire, *ad Syrgen Papam.* On donnoit le titre de Pape aux évêques, & quelquefois aux prêtres, avant Grégoire VII. Juſte étoit évêque d'Urgel au VIe. ſiècle. Sa lettre ſe trouve dans le mſ. 841. de la même abbaie, écrit entre le IX. & Xe. ſiècle.

IVe. Eſpèce. La quatrième eſpèce ruſtique eſt d'une écriture eſpacée, diſtincte, large & lâche. Elle eſt repréſentée dans notre planche par les cinq modèles ſuivans. 1°. *Incipit passio sanctorum Florentini adque Hylarii acta sub Croco Vandalorum rege V. Kalendas Octobris.* Ce morceau a été deſſiné d'après (a) D. Mabillon, qui l'a tiré d'un mſ. de S. Remi de Reims, preſque totalement écrit au Xe. ſiècle. 2°. *De adfirmatione et negatione.* Ce titre, qu'on lit au Xe. livre des Categories d'Ariſtote, a été pris dans le mſ. 613. de S. Germain des Prés, du VIII. au IXe. ſiècle. 3°. *VIII. idus Maias. Translatio corporis sancti Gentiani martiris.* Cette annonce ſe lit au premier feuillet du mſ. 165. de la même bibliothèque. Nous en avons fait conoitre plus haut l'age & le contenu. 4°. *Rex Regum Karolo pacem tribuatque salutem.* Ce vers héxamètre en écriture d'or ſur un fond violet ſe lit dans les Heures de Charle le Chauve, au-deſſus de ſa couronne. 5°. *Expliciunt capitularum &c.* Ces mots ſont figurés ſur le mſ. 15. de la (b) bibliothèque de S. Germain des Prés.

Ve. Eſpèce. La cinquième eſpèce ſe diſtingue par un mélange de minuſcule, qui annonce le déclin de la capitale caroline ruſtique. On en trouve la preuve dans ces deux exemples : *Nunc de me disputabitur.* Ce texte écrit en rouge eſt tiré

(a) *De re Dipl. p. 367. n. 1.*

(b) *Fol. 200.*

du mſ. 844. fol. 68. apartenant à la même bibliothèque. 2°. *UNUM EXEMPLUM EX LIBRO AMOS PROPHETAE.* Ce modèle a été pris ſur un fragment touchant la Dialecti-que & la Rhetorique, renfermé dans le même *(a)* mſ. que nous croyons avoir été écrit au commencement du IXᵉ. ſiè-cle, au plus tard.

(a) *Fol.* ṽ. 78.

Ecriture capitale renouvellée ſous Charlemagne & ſes ſucceſſeurs : Première Bible de la bibliothèque du Roi, écrite ſous Charlemagne plutôt qu'au tems de Charle le Chauve.

IV. En faiſant l'hiſtoire abrégée des révolutions de l'écri-ture latine, nous avons *(b)* dit que ſous le règne de Charle-magne les belles capitales romaines furent remiſes en hon-neur, & qu'elles furent cultivées avec le même ſoin, ſous ſes ſucceſſeurs immédiats. Elles parurent alors dans les mſſ. à peu près, avec la même forme & la même élégance, qu'elles avoient du tems d'Auguſte. Ce caractère ainſi renouvellé conſtitue le quatrième genre des écritures capitales carolines, dont cinq eſpèces figurent dans notre XLIᵉ. planche.

(b) *Tom. 2. p.* 530.

IVᵉ. GENRE.

Iᵉ. Eſpèce.

La première eſt proportionnée, élégante, tranchée & po-ſée ſur des arabeſques. Tel eſt ce modèle, que nous avons fait deſſiner ſur les Heures de Charle le Chauve : *INCIPIT LIBER PSALMORUM.* L'écriture & les ornemens ſont en or, ſur un fond violet.

IIᵉ. Eſpèce.

La ſeconde eſpèce de capitale caroline du quatrième genre eſt encore plus proportionnée; mais elle eſt indiſtincte dans le mſ. de S. Germain des Prés 286. où nous avons *(c)* pris ce modèle : *SINE FINE DICENTES.* Les deux premiers mots ſont en vermillon & le dernier en noir. Le mſ. con-tient le Sacramentaire de S. Grégoire. Nous le croyons poſ-térieur à la moitié du IXᵉ. ſiècle.

(c) *Fol.* 22.

IIIᵉ. Eſpèce.

La troiſième eſpèce eſt élégante, tranchée & fort régu-lière. Le premier mſ. du Roi nous en donne un exemple dans ces mots, *FRATER AMBROSIUS*, qui forment quatre lignes alternativement écrites en or & en vermillon. Nous avons été obligés de ſuprimer l'F initiale brodée en or ; parce-qu'ayant plus d'un pié de long, il n'a pas été poſſible de lui trou-ver place dans notre planche. Le mſ. royal où ce modèle a été pris eſt cette (1) Bible célèbre, donnée à M. Colbert en 1675.

(1) On y voit d'abord quatre pages diviſées en deux colones, renfermées dans des bandes. Le fond eſt en pourpre & les caractères en or. L'écriture préſen-te un diſcours en vers adreſſé au Roi. Les premières lettres de chaque vers hé-xamètre & pentamètre ſont plus grandes, mais du même genre que les autres. Voici

par les chanoines de la Cathédrale de Mets. Elle avoit été oferte à l'Empereur Charle le Chauve par les moines de S. Martin de Tours. Au milieu de la seconde page & dans les suivantes, on voit deux médailles en or avec bustes. La première porte cette inscription : *David Rex Impera-tor*, & la seconde : *Karolus Rex Franco.* C'est-à-dire *Francorum.*

IVe. Espèce. Les lettres de la quatrième espèce élégante sont en or, plus larges que hautes, à déliés croissans & bases naissantes. Le second mſ. des Evangiles de S. Martin de Tours, fournit un exemple de caroline de cette espèce, dans ce titre : *Incipit Evangelium secundum Matheum.* Cette écriture caroline renouvellée apartient au ixe. siècle.

Ve. Espèce. La dernière espèce de capitale brille par la beauté & les proportions de ses lettres, qui sont grandes & bien tranchées. C'est ce qu'on aperçoit au premier coup d'œil dans ce mo-

un échantillon du discours poetique :

Jam subeant menti, fuerint quae noxia culpae
Per lacrimas, gemitus, perque laboris opus.
Sic sic cum precibus quæratur gratia Christi,
Muneris est cujus quicquid in orbe boni,
Quid volumus, petimus, facimus, quid scimus, habemus,
Indè datur nostris utile non meritis,
Aut vanum aut vacuum aut nil aut laudabile nusquam.

Les autres vers sont sur le même ton. Ensuite on prescrit au Prince ses devoirs. La première page de la Genèse est à deux colones, & les sept premières lignes sont sur un fond de pourpre. Avant l'Exode le mont Sinaï est représenté. Il y a des peintures à la tête des Pseaumes, du nouveau Testament, de l'Apocalypse, & une image, où Vivien abbé de S. Martin de Tours présente l'ouvrage à Charle le Chauve. Cette peinture a fait juger que cette bible a été écrite du tems de cet Empereur françois. On ne peut nier que la pièce où l'abbé Vivien est nommé ne soit du milieu du ixe. siècle. Mais il s'en trouve deux ou trois toujours adressées au Roi Charle, qui semblent mieux convenir à Cherlemagne. Il y est plusieurs fois apostrophé sous le nom de David, & l'on sait, qu'il s'étoit donné ce nom. Dans la suposition que cette bible eût d'abord été faite pour Charlemagne par ordre d'Alcuin, abbé de saint Martin de Tours ; on ne sera pas surpris que Charlemagne soit plusieurs fois apelé David par ce grand homme. Cette bible n'aura point été présentée à Charlemagne, soit à cause de la mort d'Alcuin ou de celle de cet Empereur, ou pour quelque autre raison. L'abbé Vivien voyant que ce livre étoit adressé à un Charle, aura voulu l'ofrir à Charle le Chauve. Il auroit dû faire mettre son portrait à la tête Mais comme il le vouloit faire précéder de sa dédicace, & qu'il y en avoit une autre au commencement, il se sera vu obligé de le renvoyer à la fin. La pourpre où sont les vers de sa dédicace, ne répond point au reste du livre. Elle est très-laide & presque détachée : ce qui fait encore sentir un morceau postiche. En général l'écriture & surtout la minuscule convient mieux au tems de Charlemagne, qu'à celui de Charle le Chauve. Elle sent plus la fin du viiie. siècle ou le commencement du suivant que son milieu.

dèle, tiré de la ſeconde bible de Charle le Chauve de la bibliothèque du Roi : *Vera enim illa necessitudo est, in Cristi glutino copulata, quam non utilitas rei familiaris.* Cette phraſe écrite en or eſt de S. Jerôme, dans ſon prologue à Paulin. L'écrivain a mis *te* au-deſſus de *vera* ; ce qui produit *vetera*, & par conſéquent un ſolécifme.

Capitale caroline uſitée dans les mſſ. d'Angleterre.

V. Alfrède le grand, qui règna en Angleterre depuis l'an 871. ou 872. juſqu'en 900. atira de France des moines ſavans, qui portèrent dans cette Iſle la littérature & les caractères françois, uſités au IXe. ſiècle. Auſſi retrouvons-nous la capitale romaine renouvellée, ou caroline dans les anciens mſſ. anglicans. Cette écriture conſtitue le dernier genre de la huitième ſubdiviſion. Quatre eſpèces la repréſentent ſur notre planche XLI.

V^e^. Genre.

I^e^. Eſpèce.

La première eſpèce de capitale caroline d'Angleterre eſt large, tranchée & mêlée de lettres onciales. Tel eſt ce modèle, *Domino juvante*, tiré ſur (a) celui que Caſley a publié à la tête du catalogue des mſſ. du Roi de la Grande-Bretagne. L'écriture paroit du IXe. ſiècle.

(a) *Planche XIII.*

IIe. Eſpèce.

La ſeconde eſt encore mêlée d'onciales ; mais ſes baſes ſont en forme d's renverſée. Le modèle, *Evangelium cata* (*ſecundùm*) *Marcum*, eſt tiré d'après le même (b) auteur, qui l'a pris ſur un mſ. donné à l'abbaie de S. Auguſtin de Cantorberi par le Roi Æthelſtan, mort l'an 940.

(b) *Planche XIV.*

IIIe. Eſpèce.

La troiſième eſpèce ſe fait diſtinguer par ſes baſes & ſommets recourbés. Le modèle, que nous en donnons encore d'après (c) Caſley, eſt cette date : *Ab Incarnatione Domini.* La ſuite annonce l'an 917. qui eſt le tems de la tranſcription du mſ.

(c) *Ibid. pl. XIX.*

IVe. Eſpèce.

Les baſes & les ſommets de la quatrième eſpèce de capitale caroline d'Angleterre, ſont recourbés ou plutôt élévés, & abaiſſés en angles obtus, comme l'on voit dans ce mot *Bedae*, tiré (d) d'un mſ. du IXe. ſiècle. Ces écritures fort diférentes de la ſaxone, comme plus belles & plus liſibles, prirent le deſſus en Angleterre, ſous le règne de Guillaume le Conquerant. La capitale capétienne, dont nous allons parler, n'eſt qu'une ſuite de la caroline.

(d) *Idib. pl. XIII.*

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. II. Art. V.

§. II.

Ecritures capitales capétiennes des mss.

Capitale capétienne négligée & rustique : mss. des Epitres & des Evangiles de saint Denis en France.

IXe. SUBDIVISION.

I. Genre.

I. L'écriture caroline ayant un peu dégéneré dès le xe. siècle, prit une nouvelle forme vers le tems de Hugue Capet. Ce changement produisit de nouveaux genres & de nouvelles espèces d'écritures capitales, dont l'usage dans les mss. dura jusqu'à la fin du xiie. siècle. Ces capitales, que nous apelons capétiennes, forment une neuvième subdivision, composée de deux genres. Le premier se distingue par une écriture négligée & rustique, dont notre planche ofre quatre espèces.

Ie. Espèce.

(a) *Fol.* 138.

Des lettres aiguës & presque sans bases ni sommets caractérisent la première, dont voici le modèle : *Expositio de Psalmo XXII.* Ce titre est pris du mf. de S. Germain (*a*) des Prés 1315. où l'on trouve des écritures de divers tems. Celle-ci paroit de la fin du ixe. siècle au plutôt.

IIe. Espèce.

Plusieurs traits superflus servent à distinguer la seconde espèce de capétienne rustique & négligée. L'exemple, qui lui est assigné dans notre planche, porte : *Breviculus contra duciaticum.* Probablement ce dernier mot signifie *dæmonium projiciens in aquam.* Cela vaudroit dire : billet contre le démon ou le lutin, qui précipite les hommes dans l'eau. *Duciaticum* ne paroit point dans M. Ducange ; quoiqu'on y trouve *dusius*, démon. Le modèle d'écriture dont il s'agit ici, a été pris sur le mf. du Roi, 1603. fol. 5. ℣. au commencement & à la fin duquel on trouve des fragmens de Missels, écrits au x. ou xie. siècle.

IIIe. Espèce.

La troisième espèce est tranchée obliquement, négligée & mêlée de minuscule. Nous en avons trouvé le modèle suivant dans le mf. 1170. fol. 52. de l'abbaie de S. Germain des Prés : *P. Papini Stati Thebaidos liber IIII. explicit.* Le mf. contient les douze livres de Stace avec des gloses ; le tout en belle minuscule du xe. siècle, tirant sur l'italique.

IVe. Espèce.

Des lettres capitales sans mélange & d'un gout moderne, donnent la dernière espèce de capétienne rustique & négligée. En voici un exemple, tiré du mf. des Epitres & des Evangiles de l'abbaie de S. Denis en France : *VIII. kalendas Aprilis adnuntiatio sanctae Mariae. Lectio Isaiae.*

Lectio

Lectio Hiezechielis Prophetae. Ce lectionnaire haut de neuf pouces & large de six est du XIe. siècle. On n'y trouve ni signatures ni reclames. La diphtongue *ae* est écrite par ę avec cedille. Point d'accens sur les *i*. l'Ecriture onciale devenue rustique se distingue encore aisément de la capitale; mais celle-ci est ordinairement toute mêlée d'onciale dans ce (1) mss.

Capitale capétienne mêlée de lettres onciales & minuscules : noms propres écrits par la seule lettre initiale : Pontifical de S. Denis en France &c.

II. Le mêlange des lettres capitales avec les onciales, & les minuscules dans les mss. distingue le second genre de la IXe. subdivision. Notre planche XLI. ofre neuf espèces de capitales capétiennes ainsi mêlangées.

II. Genre.

I^e. Espèce.

La première est aiguë, rustique, anguleuse & mêlée de minuscule, & d'un peu d'onciale. Le modèle que nous en donnons, est ce commencement d'une lettre d'Abbon, abbé de Fleuri, à Bernard (2) abbé de Beaulieu, & depuis évêque de Cahors : *Domino meo abbatum karissimo B. servus servorum Dei. A. Suscepi venerabilis in xpo* (*Christo*)

(1) Les couleurs verte & rouge servent pour les rubriques. Il y a beaucoup de lettres capitales sur un fond jaune & vert. La couverture interne est de bois revêtu de feuilles d'or & de vermeil, & ornées d'émail. Deux tablettes d'ivoire encadrées des deux côtés. A droite on voit deux rangs de personages. Le premier contemple un arbre, comme pour en cueillir les fruits. A ses piés paroit un bouclier, ensuite une cellule vuide, hors de laquelle on voit un saint & deux persones devant lui. Le même paroit audessous, ayant deux hommes à ses genoux. Au côté gauche on voit un Roi ou un Empereur portant barbe, assis sur son trône, tenant un rouleau dans sa main, & quatre militaires, tenant des piques & des boucliers. Tous portent la clamyde. Au-dessous, quatre hommes sont représentés assis sur des tabourets, deux avec des rouleaux, & les deux autres avec des livres, un seul écrit avec le calamus. Sont-ce les quatre Evangelistes? sur le premier feuillet on lit : » L'an » 1647. par ordre du R. P. D. Bernard » Audebert grand Prieur de S. Denys » en France, a été tiré de ce livre pré- » sent, un côté des couvertures orné de » lames d'argent, fleurdelisé & d'ivoire, » pour en couvrir la controverse de » S. Denys, qui se garde aujourdui dans » le trésor. *Fr. Bernard Audebert grand* » *Prieur &c.* « Et d'une autre main : » *Ledit côté a été couvert de satin violet* » *parsemé de fleurs de lys l'an* 1681. «

(2) Cet abbé avoit vraisemblablement entrepris un voyage à la Terre sainte. Cette lettre d'Abbon & la suivante sont terminées par *Valete*. La dernière commence ainsi : *Facundiæ prærogativâ cum vitæ merito & sapientiæ doctrinâ mirabiliter intonanti Domino L. sancti Bonifacii karissimorum karissimo abbati Floriacensis Coenobii humilis abbas Abbo, spiritum Domini, qui replevit orbem terrarum, replere illius ipsius scientiam & intellectum.* Abbon parle dans cette lettre de l'éloquence de la sainte Ecriture, dont l'abbé de S. Boniface de Rome & lui, avoient été instruits dans l'école de Reims. Ce que l'abbé de Fleuri ajoute sur la demande d'une particule des reliques de S. Benoit, prouve qu'à Rome on étoit bien persuadé, que la France possédoit ce précieux trésor. *Pretiosarum reliquiarum sancti Patris Benedicti insignia postulastis vobis dirigi ; eo quod indubitatum penitus esset sanctissimam ipsius corporis præsentiam &c.*

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. II. Art. V.

vivas tuæ peregrinationis litteras, & ex penè mortuo Prbro (Presbytero). addidici quid int. (inter) fluctus cogitationum semivivus lugeas. On doit ici obſerver, 1°. la formule, *ſervus ſervorum Dei*, employée par un ſimple abbé: 2°. l'uſage d'écrire les noms propres par des ſigles, ou par la ſeule lettre initiale. La remarque eſt d'autant plus importante, que pluſieurs critiques modernes n'ont pas craint de taxer de ſupoſition des bulles & des actes des XI. & XIIe. ſiècles; parce-qu'on y emploie cette manière d'écrire les noms propres. La lettre d'Abbon ſe trouve au feuillet 182. du mſ. du Roi 4568. C'eſt un hors d'œuvre écrit au XIe. ſiècle.

IIe. Eſpèce. La ſeconde eſpèce de capitale capétienne du ſecond genre eſt mêlée d'onciale conjointe, de capitale enclavée, d'onciale interſécante, & de capitale maſſive, déliée & diverſement tranchée. Nous liſons ainſi le modèle de cette écriture ſingulière : *Incipit liber ecclesiastes, hoc est Ceeleth, quem latine concionatorem possumus dicere.* Il y a faute dans la première N de *concionatorem*, dont on a fait un A. Cette écriture du XI. ou XIIe. ſiècle eſt tirée du mſ. 20. de la magnifique bibliothèque de M. le Cardinal Paſſionei.

IIIe. Eſpèce. Le mélange de la capitale avec l'onciale & la minuſcule diſtingue la troiſième eſpèce, dont voici le modèle figuré dans notre planche : *De virtutibus.* Ce titre eſt tiré du mſ. 6. des Blancs-manteaux, écrit au XIIe. ſiècle, & intituté : *Liber ſcintillarum.*

IVe. Eſpèce. Des lettres un peu hautes, chargées d'un point & mêlées d'onciales produiſent la quatrième eſpèce de capitale capétienne mêlangée. L'exemple, que nous en donnons, ne conſiſte qu'en ces trois mots du Pſeaume XX : *In virtute tua.* Ce modèle eſt tiré du mſ. 132. de l'égliſe de ſainte Croix en Jeruſalem à Rome. L'écriture paroit du XIe. ſiècle.

Ve. Eſpèce. La capitale ordinaire, du ſiècle ſuivant, proportionnée & mêlée d'onciale, caractériſe la cinquième eſpèce, dont voici l'exemple : *De pulchritudine.* Il a été pris dans le mſ. 6. des Blancs-manteaux, déja cité.

VIe. Eſpèce. Le même mêlange de capitales & d'onciales négligées donne la ſixième eſpèce, repréſentée dans ce modèle : *Sum Pastor bonus.* Ces paroles de notre Sauveur ſe liſent au

feuillet 38. ỳ. du mſ. 1038. de la bibliothèque de S. Germain des Prés. Cette écriture eſt du XIIe. ſiècle; quoique le corps du mſ. ſoit beaucoup plus ancien.

VIIe. Eſpèce.

La ſeptième eſpèce ſe diférentie par des I en forme d'L, des T mutilés de la partie droite de leur traverſe, des N traveſties en H, & par des lettres capitales mêlées d'onciales, quelquefois conjointes. Cette deſcription eſt juſtifiée par le modèle ſuivant : *AD SANGUINEM MINUENDUM, UTRUM LUNA SIT BONA, ANON?* C'eſt-à-dire *an non*, la première *n* ſervant à deux fins : ce qui n'eſt pas rare dans les anciens monumens. Le point & la virgule tiennent ici lieu de point interrogant. Cette écriture peinte à la première page du mſ. du Roi 4413. n'eſt pas plus ancienne que le XIIe. ſiècle. Le mſ. a apartenu à l'abbaie de S. Meſmin d'Orleans, & depuis au célèbre M. Bigot.

VIIIe. Eſpèce.

Les lettres de la huitième eſpèce de capitale capétienne du ſecond genre ſont enclavées les unes dans les autres, & mêlangées de quelques onciales. Nous nous ſommes bornés à cet exemple ſingulier : *INCIPIT ORDO QUALITER EPUS* (*epiſcopus*) *ORDINARI DEBEAT.* Ce titre, où les couleurs rouge & verte ſont alternativement employées, eſt tiré d'un Pontifical gardé à l'abbaie de S. Denis en France, mais à l'uſage d'une autre égliſe. Il n'eſt pas plus ancien que le XIIe. ſiècle. Il a douze pouces de hauteur ſur neuf de largeur. On n'y trouve ni ſignatures ni reclames. L'*ae* y eſt écrit par un ę à queue. A peine peut-on y diſtinguer les lettres capitales des onciales. Les groſſes majuſcules initiales commencent à ſe doubler à la gothique. Les lettres hiſtoriées ſont à rainſeaux, mais bien plus confus que les arabeſques des IX. & X^e^. ſiècles. L'écriture minuſcule du texte eſt carée, groſſe, maſſive, demi-anguleuſe, à montans tranchés & tirant ſur le gothique moderne. On afecte de mettre des accens ſur les monoſyllabes, quelque lettre ou voyelle que ce ſoit. On en voit deux ſur un *a* & ſur un *i*. Chaque ligne de la préface du canon de la Meſſe eſt verte & rouge; enſorte qu'elle change trois ou quatre fois de couleurs. Le T initial du canon eſt laiſſé en blanc, & on n'y trouve point d'*Amen*, pas même avant le *Pater*. Le S. Ciboire ou vaſe deſtiné à garder l'Euchariſtie eſt apelé *Eikariſtiale* ou *Euchariſtiale*. C'eſt encore un nou-

veau mot, que nous fourniſſons avec plaiſir au ſuplément du Gloſſaire de la baſſe Latinité.

La dernière eſpèce de capitale capétienne eſt demi-minuſcule, ruſtique & mêlée de quelques onciales avec des conjonctions de lettres. Son modèle, qui termine notre dernière planche des écritures capitales, ſe lit ainſi : *XXXV. SIMILITER EXEMPLAR IMPERIALIUM LITTERARUM, QUAE NICEAE MISSAE SUNT SCO CONCILIO DUM ADUC PIISSIMUS IMPERATOR IN TRACIA RESIDERET, UT DEBERET INDE EFFERENTER IN CALCHEDONA MIGRARE.* L'adverbe *efferenter*, qui veut dire ici avec pompe, en grand cortège, ne ſe trouve point dans la nouvelle édition du Gloſſaire latin de M. Ducange. Remarquez dans cette écriture demi-capitale les abréviations fréquentes, les *h* retranchées, quelques points pour des virgules, le point & la virgule pour la fin de la phraſe, & la conjonction de l'N. & du T. Nous avons pris ce modèle au feuillet 19. du mſ. 2777. de la bibliothèque du Roi. C'eſt une eſpèce de cartulaire du xe. ſiècle, qui renferme les privilèges des égliſes d'Arles, de S. Martin de Tours, de l'abbaie de S. Denis, pluſieurs épitres ou bulles des Papes S. Leon, Etienne II. Adrien I. & Zacharie, la fameuſe donation de l'Empereur Conſtantin &c.

Il n'eſt guère poſſible de porter plus loin, que nous avons fait dans ce chapitre, l'examen & la deſcription des écritures capitales, employées dans les mſſ. depuis le IVe. ſiècle juſqu'à la fin du XIIe. qui eſt l'époque du dépériſſement des écritures latines. Notre deſſein étoit de faire ſuccéder au capétien le gothique capital moderne des mſſ. Mais ce dernier caractère très-fréquent ſur les pierres, les marbres & les métaux, eſt extrémement rare dans les mſſ. du XIIIe. ſiècle & des ſuivans. Nous en avons pourtant donné quelques exemples à la fin des écritures capitales teutoniques.



CHAPITRE III.

Ecritures onciales, romaine, gallicane, mérovingienne, lombardique, caroline, allemande & gothique des mss. : seconde division de la seconde classe des écritures latines, où l'on fait conoitre l'age, la patrie & les singularités des anciens livres écrits en onciale, soit dans leur totalité, soit dans quelques-unes de leurs parties.

DAns notre second tome (*a*) nous avons distingué l'écriture onciale de la capitale. Si celle-ci est carrée, comme l'apèlent communément les gens de lettres; celle-là est ronde dans un nombre considérable de ses caractères, composés de lignes courbes. La dissemblance de ces deux écritures majuscules est si sensible à l'œil, qu'il est étonant qu'on les ait confondues jusqu'à présent. La seule inspection des quatre planches d'onciale, que nous expliquerons dans ce chapitre, établira mieux que tous nos discours, la distinction que nous mettons entre cette écriture arondie, & la capitale formée de lignes horizontales & perpendiculaires.

(a) *P. 566. & suiv.*

Pour procéder avec méthode dans l'arangement des écritures & dans l'explication des planches, où elles sont représentées, nous renfermons l'onciale dans la deuxième division de la seconde classe de celles qui sont tirées des mss. Cette nouvelle section est susceptible d'autant de subdivisions qu'il y a eu de nations, chez qui l'écriture onciale fut en vogue.

IIe DIVISION.

ARTICLE I.

Ecriture onciale romaine, distinguée en sept genres, avec leurs principales espèces. Explication de la planche XLII. où sont renfermées les onciales de la première subdivision.

I. SI les mss. totalement en écriture capitale sont très-rares; ceux où le caractère oncial domine depuis le commencement jusqu'à la fin, sont assez communs, surtout

Onciale romaine très-élégante : en faisoit-on usage, pour écrire les

texte grec des livres sacrés ? Mſ. des Epitres de S. Paul : fragment d'un ancien panegyrique : très-beau mſ. de S. Cypien.
Ie. SUBDIVISION.
I. Genre.

dans (1) les grandes bibliothèques. Les ſavans familiariſés avec ceux-ci, ont tellement perdu de vue ceux-là, qu'ils ont apelé onciale toute écriture majuſcule, ſoit ronde, ſoit carée. Pour donner une juſte idée de l'onciale proprement dite, nous commençons par la romaine. Elle eſt repréſentée dans la XLII. planche, qui renferme la Ie. ſubdiviſion. Toutes les écritures, dont nous y donnons des exemples, ſe réduiſent à ſept genres. Sous le premier, ſont compriſes les onciales, qui ſe diſtinguent par leur élégance. Notre planche en ofre quatre eſpèces, dont voici la deſcription.

Ie. Eſpèce.

La première fort élégante eſt peu diſtincte, & cependant eſpacée : elle eſt ſans pointes ; & ſes baſes & ſes ſommets ne ſont point tranchés. Elle eſt employée à écrire le grec & le latin dans le Pſeautier du chapitre de Verone. Ce beau mſ. in-4°. en écriture onciale, que nous eſtimons du VIe. ſiècle, nous a fourni les deux colones ſuivantes :

O (*a*) quirios (2) ebaſileuſen agalliaſto	*Dn̄s regnavit exultet terra,*
e ge eufrantetoſan neſy pollae nefele	*jucundentur inſulae multae,*
ce gnofos cyclo autu diceoſune ce	*nubes & calligo in circuitu*
crima.	*ejus, juſtitia & judicium.*

(a) *Pſal. 96. 1. 2. 97. juxta* LXX. *interpret.*

On n'a pas de peine à reconoitre dans ce Pſeautier grec & latin la verſion des ſeptante, jointe a l'ancienne italique. Ce mſ. eſt un monument bien autentique de l'ancienne prononciation du grec, & de l'uſage où l'on étoit autrefois d'écrire les mots d'une langue avec les caractères (3) d'une autre.

(1) Dans les mſſ. écrits en onciale, une marque de grande antiquité, eſt lorſque les lettres initiales des *alinea* ne ſont qu'onciales & non capitales. L'uſage de commencer la plûpart des *alinea* par des capitales dans les livres en onciale & en minuſcule, devint ordinaire vers le VIIIe. & peutêtre dès le VIIe. ſiècle. C'eſt ce qui nous fait croire que le mſ. du Roi 1625. contenant les Homelies d'Origène, peut bien remonter juſqu'au VIe. ſiècle ; quoique le catalogue royal ne le mette que du VII. ou du VIIIe. On n'y trouve nuls points ; s'ils n'ont été ajoutés après coup. Il n'y a point de diſtinctions de mots ; ſi ce n'eſt pour tenir lieu de points & de virgules. Dans ce mſ. les caractères de l'écriture onciale pure, à double trait & beaucoup plus large que haute, ſont des plus beaux. Les titres ne ſe diſtinguent guères du texte que parcequ'ils ſont en onciale plus haute que large. La forme des lettres n'a point le coup d'œil de celles du VIIIe. ſiècle. Enfin l'orthographe n'eſt pas autant corrompue qu'elle le fut au VII. & au VIIIe. avant Charlemagne.

(2) Voici les deux verſers en caractères grecs : Oͅ Κύριος ἐβασιλεῦσεν, ἀγαλλιάστω ἡ γῆ, εὐφρανθήτωσαν νῆσοι πολλαί. νεφέλη καὶ γνόφος κύκλῳ αὐτοῦ, δικαιοσύνη καὶ κρίμα.

(3) Origène écrivit le texte hébreu dans la ſeconde colone de ſes Hexaples avec des caractères grecs. Les Juifs eux-mêmes, ont (b) été dans le même uſage.

(b) *Opuſcol. eccleſ. col. 04.*

Suite des ecritures tirées des anciens manuscrits. Seconde Division, renfermant l'ecriture onciale : Premiere Subdivision contenant la Romaine, distinguée en sept genres, avec leurs principales espéces.

I O QUIRIOSE BASILEUSENAGALLIASTOEGE EUFRANTE TOSAN NESYPOLLAE NEFELE CEGNOFOSCYCLO AUTU DICEOSYNECECRIMA | DNSREGNAUITEXULTETTERRA IUCUNDENTURINSULAE MULTAE NUBESETCALLIGOINCIRCUITUEIUS IUSTITIAETIUDICIUM

II quiafaciamusmala utueniantbona quorumdamnatioiustaest. quidergotenemusamplius, causatieniminsumusiudaeos etgraecosomnes

III cubilibus quibusque uestigiis unumquid eorumindagaberis intellegoutquiuenantibaectibi adsiduus etobsequensh esseri ... gaslegoatqueaudiocumque senatumpr adomnesuerbo ruinatuorumsententiarumq

IV hocerantutiqetcete riapostoliquodfuitpe truspariconsortio praeditiethonoriset potestatissedexordi umabunitateprofícis citurutecclesiaxpiuna mostreturquamuna...

II EXIERUNTER GODAEMO NIAABHOMI NE ETINTRAUE RUNTINPOR COS

II Finepepis beatipetri apostuli Incipit. PETRUS apostolus ihuxpi electis adue nis dispersionis ponti galatiae cappado ciae asiae etbythiniae secundumpraescientiam

III manifestumestfrustra nosuellenisids mise reaturilludautem nescioquomododica turfrustradm mise rerinisinosuelimus

III Dixitautem quidamilli dmesipau cisuntqui saluifutu risunt quidixitadil losintrate perangus

II NOTAEQUASQUIDIDICE RUNTPROPRIEIAMNO TARIIAPPELLANTUR tumostium quoniammul tidicouobis quaerent necpoterunt introire

III ...inlibelloquodae quilicetincanonenon habeaturmys teriitamenhuiusfiguradiscribitur etrefertur quiaduomoyses uideban tur;unusuiuusinspuetalius mortuus incorpore...

IV INTENDAT RUPTIS DENUNTIATIONUM AMBAGIBUS INTER IPSA COGNITIONUM AUSPICIA RATIONE EXPRIMERE HAEC UASADLEGATIONIS IUBEATUR PROPONERE DENUNTIATIONE TEMPORUM OBSERUATIONE REMOTA QUAM IN CETERIS CIUILIBUS CAUSIS QUARUM TAMEN AESTIMATIO CENT SOLIDORUM SUMMAM EXCEDAT UOLUMUS CUSTODIRI dat XIIII. Kal ... Constantinop ... Eudio ... Epibulos

II haecheno utilis aene cessaria omnianimi

III ASPRI UERGILIUS lentaeq gp etc cfs ... turinam tiquamsiluamsta ... ferrosonata ... nceos ... cuc hocinter ... hmata norsy suoloco referemusitemad notandum ... quod ... ronuocaturubi propositosingula riadsumiturnonsuolocopluralés

V A sollicite legeu dequo ... | Quodautemliberinonproparentibus/ puniantur/ nequeparentes pro/ liberis/aperte rursus/ edocuit ds/ cum ad moysen prophetam diceret/ non morientur patres pro filiis/ neque filii pro parentibus/ unus/ quisque in peccato suo morietur/

VI ECCLESIAEDIQUAE ESTCORINTHI CUMSCISOMNIBr QUISUNTINUNI UERSAACHAIA

XVIIII Siquisautemuidetur contentiosus es II senostalemconsuetudinemnonhabemus populumdicontentiosusquidem perhibet

III ETASCENDENTEEOINNAUICULA

II ETCONUESCENS PRECEPITEIS AB HIEROSOLIMIS NEDISCE DERENT. SEDEXPECTA RENT PROMISSIONEM PATRIS QUAMAUDISTIS INQUID PEROSMEUM

IV PORROBENADADREXSYRIAE CONGREGAUITOMNE EXERCITUMSUUM ETTRIGINTAETDUOSREGES SECUMETEQUOSETCURRUS ETASCENDENS PUGNABATCONTRASAMARIAETOBSIDEBATEAM

VII ETFACTAESTUESPERAETFACTUMESTMANEDIESUNUS;

III BEATAE MEMORIAE AMBROSI

II Etdixitds fiat firma mentum inmedio aquae. etsitdiuidens. interaquam etaquam.

Nous avons (*a*) prouvé, que les lettres grèques ont été employées dans les inſcriptions, les mſſ. & les diplomes purement latins. On a vu plus haut qu'on ſe ſervoit de lettres hébraïques, pour écrire des mots latins. En faut-il davantage, pour calmer ceux qui trouvent mauvais que nous ayons fait entrer dans notre ouvrage des alphabets diférens du latin ?

(a) *Tom. 2. p. 635. & ſuiv.*

IIe. Eſpèce.

La ſeconde eſpèce d'onciale romaine élégante eſt à pleins traits & abſolument indiſtincte ; c'eſt-à-dire, que les mots n'y ſont point ſéparés. Elle eſt auſſi mêlée de quelques lettres demi-onciales. Le modèle, que nous en donnons dans notre planche, contient ce texte de l'Epitre (*b*) aux Romains, un peu diférent de notre vulgate : *Quia faciamus mala, ut veniant bona : quorum damnatio juſta eſt. Quid ergò tenemus amplius ? Cauſati enim ſumus Judaeos & Graecos omnes.* Ces verſets ſont tirés du beau mſ. 107. de la bibliothèque du Roi. Il renferme les Epitres de S. Paul en grec & en latin. Nous avons donné dans notre premier (*c*) tome un modèle du grec de ce (1) très-ancien mſ. qui fait partie de celui de

(*b*) *Cap. 3. 8. 9.*

(*c*) *Planche XXI. n. VIII.*

M. Maffei parle de livres en langue allemande & italienne, toutefois imprimés en lettres hébraïques. Ce ſavant a publié à la fin de ſon Hiſtoire diplomatique des pièces écrites en latin ſur le papier d'Egypte, & néanmoins ſouſcrites en caractères grecs. Il croit que les anciens Chrétiens écrivoient ſouvent de la ſorte le latin. Encore à préſent à Rome, lorſque le Pape célèbre la Meſſe ſolennellement, on lit en latin & en grec l'Epitre & l'Evangile, pour honorer l'égliſe orientale, & marquer ſon conſentement avec l'occidentale. Le docte marquis raporte un paſſage d'un mſ. du XII. ou XIIIe. ſiècle, où l'on marque qu'on doit dire en latin douze leçons, & autant en grec le ſamedi Saint : *Leguntur in quibuſdam eccleſiis XXIV. lectiones, XII. græcè & XII. latinè : græcæ propter auctoritatem LXX. interpretum, quorum auctoritas floruit in Græciâ ; latinæ propter auctoritatem Hieronymi, cujus tranſlatio prævaluit in Italiâ.* Comme on étudioit peu le grec en Occident ; il falut l'écrire en latin, en faveur de ceux, qui n'avoient nulle teinture des lettres de la Grèce ; afin qu'ils puſſent lire & reciter tellement quellement les prières & les leçons grèques. De-là les hymnes, le ſymbole & tant d'autres pièces grèques, rendues en caractères latins dans les anciens Antiphoniers & les Sacramentaires de l'égliſe romaine. D. Mabillon (*d*) tire de là l'ancien uſage de dire la Meſſe en grec & en latin dans la célèbre abbaie de S. Denis en France.

(d) *De re Dipl. p. 367.*

(1) Une preuve de ſa haute antiquité ; c'eſt qu'on y met au nombre des livres canoniques des ouvrages que l'égliſe dans la ſuite n'a pas reconnus pour tels. C'eſt ce qu'on voit à la page 468. dans la Stichométrie, dont voici un extrait :
Barnabae Epiſt. ver. DCCCL. (*verſus* 850.)
Johannis Revelatio I CC. (1200.)
Actus Apoſtolorum. II DC. (2600.)
Paſtoris verſi (*verſus*) IIII. (4000.)
Actus Pauli vers. III DLX. (3560.)
Revelatio Petri CCLXX. (270.)
Le mſ. grec & latin des Epitres de S. Germain des Prés donne auſſi le dénombrement des verſets ou lignes de tous les livres de l'ancien & du nouveau Teſta-

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. III. Art. I.

Cantbrige, selon les uns, & de celui de Leyde, selon les autres. Celui du Roi vient de l'ancien monastère de S. Irenée de Lyon. Scaliger dans une lettre de l'an 1601. écrite à Casaubon, se contente de lui donner une antiquité vénérable. Il paroit du v. siècle ou vi[e]. au plus tard. Le texte à deux colones est divisé par versets très-courts. Les premières lettres des *alinea* sortent de la perpendiculaire. Les mots ne sont point distingués, ni par des espaces, ni par des points. On y voit des *e* pour des *i*, & des *t* pour des *d*. Les corrections grèques de diférentes mains & en caractères onciaux, inusités en Occident, avec la version latine, semblent prouver que ce mf. vient de Grèce, & même qu'il y a été conservé, au moins jusqu'au ix[e]. siècle. Cependant Richard Simon (*a*) décide qu'il n'a point été à l'usage des Grecs.

(a) *Hist. crit. du N. Test.* 1. *part. ch.* 31.

III. Espèce.

La troisième espèce d'onciale romaine élégante est large, indistincte, à petites queues en pointes, demi-tranchée. En voici le modèle gravé sur notre planche : *Cubilibus quibusque vestigiis unum quid eorum indagaberis, intellego, ut qui venanti haec tibi adsiduus & obsequens hesserim. Itaque cum oratione omnes regas, lego atque audio, cumque Senatum P. R. ad omnes verborum tuorum sententiarumque.* Ce fragment d'un ancien panegyrique n'a pas son semblable, pour l'antiquité & l'espèce d'écriture onciale, qu'il contient. Ce n'a été qu'à force de travail & d'aplication qu'on est parvenu à le déchifrer dans le mf. de S. Germain des Prés 1278. Ce livre mérovingien, contenant les Hommes illustres de S. Jerôme & de Gennade, est tout ou presque tout composé de débris de vieux mss. qu'on a gratés, pour y transcrire sur la fin du vii[e]. siècle ces Hommes illustres en caractère cursif franco-gallique. En abluant la page 133. nous avons fait revivre l'écriture onciale, cachée sous la cursive mérovingienne, & nous y avons découvert le fragment, dont notre planche xlii. représente huit lignes. C'est une oraison adressée à un

ment, excepté ceux de l'Epitre de S. Paul aux Hébreux, mise séparément à la fin du volume; parcequ'elle n'étoit pas encore reçue dans toutes les églises. Ceux qui savent que le latin devint commun à CP. depuis que Constantin y eut établi le siège de l'empire, & que le grec étoit en usage dans les Gaules dès le tems de S. Irenée; doivent être embarassés à décider, si ces deux exemplaires ont été écrits par des Grecs ou des Latins. M. Simon ne balance pas à prononcer qu'ils n'ont pu être écrits par des Grecs. Les raisons, qu'il en donne, ne sont rien moins que convaincantes.

Empereur,

Empereur, dont on célèbre les exploits militaires, & en particulier l'éloquence. Il y est parlé des Germains & des Daces. Pour désigner les premiers, on ne parle point des Francs, ni de la Barbarie pour marquer leur païs, comme on faisoit au IVe. siècle. D'ailleurs on ne trouve rien dans ce morceau, qui se raporte aux panegyriques de Trajan, encore moins à ceux, qui furent prononcés en l'honneur des Empereurs du IVe. siècle. C'est peutêtre un fragment du panegyrique, prononcé par (1) Fronton en l'honneur d'Antonin, ou plutôt de Lucius Verus. Nous croyons voir cet Empereur apostrophé par ce mot *Luci*. Après une interruption de discours, on lit *Fro* : ce qui pouroit signifier *Frontonis*. L'Empereur, dont il s'agit, avoit harangué en plein Senat : ce qui pouroit mieux caractériser un Empereur de ces tems que des siècles suivans. Quoiqu'il en soit; ce fragment annonce l'écriture onciale du premier age, & l'on peut au moins la faire monter au III. ou IVe. siècle.

IVe. Espèce.

La quatrième espèce du premier genre d'onciale romaine élégante est pleine, médiocre, indistincte & demi-anguleuse. Un célèbre passage de S. Cyprien, tiré de son livre *De unitate ecclesiæ* nous sert ici de modèle : *Hoc erant utique & ceteri Apostoli quod fuit Petrus, pari consortio praediti & honoris & potestatis ; sed exordium ab unitate proficiscitur, ut ecclesia* XPI (*Christi*) *una monstretur*, *quam unam &c.* S. Cyprien défend ici les droits des évêques, établis par J. C. sans préjudice de la primauté du S. Siège, qu'il (*a*) reconoit ailleurs. Ce texte se trouve au feuillet 34. col. 1. 2. du beau ms. 186. de S. Germain des Prés, contenant plusieurs ouvrages de S. Cyprien écrits en onciale romaine au IVe. siècle, & le Pseautier en onciale gallicane au Ve. Dans la première partie on n'aperçoit presque point de fautes d'orthographe ni d'abréviations. On écrit presque toujours *ae*, excepté quelques finales, où l'on met *æ*. Les moitiés de mots sont généralement portés d'une ligne à l'autre. Plusieurs indices nous font croire

(*a*) *Voyez la préface de D. Maran à la tête de la nouvelle édit. de S. Cyprien p. 9. & suiv.*

(1) Eumenius dans son panegyrique de Constantin, apèle cet orateur non la seconde, mais l'autre gloire de l'éloquence, pour l'égaler à Ciceron. Dans l'oraison qu'il fit, pour célébrer les heureux succès de la guerre d'Angleterre, dont il attribue le principal honneur à Antonin; quoiqu'il ne fût pas sorti de son palais; il compare cette guerre à un grand vaisseau, dont ce Prince auroit tenu le gouvernail.

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. III. ART. I. Onciale romaine massive, rustique & détachée : mss. de Perouse, de Verone & de Saint Germain des Prés.

que ce précieux ms. vient d'Italie. Il est du nombre de ceux dont M. le Duc de Coislin, évêque de Mets, a enrichi la bibliothèque de S. Germain des Prés.

II. Genre. I. Espêce.

II. A l'écriture onciale élégante des Romains, nous faisons succéder la massive & rustique. Celle-ci constitue un nouveau genre, composé de trois espèces, dont voici la description.

La première est belle, pleine, & bien proportionnée ; mais indistincte & massive. Le livre des Evangiles du chapitre de Perouse nous a donné ce modèle : *Exierunt ergò daemonia ab homine & intraverunt in porcos.* Le ms. où règne cette onciale sur deux colones, est d'un beau velin pourpré. Les savans d'Italie l'estiment du commencement du VIe. siècle.

IIe. Espèce.

Les lettres de la seconde espèce d'onciale rustique, tirent sur les cursives. Leurs déliés sont terminés en courbes. Tous ces caractères se manifestent dans cet exemple : *Incipit epis (epistula) beati Petri Apostuli. Petrus Apostolos* IHU XPI *(Jesu Christi) electis advenis dispersionis Ponti, Galatiae, Cappadociae, Asiae & Bytthiniae secundum praescientiam.* Ce commencement de la première Epitre de S. Pierre est tiré du troisième ms. de la cathédrale de Verone. Nous le croyons de la fin du VIIe. siècle. Les mots y sont ordinairement distingués. On y trouve l'*æ* & l'*y* sans points. Les marques d'abréviations sont singulières.

IIIe. Espèce.

Une écriture onciale antique, indistincte, détachée, rustique & anguleuse caractérise la troisième espèce du second genre. Pour modèle de cette écriture nous avons fait graver ces paroles de S. Augustin : *Manifestum est frustra nos velle nisi Deus misereatur : illud autem nescio quomodo dicatur, frustrà Deum misereri, nisi nos velimus.* Ce texte du S. Docteur, où les vains efforts de la volonté humaine sans la grace & l'efficacité de la misericorde de Dieu, qui opère le vouloir, sont énergiquement exprimés, se lit au (*a*) livre 1. de S. Augustin à Simplicien, dans le ms. 254. fol. 18. col. 2. de S. Germain des Prés. Nous avons donné ailleurs la (1) notice

(a) *Cap.* 12.

(1) Nous ajouterons ici que les lignes horizontales sont tirées par colones & non pas le long du feuillet. On tire une seule perpendiculaire de chaque côté de la colone, qui ne va ni jusqu'au haut ni jusqu'au bas de la page. On met une

abrégée de cet ancien livre, de forme carée, & dont le velin est très-fin & très-blanc.

III. On trouve dans les plus anciens mss. des écritures onciales romaines, dont les lettres sont plus rondes, qu'elles n'ont coutume de l'être. Nous en avons formé le troisième genre de notre première subdivision, auquel nous avons assigné les trois espèces suivantes.

La première, un peu haute & à simple trait, se fait remarquer par ses proportions, & les petites distinctions qu'elle admet entre les mots. Le livre des Evangiles écrit au milieu du IVe. siècle, de la main du grand S. Eusèbe, évêque de Verceil & martyr, ofre cette sorte d'écriture onciale romaine, dont nous avons fait graver cet échantillon : *Dixit* (a) *autem quidam illi Dm̄e* (*Domine*) *si pauci sunt qui salvi futuri sunt ; Qui dixit ad illos ïntrate per angustum ostium quoniam multi dico vobis quaerent nec poterunt introire.* C'est-à-dire : » Quelqu'un ayant fait cette demande à J. C : Seigneur, y en aura-t-il peu de sauvés ? Il leur répondit : entrez » par la porte étroite : car je vous assure, que beaucoup cher- » cheront à y entrer & ne le pouront. « Remarquez dans ce texte, où il n'y a ni points ni virgules, 1°. l'ancienne version italique, 2° l'abréviation Dm̄e, 3°. la conjonction de l'N & du T. Ce sont autant de signes de la belle antiquité. Dans ce précieux ms. on lit ces paroles de J. C. *Quia Deus Spiritus est, & ex Deo natus est* Les Ariens les retrancherent du troisième chapitre de S. Jean ℣. 6. comme l'assure ex-

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. III. ART. I.

Onciale romaine plus arondie qu'elle n'est ordinairement : ms. des Evangiles écrit de la main de S. Eusèbe de Verceil, où l'on trouve un verset qui manque dans nos Bibles : beau ms. d'Origène.

IIIe. GENRE. I^e. *Espèce.*

(a) *Luc.* XIII. 23. 24.

grande lettre au haut de chaque page, & c'est quelquefois une lettre de la fin du mot. On met un point après les mots abrégés, comme dans les anciennes inscriptions. Dans la conjonction de l'N avec le T le sommet de la première lettre devient la base de la dernière. On ne voit presque point de fautes contre la pureté du style, ni contre l'orthographe. Comme dans les plus anciens monumens, on écrit *conicimus* pour *conjicimus*. L'écriture est belle & fort regulière. Une ligne courbée par les deux bouts désigne l'm à la fin des lignes d'écriture. Les points servent quelquefois de virgules ; mais ils sont si rares, qu'à peine en découvre-t-on un dans une colone. Le ms. est à deux colones, sans inscription au haut. Les signatures sont au fond du bas de la dernière page des cayers, qui sont au nombre de vingt, tous marqués en chifre romain. Il y a peu d'alinea au commencement des lignes ; mais souvent un espace laissé en blanc dans le corps du texte. On trouve au haut de quelques pages du grec cursif & des notes de Tyron. Quand l'écrivain fait une correction, il tranche la lettre, & en substitue une petite en interligne. Il écrit : *Jesum Christum Dominum nostrum*, par ces anciennes abréviations *Ihm̄*. xp*m*. *Dom̄*. *n̄* & le point est presque toujours joint aux mots abrégés. Tous ces caractères marquent une si grande antiquité, qu'on peut porter notre ms. jusqu'au Ve. siècle.

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. III. Art. I.

(a) *Lib. de Spiritu sancto.*
(b) *Hist. critique du texte du N. T. p.* 355.
(c) *Iter ital t.* 1. *p.* 9.

preſſément (*a*) S. Ambroiſe, qui marque le tems auquel on a commis cette impiété. Rien de plus fort pour prouver la divinité du S. Eſprit que ce verſet : cependant il manque dans nos Bibles imprimées. Mais Richard (*b*) Simon peut-il être excuſé de témérité ; lorſqu'il décide qu'on ne le trouve dans aucun exemplaire latin du nouveau Teſtament ? D. Mabillon (*c*) ne paroit pas avoir examiné ce mſ. avec aſſez d'atention ; lorſqu'il dit que les A y prennent la forme du Λ des Grecs. Le modèle gravé ſur notre planche démontre le contraire. Mais ce qui ſurprend davantage c'eſt d'entendre dire à cet antiquaire du premier ordre, que les caractères, ſurtout les A & les M s'y éloignent un peu de la forme de l'écriture romaine : *Characteres* (*d*) *pænè fugientes ac semideleti, tantiſper a romana ſcriptura degenerant* On diroit que notre Benedictin n'a reconnu comme romaine que la majuſcule carée : comme ſi la belle onciale n'avoit pas été également employée par les Romains ! On ne comprend pas comment André Irici a pu ſupoſer dans ſa préface ſur cet important mſ. que l'écriture en eſt carée, (1) & en tirer un argument pour établir ſa haute antiquité. Il ne faut que des yeux pour reconoitre que cette onciale eſt plus arondie qu'à l'ordinaire. On étoit perſuadé (*e*) au IXe. ſiècle que ce mſ. des Evangiles avoit été écrit de la propre main de S. Eusèbe. Les ſavans (2) d'Italie en ont aporté des preuves, auxquelles nous ne croyons pas pouvoir nous refuſer.

(d) *Ibidem.*

(e) *Blanchini vindic. canonic. ſcriptur. pag.* ccclxxiii.

IIe. *Eſpèce.*

La ſeconde eſpèce du troiſième genre eſt à double trait, ronde & indiſtincte dans les mots. En voici un exemple tiré

(1) *Forma etiam majuſcula literarum haud modicum addit pro codicis noſtri antiquitate aſſerendâ ſufragium. Etenim, quemadmodum jam citatus Struvius monet* §. *x.* In monumentis & codicibus ſuis Romani utebantur literis grandioribus. Quadratæ quidem, quorum mentionem, facit Petronius ſatyrico p. 15. erant antiquiſſimæ atque à figurâ, quæ quadrata potiſſimum erat ſic denominabantur, quales quadratas in nummis quandoque obſervare licet ..... *Hoc non infimi nominis critici judicium conferat lectór candidus cum ſpecimine notarum, quibus codex noſter exaratus eſt ; & ſtatim de illius vetuſtate feret ſententiam.* Voyez ce que nous avons dit dans notre 2. tome (p. 493. 498. 499. 502. 503.) ſur les écritures capitales carées.

(2) On peut conſulter le livre intitulé : *Sacro ſanctus Evangeliorum codex ſancti Euſebii magni, epiſcopi & martyris manu exaratus, ex autographo Baſilicæ Vercellenſis, opera & ſtudio Jo. Andr. Irici Tridentinenſis, Collegii Ambroſiani doctoris. Mediolani* 1748. Voyez auſſi la défenſe des écritures canoniques du ſavant P. Bianchini, depuis la page CCCLXVII. juſqu'à la page CCCLXXIX.

du mſ. de S. Germain des Prés 254. fol. 139. *Notae (a) quas qui didicerunt propriè jam notarii appellantur.* C'eſt-à-dire : A proprement parler, on apèle notaires ceux qui ont apris à écrire en notes. Ce modèle d'écriture ſans virgules & ſans points a beaucoup de raport avec le célèbre Pſeautier de S. Germain. Nous avons obſervé les caractères; qui nous déterminent à le porter au ve. ſiècle.

(a) *Aug. de doctr. chriſt. lib. 2.*

IIIe. Eſpèce.

La dernière eſpèce d'onciale romaine, diſtinguée par ſa rondeur, eſt détachée, non anguleuſe, mais un peu tortue. Pour en donner un exemple, nous avons fait repréſenter ſur notre planche ce texte d'Origène : *In libello quodam, qui licet in canone non habeatur, myſterii tamen hujus figura diſcribitur & refertur, quia duo Moyſes videbantur, unus vivus in ſpiritu & alius mortuus in corpore.* On lit ces paroles dans le mſ. 718. de l'abbaie de S. Germain des Prés, cayer 18. fol. 4. ℣. Ce (1) livre in-4° renferme dans ſa première partie les homélies d'Origène.

Petite onciale romaine à traits ſinguliers : Ecriture en ſigles : Code Theodoſien, anciennes loix des Wiſigoths, Virgile d'Aſper, découverts ſous l'écriture du mſ. 1278. de S. Germain des Prés.

IV. Si la petite écriture capitale romaine paroit ſur les inſcriptions lapidaires & métalliques; la petite onciale eſt encore plus fréquente dans les mſſ. Elle doit par conſéquent conſtituer un genre, ſurtout ſi elle eſt accompagnée de traits ſinguliers. Notre planche aſſigne à ce genre trois eſpèces, que nous allons décrire.

IVe. Genre. I^e^. Eſpèce.

Les lettres de la première ſont maſſives, & leurs queues inférieures finiſſent en pointes ſolides, tant ſoit peu courbées. Telle eſt cette écriture du VIe. ſiècle gravée ſur notre planche : *Intendat ruptis denuntiationum ambagibus inter ipſa cognitionum auſpicia rationem expremere, hac ſuas adlegationis*

(1) Il a dix pouces de hauteur & huit de largeur. Il fut donné en 1710. à S. Germain des Prés, par M. de Harlai, l'un des plus inſignes bienfaiteurs de la bibliothèque des mſſ. de cette abbaie. D. Bernard de Montfaucon, qui reçut ce préſent, l'eſtimoit du VI. ou VIIe. ſiècle. La page qui étoit colée contre la couverture eſt toute entière en notes de Tiron; mais dont pluſieurs ſont reſtées ſur le bois, lorſqu'on l'en a détachée. Le titre en deux lignes de la première homélie étoit en vermillon, comme dans les plus anciens mſſ. On la recrit en noir vers le Xe. ſiècle, en même tems qu'on a recrit toute la première page. On trouve à la marge intérieure une écriture du XIIe. qui porte que le livre apartient à l'abbaie de Moutier S. Jean : *Liber ſci Johannis confeſſoris Reomaenſis.* L'écriture du mſ. même eſt indiſtincte & ſans points. Elle eſt renfermée entre deux parallèles, la ligne commence toujours ſur la première. Les alinea vont au-delà, à moins qu'ils ne commencent dans le texte, après un intervale en blanc. Ces ſignes d'antiquité nous portent à croire ce mſ. du V. au VIe. ſiècle.

jubeatur proponere denuntiatione temporum observatione remota, quam in ceteris civilibus causis, quarum tamen aestimatio centum solidorum summam excedat, volumus custodiri. Data XIIII. Kalendas Augusti Constantinopoli Arcadio augusto & Probo consulibus. Observez ici que plusieurs mots commencent à être séparés, que l'*e* est mis pour l'*i* & l'*i* pour l'*e* dans deux mots, & que la date du rescrit est en caractère minuscule cursif. Nous avons découvert & pris ce fragment du code Theodosien, au fond du feuillet 74. du ms. 1278. de la bibliothèque de S. Germain des Prés. Nous avons déja dit que ce livre mérovingien est composé de (1) feuilles de

(1) La feuille, qui comprend les pages 71. 72. 73. 74. a ses lignes anciennes, portées du haut en bas. Elle renferme une portion du code Theodosien depuis la loi IV. du quatrième titre du second livre, jusqu'à la loi 3. du VI. titre du même livre. On y distingue une écriture onciale fort petite & une écriture cursive pour les dates. L'ancien ms. dont nous trouvons les débris étoit in-folio. C'est pourquoi quatre pages du ms. 1278. n'en font que deux de ce plus ancien ms. Nous en avons transcrit tout ce qui peut être lu. Il y a un bout de chaque ligne coupé; mais c'est très-peu de chose. L'interprétation est jointe au code. Par conséquent l'ancien ms. est postérieur à l'an 506. où la collection du codeThéodosien avec son interprétation fut consommée. Au reste l'écriture onciale & cursive, qui s'y trouvent conviennent également au VIe. siècle. Nous avons apelé la première demi-onciale dans notre (a) 1. tome; parceque nous faisions plus d'atention à sa grandeur qu'à sa forme, qui suivant notre systême, doit être qualifiée onciale.

(a) Pag. 483.

Un ancien ms. des loix des Wisigoths occupe un nombre de feuilles recrites du ms. 1278. C'est celui dont l'écriture a été le moins éfacée. De ce nombre sont les pages 83. 84. 85. 86. 91. 92. 93. 94. 103. 104. 105. 106. Mais au lieu que les précedentes pages ont leurs lignes disposées de côté, celles-ci vont de haut en bas. Il faudra en dire autant des pages 139. 140. 141. 142. Elles sont du même ms. que les quatre pages précédentes. Les pages 143. 144. sont prises du ms. des loix wisigothiques. Il faut seulement renverser le ms. de haut en bas pour les lire.

Les loix des Wisigots furent redigées dans l'état, où nous les voyons imprimées sous Egica dans le XVIe. concile de Tolède en 693. Elles avoient déja été réduites à peu près sous la même forme par Chindaswinthe & Recesvinthe, qui regnèrent depuis 642. jusqu'en 672. Mais la première rédaction des loix wisigothiques fut, dit-on, faite sous Euric en 568. Le ms. dont on trouve ici une partie, les représente dans leur premier état. Il est antérieur aux corrections & augmentations faites sous Egica, & même sous Recesvinthe & Chindasvinthe. En voici la preuve. 1°. Ces loix sont dans un ordre tout diférent. La distinction par titres eut lieu dans cette première collection. Mais on ne commençoit pas les chifres des loix à chaque titre. On les continuoit jusqu'à la fin. Les titres & les chifres sont en rouge, souvent devenu blanc par vetusté. Il n'y a nulle distinction de livres. Le nombre des chifres, que nous trouvons dans ce ms. monte jusqu'à trois cents vingt-neuf. On a sujet de croire, qu'il y en avoit un plus grand nombre. Mais quand on n'en auroit pas davantage, ce seroit à peu près le nombre des loix anciennes, qui subsistent. Il est vrai qu'on en suprima plusieurs dans les collections postérieures. C'est sans doute pourquoi nous n'avons pu en trouver quelques-unes de celles du ms. 1278. Or nul titre dans la collection imprimée des loix wisigothes ne renferme quarante loix. La

quatre mſſ. plus anciens, leſquelles on a raclées pour y ſubſtituer une nouvelle écriture, ſemblable à celle des chartes du VII[e]. ſiècle.

II[e]. Eſpèce.

La ſeconde eſpèce de petite onciale romaine eſt indiſtincte & un peu tortue. Le modèle, que nous en donnons, eſt une note marginale ſur un endroit de la 7[e]. homélie d'Origène, où ce grand homme précautionne ſon lecteur contre les traits du démon & de la concupiſcence, qui allument le feu des paſſions. Cette note, qu'on trouve au dixième (a) cayer du beau mſ. 718. de la même abbaie ſe lit ainſi : *Hæc lictio utilis ac neceſſaria omni animæ.* On écrit *lictio* pour *lectio*, & l'*æ* ſe trouve à la fin de la ligne. Cette petite onciale eſt

(a) *Fol.* 7.

forme de celle de notre mſ. étant diférente, prouve qu'il eſt plus ancien que la collection imprimée, qui fut dreſſée au plutôt en 693. On n'auroit pas en éfet écrit depuis un code, ſelon une forme abrogée. Car on ne s'aviſoit pas alors de tranſcrire par pure curioſité un livre de loix d'une collection, dont l'uſage étoit abrogé & défendu ſous des peines conſidérables. 2°. Toutes les loix que notre mſ. renferme ſont du nombre de celles, qu'on qualifie anciennes. S'il s'en rencontre quelques-unes, qui ſoient contenues dans les loix de Chindaſwinthe, ce qui eſt fort rare ; elles ſont ici tellement abrégées, qu'on voit combien ce Prince les avoit amplifiées. Elles étoient donc avant lui ſous une autre forme. Par exemple, la 1[e]. loi qui ſe préſente dans le mſ. en entier, eu égard à la fin & au commencement, eſt dans notre mſ. 259. & dans l'imprimé la 6[e]. du ſecond titre du V[e]. livre. Elle n'y ocupe que deux lignes, tandis que la loi de Chindaſwinthe remplit une page in-folio. Voici enfin une preuve qui démontre que notre collection eſt antérieure à celle de Receſvinthe & de Chindaſwinthe. La loi 20[e]. du du 4[e]. titre du V[e]. livre eſt apelée ancienne. On y trouve & le fond & une partie des expreſſions de notre loi 272. Cependant tandis que celle-là ne s'énonce qu'en termes généraux ; celle-ci fait des aplications expreſſes aux Goths & aux Romains. Par anciennes, dans les loix wiſigothiques imprimées, il ne faut donc pas les concevoir dans leur premier état ; mais telles qu'elles avoient été corrigées ſous Chindaſwinthe & Receſvinthe. Notre loi étant plus ancienne, quant à la forme, que celle de Chindaſwinthe, prouve que le mſ. eſt plus ancien. Quand ces Princes ne changent pas le fond des loix ; ils n'avertiſſent point des changemens qu'ils y font. La page 84. de notre mſ. étoit comme on le voit, par la ſignature X. le 21. ou le 10[e]. cayer de notre mſ. des loix wiſigothes : c'eſt-à-dire, qu'elle en étoit la 632. ou 500[e]. page. Le mſ. pouvoit commencer par d'autres loix ; quoiqu'après tout, il n'auroit pu renfermer que les loix des Wiſigoths. Car ſes pages ſont aſſez petites, & chaque ligne ne contient que trois ou quatre mots. On voit par ce mſ. les interpolations faites aux anciennes loix des Wiſigoths, ſous prétexte de les corriger. Souvent ces corrections ne tendent qu'à rendre en mauvais latin, ou par une eſpèce de périphraſe, ce qui étoit en latin concis & élégant ; ſans doute pour les rendre plus intelligibles. On ſent que pluſieurs de ces loix conſervent le goût de la bonne latinité ; ſoit qu'elles euſſent été redigées par un habile homme, ſoit plutôt qu'elles euſſent été empruntées des anciennes loix romaines. Mais telles qu'elles ſont ; il eſt dificile de penſer, qu'on ait pu écrire ſi correctement, ſurtout en matière de loix après le milieu du VI[e]. ſiècle. Nous avons déchifré & tranſcrit ce qui reſte dans le mſ. de ces loix wiſigothiques.

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. III. Art. I.

contemporaine à celle du ms. dont l'age peut remonter jusqu'à la fin du ve. siècle.

IIIe. Espèce.

L'écriture large, élégante, indistincte, demi-tranchée, à queues, en pointes, & mêlée de quelques e minuscules, caractérise la troisième espèce de petite onciale romaine. Le modèle, que nous en donnons est un fragment du Virgile d'Asper, que nous avons découvert sur plusieurs feuilles gratées, coupées & renversées en divers sens, sur lesquelles on a recrit les Hommes illustres de S. Jerôme & de Gennade, & qui font partie du célèbre ms. mérovingien 1278. de l'abbaie de S. Germain des Prés. Au haut de la page 114. on lit *Aspri*, & vis-à-vis de la page 119. *Vergilius*. Le reste du fragment déchifré se trouve à la première colone de la page 128. en commençant par la dernière ligne. Pour abréger, Asper a écrit en sigles les vers de Virgile. Voici le fragment représenté au naturel dans notre planche, XLII : *ASPRI VERGILIUS. Lentaeq* (1) *g. p. & g. c. f. s. & ut, Itur in ātiquam silvam st. a. f. p. p. s. i. s. i. f. t. c. e. r. s. a. i. m. o. ferro sonat alta bip. f. e. a. a. s. p. r. n. c. e. o. s. c. n. p. v. g. Hoc inter CXHMATA.* ΛΟΓΟΥ. *suo loco referemus item ad notandum CXHMA quod alkmanicon vocatur ubi proposito singulari adsumitur non suo loco plurales.* Dans le dernier mot l'*e* est mis pour l'*i*, *plurales* pour *pluralis*. On voit ici Virgile apelé *Vergilius*, comme dans le très ancien ms. de Florence, corigé par Apronien consul en 494. L'écriture très-élégante & à deux colones de notre Virgile d'Asper ne seroit pas indigne du second ou troisième siècle.

(1) Nous rendons ainsi en écriture ordinaire le fragment enigmatique d'Asper:
Lentæque (a) *genistæ populus & glauca canentia fronde salieta.* Et ut,
Itur (b) *in antiquam silvam stabula alta ferarum,*
Procumbunt piceæ, sonat icta securibus ilex
Fraxineæque trabes cuneis & fissile robur
Scinditur : advolvunt ingentes montibus ornos.
Ferro (c) *sonat alta bipenni,*
Fraxinus: evertunt actas ad sidera (pinus)
Robora nec cuneis: & olentem scindere cedrum,
Nec plaustris cessant vectare gementibus (ornos.)

Hoc inter σχηματα λόγου (figuras orationis) suo loco referemus. *Item adnotandum : Schema quod alkmanicon vocatur, ubi proposito singulari, adsumitur non suo loco pluralis.* Par *schema Alkmanicon*, l'auteur semble entendre une figure de rhétorique inventée par Alkman poete lyrique fort ancien. Nous n'avons trouvé nulle part *Alkmanicon*, qui pouroit trouver place dans le suplément au Glossaire du celèbre M. Ducange. Au lieu de *pinus*, on lit dans le Virgile de Medicis, *pinos*, & où nous lisons communément *vastare*, ce ms. célèbre porte *vectare*, qui forme un sens plus clair & plus suivi.

(a) *Georgic.* 2. 12. 13.
(b) *Æneid.* 6. 179.180.181.182.
(c) *Æneid.* 11. 135.136.137.138.

Elle

Elle eſt portée ſur des lignes tracées. Ses lettres ſont ordinairement, du moins un grand nombre, faites à traits détachés. Il y en a de minuſcules comme l's, & de conjointes comme l'N avec le T. Pour abreger *que* on met *q*. & B' ou B· pour *bus*. L'*ae* ſe trouve continuellement. Par tout l'écriture eſt onciale, excepté quelques titres. Pour marquer les *alinea*, l'écrivain laiſſe ordinairement en blanc l'eſpace d'un mot. La première lettre eſt onciale, & point plus grande que les autres; ſi ce n'eſt en quelques endroits, où il laiſſe un vuide conſidérable pour les alinea. Tous ces caractères conviennent aux plus anciens mſſ. Les obſervations (1) d'Aſper ſont grammaticales,

(1) Aſper eſt cité (*a*) par Macrobe, qui le refute ſur ce qu'il avoit dit que Mezence étoit apelé par Virgile *contempteur des Dieux*; parceque ce tyran étoit impie envers les hommes. *Neque enim (ut Aſpro videtur) ideo contemptor divum dictus eſt quod ſine reſpectu Deorum in homines impius fuerit.*

Servius (*b*) ſur le 7ᵉ. livre n. 15. de l'Enéide cite Aſper. C'eſt au ſujet de ce vers : *Imperat & ſolio medius conſedit avito*, & ſurtout du mot *ſolium*. Voici ſes paroles : *Secundum Aſperum per antiſtichon, quod ſolum unum capit : quaſi ſodium à ſedendo. Nam & ſella quaſi ſedda dicta eſt.* Il apuie encore au ſujet d'un vers de Virgile, la penſée d'Euripide, par le ſufrage d'Aſper. *Iſta dicit etiam Aſper.* Au lieu d'*Aſperum*, il l'apèle (*c*) *Aſprum.* Il opoſe cet Aſper (*d*) à Probus ſur un vers de Virgile, où le premier lit, *inſignibus armis* & l'autre *inſignibus albis.* Enfin il dit (*e*) qu'Aſper a lu *haud temnenda vitis*, où les autres liſent, *haud temnenda viri.*

Fabricius dans ſa Bibliothèque (*f*) latine nomme Aſper parmi les commentateurs de Terence. Il ajoute (*g*) que Securus Melior, Felix Aſper, comte du Conſiſtoire des Rhéteurs de la ville de Rome, corigea Marcien Capella, comme il eſt prouvé par d'anciens mſſ. Enfin il met (*h*) dans la liſte qu'il donne des anciens grammairiens, qui ont éclairci Virgile Æmilius Aſper & Velius Longus, & aſſute que leurs écrits ſont tous peris. A la page 1726. du Recueil de Putſchius ſe trouve *Aſpri junioris Grammatici ars.* Fabricius obſerve encore que S. Iſidore (*i*) repète preſque tout ce qu'il dit d'après Velius. Or celui-ci eſt apelé Velius Aſper Longus par le Scholiaſte de Stace liv. 2. Achilleid. v. 41. Arcadius (*l*) Chariſius JC & préfet de Syrie ſous Diocletien, parle d'Aſper comme d'un commentateur des hiſtoires de Saluſte. Auſone (*m*) met Aſper ſur la même ligne que Varron.

On peut douter ſi Æmilius Aſper, Velius Aſper Longus grammairiens, & commentateurs de Virgile, Securus Melior Felix Aſper comte du Conſiſtoire des Rheteurs de Rome, & le grammairien Aſper le jeune, ſont quatre hommes diſtingués, ou s'il faut les réduire à deux ou trois. Car on ne peut pas mettre en problème, s'il y a eu deux Aſpers : puiſque la dénomination du jeune donnée à l'un d'entre ces grammairiens prouve aſſez, qu'il y en avoit un plus ancien. D'ailleurs les noms & prénoms de Securus Melior Felix Aſper, & de Velius Aſper Longus ne peuvent convenir à la même perſone. Il en faudroit dire autant d'Emile Aſper, ſi nous ſavions, d'où ce nom eſt tiré.

Chariſius ſur des obſervations grammaticales (*n*) cite Aſper & (*o*) remarque en parlant des préterits en *erunt*, *ere* que Velius Longus en a traité fort au long ſur le ſecond livre de l'Enéide. Cela nous fait croire que ce Velius Longus qui a commenté Virgile eſt diférent de notre Aſper. Car celui-ci n'a pas fait un commentaire ſuivi ſur Virgile. Mais à l'ocaſion des principes qu'il poſe; il fait paſſer en

(a) *Lib.* 3 *Saturnal. fol.* ℣. 170. *édit. Ald.* 1528.

(b) *Mauri Servii-Genev.* 1610. *p.* 473.

(c) *Ibid. p.* 605.

(d) *Pag.* 622.

(e) *Pag.* 632.

(f) *Volum.* 2. *p.* 31.

(g) *Ibid. p.* 33.

(h) *Ibid. p.* 221.

(i) *Origin. lib.* 1. *cap.* 26.

(l) *Fabric. biblioth. lat. t.* 1. *col.* 2. *p.* 151.

(m) *Epiſt.* 18.

(n) *Puſtchius p.* 113.

(o) *Ibid. p.* 153. 154.

& à peu près dans le goût de Servius, auteur du IVe. siècle. La méthode d'Asper est d'exposer les principes de grammaire ou de poëtique en très-peu de mots, & de confirmer ses regles par l'autorité de Virgile, dont il entasse quelquefois plusieurs textes les uns sur les autres, sans marquer jamais d'où il les a tirés. On trouve dans ce très-ancien mss. raclé des leçons de Virgile, diférentes de celles des imprimés. Par exemple, dans les Eclogues on lit *Nilus* pour *Linus*, dans l'Enéide *spoliisque potiti*, au lieu de *prædaque potiti*, & bien d'autres. Ce qu'il y a de plus singulier dans notre mss; c'est qu'on y rencontre souvent des lignes entières en sigles; c'est-à-dire, dont chaque lettre vaut un mot. Nous aurons encore ocasion dans la suite de revenir sur cet ancien monument, caché sous l'écriture mérovingienne cursive du mss. 1278. de la célèbre bibliothèque de S. Germain des Prés.

Onciale romaine large, indistincte & sans points: Traité pélagien sur la foi: explication des Epitres des Apôtres: mss. du Vatican & de Verone.

V^e^. *Genre.* I^e^. *Espèce.*

V. L'écriture onciale romaine, dont les mots ne sont point distingués, se montre tantôt avec des traits tortueux & aigus, & tantôt ses caractères sont plus larges & plus arondis. Assez ordinairement, elle n'a ni bases ni points. Ce genre d'écriture se subdivise en deux espèces.

La première indistincte est en même-tems aiguë, tortue & anguleuse. Elle paroit telle dans ce modèle gravé sur notre planche XLII: *Quod autem liberi non pro parentib'* (*us*) *puniantur, neque parentes pro liberis apertè rursus edocuit Ds* (*Deus*), *cum ad Moysen prophetam diceret: Non morientur patres pro filiis, neque filii pro parentibus; unusquisque in peccato suo morietur.* On combat ici le dogme du péché originel. Aussi une note marginale avertit-elle de lire ce texte avec précaution: *Sollicite lege: vide quid lateat.* Cette note est du VIIe. siècle ou du VIIIe. commençant. La figure qu'on voit au-dessus paroit du même tems; mais elle semble de la main de celui qui marquoit les couleurs; comme on en peut juger par le rouge qu'il y fait entrer, & par la diférence des écritures. Le texte d'onciale est tiré du mss. de S. Germain des Prés (1) 840. fol. ℣. 39. On y voit deux

revue les vers & des Bucoliques, & des Georgiques & de l'Enéide. Il est singulier que ni Macrobe ni Servius, ni Charisius n'apèlent jamais Velius Longus, Asper, & que quand ils citent Asper, ils ne lui atribuent jamais d'autre nom.

(1) Ce mss. apartenant autrefois à l'abbaie de Corbie contient, 1°. un Traité pélagien sur la foi, sous le nom de Rufin, publié par le P. Sirmond & réimprimé

sortes d'écritures de la première main ; l'onciale aiguë, tortue, anguleuse, qui règne par tout & la capitale rustique ; maigre, pointue, mais moins qu'elle ne l'est pour l'ordinaire. Elle tient du Prudence & du S. Prosper de la bibliothèque du Roi. Elle a de plus des queues haut & bas dans quelques lettres. Cette écriture, qui est souvent mi-partie de lignes rouges & noires ne se montre que dans les titres, qui précèdent les traités, ou qui les suivent.

II. Espèce.

La seconde espèce d'écriture onciale romaine indistincte est large, espacée, & arondie. Tel est ce modèle gravé sur notre planche : *XVIIII. Si quis autem videtur contentiosus esse, nos talem consuetudinem non habemus : populum Dei contentiosus quidem perhibet* (*ur.*) Nous avons fait dessiner ces trois lignes d'après M. (*a*) Maffei, qui les avoit tirées du célèbre mss. de Verone, contenant les explications abrégées

(a) *Opuscol. eclesf. p. 61. tab. 2. n. IX.*

par le P. Garnier, tous deux Jesuites : 2°. la lettre de S. Fulgence à Pierre. 3°. deux traités d'Origène sur le Cantique des Cantiques, traduits par S. Jerôme : 4°. l'Epitre de ce saint Docteur à Démetriade : 5°. un Traité des quarante-deux séjours des enfans d'Israel dans le désert. Ce ms. a un peu plus de huit pouces de largeur & neuf & demi de hauteur. Ainsi il est presque caré. L'ouvrage pélagien en six cayers ne porte point de signature. Le velin en est fort blanc & très-fin, tel que celui des mss. des V. & VIe. siècles. Il a peu d'abréviations. On ne voit point de titres au haut des pages. Tout est écrit par versets, ou plutôt par de courts alinea. Il n'y a ni points ni virgules. S'il en paroit, on les a ajoutés après coup. Une main assez recente a séparé presque tous les mots par des bares, pour faciliter la lecture du texte. Chaque livre de ce ms. commence par trois lignes rouges, & les lettres initiales des alinea sont en cette couleur. Les lettres grises sont dans le goût de l'alphabet de lettrines mérovingiennes. A la marge inférieure du feuillet 58. V°. on trouve écrit en notes de Tiron : *Adverte diligenter*, & à la marge supérieure du feuillet 60. V° : *Advertere pergas*. Il y a des æ dans ce ms. vers la fin des lignes, ainsi que des conjonctions de lettres. Les renvois pour des corrections sont ainsi marqués en marge ⁒ ou.. ou·: Au haut de la première page du Traité pélagien, on a écrit en minuscule cursive du VIIIe. siècle cette note : *Hic liber, qui attitulatur Rufini non te seducat, pie lector, quia Pelagiani est & blasphemiis Pelagianorum plenus. Simulans enim contra Arianos disputationem venena suæ hæreseos inseruit. Undè hortor caritatem tuam, ut nunc blasphemiam de vestro codice abscidatis, & pro eo librum sancti Augustini de verâ religione describite, ut quantitatem codicis reparetis.* On n'a point eu égard à cette exhortation, donnée par un ami à qui ce ms. avoit été prêté. On lit à la fin cette autre note de la même main : *Hucusque blasphemiae Pelagii hæretici contra fidem catholicam, quas sub nomine Rufini catholici falso titolo indidit.* Et au-dessous en capitale rouge & noire : *Exp. Rufini Prbi provinciæ Palestinae liber de fide translatus de græco in latinum sermonem. Amen.* Comme ce livre enseigne grossierement le pur pélagianisme ; il pouroit bien avoir été écrit du tems des Pélagiens mêmes ; c'est-à-dire, au Ve. siècle. Car quel est le catholique, qui eut voulu écrire un pareil ouvrage ? Sa transcription est au moins de la fin du VIe. siècle ou du commencement du suivant.

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. III. Art. I.

des Epitres des Apôtres par Cassiodore, *Cassiodorii Senatoris complexiones &c.* Le savant Italien fait des observations sur (*a*) l'orthographe singulière de ce ms. On y lit non-seulement *epistula*, *temptare*, *profeta*, *ammirans*, *intellegere*, *reicere*, pour *epistola*, *tentare*, *propheta*, *admirans*, *intelligere*; *rejicere*; on y trouve encore *superviam* pour *superbiam*: *accedere*, *cadet*, *montes* pour *accidere*, *cadit*, *montis*, & beaucoup d'autres changemens de lettres, qui font quelquefois des contresens. Cela n'empèche pas le docte marquis de faire remonter ce ms. au VIe. siècle. Nous souscrivons sans peine à ce jugement.

(a) *Ibid. p.* 113.

Onciale romaine à traits pleins & doubles.

VIe. GENRE.

VI. L'onciale romaine se distingue assez souvent par des traits pleins & doubles. Cette forme constitue un sixième genre de la présente subdivision. Nous le subdivisons en quatre espèces, représentées sur notre planche par autant d'exemples.

I^e. Espèce.

La première espèce à plein trait est médiocrement indistincte, demi-tranchée sans pointes. Tel est ce modèle, tiré du ms. du Vatican n. 50: *Ecclesiae Dei*, *quae est Corinthi*, *cum sanctis omnibus*, *qui sunt in universa Achaia*. Dans ce ms. on voit l'*ae* pour l'*æ*, l'*s* cursive mêlée avec l'écriture onciale, la distinction de versets, peu de mots séparés, des lettrines de diverses couleurs, des points les uns en triangle & les autres en forme de cœurs, ou plutôt de fruits. Cette écriture paroit du VIIe. siècle.

IIe. Espèce.

L'écriture onciale, dont la plûpart des mots sont distingués, avec des points aux phrases & aux membres des phrases, apartient à la seconde espèce à plein trait. En voici un modèle tiré du ms. de Vallicella en Italie cotté B 25. écrit vers la fin du VIIIe. siècle ou dans le suivant: *Et* (*b*) *convescens precipit eis ab Hierosolimis ne discederent. Sed expectarent promissionem Patris*, *quam audistis inquid per os meum.* Dans ce ms. on emploie l'*e* simple pour l'*æ*, le *d* pour le *t* & le *c* pour le *g*. Nous avons souvent remarqué les mêmes changemens de lettres dans les inscriptions lapidaires & métalliques.

(b) *Act. apost.* 1. 4.

IIIe. Espèce.

Des caractères tranchans & garnis de bases & de sommets diférentient la troisième espèce d'onciale romaine à pleins traits; telle qu'on la voit dans cet exemple: *Et* (*c*) *ascendente eo in naviculam*. Le ms. du Vatican n°. 3, d'où ce modèle

(c) *Matth.* VIII. 23.

a été tiré, n'est que du IXe. siècle. Les lettres capitales commencent à se mêler avec les onciales.

IVe. Espèce.

La dernière espèce d'onciale romaine à plein ou double trait se distingue par une écriture haute, indistincte, aiguë, un peu serrée, négligée, & non tranchée. L'exemple, qu'en ofre notre planche, se lit ainsi : *Porrò Benadab Rex Syriae congregavit omnem exercitum suum & triginta & duos Reges secum & equos & currus, & ascendens pugnabat contra Samariam & obsidebat eam.* Ce commencement du chapitre XX. du IIIe. livre des Rois, est pris d'un ms. du chapitre de Verone. Nous le croyons écrit dans les années du VIIIe. siècle, qui précédèrent le règne de Charlemagne.

Ecriture onciale romaine mélangée : ms. 1732. de la bibliothèque du Roi.

VIIe. Genre I^e^. Espèce.

VII. L'écriture onciale fut souvent mêlée de capitale, de minuscule & de cursive. Ce mélange produit le VIIe. genre de la première subdivision renfermée dans notre planche XLII. Ce dernier genre est composé de trois espèces.

La première, est indistincte dans les mots, un peu serrée, mêlée de cursive, & plusieurs de ses lettres ont le pié tourné vers la droite; comme l'on peut remarquer dans ce modèle : *Et* (a) *facta est vespera, & factum est manè dies unus.* (*Undè videtur illud opus Dei factum per spatium.*) Cette explication du 5e. verset du I. chapitre de la Genèse est tirée du (b) ms. 142. du monastère de sainte Croix de Jerusalem. L'écriture peut être du VIIe. siècle finissant.

(a) *Genes.* I. 5.

(b) *Pag.* 6.

IIe. Espèce.

La seconde espèce d'onciale romaine mélangée est sans bases, ou à demi-bases courbées vers la droite. Elle est mêlée de minuscule, & n'est nullement tranchée. Nous la représentons par cet exemple : *Et dixit Deus : Fiat firmamentum in medio aquae & sit dividens inter aquam & aquam.* Ce sixième verset du I. chapitre de la Genèse est employé dans le ms. 60. du même monastère de Rome, pour établir la distinction des persones du Pere, du Fils & du S. Esprit. Ce ms. ne peut pas être de beaucoup antérieur au IXe. siècle.

IIIe. Espèce.

La dernière espèce est fleuronnée & mêlée de capitale. Son modèle consistant en ces trois mots, *Beatae. Memoriae. Ambrosi.* a été pris sur le ms. du Roi 1732. Les mots sont séparés par des points en forme de feuillages, & ce titre peut bien être du VI. ou VIIe. siècle. Nous pourions beaucoup ajouter à ce que nous avons dit ailleurs de ce beau

mſ. Quand un mot à la fin de la ligne n'eſt pas fini, avant que de le continuer, on y fait ſouvent précéder d'une virgule la ligne ſuivante; mais on l'emploie auſſi en d'autres cas, ſans qu'un mot ſoit coupé. Trois petits points formant un triangle, & placés à la marge dénotent quelque belle Sentence. A la fin des lignes on voit quelquefois les lettres curſives *a d r* ſ. Il y a quelques pages, dont les corrections ſont en rouge, comme dans le fameux mſ. du Virgile de Florence. Mais peut-être ces corrections ne ſont-elles pas plus anciennes que le IXe. ſiècle ou le VIII^{c}. tout au plus. On objectera encore que le mſ. royal n'eſt pas beaucoup plus ancien que les corrections, & qu'on n'auroit pas été pluſieurs ſiècles à les faire: d'autant plus que quelques morceaux ſont plus corrects que d'autres. Mais les fautes, dont il s'agit, comme des *e* pour des *i* & des *i* pour des *e*, des *b* pour des *v* conſones, des *p* pour des *b* & des *t* pour des *d*, ſont ſi communes dans les inſcriptions & les anciens mſſ. qu'on ne peut douter que ces variations dans l'orthographe ne viennent de ce que ces lettres étoient à peu près prononcées les unes comme les autres. Ainſi ce ne fut qu'après quelques ſiècles, qu'on ſentit mieux la diférence des ſons. D'ailleurs on s'apliqua d'une manière plus particulière à l'orthographe ſous Charlemagne, & l'on trouve beaucoup de mſſ. plus anciens corrigés au IXe. ſiècle.

ARTICLE II.

Ecriture onciale gallicane des mſſ: ſes genres & ſes eſpèces, repréſentés dans la planche XLIII. où ſont renfermées les onciales de la ſeconde ſubdiviſion.

Ecriture onciale des Gaules très-élégante: mſſ. de S. Prudence & de S. Proſper de la bibliothèque du Roi.

(a) *Tome* II. *p.* 512.

IIe. SUBDIVISION.

I. NOus avons expoſé ailleurs (*a*) la raiſon pour laquelle la plûpart des plus anciens mſſ. qui ſubſiſtent ſont en écriture onciale, pendant qu'il en reſte ſi peu des V. VI. & VIIe. ſiècles en minuſcule & curſive. Nos bibliothèques de France n'en cèdent guères à celles d'Italie, pour l'abondance des mſſ. où l'onciale ſe fait admirer. Dans la préſente ſubdiviſion nous allons paſſer en revue une partie de ceux qu'on peut à juſte titre attribuer aux anciens habitans des Gaules, plutôt qu'aux Francs, qui furent long-tems plus occupés des

Suite de la seconde Division des Ecritures tirées des Mss. IIe Subdivision contenant six genres d'ecriture onciale gallicane.

I DICITEQUICOLITISLUCOSANTRUMQUESYBILLAE DEUMQUENEMUSCAPITOLIACELSATONANTIS PALLADIUMPRIAMIQUELARESUESTAEQUESACELLUM INCESTOSQUEDEOSNUPTAMCUMFRATRESORORem

V DICITEINGENTIBUSDMS. REGNAUITALIGNO

II BENEDICTUSDNSQUONIAMEXAUDIUIT UOCEMDEPRAECATIONISMEAE

II INDEXPECCATILEXESTPLECTENDAUETANDO QUAENISICORMUNDETSPSINTERIMUNT NULLUSENIMESTINSONSSOLAFORMIDINEPOENAE QUISCMETIUSTUMNONAMETIMPERIU HUNCTAM...ENAFFECTUMNONLEXSEDGRATIACON FERT QUODQIUBETLEGISLITTERAUELLEFACIT

III INCIPIT DE SYMBOLO.

IV EXP. DEBONO CONIUGALI.

III ... INLOCOSCOSUODSQUIINHABITAREFA CISUNIANIMESINDOMO

V INPRINCIPIOCRE AUITDS CAELUMET TRA

VII EUANGELIA IIII. MATHEUMUERIDC IOHANNESUERII MARCUSUERIDC LUCAMUERIIDCCCC EPISTOLASPAULI

IV BEATUSCUIIPSECORDISDEDERITFIRMAMENTUMUTDEFI CERENONPOSSITINISTIUSUITETRAMITECONSTITUTUS NONDEFICITQUISPERATINDNO

VI CUMAUTEMUENISSETPETRUS ANTIOCHIAM INFACIEMILLIRESTITI QUIAREPREHENSUSERAT

DEFRUCTIBUSENIMMANDATORUMDMSLOQUE III BATUR. UBINONAIT. SINEMEDEFFICILLIUSPO TESTISFACERESEDAITSINEMENIHILPOTESTIS FACERE

III IACOB AU TEM GENUIT IUDAMET FRA TRES EIUS

VI DNSNOSTERHORASEXTACRUCIFIXUSESTRURSUM SCRIBTUMESTINMARCO.QUIAHORATERTIACRUCIFI XUSSIT.HOCUIDETURESSEDIUERSUMSEDNONEST DIUERSUMERRORSCRIBTORUMFUITETINMARCO ENIMHORASEXTASCRIBTUMFUITSEDMULTIPRO EPISSIMOS GRAECOPUTAUERUNTESSEGAMMA.

ENIM CUM SEXTICUM ... SEXTICIMON

II HOCCAPITULUMIDEODE LIBRISRETRACTATIONUM INHOCCODICEMPOSUI UTLECTORCOGNOSCAT QUIDDEHOCOPERAUC TOREXPONENSSIUE RETRACTANSDIXIT

III ETINPOSUITSI MONINOMEN PETRUS, ETIACOBU ZEBEDAEI ETIOHAN NEMFRATREMIACOBI ETINPOSUITEISNOMI NA BOANERGES QUOD ESTFILIITONITRUI ET ANDREAM ETPHILIP PUM ETBARTOLOME UM ETMATTHEUM ETTHOMAM, ETIACOBU ALPHEI ETTADDEUM ETSIMONEM CHANA NEUM ETIUDAMSCA RIOTH QUITRADIDIT ILLUM

II INXPINOMINESACERDUSEPSECCLESIAELUGDUNEN SISCONSTITUTIONEMNOSTRAMRELIGIETSUBSI...

IV QUIESTNONESTABILLOQUA DSNAMCUMAUDIO ETDSERATUERBUM NONDICTUMSOLUMAUDIO UERBUMDMSEDDEMONS TRATUMINTELLEGOESSE QUODDSEST

V NONREDDASEIS I BONU

III EXP. SCI AUGUSTINI DEORATIONE DOMINICA

formose IV — secunda quaestio

II PSO RMA SERUI SACRI FICI UM ETSA CER DOS

VII NONSUMNESCIUSDIFFICILLIMOMEASPERRIMO QUETEMPORESCRIBEREETHAECADUERSUM UAESANAMIMPIORUMHERESIMDIFILIUM CREATURAMESSEADFIRMANTEMADGRESSU FUISSEMULTISIAMPEROMNESFEREROMA NIIMPERIIPROUINCIASECCLESIIS:MORBO

II ETBONOSETMALOSDEOS ESSEQUIDAMOPINATISUNT

III ...NESUBDIACONISQUI DEMCONUBIUMCAR NALECONCEDETUR...

VI ETRETRIBUEBANTMIHIMALA PROBONIS STERELITATEMANIMAEMEAE

III BENEDICTUSDNSDSISRHL.QUIFACIT MIRABILIASOLUS

Durin sculp.

armes que de la plume. Commençons par les écritures onciales les plus élégantes. Elles méritent d'être réunies sous le premier des six genres, qui remplissent la planche XLIII. Ce genre élégant a sous lui les quatre espèces, qui suivent.

La première se caractérise par une écriture onciale large, indistincte, bien espacée, à gros traits avec des déliés, à queues inférieures de la haste obliquement pointues. Tous ces caractères brillent dans l'exemple suivant, gravé sur notre planche :

Dicite qui colitis lucos antrumque sybillae
Deumque nemus capitolia celsa tonantis
Palladium Priamique lares Vestaeque sacellum
Incestosque Deos nuptam cum fratre sororem.

Ces vers de S. Prudence ont été tirés du beau mss. du Roi 8084. fol. 156. La première ligne est en vermillon, & les trois autres sont noires, & en partie à jour ou à deux traits. Si cette écriture onciale très-élégante, qui remplit les trois derniers feuillets du mss. royal, n'est ni de la même main ni de la même antiquité que la capitale du IVe. siècle, qui règne dans tout le reste du livre; elle est au moins du ve. ou du commencement du suivant.

IIe. Espèce.

La seconde espèce d'onciale gallicane élégante est à doubles traits, indistincte & fait conjonction de lettres à la fin des lignes. Telle la voit-on dans le S. Prosper de la bibliothèque du Roi, apartenant anciennement à celle de Fleuri ou S. Benoit sur Loire. Dans les six vers, que nous donnons pour modèle, l'héxamètre est saillant & le pentamètre est rentrant, de la manière qu'on les écrit aujourdui.

Index (a) *peccati lex est, plectenda vetando,*
Quæ nisi cor mundet Spiritus, interimunt.
Nullus enim est insons sola formidine poenæ
Qui sanctum & justum non amet imperium.
Hunc tamen affectum non lex, sed gratia confert,
Quodque jubet legis littera, velle facit.

Dans les imprimés on lit *interimit* au lieu d'*interimunt*, qui se raporte à *plectenda*. Cette belle épigramme renferme la doctrine de S. Paul & de S. Augustin sur l'impuissance de la loi & de la crainte pour rendre juste, sans l'amour de ce qui est commandé, & sur la force de la grace, qui fait vouloir

(a) S. Prosp. lib. epigr. 43.

ce que la loi ordonne. On doit remarquer ici, 1°. l'ancien arangement des vers : 2°. les lettres conjointes, l'*N* avec le *T* & l'*æ* : 3°. les abréviations *scm̄* pour *sanctum*, & q' pour *que* : 4°. le point quelquefois à la fin ; quoique fort rare : 5°. la bare horizontale pour l'*m* : 6°. la diminution des lettres dans *confert* : 7°. la fin d'un mot écrit par dessus. Le mf. est au moins du VIe. siècle.

IIIe. Espèce.

La troisième espèce élégante se distingue par des caractères médiocres & arondis. Les trois mots gravés sur notre planche, pour servir d'échantillon, sont, *Incipit de symbolo.* Cette écriture du VIe. siècle a été dessinée sur le feuillet 219. ℣. qui sert à la relieure du mf. de S. Germain des Prés 762. où sont renfermés plusieurs ouvrages de S. Augustin. Il est écrit en demi-onciale, avec quelques notes franco-galliques, & peut être du VIIe. siècle. C'est un des livres de la célèbre & ancienne bibliothèque de Corbie.

IVe. Espèce.

Une écriture onciale élégante, mais en même-tems mêlée de minuscule, donne la quatrième espèce du premier genre de gallicane. Le modèle, que nous en avons fait représenter dans notre planche, n'ofre que ces mots : *Explicit de bono conjugali.* Ce titre se lit au feuillet 195. du même mf. On y voit le *g* minuscule romain & gallican.

Onciale gallicane massive, & rustique : La plus ancienne collection des canons : beau mf. de S. Martin de Tours.

II. Les écritures onciales rustiques & massives sont contemporaines aux élégantes, mais plus fréquentes dans les mff. gallicans. Les premières constituent le second genre de notre subdivision. Il est représenté sur notre planche par trois exemples d'onciale, qui sont autant d'espèces de la rustique.

II. GENRE. I^e. Espèce.

La première fort massive n'admet nulle distinction de mots ; si ce n'est aux points & aux virgiles ; comme l'on voit dans cet échantillon : *De fructibus enim mandatorum Dn̄s (Dominus) loquebatur, ubi non ait : Sine me defficilius potestis facere, sed ait : Sine me nihil potestis facere.* C'est la décision du grand concile de Carthage de deux cents quatorze évêques, tenu l'an 417. On y définit que sans la grace de J. C. nous ne pouvons rien faire, qui apartienne à la vraie piété. Ce texte (*a*) est tiré du plus ancien recueil de canons de l'abbaie de Corbie, aujourdui de la bibliothèque de S. Germain des Prés. L'écriture est de la fin du VIe. siècle, ou du commencement du suivant. La virgule y tient lieu de point.

(a) *Fol.* 214. ℣.

La

IIe. Espèce.

La seconde espèce d'onciale gallicane rustique est aiguë, anguleuse, indistincte & tortue. Le modèle, que nous en donnons, est la première signature du ve. concile d'Orleans de l'an 549 : *In XPI* (*Christi*) *nomine Sacerdus eps* (*episcopus*) *ecclesiae Lugdunensis constitutionem nostram religi* (*relegi*) *& subscripsi.* (*Notavi d. v. kal. novembris ann. XXXVIII. regno domni Childeberthi in die tertia decima.*) Cette souscription se trouve au feuillet 175. ỽ. du même ms. 936. de S. Germain des Prés. On voit le changement de l'*o* en *u*, *Sacerdus* pour *Sacerdos*.

IIIe. Espèce.

La dernière espèce d'onciale du genre massif & rustique est à double trait, tranchée, perlée dans les A, avec des déliés. Ses mots sont distingués, & la queue de ses G est droite; comme on peut le remarquer dans ce modèle : *Jacob autem genuit Judam & fratres ejus.* Ce verset est tiré du beau ms. des Evangiles en or de la célèbre église de S. Martin de Tours. Cette écriture onciale romano-gallicane est du VIIIe. siècle.

Onciale gallicane arondie: petite onciale: mss. de S. Augustin conservés dans la bibliothèque de S. Germain des Prés.

III. On distingue dans les mss. des écritures onciales gallicanes, dont les jambages & les traits sont arondis, & d'autres assez petites. Nous en avons formé les III. & IVe. genres de notre seconde subdivision. Le troisième genre, se reproduit dans les espèces suivantes.

IIIe. GENRE. Ie. Espèce.

Une écriture onciale un peu maigre, assez belle, hardie, & demi-tranchée constitue la première, dont voici le modèle : *Explicit sancti Augustini de oratione dominica.* Ce titre termine le traité de S. Augustin sur l'Oraison dominicale dans le ms. 762. de S. Germain des Prés, du VI. ou VIIe. siècle.

IIe. Espèce.

Des lettres arondies, élégantes & demi-tranchées donnent la seconde espèce, dont notre planche ofre cet exemple : *Et bonos & malos Deos esse quidam opinati sunt.* Ces paroles de S. Augustin tirées du IXe. livre de la Cité de Dieu, ont été dessinées sur le feuillet 257. col. 1. du ms. 766. de S. Germain des Prés. La première ligne est rouge & la seconde est noire. Cette écriture peut remonter jusqu'au ve siècle.

IIIe. Espèce.

L'indistinction des mots, la rondeur des traits & des caractères, les déliés fins, & l'écriture à double trait distinguent la troisième espèce, dont le modèle gravé sur notre

planche XLIII. eſt ce verſet du Pſeaume 71 : *Benedictus Dominus Deus Iſraël, qui facit mirabilia ſolus.* Remarquez les abréviations *Dns Ds Iſrhl.* Cette écriture onciale, tirée de la ſeconde partie du mſ. de S. Germain des Prés cotté 185. & 186. eſt au moins du VIIe. ſiècle.

De même qu'on trouve des écritures capitales fort petites dans les anciens monumens; on en rencontre auſſi d'onciales, qui ne ſont pas plus grandes. Celles-ci étoient employées ſurtout à faire des remarques aux marges des anciens mſſ. Elles conſtituent le IVe. genre de la préſente ſubdiviſion, & ſe partagent en trois eſpèces principales.

IVe. GENRE.

I^e. Eſpèce.

La première eſt inclinée vers la droite & tire ſur l'écriture curſive. Le modèle, qu'en donne notre planche, ne conſiſte qu'en ces trois mots, *formoſe-ſecunda quaeſtio*, écrits en marge au feuillet 76. du mſ. de S. Germain des Prés 762. Cette petite onciale eſt du VI. ou VIIe. ſiècle.

IIe. Eſpèce.

La ſeconde eſpèce de petite onciale eſt arondie, ponctuée, à queues & briſée. Nous en avons découvert un modèle à la marge intérieure du 10e. livre de la Cité de Dieu, dans le très-ancien (a) mſ. de S. Germain des Prés. Une main du VIe. ſiècle y a écrit ces paroles touchant Notre-Seigneur : *In formâ ſervi ſacrificium & ſacerdos.* D. Mabillon ayant plus d'égard à la petiteſſe qu'à la forme de cette écriture, l'a qualifiée minuſcule, quoiqu'elle ſoit réellement onciale.

(a) *Fol.* 201. *v°.*

IIIe. Eſpèce.

La troiſième eſpèce de petite écriture gallicane du même ordre, eſt indiſtincte, à queues, aiguë, anguleuſe & tirant ſur la ruſtique. En voici un exemple deſſiné ſur le mſ. de la même bibliothèque n. 936. *Ne ſubdiaconis quidem conubium carnale concedetur.* On ne permettra pas même aux ſoudiacres de ſe marier. Ces termes de S. Leon dans ſa lettre à Anaſtaſe évêque de Theſſalonique, ſe liſent au feuillet 186. du mſ. indiqué, dont l'écriture remonte au VIe. ſiècle.

Ecriture onciale gallicane à double, à triple & à plein trait : Pſeautier de S. Germain évêque de Paris : beau mſ. des Epitres de S. Paul : Cephas & Pierre ſont-ils une

IV. Il eſt des écritures onciales, dont la forme & les caractères ſont très-frapans. Telle eſt la gallicane à double, à triple & à plein trait. Nous en avons formé un genre à part, compoſé de ſept eſpèces, dont voici la deſcription.

La première eſt à gros & à triple trait : elle a toute la beauté & la rondeur, dont l'onciale eſt ſuſceptible. Son modèle gravé ſur notre planche, eſt le célèbre verſet du Pſeaume 95.

Dicite in Gentibus, Dominus regnavit à ligno. Le mot *Dominus* abrégé par *Dms* & le point, qui le suit sont en or & le reste en argent. Le ms. de l'abbaie de S. Germain des Prés *661.* d'où nous avons tiré ce verset, est le célèbre Pseautier gallican, qu'une ancienne tradition nous aprend avoir été à l'usage de S. Germain évêque de Paris, mort le 28. Mai 576. Ce ms. est un des plus rares & un des plus précieux, qui soit en Europe. Il a dix pouces de hauteur & huit & demi de largeur, 291. feuillets, 36. cayers & trois feuillets de plus. Chaque cayer est régulierement de huit feuillets. Ces cayers sont marqués par des nombres placés à la marge inférieure, vers le fond du livre: caractères des plus anciens mss. Sur chacun de ces nombres, il y a une barre —, qui désigne une abréviation. Le velin en est teint de pourpre violet un peu cendré, & l'écriture est en lettres onciales d'argent. Mais on y observe régulierement d'écrire le nom de Dieu en lettres d'or. Si ce n'est après ce saint nom; on n'y voit ni points ni virgules. Les mots ne sont point divisés. Le *Diapsalma* en lettres d'or est toujours comme en titre isolé; sans qu'il y ait rien avant ou après dans la même ligne. Souvent on aperçoit en marge une R tranchée par une ligne horizontale. Cela signifie aparamment que le verset, qui y répond, est l'antienne, que le peuple devoit répeter. Il y a nombre de Pseaumes, qui n'en ont point, & quelques-uns, qui en ont deux. C'est qu'on changeoit d'antienne ou de répons. Ainsi cette ℟ barée voudra dire *Responsorium.* Ce signe paroit deux fois dans le Pseaume *Misereatur* au verset: *Confiteantur tibi populi, Deus, confiteantur tibi populi omnes.* L'écrivain aura répété l'℟; parceque le même verset, qui étoit éfectivement le répons; se trouve répété. On lit à la tête de ce ms. la notice, qu'en a donnée Dom Jaques (1) du

Seule & même personne? Orthographe irrégulière dans les mss.
Ve. Genre.
Ie. Espèce.

(1) Ce savant Prieur de S. Germain des Prés remarque que l'écrivain emploie souvent le *b* pour l'*v*, *brebi* pour *brevi*: *laborabi* pour *laboravi*: *lababo* pour *lavabo*, *benenum* pour *venenum*: *deborant* pour *devorant*, *adjubet* pour *adjuvet*; l'*u* pour le *b* *davit* pour *dabit*: *provasti* pour *probasti*: *verva* pour *verba*: *narravo* pour *narrabo*: *vobes*, pour *boves*; l'*e* pour l'*i*, *intellege* pour *intellige*; *deliculo* pour *diluculo*: *delectum* pour *dilectum*: *fortes* pour *fortis*: *grates* pour *gratis*; l'*i* pour l'*e*: *sedis* pour *sedes*: *delisti* pour *delesti*: *infilicitas* pour *infelicitas*: *omnis* pour *omnes*: *pinnas* pour *pennas*; l'*o* pour l'*u*, *gressos* pour *gressus*: *latibolum* pour *latibulum*: *laco* pour *lacu*: *manos* pour *manus*: *trocident* pour *trucident*; l'u pour l'o, *cibus* pour *cibos*: *salvus* pour *salvos*: *incula* pour *incola*: *Sacerdus*

Breuil en 1560. Il a été, dit-il, long-tems gardé au trésor parmi les reliques, & de-là transporté à la bibliothèque en faveur des gens de lettres. En 1269. le sacristain de S. Germain dès Prés nomme dans le catalogue des Reliques confiées à sa garde le Pseautier de S. Germain.

IIe. Espèce. La seconde espèce d'onciale gallicane du ve. genre est à double trait distingué. Notre planche en ofre pour exemple ce verset du Pseaume 27: *Benedictus Dns quoniam exaudivit vocem deprecationis meae.* Ce modèle a été pris au folio 168. ℣. du ms. 186. de la même abbaie. C'est un Pseautier grec & latin écrit vers le vi^e. siècle en lettres onciales.

IIIe. Espèce. La troisième espèce est encore à double trait; mais elle est en même-tems aiguë, fort anguleuse & indistincte. Le même ms. nous en a fourni ce modèle : *Deus (a) in loco sancto suo, Deus qui inhabitare facis unianimes in domo.* L'abréviation de *Deus* & l'*s* enclavée sont à remarquer.

(a) *Psalm.* 67. 6.

IVe. Espèce. La quatrième espèce est à plein trait & déliés : elle est serrée & indistincte. Nous en donnons dans notre planche le texte suivant : *Beatus cui ipse cordis dederit firmamentum, ut deficere non possit in istius vitæ tramite constitutus. Non deficit qui sperat in Domino.* Cette belle sentence de (*b*) S. Ambroise est de la troisième main, qui a écrit le cayer de la troisième signature du ms. 1732. de la bibliothèque du Roi. Cette écriture paroit du viiie. siècle.

(b) *De interpellat. David.*

Ve. Espèce. La cinquième espèce d'onciale à plein trait est recourbée par le bas. Son modèle est le premier verset de la Génèse : *In principio creavit Deus coelum & terram.* L'abréviation du dernier mot est singulière. Ce morceau d'écriture a été dessiné sur le ms. 1. de la bibliothèque du Roi; c'est-à-dire sur la

pour *Sacerdos*. L'écrivain n'emploie qu'un u pour deux : *manum* pour *manuum* : *equs* pour *equus* : *iniqum* pour *iniquum*. Il écrit par un seul *i* les mots où il en faut deux, *proiciamus*, *proicientes* pour *projiciamus*, *projicientes* : *deiciant*, *adiciet*, *subiciens* pour *dejiciant*, *adjiciet*, *subjiciens*. On trouve dans ce Pseautier du milieu du vi. siècle, *fili* pour *filii*, *inlumina*, *inrideant*, *conlaudatio*, *gigans*, *aput*, *conteruisti* pour *contrivisti* & *susum* pour *sursum*. Trouve-t-on une orthographe plus bisarre dans les diplômes des vi. & viie. siècles ? Le P. Germon (*c*) a pourtant osé faire servir l'inconstance & la barbarie de l'orthographe de ces tems-là au dessein, qu'il avoit de rendre suspects ces monumens. Mais il s'est déshonoré lui-même par les efforts, qu'il a faits (*d*) pour prouver que dans les mss. contemporains, on observoit une orthographe régulière. Cela n'a pas empêché le nouvel éditeur du (*e*) P. Daniel de renouveler une prétention si mal fondée.

(c) *Discept.* 1. p. 72. & *seq.*

(d) *Ibid.* p. 68.

(e) *Hist. de Fr.* t. 2. p. 163. 164.

VIe. Espèce.

belle Bible que les chanoines de S. Martin de Tours ofrirent à Charle le Chauve au IXe. siècle.

La sixième espèce est à double trait plein & indistincte. Le modèle que nous en avons fait graver, est ce verset 11e. du second chapitre de l'Epitre de S. Paul aux Galates : *Cum autem venisset Petrus Antiochiam in faciem illi restiti, quia reprehensus erat.* Pierre étant venu à Antioche, je lui resistai en face, parcequ'il avoit été repris. Notre vulgate porte; parcequ'il étoit repréhensible, & met Cephas au lieu de Pierre. Le Pere Hardouin qui préfère la version latine au texte original, prétend (1) que Cephas & Pierre sont deux persones diférentes, & par conséquent que S. Pierre n'a point été repris par S. Paul. Mais le msf. de S. Germain des Prés 3'1. 2. qui contient les Epitres de S. Paul en grec & en latin sur deux colones, porte cinq fois *Petrus* dans le grec comme dans le latin. Ce beau msf. d'où notre modèle est tiré, est au moins du commencement du Ve. siècle, comme nous l'avons (*a*) prouvé ailleurs. Si, selon le savant (*b*) P. Bianchini, on a raison de conclure, que le fameux msf. alexandrin d'Angleterre est du IVe. siècle; parceque les Epitres de S. Paul n'y sont pas divisées en chapitres, & qu'elles le furent en 395. suivant Euthalius, publié par M. Zaccagni; on ne peut refuser à notre msf. une égale antiquité, si elle n'est pas encore plus grande : puisqu'outre plusieurs autres caractères favorables, la division des chapitres n'y est pas mieux observée. C'est un in-folio (2) de quatorze pouces de haut sur dix pouces.

(a) *Tom. 1. p. 695. & suiv.*

(b) *Vindic. canonic. script. t. 1. præfat. p. XXXIV.*

(1) Ce trop hardi critique ne craint pas de dire que (*c*) l'église catholique *abandonne aujourdui & qu'elle a toujours abandonné* S. Jerôme & S. Augustin, qui ont cru que Cèphas & Pierre n'étoient qu'une seule & même persone. Prévenu de cette fausse imagination, il range parmi les hérétiques les traducteurs catholiques, qui ont mis *Pierre* pour *Cephas*; comme si l'un & l'autre nom n'étoient pas la même chose en deux langues !

(2) Il est composé de 22. cayers, qui sont des quaternions. Le texte grec a des accens, que nous avons soupçonné d'addition; mais après un examen plus exact, nous les jugeons du tems, ainsi que les esprits & les points. Les accens circonflexes ont la forme du chevron brisé ʌ. Les signatures sont mises sur la première page du cayer vers le milieu en lettres majuscules, mais sans ornemens. Chaque colone d'écriture est renfermée entre deux parallèles. Quelques lettres au bout de la ligne passent la perpendiculaire. Quelquefois même on met au-dessus ou au-dessous de la ligne une syllabe, pour achever le mot. Les points perçans répondant aux horizontales sont à l'extrémité de la page. La briéveté des versets, qui ne sont souvent composés que d'un ou deux mots vient principalement de la nécessité de faire quadrer ligne pour ligne le latin avec le grec. La seconde

(c) *Harduin. commentar. in Nov. Testam. p. 756. & seq.*

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. III. Art. II.

& quatre lignes de large Il eſt écrit par verſets fort courts. L'Epitre de S. Paul aux Romains commence par quatre lignes en vermillon, tant dans le texte grec que dans le latin. Les autres Epitres ne commencent que par trois lignes rouges. Toutes les lettres ſont vraiment onciales. Le titre des Epitres n'eſt point marqué au haut des pages. Le plein des lettres paroit fait à deux traits, & on les diſtingue ſouvent, ſoit que le calamus fût fendu de manière à laiſſer diſtinguer deux lignes; ſoit que les deux mains, qui ont écrit ce livre, formaſſent éfectivement leurs lettres à deux traits. On ne trouve preſque point de fautes, ni de mauvaiſe orthographe dans le texte latin.

VIIe. Eſpèce. La dernière eſpèce d'onciale gallicane du ve. genre eſt encore à plein & double trait; mais elle eſt plus petite & plus aiguë que la précédente. Le même mſ. des Epitres de S. Paul nous en a fourni le modèle ſuivant :

Evangelia IIII. (*quatuor.*)
Matheum verſus IIDC. (2600.)
Joannes verſus II. (2000.)

Epitre aux Corinthiens eſt d'une autre main; ainſi que les 19. dernières lignes de la première. Celle-ci exprime l'*æ* par ę avec cedille; celle-là écrit *ae* très-fréquemment. Après l'Epitre aux Romains il n'y a ni *explicit* ni *incipit*; mais il s'en trouve après chacune des Epitres aux Corinthiens. On ne marque point d'où elles ont été écrites, ni par qui elles ont été portées. Les deux premiers feuillets de la première à Timothée ne ſont qu'en latin, d'une écriture de la fin du XIIe. ſiècle. La lettre griſe eſt demeurée en blanc, & les lignes ſont tirées au crayon. Ces mots, *ad Timotheum prima ſcribens à Ladicia*, ne ſont point dans le grec. A la fin de la ſeconde à Timothée, il y a dans le grec & le latin, *Vale in pace amen ;* mais ces mots *ſcribens à Roma. Explicit* ne ſont que dans le latin. Ceux-ci, *Ad Titum explicit ſcribens à Neapoli*, ne ſont point dans le grec, non plus que ces autres placés après l'Epitre à Philemon, *Explicit ſcribens à Roma.* On trouve enſuite le catalogue & le nombre des verſets de chaque livre de l'écriture Sainte en quatre colonnes. L'épitre de S. Barnabé, le livre du Paſteur, les actes de S. Paul & la Revelation de S. Pierre n'y ſont pas oubliés. Cela prouve que notre mſ. eſt plus ancien que le decret de Gelaſe, qui mourut l'an 496. On trouve enſuite l'Epitre aux Hébreux; quoiqu'elle ne paroiſſe point dans le précédent catalogue. Elle ne va qu'au XIIe. chapitre, & finit à ces mots : *Quod ſi extra diſciplinam eſtis, cujus participes facti ſunt omnes.* Il y a dans ce mſ. quelques corrections, qui ſentent le IXe. ſiècle, & qui ſont fort diférentes du texte. Les expon͏̈ctions s'y ſont par des points ſur ou ſous les lettres. On grate quelquefois les lignes entières pour les recrire, quand on a fait quelque faute, qui ne conſiſte ſouvent qu'en anticipation ſur la ligne ſuivante. Quoiqu'il y ait place, alors on laiſſe le bout de la ligne vuide ſans la recrire, & on lit quelquefois le mot graté. C'eſt ce qui arive très-ſouvent dans le grec comme dans le latin. L'y du texte latin eſt ordinairement ſans point: il eſt ſurmonté de deux dans le grec, où l'on trouve des ę, qui ſemblent annoncer une main latine.

Marcus versus ɪᴅᴄ. (1600.)
Lucam versus ɪɪᴅᴄᴄᴄᴄ. (2900.)
Epistolas Pauli.

Cette écriture de la fin du ɪᴠᵉ. ou du commencement du ᴠᵉ. siècle, fait partie du catalogue des livres sacrés, & du dénombrement des versets, qu'ils contiennent. On trouve cette stichométrie avant l'Epitre aux Hebreux, sous ce titre, *Versus Scripturarum sanctarum*, dans le précieux mss. dont nous venons d'achever la notice.

Onciale gallicane indistincte de sept espèces : mss. du Roi 2235 : conciliation d'un passage de S. Marc avec les textes des autres Evangelistes : age du mss. du Roi 256 : Pseautier grec & latin : mss. de S. Hilaire de l'église de saint Martin de Tours.

V. Nous avons déja passé en revuë un nombre d'écritures onciales, dont les mots sont peu, ou point du tout séparés. Ici nous en réunissons sept espèces absolument indistinctes, dont nous avons formé le dernier genre des onciales gallicanes. Sa première espèce indistincte est demi-tranchée & plus large que haute. Le mss. du Roi 2235. fol. 20. ℣. nous en a fourni un modèle d'autant plus curieux & plus intéressant, qu'on y fait disparoitre une contradiction aparente entre les Evangelistes. Voici le texte gravé sur notre planche : *Dominus* (a) *noster hora sexta crucifixus est. Rursùm scribtum est in Marco, quia hora tertia crucifixus sit. Hoc videtur esse diversum; sed non est diversum. Error scribtorum fuit. Et in Marco enim horâ sexta scribtum fuit. Sed multi pro episimo* (ἐπισήμῳ) *græco putaverunt esse gamma.* Le mss. d'où ce texte est tiré, a été mal atribué à S. Grégoire le Grand : il est de S. Jerôme. Ce saint docteur concilie très-bien les Evangelistes, qui raportent que Notre-Seigneur fut crucifié à la sixième heure; pendant qu'on lit dans S. Marc, que ce fut à la troisième. Nulle diversité dans ce recit. Sil en paroit, c'est par la faute des copistes. S. Marc avoit également marqué la sixième heure. Mais plusieurs d'entre eux ont pris l'épisème ϛαῦ des Grecs, qui vaut ᴠɪ. pour le gamma, qui n'a la valeur que de trois. Les deux corrections *epismon* & *spicimon* placées sur *episimon*, prouvent que vers la fin du ᴠɪᵉ. siècle, où l'on écrivoit ce mss, le grec étoit peu cultivé dans les Gaules.

VIᵉ. Genre. Iᵉ. Espèce.

(a) *Hieron. in Psalm.* 67.

IIᵉ. Espèce.

La seconde espèce du ᴠɪᵉ. genre d'onciale gallicane est simple, arondie, mêlée de quelques minuscules, demi-tranchée, demi-distincte, à queues inférieures tournées vers la droite, sur-tout les *p* & les *q*. Le modèle de cette écriture représenté dans notre planche ᴢʟɪɪɪ. se trouve dans le mss.

de S. Germain des Prés. 766. fol. 14. verſo, où après l'extrait des Retractations de S. Auguſtin ſur ſes livres de la Cité de Dieu, on lit : *Hoc capitulum ideò de libris Retractationum in hoc codicem poſui, ut lector cognoſcat quid de hoc opus autor exponens ſive retractans dixit.* Cette écriture eſt du v. au vi^e. ſiècle. Deux ſolécifmes en ſi peu de lignes, prouvent que les mſſ. n'en étoient pas plus exemts, que les diplomes. Le mſ. dont il s'agit préſentement, contient dix livres de la Cité de Dieu. A la fin de chaque livre on trouve *contuli*, ou *ad exemplar contuli* en écriture demi-curſive du tems. Les ſommaires ſont en ce caractère, & chaque livre eſt ordinairement marqué au haut des pages en capitale, avec des ornemens. Le premier commence par deux lignes de capitale ruſtique en vermillon. L'*explicit* & l'*incipit* ſont en pareil caractère alternativement rouge & noir. Les ſignatures, qui ne commencent qu'au texte de la Cité de Dieu; ſont au fond de la dernière page de chaque cayer. Vis-à-vis d'une choſe remarquable ou d'une belle ſentence, on voit en marge un ω, qui ſignifie ὡραῖον.

IIIe. Eſpèce. La troiſième eſpèce eſt un peu aiguë, tortue, ſerrée & demi-diſtincte. Elle eſt à double trait, ſes *u* ſont en forme d'*y* & ſes F G J N P Q R U ont des queues recourbées vers la gauche. Le mſ. 256. eſtimé du viiie. ſiècle dans le catalogue de la bibliothèque du Roi, nous en a donné ce modèle entremêlé de notes de Tiron : *Et inpoſuit* (a) *Simoni nomen Petrus & Jacobum Zebedaei & Johannem fratrem Jacobi, & inpoſuit eis nomina Boanerges, quod eſt filii tonitrui, & Andream & Philyppum & Bartholomeum & Mattheum & Thomam & Jacobum Alphei & Taddeum & Simonem Chananeum & Judam Scarioth, qui tradidit illum.* Les notes de Tiron interlineaires ſont explicatives des noms des Apôtres. La note de *Simon* ſignifie *obediens;* celle de *Petrus*, *vir;* celle de *Jacobus*, *ſupplantans*, celle de *Johannes*, *gratia Domini;* celle d'*Andreas*, *virilis;* celle de *Philippus*, *os lampadis;* celle de *Bartholomeus*, *filius ſuſpendentis aquas Domini;* celle de *Mattheus*, *Donatus;* celle de *Thomas*, *abyſſus vel geminus;* celle d'*Alphæus*, *doctus;* celle de *Taddæus*, *laudator*, celle de *Lebbæus*, *laudans;* celle de *Chananæus*, *chananitis vel negotiator;* celle de *Judas*, *confitens*, *laus;*

(a) *Marc.* 3. 15. 16. 17. 18. 19.

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. III. Art. II.

laus ; celle de *Scarioth, munera, merces.* Ces explications, pour la plûpart, sont mises sur (*a*) S. Luc dans le même (1) mſ. avec des renvois sur chaque nom expliqué à la marge.

(a) *Luc.* 6. 13. 14. 15. 16. 17.

*IV*e. *Espèce.*

La quatrième espèce d'écriture onciale gallicane indistincte est serrée, tortueuse, presque anguleuse & à queues prolongées. Le modèle que nous en avons fait représenter dans notre planche, contient ce texte de S. Hilaire : *Qui* (b) *est, non est aliud quam Deus. Nam cum audio :* Et Deus erat verbum, *non dictum solum audio verbum Deum, sed demonstratum intellego esse, quod Deus est.* Cette écriture est tirée du feuillet ℣. 241. du mſ. de la bibliothèque de S. Germain des Prés n°. 762. La troisième ligne est en vermillon ; parce-qu'elle renferme les paroles de S. Jean. Le mſ. est presque tout en écriture demi-onciale, & renferme plusieurs ouvrages de S. Augustin. S'il en faut juger par l'écriture mérovingienne en marge & par son propre caractère ; on peut le

(b) *De Trinit. l.* 7. *n.* 11.

(1) Ce mſ. renferme les quatre Evangiles avec leurs canons. Nous le croyons au moins du vie. siècle. Voici nos raisons. 1°. Les mots ne sont jamais distingués. Si l'on y remarque quelque intervalle entr'eux ; ce n'est que pour supléer aux diverses interponctions, qui n'y sont point marquées. Car nous comptons pour rien, celles qu'on y a mises longtems après. Au viiie. siècle les mots sont au moins distingués quelquefois, s'ils ne le sont pas toujours. Alors les points étoient également mis en usage. 2°. On voit dans le mſ. une Messe des agonizans d'une main bien postérieure, & cette écriture est mérovingienne tout au moins du commencement du viiie. siècle, & plus probablement du viie. 3°. On rencontre quelquefois en marge des mots en caractères romains ou gallicans, qui marquent que tel Evangile apartient au dimanche, & l'on spécifie précisément le manche auquel il apartient : Or cette écriture paroit du vie. siècle, ou pour le moins du commencement du viie. 4°. L'écriture onciale de ce mſ. tire sur celle que nous apelons gallicane. Or dès le ve. siècle on en trouve dans le même goût. On peut donc faire remonter le mſ. royal au vie. Il renferme des écritures de diférens tems. L'écriture onciale s'étend jusqu'à l'histoire de la femme adultere. C'est-là que commence une écriture minuscule, bien postérieure au viiie. siècle ; mais qui ne sauroit être plus recente que le xie. Ce qu'il y a de plus remarquable dans ce mſ. ce sont les notes de Tiron repandues presque sur toutes les pages. Elles servent ou à exposer quelques rubriques, ou à expliquer les mots hebreux ou à faire quelques observations : d'où aparamment ces sortes de remarques ont pris le nom de notes. Elles sont quelquefois entremêlées de mots écrits tout au long comme dans le morceau d'écriture, qui nous sert ici de modèle. On y lit en marge : *In merore relictâ nati sunt filii Liâ.* Les chifres précédés des noms écrits aux deux marges latérales marquent les versets & la concordance des Evangelistes. Dans ce livre des Evangiles, la leçon pour le dimanche est apelé *dominicalis lectio*, qu'on ne trouve point en ce sens dans le Glossaire de Du Cange, non plus que *dies Burdillin*, qu'on lit sur l'Evangile de la Transfiguration. Ce terme *Burdillini* ou *Bordillini* signifie le jour des *Bordes* ou des *Bures* ; espèce de jeu ou de course de lances, qui commençoit en France le jeudi avant le dimanche de Quinquagesime.

mettre au VIe. siècle. Il y a à la fin une écriture mérovingienne du VIIe. On y trouve quatre pages du VIIe. livre de S. Hilaire, sur la Trinité, d'où nous avons pris le morceau gravé sur notre planche. Tout le fragment est d'une écriture onciale, qui doit être du V. ou VIe. siècle. Ni les mots ni les phrases ne sont distingués : nuls points ni virgules dans ce ms.

V^e. Espèce. La cinquième espèce d'onciale gallicane indistincte est grosse, tranchée avec déliés très-fins. Le même ms. fol. 238. ℣. nous en a donné ce modèle : *Non reddas eis bonum.* Cette écriture nous paroit de la fin du VIe. siècle, ou du commencement du suivant.

VIe. Espèce. L'écriture onciale indistincte de la VIe. espèce est aiguë, fort anguleuse, & à double trait. Ses déliés sont très-fins & presque imperceptibles. Voici son modèle : *Et* (a) *retribuebant mala pro bonis, sterilitatem animae meae.* Ce verset est tiré du Pseautier (*b*) grec & latin, renfermé dans le ms. 186. de la bibliothèque de S. Germain des Prés. Il n'est pas dificile d'y reconoitre diférentes mains. La dernière est au moins du VIe. siècle finissant. Au feuillet 181. on lit : *In Dei nomen Auderadus rogetus* (*rogitus ou rogatus*) *sacerdos subscripsi.* Audrade moine & chorévêque de Sens, qui vivoit au milieu du IXe. siècle, aura aparamment écrit ces mots au haut de la page.

VIIe. Espèce. La dernière espèce d'onciale gallicane indistincte est tranchée, mêlée de l'e demi-oncial & serrée. Notre planche XLIII. en ofre pour exemple six lignes, tirées d'un beau ms. de S. Hilaire de l'église de S. Martin de Tours. Nous les lisons ainsi : *Non sum* (c) *nescius difficillimo me asperrimoque tempore scribere, & haec adversum vaesanam impiorum haeresim Dei filium creaturam esse adfirmantem, adgressum fuisse, multis, jam per omnes fermè Romani imperii provincias, eclesiis morbo (laborantibus.)* Le copiste du ms. avoit écrit *aeclesiis*; mais il a passé un trait sur l'*a*, pour marquer qu'il étoit de trop. Les points, les virgules, les traits & autres figures, qu'on trouve dans ce ms. ne sont ni de la même encre, ni de la même main qui l'a transcrit. Les titres des livres se trouvent ordinairement au haut de chaque page. Les corrections sont encore d'une main, d'une encre & d'un caractère diférent de ceux du texte. On écrit toujours *ae* pour *æ* : & d'ailleurs l'orthographe est vicieuse. Le texte est renfermé

(a) *Psalm.* 34. 14.

(b) *Fol.* 180. ℣.

(c) *Lib.* 6. *de Trinit.*

Troisieme subdivision de la seconde division des écritures tirées des Manuscrits contenant les I. II. III. IV. V. VI. VII. Genres d'onciale Franco-gallique ou Merovingienne.

IIII PECCARE NAMQUE HUMANUM EST, PERMANERE AUTEM IN PECCATIS DIABOLICUM EST,

III NE PRAETER CRIMINE MAIESTATIS SERUUS DOMINUM UEL PATRONUM LIBERTUS ACCUSIT.

II CUIUS ORIGO NATIUITATIS IN SOLITA QUASI UERBUM CARO FACTUM EST UNIUNA PERSONA ESSET CUM CARNE SUA UNIGENITUS AC SEMPITERNUS DS IPSA SUA E CARNIS CONCEPTIO E CONCEPTUS

IV PUINCIA BELLICA PRIMA NUMERO IIII. METR. CIUIT. TREUERORUM CIUIT. METTIS CIUIT. MEDIOMATRICORUM

V ..... UTERQUE UELIMUS SINE NOBIS OPERATUR CUM AUTEM UOLUMUS ET SIC UOLUMUS UT FACIAMUS NOBISCUM COOPERATUR TAMEN SINE ILLO UEL OPERANTE UT UELIMUS UEL COOPERANTE CUM UOLUMUS AD BONA PIETATIS OPERA NIHIL UALEMUS .....

IIII ..... DICIT AC CEPERUNT ERGO CORPUS IHU ET LIGAUERUNT EUM LENTEIS CUM AROMATIBUS SICUT MOS IUDAEIS .....

II ... RESPONSORIUM HUNC SUSCIPE ME DNE SECUNDUM UERBUM TUUM ET UIUAM ET NE CONFUNDAS ME AB SPECTATIONE MEA

III SECUNDUS FRATER EUSEBI IN HIEREMIAE LIBRUS CELERI SERMONE DICTAMUS AUERTENTES PARUMPER AURES NE AUDIAMUS

III MULTIPLICATI SUNT SUPER NUMERUM AC SI DICERET MULTIS ECCLESIAM INTRANTIBUS ETIAM BILLA AD FIDE REGNI SPECIE TENUS UENIUNT QUIA NUMERO CAELESTIS EXCLUDUNTUR QUIA ELECTORUM SUMMA SUA UIDELICET MULTIPLICITATE TRANSCENDUNT

2 UT MALEDICTO CRUCIS OBLITERATA TERRENE DAMNATIONIS MALEDICTAM FIGERET OMNIA ADULTIMUM IN HO

II AUDI UERBUM DNI HAEC DICIT DNS DS ECCE EGO SUCCENDAM IN TE IGNEM ET CONBURAM IN TE OMNEM LIGNUM UIRIDEM ET OMNEM LIGNUM

III VERBA HIEREMIAE FILI HELCHIAE DE SACERDOTIBUS QUI FUERUNT IN ANATHOT IN TERRA BENIAMIN

IV CARO AUTEM NIHIL PRODEST, QUIA UTIQUE PER CARNEM SPS PRODEST, ET SOLUS SPS PRODEST, CARO AUTEM SINE SPU NIHIL PRODEST,

II RHETOREM INTELLEGUNT PAUCI LOQUENTEM RUSTICUM MULTI

VI METRICAE CONUENIUNT RATIONE ADDITA UT EL LITTERAS LITTERIS NOSTRIS IDEST W SICUT GRAECI BAHENT ETHEUUI QUARUM CARACTARES HIS SUNT W A E Ψ THE ZUUIA ET MISIT EPISTULAS IN UNIUERSIS CIUITATIB. REGNI SUI UT SIC PUERI DOCERENTUR

II INCP CONCILIUM TELINTIM PERTRACTATUS CI SYRICI EPI PAPAE URBIS ROMAE PER AFRICAM, POST CONSOLATUM GLORIOSISSIMI HONORI XI ET CONSTANTINI II

III XPM OCCIDERUNT IN QUO PECCATO ALIORU OCCULTORU PECCATORU MERITIS EXCAECATI SUNT ET QUOD ILLIUS PASSIO ESSET GENTIB PROFUTURA EADE PROPHETICA CONTESTATIONE

IV I. UT NULLUS SACERDOTUM QUEMQUAM RECTE FIDEI HOMINEM PRO PARUIS ET LEUIB CAUSIS A COMMONIONE SUSPENDAT PRETER EAS CULPAS PRO QUIBUS SANCTI PATRES AB ECCLESIA ARCERI IUSSERUNT COMMITTENTES

VIII INTELLEGENDUM EST QUOLIBET UERBORUM ORDINE DE CAELO SONUISSE, QUOD AUTEM SECUNDUM IOHANNEN DE COLUMBA DICITUR NON QUOMODO FACTUM EST NARRATUR SED UERBA IOHANNIS

II EXPL REGULA SCI AGUSTINI EPISC

V II SOLUS MATHEUS HEBREO SCRIPSISSE PERHIBETUR EL LOQUIO, CETERI GRECO,

FLH PETS SCRIBATUR UEL AB HIS QUI EXAMINARUNT UEL AB EPIS QUI IN PROXIMA PROUINTIA MORANTUR ROMANO EPO ET SI IUDICAUERIT RENOUANDUM ESSE IUDICIUM RENOUETUR. ET DET IUDICES. SI AUTE PROBAUERIT CONFIRMATA ERUNT. SI HOC OMNIB. PLACET SYNODUS RESP PLACET

III DECCE NAM IN BETHANIA UBI MULIER UNGENTO PRAE TIOSO DNM PERFUDIT.

III ... FATETUR, CREBRA ENIM ERAT EIUS CUM ILLIS CONUERSATIO PER DIES XL A PRIUSQUAM ASCENDISSET IN CAELUM NON TAMEN EIS PER OMNES XL A CONTINUOS APPARUERAT,

dans une feule colone. On donne plus de mille ans à ce mf. dans le catalogue de la bibliothèque de S. Martin de Tours. Bien loin d'en vouloir rabattre; nous le croyons au moins du VIIe. fiècle.

ARTICLE III.

Ecriture onciale des mff. francogalliques ou mérovingiens : fes genres & fes efpèces : explication de la planche XLIV. où font repréfentés les modèles d'onciale de la troifième fubdivifion.

IIIe. SUBDIVISION.

DAns notre feconde divifion des écritures tirées des anciens mff. l'onciale mérovingienne ocupe le troifième rang. Elle forme par conféquent une troifième fubdivifion, que nous diftinguons en fept genres. Leurs efpèces font figurées dans la planche XLIV. dont voici l'explication.

Ecriture onciale mérovingienne indiftincte : mff. des bibliothèques du Roi & de S. Germain des Prés : Cité des Mediomatrices diftinguée de la Cité de Mets.

I. Le caractère général du premier genre d'écriture onciale mérovingienne eft l'indiftinction des mots, qui paroit dans les cinq efpèces, dont ce genre eft compofé.

I. GENRE. I^e^. Efpèce.

La première fe diftingue par des lettres onciales groffes, demi-tranchées, à pointes & à filigranes avec des virgules, pour féparer les membres des phrafes. C'eft ce qu'on voit dans le premier modèle de notre planche, lequel renferme cette fentence de S. Jean Chryfoftome : *Peccare* (a) *namque humanum eft, permanere autem in peccatis diabolicum eft.* Remarquez le mot *eft* porté au-deffus de la ligne, comme dans les plus anciens mff. Celui, qui nous a fourni cet exemple d'écriture mérovingienne ou franco-gallique, eft le (*b*) 197. de la bibliothèque de S. Germain des Prés. C'eft un *in-folio* en écritures mérovingienne, caroline & capétienne. La plus ancienne a l'air du VIIe. fiècle, & on lui donnoit cet age il y a plus de cinquante ans.

IIe. Efpèce.

La feconde efpèce d'onciale mérovingienne indiftincte eft haute, conjointe, aiguë, tortue & détachée, avec quelques lettres minufcules en interligne. Le mf. 840. de la même bibliothèque, nous en a fourni (*c*) un modèle, dont voici le contenu : *Cujus origo nativitatis infolita, qua fic verbum caro factum eft, ut una perfona effet cum carne fua unigenitus*

(a) *De reparatione lapfi.*

(b) *Fol.* 100.

(c) *Fol.* 71.

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. III. Art. III.

ac sempiternus Deus, ipsâ suae carnis conceptione conceptus. Cette écriture est du VIIe. siècle. Nous avons fait conoitre ailleurs le mss. d'où elle est tirée. Ajoutons ici que les lettrines qui commencent les divers traités, qu'il contient, sont dans le goût du siècle indiqué. On commence à y employer les traits entrelassés, qui ne consistent pourtant encore, qu'en une simple chaine, placée au milieu de la lettre.

IIIe. Espèce. L'écriture onciale de la troisième espèce est demi-tranchée, régulière & bien proportionnée. Le code Théodosien renfermé dans le mss. 4403. de la bibliothèque du Roi, nous a donné l'exemple suivant : *Ne praeter crimine (crimina) majestatis servus dominum vel patronum libertus accusit (accuset.)* C'est ici le titre III. du VIIIe. livre. Cette belle onciale en vermillon & du VIIIe. siècle, avant Charlemagne, n'est pas plus exempte de solécismes, que la cursive des chartes contemporaines.

IVe. Espèce. Dans la quatrième espèce d'onciale mérovingienne ou franco-gallique du premier genre, les lettres sont un peu tortues & anguleuses; comme on peut le remarquer dans cette écriture du VIe. siècle, gravée sur notre planche XLIV: *Provincia bellica (belgica) prima numero IIII. Metropolis, civitas Treverorum. Civitas Mettis. Civitas Mediomatricorum.* Ce texte est tiré d'une notice des cités ou villes épiscopales de chaque province des Gaules. On y compte cent quinze cités & dix-sept provinces. Tours y est apelé *civitas Torinorum*, Quinper *Coriosopotum*, S. Paul de Leon *civitas Ossismorum*, Treguier, S. Brieu, Dol & S. Malo sont renfermés dans ce que la notice apèle *Civitas Diablintum.* Cette notice commence au folio 141. ℣. du mss. *936.* de l'abbaie de S. Germain des Prés, où le caractère gallican, mérovingien & carolin figurent l'un après l'autre. On voit dans notre modèle la cité ou ville des Médiomatrices bien distinguée de la cité de Mets. Adrien (1) Valois, Ferrarius & Baudrand les confondent, & des deux n'en ont fait qu'une.

V^e^. Espèce. La cinquième espèce d'écriture onciale franco-gallique

(a) *Notit. Gall.* p. 328.
(b) *Hist. l.* 4.

(1) Ce savant (*a*) auteur prétend, que lorsque Tacite (*b*) a donné le nom de *cité* aux Médiomatrices; il n'a point voulu désigner une ville, mais seulement un peuple, une nation, dont Mets aura été la capitale. Les anciennes notices des Gaules publiées par D. Bouquet au premier & second tomes de sa collection des historiens de la France, sont favorables à l'opinion de M. Valois.

indiſtincte dans ſes mots eſt tranchée & preſque carée. Nous en donnons pour modèle ces paroles de S. Auguſtin touchant la grace & le libre arbitre, tirées du mſ. 255. de la même abbaie, cayer 2. fol. 7. ℣ : *Ut ergò velimus ſine nobis operatur* (*Deus;*) *cum autem volumus & ſic volumus ut faciamus, nobiſcum cooperatur; tamen ſine illo vel operante ut velimus, vel cooperante, cum volumus, ad bona pietatis opera nihil valemus.* Dans cette onciale mérovingienne du VII. au VIIIᵉ. ſiècle, le caractère eſt aprochant du caré, les *e* ſont fermés ou preſque fermés, les *a* pointus & les *d* tortus.

Onciale mérovingienne à double & à gros trait: mſſ. du Roi 2206. 2630. 152: mſ. de Marmoutier.

II. Les écritures onciales mérovingiennes ou franco-galliques à gros & à double trait appartiennent au ſecond genre de la préſente ſubdiviſion. Nous en diſtinguons trois eſpèces, dont voici les caractères.

II. GENRE. Iʳᵉ. Eſpèce.

La première à gros trait eſt anguleuſe, indiſtincte avec déliés. Notre planche en ofre deux exemples. 1°. *Multiplecati ſunt ſuper numerum : ac ſi diceret, multis eccleſiam intrantibus, etiam hii ad fidem regni ſpecie tenus veniunt; quia numero caeleſti excluduntur; quia electorum ſummam ſua videlicet multiplicitate tranſcendunt.* Cette réflexion du Pape S. Grégoire le Grand ſe trouve au livre 25. de ſes Morales ſur Job, dans le mſ. du Roi 2206. fol. 58. ℣. L'écriture eſt du VII. au VIIIᵉ. ſiècle. On y emploie les *e* pour les *i*. Le (1) mſ. en aſſez mauvais état eſt compoſé de cayers ordinairement de huit feuillets. La fineſſe extrème du velin eſt cauſe qu'on laiſſe quelquefois des demi-pages & même des pages entières ſans écriture ; ſans parler des lignes & des demi-lignes, parceque l'encre a pénetré. C'eſt ce qu'il faut bien remarquer en général : afin qu'on ne ſupoſe pas des lacunes, où il n'y en a point. 2°. (*Cruci ſe permittens,*) *ut maledicto crucis obliterata terrenæ damnationis maledictam figeret omnia : ad ultimum in homine* (*paſſus.*) Dans l'édition de D. Couſtant,

(1) Ce mſ. paroit avoir été corrigé au IXᵉ. ſiècle, comme on en juge par quelques mots ajoutés de tems en tems. Car les corrections les plus fréquentes ne conſiſtent que dans le changement de quelques lettres, comme des *e* en *i*, des points & des virgules. Au tems que le mſ. fut écrit elles y tenoient lieu de points. Ceux-ci ſont ſuivis d'un eſpace blanc, & ſervent pour toutes les ſuſpenſions de tems. Le grand nombre de fautes d'orthographe, & les mots ſans ſéparation & ſans nulle diſtinction, prouvent que ce livre apartient ou à la fin du VIIᵉ. ſiècle, ou au commencement du ſuivant. Enfin ce mſ. n'en cède guère pour les ſoléciſmes & la mauvaiſe orthographe aux diplomes mérovingiens les plus barbares.

on lit *cruci se figi permittens & maledicta ;* au lieu qu'ici il y a un solécisme. Ce texte du livre premier de S. Hilaire sur la Trinité est tiré d'une feuille, qui fait le premier & le huitième feuillet du beau mf. 2630. de la bibliothèque du Roi. Cette feuille ajoutée vers le VIIIe. siècle au plus tard est en écriture onciale à double trait. Le blanc paroit encore au milieu des lettres. Les mots y sont distingués, & l'on y trouve des points. Il y a quelques lettres capitales au commencement des *alinea*. On y en voit de minuscules, surtout dans les lettres liées. Les abréviations de *que* & de *bus* sont *q*; *q* : *b*; Les ę avec cédille y sont mis pour l'*æ*. L'orthographe est assez défectueuse. Ainsi cette addition a tout l'air d'être plus ancienne que Charlemagne. Mais un mf. qui avoit déja perdu alors quelques-unes de ses feuilles, devoit être (1) bien

(1) Ce beau mf. porte tous les caractères du IV. ou V^e. siècle. Il apartenoit anciennement à l'abbaie de S. Denis en France. De la bibliothèque de Colbert, il a passé dans celle du Roi, dont il est aujourdui un des plus précieux monumens. Il a un peu plus de dix pouces de hauteur & presque neuf de largeur. Il est divisé en deux colones de trois pouces chacune. Le velin en est ordinairement d'une extrème finesse. L'encre n'en ayant pourtant pénétré aucun feuillet, il n'en reste point en blanc; mais cette encre est devenue rougeatre. Pour diriger l'écriture, on a tiré partout des lignes blanches, sur lesquelles celles du texte sont apuyées, deux perpendiculaires à chaque extrémité des colones & trois au milieu. Ces lignes blanches sont le plus souvent, ou tout-à-fait, ou presque imperceptibles à des vues communes. La ligne mitoyenne est percée de trous, qui répondent à chaques lignes horizontales. C'est que pour les espacer également, on commençoit par tirer cette ligne, qu'on divisoit en parties égales, au moyen de ces trous ou points perçans. Ce mf. renferme les treize livres de S. Hilaire sur la Trinité, y compris sa lettre aux évêques des Bretagnes. Les livres sont divisés par *alinea*, dont la lettre initiale sort du rang des lignes en avançant; en sorte qu'elle se trouve presque en entier dans la case formée par les perpendiculaires, & les horizontales. Ces lettres & celles des titres, lesquelles sont en rouge, ainsi que le commencement des livres, ne diférent presque qu'en grandeur des autres onciales, qui sont si visiblement à double trait, qu'il paroit encore souvent un peu de blanc au milieu.

Le premier cayer n'est marqué d'aucune signature; mais le nom du livre est écrit au haut de chaque page. Les signatures, qui sont des nombres romains, ne sont point à l'ordinaire écrites au milieu du bas de la dernière page; mais à l'extrémité intérieure. Après le premier cayer elles sont marquées tout de suite jusqu'au XXVIIIe. L'épisem βαῦ des Grecs, qui vaut *6*. ne commence à être marqué qu'au XXVIIIe. Le mf. va jusqu'au XXXe. cayer, après lequel manque le XXXI : ce qui a été observé par un lecteur du VIII. au IXe. siècle. Les signatures continuent jusqu'au XLIVe. cayer. La moitié du XLVe. est en *deficit*. Après quoi il ne reste que sept feuillets de S. Hilaire destitués de signatures. Le mf. est terminé par deux feuillets du quatrième livre des Rois en lettres onciales d'une autre écriture, qui peut bien être du VIe. siècle.

Le coup d'œil de la belle onciale du S. Hilaire se raporte assez à celle du mf. de S. Eusèbe de Verceil. Cependant, quand on compare les lettres ensemble, on sent de la diférence dans les *a*, *e*, *p*, *t*. Les autres lettres sont plus ressemblantes.

ancien. La même conclusion peut encore se tirer d'une note en caractère minuscule du VIII. ou IXe. siècle, qui porte sur la dernière page du 30e. cayer : *Noveris lector, unum hic quaternionem deesse.* On trouve à la fin quelques lignes de cursive romaine, qui pouroit bien être du VIIIe. siècle.

IIe. Espèce.

L'écriture onciale mérovingienne de la deuxième espèce du second genre est à gros & à double trait, plus large que haute, carée & tranchée net. Le modèle que nous en donnons dans notre planche, renferme ce texte du prophète Ezechiel :

Nul point sur les y, ni à la fin des alinea, où l'on reprend à la ligne. Mais quand le sens d'une phrase est tout-à-fait fini, on laisse un intervale en blanc. Tous les autres mots ne sont point distingués. On marque quelquefois un point pour des abréviations, comme B. pour *bus*, Q. pour *que*. On recommence à la ligne à la fin de chaque *alinea*, & on laisse en blanc le velin, qui reste à remplir. La lettre initiale de chaque alinea sort de la ligne & est toujours onciale. Les abréviations générales de D̄s pour *Deus*, de D̄n̄s pour *Dominus* & de XPS pour *Christus*, ne sont qu'une — ligne horizontale assez déliée. Il en est de même de l'abréviation de l'*m* représentée par —. Toutes les lettres sont onciales, & le nom de S. Hilaire est marqué presque à la fin de chaque livre, sans qu'on lui donne le titre de Saint ni de Bienheureux : ce qui fait présumer que ce ms. aproche de son tems. Cet incomparable ms. est encore remarquable par ses lettres liées, qui n'empruntent point de caractères cursifs ni minuscules. Ces lettres liées ne se trouvent qu'à la fin ou vers la fin des lignes, pour ne pas rejeter une lettre à ligne suivante; quoiqu'on ne fasse pas dificulté d'excéder d'une lettre ou d'une demi-lettre, & même d'une lettre & demie la perpendiculaire. On rend aussi pour la même raison plus menues une ou deux lettres. Les lettres rouges, qui commencent les livres, ont été mises sur l'encre d'argent ou de plomb d'une composition pénétrante : ce qui fait qu'elles paroissent pochées, & qu'elles pénètrent au travers des pages. Il y a des corrections en lettres mérovingiennes, par exemple dans le XIe. cayer, où l'on ajoute *gentes* oublié, avec de l'encre aussi fraiche que si l'on venoit de l'écrire, ainsi que quelques autres corrections. L'écrivain connoissoit les caractères grecs; mais il n'en savoit point la signification, comme il paroit vers la fin du VIe. livre, cayer 16. Sur la fin du 17e. livre VII. on lit au haut d'une page en écriture minuscule peutêtre du VIIIe. siècle : *In Christi nomine Avencius diaconus.*

Le ms. est terminé par quatre pages du quatrième livre des Rois, distribuées en deux colones & par versets; mais non pas en chapitres. Elles ont servi à la couverture d'un ms. Si c'est celui de S. Hilaire, comme il seroit naturel de le penser; il faudroit que le ms. dont les feuilles ont fait partie, eût été encore beaucoup plus ancien. Cependant le caractère oncial à double trait n'a le coup d'œil que du VI. ou VIIe. siècle. Les mots n'y sont point distingués, les y manquent de points. S'il s'en trouve quelqu'uns dans le texte, ils ont été mis après coup. Ils sont même presque tous hors de leur place. Les lettres liées à la fin nous ofrent quelques caractères minuscules ou cursifs. On rencontre quelques lettres capitales au commencement des *alinea*. On y dit *scribsi* pour *scripsi*, *oblibisci* pour *oblivisci*; *confrigit* pour *confregit*. C'est le seul *i* pour *e* sur deux colones : au lieu qu'au VIIe. siècle, on trouve ce changement de lettres à toutes les lignes. Quand on éface quelque chose, on met des points par dessus. On porte une moitié de mot d'une page à l'autre. On rejete pourtant quelquefois deux lettres sur le mot qu'elles complètent.

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. III. Art. III.

Audi (a) verbum Domini : haec dicit Dominus Deus, ecce ego ſuccendam in te ignem & comburam in te omnem lignum viridem & omnem lignum (aridum.) Le mſ. du Roi 152. nous a donné cet exemple d'onciale mérovingienne défigurée par pluſieurs gros ſolécismes. Elle a été priſe au cayer qui porte juſte entre les deux colones q̄, c'eſt-à-dire *quaternio*, & au milieu de la ſeconde colone XLII. c'eſt-à-dire, *quadrageſimus ſecundus*. Ainſi c'étoit le 4e. cayer d'une Bible, écrite au VII. ou VIIIe. ſiècle. Le mſ. eſt un aſſemblage de diverſes pièces de diférens ages & de diférentes mains. On y trouve des écritures romaine, gallicane, mérovingienne, caroline & capétienne.

(a) *Ezech.* 20. 4.7.

III. Eſpèce.

La troiſième eſpèce eſt à gros trait & à petites & grandes diſtinctions de mots. Notre planche XLIV. en ofre un modèle, qui contient le commencement du premier chapitre de Jeremie : *Verba Hieremiae fili Helchiae de ſacerdotibus qui fuerunt in Anathot in terrâ Benjamin.* Cette écriture onciale mérovingienne eſt eſtimée du VIIe. ſiècle. Elle eſt tirée d'un mſ. de l'ancien Teſtament de l'abbaie de Marmoutier. Il eſt en lettres onciales, & ne commence qu'au chapitre 27. d'Iſaie. L'V initial de la prophétie de Jeremie eſt en or & *verba* en vermillon. Le plus ſouvent les mots ſont diſtingués. On écrit *ae* pour *æ*, *u* pour *b* & quelquefois 7 pour *&*. L'exponction d'une lettre ſe fait par deux points placés perpendiculairement l'un ſur l'autre. On trouve quelques *æ* & d'autres lettres conjointes à la fin des lignes. Sur la dernière page des cayers, qui ſont de quatre feuillets, il y a des ſignatures en nombres romains, précédés de la lettre q̄, qui ſignifie *quaternio*. Elles ſont placées tantôt au-deſſous de la première colone & tantôt ſous la ſeconde. Les y ne ſont pas ſurmontés de points. *Bus* eſt toujours abrégé par B' & *que* par *q'*. Quelques barbariſmes ont été corrigés par une main, qui a écrit pluſieurs lignes en minuſcule.

Onciale mérovingienne demi-diſtincte, diſtincte, médiocre & petite : mſſ. de S. Germain des Prés 758. 255. de la cathédrale de Paris, de

III. L'uſage de diſtinguer les mots les uns des autres en écrivant, ne s'établit pas tout d'un coup. On en ſépara d'abord pluſieurs, mais on en laiſſa d'autres ſans ſéparation. Ces écritures demi-diſtinctes caractériſent ſurtout le VIIe. ſiècle & les tems du VIIIe. qui précédèrent le renouvellement des lettres ſous Charlemagne. L'onciale demi-diſtincte eſt aſſez ordinaire

dans

la bibliothèque du Roi : originaux du N.Test. en langue grèque.

dans les mſſ. franco-galliques. Nous en avons formé le troiſième genre de la préſente ſubdiviſion. Il eſt compoſé de trois eſpèces diférentes.

IIIᵉ. Genre.
Iᵉ. Eſpèce.

La première eſpèce d'onciale mérovingienne demi-diſtincte eſt demi-tranchée, à traits détachés, & conjointe dans quelques lettres. L'exemple, qu'en ofre la planche XLIV. eſt ce texte de S. Jean, expliqué par S. Auguſtin, dans ſon troiſième livre de l'accord des quatre Evangeliſtes : *Dicit : acceperunt* (a) *ergò corpus* JESU *& ligaverunt eum lenteis cum aromatibus*, *ſicut mos* (*eſt*) *Judaeis* (*ſepelire.*) Ce modèle a été deſſiné ſur le feuillet 211. du mſ. de S. Germain des Prés 758. L'écriture eſt du VII. au VIIIᵉ. ſiècle. L'*e* eſt mis pour l'*i* dans ce mſ. comme *lenteis* pour *linteis*, *contenentur* pour *continentur* ; l'*u* pour l'*o*, *cognuſcere* pour *cognoſcere* ; l'*n* avant *p* pour *m*, *conpletum* pour *completum* &c. Il eſt fréquent qu'une page de ce mſ. ſoit d'une main & la ſuivante d'une autre, & même que pluſieurs mains ayent écrit la même page. Nous y avons remarqué juſqu'à ſept mains diférentes, & peutêtre y en a-t-il encore davantage. C'eſt ſans doute parceque les moines, qui tranſcrivoient les livres, s'aidoient mutuellement, & ſe ſuccédoient les uns aux autres, dans un travail ſi penible & ſi utile à l'égliſe & à l'état.

(a) *Joan.* 19 40.

IIᵉ. Eſpèce.

La ſeconde eſpèce demi-diſtincte ſe diſtingue par des lettres tortues, tranchées & larges. Nous en avons fait graver pour échantillon les paroles ſuivantes : *Reſponſorium hunc* : *ſuſcipe me* (b) *Domine ſecundum verbum tuum & vivam & ne confundas me ab ſpectatione mea.* La Règle du Maître, renfermée dans le mſ. de S. Germain des Prés 255. raporte (c) ce Répons au 5ᵉ. feuillet du 21. cayer, & veut qu'il ſoit recité devant l'autel par le novice, qui ſe conſacre à Dieu d'une manière plus étroite, en embraſſant la profeſſion monaſtique. Cette règle eſt preſque toute tirée de celle de S. Benoit : ce qui prouve que celle-ci devoit être bien connue en France au VIIᵉ. ſiècle, où le Maître compoſa la ſienne. Le mſ. eſt du même, ou preſque du même tems. On y remarque beaucoup de ſoléciſmes, l'*ſ* pour *exſ*, *ſpectatione* pour *exſpectatione*, l'Ꭺ fermé, des — pour *m*, de grands eſpaces aux points & virgules, & de fort petits intervalles entre les mots.

(b) *Pſal.* 118. 116.

(c) *Reg. Mag.* c. 89.

IIIᵉ. Eſpèce.

L'onciale mérovingienne demi-diſtincte de la troiſième

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. III. Art. III.

eſpèce eſt à demi ronde, & ſes queues ſont courbées. L'exemple que nous en donnons dans notre planche, contient ce texte de S. Jerôme : *Secundum, frater Euſebi, in Hieremiam librum celeri ſermone dictamus, avertentes parumper aures, ne audiamus.* Nous avons pris ce modèle au 35ᵉ. feuillet du mſ. du Roi 1820. où ſont renfermés les commentaires de S. Jerôme ſur le prophète Jeremie, en onciale mérovingienne du VIIIᵉ. ſiècle. Il n'y a que les points, qui précédent *celeri*, qui ſont en rouge & de la première main. Notez les marques d'abréviation de l'*m*, les conjonctions des finales, la fin du mot porté ſous la ligne, & les points de la dernière ligne mis mal-à-propos. Il y a dans ce mſ. une aſſez mauvaiſe orthographe, des *e* pour des *i*, des *t* pour des *d*, des *c* pour des *q*, des *p* pour des *b* & des *b* pour des *p*. L'intervalle entre les mots eſt très-petit. Il y en a d'auſſi grands entre les ſyllabes & les lettres, & ces eſpaces ne ſont que d'un quart de lettre. Les premières lignes, qui font le commencement du premier livre ſur Jeremie, ont été d'abord écrites en rouge; mais comme elles s'étoient éfacées, elles ont été recrites avec de l'encre ordinaire, le tout en onciale. Il ſe trouve quelquefois aux marges des notes de Tiron, qui ſervent de ſommaires. Les corrections de ce mſ. ſont ſouvent faites en gratant les mauvaiſes lettres. Il arive aſſez ſouvent que le premier texte vaut mieux que la correction. La plus ancienne de toutes les corrections eſt celle, qui eſt d'une encre verte. Elle paroit du tems même du mſ. dont le texte eſt de pluſieurs mains. Il y a de tems en tems à la fin des pages une moitié de mot, qu'on ne veut pas porter ſur la page ſuivante; mais ce n'eſt pas une réclame. Au feuillet 216. on trouve une page entière reſtée en blanc, à cauſe que l'encre a un peu pénétré le velin, qui eſt d'une extrême fineſſe.

IVᵉ. Genre.

Les écritures onciales mérovingiennes, diſtinctes & bien tranchées, conſtituent le quatrième genre de la troiſième ſubdiviſion, renfermée dans la planche XLIV. que nous expliquons. Ce genre n'a que deux eſpèces.

Iᵉ. Eſpèce.

La première eſt repréſentée par cet exemple : *Caro autem nihil prodeſt; quia utique & per carnem ſpiritus prodeſt, & ſolus ſpiritus prodeſt : caro autem ſine ſpiritu nihil prodeſt.* Ainſi parle S. Auguſtin dans ſon 4ᵉ. livre de l'accord des

Evangeliſtes. Cette écriture onciale diſtinɛte & tranchée du VII. au VIIIe. ſiècle a été deſſinée ſur le feuillet 252. du mſ. 758. de la bibliothèque de S. Germain des Prés.

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. III. ART. III.

IIe. Eſpèce.

La deuxième eſpèce d'onciale eſt non-ſeulement tranchée & diſtinɛte; mais elle eſt plus large que haute & à petites queues avec déliés très-fins. Le mſ. H. 2. de la cathédrale de Paris, en écriture mérovingienne de deux mains & du VII. au VIIIe. ſiècle, nous a (a) donné le modèle ſuivant : *Rhetorem intellegunt pauci, loquentem ruſticum multi.* Le trait qu'on voit ſur l'*i* a été mis après coup. Dans ce mſ. qui renferme les ſix premiers livres de l'Hiſtoire de Gregoire de Tours, on voit concourir quelquefois une belle capitale romaine, l'onciale & la demi-onciale avec cette curſive mérovingienne, que le P. Germon a qualifiée barbare; parceque les liaiſons de lettres la rendent très-difficile à lire. Les ſolécïſmes y ſont aſſez fréquens, & l'orthographe fort mauvaiſe. Le *g* eſt mis pour le *c*, comme dans *fugo* pour *fuco*; l'*ae* pour l'*e*; l'*u* pour l'*o*, comme *pruſpera* au lieu de *proſpera* &c. Au commencement des chapitres, il y a des lettres hiſtoriées, pluſieurs à deux chaines, quelques-unes blanches, les autres coloriées, ayant des poiſſons maſſifs avec des fleurons. On trouve une page laiſſée en blanc, aparamment parceque l'encre avoit trop pénétré : car il ne manque rien au texte.

(a) *Fol.* 2. *V°.*

V. GENRE.

Le cinquième genre d'onciale mérovingienne ou francogallique s'aproprie les écritures élégantes, mediocres, petites, & larges. Elles ſont repréſentées dans notre planche par les trois eſpèces ſuivantes.

I. Eſpèce.

La première eſt une petite écriture onciale, maſſive, tranchée, & arondie, dont le mſ. de S. Germain des Prés 936. nous a fourni un modèle ſingulier. C'eſt un exemple remarquable d'omiſſion rejetée au bas de la page, en retrocedant ſur la précédente. La page, d'où l'on part eſt le reɛto du feuillet 231. & celle où commence le renvoi, eſt le verſo du feuillet précédent, & chaque ligne eſt continuée du verſo au reɛto tout de ſuite. L'écriture onciale rejetée au bas des pages eſt du VI. au VIIe. ſiècle, & contient cette portion du troiſième canon du concile de Sardique : *R h p̄ (id eſt, reſponderunt : hoc placet,) & ſcribatur vel ab his qui examinarunt, vel ab epiſcopis, qui in proximâ provinciâ morantur,*

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. III. Art. III.

Romano episcopo, *& si judicaverit renovandum esse judicium*, *renovetur*, *& de* (*det*) *judices. Si autem probaverit talem causam esse*, *ut non refricentur ea*, *quae acta sunt*, *quae decreverit*, *confirmata erunt; si hoc omnib' placet. Synodus resp.* (*respondit*) : *Placet.* Ce (1) canon proposé par Osius, permet à un évêque condamné par ses confrères, d'avoir recours au Pape, qui poura nommer de nouveaux juges, s'il croit l'apel bien fondé. Le ms. cité renferme la plus ancienne collection des canons. Les premiers cent trente-neuf feuillets sont en écriture minuscule gallicane, mêlée de quelques lettres onciales. A cause de ce mélange, on l'apelera, si l'on veut, demi-onciale. Elle est au moins de la fin du VIe. siècle. Le reste du ms. en onciale franco-gallique n'est que du VIIe.

IIe. Espèce.

La seconde espèce d'onciale mérovingienne du Ve. genre est distincte, médiocre & demi-tranchée. En voici l'échantillon, figuré sur la planche XLIV : *Solus Matheus hebreo scripsisse perhibetur eloquio*, *ceteri greco.* Ce texte de la préface de S. Augustin sur son ouvrage *De consensu quatuor Evangelistarum*, est tiré du ms. de S. Germain des Prés 758. fol. 2. ℣. en écriture onciale du (2) VII. au VIIIe. siècle. S. Augustin rend ici témoignage à l'ancienne tradition de l'église, selon laquelle, à l'exception de S. Matthieu, qui a écrit son Evangile en hébreu, les autres Apôtres & Evan-

(a) *Tom.* 1. *p.* 138.
(b) *Tom.* 2. *col.* 645.

(1) Il est un peu diférent dans la bibliothèque (*a*) de l'ancien Droit canonique de MM. Voele & Justel, & dans les conciles (*b*) du P. Labbe. On y passe ces mots : *Responderunt*, *hoc placet & scribatur.* On y joint ce dernier mot avec ceux-ci : *Petri Apostoli memoriam honoremus*, *ut scribatur*, & l'on fait précéder *Julio* à *Romano episcopo.* On omet totalement la phrase, *Vel ab episcopis*, *qui in proxima provincia morantur.*

(2) Il y a tant de fautes dans ce ms. qu'on ne peut douter, qu'il ne soit avant Charlemagne. On y rencontre plusieurs sommaires en écriture cursive mérovingienne. Les chifres des capitales répondans au texte sont en rouge, ainsi que la première lettre ou le premier mot de chaque capitule. Le premier livre finit par dix mots en écriture mérovingienne tirant sur la lombardique. Souvent le parchemin est si fin, qu'il se recoquille. On trouve en marge cette ℞ : ce qui doit signifier *Requirendum* : c'est-à-dire, qu'il faut consulter d'autres exemplaires, pour corriger les fautes, qui sont ici dans le texte, & que le correcteur ne peut rectifier par la force du sens. La même ℞ se trouve deux fois à la marge du feuillet 136. où elle ne semble pas pouvoir s'entendre de *requirendum.* Vis-à-vis d'une chose remarquable dans le texte, on met à la marge trois points en forme de triangle. Au feuillet 240. ℣. on finit le troisième livre par *Religi*, de la même écriture que le texte : ce qui prouve que ce *Relegi* a été copié sur un plus ancien ms. Ensuite le titre du livre finissant & du livre commençant est en trois lignes rouges d'écriture onciale, mêlée de quelques capitales.

geliſtes ont écrit en langue grèque, Le P. Hardouin a tout (*a*) mis en œuvre, pour faire croire que le Nouveau Teſtament a été originairement écrit en latin, & que le texte grec n'en eſt qu'une traduction favorable (*b*) aux hérétiques, au nombre deſquels il met ſans ſcrupule les théologiens, qui ont le mieux défendu la cauſe de l'égliſe catholique contre les Proteſtans. Mais que peuvent des (1) imaginations contre les témoignages les plus reſpectables de la vénérable antiquité?

(a) *Commentar. in Nov. Teſtam. Hagæ comitum 1741. præfat. p. 1 & ſeq.*
(b) *Ibid. p. 2.*

IIIe. Eſpèce.

Dans la troiſième eſpèce de petite onciale mérovingienne, on voit une écriture du VIIe. au VIIIe. ſiècle demi-tranchée, demi-diſtincte & demi-détachée. Tel eſt cet échantillon gravé ſur notre planche : *De cenâ in Bethanea, ubi mulier ungento prætioſo Dominum perſudit.* On lit ces paroles au chapitre 86. du VIIe. livre de S. Auguſtin ſur la concorde des quatre Evangeliſtes, dans le mſ. de S. Germain des Prés 758. fol. 40. ℣. col. 1. Remarqués l'*e* pour l'*æ* dans *cenâ*, *ungento* pour *unguento* & l'*æ* pour l'*e* ſimple dans *pretioſo*.

Onciale mérovingienne maſſive & ruſtique: mſ. de Grégoire de Tours de la cathédrale de Cambrai : collection des canons de S. Germain des Prés, &c.

IV. Les écritures onciales groſſières, maſſives, négligées ou ruſtiques, ſont les plus fréquentes dans les mſſ. franco-galliques ou mérovingiens. Nous en avons formé le ſixième genre, qui comprend les quatre eſpèces ſuivantes figurées ſur notre planche XLIV.

VI. Genre. Ie. Eſpèce.

La première s'anonce par des caractères extrémement maſſifs, acompagnés de déliés très-fins & terminés en pointes aiguës. Le beau mſ. de S. Grégoire de Tours de la cathédrale de Cambrai nous en a fourni un modèle, qui repréſente la figure & donne la valeur des quatre lettres, que le Roi Chilperic I. voulut faire recevoir dans ſes états. En voici la lecture : (*Sed verſiculi illi nulla paenitus*) *metricae conveniunt rationi. Addit autem & litteras litteris noſtris ; id eſt, ω, ſicut Graeci habent*, ae, the, Wi, *quarum caractares hi ſunt :* ω *o*, *ae* Ψ, *the* Z, *vui* Δ. *Et miſit epiſtulas in univerſis*

(1 Si l'on en croit ce Jeſuite, au tems de la paſſion de J. C. la langue (*c*) latine étoit auſſi connue à Jeruſalem que l'hébreu & le grec. Notre Seigneur éléva S. Pierre audeſſus des autres Apôtres ; parcequ'il ſavoit (*d*) le latin, & qu'il étoit par conſéquent plus propre que tout autre à anoncer la parole de Dieu en cette langue, & à s'entretenir avec les Romains. Dans le diſcours, que fit cet Apôtre avant la deſcente du S. Eſprit, il parla en latin. Il y avoit à Jeruſalem dans ces tems-là un collège, où l'on aprenoit cette langue. Eſt-il étonant qu'un écrivain, qui débite férieuſement de pareilles reveries, ait compté pour rien l'autorité de S. Jerôme & de S. Auguſtin, touchant le texte original du Nouveau teſtament?

(c) *Ibid. p. 1.*
(d) *Ibid. p. 5.*

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. III. ART. III.

civitatibus regni sui, ut sic pueri docerentur ac libri antiquitus scripti planati pumice rescriberentur. Ce modèle tiré du cinquème livre, chap. 45. de l'histoire de Gregoire de Tours, ne doit pas nous arêter ici. Nous l'avons discuté *(a)* ailleurs, & nous avons enfin fixé les figures & les sons des élémens, inventés par *Chilperic*, & qui ont tant exercé les savans de tout païs. Toute la dificulté d'expliquer ces caractères, & de les faire quadrer avec leur signification a disparu, dès que nous les avons envisagés comme autant de lettres doubles & conjointes. Au reste, dans ce texte on remarquera la correction du mot *ratione*, dont on a fait *rationi*, l'*ae* écrit pour *e*, & l'*a* mis à la place de l'*e paenitus* pour *penitùs*, *caractaras* pour *caracteres*. Le seul mot *epistula* au lieu d'*epistola* assure au ms. de Cambrai une haute antiquité. Nous le croyons écrit avant le milieu du VIIe. siècle, quant à sa première partie, qui comprend les six premiers livres de l'histoire des François. Afin qu'ils fussent copiés plus vîte, ils furent distribués à deux écrivains (1) auxquels on donna pour écrire un nombre de feuilles à peu près égal.

(a) *Nouv. traité de diplom. t. 2. chap. 1. art. 3. p. 51. & suiv.*

IIe. Espèce.

La deuxième espèce d'onciale mérovingienne rustique & négligée n'a ni bases ni sommets, & ofre un mélange de lettres capitales, d'onciales, de minuscules & de cursives. Tous ces caractères se rencontrent dans le modèle, que nous avons fait graver sur notre planche. Il contient ce titre, qu'on lit à la tête du concile de Telepte, dans le ms. 936. de S. Germain des Prés fol. 59. ℣ : *Incipit* (2) *concilium Telinsim, per tractatus sancti Syrici episcopi Papae urbis Romae, per Africam, post consolatum gloriosissimi Honori XI. & Constan-*

(1) » Le premier copiste, dit *(b)* Dom » Bouquet, n'acheve pas la page, qu'il » avoit commencée, & il finit au commencement d'une phrase par ces mots, » *Cumque ad renovandam*, qui sont dans » l'imprimé au chapitre 42. du livre IV. » & qui étoient les derniers de la tâche, » qu'on lui avoit imposée. Le second copiste continue la phrase commencée par » l'autre & commence par ces mots, » *actionem munera Regi per filium transmisisset*, qui étoient les premiers de la » partie, qu'il s'étoit chargé de copier. » Les quatre derniers livres sont d'un caractère plus petit, (minuscule mêlé » d'onciale), mais qui paroit être du » VIIIe. siècle ou du IXe. au plus tard. « D. Bouquet donne des échantillons de ces trois diférentes écritures. Celle qu'il apèle la plus petite, est visiblement de la fin du VIIe. siècle ou du commencement du suivant.

(2) Dom Coustant *(c)* cite un ms. qui porte : *Incipit concilium Teleptense super tractatoria sancti Cyricii &c.* On peut voir dans notre *(d)* premier tome ce qu'on doit entendre par *tractatoria*.

(b) *Recueil des hist. des Gaules & de la France t. 2. pref. p. V. VI.*

(c) *Epist. Pontif. romanor. p. 644. 645.*

(d) *Pag. 244.*

tini II. Dans cette écriture onciale du VI. au VIIe. siècle *Telinſim* eſt mis pour *Telenſe*, ou plutôt *Teleptenſe*, *conſolatum* au lieu de *conſulatum* & *Honori* pour *Honorii*. La date du Poſtconſulat d'Honorius & de Conſtantin, ou plutôt de Conſtant revient à l'année de J. C. 417. ou à la ſuivante, ſelon le P. Labbe. Ce compilateur n'a publié (*a*) qu'une partie des actes de ce concile d'Afrique, qu'on trouve en entier dans notre mſ.

(a) *Concil. t. 2. col.* 1577. & 1578.

IIIe. Eſpèce.

Les lettres de la troiſième eſpèce d'onciale ruſtique ſont détachées, demi-tranchées & maſſives. L'exemple que nous en donnons dans notre planche XLIV. renferme ces paroles de (*b*) S. Auguſtin, où l'on aprend quelle a été la cauſe de l'endurciſſement des Juifs : *XPM* (*Chriſtum*) *occiderunt, in quo peccato aliorum occultorum peccatorum meritis excaecati ſunt : & quod illius paſſio eſſet gentibus profutura eadem prophеteca conteſtatione.* Remarquez l'accent aigu avant *in quo*, & ſur *eadem*, le point & la virgule avant *& quod*, & *propheteca* corigé & changé en *prophetica*. Cette ponctuation a été ajoutée ſans doute, pour faciliter la lecture de cette écriture demi-diſtincte de la fin du VIIe. ſiècle. Nous l'avons tirée du mſ. de S. Germain des Prés 758. fol. ℣. 11.

(b) *Lib. 1. de conſenſu Evang.*

IVe. Eſpèce.

L'écriture onciale mérovingienne de la dernière eſpèce ruſtique eſt indiſtincte, aiguë, disjointe & récrite. Le feuillet 171. du mſ. 936. de la même bibliothèque nous en a fourni cet exemple : *Ut nullus ſacerdotum quemquam recte fidei hominem pro parvis & levibus cauſis à communione ſuſpendat, præter eas culpas, pro quibus ſancti Patres ab eccleſiâ arciri* (*arceri*) *juſſerunt committentes.* C'eſt ici le ſecond canon du grand concile d'Orleans, aſſemblé par ordre du Roi Childebert I. l'an 549. On y défend à tout évêque ou prêtre de priver de la communion pour des cauſes legères aucun de ceux, dont la foi eſt pure, & d'aller plus loin que les ſaints Pères, qui ont déterminé les fautes, pour leſquelles on doit être ſéparé de la communion de l'égliſe. Pour ne pas nous écarter de notre objet principal, obſervons ſeulement que la page d'où nous avons tiré ce canon, a été recrite par une main du VIIe. ſiècle, que l'*e* ſimple y eſt mis pour l'*æ*, & que *b'* y ſignifie *bus*. Nous avons déja remarqué que notre mſ. eſt de pluſieurs (1) mains.

(1) Après la première main, il fut continué à proportion qu'on tenoit des

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. III. Art. III. Ecriture onciale franco-gallique mélangée : mſſ. de S. Auguſtin de la même bibliothèque.

VII. Genre. Ie. Eſpèce.

V. Comme les anciennes écritures capitale, onciale, demi-onciale, minuſcule, & curſive avoient cours en même-tems ; il n'eſt pas étonnant qu'un même copiſte ait ſouvent paſſé d'un caractère à l'autre, & mêlé les lettres d'un genre avec celles d'un autre tout diférent. C'eſt ce que nous avons remarqué dans l'écriture onciale mérovingienne en particulier. Elle admet divers mêlanges, qui caractériſent le ſeptième & dernier genre de notre troiſième ſubdiviſion. Ces mêlanges de lettres ſont de trois eſpèces.

Dans la première, l'onciale indiſtincte & demi-carrée ſe trouve mêlée avec la demi-onciale. On peut s'en convaincre, en examinant les caractères du modèle gravé ſur notre planche, & dont voici le contenu : *Intellegendum eſt quolibet verborum ordine de caelo ſonuiſſe. Quod autem ſecundum Johannen de columba dicitur, non quando factum eſt, narratur ; ſed verba Johannis &c.* Ces paroles ſont tirées du ſecond livre de S. Auguſtin, ſur l'accord des quatre Evangeliſtes. Nous les avons priſes dans le (*a*) mſ. de la bibliothèque de S. Germain des Prés, numeroté 758. & que nous croyons du VII. au VIIIe. ſiècle. Notre modèle ne fournit

(a) *Fol. 71. v°.*

conciles. L'écriture la plus ancienne finit en 523. à la mort du Pape Hormiſda. On trouve au feuillet 162. la lettre circulaire, que Childebert écrivit aux égliſes de ſes états. Le titre en onciale eſt alternativement rouge & noir. Les mots *Regis noſtri* font voir que cette lettre a été tranſcrite dans le mſ. du vivant de ce Prince. Les autres preuves que ce mſ. eſt du VIe. ſiècle, au moins dans ſa partie la plus conſidérable, ne permettent pas de croire que ces mots aient paſſé du premier mſ. dans les ſuivans. Au feuillet 166. après les ſignatures des évêques, on laiſſe un vuide, au-deſſous duquel un prêtre ſigne pour l'évêque d'Orleans ; puis on écrit en mérovingienne curſive : *Subſcripta conſtitutio in baſilica domni Petri indictione ſupra ſcripta Pariſius.* La baſilique dont il s'agit ici, eſt celle de l'ancien monaſtère de S. Pierre, qui prit dans la ſuite le nom de ſainte Geneviève. La lettre des évêques au Roi Sigebert eſt en écriture onciale ; mais la ſalutation eſt en mérovingienne curſive, & ſe termine ainſi : *Annis multis gloriam regni veſtri potentia divina cum omni felicitate conſervit domne glorioſiſſime hac (ac) praecellentiſſime domne.* Suivent les ſignatures en onciale. Les ſalutations & les dates en curſive mérovingienne prouvent que cette écriture, apelée barbare par le P. Germon, eſt contemporaine à la plus belle onciale. Ces ſalutations & ces dates en curſives pouroient faire ſoupçonner qu'on auroit dreſſé ces actes dans les conciles mêmes ; ſi de pareilles écritures ne ſe voyoient dans quelques lettres de S. Leon, renfermées dans le même mſ. On y rencontre quantité de remarques en notes de Tyron. Au feuillet 176. on lit cette ſouſcription de S. Lô évêque de Coutance : ***Lauto eps ecc Conſtantine vel Brioverenſis ſub.*** On trouve au feuillet 195. les canons du concile de Vannes au nombre de ſeize ; quoiqu'on ne lui en donne que douze dans l'*Art de vérifier les dates.* Il y auroit beaucoup d'autres remarques à faire ſur cet ancien recueil de canons ; mais nous craindrions d'interrompre trop ſouvent le fil de notre ſyſtème & de nos recherches ſur les anciennes écritures.

aucune

aucune remarque ; ſi ce n'eſt celle de la forme des points & des virgules & du changement de l'*i* en *e* & de l'*m* en *n*, dans les mots *intellegendum* & *Johannem*.

II[e]. *Eſpèce.*

L'onciale mérovingienne demi-diſtincte & mêlée de curſive, caractériſe la deuxième eſpèce de mêlange. Le même (*a*) mſ. nous en a donné le modèle ſuivant : ... *Fatetur. Crebra enim erat ejus cum illis converſatio per dies* XL*ta*, *priuſquam aſcendiſſet in caelum : non tamen eis per omnes* XL*ta continuos aparuerat.* Ce texte de S. Auguſtin apartient au troiſième livre de ſa Concordance des Evangeliſtes. Remarquez dans le modèle les deux nombres *quadraginta* rendus partie en lettres numerales curſives ou chifres, & partie en lettres ordinaires. On écrit *caelum* au lieu de *coelum* ou *cœlum*. Dans le mſ. on écrit *gigans* pour *gigas*, & *lebroſum* pour *leproſum*. Au feuillet *60*. on voit, même ſur le recto, un exemple de parchemin en blanc, dans une partie de ſes lignes, quoique ſans lacune. On trouve auſſi ces eſpaces laiſſés en blanc au milieu des lignes. C'eſt parceque l'encre y pochoit trop. Pluſieurs ſommaires ſont en écriture curſive mérovingienne. Les paſſages de l'Ecriture Sainte ont des eſpèces de guillemets en forme de petite *s*, vis-à-vis de chaque ligne ; mais le plus ſouvent ils n'ont nulles marques. Peutêtre même celles-ci ont-elles été ajoutées par les reviſeurs poſtérieurs.

(a) *Fol. 238.*

III[e]. *Eſpèce.*

Dans la troiſième eſpèce, on voit l'onciale mérovingienne mêlée de capitale à traits ſuperflus, cornue, disjointe & diſtincte. Ce mêlange ſe manifeſte dans le modèle, qui termine notre planche XLIV. & qui contient ce titre : *Explicit. Regula. ſancti. Aguſtini. epiſcopi.* La règle, écrite par S. Auguſtin pour des vierges conſacrées à Dieu, finit ainſi dans le mſ. *960*. de l'abbaie de S. Germain des Prés. L'écriture onciale en eſt mérovingienne & du VII. au VIII[e]. ſiècle. Il contient les Règles des Pères. On y rencontre l'abréviation de *dixit* & de *dixerunt* : la première eſt un *d* traverſé de haut en bas par un trait oblique ; la ſeconde eſt le même *d* écrit deux fois. Les changemens de lettres, les ſolécíſmes & les barbariſmes y ſont fréquens. L'*o* exclamatif eſt diſtingué par un point placé au milieu. Il y a ſouvent, ſurtout au folio recto, un mot ou la fin d'un mot au-deſſous de la dernière ligne, mais qui n'eſt pas répété à la ſuivante.

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. III.

ARTICLE IV.

Ecritures onciales lombardique, visigothique, caroline, anglosaxone, teutonique, & gothique moderne : suite de la seconde division des écritures latines tirées des mss: explication de la planche XLV. *où sont renfermées les* IV. V. VI. VII. VIII. *&* IX. *subdivisions des onciales.*

La plûpart des subdivisions renfermées dans cet article, auroient pu être représentées par autant de planches, remplies de modèles d'écritures onciales. Mais la nécessité d'abréger nous a fait suprimer presque la moitié des morceaux, que nous avions fait dessiner sur les anciens mss. Nous en avons néanmoins choisi un nombre sufisant pour faire conoitre les écritures onciales énoncées dans le titre. Celles, que nous apelons lombardiques, forment notre quatrième subdivision.

IVe. SUBDIVISION.

§. I.

Ecritures onciales lombardiques.

Ecriture onciale lombarde tranchée, demi-tranchée & sans séparation de mots. Ms. royal très-curieux, venu du Montcassin. Ie. Genre. Ie. Espèce.

I. Nous les distinguons en deux genres, dont le premier renferme l'onciale indistincte, tranchée & demi-tranchée. Cinq espèces de cette écriture lombarde figurent au commencement de notre planche XLV.

Une écriture onciale aiguë, demi-tranchée, indistincte, & négligée diférentie la première espèce, dont voici les trois exemples représentés dans la planche, que nous expliquons. 1°. *Ephesi sunt Asiani. Hi accepto verbo veritatis perstiterunt in fide.* On voit ici *Ephesi* pour *Ephesii.* Nous avons tiré cette écriture du ms. du Roi 653. fol. 196. Elle sert d'argument à l'Epitre de S. Paul aux Ephésiens, commentée par Pelage dans ce ms. du VIIIe. siècle. 2°. *Quando v littera digammos est?* C'est-à-dire, quand la lettre *v* a-t-elle la valeur du digamma, ou de Ϝ? Le mot *digammos* pris dans ce sens, ne se trouve point dans le Glossaire de Ducange. Ce modèle d'écriture onciale lombardique ronde & un peu écrasée est tiré du ms. du Roi 7530. cayer 18. fol. 8. ℣. C'est un recueil de Grammairiens, écrit en Italie vers l'an 816.

Suite de la 2.me division des Ecritures Tirées des Mss. IV. V. VI. VII. VIII. et IX.me Subdivisions renfermant les écritures onciales Lombardique, Visigothique, Caroline, Anglosaxone, Teutonique et Gothique moderne.

IV Ephesi sunt asiani hi accepto uerbo ueritatis perstiterunt in fide

2 quando. u. litteradi gammoses t,

3 de figuris uel scemati bus,

Inactib. apostolorum legimus quod ipso predicante philippenses crediderint xpo. hi tantum in fide a scientia p̄ fecerant ut et fiducialiter et predicaren

III Explicit liber V.

IV XLI. CONSTITUTIO; FIDE CLXVIIII. de tabellionib; siue instrumentor.

V quisquis rhetori co festinat tramite doctus ad causas leges q; trahi beneplegat artis. hoc opus et notum facit p compet acallem. consulti ars rhetorica.

III ET FACTUM EST UESPERE ET FACTU EST MANE DIES UNA;

2 librum etiam scripsi grandem sa ns quinquem existimo. illi genter ad ipsos oonatis tas post conlatione

II INCIP LIBELLUS DE FAPRI. DORT.

III agustini epis contra cuius dam adimanti disci puli manichei uersucias.

IV Ideo prior est litterarū proco quo ipsa prior nascentibus uoce aperiat

V III INSAEGRANIBUS

II Orationē in scripturio

2 ALDHELMUS CECINIT

VI Orationibus iuues. quo possim eodem spū quo scripti sunt libri in latinum eos transferre sermonem:

II SENTENTIAE SEPTĒ SAPIENTŪ

III Renouamini autem spū sensus uri

IV PREFATIO SCI DIONISII CUM SO CIIS SUIS

V Benedicti uirginis epō dicenda que fit in epiphania ut secunda feria pas che aut quando aplorū natalicia celebrantur et uestimtaniqra forinsecus gestant

VI sacerdotalis ministerii trepidus sus cepi officiū anno incarnationis domini ce. dccclIII. indictione. I. epacta. VII. con currente. VII. termino paschali III. kal.

VII ωβcηkpω :θ.ηαηk θ ωp ... (Greek-lettered lines)

II Ihs autem plenus spū sco

TAI ARCOEDEOGRATIAS

SARCOE DEOGRAS

V Ego go del gaud prbt

III Moyses nobis legitur in ecclesia. Depraecemur dnm ne secundum uerbum apostoli etiam apud nos cū legitur moyses uelamen sit positū supra cor nostrum

IV pauca de sca conuersati one et uita militis xpi audomari

VI sps. aqua et sanguis. et hi tres unum sunt; et tres sunt qui testimonium dicunt in caelum, pater, uerbum, et sps. et hi tres unum sunt in xpo ihū.

VII INCIP. CE CONSUMMATIONIS LIBRI HUIUS HILARIS

II [illegible]

III Cum fortuito in manus meas incideret unum ex quattuor euangelium con positum e absente titulo

IIII Concilium sacrum uenerandi culminauris, condedit et haec nobis congrua frenadedit.....

IV Ipse solus est et nemo auertere potest cogitationes ej. et anima eius quod cumque uoluit hoc fecit;

II Explicit lib duodecimus;

IV Incipit praeteritorū sedis apostolicae epis coporū auctoritates decreta di;

VIII INCIPIUNT REGULE DE CETERIS CASIBUS LIB. VII. FEL.

II In hoc concilio statutum ut episcopi ne forma tannauit

II LIB. X. explicitus de uerbo; incip LIB. XI. de parte

III Uersus in cantias canticorū de do scēq; ecclesie;

IX [illegible]

II [illegible]

3°. *De figuris vel scematibus*, c'est-à-dire, *schematibus*. Cette écriture onciale, indistincte, irrégulière, & demi-tranchée se trouve au 30e. cayer fol. 5. ℣. du même mss. de la bibliothèque du Roi.

IIe. Espèce. La seconde espèce d'onciale lombardique indistincte & demi-tranchée, se caractérise par sa petitesse & sa rondeur. Le mss. du Roi 653. fol. 216. *verso*, nous en a fourni le modèle suivant : *In actibus Apostolorum legimus quod ipso prædicante Philippenses crediderint Christo. Hi tantum in fide ac scientiâ profecerant, ut & fiducialiter & prædicarent.* C'est ici l'exposition de l'argument de l'Epitre de S. Paul aux Philippiens, expliquée par l'hérésiarque Pelage, ou par un de ses sectateurs. Dans cette écriture du VIIIe. siècle, on remarque quelques points placés à la séparation des phrases, la conjonction de l'N avec le T, & la diphtongue *æ* rendue par *e*.

IIIe. Espèce. Des lettres tranchées & un peu écrasées distinguent la troisième espèce, dont ce titre *Explicit liber V.* est le modèle. On le trouve dans le mss. de S. Germain des Prés 724. fol. 65. ℣. où sont renfermés les neuf livres de l'Exameron de S. Basile, en très-belle écriture lombardique du VIIe. siècle.

IVe. Espèce. La quatrième espèce d'onciale est d'une écriture tranchée dans ses bases, ses sommets & ses traverses par des traits tantôt horizontaux, tantôt en forme d'*S* couchée. On trouve son modèle dans ce titre des Novelles de l'Empereur Justinien : *XLI. CONSTITUTIO. CLXVIIII. De Tabellionibus sive instrumentorum fide.* Le dernier mot est porté au-dessus de la ligne & le nombre IX. est rendu par VIIII. comme dans les plus anciens mss. Celui, d'où nous avons tiré ce modèle est le 4568. de la bibliothèque du Roi. La constiturion de l'Empereur Tibere & de Maurice César, en confirmation des constitutions ou de la *Pragmatique sanction* de Justin sur les enfans des esclaves, précède les capitules des Novelles, & commence ainsi : *In nomine Dni ihu XPI. Imperator Cesar Fl9 Tiberius Constantinus in XPO (Christo) mansuetus, Maximus benefactor, & Flavius nobilis Tiberius Mauricius Felicissimus Cesar, Alamanicus, Goticus, Francicus, Germanicus, Anticus, Alanicus, Vandalicus, Africanus perpetuus, felix, inclitus, victor ac triumphator semper Augustus.* Ce mss. paroit du VIIIe. siècle, & semble avoir apartenu

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. III. ART. IV.

à la célèbre abbaie de Fleuri. Les pièces du XI[e]. siècle, qui sont à la fin, confirment cette conjecture. Il n'y a presque aucune distinction de mots & peu d'abréviations dans les Novelles.

V[e]. Espèce.

La dernière espèce d'onciale lombardique du premier genre est tranchée, ronde & irrégulière. Le modèle que nous en avons fait graver sur notre planche, contient les vers suivans:

Quisquis rhetorico festinat tramite doctus
Ad causas legesque trahi bene perlegat artis
Hoc opus & notum faciat per competa callem.
Consulti ars rhetorica.

On voit ici *competa* pour *compita*. Ces vers se trouvent au premier feuillet du 31[e]. cayer du ms. royal 7530. C'est le recueil de Grammairiens, achevé au commencement du IX[e]. siècle, & dont nous avons parlé plusieurs fois. Outre quelques ouvrages, qui ne sont point dans Pustchius; on y trouve sur diférentes matières, comme sur les poids & les mesures des anciens, & la géométrie, des observations fort curieuses. Les points y sont apelés *atramentum*, qu'on ne trouve point en ce sens, dans le Glossaire latin de M. Ducange. On remarque (a) que ces points ne sont pas (1) employés dans les vers pour en distinguer le sens; mais pour montrer comment on doit les scander. Les notes ou abréviations des livres de Droit sont plus nombreuses dans ce ms. & souvent diférentes de celles de Papias & de Magnon archevêque de Sens. On a vu ailleurs que ce ms. vient originairement du Montcassin.

(a) *Fol. 6.*

Onciale lombardique distincte, demi-distincte & mêlée de capitale & de minuscule.

II[e]. GENRE.

I[e]. Espèce.

II. L'écriture onciale lombardique, mêlangée, & dont les mots sont tout-à-fait ou à demi-séparés, constitue le second genre de notre quatrième subdivision. Il est composé de quatre espèces, dont voici la description & les modèles.

Un mêlange de capitale avec l'onciale distingue la première espèce, représentée dans notre planche par deux exemples. 1°. *Et factum est vespere & factum est mane dies una.* Ce cinquième verset du premier chapitre de la Genèse est tiré du ms. de la bibliothèque de S. Germain des Prés 760. fol. 56. L'écriture lombardique de ce ms. contenant les réponses de S. Augustin aux questions des Ariens, est du VIII.

(1) *De atramento noveris lector in versibus cunctos, non causâ sensûs; sed scansioni esse positos. Arma vi. rumque. ca. no Tro. je. qui. primus ab. oris.*

au ixe. siècle. 2°. *Librum etiam scripsi grandem, satis quantum existimo diligenter, ad ipsos Donatistas, post conlationem. (id est, collationem,)* Ce texte du second livre chap. 63. des Retractations de S. Augustin, a été dessiné sur le mss. de S. Germain des Prés 737. fol. 56. ✠. L'écriture en est au moins du viiie. siècle. Il renferme plusieurs opuscules de S. Augustin. On y voit des lettres majuscules de diférentes couleurs. Les initiales blanches sont préparées, pour être blasonées.

IIe. Espèce.

Un second mélange de capitales blanches, massives, enclavées, tranchées avec l'onciale, donne la deuxième espèce, dont notre planche ofre deux modèles. 1°. *Incipit libellus Bede pri (presbyteri) de ortographia.* L'écrivain avoit écrit d'abord *Beta* pour *Beda.* Ce titre se lit dans le mss. du Roi 7530. cayer 39. fol. 2. ✠. Il y a preuve que ce recueil de Grammairiens fut commencé en Italie vers l'an 780. & achevé au commencement du ixe. siècle. 2. *Adhelmus cecinit.* Cet acrostiche se lit au feuillet 133. du mss. 783. de la bibliothèque de S. Germain des Prés. L'écriture est du même siècle.

IIIe. Espèce.

Une écriture onciale, demi-tranchée, & mêlée de quelques autres caractères, constitue la troisième espèce de lombardique du second genre. Telle la voit-on dans ce titre gravé sur notre planche. *Agustini epis. contra cujusdam Adimanti discipuli Manichei versutias.* Cette écriture du viiie. ou ixe. siècle a été prise au feuillet 54. ✠. du mss. 760. de la bibliothèque de S. Germain des Prés. Nous avons déja vu plusieurs fois *Agustinus* pour *Augustinus.* La même orthographe n'est pas rare dans les inscriptions lapidaires & métalliques.

IVe. Espèce.

La dernière espèce d'onciale lombardique distincte tire sur la caroline. Elle est demi-tranchée & mêlée de lettres capitales & minuscules. Tous ces caractères se manifestent dans ce texte figuré sur la planche XLV : *Ideo prior est litterarum pro eo quot (quod) ipsa prior nascentibus vocem aperiat.* L'A tient le premier rang entre les lettres; parceque c'est par lui que les enfans, qui viennent au monde, font entendre leur voix. Cette observation se lit au premier feuillet ✠. du mss. 12. de la même bibliothèque. C'est le premier tome du grand Dictionnaire, atribué à l'évêque Ansileube. Il est en partie écrit en caractères lombards, au moins du commencement du ixe. siècle.

II. PARTIE.
SECT. IV.
CHAP. III.
ART. IV.

§. II.

Ecriture onciale wisigothique.

Onciale wisigothique de France: Prière des moines dans le lieu, où ils transcrivoient les livres.
Ve SUBDIVISION.
Ie. GENRE.

I. Nous ne conoissons aucun mf. des Goths ou Wisigoths d'Espagne, dont l'écriture soit onciale. Ce caractère est rare dans les mss. transcrits dans la partie méridionale de la France, où ces peuples barbares s'établirent. Aussi notre cinquième subdivision ne renferme-t-elle qu'un seul genre d'onciale wisigothique de France. Encore ce genre n'est-il composé que de deux espèces, dont voici les caractères distinctifs.

Ie. Espèce. La première est haute, mêlée de capitale, bariolée, à bases & sommets arondis & d'un goût singulier. Notre planche en ofre cet échantillon, tiré du quatrième livre des Loix wisigothiques : *Titulus de gradibus.* Cette écriture en vermillon a été dessinée sur le mf. du Roi 4667. où sont renfermées les Loix des Visigoths, transcrites au IXe. siècle. Elles étoient encore en vigueur dans les royaumes de Castille & de Leon vers l'an 1276. On avoit décerné des punitions contre ceux qui citeroient les loix romaines.

IIe. Espèce. La seconde espèce d'onciale wisigothique est petite & assez régulière. Le modèle, que nous en donnons ne contient que ces trois mots : *Orationem* (*oratio*) *in scripturio.* C'est le titre de la prière, que les moines faisoient, dans le lieu destiné à transcrire les mss. de l'Ecriture sainte & des Pères. Cette oraison se trouve (1) au feuillet 244. ỽ. du Sacramentaire de Gellone, ou de S. Guillem du Desert en Languedoc. Ce mf. wisigothique du VIIIe. siècle est aujourdui le 163e. de la bibliothèque de S. Germain des Prés. Les fautes d'orthographe & les solécismes y sont si fréquens, qu'on seroit porté à le croire antérieur au renouvellement des lettres arrivé sous Charlemagne. Mais les influences de cet heureux événement ne se firent peutêtre pas sentir sitôt au midi de la France, que dans les autres contrées de ce royaume.

(1) *Benedicere digneris, Domine, hoc scripturium famulorum tuorum & omnes habitantes in eo : ut quicquid hic de divinis scripturis ab eis lectum vel scriptum fuerit, sensu capiant, ore percipiant. Per Dominum.* Voyez M. Ducange sur le mot *scriptorium*, qui signifie la même chose que *scripturium*. On ne trouve pas ce dernier mot, même dans la nouvelle édition.

§. III.

Ecriture onciale caroline.

Onciale caroline élégante & tranchée. Habits noirs : dates de l'épacte, du concurrent & du terme pascal au IXe. siècle.

VIe. SUBDIVISION.

I. On distingue facilement les livres du tems de Charlemagne, de Louis le Débonaire & de Charle le Chauve par la beauté du caractère, comparé à celui des siècles, qui ont précédé & suivi les règnes de ces Empereurs françois. Pour ne parler ici que de l'écriture onciale; elle recouvra son ancienne élégance dès la fin du VIIIe. siècle. C'est sous cette nouvelle forme, que nous la représentons dans notre sixième subdivision, qui comprend quatre genres. L'onciale caroline élégante, tranchée, & bien proportionnée caractérise le premier, dont notre planche XLV. ofre sept espèces.

Ier. GENRE.

Ie. Espèce.

La première est diférentiée par une écriture bien tranchée, à mots distingués, un peu courbée, & régulierement espacée. Le beau modèle, que nous en avons fait graver, contient ceci : *Orationibus juves, quo possim eodem spiritu, quo scripti sunt libri, in latinum eos transferre sermonem.* Cette écriture & les ornemens, qui l'acompagnent, sont en or dans le ms. 1. du Roi; c'est-à-dire, dans la magnifique Bible, présentée à Charle le Chauve, par l'abbé & les chanoines de S. Martin de Tours. Nous croyons ce précieux ms. de la fin du VIIIe. siècle, ou du commencement du suivant.

IIe. Espèce.

La seconde espèce d'onciale caroline tranchée est à plein trait & fort élégante. Voici son modèle représenté sur notre planche : *Sententiae septem sapientum.* Cette onciale tirée du ms. de S. Germain des Prés 17. fol. 112. est de la VIIIe. année du règne de Louis le Débonaire. Il y a dans ce ms. qui contient les livres sapientiaux traduits par S. Jerôme, des lettres très-singulières, & même telles, qu'on en trouve au commencement des diplomes.

IIIe. Espèce.

La troisième espèce d'onciale tranchée est ronde, inégale & indistincte. Le modèle, qui la représente sur notre planche contient ce verset 23. du chapitre 4e. de l'Epitre aux Ephésiens : *Renovamini autem spiritu sensus vestri.* Cette écriture du IXe. siècle est tirée du ms. de S. Germain des Prés 1275. fol. 71. ℣. Il renferme le commentaire de S. Jerôme sur les Epitres de S. Paul.

IVe. Espèce

La quatrième espèce du premier genre d'onciale caroline

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. III. Art. IV.

est tranchée, distincte, un peu serrée dans ses lettres. Le mſ. 1038. de la même bibliothèque nous a donné (*a*) ce modèle: *Prefatio sancti Dionisii cum sociis suis*. Cette écriture en vermillon est du IXe. siècle, & le mſ. où nous l'avons prise est un recueil de Vies des saints, écrit par des mains diférentes.

(a) *Fol.* 63.

V^e^. Espèce. Une écriture tranchée, à gros œil, à queues brisées caractérise la cinquième espèce, dont voici l'échantillon : *Benedictio virginis episcopo dicenda, quæ fit in Epiphaniâ vel secundâ feriâ Paschæ, aut quando Apostolorum natalia celebrantur & vestimenta nigra forinsecùs gestant.* Cette rubrique est peinte en vermillon au 190e. feuillet du mſ. de S. Germain des Prés 165. apelé le Missel de S. Eloi; quoiqu'il n'ait été écrit que vers la fin du IXe. siècle. La cedile jointe à l'ę est employée ici comme ailleurs pour l'*æ*.

VIe. Espèce. La sixième espèce d'onciale caroline bien tranchée se diférentie par les lettres à pointes inférieures obliquement tournées vers la gauche. Le mſ. de la même abbaie n°. 286. fol. 18. ℣. nous en donne un modèle dans ce texte : *Sacerdotalis ministerii trepidus suscepi officium anno Incarnationis Dominicæ* DCCCLIII. *indictione* I. *epacta* VII. *concurrente* VII. *termino paschali* IIII. *kalendas Aprilis.* Toutes ces dates quadrent avec la table de l'*Art de vérifier les dates.* Rodrade écrivain du mſ. qui contient le Sacramentaire de S. Grégoire le Grand, fut forcé le IV. des nones de mars, par Hilmeradus son évêque, à recevoir le sacerdoce.

VIIe. Espèce. La dernière espèce d'onciale caroline du premier genre se distingue par sa singularité. Elle est grèque & mêlée de romaine. On l'emploie pour écrire des textes purement latins; comme l'on voit dans le suivant, représenté sur notre planche : *Obsecro te*, *lector, ne laborem manuum mearum despicias; sed quæso, deprecor mellifluam charitatem tuam*, *ut pro me Domini misericordiam exores. Ivio idem fero laborem, alius tulit honorem.* Au lieu d'*Ivio*, nom d'homme, on pouroit lire *ipso* que l'écrivain auroit mis pour *ipsi* ou *ipse*. Quoiqu'il en soit; cette écriture onciale est tirée du (*b*) mſ. 17. de la bibliothèque de S. Germain des Prés. C'est la très-grande bible écrite la huitième année du règne de Louis le Débonaire.

(b) *Fol.* 205. *bis.*

Onciale caroline à plein trait &

II. Le second genre des écritures onciales carolines tirées des

demi-tranchée : Sacramentaire de l'abbaie de S. Remi de Reims : le célèbre verſet de S. Jean dans un beau mſ. de M. le Prince de Soubiſe.

des mſſ. comprend celles qui ſont à plein trait, ou tranchées à demi. Sous ce genre, ſix eſpèces ſont repréſentées dans la planche, que nous expliquons.

II. Genre.

I^e^. Eſpèce.

Des traits pleins avec des déliés fins caractériſent la première, dont voici l'échantillon : *IHS* (*Jeſus*) *autem plenus ſp̄u ſc̄o*, (*Spiritu ſancto.*) Ce premier verſet du IVe. chapitre de S. Luc a été deſſiné ſur le beau mſ. du célèbre monaſtère de S. Paul, ſitué hors l'enceinte de la ville de Rome. C'eſt une Bible écrite ſous le règne de l'empereur Charlemagne. Les mots y ſont diſtingués. Les abréviations y ſont marquées par une bare —. L'onciale n'y eſt employée qu'à la première ligne d'un chapitre, & le reſte eſt en belle minuſcule. Le commencement des phraſes & des verſets eſt diſtingué par des lettres onciales, & encore plus ſouvent par des capitales. On ne trouve ni N ni R dans le corps des minuſcules, & le mſ. eſt exactement ponctué.

IIe. Eſpèce.

Une écriture groſſe, peu ou à demi-tranchée, indiſtincte, formée en croix commençant au centre & terminée par des croiſillons, diférentie la ſeconde eſpèce d'onciale caroline du ſecond genre. Le modèle figuré dans la planche XLV. eſt *Deo gratias*, quatre fois répété en forme de croix. Cette écriture cruciale du IXe. ſiècle, ſe lit à la fin de la vie de S. Apollinaire de Ravenne, dans le mſ. de S. Germain des Prés 1038. fol. 62.

IIIe. Eſpèce.

La troiſième eſpèce eſt d'une écriture maſſive, indiſtincte, tortue, à traits ſouvent rompus, & un peu pointue. L'exemple, que nous en donnons dans notre planche, contient un avis bien important pour les fidèles, qui entendent lire les livres de Moyſe, dans leurs aſſemblées. C'eſt Origène qui parle ainſi : *Moyſes* (a) *nobis legitur in aecclesia. Depraecemur Dominum, ne ſecundum verbum Apoſtoli, etiam aput* (*apud*) *nos, cum legitur Moyſes, velamen ſit poſitum ſuprà cor noſtrum.* Cette écriture onciale eſt tirée du mſ. du Roi 1625. Nous ne lui donnons rang parmi la caroline, que pour nous conformer à l'opinion des ſavans, qui l'eſtiment du VIIIe. ſiècle. Nous la croyons beaucoup plus ancienne. Les points y ſont rares, & les diſtinctions n'ont lieu, que lorſque le ſens y eſt ſuſpendu par quelque repos. On y trouve des *u* pour des *o*, des *i* pour des *e*, des *t* pour des *d* & *viciſſim* ; mais moins

(a) *Homil.* 7. *de nativit. Iſaac.*

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. III. Art. IV.

fréquemment que dans la plûpart des mss. du VII. & VIII[e]. siècle avant Charlemagne.

IV[e]. Espèce.

(a) *Fol. 98.*

La quatrième espèce d'onciale caroline demi-tranchée est distincte, fort serrée & un peu négligée. Le ms. de S. Germain des Prés 1038. nous a fourni (*a*) le modèle figuré dans notre planche, & dont voici le contenu : *Pauca* (1) *de sanctâ conversatione & vitâ militis* XPI (*Christi*) *Audomari.* Ce titre en écriture onciale bien distincte, paroit à la tête de la vie de S. Omer dans ce ms. C'est un recueil de légendes, écrites en diférens caractères & par diverses mains. La vie de S. Omer est en écriture minuscule caroline du IX[e]. siècle. La ponctuation y est observée, chaque mot y est bien distingué ; & cette légende renfermée en moins de seize pages à une seule colone, ne difère que par le style de celle que Surius a publiée. Dans le même ms. qui apartenoit autrefois à l'abbaie de Corbie, on trouve un ouvrage intitulé : *Tractatus medicus de morbis mulierum*, & un alphabet grec & latin, où l'on voit la manière de prononcer les lettres, usitée il y a neuf cens ans. C'est cette prononciation que MM. de Port-royal ont rétablie au dernier siècle.

V[e]. Espèce.

(b) *Pag. 353.*

L'onciale caroline à mots distingués, plus large que haute, & mêlée de quelques capitales, apartient à la cinquième espèce des écritures à plein trait & demi-tranchée. Le modèle, que nous lui assignons dans notre planche, est pris du second tome des annales (*b*) Benedictines, & consiste en ces mots : *Ego Godelgaudus Prbt*, (*Presbyter.*) C'est l'inscription qu'on lit au haut de l'image peinte à la tête du Sacramentaire grégorien de l'abbaie de S. Remi de Reims. Godelgaud prêtre, moine, & doyen de ce monastère y est représenté en habits sacerdotaux, la tête toute nue, son capuce renversé sur les épaules. Il fit transcrire ce livre par un autre prêtre, qui se qualifie *Lantbertus servus servorum Dei.* C'est le titre que les moines prenoient assez souvent. La date du ms. est

(c) *Voyez notre tom.* I. *part.* I. *ch.* 3. *p.* 50. *& suiv.*

(1) Dans cette vie abrégée de S. Omer, on lit qu'Adroald seigneur fort riche ofrit à Dieu & au saint la terre de Sithiu. *Deo & beato obtulit Audomaro villam videlicet quæ noto nomine vocatur Sithiu.* On a fait grand usage de cette légende depuis quelques années, pour rendre suspects plusieurs faits énoncés dans les trois plus anciens titres de l'abbaie de S. Bertin. Mais le témoignage des (*c*) auteurs même contemporains, & à plus forte raison des légendaires postérieurs de plusieurs siècles, ne seront jamais préférables à celui de trois chartes, qu'on ne peut raisonablement soupçonner de faux. Aussi D. Mabillon les a jugées hors d'ateinte.

clairement marquée dans ces paroles de l'écrivain : *Amice, vis scire, quomodo exaratus est? Exordium sumpsit XI. kal. aprilis; concurrens VII. epacta nulla; indictio VI. currebant utrumque simul. Perfectum duxi kal. augusti, rursum currebant concurrens III. epacta XXII. indictione VIII. quod nunc est annus quoque XXXI. regnante domno nostro Karolo gloriosissimo rege.* C'est-à-dire, que Lanbert commença le mſ. le 22. mars 798. & qu'il l'acheva le premier jour d'août de l'année (1) 800.

VIe. Espèce.

La sixième espèce d'onciale caroline à plein trait & demi-tranchée est arondie, large & à queues courbées. L'exemple que nous en donnons dans notre planche, contient les célèbres versets 7. & 8. du ve. chapitre de la première Epitre de S. Jean; mais le 8e. y est avant le (2) 7e. en cette manière: *Spiritus. aqua. & sanguis, & hii tres unum sunt; & tres sunt, qui testimonium dicunt in caelum, Pater, Verbum, & Spiritus, & hii tres unum sunt in XPO IHU.* Les trois derniers mots sont la fin du verset précédent, & ne se trouvent point dans notre vulgate. Ils sont même superflus, comme semblent le marquer les deux obèles, qui s'y raportent. Il n'en est pas de même du 7e. verset. Les deux astériques mis en marge, signifient qu'il a été omis par la faute des copistes, & qu'on la restitué. Mais comment auroit-on pu le rétablir, si l'on ne l'avoit trouvé dans des exemplaires plus anciens & plus exacts? Cette marque d'une omission reconue au VIIIe.

(1) Selon l'écrivain du Sacramentaire, cette année 800. étoit la 31e. du règne de Charlemagne. Ce Prince commença à régner sur la fin de septembre 768. A partir de cette époque jusqu'au mois d'août de l'année 800. il devoit être dans la 33e. de son règne. Il faut que l'écrivain ait compté les années du monarque autrement que nous, & qu'il ait passé les années incomplètes. Son calcul est encore diférent de celui de l'*Art de vérifier les dates*, sur l'épacte de l'année 798. Il met *epacta nulla*; au lieu que l'on trouve 29. d'épacte dans la table chronologique de Dom Maur. On voit par-là combien il faut être réservé à condamner les anciennes chartes, dont les dates sont embarassées, ou même défectueuses.

(2) On trouve à la fin de l'ancien mſ. de Corbie, aujourdui de S. Germain des Prés n. 23. les diférentes manières dont on lisoit anciennement ces deux versets. On y cite même les saints Pères, qui les ont lus de la sorte : *Quoniam tres sunt qui testimonium dicunt in terra; Spiritus, aqua & sanguis. Et hi tres unum sunt in Christo Jesu. Et tres sunt qui testimonium dicunt in cœlo : Pater, verbum & Spiritus. Et hi tres unum sunt. Item : Hi sunt qui testificantur in cœlo; Pater, Filius & Spiritus sanctus. Et hi tres unum sunt.* Athanasius *: Tres sunt qui testimonium dicunt in cœlo; Pater & Verbum & Spiritus : & in Christo Jesu unum sunt.* Fulgentius *: Tres sunt qui testimonium perhibent in cœlo; Pater, Verbum & Spiritus: Et tres unum sunt.*

siècle, est assurément importante. Le ms. des Epitres & des Evangiles en pourpre de la bibliothèque de M. le Prince de Soubise, où cette marque se trouve, ne peut être plus recent que ce siècle. Les titres sont en lettres d'or & le texte en lettres d'argent. Il est composé de 25. cayers régulierement à quatre feuilles ou huit feuillets, qui font seize pages. La signature des cayers est toujours en chifre courbé, simple, sans ornement & même sans point. Elle est placée sur le *verso* de chaque dernier feuillet, vers le fond de la marge intérieure. Chaque page est divisée en deux colones. Il y a deux lignes à chaque extrémité & trois au milieu. Les perpendiculaires sont terminées par des points perçans. Ceux de chaque horizontale sont plus directs. Les lettrines sont entre les deux parallèles. Les fins des lignes entrent souvent dans l'espace des deux premières perpendiculaires. Quoiqu'on ne laisse pas de couper les mots; on y emploie aussi souvent pour abréger les ę avec cedille & les autres conjonctions de lettres & même les abréviations —; les mots ne sont qu'à demi distingués. Le point est assez exactement marqué au bas. Au milieu il vaut la virgule, & souvent il en prend la forme. Il y a des rubriques en lettres d'argent, mais qui commencent toujours par une R en or. C'est pour marquer les renvois. Il y a beaucoup de conjonctions de lettres & de liaisons. L'*u* est souvent sur le q. nul point sur l'Y. L'*n* est mise pour l'*m*, l'*u* pour l'*b*, l'*o* pour l'*u*, le *t* pour le *d*, & le *d* pour le *t*, l'*i* pour l'*e*, comme dans *conplacuit*, *regnavit* pour *regnabit*, *popolum*, *aput*, *quodquod* pour *quotquot*, *vinditum*, *adulescentis*, *octaba*, *discendit*, *discipolis*, *reddedit*, *conplicassit* pour *camplicasset*, *ebdomata* pour *hebdomada ad Lateranis*. Toutes les stations de Rome sont marquées dans ce livre des leçons, tirées des Epitres & des Evangiles. Les solécismes n'y sont point rares. On y trouve *feria VII*, pour *sabbato*. Il y a dans ce (1) ms. diverses écritures minuscules, demi-onciales, onciales de diférentes mains toutes contemporaines.

(1) Le dimanche des Rameaux y est ainsi en titre : *Domeni in indulgentia ad Lateranis*. Pour Pâque, on lit, *Domenico sco*. Fs (fratres) se trouve quelquefois renfermé dans la lettre grise. Immédiatement après l'Epitre & l'Evangile de *Dom. V. post octabas Paschæ*; on trouve *In Pascha Annotina seq. seq. sci Evangelii secundum Johannem. In illo tempore erat homo ex Pharisæis Nicodemus nomine &c.* Tout de suite sans épitre on lit : *In letania majore die XXV. mense primo.*

Onciales carolines massive & petite : manière d'écrire de l'Empereur Auguste : collection des canons donnée à Charlemagne par le Pape Adrien : méthode pour dresser les lettres formées.

III. Les écritures onciales qui terminent la sixième soudivision de notre seconde division, sont renfermées sous deux genres, dont l'un contient les massives & l'autre les petites. Les premières constituent le troisième genre d'onciales carolines, dont voici les espèces représentées dans la planche XLV.

IIIe. GENRE. Ie. Espèce.

La première est indistincte, massive, élégante & tranchée. Le modèle, que nous en donnons, consiste en ces deux vers héxamètre & pentamètre, qui font partie de dix, qui sont à la tête du concile de Nicée dans le mſ. 936. de la bibliothèque de S. Germain des Prés :

Concilium sacrum venerandi culmina juris,
Condedit & hæc nobis congrua frena dedit.

Ces vers se lisent au feuillet 225. du mſ. écrit de diférentes mains & en diférens tems. La partie d'où nous avons tiré cette onciale, n'est que du commencement du VIIIe. siècle. Nous avons déja parlé de ce recueil de canons, qui vient de la célèbre abbaie de Corbie.

IIe. Espèce.

La seconde espèce d'onciale massive est irréguliere, maigre & tire sur la démi-onciale lombardique. Le mſ. de S. Germain des Prés 213. fol. 215. nous en donne l'exemple suivant : *Explicit liber duodecimus*. C'est le titre, qui termine le douzième livre de S. Jerôme sur Isaïe. L'écriture est du VIIIe. siècle, & le texte est totalement en beau caractère lombard.

IVe. GENRE.

Le quatrième genre composé de petites onciales carolines, se subdivise en trois espèces.

Ie. Espèce.

La première est petite, confuse, négligée, rustique & ferrée. L'exemple, que nous en donnons dans notre planche, contient cette phrase : *Incipiunt praeteritorum sedis apostolicae episcoporum auctoritates de gratiâ Dei.* C'est le titre, qu'on lit à la tête des decrets des Papes sur la nécessité de la grace de J. C., dans le beau mſ. de S. Germain des Prés 365. fol. 82. Il renferme la collection des canons de Denis le Petit, mais telle que le Pape Adrien la donna à Charle-

Donc l'année commençoit à Pâque au VIIIe. siècle. *In natali scae Felicitatis : lectio libri sapientiae : Aleph, mulierem fortem. etc.* Les lettres de l'alphabet hébreu sont nommées à la tête de chaque verset de cette leçon. *Ebdomada I. post sci Laurenti etc. In depositione Helisei prophetae & sci Johannis.* On célébroit donc alors la fête du prophète Elie avec celle de la décollation de S. Jean-Baptiste. On trouve dans ce mſ. les Epitres & les Evangiles des Messes *in adventum judicum &c. Contra judices malè agentes etc. Contra episcopum malè agentem &c. quando ad Regem pergit etc. In jejunio de natale Papae etc. In ordinatione presbyteri.*

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. III. ART. IV.

magne ; c'eſt-à-dire, augmentée d'un nombre d'Epitres des Papes. C'eſt un grand *in-folio*, dont le texte eſt écrit en minuſcule caroline à deux colones. Nous le croyons du IXe. ſiècle commençant.

IIe. Eſpèce.

La ſeconde eſpèce de petite onciale eſt large, indiſtincte, à queues, tranchée & tracée ſur un fond rouge. Le même mſ. fol. 44. v. nous en fournit cet exemple : *In hoc concilio ſtatutum eſt ut epiſcopi ſine formatâ non navigent.* Notés que les quatre dernières lettres de *navigent* ſont portées au-deſſous de la ligne, & non au commencement de la ſuivante. Cette manière d'écrire les derniers mots, qui ne peuvent pas entrer en entier dans la ligne, faute d'un eſpace ſufiſant, eſt aſſez fréquente dans les plus anciens mſſ. Auguſte écrivoit de la ſorte, comme nous l'aprenons de (1) Suétone. Cet Empereur renfermoit dans un demi-cercle ou parentèſe les lettres ſurabondantes, qu'il écrivoit au-deſſous du mot. Cet uſage ſubſiſtoit encore au commencement du IXe. ſiècle, comme le prouve notre collection des canons. Le réglement, qui nous ſert ici de modèle, défend aux évêques de ſe mettre en mer, ſans être munis de *lettres* (a) *formées* ou de communion. On le trouve dans le code d'Afrique n. XXIII. Le premier canon du concile de Vaiſon tenu le 13. novembre 442. porte » que les évêques gaulois paſſant d'une province à l'autre, » n'auront point beſoin de témoignage ; pourvu qu'ils ne » ſoient point excommuniés ; parceque le voiſinage les fait aſſez » conoitre. « C'eſt-à-dire, que les lettres formées n'étoient que pour les étrangers & ceux qui paſſoient la mer. Le concile d'Afrique de l'an 407. ordonne que quand un évêque ira à la cour, on le marquera dans la lettre formée, qu'on lui donnera pour l'égliſe romaine, & qu'à Rome on lui donnera une lettre formée pour la cour. Ces lettres devoient être données aux évêques par les primats & aux écléſiaſtiques par les évêques. Le concile veut qu'on y marque le jour de Pâque

(a) *V. notre* I. *tom. p.* 239. *& ſuiv.*

(1) *Notavi*, dit (b) Suetone, *& in chirographo ejus illa præcipuè : non dividit verba, nec ab extremâ parte verſuum abundantes literas in alterum transfert, ſed ibidem ſtatim ſubjicit, circumducitque. Orthographiam, id eſt formulam, rationemque ſcribendi à grammaticis inſtitutam, non adeò cuſtodiit : ac videtur eorum ſequi potius opinionem, qui perindè ſcribendum, ac loquamur, exiſtiment.* Suetone entend par *verſus*, ce que nous apelons les lignes d'écritures. Les philologues (c) ont beaucoup diſſerté ſur le ſens de ce paſſage, qui n'eſt pourtant pas dificile à ſaiſir.

(b) *In Auguſto cap.* 187.

(c) *Analecta Crenii p.* 182. 200. *& ſeq.*

de l'année courante, ou si l'on ne le fait pas encore, celui de l'année de devant, comme quand on datoit par les consuls. On trouve à la fin de notre mſ. 365. fol. ỳ. 139. la manière de dreſſer les lettres formées, le calcul & les lettres grèques qu'on devoit y (1) exprimer, à l'effet de diſtinguer ſurement les lettres de communion ſupoſées des véritables. Elles étoient encore en uſage au XIIe. ſiècle. En 1123. Suger abbé de S. Denis revint du concile de Latran, muni de *lettres (a) formées*.

(a) *Annal. bened. t. 6. p. 98. n. 44.*

IIIe. Eſpèce.

La dernière eſpèce de petite écriture onciale caroline eſt tranchée; maigre & conjointe. L'exemple, qu'en ofre la planche LXV. contient ces mots: *Verſus in Canticis Canticorum de Deo ſanctæque eccleſiæ.* L'æ eſt exprimé par l'ę ſimple avec cedille, & *que* par l'abréviation *q;* Nous avons pris cette écriture de la fin du VIIIe. ſiécle au haut de l'antepenultième feuillet du (2) mſ. H2. de la cathédrale de Paris, & préſentement de la bibliothèque du Roi.

(1) *Greca elementa litterarum numeros etiam exprimere, nullus qui vel tenuiter greci ſermonis notitiam habet ignorat. Ne igitur in faciendis epiſtolis canonicis; quas mos latinus formatas vocat aliqua fraus falſitatis temerè preſumeretur; hoc a patribus CCCXVIII. Niceâ conſtitutis ſaluberrimè inventum eſt & conſtitutum, ut formatæ epiſtolæ hanc calculationis ſeu ſupputationis habeant rationem, id eſt, ut adſumantur in ſupputationem prima greca elementa Patris & Filii & Spiritus ſancti, hoc eſt, Π. Υ. Α. quæ elementa octogenarium quadringenteſimum & primum ſignificant numeros. Petri quoquè Apoſtoli prima littera, id eſt, Π qui numerus LXXX. ſignificat: ejus, qui ſcribit epiſtolam, prima littera; cui ſcribitur, ſecunda littera; accipientis tertia littera; civitatis quoque, de quâ ſcribitur, quarta, & indictionis quæcumque eſt id temporibus idem qui fuerit numerus adſumatur, atque ita his omnibus litteris grecis, quæ ut diximus, numeros exprimunt in unum ductis, unam quæcumque collecta fuerit, ſummam epiſtola teneat. Hanc qui ſuſcipit omni cum cautelâ requiret & expreſſæ addat. Præterea ſeparatim in epiſtola etiam nonagenarium & nonum numeros, qui ſecundum greca elementa ſignificant.* On ne peut guère prendre plus de précautions contre la fraude que l'on en voit dans ce texte. Les anciens n'étoient donc pas moins en garde contre les fauſſaires, que l'on ne l'eſt depuis deux ſiècles. Cependant nos critiques modernes rebatent ſans ceſſe, qu'il a été facile d'en impoſer aux anciens par de faux actes.

(2) Nous avons déja parlé de ce fameux mſ. qui renferme les ſix premiers livres de l'hiſtoire de Grégoire de Tours, en écriture curſive mérovingienne de deux mains. Il ofre diférentes ſortes de capitale, d'onciale, de demi-onciale ou minuſcule. Le paſſage des unes aux autres eſt fréquent. Depuis environ la moitié, tous ou preſque tous les chapitres commencent par une ligne en onciale ou minuſcule. Le titre du livre plus menu eſt en l'une ou en l'autre de ces caractères. Les initiales des livres & quelquefois des chapitres ſont en broderie, en dentelle, quelquefois avec des figures d'oiſeaux & de poiſſons, & renferment ſouvent des mots enclavés. A l'égard des lignes blanches deſtinées à regler l'écriture; on ne tire point les horizontales. Auſſi l'écriture n'eſt-elle pas droite. Mais on tire deux perpendiculaires & deux horizontales pour renfermer le texte, écrit ſur une ſeule colone. Ces lignes ſont portées d'un feuillet à l'autre. Les ſignatures au

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. III. Art. IV.

Onciale anglo-saxone presque indistincte: ms. irlandois en écriture anglo-saxone, cru fort ancien, quoiqu'il ne soit que du XII. au XIIIe. siècle: ms. de S. Boniface écrit au VIe.

§. IV.

Ecriture onciale anglo-saxone.

VIIe. SUBDIVISION. *I Genre.*

I. La septième subdivision de la seconde division des écritures propres aux manuscrits, renferme les onciales anglo-saxones. Nous n'en avons formé qu'un seul genre, dont les mots sont tout au plus à demi-distingués. Cette écriture est de quatre espèces, dont voici les caractères distinctifs.

I^e. Espèce.

La première est arondie & fort élégante, quoique massive. Le modèle, que nous en donnons, consiste en ces mots : *In calce consummationis libri hujus & hilaris fuit A. (fortè Abbas, Amatus.)* Les derniers caractères sont des notes de Tiron. Ce texte est un hors d'œuvre, écrit au haut du 26e. feuillet ℣. du ms. de S. Germain des Prés n. 17. qui contient une grande partie de la Bible, écrite la 8e. année de Louis le Débonaire.

IIe. Espèce.

La seconde espèce d'onciale anglo-saxone est large, aiguë & irlandoise. Le mot *Finit*, gravé sur notre planche, lui sert de modèle. Nous l'avons tiré d'un ms. irlandois, que feu M. le président de Robien eut la bonté de nous envoyer de Bretagne à Paris. La notice de ce ms. très-dificile à lire, porte qu'il contient des fragmens de piété & de morale, plusieurs traductions soit en vers, soit en prose, des sermons de S. Ambroise & de son Traité de la confession, la Généalogie des anciens Rois & des premières familles d'Irlande. Cette partie du ms. est une des plus considérables. Sa largeur est de sept pouces & demi, sa hauteur de neuf & plus. Il est à deux colones, & l'on y rencontre de tems en tems quelques lignes de latin avant les généalogies. L'écriture en est toute semblable à l'anglo-saxone. Beaucoup de lettres initiales des ouvrages & des chapitres sont dans le même goût que celles du ms. de S. Ouen de Rouen, d'où nous avons (a) tiré l'alphabet saxon

(a) V. planche 18. tom. 2. p. 114.

nombre de douze, sont placées à un pouce & demi du fond des cayers, ou quaternions, avec quelques ornemens. Les mots sont souvent indistincts ; à moins qu'il ne doive y avoir une virgule, un point & une virgule ou deux points. Les autres mots distingués, le sont par de très-petits espaces. Les alinea sont indiféremment à la ligne, ou dans le corps des lignes. Il y a des chapitres, dont le commencement est au milieu de la ligne. En général l'encre du ms. est très-jaune. Les capitales y commencent par une belle lettre romaine. Les capitules y sont en cursive mérovingienne tirant sur la lombardique. On y rencontre quelques lignes d'onciale & de minuscule d'une main postérieure. Il semble que toutes les écritures aient concouru dans ce ms. dont le corps est du VII. au VIIIe. siècle.

de

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. III. ART. IV.

de lettres initiales ſerpentines. On trouve dans le commencement du mſ. irlandois beaucoup d'articles, qui commencent par *labrum* en plus groſſe écriture ſaxone. Quoiqu'on l'ait cru fort ancien ; il ne doit être au plutôt que de la fin du XIIe. ſiècle ; puiſque S. Bernard y eſt cité. Il pouroit paroitre plus vieux ; ſi l'on faiſoit atention à l'écriture anglo-ſaxone, abandonnée en Angleterre dès le déclin du XIe. ſiècle. Mais elle dut ſans doute durer plus long-tems dans l'Irlande, qui ne fut ſoumiſe aux Anglois, qu'un ſiècle après la conquête des Normans. Il reſulte de ce mſ. qu'elle y perſéveroit encore à la fin du XIIe. ſiècle. Les Anglois en s'emparant de l'Irlande n'y aportèrent point l'écriture ſaxone : ils l'avoient abandonnée. On en pouroit conclure que le caractère anglo-ſaxon ne fut point particulier aux Anglo-ſaxons : puiſque l'Irlande ne leur fut point aſſujettie, & que les habitans de cette iſle avoient une écriture avant leur établiſſement dans la grande Brétagne. L'irlandoiſe s'eſt trouvée conforme à la romaine. Les Irlandois conviennent eux-mêmes, qu'ils l'ont reçue de S. Patrice. Or l'anglo-ſaxone eſt la même foncierement. Il fautdonc dire, que c'eſt celle que les Brétons tenoient des Romains. Les Irlandois, pour bâtir le ſyſtème de leurs antiquités, prétendent avoir eu des livres en caractères très-anciens & très-diférens de l'écriture romaine, & ne l'avoir reçue & ſubſtituée à ces caractères qu'au Ve. ſiècle. Mais ils pouroient bien ſe tromper & avoir reçu les caractères romains plus anciennement. Quoiqu'il en ſoit, le mſ. irlandois mérite d'être connu. Nous en acheverons la notice en parlant de l'écriture minuſcule ſaxone.

III. Eſpèce.

La troiſième eſpèce d'onciale eſt large, indiſtincte, médiocre, demi-tranchée, & ſes queues ſont obliques dans quelques lettres. Le modèle, que nous en produiſons d'après Jean-Frederic (a) Schannat, contient ces mots : *Cum fortuitò in manus meas incideret unum ex quatuor* (1) *Evancelium compoſitum & abſente titulo*. C'eſt ici le commencement de la concordance des quatre Evangeliſtes, qu'on lit à la tête du premier mſ. de l'abbaie de Fulde, qu'on croit avoir apartenu à S. Boniface, apôtre d'Allemagne. Il eſt *(b)* prouvé que

(a) *Vindem. litter. t. 1. p.* 219.

(b) *Ibid. p.* 219.

(1) Le C tient la place du G. On a vu dans notre ſecond tome pluſieurs exemples du changement reciproque de ces deux lettres.

ce beau mſ. qui renferme une partie du Nouveau Teſtament, a été écrit au VIe. ſiècle. L'écriture en eſt purement romaine, & ſi le modèle que nous en donnons eſt ici placé avec l'écriture onciale ſaxone ; c'eſt une mépriſe du graveur. Ce morceau n'en ſervira pas moins à faire conoitre la diférence de la belle onciale des premiers tems d'avec celles des ſiècles ſuivans. D'ailleurs David Caſley a (*a*) donné un modèle d'onciale ſaxone de la fin du VIIe. qui n'en cède guère pour la beauté à celle du mſ. de Fulde.

(a) *Catalog. of the mſſ. pl. XII. n. 3.*

IVe. Eſpèce.

La dernière eſpèce d'onciale ſaxone eſt demi-diſtincte, demi-tranchée, & mêlangée de quelques minuſcules. Notre planche en ofre cet exemple : *Ipſe ſolus eſt & nemo avertere poteſt cogitationes ejus, & anima ejus quodcumque voluit, hoc fecit.* Ces paroles du (*b*) ſaint homme Job, qui rend hommage à la toutepuiſſance & à l'immutabilité des deſſeins de l'Etre ſuprême, ſont tirées du mſ. de S. Germain des Prés 211. fol. 20. ℣. C'eſt un des anciens mſſ. de Corbie, & un des plus beaux monumens de l'écriture ſaxone, tant onciale que minuſcule. Il renferme le livre de Job, avec des notes interlinéaires, & le commentaire de S. Jerôme ſur ce ſaint Prophète, en très-beau ſaxon du VIIIe. ſiècle, avec une partie des commentaires ſur Iſaïe.

(b) *Job 23. 13.*

§. V.

Ecriture onciale teutonique.

Ecriture onciale toutonique, élégante, tranchée & mêlangée.
VIIIe. SUBDIVISION.

I. Les écritures onciales teutoniques ou allemandes exigent une huitième ſubdiviſion. Elles ſont ſi rares, ſurtout en France, qu'à peine avons-nous pu en former un genre ; encore n'eſt-il compoſé que de deux eſpèces mêlangées.

I. Genre.
I^e^. Eſpèce.

La première ſe diſtingue par une onciale allemande tranchée, belle, eſpacée & mêlée de capitale. Le mſ. 613. de la bibliothèque de S. Germain des Prés nous en a fourni ce modèle : *Incipiunt regulæ de ceteris caſibus. Liber VII. Feliciter.* C'eſt le commencement du ſeptième livre de Priſcien ſur la Grammaire. L'écriture paroit du VIII. ou IXe. ſiècle.

IIe. Eſpèce.

La ſeconde eſpèce d'onciale teutonique eſt petite, ſerrée, mêlée de minuſcule & demi-tranchée. Le même mſ. nous en a donné le modèle ſuivant : *Liber X. explicitus de verbo. Incipit liber XI. de participiorum.* C'eſt ainſi qu'il faut lire

le dernier mot du titre, mis à la tête du livre XI. du même auteur, qui étoit en reputation à Constantinople vers l'an 525.

§. VI.

Ecriture onciale gothique moderne.

Onciale gothique moderne défigurée par des ornemens absurdes.

I. Après avoir fixé *(a)* la durée de l'écriture onciale latine à la fin du xe. siècle; on seroit surpris de nous entendre parler d'onciale gothique moderne; si nous n'avions averti *(b)* que la source de cette écriture barbare, qui commença vers la fin du XIIe, est l'arondissement des lettres carées ou droites, & de leurs jambages perpendiculaires & horizontaux. Il n'est pas possible de méconoitre un nombre de lettres onciales dans le gothique capital ainsi arondi. C'est ce qui nous a déterminés à le renfermer dans la IXe. subdivision de notre planche XLV. Cette dernière soudivision des écritures onciales n'ofre qu'un seul genre, auquel se raportent les deux espèces d'onciale gothique, qui terminent la seconde division de la deuxième classe, renfermant les écritures tirées des mss.

(a) *Nov. Traité de diplom. tom. 2. p. 514.*

(b) *Ibid. p. 660.*

IXe. SUBDIVISION.

I. GENRE.

I^e^. Espèce.

La première espèce du gothique moderne oncial est massive, & chargée d'ornemens non moins bisares que superflus; comme l'on voit dans le nom d'*OSÉE*, figuré dans notre planche. Cette écriture, dont les lettres sont alternativement rouges & violettes avec des ornemens de mêmes couleurs paroit à la tête du ms. 1. de la bibliothèque des Blancs-manteaux. C'est un *in-folio* en beau velin, contenant les douze petits Prophètes, avec la glose écrite aux deux côtés du texte; ensorte que l'écriture est à trois colones. Elle n'est pas plus ancienne que le XVe. siècle.

IIe. Espèce.

La seconde espèce de gothique onciale est excessivement ronde & petite. Son modèle est le nom du prophète *AMOS*, qui termine notre planche XLV. Il a été dessiné sur le ms. 2. du même monastère. C'est un livre de Prières ou des Heures du XVe. siècle, en très-beau velin, avec bordures & vignettes, où l'or brille & dont les couleurs sont fort belles. Nous avons remarqué ailleurs, que les lettres gothiques modernes ont été apelées monacales par divers auteurs, parceque les moines, disent-ils, en ont fait un fréquent usage. Mais n'employerent-ils pas encore plus souvent les beaux caractéres, surtout jusqu'au commencement du XIIIe. siècle?

CHAPITRE IV.

Quelle eſt l'écriture mixte ou demi-onciale ? Comment la diſtingue-t-on de l'onciale & de la minuſcule ? IIIe. diviſion des écritures propres des mſſ. partagée en ſept ſubdiviſions, qui renferment les demi-onciales romaine, gallicane, mérovingienne ou franco-gallique, caroline, allemande, & ſaxone, avec leurs genres & leurs eſpèces.

ON entend ordinairement par demi-onciale une ſorte d'écriture antique, qui deſcend à peine juſqu'au IXe. ſiècle. Dans la rigueur des termes, ſes caractères n'ont dû avoir originairement que ſix lignes ou un demi-pouce d'élévation. Elle a eu à peu près le même ſort que l'onciale. L'une & l'autre ont perdu dans la ſuite des tems leur meſure, ſans perdre leurs noms. La demi-onciale réunit toujours aux lettres, qui lui ſont propres, tantôt un petit, tantôt un grand nombre d'onciales & de minuſcules. La dénomination d'écriture mixte lui convient mieux, qu'à toute autre. Elle a été confondue avec la petite onciale pure, par quelques (*a*) ſavans d'Allemagne. Peutêtre n'admettoit-elle aucun mêlange de minuſcule dans les premiers tems. Dans cette hypothèſe, elle n'auroit preſque diféré de l'onciale que par ſa hauteur, & non par ſa forme. C'eſt l'idée qu'en avoit l'abbé de Godwic. Mais il en donne une fauſſe notion, quand il (*b*) prétend en prouver l'exiſtence par le Virgile de Florence ou de Medicis, dont nous avons fait graver un modèle dans notre (*c*) planche XXXV. Ce fameux mſ. n'eſt point écrit en demi-onciale; mais en petite capitale, mêlée de quelques caractères minuſcules. Le docte Allemand revient à l'idée juſte, qu'on doit avoir de la demi-onciale; lorſqu'il (*d*) la reconoît dans le célèbre mſ. des Evangiles de la cathédrale de Wirtsbourg, qui apartient à la haute (1) antiquité. Les lettres

(a) *Legipont. diſſert. p. 116. Chronic. Godwic. p. 16.*

(b) *Ibid. p. 34. tab. 1. n. 1.*

(c) *VI. genre. 1. eſpèce. n. 3.*

(d) *Ibid.*

(1) Dans ce mſ. les mots ſont rarement ſéparés les uns des autres. On n'y diſtingue point les membres des phraſes, & les interponctions en ſont banies : preuves d'une antiquité fort reculée.

onciales d'une médiocre grandeur y font mêlées avec les minufcules. C'eft ce genre d'écriture que nous apelons mixte ou demi-oncial. Nous le confidérons tel qu'il exifte dans les monumens fubfiftans. Pour en mieux fixer la notion, déterminons les caractères, qui le font diftinguer dans les anciens mff.

L'écriture demi-onciale fe diftingue de l'onciale par les lettres 1° b d f g m n r r t 2°. *a* e l. Les lettres communes à l'une & à l'autre écriture font a c h j k o p q u x y z. L'onciale eft diférentiée de la demi-onciale par les caractères 1°. B D F G M N R S T. 2°. A E H h; mais l'N & l'R font affez fréquentes dans la demi-onciale.

On diftingue l'écriture minufcule de la demi-onciale par les lettres *a* b d e f g h i *n* r u. mais fouvent elle ne les réunit pas toutes. La demi-onciale fe diftingue à fon tour de la minufcule par les caractères fuivans : A b d e F j N R T u. Les lettres *a c k m o p q* r x y z font communes à toutes les deux. Mais quoique ces obfervations fe vérifient communément à la lettre; il fe trouve fur cela bien des variations, par raport aux diférens mff. dont l'écriture demi-onciale eft propre.

Elle prend la forme prefque carée dans les fameufes (*a*) Pandectes de Florence. Dans le mf. 3836. de la bibliothèque du Roi, la demi-onciale lombardique eft employée dans les titres des chapitres du concile de Nicée, de Calcédoine & d'Antioche. Elle y paroit dans le gout du VII. & du VIIIe. fiècle, avant Charlemagne. Elle n'a de l'onciale que fept ou huit lettres, qui ne foient point communes à la minufcule. Il eft vrai que fes l b d h font toujours tranchées par le haut.

L'écriture demi-onciale du mf. 4884. de la même bibliothèque eft des plus fingulières, quoique très-belle, furtout en tant qu'onciale. Elle eft mêlée de quelques capitales, de beaucoup de lettres demi-onciales & minufcules; fans parler des capitales, qui commencent plufieurs *alinea*. Dans une partie du même mf. la demi-onciale & la minufcule dominent tellement, que fi l'on en excepte les lettres initiales, à peine peut-on y découvrir quelques caractères onciaux. Ce mf. qui paroit du VIIIe. fiècle renferme une efpèce de chronique univerfelle, depuis le commencement du monde, jufqu'à l'Empereur Anaftafe.

(a) *Brencman. p.* 155.

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. IV.

Dans le beau S. Prudence de la bibliothèque du Roi, on marque en marge, au haut de chaque pièce, en lettres demi-onciales, de quelle ſorte de vers elle eſt compoſée. Au commencement du xe. cayer du mſ. du Roi 2630. ſur le bas de la page on trouve ces mots écrits en demi-onciale : *Liber dictus eſt a libro, hoc eſt, arboris corticis dento* (*dempto.*) Enfin l'écriture demi-onciale remplit la plus grande partie du mſ. 1311. de la bibliothèque de S. Germain des Prés, auquel on donnoit mille ans, il y a plus d'un demi-ſiècle.

Dans pluſieurs autres anciens mſſ. nous avons remarqué bien des ſortes d'écritures demi-onciales. Il y en a de plus larges que hautes, d'aprochantes de l'onciale, de preſque minuſcules. On en voit à gros trait; tirant tantôt ſur l'écriture mérovingienne, tantôt ſur la ſaxone; d'autres tenant un peu de la curſive; quelques-unes irrégulières, à traits courbés & bouclés vers la droite; demi-tranchées, raboteuſes, enclavées, ſingulierement conjointes, barbares, groſſières &c. Il eſt inutile d'entrer dans un plus grand détail. Nos deux planches de demi-onciale expliquées en aprendront plus, que nous n'en pourions dire ſur les variétés de cette écriture. Comme nous ne la conſidérons ici qu'entant qu'elle a raport à l'onciale; nous deſtinons un chapitre aux autres écritures mêlangées.

ARTICLE I.

Explication de la planche XLVI. qui renferme les trois premières ſubdiviſions des demi-onciales, apartenant à la troiſième diviſion de la ſeconde claſſe des écritures latines.

IIIe. DIVISION.

NOtre troiſième diviſion des écritures tirées des mſſ. comprend les demi-onciales romaines & nationales, partagées en autant de ſections ou de ſubdiviſions, qu'elles ont de noms diférens. Les trois premières rempliſſent la planche XLVI. Commençons par la plus ancienne.

I^e. SUBDIVISION.

§. I.

Ecriture dimi-onciale romaine.

Demi-onciale romaine élégante :

I. L'écriture demi-onciale romaine, repréſentée dans la

Troisième Division des écritures tirées des Mss. I. II. et III.ᵉ Subdivisions, renfermant l'écriture demi-onciale Romaine, Gallicane et Mérovingienne.

I — Imperatori caesari flavio iustiniano pio felici inclyto victori ac triumphatori semper augusto ... bonianoquaestor ... salutem

corruptibile enim corpus
II — adgravat animam et deprimit terrena inhabitatio sensum multa cogitantem

2 / 1 — sextius agorius basilius

3 — metrum trochaicum, hipponacteum, archilochicum, anapesticum, dimetrum brachicatalecticum

III — unde omnia quae dicta sunt restituto ... ex hi bitoria ... prohibitoria vocantur nec quidius scripsit ...

II — Explicit dialogus de vita beati martini episcopi et confessoris per severum sulpicium monachum martyrem

2 — Obsecro quicumque haec legis ut hieronymi peccatoris memineris cui ... ordinationem ... clare et multo magis ... legeret tunicam pauli cum meritis eius

Quam regum purpuras cum meritis ...
Expl. vita beati pauli monachi thebei
Perscribtur codix hec de vita beati martini episcopi et confessoris et beati pauli ... sub die ... kalendas augusti ... anno decimo regni ... per virum ... ecclesiae veronensis

II — Et multum repleta est anima nostra obprobrium abundantibus et dispectio superbis

III — Generose die idibus ... genetrices ... Biles sacramenti ... bulesacramentis ...

II — Causa ergo magnitudinis imperii romani nec fortuita est

II — Non ergo custodit bonum virginale nisi id ... quidem ...

2 — per quem omnia ... omnia

III — Ut diebus quinquagesimae genua non flectantur concilio serdicensi titulo primo

III — Temporibus istius hiesus filius sirach cognoscebatur qui illam ad spiratam sapientiam sapientiam ... docuit

II — In omnibus ... omni no ...

II — De ... pera ... munde ... tempora ...

II — Cante ... cantica ... littera ... praenuntiaturum

III — ... retracta ... calumniam ...

2 — Apuleius dis ... hominum naturis

3 — quid in terris ... tus

III — De oratione dominica

V — Lex non timore poenae ... amore compleatur

IV — Si oportit ... quae sororibus praeest ... aliquid

III — ... sicut enim ministrad damnationem non permittit innocentem ita gratiosa remissio non liberat peccatorem. que omnium iudicum iudice dno propria paenitudo non solverit ...

II — ... ad eum ... dicens fili hominis ... ego te ad filios israhel ... ad gentes apostatrices quae recesserunt a me, sic propheta discribit ... ut significet nos tra ... nam quidem ... in ... iacent ... dicitur ...

In omnio ... operetuo ... porte

III — Omnia divinae gratiae divino adscribe nihil meritis tuis adtribuas

In ... nihil praesumas

III — Decian ...

II — ... quinque ... in ... c. p. m. ... inceptum

III — Gregorius ... gratia di eps his decretis sub scripsit ...

III — xxi Multa enim ... bella gessit in quibus victor extitit,

II — quid lo ... ecce ... quid ... rimeço, haec autem cum dixisset ... adsistens ministrorum ...

III — ... sacerdoti concedimus facultatem. ut ... opemiserationis aulas introeat medice ... aegros ... pauperes

IV — Hucusque catalogus beati hieronimi presbiteri

IV — xxvi. De dispensatores ecclesiarum. xxvii. De corruptores mulierum.

II — aliqua de beati ... probatur,

III — ... regnavit ...

IV — III. De infirmandis his quae sub tirannis ... barbaris gesta sunt.

V — definitiones secundo ... philosophi

première ſubdiviſion, ne conſtitue que deux genres. Le premier ſe diſtingue par ſon élégance & s'approprie trois eſpèces, dont voici la deſcription.

Pandectes de Florence : inſignes mſſ. du Roi & du Chapitre de Verone.

I. Genre.

I^e. Eſpèce.

La première eſt indiſtincte, un peu carée & ſes *r* ſont à la ſaxone. Le modèle, que nous en donnons d'après (*a*) D. Mabillon, contient cette adreſſe de l'Empereur Juſtinien à Tribonien, queſteur & célèbre juriſconſulte : *K. Imperator Caeſar Flavius Juſtinianus, pius, felix, inclutus, victor ac triumfator ſemper Auguſtus, Triboniano quaeſtori ſuo ſalutem.* Ce commencement du Digeſte ou des Pandectes eſt tiré du célèbre mſ. de Florence, écrit au VIe ſiécle par une main grèque. Dans cette écriture le K ſemble être un monogramme, dont la ſignification nous eſt inconnue. Il fait peutêtre la fonction de lettre numerale & vaut 20. ou 25. Les *r*, *s*, & *t* ſont ſurtout remarquables. L'écriture médiocre à chaque ligne contient environ trente lettres, qui ne ſemblent faire qu'un mot. Les cayers de ce mſ. ſont (*b*) compoſés ſouvent de dix, de huit feuillets, & quelquefois de quatre & de ſix. Les ſignatures de ces *quinternions*, *quaternions*, &c. apelés pa rles Grecs πεντάδια &c. ſont placés ſur la marge intérieure du premier feuillet. Les lignes blanches horizontales, tirées pour diriger l'écriture, partent des points perçans placés aux marges extérieures & croiſent les perpendiculaires, qui forment des colones, & fixent l'étendue & la diſtance de chaque ligne d'écriture. Les lettres initiales des *alinea* ſortent de la perpendiculaire. Ces obſervations peuvent paroitre minutieuſes ; mais elles ſervent à diſtinguer les plus anciens mſſ.

(a) *De re Dipl. p.* 357.

(b) *Brencman. hiſt. Pandect. p.* 96.

IIe. Eſpèce.

La ſeconde eſpèce d'écriture demi-onciale eſt élégante, ronde, indiſtincte, large, détachée & ſes *a* ſont ouverts par le haut, & ſes g ſont à la ſaxone. Notre planche en ofre trois modèles : 1°. *Corruptibile enim corpus adgravat animam, & deprimit terrena inhabitatio ſenſum multa cogitantem.* Ce 15e. verſet du IXe. chapitre de la Sageſſe a été deſſiné ſur un mſ. de l'égliſe de Verone. Le ſavant P. Bianchini (*c*) a donné une page entière de cette écriture, dont l'age peut remonter au Ve. ſiècle. L'écriture de ce mſ & de celui de Sevère Sulpice, apartenant à la même égliſe ; n'eſt que de grandeur ordinaire, & n'eſt d'ailleurs mêlangée que d'un petit nombre de lettres onciales. A l'exemple du marquis Maffèi, nous

(c) *Vindic. can. ſcript. tom.* I. *p.* CCXIII.

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. IV. Art. I.

aurions donc pu lui donner rang parmi les minuſcules. 2°. *Sextius Agorius Bacilius.* Cette écriture demi-onciale élégante & mêlée de grèque, ſe lit au feuillet 45. du mſ. de la bibliothèque royale 8084. renfermant les poëſies de S. Prudence. Sextius Agorius étoit conſul en Occident l'an 527. La note, qui nous ſert de modèle, s'anonce du même tems. Elle eſt par conſéquent contemporaine au mſ. écrit en lettres capitales entre le v. & le vi^e. ſiècle. 3°. *Metrum trochaïcum trimetrum archiloicum—. anapeſticum dimetrum brachicatalectum.* Ces notes, en demi-onciale élégante tirant ſur la curſive, mêlée de minuſcule & à queues inférieures courbes excédentes, avec conjonction de lettres, ſe trouvent dans le même mſ. du Roi, vis-à-vis de l'hymne, que S. Prudence commence par ces mots: *Da puer plectrum* &c. On voit par-là que les caractères minuſcules étoient en uſage dans les mſſ. dès les commencemens du vi^e. ſiècle.

IIIe. Eſpèce.

L'écriture demi-onciale romaine de la troiſième eſpèce paroit à l'œil petite onciale. Elle eſt indiſtincte & mêlée de quelques lettres curſives. L'exemple, que nous en donnons d'après le (a) marquis Maffèi, ofre le texte ſuivant: *Undè omnia interdicta ac reſtitutoria ac exhibitoria aut prohibitoria vocant, nec quid juſſerit fieri aut fieri prohibuerit ſtatim ac...* Ce fragment d'un mſ. des Pandectes ou d'un ancien juriſconſulte, apartient à la bibliothèque du Chapitre de Verone. Cette écriture n'eſt guère plus recente que celle des Pandectes de Florence. Dans l'un & l'autre mſ. les *s* ſont ſemblables.

(a) *Opuſcol. ecleſ. p. 62. tab. 2. n. x.*

Demi-onciale romaine ruſtique aprochant de la minuſcule: Sulpice Sevère moine de Marſeille: le ſujet de l'hiſtoire de la vie de S. Paul hermite a-t-il été inventé à plaiſir comme l'ont avancé les critiques modernes?

II. Il y a dans les plus anciens mſſ. des écritures demi-onciales, qu'on a peine à diſtinguer; parceque leurs caractères propres & diſtinctifs deviennent plus rares. Elles aprochent beaucoup de la minuſcule; comme l'on voit dans le ſecond genre de la préſente ſubdiviſion, lequel renferme la demi-onciale ruſtique & bien eſpacée. Trois eſpèces apartiennent à ce genre d'ancienne écriture.

II. Genre. I^e. Eſpèce.

La première eſt à demi-diſtincte, négligée & hardie. Notre planche en ofre deux modèles très-intéreſſans, dont nous ſommes redevables à M. de la Curne de ſainte Palaye. 1°. *Explicit Dialogus de vitâ beati Martini epiſcopi & confeſſoris per Severum Sulpicium* (1) *monachum Maſſilienſem.* Ce titre

(1) Sulpice Sevère eſt apelé ici *moine de Marſeille*; ou parce qu'il étoit né en cette

termine

termine un mſ. conſervé à Verone dans la bibliothèque du Chapitre. Il contient la vie de S. Martin, évêque de Tours, écrite en forme de dialogue par S. Sevère Sulpice, qu'on y qualifie (1) *moine de Marſeille.* C'eſt une anecdote, qui n'a été ſçue d'aucun de ceux, qui ont parlé de cet auteur. On reconoit la main, qui a écrit le mſ. d'où notre modèle eſt tiré, dans celui qui ſuit : 2°. *Obſecro, quicumque haec legis, ut Hieronymi peccatoris memineris; cui ſi Dominus optionem daret, multò magis elegeret* (*eligeret*) *tunicam Pauli cum meritis ejus, quam Regum purpuras, cum meritis ſuis.*

Explicit vita beati Pauli monachi Thebei. Perſcribtus codex hec (*hic*) *Veronâ, de vita beati Martini epiſcopi & confeſſoris, & beati Pauli. Suprà ſcripta ſub die kalendarum auguſtarum, Agapito viro clariſſimo conſule indictionis decimae, per Urſicinum lectorem eccleſiae Veronenſis.* C'eſt-à-dire : » Je prie tous ceux qui liront (la vie de S. Paul permier hermite) de ſe ſouvenir de Jerôme pécheur. Si le Seigneur lui » donnoit à choiſir ; il préféreroit la tunique de Paul avec ſes » vertus à la pourpre des Rois, jointe à leurs mérites. Fin de » la vie du bienheureux Paul moine de la Thébaïde. Ce livre » des vies du bienheureux Martin évêque & confeſſeur, & » du bienheureux Paul, a été tranſcrit à Verone. Ceci a été » écrit le premier jour d'août, ſous le conſulat d'Agapit, » homme clariſſime, dans la dixième indiction, par Urſicin, » lecteur de l'égliſe de Verone. « Cette date revient à l'an 517 de J. C. La prière que S. Jerôme fait à ſes lecteurs, à la fin de la vie de S. Paul, & la manière dont il parle de la

ville, ou parcequ'il y avoit embraſſé la profeſſion monaſtique. Il étoit d'Aquitaine, & l'on ſçair qu'alors cette partie des Gaules comprenoit la province de ce nom avec toute l'ancienne Narbonoiſe. Il n'eſt donc pas improbable que Marſeille ait été la patrie de ce grand homme. Nous voyons que Poſthumien venant d'Egypte pour le voir, relacha au port de cette (*a*) ville. On eſt cependant plus porté à croire que Sevère Sulpice eſt qualifié moine de Marſeille ; parcequ'il ſe retira dans l'un des monaſtères établis en cette ville par le célèbre Jean Caſſien. Et c'eſt peutêtre ce qui le rendit pendant un tems trop favorable aux Pélagiens, que Caſſien combatoit en retenant une partie de leurs erreurs. Les plus grands hommes ſont capables des plus grands égaremens, quand Dieu ne diſſipe pas leurs ténèbres.

(1) Baſnage nie (*b*) hardiment que Sulpice Sevère ait embraſſé l'état monaſtique. Il eſt même perſuadé qu'on a voulu aux dépens de la vérité, faire honneur à cette profeſſion d'un ſi grand perſonage. En éfet un homme de ce mérite pouroit-il avoir été moine ? Le mſ. de Verone du commencement du VI[e]. ſiècle démontre la témérité du Proteſtant, & nous aprend en même-tems à nous défier des conjectures de la plûpart des critiques modernes.

(a) *Vaiſſette hiſt. de Languedoc t.* 1. *col.* 637.

(b) *In vitâ S. Deſid t.* 1. *édit. Caniſii in-fol.p.* 653.

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. IV. ART. I.

tunique ou manteau de feuilles de palmier, & des vertus du saint Hermite, ne permettent pas de penser que le sujet de cette histoire ait été inventé à plaisir. Cependant, s'il faut en croire Erasme & quelques écrivains Protestans, cette admirable vie n'est qu'un jeu d'imagination, que S. Jerôme a mis en œuvre, afin d'exercer son style. C'est ainsi que les critiques hasardées par nos modernes (1) tombent à la vue des anciens monumens, qu'on découvre tous les jours. M. Maffèi (a) fait entendre que nos deux modèles auront paru au premier tome de l'édition de Sevère Sulpice, par le P. Jerôme Prato de l'Oratoire.

(a) *Opuscol. eclesf. p. 61.*

IIe. Espèce. L'écriture demi-onciale romaine de la deuxième espèce n'est pas moins distincte qu'élégante. Un ms. du même Chapitre de Verone nous en a fourni cet exemple, représenté dans notre planche : *Et multum repleta est anima nostra, obproprium abundantibus & dispectio superbis.* Dans ce verset 4e. du Pseaume 122. on voit le changement du *b* en *p*, du *p* en *b* & de l'*e* en *i*. On y retient au moins cinq lettres de l'écriture onciale. Le P. Bianchini estime le ms. du XIe. siècle; mais il est visiblement du VIII. ou IX. La fin & la médiation des versets est marquée par des feuilles d'arbrisseau, & les lettres sont sans liaison.

IIIe. Espèce. La troisième espèce de demi-onciale rustique est indistincte, demi-tranchée, grossière, chargée de lettres conjointes. Elle tient peutêtre de l'écriture romaine usitée dans les îles Britanniques, avant la conversion des Anglois. Le modèle gravé sur notre planche, & déja publié par (b) D. Mabillon, ofre ce commencement la de préface de l'Assomption de la

(b) *De re diplom. p. 637.*

(c) *Sur Isaïe t. 3. l. 5. col. 111.*

(1) Mais du moins, disent-ils, S. Jerôme a ajouté ce qu'il y a de plus merveilleux, pour orner sa matière. 1°. Où est la preuve de cette amplification? 2°. La saine critique permet-elle de revoquer en doute des faits atestés par un auteur grave & presque contemporain, sous prétexte qu'ils sont extraordinaires & peu vraisemblables? 3°. Les mêmes choses merveilleuses se trouvent dans un ancien auteur grec, qui dit les avoir aprises de la bouche de S. Antoine. 4°. Ces monstres, qui choquent le plus dans la vie de S. Paul, étoient connus des anciens. Pline le jeune l. 7. c. 3. dit avoir vu à Rome un hippocentaure, qu'on y avoit amené d'Egypte, & S. Jerôme (c) assure, qu'on aporta un satyre à Alexandrie du tems de l'empereur Constantin. 5°. La vie de S. Paul est mise au nombre des ouvrages des Saints Pères, reçus par l'église, dans le decret du Pape Gelase & & du concile romain tenu en 496. M. Fontanini dans ses livres *de antiquitatibus Hortae* a donné ce decret dans toute sa pureté sur un très-ancien ms. du Vatican. Ce savant prélat a mis en parallèle le texte primitif avec celui que Chiflet a publié sous le nom d'Hormisda. Le même M. Fontanini & a fait imprimer en lettres rouges les additions & les interpolations de ce decret.

ſainte Vierge : *Generoſe diei dominice genetrices inexplecabile ſacramentum tanto magis precunabule ſacramentum quantum.* Dans cette écriture du VI. ou VIIe. ſiècle l'*e* prend la place de l'*æ* & de l'*i*, & l'*u* celle de l'*o*. On dit *genetrices*, *inexplecabile*, *precunabule* pour *genitricis*, *inexplicabile*, *præconabile*, ſuivant une prononciation vulgaire. Quoique cette écriture ſoit formée de lettres onciales, demi-onciales & minuſcules; D. Mabillon (*a*) la qualifie majuſcule, & donne plus de mille ans au mſ. de Bobio, d'où elle eſt tirée. On lit à la marge d'un des feuillets le nom de Bertulfe abbé de ce monaſtère au milieu du VIIe. ſiècle. Le ſavant Benedictin conjecture que ce Sacramentaire y fut aporté de Luxeuil par S. Colomban. On peut, avec autant de fondement, ſupoſer que ce ſaint l'aura aporté de la grande Bretagne en Franche-comté. Ce mſ. n'ayant point de titre, D. Mabillon s'eſt déterminé à lui donner celui de *Liber Sacramentorum eccleſiæ Gallicanæ*, dans la perſuaſion qu'il aura été en uſage dans la province eccléſiaſtique de Beſançon.

(a) *Prefat in Sacramentar. gallic. p.* 275.

§. II.

Ecriture demi-onciale gallicane.

Demi-onciale gallicane, aprochant de la minuſcule.

IIe. SUBDIVISION. I^e^. GENRE.

I. La deuxième ſubdiviſion des écritures demi-onciales comprend la gallicane ancienne. Nous en avons formé trois genres, dont le premier aproche fort de l'écriture minuſcule, & ſe réproduit dans les trois eſpèces figurées dans la planche XLVI. que nous expliquons.

I^e^. Eſpèce.

La première de ces eſpèces eſt mêlée d'onciale & indiſtincte. Nous n'en donnons qu'un modèle, renfermant ces paroles de S. Auguſtin : *Cauſa* (*b*) *ergò magnitudinis imperii Romani nec fortuita eſt.* Cette demi-onciale du VIe. ſiècle a été priſe au feuillet 140. du beau mſ. 766. de l'abbaie de S. Germain des Prés. Il porte tous les caractères de la plus vénérable antiquité.

(b) *De civit. l.* 5. *c.* 1.

IIe. Eſpèce.

La ſeconde eſt également indiſtincte; mais elle aproche encore plus de la minuſcule. Cette demi-onciale eſt repréſentée dans notre planche par deux exemples. 1°. *Non ergo cuſtodit bonum virginale, niſi Deus ipſe qui dedit.* Cette belle ſentence de S. Auguſtin ſe lit au feuillet 163. du mſ. 762. de

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. IV. ART. I.

la même abbaie, où l'on trouve le livre *de bono virginitatis*, & quelques autres ouvrages de cet incomparable docteur de l'Eglise. Cette écriture est du VI. ou VIIe. siécle. 2°. *Per quem omnia, in quo omnia.* Ces mots sont écrits au bas du feuillet 95. du ms. 254. de la même bibliothèque. Le signe, qui les précède, marque qu'ils ont été omis dans le texte. L'écriture est du V. ou VIe. siécle. Du moins ce ms. de S. Augustin, à deux colones, a-t-il toutes les marques d'une si haute antiquité.

IIIe. Espèce.

La demi-onciale gallicane de la troisième espèce du premier genre est grossière, & n'admet nulle séparation de mots. L'exemple, que nous en donnons dans notre planche, est le titre d'un canon du concile de Sardique, qui défend de flechir les genoux pendant le tems pascal : *Ut diebus quinquagesimae genua non flectantur. concilium Serdicense titulo primo.* Cette demi-onciale ou minuscule rustique & mêlangée paroit au feuillet 157. du ms. *936.* de S. Germain des Prés, qui contient la plus ancienne collection de canons. La première ligne de ce titre est rouge & la seconde noire. L'écriture est du VIe. siécle. Le mot *quinquagesime* est pris ici pour les cinquante jours, qui coulent de Pâque à la Pentecôte.

Demi-onciale gallicane fort petite: orthographe des mss. semblable à celles des diplomes.

II. Les plus anciens mss. sont remplis de remarques, de sommaires, d'additions & de corrections en écriture demi-onciale assez menue. Le second genre de la présente subdivision réunit celles qui sont gallicanes. Nous en distinguons trois espèces, dont notre planche fournit des exemples.

IIe. GENRE. I^e. Espèce.

Une petite écriture panchée & indistincte caractérise la première, dont voici le modèle gravé sur notre planche : *Non speratur indè vita æterna, undè polluitur temporalis.* C'est ici le sommaire placé au VIe. chapitre du sixième livre de la Cité de Dieu, dans le ms. de S. Germain des Prés *766.* fol. 181. Cette demi-onciale paroit au coup d'œil du VIe. siécle. Elle emploie l'*æ* en conjonction. Dans ce ms. il y a beaucoup de sommaires en demi-onciale du goût de celle du S. Prudence du Roi. Il y en a de diférentes mains. Les dernières peuvent être du VIIe. siécle ou du commencement du VIIIe. Quelques sommaires sont en petite capitale, beaucoup & ce sont les plus longs, sont en minusculo-cursive & en cursive romaine gallicane.

IIe. Espèce.

La deuxième espèce de petite demi-onciale du second genre

eſt un peu liée, panchée, & tire ſur la curſive. Le modèle gravé ſur notre planche conſiſte en ces deux mots, *Inconvulſibiliter omnino*, qu'on lit en marge ſur le livre de S. Auguſtin *de Fide & operibus*, dans le mſ. 762. de S. Germain des Prés, fol. 59. ℣. Nous ne répéterons pas ce que nous avons dit de l'antiquité de ce précieux monument.

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. IV. ART. I.

IIIe. Eſpèce.

La troiſième eſpéce eſt d'une petite écriture inclinée & mêlangée d'onciale & de minuſcule. Les exemples, qu'en ofre notre planche, ſont 1°. cette note, ſur le chapitre VIII. du dixième livre de la Cité : *Retractavit dicens non eſſe miraculum, quia hoc illi in viſione monſtratum eſt.* Cette écriture demi-onciale du V. ou VIe. ſiècle, qu'on lit à la marge extérieure fol. 287. du mſ. 766. de la même abbaie, a été ſubſtituée à un autre ſommaire d'écriture purement curſive romaine. 2°. *Apulei de diis bonis & hominum naturis.* C'eſt le ſommaire du XIIe. chapitre du neuvième livre de la Cité de Dieu. Il eſt écrit en marge au feuillet 266. ℣. du même mſ. 3°. *Quid intellegatur cultus.* Cette écriture ruſtique du VIe. ſiècle a été priſe à la marge du feuillet 280. du même mſ. de S. Germain des Prés. Elle y ſert de ſommaire au 1. chapitre du Xe. livre du grand ouvrage de S. Auguſtin ſur la Cité de Dieu. Tous ces modèles prouvent, que les petites écritures diférentes de la capitale & de l'onciale avoient cours dès les premiers ſiècles. Ceux qui les employèrent au V. & VIe. ne ſont pas ſans doute les premiers, qui en ayent fait uſage.

Demi-onciale gallicane élégante & à plein trait.

IIIe. GENRE.

III. Les écritures demi-onciales des mſſ. gallicans ſont ſouvent à plein trait & fort élégantes. Ces qualités ſe trouvent réunies dans celles qui compoſent le troiſième genre de la ſeconde ſubdiviſion, qui nous occupe actuellement. Ce genre ſe revendique cinq eſpèces figurées dans notre planche XLVI.

I^e. Eſpèce.

La première à double trait aproche un peu de la ſaxone. Nous en donnons pour modèle ces paroles, priſes au folio ℣. 34. du mſ. du Roi 4884. écrit au VIIIe. ſiècle : *Temporibus iſtis Hieſus filius Sirach cognoſcebatur, qui illam a Deo ſpiratam ſapientiam Æbreis docuit.* Ce texte ſe trouve à la page 73. de l'écrit publié dans la chronique d'Euſèbe par Scaliger ſous ce titre : *Excerpta utiliſſima ex priore libro chronologico Euſebii & Africano & aliis latinè converſa ab homine barbaro, inepto, Helleniſmi & latinitatis imperitiſſimo,*

Ceux qui connoiſſent le ſtyle de Scaliger, jugeront ſans peine, que ce titre eſt de ſa façon.

IIe. Eſpèce.

La ſeconde, eſt une écriture demi-onciale ou minuſcule mêlée d'onciale antique du v. ou vie. ſiècle, avec une exponction double & ſingulière. Voici ſon modèle, tiré du mſ. de S. Germain des Prés 766. fol. 251. colone 2 : *Cantate Domino canticum novum, ſicut verae ſacrae & verè propheticae litterae praenuntiarunt.* Ce texte ſe trouve au chapitre 20. du huitième livre de la Cité de Dieu.

IIIe. Eſpèce.

La troiſième eſpèce de demi-onciale gallicane élégante eſt large & bien eſpacée. L'exemple, que nous en donnons, ſe trouve au feuillet 224. du mſ. 762. de la même bibliothèque. C'eſt ce titre, *De oratione dominicâ*, qui eſt ſuivi dans ce mſ. d'une onciale ronde & des plus élégantes.

IVe. Eſpèce.

La quatrième eſpèce eſt tranchée, indiſtincte, très-belle & très-bien proportionnée. Le modèle, que nous en avons fait figurer, contient cette queſtion de la Règle de S. Baſile. *Si oportit eum, qui praeeſt, extrà eam quae ſororibus praeeſt, loqui aliquid.* Cette écriture demi-onciale du viie. ſiècle ſe trouve dans le mſ. de S. Germain des Prés 400. 2. fol. ℣. 3. col. 2. Remarquez l'*u* deſſus la lettre *q*, & le mot *oportit* mis pour *oportet*, comme dans le diplome de (*a*) Clovis II. de l'an 653. dont le ſtyle & l'orthographe ſont conformes aux formules de Marculphe & à la plûpart des mſſ. du tems.

(a) *De re Dipl. p. 376. tab. XVII.*

Ve. Eſpèce.

La dernière eſpèce de demi-onciale gallicane eſt un peu maſſive, tortueuſe, & indiſtincte. Le mſ. de la même abbaie 762. fol. 69. ℣. nous en a fourni le modèle ſuivant : *Lex non timore poenae, ſed juſtitiae amore conpletur.* On n'acomplit point la loi par la crainte des peines, mais par l'amour de la juſtice. C'eſt ainſi que S. Auguſtin s'exprime dans le livre *de fide & operibus*, renfermé dans ce mſ. du vi. ou viie. ſiècle.

§. III.

Ecriture demi-onciale mérovingienne.

Demi-onciale mérovingienne indiſtincte, tirant ſur la curſive, & preſſée : divers

I. Les écritures demi-onciales mérovingiennes ou franco-galliques ſont renfermées dans la troiſième ſubdiviſion, qui termine la planche XLVI. Nous les avons réduites à quatre genres principaux, dont le premier eſt caractériſé par la

anciens mſſ. de S. Germain des Prés. Ecriture en ſigles. IIIe. SUBDIVISION. Ie. GENRE. Ie. Eſpèce.

demi-onciale, abſolument indiſtincte dans ſes mots, & tirant ſur la curſive. Ce genre comprend les trois eſpèces ſuivantes.

La première eſt maſſive, indiſtincte, libre & preſque auſſi hardie que la curſive ſans liaiſons. Notre planche n'en ofre qu'un exemple, dont voici la lecture : *Sicut enim injuſta damnatio non perimit innocentem ; ita gratioſa remiſſio non liberat peccatorem, quem omnium judicum judice Deo propria paenitudo non ſolverit.* Cette écriture du VIe. ſiècle déclinant eſt tirée du mſ. de S. Germain des Prés 936. fol. 180. Elle fait partie d'une lettre ou traité, qui a pour titre : *Ad virginem lapſam.* Dans ce mſ. renfermant la plus ancienne collection de canons, avec quelques ouvrages de S. Grégoire de Nazianze, on voit dominer tour à tour le caractère gallican, le mérovingien & le carolin : ce qui prouve la diverſité des tems & des mains, qui l'ont écrit.

IIe. Eſpèce.

La ſeconde eſpèce de demi-onciale mérovingienne ſe diſtingue par une écriture dificile à lire, indiſtincte, à longues queues courbées vers la droite, & à haſtes pochées par le haut. Notre planche en ofre un modèle, que nous liſons ainſi : *Adjungit dicens : fili hominis mitto ego te ad filios Iſrahel, ad gentes apoſtatrices, quae receſſerunt à me. Sic propheta diſcribit ſua, ut ſignificet noſtra. Nam quid eſt quod ei jacenti dicitur, ſta ſuper.* Ce texte, où S. Grégoire le Grand met en parallèle les maux de l'Egliſe avec ceux de la Synagogue, eſt tiré de la neuvième homélie ſur Ezechiel, qu'on trouve dans le mſ. 789. de la bibliothèque de S. Germain des Prés. Dans cette écriture du VIIe. ſiècle, la virgule ſert de points & l'*i* prend quelquefois la place de l'*e*.

IIIe. Eſpèce.

La demi-onciale mérovingienne de la troiſième eſpèce ne retient que ſix lettres de l'onciale, F Ç N T Ꝺ R. Elle eſt maſſive & proportionnée, comme l'on voit dans ce modèle tiré du mſ. 1311. de la même bibliothèque page 85 : *In omni opere tuo Dei auxilium poſce. Omnia divinae Gratiae divino adſcribe. Nihil meritis tuis adtribuas. In virtute tua nihil praeſumas.* Ce texte, où S. Iſidore de Seville nous aprend à tout atribuer à la grace & rien à nos mérites, ſe lit au livre ſecond des Synonimes. L'écriture eſt du VIIIe. ſiècle, avant Charlemagne, & il n'y paroit aucune ponctuation.

La demi-onciale mérovingienne, dont les lettres ſont

preffées, aiguës, irrégulières & tirant fur la curfive, conftitue un nouveau genre, dont notre planche ofre trois efpèces toutes fingulières.

II. Genre. Ie. Efpèce.

Dans la première les caractères font aigus, & leurs queues font longues & maffives. Le modèle, que nous en donnons, ne confifte qu'en ces deux mots : *De Evangelio.* Nous les avons pris au feuillet 52. du mf. 1311. de l'abbaie de S. Germain des Prés. C'eft un grand *in-octavo* en écriture mérovingienne du VII. & VIIIe. fiècle. Il renferme les deux livres des Synonimes de S. Ifidore, un fermon fous le nom de S. Auguftin, un recueil de fentences de S. Jerôme, les fermons de S. Céfaire & un martyrologe. On y trouve des écritures mérovingiennes de plufieurs mains, mais toutes curfives, excepté quelques-unes des petites notes mifes en marge. Quelques ouvrages n'y ont prefque pas de points; mais le Martyrologe en a après chaque mot. Les Synonimes de S. Ifidore de Seville procèdent prefque toujours par fentences & recommencent fans ceffe *alinea.* Ils n'ont ni points ni virgules; mais une main recente en a mis après coup. Il y a des ouvrages, où les mots font rarement diftingués, d'autres où ils le font plus fouvent. Les rubriques ou titres font prefque éfacés par vetufté.

IIe. Efpèce.

L'écriture de la feconde efpèce de demi-onciale mérovingienne aiguë & preffée paroit au coup d'œil minufcule & anguleufe. Le modèle que notre planche en ofre, eft ce texte de l'Evangile, prefque tout écrit en figles : *Qui aut. n. m. c. h. n. t. ego e. c. p. m. q. ē in cœlis.* C'eft-à-dire : *Qui* (a) *autem negaverit me coram hominibus, negabo & ego eum coram Patre meo, qui eft in coelis.* Cette petite demi-onciale du VIIIe. fiècle fe lit au feuillet 102. du beau S. Cyprien de la bibliothèque de S. Germain des Prés, écrit quatre cents ans auparavant. C'eft le mf. 185. dont nous avons donné ailleurs la notice.

(a) *Matth.* 10.33.

IIIe. Efpèce.

Dans la troifième efpèce les lettres font irrégulières, preffées & un peu ruftiques. C'eft ce qu'on remarque dans cette foufcription, tirée du mf. du Roi 1603. fol. 162 : *Gregorius gracia Dei eps* (*epifcopus*) *his decretis fubfcripfit.* Nous croyons cette demi-onciale antérieure à la moitié du VIIIe. fiècle. Le mf. eft un recueil d'extraits de canons & de divers

penitentiels,

Penitentiels. Les feuillets du commencement & de la fin ne ſont point à deux colones, comme ceux du corps du mſ. Les ſignatures des cayers ſont interrompues. Deux perpendiculaires ſont tirées au milieu de chaque colone & une à chaque bout. Les horizontales les traverſent, & ſont menées d'un bout non-ſeulement du feuillet, mais de la feuille à l'autre. Les mêmes lignes horizontales & perpendiculaires avec la diviſion de colone, ſe trouvent ſur les feuillets du commencement & de la fin en autre écriture, quoiqu'elle ſoit à pleine page: preuve que ces feuillets avoient été laiſſés en blanc, & qu'on les a remplis depuis.

Demi-onciales mérovingiennes maſſive & à gros trait.

II. Les écritures maſſives, à gros trait, indiſtinctes, diſtinctes & tirant beaucoup ſur la minuſcule, compoſent les deux derniers genres de la troiſième ſubdiviſion des demi-onciales mérovingiennes ou franco-galliques. Commençons par les maſſives, qui caractériſent le troiſième genre, auquel ſe raportent les quatre eſpèces ſuivantes, repréſentées dans la planche XLVI.

IIIe. Genre.

Ie. Eſpèce.

La première eſt groſſière, ruſtique, & demi-diſtincte. Le modèle, qui en fait la preuve, contient ce texte du IVe. livre de l'hiſtoire des François par Grégoire de Tours : *Multa enim Mummulus (Mummolus) bella geſſit, in quibus victor extitit.* Cette demi-onciale du VIIe. ſiècle figure au ſeptième cayer fol. ỽ. 7. du mſ. H2. de la cathédrale de Paris, aujourdui de la bibliothéque du Roi.

IIe. Eſpèce.

La deuxième eſpèce eſt maſſive & indiſtincte. L'exemple, gravé ſur notre planche, renferme ce texte de l'Evangile : *Quid* (a) *locutus ſum ipſis, ecce hi ſciunt quid dixerim ego. Hoc autem cum dixiſſet unus adſiſtens miniſtrorum dedit alabam ihm*, (*alapam Jeſu.*) Ces deux verſets, où la ſageſſe admirable & la patience ſans bornes de notre Sauveur ſe manifeſtent, ſont tirés du mſ. de l'abbaie de S. Germain des Prés 758. fol. 177. C'eſt un petit *in-folio*, qui renferme le livre de S. Auguſtin (1) touchant l'accord des Evangeliſtes,

(a) *Joan.* 18. 21. 22.

(1) Ce ſaint docteur y dit qu'on voyoit les images de S. Pierre & de S. Paul aux côtés de J. C. D'où les Payens concluoient, mal-à-propos, qu'ils avoient été tous les deux ſes diſciples avant ſa mort. L'ancien uſage de peindre ainſi les deux Apôtres aux côtés de leur divin maitre, a paſſé dans les bulles des Papes, où ils ſont repréſentés aux côtés d'une croix, qui exprime J. C. de la manière la plus touchante. Pourquoi S. Paul occupe-t-il la place la plus honorable ? C'eſt ce que nous examinerons ailleurs.

en écriture mérovingienne du vii. au viiie. ſiècle. Toute la page, où nous avons pris le modèle, & la plus grande partie de la précédente, ſont en demi-onciale, quoique le mſ. ſoit ordinairement en onciale groſſe avec déliés, demi-tranchée & ſans ſéparation de mots. L'une & l'autre écriture paroiſſent de la même main. Le titre du livre eſt au haut des pages, les lettres griſes ſont entrelaſſées, les initiales des alinea & les chifres ſont rouges. Dans les titres il y a du moins deux lignes en vermillon, & quelquefois deux noires & une rouge, avec un mêlange de capitale avec l'onciale. Il n'y a que deux perpendiculaires à chaque page. Les horizontales ne paſſent point au-delà des perpendiculaires. Les points perçans paroiſſent au commencement des lignes d'écriture en dedans. Les ſignatures aprochent plus ou moins du fond de la dernière page de chaque cayer. Le ſeptième a un feuillet de moins que les autres; parcequ'une des feuilles n'eſt qu'un feuillet: ce qui n'eſt pas rare dans les mſſ. Le feuillet paroit alors coupé, quoique rien ne manque.

IIIe. Eſpèce.

La troiſième eſpèce de demi-onciale mérovingienne maſſive eſt indiſtincte, & tire ſur la curſive. Le modèle, que nous en avons fait graver, énonce la permiſſion d'entrer dans les priſons, accordée aux évêques & aux prêtres par les empereurs Honorius & Théodoſe, pour donner des remedes aux malades & nourir les pauvres: *Sacerdoti concedimus facultatem ut carceris, ope miſerationis, aulas introeat, medicetur aegros, alat pauperes.* Cette loi ſe trouve au feuillet 183. ℣. du mſ. de S. Germain des Prés 936. L'écriture eſt du vi^e. ſiècle.

IVe. Eſpèce.

La dernière eſpèce de demi-onciale franco-gallique du troiſième genre eſt ruſtique, pochée dans pluſieurs lettres, & ſans ſéparation de mots. Notre planche en fournit un exemple dans ces mots: *Huc uſque catalogus beati Hieronimi preſbyteri.* C'eſt ici l'annonce de la fin de l'ouvrage de S. Jerôme ſur les Hommes illuſtres, qui rempliſſent cent quarante-quatre pages du mſ. 1278. de la même bibliothèque. La ſuite eſt de Gennade, & va juſqu'à la page 236. qui termine le mſ. écrit du vii. au viiie. ſiècle, en mérovingienne à peu près ſemblable à celle des chartes de nos Rois de la première race.

Demi-onciales franco-galliques à

III. Les écritures à gros trait & à l'œil minuſcules conſtituent

le dernier genre des demi-onciales mérovingiennes, dont notre planche donne cinq efpèces.

gros trait & tirant fur la minufcule : Style & orthographe barbares des anciens mff.

IVe. GENRE. I. *Efpèce.*

La première eft d'une écriture à gros trait, diftincte, à queues longues, & bien proportionnée. Nous en avons trouvé un modèle dans ces deux titres, qu'on lit au feuillet 28. du mf. des canons num. 3836. de la bibliothèque du Roi :
XXVI. De difpenfatores ecclefiarum.
XXVII. De corruptores mulierum.
On voit dans cette écriture du VII. ou VIIIe. fiècle un nouvel exemple de la barbarie du ftyle de ces tems. Deux folécifmes en deux lignes fort courtes aprendront mieux que nous ne pouvons dire, quel cas on doit faire de l'érudition & du jugement du P. Germon, qui emploie (*a*) un chapitre entier à prouver que fous les Rois de la première race, les loix de la Grammaire étoient obfervées en France, & qu'il n'exifte aucun livre de ces tems-là, dont le ftyle foit auffi barbare que celui des diplomes mérovingiens. Ces paradoxes font au moins une preuve certaine, que ce Jefuite ignoroit parfaitement les mœurs & l'hiftoire littéraire des VII. & VIIIe. fiècles.

IIe. *Efpèce.*

La feconde efpèce de demi-onciale mérovingienne du IVe. genre eft à l'œil minufcule & nait de la gallicane. L'exemple, que nous en avons fait graver d'après (*b*) D. Bouquet, renferme ce texte : *Aliqua de beati Salvii obitu expofcit loqui devotio, qui hoc anno obiffe probatur.* Cette écriture de la fin du VIIe. fiècle n'eft que de la troifième main, qui a tranfcrit la dernière partie du beau mf. de Cambrai, contenant l'hiftoire des François par S. Grégoire de Tours.

IIIe. *Efpèce.*

La troifième efpèce à gros trait tire encore beaucoup fur la minufcule. Le modèle, que nous avons choifi, contient ce 10e. verfet du Pfeaume 95. de la plus ancienne verfion : *Dicite in nationibus : Deus regnavit a ligno.* Cette écriture demi-onciale ou minufcule mêlée d'onciale a été deffinée fur le feuillet 71. du mf. 100. de la bibliothéque de S. Germain des Prés. Il paroit de la fin du VIIe. fiècle ou du commencement du VIIIe. Sa hauteur eft de treize pouces & demi, fur onze de largeur. Sa forme eft par conféquent prefque carée. C'eft un pfeautier de l'abbaie de Corbie à trois colones, & qui renferme trois verfions des Pfeaumes, précédées d'une lettre de S. Jerôme, le tout écrit en demi-onciale ou minufcule, mêlée de

(a) *Difcept.* I. *c.* 6. *p.* 78. & *feqq.*

(b) *Tom.* 2. *præfat. p.* VI.

lettres onciales, & par versets. Les lettres initiales des Pseaumes sont capitales & à jour. Quelques-unes sont historiées; mais toutes sont dans le goût du VIIe. siècle. Ces lettres historiées sont blanches ou à jour, quelquefois terminées en fleurons, ou rouges. Les chifres & les titres des Pseaumes sont ordinairement rouges & quelquefois verds, ainsi que les *diapsalma*. La plûpart des titres des cantiques sont demeurés en blanc. Plusieurs des inscriptions sont plombées; mais le plomb s'est détaché de quelques-unes. Les mots ne sont que peu ou point distingués. Les Y ont des points plus souvent qu'ils n'en manquent. On trouve au folio ℣. 11. une place vuide de plus d'un pouce sur les trois colones, sans qu'on sache pourquoi les lignes ne sont point coupées, quoique l'encre ne pénètre point. Est-ce fantaisie? Peut-être est-ce pour mettre le *diapsalma*, qui s'écrivoit en rouge & qu'on aura oublié, comme plusieurs autres mis en noir par des mains postérieures. Le ms. est de diférentes mains. Si les cayers ont eu des signatures; il paroit qu'elles ont été coupées, quand on l'a rélié pour la dernière fois.

IVe. Espèce. La quatrième espèce de demi-onciale mérovingienne à gros trait est indistincte dans ses mots, & conjointe dans quelques-unes de ses lettres. Nous en avons fait graver pour modèle ce titre du XVe. livre du code Théodosien: *III. De infirmandis his quae sub tyrannis aut barbaris gesta sunt.* Cette écriture a été tirée du code Théodosien de la bibliothéque du Roi, fol. 32. C'est le ms. 4403. en écriture demi-onciale du VIIIe. siècle.

V^e^. Espèce. La dernière espèce du quatrième genre est à demi-cursive, à traits hardis & lettres conjointes. Son modèle gravé sur notre planche XLVI. consiste en ces mots: *Definitionis secundùm Leudiciam Phrigiam (synodum.)* C'est-à-dire: definitions ou réglemens du concile de Laodicée en Phrigie. On voit ici *definitionis* pour *definitiones*. Ce titre a été écrit au haut des pages des feuillets. 70. & 71. du ms. de S. Germain des Prés 936. par un des premiers correcteurs de ce recueil de canons. L'écriture qui, nous sert de modèle est du VII. ou VIIIe. siècle; mais le texte du ms. est beaucoup plus ancien, comme nous l'avons dit ailleurs. L'orthographe en est très-mauvaise. Il fourmille de fautes & de solécismes. On y

IV. V. VI. et VII.e Subdivisions de la III.e division des écritures tirées des Mss. où sont renfermées les demi-onciales Visigothique, Caroline, Saxone et Teutonique

IV ...autur basilias. uces tie thelas. kelis thopneumato agion. kurion. keos. opion tho ecaipatros. ecpo regomenon.....

II oportet orare. unde ds omps ita a nob horandus est. Ut quidquid humane fragilitas cauere cauitare non p ualet hoc ille, ppitius nob conferre dignetur. ihs xps dnr

III ccclxx item missinnat episiabsens autin firos; fuerit qualit pbt celebra debeat.

VI
dilig dnm dm tuum
ex toto corde tuo
et ex tota anima tua
et ex omnibus uiribus tuis
et ex omni mente tua

II beatus quem elegisti et adsumpsisti inhabitabit in atriis tuis

V Incip prol in exameron beati basilii

II Salutu me pac dne quo de recit ter quo de minute fuerit uit terapiluhomini

III ...u in deasi ne pullo quomo do matte ceteris congruat qui solam pullum commemorat

IV nihil excusationis competere pec catori

V de uisione quinta balaham

III EXPL INCP 2 4 III. homilia

II Relicta ampris bt siue diaco cuicumq donec iuncti one inlicita separetur.

III Non ror est non paenitere quod adhuc agit quod paenitet. Nec cui de ur dm porcere subditur. Sed rubi tenn are su perbur caenitreuer sus aduo in tum

IV ...nedeupo kryfostenoch libro:

VII Pastoralis curae me pondera fugere delitiscendo uoluisse. benigna frater karissime atque humillima intentione rep hendis. quae nec buscdam leuia esse uideantur praesenti

II Et hoc considerate frs p quare committur. Infirmitas ternum; ponenim eis dicendum e quia homicida fecisti

III SIEK ... AUOKO ... NUM...

IV Et scribae et pharisaei uidentes quia man ducaret cum peccato ribus et publicanis dicebant discipulis ejus quare cum publicanis et peccatoribus man ducat et bibit mag ister

V Dns est enim filius homi nis etiam sabbati et cum inde transisset uenit in syn nagogaeorum

VI Principium euan gelii ihu xpi fili di sicut scriptum est

III Omnium quidem descripturis questionum

IV uidit iacobum zebe dei et iohanne fratre eius

V Siquis uult post me uenire abneget semet ipsum et tollat crucem suam

VI Omnis homo primum bonum uinum po nit et cum inebriati fuerint tunc id quod deterius est ... tem creauit.

II Ato... ... monede ...

III chr ihes xps filius di uiui

I Incp beati augi tractatus de duobus caecis.... III Bene nobis cum noute ... uestrae dnm nm et saluator

II ... scom ...

IV eluy dominny ... comet me.

II Fuit iohannes in de serto baptizans et praedicans

Del. et Sculp. Dupain.

fit *de mulieris* pour *de mulieribus*, *augoria* pour *auguria*, *eblogias* pour *eulogias*, *de feſtivitatebus in quadrageſima vel nuptias non celebrandas*, *de edificantes baſilecis in territurio alieno*. Tant il eſt vrai, que le langage ruſtique ne fut pas moins en uſage dans les mſſ. que dans les diplomes, pendant les VI. VII. & VIIIe. ſiècles !

ARTICLE II.

Explication de la planche XLVII. où ſont renfermées les écritures demi-onciales wiſigothique, caroline, ſaxone & teutonique, apartenant à la troiſième diviſion de la ſeconde claſſe.

§. I.

Demi-onciale wiſigothique de France.

Ecriture demi-onciale wiſigothique indiſtincte : Barbariſmes & ſolécifmes dans le célèbre Sacramentaire de Gellone. IVe. SUBDIVISION.

I. LA quatrième ſubdiviſion des écritures demi-onciales, comprend les wiſigothiques. Les anciens mſſ. des Wiſigoths d'Eſpagne ſont preſque inconnus en France. L'écriture de ceux, dont on a donné des échantillons dans la *Bibliothéque univerſelle de la polygraphie d'Eſpagne*, & dans la Paleographie eſpagnole publiée tout recemment, eſt minuſcule & curſive. Nous ſommes donc réduits à faire conoitre les ſeules demi-onciales, qui ont eu cours dans la partie méridionale de la France, où les Wiſigots ſe ſont établis. Encore, n'en diſtinguons-nous qu'un ſeul genre, dont l'écriture eſt ordinairement indiſtincte, comme l'on voit dans les trois eſpèces, dont il eſt compoſé.

I. Genre.

I^e. Eſpèce.

La première, dont toutes les lettres ſont latines, paroit à l'œil minuſcule, & ſes haſtes à ſommets tranchés, s'épaiſſiſſent dans leur partie ſupérieure. Cette demi-onciale purement latine eſt employée à écrire le grec, comme le prouve le premier modèle, gravé ſur notre planche XLVII. Nous le liſons ainſi : *u this baſilias. uc eſti e thelus. Ke his tho pneuma to agion. Kyrion. Ke os. opion tho ec tu patros ecporegomenon.* C'eſt-à-dire : ὀυ τῆς βασιλίας ὀυκ ἔςι τέλος. καὶ ἐις τὸ πνεῦμα τὸ ἅγιον κύριον καὶ ζωοποιὸν τὸ ἐκ τοῦ πατρος ἐκπορευόμενον. Ces paroles du ſimbole de Conſtantinople ſont tirées du mſ. de

IIe. Espèce.

S. Germain des Prés 163. fol. 43. ℣. C'est le Sacramentaire de Gellone, écrit au VIIIe. siècle. On voit quelle étoit alors la manière d'écrire & de prononcer le grec en Occident.

La seconde espèce wisigothique est de la même main & du même Sacramentaire; mais elle est conjointe & employée à écrire le latin. Ses lettres ont leurs queues prolongées & quelquefois un peu recourbées vers la droite. L'exemple, que nous en donnons, nous aprend qu'elle étoit la foi de l'église au VIIIe. siècle, touchant l'impuissance de la volonté humaine & la nécessité de la prière & de la grace de J. C. pour pouvoir éviter le péché. Voici le texte tiré du feuillet ℣. 182 : .. *Oporteat orare. Undè Deus omnipotens ita à nobis horandus est, ut quidquid humane fragilitas carere & vitare non potest, hoc ille propitius nobis conferre dignetur* IHS XPS *Dns nt* (*Jesus Christus Dominus noster.*) C'est l'instruction sur le *Pater*, qu'on faisoit à ceux, qu'on aloit baptiser. Remarquez *horandus* pour *orandus*, & *humane* au lieu d'*humana*. Les fautes d'orthographe & les solécismes, dont ce beau mss. fourmille, nous font conoitre l'état des lettres, & surtout de la langue latine dans les contrées méridionales de la France, avant le renouvellement arrivé sous Charlemagne.

IIIe. Espèce.

La troisième espèce de demi-onciale wisigothique est massive, indistincte & pleine d'abréviations, avec conjonction de lettres. Le modèle, que nous en avons fait graver, ofre cette rubrique du même Sacramentaire : CCCLXX. *It Mis in natl. epi. Si absens aut infirm; fuerit, qualit' pbt celebra debeat.* C'est-à-dire : *Item Missa in natali episcopi. Si absens aut infirmus fuerit, qualiter presbyter celebrare debeat.* Ces lignes sont écrites en rouge au feuillet 215. On met des cedilles aux *e* simples comme à ceux qui expriment *æ* : ce qui fait sentir qu'on n'avoit alors aucune règle fixe d'orthographe.

§. II.

Ecriture demi-onciale caroline.

Demi-onciale caroline : ses genres & ses espèces: mss. 724. 100. 758. 290. 197. 936.

I. Les écritures demi-onciales carolines des mss. sont renfermées dans la cinquième subdivision. Nous les partageons en deux genres, dont le premier comprend les demi-onciales à demi-distinctes, indistinctes, un peu écrasées & anguleuses.

Elles forment cinq espèces représentées dans notre planche par autant de modèles.

1311. de S. Germain des Prés. Ve. SUBDIVISION. *I. Genre. Ie. Espèce.*

La première est large, à demi-distincte, avec des bases & des sommets tranchés par des traits obliques, & quelquefois en forme d'*S* couchée. Le ms. 724. de l'abbaie de S. Germain des Prés nous a donné le modèle suivant de cette demi-onciale caroline : *Incipit prologus in Exameron beati Basilii.* Le ms. du VIII. au IXe. siècle, d'où nous avons tiré ce titre écrit d'une autre encre, est lombard. Des mots en pareille demi-onciale, qu'on trouve dans le texte même, sans qu'on ait rien éfacé, semblent prouver que l'écriture lombardique & la caroline avoient cours dans le même païs.

IIe. Espèce.

La deuxième espèce est indistincte, tortue, anguleuse, & conjointe dans quelques lettres. Notre planche en donne un exemple, qui renferme ce commencement du Pseaume XI : *Salvum me fac, Domine, quoniam defecit scs (sanctus :) quo (quoniam) deminutæ sunt veritates à filiis hominum.* L'abréviation de *quoniam* est remarquable. Cette demi-onciale du VIIIe. siècle au plus tard, a été dessinée sur le ms. 100. de la même bibliothèque; c'est-à-dire, sur l'ancien Pseautier à trois colones.

IIIe. Espèce.

Une écriture demi-onciale écrasée, demi-distincte & demi-tranchée caractérise la troisième espèce, dont voici le modèle : *LXIII. De asine pullo quomodo Mattheus ceteris congruat qui solum pullum commemorat.* On voit ici l'*e* simple pour l'*æ*. Ce titre est au folio ℣. 39. du ms. 758. de S. Germain des Prés, qui contient l'ouvrage de S. Augustin sur l'accord des Evangelistes, écrit au plus tard vers le commencement du VIIIe. siècle. On sera peut-être surpris de nous voir apeler carolines ces écritures antérieures à Charlemagne. Mais nous sommes persuadés, que celles qu'on nomme ainsi, commencerent à se renouveller plusieurs années avant le règne de ce monarque.

IVe. Espèce.

Les lettres de la quatrième espèce sont pressées, confuses, mêlangées & rustiques. Telles les voit-on dans ce modèle, figuré sur notre planche : *Nihil excusationis competere peccatori.* Ce titre en vermillon se lit au feuillet 197. col. 1. du ms. 290. de la même abbaie. Il renferme les Sentences de S. Isidore, en écriture de la fin du IXe. siècle, ou du commencement du suivant.

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. IV. Art. II.

Ve. Espèce.

La dernière espèce de demi-onciale caroline du premier genre est belle, bien proportionnée & demi-distincte. Le ms. 197. de la même bibliothèque fol. 51. nous en a fourni cet exemple : *De visione quinta Balaham.* Ce titre en rouge paroit du VIIIe. siècle. Les écritures mérovingienne, caroline & capétienne concourent dans ce ms, qui contient les homélies d'Origène sur Balam & Balac, avec le livre de S. Jean Chrysostome *De reparatione lapsi.* Les feuillets, qui ont servi à la couverture du ms. contiennent le martyre de S. Laurent en vers leonins, écrits au XI. ou XIIe. siècle, & non pas le martyre de S. Sixte, comme il est dit dans la notice, qu'on lit à la tête du ms. Il est de l'ancienne & fameuse bibliothèque de Corbie. Il est de forme carée, & paroit récrit presque partout. Il y a des virgules & des points. Mais ils ont presque tous été détruits ou gatés par une ponctuation postérieure. Ce ms. a de largeur neuf pouces & douze de hauteur. On donnoit mille ans à sa plus ancienne écriture au commencement de ce siècle. Les solécismes & les fautes d'orthographe y sont très-fréquentes. L'O exclamatif y est désigné par une virgule, qui le suit. Il y a beaucoup de notes de Tiron en marge & en interligne.

II. Genre.

Le deuxième genre de caroline demi-onciale est plus ou moins mêlé d'écritures de divers ordres. Ce mêlange est de quatre espèces.

Ie. Espèce.

Dans la première, avec la demi-onciale au coup d'œil minuscule, on voit concourir la capitale de diverses couleurs massive & brodée & les notes de Tiron. Tout ceci se vérifie par cet exemple figuré dans notre planche XLVII : *Explicit homilia II. Incipit humelia III.* Ce titre en caractère carolin se trouve au feuillet 27. du ms. dont nous venons de parler. Les notes de Tiron, qui expriment *homelia II.* sont 1°. l'*h*, qui porte l'*o* dans sa tête, & qui est conjointe avec l'*m*. 2°. L'*l* conjointe avec l'*a* revêtu de la forme d'une petite *h*. 3°. Les deux II. liés ensemble. Ces notes ainsi décomposées donnent *homla II.* c'est-à-dire, *homilia secunda.*

IIe. Espèce.

Dans la seconde espéce de caroline demi-onciale, on découvre un nombre de lettres onciales, mêlées avec les minuscules & quelques cursives. L'exemple suivant, gravé sur notre planche, en fait la preuve : *Relicta tam prsbi* (*presbyteri*) *sive*

ſive diaconi cuicumque, donec junctione inliceta ſeparetur. C'eſt ici le 32[e]. canon du concile d'Epaone, qu'on croit être Yène au diocèſe de Bellai. La ligne oblique acompagnée de deux points, marque une (1) omiſſion d'un ou pluſieurs mots. Cette écriture du VIII[e]. ſiècle a été priſe au feuillet 212. du mſ. 936. de la bibliothèque de S. Germain des Prés : elle eſt de diverſes mains & de diférens tems. Il eſt preſque inutile de remarquer qu'*inliceta* eſt mis pour *inlicita* ou *illicita*.

III[e]. Eſpèce.

Dans la troiſième eſpèce, la demi-onciale admet un mélange de lettres onciales en petit nombre, avec beaucoup de minuſcules & de curſives. L'écriture de cette eſpèce eſt diſtincte, un peu maſſive & aproche fort de la caroline. Le modèle, que nous en avons fait repréſenter, contient cette belle maxime de S. Iſidore, évêque de Seville : *Inriſor eſt non paenitens, qui adhuc agit quod paenitet. Nec videtur Deum poſcere ſubditus, ſed ſubſannare ſuperbus canis reverſus ad vomitum.* On voit ici *inriſor* pour *irriſor*. Ce texte ſe lit au feuillet 168. du mſ. de la même bibliothèque num. 1311. où ſont renfermés pluſieurs ouvrages de S. Iſidore & de quelques autres Pères. L'écriture nous paroit du tems de Pepin, père de Charlemagne.

IV[e]. Eſpèce.

Les lettres de la quatrième eſpèce de caroline demi-onciale ſont petites & de forme minuſcule, à l'exception de trois ou quatre. Le modèle, que nous en ofrons dans la planche XLVII. eſt cette note ajoutée après coup à la marge du mſ. du Roi 152 : *Nota de apocriſo Enoch libro.* Cette remarque en demi-onciale a raport à un endroit du commentaire de S. Hilaire ſur le Pſeaume 132. où l'on cite le livre d'Enoch. Le mſ. du Roi eſt un aſſemblage de cayers de divers ages, où les écritures romaine, gallicane, mérovingienne, caroline & capétienne figurent tour à tour.

§. III.

Ecriture demi-onciale ſaxone.

Demi-onciale ſaxone carée & longue : mſ. des Evangiles de S. Germain des Prés en

I. La planche, que nous continuons d'expliquer, repréſente,

(1) Ce canon du concile d'Epaone de l'an 517. où préſida S. Avit évêque de Vienne, eſt ainſi raporté par le P. Labbe : *Relicta presbyteri ſive diaconi, ſi cuiquam renupſerit, eatenus ab eccleſiâ pellatur, donec a conjunctione illicita ſeparetur.*

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. IV. ART. II. caractères saxons: observations sur le velin des anciens mss: Pseautier anglo-saxon de l'abbaie de S. Ouen &c.

sous la sixième subdivision, les écritures demi-onciales, saxones. Elles constituent trois genres, dont le premier s'aproprie celles dont la forme semble carée. Nous en distinguons six espèces, faciles à décrire.

VIe. SUBDIVISION. I. GENRE. Ie. Espèce. (a) Luc. 10. 27.

La première est serrée, carée & indistincte. Le modèle figuré sur notre planche, renferme l'indispensable commandement de l'amour de Dieu, renouvellé par J. C. & exprimé dans ce verset de l'Evangile : » *Diligis* (*a*) *Dominum Deum* » *tuum ex toto corde tuo, ex tota anima tua, ex omnibus vi-* » *ribus tuis & ex tota mente tua.* « L'*i* prend la place de l'*e* & au lieu de *diliges*, on lit *diligis*. Il faut observer, que les trois espèces de virgules presque en forme de 7, qui commencent chaque ligne, marquent que ce texte est tiré de l'Ecriture sainte. Toutes les virgules ou guillemets du milieu sont en rouge. Nous avons tiré ce modèle du beau ms. de S. Germain des Prés 108. C'est un in-folio, où les quatre Evangiles sont écrits en caractères saxons du VIII. ou IXe. siècle. Le velin en est épais & grossier, quoiqu'assez blanc. Il vient aparamment d'un païs, où l'on ignoroit (1) l'art de le bien préparer, ou l'écrivain n'a pas pris la peine de le rendre plus mince & de le polir, comme il étoit (2) d'usage chez les anciens.

IIe. Espèce.

La seconde espèce de saxone demi-onciale est presque carée, indistincte & élégante. Son modèle représenté dans notre planche, ofre ce verset 4e. du Pseaume 40 : *Beatus quem elegisti & adsumpsisti, inhabitabit in atriis tuis.* Cette écriture a été tirée du Pseautier de l'abbaie de S. Ouen de Rouen. Ce ms. du VII. ou VIIIe. siècle, cotté E 43 & B 29. a apartenu à l'abbaie de S. Evroult en Normandie. Il contient (3)

(1) Généralement parlant le velin des plus anciens mss. est très-blanc & très-mince; mais cette règle n'est pas sans quelques exceptions, par raport au moyen & bas age. Le velin, dont on faisoit les beaux ms. au XIVe. siècle, étoit (*b*) apelé *pergamenum abortivum*; expression, que nous n'avons pas trouvée dans le nouveau Glossaire de Ducange. Dans un ms. du XI. ou XIIe. siècle le velin sera un peu sale & l'écriture jaunatre. Daus un autre ms. du même tems le velin sera très-beau, & l'encre paroitra aussi noire que s'il n'avoit été écrit que depuis un demi-siècle. Nous en parlons par expérience.

(b) *Lebeuf Recueil d'écrits t. 2. p. 261.*

(c) *Venerabilis Hildeberti sermo XV. col. 733.*

(2) *Scitis* (c) *quid scriptor solet facere. Primò cum rasorio incipit pergamenum purgare de pinguedine, & sordes magnas auferre; deindè cum pumice pilos & nervos omnino abstergere. Quod si non faceret, littera imposita nec valeret, nec diu durare posset. Postea regulam apponit, ut ordinem in scribendo servare possit.*

(3) Il renferme de plus 1°. un état de cens de cette ancienne abbaie : 2°. une bulle du Pape Grégoire (IX. ce semble), datée de la quatrième année de son pontificat : 3°. un diplome de Philippe Au-

le Pseautier gallican & la version faite par S. Jerôme sur l'hébreu, en écriture saxone, ou anglo-saxone, avec beaucoup de notes interlineaires.

IIIe. Espèce.

La troisième espèce est d'une écriture roide, carée, longue & tranchée haut & bas. Le ms. du Roi 1771. fol. 10. nous en a fourni cet exemple : *Omnium quidem de scripturis questionum.* C'est le commencement d'un discours de S. Jean Chrysostome. L'écriture est du IXe. siècle. Le ms. haut d'un pié & large de neuf pouces, en caractère saxon & minuscule aigu, contient des sermons des Pères. Il commence au cayer XIIII. Cette signature est placée vers le fond de la marge, un peu au-delà du milieu. Nous avons observé que plusieurs signatures ont été mises après coup, & que l'on a graté les anciennes : ce qui prouve que les cayers ou quaternions ont apartenu à plusieurs mss.

IVe. Espèce.

La quatrième espèce de saxone carée demi-onciale est presque indistincte, tranchée & massive surtout dans ses sommets. L'exemque, que nous en donnons, est ce 19e. verset du premier chapitre de S. Marc : *Vidit Jacobum Zebedei & Johannem fratrem ejus.* L'*e*, le ʒ, l'*n* & l'ɔ tourné à gauche, pour signifier *ejus*, sont tout-à-fait remarquables. Le ms. de saint Germain des Prés 108. *in-folio*, d'où nous avons tiré ce modèle, contient les quatre Evangelistes. Le texte sur deux colones, est distingué par versets, qui commencent toujours par des *alinea*, dont les lettres initiales sont chargées de diverses couleurs & souvent entourées de points rouges. Les mots sont souvent séparés; mais nous ne voyons ni points ni virgules. Nous avons parlé ailleurs (*a*) des singularités de ce magnifique ms. que nous croyons du VIII. ou IXe siècle.

(a) *Tom.* 2. *p.* 214. 215.

V^e. Espèce.

Outre que la cinquième espèce est carée, ses mots sont bien distingués, & ses lettres sont un peu tortueuses. Nous en

guste, commençant ainsi : *Ph. Dei gra Francorum Rex, universis Ballivis suis Normanniæ, ad quos litteræ istæ pervenerint, salutem. Noveritis quod dilecti & fideles nostri Walterus Roth. archiepiscopus &c. Actum apud Gisort. anno Dni M. CC. VII. in mense Octobri.* Toutes ces pieces sont en écriture du XIIIe. siècle : 4°. Trente-deux Odes d'Horace, savoir les 27. dernières du livre I. & cinq du livre II. Plusieurs ont des titres, & quelques-unes des scholies, le tout d'une belle écriture françoise du XIIe. siècle commençant. 5°. Quelques prières d'une écriture de la fin du même siècle. 6°. Suite des revenus de S. Evroult écrite au siècle suivant. Les feuilles laissées en blanc dans les anciens mss. sont souvent remplies de pareilles choses.

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. IV. Art. II.

trouvons la preuve dans le même mſ. ſaxon, où nous avons pris ces paroles de J. C : *Si (a) quis vult poſt me venire, abneget ſemetipſum, & tollat crucem ſuam.* Le mot *venire* eſt porté au-deſſus de la ligne dans le mſ. auquel pluſieurs mains ont travaillé.

(a) *Matth.* 16.24.

VIe. *Eſpèce.*

Une écriture anglo-ſaxone preſque carée, peu hardie & triangulaire, caractériſe la dernière eſpèce des demi-onciales ſaxones du premier genre. Notre planche en ofre un exemple, que nous liſons ainſi : *Omnis homo primum bonum vinum ponit. Ad utilitatem non ad ebrietatem creavit.* Cette écriture de IX°. ſiècle paroit ſur le premier feuillet du mſ. de S. Germain des Prés 613. C'eſt un petit in-folio qui renferme 1°. ſix livres de S. Paulin en vers ſur S. Felix martyr. Les vers ſont écrits comme de la proſe, & l'écriture eſt ſaxone ; 2°. un Traité *de Prædicamentis* atribué ici à S. Auguſtin, & ailleurs à Boece, en écriture minuſcule ordinaire ; 3°. un traité *de Prædicabilibus*, avec l'art de la Grammaire par Priſcien. Ces ouvrages paroiſſent avoir été tranſcrits au VIII. ou IXe. ſiècle.

Demi-onciale ſaxone, anguleuſe & à déliés fins : mſ. irlandois de feu M. le préſident de Robien, en écriture ſaxone.

II. Genre.
I^e^. *Eſpèce.*

II. Le ſecond genre des écritures demi-onciales ſaxones, ſe diférentie par des lettres longues, anguleuſes, & à déliés très-fins. Ce genre eſt ſubdiviſé en quatre eſpèces. La première ſe diſtingue par ſes angles, ſes points & ſes *a*. L'exemple, que nous en avons fait graver, eſt tiré d'un mſ. irlandois de feu M. le Préſident de Robien. S. Bernard y eſt cité de cette ſorte : *Ut dixit Bernardus in ſermone de beatâ Maria Virgine &c.* Cette abréviation *&c.* qu'on trouve pluſieurs fois dans ce mſ. eſt remarquable, ainſi que les autres abréviations de cette écriture ſaxone de la fin du XIIe. ſiècle, ou du commencement du ſuivant. Les antiquaires qui donnent *(b)* au moins neuf cents ans à des mſſ. en lettres ſaxones, nous ſaurons gré d'en avoir produit un plus recent d'environ trois ſiècles & demi.

(b) *Journal hiſtor. Avril* 1755. *p.* 289.

IIe. *Eſpèce.*

La deuxième eſpèce de demi-onciale ſaxone anguleuſe, eſt fort aiguë, & remplie d'abréviations. Le modèle, gravé ſur notre planche d'après le même mſ. irlandois, conſiſte en ces mots : *Aciencia* (*patientia*) *ſecundùm Auguſtinum &c.* (*& cætera.*) Cette dernière abréviation devint célèbre dans la ſuite. Nous verrons ailleurs les précautions, que l'on prit au Parlement pour reprimer l'abus, qu'on en faiſoit dans les actes publics.

IIIe. Espèce.

Les lettres saxones de la troisième espèce, sont longues & maigres. Le ms. de S. Germain des Prés 108. nous en a fourni un exemple, qui renferme les paroles de S. Pierre (*a*) à J. C: *Dixit : Tu es XPS* (*Christus*) *Filius Dei vivi.* Cette écriture postérieure à celle du ms. est de la main de celui, qui l'a corrigé.

IVe. Espèce.

La quatrième espèce des écritures demi-onciales saxones est carée, & suivie de minuscule. Le ms. de M. le président de Robien nous a donné le modèle suivant : *Zelus dommus tue cometit me*, *id est.* Le *z* a été laissé en blanc comme lettrine dans le ms. L'*m* est redoublée dans *domus*, l'*e* simple est mis pour *æ* dans *tue*, & le *t* prend la place du *d* dans le mot suivant; ensorte qu'on lit *cometit* au lieu de *comedit.* Mais rien n'est plus singulier que l'abréviation des mots, *id est*, signifiés par un *i* ayant deux points à ses côtés.

Demi-onciale saxone ronde : style barbare du ms. du Roi 1771.

I. GENRE.

III. Le dernier genre de la sixième subdivision, où sont représentées les écritures demi-onciales saxones, s'aproprie celles, dont la forme est ronde. Nous en distinguons de deux espèces également régulières & élégantes.

I^e. Espèce.

Une écriture distincte, médiocre, tirant beaucoup sur la minuscule ronde, & admettant très-peu de lettres onciales, caractérise la première espèce, dont notre planche XLVII. ofre cet exemple : *Incipit beati Augustini tractatus de duobus cæcis ... XXXVIIII. Benè nobiscum novit sanctitas vestra Dnm nm* (*Dominum nostrum*) *& salvatorem.* Dans la première ligne en vermillon, on voit au mot *cæcis*, l'*æ* remplacé par l'*e* armé d'une cedille. Ce modèle a été dessiné sur le ms. du Roi 1771. autrefois de M. Colbert, où sont renfermés une trentaine de sermons des saints Pères. Ce ms. est de diverses sortes d'écritures saxones, lombardiques & autres des VIII. & IXe. siècles. L'*e* tourné vers la gauche y signifie *ejus.* La barbarie du style & de l'orthographe y est portée aux derniers excès. On y lit *isse spalmus* pour *iste psalmus*, *huna* pour *una*, *ab omni perturbationem*, *corpos* pour *corpus*, *illut* pour *illud*, *silentiam* pour *silentia*, *inmagines* pour *imagines*, *jobet* & *jovit* pour *jubet*, *pingmenta* pour *pigmenta &c.* Les listes de mots barbares, que le P. Germon a (*b*) dressées avec afectation, pour jetter du ridicule sur les plus anciens diplomes de nos Rois, aprochent-elles de celles qu'on pouroit tirer de cet ancien ms ?

(a) *Matth.* 16. 17.

(b) *Discept.* I. *p.* 72. 73. *& seq.*

II. Espèce.

La seconde espèce demi-onciale saxone de forme arondie, est tranchée & distincte, grosse & massive, avec traits déliés. Le modèle, que nous en donnons à la fin de la planche XLVII. contient ce quatrième verset du chapitre I. de S. Marc : *Fuit Johannes in deserto baptisans & praedicans.* Tous les petits points, qui entourent l'F initiale & le premier mot, sont en rouge. Cette écriture a été dessinée sur le ms. des quatre Evangelistes de l'abbaie de S. Germain des Prés num. 108. Le velin en est fort blanc; mais épais & grossier. Il seroit dificile de trouver un aussi beau monument de l'écriture saxone. Nous aurons occasion d'en parler avec plus d'étendue, lorsque nous traiterons de la minuscule.

§. IV.

Ecriture demi-onciale allemande.

Demi-onciale teutonique ou allemande : mss. de l'abbaie de Tegern en Bavière, & de la cathédrale de Wirtzbourg en Franconie.

VIIe. SUBDIVISION. *I^e. Genre.* *I^e. Espèce.*

I. Les écritures demi-onciales allemandes ou teutoniques occupent la septième subdivision de la troisième division des écritures tirées des mss. Cette dernière subdivision ne renferme qu'un seul genre, auquel nous avons raporté les six espèces de demi-onciales, qui figurent dans la planche XLVII.

La première est à gros trait, tranchée médiocrement, presque distincte, & tenant un peu de la mérovingienne. Le modèle, que nous en donnons, d'après l'abbé (a) de Godwic, contient ce commencement du Pastoral de S. Grégoire le Grand : *Pastoralis curae me pondera fugere delitiscendo voluisse benigna, frater karissime, atque humillima intentione reprehendis, quae ne quibusdam levia esse videantur praesentis &c.* Cette écriture teutonique du VIIIe. siècle est tirée d'un ms. de l'abbaie de Tegern en Bavière. L'onciale domine dans les trois premières lignes, & la minuscule dans les autres. Les accens des deux premières lignes servent à diviser les mots, & le *p* surmonté d'un 2 signifie *præ*, mot coupé. On met le point au haut pour le sens fini ou presque fini, on le met au milieu pour le sens suspendu. On se sert de l'abréviation $\overline{ee}$ pour *esse*, & de l'ę avec cedille pour l'*æ*. Les *t* ressemblent beaucoup à ceux de l'écriture mérovingienne expéditive.

(a) *Chron. Godwic. p. 36. n. 1.*

IIe. Espèce.

La seconde espèce de demi-onciale teutonique est distincte, aiguë & à demi-tranchée. L'exemple, que nous en

avons fait graver, d'après (*a*) M. Eckhart, renferme ces paroles d'une homélie de S. Burchard de Wirtzbourg : *Et hoc considerate, frs (fratres) pro qua re mittitur in ignem aeternum; non enim eis dicendum est, quia homicida (homicidia) fecistis &c.* Cette demi-onciale du VIIIe. siècle est tirée d'un ms. de la cathédrale de Wirtzbourg, où l'on trouve l'oraison de S. Christophe. L'abréviation *e* pour signifier *est* & celle de *pro* doivent être remarquées. Ce (*b*) ms. a la forme d'*in-quarto*. Les lettres y sont ordinairement séparées les unes des autres & sans liaison. Les phrases sont distinguées par membres & *sous-membres*. La diphtongue *ae* est toujours séparée & non conjointe.

IIIe. Espèce.

La troisième espèce est d'une écriture demi-onciale barbare, grossière, tortue, anguleuse, haute, conjointe, & enclavée. Le modèle, que nous en a (*c*) fourni Schannat, consiste en ces paroles de S. Grégoire : *Sicut non dubito meminisse nonnunquam.* Cette écriture extraordinaire est tirée d'un ms. de la cathédrale de Virtzbourg, contenant les homélies & les dialogues du Pape S. Grégoire le Grand. Schannat ne dit rien qui puisse faire conoitre l'age de ce livre. Nous ne le croyons pas beaucoup antérieur au IXe. siècle, à en juger par la distinction des mots.

IVe. Espèce.

Une belle écriture indistincte, aiguë, un peu tortue, & anguleuse constitue la quatrième espèce de demi-onciale allemande. Le savant abbé de Godwic (*d*) en a publié un exemple, que nous avons fait passer sur notre planche. C'est le 16e. verset du second chapitre de l'Evangile de S. Marc : *Et Scribae & Pharisæi videntes quia manducaret cum peccatoribus & Publicanis, dicebant discipulis ejus : quare cum publicanis & peccatoribus manducat & bibit magister vester?* Cette demi-onciale a été dessinée sur le ms. des Evangiles de S. Kilien, conservé à la cathédrale de Wirtzbourg. L'orthographe est bonne. On se sert de l'*ae* & de l'*æ* indiféremment. Nulle interponction ne s'y fait apercevoir. Les mots n'y sont point séparés, si ce n'est aux endroits, où il faudroit des points ou des virgules. Si ce vénérable ms. n'est pas du VIe. siècle; il en aproche beaucoup. Il est couvert d'un côté d'une plaque d'ivoire, ornée de figures également cizelées, de perles & des images des quatre Evangelistes; l'autre

(a) *Commentar. de rebus Francor. Oriental. t. 1. p. 847.*

(b) *Chronic. Godwic. p. 35. n. V.*

(c) *Vindemiæ litt. p 228.*

(d) *Chronic. Godwic. p. 34.*

II. PARTIE. Sect. IV.

côté eſt revêtu de velours rouge. C'eſt un *in-quarto* écrit ſur deux colones. Le commencement & la fin manquent. Il ne commence qu'au 12e. chapitre de S. Matthieu & finit à S. Jean. La tradition veut que S. Kilien & ſes compagnons s'en ſoient ſervis, en célébrant les ſaints myſtères. On voit à la fin les goutes de ſang, dont il fut teint, lorſqu'on mit à mort ces ſaints martyrs.

Ve. Eſpèce.

La cinquième eſpèce d'écriture demi-onciale teutonique, eſt également indiſtincte, aiguë & tortue; mais elle eſt panchée vers la gauche, plus anguleuſe, négligée & à traits briſés. Le même mſ. de S. Kilien a fourni ces deux verſets de l'Evangile de S. Matthieu, qui nous ſervent ici d'exemple: *Dnūs (a) eſt enim Filius hominis etiam ſabbati. Et cum inde tranſiſſet venit in ſynagoga eorum.* La forme de l'y eſt remarquable.

(a) *Matth.* 12. 8. 9.

VIe. Eſpèce.

La dernière eſpèce ſe diſtingue par ſes lettres élégantes, anguleuſes & demi-tranchées. George Eckhart en a publié (*b*) un beau modèle, que nous avons fait graver ſur nôtre planche XLVII. C'eſt le premier verſet de l'Evangile de S. Marc: *Principium Evangelii Ihū xρι* (*Jeſu Chriſti*) *Fili Dī* (*Dei.*) *Sicut ſcriptum eſt.* On croit que le mſ. d'où ce modèle eſt tiré, étoit à l'uſage de S. Kilien, Apôtre de Franconie, qui fut martyriſé l'an 687. M. Eckhart (*c*) eſtime que ce mſ. n'en cède point pour l'age aux Pandectes de Florence, s'il n'eſt pas plus ancien. Au moins eſt-il du VIe. ſiècle. La verſion, qu'il renferme, eſt diférente de la vulgate.

(b) *Comment. de reb. Franc. orient. t. 1. p.* 451.

(c) *Ibid. p.* 452.

CHAPITRE V.

Divers mêlanges de toutes les écritures dans les plus anciens mſſ: Quelles ſont les conſéquences qu'on en peut tirer? IVe. diviſion de la ſeconde claſſe des écritures latines. Explication de la planche XLVIII. où ſont repréſentés en cinq ſubdiviſions les mêlanges des écritures romaine, gallicane, franco gallique ou mérovingienne, lombardique & caroline.

LOrſque nous parlons d'écritures mêlangées; nous n'entendons pas ſeulement déſigner celles, qui empruntent pluſieurs caractères des autres, pour les admettre dans leur corps.

corps. Cette ſorte de mêlange produit le genre mixte, qui donne des eſpèces à proportion du nombre, de la qualité & de la combinaiſon des lettres empruntées. Tant de variétés d'écritures mêlangées donneroient lieu à des diſcuſſions ſans fin, comme ſans utilité bien marquée; ſi l'on vouloit les ſuivre toutes en détail. Nous nous renfermons dans des bornes plus étroites. L'écriture demi-onciale, à qui le nom de mixte convient particulierement, a été ſufiſamment examinée dans le chapitre précédent. Il s'agit ici de quelques autres (1) mêlanges,

(1) Pour donner une légère idée de tous les divers mêlanges d'écritures, commençons par la capitale. » Dès les plus » anciens tems, dit le (*a*) marquis Maffei, » nous remarquons beaucoup de variété » entre les inſcriprions lapidaires, & en- » core plus entre celles-ci & les métal- » liques. Nous avons pluſieurs fois obſer- » vé ſur la même pierre les premières » lignes en beaux caractères, & les der- » nières en caractère brute & ruſtique. « Voilà le mêlange de l'écriture capitale polie & de la ruſtique ſur le même marbre. Il n'eſt pas rare de voir des inſcriptions antiques en caractères majuſcules ſe terminer en minuſcule & curſive. Sans rapeler ici celles, dont nous avons donné des modèles dans la 29e. planche de notre ſecond tome; le célèbre Muratori (*b*) a publié deux épitaphes de Chrétiens martyriſés, où l'écriture capitale eſt mêlangée de lettres minuſcules & curſives. Le premier de ces monumens paroit être du IIIe. ſiècle. Mais pour nous borner aux mſſ. celui du Roi, cotté 2. & qui renferme la bible de Charle le Chauve, nous ofre des lignes en capitale polie, entremêlées de lignes en capitale ruſtique. Le S. Ambroiſe de la même bibliothèque, numeroté 1732. fournit un mêlange de capitale & de minuſcule avec l'onciale. M. Maffei (*c*) a remarqué non-ſeulement la minuſcule dégénérant avec des lettres & des traits de minuſcule & de curſive dans les mſſ; mais encore le mêlange de capitale, d'onciale, de demi-onciale & de minuſcule Le mſ. du Roi 1625. en eſt une nouvelle preuve. On trouve l'écriture capitale au commencement des *alinea* du mſ. royal 2630. écrit en lettres onciales. Le mſ. 2777. de la même bibliothèque donne le mêlange de la capitale, de l'onciale, de la demi-onciale & de la minuſcule, tirant ſur la curſive. Nous avons entre les mains une bulle originale du Pape Paſcal II. de l'an 1104. où le mêlange de capitale, d'onciale alongée, de lombardique du moyen age, & de minuſcule ordinaire, ſe montre à découvert. Les divers mêlanges ou concours d'écriture grèque & latine ſont ſi communs dans les anciens mſſ. que nous ſommes diſpenſés d'en parler. Depuis le Xe. ſiècle la capitale latine eſt mêlée de lettres onciales, & ce mêlange vient aboutir au gothique majuſcule, qui eſt lui-même un mêlange des plus biſares de capitale, d'onciale & de minuſcule défigurées.

L'écriture onciale eſt mêlée avec la capitale dans le mſ. d'argent des Evangiles du Chapitre de Verone. On peut s'en convaincre en jettant les yeux ſur le beau modèle à deux colones, publié (*d*) par le ſavant P. Bianchini. M. Maffei (*e*) en a fait graver pluſieurs dans ſes opuſcules eccléſiaſtiques. On y voit concourir enſemble dans un même texte l'onciale, la demi-onciale & la curſive, tirant ſur la franco-gallique & la ſaxone. Dans le code Théodoſien mſ. de la bibliothèque du Roi, l'onciale ſe trouve mêlée avec la minuſcule lombardique, tirant ſur la mérovingienne. Après avoir fait revivre l'ancienne écriture éfacée du mſ. 1278. de S. Germain des Prés, nous y avons diſtingué une écriture onciale fort petite avec une écriture curſive pour les dates. Les caractères curſifs ſe rencontrent ſouvent aux conjonctions de lettres finales, ou aprochant de la fin des lignes, dans les mſſ. en onciale. Nous pourions en donner une multitude d'exemples. Le mêlange

(a) *Veron. illuſtr. col.* 335.

(b) *Antiquit. ital. t.* 5. *col.* 55.

(c) *Opuſc. eccleſ. p.* 57. *c.* 2. *p.* 72. *col.* 1.

(d) *Vindic ſcript. canonic t.* 1. *p.* cccciij.

(e) *Tab.* 3. *n.* XI. XII. *p.* 61. *col.* 2. *p.* 77. *col.* 1. *&c.*

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. V.

Concours de différentes écritures dans les mêmes mſſ : conſéquences qu'en tire M. Maffei: ce concours n'eſt déciſif que contre les prétentions du P. Germon.

(a) *Veron. illuſtr. col.* 333.

& ſurtout du concours d'écritures antiques capitales, onciales, minuſcules & curſives a peu près dans le même-tems, dans le même texte, & dans le même mſ.

I. Qu'il ſoit ordinaire de rencontrer dans un même mſ. divers genres d'écritures contemporaines ; c'eſt un fait dont conviennent tous les antiquaires. On voit quelquefois, dit (a) M. le marquis Maffei, l'écriture d'un mſ. commencée en majuſcule, ſe changer en minuſcule, de là paſſer à la curſive & continuer ainſi juſqu'à la fin. Nous avons, ajoute-t-il, parmi les nôtres l'ouvrage d'Iſidore *du ſouverain bien*, où après cinq feuillets en grands caractères, on paſſe au petit, tel à peu près que celui de l'imprimerie : enfin peu à peu on en vient au curſif tout pur. Et quoique pluſieurs chapitres commencent encore par ſix lignes de majuſcule, on reprend auſſitôt la curſive. Ce mêlange, cette réunion d'écritures contemporaines de diférens genres dans un même monument, nous les avons vérifiés mille fois, dans l'examen que nous avons fait des anciens mſſ. tant de la bibliothèque du Roi, que de celle de l'abbaie de S. Germain des Prés.

d'onciale, de capitale, & de minuſcule eſt ſenſible dans le mſ. du Roi 4413. Le S. Hilaire de la même bibliothèque, numeroté 2630. ofre un mêlange d'onciale & de minuſcule pointue & anguleuſe. L'onciale élégante, un peu mêlée de minuſcules, marque la plus haute antiquité. Nous avons aperçu ce mêlange dans le beau S. Paul de la bibliothèque du Roi. L'écriture en eſt toute onciale, à l'exception du *b*. & du *d*. minuſcules.

La minuſcule ſe trouve mêlée tantôt conjointement, tantôt ſéparement avec tous les autres genres d'écriture dans beaucoup de mſſ. très-anciens. On la rencontre dans un même acte avec la majuſcule, la mixte & la curſive. Le mſ. 1045. de S. Germain des Prés eſt en écriture minuſcule mérovingienne, telle qu'elle étoit au VIIIe. ſiècle, avant la correction de l'orthographe, & avec diſtinction de mots. Il y a un cayer en écriture au coup d'œil lombardique. Ce mſ. a ſes titres, ſes commencemens de livres & ſes premières lettres d'*alinea* en capitale, & quelquefois en onciale. Dans ſon écriture minuſcule ordinaire, mêlée de mérovingienne, on trouve quelques N & au commencement & au milieu des mots ; mais l'*n* minuſcule domine. M. Maffei a trouvé pluſieurs fois la curſive mêlée avec la minuſcule, & a diſtingué dans les mêmes lignes des lettres liées & non liées. Nous pourions juſtifier cette obſervation par cent exemples. Mais pour terminer un détail, qui pouroit devenir ennuyeux ; ajoutons ſeulement que les anciens mſſ. fourniſſent des mêlanges d'écriture romaine avec la mérovingienne ; de celle-ci avec la lombardique & la caroline ; de la wiſigothique avec la romaine ; & de la franco-gallique avec la ſaxone. Il reſulte de tous ces mêlanges 1°. que la même nation avoit en même-tems pluſieurs ſortes de caractères : 2°. que les écritures minuſcules & curſives ont été employées dans les plus vieux mſſ : 3°. que ces caractères reputés barbares ont la même origine romaine, que les plus belles écritures capitales & onciales : 4°. que tout ce que le P. Germon a débité contre leur antiquité, leur vérité & ſur leur prétendue invention par des fauſſaires, n'eſt qu'une puerile déclamation.

De ce concours de majuſcule tant capitale qu'onciale, de minuſcule & de curſive dans le même mſ. & ſouvent de la même main, M. Maffei conclut, que Dom Mabillon a jetté beaucoup de confuſion dans la ſcience des écritures, en diſtinguant, comme il a fait, le caractère curſif romain en gothique, lombardique, ſaxon & mérovingien. » Quelle dé» monſtration plus certaine, dit le *(a)* ſavant Italien, qu'une » pareille variété ne vient pas de la diverſité du ſiècle ou de » la nation, mais de ce que l'écrivain par pareſſe, ou parce» qu'il étoit preſſé, abandonnoit un caractère plus lent & plus » fatigant, pour un autre plus facile & plus expéditif? Ainſi » dans les magnifiques mſſ. en majuſcule, on voit ſouvent » des pages reſtées en blanc, remplies de curſives de toutes » les façons : quelque bon homme de ces tems-là ayant jugé » à propos d'y faire entrer des morceaux tantôt des livres ſa» crés, tantôt des apocryphes. D'où l'on peut conclure que » pareil caractère ne vient point de ces quatre nations, que » ce n'eſt point celui du bareau ni celui de Ravenne, ni le » ludovicien, ni l'ancien lombard, ni le lombard poſtérieur, » ni le demi-gothique, ni aucun de ceux, qui ſont déſignés » ſous tant de noms, dans le grand ouvrage de la Diploma» tique de D. Mabillon. «

Mais tout ceci ne fait rien contre le ſavant Bénédictin. Pour l'ataquer avec quelque ſuccès; il faloit lui montrer dans le même mſ. & de la même main divers genres de curſive, telle que la lombardique, la franco-gallique & la ſaxone. D. Mabillon n'a jamais nié, que toutes ces écritures dans les mſſ. ne fuſſent jointes à la romaine. Il le dit (*a*) même expreſſément de la franco-gallique. De plus, il ne donne aucun ſujet de ſupoſer, qu'on puiſſe confondre le caractère ludovicien, qui ne convient qu'aux diplomes, avec celui des anciens mſſ. en lettres lombardiques ou mérovingiennes. Il y a encore bien moins ſujet de lui imputer la même confuſion, par raport au lombardique poſtérieur. Les diférens genres d'écriture latine, mis en pratique par les mêmes hommes & dans les mêmes mſſ., font bien voir qu'ils viennent originairement de la même ſource; mais ils ne prouvent en aucune ſorte, qu'on ne puiſſe & qu'on ne doive diſtinguer les diférentes écritures curſives & minuſcules ſous divers noms, comme a fait D. Mabillon.

(a) *Ibidem.*

(d) *De re Dipl. p.* 50.

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. V.

Si les conséquences, que le savant marquis a tirées du concours des anciennes écritures cursives & minuscules nationales dans les mêmes mss. ne sont pas légitimes ; celles qui en résultent naturellement, renversent le pyrrhonisme rafiné du P. Germon. Après avoir fait tous les (a) éforts imaginables pour anéantir les écritures lombardiques & mérovingiennes & par conséquent tous les monumens, où elles sont consignées ; ce Jesuite se rabat à mettre leur vérité & leur existence en problème. Combien de sophismes & de vaines subtilités n'a-t-il pas mis en (b) œuvre pour faire au moins douter de la vérité de l'inscription en cursive, qui annonce l'age du fameux ms. de S. Hilaire du Vatican ? Sa preuve la plus forte, c'est que le caractère en est diférent de celui du corps du ms. Le marquis Maffei s'est moqué d'une pareille chicane. En éfet, le mêlange ou le concours de tous les diférens caractères dans les mss., démontre & la vérité des écritures livrées aux faussaires par le Jesuite, & le ridicule de ses objections frivoles. C'est de cette sorte de mêlanges, dont est composée notre quatrième division des écritures tirées des anciens mss.

(a) *Discept.* 1. *c.* 4. *p.* 49. *& seq.* *Discept.* 2. *cap.* 5. *p.* 49. *& seqq.*

(b) *De veter. hæretic. part.* 2. *c.* 9. *p.* 447. *& seqq.*

IVe. DIVISION.

§. I.

Divers mêlanges de diférentes écritures romaines.

Concours de l'onciale avec la cursive romaine : mss. 718. & 255. de la bibliothèque de S. Germain des Prés.

Ie. SUBDIVISION.

I. Ce concours d'écritures de divers genres & de diférentes classes est si multiplié, qu'il n'est pas possible de le faire conoitre en détail. Nous nous sommes bornés aux mêlanges, qui remplissent la planche XLVIII. Elle est partagée en cinq sections principales ou subdivisions. La première contient divers mêlanges d'écritures romaines. Nous les réduisons à deux genres, dont le premier est un mêlange d'onciale antique, & indistincte avec la cursive ou expéditive. Nous lui assignons deux espèces fort élégantes.

Ie. Espèce.

La première ofre un concours d'onciale à traits détachés, anguleuse, & un peu tortue, avec l'écriture romaine, usuelle ou cursive. L'exemple que nous en donnons, renferme des maximes très-importantes, sur les excommunications injustes lancées par les supérieurs. C'est un texte tiré de la XIIe. homélie d'Origène sur le Levitique. Nous le lisons ainsi, en commençant par le sommaire marginal : *De illo qui injuste de*

Quatrième Division des écritures tirées des anciens Manuscrits: Écritures mélangées, comprises sous cinq Subdivisions Romaine, Gallicane, Mérovingienne, Lombardique, et Caroline.

I

INTERDUM PLURALIQUIS NON RECTO IUDICIO EORUM QUI PRAESUNT ECLESIA DEPELLATUR ET FORAS MITTATUR SED SI IPSE NON ANTE EXITHOC EST SI NON ITA EGITUT MERERE TUR EXIRE NIHIL LAEDITUR IN EO QUOD NON RECTO IUDICIO AB HOMINIBUS UIDETUR EXPULSUS ETITA PTUT IN TERDUM ILLE QUI FORIS MITTITUR INTUS SIT ET ILLE FORIS SIT QUI INTUS RETINERI UIDETUR....

II

ILL ERGO ELECTI UT SEPE DICTUM EST QUI SECUNDUM PROPOSITUM UOCATI QUI ETIAM PRAEDESTINATI ATQ; PRAESCITI HORUM SI QUIS QUAM PERIT FALLITUR DS SED NEMO EORUM PERIT QUIA NON FALLITUR DS HORUM SI QUIS QUAM PERIT UITIO HUMANO UINCITUR DS

II

Porro autem et quas cum que miracula fiue per angelos siue quo cum que modo ita diuinitus fiunt ut di unius in quo solo beata uita est cultu religionem que commendent ea uere ab eis vel per eos qui nos secundum ueritatem pietatemque diligunt fieri credendum est

2

Ab De mediatore dei et homine

II

INCIPIUNT REGULAE SIUE DEFINITIONES EXPOSITAE AB EPIS

QUI IN UNUM A CONSTANTINOPOLI UENERUNT QUANDO ORDINATUS EST BEATUS NECTARIUS EPS

II

IPSE DIXISSE ET POST RESURRECTIONEM DIS CIPULIS PALAM ETIAM CREDERE UOLUIT SPS OSSA EI NERUOS NON

II

Quicquid parrochiarum prbi de ecclesiasti ciuris possessione distraxerint in aneha beat urcuia cum in inuendi torem conpa rantis actione uertenda, et quicquid in s...

II

Caesarius in xpi nomine eps cartolam hanc definitionis nostrae scripsi et subscripsi sub d non nouembres decio iuniore uiro clarissimo consule.

III

...TANTI CONSENSUS REGIS AC DNI MAIORI AUCTORITATE SERUANDA MANTORUM FIRMET SENTENTIAM SACERDOTUM

Cum auctore deo ex euocatione glorio sissimi regis chothouechi in aurelianensium urbe fuisset concilium summorum antestitum congregatum,

II

INTEROG DISCIPULORUM ... R DNS P MAGISTRUM

III

PASSIO BEATAE CECILIAE UIRGINIS

HUMANAS LAUDES ET MORTALIUM INFULSERE UIDEMUR ...

II

USUS PROPHETICAE

III

INCIP EPISTOLA SEUERI SULPICII AD SOCERA SUAM BASULAM QUALITER SCS MARTINUS DE HOC MUNDO RECESSERIT

IV

EPLE CAPITOLATIO INCP LIBER TERTIUS

V

QUOMODO DEBENT FORTIORES INFIRMITATES INFIRMORUM PORTARE RESPONSIO

Portare est tollere et cura re secundum quod scriptum est

VI

VAE SOT ANIMA OBSECRO TE DEPRAECOR TE INPLORO TE, NE QUID ULTRA LEUITER AGAS

IV

VERSUS PROBAE....

II

EXPLICIT OPUS FORTUNATI PRESBITERI DE UITA SCI MARTINI. LIBER IIII.

III

EXEMPLUM EST MIHI NAM QUO DOMINI PATER EST IN IUSTA NUBERCA...

DIUISIONUM ... rerum depereunt

V

IMOTHEUM INSTRUIT ET DOCET DE ORDINATIONE EPISCOPATUS ...

EXPLICIT ARGUMENTUM

INCIPIT PRAEFATIO NICAENI CONCILII IN QUA FUERUNT EPI NUMERO CCCXVIII CONSOL AT CONSTANTINI AC ET LICINI SCRIBT ET MISS AD SIL UESTRO ROMAE

II

ET CIRCUMDABO QUASI SPHERAM IN CIRCUITU TUO ET IACIAM CONTRA TE AGGEREM

ecclesiâ egecitur. Interdum fit ut aliquis non recto judicio eorum qui praesunt ecclesiâ depellatur & foras mittatur. Sed si ipse non ante exiit, hoc est, si non ita egit ut mereatur exire; nihil laeditur in eo quod non recto judicio ab hominibus videtur expulsus. Et ita fit, ut interdum ille qui foris mittitur, intus sit, & ille foris sit, qui intus retineri videtur. Ce modèle a été dessiné sur le second feuillet du 15[e]. cayer, qui fait partie du beau ms. 718. de la bibliothèque de S. Germain des Prés. Les antiquaires ne manqueront pas de remarquer ici la forme des *t* tant de l'écriture onciale, que de la cursive, dont l'age remonte du moins au VI[e]. siècle. Dans le sommaire l'*i* prend la place de l'*e* & le *g* celle de l'*j* consone; ce qui n'est pas rare dans les anciens monumens.

II[e]. Espèce.

La seconde espèce de mêlange d'écritures romaines indistinctes, est un concours d'onciale presque indistincte, tranchée, à petites pointes, & à grifes, avec une cursive, qui sent le VII[e]. siècle. La preuve de ce concours éclate dans ce texte du livre de S. Augustin touchant la correction & la Grace, & dans le sommaire, qui l'accompagne. L'une & l'autre écriture se lisent ainsi : *Nullus electorum, qui praedestinati sunt, perire potest. Illi (a) ergò electi, ut sepè dictum est, qui secundum propositum vocati, qui etiam praedestinati atque praesciti. Horum si quisquam perit, fallitur Deus: sed nemo eorum perit, quia non fallitur Deus. Horum si quisquam perit vitio humano, vincitur Deus.* Il n'est pas possible d'exprimer avec plus d'énergie la certitude infaillible de la prédestination des élus & la toute-puissance de Dieu, par raport au salut éternel. Le sommaire placé vis-à-vis de ce texte dans le ms. de S. Germain des Prés 255. signature IIII. fol. 6. est plus exact, & rend mieux la pensée de S. Augustin, que celui des nouveaux (1) éditeurs de ce Père, ou plutôt de cet oracle de l'Eglise catholique. Mais pour ne point nous écarter de notre but principal; observons dans ce

(a) *August. oper. t. x. cap. 7. n. 14. p. 757. & seq.*

(1) Le sommaire mis sur cet endroit par les Bénédictins est conçu en ces termes : *Electorum & prædestinatorum nullus perit ;* au lieu que le sommaire du ms. porte : *Nullus electorum, qui prædestinati sunt, perire potest.* Cependant l'édition des BB. fut vivement ataquée, comme favorisant l'erreur; mais le Pape Clement XI. a proscrit & fletri les écrits, qui calomnioient les éditeurs. D. Bernard de Montfaucon ne s'est jamais fait plus d'honneur qu'en les ataquant & en obtenant à Rome la condamnation de ces libelles, fabriqués pour obscurcir & rendre odieux les dogmes catholiques de la Grace & de la Prédestination.

modèle 1°. qu'on ne voit nulle distinction de mots; 2°. que l'*e* fermé s'y trouve fréquemmenr : 3°. que l'abréviation ordinaire — & la conjonction de l'*u* & de l'*r* y sont employées : 4°. qu'on se sert de la virgule pour abréger *que* & *bus*, *q*, *b*; & de l'*e* au lieu de l'*æ*. Nous avons déja parlé ailleurs du (1) ms. d'où ce modèle est tiré.

Concours de demi-onciale & d'onciale avec la minuscule & la cursive de diverses espèces : mss. 766. de la même bibliothèque.

II. Le mêlange ou concours des écritures onciales & demi-onciales avec les cursives, les minuscules, & les minusculo-cursives romaines de diférentes sortes constituent un second genre, dont nous distinguons quatre espèces, qui figurent dans notre planche.

IIe. GENRE. I^e. *Espèce.*

La première est un mêlange de demi-onciale & de cursive romaine. Cette union de deux écritures disparates se manifeste dans les modèles suivans. 1°. Au feuillet 294. col. 1. du beau ms. de S. Germain des Prés 766. on lit à la marge en écriture expéditive romaine : *Nota de miraculis quib'* (*quibus*) *oportet credere* XPiano (*Christianos.*) Cette note répond au texte du livre x^e. chap. XII. de la Cité de Dieu, en belle écriture demi-onciale : *Porrò autem quæcumque miracula sive per Angelos sive quocumque modo ita divinitùs fiunt, ut Dei unius in quo solo beata vita est, cultum religionemque commendent. Ea verè ab eis vel per eos, qui nos secundum veritatem pietatemque diligunt, fieri ipso Deo in illis operante credendum est.* Ces deux écritures remontent jusqu'au VIe. siècle. 2°. Rien de plus ordinaire que de rencontrer un

(1) L'écriture en est de diférentes mains. Il y a à la fin du dernier ouvrage, qui est la Règle du Maitre, une épigraphe ou adresse en caractères mérovingiens aigus, brisés, & semblables à ceux du VIIe. siècle. Tous les ouvrages renfermés dans ce ms. sont anoncés au commencement en caractères onciaux, semblables à ceux du livre même, mais un peu plus gros. On ne met pas de point sur l'Y. Il y a beaucoup de pages récrites, parceque l'écriture étoit éfacée, & qu'il n'en restoit presque que la place. Le caractère du VIIe. siècle y est communément reconoissable. Elle est autant carée que le puisse être l'onciale. Il est très-ordinaire qu'à la fin des pages non-seulement on mette au-dessous de la ligne le reste du mot, mais qu'on y en ajoute d'entiers. L'orthographe y est fort mauvaise. On y lit par exemple *viberet* pour *biberet*, *rescribpsisset* pour *rescriberet &c.* On s'y sert de *secretarium judicii*, pour marquer le jugement dernier. C'est sans doute au sens du concile de S. Martin Pape. Il n'y a ni points ni virgules ; du moins sont-ils si rares qu'à peine en trouveroit-on un dans une page; mais des espaces blancs d'une lettre ou d'une demie-lettre, y supléent. Ce ms. peut servir à prouver par comparaison que celui des Epitres de S. Paul de l'abbaie de S. Germain des Prés n'est ni du IX. ni du VIIIe. siècle. Ainsi le voilà au moins du VIIe. Mais comme il n'est pas plein de solécismes & de fautes d'orthographe, comme celui-ci ; on doit le faire monter plus haut, comme nous avons fait.

mêlange de caractères minuscules & cursifs dans les conjonctions de lettres finales, ou à la fin des lignes, avec la capitale, l'onciale & la demi-onciale. On en a une preuve dans ce modèle : *De mediatore Dei & hominum*. Cette union de demi-onciale tirant sur la cursive avec la minuscule cursive romaine non-liée, se montre dans le même ms. fol. 10. ỷ. L'écriture est du VIe. siècle.

IIe. Espèce.

Un concours de minuscule romaine petite, indistincte, mêlée d'onciale & de cursive plus ancienne inclinée, distingue la seconde espèce, dont voici les modèles 1°. *De hominibus & de diis & daemonibus*. On lit ce sommaire à la marge du feuillet 238. du ms. 766. de S. Germain des Prés. Ce sommaire répond au 14e. chapitre du livre VIII. de la Cité de Dieu. L'écriture est partie minuscule & partie cursive. La minuscule a été mise après la cursive, ou bien les trois dernières lignes ont été écrites aussitôt après la minuscule; autrement la première main n'auroit pas fini par &. Ce qui semble prouver l'identité de tems; c'est que les traits de la cursive passent sur la minuscule. 2°. *MCCXq. annos permansisse regnum Babylonum*. Cette écriture minusculo-cursive romaine petite, mêlée avec l'onciale, est à la marge du fol. ỷ. 113. dans le même ms. Remarquez la forme de l'M, qui signifie mille & l'épisème des Grecs, qui vaut VI.

IIIe. Espèce.

La troisième espèce de mêlange du second genre, est un concours de cursive & d'onciale rustique, petite, panchée & mêlée de minuscule. Notre planche en ofre trois exemples, tirés du même ms. du V. au VIe. siècle. 1°. *Differentias caelestium, dignitates angelorum*. Les deux premiers mots sont en cursive romaine du Ve. siècle, & les deux derniers en onciale mêlée de minuscule de la fin du VIe. Ce triple mêlange se trouve au folio 279. ỷ. C'est le sommaire du n. 1. du Xe. livre de la Cité de Dieu. Après *Angelorum*, on sous-entend *dicit*, qui souvent est exprimé dans pareils sommaires. 2°. *Sinuntur daemones malas mentes terrere & excitare, sed non semper*. Ce concours d'onciale mêlée de minuscule avec la cursive serrée, compliquée, indistincte, petite & romaine, paroit en marge au fol. 81. ỷ, & sert de sommaire au 10e. chapitre du livre 3. de la Cité de Dieu. 3°. *Vox daemonum de Evangelio, quid venisti ante tempus ?* C'est le sommaire

du chapitre 23. du VIIIe. livre de la Cité de Dieu. On y voit un concours de minuſculo-curſive romaine, mêlée de minuſcule. Celle-ci eſt entre deux portions de la première. L'une & l'autre ſont à la marge du feuillet 249. Dans tous ces modèles les *a* ſont ouverts par le haut en forme d'*u*, comme dans les actes de Ravenne, & les plus anciens diplomes de nos Rois.

IV. Eſpèce.

Dans la quatrième eſpèce de mêlange, les écritures minuſcules & curſives romaines concourent enſemble; comme on le voit dans les deux exemples ſuivans. 1°. *Roma a Gallis capta antequam mores antiqui corrumperentur.* Dans ce dernier mot le *q* ſurmonté d'un trait ſignifie *quam*, ſeul il veut dire *qui*, & le ɔ tourné à gauche vaut ſeul la première ſyllabe de *corrumperentur*. Ce concours de minuſcule petite, indiſtincte, tirant ſur la curſive & de curſive, eſt de deux mains, & ne peut être poſtérieur au VIe. ſiècle. C'eſt le ſommaire, qu'on lit en marge fol. *66.* du même mſ. Il répond au chapitre 22. du ſecond livre de la Cité de Dieu. 2°. *Mars terminus juventus non dederunt locum Jovi.* Il y a dans ce ſommaire du 23e. chapitre du livre 4. fol. 128. ℣. un concours de curſive & de minuſcule petite romaine. La première eſt maigre & la ſeconde ronde. Toutes deux ſont contemporaines à la belle demi-onciale du V. au VIe. ſiècle, employée dans le mſ. *766.* Traiter ces écritures uſuelles de barbares, comme fait le P. Germon; c'eſt ſe déclarer étranger dans l'antiquité, & par conſéquent incapable d'écrire pour ou contre les plus anciens diplomes & mſſ.

§. II.

Mêlange de toutes les écritures dans la gallicane.

Ecritures gallicanes onciales & demi-onciales, mêlées de capitale, de minuſcule, & de curſive.
IIe. SUBDIVISION.
I^e. GENRE.

I. Les mêlanges de toutes les écritures ne ſont pas moins fréquens dans la gallicane que dans la romaine. La première, en tant que mêlangée, eſt l'objet de la ſeconde grande ſubdiviſion de notre planche XLVIII. Les mêlanges de gallicane, qu'elle contient, nous les avons réduits à trois genres. Le premier comprend les onciales & les demi-onciales mêlées de capitale, de minuſcule & de curſive. Ces divers mêlanges diférentient les ſept eſpèces ſuivantes.

I^e. Eſpèce.

Dans la première les lettres capitales, telles que l'M, le Q & l'V, & les minuſcules *e u* ſont mêlées avec l'écriture onciale

onciale. On en trouvera la preuve dans l'exemple repréſenté ſur notre planche, & dont voici le contenu : *Incipiunt regulae ſeu definitiones expoſitae ab epiſcopis* CL. *qui in unum Conſtantinopoli venerunt, quando ordinatus eſt beatus Nectarius epiſcopus*. Ce titre en onciale mêlangée du VIe. ſiècle ſe rencontre au feuillet 73. ℣. du mſ. *936*. de la bibliothèque de S. Germain des Prés.

IIe. Eſpèce.

Le mêlange ou concours d'onciale indiſtincte, détachée & ruſtique & de minuſcule, eſt ſenſible dans la ſeconde eſpèce, dont voici le modèle : *Ipſe dixiſſet poſt reſurrectionem diſcipulis : Palpate & videte, quoniam ſpiritus oſſa & nervos non* (*habet.*) Ce texte du livre de S. Auguſtin *De agone chriſtiano* a été pris ſur le mſ. de la même abbaie 254. fol. 100. col. 1. La minuſcule de la correction eſt preſque auſſi ancienne que l'onciale du texte écrit au V. ou VIe. ſiècle; mais les points & les virgules ſont beaucoup plus recens. Remarquez la forme des *t*, qui ne difèrent preſque pas des *i*.

IIIe. Eſpèce.

Le concours de curſive & de petite onciale donne la troiſième eſpèce, dont nous avons fait figurer deux modèles. Le premier eſt du VIe. ſiècle & renferme ces mots : *De Trinitate Catolicorum*. C'eſt le ſommaire mis au 24e. chapitre du Xe. livre de la Cité de Dieu. On le trouve en marge au feuillet 304. du mſ. *766*. de S. Germain des Prés. Le ſecond modèle paroit du VIIe. ſiècle, & contient cette note marginale : *Contempſere curam ſepulturæ Philoſophi.* On lit cette remarque ou ſommaire du chapitre 12. du livre 1. de la Cité au 28e. feuillet du même mſ.

IVe. Eſpèce.

La quatrième eſpèce eſt un concours de minuſcule, de curſive & d'onciale petite, indiſtincte, panchée, ruſtique de la fin du VIe. ſiècle. Ce mêlange ſe montre dans le ſommaire du chapitre 21. du 9e. livre de la Cité. Voici les paroles : *Qualiter innotuit daemonibus Deus : Per quod innotuit.* Nous avons trouvé cette écriture mêlangée en marge au feuillet 275. du même mſ.

V^e^. Eſpèce.

L'onciale indiſtincte & la minuſcule inclinée concourent dans la cinquième eſpèce de mêlange, dont le modèle gravé ſur notre planche paroit au coup d'œil du VIe. ſiècle. Il porte ces mots : *Qualiter malos vel bonos placare ſe putabant non Deos, ſed dæmonas.* C'eſt le ſommaire du chapitre XI. du

fecond livre de la Cité de Dieu. Nous l'avons fait deffiner fur le feuillet 55. du même mf. *766*.

VIe. Efpèce.

L'union de la demi-onciale antique avec la curfive romano-gallicane, diftingue la fixième efpèce de mêlange, dont notre planche ofre deux modèles. 1°. *Quam fimilia fint latrociniis regna abfque juftitiâ, & pyrata Alexandro refpondenti.* Cette écriture du VIe. fiècle a été prife au cinquième feuillet du même mf. contenant le grand ouvrage de S. Auguftin de la Cité de Dieu, contre les Payens & les prétendus efprits forts. 2°. *Janum mundum appellant, quem dicunt initium.* Ce concours de demi-onciale, mêlée de minufcule & de curfive au coup d'œil courante, avec l'onciale petite, panchée & indiftincte, eft au moins du VIe. fiècle. C'eft le fommaire mis au chapitre VII. du feptième livre du même ouvrage. Nous l'avons pris au folio *199*. ℣. du mf. cité.

VIIe. Efpèce.

On aperçoit, dans la feptième efpèce de mêlange, le concours de deux minufcules romano-gallicanes fort petites; l'une plus haute & panchée, l'autre ronde. Elles font de deux mains & de deux encres dans le même mf. *766*. fol. 150. où elles fervent de fommaire marginal au chapitre *9*. du cinquième livre de la Cité de Dieu. Nous les lifons ainfi : *Intellectum fatum a fando dictum.* L'*m* eft exprimée deux fois par une petite ligne un peu courbée par les bouts, en forme d'*s* couchée. Cette abréviation de l'*m* & de l'*n* fe trouve dans les mff. de la plus haute antiquité.

Concours d'écritures gallicanes onciales & demi-onciales : concile affemblé & autorifé par Clovis en 511.

II. Les écritures gallicanes onciales, mêlées de demi-onciales, conftituent le fecond genre de mêlange, dont notre planche XLVIII. ofre trois efpèces, repréfentées par autant de modèles.

II. GENRE. I^e. Efpèce.

La première eft un mêlange d'onciale aiguë & indiftincte, & de demi-onciale fuivie de notes tironiennes romano-gallicanes. Le modèle, que nous en avons fait deffiner fur le mf. de S. Germain des Prés 936. fol. 210. contient le VIIe canon du concile d'Epaone, conçu en ces termes : *Quicquid parrochiarum presbyteri de ecclefiaftici juris poffeffione diftraxerint inane habeatur & vacuum, in venditorem conparantis actione vertenda.* Ce canon finit ici dans les autres mff. & dans les imprimés. L'addition, qui fuit, eft en notes de Tiron peintes en verd, excepté les mots *& quicquid in*, en demi-onciale,

le tout d'une main plus recente. Ces notes font fi confufes & fi mal formées, qu'il eft dificile de les déchifrer furement. Nous croyons y voir ces mots : *Et quicquid infuper ab ecclefiæ proprio dederint, fit inane atque vacuum. Sed nifi certo tempore actio valeat in venditorem, non accipiant pecuniam.* Au lieu de ces mots de notre mf. *in venditorem comparantis actione vertenda ;* on lit dans un autre, *in venditorem vel heredes fuos comparantes actio revertenda.*

IIe. Efpèce.

Dans la feconde efpèce de mêlange d'écriture gallicane du fecond genre, on aperçoit l'union de l'onciale avec la demi-onciale. L'exemple, que nous en donnons, eft cette fous-infcription de S. Céfaire, qu'on lit à la fin du concile de Vaifon, dans le même mf. fol. 161 : *Caefarius in Chrifti nomine epifcopus cartolam hanc definitionis noftrae relegi & fubfcripfi. Notatum fub die nonarum novembris, Decio juniore viro clariffimo confule.* Cette écriture eft pleine d'abréviations, que nous expliquons ici. La première ligne eft en rouge, & les autres en noir. La date des nones de novembre, fous le confulat de Decius le jeune, revient au cinquième jour de novembre de l'an 529.

III. Efpèce.

L'union de la petite onciale aiguë avec la groffe demi-onciale, donne la troifième efpèce de gallicane mêlangée du fecond genre. Ce mêlange fe rencontre au feuillet 198. du même mf. où nous avons pris ce modèle : *Tanti confenfus Regis ac Domini majori auctoritate fervandam tantorum firmet fententia facerdotum. Cum auctore Deo ex evocatione gloriofiffimi Regis Chothovechi in Aurelianenfi urbe fuiffet concilium fummorum anteftitum congregatum,* Le concile d'Orleans, dont il eft ici parlé, fut affemblé par le roi Clovis le 10. Juillet 511. Les évêques, qu'on y nomme *fummi antiftites*, y firent trente & un canons fur la difcipline. Clovis, qu'on apèle *Chotovechus*, les apuya de fon autorité, à la demande du concile même. Tous les mêlanges d'écritures gallicanes, dont nous venons de donner des exemples, rélativement au fecond genre de la préfente fubdivifion, ont été tirés du mf. de S. Germain 936. c'eft-à-dire, du plus ancien de tous les recueils de canons, dont l'écriture eft partie du VIe. fiècle & partie du VIIe.

Mêlange des écritures gallicanes

III. Le concours des onciales & des minufcules avec les

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. V.

curſives, conſtitue le troiſième genre des écritures gallicanes mêlangées. Ce genre eſt repréſenté dans notre planche par deux eſpèces.

onciales minuſcules & curſives: mſſ. 1278. & 255. de S. Germain des Prés.

III. *Genre.*

*I*e. *Eſpèce.*

La première ſe diſtingue par un concours d'onciale romaine, ou gallicane, & minuſcule liée, à gros trait, & mérovingienne. Le mſ. 1278. de l'abbaie de S. Germain des Prés de la fin du VIIe. ſiècle nous en a fourni ce modèle : *Symon* (a) *Petrus filius Johannis provinciae Galileae è vico Bethſaïda, frater Andreae apoſtoli & princeps Apoſtolorum.* Cette écriture auroit pu être placée avec les mêlanges franco-galliques. Mais le paſſage de la gallicane à la mérovingienne n'eſt pas toujours facile à apercevoir. Si notre modèle apartient à la première, elle ne s'y montre que comme prête à expirer.

(a) *Hieronym. lib. de ſcript. ecleſ. n.* I.

IIe. *Eſpèce.*

La ſeconde eſpèce de mêlange eſt un concours d'onciale du VIIe. ſiècle, avec la curſive mérovingienne la plus groſſière. Voici le modèle, que nous en avons fait graver : *Interrogatio diſcipulorum. Reſpondet Dominus per magiſtrum.* Ces mots du 27e. chapitre de la Règle du Maître, priſe en partie de celle de S. Benoît, ſe trouvent dans le mſ. de S. Germain des Prés 255. cayer 17. fol. 1. ỳ. L'écriture curſive mérovingienne de notre modèle eſt très-confuſe : Nous y voyons *ſtrū Babolen̄* (*magiſtrum Babolenum*) *noſtrum* ou *ante eum.* Les deux premiers mots paroiſſent au feuillet indiqué, & les deux autres à la page ſuivante. On révère dans l'Egliſe S. Babolen, premier abbé de S. Maur des Foſſez, mort vers l'an 660. Auroit-on voulu marquer, que ce ſaint eſt auteur de la Règle du Maitre, ou qu'il en auroit donné une avant lui ? Quoiqu'il en ſoit, le mſ. eſt contemporain à ſon auteur, qui vivoit au VIIe. ſiècle. Il eſt plein de ſolécifmes : ce qui caractériſe ce tems-là. De plus, on y voit de l'écriture mérovingienne curſive, telle qu'elle étoit ſur la fin du VIIe. ſiècle. Une femme y a écrit ſur les pages, qui précèdent & ſuivent le corps du mſ. quelques courtes prières en écriture lombardique. Le parchemin eſt ſi fin, que l'encre l'a ſouvent percé. Un de ces endroits devoit être bien endommagé dès le VIIIe. ſiècle ou le commencement du ſuivant, puiſqu'on en recrivit quatre lignes, un peu auparavant la fin du livre de la Grace & du libre arbitre. Nulle diſtinction de mots, nuls points ni virgules dans ce mſ. Une petite ∽ marque en marge les paſſages, & la virgule

eſt l'abréviation de la ſyllabe *us*. Il y a en marge des ſommaires, tantôt d'une écriture commune & preſque courante du VIIIe. ſiècle, tantôt d'une écriture mérovingienne du même tems. Tant il eſt vrai, que ſous la première & la ſeconde race de nos Rois, on fit uſage de tous les genres de caractères.

§. III.

Concours de diférentes écritures dans la franco-gallique.

Mélange de divers caractères dans l'écriture mérovingienne. IIIe. SUBDIVISION. I^e. Genre. I^e. *Eſpèce*.

I. Les mêlanges les plus remarquables de l'écriture mérovingienne occupent la troiſième ſubdiviſion de notre planche XLVIII. On y repréſente ſix eſpèces de concours de diférens caractères ſous un ſeul genre.

Dans la première on voit l'union des écritures mérovingiennes onciale, capitale, demi-onciale & minuſcule. Elles concourent toutes les unes après les autres dans ces quatre lignes, que nous avons fait graver. 1. *Paſſio beate Cæciliae virginis*. 2. *Humanas laudes & mortalium* 3 *infulas videmus aut aere inciſo con* 4 *ſcriptas aut auro radiantibus litteris*. La première ligne eſt onciale; la ſeconde eſt capitale, excepté l'*m* de la fin; la troiſième eſt demi-onciale, & la quatrième minuſcule. Ces écritures mérovingiennes du VIIIe. ſiècle ont été deſſinées ſur le mſ. de S. Germain des Prés 1045. fol. 62. C'eſt un recueil de Vies des Saints *in-folio*, où les écritures mérovingienne, lombardique & caroline figurent tour à tour.

IIe. *Eſpèce*.

Dans la ſeconde eſpèce de mêlange, on trouve un concours de capitale fleuronnée, haute, en griffes, & bien tranchée, de demi-onciale regulière, & de curſive mérovingienne, ſerrée, longue, briſée & ſemblable à celle des plus anciens diplomes. Le modèle de ce mêlange ſingulier contient le commencement de la deuxième homélie de S. Grégoire, ſur le prophète Ezechiel. Voici les paroles de ce grand Pape: *Uſus propheticae loquutionis eſt, ut prius perſonarum tempus, locumque diſcribat, & poſt modum dicere miſteria prophetiae incipiat, quatenus ad veritatem*. La première ligne en capitale eſt de diverſes couleurs, la ſeconde en demi-onciale eſt en vermillon, & les deux dernières en curſive ſont noires. Cet enſemble a été figuré ſur le mſ. 789. de la même abbaie. Cette écriture du VIIe. ſiècle ne ſuffiroit-elle pas ſeule, pour

convaincre d'impéritie & d'absurdité tout ce que le P. Germon a débité en beau latin contre la vérité des caractères mérovingiens, qu'il apèle barbares ?

IIIe. Espèce. Le concours de la capitale blanche à traits aigus, de l'onciale à plein trait avec déliés & de la minuscule à double trait, donne la troisième espèce de mêlange mérovingien. Le ms. de la bibliothèque de S. Germain des Prés 1045. fol. 16. nous en a fourni cet exemple : *Incipit epistola Severi Sulpicii ad socram (socrum) suam Basulam, qualiter sanctus Martinus de hoc mundo recesserit.* Cette écriture franco-gallique mêlangée paroit du VIIIe. siècle.

IVe. Espèce. Dans la quatrième espèce, on voit concourir la capitale rustique, mêlée d'onciale, avec la minuscule & la cursive mérovingienne du VIIe. siècle. Ce mêlange décisif, contre le systême pyrrhonien du P. Germon, se manifeste dans cet exemple figuré sur notre planche : *Explicit capitolatio. Incipit liber tertius. Vellim si placet parumper conferre quae xpianis beatam confitentibus Trinitatem prospera successerint, & quae hereticis eandem scindentibus fuerint in ruinam. Omittamus autem qualiter illam Abraham ven.* On écrit ici *capitolatio* pour *capitulatio*, qui signifie l'index ou la table des chapitres d'un livre. *Vellim* est mis pour *velim.* Nous avons fait dessiner ce modèle sur le quatrième cayer, fol. 7. ℣. du célèbre ms. de la cathédrale de Paris, marqué H 2. aujourdui de la bibliothèque royale. Il contient les six premiers livres de l'histoire de Grégoire de Tours en caractères mérovingiens.

Ve. Espèce. La cinquième espèce de mêlange est un concours de capitale ordinaire, indistincte, petite, massive, d'onciale massive, tranchée, d'onciale maigre & de demi-onciale tranchée & massive. Le modèle, que nous donnons de ce mêlange, contient la 177e. interrogation de la Règle de S. Basile avec la réponse de ce S. Patriarche des moines d'Orient. L'une & l'autre sont conçues en ces termes : *Quomodo debent fortiores infirmitates infirmorum portare ? Responsio : Portare est tollere & curare, secundum quod scribtum est : Ipse infirmitates nostras (portavit.)* Cette union de trois diférentes écritures mérovingiennes du VIIe. siècle se montre au feuillet 49. ℣. du ms. 400. 2. de la bibliothèque de S. Germain des Prés.

VIe. Espèce. Le mêlange de la dernière espèce est composé de l'écriture

capitale, carée, anguleuse & de l'onciale tranchée & indistincte. Le modèle que nous en avons fait graver, ofre ce texte du livre 2. des Synonimes de S. Isidore : *Quaeso te, anima, obsecro te, depraecor te, inploro te, ne quid ultra leviter agas.* Ces paroles ont été prises au feuillet 51. du mss. 1311. de la même abbaie. Nous le croyons du VII. au VIIIe. siècle.

§. IV.

Concours de diverses écritures avec la lombardique.

I. La quatrième subdivision des écritures mêlangées, comprend les lombardiques, dont nous n'avons composé qu'un genre. Ses espèces sont au nombre de cinq. En voici la description.

Mêlanges d'écriture lombardique: mss. du Roi 7701. & 7730. Pseautier grec & latin de S. Germain des Prés.

La première est un mêlange de capitale & de minuscule romaine avec la lombardique de diférentes mains. Le ms. de la bibliothèque du Roi num. 7701. nous en a donné le modèle suivant, dont les deux premiers mots sont en vermillon:

IVe. SUBDIVISION. I^r. GENRE. I^e. Espèce.

VERSUS (a) PROBAE...

Passibus (*b*) *& pariter gressi per opaca viatum.....*

Horresco (*c*) *referens consanguinate propinquam....*

Tollere (*d*) *humo & nomen fama tot ferre per annos....*

Ille (*e*) *autem impavidus, quo vincula tenditis, inquid.*

Proba Falconia femme d'Anicius Probus, préfet du Prétoire & consul romain à la fin du IVe. siècle, étoit une dame de beaucoup d'esprit, & d'une très-grande piété. De divers fragmens de vers de Virgile, qu'elle assembla en centons, elle composa la vie de J. C. Ces vers de Proba Falconia sont renfermés dans deux cayers sans signature, qui font partie du (1) ms.

(a) *Fol.* 129.
(b) *Fol.* 133. v°. 10.
(c) *Ibid.* v°. *fol.* 24.
(d) *Fol.* 134 v°. 8.
(e) *Fol.* 138. v°. *ultimo.*

(1) Il a apartenu à Claude du Pui. Il renferme d'abord les trois livres de l'Orateur de Ciceron. L'écriture à deux colones paroit du XIIIe. siècle ou de la fin du XIIe. Les mots non achevés à la fin des lignes sont marqués par un long trait oblique terminé en pointe. Il y a jusqu'à six abréviations dans une seule ligne. Les *i* n'ont guères l'accent aigu, que quand ils sont doublés *ii*. Les lettres exponctuées sont marquées dessous par un ou deux ou trois points, autant qu'elles ont de jambages. Pour signifier *est*, on se sert de l'~ couchée avec deux points, l'un supérieur & l'autre inférieur. Les *v* consones sont rares en comparaison des autres, & servent souvent de voyelles. Il y a dans chaque page neuf lignes blanches perpendiculaires très-fines, trois à chaque extrémité des colones, avec trois points enfoncés au bas de chaque ligne blanche. Celles de l'écriture portent sur une autre ligne presque imperceptible. Ce ms. a des signatures en chifres romains à la fin de chaque quaternion. Ces chifres sont entre deux points, l'un à

royal. L'écriture en eſt lombardique de la première eſpèce. Il y a des points ſur les Y. Les cedilles des *e* ſont fréquentes & même trop. On n'y voit point d'*æ* mais quelques *ae* aſſez rares. Les mots ſont ſouvent diſtingués; mais il n'eſt pas rare que la diſtinction ſoit faite au milieu d'un mot, & qu'on joigne l'autre partie au ſuivant. L'écriture, quoique belle, n'empêche pas que le texte ne ſoit plein de ſolécîſmes & de barbariſmes. C'eſt en partie ce qui nous détermine à fixer ces cayers au VIIIe. ſiècle, plutôt qu'au IXe. Il y a peu de pages, où l'on ne trouve quelques mots, lettres ou ſyllabes en écriture minuſcule romaine ou mérovingienne, mêlée avec la lombardique. Ces mots ſont quelquefois mis par deſſus, par voie de correction, ou font partie du vers. Ce qui fait voir que ces mots, lettres, ou ſyllabes ſont de l'antiquité même du mſ; c'eſt que pluſieurs fois une partie du mot eſt de la première main & l'autre de la ſeconde. Ce mêlange prouve évidemment, que ces diférentes écritures étoient en uſage dans le même tems & dans les mêmes païs. Quelquefois la même perſone ſavoit écrire conformément aux diférentes eſpèces d'écriture.

IIe. Eſpèce. Les écritures minuſcule, onciale & capitale concourent dans la ſeconde eſpece de mêlange lombardique. En voici le modèle : *Et quo Chriſtus habet nomen Martinus honorem. Explicit opus Fortunati presbyteri de vita ſancti Martini. Liber IIII.* Ces écritures ont été figurées ſur le feuillet 53. v°. du mſ. 783. de la bibliothèque de S. Germain des Prés. Il renferme pluſieurs ouvrages en vers, & entre autres ceux de Fortunat de Poitiers, en écriture lombardique du VIIIe. ſiècle.

IIIe. Eſpèce. Un concours de capitale, mêlée d'onciale avec la minuſcule, diſtingue la troiſième eſpèce. Toutes ces écritures lombardiques du ſecond genre ſe montrent dans ce modèle, dont la ponctuation marque la céſure des vers : *Exemplum. eſt mihi.*

droite, l'autre à gauche. Au feuillet 39. commence Florus d'une écriture du XIIIe. ſiècle plus recente. Ce morceau n'a point de ſignatures. On ne voit pas de points percés au bas des perpendiculaires parallèles, qui ſont tirées avec la mine de plomb. Mais ces points paroiſſent à côté de chaque ligne, d'abord dans la marge interne, enſuite dans l'externe; puis on revient au fond. On redouble même quelquefois les points horizontalement. On trouve auſſi dans la ſuite des points percès dans le bas des perpendiculaires. Ces remarques ne ſont pas indiférentes; lorſqu'il s'agit de juger de l'age des mſſ. Voyez ce que nous avons dit ſur ce ſujet dans notre ſecond tome page 391.

mihi. namq, do. mi pater. est in. justa. nuberca. & alius. aut ara. rim par. tus vivet. Ce texte est tiré d'un ouvrage intitulé, *libellus dictus Cœsuræ versuum*, qu'on trouve au 19e. cayer du mſ. du Roi 7530. C'est le fameux recueil de Grammairiens, qu'on acheva d'écrire en caractères lombards vers l'an 816. dans l'abbaie du Montcassin. *Nuberca* est mis pour *noverca* & *alius* pour *aliud.*

IVe. Espèce.

La quatrième espèce est un mêlange de capitale lombardique, de caroline minuscule & de minuscule lombardique ancienne. Le mſ. de S. Germain des Prés n. 13. qui est le second tome du Glossaire latin, atribué à Ansileubus évêque Goth, nous donne un exemple de ce mêlange dans ce texte figuré sur notre planche : *Divisio numerorum de paribus & inritis (irritis.) Numerus dividitur in paribus & inparibus.* La première ligne en capitale est blanche & les autres noires. Le z placé à la tête de la minuscule est un signe de recherches ; c'est-à-dire, qu'il y a en cet endroit quelque chose à éclaircir.

Ve. Espèce.

La dernière espèce de mêlanges d'écritures lombardiques est un concours d'onciale aiguë détachée, & de cursive lombardique. Le modèle gravé sur notre planche est tiré du mſ. de S. Germain des Prés 186. fol. 169. C'est le septième verset du Pseaume 28 : *Vox Domini intercidentis flamma ignis : vox Domini concutientis solitudinem.* Sur ce dernier mot on a écrit en caractère lombard *desertum.* L'*m* finale de *flammam* est ici suprimée devant l'*i* voyelle, suivant l'usage des premiers tems. Le (1) pseautier grec & latin, où nous avons

(1) Le parchemin du mſ. est bis, mais sans être trop épais. On l'a coupé de si près, qu'il ne reste pas la moindre trace des signatures. Il n'a qu'une colone, & le latin est sur le *verso* & le grec sur le *recto.* Chaque page est renfermée entre deux parallèles. La grande lettre initiale de chaque verset est entre deux. Les lignes blanches sont tirées d'un bout de la feuille à l'autre & non par page. En général partout, où l'on tire les lignes blanches, on ne le fait que d'un côté de la feuille. Elles paroissent en creux d'un côté & de l'autre en relief. Dans le grec comme dans le latin les conjonctions de lettres sont fréquentes ; mais on ne voit ni esprits ni accens. On met deux points sur les Y initiaux & sur l'*i* suivi d'une voyelle, non-seulement au commencement du mot, mais dans la suite. On met aussi de tems en tems deux points sur l'o à esprit rude. On enclave dans le grec comme dans le latin des lettres dans l'initiale du verset plus grande que les autres. Un petit nombre de lettres initiales des Pseaumes sont historiées à compartimens de peu d'étendue & marquetées. Ce mſ. a bien l'air d'avoir antérieurement servi à d'autres écritures. Il semble même qu'on aperçoit quelques vestiges de cet ancien caractère. Au bas de la page, au-dessous de la dernière ligne, on met

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. V.

pris cette écriture, eſt au moins du VIe. ſiècle. L'écriture grèque & latine eſt onciale, indiſtincte, ſans points ni accens, les titres ſont en rouge & les pſeaumes ſont diſtribués par verſets.

§. V.

Divers mélanges d'écritures carolines.

Mêlange d'écritures carolines capitale, onciale & minuſcule. Ve SUBDIVISION. *I. Genre.* *I^e. Eſpèce.*

I. La cinquième ſubdiviſion des écritures mêlangées contient les carolines réduites à deux genres. Le premier ſe diſtingue par un concours de capitale, d'onciale & de minuſcule. Ce mêlange eſt de deux eſpèces.

Dans la première, on rencontre un concours de capitale ordinaire, d'onciale tranchée, de ruſtique élégante, de minuſcule bien diſtincte & de capitale ruſtique groſſières, toutes carolines. L'exemple de ce mêlange figuré ſur notre planche conſiſte en ces lignes : *Timotheum inſtruit & docet de ordinatione epiſcopatûs & diaconii & omnis eccleſiaſticæ diſciplinae. Explicit argumentum.* Les quatre premières écritures de ce modèle ſont antérieures à l'an 809. & la cinquième eſt du même ſiècle. Elles ont été priſes au feuillet 228. ℣. du mſ. 15. de l'abbaie de S. Germain des Prés. C'eſt la très-grande Bible en écriture caroline. Nous l'avons fait conoitre ailleurs.

IIe. Eſpèce.

Un mêlange d'onciale élégante & de petite capitale maſſive, & auſſi large que haute, donne la ſeconde eſpèce, dont voici le modèle : *Incipit praefatio Nicaeni concilii, in quâ fuerunt epiſcopi numero CCCXVIII. Conſolatu Conſtantini Aguſti & Licini. Scriptum & miſſum ad Silveſtrum orbis Romæ epiſcopum.* Dans cette écriture, l'E eſt ſemblable à l'F au mot *Epm.* On y lit *in quâ* pour *in quo*, *conſolatu* pour *conſulatu*, & *orbis* pour *urbis*. Ce ſtyle convient au VIIe. ſiècle ; mais la diſtinction déja ſenſible, & la beauté du caractère annoncent les commencemens du ſuivant & les tems voiſins de Charlemagne, où l'on n'avoit pas encore renouvellé l'orthographe, quoiqu'on commençât dès-lors à faire revivre les beaux caractères. Nous avons pris ce modèle, dont la 1e. & la 4e. lignes ſont en rouge, au feuillet 225. du beau mſ. 936. de la

ſouvent la fin du mot. Après les titres en vermillon, on met des feuilles ou des fleurons rouges & noirs. Au feuillet 177. il ſemble qu'on liſe *Bobio* en curſive.

Les lettres lombardiques pouroient faire croire que cet ancien Pſeautier, diférens de notre vulgate, vient d'Italie.

bibliothèque de S. Germain des Prés. On y diſtingue l'écriture gallicane, mérovingienne, caroline & capétienne.

Mêlange de minuſcule & d'onciale carolines.

II. Le concours des lettres & des écritures minuſcules avec l'onciale, conſtituent le ſecond & dernier genre de notre cinquième ſubdiviſion. Notre planche XLVIII. n'ofre que deux eſpèces de ce mêlange d'écritures carolines.

II. Genre.

Ie. Eſpèce.

On voit dans la première pluſieurs lettres minuſcules mêlées avec l'onciale à gros trait. Ce mêlange ſe montre dans cet exemple : *Et circumdabo quaſi ſpheram in circuitu tuo & jaciam contra te aggerem.* C'eſt le verſet 3. du XXIXe. chapitre de la prophétie d'Iſaïe. Il eſt tiré d'un mſ. de l'ancien Teſtament, conſervé à la bibliothèque de l'abbaie de Marmoutier, & écrit en lettres onciales à gros trait, un peu écraſées ; avec leſquelles concourt l'écriture minuſcule caroline commençante. Les mots y ſont ordinairement confondus. Les ſéparations, qu'on remarque quelquefois ſont ſi petites, qu'elles ne ſont bien ſenſibles, qu'en y apliquant le compas. Il y a plus de trois cents pages, où l'on n'aperçoit preſque nulle ponctuation. Celle, qu'on rencontre quelquefois, ſemble miſe après coup, au moins en partie. Les premières lettres des livres ſont capitales. Celles des *alinea*, qui commencent les verſets, ſont onciales & deux fois plus grandes que celles du texte, qui n'eſt point diviſé par chapitres. Il n'y a que les Lamentations de Jeremie & la Prophétie de Daniel, qui ayent des titres ; mais ils ſont d'une autre main. Les mots ſont portés d'une ligne à l'autre. Ce mſ. à deux colones réunit tous les caractères du VIIe. ſiècle.

IIe. Eſpèce.

La deuxième eſpéce de mêlange eſt un concours d'onciale romaine du Ve. ſiècle, & de minuſcule caroline du VIIIe. avec double exponction. L'exemple que nous en donnons à la fin de notre planche XLVIII. eſt tiré du *(a)* beau S. Cyprien de l'abbaie de S. Germain des Prés. Les copiſtes ayant eſtropié une phraſe du livre *de lapſis*, un correcteur du VIIIe. ſiècle, ou peutêtre plus ancien, l'a rétablie de cette ſorte : *Cum lacrimis noſtris veſtras lacrimas jungite, cum noſtro gemitu veſtros gemitus copulate.* Tous les points mis ſur chaque lettre, marquent qu'elle doit être éfacée. Les corrections en minuſcule ſont de deux tems diférens.

Nous ne ſommes entrés dans tous ces menus détails, que

(a) *Mſ.* 185. *S. Germ.*

pour faire mieux sentir le mécompte des savans, qui ne veulent pas que les écritures minuscules & cursives soient romaines d'origine, & contemporaines aux majuscules tant capitales qu'onciales. Selon ce préjugé, celles-ci nous viennent des Romains, & celles-là des (1) Barbares, ou mêmes elles n'existoient pas au tems de la date des actes & des mss, où elles sont consignées. Les chapitres suivans vont achever d'établir les vérités contraires à ces erreurs, qui tendent à détruire la certitude d'une infinité d'anciens monumens précieux à l'Eglise, à l'Etat & à la Littérature.

CHAPITRE VI.

Ecriture minuscule : étoit-elle en usage chez les Romains ? Son renouvellement en France au VIIIe. siècle : notions, existence, état & vérité des minuscules romaine, gallicane, mérovingienne, lombarde, wisigothique, saxone, caroline, capétienne, gothique & renouvellée : V^e^. division des écritures latines tirées des mss. des principales bibliothèques d'Europe.

AVant que d'entamer les matières importantes, que nous avons à traiter dans ce chapitre ; il faut donner une idée claire de ce que nous entendons par écriture minuscule antique.

(a) *Mélanges d'hist. & de litter. t. 3. p. 87.*

(1 Vigneul de (*a*) de Marville voyant les beaux caractères majuscules souvent mêlés avec les minuscules & cursifs dans nos anciens monumens, en conclut que ces derniers caractères sont étrangers, barbares & gothiques. » On ne trouve » point, dit-il, d'écriture de la première » race de nos Rois, qui ne soit mêlée de » lettres romaines & de lettres étrangè» res. Sous l'empire de Charlemagne & » de Louis de Debonaire, les caractères » revinrent presque au point de perfec» tion, où on les avoit vus du tems d'Au» guste ; mais dans le siècle suivant la » barbarie parut également & dans l'écri» ture, & dans les sciences ; ensorte que » pendant quatre ou cinq siècles, il n'y » eut dans les mss. que des lettres gothi» ques : car on compte pour rien quel» ques règnes un peu plus polis, où le » caractère ne fut pas si grossier. « Ainsi parle Dom Bonaventure Prévot, déguisé sous le nom de Vigneul de Marville. Ce chartreux de Rouen entasse ici erreurs sur erreurs. 1°. Nos deux premières divisions de la seconde classe des écritures tirées des mss. prouvent qu'il y a des mss. de la première race de nos Rois, où l'écriture capitale & onciale est pure & sans mélange de lettres *étrangères*. 2°. Les écritures des mss. du x. xi. & de plus de la moitié du xiie. siècle, sont ordinairement très-belles, & tirent beaucoup sur le petit romain de nos imprimeries. 3°. Quoique sur le déclin du xiie. siècle les caractères des mss. ayent commencé à se corrompre ; ils ne laissent pas d'être encore assez reguliers. 4°. L'usage des lettres gothiques, qui commença dès-lors, ne devint dominant qu'au xiiie. siècle.

On en distingue de deux sortes. L'une liée expéditive & usuelle, est apelée cursive ou courante; l'autre ne difère presque point du petit romain de nos imprimeries. Ses lettres sont désunies & isolées : elles s'éloignent beaucoup moins de l'ancienne figure des caractères, que celles de l'écriture cursive. C'est ce caractère minuscule non lié, le plus égal & le mieux formé, qu'on a fait passer dans (1) l'impression. C'est aussi celui, qui fait ici l'objet de nos recherches. Pour procéder le plus méthodiquement, qu'il nous sera possible; nous allons considérer cette minuscule dans tous les états, par où elle a passé, selon l'ordre des dénominations, que presque tous les savans s'accordent aujourdui à lui donner. Commençons par la romaine, dont les nationales sont émanées.

ARTICLE I.

Ecriture minuscule romaine : son existence, ses espèces & son usage. Les Grecs avoient-ils anciennement une écriture minuscule ? Explication de la première subdivision de notre planche XLIX. *où trois genres de minuscule romaine sont représentés.*

I. LEs Romains pour rendre leur écriture majuscule plus commode dans l'usage ordinaire, la diminuèrent & en formèrent les caractères avec moins d'art. De-là un nouveau

Minuscule romaine rejetée par quelques savans & admise par plusieurs autres.

(1) Quoiqu'en dise le marquis (a) Maffei; ce n'est point sur le menu caractère propre au XVe. siècle, qu'on forma le petit romain de l'imprimerie; ce fut sur la minuscule antique des vieux mss. qu'on s'avisa d'imiter. » Au tems du renou» vellement des beaux arts en Italie, » c'est-à-dire, l'an 1440. (ou plutôt 1430.) » on commença, dit le P. du (b) Mouli» net, d'écrire les livres en lettres ron» des, qui ne tenoient rien du gothique. » On peut le voir par un ms. *de civitate* » *Dei* de S. Augustin, qui est en la bi» bliothèque de sainte Geneviève, qui » fut écrit en Italie l'an 1459. pour le » cardinal Philippe de Levi, archevêque » d'Arles. Les premiers imprimeurs fon» dirent des caractères semblables aux let» tres de ce ms. « Ce fut donc en Italie que commença à s'établir l'usage des beaux caractères ronds ou minuscules romains renouvellés. Car l'art d'imprimer ayant été inventé en Allemagne, on se servit de caractères très-semblables aux lettres, qui étoient en usage en ces païs-là, & qui tiroient beaucoup sur le gothique. On regarde le traité de la Cité de Dieu & les Epitres de S. Jerôme, comme les premiers ouvrages imprimés en caractères ronds. Dans l'épitre dédicatoire de ce dernier livre, dédié au Pape Paul III. on lit que l'art de l'imprimerie fut inventé en Allemagne vers l'an 1450. Struve prétend que les Chinois possèdent depuis un nombre de siècles un art d'imprimer. Mais il est certain, qu'ils gravent plutôt qu'ils n'impriment.

(a) *Opuscol. ecles. pag.* 59.

(b) *Journ. des sav. du* 31. *Janv.* 1684. *p.* 25.

genre d'écriture, que nous apelons minuſcule. On ſe ſervit de ce caractère dans les compoſitions, & on le ſubſtitua au majuſcule dans les mſſ. ordinaires; ſurtout depuis que la religion chrétienne, par une multitude d'ouvrages, eut commencé à diſſiper les ténèbres, qui couvroient la face de la terre.

Cependant la plûpart de nos premiers littérateurs & beaucoup de ſavans du dernier ſiècle, qui les ont ſuivis, n'ont point connu d'écriture minuſcule chez les Romains; ou ſi quelquefois on les a forcés à leur en accorder une, ils ne l'ont fait qu'en traveſtiſſant la petite capitale en minuſcule. C'eſt par ce dénoument qu'ils ſe tirent des textes des anciens, qui font mention d'une écriture minuſcule, employée dès les premiers tems. Confondre ainſi la forme des lettres capitales, de quelque petiteſſe qu'on les ſupoſe, avec la forme des minuſcules; c'eſt bien réellement anéantir ces dernières. Lipſe (*a*) parlant des lettres latines, dit expreſſément que le menu caractère n'étoit pas connu des Romains. Richard Simon, d'après Allatius, (*b*) prétend prouver la fauſſeté des fragmens d'antiquités étruſques, parcequ'il y en a des morceaux écrits en *petits caractères latins, qui n'étoient point en uſage dans le tems, qu'on ſupoſe que ces actes ont été écrits.* Ce hardi crique avance, mais il ne prouve nullement la non exiſtence de l'écriture minuſcule; quoiqu'il ſoit fort probable, qu'elle eſt poſtérieure au tems, auquel on ſupoſe que ces antiquités ont été écrites.

David Caſley, dans ſon Catalogue des mſſ. de la bibliothèque du Roi de la grande Bretagne, ſoutient (*c*) que la minuſcule n'exiſtoit pas encore au commencement du ve. ſiècle. » Ceux, dit-il, qui (*d*) ſont verſés dans les mſſ. & dans » les inſcriptions du tems de S. Jerôme, ſavent que le menu » caractère n'avoit pas encore été inventé, & qu'on ne ſe ſer- » voit que de lettres capitales. « Et ce qui eſt de plus ſurprenant, le docte Anglois aſſure, qu'on ne ſauroit donner un ſeul exemple du contraire. Après avoir raporté le témoignage des anciens auteurs, qui nous aprennent, que les lettres romaines antiques étoient preſque ſemblables à celles des Grecs; il ajoute que cela ne ſauroit convenir qu'aux lettres capitales, & non au petit caractère grec fort diférent du latin. Ainſi lorſque les anciens parlent de petites lettres; il faut toujours,

(a) *De pronumt. ling. latin. cap.* 8.

(b) *Bibl. crit. t.* 2. *c.* 5. *p.* 105.

(c) *Preface p. XVIII.*

(d) *Biblioth. britan. t.* 5. 2e. *part. pag.* 337.

ſelon notre antiquaire, entendre des lettres capitales, mais plus petites, & qui ne diférent des autres que par leur taille: comme ſi les Romains, après avoir pris d'abord les caractères majuſcules des Grecs, n'avoient pas pu dans la ſuite, à leur exemple, ſe former un caractère plus commode, pour leur uſage ordinaire! Les majuſcules, d'abord capitales, enſuite onciales, furent à la vérité les prototypes des autres lettres. Mais la nature n'aprend-elle pas à quiconque doit écrire beaucoup & ſouvent, à diminuer les lettres, à en retrancher certains traits & à les former avec moins d'art & plus d'aiſance?

Nous nous abſtenons de faire paſſer ici en revue les premiers littérateurs, qui ont donné trop libéralement l'invention de la minuſcule latine aux barbares, deſtructeurs de l'empire romain en Occident. Un ſavant de nos jours ne remonte pas ſi haut, pour trouver l'origine de cette écriture. Il la raporte *(a)* à Charlemagne; au lieu de dire ſeulement, qu'elle prit une face nouvelle au VIIIe. ſiècle, & que depuis cet Empereur françois, elle fut beaucoup plus cultivée qu'auparavant.

D. Mabillon *(b)* a reconnu une vraie minuſcule du tems des Céſars. Il en a démontré l'exiſtence par le ſufrage des anciens auteurs, & par la loi, que Caligula *(c)* fit dreſſer en caractères fort menus, & dans un lieu très-ſerré, afin que perſonne ne pût la tranſcrire. Struve *(d)* déclare que tel a été le ſentiment du P. Mabillon, & raporte les preuves, ſur leſquelles il eſt fondé. On ne ſait pourquoi M. Maffei *(e)* impute au ſavant Bénédictin d'avoir cru, que le caractère minuſcule a été introduit par Charlemagne. Le docte italien s'eſt mis en frais bien inutilement, pour prouver le contraire. Comment & pourquoi n'a-t-il pas aperçu, dans la Diplomatique du P. Mabillon, une choſe que Struve n'a pas eu de peine à y voir. Notre marquis auroit-il voulu ſe procurer l'occaſion & le plaiſir de mettre ſur le compte du célèbre Bénédictin des *(f) erreurs biſarres*? Quoiqu'il en ſoit, M. Maffei méritera toujours nos éloges, pour avoir, d'après le ſenateur *(g)* Buonaroti, redreſſé les écrivains, qui refuſent aux anciens Romains l'écriture minuſcule, pour la donner aux peuples, qui ruinèrent l'empire romain. L'erreur n'eſt pourtant venue, que de ce qu'on a comparé *(h)* les beaux caractères des anciens marbres, des bronzes & des plus précieux mſſ. avec les écritures moins magnifiques, ſans

(a) *Heuman. comment. de re diplom. p.* 7. 8.

(b) *De re Dipl. p.* 48.

(c) *Sueton. in Calig. c.* 41.

(d) *De criter. mſſ. §. XII. p.* 15.

(e) *Opuſcol. ecleſ. p.* 50.

(f) *Veron. illuſtr. col.* 336.

(g) *Oſſervazioni ſopra framenti di vetro. prefac. p. XVII. & ſeqq.*

(h) *Germon. diſcept.* 1. *p.* 51.

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. VI. ART. I.

porter la vue plus loin. La même chose ariveroit aujourdui, si l'on mettoit en parallèle nos belles inscriptions, & les livres les mieux imprimés, avec les écritures, dont nous nous servons dans l'usage ordinaire.

Anciens auteurs, qui parlent de lettres minuscules romaines: existence de cette écriture, prouvée par les marbres, les bronzes & les mss.

II. La seule diférence de l'écriture penible & magnifique de la plûpart des inscriptions lapidaires & métalliques, & celle de l'écriture privée ou minuscule, auroient dû faire comprendre que les Romains, qui écrivoient beaucoup, ne tardèrent pas à se servir de la dernière, comme étant plus facile & plus commode. S'il est question de remonter à son origine; nous pouvons l'inférer de quelques vers (*a*) de Plaute & de divers textes de Séneque, de Suetone & de Vopisque. Ces derniers en effet constatent l'usage établi de leur tems d'employer une écriture menue & très-menue. Pline (*b*) l'historien répète d'après Ciceron, que l'iliade d'Homère écrite sur une feuille de velin, fut renfermée dans une écaille de noix; tant les lettres en étoient menues. Et ce qui paroit encore plus étonant, Martial parle des œuvres de Virgile & de Tite-Live, écrites sur un simple morceau de parchemin. Pline le jeune dit (*c*) de l'historien, qu'il avoit laissé cent soixante commentaires écrits *très-menu*, & des deux (1) côtés. Or est-il vraisemblable que des écritures si excessivement menues fussent en lettres capitales? Ne seroit-on pas plutôt porté à croire, qu'on auroit usé de caractères plus aisés encore à serrer que le petit romain? De ce que Quintilien (*d*) représente les anciennes lettres latines, comme d'une forme & d'une valeur

(a) *Bacchid. act.* 4. *sc.* 9. *Pseud. act.* 1. *sc.* 1.

(b) *Lib.* 7. *c.* 21.

(c) *Lib.* 3. *epist.* 5.

(d) *Instit. l.* 1. *c.* 7.

(1) Dom Mabillon (*e*) estime que la plûpart des livres en lettres majuscules n'étoient écrits que d'un côté; c'est-à-dire, qu'on laissoit en blanc le revers de chaque feuillet. Plutarque (*f* nous aprend que Caton donna à son fils ses *origines*, écrites de sa propre main en grandes lettres. Pouvoit-il mieux nous faire entendre, qu'on distinguoit alors la manière d'écrire en grands caractères, de l'usage où l'on étoit d'écrire en minuscules? Pourquoi a-t-on apelé antiquaire, celui qui écrivoit en lettres capitales antiques; si ce n'est pour le distinguer des actuaires, des scribes & des libraires, qui écrivoient en caractères menus, plus commodes pour les afaires ordinaires & pour les mss. moins prétieux? La belle écriture suivoit la manière antique; d'où S. Jerôme (*g*) prend occasion de dire qu'il avoit des éléves, qui s'apliquoient à l'art antiquaire. Antiquaire se rend par ἀρχαιογράφος & Καλλιγράφος. S. Augustin (*h*) opose les antiquaires à ceux qui écrivoient vîte. Il y avoit donc, conclut (*i*) M. Maffëi, une autre manière d'écrire, qui n'aquéroit pas à ceux qui l'exerçoient le nom d'antiquaire, mais de libraire, de scribe, d'actuaire, de tachygraphe. La conséquence n'est pas nécessaire. S. Augustin, dans l'endroit cité, n'opose les antiquaires, qu'aux notaires; c'est-à-dire, à ceux qui écrivoient en notes de Tiron, & non en caractère minuscule.

(e) *De re Dipl. p.* 47.

(f) *Veron. illustr. col.* 330.

(g) *Epist. ad Florent.*

(h) *In psalm.* 44. *n.* 6.

(i) *Veron. illustr. col.* 331.

diférentes

diférentes de celles de ſon tems; il ne s'enſuit pas à la vérité, que les dernières fuſſent en petit romain : mais il décrit (*a*) ailleurs une ſorte d'écriture, qui ne ſauroit avoir beaucoup de reſſemblance avec les caractères de forme majuſcule ou capitale.

Les auteurs cités ne font point entendre que l'écriture très-menue, dont ils parlent, fût un compoſé de notes, de ſigles, ou d'abréviations. Dans les inſcriptions mêlangées, de la 39e. planche de notre ſecond volume, on trouve toutes les lettres minuſcules. On en voit au moins trois (*b*) dans l'ancien étruſque, ſavoir l'*m*, l'*n* & le *q*. D. Bernard fait remarquer le *t* & l'*u* (*c*) dans les anciennes inſcriptions. Une épitaphe en lettres blanches, publiée de nouveau (*d*) dans notre II. volume, renferme avec quelques lettres majuſcules, les minuſcules & les curſives. Or cette inſcription eſt de l'an 338. Mais les tables arvales, déterrées ſur le chemin d'Oſtie, & données au public par Philippe de la Tour évêque d'Adria, aſſurent aux caractères minuſcules une antiquité bien plus reculée, puiſqu'au jugement du célèbre (*e*) M. Fontanini, elles doivent ſe raporter à l'empire de Titus.

Allatius (*f*) fait l'énumération d'un grand nombre de mſſ. du VIe. ſiècle, ou à peu près, qui réuniſſent un mêlange de lettres capitales & minuſcules; quoique celles-ci n'en cédent point aux autres pour la grandeur. Elles empruntent à pluſieurs égards la forme du petit romain. Ce mêlange au reſte, qui ne ceſſa qu'au IXe. ſiécle, remonte bien plus haut. Les marbres, les bronzes, les médailles, en fourniſſent diverſes preuves, comme en font foi les inſcriptions de Gruter. Scaliger (*g*) & pluſieurs autres ſavans en ſont convenus. En vain Allatius tache-t-il d'infirmer leur témoignage ; il eſt obligé de produire lui-même des autorités en faveur de l'exiſtence de notre *b*, & ſurtout de notre *t*, dès le IVe. ſiècle. Don Naſſare prouve (*h*) par les médailles & les inſcriptions, que non-ſeulement les caractères romains ont toujours été en uſage en Eſpagne; mais encore qu'on s'y ſervoit du minuſcule au VIe. ſiècle. Il raporte ſurtout deux inſcriptions, qui ne permettent pas d'en douter. On y voit le mêlange des lettres minuſcules romaines avec les majuſcules.

Veut-on établir l'uſage ordinaire de l'écriture minuſcule dès le Ve. ſiècle ou le commencement du VIe ? Nous en avons les

(a) *Ibid. c.* 1.

(b) *Planche VII. t.* 1. *p.* 654.

(c) *Paleogr. p.* 136. *Struv.* §. *XII. p.* 16. *Buonaruoti pref. p. XXIII.*

(d) *Nouv. trait. de Diplom. t.* 2. *planc. XXXIX. p.* 623.

(e) *Vindic. veter. diplom. l.* 1. *c.* 8. *n.* 2. *p.* 92.

(f) *Animadv. in antiq. etruſc. p.* 69.

(g) *Ibid. p.* 49. 62. 64. 65.

(h) *Biblioth. univerſ. de la Polygraph. eſpagnola, prolog. fol. XVI.*

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. VI. Art. I.

preuves les plus conftantes. Laiffons à quartier celles qui font plus (1) impofantes que folides. Le mf. de S. Hilaire du Vatican, qui fut collationné en 510. à Cafule ville d'Afrique, ofre une écriture minufcule des mieux conditionnées. Parmi les reftes de la bibliothèque du chapitre de Verone, on a un mf. en ce caractère mêlé de quelques onciales. C'eft à caufe de ce mêlange, que le modèle que nous en avons donné dans notre planche (a) XLVI. figure parmi les demi-onciales romaines. Mais il apartient également aux minufcules. Le mf. d'où il eft tiré, renferme les Oeuvres de Sulpice Sevère, à fon hiftoire près. C'eft peutêtre (b) l'unique, qui porte auffi précifément le tems, le lieu, & le nom de fon écrivain. En éfet on lit à la fin qu'il fut écrit, c'eft-à-dire, achevé à Verone le premier d'août, fous le confulat d'Agapit, indiction x^e. par Urficin, lecteur de l'Eglife de la même ville. Ces notes chronologiques défignent l'an 517. Un autre (c) mf. du Chapitre de Verone, où font renfermés les livres fapientiaux écrits en minufcule, peut fans peine remonter au fiècle précédent. Les célèbres Pandectes de Florence du même fiècle, font auffi remarquables par leurs caractères (d) minufcules. A ces mff. nous pourions ajouter l'Orofe de Florence, le Lactance (2) de la bibliothèque de S. Sauveur de Boulogne, la collection des canons de la bibliothèque de Corbie, le S. Auguftin en papier d'Egypte de la bibliothèque de Petau, & celui de S. Germain des Prés, auffi en papier d'Egypte, dont nous avons tiré la IIIe. planche (e) de notre I. tome. Tous ces mff., dont on peut confulter les (f) modèles, & bien d'autres que nous pourions citer, font en écriture minufcule & du VIe. fiècle au plus tard. Or il eft naturel de fupofer qu'elle

(a) *II. Genre.* 1e. *efpèce.*

(b) *Veron. illuftr. p.* 337.

(c) *Bianchini vindic. canonic. fcript p. ccxciij.*

(d) *V. notre planche* 46. *I. genre.* 1e. *efpèce.*

(e) *V. la* 2e. *écriture de la* 1e. *colone, p.* 486.

(f) *De re diplom. p.* 354. 355. 357.

(g) *Pag.* 437.

(h) *Iter italic. part.* I. *p.* 194.

(1) M. Maffëi allègue en faveur de l'antiquité de l'écriture minufcule le fameux Virgile de Médicis, où l'on trouve des notes interlineaires & des apoftilles en ce caractère. Notre favant italien les croit du même age que le texte. M. Foggini, qui a publié le Virgile, de Florence ne paroit pas de cet avis. Il fe contente de dire que ces notes ne font pas d'une médiocre antiquité ? Selon M. Maffëi, les deux échantillons de bulles romaines du VIIe. fiècle, publiés dans la (g) Diplomatique font en caractère minufcule, quoiqu'un peu altéré, parceque le deffein de quelques lettres eft trop chargé. Mais ceux qui examineront de près ces deux modèles, y apercevront plutôt le caractère curfif, que le vrai minufcule romain.

(2) En 1686. D. Mabillon (h) donnoit à ce beau mf. plus d'onze cents ans d'antiquité. Le texte eft écrit en lettres carées; mais les corrections & les notes de celui qui l'a collationné, font en écriture minufcule très-ancienne, *minuto charactere romano antiquiffimo.*

existoit plusieurs siècles auparavant. Un pareil usage ne s'établit pas tout d'un coup. Combien n'a t'il point falu de tems pour le rendre universel, comme nous le voyons au commencement du VIe. siècle ?

Objections répondues : minuscule employée par Cassiodore.

III. Si les lettres minuscules, dit-on, étoient en usage chez les Romains; elles (a) devoient être si diférentes des nôtres, qu'on ne pouvoit les lire sans beaucoup de dificulté. C'est comme si l'on disoit : si les lettres majuscules étoient en usage chez les Romains; elles devoient être si diférentes des nôtres; qu'on ne pouvoit les lire sans beaucoup de peine. Mais l'objection & les preuves, dont on (b) l'apuie, ne sont aplicables qu'à l'écriture liée, ou cursive. On ne confond pas moins celle-ci avec la minuscule, dans l'instance qui va suivre.

Justinien ou plutôt Trebonien, lorsqu'ils (c) redigeoient ou recueilloient les loix du code & du digeste, écrivoient-ils pour le faste & la magnificence ? Avoient-ils assez de loisir pour employer les journées entières à rendre en lettres capitales, ce qu'ils pouvoient faire en quelques heures, avec le secours de caractères minuscules ? Pourquoi donc les célèbres Pandectes de Florence, que Politien & d'autres savans ont cru archetypes, sont-elles en lettres majuscules; s'il existoit dès lors une autre écriture ?

La réponse n'est pas dificile. 1°. Les Pandectes de Florence ne sont pas en lettres (1) capitales. S'il en paroit de tems en tems quelques-unes; les minuscules y dominent. A proprement parler, ce fameux ms., si l'on en excepte les titres, est en demi-onciale; c'est-à-dire, en minuscule mêlée d'onciale. Le morceau figuré, que nous publions d'après (d) D. Mabillon, & les modèles donnés par Brencman sufisent pour en faire la preuve. 2°. Autre chose est de mettre par écrit ses pensées, autre chose de les mettre au net. Qu'un jurisconsulte, sur le-

(a) *Allat. animadv. p. 66.*

(b) *Ibid. p. 67.*

(c) *Ibid. p. 55.*

(d) *De re diplom. p. 357. Hist. Pandect. p. 155.*

(1) Le cardinal Norris (e) dit en général des Pandectes de Florence, qu'elles sont écrites en lettres majuscules romaines : *In Pandectis ante mille annos & quod excurrit, majori romanâ literâ exaratis &c.* Il faut que l'eminentissime auteur n'ait jeté les yeux que sur les titres & le premier mot des *alinea*, qui sont réellement en majuscule. Mais le corps du texte est en caractères minuscules, mêlés de plusieurs lettres capitales onciales, & surtout de l'N. On sait que ce caractère s'est maintenu dans la minuscule bien des siècles après le VIe. » On » s'est souvent servi, dit (f) M. Maffei » du nom de caré, en parlant des mss. » latins en lettres majuscules, tels que « les Pandectes florentines, auxquelles » il convient très-peu, & moins encore » celui de caractère pisan, que d'autres » leur donnent. «

(e) *Cænotaph. Pis. dissert. 4. cap. ult.*

(f) *Veron. illustr. col. 334.*

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. VI. Art. I.

quel un Empereur se seroit déchargé de dresser un corps de loix, se fût amusé à les peindre en lettres majuscules, soit capitales, soit onciales; cela n'est guère vraisemblable. Mais rien n'empêche que ce recueil de jurisprudence une fois rédigé, n'ait été transcrit avec toute la magnificence possible. Un ms. destiné pour les Préfets de Rome, ou les Exarques de Ravenne, ne pouvoit manquer d'être écrit avec grand soin, & rélevé de tous les agrémens, qui pouvoient réhausser le prix d'un pareil ouvrage. 3°. On peut tourner l'objection en preuve. Puisqu'on a des monumens en écriture minuscule & cursive, plus d'un siècle avant Justinien I; ses loix ont donc pu être écrites d'abord en ces caractères. Tout ce qu'on avance d'ailleurs, pour décorer les fameuses Pandectes florentines du titre d'original, est frivole, & ne prouve rien. Il n'est donc pas possible de refuser aux Romains l'écriture minuscule, ni d'en atribuer l'invention aux nations barbares. Le célèbre Cassiodore, senateur romain & depuis moine & abbé au VIe. siècle, n'en employoit point (1) d'autre, en transcrivant les divines Ecritures. On la retrouve dans les mss. écrits durant le VII. & la moitié du VIIIe. siècle. Elle est si commune au IXe. & il en reste tant de mss. qu'il est impossible de la révoquer en doute.

Ecriture minuscule des Romains prouvée par l'exemple & les livres des Grecs.

IV. L'existence du caractère minuscule chez les Romains peut encore se prouver par l'exemple des Grecs. Les premières lettres de ceux-ci furent majuscules, & cependant dès les anciens tems, l'écriture minuscule grèque, apelèe ronde στρογγύλη, s'est formée, ainsi que la cursive liée & pleine d'abréviations. Si les anciens Grecs eurent leur minuscule, comme l'on n'en peut douter, à quelle antiquité remonte-t-elle? C'est ce qu'il n'est pas dificile de tirer de leurs marbres & de leurs médailles, comme l'a remarqué D. Bernard de Montfaucon. On découvre en effet quelques commencemens ou *(a)* prémices de minuscules dans les anciennes inscriptions grèques. Le cabinet de M. le marquis *(b)* Maffei en renfermoit une excellente, que Spon avoit déja vue dans l'isthme de Corinthe. La tribu

(a) *Palæograph. græca p. 176.*

(b) *Veron. illustr. col. 328.*

(c) *Cassiodor. oper. t. 2. p. 545. col. 2.*

(1) *Hunc (c) autem Pandecten propter copiam lectionis minutiore manu in quaternionibus quinquaginta tribus æstimavimus conscribendum; ut quod lectio copiosa tetendit, scripturæ densitas adunata contraheret.* Cassiodore donne le nom de Pandectes aux livres de l'ancien & du nouveau Testament.

romaine, dont se dit Licinius Priscus, & les jeux encore alors célèbres dans l'isthme, font conoitre qu'elle fut gravée dans les bons tems : & néanmoins on y voit trois ou quatre lettres constamment & totalement de la forme minuscule.

Cette écriture a-t-elle été portée des Grecs chez les Romains ou des Romains chez les Grecs ? C'est un problème qu'il n'est pas aisé de résoudre. Nous avons découvert & la minuscule grèque & la minuscule romaine dans un des plus précieux & des plus anciens livres, qui soit en Europe. C'est l'incomparable ms. du Roi 107. qui renferme les Epitres de S. Paul en grec & en latin. On y rencontre aux feuillets 162. & 163. quatre pages, qui ofrent une ancienne écriture grèque à deux colones. Les deux pages, où devoit se trouver la version latine, ont été omises à cause de cette écriture, sur laquelle on a recrit le texte grec des Epitres aux Corinthiens. On a seulement observé de changer le haut en bas. Outre l'écriture onciale, on aperçoit souvent en marge les noms de plusieurs auteurs en écriture grèque minuscule & même un peu liée, qui paroit du même tems. On y voit aussi la marque de *Chorus*. Le nom de *Merops*. s'y présente souvent tout au long, ou en abrégé, ainsi que celui de θεράπων. Il y a lieu de croire que c'est la Mérope d'Euripide. Les noms des acteurs & les corrections interlinéaires sont d'une encre plus jaune, quoique bien plus ancienne que le ms, qui est lui-même d'une très-grande antiquité. Nous n'avons transcrit que les derniers vers de la quatrième page. On pouroit pourtant lire la plûpart des précédens, quoiqu'avec plus de dificulté.

L'écriture minuscule latine paroit dans deux petites lignes écrites à la marge du même ms. aux feuillets 67. & 90. Cette addition prouve que cette minuscule a dû être mise peu de tems après le ms, par celui qui l'a revu. Si cette écriture a été peinte en Grece, comme il y a lieu de le croire ; on en conclura qu'elle étoit en usage, du tems au moins de l'empereur Constantin. Car depuis la chute de l'empire d'Orient ; on a bien conservé quelques anciens usages des Latins ; mais on n'en a plus emprunté de nouveaux.

Minuscule romaine confondue avec la cursive par diférens auteurs :

V. Allatius trouve une grande diférence entre l'ancienne minuscule & la moderne. La première, selon lui, prenoit diverses formes en diverses occasions. Dans un siècle, dit

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. VI. ART. I. diverses espèces de minuscule : antiquité du mſ. du Roi 256 : écriture aldine.

l'abbé de (*a*) Godwic, elle paroit alongée, mince, aiguë; dans un autre on la voit ronde, carée, obtuse, tremblante. Il est visible que ces auteurs confondent la minuscule, dont les lettres sont isolées & sans liaison, avec la minuscule aiguë, liée, & expéditive. D. Mabillon (*b*) a distingué jusqu'à trois sortes de minuscules romaines, la ronde, la cursive & la minuscule de même forme que la capitale & l'onciale. La dernière, qu'il qualifie de menue & très-menue, se trouve par-là confondue avec la petite capitale & avec l'onciale d'une grandeur mediocre. Struve (*c*) a su éviter cette méprise. Il a prétendu, avec raison, que les anciens apeloient minuscules les lettres, qui de majuscules qu'elles étoient d'abord, prirent dans la suite la forme de notre petit romain. Il n'en cherche point la preuve ailleurs, que dans quelques inscriptions antiques, où plusieurs de nos minuscules se rencontrent.

Ce caractère romain, renouvellé sous Charlemagne, est devenu célèbre, par l'usage, qu'en ont fait presque tous les peuples d'Europe. On lui a donné le nom de carolin & quelquefois celui de gallican, sans néanmoins le confondre avec l'écriture minuscule, usitée dans les Gaules avant la mérovingienne. Nous ne tarderons pas à faire conoitre plus particulierement le caractère carolin.

L'écriture italique, dont Alde Manuce passe pour l'inventeur, est au fond la même que la minuscule romaine. Elle ne s'en écarte, qu'en ce qu'elle est plus maigre, plus pressée, un peu plus panchée, & tirant sur la cursive. Elle a raport aux anciennes écritures, autant qu'elle vient d'elles. Elle n'en est guère qu'une variété. A l'égard de ses lettres majuscules, elle ne manque pas de modèles antiques. Nous trouvons en éfet, dans diverses inscriptions romaines des meilleurs tems, une écriture panchée en lettres majuscules très-élégantes. L'écriture aldine est apelée cursive & cancellaresque (*d*) dans deux brefs, l'un de Jule II. du 27. janvier 1513. l'autre de Leon X. deux mois après.

L'usage du petit caractère romain est plus ordinaire dans les mſſ. que celui du mérovingien au VIIe. siècle. Le premier devint plus fréquent, à mesure que le maintien de la Foi & la discipline ecclésiastique mit dans la nécessité de transcrire les livres sacrés, les actes des conciles & les ouvrages des Ss. Pères.

(a) *Chronic. Godwic. p.* 19.

(b) *De re diplom. p.* 47. 51.

(c) *De criter. mſſ.* §. *XII. p.* 16.

(d) *Chevillier de l'orig. de l'imprim. part.* 2. *ch.* 1.

V.e DIVISION. ECRITURES MINUSCULES DES MANUSCRITS. I ET II.me SUBDIVISIONS CONTENANT LA ROMAINE ET LE I.er GENRE DE LA LOMBARDIQUE.

I
Non tamen ne circa difficillimo me arcesper rimoque tempore scribere et haec ea adversum verana in pio numbere rum disilum creatur a merere ad firmamentem ad generum surre. multi ta am per omnes ferme romani imperii provincias

II
Ego Sallustius Lege emendaui Romae felix. Olibrio et Probino
Rufus ...
LIB VIIII EXPLICIT INCIPIT X

II
Judicium vero eum diu tabu... nullum esse eidud nisi superbie propter quem deceptus fuit

I
Huius modi hominis super reparator dns ...

II
Ego Domnus de Mulieres chananea quae dixit ei ...

II
Adeamus uenerabilis abba ...

V
Quae dō semel sacrata fuerint maneant ...

III
Inter ea cum agothorum inruptione agentium rubres ... impetu ... magna ...

2
post uulnera corpo ris. post uerba ma le suadentis uxoris: post contumeliosa dicta consolantium

4
beata uita cognitio divinitatis ...

III
... hebraice significat ...

IIII
Sollemnitati ...

IV
sententia ex Senati consulto dixerunt eidib: decemb: L. Caecilio Q. F. Q. Mucio Q. F. Cos. Quem agrum ... terminus stat.

V
Racum losonne. COTIJ REGNVM

IX
...

3
Et in sfre libere ...

Il fallut encore fournir aux Eglises les mſſ. dont elles eurent beſoin pour la célébration de la liturgie & des divins ofices. Auſſi conſerve-t-on de toutes parts, dit (a) M. le marquis Maffẽi, des livres écrits en minuſcule, avant Charlemagne. Dans les plus anciens en écriture onciale, on trouve ſouvent des mots en lettres minuſcules à la fin des lignes. On y rencontre des corrections & des notes écrites en ce caractère aux VI. VII. & VIIIe. ſiècles. C'eſt ceque nous avons remarqué dans pluſieurs mſſ. & ſurtout dans le mſ. du Roi (1) 256. où les écritures minuſcules ſervent à corriger le texte. Nous verrons ailleurs qu'elles prirent plus d'une fois dans les diplomes la place des curſives. Ce qui nous reſte à dire ſera ſuffiſamment conoitre les principales eſpèces de la minuſcule romaine proprement dite. Elle paroit à la tête de la cinquième diviſion des écritures des mſſ. dans notre planche XLIX. dont la première ſubdiviſion renferme trois genres de minuſcules romaines.

(a) *Veron. illuſtr. p.* 336.

V^e. DIVISION.

I^e. SUBDIVISION.

Minuſcules romaines, mêlangées & tirant ſur les nationales.

VI. Au premier ſe raportent celles, qui admettent un mêlange de quelques lettres onciales & curſives. Nous en diſtinguons quatre eſpèces.

I. GENRE.

I^e. *Eſpèce.*

La première ſe caractériſe par des *a* en forme d'*u* & par des *ſ*, *s*, *g*, d'une figure ſingulière. Le modèle, que nous en avons fait graver, d'après (*b*) D. Mabillon, eſt tiré du fameux mſ. de S. Hilaire du Vatican, écrit au commencement du VIe. ſiècle. Voici le texte, avec la note en curſive de celui qui collationna le mſ: *Non ſum* (*c*) *neſcius difficillimo me aſperrimoque tempore ſcribere & haec adverſum veſanam impiorum hereſim Dei filium creaturam eſſe adfirmantem adgreſſum fuiſſe, jam per omnes fermè Romani imperii provincias (Eccleſiis morbo peſtiferæ hujus prædicationis infectis.)* La note en curſive de celui qui fit la reviſion du mſ. eſt conçue en ces termes: *Contuli in nomine Domini Jeſu Chriſti aput* (2) *kaſulis*

(b) *De re diplom. p.* 355.

(c) *Hilar. lib.* 6. *de Trinit.*

(1) Ce livre, qui renferme les quatre Evangiles, n'eſt eſtimé que du VIIIe. ſiècle dans le catalogue de la bibliothèque du Roi. Mais on peut le faire remonter juſqu'à la fin du VIe. ou du moins au commencement du ſuivant. En éfet les mots n'y ſont jamais diſtingués; ou ſi l'on trouve quelquefois un intervalle entr'eux; ce n'eſt que pour ſupléer aux diverſes interponctions, qui n'y paroiſſent jamais. Car nous comptons pour rien, celles qu'on y a miſes depuis. Au VIIIe. ſiècle les mots ſont au moins diſtingués quelquefois; s'ils ne le ſont pas toujours. Les points étoient alors également mis en uſage. Le mſ. porte encore d'autres caractères d'une haute d'antiquité.

(2) On lit ici *aput* pour *apud*. Ce

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. VI. ART. I.

constitutus, anno quarto-decimo Trasamundi Regis. Cette date revient à l'an 510. comme l'écrit (*a*) lui-même D. Mabillon, d'après Holstenius. C'est donc par inadvertance, que notre savant Bénédictin a dit plus haut, que le mſ. a été écrit sur la fin du IV. ou V^e. siècle. Il s'est corrigé lui-même dans son (*b*) suplément, où il assure que le S. Hilaire du Vatican est de la fin du V. ou du commencement du VIe. siècle. Cependant le P. Germon (*c*) non-seulement a reproché à D. Mabillon cette méprise d'un moment, il en a encore abusé, pour faire croire que la science des antiquaires (1) est toujours douteuse & incertaine. Ce Jesuite voyant les caractères minuscules romains, mêlés avec les cursifs dans la note du reviseur du mſ. a prononcé que cette écriture étoit barbare, recente, & suspecte. C'est une suite de l'ignorance, peutêtre afectée, où il étoit par raport à l'écriture minuscule & cursive des Romains. Nous ne nous amuserons pas ici au détail des mauvaises dificultés, qu'il a entassées contre la note du S. Hilaire. M. le marquis Masséi, juge non suspect, les a méprisées, & d'ailleurs on y a répondu sans replique, dans un (*d*) ouvrage fort connu des savans.

(a) *De re diplom. p. 356.*

(b) *Suplem. de re diplom. p. 78. 79.*

(c) *De hæretic. codd. corruptor. p 448. 443.*

(d) *Vindiciæ veter. codicum confirm. c. 7. p. 196. & seq.*

IIe. Espèce.

La seconde espèce de minuscule romaine est longue, indistincte & mêlée de lettres cursives. Le modèle, qu'en ofre la planche XLIX. est ce sommaire du 6e. chapitre du huitième livre de la Cité de Dieu : *Quid sunt sensibilia, quid intelligibilia?* Cette écriture du V. au VIe. siècle a été figurée sur

changement du *d* en *t* est fort commun chez les anciens, qui disoient, *haut, set* &c. pour *haud; sed* &c. Le *t* ne se changeoit pas moins souvent en *d*. On lit dans les inscriptions *fecid* pour *fecit*, &c. Le *d* n'étant qu'un adoucissement du *t*, le premier prend sans cesse la place du dernier dans les mſſ. antiques. Comment donc l'auteur de *La vérité de l'histoire de l'Eglise de S. Omer* a-t-il pu *e*) sérieusement objecter à la charte d'Adroald qu'elle porte *Sitdiu* pour *Sithiu*? Quand on se sert de pareils changemens d'orthogtaphe, pour dégrader les anciens diplomes; on n'est guère en état de discerner les faux des véritables.

(1) *In his enim judiciis*, dit le (*f*) P. Germon, *facilè aberratur aliquot aut etiam pluribus annis, imò integris interdum SÆCULIS. Nam quis in illa arte magis versatus, quam Mabillonius fuit? Atqui tamen JUDICAVERAT codicem Hilarii, qui asservatur in archivo ecclesiæ Vaticanæ scriptum esse* sub finem quarti sæculi, aut ineunte quinto, *cùm sæculo sexto certè non sit antiquior.* Que deviennent la sincerité chrétienne & l'équité naturelle; s'il est permis d'assurer que D. Mabillon a *jugé* le mſ. de S. Hilaire de la fin du IV. ou du commencement du Ve. siècle, pendant qu'il le dit écrit au commencement du suivant? Consulte-t-on la raison, quand on argumente d'une pure inadvertance échapée à un auteur, qui se corrige lui-même deux lignes après sa méprise? Telle est la bonne-foi du sophiste, qui s'est élévé contre D. Mabillon & les anciens monumens, qu'il a publiés!

(e) *Pag. 78. 79.*

(f) *De hæretic. codd. corruptor. p. 433.*

le feuillet 231. ℣. du mſ. de S. Germain des Prés 766.

IIIᵉ. Eſpèce.

La minuſcule romaine de la troiſième eſpèce, tire beaucoup ſur la curſive. Notre planche en fournit trois exemples: 1°. *Senſum Platonis de ideas (ideis.)* Ce ſommaire du VIIIᵉ. chapitre du VIIᵉ. livre de la Cité de Dieu, eſt d'une écriture de deux ages, de deux mains & de deux encres. Il n'eſt pas cependant poſtérieur au VIᵉ. ſiècle. Nous l'avons pris au feuillet 218. du même mſ. 2°. *Regula ſci (ſancti Baſilii.)* Ce titre, en petite minuſcule romaine du VIIᵉ. ſiècle, ſe lit au haut du feuillet 42. du mſ. 400. 2. de la bibliothèque de S. Germain des Prés. 3°. *Quia in formâ Dei ſuprà Angelos XPS (Chriſtus.)* Cette minuſcule romaine indiſtincte, petite, & mêlée d'une ou deux lettres onciales, a été tirée du mſ. 766. fol. 270. de la même bibliothèque, écrit au V. ou VIᵉ. ſiècle. Cette écriture ſert de ſommaire au chapitre XV. du IXᵉ. livre de S. Auguſtin touchant la Cité de Dieu.

IVᵉ. Eſpèce.

La quatrième eſpèce de minuſcule romaine antique eſt fort petite, un peu inclinée, indiſtincte, & quelques-unes de ſes lettres ſont liées Le même mſ. nous en a fourni cet exemple: *Quia in nulla ſtoria (hiſtoria) invenitur in alicujus civitatis excidium evaſiſſe eos, qui in templis Deorum fugierunt.* C'eſt le ſommaire du ſecond chapitre du livre premier du grand ouvrage de la Cité de Dieu.

II. GENRE.

Le ſecond genre de minuſcule romaine comprend les écritures mêlangées, & qui tirent ſur la ſaxone & la lombardique. Elles ſont diſtinguées en trois eſpèces figurées ſur notre planche XLIX.

Iᵉ. Eſpèce.

La première tirant ſur la lombardique, eſt mêlée de quelques onciales. Le modèle, que nous en avons fait repréſenter, contient le 46ᵉ. capitule ou ſommaire de l'ouvrage de S. Auguſtin, touchant l'accord des quatre Evangeliſtes. Ce capitule eſt ainſi énoncé: ***XLVI. De muliere Chananea quae dixit: Et canes aedunt de micis cadentibus de menſâ.*** Cette écriture indiſtincte du VII. au VIIIᵉ. ſiècle, a été deſſinée ſur le mſ. de S. Germain des Prés 758. fol. 38. ℣. col. 1. On doit ſurtout remarquer la figure & la valeur des chifres.

IIᵉ. Eſpèce.

La ſeconde eſpèce de minuſcule romaine, tirant ſur la ſaxone, eſt régulière, proportionnée, & mêlée d'onciale. Souvent ſes *t* ne diffèrent point des *i*, ſes jambages ſont déſunis,

ses queues sont tranchées obliquement, & ses jambages sont ordinairement courbés en pointes. L'exemple, que nous en donnons d'après (*a*) Schannat, renferme ce texte : *Quod etiam venerabilis abba Huoggi obnixis precibus à rege piissimo Arnolfo inpetravit & sanctae Fuldensi aecclesie restituit.* Cette écriture de l'an 891. fait partie de l'inscription en lettres d'or, qu'on lit à la fin du fameux mf. des Evangiles, restitué à l'abbaie de Fulde, par Arnoul roi de Germanie. L'inscription porte que ce précieux livre fut écrit de la propre main de S. Boniface, & apuie ce fait sur la rélation des vieillards, *Ut nobis seniorum relatione compertum est.* Les Bollandistes (*b*) éblouis par cette pieuse tradition n'ont pas balancé à dire, que ce mf. est de la main du saint apôtre d'Allemagne. Mais l'écrivain ou copiste ne s'est-il pas fait conoitre lui-même ? On lit à la fin de l'Evangile de S. Jean, qui termine le volume : *Finit. Amen Deo gratias ago, Vidrug scribsit.* Le docte Schannat croit que ce Vidrug est un des prêtres, qui soufrirent le martyre avec S. Boniface. Il ajoute une raison d'un très-grand poids, pour prouver que les savans Jesuites d'Anvers ont suivi une fausse tradition ; c'est que le mf. est en écriture saxone, cursive, liée, dificile à lire, & cependant la plus ordinaire en Allemagne au VIIIe. siècle. Or S. Boniface se plaint (*c*) de ne pouvoir lire ces écritures minuscules compliquées *minutas & connexas*, & prie Daniel évêque de Vinchester de lui envoyer des livres en écriture claire, distincte, & dont les lettres ne soient ni liées ni conjointes, *libros claris, discretis & absolutis litteris scriptos.* Est-il donc vraisemblable que S. Boniface, qui ne pouvoit lire que très-dificilement les écritures cursives, ait écrit un livre entier en ce caractère ? La distinction qu'il met lui-même entre les écritures liées & non liées de son tems, est une démonstration complète, de l'existence des anciennes cursives des VII. & VIIIe. siècles, que les Germons & les Hardouins ont livrées aux faussaires des tems postérieurs. Secret merveilleux pour répandre sur l'antiquité un afreux pyrrhonisme, & pour se débarasser une bonne-fois de l'autorité des anciens !

IIIe. Espèce. La troisiéme espèce de minuscule romaine est mêlée d'onciales. Notre planche en ofre quatre modèles. 1°. *Interea Roma Gothorum inruptione agentium sub rege Alarico atque*

(a) *Vindemiæ litter. p.* 226.

(b) *Acta sanct. Junii t.* 1. *p.* 493.

(c) *Epist.* 3. *S. Bonifacii apud Serrarium.*

impetu magnæ cladis everſa eſt. Cette écriture tirant ſur le gros ſaxon rond, ſe trouve ſous le titre 69. des Retractations de S. Auguſtin, dans le mſ. de S. Germain des Prés 766. fol. 13. ỳ. Elle eſt par conſéquent du v. au vi^e. ſiècle. La ruine de Rome, dont il y eſt parlé, arriva l'an 410. 2°. *Poſt vulnera corporis, poſt verba male ſuadentis uxoris, poſt contumelioſa dicta conſolantium.* Cette minuſcule romaine du viiie. ſiècle tire ſur la demi-onciale ſaxone. De plus, elle eſt tranchée, aiguë, à gros trait, diſtante & ſingulière dans ſes *n* ouvertes par le haut en forme d'*u*. Notre modèle eſt tiré de la *(a)* Chronique de Godwic, où il eſt figuré d'après un mſ. de l'abbaie de Werden, contenant la dernière partie des Morales de S. Grégoire le Grand ſur Job. 3°. *Metrum ïambicum, & eſt primus verſus trimeter, ſecundus &c.* Cette minuſcule très-élégante du v. au vi^e. ſiècle ſe trouve au feuillet 46. du beau S. Prudence de la bibliothèque du Roi. C'eſt le mſ. 8084. en lettres romaines capitales, ſans diſtinction de mots. 4°. *Beata* (*b*) *vita cogitatio divinitatis, virtus divini operis eſt: virtus boni operis fructus aeternitatis eſt. Qui ſecundum ſaeculum ſapiens eſt, ſecundum Deum ſtultus eſt.* Cette belle minuſcule romaine à petites diſtinctions inégales, tire un peu ſur la ſaxone. Nous l'avons fait deſſiner ſur le modèle (*c*) publié par M. Maffei, & tiré d'un mſ. du Chapitre de Verone, contenant les livres de S. Iſidore du ſouverain bien. On y emploie fréquemment le *d* pour le *t*, & les conjonctions de lettres. Il paroit du commencement du viiie. ſiècle.

(a) *Pag. 36. n. 2.*

(b) *Iſidor. de ſum. bono. lib. 2. c. 1.*

(c) *Opuſcol. eccleſ. tab. 3. n. 14.*

Minuſcules romaines élégantes & renouvellées.

VII. Les écritures minuſcules romaines ſont plus ou moins élégantes, à proportion de l'habileté des mains, qui les ont tracées. Renouvellées en divers tems, elles ont enfin aquis la beauté & la perfection des caractères de nos meilleures imprimeries. Nous les conſidérons ici ſelon la forme élégante, qu'elles prirent depuis le viiie. ſiècle juſqu'à Hugues Capet. Des ces écritures minuſcules romaines antiques, & de celles, qu'on renouvella au xvie. ſiècle, nous avons formé le troiſième genre de la première ſubdiviſion de la planche xlix. que nous expliquons. Sous ce genre, cinq eſpèces ſont repréſentées.

IIIe. Genre.

La première ſe diſtingue par une minuſcule élégante, proportionnée, diſtincte & obliquement tranchée. L'exemple,

I. Eſpèce.

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. VI. Art. I.

que nous en avons fait graver d'après (*a*) D. Mabillon, ofre ces paroles de S. Augustin sur le Pseaume 141 : *Solemnitati Martyrum sicut devotè celebritatis vestre, ità nostre servitutis sermo debetur. Sed meminis.* Ce modèle est tiré d'un ms. de S. Remi de Reims, écrit dans cette célèbre abbaie, sous le règne de Louis le Débonaire; c'est-à-dire, avant la fin de l'année 840. Fréquemment l'*e* simple y prend la place de l'*æ*. Peut-on donc s'empêcher de relever en passant, la bevue de l'écrivain de l'église de S. Omer, qui donne pour (*b*) règle générale, que les simples *e* caractérisent les monumens du XII. ou XIII. siècle? Ne rapelons pas ici d'anciennes (*c*) inscriptions, où la diphtongue *æ* est remplacée par l'*e* simple. Ces discussions doivent être réservées pour le chapitre, où nous traiterons de l'orthographe.

(a) *De re diplom. p.* 362. *n.* 2.

(b) *La vérité de l'hist. de S. Omer p.* 78.

(c) *Nouv. Traité de dipl. t.* 2. *planche* 26. XI. III. *espèces. Planche* 27. *X. genre* I. *espèce n.* 2.

IIe. Espèce.

La seconde espèce de minuscule romaine élégante est presque distincte, mais un peu massive. Le modèle, que nous en donnons, renferme ces paroles de S. Augustin : *Desiderat anima nostra in verbo Dei gaudere vobiscum, & in illo vos salutare. Quod ergò Dominus dat.* Cette minuscule figure dans la Diplomatique (*d*) de D. Mabillon. Il l'avoit tirée d'un ms. de S. Remi, transcrit par ordre de Wolfaire, abbé & archevêque de Reims du tems de l'empereur Charlemagne, après le commencement du IXe. siècle. Ce ms. renferme une partie de l'ouvrage de S. Augustin sur les Pseaumes.

(d) *Tab. X. p.* 361. *n.* 1.

IIIe. Espèce.

La troisième espèce de minuscule romaine élégante, est de deux mains & farcie d'abréviations; comme l'on peut voir dans notre modèle, qui renferme ce texte des commentaires de S. Jerôme sur Jeremie : ... *Proseos. Nos turbidam interpretati sumus; quod verbum hæbraicum significat. Pro quo communis æditio habet geoi. Quia ergò suprà filios Memphis & Taphnis posuerat, qui constupraverunt Israhel usque ad verticem; nunc manifestius Aegiptum nominat &c.* Les deux premières lignes sont du IXe. siècle, & les suivantes du Xe. Nous les avons prises à la page 11. du ms. du Roi 1820. La feuille de parchemin, où elles se trouvent, est plus récente & totalement diférente des autres, qui composent le ms. Observez 1°. grand nombre d'abréviations : 2°. leurs figures, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, mais venant de l'antiquité : 3°. les ę avec cedille, pour *æ* ou *ae* : 4°. *æ* pour *e*

ſimple : 5°. conjonctions de lettres non-ſeulement de l'& dans les mots, mais de *ra* & d'*nt*, qui ſemblent dénoter au moins le commencement du xe. ſiècle & le précédent dans la minuſcule : 6°. marque d'abréviation pour *m* & *n* : 7°. les figures des points : 8°. ces derniers ſervant de virgules. On en trouve pluſieurs d'une main poſtérieure dans ce mſ. dont nous avons ci-devant donné la notice.

IV. Eſpèce.

La minuſcule renouvellée ſur le déclin du xve. ſiècle & au commencement du xvie. conſtitue la quatrième eſpèce de romaine élégante. Le modèle, que nous en avons fait graver dans notre planche, eſt tiré d'une copie du célèbre Senatus-conſulte ſur les limites des Genois & des Veturiens, dreſſé 117. ans avant J. C. Voici le texte tranſcrit au xvie. ſiècle, d'après une table d'airain, trouvée en 1506. dans le territoire de Genes : *Sententiam ex* (1) *Senati conſulto* (2) *dixſerunt* (3) *eidib* : (4) *deceb : L. Cæcilio Q. F.* (5) *Q. Minucio. Q. F.* (6) *Cos. qua ager privatus* (7) *Caſteli Veituriorum eſt : quem agrum eos vendere* (8) *heredemq ; ſequi licet : is ager vectigal* (9) *nei ſiet : Langatium* (10) *fineis agri privati ab rivo infimo : qui oritur ab fonte in Manicelo : ad* (11) *flovium Edem :* (12) *ibi terminus ſtat.* Ce monument eſt raporté par (*a*) Briſſon ; mais on trouve ici des variantes importantes, au moins pour l'orthographe. Il faut dire la même choſe de l'édition, que M. Terraſſon en a donnée dans ſon Hiſtoire (*b*) de la Juriſprudence romaine. Ce ſavant prétend que les noms des conſuls Lucius Cecilius & Q. Mutius ne ſe trouvent nulle autre part. Dans notre modèle les accens ſur les *i* tiennent lieu des points, dont l'uſage n'étoit pas encore univerſellement reçu. Il y a pluſieurs mſſ. en minuſcule romaine, renouvellée dans la bibliothèque de S. Ouen de Rouen, dans celle des

(*a*) *Pag.* 478.

(b) *Append. p.* 61.

(1) *Senati* eſt ici pour *ſenatûs*. (2) *Dixſerunt* pour *dixerunt*. (3) *Eidibus* pour *idibus*. (4) *Deceb :* par abréviation pour *decembris*. (5) *Q. Minucio*. Dans Tite-live liv. 36. t. 2. pag. 140. nous voyons un Q. Minutius proconſul. Il avoit par conſéquent été conſul. Dans le 35e. livre, Q. Minutius fait la guerre en Ligurie & dans le livre 34. on trouve Quintus Minutius conſul avec L. Cornelius. A la page 88. du même livre, paroit Q. Minutius Thermus conſul. Le collegue de L. Cecilius eſt apelé Q. Mutius, au lieu de Minucius dans les Faſtes. C'eſt ſans doute une faute. Les livres de Titelive, où il auroit dû parler du Senatus-conſulte ſur les limites des Genois & des Veturiens ſont perdus. (6) *Cos.* c'eſt-à-dire : *conſulibus*. (7) *Caſteli* pour *caſtelli*. (8) *Heredemq ;* pour *hæredemque*. (9) *Nei ſiet*, pour *ne ſit*. (10) *Fineis* pour *fines*.

Chartreux de Gaillon & dans beaucoup d'autres. Bien des gens les prennent pour des livres imprimés ſur le velin, ou pour des mſſ. de la plus haute antiquité. Mais le caractère minuſcule renouvellé aux xv. & xvie. ſiècles eſt trop reconnoiſſable, pour que les antiquaires y ſoient pris. Avant l'invention de la preſſe roulante, ces mſſ. en écriture renouvellée, l'emportoient ſur les imprimés, pour la netteté des caractères & pour la beauté des enluminures.

V^e. Eſpèce.

La dernière eſpèce de minuſcule romaine eſt anguleuſe, briſée & à pointes naiſſantes. Nous en donnons pour exemple ces quatre mots, deſſinés ſur la fameuſe carte de Peutinger: *Lacum Loſonne. Cotii. regnum.* Il eſt viſible que ce caractère quoique fort élégant, tire ſur le gothique moderne commençant à éclore. Cette écriture ne peut être par conſéquent antérieure au xie. ſiècle. Ce qui acheve de nous en convaincre, c'eſt que deux *ij* de ſuite ſont diſtingués des *u* par des accens: uſage qui ne commença que *(a)* ſur le déclin du xe. ſiècle, & qui étoit encore fort rare au ſuivant. Si l'on juge par l'échantillon, que nous avons fait graver *(b)* d'après M. Schoefflin, de l'age de l'écriture employée dans la carte de Conrad Peutinger, telle qu'elle exiſte aujourdui dans la bibliothèque de l'Empereur; il faut beaucoup rabattre de ſon antiquité. M. Maffei n'a pas laiſſé de ſe ſervir de ce monument, pour prouver que l'écriture minuſcule remonte à un age très-reculé. » On a dit, le docte (*c*) marquis, ce genre d'écriture en» core plus ancien (que le Sulpice Sevère, daté de l'an 517.) » dans la fameuſe carte de Peutinger, aquiſe à grand prix par » le Prince Eugène, le héros de notre tems à tous égards. Les » paroles & les noms y ſont en caractère d'imprimerie bien » fait. Quant à l'antiquité de ce monument, on peut s'en con» vaincre par les tours, qui repréſentent Aquilée. Cette ville » n'étoit donc pas encore détruite, lorſque cette carte fut » dreſſée. « La foibleſſe de cette preuve eſt ſenſible. Aquilée fut détruite par Attila roi des Goths l'an 442. & par les Lombards en 590. Mais elle fut rétablie & ſubſiſta bien des ſiècles après, quoiqu'avec peu d'éclat. Il falloit donc avant toutes choſes, que le ſavant italien prouvât 1°. que ces tours ſon antérieures à la ruine de la ville par les Goths & les Lombards: 2°. que l'architecture & la forme de ces mêmes tours

(a) *V. notre 2. t. p.* 209. 210.

(b) *Alſatia illuſtrata p.* 49. 610.

(c) *Opuſcol. eccleſ. p.* 60.

caractérisent tellement les IV. & V^e. siècles, qu'elles ne peuvent convenir aux suivans. Il est très-probable que ces tours furent ajoutées à la carte de Peuttinger par les copistes, long-tems après le rétablissement d'Aquilée, c'est-à-dire, vers les commencemens du XIe. siècle.

En général l'age des écritures minuscules des mss. est assez dificile à distinguer, depuis le IXe siècle jusqu'au XIIe. Les liaisons de quelques lettres ensemble comme *ra*, le haut des *b d h l*, qui s'élevent au-dessus de la ligne commune, beaucoup plus chargé que le milieu, les piés des *m* & des *n* aigus & un peu tournés vers la gauche, quelques lettres onciales, qui reviennent de tems en tems au milieu des mots, comme N, R, Є, S, anoncent presque toujours le IXe. siècle. C'est ce qu'on voit en bonne partie dans quelques pages d'écriture minuscule, qui sont à la fin du ms. du Roi 256. pour supléer à ce qui manquoit. Nous avons indiqué (*a*) ailleurs les moyens de discerner l'age des minuscules, qui ont regné dans les mss. depuis le commencement du IXe. siècle jusqu'à la fin du XII. Les articles suivans faciliteront encore davantage ce discernement.

(a) *Nouv. Traité de diplom. tom.* I. *p.* 405.

ARTICLE II.

Ecriture minuscule lombardique : le petit romain lui a-t-il donné naissance ? En quel païs a-t-elle eu cours ? Diverses sortes de minuscule lombardique dans les mss : après l'abolition de cette écriture, l'a contrefaisoit-on dans les monastères ? Usage & durée du caractère lombard en Italie & en France : seconde subdivision, & explication de la partie de la planche XLIX. *où sont renfermées les minuscules lombardiques du premier genre.*

D'où vient le nom de lombardique ? Origine de cette écriture. A-t-elle été employée ailleurs qu'en Italie ? Diverses sortes de lombardiques.

I. DE tous les autres noms, celui de lombardique a été le plus souvent donné aux écritures minuscules & cursives, dificiles à lire, & crues barbares par la plûpart des littérateurs. Plusieurs d'entre eux étant tombés sur des caractères obscurs & compliqués, leur donnerent le nom des Lombards, barbares sortis des extrémités de la Scandinavie &

II PARTIE. Sect. IV. Chap. VI. Art. II.

de l'Ocean, & qui ravagèrent l'Italie au VIe. siècle. Les savans n'ayant pas poussé plus loin leurs recherches, apelèrent encore gothiques les mêmes caractères, qu'ils prirent quelquefois pour des chifres. Il n'est pas rare de voir des auteurs apeler lombardiques des écritures antérieures à l'irruption des Lombards. Ces peuples etablirent une monarchie en Italie en 568. & y aprirent les arts & les modes des Romains. Comme ils y trouvèrent les écritures majuscules, minuscules & cursives en usage; ils les adoptèrent peu à peu, & se les rendirent propres. L'écriture apelée lombarde n'est donc point de l'invention de ces barbares; comme l'ont (1) prétendu certains auteurs. Si elle succéda à la gothique ancienne; elle n'est pas moins romaine d'origine. Pour ne parler ici que de la minuscule, elle n'est autre que le petit romain un peu alteré, & revêtu d'une forme accidentelle. Ce n'est donc pas la majuscule romaine dégénerée en minuscule lombardique, comme le prétend *(a)* Allatius, sans en donner la moindre preuve. C'est du menu caractère italien & non du cursif, dont Gerson entendoit parler; lorsqu'il demandoit une (2) écriture lisible, ponctuée, claire, sans conjonctions ou liaisons de lettres, & telle que celle des Lombards. Si D. Mabillon eût distingué d'abord de la cursive cette minuscule, si commune dans les mss; il n'auroit pas été *(b)* si embarassé; lorsqu'il voulut s'assurer des caractères spécifiques de l'écriture lombarde. En remontant de siècle en siècle jusqu'au tems où la romaine minuscule perdit son caractère propre & distinctif; il auroit découvert la forme de la minuscule lombarde; comme il aprit à fixer les élémens de la cursive par l'inspection des bulles & des chartes écrites en ce caractére.

(a) *Animadvers. in antiq. Etrusc. p. 69.*

(b) *De re Dipl. p. 49. n. VIII.*

Ce savant antiquaire distingue *(c)* l'écriture minuscule lombardique en ancienne & nouvelle, & prétend qu'elle *(d)* a été en usage en France. Nous croyons qu'il se trompe dans l'exemple qu'il en donne. Il cite les signatures originales des évêques

(c) *Ibid.*

(d) *Ibid. p. 51. n. XIV.*

(1) *Et eò usque gentis Longobardorum processit insania, ut Romanorum caractere litterarum penitus postposito, novas ipsi, & sua ineptia gentis barbariem indicantes, cifras pro litteris adinvenerunt.* Blondus Ital. illustr. Reg. p. 374.

(2) *Littera* (e) *sit legibilis, sit punctuata, sit purgata qualis est Lombardorum, non involvens se tractibus superfluis. &c.* Par ces paroles, le célèbre chancelier de l'Université de Paris ne désigne point d'autre écriture que celle, dont on se servoit en Italie de son tems. L'ancien caractère lombard étoit alors aboli.

(e) *Gers. de laude script. consid. 9.*

évêques du concile de Soissons, gravées dans sa planche *(a)* LV. Mais quoique les caractères en soient fort variés; nous n'avons pu y apercevoir le lombard. En quel païs ce caractère a-t-il donc été en usage? C'est ce qu'il faut examiner.

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. VI. ART. II.

(a) *Ibid. p.* 454. 455.

S'agit-il de la cursive lombardique des diplomes ou bulles? Il n'y a point de dificulté qu'elle n'ait eu cours en Italie sous diverses formes. S'agit-il de la lombardique des mss. postérieurs au IXe. siècle, tels que le Tacite de Medicis, le modèle d'écriture lombarde brisée, publié par (*b*) M. Muratori & tant d'autres mss? Qu'elle ait été employée en Italie seulement, c'est encore un fait certain. Une autre espèce de lombardique, telle que celle du ms. du Roi 7530. renfermant un recueil des anciens Grammairiens, du VIII. au IXe. siècle, n'est pas moins surement d'Italie, comme on en peut juger par le calendrier du Montcassin, où il paroit que ce livre fut transcrit. La dificulté ne regarde donc que les mss. lombardiques antérieurs au Xe. siècle. Peut-être ne s'en trouve-t-il pas moins en France qu'en Italie. La seule bibliothèque de S. Germain des Prés en fourniroit pour sa part plus d'une vingtaine. La plûpart viennent de l'abbaie de Corbie, & il est aisé de prouver qu'elle les possédoit dès le IXe. siècle. Il est vrai qu'ils auroient pu avoir alors été transportés d'Italie. Mais un de ces mss. porte qu'il a été écrit à Noirmoutier, par ordre de S. Adhelard abbé de Corbie, pendant son éxil. Dom Martène & D. Durand dans leur second *voyage* (c) *littéraire*, virent à Notre-Dame de Soissons les livres » de la Cité de Dieu, écrits en lettres lombardes il y a huit ou » neuf cents ans. « Ils trouverent à S. Hubert deux autres (*d*) mss. très-anciens de S. Isidore en mêmes caractères. Nous voyons la minuscule lombardique, avec la mérovingienne & la caroline à la fin du ms. 255. de l'abbaie de S. Germain des Prés, écrit vers le commencement du VIIIe. siècle.

(b) *Rerum italic. script. t.* 4. *p.* 240.

(c) *Pag.* 21.

(d) *Ibid. p.* 135.

Le Dictionaire (*e*) en deux grands volumes *in-folio*, qu'on croit avoir été formé par Ansileubus évêque Goth, est composé de plusieurs écritures, dont la plus ordinaire est lombardique. Après elle, la plus fréquente est une minuscule aiguë, qui a son onciale & sa capitale. Cette minuscule aproche de la caroline. Elle ne paroit pas seulement dans ces mss. comme dans plusieurs autres de la même lombardique sur le pié de corrections; elle ocupe des portions de feuilles, des feuillets

(e) *Ms. de Saint Germain des Prés* 12. 13.

entiers, le milieu de plusieurs pages, des parties de lignes, qu'on ne peut pas soupçonner d'avoir été laissés en blanc; si ce n'est qu'on les eût laissés à faire à une persone plus habile, actuellement sur les lieux. Si ce ms. a été fait en Italie; il faudra dire que dès le IXe. siècle, & peutêtre dès le VIIIe. la caroline étoit cultivée au-delà des monts. Si le ms. a été dressé en France; on y écrivoit donc en lombardique. Il se pouroit faire à la vérité que ce travail auroit été fait par des Italiens. Mais si l'on trouve cette réponse satisfaisante; croira-t-on que ces étrangers aient écrit tant de mss. en France? Cela peut donner matière à bien des doutes.

On pouroit dire que cette caroline, que nous qualifions aiguë, & que nous ne trouvons que dans les mss. lombardiques, devroit plutôt être nommée une espèce de lombardique; mais dans le Dictionaire cité, on découvre aussi de vraie caroline. Et cette caroline n'est pas sur le pié d'additions faites après coup; mais elle est sur les mêmes feuilles & les mêmes cayers, qui constituent en premier le ms. Ainsi la même dificulté reviendra toujours. On auroit pu dès-lors sans doute avoir introduit la caroline en Italie. Les François, qui y dominoient, avoient cette écriture toute formée dès le milieu du VIIIe. siècle. Comme ceux, qu'on envoyoit pour gouverneurs, pour juges, pour commissaires, étoient souvent des évêques ou des abbés; ils purent introduire en Italie leur manière d'écrire. Les nouveaux maitres des états ne manquent guère d'y trouver bien des imitateurs.

Usage fréquent de l'écriture lombardique : Quand a-t-on commencé, quand a-t-on cessé de s'en servir ?

II. Struve d'après D. Mabillon dit positivement, que (a) l'écriture lombardique succéda à l'italogothique ancienne au VIe. siècle, & que dès-lors elle fut d'un usage commun & ordinaire. Mais on a peine à croire que les Lombards, recemment arrivés en Italie, aient apris en si peu de tems l'art d'écrire à la romaine. Une troupe barbare de militaires ne change pas tout d'un coup de mœurs & d'inclinations: ce n'est qu'à la suite du tems, qu'elle imite les modes & les usages du païs, dont elle a fait la conquête les armes à la main. Mal-à-propos la plûpart des anciennes écritures purement romaines ont-elles été qualifiées lombardiques. M. Maffei (b) prouve très-bien, que la moitié des papiers de Ravenne & d'ailleurs ont été écrits avant l'arrivée des Lombards en Italie. On ne

(a) *De re diplom. p.* 46. *n.* 2. *Struv. de criter. mss. p.* 25. 27.

(b) *Opusc. ecclesi. p.* 59.

peut nier cependant que leur écriture ne soit très-ancienne. Cela paroit par plusieurs (1) monumens. Le célèbre abbé de Godwic (a) prétend que ce fut principalement au VII. & VIIIe. siècles qu'on employa les caractères lombards en Italie, pour transcrire non tous, mais plusieurs mss. On sait qu'il y en a grand nombre de cette écriture dans les plus célèbres bibliothèques de Rome. Cependant malgré les recherches, que M. le Cardinal Passionei fit faire en notre faveur il y a cinq ans, il ne fut pas possible de découvrir un seul ms. en écriture lombardique du VIIe. siècle. Nous avons donc lieu de croire que notre savant abbé alleman, qui nous renvoie aux modèles de sa première planche, aura pris pour lombardique la minuscule saxone, ou tirant sur la saxone. Struve ne (b) voyoit que l'ancien gothique (2) & le lombard dans les livres écrits depuis le VIIIe. siècle jusqu'au Xe. comme si toutes les écritures romaines n'avoient pas subsisté en même-tems avec les nationales ! Les Liturgies publiées par M. Muratori, avec des modèles de minuscule lombardique, ne permettent pas de douter que cette écriture n'ait été en usage après le IXe. siècle. Mais a-t-elle fini avec le suivant ? C'est surquoi les savans n'ont pas toujours été d'accord.

(a) *Chronic. Godwic. p. 16.*

(b) *De criter. mss. p. 17. & 27.*

S'il s'agit de la lombardique cursive ; elle paroit dans plusieurs bulles des Papes du XIe. siècle, & dans celles de Pascal II. Elle dura donc jusqu'après les commencemens du XIIe. S'agit-il de la minuscule lombarde ? On la trouve encore (c) dans quelques mss. du commencement du siècle suivant. D. Mabillon (d) a prétendu que depuis le XIIe. siècle elle est insensiblement parvenue à cette élégance & cette beauté, qui caractérise la minuscule romaine d'à présent. Mais il n'a pas fait attention 1°. que notre menu caractère élégant tire son origine des anciens mss. en minuscule romaine antique, & renouvellée sous Charlemagne ; 2°. que ce beau caractère a toujours subsisté à certains égards, en Italie avec la lombardique, en France avec le mérovingien, en Espagne avec le

(c) *Mus. italic. part. 1. p. 116.*

(d) *De re diplom. pag. 46.*

(1) *Cum in Italiam venissent Longobardi, è tabulis rasis subtilissimas fecerunt schedas : quas egomet sæpius vidi & legi, quanquam longobardicis litteris consignatas.* Pancirol. Rerum memorab. lib. 2. tit. XIII. p. 251.

(2) *A sæculo* (e) *octavo, scriptura talis planè obsoleta, & caracteres gothici atque longobardici in describendos codices introducti, uncialibus & majusculis ad initia codicum solum relictis.*

(e) *Struv. de criter. mss. p. 17.*

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. VI. ART. II.

wisigothique, en Angleterre avec le saxon; & en Allemagne avec le teutonique. Toutes ces écritures nationales ne sont que le petit romain, mêlé de cursive & de quelques traits accidentels, sur lesquels sont fondées leurs dénominations & leurs diférences caractéristiques. C'est sans doute sous ce point de vue qu'au XIe. siècle l'écriture lombardique étoit apelée (*a*) romaine. D. Mabillon reconoit lui-même que toutes les écritures romaines se trouvent dans les mss. avec les écritures prétendues barbares. Mais c'est sans raison que le P. Germon (*b*) soutient que la pure romaine y étoit la plus ordinaire aux VII. & VIIIe. siècles.

(a) *De re diplom.* p. 52.

(b) *Discept.* 1. p. 52. 53. *discept.* 2. p. 49. 50.

Les antiquaires italiens du dernier siècle avoient des idées bien diférentes des nôtres, sur la durée de l'écriture lombardique. Le pieux & savant Cardinal Bona les ayant consultés sur ce sujet, ils lui répondirent (1) que ce caractère avoit fini avec le Xe. siècle. Une pareille décision, sur un point de cette importance, fait voir qu'on ne sauroit être trop circonspect, quand il s'agit de prononcer sur des questions & des faits, qui dépendent d'une conoissance parfaite de l'antiquité. Un ou deux exemples sufisent pour montrer qu'il s'en faut beaucoup que le Xe. siècle n'ait été le terme de l'écriture lombardique. 1°. Dans le livre intitulé : *Antiquissimi Virgiliani codicis fragmenta & picturæ ex bibliothecâ Vaticanâ*, & dédié au Pape Benoit XIV. on donne la notice d'un beau ms. de forme carée, écrit en caractères lombardiques au XIIe. siècle. C'est le ms. alexandrin 1671. de la bibliothèque du Vatican. 2°. D. Mabillon, qui dans sa Diplomatique (*c*) avoit borné la durée de l'écriture lombarde au douzième siècle, a prouvé (*d*) depuis par deux mss. qu'elle a été en usage jusque vers l'an 1227. Dans son voyage d'Italie, il vit ces mss. dans la bibliothèque de l'abbaie de Cave.

(c) *Pag.* 461.

(d) *Mus. ital.* part. 1. p. 116.

Contrefaction des écritures lombardiques dans les monastères, imagination fausse & dangereuse.

III. Le P. Germon (*e*) n'avoit garde d'épargner le caractère lombard. Il ne tient pas à lui, qu'on ne le prenne pour une écriture de faussaires. Richard Simon s'étoit aussi imaginé que des imposteurs ont pris la peine de contrefaire l'écriture lombardique, & d'écrire de la sorte, je ne dis pas seulement

(e) *Discept.* 1. pag. 63.

(f) *Lib.* 1. *rerum liturg.* c. 12. p. 83.

(1) *Ejusdem ævi*, dit le (*f*) cardinal, *decimi nimirùm sæculi, est codex Chisius* (de Chisi.) *Nam caracterem lombardicum quo scriptus est, in fine ejus sæculi desiisse viri periti, à me consulti, asseverant.*

des actes, mais des livres entiers. La preuve qu'il en donne, décèle la justesse de son jugement & toute la finesse de sa critique. » Comme (*a*) la meilleure partie (des mss. latins) » vient des moines ; il seroit bon, dit-il, de visiter leurs bi» bliothèques : mais elles ne sont pas toujours sûres ; car comme » ils avoient chez eux des copistes de profession, avant l'in» vention de l'imprimerie ; parmi ces copistes, qui renouvel» loient non-seulement les vieux livres, mais aussi les vieux » titres : il s'en trouvoit, qui avoient la main assez bonne pour » figurer adroitement de vieux caractères. (Admirez la con» séquence :) Ainsi tout ce qu'on trouve de mss. en lettres » lombardes dans les archives des moines Bénédictins, ne vient » pas toujours d'une main aussi ancienne qu'est l'écriture lom» barde. Il faut dire la même chose des autres écritures. «

(a) *Biblioth. crit. t.* 1. *p.* 278.

Deux sophismes font tout le prix de ce beau raisonnement. 1°. Simon supose comme un fait constant, que les moines renouvelloient les mss. & les titres, en contrefaisant les anciennes écritures. Par raport aux mss. il n'y a nulle aparence qu'ils se soient donné la peine d'imiter des caractères aussi compliqués & aussi dificiles à lire, que le sont les mérovingiens, les lombardiques &c. S'ils l'ont fait, par quel hazard n'en trouve-t-on pas la moindre trace dans toute l'antiquité ? Si l'on s'est avisé aux xv. & xvie. siècles d'imiter les écritures antiques ; ce n'a été que pour (*b*) faire revivre les beaux caractères, & les substituer aux gothiques. Pour ce qui est des titres ; c'est une pure chimere, dont notre hardi critique n'aporte aucune preuve, & dont la fausseté est (*c*) démontrée, & reconue (*d*) aujourdui des gens de lettres sans passion. Les Protestans mêmes se déclarent hautement contre la fable ridicule des douze cents chartes fausses de l'abbaie de Landevenec : fable néanmoins anoncée emphatiquement au public par MM. Simon, de Longuerue & Lenglet &c. comme un fait certain, comme une anecdote & une découverte importante. 2°. *Les moines avoient la main assez bonne pour figurer adroitement de vieux caractères.* Mais l'ont-ils fait ? Notre auteur supose toujours ce qui est en question. Au lieu de conclure de l'acte au pouvoir, il conclut du pouvoir à l'acte : c'est sa méthode favorite. Qu'il en coute peu à la passion de contredire les règles du bon sens ! 3°. *Tout ce qu'on*

(b) *V. notre t.* 2. *p.* 379. 380.

(c) *De re diplom. p.* 22. *& seq. p.* 226. *& seqq. Nouveau traité de Diplom. tom.* 1. *sect.* 1.

(d) *Diction. de Chauffepié tom.* 2. *lettr. c. p.* 173.

trouve de mſſ. en lettres lombardes dans les bibliothèques des Bénédictins, conclut Richard Simon, *ne vient pas d'une main auſſi ancienne*, *qu'eſt l'écriture lombarde.* Quelle misère ! On a commencé du moins au VIIIe. ſiècle à ſe ſervir du caractère lombard. On le voit encore en uſage au XIIIe. & notre judicieux écrivain voudroit que la main, qui écrivoit des mſſ. & des diplomes en lombard, fut auſſi ancienne que l'eſt cette écriture ? Veut-il dire que ces mſſ. ont été fabriqués après coup ? En ce cas, il aura l'honneur d'être le précurſeur du P. Hardouin, dont le ſyſtème pernicieux a été ſi ſolidement refuté par les ſavans. Que M. Simon ait prétendu, quoique ſans nulle aparence de raiſon, que ces mſſ. ont été contrefaits par les moines, après l'abolition de l'écriture lombardique; rien ne doit ſurprendre de ſa part. Il rebat ſans ceſſe que les mſſ. ont été corompus; & la ſeule raiſon qu'il en donne, c'eſt qu'ils ont paſſé *per impuras monachorum manus.* Expreſſion délicate, empruntée de Rivet calviniſte outré & des plus fanatiques. Mais ſi cette preuve eſt recevable en bonne critique; quels avantages l'irréligion n'en tirera-t-elle pas ? A combien d'incertitudes & de doutes l'hiſtoire & la tradition ne ſeront-elles pas livrées ? Quels mſſ. ne poura-t-on pas rejeter, ſous le prétexte frivole, qu'ils auront été copiés dans les monaſtères, ou qu'ils auront paſſé par les mains des moines, ſoit d'Orient, ſoit d'Occident ?

Minuſcule lombardique de la première forme : Tacite de la bibliothèque de Medicis.

IV. Nous diſtinguons deux formes d'écritures minuſcules lombardiques, & nous les partageons en deux claſſes, dont la première remplit totalement la ſeconde ſubdiviſion de notre planche XLIX. Cependant cette ſubdiviſion ne renferme qu'un ſeul genre; mais il eſt compoſé de dix eſpèces ſingulières, dont voici la deſcription.

IIe. SUBDIVISION. *I. GENRE.*

I^{e}. Eſpèce.

La première ofre une petite minuſcule diſtincte, aſſez élégante, & dont pluſieurs lettres ſont hautes, terminées en volute, & mêlées de capitales & de curſives. L'exemple, que nous en donnons dans notre planche, eſt tiré d'un célèbre mſ. de la bibliothèque de Medicis, qui renferme les livres de Corneille Tacite depuis le XIe. avec les Œuvres d'Apulée. Ce modèle ofre d'abord l'atteſtation du correcteur de ce mſ; enſuite le commencement du Xe. livre d'Apulée, intitulé, *de aſino aureo.* Le tout en petit caractère lombardique,

ſe lit ainſi : *Ego Salluſtius legi & emendavi Rome felix, Olibio & Probino vc. conſulibus in foro Martis controverſias declamans oratori Endelechio. Rurſus Conſtantinopoli recognovi Ceſario & Attico conſulibus.--Liber VIIII. explicit. Incipit X. Die ſequenti quidem Dominus hortulanus quid egerit neſcio. Me tamen miles ille, qui propter eximiam impotentiam.* Nous liſons *Olibio & oratori*, où l'éditeur des plus anciens Virgiles du Vatican lit, *Olibrio & oratorii.* Les *r* les *t* & les abréviations ſont à obſerver. Si cette écriture étoit du tems de la date marquée dans l'atteſtation de Saluſte; elle remonteroit juſqu'aux années 395. & 397. & ſeroit par conſéquent beaucoup plus ancienne que l'arivée des Lombards en Italie. Pichena, qui dans ſa préface ſur Tacite parle de cette atteſtation ſingulière, la croit contemporaine à ſa date. Mais cet éditeur a été trop crédule. L'atteſtation n'eſt point de l'age des quatre Conſuls, qui y ſont cités; les caractères, la diſtance des mots, la ponctuation & pluſieurs autres ſignes marquent tout au plus le xe. ſiècle. Nous croyons donc avec le ſavant éditeur des plus anciens Virgiles du Vatican, que ce n'eſt qu'une copie, & non pas l'original; quoique ſur un très-grand nombre de mſſ. que nous avons vus, jamais nous n'ayons remarqué d'ateſtations de corrections, tranſcrites dans les copies. On ne pouroit peutêtre pas citer un ſeul exemple de pareille note, copiée par l'écrivain d'un mſ. poſtérieur. Mais il ne ſufit pas que cela n'arrive point ordinairement, pour préſumer que la note du correcteur ſoit originale & de la propre main de Saluſte. Il eſt ſingulier que l'écriture de ce mſ. dont M. le cardinal Paſſionei a eu la bonté de nous procurer l'échantillon, ne reſſemble preſque point aux deux modèles qu'en ont publié (a) D. Mabillon & le ſénateur Buonaruoti. Leurs modèles ne ſont ni l'un ni l'autre comparables au nôtre. M. Biccioni chanoine, célèbre dans la république des lettres & bibliothécaire imperial de la bibliothèque de Medicis, l'a copié de ſa propre main, après l'avoir calqué ſur du papier imbibé d'huile de caillou : ce qui rend ce papier tellement diaphane, qu'on voit très-diſtinctement les caractères qu'on met deſſous. On n'avoit peutêtre pas encore trouvé ce ſecret au tems de D. Mabillon. On ſe contentoit de deſſiner à vue les caractères antiques. De-là tant

(a) *De re diplom.* p. 353.

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. VI. ART. II. *II. Espèce.*

de modèles peu conformes aux originaux dans plusieurs livres. On aprendra dans la note (1) le jugement, qu'ont porté les savans d'Italie sur l'age du célèbre mf. de Medicis.

La seconde espèce de minuscule lombardique du premier genre se distingue par son élégance. Nous en avons fait figurer cinq modèles dans notre planche. 1°. *Judicium autem diabuli* (*diaboli*) *nullum est aliud nisi superbiæ, propter quam de cœlestibus cecidit.* C'est un texte du second livre de S. Jerôme sur Isaïe. Nous l'avons pris au 21e. feuillet, col. 2. du mf. 213. de l'abbaie de S. Germain des Prés. Cette écriture lombardique du VIII. siècle rend la diphtongue *æ* par ę. 2°. *Dne ihu xpe* (*Domine Jesu Christe*) *inlumina* (*illumina*) *cor ancille tue.* Cette prière d'une femme en caractères lombardiques pochés, & néanmoins élégans, est au milieu de la page, qui termine le mf. 255. de la même abbaie. L'écriture de cette prière est distincte, & n'anonce tout au plus que le VIIIe. siècle, quoique le corps du mf. en onciale mérovingienne, soit plus ancien. 3°. *A patria non procul exolare* (*exulare*) *creditus, si semper patriam desiderio consequatur.* On trouve ces paroles de S. Gregoire (*a*) de Nice au 117e. feuillet

(a) *De opificio mundi.*

(1) En 1751. M. le cardinal Passionei, toujours zelé pour la litterature, & porté à favoriser notre nouveau traité de Diplomatique, engagea M. Botari, l'un des plus habiles hommes d'Italie, à faire des recherches sur l'age du mf. de Tacite. Ce savant en écrivit à M. Biccioni, l'un des gardes de la bibliothèque de Medicis, & il en reçut une réponse, dont voici la traduction.

» *Florence le 4. de Janvier 1752.* » MON CHER AMI, je réponds plus » positivement à l'information que vous » demandez touchant l'age du mf. de » cette bibliothèque, contenant les ou» vrages de Tacite & d'Apulée, qui se » trouve sur la tablette LXVIII. n. 2°. écrit » en caractère qu'on apèle ordinaire» ment lombardique. Après avoir con» sulté & écouté le sentiment de mon col» legue M. Cyrille Martini, nous croyons » qu'il n'est pas plus ancien que le VIIIe. » siècle; quoiqu'il soit bien plus vrai» semblable qu'il est du IX. & même du » X^e^. Ainsi quelque chose qu'on en puisse » dire, la souscription de Saluste n'est » qu'une copie; elle n'est ni originale, » ni contemporaine aux consuls, dont il » y est fait mention; & Curtius Pichena » qui l'eut entre les mains, se trompa en » croyant que le mf. étoit aussi ancien, » que voudroit le persuader ladite ates» tation. Il est vrai que le caractère est » lombardique, & que les Lombards in» fectèrent l'Italie dans le VIe. siècle; » mais il est vrai aussi que cette écriture » ainsi apelée, fut encore en usage, » jusque & presque dans le IXe. siècle. » Je me rapèle d'avoir vu un parchemin » du Xe. siècle, écrit en caractères de » cette forme. De plus presque tous les » mff. des IX. X. & XIe. siècles, quand » le tems de l'écrivain n'y est pas mar» qué, ont beaucoup de raport ensem» ble &c. « On voit par ces éclaircissemens de quelle conséquence il est de consulter les originaux. On peut encore se convaincre du peu d'exactitude & de la négligence des modernes, en voyant l'éditeur de Tacite nous donner pour certaine une chose très-douteuse, pour ne pas dire évidemment fausse.

feuillet ỷ. du mſ. 724. de la bibliothèque de S. Germain des Prés. Dans cette très-belle écriture du VIII. au IXe. ſiècle les mots ſont ſéparés. 4°. *Hujuſmodi homines lupos raptores Dominus appellavit veſtitu ſe ſimplices oves eſſe fingentes.* Ce texte du VIe. livre de S. Baſile ſur l'ouvrage des ſix jours eſt tiré du même mſ. fol. 88. Preſque une ligne de cette écriture eſt d'une autre encre. Aparemment qu'elle avoit été laiſſée en blanc. 5°. Le dernier modèle de l'eſpèce élégante, contient ces vers de Fortunat, adreſſés au Roi Childebert:

Childeberte cluens hæc Fortunatus amore
Paupere de ſenſu pauper & ipſe fero.
Audulfò famulum commendo ſupplice voto.

Le point marqué ſur l'*o* terminatif d'*Audulfo* eſt un ſigne de correction, par lequel on avertit de lire *Audulfum*. On lit ces vers au folio 48. ỷ. du mſ. 844. de la même abbaie. Cette écriture détachée, diſtincte & très-élégante, eſt du VIII. au IXe. ſiècle.

III. Eſpèce. L'écriture lombardique minuſcule de la troiſième eſpèce du premier genre eſt nourie & un peu maſſive. Notre planche en ofre cinq exemples. 1°. *Protogenis.... Eunomii litteris eruditus ad ſcribendum velociter... magiſter effectus eſt.* Selon ce texte de (*a*) Socrate, écrire promptement ou en écriture curſive, c'étoit chez les anciens une ſcience, qui demandoit beaucoup d'habileté & une aplication particulière. Le mſ. de S. Germain des Prés 460. fol. 160. col. 1. nous a donné ce modèle de minuſcule, que nous croyons du VIIIe. ſiècle. 2°. *Exilio* (*b*) *Paulino vero reveritus ejus vitam pepercit.* Cette minuſcule lombarde, où l'on voit un P terminé en griffe, eſt du même tems & du même (*c*) mſ. qui renferme l'hiſtoire tripartite. 3°. *PLACIDI. Murex dicitur coclea maris acuta que alio nomine concilio* (*conchilium*) *nominatur, ex qua purpura nobilis inficitur.* Ce modèle, où l'*e* ſimple eſt mis pour l'*æ* ou l'*ae*, eſt tiré du mſ. 12. de S. Germain des Prés, c'eſt-à-dire, du premier tome du Gloſſaire latin d'Anſileubus du VIII. au IXe. ſiècle. 4°. Un (*d*) mſ. de la même abbaie, renfermant les Œuvres de Fortunat de Poitiers, nous a donné ces deux vers:

Inclita me nullus relecta ad premia regni
Conſcendit Chriſtus miſero nec gratia fulget.

(a) *Hiſt. tripart. l. 7. cap. 34.*

(b) *Ibid. l. 7. c. 14.*

(c) *Mſ. 460. fol. 150. col. 1.*

(d) *Mſ. 783. fol. 6.*

Dans ce modèle de minuſcule lombardique du VIIIe. ſiécle, on lit *relecta* pour *relictâ*, *premia* pour *præmia*, & *Chriſtus* au lieu de *Chriſti*, qui ſe raporte à *gratia*. Ces vers font partie d'un poëme fort long, dont on ne croit pas que Fortunat ſoit auteur. 5°. *Relinquendam eſſe uxorem propter regnum cælorum*. Cette groſſe écriture minuſcule lombardique mêlée de lettres ſaxones, a été deſſinée ſur le feuillet 214. du mſ. 724. de la même bibliothèque. C'eſt un texte du troiſième livre de S. Auguſtin contre Adimante. On trouve un fragment de cet ouvrage à la fin du mſ. cité, où ſont renfermés l'Examerон de S. Ambroiſe, le livre de S. Grégoire de Nice ſur la création de l'homme, traduit par Denis le Petit, avec la lettre de ce traducteur au prêtre Eugipe. Le tout eſt en belle écriture lombardique minuſcule du VIII. au IXe. ſiècle.

IVe. Eſpèce.

La quatrième eſpèce, ofre des écritures de deux mains, de deux encres & de divers tems dans le texte du même mſ. Trois exemples figurés ſur notre planche font la preuve de cette ſingularité remarquable. Le premier donne ces quatre vers de Fortunat en l'honneur du Roi Chilperic :

Te arma ferunt generi ſimilem, ſed littera profert :
Sic veterum Regum par ſimul atque prior.
Admirande mihi nimium Rex, cujus opimè
Prælia robor agit, carmina lima polit !

Dans le mſ. de S. Germain des Prés 783. fol. 83. d'où cet éloge poëtique de Chilperic eſt tiré, les deux premiers vers ſont en lombardique nourie & aſſez grande, & les deux derniers en lombardique petite & maigre. La première main annonce la fin du VIIIe. ſiècle, ou le commencement du ſuivant. Au premier vers l'écrivain avoit mis *ſimiliter* pour *ſimilem*. Trois points marqués ſur *ter*, ſignifient qu'on doit l'éfacer. La petite ligne placée ſur l'*e* équivaut à l'*m*. Dans le dernier vers de la ſeconde main, on écrit *preli* au lieu de *prælia*.

Le ſecond exemple de minuſcule lombardique de deux mains contient ce texte du VIIIe. livre de l'Examerон de S. Baſile : *Nam tria genera ſunt animantium, terreſtrium, volatilium, marinorum.* La première ligne de ce modèle termine le feuillet 95. du mſ. 724. de S. Germain des Prés, & la ſeconde commence le feuillet 96. On voit dans ces deux lignes

deux mains & deux encres. C'eſt que pluſieurs écrivains travailloient en même-tems au même mſ.

Dans le dernier exemple, outre la main du copiſte, on aperçoit celle du correcteur, qui a revu les commentaires de S. Jerôme ſur Iſaïe, renfermés dans le mſ. 213. de la même abbaye. Le feuillet 277. col. 1. nous a fourni l'exemple gravé ſur notre planche, & qui porte : *Et qui ubique diffuſus eſt & à quo omnia continentur.* L'écriture eſt du VIIIe. ſiècle; mais la correction d'une encre diférente a été faite depuis.

V^e^. Eſpèce.

La cinquième eſpèce de minuſcule lombardique du premier genre, eſt indiſtincte ou preſque indiſtincte, à longues queues, ſerrée & briſée. Tels ſont les caractères des cinq modèles ſuivans. 1°. *Quae* (1) *Deo ſemel ſacrata ſunt monaſteria ſecundum epiſcoporum conſenſum, oportet in perpetuum monaſteria nuncupari & eorum res monaſteriis reſervari, & non dibere* (*debere*) *caenacula ſaecularia fieri. Si quis verò hoc fieri permiſerit, canonicis interdictis ſubjaciat* (*ſubjaceat.*) C'eſt ici le XXIVe. canon du concile de Calcedoine ſur la perpétuité des monaſtères. On y voit le zèle des évêques de l'antiquité pour maintenir ces ſaints lieux, & pour empêcher qu'on ne vînt à changer la deſtination des biens, que la piété leur a conſacrés. On ne penſoit alors qu'à y entretenir le bon ordre ou à le rétablir, ſi le relachement s'y étoit gliſſé, & non à les ſéculariſer ou à les détruire, ſous prétexte de nouveaux établiſſemens, dont l'utilité eſt ſouvent idéale. Ce fameux canon ſe trouve au folio 31. ℣. du mſ. du Roi 3836. dont l'écriture lombardique eſt du commencement du VIIIe. ſiècle. 2°. *Qui* (a) *peccaverit in ſpiritum ſanctum non remittetur ei neque in hoc ſeculo neque in futuro. Demonſtrat quibuſdam illuc dimittenda peccata & quodam purgatorio igne purganda.* Ce texte de S. Ambroiſe, où l'on voit la croyance de l'Egliſe au IVe. ſiècle touchant le Purgatoire, eſt raporté dans le mſ. de S. Germain des Prés n. 13. c'eſt-à-dire, dans le ſecond volume du grand Gloſſaire d'Anſileubus. 3°. *ESIDORUS. Petrus à petra nomen accepit, hoc eſt, à Chriſto, ſuper*

(a) *Ambroſ. lib. offic.*

(1) Ce canon du concile de Calcedoine eſt ainſi raporté (*b*) dans les conciles du P. Labbe : *Quæ ſemel voluntate epiſcopi conſecrata ſunt monaſteria, perpetuò manere monaſteria, & res quæ ad ea pertinent ſervari, eaque non amplius fieri ſecularia habitacula. Eos autem, qui hoc fieri permittunt, canonum pœnis ſubjici.*

(b) *Tom.* 4. 768.

quem est fundata aeclesia. Dans cette minuscule lombardique du même Dictionaire, écrit sur la fin du VIII. & au commencement du IXe. siècle, remarquez l'abréviation ē pour signifier *est* & l'ę avec cedille pour *ae* ou *æ*. 4°. *Accusaverunt apud Saborem tunc regem Simeonem archiepiscopū Seleucie & Ctesifontis civitatem in Persida regalium.* Nous avons pris cette minuscule lombardique du IXe. siècle commencé au feuillet 51. col. 1. du mſ. 460. de la bibliothèque de S. Germain des Prés, contenant l'histoire tripartite tirée de Socrate, de Sozomène & de Théodoret, & traduite du grec en latin par Cassiodore & Epiphane. 5°. *Vinum esse quod de vineis fit, siceram ... sive illa frumento, sive ordeo, sive milio pomorumque succo, & alio quolibet genere conficiatur.* Cette remarque sur les diférentes boissons des anciens est tirée du 9e. livre des commentaires de S. Jerôme sur Isaïe, renfermés dans le (*a*) mſ. 213. de S. Germain des Prés. Notre modèle d'une écriture longue, serrée, & indistincte anonce les commencemens du VIIIe. siècle.

VIe. Espèce. L'écriture minuscule lombardique de la sixième espèce est distincte, ornée & un peu liée. Notre planche XLIX. en donne trois exemples. 1°. *Amorem & cupidinem ita distinguit Cicero. Aliud est, inquid, Philippe, amor, longè aliud quam cupido. Accessit ilicò alter, ubi alter recessit : alter bonus, alter malus.* Cette distinction, entre la cupidité & le bon amour, se trouve dans le premier tome du Glossaire (*b*) mſ. d'Ansileubus. Elle est empruntée de S. Isidore. Remarquez le signe employé dans ce modèle, pour distinguer les paroles de Ciceron, & le changement du *t* en *d*. 2°. *Aiunt antiquis principibus diligentiae studium fuisse, ut eis amatores quidem ornamentorum* (*purpuram atque coronam*). Ceci est le commencement du discours adressé par l'historien Sozomène à l'empereur Théodose. Ce modèle, dont la première lettre est en vermillon, a été dessiné sur le second feuillet, colone 2. du beau mſ. de S. Germain des Prés 460, copié au VIIIe. siècle. 3°. *Omnia bona, sicut dictum est, & magna & media & minima in Deo sunt. Sequitur ut ex Deo sit etiam bonus usus liberæ voluntatis, quæ virtus est.* Ce texte, où S. Augustin nous aprend que le bon usage de notre libre arbitre vient de Dieu, est tiré du chapitre premier du 2. livre des

(a) *V. le fol.* 148. ✠. *col.* 1.

(b) *Mſ. de Saint Germ. des Prés* 12. *cayer C. fol.* 2. ✠. *col.* 1.

Retractations, qui fait partie du (*a*) mſ. 737. de la même bibliothèque. L'écriture lombardique de ce mſ. paroit du VIIIe. ſiècle.

(a) *V. fol.* 15.

VIIe. Eſpèce.

Les minuſcules de la ſeptième eſpèce du premier genre ſont petites & ſerrées. Notre planche en ofre trois modèles. 1°. *In populo magno ſum, non agnoſcor. Quæ* (*b*) *eſt enim anima mea in tam magnâ & multâ creatura ?* Ce texte de l'Eccléſiaſtique eſt ici autrement que dans la vulgate. Nous l'avons pris au chapitre 87. du Breviaire ou des (*c*) queſtions de S. Auguſtin, contre les Ariens. Elles ſont partie du mſ. de S. Germain des Prés 760. tranſcrit en beaux caractères lombards par diférentes mains au VIIIe. ſiècle. Les abréviations & les marques d'interrogation & de corrections à faire, méritent d'être obſervées. 2°. *Vulgares notas Ennius primus mille & centum invenit. Notarum uſus erat ut &c.* Il eſt ici queſtion des notes romaines, auxquelles on donne ordinairement le nom de Tiron. Elles ſont apelées vulgaires pour les diſtinguer des notes nommées juridiques, dont la plûpart ne ſont que des ſigles. Nous avons tiré ce modèle du mſ. 13. de la même abbaye; c'eſt-à-dire, du ſecond tome du Gloſſaire d'Anſileubus évêque Goth. 3°. *De ſomnio cujuſdam, quo eſt egritudine liberatus.* C'eſt ici un ſommaire écrit à la marge de l'ouvrage ou ſuplément de S. Grégoire de Nyſſe à l'Exameron de S. Baſile. Cette minuſcule lombardique paroit au folio 153. ℣. du mſ. de S. Germain des Prés 724. Elle eſt du tems même du mſ, c'eſt-à-dire, du VIII. au IXe. ſiècle.

(b) *Eccli.* 16. 17.

(c) *Fol.* 184. ℣.

VIIIe. Eſpèce.

La huitième eſpèce renferme deux modèles de lombardique un peu maigre & diſtincte. 1°. *Quid putas eos manere tormenti, qui fructibus vacui, ipſum inſuper vitæ lignum flammis dare non timent ?* Ces paroles du vénérable (*d*) Bede ſe liſent au fol. 186. ℣. col. 1. du mſ. 290. de la même abbaye. Il renferme les Sentences de S. Iſidore de Seville, avec pluſieurs ouvrages en écriture lombardique du VIII. ou IXe. ſiècle. 2°. Le mſ. du Roi 7701. fol. 136. nous a donné en caractères lombards du même tems les deux vers ſuivans :

Communemque vocate Deum, meliora ſequamur,
Quòque vocat vertamus iter via prima ſalutis &c.

Ce mſ. eſt un compoſé de diférentes pièces écrites en divers caractères & en divers tems.

(d) *In Luc. c.* 316.

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. VI. Art. II. IXᵉ. Espèce.

L'écriture lombardique de la neuvième espèce tire sur la cursive. Notre planche en fournit trois modèles. Le premier tiré du mſ. de S. Germain des Prés 1540. fol. 216. & 217. se lit ainsi : *Frustra enim vel sperat, qui hoc quod credit, non diligit. Sola enim dilectio est, quæ benè operando electos ad vitam æternam perducit. Cetere verò virtutes . . . . cum per caritatem, id est, dilectionem Dei & proximi operantur, accepte sunt; absque dilectione prodesse non potest (possunt.)* Ce texte, où la nécessité de la charité & l'inutilité des autres vertus sans elle, est fortement inculquée, fait partie d'un petit Traité de la Charité, renfermé dans le mſ. cité, qui contient un recueil d'extraits de S. Cyprien, de S. Ambroise, de S. Jerôme, de S. Cesaire, de Raban sur la virginité, & la première lettre de S. Colomban plus correcte que dans les imprimés. Ce mſ. du ixᵉ. siècle totalement en caractères lombards apartenoit autrefois à Corbie. Dans le modèle, que nous en avons tiré, on peut remarquer 1°. les abréviations fréquentes, surtout celle de l'*e* avec deux points : 2°. les tirets au bout des lignes, sans séparation de mots : 3°. les liaisons de lettres : 4°. la ponctuation, où la, sert pour le point & la virgule : 5°. l'*e* simple pour l'*æ* : 6°. les solécismes, comme *potest*, pour *possunt*. Les trois dernières remarques prouveroient que le renouvellement des lettres arivé sous Charlemagne, ne s'étoit pas encore fait sentir dans le lieu où le mſ. a été fait. 2°. *Castitatem dat Pater, idem Filius & Spiritus sanctus. De Patre in Hesdra : Tu Deus noster fortis & magnus &c.* Cette minuscule lombardique haute & aprochant de la cursive, se rencontre au feuillet 200. du mſ. 760. de la même bibliothèque. C'est un texte tiré du chapitre 150. des Questions de S. Augustin contre les Ariens. 3°. Le feuillet 154. ℣. du même mſ. copié par diférentes mains nous a encore fourni le modèle suivant : *Et infrà, liberati autem a peccato servi facti estis justitiæ.* Ces paroles de (*a*) S. Paul citées par S. Augustin se trouvent au chapitre 44. du même ouvrage. Il n'est pas dificile de reconoitre dans ce mſ. plusieurs mains, qui ont travaillé en même-tems.

(a) *Rom.* 6. 18.

Xᵉ. Espèce.

La dernière espèce de la première forme & du premier genre de lombardique, est un concours de minuscule lombarde & de minuscule caroline. L'exemple, que nous en

II. III. IV. ET V.^E GENRES DE L'ECRITURE MINUSCULE LOMBARDIQUE, TIRÉE DES ANCIENS MANUSCRITS.

II

III

IV

Valentinianus et valens aa ; Commune rego

IIII

nationib; suaeque propria

II

IV

2

VI

VII

2

VIII

2 Vir pater

2

III

pax fidem et hoc non ex

nobis reddi donum est,

V

2

IV

II

sub terra dilec

V

II

2

3

III

2

IV Theotochos et genetrix

Xpotochos xpi genetrix

anthropotochos hominis genetrix

donnons à la fin de la planche XLIX. contient ces deux vers de Fortunat sur S. Martin :

Qui serpentis iter fecit revocare retrorsum,
Ipse graves casus hinc fugat ire retrorsum.

Le vers hexamètre est en écriture lombardique, & le pentamètre en caroline. L'une & l'autre sont tirées du (a) mss. 783. de S. Germain des Prés, copié au VIIIe. siècle.

(a) *Fol. 56.*

V. Les écritures minuscules lombardiques de la seconde forme remplissent la planche L. Elle débute par le second genre, caractérisé par des écritures détachées & tirant sur la mérovingienne. Ce genre est composé de quatre espèces, dont voici les diférences caractéristiques.

Écritures minuscules lombardiques de la seconde forme : code Théodosien de la bibliothèque du Roi : manière de clore les testamens : présence des témoins équivalente à leurs signatures.

On voit dans la première une minuscule lombardique liée, un peu massive, inégale & détachée. Le mss. du Roi 4403. contenant le code Théodosien, nous a fourni le (b) modèle suivant, où les testamens des veuves, des diaconesses, des vierges consacrées à Dieu, des dames & des religieuses, sont maintenus & autorisés : *Hac (c) lege sancimus & sive vidue sive diaconissa seu virgo Deo decata vel sanctimonialis mulier sive quocunque alio nomine religiosa honoris vel dignitatis femina nuncupetur, testamento vel codicillo suo, quod tamen aliud omnia juris ratione monitum nominatum sit æclesiæ vel monisterio vel clerico vel monacho vel pauperibus aliquid ex integro vel ex parte in quacumque re vel specie credidit relinquendum, id modis omnibus ratum firmumque consistat.* Ce rescrit est daté du consulat d'Anthème, c'est-à-dire, de l'an 455. & donné sous le nom de l'empereur Marcien. C'est le titre VI. dans l'édition de Cujas. Ce savant JC. lit *religiosi* & *martyrio*, où le mss. porte *religiosa* & *monisterio*, c'est-à-dire, *monasterio*. Car ce mss. fourmille de solécismes : ce qui prouve qu'il est des tems du VIIIe. siècle, qui précédèrent le règne de Charlemagne. Observez dans notre modèle 1°. les mots distingués & non distingués, & les mêmes mots séparés en plusieurs parties : 2°. l'*e* pour l'*i*; *decata* pour *dicata* ; l'*o* pour l'*u*, *monitum* pour *munitum*, *monistirio* pour *monasterio*, & l'*æ* pour *e*, *æclesiæ* pour *ecclesiæ* : 3°. les abréviations, comme *Do̅* *Deo*, *q̅d* pour *quod*, *tam̅* pour *tamen*, *om̅a* pour *omnia*, *b;* pour *bus*, *q;* pour *que*.

II. GENRE.
I^e. Espèce.
(b) *Fol. 157.*
(c) *Thedos. novel. lib. 3. tit. 5.*

La seconde espèce de minuscule lombardique du deuxième

IIe. Espèce.

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. VI. Art. II.

(a) *Sentent. Pauli lib. 5. tit. 17.*

genre eſt liée & en même-tems détachée, ronde & garnie d'*r* à la ſaxone. Un texte des Sentences de Paul JC, tiré du même mſ. royal fol. 206. nous ſert de modèle. Il ſe lit ainſi : *Qui (a) rationes acta libellos album propoſitum teſtationis cautionis cyrographa æpiſtolas ſciens dolo malo in fraudem alicujus deleverit mutaverit ſubjecerit ſubſcripſerit, quive inauraverit & argentaverit, quive cum argentum aurum ponerit æs ſtagnumve ſubjecerit, falſi poena cohercitur. Interpretatione non eget.* A la ſuite de ce texte, on trouve (1) l'explication claire de la manière, dont les teſtamens étoient clos. Remarquez dans notre modèle la figure des paragraphes, le point ſur l'y, l'*æ* pour l'*e*, l'uſage de dorer, d'argenter, de bronzer & d'étaimer les lettres, l'*h* ajoutée entre deux voyelles, l'abréviation d'*interpretatione non eget* peinte en rouge, & les ſolécismes comme *ponerit* au lieu de *poſuerit*, *ſtagnum* pour *ſtannum &c.* La latinité de ce mſ. à l'uſage des ſavans du VIIIe. ſiècle, eſt-elle plus pure que celle des anciens diplomes de nos Rois mérovingiens ?

IIIe. Eſpèce.

La troiſième eſpèce de minuſcule lombardique tire ſur la mérovingienne. Le modèle, que nous en avons fait graver, contient un texte important des Novelles de Juſtinien, touchant la préſence & les ſouſcriptions des témoins, pour rendre les actes valides. Les deux premières lignes ſont en rouge & les autres en noir. Nous les liſons en cette manière : *CCXXVIIII. Quemadmodum ſine tabellione inſtrumentum cautè fieri poteſt. II. Si quis (b) ſine tabellione componere inſtrumentum maluerit, ſive de mutuo, ſive de depoſito, ſive de alia quacumque de cauſâ tres teſtes adhibeat ; alioquin littere ipſius ſole & conparatio earum credendæ non ſunt. Nulla autem differentia eſt, utrùm ſubſcripſiſſent teſtes, an preſentibus eis inſtrumentum compoſitum eſſet.* Le légiſlateur ne met nulle diférence entre la préſence des témoins & leur ſignature. Pour rendre un acte authentique, l'une ou l'autre eſt indiſpenſable ; mais la ſeconde n'eſt pas abſolument requiſe.

(b) *Conſtit. LXVII. lib II. tit. CCXXIV.*

(c) *Ibid.*

(1) *Ampliſſimus (c) ordo decrevit eas tabulas que publici vel privati contractus ſcripturam continet adhybitis teſtibus ita ſignaverit, ut in ſumma marginis ad medium partem perforate triplici nodo conſtringentur adque inpoſitum ſupra linum cæreæ ſigna inprimantur, ut exterioris ſcripture fidem interiori ſervaverit ; aliter tabulæ prolate nihil momenti habent. Interpretatione non eget.* On voit dans ce texte l'y employé pour l'*i*, l'*e* pour l'*æ* & *viciſſim*, le *d* pour le *t* &c.

De

De-là ces formules si ordinaires, surtout dans les actes des XI. & XIIe. siècles, *His testibus, Hujus rei testes sunt &c.* lesquelles sont suivies des noms de ceux qui ont seulement été présens à la confection des chartes, sans aucunes signatures de leur part. Nous avons pris cette écriture du VIIIe. siècle au folio ♈. 83. du mſ. 4568. de la bibliothèque du Roi. On y voit fréquemment les *e* simples & les ę avec cedille tenir la place de l'*æ* ou de l'*ae*.

IVe. Espèce.

Une minuscule hardie, inclinée & tirant sur la mérovingienne, caractérise la quatrième espèce, dont le code Théodosien ou mſ. du Roi 4403. fol. 22. nous a donné ce modèle: *Imperatores Valentinianus & Valens Augusti : Commune negotium & quibusdam absentibus agi potest ; si presentes rem ratam dominum habiturum cavere parati sunt, vel si quod ab his petitur judicatum solvi satis donatione firmaverint proposita. Data VI. idus decembris Divo Joviano & Varroniano consulibus.* La date de cette loi des empereurs Valentinien & Valens n'est point dans Godfroi. On peut faire plusieurs remarques sur cette écriture lombardique du VIIIe. siècle. Les mots y sont ordinairement liés & non distingués. Jovien y est apelé *divus*, parcequ'il étoit mort. Le point & la virgule, où le seul point y sont mis, pour marquer un sens fini, & les abréviations y sont fréquentes.

Minuscule lombardique aiguë de huit espèces : habits des anciens peuples : epactes: mſ. du Roi 653. mſ. de Turin.

VI. Les manuscrits des bibliothèques du Roi & de S. Germain des Prés ofrent quantité d'écritures lombardiques aiguës. Nous en avons formé le troisième genre de notre seconde subdivision des minuscules, & ce genre est composé de huit espèces, dont voici le détail & les caractères.

III. Genre.
Ie. Espèce.

La première se distingue par une minuscule lombardique aiguë, médiocre, distincte & tirant sur la caroline. Le second tome du grand Glossaire manuscrit de S. Germain des Prés nous en a donné le modèle suivant : *Nationibus sua cuique propria vestis est ; ut Partis Sarabare, Gallis linne, Germanis renones, Hispanis istringes. Dinoscuntur enim...* Dans cette écriture du VIII. ou IXe. siècle, les *e* simples sont mis pour les *æ*. La même observation se vérifie dans ce modèle tiré du même mſ : *Virtutes angelica quedam ministeria prohibentur (perhibentur) per quos signa & miracula in mundo fiunt ; propter quod & virtutes dicuntur.* Dans ce texte, où

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. VI. ART. II.

l'on explique pourquoi le nom de vertus a été donné aux Anges, on peut remarquer les solécismes & les abréviations.

IIᵉ. Espèce.

Une minuscule élégante, presque indistincte, petite, & tenant de la caroline, caractérise la seconde espèce de lombardique, dont notre planche L. ofre deux modèles. 1°. *Orcistra, pulpitus infra in scenam, ubi cantabant comici traici adque saltabant striones & mimi.* Ce texte a été figuré sur le même ms. L'asterisque, qui le précède, est la marque d'une correction & d'un renvoi indiqué dans le corps de l'écriture. *Orcistra* est écrit pour *orchestra*, *traici* pour *tragici*, *adque* pour *atque* & *striones* pour *histriones*. 2°. A la marge du premier volume du même Glossaire latin page 2. on lit : *Barbaris tomos dicitur homo, qui barbarismis plena profert verba.* Nous n'avons trouvé nulle part *tomos* dans le sens qu'on lui donne ici.

IIIᵉ. Espèce.

La troisième espèce de minuscule aiguë est un peu liée & indistincte. Nous en avons tiré un modèle sur le feuillet 200. ℣. du ms. 653. de la bibliothèque du Roi. C'est ce beau passage du chapitre II. de l'Epitre de S. Paul aux Ephésiens : *Gratiâ enim estis salvati per fidem & hoc non ex vobis, sed Dei donum est.* On a donné ailleurs la notice du ms. écrit en Italie au VIIIᵉ. siècle. Il a été revu au XIIIᵉ. Au XV. ou XVI. on y a mis des divisions de chapitres, au XIV. & XVI. des chifres arabes, & au XVII. des signatures à la moderne. Au revers du feuillet 67. l'écrivain a laissé une demi-page en blanc, parcequ'il craignoit que l'écriture de la page précédente, qui pénétroit un peu, ne fût trop défigurée. La même chose se remarque dans plusieurs anciens mss. Nous en faisons ici l'observation ; afin qu'on ne s'imagine pas qu'il manque quelque chose au texte.

IVᵉ. Espèce.

La quatrième espèce de lombardique aiguë est grosse & nourie. Deux modèles la représentent dans notre planche. 1°. *Iste epacte semper undecimo kalendas Aprilis repperiuntur, in eadem luna, quæ fuerit eo die.* C'est-à-dire : les epactes se trouvent toujours le 22. Mars, dans la même lune, qui court ce jour là. On voit par ce texte du premier tome du Glossaire ms. d'Ansileubus, que les anciens computistes comptoient autant d'epactes chaque année que la lune avoit de jours le 22. de Mars. Les savans, qui regardent le changement

de la diphtongue *æ* en *e* ſimple, comme un caractère diſtinctif du XIIe. ſiècle & des ſuivans, peuvent ſe détromper à la vue de cette écriture du VIII. au IXe. où ils liront *Iſte epacte* & non pas *iſtæ epactæ*. 2°. *Voluntas generale nomen omnium legalium inſtrumentorum.* Cette phraſe eſt tirée du ſecond tome du même ancien Dictionaire latin mſ. de la bibliothèque de S. Germain des Prés.

V^e. Eſpèce.

Les lettres de la cinquième eſpèce de minuſcule lombardique du troiſième genre ſont liées & les *a* ſont ouverts, comme l'on voit dans les exemples ſuivans. 1°. *Epyphaniorum diem proindè feſta ſollēnitate variâ Apoſtolici ſignaverunt; quod in eo eſt proditus ſtellâ Salvator, quando invenerunt magi Chriſtum.* Le terme d'*apoſtolici* ſignifie ici les Pères apoſtoliques, les ſucceſſeurs immédiats des Apôtres. 2°. *Reliquum verò hujus legis in aliis legibus habetur expoſitum.* Cette belle minuſcule tirant ſur la caroline a été deſſinée ſur le feuillet 129. du mſ. du Roi 4403. qui renferme le code Théodoſien en écriture lombardique de la ſeconde forme.

VIe. Eſpèce.

La ſixième eſpèce ſe diſtingue par des liaiſons de lettres & de longues queues. Notre planche n'en donne qu'un modèle, qui contient cette note en latin barbare : *Habit codex iſte ſancti canonis quaternionis XIIII. & folia quatuor. Et fiunt in ſummâ folii cento ſex.* Cette minuſcule lombardique a été tirée ſur le feuillet 104. du mſ. du Roi 3836. écrit à Rome au commencement du VIIIe. ſiècle. *Habit*, *quaternionis*, *folii cento*, pour *habet*, *quaterniones*, *folia centum* : voilà des preuves qu'alors on ne parloit guère mieux latin dans la capitale du monde chrétien qu'en France, au tems de la première race de nos Rois.

VIIe. Eſpèce.

La minuſcule lombardique aiguë de la ſeptième eſpèce eſt indiſtincte, pochée, fleuronée & tire ſur la curſive. Voici ſes modèles. 1°. *Et* (a) *ſi tradidero corpus meum ita ut ardeam, caritatem autem non habeam, nihil mihi prodeſt.* Ces paroles de S. Paul ont été deſſinées ſur le feuillet 127. du mſ. 653. de la bibliothèque du Roi. Ce mſ. porte pluſieurs indices des tems de Charlemagne. 2°. *Diebus illis fuit quidam milis* (*miles*) *Centurio nomine Longinus, qui crucem Domini adſtans juſus* (*juſſus*) *a Poncio Pilato praeſide latus Dn̄i lanceâ percutiens aperuit. Sed videns ſigna que.* Cette écriture minuſcule

(a) *1. Corinth. c. 13. ℣. 3.*

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. VI. Art. II.

lombardique est celle du mſ. 1025. de la bibliothèque (a) royale de Turin. Les lettres initiales sont en or & de diverses couleurs. Les mots non distingués, les solécismes, les vices de l'orthographe très-fréquens, annoncent les tems avant Charlemagne.

(a) *Catal. Taur. part. 2. p. 301.*

VIIIe. Espèce.

La dernière espèce de minuscule lombardique aiguë est un peu liée & tire sur la caroline. Le mſ. du Roi (*b*) 653. écrit au VIIIe. siècle, nous en a donné le modèle suivant : *Dei enim gratia, quam vos etiam nolentibus sanctitatem conferre dicitis; nec a peccato retinet aliquem, nec ad justitiam cogit invitum : ita comes semper bonae voluntatis ac socia est, ut non totum ipsa perficiens meritum hominis excludat.* C'est ici un texte de (*c*) Pelage, ou tiré de Pelage, qui explique à sa façon ces paroles de l'Apôtre : *Non* (*d*) *est volentis neque currentis, sed* (1) *Dei miserentis*.

(b) *Fol. 54. v°.*

(c) *Voyez ci-dessus p. 78.*

(d) *Rom. 6. 16.*

Ecritures minuscules lombardiques brisées, tirant sur la cursive, & semi-lombardique : mſſ. de la bibliothèque de Corsini, du Montcassin, &c.

IVe. Genre. I^e. Espèce.

VII. Nous sommes redevables à son Eminence M. le cardinal Passionei, & aux soins du docte M. Bottari, prélat de la cour Romaine, de deux modèles de minuscule lombardique singulière. Au coup d'œil on la prendroit pour une écriture purement cursive. Les lettres en sont brisées & conjointes. Cette écriture constitue le quatrième genre de notre seconde subdivision des minuscules, & ce genre n'a que deux espèces.

La première est d'une écriture distincte, ponctuée, médiocre & remarquable par ses *r* semblables à celles du Tacite de Medicis. Le modèle tiré du mſ. 777. de la bibliothèque de Corsini & gravé sur notre planche, contient ce commencement d'une légende fabuleuse : *Fuit quidam homo secularis*,

(1) Le commentateur pélagien ajoute tout de suite : *Si nihil nolentis neque currentis, cur nos Apostolus hortatur ad cursum?* 1°. Dans ce commentaire, l'hérétique calomnie les catholiques, à la tête desquels combatoit S. Augustin, en leur imputant d'enseigner une grace nécessitante, irrésistible & destructive du libre arbitre. 2°. Il prétend que la grace toujours présente accompagne sans cesse la volonté, bonne de son propre fond. 3°. Il supose que l'homme dans l'état de la nature tombée a des mérites propres, qu'il peut s'attribuer ; l'éfet de la grace, n'étant que de perfectionner les bonnes œuvres : au lieu que dans la doctrine de S. Paul & de S. Augustin, c'est Dieu même, qui (*e*) opère en nous le vouloir & le faire, la bonne volonté & l'action ; & tous les mérites humains ont peri en Adam. Nous faisons ici cette remarque critique, relativement à ce que nous avons dit ailleurs d'un savant, aux yeux duquel (*f*) les commentaires de Pélage tant imprimés que mſſ. ont paru fort orthodoxes. Il les supose tous copiés sur les exemplaires purgés & corrigés par le grand Cassiodore & ses disciples. Du moins devoit-il en excepter le mſ. du Roi. Il se peut faire néanmoins, qu'il n'en ait pas eu conoissance.

(e) *Philip. 2. 13.*

(f) *Marii Mercat. opera edit. Garn. append. ad dissert. 6. cap. 2. p. 367.*

habens unicam filiam parvulam, & ipse Nero converti cupiens, commendaverat eam cuidam parenti suo, &c. Cette minuscule lombardique d'Italie est estimée du xe. siècle par M. Bottari, un des plus savans antiquaires de notre tems. Le ms. est un recueil des Vies des saints martyrs, qui semble avoir été à l'usage de l'église de Benevent.

IIe. Espèce.

La seconde espèce de minuscule lombardique brisée est grosse, nourie, liée & par conséquent un peu dificile à lire. Le modèle représenté dans notre planche L. ofre ces mots: *Si (a) fideliter, dilectissimi, atque sapienter creationis nostræ intel (ligimus exordium) inveniemus hominem ideò ad imaginem Dei conditum, ut imitator sui esset autoris.* Cette écriture est jugée du XIe. siècle par le même savant Italien. Elle a été dessinée sur un ms. de la bibliothèque du Montcassin, lequel contient les sermons de S. Leon le Grand. On peut remarquer la forme de l'*r* & l'ę à queue ou cedille dans *nrę* & la conjonction du *t* & de l'*i* dans *creationis*.

(a) *Serm. I. S. Leonis de jejun. decimi mensis.*

V^e. GENRE.

I^e. Espèce.

Les écritures lombardes minuscules, qui tirent sur la cursive, caractérisent le cinquième & dernier genre de la présente subdivision. Elles sont de quatre espèces, dont la première est indistincte & liée dans plusieurs de ses lettres. Le second cayer fol. 8. du ms. du Roi 7530. nous en a donné cet exemple singulier, en vers tetramètres, écrits comme de la prose:

Ymnum Christo decantantes
Quartæ textu formulæ,
Scriptitemus ejus sima,
Atque ïota retinent
Finem farsio & farsi,
Ut solemus dicere.

Ces vers font partie de cantiques alphabetiques, dont chacun est composé de trois vers, comme dans *Pange lingua*, pour exprimer les préterits parfaits des verbes. Le *sima*, c'est-à-dire, le *sigma* ou l'*s* & l'*ïota* ou l'*i* sont relatifs à la terminaison de quelques préterits de la quatrième conjugaison. Les ę avec cedille sont mis deux fois pour l'*æ*, & l'*f* pour le *c* dans *farsio*. Dans ces vers écrits au Montcassin environ l'an 816. les séparations sont seulement indiquées par des virgules & quelques signes interlinéaires. Deux lignes au-dessous, on trouve écrit à la marge en lettres capitales: *Paulus feci.* C'est

sans doute Paul diacre d'Aquilée & moine du Montcassin, qui se déclare auteur de cette composition. Nous ne repéterons pas ici que le ms. royal, d'où nous avons tiré notre modèle, est un recueil très-curieux d'anciens Grammairiens & computistes.

IIe. Espèce.

Dans la seconde espèce de minuscule lombardique, aprochant de la cursive, les mots sont ordinairement séparés. En voici trois exemples, tirés du même ms : 1°. *Molossus* (*a*) *sex habet tempora ; sed quattuor habebit arsis, duo thesis, aut duo abebit arsis & quatuor thesis.* Notez le retranchement de l'*h* devant la voyelle *a*. En poësie le molosse est un pié de trois syllabes longues, l'*arsis* est l'élévement & *thesis* l'abaissement de certaines syllabes, selon lesquelles le vers semble marcher en cadence. 2°. *Servii* (*b*) *Grammatici. Scripsit, Deo propitius* (*propitio,*) *Papulus cons.* (*fortè consulatu*) *Theyderichi, in die* II. *mensis februarii* XXV. *dies, saturni hora* III. *Dei* (*fortè diei.*) L'auteur ou l'écrivain de cette date n'a pu éviter un ou deux solécismes. 3°. *Sescupli* (*c*) *autem sunt hii ; amphymacrus*-IIVI-II : *bacchius* V-III-II : *antibacchus*-II-VVIII : *peon primus*-VIII-VIII VVII. Ces diférens piés de vers sont expliqués dans la Méthode latine (*d*) de Port-royal.

IIIe. Espèce.

La troisième espèce de minuscule lombarde tire non-seulement sur la cursive ; mais elle est encore inégale & pleine d'abréviations. C'est ce qu'on peut voir dans les deux modèles gravés à la fin de notre cinquantième planche. Nous les lisons ainsi : 1°. *Imperatores* (*e*) *Gracianus, Valentianus, & Theodosius augusti ad Pontio virum clarissimum post alia : In privatorum causis hujusmodi forma servetur, neque quemadmodum litigatorum sententiam non ad suo judice dicta constringat. Datum* X. *kalendas Octobris Romæ, Olibrio consule.* INTERPRETATIO. Ce rescrit imperial de l'an 379. tiré du (*f*) ms. du Roi 4403. écrit au VIIIe. siècle, & rempli de solécismes, paroit dans le code Théodosien imprimé, sous le titre XVI ; mais il est (1) adressé à Potitus & daté du consulat d'Ausone & d'Olibrius. 2°. *Explicit feliciter. Incipit liber Novelle bis divi Theodosii Augusti.* I. *Ait de Theodosiani codicis auctoritate.*

(a) *Ms. du Roi* 7530. *cayer* 19. *fol.* 1. ℣.

(b) *Ibid. cayer* 6. *fol.* 8.

(c) *Ibid. cayer* 19. *fol.* 5.

(d) *Edit. de* 1653. *pag.* 849. 850.

(e) *Cod. Theodos. ms. lib.* 4. *tit.* 14.

(f) *Fol.* 66. ℣.

(1) *Imppp. Gratian. Valent. & Theod. AAA. ad Potitum Vica. Post alia. In privatorum causis hujusmodi forma servetur, ne quemquam litigatorum sententia a suo judice dicta constringat. Dat.* X. *kal. octob. Rom. Ausonio & Olibrio Coss.*

Imperatores Teudosius & Valente (*Valens*) *Augusti Florentio viro inlustri Orientis. Sæpè nostra clementia dubitavit.* Ce titre des Novelles de l'empereur Théodose, tiré du même (*a*) mſ. est fort diférent de celui, qu'on lit dans l'édition du célèbre Cujas de l'an 1586. On peut remarquer dans cette écriture lombardique l'*e* simple & l'ę avec cedille, qui ocupent la place de l'*æ* ou de l'*ae*.

(a) *Fol.* 125.

IV[e]. *Espèce.*

La dernière espèce du cinquième genre de minusculo-cursive est semi-lombardique. Notre cinquantième planche n'en ofre que ce modèle : *Teotochos Dei est genetrix, Christotochos Christi genetrix, antropotochos hominis genetrix.* L'*i* du mot *genitrix* est changé en *e* dans cette minuscule lombardique du IX[e]. siècle & tirant sur la cursive. Nous l'avons prise au premier feuillet du mſ. de l'abbaie de S. Germain des Prés, n. 100. Ce mſ. beaucoup plus ancien que cette écriture à demi-lombarde, contient trois diférentes versions du Pseautier en demi-onciale mérovingienne.

ARTICLE III.

Ecriture minuscule gallicane : son existence dans les Gaules avant & depuis l'arivée des Francs : ses genres & ses espèces : troisième subdivision de la V[e]. *division des écritures tirées des mſſ : Explication de la partie de la planche LI. où sont renfermés trois genres de minuscule gauloise ou gallicane.*

Ecriture minuscule gallicane prouvée par les mſſ.

I. QUand nous parlons de l'écriture des Gaulois, nous n'entendons pas la grèque, dont ils faisoient (1) usage, en écrivant en langue celtique, avant que les Romains se fussent emparés des Gaules. Les plus anciens monumens gallicans ou gaulois, dont on ait connoissance, sont en écriture romaine, & tous sont postérieurs à Jule-César. Les Gaulois s'en servoient (*b*) certainement au III[e]. siècle, pour dresser des actes, ou ériger des monumens publics. Le caractère (*c*)

(b) *Digest. lib.* 32. *leg.* 11.

(c) *De re diplom.* p. 46. 47.

(d) *Cæsar. comment. lib.* 6. *c.* 14. *edit. D. Bouquet t.* 1. *p.* 255.

(1) *Itaque* (*d*) *nonnulli annos vicenos in disciplina permanent ; neque fas esse existimant ea litteris mandare, quum in reliquis ferè rebus, publicis privatisque rationibus, græcis litteris utantur.*

romain majuſcule tant capital qu'oncial, demi-oncial, minuſcule, & curſif fut en uſage chez eux avant & depuis l'arrivée des Francs. Les plus anciens mſſ. où tous ces caractères romano-gallicans ſont conſignés, en font foi. Pour ne parler ici que de l'écriture minuſcule gallicane; on la trouve dans les mſſ. 762. 766. 936. & dans le papier d'écorce de l'abbaie de S. Germain des Prés. Nous réſervons au chapitre ſuivant les preuves de la vérité, & de l'exiſtence de l'écriture gallicane uſuelle & courante. Il ne s'agit ici que de la minuſcule détachée & proprement dite, qui fait la matière de la troiſième ſubdiviſion de notre cinquième diviſion des écritures tirées des anciens mſſ. Les gallicans ſont ſi rares, qu'il ne nous a pas été poſſible d'en tirer plus de trois genres de minuſcules. Le premier mêlé d'onciales & de demi-onciales, eſt compoſé de quatre eſpèces, dont voici la deſcription & les modèles.

IIIe. SUBDIVISION.

Ie. GENRE.

Minuſcule gallicane mêlée d'onciale : mſſ. 762. 766. de S. Germain des Prés : corévêques juſqu'à la fin du XIe. ſiècle : lettres formées.

Ie. Eſpèce.

II. Dans la première, l'écriture minuſcule eſt indiſtincte, preſque demi-onciale & un peu écraſée. Notre planche LI. en préſente un modèle, que nous liſons ainſi : *Veniam ad Galliarum incolas, populus (populos) naturâ feroces & naturalibus muris ferociores, quos non cimenta parietum, ſed juga Alpium ab ortu ſolis tuentur, ab occaſu Oceanus includit, a meridie praerupta Pyrenei, a Septentrione Reni fluenta.* C'eſt ainſi que le Roi Agrippa décrit les mœurs des Gaulois & la ſituation des Gaules dans un long diſcours, que Joſeph l'hiſtorien lui fait tenir en public. Cette harangue ſe trouve dans l'hiſtoire des Juifs, dont le mſ. 762. de l'abbaie de S. Germain des Prés contient un extrait. Notre modèle de minuſcule gallicane a été pris au feuillet 237. On y ſubſtitue l'*u* a l'*o* & l'*i* à l'*e*. Les *r* & les *g* ont la forme ſaxone & l'écriture paroit du VIIe. ſiècle. Le mſ. renferme pluſieurs ouvrages de S. Auguſtin en caractère minuſcule romain & mérovingien; mais le gallican y domine. On y rencontre pluſieurs notes marginales en minuſculo-curſive franco-gallique.

IIe. Eſpèce.

La deuxième eſpèce de minuſcule gallicane eſt petite & fort élégante. L'exemple que nous en donnons, n'ofre que ce ſommaire marginal : *Amatorem Dei eſſe philoſophum.* Cette écriture du V. au VIe. ſiècle a été deſſinée ſur le feuillet 236. du mſ. 766. de S. Germain des Prés. Il eſt écrit d'un bout

III.e SUBDIVISION CONTENANT LA MINUSCULE GALLICANE.

I. ET II.e GENRES DE LA MINUSCULE MÉROVINGIENNE, APARTENANT A LA IV.e SUBDIVISION DES ECRITURES MINUSCULES.

IIII uenia mad gallia rum inco
lae populus natura ferocior et natura liberimus f:
ferocior et quo non cruentaparietum sed iuga alpium
ab orturoli tuentur ab occasu oceanus includit ame
ridie praeruptae pyrenei a septentrione rheni fluenta

II ad amatorem dei eephilo sophum

III illud constet inter om
nes iennaciter pios nemi
nem sine uera pietate
id est uendi uero cultu
ueram posse habere uir
tutem.

IV Galli Ulicani uero epi quia
graeci rone epi appellantur
forma tar facile liceat

III qua ueroratione ueni ta tanim edia toris
implere nisi qui informadia qualis est patri
informaret ei participes rerret nostri......

II Cunilior prbr miss a dom meo capra no epo rure cripsit

III de xv kal m ... honorio aug ...

IV Elegantis sime

IIII ...ssius forte subscri ... riuti......
mandauerint nec... i ... m e i ......
et illa charta mor .... improc ..
dendum ... ... expressero d ...
procurator m ... de rebus suis ...

II ... uestri tium... nempe ... magnit... tu nums......

IV Inebriabuntur ab uber
tate domus tuae et....

II Defecit lux fac tiem domini fulcicer de ...
Amidem ox positonem ... nomine ...

III de liber locorum portio que ... dam

V Ut ... ul om ... su pel
lectilem et mobra
... pauperem
... dignitate
... auctoritate
fide ... mirtus
queret.

VI M ... A ... X

II Et celerae diuertitur in
speluncam latronum quando furta,
homicidia adulteria periuria, sacrile
gium hec et reor ... inuentio ... ommice,
in ceter celera uertentur ...

2 XVIII Priuilegia autem sunt: leges priuato
rum quasi priuatae leges. Nam priuilegium indedic
XVIII tum quod in priuato feratur ... Factae autem sunt
leges ut earum metu humana coerceretur audacia.

2 ... postum
monachi proprio
cerbitrio ... uolun
tate ... susceptum de
rere non potest ... adr
gi pec ... quir ... deo debe
et reddere unde.

IV Simplicem autem et uerum sequamur historiam quod bona re
fi rum ... dixit ... bonam quia ... Contra ...
et ... babylonis ...
...
... in babylone ibique mortuus est ...
...
... et plantauit et non euellit dedit que gr ...
quod ipse err ... et ... in populum.

2 hec et ... quod uitio
populi deli quentis ... concitata sit
quicquid ... deliquerunt ...
mur et iudae ... ad ...
dñi cum offendent dm et uelut ... fuerit uel
perrequiqone ... ubi quondam erat
... ibi pecco
rum et maerorum multitudo uenerunt;

VI Dñs omps bonam
busi ... ... mercedam ...
... ... honor ...
... ... saeculorum amen

VIII ...
...

IX martinus ...
... martinus hic pauper et modicus ...
... ingreditur ...
haec ...

X ...

III hominem ...
...
...

II ...
...

III hereditas autem xpi est praedestina
ta multitudo ...

IV Neque quam
sexprim ...
sicut corporis ... non est.

2 ...

VII ...
...
...

XI ...
...
...
...

2 landincus

III hormisda sed an. ... menses ... d. xii
johannis sed an. ii
felix sed an. iiii
bonefatius sed an. ii
johannis sed an. ii
agapitus sed an. i
siluerius sed an. i
uigilius sed an. ...

ab apostolo ... petri apost
us por de nationes ... siluestri.
anni cc ...

IV ... XIII kl ...

Del.t et scul.t Dupain

bout à l'autre en demi-onciale ou minuſcule mêlangée. Il contient les dix premiers livres du grand ouvrage de la Cité de Dieu, compoſé par S. Auguſtin contre les philoſophes payens, les plus grands ennemis du culte du vrai Dieu & du Chriſtianiſme.

IIIe. Eſpèce.

La troiſième eſpèce eſt indiſtincte, demi-briſée, détachée, mêlée d'onciale à jambages portés vers la gauche. Le même mſ. gallican nous en a fourni le modèle ſuivant : *Illud conſtet inter omnes veraciter pios neminem ſine verâ pietate, id eſt, veri Dei vero cultu veram poſſe habere virtutem.* Ce texte, où S. Auguſtin établit que, ſans le culte intérieur du vrai Dieu, il n'y a point de vraie vertu, ſe trouve au feuillet 164. ℣. Cette écriture minuſcule gallicane aproche beaucoup de celle du Sulpice Sevère de Verone, écrit au commencement du VIe. ſiècle ; mais elle eſt plus nourie & plus ſerrée.

IVe. Eſpèce.

La minuſcule gallicane de la quatrième eſpèce eſt large, antique, mêlée de quelques lettres onciales & ſans ſéparation de mots. L'échantillon figuré ſur notre planche contient ce commencement du VIIIe. canon du concile d'Antioche : ¶ *II. Vicarii verò epiſcopi, qui a Graecis conepiſcopi appellantur, formatas facire liceat.* Ce modèle tiré de la première partie (a) du mſ. 936. de la bibliothèque de S. Germain des Prés, ofre aux antiquaires une écriture minuſcule du VIe. ſiècle, & donne lieu à pluſieurs remarques. 1°. On y lit *vicarii* pour *vicariis*, *facire* pour *facere* & *conepi* pour *corepi*; parceque l'écrivain aura confondu l'*r* avec l'*n* du mſ. qui lui a ſervi d'original. 2°. On y voit que dès les premiers tems les évêques ont eu des vicaires, qui étoient la même choſe que les corévêques. On leur donnoit (b) indiferemment au IXe. ſiècle les noms de *chorepiſcopus* & *coepiſcopus*, quoique ce dernier déſigne ſouvent un évêque ſufragant. Les corévêques devinrent (c) rares, depuis leur dépoſition en 849. Cependant après cette époque, on en trouve encore quelques-uns juſqu'à la fin du XIe. ſiècle. Ils ont été remplacés en quelque ſorte par les vicaires généraux qui, ſurtout depuis le fameux concordat & l'abrogation des élections, ont la plus grande part au gouvernement des diocèſes. 3°. Les lettres formées, *formatæ*, que le concile permet aux corévêques de donner,

(a) *Fol. 66.*

(b) *Acta ſſ. ord. S. Bened. t. 6. p. 7.*

(c) *Annal. Bened. t. 2. p. 686.*

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. VI. ART. III.

(a) *V. notre 1. tom. p. 239. 240.*

étoient des (1) lettres (*a*) de communion & de (2) recommandation, acompagnées de certains symboles & scellées du sceau ou de l'aneau episcopal. Le même canon d'Antioche défend aux prêtres ou curés d'en adresser aux évêques. Le VIe. canon du second concile de Tours tenu en 567. restreint aux seuls (3) évêques le pouvoir de donner ces sortes de lettres, qu'il nomme *epistolia*. D'où l'on peut conclure, que les corévêques, à qui l'on avoit permis d'en dresser, étoient véritablement revêtus du caractère episcopal.

Minuscule gallicane tirant sur la cursive : ms. 936. de la même abbaie: moines clercs dès les premiers siècles : anciennes erreurs sur ce sujet renouvellées dans ces derniers tems.

II. GENRE. I. Espèce.

III. Les écritures minuscules gallicanes tirant sur la cursive & mêlées de lettres liées, constituent le second genre de la présente subdivision. Quatre espèces de ce genre figurent sur notre planche LI.

La première est mêlée de cursive, indistincte dans les mots, espacée dans ses lettres, large & un peu écrasée. L'exemple, que nous en avons fait représenter, renferme ces paroles de S. Leon Pape à l'empereur Leon I. zélé défenseur de la foi catholique contre les Eutichiens : *Quâ verò ratione veritatem mediatoris impleret, nisi qui in formâ Dei aequalis est Patri, in forma servi particeps esset nostri.* Ce modèle a été tiré du feuillet 95. du même ms. 936. de S. Germain des Prés. L'écriture est d'environ l'an 530. Des bandes placées au milieu des cayers pour les fortifier, prouvent que la relieure du (4) ms. n'est pas fort ancienne. Car il y a dessous de l'écriture du XIIIe. siècle.

(b) *Journ. des Savans de 1700. p. 171.*

(c) *Concil. Labbe t. 5. p. 854.*

(1) Il ne faut pas les confondre avec les lettres, que les évêques écrivoient sur le dogme & la discipline. La seconde dissertation de Henri Dowel sur S. Cyprien traite de la forme des lettres, que les évêques s'écrivoient sur ces matières. » S. Cyprien (*b* répondant au Clergé de Rome, lui témoigne qu'il avoit douté de la vérité de sa lettre, & que l'écriture, le papier, & le sens la lui avoient rendue suspecte. Il faloit donc que dans l'écriture, dans le papier & le sens (ou les formules) des lettres, que les Eglises s'écrivoient en ce tems-là, il y eût des marques auxquelles on pût distinguer les véritables d'avec les suposées, & éviter les surprises. « On ne nous aprend pas quelles étoient ces marques. Mais nous savons & nous avons dit ailleurs, que les lettres formées des évêques étoient acompagnées de caractères & de symboles, qui les mettoient à couvert de la fraude.

(2) Selon les canons 11. & 13. du concile de Calcedoine célébré en 451. Les clercs inconnus ne peuvent exercer aucune fonction dans une autre ville, sans lettre de recommandation de leur évêque. Les pauvres qui ont besoin de secours, ne doivent voyager qu'avec de simples lettres ecclésiastiques pacifiques, acordées en conoissance de cause : non avec des lettres de recomman'ation, qui ne sont que pour les persones considérables.

(3) *Ut* (*c*) *nullus clericorum vel laïcorum, præter episcopos, epistolia facere præsumat.*

(4) Les signatures manquent à plu-

IIe. Espèce.

La seconde espèce de minuscule gallicane du deuxième genre est massive & mêlée de cursive. Le même ms. nous en a fourni ce modèle figuré sur notre planche : *Civilius pres-byter missus a Domino meo Caprario episcopo suscripsi* (pour *subscripsi.*) Cette écriture minuscule plus récente que la précédente se trouve fol. 209. à la suite des actes du concile d'Agde, écrits en onciale. Civilius avec sept autres prêtres & un diacre souscrivent comme envoyés par leurs évêques.

IIIe. Espèce.

La troisième espèce peut être apelée minusculo-cursive, parcequ'elle est moitié en lettres isolées & moitié en lettres liées ou cursives. Nous en avons encore trouvé un exemple dans la même (a) collection des canons. L'écriture est de la première main, & par conséquent du VIe. siècle. Nous la lisons ainsi : *Data XV. kalendas Martias Honorio Augusto q & Aristino consulibus.* C'est-à-dire, selon notre manière de compter, donné le 15. Février de l'an 404. C'est la date de la lettre du Pape Innocent I. à Victrice évêque de Rouen, où l'on (b) voit que dès-lors les moines d'Occident promus au sacerdoce, exerçoient les fonctions ecclésiastiques. Dès

(a) *Fol.* 23.

(b) *Epistolæ romanor. Pontific. col.* 753. *cap. X.*

sieurs cayers, parceque le relieur mal avisé a coupé la marge inférieure de trop près. Les points perçans sont au-delà du texte, renfermé par les perpendiculaires. Les *alinea* excèdent & les horizontales vont jusqu'au fond. L'*y* est sans point. Il y a beaucoup de notes de Tiron malfaites, & de corrections fort anciennes. Les lettres rouges ont été couvertes de métal. On a souvent recrit ou repassé la plume sur l'écriture, & comme on ne la pas toujours fait fort exactement, cela les défigure quelquefois. Il y a plusieurs corrections qui paroissent du VII. ou VIIIe. siècle. Les omissions rejetées au haut ou au bas de la marge, portent à l'endroit *h d*, c'est-à-dire, *hic dic* ou *dicitur*, & en marge *h l*, *hic lege*. F̄ K̄, signifie *Fratres karissimi.* Au feuillet 76. on voit au bas des pages des écritures presque indéchifrables. Ces écritures avec quelques mots renversés, qu'on trouve au feuillet 79. pouroient faire douter, si le velin n'auroit pas servi à un ms. plus ancien. Mais il paroit que ces écritures sont contemporaines à ce beau ms. du VIe. siècle. Les capitules & les titres ne vont pas plus loin que le feuillet 92. Cependant la même main continue jusqu'au feuillet 139. C'est qu'elle augmentoit sa collection à mesure qu'elle pouvoit recouvrer quelques nouvelles pièces. Il y en a de repétées : ce qui marque peu d'habileté dans l'écrivain. Au revers du feuillet 139. finit l'écriture gallicane minusculo-cursive & commence une onciale anguleuse, où l'on voit de tems en tems des *b* minuscules. On peut croire que tout ce qui suit a été écrit à proportion qu'on a pu recouvrer les actes des conciles. Le premier est celui de Clermont de l'an 535. Comme depuis la première main les cayers n'ont que des signatures récentes; il se pouroit faire que ces cayers auroient été transposés. On pouroit même conjecturer qu'ils auroient apartenu à d'autres mss; si les noms des Papes n'avoient pas été ajoutés de la seconde main. Nous n'entrons dans ces détails, que pour faire toucher au doigt les divers moyens, dont on peut se servir pour discerner l'age des mss.

le siècle précédent (1) on les voit élévés à la (a) cléricature. L'empereur Honorius porta même (b) une loi, pour engager les évêques à ordonner plutôt les moines que les laïcs. C'est à quoi M. l'abbé Lebeuf n'a (2) pas fait atention dans son

(a) *Ibid. col.* 635.

(b) *Cod. Theodos. l.* 32. *De episc. & clericis.*

(1) *Monachos quoque, quos tamen morum gravitas & vitæ ac fidei institutio sancta commendat, clericorum officiis aggregari & optamus & volumus; ita ut qui intra tricesimum ætatis annum sunt, in minoribus per gradus singulos, crescente tempore promoveantur ordinibus: & sic ad diaconatus vel presbyterii insignia maturæ ætatis consecratione perveniant. Nec saltu ad episcopatus culmen adscendant.* Le Pape Sirice parle de la sorte à Himère évêque de Terragone, dans sa lettre du 2. Février de l'an 335.

(2) Ce savant Académicien, dont nous avons toujours respecté la vertu & les lumières, prétend que si *l'on vit aux VI. VII. & VIII*e. *siècles quelques maisons bâties aux environs du monastère* de saint Pierre & de S. Paul, aujourdui l'abbaie de sainte Geneviève; *IL FAUT CROIRE que* des *ecclésiastiques* séculiers *veilloient sur le spirituel des habitans* : comme si les moines n'avoient pu remplir cette fonction ! Dès les commencemens de la vie cenobitique, » il étoit ordinaire, dit (c) » M. Fleuri; de prendre les plus saints » d'entre les moines, pour en faire des » prêtres & des clercs; c'étoit un fond » où les évêques étoient assurés de trou- » ver d'excellens sujets. « Le nom de *Clercs* est donné aux moines plus de soixante fois par Grégoire de Tours. Rufin homme consulaire ayant bâti une magnifique Eglise au faubourg de Calcedoine vers l'an 394. y mit (d) des moines pour y exercer l'ofice des clercs : Οἱ τῆς ἐκκλησίας κλῆρον ἐπλήρουν. Vers l'an 692. Agricole évêque d'Avignon donna l'administration d'une église paroissiale de sa ville à plusieurs (e) moines, qu'il choisit dans la communauté de Lerins. Si notre célèbre academicien eût voulu consulter l'antiquité; il n'auroit pas sécularisé plusieurs anciennes églises de Paris, qui dans leur origine ont été régulières. A la vérité ceux qui les desservoient anciennement, ont pris quelquefois les titres (f) de prêtres & de diacres dans leurs signatures; mais c'est que les moines, qui en étoient honorés, s'en servoient par préférence. Nous ferons voir ailleurs que les abbés mêmes ne se qualifient que du titre de *prêtre*, & omettent la qualité d'abbé en souscrivant. Du reste parmi les gens de lettres, on ne conoit qu'un Richard Simon, qui ait osé avancer (g) que *les moines sont exclus par leur profession de toutes les fonctions ecclésiastiques, & que lorsqu'on a voulu réunir dans une même persone la qualité de clerc & de moine, l'on a fait une espèce de corps monstrueux, en joignant des choses qui, de leur nature sont oposées.* Il y a plus de mille ans, que l'Eglise a condamné ces réveries par un decret solénnel. Tel est celui que Boniface IV. publia dans le concile romain de l'an 610. » Il y a, dit le Pape à la tête de » son concile, des gens d'une doctrine » extravagante, plus remplis de zèle » d'amertume que de charité, qui assu- » rent que les moines sont incapables du » sacerdoce, parcequ'ils sont morts au » monde, & ne vivent plus que pour » Dieu : & que quoiqu'ils soient honorés » du caractère de prêtres, ils ne peuvent » ni imposer des pénitences, ni bapti- » ser, ni absoudre. Mais ceux qui avan- » cent ces choses, se trompent grossiere- » ment. « Le 3e. concile de Nismes tenu en 1096. renouvella ce decret par un canon qui porte (h) ce titre : *Quod monachi sacerdotali ministerio rectius fungi possunt, quam presbyteri sæculares.* M. Fleuri (i) trouve mauvais, qu'on attribue un pareil canon au pape Boniface IV. & prétend que le style en convient mieux au tems d'Urbain II. » Mais (k) puisqu'il » avoue que S. Pierre Damien a cité ce » decret comme de Boniface IV; il est » évident que Pierre Damien qui mourut » l'an 1072. ne l'a point pris du concile » de Nismes tenu l'an 1096. Ainsi il faut » reconoitre qu'Urbain II. n'a fait que » renouveller au concile de Nismes le » même decret que Boniface IV. porta dans » un concile de Rome au commencement

(c) *Hist. ecclés.* 2. *discours.*

(d) *Sozomen. l.* 8. *chap.* 17.

(e) *Annal. bened. t.* 1. *p.* 598.

(f) *Hist. de la ville & du dioc. de Paris t.* 1. *p.* 38.

(g) *Revenus eclés. t.* 1. *p.* 219. 248.

(h) *Concil. Labbe t.* V. *col.* 1618. & *t.* X. *col.* 606.

(i) *Hist. ecclés. t.* 13. *p.* 628.

(k) *Longueval t.* 8. *p.* 97.

Hiſtoire de la ville & de tout le diocèſe de Paris, où il donne (*a*) à entendre aſſez clairement, que les moines étoient anciennement exclus des fonctions cléricales. On ne doit pas confondre l'ancienne diſcipline avec la nouvelle. On doit encore moins adopter des préjugés, qui ont pris naiſſance dans des tems d'ignorance, & qui ne ſe perpétuent que faute d'étudier l'antiquité. La remarque, que nous faiſons ici eſt importante pour la Diplomatique, que nous ne perdons point de vue. Les diplomes par leſquels la puiſſance eccléſiaſtique & ſéculière ſoumet des paroiſſes aux Monaſtères, même quant au ſpirituel, ne ſont pas rares. Nous ne citerons ici que celui de (*b*) Louis roi de Germanie, publié par D. Mabillon. Le prince y donne à la nouvelle Corbie les dixmes d'un nombre de paroiſſes, à condition que les moines adminiſtreront les ſacremens aux peuples, & feront toutes les fonctions que les archiprêtres ou curés des évêques ont coutume de faire. *Ità ſanè, ut decimarum, aliorumque redituum proventiones, præfatis cederent monaſteriis, & ab ipſis viciſſim procurarentur ſubjectæ plebes in baptiſmate, in euchariſtiâ, in ſepulturis, in confeſſione peccatorum audienda : & presbyteri qui principales ex his eccleſias tenerent, archipresbyterorum officio fungerentur, ad agenda omnia, quæ ſolent fieri ab archipresbyteris epiſcoporum.*

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. VI. ART. III.

(a) *T.* 1. *part.* 2. *p.* 368.

(b) *Acta ſſ. ord. Bened. ſæc. IV.* 1. *part. p.* 526.

IV. Eſpèce.

Une écriture minuſculo-curſive inclinée vers la droite, caractériſe la quatrième eſpèce du ſecond genre de minuſcule gallicane. Nous n'en donnons pour modèle que le mot *elegantiſſimè*, figuré ſur notre planche d'après le (*c*) mſ. 762. de l'abbaie de S. Germain des Prés. Cette écriture du VI. ou VIIe. ſiècle a beaucoup de raport à l'italique moderne & à celle qu'on nomme aldine. Le mſ. renferme pluſieurs ouvrages de S. Auguſtin. La même main, qui a écrit l'adverbe, qui nous ſert de modèle, a pluſieurs fois mis en marge ſur divers textes du ſaint docteur *magnificè, mirè, excellenter, optimè, magnificè, facètè & verè, benè totum.*

(c) *Fol.* 111.

» du VIIe. ſiècle. « D. Mabillon prouve par l'autorité de Bede, que ce concile romain fut éfectivement célébré. Au reſte, ſi l'erreur de M. Simon, condamnée par l'Egliſe, ne ſe perpetue pas ; ce ne ſera pas la faute des auteurs du grand dictionaire de Trévoux, qui avancent doctement, (*d*) que les conciles ont exclu les moines des cures, *comme ÉTANT INCAPABLES par leur profeſſion du gouvernement des ames.*

(d) *Tom.* 1. *col.* 1619. *édit.* 1732.

II PARTIE. SECT IV. CHAP. VI. ART. III. Minuscule gallicane large & massive: mss. de S. Germain des Prés en écorce d'arbre: tablettes cirées confondues avec cette sorte de papier.

IV. Le dernier genre des écritures minuscules gallicanes comprend celles qui sont larges & massives. Nous en distinguons quatre espèces, dont chacune a son modèle sur notre planche LI.

IIIe. Genre. I^e. Espèce.

La première est espacée, antique, négligée, inclinée vers la gauche & aproche de la cursive. L'exemple, que nous en donnons, est un lambeau d'écriture découvert dans un ancien monument unique en son genre. C'est le fameux ms. de l'abbaie de S. Germain des Prés en papier d'écorce d'arbre, que nous avons décrit fort au long dans notre premier (a) volume. La plus grande partie est en écriture gallicane minusculo-cursive. Elle paroit au moins du ve. siècle. La dernière page est plus récente, & on ne la croit pas antérieure au VIe. Excepté cette page, autant qu'on en peut juger par certains mots plus faciles à déchifrer, le reste renferme des rescrits d'Empereurs romains. Le modèle figuré sur notre planche a été tiré de la page 9. où l'on a découvert avec une peine extrème ce qui suit : *Usibus fortè subseruit* (ou *subscriptori uti ...*) *mandaverint negotium ei .... & illa charta nos dictum procuratorem ... de rebus suis po ... or ipse se d .... procuravit donum de rebus suis ....* Ces paroles, dont on ne peut former un sens suivi, remplissent les lignes 14. 15. 16. 17. 18. & 19.

(a) *Pag.* 512. *& suiv.*

IIe. Espèce.

La seconde espèce de minuscule gallicane massive est conjointe, mêlée de lettres cursives, à jambages détachés & ses *a* sont ouverts en forme d'*u*. La colone seconde de la deuxième page du même ms. en écorce d'arbre nous en a fourni le modèle suivant : *Animi justitiam tamen pe .... um agnita & unum s.* Ces mots & ces syllabes vuides de sens font partie des lignes 11. & 12. On entrevoit dans cette page une écriture minuscule supérieure, plus ancienne que l'inférieure.

IIIe. Espèce.

La troisième espèce ofre la minuscule sans mêlange suivie de la demi-onciale. L'une espacée est en partie antérieure à l'an 530. & 560 : l'autre serrée est beaucoup plus récente. Voici le modèle de toutes les deux, dessiné sur le premier feuillet ℣. du ms. 936. de la bibliothèque de S. Germain des Prés: *Hormisda sedit annos VIIII. menses, dies XVII. Johannis* (*Johannes*) *sedit annos II. Felix sedit annos IIII. Bonefatius sedit annos II. Johannis* (*Johannes*) *sedit annos II.*

Agapitus ſedit annum 1. Silverus ſedit annum 1. Vigilius ſedit annos XIIII. C'eſt ici une portion de la liſte chronologique des Papes, miſe à la tête de la plus ancienne collection des canons. On y reconoit pluſieurs mains. La première finit à Hormiſda : la ſeconde ſemble n'avoir écrit que les deux Papes ſuivans, ou tout au plus les quatre. Boniface & Jean, paroiſſent d'une troiſième main, & les trois derniers ſont d'une quatrième. La cinquième a écrit en demi-onciale cette note figurée ſur notre planche : *Ab Apoſtoleca ſēd Petri Apōſt uſq, ordenatione ſc̄i Silveſtri. anni CCLVII.* c'eſt-à-dire : *Ab Apoſtolica ſede Petri Apoſtoli uſque* (*ad*) *ordinationem ſancti Silveſtri* (*ſunt*) *anni ducenti quinquaginta ſeptem.* On ne donnoit que dix ans d'epiſcopat de Rome à S. Pierre, & l'on croyoit qu'il y avoit fondé le ſaint Siège en l'an 57. Cette note eſt d'une main poſtérieure. Elle paroit du VIIe. ſiècle ou de la fin du précédent. Les antiquaires obſerveront dans notre double modèle le nombre VI. rendu par l'épisème *6αῦ* des Grecs, adopté par les Latins. Le nom d'Anaclet ne paroit pas dans cet ancien catalogue des Papes.

IVe. Eſpèce. Les lettres de la quatrième eſpèce de minuſcule gallicane large & maſſive ſont quelquefois liées & inégales. Le mſ. de S. Germain des Prés en papier d'écorce nous fournit encore un modèle d'écriture de cette eſpèce. C'eſt cette ſimple date : *Dat. XIIII. KL* (*Kalendas*) *maias.* Cette minuſcule du IV. ou V^e^. ſiècle ſe montre dans l'avant-dernière ligne de la page 6. de ce mſ. en papier d'écorce ; mais ce n'eſt qu'à des yeux perçans. Si ce monument ſingulier nous a beaucoup exercés, qu'il nous ſoit permis de le dire, ce n'a pas été ſans quelque fruit ; puiſque nous y avons découvert les caractères minuſcules & curſifs, dont on faiſoit uſage dans les Gaules avant & depuis les commencemens de la monarchie françoiſe. Après ce que nous avons dit du papier d'écorce d'arbre & (*a*) des planches ou tablettes enduites de cire ; nous ne nous arêterons pas à faire voir la diférence de ces deux matières, qui recevoient anciennement l'écriture. Mais nous ne pouvons nous diſpenſer de rélever ici un littérateur de la Religion prétendue reformée, qui donne le nom d'*écorce d'arbre* aux tablettes cirées de l'abbaie de S. Victor de Paris. » Il (*b*) y a, » dit-il, dans cette bibliothèque un volume d'écorce d'arbre,

(a) T. 1. p. 457. & *ſuiv.* p. 503. & *ſuiv.*

(b) *Hiſt. d'une voyage littér. du ſieur Jourdain p. 72.*

» qui contient la dépense de chaque jour, pendant un voyage » fait par le roi Philippe le Bel, depuis la fin d'Octobre 1301. » jusqu'à la fin du mois de Mars, la même année ; selon l'usage » de commencer chaque année à Pâques. « Depuis qu'on cessa en France d'écrire sur l'écorce d'arbre jusqu'au règne de Philippe le Bel, combien ne compteroit-on pas de siècles? L'usage de cette sorte de papier devint très-rare, après que celui d'Egypte & le parchemin furent devenus communs. On prétend (1) néanmoins qu'on se sert encore de l'écorce d'arbre en certains païs, au défaut d'autres matières. Du reste la diférence de ces écorces & des tablettes (2) enduites de cire est si grande, que pour les confondre, il faut n'en avoir jamais eu la plus légère notion.

ARTICLE IV.

Ecriture minuscule mérovingienne ou franco-gallique distinguée de la cursive : quatrième subdivision des écritures minuscules apartenant à la cinquième division de la seconde classe : explication de la partie de la planche LI. *qui contient les deux premiers genres de la minuscule mérovingienne, & de la moitié de la planche* LII. *où les* III. *&* IVe. *genres sont représentés.*

Caractère minuscule mérovingien ou franco-gallique diférent du cursif : son existence prouvée par les anciens mss : Est-ce la cursive transformée en minuscule sous Charlemagne ?

I. QUe l'écriture minuscule, dont usoient les Gaulois avant l'établissement de la monarchie françoise, se soit conservée sous nos Rois de la première race ; c'est une vérité qu'on peut démontrer par plusieurs mss. de la fin du

(1) Elles sont apelées par les anciens *pugillares*, *pugillar*, *pugillaria*, *cerei pugillares*, & tout simplement *ceræ*. A ce dernier mot les jurisconsultes joignent souvent *tabulas*. Ulpien (*a*) dit : *Hæc uti his tabulis cerisve scripta sunt.* Trotz, dans ses notes (*b*) sur le P. Hugo, veut que les J.c. aient entendu par *tabulæ* des écritures faites avec soin, & par *ceræ* des tablettes cirées *pugillares*, où l'on traçoit à la hate les choses, qu'on craignoit d'oublier. L'usage en est si ancien, qu'on le fait remonter avant la guerre de Troie. Asdrubal s'en servit d'une manière extraordinaire (*c*) en écrivant une lettre qu'il craignoit qu'on n'interceptât. *Asdrubal epistolam scriptam super rebus arcanis hoc modo abscondit : pugillaria nova nondum etiam cerâ illita accepit, litteras in lignum incidit, postea tabulas, uti solitum est, cerâ collivit.* Les anciens écrivoient sur ces tablettes cirées leurs testamens : *Nonne* (*d*) *libet medio ceras implere capaces.* On disoit *prima cera*, *ima cera*, pour la 1e. & la dernière page, le bas de page.

(2) *Ceterum*, dit (e) Holmius, *in penuria chartæ quibusdam in locis, hunc in corticibus arborum scribendi modum vel etiamnum non planè in desuetudinem abiisse novimus.*

(a) *Tit. XX. Regular.*
(b) *Pag.* 82.
(c) *Titeliv. Decad.* 1.
(d) *Juvenal. Satyr.* 1.
(e) *Analecta Crenii p.* 444.

VIe.

VIe. siècle, du VIIe. & des commencemens du suivant. C'est ce caractère alors souvent employé, que nous apelons mérovingien ou franco-gallique, & que nous distinguons de l'écriture liée ou cursive, qui avoit cours en même-tems.

D. Mabillon (*a*) & ceux qui l'ont suivi, semblent (*b*) n'avoir point connu d'autre caractère mérovingien que le cursif des diplomes & d'un nombre de mss, tels que le S. Grégoire de Tours de la cathédrale de Paris, à présent de la bibliothèque du Roi, & le Gennade de Corbie aujourdui de S. Germain des Prés. La VIIIe. planche de la Diplomatique, où (*c*) sont renfermés les modèles de l'écriture du VIIe. siècle, n'en ofre aucun de minuscule mérovingienne. On y trouve seulement une ligne de cursive semblable à celle des diplomes de la première race. Excepté le premier modèle en grosse minuscule saxone; les autres sont en onciale ou demi-onciale. D. Mabillon, qui se sert (*d*) indiféremment du terme de *franco-gallique* & *mérovingienne* pour désigner l'écriture de la première race de nos Rois, ne laisse pas de (*e*) donner plus d'étendue à l'épithète de *franco-gallique* qu'à celle de *mérovingienne*. Il entend par celle-ci la minuscule liée, qu'il apèle quelquefois (*f*) barbare, à cause de ses complications, qui la rendent dificile à lire. D. Rivet prévenu de ces idées a (*g*) cru que l'écriture cursive mérovingienne avoit été changée en minuscule au VIIIe. siècle. » Bientôt, dit-il, au lieu des » caractères mérovingiens, qui étoient presque barbares, on fit » revivre le petit caractère romain. « Ce changement n'a rien de réel. Le caractère minuscule renouvellé au VIIIe. siècle n'est autre que le mérovingien de même forme, mais beaucoup moins élégant & un peu altéré. Nous en avons pour garans un nombre de mss, antérieurs au renouvellement des lettres sous Charlemagne, dans lesquels on trouve une minuscule proprement dite. Elle n'est que la continuation de la gallicane, comme celle-ci n'est qu'une continuation de la romaine, à l'exception des nuances, du goût national, & de certains traits accidentels. Nos premiers François commencèrent à cultiver un peu les lettres, & à écrire au plus tard sur le déclin du VIe. siècle. On ne peut pas dire qu'ils eussent alors une (1) écriture

(a) *De re diplom. p.* 49.
(b) *Chron. Godwic. p.* 18. *Legipont. dissert. p.* 117.
(c) *De re Dipl. p.* 359.
(d) *Ibid. p.* 46.
(e) *Ibid. p.* 49.
(f) *Ibid. p.* 46.
(g) *Hist. litter. de la Fr. t.* 4. *p.* 20.

(1) Les Francs avoient sans doute, avant leur établissement dans les Gaules, les mêmes caractères que les autres peuples septentrionnaux. Le célèbre M. Fou-

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. VI. ART. IV.

propre, diférente de la romano-gallicane. Ils adoptèrent tous les caractères usités dans les Gaules, dont ils s'étoient rendus les maitres. Ils se servirent par conséquent de l'écriture minuscule, dont les anciens habitans continuoient de faire usage. Pendant les règnes de barbarie & d'ignorance de nos Rois de la première race, elle dégénera insensiblement jusqu'après les commencemens du VIIIe. siècle. C'est à la représenter & à la décrire, que nous avons destiné la quatrième subdivision des minuscules apartenant à la cinquième division des écritures tirées des mss. Cette minuscule mérovingienne, distinguée en quatre genres avec leurs espèces, occupe la plus grande partie de la planche LI. & la moitié de la LII.

IVe. SUBDIVISION.

Minuscule mérovingienne ordinaire & tirant sur la lombardique & la saxone : mss. du Roi 1603. 1820. 4403.

I. GENRE.
I^{e}. Espèce.

II. Le premier genre comprend six espèces de minuscules mérovingiennes ou franco-galliques ordinaires mêlangées, & qui tirent sur diverses sortes d'écritures.

Dans la première espèce on reconoit une minuscule peu liée, distincte, ordinaire, & espacée. Notre planche LI. en ofre deux exemples. 1°. *Inebriabuntur ab ubertate domus tuæ &.* Ce verset du Pseaume 35. a été tiré du ms. de S. Germain des Prés 266. fol. 156. ℣. Ce ms. mérovingien, antérieur au règne de Charlemagne, renferme les expositions de Cassiodore sur les Pseaumes. 2°. *Propositum monachi proprio arbitrio aut voluntate susceptum deserere non potest absque peccato. Quod enim quisque vovit Deo, debet & reddere. Undè...* Ce texte de S. Leon, où l'on voit au Ve. siècle les moines faire des vœux, est tiré du ms. du Roi 1603. fol. 73. C'est une collection de canons par extraits, transcrite vers le tems de Charle-Martel, ou du moins avant le milieu du VIIIe. siècle.

tanini (a) soutient qu'ils eurent une écriture propre, & diférente de la romaine, au moins depuis que l'évêque Ulphila eut introduit son alphabet gothique, composé de lettres grèques & latines. Le savant Italien raporte quelques lignes après un passage du moine Otfride, auteur du IXe. siècle, qui dit que les Francs n'avoient jamais poli leur langue barbare & rustique par l'écriture ni par aucun art. *Lingua hæc*, dit Otfride, *veluti agrestis habetur, dum a propriis nec scripturâ nec arte aliqua ullis est temporibus expolita.* Cela signifie seulement que les Francs n'avoient jamais employé l'écriture à polir leur langue theotisque, ou qu'ils n'avoient rien écrit, pour la cultiver & la réduire en méthode. Le (b) P. Germon, qui savoit si bien le latin, fait signifier à ce texte, que les Francs n'ont jamais eu d'écriture distinguée de la romaine. Ebloui par cette fausse interprétation, il prétend que M. Fontanini est en contradiction avec lui-même. Telle est la manière de raisoner, qui règne dans les trois volumes du Jesuite.

(a) *Vindiciæ dipl. p.* 78.

(b) *De veteribus Reg. franc. dipl. disceptatio* 4. *t.* 3. *p.* 312. 313.

IIe. Espèce.

La deuxième espèce de minuscule mérovingienne est mêlée de quelques lettres cursives, indistincte & bien proportionnée. Le modèle, que nous en avons fait graver sur notre planche, contient ces deux vers attribués au prêtre Jouvence:

Tertia lux faciem terrarum fulva retexit,
Arida mox posito narratur nomine terra.

On voit dans ce modèle une écriture mérovingienne, minusculo-cursive, tendant à la minuscule ordinaire. Elle est tirée du ms. de la bibliothèque de S. Germain des Prés 841. écrit vers le tems de Pepin le Bref. Il contient des opuscules & différentes lettres des Pères.

IIIe. Espèce.

La troisième espèce est demi-distincte & à montans en forme de batans. L'exemple, que nous en donnons, renferme ces mots écrits en vermillon: *De liber (libro) locorum portio quaedam.* C'est le titre d'un extrait du livre de S. Jerôme sur les noms hébraïques des lieux. On le trouve au feuillet 43. du ms. 1309. de la même abbaie, écrit au VIIIe. siècle en belle cursive mérovingienne, à l'exception des titres. Les solécismes n'y sont pas rares.

IVe. Espèce.

Dans la quatrième espèce de minuscule on reconoit sans peine trois sortes d'écritures mérovingiennes, plus serrées les unes que les autres, tirant un peu sur la saxone, & mêlées de lettres conjointes & cursives. Le modèle de cette triple minuscule francogallique est un passage du commentaire de S. Jerôme sur Jeremie. Nous le lisons ainsi: *Simplicem autem & veram sequamur historiam. Quod bonarum ficorum Calatim dixerit, Jechoniam qui se Hieremiae consilio & imperio Dei tradiderat regi Babylonis, cui & pruspera Dominus pollicetur, malarum autem Sedeciae, qui contradicens sententiae Dei captus sit, cecatisque oculis ductus in Babylonem, ibique mortuus est. In tantum autem Deus posuit oculos suos in bonum; qui imperio ejus adquieverunt & reduxerit illos in terram suam & aedificavit & non distruxit & plantavit & non evellit, deditque eis cor ut scirent eum, quod ipse esset Dominus, & fierent illi in populum.* Cette minuscule mérovingienne peut être du VIIe. siècle ou du moins des tems du VIIIe. qui précédèrent le renouvellement des lettres. Elle a été dessinée sur le feuillet 152. du ms. 1820. de la bibliothèque du Roi. Notez 1°. que les trois premières lignes & la huitième, sont de

la même main, & les quatre du milieu sont d'une autre : 2°. que dans chaque ligne on trouve plusieurs liaisons de lettres : 3°. que les abréviations de *rum* se font par un trait dans l'*r*, celles de *Dominus*, *Deus* par ~ : 4°. que les *u* sont rejetés sur les lignes & que l'*y* est surmonté d'un point. Presque tous les points sont de la main des correcteurs. On ne se sert point de lettres capitales au commencement des noms propres & de lieux. *Pruspera* pour *prospera* est corrigé & l'*&* changé en *ut*, & *reduxit* en *reduxerit*. Dans ce ms. les notes de Tiron en marge & en sommaires sont fort fréquentes.

Ve. Espèce. L'écriture minuscule mérovingienne de la cinquième espèce du premier genre est demi-liée, demi-distincte & tire sur certaines lombardes. Nous en avons fait graver deux modèles, que nous lisons ainsi : 1°. *Ut episcopus vilem supelectilem & mensam & vitam pauperem abeat (habeat) & dignitatem suae auctoritatem fide & vite miritis querat*, (pour *suam auctoritate fidei & vitæ meritis quærat.*) C'est un canon d'un concile d'Afrique, qui aprend aux évêques le vrai moyen de faire respecter leur dignité. Nous l'avons tiré du ms. du Roi 1603. fol. 44. On a déja observé que les solécismes & l'orthographe vicieuse de ce ms. prouvent qu'il est antérieur au renouvellement des lettres arrivé au VIIIe. siècle. 2°. *XVIII. Privilegia autem sunt leges privatorum, quasi privatae leges. Nam privilegium indè dictum, quod in privato feratur. XVIII. Factae autem sunt leges, ut earum metu humana coerceretur audacia.* Ces définitions des privilèges & des loix sont tirées du livre des étymologies de S. Isidore. On les a dessinées sur le ms. du Roi 4403. qui contient une partie du code Théodosien. L'écriture est du VIIIe. siècle, & tient considérablement de la lombardique, sans lui être semblable. Ses montans sont en batans & ses queues en pointes.

VIe. Espèce. La dernière espèce aproche de la minuscule ordinaire : elle retient cependant quelques liaisons & conjonctions de lettres cursives, & ses montans se terminent ordinairement en batans ou massifs. Notre planche LI. en ofre deux modèles. 1°. *Ecclesia Dei vertitur in speluncam latronum, quandò furta, homicidia, adulteria, perjuria, sacrilegium, haereseos adinventio, habentur, & omnia in eâ scelera versantur.* Cette minuscule mérovingienne du VIIIe. siècle a été prise

sur le feuillet ℣. 49. du mſ. royal 1820. qui renferme les commentaires de S. Jerôme ſur le prophète Jeremie. Ce livre vient originairement de l'abbaie de S. Mémin de Mici. C'eſt ce que ſignifient les lettres MAX. (*Maximini*) qu'on lit à la marge de notre modèle. Les notes de Tiron placées au même endroit veulent dire *Eccleſia Dei*. Remarquez une correction ou interpolation mérovingienne interlineaire, avec des renvois conſiſtant en deux points. 2°. *Haec cauſa eſt quod vitio populi delinquentis ira Domini concitata ſit. Quicquid juxta hiſtoriam de Hieruſalem diximus & Judaeâ referamus ad eccleſiam Dei, cùm offenderit Dominum, & vel vitiis fuerit vel perſecutione vaſtata, ut ubi quondam erat virtutum chorus atque laetitia, ibi peccatorum & maerorum multitudo verſetur.* Le même mſ. du Roi fol. 28. ℣. nous a fourni ce texte, où S. Jerôme aplique à l'Egliſe tout ce qui eſt arrivé à Jeruſalem & à la Judée, à cauſe de la corruption des habitans. Preſque tous les points & les virgules de cette écriture franco-gallique ne ſont que du correcteur. Un trait tranchant, un point & la lettre ſont employés pour corriger *adque*, mis par le copiſte pour *atque*. Les liaiſons de lettres & les abréviations en petit nombre & ſur l'$\overline{m}$, $\overline{Di}$ & $\overline{Dni}$ ſont à remarquer.

III. Les écritures minuſcules francogalliques tirant ſur la curſive ſont les plus communes dans les mſſ. antérieurs à la moitié du VIIIe. ſiècle. Elles conſtituent le ſecond genre de la préſente ſubdiviſion. Nous en avons découvert juſqu'à onze eſpèces, toutes figurées dans la dernière grande ſection de notre planche LI.

Ecriture minuſcule mérovingienne tirant ſur la curſive : homiliaire de S. Burchard évêque de Wirtsbourg : mſ. du Roi 2994. A.

La première tirant ſur l'anglo-ſaxone eſt mêlée d'onciale, roide, peu liée, aiguë & fort ſerrée. L'exemple, que nous en donnons, renferme ces paroles de la troiſième collation ou conférence de Caſſien prêtre & abbé à Marſeille, au ſujet du ſecours de Dieu : (*Adſtruens*) *hominem, quamvis ſummis ad bonam frugem viribus enitatur, tamen boni conpotem eſſe non poſſe; niſi id divini tantùm muneris largitate, non operis ſui ſtudio, percepiſſet. Hanc igitur quaeſtionem &c.* C'eſt l'abbé Cheremon, qui tient ce diſcours ſi conforme à la piété & à cet oracle du Fils de Dieu : *Vous (a) ne pouvez rien faire ſans moi.* Caſſien met auſſitôt dans la bouche de

II. GENRE. I^e^. Eſpèce.

(a) Joan. 15. 5.

ſon ami Germain une réponſe, qu'il n'eſt pas poſſible de juſtifier des erreurs du Semi-pélagianiſme. Ce modèle d'écriture eſt tiré du mſ. de S. Germain des Prés 1294. fol. 33. ℣. C'eſt un petit in-4°. écrit au VIIe. ſiècle, ou au commencement du ſuivant, en minuſcule mérovingienne. Il a apartenu à la célèbre bibliothèque de Corbie.

IIe. Eſpèce. La ſeconde eſpèce de minuſcule franco-gallique tirant ſur la curſive ſe diſtingue par ſes *a* ouverts, ſes queues aiguës, & les liaiſons de pluſieurs de ſes lettres. Son modèle gravé ſur notre planche ofre ces belles paroles de S. Jerôme : *Nos humiles atque pauperculi nec habemus divitias, nec oblatas dignamur accipere.* Nous avons pris cette écriture dans le mſ. de S. Germain des Prés 1309. fol. 1. ℣. C'eſt un *in-quarto*, qui renferme les queſtions de S. Jerôme ſur la Geneſe, avec quelques autres ouvrages des Pères, le tout en caractères mérovingiens du VIIIe. ſiècle.

IIIe. Eſpèce. Les lettres de la troiſième eſpèce ſont un peu aiguës, ſerrées & preſque ſans liaiſons. L'exemple, que nous en avons fait graver, contient ce texte de Caſſiodore : *Hereditas Chriſti eſt prædeſtinata multitudo ſanctorum.* Ce modèle a été deſſiné ſur le feuillet 66. du mſ. 266. de la même abbaie. C'eſt un in-folio en écriture mérovingienne du VII. ou VIIIe. ſiècle. Outre les expoſitions de Caſſiodore ſur les Pſeaumes ; il y a des pièces notées du IXe. ſiècle.

IVe. Eſpèce. Une minuſcule franco-gallique finiſſante, ouverte, aiguë, demi-diſtincte, totalement diſtincte, & minuſculo-curſive, tirant ſur certaine lombardique, caractériſe la quatrième eſpèce, dont voici les modèles. 1°. *Ne quiſquam ſe Chriſtum agnoviſſe arbitretur, ſi ejus corporis particeps non eſt.* On trouve ces paroles du vénérable Bede au feuillet 193. col. 1. du mſ. de la même bibliothèque 290. Outre les ſentences de S. Iſidore & quelques autres morceaux ; il contient l'expoſition de Bede ſur S. Luc en écriture lombardique & mérovingienne du VIIIe. ſiècle. 2°. *Epiſcopo licet in campo confirmare, ſi neceſſe ſit ; ſimiliter presbytero miſſas agere, ſi diaconus vel presbyter vel ipſe calicem & oblationem manibus tenuerit.* C'eſt ici un ancien canon qui permet à l'évêque de donner la confirmation & au prêtre de célébrer la meſſe en pleine campagne, ſi la néceſſité l'exige ; à condition néanmoins

qu'un diacre, ou un prêtre, ou le célébrant lui-même, tiendra entre ses mains les SS. Mystères. On lit ce canon dans le fameux Penitentiel de Théodore, évêque de Cantorberi au VIIe. siècle. Nous l'avons tiré du ms. du Roi num. 1603. fol. 93. écrit avant l'an 750.

V^e^. Espèce.

La cinquième espèce est un mêlange d'onciale, de minuscule, & de cursive mérovingico-caroline. L'exemple, que nous avons fait graver, est cette note marginale, qu'on lit au feuillet 41. du ms. 758. de la bibliothèque de S. Germain des Prés : *Quare usque ad Joseph generatoris Christi commemoratur, cùm de illius semine Christus non sit natus, sed de virgine Mariâ.* Cette écriture minuscule mêlangée du VIIIe. siècle, sert de sommaire au chapitre premier du second livre de S. Augustin *de consensu Evangelistarum*, dont le texte est en onciale.

VIe. Espèce.

La sixième espèce de minuscule mérovingienne, tirant sur la cursive, est allemande, distincte & liée dans quelques lettres. Le premier tome *(a)* du commentaire de George Eckhart sur l'Histoire de la France orientale, nous en a fourni un modèle singulier, dont voici la lecture : *Deus omnipotens, bonam mercedem orationi præsta meæ, & legentibus passionem meam; (cui) est honor & virtus, laus & potestas in secula sæculorum. Amen.* Outre le B inséré dans cette oraison & qui marque *Burchardi*; il y a encore à la fin de la page D. B. qui signifient *Domnus Burchardus*. Cette écriture minusculo-cursive antérieure à la moitié du VIIIe. siècle est tirée d'un ms. de la cathédrale de Wirtzbourg. C'est l'homiliaire de S. Burchard évêque de cette ville, mort en 752. Ce recueil paroit avoir été fait exprès pour des nouveaux convertis du paganisme. C'est le même ms. dont l'abbé de Godwic *(b)* a publié un modèle. Ce savant dit *(c)* que les lettres minuscules en sont maigres & isolées, & que l'*ae* n'y est point conjoint. Notre modèle prouve le contraire; puisqu'on y voit plusieurs lettres liées & un *æ* dans *fæculorum*. On y lit *mercedam* pour *mercedem*. Le *c* tient lieu du *t* dans *potestas*.

VIIe. Espèce.

Une écriture minusculo-cursive aiguë, ouverte, demi-liée, demi-distincte & un peu panchée vers la droite, distingue la septième espèce, dont le ms. *(d)* 266. de l'abbaie de S. Germain nous a donné ce modèle : *Ille enim, quando a nobis*

(a) *Pag.* 846.

(b) *Chronic. Godwic. tab.* 1. *n.* 4. *p.* 34.

(c) *Ibid. p.* 35. *n.* V.

(d) *Fol.* 174.

II PARTIE. SECT. IV. CHAP. VI. ART. IV.

discedit avius (*avios*) *sectamur errores ; quia necesse est absente viâ rectissimâ semper errare.* C'est une réflexion de Cassiodore sur le 22e. verset du Pseaume 37. *Ne derelinquas me, Domine Deus meus, ne discesseris a me.* L'écriture est du VIIIe. siècle, avant Charlemagne.

VIIIe. Espèce.

La huitième espèce de minuscule mérovingienne, tirant sur la cursive, est indistincte, roide, à traits supérieurs emoussés, à queues en pointes tournées vers la gauche & mêlée de quelques lettres de forme onciale. Tous ces caractères se rencontrent dans le modèle figuré sur notre planche. Il renferme ces paroles de S. Isidore de Seville, sur l'étendue du com man dement de l'amour de Dieu, & sur l'obligation de tout lui raporter en conséquence du même précepte. *In tribus* (a) *autem rebus dilectio Dei exprimitur, ut nicil* (*nichil*) *remaneat in homine, quod non divine dilectionis* (*dilectioni*) *subdatur. Nam dum dicitur* : Diliges Deum ex toto corde tuo, *omnes cogitationes referendas ad Deum* PRÆCIPIT. *Dum verò dicitur ;* ex tota anima tua, *omnes affectiones anime referri* JUSSIT. Cette écriture du VIIe. siècle est tirée du ms. de la bibliothèque du Roi, numeroté 2994 A. C'est un recueil d'extraits des SS. Pères, écrit au VII. ou VIIIe. siècle commençant, à l'exception du premier cayer, dont l'écriture est ordinaire & du IXe. Dans la partie du ms. en caractère mérovingien, le point ne se trouve pas sur l'y & l'on emploie cette lettre au commencement du nom *Ysidorus*. Ce Saint est apelé *Junior* dans un endroit.

(a) *Isidor. lib.* I. *differentiarum.*

IXe. Espèce.

La neuvième espèce tirant sur la cursive, est massive, inclinée vers la droite, & liée dans plusieurs syllabes. Le modèle figuré sur notre planche, contient la fin de l'épitre de Sulpice Sevère sur la mort de S. Martin. En voici la lecture : *Martinus Habrahæ sinu lætus excipitur : Martinus hic pauper & modicus cœlum dives ingreditur. Illinc nos, ut spero, custodiens, me hæc scribentem respicit & te legentem. Finit.* Cette écriture minuscule mérovingienne du VIIIe. siècle avant la correction de l'orthographe, est tirée du ms. de S. Germain des Prés 1045. fol. 19. C'est un recueil des Vies des Saints, où les caractères lombardique, mérovingien, & carolin se montrent tour à tour. Remarquez dans notre modèle la diphtongue *ae* rendue par *æ* & par l'ę avec cedille.

Une

Suite de la minuscule Mérovingienne des manuscrits; avec la V.e subdivision contenant la minusc.le visigothique.

IIII Et dicebat eis sab-batum propter ho-minem factum est et non homo prop-ter sabbatum.

2 quisimul habuimus dulcere cibos in domo dei ambulavimus

III ex libro locorum:

porro quae edam:

2 ad breviavit dies meos dica dño eius seraptasme

II da nobis auxilium de tri-bulatione vana enim salus ab homine in deo faciemus fortes.....

IV anima esurientem saciabit bonis

2 It. non oportet in quadragesimo pane m offerre nisi sabbato et dominica tantum.

V It. Periclitare me metropolitana eumaquo aliquis indignae fuerit or-dinatus

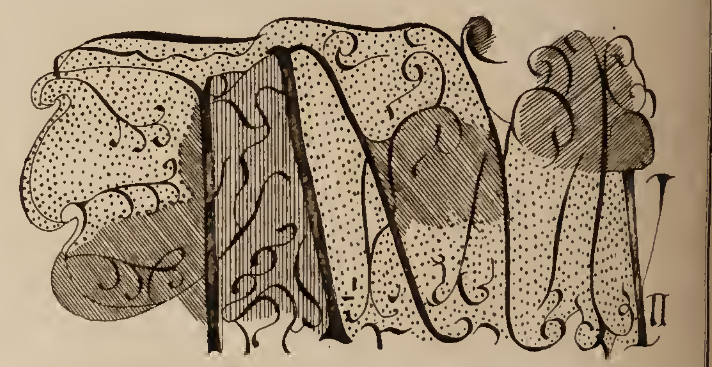
VI It. de his qui confessorum litteras afferunt placuit ut sublatis eis litte-ris alias accipiant communicatorias..

IV Sed paganorum figmenta stipe & inspanda plexe studerit pompae & plurima mundo vice roderibus. commendant victoriam vanae gloriae cuius cultores Cum nos xpiani soluti pietate ... miraculo xpi

III Universam porro scripturam ... instrumen-ti quem novi adintellectum alligoricum esse sumendae, Ammonet nos vel illud quod in veteri testamento legimus, Aperiam in parabolis os meum loquar enigmata antiqua,

II Igitur ... Sermor ... hunos ... velle ... semper ... epi ... ad ... apud ... oppidum, Seduus ... sca ... epi qui ... nus ... ... p ... di ... sophiae despiciebat ... quae ...

IV fortitudinem mea de ... peccatis eius potestas dulcis amor xpi fortitudinem mea de ...



V que ad pacem tibi. Cum enim ... voluptatibus; dura & ventura mala non prospicere & in die suo. SP.

2 ... quia cum in me ... nihil por-rimus facere: quid tibi sit placitum ... tua nobis gratia sola prestabit, ut talibus conversatione vivamus..

II Ds qui mirabilis es in tuis ... ... depulatur quicquid ... honoris impenditur ... orationem ... ... incomparabilis ... ... nobis

II Jnbus ... somno ... ... affectione xpi ... ... de ... Dum ... omnibus ... occupatus ... ... consortius..

III ... ecomp ... quae ... ... quam ...

II III ipsius mihi ... audire dilectis ut prestet ipsius animae meae..... audi q peto & da q precam ut audiar.

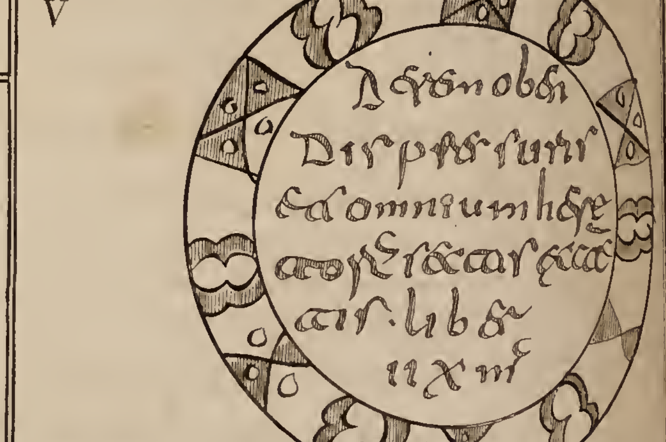
Ds qui omnes in xpo renatos genus regium & sacer-dotale fecisti, da nobis et velle et posse quae pre-cepis: ut....

IV ...

V Ds qui nostra populariter & audis; qui si quae in nobis bona sunt opera & ipse insinuas; & insinuata consumas, qui nos & conversationem ... passionis .....

VI Ds qui ... legis in cordibus credentium digito tuo scribes, da nobis fidei et spei caritatis ... & ut me-reamur ad sequi quod ... facnos amare quod praecipis.

IV Quantacis haec ... concussa ... ... quae ... multis ... .

V 

Xe. Espèce.

Une minuſcule indiſtincte, confuſe, & tirant ſur la lombarde, caractériſe la dixième eſpèce de minuſculo-curſive franco-gallique. Son modèle gravé ſur notre planche LI. ofre cette prière du pſalmiſte : *Domine exaudi oracionem mea* (*meam*) *& clamor meus a te* (*ad te*) *veniat.* Une main mérovingienne du VII. ou du VIIIe. ſiècle commençant, a écrit ce verſet au bas du 25e. feuillet du beau S. Cyprien de l'abbaie de S. Germain des Prés. C'eſt le mſ. cotté 185. dont nous avons parlé ailleurs.

XIe. Eſpèce.

La dernière eſpèce de minuſcule mérovingienne tirant ſur la curſive eſt petite, peu liée, aiguë, & ouverte dans ſes *a*. Nous en donnons deux exemples à la fin de notre planche LI. 1°. (*Si nos in ſponſæ* (*eccleſiæ*) *partibus permanemus*,) *Domino largiente, cum ipsâ ſimul ad eterna gaudia pervenimus.* Les ſignes qui ſont au commencement de cette écriture, marquent que c'eſt un renvoi & une omiſſion dans le texte. Nous l'avons priſe à la marge inférieure du 110e. feuillet du mſ. 266. de S. Germain des Prés, contenant les expoſitions de Caſſiodore *ſur les Pſeaumes.* Dans cet endroit, ce pieux & ſavant abbé du VIe. ſiècle voit dans le Pſeaume XXIV. les tribulations & les perſécutions de toute eſpèce, que l'épouſe ; c'eſt-à-dire, l'Egliſe, doit ſouffrir à la fin des tems. Nous avons déja obſervé que ce beau mſ. originairement de Corbie & en caractère minuſcule mérovingien, eſt plus ancien que le milieu du VIIIe. ſiècle. 2°. *Landricus.* Ce mot eſt écrit au bas du verſo 100. du même mſ. vis-à-vis du chifre romain, qui marque le treizième cayer. Ce nom peut être celui d'un moine de Corbie, à qui l'on aura donné cette partie à tranſcrire.

Minuſcule franco-gallique élégante & mêlée d'onciale : mſſ. de l'abbaie de S. Germain des Prés 1200. 100. 1315.

IV. La moitié ſupérieure de notre planche LII. eſt remplie par le troiſième & le quatrième genres de l'écriture minuſcule mérovingienne. Nous y avons ajouté un hors d'œuvre ſingulier, qui exprime des nombres. Les minuſcules mêlées d'onciales caractériſent le troiſième genre, dont voici les ſix eſpèces avec leurs modèles.

III. GENRE. Ie. Eſpèce.

La première eſt d'une écriture claire, diſtincte & indiſtincte, large & ſerrée, mêlée d'onciale & dans le goût romain. Nous en avons fait repréſenter les deux modèles ſuivans. 1°. *Et* (*a*) *dicebat eis : ſabbatum propter hominem factum eſt & non homo propter ſabbatum.* Ces paroles de J. C. qui nous enſeignent

(a) *Marc.* 2. 27.

que la néceſſité peut diſpenſer d'une loi auſſi utile à l'homme que celle du Sabbat, ſont tirées du feuillet 83. du mſ. 1200. de la bibliothéque de S. Germain des Prés. L'Evangile de S. Marc renfermé en partie dans ce mſ. avec celui de S. Mathieu paroit avoir été écrit au VIIe. ſiècle. 2°. *Qui ſimul habuimus dulce ſecretum in domo Dei ambulavimus.* C'eſt le verſet 15. du Pſeaume 53. ſelon la verſion faite ſur l'hébreu par S. Jerôme. Nous avons tiré cette écriture du mſ. de S. Germain des Prés n. 100. fol. 39. col. 1. C'eſt un Pſeautier triple *in-folio*, écrit ſur trois colones en caractère mérovingien du VII. au VIIIe. ſiècle.

IIe. Eſpèce. La ſeconde eſpèce eſt preſque indiſtincte, & mêlée d'onciale à traits un peu tortus & déclinant vers la gauche. Notre planche en ofre deux exemples 1°. *Da nobis auxilium in tribulacione : vana eſt enim ſalus ab homine : in Domino erimus fortes.* Ce verſet du Pſeaume 107. ſelon la même verſion, a été pris au feuillet 83. col. 1. du même mſ. 2°. *Adbreviavit dies meos ; dicam, Deus meus, ne rapias me.* C'eſt le verſet 25. du Pſeaume 101. traduit ſur l'original par S. Jerôme. Ce modèle a été deſſiné ſur le feuillet 74. ℣. col. 1. du même Pſeautier. Les titres de chaque pſeaume ſont en vermillon & les *diapſalmes* en écriture verte. Ce mſ. eſt un des plus beaux monumens de l'écriture mérovingienne, & de l'ancienne bibliothèque de Corbie.

IIIe. Eſpèce. La troiſième eſpèce de minuſcule mérovingienne, mêlée d'onciale, eſt claire & bien proportionnée ; comme l'on peut voir dans cet exemple figuré ſur notre planche : *Ex libro locorum portio quaedam.* C'eſt le titre d'un extrait du livre de S. Jerôme ſur les noms hébreux de la Bible. Ce titre eſt écrit en rouge au feuillet 45. du mſ. 1315. de l'abbaie de S. Germain des Prés. C'eſt un petit in-4°. compoſé de deux parties. La première, en écriture mérovingienne du VII. au VIIIe. ſiècle, renferme les queſtions de S. Jerôme ſur la Genèſe. La ſeconde en minuſcule caroline & ordinaire du VIII. ou IXe. contient un nombre d'homélies de S. Chryſoſtome.

IVe. Eſpèce. La quatrième eſpèce, mêlangée de lettres onciales, eſt petite, indiſtincte, ſerrée & variée dans ſes *o*. Notre planche en repréſente deux modèles, dont voici le contenu : 1°. *Animam* (a) *eſurientem ſaciabit boni.* Ici le *c* eſt mis à la place du *t*. Cette minuſcule mérovingienne a été miſe de la main

(a) Pſalm. 106. 9.

d'un correcteur du VIIIe. siècle dans le texte de la troisième colone fol. 81. du mſ. 100. de la même bibliothèque. C'eſt le magnifique Pſeautier de Corbie, dont nous avons parlé. 2°. *H. L. Non oportit in quadraginſimo panem offerre, niſi ſabbato & domineca tantum.* Ce canon du concile de Laodicée en Phrygie défend de célébrer les ſaints Myſtères en carême, excepté les ſamedis & les dimanches. Il avoit été oublié dans le texte du mſ. 936. de S. Germain des Prés du VI. & VIIe. ſiècle. On l'a écrit en caractère mérovingien au bas de la page du feuillet 73. Les deux ſigles *h. l.* traverſés chacun par un trait, ſignifient *hæc lege.* On écrit *oportit*, *quadraginſimo*, *domineca* pour *oportet*, *quadrageſima*, *dominica.* En faudroit-il davantage pour faire ſentir le ridicule du P. Germon, qui prétend que les diplomes, donnés pour modèles par D. Mabillon, doivent être (*a*) ſuſpects, à cauſe de leur mauvaiſe orthographe ?

(a) *Germ. diſcept.* I. *p.* 65.

V^e. Eſpèce.

La cinquième eſpèce de minuſcule franco-gallique, mêlée d'onciale, eſt indiſtincte, pochée, maſſive, & à queues terminées en pointes. Nous en donnons pour modèle ces mots de la lettre du Pape Sirice à Himère : *H. L. Periclitare metropolitanum eum a quo aliquis indignae fuerit ordinatus.* Les lettres *h*, *l* avec leurs abréviations ont été expliquées plus haut. Elles marquent de plus un renvoi au bas de la page. Cette minuſcule mérovingienne du VIIe. ſiècle omiſe dans le texte, ſe trouve au verſo 190. du même mſ. L'*ae* y eſt mis pour l'*e* ſimple.

VIe. Eſpèce.

La dernière eſpèce de minuſcule, mêlée d'onciale, eſt indiſtincte, inégale, tortue & médiocre. Le même mſ. fol. 88. nous en a donné cet exemple : *H. l.* (c'eſt-à-dire, *hæc* ou *hîc lege.*) *De his qui confeſſorum litteras afferunt, placuit ut ſublatis eis litteris alias accipiant communicaturias.* C'eſt ici la ſuite du quatrième canon du concile d'Arles. Omiſe dans le texte, une main du VIIe. ſiècle l'a écrite au bas de la page. Ces omiſſions ſuplées aux marges, ſont fréquentes dans ce très-ancien recueil de canons. Nous avons dit ailleurs (*b*) qu'il faut entendre par *communicaturiæ* ou *communicatoriæ*, les lettres de communion, accordées aux pénitens à la recommandation de ceux qui avoient confeſſé le nom de J. C. devant les tribunaux payens.

(a) *Nouv. Traité de diplom. tom.* I. *p.* 241.

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. VI. Art. IV.

IVe. Genre. Minuſcules mérovingiennes élégantes & au coup d'œil lombardiques & carolines : mſſ. 1045. 861. 841. de la même abbaie : marque ſingulière d'un cayer dans une bible.

V. Il n'eſt pas rare de rencontrer dans les anciens mſſ. des écritures minuſcules mérovingiennes élégantes, qu'on croiroit au coup d'œil lombardiques & carolines. Nous en avons formé le dernier genre de notre quatrième ſubdiviſion, apartenant à la cinquième diviſion des écritures tirées des mſſ. Ce genre eſt repréſenté par quatre eſpèces, figurées dans notre planche LII.

Ie. Eſpèce.

La première eſt un peu roide, panchée vers la gauche, diſtincte, liée, mêlée de curſive, & aprochant de la lombardique. Tous ces caractères diſtinctifs ſe rencontrent dans le modèle, que nous avons fait graver, & dont voici le contenu: *Si paganorum figmenta ſæva & nefanda prolixa ſtudent pompa, & plurima mendacia codicibus commendant, ut eorum vana gloria diſcurrat; cur nos Chriſtiani ſalutifera taceamus miracula Chriſti?* Cette minuſcule franco-gallique du VIIIe. ſiècle, avant la correction de l'orthographe, eſt tirée de la (a) vie de S. Lambert de Liège, renfermée dans le mſ. 1045. de la bibliothèque de S. Germain des Prés.

(a) *Fol.* 45.

IIe. Eſpèce.

La deuxième eſpèce au coup d'œil lombardique eſt haute, conjointe, aiguë, fière & mêlangée de lettres curſives. Le même recueil des Vies des Saints nous en a fourni cet exemple: *Igitur romor* (*rumor*) *erat Hunos in Galleis* (*Galliis*) *velle prorumpere. Erat autem tunc temporis apud Tungros opidum Servacius eximiæ ſanctitatis epiſcopus, qui vigiliis ac jejuniis vacans, crebro lachrymarum imbre perfuſus, Dei miſericordiam deprecabatur, ne unquam gentem &c.* Cette écriture eſt tirée de la vie de S. Servais évêque de Tongres, qu'on trouve au feuillet 47. du même mſ. L'écriture anonce les commencemens du VIIIe. ſiècle. L'ę armé d'une cedille y remplace l'*æ*.

IIIe. Eſpèce.

La troiſième eſpèce de minuſcule franco-gallique eſt preſque diſtincte, ponctuée, un peu aiguë, mêlée de quelques grandes lettres & de liaiſons, & tire ſur la caroline. Nous en avons trouvé un modèle dans le mſ. mérovingien de S. Germain des Prés n. 861. fol. 1. C'eſt un texte, où S. Eucher évêque de Lyon parle ainſi du ſens allégorique de l'ancien & du nouveau Teſtament: *Univerſam porrò Scripturam tam veteris inſtrumenti quam novi ad intellectum alligoricum eſſe ſumendam, ammonet nos vel illud quod in veteri Teſtamento legimus:*

Aperiam in parabolis os meum, loquar enigmata antiqua. Les mots *alligoricum* & *ammonet* pour *allegoricum* & *admonet*, d'autres mots coupés, diſtingués & non diſtingués les uns des autres, avec beaucoup d'autres vices d'orthographe nous perſuadent que le mſ. eſt plus ancien que le IXe. ſiècle. On y voit des lettrines entortillées & fleuronnées. On y met les virgules au lieu de points, & les points au lieu de virgules. On y rencontre de fort mauvaiſes corrections. Par exemple, on corrige *Saulis* en *ſalutis*; ce qui ne fait point de ſens. Dans la lettre (*a*) de S. Hilaire à S. Eucher, ce dernier eſt qualifié Pape.

(a) *Fol. 65.*

IVe. Eſpèce.

La quatrième eſpèce de minuſcule élégante eſt médiocre, très-bien proportionnée, terminée en batans, & plutôt caroline que mérovingienne. Les *a* & l'indiſtinction des mots caractériſent pourtant celle-ci. Le modèle, que nous en avons fait graver, ofre ce diſtique de S. Sedulius:

Fortia vincla dedit peccati ſeva poteſtas,
Dulcis amor Chriſti fortia vincla dedit.

On lit ces vers ſur le dernier feuillet du 19e. cayer du mſ. de S. Germain des Prés 841. C'eſt un très-beau recueil d'opuſcules, de poëſies & de lettres des Pères. On y remarque diférentes écritures preſque toutes carolines & très-élégantes. Il y a cependant pluſieurs pages, où elles ſont mêlées de lettres curſives. Et c'eſt ce mêlange ſurtout, qui caractériſe la minuſcule mérovingienne, que perſonne ne paroit avoir diſtinguée avant nous.

Le morceau ſingulier, que nous avons fait graver à la fin de notre quatrième ſubdiviſion des écritures minuſcules, n'eſt point chifré; parceque c'eſt un hors d'œuvre. Les lettres & les chifres, qu'on y découvre, ſont liés d'une manière ſingulière, ſur un fond jaune, rouge, & verd. On y lit, *Quaternio XXXVII.* Cette marque d'un cayer de neuf feuillets paroit au bas du verſo 60. de la grande Bible de S. Germain des Prés n. 17. Elle fut écrite en caractères minuſcules carolins la VIIIe. année de Louis le Débonaire.



II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. VI.

ARTICLE V.

Ecriture minuſcule gothique ancienne, diſtinguée en italogothique & en wiſigothique. A-t-on des monumens en ancien gothique d'Italie ? Wiſigothique en Eſpagne & en France : cinquième ſubdiviſion des écritures minuſcules : explication de la moitié inférieure de la planche LII.

Quel eſt l'ancien gothique? ſon uſage & ſa durée en Italie.

I. ON a donné le nom de gothique ancien non-ſeulement à l'écriture runique & ulphilane; mais à toutes celles qui ont paru dificiles à déchifrer. La curſive romaine a été pluſieurs fois apelée gothique par des ſavans du premier ordre. Le même auteur (1) donnera dans un endroit ce nom à une écriture, qu'il qualifie lombarde dans un autre. Pour éviter la confuſion, par ancien gothique, nous n'entendons ni l'écriture (2) runique, ni (3) l'ulphilane, mais celle,

(1) M. Juenin, dans la nouvelle hiſtoire de l'abbaie de Tournus, raporte (*a*) une bulle de Jean VIII. de l'an 876. écrite, ſelon lui, en écriture onciale gothique. *Ex autographo in philyrâ, litteris uncialibus gotticis deſcripto, longo pedes circiter XII. lato duos.* Le même hiſtorien dit ailleurs (*b*) que cette bulle d'environ douze piés de long, ſur deux de large, *eſt écrite ſur de l'écorce d'arbre & en lettre lombarde.* Il confond 1°. l'écriture des Goths d'Italie avec celle des Lombards : 2°. l'onciale avec la curſive alongée : 3°. l'écorce d'arbre avec le papier d'Egypte.

(2) Nous avons ſufiſamment traité du caractère runique (*c*) dans notre I. tome. Les Goths qui s'établirent en Italie & en Eſpagne purent y porter cette écriture. Les monumens prétendus runiques découverts (*d*) dans ces contrées, ne permetroient pas d'en douter; ſi l'on étoit aſſuré qu'ils ſont tels. Quoiqu'il en ſoit, les Goths ne tardèrent pas à abandonner leurs propres lettres, ſoit runiques, ſoit ulphilanes, pour ſe ſervir des romaines.

(3) L'écriture gothique d'Ulphila n'eſt qu'un composé de beaucoup de lettres (*e*) communes aux Grecs & aux Latins, de quelques-unes particulières aux uns & aux autres, & d'un très-petit nombre propres à rendre certains ſons barbares, inconnus aux Grecs & aux Romains. On fit entrer des caractères parallèles dans l'écriture ſaxone, pour exprimer des ſons également contraires à la prononciation latine. C'eſt de l'écriture ulphilane, qu'on doit entendre ce que dit Allatius (*f*) de certains caractères gothiques, qui paroiſſent à l'œil plutôt des lettres capitales grèques que latines, & qui néanmoins ne ſont point grèques. Cette écriture gothique, à face greco-latine, eſt celle du fameux livre d'argent, publié en ſes propres caractères, par Junius, & dont Gruter a donné quelques modèles dans ſes (*g*) inſcriptions. Ce mſ. unique en ſon eſpèce, écrit en lettres d'argent, & contenant une traduction des quatre Evangiles en langue gothique, a beaucoup exercé les ſavans. Ulphila eſt-il auteur de cette verſion; eſt-elle d'un Goth contemporain de cet évêque, ou d'un Saxon; comme le prétend Hickes ? C'eſt ſurquoi ils ſont encore partagés. Selon (*h*) les uns, les lettres en ſont pour la plûpart plus ſemblables aux pheniciennes, que les grèques ordinaires : ſelon les

(a) *Tom. 2. p. 96.*

(b) *Tom. 1. p. 53.*

(c) *Pag. 53.*

(d) *V. l'ouvrage intitulé :* Nuova tranſfigurazione delle lettere etruſchi.

(e) *Voyez en l'alphabet tom. 1. planche XIII.*

(f) *Animadv. in fragm. etruſ p. 63.*

(g) *Pag. 142. 146.*

(h) *Tom. 2. des Mem. de l'acad. des belles lettr. p. 253.*

que les Goths, devenus maitres de l'Italie, empruntèrent des Romains. Cette écriture italogothique n'admet point d'autres caractères que ceux qui étoient en usage chez les Latins depuis l'an 476. jusqu'en 568 : époques de l'établissement & de la ruine de la monarchie des Goths en Italie. Que ces barbares se soient servis des caractères romains aux v. & vi^e. siècles; les médailles de leurs rois Théodoric, Athalaric, Théodahat, Baduela, Vitigès & Teïas, ne permettent pas d'en douter. Il est plus que probable que les Goths ne se contenterent pas d'adopter les caractères majuscules romains; les minuscules & les cursifs leur étoient encore plus nécessaires dans l'usage ordinaire & journalier. Mais il ne nous est resté aucun monument des Goths en ces caractères latins.

Si l'abbé de Godwic & D. Legipont les ont vus, surtout dans les mss. du vi^e. siècle; c'est que ces savans Bénédictins d'Allemagne, ont pris pour gothiques des écritures, qui ne le furent jamais. En vain parmi les modèles publiés par D. Mabillon en chercheroit-on un seul en gothique minuscule ou cursif. Ce savant antiquaire, après avoir paru douter d'abord (a) à quel genre d'écriture doit se raporter la pièce en papier d'Egypte de la bibliothèque de l'Empereur, se détermine à l'apeler italogothique, & dit que cette écriture fut en usage en Italie avant l'arrivée des Lombards. M. Fontanini (b) s'apuie sur la même charte de Ravenne, publiée d'abord par Lambecius, pour prouver, que les Goths corrompirent l'écriture romaine au vi^e. siècle. Mais la cursive de cette espèce en l'an 504. est absolument (1) la même que celle de la charte de pleine

(a) *De re Dipl. p.* 460. *

(b) *Vindic. dipl. p.* 86.

autres, elles sont plûtot franciques que gothiques. La vérité est qu'elles sont semblables à celles de l'alphabet d'Ulphila, évêque Arien, qui vivoit du tems des empereurs Valentinien & Valens; c'est-à-dire, vers l'an 370 Que ce caractère soit plutôt francique que gothique; c'est une imagination singulière déja refutée. Basnage, au 3e. tome de ses Annales ecclésiastiques, prétend prouver que les Goths avoient une écriture propre plus ancienne; parcequ'en 320. ils envoyèrent leur évêque au grand concile de Nicée. La conclusion n'est ni évidente, ni nécessaire. Mais il paroit certain que le runique, qu'on apèle aussi gothique, pouvoit être en usage chez ces peuples.

(1) » On en trouve même de la sorte, » dit (c) M. Maffei, du ix. au xe. siè» cle, & encore plus avant. Le savant » auteur (D. Mabillon a bien senti cette » uniformité. Aussi, dit-il ici, que le ca» ractère gothique aproche du lombard; » là que le saxon a de l'afinité avec le » gothique, ailleurs que les papiers de » Ravenne ne s'éloignent pas beaucoup » du francogallique. Il devoit donc dire » aussi que les diplomes, qu'il publie, s'ac» cordent pour l'écriture avec les papiers » d'Egypte, que nous avons. « Il s'ensuit de ce raisonnement du docte Italien, que D. Mabillon n'auroit pas dû suposer

(c) *Veron. illustr. col.* 323.

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. VI. Art. V.

ſécurité, & des autres papiers d'Egypte conſervés dans la bibliothèque du Roi & du Vatican. Or tous les ſavans reconoiſſent aujourdui que ces pièces ſont en caractère curſif romain. D'ailleurs il eſt impoſſible de prouver que la charte de la bibliothèque de l'Empereur ait été écrite par une main gothique. D'où il eſt aiſé de conclure qu'il ne nous reſte ni mſſ. ni diplomes écrits en italogothique; ſi ce n'eſt quelques contrats en écriture greco-latine, paſſés en Italie au xv & vi^e^. ſiècles, & dont nous donnerons des modèles ci-après dans la (*a*) planche LXIII.

Des fauſſes idées ſur l'ancien gothique, ſont nées pluſieurs erreurs de conſéquence. Telle eſt l'opinion de Struve, qui (*b*) prétend que depuis le VIIIe. ſiècle en employa ce caractère à tranſcrite les mſſ. On ſait que l'écriture minuſcule y domine. Il faut donc que cet auteur ait cru qu'elle eſt de l'invention des Goths, & que ces barbares ont eu le ſecret de la faire adopter par toutes les nations lettrées de l'Europe. Struve ajoute (*c*) éfectivement, que les Germains & les Allemens depuis le Ve. ſiècle changèrent les caractères grecs, dont ils uſoient auparavant, en lettres gothiques ſemblables aux ſaxones. Ainſi, ſelon cet auteur, outre l'écriture runique & ulphilane, les Goths auront eu encore une autre écriture propre & diférente de la romaine. Mais il ſufit de jeter les yeux ſur les plus anciens mſſ. des Allemands, pour ſe convaincre que c'eſt des Romains, & non des Goths qu'ils ont emprunté les caractères, dont il s'agit ici. C'eſt encore ſur une fauſſe idée de l'ancien gothique que M. Fontanini & Struve d'après D. Mabillon, apèlent démi-gothique l'écriture majuſcule des titres & des premières lignes des mſſ. mérovingiens, & des inſcriptions lapidaires & métalliques du même tems. Qu'entendent nos ſavans auteurs par ſemi-gothique ? Des caractères barbares mêlés avec les romains. A la vérité on trouve ſouvent des lettres onciales, minuſcules & curſives mêlées avec la capitale; mais tous ces caractères ſans exception ſont romains d'origine, & nullement barbares. Miſſon dans ſon voyage d'Italie, ayant aperçu de prétendues lettres tirant ſur

(a) *II. Genre, 3. & 3e. Eſpèces.*

(b) *De criter. mſſ. p. 17.*

(c) *Ibid. p. 38. 39.*

que les Goths, les Lombards, & les Francs ont corrompu les caractères romains en y mêlant leurs caractères propres; puiſque les écritures curſives, gothique, mérovingienne & lombardique ne diférent de la romaine que par des traits nationaux & accidentels, qui ne conſtituent pas une diférence capable de faire méconoitre l'origine, d'où elles ſont ſorties.

le

le gothique dans un Virgile du Vatican, ancien de plus de mille ans, en (a) conclut que ce mſ. étoit récent. En combien d'autres bevues n'eſt-on pas tombé, faute d'avoir ſçu diſtinguer la forme & l'origine primitive des écritures latines nationales?

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. VI. ART. V.

II. Les Goths occidentaux ou Wiſigoths établirent à Toulouſe le ſiège de leur empire au ve. ſiècle, & pouſſèrent leurs conquêtes juſqu'en Eſpagne, où ils regnèrent juſqu'à l'invaſion des Sarraſins ou Mahométans en 712. Les Wiſigots portèrent, dit-on, en Eſpagne une écriture (b) gothique aprochant de celle d'Ulphila évêque des Goths au IVe. ſiècle. On ſupoſe même qu'ils firent uſage de leurs (c) caractères runiques, & qu'ils ne furent abolis qu'en 1086. par Alfonſe roi de Caſtille. Ecartons la confuſion, qui réſulte de toutes ces opinions. Les modèles repréſentés par divers (d) auteurs, prouvent que les Goths d'Eſpagne n'admirent ni dans leurs inſcriptions, ni dans leurs mſſ. ni dans leurs chartes, ni dans leurs autres monumens, les caractères runiques, & barbares. Ils firent réellement uſage des lettres romaines majuſcules, minuſcules & curſives. On remarque, il eſt vrai, quelques caractères grecs dans les anciennes inſcriptions latines faites en Eſpagne; mais on en montre plus encore, ſoit en France, ſoit en Italie. Il en ſera de même des lettres non barbares, mais latines d'une figure, qu'on pouroit apeler barbare. Elles ne ſont conformes en rien aux runes ni aux græco-latines d'Ulphila. Si donc l'on s'en raporte aux monumens antiques, & ſurtout aux mſſ. & aux plus anciennes chartes d'Eſpagne; on conviendra que l'écriture wiſigothique reſſemble à la romaine, à l'exception du goût & de quelques traits nationaux. Les auteurs l'apèlent gothique ancienne, gothique d'Eſpagne, hiſpanogothique, mozarabique, toletane, ou lettres de Tolède, & par abus runique (1) & ulphilane.

Gothique d'Eſpagne & de la France méridionale, diſtingué de l'écriture runique & ulphilane: ſes dénominations: prouvé par les inſcriptions, les mſſ. & les diplomes: les Eſpagnols ſe ſont-ils ſervis de caractères arabes?

La capitale wiſigothique des mſſ. de France & d'Eſpagne a été repréſentée dans la planche XXXVII. de ce volume. La

(a) *Virgilii catalecta lib* 1. c. 12. *p.* 220. *apud Fabr.*

(b) *Chronic. Godwic. p.* 18.

(c) *Vormius de litt. runica p.* 154.

(d) *De re diplom.* 432. *Le Blanc, Traité des monoies p.* 32. *Maffei opuſ col. eccleſ. tab.* 4. *Polygraph. eſpan. Prolog. fol.* XVI. *& ſuiv.*

(1) Rodrigue de Tolède cité par Ducange au mot *littera gothica*, a donné lieu à l'erreur, où tous ou preſque tous les modernes ſont tombés au ſujet de l'écriture Toletane. Ils l'ont priſe d'abord pour le gothique, dont Ulphila paſſe pour auteur; enſuite entrainés par l'autorité d'Olaüs Wormius, qui voyoit par tout ſon runique, ils ont confondu ce caractère avec l'ulphilane. Ainſi de trois écritures fort diférentes, ils n'en ont fait qu'une. Il eſt étonant qu'un auſſi habile antiquaire que M. Ducange n'ait point aperçu cette confuſion. Elle diſparoit auſſitôt qu'on compare enſemble les caractères runiques, d'Ulphila & Toletans.

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. VI. ART. V.

minuſcule occupe la moitié de la planche LII. que nous expliquerons bientôt. Si nous avions eu communication des anciens mſſ. d'Eſpagne ; nous aurions donné un plus grand nombre de modèles de ce caractère antique. Ambroſio Morales dans ſa chronique d'Eſpagne, & Aldrette (a) citent grand nombre de mſſ. écrits en lettres gothiques, leſquels exiſtoient au XVIe. ſiècle. Quant à la curſive wiſigothique, le plus ancien diplome latin en cette écriture, qui ait été conſervé juſqu'à notre tems, fut donné par le roi Chindaſwinthe en 684. de l'ère d'Eſpagne, c'eſt-à-dire, l'an 646. de l'Incarnation. Il n'en cède point en barbarie, pour parler comme le P. Germon, à ceux des Lombards & de nos Rois mérovingiens. Nous ne pouvons dire juſqu'à quel dégré cette pièce aproche de l'écriture liée des Romains ; parceque nous n'en avons point vu de planche gravée. Mais les mſſ. du même tems en écriture (b) curſive, nous font préſumer qu'elle en étoit peu diférente. La bibliothèque univerſelle de la Polygraphie eſpagnole ne fournit que très-peu de modèles de l'écriture diplomatique des Wiſigoths ; encore le plus ancien n'eſt-il que de l'an 951. Il a beaucoup de raport avec l'écriture curſive d'Italie & de France du même tems. La nouvelle Paleographie eſpagnole de Don Terrers en ofre du VII. ou VIIIe. ſiècle.

On peut demander ſi après la deſtruction de la monarchie des Goths par les Sarraſins, les Eſpagnols ſe ſont ſervis de caractères (1) arabes. Don Naſſarre grand bibliothécaire du roi d'Eſpagne (c) avoue que les Chrétiens & les Maures du païs ont écrit avec ces caractères. Il en excepte pourtant les Rois.

Commencemens, uſage, durée & fin de l'écriture hiſpanogothique.

III. Si quelques (d) ſavans font commencer le gothique d'Eſpagne dès le Ve. ſiècle ; c'eſt qu'ils confondent toujours ce caractère avec l'écriture Ulphilane, conſignée dans le mſ. des Evangiles, apelé le livre d'argent de l'abbaie de Werden. Il eſt certain qu'au VIIe. ſiècle, on ſe ſervoit du caractère hiſpano-gothique pour écrire des mſſ. Le bréviaire mozarabique, dont M. Maffèi (e) a publié un modèle, ne permet pas d'en douter. On a des mſſ. au ſiècle ſuivant en belle minuſcule

(a) *Del origen de la lengua caſtellana fol.* 58.

(b) *Polygraph. eſpanola. Prolog. fol. XXII.*

(c) *Ibidem. p. XXVI.*

(d) *Struv. de criter. mſſ. p.* 22.

(e) *Opuſc. eccleſ. tab.* 4. *n.* 18. *p.* 80. *col.* 2. *p.* 81. *col.* 1.

(1) Comme les Arabes ne ſe ſont point mêlés avec les autres peuples ; ils ont conſervé leur langue dans ſa pureté. Quelque antiquité qu'on lui ſupoſe ; il eſt certain que les caractères en ſont nouveaux. On croit communément qu'ils furent inventés par Moramet depuis la mort de Mahomet arrivée vers l'an 635. Les Arabes ont donné leur écriture & leur fauſſe religion aux Perſans.

wisigothique dans le goût romain. Tel est le Missel de l'église de Tolède, dont nous avons fait graver un échantillon. Struve (*a*) donne plus de mille ans d'antiquité à ces sortes de mss. wisigothiques. On en connoit du IXe. siècle, dont l'écriture minuscule est mêlée de lettres cursives, semblables à celles des Mérovingiens & des Lombards. Tel est le ms. de l'église de Cordoue, dont (*b*) on a des modèles dans Aldrette & dans la (*c*) Diplomatique de D. Mabillon. L'écriture en est nette & aisée, comme les autres minuscules du même tems. Or on voit par ces mss. & par beaucoup d'autres monumens, que l'écriture wisigothique des Espagnols n'étoit presque point diférente de la romaine.

(a) *De criter. mss. p.* 22.

(b) *Del origen de la lengua castellan. lib.* 2. *c.* 18.

(c) *Tab. XLV. pag.* 434. & 435.

Cependant, soit que ce caractère de Tolède ou hispanogothique eût dégéneré par le génie de la nation & la succession des tems; soit que le commerce avec la France eût changé le goût espagnol; dès l'an 1086. si l'on s'en raporte à (*d*) Vormius, Alfonse roi de Castille & de Navarre, ordonna dans un (1) concile de Lyon, que les notaires & les écrivains ne feroient plus usage des anciens caractères gothiques, alors atribués à Ulphila; mais qu'ils se serviroient de ceux, dont on usoit en Castille, c'est-à-dire, des caractères françois. Ce changement n'arriva qu'en 1091. selon le (2) calcul le plus exact. » Le (*e*) Cardinal Reinier, légat du S. Siège en Espagne, tint un concile dans la ville de Leon, où il fut entre » autres choses ordonné, que dans les écrits l'on cesseroit de » faire usage des caractères gothiques, & qu'on y employeroit » désormais les mêmes caractères, dont on se servoit en France » & dans les principales provinces de l'Europe, pour l'uniformité & la facilité du commerce avec les étrangers. « C'est qu'alors on avoit adopté presque partout, non l'écriture gauloise, comme parlent certains auteurs, mais la françoise ou capétienne. Ce renouvellement de caractères en Espagne, ainsi

(d) *Fast. danic. p.* 63.

(e) *Ferreras hist. d'Espagne tom.* 3. *p.* 270.

(1) Cet auteur à lu *Lugdunensi* pour *Legionensi* & a confondu Lyon avec Leon en Espagne.

(2) Dans le Glossaire latin de Ducange, sur le mot *litera gothica*, on lit que l'écriture gothique fut abrogée par Bernard archevêque & primat de Tolède, dans un concile de cette ville tenu en l'ère 1117. ce qui revient à l'an 1079. de J. C. Il y a ici deux méprises, dans lesquelles Conringius étoit tombé avant M. Ducange. 1°. Le concile, dont il s'agit ici ne fut point célébré à Tolède. 2°. Il fut tenu en l'ère 1129. qui revient à l'année 1091. Le P. Labbe a observé que Rodrigue de Tolède marque l'ère 1117. dans les imprimés, mais que c'est une faute à corriger.

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. VI. Art. V.

que l'introduction de l'office gallican ou romain à la place du mosarabe, sont principalement (a) dus à Bernard, qui de moine de Cluni étoit devenu archevêque de Tolède, & à plusieurs colonies de Bénédictins françois, qu'on avoit envoyées en Espagne. Le changement d'écriture n'y fut pas absolu ni fort prompt. Le gothique ancien persévera encore long-tems depuis le decret de son abolition. Dom Joseph Perez, moine Bénédictin & professeur des langues en l'Académie de Salamanque, fait (b) finir le caractère hispanogothique (1) avec le XIIe. siècle. L'abolition de cette écriture est plus (c) tardive. Elle étoit encore en usage après le XIIIe. & peutêtre même le XVe. siècle. On peut s'en convaincre en parcourant les modèles donnés par Don Christoval Rodriguez dans la bibliothèque universelle de la Polygraphie d'Espagne.

(a) *Hist. Litter. de la France t.* 7. *p.* 158.

(b) *Differt. ecclef. p.* 56.

(c) *Polygraphie espan. Prolog. p. XXIV.*

Dans notre planche LII. nous avons renfermé non-seulement les écritures minuscules wisigothiques d'Espagne, mais encore toutes celles de la France (2) méridionale, que nous avons pu découvrir. Nous avons formé des unes & des autres la cinquième subdivision des minuscules, tirées des anciens mss.

V^e^. SUBDIVISION.

Suite de la 52e. planche : wisigothique de France, mêlangée & tirant sur diverses écritures : Sacramentaire de Gellone : langue latine dégénérant en romance : cérémonies du baptême.

IV. Ceux de France, peu nombreux, ofrent un petit caractère wisigothique massif, mêlé de lettres onciales & cursives, & qui tire sur diverses écritures. Ce caractère constitue le premier genre de la présente subdivision. Nous lui avons assigné six espèces, dont voici la description.

I. Genre. I^e^. Espèce.

La première est un peu liée, distincte, ponctuée, mêlée d'onciale & de cursive, & à jambages prolongés & massifs. On en voit deux exemples dans notre planche. 1°. *Que ad*

(1) Alors ou même long-tems auparavant avoit cessé la distinction des anciennes écritures romaines, mérovingiennes, carolines, lombardiques, wisigothiques & saxones : quoique nous ne prétendions pas, qu'elles aient été connues sous tous ces noms, dont plusieurs ont été inventés dans les derniers siècles.

(2) Dès le commencement du VIe. siècle les Wisigoths du royaume de Toulouse se servoient de l'écriture latine. Anien jurisconsulte d'Alaric II. leur Roi, publia l'an de J. C. 506. à Aire en Gascogne un abrégé du code Théodosien, dans le tems qu'Alaric se préparoit à la guerre contre Clovis roi de France. Ce code abrégé s'est conservé dans les bibliothèques. Après avoir ablué les feuilles du ms. 1278. de S. Germain des Prés, sur lesquelles on a récrit au VIIe. siècle les Hommes illustres de S. Jerôme, nous avons découvert des fragmens du code Théodosien & des loix des Wisigoths les plus anciennes, écrites en onciale du VIe. siècle. Nous avons recueilli ces fragmens, qui occupent 18. pages d'une écriture ordinaire. Tout le monde sait que les loix wisigothiques étoient encore suivies en Espagne au XIIIe. siècle.

pacem tibi. Cum enim carnis se voluptatibus daret & ventura mala non prospiceret sua. suprà. Ces paroles de l'homélie 38. de S. Grégoire sur S. Luc avoient été omises dans le texte du ms. 278. de l'abbaie de S. Germain. On les trouve récrites à la marge inférieure du feuillet 211. sans marque de renvoi; mais dans le texte on voit ces deux lettres *d h*, qui signifient peutêtre *deest hìc.* Cette écriture est au moins du VIIIe. siècle. L'*e* simple y est mis pour l'*æ*. 2°. *Quia, cum sine te nihil possumus facere, quod tibi sit placitum; tua nobis gratia solà prestabit, ut salubri conversatione vivamus.* C'est ici une profession de foi touchant l'impuissance du libre arbitre, & le besoin que nous avons de la grace, qui seule nous fait bien vivre. Elle est tirée de la préface de la Quinquagesime, qu'on lit (*a*) dans le Sacramentaire de Gellone, écrit en Languedoc au VIIIe. siècle. C'est le ms. 163. de la bibliothèque de S. Germain des Prés. Les *s* y prennent très souvent la forme de notre *r*.

(a) *Fol.* 22.

IIe. *Espèce.*

La seconde espèce de minuscule wisigothique massive tire seulement sur la cursive, est farcie d'abréviations, & ses sommets sont tranchés horizontalement. Le même Sacramentaire (*b*) nous en a fourni le modèle suivant: *Ds qui oms in xpo* (*Deus; qui omnes in Christo*) *renatos genus regium & sacerdotalè fecisti; da nob* (*nobis*) *& VELLE ET POSSE q: precepis* (*quæ præcipis*) *ut*... C'est ici une des oraisons qu'on disoit au tems pascal. La même est au samedi Saint avec quelques changemens; mais ces paroles, *Da nobis VELLE ET POSSE quod præcipis* s'y trouvent. Dans une (*c*) bénédiction episcopale sur le peuple, on lit seulement, *Prestit* (*præstet*) *vobis velle quæ præcipit.* La bénédiction du dimanche après Pâque close porte la même expression. On croyoit donc alors que la grace prépare & détermine la volonté toujours libre; puisqu'on demandoit à Dieu le pouvoir & le vouloir d'acomplir ce qu'il commande. On voit maintenant le véritable motif, qui portoit le (*d*) P. Hardouin à ranger dévotement (1) les écrits de

(b) *Fol.* 68.

(c) *Fol.* 148.

(d) *Mss. du Roi* 6216. *A. p.* 318. 403. &c.

(e) *Ibid. p.* 339.

(1) *Ignoscendum mihi*, dit le savant (*e*) Jesuite, *si mendacia persequor & scripta scrutor, quæ supposititia sunt; siquidem SUB DEO TESTE ET JUDICE profiteor, nulla me ejusmodi mendacia persequi, quàm quæ vel per se Deo bellum indicunt & sanctissimæ Religioni catholicæ, vel malitiâ artificum ita cum illis sint connexa, ut de horum quoque sinceritate ferri judicium oporteat; ne si eorum falsitas prætereatur silentio, illis etiam, quæ Religionem aliqua ex parte convellunt & supposititia sunt, concilient fidem.*

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. VI. ART. V.

S. Jerôme, de S. Augustin, de S. Ambroise, les anciens Sacramentaires & presque tous les autres anciens mss. parmi les impostures de son *impie cohorte* de faussaires.

IIIe. Espèce.

La troisième espèce de wisigothique françoise est à gros trait, tranchée, massive dans ses sommets alongés, & d'un latin rustique. Le même (a) ms. nous en a donné cet exemple : *Ipsut mihi da precare quod te audire dilectit, ut præstit ipsut anime meæ.... Audi quæ peto, & da quæ petam ut audias.* Cette oraison, où l'on demande à Dieu la grace de la prière, fait partie de la Messe de S. Augustin, qu'on disoit au jour natal d'un prêtre ou d'un évêque, *in nal. sacerdoti.* La langue latine commence à dégénérer en romance dans ce modèle. On y lit deux fois *ipsut* pour *ipse* ou *ipsum*, *dilectit præstit* pour *delectat præstet*, & *anime* pour *animæ.* L'orthographe de ce Sacramentaire est plus vicieuse que celle des diplomes du même tems. S'il eut été connu des Hardouins & des Germons; ils n'auroient pas manqué d'en faire honneur aux faussaires.

(a) *Fol.* ℣. 138.

IVe. Espèce.

La quatrième espèce tire sur la cursive, & se distingue par sa petitesse & sa netteté. Le modèle représenté sur notre planche LII. a été pris à la page 174. du même ms. wisigothique. C'est une note marginale, que nous lisons ainsi : *Et mittis in ore infantum de ipsa sal per singolus, ita dicendo, & pus datum sal, dic or. hanc.* Pour rendre cette rubrique intelligible, nous la rendons ainsi en latin ordinaire : *Et mittis in ore infantium de ipso sale per singulos ita dicendo, & post datum sal dic orationem hanc.* Selon cet ancien Sacramentaire, la cérémonie de mettre du sel dans la bouche des enfans, pour les initier & les préparer au baptème, se faisoit le jour du scrutin, c'est-à-dire, le mercredi de la troisième semaine de carême. L'écriture de ce modèle est repandue sur les marges de notre ms. auquel elle ne paroit pas postérieure.

Ve. Espèce.

La cinquième espèce de minuscule wisigothique du premier genre tire beaucoup sur la cursive, dont elle emprunte plusieurs caractères. Ses montans vont en s'épaississant, & ses queues sont en pointes tournées à gauche. Voici le modèle, que nous en donnons dans notre planche LII : *Deus, qui justa populantes* (pour *postulantes*) *exaudis, qui si qua in nobis bona sunt opera & ipse insinuas & insinuata consummas;*

qs (*quæsumus*), *ut cor nostrum ad expurgandas dilates passionis* (*passiones*). Cette oraison est marquée pour la douzième semaine après la Pentecôte, au feuillet 102. du même Sacramentaire de la bibliothèque de S. Germain des Prés. Il faut que le copiste l'ait transcrite sur un original dificile à lire; puisqu'il a mis *populantes* au lieu de *postulantes*.

VIe. Espèce.

Le corps de la sixième espèce de minuscule n'a pas plus d'élévation que de largeur. Cette minuscule, mêlée de quelques lettres onciales & cursives, tire un peu sur la carure. Ses montans sont massifs & carés par le haut, & ses queues alongées sont tantôt un peu tournées vers la gauche, & tantôt perpendiculaires. Le même (a) mss. wisigothique du VIIIe. siècle nous a donné cet échantillon: *Deus, qui justitiam tuæ legis in cordibus credentium digito tuo scribes* (*scribis;*) *da nobis fidei & spei caritatisque augmentum, & ut mereamur adsequi quod promittis, fac nos amare quod præcipis. Per Dominum &c.* Cette belle prière se disoit à la Messe, qu'on célébroit pour obtenir le grand don de la charité.

(a) *Fol. 232.*

Ecriture minuscule wisigothique d'Espagne ordinaire & élégante: Missel gothique de Tolède: mss. de Cordoue: mss. de la bibliothèque du Roi 4667.

V. Les écritures minuscules wisigothiques, quoique toujours mêlées de lettres cursives & diplomatiques, se distinguent souvent par leur beauté & leur élégance. Telles sont celles, qui composent le second genre de notre cinquième subdivision. Notre LIIe. planche en ofre cinq espèces, dont voici les caractères distinctifs.

II. Genre. I^e. Espèce.

Dans la première on admire une minuscule très-élégante, presque romaine, à demi-distincte & mêlée de lettres singulières, qui en rendent la lecture un peu dificile. Nous en donnons pour exemple cinq lignes du beau missel gothique de l'église de Tolède. Elles renferment ce commencement de l'oraison, qu'on recitoit à la Messe le jour de S. Martin: *Deus, qui mirabilis es in scis* (*sanctis*) *tuis, cujus cultui deputatur quicquid amicis tuis honoris impenditur, intenta oratione te poscimus, ut hunc diem, quam sancti & inconparabilis viri Martini inlustrat excessus, prosperum nobis &c.* Dans ce modèle il faut observer que les *a* sont ouverts comme l'*u*; l'*i* & l'*l* ne diférent point; l'*h* a la forme du *p*; le t prend celle de l'*o* joint au *c*; l'*s* celle de notre *r*; & l'*e* n'a point de traverse; mais il est distingué par une virgule, qu'il porte sur sa tête. Les abréviations sont des plus singulières. On peut voir

la suite de cette oraison de S. Martin dans le prologue de la Polygraphie espagnole, d'où nous avons tiré le commencement.

IIe. Espèce.

L'écriture minuscule Wisigothique élégante de la deuxième espèce, est claire, haute, & mêlangée de caractères cursifs & liés. Le modèle, que nous en avons fait graver sur notre planche, d'après (a) Aldrette, renferme ce commencement d'une lettre de *Speraindeo* abbé à Alvarez de Cordoue : *Inlustrissimo mici domno ac veneravili, seu omni affectione Christi in caritate amplectendo, inclito Albaro Speraindeo. Dum a tribulationibus validissimis essem nimiùm occupatus, & mens meà estuaret vel animus a jaculis emulorum inretitus telisque confossus.* Les séparations au milieu de plusieurs mots, pendant que d'autres ne sont point distingués, les liaisons & conjonctions de lettres, la ressemblance de l'*a* & du *t*, de l'*i* & de l'*l*, de l'*u* & de l'*a*, rendent cette belle écriture dificile à déchifrer. On y écrit *mici* pour *mihi* ou *michi* & *veneravili* pour *venerabili.* Ce modèle de wisigothique est tiré du fameux ms. d'Alvarez de Cordoue, écrit vers le VIIe. siècle.

IIIe. Espèce.

Dans la troisième espèce l'écriture est plus petite & plus maigre, les mots sont tantôt coupés au milieu, & tantôt joints avec les suivans. On y voit plusieurs liaisons & des lettres cursives semblables aux mérovingiennes. Le prologue mis à la tête de la Polygraphie d'Espagne par Don Nassarre, nous en a fourni un échantillon, dont voici la lecture : *Prescius & omnipotens Deus hec* (*hæc*) *in quae devenimus tempora & esuriem verbi Dei quam patimus* (*patimur*) *&c.* C'est le commencement d'une lettre d'Alvarez de Cordoue à l'abbé *Speraindeo.* Ce fragment est tiré du même ms. wisigothique.

IVe. Espèce.

La quatrième espèce ofre une écriture Wisigothique minusculo-cursive, distincte, peu chargée, à hastes & jambages prolongés. Le modèle figuré sur notre planche donne ces mots : *Quantis hactenus Gotorum patria concussa sit cladibus, quantisque jugiter quatiatur* (*quatiantur*) *isti malis profugorum...* Ceci est tiré du livre second tit. 1. l. 6. des loix Wisigothiques, renfermées dans le ms. 4667. de la bibliothèque du Roi.

Ve. Espèce.

La dernière espèce Wisigothique est demi-minuscule & demi-cursive, indistincte, fort chargée & tirant un peu sur la franco-gallique. Le même ms. royal nous en a donné ce modèle,

(a) *Del origen de la lengua castellana fol.* 59. v°.

modèle, dont les caractères sont rouges & renfermés dans un cercle : *De remobendis pressuris & omnium heretorum sectis extentis, liber IIXmus.* On écrit *remobendis* au lieu de *removendis*, *heretorum* pour *hæreticorum*, & *extentis* pour *extinctis*. *Liber IIXmus* veut dire *liber duodecimus*. Le livre XI. est exprimé par IX; comme qui diroit un & dix, deux & dix. Dans les titres des capitales de cet ancien msf, pour onze & douze on voit XI. XII. Tous les titres, soit dans les capitules, soit à la tête de chaque livre, sont renfermés dans des cercles, dont les ornemens sont fort simples.

ARTICLE VI.

Ecriture minuscule caroline : Est-elle romaine d'origine ? Charlemagne l'aporta-t-il d'Italie en France ? Ses commencemens, sa durée, sa propagation, ses genres & ses espèces renfermées dans les planches LIII. & LIV : Sixième subdivision des écritures minuscules tirées des mss.

Quelle est l'écriture minuscule caroline ? Qui des François ou des Italiens lui ont donné naissance ? Objections de M. Maffei répondues.

I. IL ne s'agit plus de considérer l'écriture caroline dans sa totalité, ou dans ses grands caractères majuscules & comme renouvellant les caractères romains de l'age d'or. La minuscule, distinguée de la cursive, est ici l'unique objet de nos recherches. A la considérer dans son origine, elle n'est autre que le petit romain, usité dans les Gaules, avant & depuis l'établissement de la monarchie françoise. Ce caractère s'altéra considérablement, surtout pendant le VIIe. siècle, & les commencemens du suivant, par le mêlange des lettres cursives. Dès le règne de Pepin & même auparavant, on commença à le renouveller. Mais c'est à Charlemagne, que les savans atribuent pour l'ordinaire ce changement. Selon (*a*) D. Mabillon, ce grand monarque changea les anciens caractères, qui avoient dégéneré, en cette sorte d'écriture si nette & si distincte, qui fraya le chemin aux caractères d'imprimerie. » D'abord Charlemagne ordonna qu'on (*b*) aportât » tous ses soins, pour écrire correctement : que chaque évê- » que, chaque abbé, chaque comte auroit un notaire ou se- » cretaire pour cette fonction : que lorsqu'il s'agiroit de copier

(a) *De re diplom. p.* 50.

(b) *Hist. litter. de la Fr. t.* 4. *p.* 19.

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. VI. Art. VI.

» les Evangiles, le Pseautier ou le Missel, on se serviroit de la » main d'hommes d'un age parfait, qui le feroient avec un soin » extrême. « De l'atention à bien orthographier, ajoute l'abbé (a) » des Fontaines d'après D. Rivet, on passa à celle de bien pein- » dre les caractères, & bientôt au lieu de caractères mérovin- » giens, qui étoient presque barbares, on fit revivre le petit ca- » ractère romain, inconnu (1) alors à Rome, où l'on se servoit » de caractères lombards... C'est aux moines de S. Vandrille, » qu'on est (2) redevable de la réformation des caractères. « M. l'abbé des Fontaines apelant presque barbares les caractères mérovingiens, a dû avoir en vue les cursifs. Mais ce n'est point à ce genre d'écriture, qu'on substitua la minuscule renouvellée. Elle prit la place de la minuscule mérovingienne bien diférente de la cursive. Ensorte que si cette minuscule fut tranformée en caroline; on peut dire que celle-ci est née immédiatement de la mérovingienne.

(a) *Observ. sur les écrits modern. t. 13. lettr. 181. p. 15.*

L'écriture minuscule ainsi réformée en France au commencement de la seconde race de nos Rois, a pris le nom de caroline ou françoise du moyen age. Dom (b) Mabillon (3) croit avec la plûpart des savans, que les François ne l'ont

(a) *De re diplom. p. 50.*

(1) L'abbé des Fontaines met ici du sien. D. Rivet ne dit pas que le petit romain fût alors inconnu à Rome; mais (c) seulement que ce ne fut point de là que ce caractère, renouvellé sous Charlemagne & ses successeurs, vint aux François. Ce furent plutôt eux, dit-il, qui le firent passer à Rome.

(2) » L'abbaie de Fontenelle, dit le » pieux & savant (d) D. Rivet, eut l'a- » vantage de travailler le plus éficace- » ment & peutêtre la premiere à réfor- » mer ainsi les caractères à écrire. Il est » au moins vrai qu'avant la fin de ce » siècle, Hardouin (e) prêtre & moine » de cette maison écrivit en ce même ca- » ractère romain plusieurs volumes, tant » de l'Ecriture Sainte, que des livres » d'Eglise & des ouvrages des Pères. » Avant lui Ovon (f) autre moine de » Fontenelle excelloit aussi dans l'art de » bien écrire, & en laissa plusieurs mo- » numens dans un grand nombre de livres » copiés de sa main. Il y avoit aussi à » S. Remi de Reims d'habiles copistes, » qui s'occupoient au même travail. Il » paroit par-là, & parceque D. Mabillon » a fait graver des anciens mss. de ce » monastère & de ceux de Corbie dans » les planches (IX. X. XI.) du V[e]. livre » de sa Diplomatique, que les moines » de ces deux abbaies contribuerent beau- » coup à polir l'ancien caractère (minus- » cule) «.

(3) Struve (g) regardoit la conjecture de D. Mabillon comme très-plausible & fondée sur l'histoire du tems. Voici de quelle manière il s'en explique: *Sub Carolo M. nitor litterarum in Gallia cœpit, cum in eam formam evaderent litteræ, quæ hodienum minutum caracterem romanum vocare solemus, quo tamen solum in describendis codicibus utebantur: & conjectatur Mabillonus p. 50. hunc primum in Gallia fuisse repertum; in Italiam demum loco longobardici introductum: quod pro historia illorum temporum vero admodum videtur simile.* Dans ce texte notre docte Allemand restreint l'usage du caractère minuscule aux seuls mss. C'est une méprise, qu'il corrige à la page suivante.

(c) *Hist. litter. t. 4. p. 20.*

(d) *Ibid.*

(e) *Spicil. t. 3. p. 230. 231. Acta Benedict. t. 3. p. 360.*

(f) *Annal. Bened. l. 26. n. 100. 105.*

(g) *De critér. mss. §. XXXIV. p. 36.*

point empruntée des Italiens, qui communément usoient alors du caractère lombard, tant minuscule que cursif; mais que les Italiens l'ont prise des François C'est surquoi M. Maffei intente procès à notre savant Bénédictin, qui, au jugement du docte marquis (*a*), ne pouvoit davantage s'écarter du vrai.

(a) *Opuscol. eccles. p. 56.*

Plus le reproche est grave, plus M. Maffei devoit l'apuyer de preuves convaincantes. Il s'en faut bien que celles qu'il produit, soient de ce genre. » On se (*b*) servoit, dit-il, du » caractère minuscule en 517. à Verone, où Charlemagne » ne vint avec les François qu'en 774. On trouve donc en » Italie ce caractère, nommé italique & singulierement ro- » main. Il est vrai qu'il fut aussi apelé gallican dans les pro- » vinces éloignées : parcequ'étant plus voisines de la France » que de l'Italie, elles le reçurent de celle-là. Mais il n'est » pas douteux, qu'il n'eut été porté d'Italie en France. Peut- » être que les François en trouverent le premier exemple dans » ces mss. que le Pape Paul II, comme on le voit dans ses » épitres, envoia de Rome au roi Pepin, père de Charle- » magne, parmi lesquels il y en avoit, qui rouloient singu- » lierement sur la grammaire & l'orthographe. « M. Maffei prend ailleurs (*c*) un ton plus affirmatif, & dit nettement que Charlemagne aporta de Rome l'écriture gallicane en France. Il se fonde sur un ms. que lui donna le Pape, & dont le P. Coustant parle (1) dans sa belle préface sur les épitres des Pontifes romains.

(b) *Veron. illustr. col. 337.*

(c) *Opuscol. eccles. pag. 60.*

En vain le savant Italien prodigue-t-il l'érudition à faire voir, que le caractère minuscule fut employé en Italie sur les marbres & dans les mss. long-tems avant que Charlemagne vint au monde. D. Mabillon ne l'en a jamais cru l'inventeur. Il a seulement voulu dire que ce prince commença à polir l'écriture, & qu'on lui est redevable de la réformation du menu caractère, apelé pour cette raison carolin. Quelle nécessité d'aller chercher cette écriture à Rome au VIIIe. siècle? Nous avons encore des mss. de France en minuscule, au moins du milieu du VIe. & par conséquent plus de deux cents ans avant Paul II. M. Maffei est admirable, de tirer partie d'un ms. donné à Charlemagne : comme s'il existoit encore, &

(1) *Mirum*, dit D. Coustant, *quàm multa post allatum in Gallias hunc codicem descripta sint ejus exemplaria, quàm longe lateque dispersa.*

qu'il fût en minuſcule ; ou comme ſi quelque hiſtorien ateſtoit qu'il eut été écrit en ce caractère. Or il n'eſt rien de tout cela. Nous en apelons à D. Couſtant, dont le marquis s'autoriſe, ſans citer la page. Mais le texte allegué ſe trouve dans la préface page CVIII. & l'on peut ſe convaincre, qu'il qu'il n'y eſt pas dit un mot du caractère de ce mſ. Il en eſt de même des livres donnés à Pepin le Bref par Paul II.

» Mais dit (a) M. Maffei le moine d'Angoulême, auteur » contemporain, qui a écrit la vie de Charlemagne, raporte » que ſur la prière, qu'il en fit au Pape, celui-ci lui envoia » des maitres de chant écleſiaſtique, & l'antiphonier en notes » romaines. Ces chantres venus en France y enſeignerent leur » art, & là les notes romaines également comme les lettres » prirent le nom de françoiſes. Le même auteur raconte » ailleurs, qu'il y fit auſſi venir de Rome des maitres de Gram- » maire. Or on comptoit dans les anciens tems parmi ſes par- » ties l'art de bien écrire. Voilà donc quelle fut l'origine de » cette écriture, & comment de la France ſous Charlemagne, » elle s'étendit dans les autres provinces. Cet écrivain, ainſi » que ceux qui ſont cités par Ducange, aſſurent qu'avant cet » Empereur, l'étude de la grammaire & des arts libéraux, qui » y avoient fleuri ſous l'empire romain, étoit éteinte en France. » Il eſt évident par là que cet héros y a fait tout revivre, après » avoir été en Italie, ſur les principes qu'il avoit puiſés à » Rome, & par le moyen des profeſſeurs qu'il en avoit tirés. «

(a) *Veron. illuſtr. col.* 337. 338.

Parceque Rome donna des Grammairiens à la France ; conclure qu'elle lui procura une nouvelle manière d'écrire qu'elle n'employoit pas elle-même ; c'eſt aſſurément bien ſavoir prendre ſes avantages. Où notre ſavant Italien a-t-il pris qu'au tems de Charlemagne l'art de bien peindre les lettres faiſoit partie de la grammaire ? Avoit-on au moyen age la même idée de cette ſcience, qu'en avoient les anciens ? C'eſt ce qu'il falloit prouver. Rome a donné à la France des maitres de chant & de grammaire : donc les François ont pris des Romains leurs beaux caractères minuſcules. Les Anglois ne pouroient-ils pas par un raiſonement à peu près ſemblable, nous prouver qu'ils ont donné à la France l'écriture gallicane ? On ſait qu'Alcuin étoit un grammairien habile, qu'il rectifia notre manière d'écrire, & que d'ailleurs l'écriture

minuſcule étoit uſitée en Angleterre (*a*) avant Charlemagne. Mais la vérité eſt qu'on juſtifie l'exiſtence de l'écriture minuſcule en France par des livres écrits (*b*) au VIe. ſiècle : qu'on y trouve autant de mſſ. en ce caractère, qu'en Italie avant Charlemagne : qu'on peut même montrer des (1) chartes écrites en ce caractère avant le règne de ce monarque. Il n'a point par conſéquent emprunté des Italiens la minuſcule. Elle avoit cours dans les Gaules, avant l'établiſſement des François : & comme cette écriture devint générale au IXe. ſiècle, tandis qu'elle n'avoit que peu ou point de cours en Italie ; on peut dire qu'elle la reçut des François, ainſi que les autres royaumes voiſins.

(a) *Caſley, planche II. III.*

(b) *De re diplom. tab. VII. n. 2. pag. 357.*

Propagation & uſage du caractère minuſcule carolin en Allemagne, en Angleterre, en Eſpagne & en Italie &c.

II. Quoi ! les Anglois auront laiſſé leur caractère ſaxon, les Allemans leur teutonique, les Italiens leur Lombard, les Eſpagnols leur gothique pour prendre le carolin ou gallican ! C'eſt-là, dit le marquis Maffei, une (*c*) erreur qui n'eſt ni moins bizare, ni moins étonante que toutes les autres, dont il charge le P. Mabillon. Mais que penſer d'un pareil diſcours, ſi l'on montre que les nations déſignées ſans abandonner totalement leurs anciennes écritures, ſe ſont ſervis de notre gallicane ? Or c'eſt ce qu'il eſt aiſé de faire voir de chacun de ces peuples en particulier.

(c) *Veron. illuſtr. p. 336.*

Que les Allemans aient pris l'écriture minuſcule de France, après qu'elle eut été renouvellée par Charlemagne ; c'eſt une vérité reconue par les plus ſavans antiquaires (*d*) d'Allemagne ; & ateſtée par les mſſ. du IXe. ſiècle, dont Godfroi abbé de Godwic a (*e*) publié les modèles. Les livres & les diplomes écrits en Allemagne aux ſiècles ſuivans dépoſent également en faveur du ſentiment de D. Mabillon. L'empereur Charlemagne & ſes ſucceſſeurs immédiats ayant exercé leur autorité ſouveraine en Allemagne comme en France, le ſavant Bénédictin (*f*) n'a-t-il pas eu lieu de croire que les Allemans laiſſerent alors leur caractère théotiſque, quel qu'il ait été, pour adopter le françois ou gallican minuſcule ? Qu'on nous montre que depuis le VIIIe. ſiècle juſqu'à la fin du XIe. les Allemans n'ont point fait uſage de notre écriture minuſcule ; & nous croirons alors que D. Mabillon a mal raiſonné.

(d) *Struv. de criter. mſſ. p. 40. Henſelius ſynops. univ. Philol. p. 99. Chron. Godwic. p. 16. 17.*

(e) *Ibid. p. 39.*

(f) *De re diplom. p. 46. 52. 432.*

(1) Tel eſt un diplome original de Pepin de l'an 768. gardé dans les archives de S. Hilaire de Poitiers. Il eſt écrit en petit caractère romain, tel qu'on le trouve dans les mſſ. Nous en publierons un modèle dans la claſſe des écritures diplomatiques.

Le caractère françois du moyen age fut introduit (1) en Angleterre (*a*) dès le règne d'Alfrede le grand, qui mourut l'an 900. Ce pieux & sage Prince atira de France plusieurs moines savans, qui mirent en vogue notre écriture. On la trouve éfectivement, dit (*b*) George Hickes, dans un nombre de mss. écrits en Angleterre au xe. siècle. Cependant la saxone se soutenoit toujours : mais Guillaume le Conquerant ne pouvant soufrir les lenteurs d'un changement insensible, obligea (*c*) tout d'un coup les Anglois à renoncer à leur caractère anglo-saxon, pour prendre le françois aporté de nouveau par les Normans. L'on peut assurer que la volonté de leur chef devint pour ses nouveaux sujets une loi, dont ils s'écartèrent rarement. Thomas Ruddiman (*d*) croit que l'écriture françoise étoit en usage chez les Ecossois du tems de Charlemagne. Il en trouve la preuve dans le commerce fréquent de ce monarque avec les rois d'Ecosse.

L'ancienne écriture des Espagnols (*e*) n'étoit autre que la romaine un peu dégénérée par le génie de la nation, & la succession des siècles. La françoise lui fut substituée par l'autorité du concile de Leon, célébré l'an 1091. Mais la plûpart des royaumes d'Espagne ne renoncerent pas tout d'un coup à leur ancien caractère apelé gothique ou lettres de Tolède.

Enfin l'écriture minuscule caroline ou françoise du moyen age fut d'un grand usage à Rome pour transcrire les mss. Nous avons actuellement sous les yeux des modèles de la bible du monastère de S. Paul, écrite du tems de Charlemagne, & de plusieurs mss. italiens gardés au Vatican & transcrits aux IX. X. & XIe. siècles, où le caractère carolin paroit dans toute sa beauté. Il n'est pas étonant qu'étant devenu celui de presque toute l'Europe, les Italiens l'aient (*f*) perfectioné. Le Pape Jean XIII. au Xe. siècle, & Leon IX. au XIe. s'en servirent (*g*) dans leurs bulles. Néanmoins l'écriture lombardique se soutint en Italie jusqu'après le commencement du XIIIe. siècle.

En France depuis le VIIIe. l'écriture minuscule renouvellée ou caroline devint très-commune. Au IXe. on la trouve

(a) *Ingulf. p.* 912.
(b) *Tom.* 1. *p.* 144.
(c) *Ingulf. p.* 901.
(d) *Selectus numism. ac diplom. Scotiæ thesaur. præfat. p.* XXII.
(e) *Biblioth. univ. de la Polygr. espan. Prolegom. fol.* XVI. *& seq. Aldrette del origen de la lengua castellana fol.* 58.
(f) *De re diplom. pag.* 49.
(g) *Ibid. p.* 445. 447.
(h) *Annal. Bened. tom.* 5. *p.* 106.

(1) *Ingulphus* (*h*) *monasterii Croilandensis sui possessiones regia auctoritate recenseri curavit, prolatis chartis & instrumentis quæ tum* saxonicâ *tum* gallicanâ manu *conscripta erant. Quæ gallicana manus a tempore Alfredi regis, qui a gallicanis doctoribus eruditus fuerat, frequentari cœperat.*

employée depuis le commencement jusqu'à la fin de plusieurs mss. & mêmes des plus précieux. Tel est celui des Evangiles, écrit en or, qu'on conserve dans la bibliothèque de S. Martin des Champs à Paris. Tel est encore un autre ms. des Evangiles pour le cours de l'année, apartenant à M. le prince de Soubise. Les changemens arrivés à l'écriture minuscule sous Charlemagne furent portés si loin au xe. siècle, qu'elle ne conserva plus rien de la franco-gallique, dont elle prit la place. Quoiqu'elle règnât absolument dans tous les mss; elle ne leur fut pourtant pas tellement réservée, qu'elle ne servit aux (a) actes ecléfiastiques. Nous avons vu plusieurs chartes en original, données par des évêques (1) des IX. & x^e. siècles, dans lesquelles on emploie cette écriture, & nous en conoissons d'autres encore plus anciennes. Les prélats s'en servoient souvent dans leurs signatures. Nous ne pouvons pourtant pas répondre qu'ils l'aient fait avant le VIIIe. siècle. On a des preuves qu'après son commencement, l'écriture minuscule françoise fut (b) employée en Angleterre pour écrire des chartes. Ayant dégénéré en France au xe. siècle, elle fut renouvellée sous Hugue Capet. Ainsi le commencement de la troisième race de nos Rois est l'époque de la durée de l'écriture caroline proprement dite.

(a) *Struv. de criter. mss. p. 37.*

(b) *Casley pl. II. n. 27.*

Variétés de l'écriture minuscule caroline : dans ses commencemens elle tient encore de la mérovingienne : mss. de S. Germain des Prés 763. 365. année commencée au mois de Mars aux VI. & VIIe. siècles.

III. Elle est fort variée dans les mss. du tems de la seconde race. Dans les plus anciens, elle est un peu mêlée de mérovingienne. Ce mêlange règne particulierement sous Pepin le Bref, les premiers Carlomans, & dans les tems qui precederent l'empire de Charlemagne. On pouroit donner à la minuscule de ces tems-là le nom de mérovingico-caroline. Elle devint beaucoup plus nette & plus regulière depuis le commencement du VIIIe. siècle jusqu'à la fin du règne de ce grand monarque. Elle parvint sous ses successeurs au plus haut degré d'élégance & de perfection. Dans d'autres tems, tantôt elle est serrée & tire sur la cursive; tantôt elle est aiguë,

(1) Telle est une charte (c) de Riculfe archevêque de Rouen, acordée à l'abbaïe de S. Ouen, dont il étoit en même-tems abbé. L'écriture de cette pièce ressemble à celle qu'on employoit dans les mss. au IXe. siècle ; tems auquel elle fut dressée. Elle est au surplus conforme aux actes synodaux, raportés (d) par D. Mabillon, parmi ses modèles d'écriture diplomatique. Si ce caractère purement minuscule a fait conjecturer à quelques savans que ces pièces ne sont pas originales ; c'est qu'ils ont cru trop légerement, qu'il n'y avoit point d'autre d'écriture diplomatique aux VIII. IX. & x^e. siècles que la cursive.

(c) *Archiv. de S. Ouen de Rouen.*

(d) *De re diplom. p. 450. 454. 458.*

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. VI. Art. VI. VIe. SUBDIVISION.

pochée & aproche de la lombardique. Toutes ces variations & beaucoup d'autres figurent tour à tour sur les deux planches, qui renferment la sixième subdivision des écritures minuscules des anciens mss. Elle est composée de huit genres de caroline, dont les trois premiers sont représentés avec leurs espèces dans la planche LIII.

Ier. Genre. *Ie. Espèce.*

L'écriture minuscule caroline commençante constitue le premier genre, dont nous distinguons quatre espèces. Dans la première les caractères sont massifs & un peu liés. Plusieurs mots, qui n'y sont pas encore distingués les uns des autres, annoncent la fin du VIIIe. siècle. Le modèle, que nous avons fait graver, contient ce texte de S. Augustin touchant le dogme de la prédestination : *Noli (a) credere nec dicere : quos Dominus prædestinavit ad baptismum, prædestinatione ejus eripi posse, & ante defungi, quam in eis fuerit quod omnipotens prædestinavit impletum, si vis esse catholicus. Nescio qua hîc enim potestas contra potestatem*... Nous avons pris ce modèle au feuillet 33. du ms. de l'abbaie de S. Germain des Prés 763. C'est un recueil (1) de quelques ouvrages & principalement de S. Augustin.

(a) *Lib.* I. *ad Vincent victor.*

IIe. Espèce.

La deuxième espèce de minuscule caroline commençante est encore presque indistincte. Elle tire sur la lombardique & la mérovingienne, & aproche de l'aiguë. Le modèle, que nous en donnons, réunit les capitules V. & IX. que le Pape Celestin premier du nom, renouvela (2) au Ve. siècle, touchant

(1) Les alinea y sont toujours dans le corps des lignes, & s'ils se trouvent au commencement, c'est parceque la phrase finit avec la précédente ligne, & alors ils n'avancent point au-delà de la seconde perpendiculaire. Il y a pourtant sur cela quelque variété; parceque tout n'est pas de la même main ni de la même encre. Dans ce ms. les abréviations & les solécismes sont en assez bon nombre. Il s'en faut beaucoup que l'orthographe n'y soit régulière. On s'y sert de l'*e* pour l'*i* comme dans *prædestinatione* & *intellego*, au lieu de *prædestinationi* & d'*intelligo* : du *d* pour *t*, *inquid* pour *inquit* : du *b* pour *p*, *obtandum* pour *optandum* &c. On écrit *Agustinus* pour *Augustinus*. On voit clairement au fol. 18. V°. plus d'une demi-page recrite; parcequ'on avoit écrit d'abord avec de mauvaise encre. Comme il y a beaucoup de fautes, le correcteur s'est souvent contenté de les indiquer plutôt par une figure en crayon que de les corriger.

(2) Les capitules du Pape Celestin ont pour titre : *Incipiunt decreta papae Caelestini num. XXII.* Ils renferment la doctrine du S. Siège sur la matière de la Grace, qui est précisément celle de S. Augustin. Dans le second capitule ce saint Docteur est comblé d'éloges, & représenté comme le maitre & le docteur des Papes prédécesseurs de S. Célestin. Ensuite on lit ce titre en rouge : *Incipiunt præteritorum sedis apostolicae episcoporum auctoritates de gratiâ Dei.* Si l'on

la

VI.e SUBDIVISION DES ECRITURES MINUSCULES DES MANUSCRITS; OÙ SONT RENFERMÉS LES I. II. ET III.e GENRES DE LA CAROLINE.

VI Noli credere nec dicere nec docere quos dns praedestinavit ad baptismum praedestinatione eius eripi posse & ante defungi quam in eis fuerit quod omps praedestinavit implendum. Sius ee catholicus; Nescio qua hic enim potestas contra potestate.

II Necesse est enim ut qua auxiliante ... ... nonadiuvante ... ... Quod ergo de inordib; hominum atque ... libero ... arbitrio ... cogitatio ... ... omnis que motus bone voluntatis ex deo est ... aliquid boni ... possumus.

III Incipit eiusdem Liber XV. Crebro eustochium dixisse me novi apostolos & evangelistas ubicumque de veteri instrumento ponunt testimonia ... ... nulla dubitatis ... sit vel ... uel lxx. ... verbis uti solitos.

... ante ergo augusto usque mense ... quia apud nos ... sine dubio ...

II ... non baptizatis parvulis nemo promittat inter ... nationem regnum quae caelorum qui ... uel felicitatis ... ... ubi lib & quasi medium locum, hoc enim eis & iam haeresis pelagiana promisit ...

2 & a carlo & carlomanno usq; ad carlum sunt anni IIII. & inde domnus karolus solus regnum suscepit. & do protegente gubernat usq; in praesentem annum. feliciter quem in nus regnavit xlii. Imperii autem viii. Sunt autem totus summae ab origine mundi anni usq; in praesentem annum. IIII dcc lxi. Ab ludouuico impre usque ad lotharium anni xxvii. Ab lothario impere usq; ad lotharium filium eius. anni xviii.

II FER. III. SEQ. SCI EV. SEC MATHEV. In illo tempore. Locutus est ihs ad turbas & ad discipulos suos dicens. Super cathedram moysi sederunt scribae et pharisaei. Omnia ergo quaecumque dixerint uobis servate & facite; Secundum opera uero eorum nolite facere.

VII Aminadab autem genuit naasson. Naasson autem genuit salmon. Salmon autem genuit booz de rachab

VIII GRESSUS quem MATHS IN ORDINE REGIE Successionis ediderat quedam utercq; divinae ... mdno ... ... significat, recteq; generationis gradus ponitur.

III Ut tunc augustino nominato Nihil aliud quam ... cogitur ab eo ... ... a ... hominum

Qui benedixit nos in omni benedictione spiritali in caelestibus in xpo; sicut elegit nos in ipso ante constitutio nem mundi, ut essemus sci & inmaculati coram ipso;

V Infelix ego homo quis me liberabit de corpore mortis huius. gratia di per ihm xpm dnm nostrum

VI Notet sibi unusquisq; uel iacentem lineam uel signa radiantia id est uel obelos ÷ uel asteriscos ※ Et ubicumq; uiderit uirgula praecedentem ab ea usq; duo puncta quae ... ... lxx translatorib; plus haberi.

2 A privatione uero in habitum impossibile est. Neq; enim caecus factus rursum uidit. Neque cum esset caluus rursus comatus est factus. Nec cum esset sine dentib. ... orti sunt

VII INCPNT CAPTL EPISTL SECUND

I. De eo quod in hoc mundo ut inter ... alloquitur.
II. De exhortatione qua de ... ad meliora compellit.
III. De commemoratione quo ueritatis ... celebretur.
IIII. De ... memoriis ...

III Leopardus ... ...

2 omnib; ... galliarum regionibus notum est. sedes sca ... romane ... ... regionib; galliarum. bonum fidei ... ... fides quemadmodum apostolice ... ... sacerdotes.

3 Domino clementissimo. a do electo. & sublimato pippino regi magnificentissimo ... humilis servus ... orator ... ... mitto sempiterna salute. gratias itaq; ago omnipotenti do ...

IV Peccator indignus ... ... Gratias multas ago ... ... longa & larga & mihi ... amabilis acceptam. & ....

VI Incipit in volumine positum est ... scripsisse eorum

2 Cuius opinia ... ... apostolica uos ... ...

II Ecce ... longus. rusticus. ... ... in ... ... in ... ...

2 Quod si nec di gratia nihil boni possimus implere.

III Deus ... ... Omnis sermo ... ...

2 Ad ... romam ... ...

3 ... ...

4 ... ... ihu

V XXV De duobus populis. XXVI De voluntate di quod quem uult indurat. Tu misereatur. & cui uult clementissime

3 Ut per uos merear quod mea causa ...

VIII rex barbarus ... ... predestinatus fuerat ad salutem. Laudat sapientia mirat eloquentia. praedicat humilitatem. Neq; tam ... intellegere ueritate.

2 Memento dne famulorum famularumq; tuarum omnis congregationis ... ... omniumque ppinquorum eorum & quorum elemosinas suscepimus. seu qui mihi confessi sunt. nec non & quorum nomina super scm altare tu um scripta habentur. & omnium.....

IX Manifestat ... ...

la grace de J. C. qui opère tout bon mouvement de la volonté, qui rend le bien possible, avec laquelle nous sommes infailliblement victorieux, & sans laquelle nous succombons toujours à la tentation. Ce saint Pontife s'exprime ainsi d'après ses prédécesseurs : *Necesse est enim ut quo auxiliante vincimus, eo iterùm non adjuvante vincamur..... Quod ità Deus in cordibus hominum atque in ipso libero operatur arbitrio, ut sancta cogitatio, pium consilium, OMNISQUE MOTUS bonæ voluntatis ex Deo sit; quia per illum aliquid boni possumus.* On lit ces deux capitules aux feuillets 82. & 83. du mf. 365. de la même bibliothèque. C'est un grand *in-folio*, en écriture caroline, contenant la collection des canons de Denis le Petit; mais telle qu'elle fut donnée à Charlemagne par le Pape Adrien I. c'est-à-dire, augmentée d'un nombre d'épitres des Papes & d'autres pièces importantes. Notre exemplaire est de la fin du VIIIe. siècle, ou au plus tard de l'an 802.

IIIe. Espèce.

Dans la troisième espèce de caroline commençante, on aperçoit une minuscule demi-distincte, pochée, massive & mêlée de caractères lombardiques & mérovingiens. L'exemple, que nous en avons fait représenter, renferme un titre en rouge, avec ce commencement du livre XV. de S. Jerôme sur Isaïe : *Incipit ejusdem liber XV. Crebro, Eustochium, dixisse me novi Apostolos & Evangelistas, ubicumque de veteri instrumento ponunt testimonia, si inter hebraïcum & LXX. nulla diversitas sit, vel suis vel septuaginta interpretum verbis uti solitos.* Cette minuscule, tirant un peu sur la mérovingienne, a été prise sur un mf. de l'église de S. Martin de Tours. Il renferme les commentaires de S. Jerôme sur le prophète Isaïe, écrits sur deux colones, en minuscule caroline du VIIIe. siècle. Il y a des lettres initiales en forme de poissons & de serpens. L'orthographe en est vicieuse; mais une main diférente de celle du copiste y a fait des corrections. On y trouve des astériques pour marquer les omissions & les renvois. Le texte du prophète & les variantes des Septante sont marquées en marge par des signes aprochant des 7. 2. z. On ne

s'en fût tenu à ces sages définitions du S. Siège, l'Eglise & l'Etat n'auroient pas été troublés par les nouveaux systèmes, fruits dangereux d'une orgueilleuse philosophie.

réprend point à la ligne. On laiſſe ſeulement un vuide médiocrement grand entre le dernier mot d'une phraſe & la lettre initiale de la ſuivante.

La dernière eſpèce de caroline commençante tire ſur la lombardique à petites pointes. Le mſ. de S. Germain des Prés (a) 1038. nous en fournit cet exemple remarquable : *A menſe ergo auguſto uſque menſe martio , qui apud nos primus ſine dubio vocetatur.* Au lieu de *menſe martio* & de *vocetatur* une main ancienne a corrigé *in menſem martium* & *vocitatur.* D. Mabillon (b) s'eſt ſervi de ce texte, tiré de la vie & des miracles de S. Marcel, premier évêque d'Embrun, pour prouver qu'aux VI. & VIIe. ſiècles on commençoit en France l'année au mois de Mars. Notre ſavant diplomatiſte donnoit au commencement de ce ſiècle près de 800. ans d'antiquité au cayer qui contient cette légende ; c'eſt-à-dire, qu'il le jugeoit du xe. ſiècle. Il n'aura pas fait atention que l'écriture en eſt autant mérovingienne que caroline, & qu'au xe. ſiècle la minuſcule ne retenoit plus rien de la franco-gallique. Nous croyons donc que cette légende a été tranſcrite dès le VIIIe. & même avant la correction de l'orthographe. Celle qui règne dans ce mſ. eſt fort mauvaiſe ; quoiqu'il ait été copié par un prêtre, qui déclare ſon nom à la fin, en ces termes : *Ego Deodatus ac ſi indignus & peccator preſbyter ad Samſon ſcripſi in quid potui : tu qui legis ora pro ſcriptore &c.*

(a) *Fol.* 46.

(b) *De re diplom.* p. 172. n. IV.

Minuſcule caroline pure & ordinaire de huit eſpèces : grande Bible S. Germain des Prés : mſ. des Evangiles du prince de Soubiſe : Heures & Bible de Charle le Chauve : Le Traité de la Dialectique a-t-il été mal atribué à S. Auguſtin ? II. Genre. Ie. Eſpèce.

IV. Les mſſ. en écriture minuſcule caroline ordinaire ſont en ſi grand nombre ; que nous avons été obligés de faire un choix des plus importans, pour en tirer des modèles. On les voit figurés dans notre planche, & renfermés ſous le ſecond genre, qui comprend les huit eſpèces ſuivantes.

L'écriture de la première eſt à jambages ſupérieurs en batans, à piés d'*m*, *n*, *r*, tantôt inclinés vers la gauche, tantôt vers la droite, avec des *&* dans le corps des mots. C'eſt ce qu'on rencontre dans ces deux modèles : 1°. *Non baptizatis parvulis nemo promittat inter damnationem regnumque caelorum quietis vel felicitatis cujuſlibet atque ubilibet quaſi medium locum. Hoc enim eis etiam haereſis pelagiana promiſit.* Ces paroles ſont extraites du livre de S. Auguſtin ſur la nature & l'origine de l'ame, adreſſé à René ſon ami. On y voit

que l'héréſie pélagienne prometttoit aux enfans morts ſans baptème une félicité & un état mitoyen entre la damnation & le royaume des cieux. Nous avons pris ce modèle au fol. verſo 4. du mſ. 763. de la bibliothèque de S. Germain des Prés. Au coup d'œil, l'écriture paroit des commencemens du IXᵉ. ſiècle. 2°. *Et a Carlo & Carlomanno uſque ad Carlum fiunt anni quatuor. Et indè domnus Karolus ſolus regnum ſuſcepit, & Deo protegente gubernat uſque in praeſentem annum feliciter, qui eſt annus regni ejus quadrageſimus ſecundus, imperii autem nonus. Sunt autem totius ſummae ab origine mundi anni uſque in praeſentem annum* 4761. *A Hludouvico imperatore uſque ad Hlotharium anni viginti ſeptem. A Hlothario imperatore uſque ad Hlotharium filium ejus anni octodecim.* On diſtingue deux écritures de divers tems dans ce modèle. Les ſix premières lignes ſont de l'an 809. & les trois dernières de 855. Elles ont été deſſinées ſur le feuillet 243. colone 2. du mſ. 15. de la même bibliothèque. C'eſt un très-grand *in-folio*, à deux colones, en écriture minuſcule caroline, contenant les livres ſaints, depuis le commencement de la prophétie d'Iſaïe juſqu'à la fin de l'Apocalypſe. Il y a aux deux dernières pages une chronologie abrégée, qui commence à Adam & finit à Lothaire, fils de l'empereur du même nom.

IIᵉ. Eſpèce.

Dans la ſeconde eſpèce les caractères ſont médiocres, clairs, diſtincts & bien proportionnés : leurs queues & leurs montans ſont peu alongés. Le beau mſ. des Evangiles apartenant à M. le prince de Soubiſe nous a donné un modèle de cette minuſcule, dont les lettres capitales du titre & l'initiale du texte ſont en or. En voici le contenu : *Feria III. Sequentia ſancti Evangelii ſecundum Matheum. In illo* (a) *tempore : locutus eſt Jeſus ad turbas & ad diſcipulos ſuos dicens : ſuper cathedram Moyſi, ſederunt ſcribae & phariſaei. Omnia ergo quaecumque dixerint vobis ſervate & facite; ſecundum opera verò eorum nolite facere.* J. C. ordonne ici à ſes diſciples de ſuivre & de pratiquer toutes les vérités univerſellement reçues, ou paſſées en dogme, que les miniſtres de la Synagogue enſeignoient par l'autorité de la chaire de Moïſe. Cet Evangile ſe lit encore aujourdui le mardi de la ſeconde ſemaine de carême. L'I initial, qui domine ſur toutes les lignes de ce modèle, repréſente une fleur en rouge, dont les boutons ſont d'or.

(a) *Matth.* 23. 1. 2. 3.

Le titre eſt en capitale ruſtique. La minuſcule paroit au coup d'œil du IXe. ſiècle, & les pointes des jambages des *m* & des *n* courbées vers la gauche ſemblent l'indiquer. Tous les mots ne ſont pas encore bien diſtingués. Les lettres initiales des phraſes ſont pour la plûpart onciales en or, ainſi que les rubriques des Evangiles. Les lettres griſes ſont ſouvent des fleurs & quelquefois des oiſeaux. Il n'y a peutêtre pas deux de ces lettres, qui ſe reſſemblent. Partie en or & partie en vermillon, elles ſentent plus le Xe. ſiècle que le IXe; mais on ſçait que des peintres les ajoutoient ſouvent après coup. Il n'eſt pas rare de les voir omiſes dans les mſſ. où l'on a laiſſé des eſpaces en blanc, qu'on n'a point remplis.

IIIe. Eſpèce. L'écriture minuſcule caroline ordinaire de la troiſième eſpèce eſt panchée vers la droite, non aiguë, encore indiſtincte dans quelques mots. Les piés de ſes *m* & de ſes *n* ſont tournés vers la droite. L'exemple, que nous en donnons dans notre planche, ofre ce texte du Traité ſur la Dialectique, qui porte le nom de S. Auguſtin dans les mſſ: *Ut cùm Auguſtino nominato, nihil aliud quam ego ipſe cogitor ab eo cui notus ſum, aut cuilibet hominum.* Cette écriture caroline du IX. au Xe. ſiècle eſt tirée du mſ. de S. Germain des Prés 613. dont une partie eſt en caractères ſaxons. Dans la nouvelle édition des Œuvres de S. Auguſtin, le Traité ſur la Dialectique eſt rejeté parmi les ouvrages, qu'on lui a fauſſement atribués. Mais le texte, que nous venons de raporter, prouve, ce me ſemble, qu'il en eſt le véritable auteur.

IVe. Eſpèce. La quatrième eſpèce de caroline ordinaire eſt tranchée, conjointe en quelques lettres & indiſtincte en pluſieurs mots. Son modèle gravé ſur notre planche contient ces deux verſets de l'Epitre aux Ephéſiens, où l'Apôtre benit Dieu, père de Notre Seigneur J. C. de nous avoir élus avant la création du monde, afin que nous fuſſions ſaints à ſes yeux: *Qui* (*a*) *benedixit nos in omni benedictione ſpiritali in caeleſtibus in Chriſto, ſicut elegit nos in ipſo ante conſtitutionem mundi, ut eſſemus ſancti & immaculati coram ipſo.* Cette écriture du IXe. ſiècle a été priſe au verſo 17. du mſ. de la même abbaie cotté 1275. Il contient les commentaires de S. Jerôme ſur les Epitres de S. Paul en minuſcule caroline. La ſaxone eſt employée au commencement & à la fin.

(a) *Epheſ.* I. 3. 4.

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. VI. Art. VI.

V^e. Espèce.

La cinquième espèce de caroline ordinaire est pressée, & ses mots ne sont pas toujours séparés. Le modèle, qu'on en voit dans notre planche, est tiré du ms. du Roi 1152. contenant les Heures de l'empereur Charle le Chauve en lettres d'or. C'est une leçon, qu'on lisoit avant le Pseaume 26. & qui ne contient que ce verset : *Lectio* : *Infelix* (*a*) *ego homo ; quis me liberabit de corpore mortis hujus ? Gratia Dei per Jesum Christum Dominum nostrum.* Dans ce ms. les grandes lettres sont sur un fond de pourpre. L'écriture minuscule ne sert que pour quelques leçons assez rares, qui n'ont que deux lignes, pour des répons & des versets : ce qui n'a pas lieu à la fin des litanies & de l'oraison, qui les suit. L'*incipit* est peint avec un fond de pourpre & une vignette. La première page des Pseaumes est semblable, excepté la première lettre entrelassée. Les points & les virgules sont marqués exactement. On trouve rarement l'ę avec cedille au lieu d'*ae* ; mais l'*e* simple est employé pour *æ*. Dans le *Te Deum* on lit *suscepisti* pour *suscepturus* , & *munerari* au lieu de *numerari*. Le symbole atribué à S. Athanase n'a pas été oublié dans ces (1) Heures, écrites entre l'an 842. & 869.

(a) *Rom.* 7. 24.

VIe. Espèce.

La sixième espèce du second genre de caroline est un peu large, indistincte en quelques mots, & mêlée d'N onciales. Notre planche LIII. en ofre deux modèles. 1°. *Notet* (*b*) *sibi unusquisque vel jacentem lineam vel signa radiantia*, *id est vel obelos* ÷ *vel asteriscos* ※ *Et ubicumque viderit virgulam præcedentem, ab ea usque duo puncta quae inpressimus, sciat in Septuaginta translatoribus plus haberi.* Cette remarque sur l'usage de l'obèle & de l'astérisque se lit à la tête du

(b) *Ms.* 1. *de la biblioth. du Roi.*

(1) A la tête de ce livre de prières, on voit le portrait de Charle le Chauve assis sur son trône, une couronne ouverte ornée de trois fleurs de lys sur la tête, & tenant à la main un sceptre assez court, terminé par une fleur de lys. Au-dessus de sa tête, on voit une main ouverte, qui paroit descendre du ciel, peutêtre pour marquer que ce prince ne tenoit sa couronne que de Dieu. » On conjecture (*c*) » que de-là pourroit venir cette main de » justice, que nos Rois prennent à leur » couronnement. Ces mains se voient » aussi quelquefois sur les médailles des » empereurs de Constantinople. » Au haut de cette peinture, on lit ces deux vers latins, qui marquent que Charle couronné de gloire est semblable à Josias & comparable au grand Théodose :

Cum sedeat Karolus magno coronatus honore,
Est Josiae similis, parque Theodosio.

Dans les litanies, qui se trouvent dans ce beau ms. Charle le Chauve parlant en première persone, prie Dieu de le conserver lui Charle & sa femme Hirmintrude : preuve que ce livre fut écrit avant l'an 869. où mourut cette princesse.

(c) *Monum. de la Monarch. françoise tom.* 1. *p.* 302.

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. VI. Art. VI.

livre des Pseaumes dans la bible écrite pour Charlemagne, & oferte à Charle le Chauve par le comte Vivien abbé de S. Martin de Tours, & par les moines (1) ou chanoines de cette abbaie. Dans ce précieux mſ. de la bibliothèque du Roi, le point eſt ſur l'Y oncial, mais il n'eſt pas toujours ſur le minuſcule. Les mots ſont le plus ſouvent ſéparés. On y trouve des *ae* fréquens, & les *æ* y ſont plus rares. La pourpre eſt d'une couleur des plus vives. Il y a des peintures (2) hiſtoriques avec des inſcriptions en or, & des lignes en lettres d'or & d'argent à l'alternative. 2°. *A privatione verò in habitum impoſſibile eſt. Neque enim cæcus factus rurſum vidit, neque cum eſſet calvus, rursùs commatus eſt factus ; neque cum eſſet ſine dentibus ei iterum orti ſunt.* C'eſt ici un texte du dixième livre des categories d'Ariſtote. Nous l'avons pris dans le mſ. de S. Germain des Prés *613*.

*VII*e. *Eſpèce.* Une écriture minuſcule du IXe. ſiècle, diſtincte dans la plûpart des mots, à lettres ſans maſſes, ponctuée exactement, & dont les points ſont ſuivis de capitales ruſtiques, caractériſe la ſeptième eſpèce de caroline, dont voici le modèle : *Aminadab (a) autem genuit Naaſſon. Naaſſon autem genuit Salmon. Salmon autem genuit Booz de Rachab.* Cette portion de la génealogie de J. C. eſt tirée du ſecond mſ. des Evangiles

(a) *Matth.* I. 4. 5.

(1) M. Ducange dans ſon Gloſſaire latin, ſur le mot *Armiger* prouve d'après D. Mabillon, qu'il y avoit alors des chanoines à S. Martin de Tours.

(2) La plus remarquable eſt à la tête de la bible. » Le (*b*) Roi aſſis ſur ſon » trône reçoit d'un air afable le livre, » qu'on lui ofre. Il tient un ſceptre ou » une haſte de la même forme qu'eſt » celle de Lothaire... ſa couronne eſt » auſſi ſemblable à celle de ſon frère. » A ſes deux côtés ſont deux ſeigneurs » de ſa cour ou deux comtes, qui portent un diadême, revêtus d'une courte » tunique, & par deſſus tout d'une chlamyde atachée à l'épaule droite, chauſſés à l'antique. Celui de la droite eſt ... » Vivien, qui tend ſa main vers le livre, » qu'il préſente au Roi. Deux écuiers du » Roi viennent après, un de chaque » côté, dont le caſque eſt ſemblable à » ceux des gardes de Lothaire. L'un » d'eux tient la haſte du Roi & ſon écu, » & l'autre ſa grande épée dans le fourreau. Chacun a ſous ſa chlamyde l'ancien habit militaire, qui avoit paſſé » des Grecs aux Romains. Nous l'avons » vu dans l'*Antiquité*, *t.* 4. juſqu'au tems » de Théodoſe le jeune. Il a paſſé à des » ſiècles bien plus bas, comme nous » voyons ici. On trouve même au XIe. » ſiècle Robert duc de Bourgogne en » habit héroïque, ſur ſon ſceau tiré d'une » charte donnée en 1054. Au haut du » tableau on voit une main ouverte & » étendue, qui ſort d'un nuage, les » doigts de laquelle jettent des rayons » vers la tête de Charle. Aux deux angles » d'enhaut, on voit deux dames voilées, qui tiennent d'une main une » palme, & de l'autre une couronne, » qu'elles préſentent au Roi. « Les douze perſonages, placés au-deſſous du trône, ſont autant de chanoines de S. Martin de Tours, revêtus de chaſubles à l'antique & portant en leurs mains le manipule.

(b) *Monum. de la Monarch. franç. tom.* I. *p.* 303.

de la bibliothèque de S. Martin de Tours. Il n'y a que la seule première page de chaque Evangeliste écrite en lettres d'or sur une colone. Le reste est en minuscule caroline ordinaire du IXe. siècle. On n'y suit pas la distinction des versets; quoique les alinea soient assez fréquens dans quelques endroits.

VIIIe. Espèce.

La dernière espèce de minuscule caroline du second genre se distingue par des queues supérieures en masses, tranchantes & crénelées. Elle est régulierement ponctuée & chargée d'abréviations. Le S. Hilaire des PP. Capucins de Tours nous en fournit un modèle, qui contient ce texte du commentaire sur S. Matthieu : *Gressus quem Matheus in ordine regiæ successionis ediderat, (Lucas in sacerdotali origine computat.) Quem dum uterque dinumerat & agnitionem (cognationem) in Domino utriusque tribûs utque (uterque) significat, rectèque generationis gradus ponitur.* S. Hilaire donne ici la raison de la diférence, qu'on trouve entre les deux génealogies de J. C. publiées par S. Matthieu & S. Luc. Pour rendre le texte du ms. intelligible, nous avons ajouté sur l'excellente édition de D. Coustant les mots qui sont entre des parenthèses. Cette écriture est de la fin du IXe. siècle ou du suivant. On n'a pas laissé de coler sur le dos de ce ms. une étiquette, qui porte que *c'est un des plus anciens, qui soient en France*, Pour en juger de la sorte, il faut être bien étranger dans la science des mss.

Minuscule caroline, petite, élégante, & tirant sur l'italique & la cursive : ms. du Roi 2777. renfermant le privilège de l'église d'Arles & de plusieurs autres : remede pour guerir le cancer : Antipodes connus au Xe. siècle.

V. Nous avons réuni sous le troisième genre des écritures minuscules carolines, celles qui sont petites, panchées comme notre italique, & qui tirent sur la cursive, dont elles empruntent quelques caractères liés. Ce troisième genre comprend neuf espèces, dont il faut exposer les diférences.

IIIe. Genre. I^e. Espèce.

La première fort menue est élégante, pleine d'abréviations & inclinée vers la gauche, surtout dans ses *m*, ses *n* & ses jambages. Le ms. du Roi 2777. autrefois de Colbert 5034. nous a fourni trois modèles de cette minuscule caroline. 1°. *Leo Papa circumdatus pro dignitate sui loci nos primus adiit, qui propter inpositam gemitus sui tristitiam, desiderium penè suum verbis insinuare non poterat. Vicit tamen constantia sapientiae sacerdotis, ut lacrimas paulolum reteneret, & causam violatae fidei tamquam hujus vindex manifesto sermone proferret : In quo sermone cognovimus nostris temporibus*

catholicam fidem esse turbatam, quam à divo patre nostro Constantino nostri generis parentes hactenus servaverunt. C'est ici un morceau considérable de la lettre de l'imperatrice Galla Placidia à Pulcherie imperatrice, honorée du beau titre de *Gardienne de la Foi* par le concile de Calcedoine. Notre modèle se trouve au 12e. feuillet. Il n'est pas dificile de reconoitre deux mains. La première a écrit jusqu'à *vicit tamen* : & la suite est de la seconde. L'une & l'autre sont du VIIIe. siècle. 2°. *Omnibus etenim Gallicanis regionibus notum est, sed nec sacrosancte eclesie Romane habetur incognitum, quod primam inter Gallias Arelatensis civitas missum a beatissimo Petro Apostolo sanctum Trophimum habere meruit sacerdotem, & exindè aliis paulatim regionibus Galliarum bonum fidei & religionis infusum, priusque alia loca ab hoc rivo fidei, quem ad nos apostolice institutionis fluenta miserunt, meruisse manifestum est sacerdotes.* Par ce texte de la lettre de tous les évêques des Gaules à S. Leon le Grand, il est évident qu'au Ve. siècle on n'avoit nul doute sur la mission de S. Trophime d'Arles par S. Pierre. Cet extrait est au 22e. feuillet du même mf. royal. On y remarque un solécisme, l'*e* employé pour l'*æ* ou l'*ae* & l'ę avec cedille pour l'*e* simple. La ponctuation singulière indique le VIIIe. siècle. Elle est diférente de celle du modèle suivant. 3°. *Domino clementissimo, a Deo electo & sublimato Pippino, regique magnificentissimo, ille humilis servulus & clientulus vester orator, quàm per omnia sedulus. Per hanc epistolam vestram magnitudinem in Domino dominorum opto & mitto sempiternam salutem. Gratias itaque ago omnipotenti Deo summâ cum spe.* Cette minuscule caroline, pleine d'abréviations, est du IXe. siècle. C'est un protocole, ou formule d'indicule adressé au roi Pepin. On le trouve au feuillet 17. du même mf. royal, écrit partie au VIIIe. siècle & partie au IXe. avant le milieu. Tout nous annonce que ce mf. haut de neuf pouces & large de huit, est de l'église (1) d'Arles.

(1) Les évêques des Gaules apèlent le siège d'Arles *summum pontificium.* Ils répètent par trois fois que S. Trophime a été envoyé par S. Pierre, par les Apôtres. Dans une lettre du P. Zozime aux évêques de la province de Vienne & de la seconde Narbonoise, S. Trophime est dit premier métropolitain d'Arles & envoyé par le S. Siège. *Contra statuta patrum & sancti Trophimi reverentiam, qui primus métropolitanus Arelatensis civitatis ex hac sede directus est, concedere vel mutare ne hujus quidem sedis possit auctoritas.* Dans une autre lettre de Zozime, on lit ceci : *Nam sce memorie Trophymus sacerdos quondam Arelatensi urbi ab*

Plusieurs

Plusieurs épitres des Papes sont renfermées dans les quatre premiers cayers, dont l'écriture est du VIIIe. siècle. Parmi les Epitres pontificales, on rencontre la fameuse bulle du Pape Estienne II. qui acorde à Fulrade abbé de S. Denis les plus grands privilèges. Cette pièce attaquée par plus d'un critique, à cause de l'indiction fautive dans quelques copies, étoit donc publique dès le VIIIe. siècle. Une preuve si sensible d'authenticité, aprend à être réservé; quand il s'agit de juger de la suposition des anciens diplomes. La signature de ces quatre cayers est en chifre romain au milieu du bas de la dernière page du cayer. Suivent 29. feuillets écrits avant le milieu du IXe. siècle, le tout sans signature. Les formules, qui sont à la fin, ont visiblement été recueillies sous Pepin, aparemment le fils de Louis le Débonaire. Il y a un privilège acordé à un monastère de sainte Agathe & de sainte Colombe, à la demande de Clovis II. roi des François, par le Pape Jean IV. en 641. ou 642. où il dit que S. Benoît étoit de Rome, & qu'il n'étoit pas fort éloigné de son tems. La dernière de toutes les pièces est une lettre de Charlemagne à la Reine, à l'occasion des victoires remportées par son fils Pepin sur les Avares. Mais c'est ici une pièce recouvrée après coup, & qui n'est point placée à son rang. C'est une preuve que le vrai tems de la seconde partie de ce ms. précède l'an 40. du IXe. siècle. En éfet étant composé de pièces disparates & de diverses mains, même quant à sa dernière partie; il ne finiroit pas par une pièce de l'an 796. tandis qu'il y en a d'autres postérieures au rétablissement de l'empire en Occident; si ce ms. n'étoit qu'une copie d'un autre plus ancien.

IIe. Espèce.

La seconde espèce de petite caroline est aiguë, distincte, ouverte & tirant sur la cursive. Elle est représentée sur notre planche par trois exemples. 1°. *Alius longus, rusticus, scordon : capita habet duo, unum interea alium in cacumen, calamicum vino austeri (coctum) : jus ejus potum præcordiarum dolorem & qui gravidinem vexantur, juvat.*) Cette description de la première espèce d'ail & de ses propriétés se

apostolica sede transmissus ad illas regiones tanti nominis reverentiam primus exhibuit & in alias non immeritò ea qua acceperat auctoritate transfudit; adque hanc ordinandi consuetudinem & pontificatum loci illius quem obtinuerat primus & justus custoditum, usque in proximum tempus gestis apud nos habitis multorum consacerdotum testimoniis approbatur.

lit au verso 132. colone 1. du Traité *de morbis mulierum*, renfermé dans le mſ. 1038. de l'abbaie de S. Germain des Prés Les ſoléciſmes fréquens nous font croire que cette écriture eſt du VIIIe. ſiècle. 2°. *Quod ſine Dei gratia nihil boni poſſimus implere.* C'eſt le 80e. capitule du code de l'Egliſe d'Afrique. Nous l'avons pris au folio verſo 41. du beau mſ. de la même bibliothèque 365, écrit au commencement du IXe. ſiècle. 3°. ※ *Sed ex lege adoptivum hoc in eorum litteris inventum eſt.* C'eſt ici une addition & correction du VIII. ou IXe. ſiècle. On la trouve en marge au verſo 44. du mſ. de la même abbaie 737. en écriture lombardique. Cette correction en minuſcule caroline répond au chapitre 33. du ſecond livre des Retractations de S. Auguſtin.

IIIe. Eſpèce. Une écriture un peu groſſe tirant ſur la lombardique aiguë, & mêlée de curſive donne la troiſième eſpèce de petite caroline. Notre planche en préſente quatre échantillons. 1°. *De juſtis & impiis invicem ſe habhominantibus omnis ſermo Domini ignitus.* Cette minuſcule du commencement du IXe. ſiècle ſe trouve au revers du premier feuillet col. 1. du mſ. 17. de la même bibliothèque. On peut obſerver deux *h* ajoutées au mot *abominantibus*. 2°. *Ad cancro mamillarum ſemum ovile recentem & calidum ad locum ponis, ipſud claudit & purgat.* C'eſt-à-dire : pour guerir un cancer mamillaire, vous mettez deſſus de la fiente de brebis récente & chaude. Elle referme & purifie la plaie. Ce remède, écrit en minuſcule caroline tirant ſur la lombardique aiguë, ſe trouve au folio verſo 106. du mſ. de S. Germain des Prés 1038. Dans ce modèle les ſoléciſmes ſont palpables. On y lit *ad cancro*, *ſemum ovile*, *ipſud*, pour *ad cancrum*, *fimum ovilem*, *ipſum*. Telle étoit communément la latinité & l'orthographe des diplomes avant le milieu du IXe. ſiècle. 3°. *Quod non oporteat a Judeis vel hereticis ea quæ mittuntur munera feſtiva ſuſcipere, nec cum eis feſta celebrare.* C'eſt ici le 37e. canon du concile de Sardique, raporté au verſo 20. du mſ. 365. de la même bibliothèque. Cette minuſcule caroline mêlée de curſive eſt du commencement du IXe. ſiècle. L'*æ* & l'*&* y paroiſſent au milieu des mots. 4°. *Ut Spiritus ſalvus ſit in die Domini ihu* (*Jeſu.*) Ces paroles (*a*) de l'Apôtre ayant été omiſes dans le texte, ſont écrites en minuſcule à batans

(a) 1. Corinth. 5. 5.

ſur la marge inférieure du 94e. feuillet du mſ. 760. de la même abbaie. Remarquez le ſigne du renvoi & de l'omiſſion.

IVe. Eſpèce.

La quatrième eſpèce de petite caroline eſt diſtincte & un peu détachée, fréquemment ſéparée par des points, & mêlée de quelques lettres onciales & curſives. Nous en donnons pour exemple ce morceau d'une lettre de Chrodobert évêque de Paris au VIIe. ſiècle : *Peccator indignus Chrodobertus ſervus ſervorum Dei ſubſcripſi. Gratias multas ago de lineâ inconſutili, benè texta, longâ & largâ, & mihi multùm amabiliter acceptam, &c....* Cette minuſcule du IXe. ſiècle a été deſſinée ſur le feuillet 45. du mſ. du Roi 2777. Les titres de (1) *pécheur indigne* & de *ſerviteur des ſerviteurs de Dieu*, pris par l'évêque de Paris, ne ſont pas moins remarquables que l'ample vétement ſans couture, dont on lui avoit fait préſent.

Ve. Eſpèce.

La cinquième eſpèce eſt plus maſſive, & n'eſt qu'à demi-diſtincte ; c'eſt-à-dire, que les mots ſont tantôt ſéparés & tantôt conjoints, comme l'on voit dans cet exemple : *XXV. De duobus populis. XXVI. De voluntate Dei, quod quem vult indurat, & cui vult clementiſſimè miſeretur.* Ce dernier mot eſt porté au-deſſus de la ligne & les deux chifres ſont en rouge. Les deux ſommaires ou capitules, qui nous ſervent ici de modèle, ſont avec beaucoup d'autres à la tête de l'Epitre aux Romains dans le mſ. de S. Germain des Prés cotté 15. L'écriture eſt antérieure à l'an 809.

VIe. Eſpèce.

La ſixième eſpèce de petite caroline eſt minuſculo-curſive,

(1) Les auteurs anonymes de la *Vérité de l'hiſtoire de l'égliſe de S. Omer*, ſont fort ſcandaliſés (a) de ce que dans les anciennes chartes les évêques ſe qualifioient *pécheurs*. Ce langage, inſpiré par l'humilité chrétienne, leur paroit un vice, qui doit rendre ſuſpects ces anciens monumens. Il ſeroit inutile de leur en produire une multitude d'exemples. Ils vous répondront gravement, que » ces reſſemblances d'expreſſions de plu- » ſieurs chartres entr'elles... font préſu- » mer.... que les faux privilèges une fois » imaginés, ne faiſoient que paſſer de » monaſtère en monaſtère, où chacun » les ajuſtoit ſelon ſes intérêts & ſes vues. » De-là, ajouteront-ils, naiſſent en éfet » des ſuſpicions de faux, dont les criti- » ques ont été juſtement frapés. « Que nos nouveaux diplomatiſtes préſument le mal tant qu'il leur plaira ; on leur dira avec raiſon que ſi les critiques concluent de ces vaines & malignes préſomptions à des ſuſpicions de faux ; ils ne méritent pas le nom de critiques. En éfet vouloir que la reſſemblance des anciennes pièces prouve qu'elles ont été fabriquées les unes ſur les autres ; c'eſt ignorer qu'anciennement on avoit des protocoles ou formules, dont on empruntoit ſouvent mot pour mot les expreſſions, à l'exception de ce qui étoit particulier à l'acte qu'on vouloit dreſſer. Dire, comme font nos anonymes, que l'*identité ſyllabique* prétendue de pluſieurs privilèges *indique* leur *fauſſeté certaine* ; c'eſt une règle abſurde & démentie par la pratique de l'antiquité.

(a) *Pag.* 122.

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. VI. ART. VI.

à batans, aiguë, & demi-distincte, Nous en avons fait représenter trois modèles dans la planche LIII. 1°. *In Ezræ volumine positum est scripsisse Cyrum.* Ces paroles du 12e. livre de S. Jerôme sur Isaïe ont été prises au feuillet 215. du mf. 213. de la même abbaie. L'écriture est du VIIIe. siècle. 2°. Le mf. 783. de la même bibliothèque nous a fourni ces deux vers de Fortunat sur S. Martin :

Cujus opima clamys tremebundum texit egenum
Ejus apostolici vos tegat ala viri.

Ces vers renfermés dans la dernière ligne du 56e. feuillet, sont en écriture caroline du VIIIe. siècle, quoique le corps du mf. soit en lombardique. 3°. *Ut per vos merear, quod mea causa rogat.* Ce vers pentamètre de Fortunat de Poitiers se trouve au folio verso 68. du mf. de la même abbaie cotté 844.

VIIe. Espèce. Une écriture minuscule très-bien proportionnée, claire, élégante, presque distincte, & accompagnée de lettres onciales, caractérise la septième espèce de petite caroline. La première bible de Charle le Chauve, c'est-à-dire, celle qui est renfermée dans le mf. du Roi no. 1. nous a donné le modèle gravé sur notre planche, & dont voici le contenu :

INCIPIUNT CAPITULA EPISTOLÆ SECUNDÆ.
I. De sanctis quos in hoc mundo ut interfectos alloquitur.
II. De exhortatione quae de pejoribus ad meliora compellit.
III. De commemoratione quo veritatis semper concilium celebretur.
IIII. De justorum memoriis refovendis.

La première ligne, & les lettres initiales des suivantes sont onciales & peintes en vermillon, ainsi que les chifres romains. Ces capitules sont placés immédiatement avant la seconde Epitre de S. Pierre dans la magnifique Bible, dont nous avons emprunté cette écriture minuscule, qui nous paroit convenir au tems de Charlemagne.

VIIIe. Espèce. La huitième espèce de petite caroline se distingue par des lettres aiguës, & à petites pointes souvent tournées vers la gauche. Nous en donnons deux exemples dans notre planche. 1°. *Rex barbarus (Trasamundus) intentissimè perlegens (sancti Fulgentii responsiones,) quia numquam prædestinatus fuerat ad salutem; laudat sapientiam, miratur eloquentiam, predicat humilitatem. Neque tamen meretur intellegere veritatem.*

Ce texte, où l'on voit un exemple de la profondeur incompréhensible des jugemens de Dieu, est tiré de la vie de S. Fulgence, renfermée dans le mſ. 1038. de S. Germain des Prés. L'écriture est au moins du xe. ſiècle commençant. 2°. *Memento, Domine, famulorum famularumque tuarum omnis congregationis ſancti Petri Apoſtoli tui, omniumque propinquorum meorum & quorum elemoſinas ſuſcepimus, ſeu qui mihi confeſſi ſunt, nec non & quorum nomina ſuper ſanctum altare tuum ſcripta habentur, & omnium (circum aſtantium.)* Cette commémoration pour les vivans ſe trouve au troiſième feuillet de l'ancien Sacramentaire de Corbie, nommé le miſſel de S. Eloi. C'est aujourdui le 165e. mſ. de la bibliothèque de S. Germain des Prés. Il est diférent du Sacramentaire de ſaint Grégoire tranſcrit (*a*) par ordre de l'abbé Ratolde avant l'an 986. Le miſſel, apelé de S. Eloi, ne porte peutêtre ce nom, que parcequ'il aura été à l'uſage de l'égliſe paroiſſiale de S. Eloi de Corbie. Il ne nous paroit pas plus ancien que le IXe. ſiècle.

(a) *De re Dipl. p.* 366.

IXe. Eſpèce.

La petite minuſcule caroline de la dernière eſpèce du troiſième genre est aiguë, diſtincte, pleine d'abréviations & paroit curſive au coup d'œil. Le modèle, que nous en donnons à la fin de notre planche LIII. nous aprend ce que l'on penſoit au xe. ſiècle ſur les antipodes : *Manifeſtum eſt, quod antipodes ſupra ſe cœlum habent. Ferunt quidam eſſe antipodes, homines in alio orbe, quos dividit a nobis mare oceanum, quos etiam dicunt vivere more & cultu Perſarum. Quod autem vivere poſſint ſubtus terram non repugnat fidei, quod hoc agit natura terre, quæ ſperoïdes (ſphéroïdes) eſt.* C'est ici une note marginale ſur la Dialectique & les prédicamens, renfermés dans le mſ. 613. de l'abbaie de S. Germain des Prés. L'ouvrage est intitulé : *Tractatus B. Auguſtini de categoriis Ariſtotelis*. L'écriture de la note est du x. au XIe. ſiècle. On avoit dès lors conoiſſance (1) des antipodes ou du nouveau monde,

(1) Lorſque S. Auguſtin (*b*) écrivant contre les fables du paganiſme parle de la partie inférieure de la terre, qui est opoſée à celle que nous habitons ; ſon deſſein n'est pas de nier abſolument qu'il n'y ait des antipodes. Il demande ſeulement qu'on lui prouve que cette partie de la terre est habitée. Or c'est ce que nul philoſophe ou phiſicien de ſon tems ne pouvoit démontrer. L'incertitude, où l'on étoit alors ſur l'exiſtence des hommes antipodes, ſuſiſoit à ce grand génie pour renverſer tout ce que les payens publioient des cyclopes, des pigmées, & de tout ce qu'ils diſoient d'extraordinaire en ce genre. Quand il traite de ſa-

(b) *De civit. Dei lib.* 16. *c.* 9.

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. VI. ART. VI. Ecriture minuscule caroline à gros trait, tant demi-distincte que distincte dans ses mots : Sacramentaire de Corbie : ms. des Epitres apartenant au prince de Soubise : mss. de S. Germain des Prés.

qu'on a cru avoir été découvert pour la première fois au XVIe. siècle.

IV. La suite des écritures carolines minuscules est représentée dans notre planche LIV. Elle en renferme cinq genres, savoir les IV. V. VI. VII. & VIII. La minuscule à gros trait caractérise le IVe. que nous avons composé de huit espèces. En voici la description.

IVe. GENRE. Ie. Espèce.

Une écriture serrée, aiguë, à petites pointes, avec des notes de Tiron, & tirant sur la lombardique, constitue la première espèce de grosse caroline, dont notre planche ofre deux exemples. 1°. *Glorificandus meritis, coronandus in populis, raptus corporeo vinculo, immaculato spiritum, beatis fidei dotibus perpetualiter victurus, victor evolavit ad caelos, regnante Domino nostro Jesu Christo, cui est gloria & honor & potestas in sæcula sæculorum. Amen.* Ce texte termine la vie de S. Germain évêque de Paris dans le ms. 1038. de la célèbre abbaie, qui porte son nom. La formule *regnante Domino Jesu Christo*, est remarquable. La suite est en notes de Tiron, dont l'explication a été ajoutée après coup. L'écriture de ce modèle est de la fin du IXe. siècle. Si elle paroit indistincte; c'est que l'écrivain voulant finir au bas de la page, a serré les lettres & les mots. 2°. *Sanctae matris Ecclesiae generalia constituta, id est, ea quae concordissima cunctorum firmat assensione pontificum, nullatenus repellamus.* Ce texte, où l'on donne pour jugemens de l'Eglise universelle, ceux qui sont confirmés par le consentement très-unanime de tous les évêques, est tiré de la lettre du diacre Ferrand à S. Fulgence. Elle se trouve immédiatement après la vie de ce saint Docteur dans le même ms. de S. Germain des Prés. L'écriture de notre modèle est plus recente & peut être des commencemens du Xe. siècle.

IIe. Espèce.

La deuxième espèce de grosse minuscule caroline est demi-distincte. Nous en donnons quatre exemples dans notre planche LIV. 1°. *Deus, qui diversitatem omnium gentium in confessione tui nominis adunasti; da nobis & VELLE ET POSSE quod praecipis.* Le D & l'S incluse, avec l'abréviation, sont en rouge. Ce modèle est tiré du Sacramentaire, apelé de

ble ce qu'on débitoit des antipodes; il ne dit rien que de très-sensé; si l'on examine bien sa pensée & sa manière de procéder dans les controverses.

SUITE DE LA VI.[E] SUBDIVISION DES ECRITURES MINUSCULES DES MANUSCRITS ; CONTENANT LES IV. V. VI. VII. ET VIII.[E] GENRES DE LA CAROLINE.

IV glorificandi meritis coronandi populis . . . corpo
rouunculo immaculato spu beatis fidei . . .
. . .

2 . . . matris ecclesiae generalia constituta . idest
ea que concordissima cunctorum firmat adsen
sione pontificum nullatenus repellamus.

3 hac igitur die quo eius adorandu meru
imus suscipere corpus.

III . . . a dne gr . . . humana mortalitas

II . . . inquid; Dne dona quod dixerit . namxpo largiente quod donatur nondeficit;

II Si quid diversitate omnium gentium in confessione tua nominis adunasti . Da nobis et velle et posse quod praecipis

2 Cum convivat . . . dns Sion; Gaudete et laudate simul deserta hierusalem quia conso . . . lat . . . dns popu lum suum.

3 hic liber sacramen torum de circulo anni exposito a sco grego rio papa romano edit ex autentico libro biblio thecae cubiculi scriptus

IV . . . ultra quae prima abierunt . Et dixit qui sedebat in throno; Ecce nova facio omnia ; Et dicit mi hi; scribe quia haec verba fidelissima sunt & . . . . .

V quomodo vidissent angelu in domo sua stantem . & . . . . .

VII Benedictio ignis . . .

VIII IN MENSE AGusto ubi fecerit dies VI . et tenteq . . . exeat dies XIIII . . .

V . . . omnium negatoru atq impioru qui dixer incorde suo . . . credimus . . . tormenta . sic peccatoru atq impio ru . . . xpianorum quorum opera . . . probanda sunt atq purgenda moderatiom arbitremur . . . sententie iudicii;

IV . . .

VI humiles a . . . & pauperes . . . secura pace requiescet.

II . . . de cathegoriis aristotelis . . . beati augustini

III Lex data est . ut gratia quaereretur . Gratia data est . ut lex impleretur.

V dehinc omnes homines ab adam usq ad xpm demonica fraude peccatorum catenis ligatos maximisq; scelerum ponderibus oppressos

VII Ineo de . . . quor . . . arbores quer . . . patiens . . . porismellei quorum utiq; . . . fregit

VII . . .

II NOV MARIAE . . .
. . . I III NON . . .

III . . .

IV In praevaricatione adae omnes homines naturalem possibilitatem & innocentiam p . . . didisse

V Sedutum nouum . . . et ambo con . . . ser . . . tur . . . ;

VII Canitur autem omnis scriptura sci . . . ab initio anni usq ad finem . . . Et sic ordo est . . . decantandi . . . in ecclesia sci petri . . . liber tubi . . . usq : kl decembris . . . Simili . . . prout ordo poscit . . . passionis martyrum & vite patrum catholicorum leguntur

II . . .

III In militantes nonper . . . legibus . . . peregrinar . nec procurator fieri possunt;

IV Incipit responsoria

V Intra paenitentia posse disti anima . . .

VI . . . insurrexerunt in me testes iniqui & mentita e iniquitas . . .

VIII generaliter autem omni . . . communionis gratiam tribui . . . probabiliter ex oblatione dare debebit,

II . . . deprae catione . . . in honore scti . . . mus . . .

III Omne accidens sine subiecto esse non po test.

IV . . .

V fidem incommutabile tenete . haec enim e . fundamentum omnium virtutum

VI O . . . & sic faciant illi . . . dies . . .

VII Auctore tanti . . . Quo pateret lector haec . . . Abbapius . . . Hoc opus omne sui gessit amore di.

Del.[t] et Sc.[t] Dupain.

S. Grégoire, de l'abbaie de Corbie, écrit par le prêtre (1) Rodrade l'an 853 C'eſt aujourdui le mſ. 286. de la bibliothèque de S. Germain des Prés. Il y a des accens, par exemple, ſur *és*. 2°. *Cum converterit Dominus Sion, gaudete & laudate ſimul, deſerta Hieruſalem, quia conſolatus es Dominus populum ſuum.* Ce verſet 9. du 52ᵉ. chapitre d'Iſaïe eſt tiré d'un mſ. en lettres d'or & d'argent ſur du velin teint en pourpre. C'eſt le livre des Epitres pour le cours de l'année, apartenant aujourdui à M. le prince de Soubiſe. L'écriture a tout l'air du VIIIᵉ. ſiècle 3°. *Hic liber Sacramentorum de circulo anni expoſitus a ſancto Gregorio Papa romano editus ex authentico libro bibliothecae cubiculi ſcriptus.* Ce titre eſt écrit en lettres d'argent ſur un fond pourpré au 6ᵉ. feuillet du mſ. 165. de S. Germain des Prés. C'eſt un des Sacramentaires de Corbie, connu ſous le nom de (2) Miſſel de S. Eloi. Ce qui peut avoir donné lieu de croire que ce mſ. eſt beaucoup plus ancien que le IXᵉ. ſiècle; ce ſont ſix feuillets teints en pourpre, dont une écriture d'argent ocupe deux pages, pendant que le reſte eſt en lettres d'or, avec des ornemens, qui ont du raport avec ceux, qu'on voit ſur les croix, les reliquaires & les autres pièces d'orfévrie atribuées à S. Eloi. 4°. *Hac igitur die quo ejus adorandum meruimus ſuſcipere corpus.* Ces mots ſont tirés de la préface, qu'on diſoit à la meſſe le jour de la tranſlation du corps de S. Gentien martyr, dans l'abbaie de Corbie. On n'y rejetoit donc pas abſolument le terme d'adoration par raport aux reliques; mais on l'entendoit dans le ſens de vénération. Cette écriture d'une autre main du IXᵉ. ſiècle, ſe trouve au deuxième feuillet du même mſ.

IIIᵉ. Eſpèce.

La troiſième eſpèce de groſſe caroline eſt aiguë & demi

(1) On trouve au feuillet 19. quatorze vers d'une belle écriture onciale en vermillon, encadrés dans une bordure de diverſes couleurs, où l'or n'eſt pas épargné. Chaque vers commence par une lettre en ce métal. Voici les quatre premiers :

Hunc ego Hrodradus ſanctorum indignus alumnus
Compoſui librum Chriſti ſub honore dicandum,
Officiis ſacris Agni dum victima digni
Relligione piâ ſacram mactatur ad aram.

(2) Dans ce beau Miſſel, on ſe ſert de l'ę avec cedille & d'*ae* au lieu d'*æ*. Les grandes lettres initiales des oraiſons ſont quelquefois dorées, & le plus ſouvent rouges & vertes à l'alternative. Nous ne croyons pas que les ſix feuillets pourprés aient été détachés d'un mſ. plus ancien. Leur teinte annonce un tems & un lieu, où l'on ne ſavoit pas donner au velin la belle couleur de pourpre.

distincte. Voici l'exemple, que nous en donnons dans notre planche : *Custodi, Domine, quæsumus aecclesiam tuam propitiatione perpetua, & quia sine te labitur humana mortalitas &c.* Cette oraison du quatorzième dimanche aprés la Pentecôte se lit vers la fin du troisième feuillet du ms. 1603. de la bibliothèque du Roi. L'écriture est du xe. siècle. Mais le corps du ms. qui renferme un recueil de canons, paroit écrit avant le milieu du VIIIe.

IVe. Espèce. La grosse écriture minuscule caroline de la quatrième espèce est indistincte aux endroits, où il n'y a point de ponctuation, & ses Œ majuscules sont arondis & fermés. Le modèle, que nous en donnons, contient ce texte : *Ultra quae prima abierunt. Et dixit qui sedebat in throno : ecce nova facio omnia. Et dicit mihi : scribe quia haec verba fidelissima sunt &..* Ces versets du chapitre 21. de l'Apocalypse dans nos bibles, font partie du chapitre 45. dans le ms. 15. de la bibliothèque de S. Germain des Prés. C'est la grande bible écrite avant l'an 809.

V^e^. Espèce. La cinquième espèce de caroline à gros trait est demi-distincte à batans. Le modèle, que nous en avons fait graver, renferme ce 13e. verset du XIe. chapitre des Actes des Apôtres : *Quomodo vidisset Angelum in domo suâ stantem, &c.* Cette écriture du IXe. siècle se trouve avant le premier feuillet col. 1. du ms. de la même abbaie numeroté 760. Le corps de ce livre est en caractère lombardique.

VIe. Espèce. Une écriture fort grosse & ordinaire constitue la sixième espèce de minuscule caroline du cinquième genre. Au feuillet 74. du ms. 1038. de la même bibliothèque, nous avons trouvé un modèle de cette espèce, dont voici le contenu : *Rex (Childebertus) inquid (S. Germano) : Domine dona quod restitit. Nam Christo largiente, quod donetur non deficiet.* Cette écriture caroline du IXe. siècle est tirée de la vie de S. Germain évêque de Paris, écrite par Fortunat. Remarquez le *d* pour le *t* dans *inquid* pour *inquit.*

VIIe. Espèce. L'écriture minuscule caroline de la septième espèce est maigre & grasse. Le modèle figuré sur notre planche LIV. contient ceci : *BENEDICTIO IGNIS. Deus judex justus fortis & patiens qui es auctor pacis & judicas aequitatem, tu judica &c.* C'est le commencement d'une des oraisons, qu'on

qu'on disoit avant l'épreuve de l'eau bouillante. Une main du xe. siècle l'a ajoutée au feuillet 259. du Sacramentaire de Gellone, qui est aujourdui le 163e. ms. de la célèbre bibliothéque de S. Germain des Prés.

VIIIe. Espèce.

La dernière espèce de grosse minuscule caroline est mêlée de lettres capitales, onciales & cursives. Un écrit (1) superstitieux inséré après coup dans le même Sacramentaire fol. ℣. 260. & 261. nous a donné le modèle suivant : *In mense Agusto, ubi facit dies VI. & antequam exeat dies XIII cim⁹.* Nous avons déja vu bien des fois *agustus* pour *augustus*. *Facit dies* ou *ficit* pour *fecit dies* est une expression commune dans les plus anciens diplomes. Cette écriture minuscule est du IX. au xe. siècle.

Minuscule caroline serrée, un peu liée & mêlée d'onciale : ms. du Roi 152 : arbres qui fournissoient le miel sauvage à S. Jean-Baptiste : ancienne table chronologique.

V^e^. Genre.
I^e^. Espèce.

VII. La multitude de livres, écrits en France sous la seconde race de nos Rois, & qui subsistent encore, produit une diversité étonante d'écritures minuscules carolines. Celles qui sont pressées, & qui se distinguent par des liaisons & conjonctions de lettres, constituent un cinquième genre, dont voici les espèces.

La première est longue, serrée & un peu liée. Nous en avons tiré un modèle du ms. 152. de la bibliothèque du Roi. C'est un passage, qui termine le 18e. livre des commentaires de S. Jerôme sur Isaïe. Le S. Docteur y parle ainsi de la différence des tourmens, que les impies de profession & les mauvais Chrétiens soufriront éternellement : *Omnium negatorum atque impiorum, qui dixerunt in corde suo, non est Deus, credimus æterna tormenta. Sic peccatorum atque impiorum & tamen Christianorum, quorum opera igni probanda sunt atque purganda, moderatam* (*moderata*) *arbitramur, & mixtam clementiæ sententiæ* (*sententiam*) *judicis.* Cette écriture minuscule caroline est du IXe. siècle. Les corrections, que nous avons ajoutées entre des parenthèses, ont été prises

(1) Voici le début de cette pièce : *INCIPIUNT DIES AEGYPTIACI. VIII. kalendas Aprilis illa die lunis observandus est per omnia. Intrante agusto illa die lunis cum omni diligentiâ observandus est. Exeunte Decembrio illa die lunis observandus est. Qui in istis tribus diebus hominem inciderit aut pecus, aut statim aut in die quarto morietur.* On voit ici un exemple des erreurs grossières, où l'on étoit vers le commencement du xe. siècle, sur les influences de la lune, à certains jours. *Lunis* se prend ici pour le quantième de la lune ou pour lunaison. Nous n'avons trouvé nulle part ce nominatif masculin, pas même dans la nouvelle édition du Glossaire latin de M. Ducange.

ſur le beau mſ. lombardique 213. de l'abbaie de S. Germain des Prés. C'eſt ainſi qu'en collationant les mſſ. dans ces derniers tems; on a rendu aux anciens auteurs la pureté primitive de leurs textes, trop ſouvent défigurés par les copiſtes.

IIᵉ. Eſpèce. La ſeconde eſpèce de minuſcule caroline preſſée eſt aiguë. Le mſ. 613. de la même abbaie nous en a fourni cet exemple : *De cathegoriis Ariſtotelis explicit tractatus beati Auguſtini.* L'écriture de ce modèle eſt du VIII. au IXᵉ. ſiècle. On donne ce traité des categories d'Ariſtote à Boece. Son nom eſt marqué par des mains récentes dans plus d'un endroit du mſ. On y lit même que ce traité a été traduit du grec. Cependant S. Auguſtin ſe nomme lui-même dans le Traité de la Dialectique.

IIIᵉ. Eſpèce. La troiſième eſpèce eſt un peu alongée, maſſive & ſerrée. Le modèle, que nous en ofrons dans notre planche, renferme cette belle ſentence de S. Iſidore de Séville : *Lex data eſt, ut Gratia quæreretur : Gratia data eſt ut lex impleretur.* Cette écriture caroline du IX. au Xᵉ. ſiècle eſt tirée du mſ. de S. Germain des Prés 290. fol. 1. col. 2. Le corps du livre eſt en caractères lombardiques.

IVᵉ. Eſpèce. La quatrième eſpèce de minuſcule caroline ſerrée eſt petite, demi-diſtincte, & un peu liée. Le modèle, que nous en avons fait graver ſur notre planche, contient une portion d'hymne rythmitique & alphabétiqne double ſur le Cantique des Cantiques apliqué à J. C. & à l'Egliſe. Cet échantillon ſe lit ainſi : *Z eſt gramma noviſſima omnibus, concludit hymnum cum binos verſiculos. Ego puſillus, qui Sicfredus nuncupor, adfixi dulce mellatico carmine, ad laudem Chriſti & ſanctae Eccleſiae, gloria throno omouſion Kyrie dicamus omnes reſidente etherio agiepoli in archanis intimis ovantes mire cum Deo.* Cette écriture eſt du IXᵉ. ſiècle. On la trouve avec ſes ſolécifmes dans le Grégoire de Tours ci-devant de la cathédrale de Paris, cotté *H* 2. Remarquez l'abréviation d'*eſt* & l'*h* ajoutée au mot *arcanis*. Ce Sigefroi auteur de ces rithmes eſt probablement le prêtre de Friſingue du même nom, qu'on (a) prétend n'avoir été que le copiſte d'Otfride, moine de Weiſſembourg en Alſace, qui le premier a mis en vers rimés pluſieurs endroits de l'Ecriture Sainte.

(a) *Lambecius lib. 2. p. 454. & ſeq.*

Vᵉ. Eſpèce. Dans la cinquième eſpèce de caroline preſſée, les mots

ſont diſtingués, & les lettres un peu négligées ſe terminent en petites pointes. La vie de S. Omer, renfermée dans le mſ. 1038. de l'abbaie de S. Germain des Prés, nous a fourni le modèle ſuivant, où l'on dépeint l'état miſérable de l'homme depuis la chute d'Adam juſqu'à la venue du libérateur : *De hinc* (a) *omnes homines ab Adam uſque ad Chriſtum demonicâ fraude peccatorum catenis ligatos, maximiſque ſcelerum ponderibus oppreſſos.* Cette écriture eſt du IXe. ſiècle. Du moins la diſtinction des mots jointe à la ponctuation ſemble-t-elle indiquer cet age, qu'on lui donnoit il y a cinquante ans.

(a) *Fol.* 98.

VIe. Eſpèce.

La ſixième eſpèce eſt liée, pointue, enclavée & demi-diſtincte. L'exemple, que nous en donnons, contient ce texte du cinquième livre des commentaires de S. Jerôme ſur Iſaïe : *Humiles autem & pauperes, qui non in dilitiis & in potentia, ſed in meo nomine confidebant, ſecura pace requieſcent.* Cette minuſcule caroline ſe trouve au folio verſo 71. du mſ. 213. de la même bibliothèque, écrit au VIIIe. ſiècle en caractères lombardiques. Ces deux genres d'écritures avoient donc cours en même-tems.

VIIe. Eſpèce.

La dernière eſpèce de minuſcule caroline preſſée eſt ouverte dans les *a*, & liée & conjointe dans pluſieurs autres lettres. Voici le contenu de ſon modèle gravé ſur notre planche LIV : *In eodem deſerto* (*S. Johannis Baptiſtæ*) *videram arbores, quarum folia lata & rotunda ſunt, lactei coloris, & ſaporis mellei, quorum utique foliorum natura fragilis* (*valde eſt, & qui ea in eſcam ſumere cupiunt primum manibus confricant, deindè comedunt & hoc eſt ſilveſtre mel in ſilvis ſic repertum.*) C'eſt ainſi que le prêtre Arculphe, au ſecond livre d'Adamnan ſur les lieux ſaints, décrit les feuilles des arbres, qui fourniſſoient le miel ſauvage à S. Jean-Baptiſte dans le déſert. Cette écriture du VIII. au IXe. ſiècle a été deſſinée ſur le verſo 23. du mſ. 844. de S. Germain des Prés. Les trois livres d'Adamnan *de locis ſanctis* étoient attribués au vénérable Bede, pendant que ce mſ. étoit dans la bibliothèque de Corbie.

VIe. GENRE.

Les écritures minuſcules carolines, mêlées de lettres onciales, forment le ſixième genre de la préſente ſubdiviſion. Nous les diſtribuons en cinq eſpèces, dont voici les caractères diſtinctifs.

I^e^. Eſpèce.

La première tire ſur l'écriture mérovingienne. Notre planche LIV. en ofre un modèle remarquable, tiré du mſ. du

Roi 7530. 38e. cayer, fol. 4. verso, & 5. recto. C'eſt une partie d'une table chronologique à douze colones. La première marque les années biſſextiles, la ſeconde celles de l'incarnation, la troiſième l'indiction, la quatrième les épactes, la cinquième les concurrens, la ſixième l'année du cycle lunaire, la ſeptième le commencement du Carême, la huitième les années communes & emboliſmiques, la neuvième le quatorze de la lune de Pâques, la dixième les féries du quatorzième de la lune paſcale, la onzième le dimanche de Pâques, la douzième le jour de la lune auquel tombe ce dimanche. Voici le morceau de cette table chronologique repréſenté dans notre planche LIV :

	ANNI DOMINI.	INDICTIO.	EPACTA LUNÆ.	CONCURRENS.
B.	DCCCXVI.	VIIII.	XVIII.	II.
	DCCCXVII.	X.	nulla.	III.

CICLUS LUNARIS.	INITIUM QUADRAGEGIMÆ.	ANNI COMMUNES ET EMBOLISMICI.	LUNÆ XIIIIae.
XVI.	VII. Idus Martii.	C.	XV. kalendas Maias.
XVII.	Kalendis Martii.	C.	Nonis Aprilis.

FERIAE.	DIES DOMINICA PASCHALIS.	LUNA IPSIUS DIEI.
V.	XII. kalendas Maias.	XVII. en.
I.	II. Idus Aprilis.	XXI.

Selon cette (1) table chronologiqne, on ne commençoit pas le carême le mercredi des cendres; mais le dimanche ſuivant. Le mſ. du Roi, d'où nous avons tiré ce modèle, vient originairement de la célèbre abbaie du Montcaſſin. C'eſt l'ancien

(1) Elle n'eſt pas toujours d'acord avec l'*Art de vérifier les dates*. Ici l'indiction de l'an 779. eſt deux; au lieu que dans le mſ. royal elle eſt une. Mais après le premier cercle des quinze indictions, comme le copiſte avoit continué les chifres en écrivant XVI. &c. on les a gratés pour mettre I. II. III. IV. & comme ſans doute on s'eſt aperçu d'une autre faute, on ajoute V. au bout de la colone. Ainſi IV. & V. répondent à l'an 797. Mais on a continué juſqu'à la fin à n'avoir égard qu'au ſecond chifre. Ainſi l'on met VI. pour l'année 798. L'afectation de commencer par le premier de l'indiction donne lieu de penſer que cette table chronologique fut écrite avant la fin de l'indiction; autrement on l'auroit commencée par la ſuivante. Il y a une autre afectation encore plus marquée; c'eſt de commencer chaque table, ou chaque page par les nulles des épactes. Notre table chronologique fait 787. année biſſextile. C'eſt 788. ſelon l'*Art de vérifier les dates*. Le mſ. revient en faiſant biſſextile 792. Mais après avoir fait 824. biſſextile, il met le biſſexte en 827. En 779. il écrit *nulle épacte*, où l'*Art de vérifier les dates* marque 29. Les concurrens quadrent avec ceux de D. Maur Dantine; ſi ce n'eſt qu'il y a une faute de copiſte manifeſte. Le cycle lunaire convient avec celui de ce pieux & ſavant auteur; mais ce n'eſt point celui de dix-neuf ans; quoique le même nombre d'années s'y trouve.

recueil de Grammairiens, dont nous avons déja parlé plusieurs fois. Il renferme vers la fin un petit écrit portant pour titre : *Quotus sit annus ab Incarnatione Domini*, avec plusieurs autres pièces concernant le comput. Il commence par l'an DCCLXXVIIII. Les premiers cayers paroissent un peu plus anciens, que le 38e. qui contient ce calcul. La même main continue sans aucun changement jusqu'à DCCCXVI. Depuis DCCCXVII. inclusivement, jusqu'en DCCCXXXV. aussi inclusivement les I. II. III. IV. V. ou VI. derniers chifres, sont d'une autre main. Ainsi ils ont été ajoutés après coup. D'où s'ensuit qu'on acheva d'écrire le ms. en 816.

IIe. Espèce.

La deuxième espèce d'écriture minuscule caroline, mêlée de lettres onciales, est très-singulière, & paroit du tems de Charlemagne. Nous lui avons donné ailleurs le nom de wisigothique ; parcequ'elle a été en usage dans la partie de la France méridionale, soumise aux Wisigoths pendant deux siècles. Le modèle gravé sur notre planche est tiré du Martyrologe, qui termine le Sacramentaire de Gellone. C'est aujourdui le ms. 163. de la bibliothèque de S. Germain des Prés. Il est antérieur à l'institution de la fête de la Toussaint par Louis le Débonaire. Il y est parlé en plusieurs endroits de l'empire des François & des rois des François. Cela semble indiquer le règne de Charlemagne, depuis qu'il eut donné des royaumes à ses fils. Quoiqu'il en soit, voici le contenu de cette écriture : *Kalendis Novembris. Marie, Marthæ, Primi episcopi, Genesi episcopi. Alibi Meldegasi, Romani, Cesarii, Severinæ. Alibi Macedoni. Baiogassis Vicorisui episcopi & confessoris. Divione Benigni martyris. Augustoduni Primi episcopi, Vitalis. IIII. nonas novembris Africâ natalis sanctorum Publiani, Hermetis, Vitalis, Victoris justi.* On voit ici Bayeux apelé *Baiogassis* pour *Bajocassis* & S. Vigor, évêque de cette ville avant le milieu du VIe. siècle, nommé *Vicorisvus* ou *Vicorisuus*.

IIIe. Espèce.

L'écriture minuscule caroline, mêlangée de lettres onciales, est distincte, quoique fort petite. Notre planche LIV. en ofre un exemple, dont voici les paroles : *Dedicatio baselice sancti Salvatoris in Gellone.* Dans *Baselice* l'*e* prend la place de l'*i* & de l'*æ*. Cette minuscule du IXe. siècle est ajoutée en marge sur le feuillet 276. du même Sacramentaire de Gellone.

II PARTIE. SECT. IV. CHAP. VI. ART. VI.

Remarquez le ſigne d'omiſſion & de renvoi, mis au commencement de cette annonce.

IVe. Eſpèce.

Une écriture caroline minuſcule un peu maſſive, large, & précédée de petite onciale ruſtique, diſtingue la quatrième eſpèce, dont voici le modèle : *In praevaricationem Adae omnes homines naturalem poſſibilitatem & innocentiam amiſiſſe.* Ce IVe. capitule du Pape S. Céleſtin I. ſur les ſuites funeſtes du péché d'Adam, ſe lit au verſo 82. du mſ. 365. de S. Germain des Prés. Les ſavans de cette abbaie, au commencement de notre ſiècle, donnoient neuf cents ans d'antiquité à ce livre, qui renferme la collection des canons de Denis le Petit, telle (*a*) quelle fut donnée à Charlemagne, par le Pape Adrien I.

(a) *Epiſt. rom. pontif. præfat. §. VI. p. XC. & §. VIII. p. CVIII.*

Ve. Eſpèce.

La dernière eſpèce de minuſcule caroline mêlée d'onciale ſe diſtingue par des traits alongés, deſtinés à remplir la place vuide & à finir un chapitre. Notre planche en fournit un exemple, qui renferme ce verſet de (*b*) S. Matthieu : *Sed vinum novum in utres novos mittunt & ambo conſervantur.* Ce texte ſe trouve au bas du feuillet 117. col. 2. de la grande bible de la même abbaie. C'eſt le mſ. 17. écrit la huitième année de Louis le Débonaire. Les traits alongés de notre modèle méritent d'autant plus d'être remarqués, qu'on les trouve fréquemment à la fin des diplomes.

(b) *Matth. 9. 17.*

Ecriture minuſcule caroline irrégulière, mauvaiſe, aiguë : mſſ. du Roi & de S. Germain des Prés : communion acordée à la mort à tous ceux qui la demandent : communion ſous les deux eſpèces donnée aux malades pendant ſept jours : Gauto abbé fait batir & orner l'égliſe de S. Faron.

VIII. Les écritures mauvaiſes & irrégulières ſont de tous les tems. Quoique le caractère minuſcule ait commencé à ſe renouveller dès le VIIIe. ſiècle un peu avant le règne de Pepin le Bref; les mſſ. de la ſeconde race de nos Rois ne ſont pas également bien écrits. On y trouve ſouvent une minuſcule fort irrégulière & de mauvais goût. Nous avons cru devoir en former notre ſeptième genre de caroline, dont voici les eſpèces.

VIIe. GENRE. I. Eſpèce.

La première eſt maſſive, mêlée de quelques lettres curſives, & tient encore de l'écriture mérovingienne. C'eſt ce qu'on apperçoit ſans peine dans le modèle, que nous en avons fait graver ſur la planche LIV. Il renferme une note, qu'on trouve à la ſuite de la lettre d'Innocent I. à Décentius, dans le mſ. du Roi 3836. fol. 103. ℣. Voici cette note : *Cantatur autem omnis Scriptura ſancti canonis ab initio anni uſque ad finem. Et ſic ordo eſt canonis decantandi in eccleſia ſancti Petri.... Liber Tubi* (*Tobi* ou *Tobiæ*) *uſque kalendis Decembris...*

Similiter tractatus, prout ordo poscit, passionis (passiones) martyrum & vite (vitæ) Patrum catholicorum leguntur. Cette écriture ouverte dans ses *a* & mêlangée de quelques lettres onciales, tient beaucoup de la minuscule de la fin du VIIIe. siècle, ou du commencement du IXe. Il y a des points & des virgules, mais souvent les points sont mal placés. Celui qui termine notre modèle est en forme de feuille, comme dans beaucoup d'anciennes inscriptions. On trouve dans ce mſ. le decret du Pape Gelase contre les livres apocryphes. Il est dit dans le titre, qu'il fut dressé dans un concile de Rome de soixante & dix évêques très-habiles.

IIe. Espèce.

La seconde espèce est petite, indistincte, confuse, pleine d'abréviations & suivie d'une minuscule d'une autre main. La grande bible de S. Germain des Prés, écrite la huitième année de Louis le Débonaire, nous en a (*a*) donné un modèle, qui contient ces paroles de la lettre de S. Jerôme à Domnion & Rogatien : *Si quis in hac interpretatione voluerit aliquid reprehendere, interroget Hebræos.* La suite de cette écriture du IXe. siècle est d'une main postérieure.

(a) *Fol.* ṽ. 26. *col.* 2.

IIIe. Espèce.

La troisième espèce de minuscule caroline irrégulière est de deux mains, massive dans plusieurs de ses lettres, mal ponctuée & mal distinguée. En voici le modèle : *INTERPRETATIO. Milites non permittuntur legibus lites suscipere alienas nec procuratores fieri possunt. Imperator Theodosius Augustus & Valentinianus Cesar Asclepiodoto præposito.* Cette écriture est certainement du IXe. siècle. Nous l'avons prise au verso 11. du mſ. du Roi 4413. renfermant le code Théodosien.

IVe. Espèce.

La quatrième espèce est mauvaise & se distingue par des *a* aigus. Son modèle n'ofre que ces deux mots, *Incipit responsoria*, pris sur le verso 218. du mſ. de la bibliothèque de S. Germain des Prés 278. contenant les homélies de S. Grégoire sur les Evangiles. L'écriture est au moins du VIIIe. siècle.

V^e^. Espèce.

La cinquième espèce de minuscule caroline est non-seulement mauvaise & irrégulière ; mais encore à batans & mêlée de cursive. Nous en donnons pour modèle ce répons gravé sur notre planche LIV : *In tua patientia possedisti animam tuam, Lucia sponsa Christi, hodisti.* Cette écriture du VIIIe. siècle est tirée du même mſ. folio ṽ. 224. Remarquez l'*h* ajoutée au verbe *odisti*.

II. PARTIE.
SECT. IV.
CHAP. VI.
ART. VI.
VIe. Espèce.

La dernière espèce de mauvaise minuscule caroline tire un peu sur la cursive, dont elle emprunte quelques lettres. Le modèle représenté sur notre planche renferme ce 12e. verset du Pseaume XXVI : *Quoniam insurrexerunt in me testes iniqui, & mentita est iniquitas sibi:* Cette écriture caroline du VIIIe. siècle a été prise au feuillet 241. du ms. 762. de l'abbaie de S. Germain des Prés. Presque tous les modèles, que nous venons de passer en revue, sont des additions faites à des mss. écrits long-tems auparavant.

Les écritures minuscules carolines aiguës s'y rencontrent fort souvent soit en note, soit par addition, soit qu'on ait ajouté des feuilles ou des cayers écrits en caroline à des livres lombardiques, gallicans & mérovingiens; soit enfin que le même ms. carolin vienne de diverses mains, comme il arrive ordinairement. Ces minuscules aiguës constituent le dernier genre de notre sixième subdivision. La planche LIV. que nous expliquons, en ofre sept espèces, dont voici les diférences.

VIIIe. GENRE.

I^e. Espèce.

La première se distingue par sa ressemblance avec la minuscule lombardique. Nous en donnons pour exemple ce XIII. canon du grand concile de Nicée : *Generaliter autem omni cuilibet in exitum posito, & poscenti sibi communionis gratiam tribui, episcopus probabiliter ex oblatione dare debebit.* On voit ici que l'Eglise a toujours usé d'indulgence envers les mourans, en leur acordant la communion, qu'elle auroit pu en certains cas leur refuser en santé. On lit ce canon au verso 6. du beau ms. de l'abbaie de S. Germain des Prés 365. auquel on donne aujourdui plus de 950. ans d'antiquité.

IIe. Espèce.

La deuxième espèce de minuscule caroline aiguë tire sur la cursive. Le modèle, que nous en avons fait figurer sur notre planche, contient cette oraison : *Iteramus, omnipotens Deus, deprecationem nostram, quam specialiter pro famulo ill. in honore sancti ill. facimus.* Cette écriture du IXe. siècle a été dessinée sur le feuillet 103. du ms. du Roi 1603. Outre des extraits de presque tous les canons, écrits avant le milieu du VIIIe. siècle; il contient au commencement & à la fin quelques portions de Missels écrits aux siècles suivans. La Messe, à laquelle on disoit l'oraison, qui nous sert de modèle, est intitulée, *Missa pro devoto*, c'est-à-dire, pour une persone, qui la faisoit dire en l'honneur de quelque Saint. L'*ill.* est l'abréviation

l'abréviation d'*illo* & d'*illius*, dont on se sert pour désigner les noms & de celui qui faisoit dire la Messe, & du Saint en l'honneur duquel on la célébroit.

IIIe. Espèce.

La troisième espèce d'aiguë est inclinée & demi-distincte. L'exemple, que nous en donnons, contient cet axiome célèbre chez les Philosophes : *Omne accidens sine subjecto esse non potest.* C'est S. Augustin, qui parle de la sorte ; si le Traité sur les catégories, qui porte son nom dans le mss. de l'abbaie de S. Germain des Prés 613. est véritablement de lui, comme nous le croyons. Cette écriture minuscule caroline du VIII. au IXe. siècle occupe une partie du mss. pendant que l'autre est en minuscule saxone.

IVe. Espèce.

La quatrième espèce d'aiguë est maigre & indistincte. Nous avons trouvé son modèle dans le mss. de la même abbaie 718. écrit en onciale romaine au V. ou VIe. siècle. Une main du VIII. ou IXe. a écrit à la marge sur le feuillet septième du 18e. cayer ces mots, qui nous servent de modèle : *Lex Moyses appellatur.* On voit par cet exemple & par une infinité d'autres, que les anciens n'avoient pas coutume de distinguer les noms propres par des lettres majuscules, quand ils écrivoient en minuscule ou en cursive.

V^e. Espèce.

La cinquième espèce de minuscule caroline aiguë est distincte & tranchée. L'exemple, que nous en avons fait représenter sur notre planche, contient une des instructions donnée par sainte Melanie abbesse à ses religieuses. En voici le contenu : *Fidem incommutabilem tenete. Haec enim est fundamentum omnium virtutum.* Notez l'abréviation d'*est.* La même est employée pour *esse*, ainsi que celle-ci *ēe.* Nous avons pris cette écriture du IXe. siècle dans le mss. du Roi 2994A. écrit partie en mérovingienne, & partie en minuscule caroline.

VIe. Espèce.

L'écriture de la sixième espèce est petite, serrée, indistincte & tire beaucoup sur l'aiguë. Le modèle, que nous en avons fait graver sur notre planche, exprime ainsi l'ordre, qu'on observoit pour administrer les malades : *Deindè communicet eum (infirmum sacramento extremæ unctionis munitum) corpore & sanguine Domini. Et sic faciant per septem dies, si necessitas fuerit, tam de communione, quam & de alio officio.* On voit ici qu'après l'Extrême-onction on donnoit au malade la communion sous les deux espèces, & qu'on pouvoit la

réitérer pendant sept jours. Cette minuscule caroline du IXe. siècle a été dessinée sur le *folio verso 269.* du Sacramentaire de Corbie, dit de S. Eloi. Nous l'avons déja remarqué : ce beau mss. est aujourdui le 165e. de la célèbre bibliothèque de S. Germain des Prés. Selon ce Sacramentaire, les prêtres & les ministres de l'Eglise devoient chanter tous les jours vêpres, matines, & une hymne auprès du malade.

VIIe. Espèce. La dernière espèce de minuscule caroline aiguë est un peu inclinée & distincte dans la plûpart de ses mots. Le modèle, que nous en ofrons, termine notre planche. Il renferme ces quatre vers, dont le premier a été mutilé par le relieur du mss. 661. 2. de S. Germain des Prés :

Auctorem tanti cupias si nosse decoris
Quo pulchrè lector haec nitet aula Dei;
Abba pius Gauto insignis levitaque Christi
Hoc opus omne sui gessit amore Dei.

Ces vers sont suivis de douze (1) autres dans le même mss., c'est-à-dire, dans le fameux Pseautier écrit en notes tironiennes. Ce petit poëme écrit à la fin du VIIIe. siècle, ou au commencement du suivant, se trouve au revers du feuillet 75. On y célèbre un abbé & diacre nommé Gauto, qui avoit fait batir & orner de peintures une partie de l'Eglise de son monastère. Les deux derniers vers, où le poëte prie le vénérable Faron évêque de préparer au ciel un temple à Gauton, qui lui en avoit donné un sur la terre, ne permettent pas de douter, qu'il ne s'agisse ici de l'église de l'abbaie de S. Faron de Meaux, & que Gauton n'en ait été abbé. Cependant il n'en est fait nulle mention ni dans les Annales Bénédictines, ni dans l'histoire de Meaux, ni dans le nouveau *Gallia Christiana*. Parmi les embelissemens & les décorations, que fit faire ce pieux abbé ; le poëte parle d'un tombeau, *loculus*, aussi beau que s'il eût été de marbre. Ne seroit-ce

(1) *Omnia quippè novans hanc partem struxit ab imo,*
Quae modo splendidius arte decente micat.
Vertice siderio prefert pictura figura(s)
Et monstrat Christi effigiem Domini.
Historias medius sacras pulcrasque fenestras;
Ordo gerit Patrum pontificumque decus.
Infimus ast loculus veluti de marmore comptus
Et decus & specimen contulit egregium.
Teque per obtestor Christum mox supplice corde.
Gautoni, lector, dic miserere Deus:
Tuque verende, precor, Gautoni, Faro sacerdos,
Templa parato polo, qui dedit ista solo.

pas le (1) mausolée de ces deux héros françois Ogier & Bénoit, qui du tems & avec la permission de Charlemagne embrassèrent la profession monastique à S. Faron de Meaux ? Quoiqu'il en soit, ce poëme semble prouver que notre Pseautier en notes de Tiron vient originairement de cette ancienne abbaie.

ARTICLE VII.

Ecritures minuscules allemandes & anglosaxones : leur origine, leur existence & leur durée : explication de la planche LV. contenant les VII. & VIII. subdivisions des minuscules tirées des anciens mss.

LA planche LV. dont nous donnons l'explication dans cet article, représente l'écriture minuscule des Allemans & celle des Anglo-saxons. L'une apartient à la septième subdivision des minuscules, consignées dans les mss. L'autre à la huitième. VIIe. SUBDIVISION.

§. I.

Minuscule allemande ou teutonique.

I. S'il s'agissoit de l'écriture teutonique en général, nous dirions avec (*a*) D. Mabillon & Godfroi de (*b*) Bessel, qu'on la voit dans le fameux livre d'argent, publié par Junius. C'est en effet le monument le plus certain de l'ancienne littérature germanique. Mais les caractères, à l'exception de quelques-uns, sont les mêmes que ceux de l'écriture onciale des Grecs & des Latins. On peut s'en convaincre en jetant les yeux sur le beau modèle représenté au frontispice du premier livre de la Chronique de Godwic. Outre l'écriture runique, dont la plûpart des nations septentrionales ont fait usage avant & depuis les caractères d'Ulphila ; Godefroi Henselius (*c*) veut

Antiquité, progrès, usage & fin de l'écriture minuscule teutonique.

(a) *De re diplom. pag. 46.*
(b) *Chronic. Godwic. p. 66.*
(c) *Sinops. univ. Philologiæ p. 99.*

(1) C'étoit un des plus importans & des plus curieux monumens de la monarchie françoise. Les Calvinistes le défigurèrent au XVIe. siècle, lorsqu'ils pillerent l'église de S. Faron. Dans ces dernières années, la nécessité de rebatir cette ancienne basilique a obligé de déplacer cet ancien mausolée, où, entre autres personages, Charlemagne & sa femme Hildegarde sont représentés. D. Mabillon a conservé à la postérité ce monument dans le second (*d*) tome de ses Annales, où l'on en trouve le tableau & la description.

(d) *Pag. 376. 377.*

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. VI. Art. VII.

que les Germains aient eu une écriture propre, dont les caractères n'étoient pas fort diférens des Grecs. Ils s'en servirent, selon ce Philologue, à l'exclusion de l'écriture minuscule romaine, jusqu'au tems de Charlemagne. Il aporte en preuve un monument écrit en ces caractères de la propre main du monarque. L'alphabet, qu'en *(a)* donne Henselius, est composé de 17. élémens grecs & latins. Il produit ailleurs *(b)* un ancien *(1)* parchemin de l'abbaie de Fulde, où l'écriture majuscule grèque est employée pour écrire du latin. Mais quand ces mss. seroient aussi anciens, qu'on le supose; il ne s'ensuivroit pas que les Germains ou Allemans n'ont point fait usage de l'écriture minuscule latine avant le règne de Charlemagne. Nous avons déja prouvé qu'en Italie & en France on se servoit assez souvent du caractère grec pour écrire en latin. L'écriture romaine y étoit-elle moins en usage? L'exemple & la proximité des Gaules, où elle devint commune longtems avant l'établissement de la monarchie françoise, nous persuadent que les Germains n'ont pas atendu jusqu'au tems de Charlemagne à s'en servir. Si donc la minuscule caroline fut adoptée par ces peuples, comme on n'en peut douter; ce ne fut que sur le pié d'écriture renouvellée. On trouve en éfet une minuscule *(c)* saxo-teutonique, émanée de la romaine, dans plusieurs mss. de la cathédrale de Wirtzbourg plus anciens que le règne de Pepin le Bref. Ce prince *(d)* donnoit aux églises d'Allemagne des diplomes en minuscule cursive, semblable à la mérovingienne. Les mêmes caractères, dont on usoit en France à la fin de la première race de nos Rois, avoient donc cours en Allemagne avant que Charlemagne regnât dans ces deux grandes contrées.

Depuis les commencemens de ce glorieux règne l'écriture minuscule teutonique se réforma & fut communément employée dans les mss. Elle y persévéra dans sa beauté jusqu'au milieu du XIIIe. siècle. Alors elle y dégénéra en ce caractère

(a) *Ibid. p.* 322. 323.

(b) *Ibid. p.* 95.

(c) *Chronic. Godwic. planche* 1. *p.* 34.

(d) *Schannat vindic. archivi Fuldens. tab.* 5.

(1) En voici le contenu : ΙΟΔΑΙΚΕ ΘΕΡΟ ΚΟΙΒΟC ΕΤΙΑΜΝΩΝ ΚΟΩΘ ΘΤΟΝΤΟΡ ΙΟΔΑΕΙ ΗΙC ΔΙΚΟΝΤΟΡ ΘΩΚΑΒΟΛΙΚ ΕΑΔΕΜ ΟΙΡΤΟΤΕ ΦΘΡΜΑ ΙΝΜΟΤΑΤΑ ΞΙΚΟΤ CΟΠΡΑ ΜΕΜΩΡΑΟΙΜΟC. C'est-à-dire : *Judaicæ verò quibus etiamnum quot (aliquot) utuntur Judæi, his dicuntur vocabulis, eadem virtute, forma immutata, sicut suprà memoravimus.* Dans Henselius les M grèques ont la forme d'une H dont les deux montans ressemblent à deux C, l'un tourné à gauche & l'autre à droite, par une ligne horizontale.

SUITE DE LA V.^E DIVISION DE LA IIE CLASSE; CONTENANT LES VII. ET VIIIE SUBDIVISIONS DES ECRITURES ALLEMANDE ET SAXONE DES MANUSCRITS.

VIII Flauianus tandorus dionisius memoralis sacrisermu Epistolaru traductor questoris sacri palatii scripsit ...

II hoc exemplum principio apud dm̄ Omnia ...

IV Prospexit dñs de caelo: id est de uno quoque praedicatore suo et prospexit super filios hominum.

Incipit epistola baturici episcopi ... Libram hunc propriis medio animo meae ego indi nomine baturicus epi ...

Scriptus est autem diebus septem ... Anno vii regiminis episcopatus mei. & octingentesimo xviii dominicae incarnationis ...

... Orate p. nobis

Scoloni odelonis nutrices abubere rege ...

II Incipit Lex salicae primo titolo de manire. Si quis ad mallum legibus dominicis mannitus fuerit & non uenerit ...

II fur dafter ... III ... IV Diversae oppiniones quod quidam multos soles & multas lunas esse putauerunt.

III Ualerius antias hunc annalium ... Cassius omnium annalium ... Claudius ...

VIII Docentes eos seruare om nia quaecumque mandaui uobis & ecce ego uobiscum sum omnibus diebus usque ad consummationem saeculi. amen.

II hunc codicem ADELSTAN rex deuota mente Do ...

III p̄ penagis hominu, ...

IV Qui sub pontio pilato cruci fixus & sepultus tertia die resurrexit ...

2 ego uobis cum sum omnibus diebus usque ad consum

* confirmante sequentibus signis. EXPLICIT EUANGELIUM CATA MARCU.

VII Ik gihorta dat seggen dat sih urhettun aenon muotin hiltibraht enti hadubrant. untar heriun tuem

V Quomodo potest homo peccatum habere ...

2 Respondentibus ... liberos dicit qui facit peccatum seruus est peccati ...

IV Animae mea ...

VI ... commendauerunt multum plus petunt ab eo

2 Ego pro eis rogo non pro mundo sed pro his quos mihi dedisti

V Filii dauid filii habraham ... genuit isaac ...

2 Ego holandus mihi ...

II Excerptum ex epistola hieronimi ad eustochiu ... Audi filia & uide ...

V Agustinus ante mortem ...

bizare, que nous apelons gothique moderne. Né du mèlange de divers genres (*a*) d'écritures & de la corruption introduite dans l'écriture latine par les Legiſtes & les (*b*) Scholaſtiques, il ne commença pas plutôt dans les mſſ. d'Allemagne que dans ceux des autres états de l'Europe. On ne doit donc pas le (*c*) nommer allemand, plutôt que gothique; à moins qu'on ne lui donne le premier nom; parceque l'Allemagne n'a jamais pu ſe réſoudre à quitter une écriture ſi barbare & d'un ſi mauvais goût. A entendre (*d*) quelques littérateurs allemans, elle fut inventée ſous Frederic II. ſur le pié d'écriture diférente de la latine. Henſelius s'éloigne encore plus de la vraiſemblance. Car après avoir dit que (*e*) les Allemans au tems de Charlemagne adoptèrent l'écriture minuſcule romaine; il ajoute qu'ils en revinrent dans la ſuite à leurs premiers caractères, auxquels ils donnerent la forme du gothique, dont ils ſe ſervent encore aujourdui : comme ſi ce caractère étoit autre choſe que l'écriture latine dégénérée & chargée de traits ſuperflus, abſurdes, extravagans! Revenons à l'ancienne minuſcule allemande ou teutonique.

(a) *V. notre* 2. *t. p.* 658. *& ſuiv.*
(b) *Chronic. Godwic. p.* 62.
(c) *Spectacle de la nat. t.* 7. *p.* 198.
(d) *Hertius & Waldner Diſſert. de diplomatis Germaniæ p.* 7.
(e) *Synopſis univ. Philologiæ. p.* 99.

Ecriture minuſcule allemande diſtincte & élégante : les dates des mſſ. originaux ont quelquefois paſſé dans les copies : mſſ. de Verden, de S. Emmeran, de Godwic : copiſtes habiles.

II. Elle eſt repréſentée ſous trois genres dans notre planche LV. Le premier renferme les écritures diſtinctes, demi-diſtinctes & élégantes, dont voici les eſpèces.

I. Genre. Ire. Eſpèce.

Une minuſcule un peu longue, droite & preſſée, caractériſe la première. Son modèle contient cette note mal ponctuée, qu'on lit dans le mſ. 613. de l'abbaie de S. Germain dés Prés : *Flavianus. Teodorus. Dioniſi. ut memorialis ſacri ſcrinii epiſtolarum. & adjutor. queſtoris ſacri palatii ſcripſi artem Priſciani eloquentiſſimi Grammatici doctoris mei manu mea in urbe Roma Conſtantinopoli die tertio idus januarias Mavortio conſule. indictione quinta.* La date du conſulat de Mavortius déſigne l'an 527. Mais il s'en faut beaucoup que cette écriture ſoit ſi antique. Nous ne la croyons que du VIIIe. ſiècle. Ce mſ. de Priſcien fort imparfait aura été copié ſur l'original, ou ſur une copie plus ancienne, dans laquelle ſe trouvoit la note, que nous donnons ici pour modèle. Elle prouve que les dates des mſſ. ne ſont pas toujours de ſûrs garans de leur antiquité.

IIe. Eſpèce.

La deuxième eſpèce de minuſcule élégante eſt un peu ronde, nourie, demi-diſtincte & chargée d'abréviations. Son

modèle, gravé sur notre planche, ofre ces paroles de S. Jean: *Hoc* (a) *erat in principio apud Deum; omnia per ipsum facta sunt, & sine ipso factum est nihil.* » Le Verbe étoit au com- » mencement avec Dieu. Toutes choses ont été faites par » lui, & rien de ce qui a été fait, n'a été fait sans lui. « Dans cette écriture allemande du VIIIe. siècle, on doit remarquer les abréviations & surtout celle du mot *est.* Notre modèle est (*b*) tiré d'un beau mss. des Evangiles de l'abbaie de Werden, au diocèse de Munster.

(a) *Joan.* I. 2. 3.

(b) *Chronic. Godwic. p.* 36.

IIIe. Espèce.

Les lettres de la troisième espèce du premier genre sont alongées, maigres & mêlées d'N onciales. Le modèle, que nous en donnons, d'après la Chronique de (*c*) Godwic, annonce ainsi l'age & l'écrivain du mss. d'où il est tiré: *Incipit epistola Baturici Episcopi.... Librum hunc pro remedio animae meae ego in Dei nomine Baturicus episcopus ad Franconofurt scribere praecepi. Scriptus est autem diebus septem & in octavo correctus in loco eodem anno septimo regiminis episcopatûs mei & octingentesimo vigesimo tertio Dominicae incarnationis. Scriptus autem per Ellenhardum & Dignum, Hildoino orthographiam praestante. Orate pro nobis.* Le mss. de (*d*) l'abbaie de S. Emmeran de Ratisbone, où l'on trouve cette note ou souscription très-curieuse, contient la première Epitre de S. Jean & une lettre de Baturic évêque de Francfort. C'est un grand *in-quarto*, épais de trois doigts, couvert de peau de porc. Il y a au commencement un globe chargé de lignes rouges & noires & de divers caractères si menus, qu'il n'est presque pas possible de les imiter avec la plume. On voit dans la note raportée plus haut, avec quel soin & avec quelle exactitude l'on écrivoit & l'on corrigeoit anciennement les mss. Un pareil exemple cité (*e*) par D. Mabillon, & joint à beaucoup d'autres, prouve l'erreur de quelques critiques modernes, qui ont publié les uns après les autres que la plûpart des mss. ont été transcrits par des ignorans.

(c) *Ibid. p.* 39.

(d) *Ibid. p.* 41.

(e) *Suplem. de re dipl. p.* 60. 61.

IVe. Espèce.

La dernière espèce de minuscule allemande élégante est aiguë dans ses jambages, très-distincte & bien proportionnée. Notre planche en fournit deux exemples tirés de la Chronique de Godwic. 1°. *Prospexit Dominus de caelo, id est, de uno quoque praedicatore suo, & prospexit super filios hominum.* Cette écriture du IXe. siècle est tirée d'un très-beau mss.

de l'abbaie de GodWic dans la basse Autriche. C'est (a) un Pseautier avec les remarques de S. Jerôme *in-folio*, en velin. On trouve à la tête deux longues litanies renfermées dans quatre colones d'or & d'argent. Ces litanies sont fort diférentes des nôtres; quoiqu'on y trouve un grand nombre de Ss. de France. On y demande la conservation de l'empereur & de l'armée des François; *Ut domnum ill. imperatorem & exercitum Francorum conservare digneris*. Le Pseautier commence ainsi : *In xpi. nomine incipit Psalterium de translatione LXX. interpretum emendatum a sancto Hieronimo Presbo in novo*. Le texte est sur trois colones; celle du milieu contient les Pseaumes en gros caractères. On lit au-dessous les notes de S. Jerôme en petites lettres. L'U arondi par le bas est presque toujours employé; au lieu que l'V en pointe y est très-rare; même lorsqu'il tient la place de consone. Les interponctions sont fort variées & toujours peintes en rouge. Les abréviations sont fréquentes. On les désigne par une petite ligne renversée, par exemple, *omps*, *omnipotens*. La diphtongue *oe* dans *poena*, *poenitentia* est rendue par l'*e* simple, & l'Æ est exprimé par *ae* séparés & plus souvent par l'ę à queue ou armé d'une cedille. L'*e* est mis pour l'*i* *Bonefacius*, pour *Bonifacius*; l'*f* pour *ph*, *Christoforus*, au lieu de *Christophorus*; & l'*u* pour le *b*, *Savina* pour *Sabina*. On omet souvent l'*h* comme dans *Iacinthus* pour *Hiacynthus*, & on l'ajoute où elle n'est pas nécessaire comme dans *Hyrenee* pour *Irenee*. L'*n* tient la place de *l'* dans *inlustra*, *inlecebrosis*, *inlusione &c.* & de l'*m* dans *inmane* pour *immane*. On écrit *adnecte*, *adfigatur*, *adtributa*, *adnunciate*, pour *annecte*, *affigatur*, *attributa*, *annunciate*; *ammonuit* pour *admonuit*; *accidiam*, pour *acediam*; *malivolus*, *benivolus*, au lieu de *malevolus*, *benevolus*; *actenus*, *umeri*, pour *hactenus*, *humeri*; *archanum* pour *arcanum*. Enfin le C prend souvent la place du T, & le T celle du C, comme dans *fotia* pour *focia*, & *paciencia*, pour *patientia*. On retranchoit & on ajoutoit en Allemagne au IXe. siècle les lettres aspirées, à peu près comme l'on fait aujourdui, lorsqu'on écrit en françois ou en italien.

2°. L'écriture du second modèle est du Xe. siècle & renferme deux vers, précédés d'un autre, qui en fixe le sens. Les voici :

(a Chronic. Godwic. p. 43.

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. VI. Art. VII.

Unica spes mundi, dominatrix inclita celi,
Scilicet Oddonem nutricis ab ubere regem
Ad fasces augustalis provexit honoris.

Ces vers (*a*) sont de la composition d'une religieuse Bénédictine nommée Roswide, qui florissoit sous l'empereur Otton II. vers l'an 980. Cette savante du Xe. siècle composa dans l'abbaie de Gandersheim des poëmes héroïques sur la vie & les mœurs de la très-sainte Vierge Marie mère de Dieu, sur les gestes des Ottons & d'Otton II. en particulier, qu'elle apèle ici *Oddonem*. Ces ouvrages sont renfermés dans un mſ. du même tems, conservé dans l'ancienne & célèbre bibliothèque de S. Emmeran de Ratisbone.

(a) *Chronic. Godwic. p.* 49.

Minuscule allemande tirant sur la cursive : minuscule indistincte : mſ. de la loi salique : latinité barbare : diverses écritures du même genre dans le mſ. 613. de S. Germain des Prés.

III. Les écritures minuscules allemandes, qui tirent sur la cursive, constituent un second genre, dont notre planche LV. ofre quatre espèces. En voici la description.

IIe Genre. I^e^. Espèce.

La première est distincte, mêlée de lettres onciales, brisée, tranchée obliquement, & massive dans la partie supérieure de ses montans. Le modèle, que nous en avons fait graver, d'après (*b*) George Eckhard, contient ce commencement de la loi salique des Francs : *Incipit lex* (1) *salicæ Primum* (2) *titolumde* (3) *manire si* (4) *q̄ ad mallum legibus. dominicis. manitus. fuerit &* (5) *non vinerit* (6) *sol XV. culpabilis* (7) *judicitur. Ille verò qui alium manit & ipse non vinerit* (8) *mallare* (9) *abtena ei. qui* (10) *manebit DC.* (11) *dinarius qui* (12) *fac sol XV. culpabilis judicitur.* Au jugement de M. Eckhard, le mſ. d'où cette écriture est tirée, fut écrit

(b) *Leges Franc. salicæ. p.* 3.

(1) *Salicæ* pour *salica*. Remarquez l'*æ*. (2) *Primum titolum*, au lieu de *Primus titulus*. (3) *Manire*, c'est-à-dire, *monere*, *citare ad judicium*, ajourner. *Manio* se dit encore aujourdui en Auvergne pour *placitare*, *lite agere*, plaider. (4) *Si q̄. ad mallum* : c'est-à-dire, *si quis ad conventum publicum*, *ad placitum*, *ad judicium &c.* (5) *Vinerit* pour *venerit*. (6) *Sol.* est l'abréviation de *solidorum*. (7) *judicitur* pour *judicetur*, par un changement de l'*e* en *i*, fort ordinaire du tems de la première race de nos Rois. (8) *Mallare*, plaider, comparoitre à l'audience, *ester* à droit. (9) *Abtena*, peutêtre pour *abstenus*, qui voudra dire à jeun. (10) *Manebit* pour *manibit*. (11) *Denarius* pour *denarios*. (12) *Fac sol XV.* c'est-à-dire, *faciunt solidos quindecim*. Après ces petites scholies, le texte devient intelligible, en le rendant ainsi : *Incipit lex salica. Primus titulus. De manire. Si quis ad mallum legibus dominicis manitus fuerit & non venerit, solidos* (ou *solidorum*) *quindecim culpabilis judicetur. Ille verò qui alium manit & ipse non venerit mallare abstenus* (ou *abstena*), *ei qui manibit sexcentos denarios, qui faciunt solidos quindecim, culpabilis judicetur.* Si les loix mêmes des anciens François ofrent une telle barbarie de style & d'orthographe ; leurs diplomes, quoiqu'en dise le P. Germon, n'en ont pas dû être exemts.

sous

ſous Pepin le Bref. Il pouroit être un peu plus ancien. Outre la figure des abréviations, & la latinité barbare, on y remarque les changemens de l'*i* en *e*, & en *a*, de l'*o* en *u* & de l'*u* en *o*. Les ſavans, qui recherchent l'origine de notre langue, trouveroient beaucoup à profiter dans cet ancien exemplaire du code des François. On y découvre un mêlange de mots tudeſques, & les inflexions irrégulières données aux mots latins par nos ancêtres; d'où s'eſt formé par dégrés notre françois, qui remplace aujourdui preſque toutes les langues ſavantes.

IIe. Eſpèce.

La ſeconde eſpèce de minuſcule allemande, tirant ſur la curſive, a beaucoup de reſſemblance avec la caroline; mais ſes pointes inférieures ſont courbées vers la gauche, & ſes ſupérieures vers la droite. L'exemple, que nous en donnons ne renferme que ces trois mots du ivᵉ. livre de Priſcien: *Surdaſter, antoniaſter, catulaſter.* Cette écriture du viii. au ixᵉ. ſiècle eſt tirée du mſ. 613. de l'abbaie de S. Germain des Prés.

IIIe. Eſpèce.

Une minuſcule du même tems, tirant ſur la caroline, lache & demi-diſtincte, caractériſe la troiſième eſpèce, dont voici un modèle tiré du même mſ: *Velucis, Pharnax Pharnacis. Lucanus in IV. Tigranemque meum nec Pharnacis arma relinquas. alia vero.* On écrit ici *velucis* au lieu de *velocis.*

IVe. Eſpèce.

La dernière eſpèce de minuſcule du ſecond genre tire également ſur la caroline; mais elle eſt lache, demi-diſtincte & large. Le modèle, que nous en avons fait graver, contient ce texte du vᵉ. livre de Priſcien: *Diverſae opiniones, quòd quidam multos ſoles & multas lunas eſſe putaverunt.* Cette minuſcule du viii. au ixᵉ. ſiècle a été priſe dans le même mſ.

IIIe. Genre.

Les écritures, qui conſtituent le troiſième genre des minuſcules allemandes, ſont indiſtinctes, quoique du même tems que les précédentes. Le même Priſcien de la bibliothèque de S. Germain des Prés nous en a fourni trois eſpèces.

Ie. Eſpèce.

On voit dans la première une minuſcule preſque indiſtincte & un peu courbée dans ſes pointes. Son modèle ofre ce texte du viiᵉ. livre de notre Grammairien: *Valerius Antias in ſexto annalium: hoc ſenatus conſultum prior factum eſt. Caſſius Emina annalem ſuum quartam hoc titulo inſcripſit: Bellum Punicum præterior. Claudius in IX. annali: qui prior bellum:*

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. VI. Art. VII.

quod autem his. Il eſt inutile de faire remarquer les ſoléciſmes multipliés, qui défigurent ce texte de Priſcien.

IIᵉ. Eſpèce.

La ſeconde eſpèce de minuſcule allemande indiſtincte eſt des plus irréguliéres, & mélée de lettres capitales & onciales. L'exemple, que nous en avons fait graver, donne ces mots du VIIIᵉ. livre du même auteur : *Eo caſu ut ſi dicam grammaticè, neminem alium, ſignifico niſi eo* (*eum*) *ad quem loquor. Si igitur in illis partibus quae terciæ ſunt plerumque perſone &c.* On trouve dans ce texte fort court la diphtongue *æ* exprimée par *ae*, *æ*, & par ę acompagné d'une cedille.

IIIᵉ. Eſpèce.

La minuſcule de la dernière eſpèce eſt petite, confuſe & indiſtincte, comme l'on voit dans ce texte du IXᵉ. livre de Priſcien, gravé dans notre planche LV : *Sed quamvis in io deſinentia ſolent minui in ſecunda perſona tam tertiae quam quartae conjugationis, ut facio facis, aperio aperis; tamen non a ſecunda, ſed a prima faciunt.* Les trois modèles, que nous venons d'expoſer, prouvent la diverſité des écritures du même genre, qu'on rencontre dans un ſeul & même mſ.

§. II.

Ecriture minuſcule ſaxone d'Angleterre, d'Irlande, de France & d'Allemagne.

Origine, antiquité & nomenclature, de la minuſcule ſaxone.

I. Quoique D. Mabillon ait publié des modèles d'écritures minuſcule & curſive ſaxones tirées des mſſ; il ne nous en dit rien autre choſe, ſinon qu'elles (*a*) ont beaucoup d'afinité avec l'ancienne gothique. Mais il n'explique point ce qu'il entend par gothique ancien. Ce nom a été donné plus d'une fois à l'italique, à la curſive romaine & à d'autres écritures dificiles à lire, bien diférentes de la ſaxone. Struve, après avoir répété que cette dernière reſſemble à l'ancien gothique, ajoute (*b*) ſans le prouver, que les Grecs dans leurs voyages par mer l'introduiſirent en Angleterre. Elle pouroit bien avoir été en uſage dans la Grande-Bretagne avant l'arivée des Anglo-ſaxons, peuples de la Germanie; comme la gallicane l'étoit dans les Gaules avant la domination des Francs. Les Anglo-ſaxons devenus maîtres de toute l'iſle juſqu'à l'Ecoſſe vers le milieu du VIᵉ. ſiècle, auront pris les caractères des Brétons, que ceux-ci avoient empruntés des Romains ou des Gaulois. Il ſufit de comparer l'écriture minuſcule

(a) *De re Dipl. p.* 49.

(b) *De criter. mſſ. p.* 37. 38.

ſaxone avec la romaine, pour conclure avec certitude que celle-là tire ſon origine de celle-ci. Les lettres *g* & *r* de la minuſcule ſaxone, par exemple paroiſſent d'abord s'éloigner de la forme romaine. Elles ſe trouvent cependant & dans les Pandectes de Florence & dans le Sulpice Sevère de Verone, écrit un peu après le commencement du VIe. ſiècle. D'ailleurs peut-on douter, que S. Auguſtin & les autres moines envoyés en Angleterre par S. Grégoire le Grand, pour étendre le royaume de J. C. n'y aient aporté les caractères romains avec la lumière de l'Evangile ? En vain George Hickès donne-t-il une autre origine à l'écriture ſaxone : en vain en fait-il remonter l'antiquité à des tems inconnus : ſon ſyſtème n'eſt fondé que ſur l'autorité de Hunibalde écrivain fabuleux, dont le ſeul Trithème a vu le mſ. David Caſley donne dans une autre extrémité, quand il fixe l'invention de la minuſcule & la ceſſation de l'onciale au VIIe. ſiècle.

On ſe tromperoit, ſi l'on croyoit que l'écriture ſaxone a été propre aux ſeuls Anglo-ſaxons. Elle a eu cours en Irlande & en France. Les Bénédictins Anglo-ſaxons la répandirent en Allemagne & en Dannemarck, lorſqu'ils y annoncèrent la Religion chrétienne. L'égliſe cathédrale de Virtzbourg a conſervé juſqu'à préſent pluſieurs mſſ. en minuſcule ſaxone de la main de ces hommes apoſtoliques & de leurs diſciples. Mais on n'en a point ailleurs de monumens plus anciens ni plus nombreux que dans les bibliothèques d'Angleterre. Auſſi eſt-elle apelée angloiſe dans une note du Pſeautier (*a*) de l'abbaie de S. Ouen de Rouen, écrit en ce caractère au VIIIe. ſiècle.

On donne à l'écriture ſaxone les noms de (*b*) Britanno-ſaxone, d'Anglo-ſaxone, de (*c*) Dano-ſaxone, de (*d*) Germano-ſaxone. La ſaxone germanique reſſemble tant à l'anglo-ſaxone, que Struve (*e*) les confond enſemble. Cette dernière s'étant mêlée en divers tems avec la normande; on peut encore l'apeler normano-ſaxone ou anglo-normanique. L'auteur de la (*f*) Bibliothèque Britannique ſemble faire dire à Caſley, qu'en Angleterre on ne s'eſt (1) ſervi que de l'écriture ſaxone juſqu'au

(a) *Pag.* 143.

(b) *De re diplom. p.* 46.

(c) *Chronic. Godwic. p.* 17.

(d) *Ibid. p.* 36

(e) *De criter. mſſ. p.* 37. 38.

(f) *Tom. v. part.* 2. *p.* 324.

(1) » Depuis (*g*) le VIIe. ſiècle juſqu'au » tems de Guillaume le Conquerant; on » s'eſt ſervi en Angleterre des caractères » ſaxons. Le menu ou petit caractère » ſemble avoir été inventé dans le VIIe. » ſiècle, & peu de tems après on ceſſa » d'écrire les livres entiers en lettres capitales. « Si Caſley a parlé de la ſorte; il faut dire qu'il a jugé des écritures par les ſeuls mſſ. de la bibliothèque du roi de

(g) *Biblioth. Britan. tom.* 5 *p.* 324.

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. VI. Art. VII.

règne de Guillaume le Conquerant. Mais les modèles publiés par ce bibliothécaire du roi de la Grande-Bretagne, prouvent qu'on (a) y employoit encore quelquefois la minuscule romaine ou gallicane, mêlée d'un petit nombre de caractères saxons pendant les VIII. IX. X. siècles & les tems du XI[e]. qui précéderent la conquête d'Angleterre par les Normans.

(a) *A catalog. of th. mss.*

Existence & vérité de l'écriture minuscule saxone: ses genres & ses espèces: sa durée & sa fin.

II. Les mss. d'Angleterre, d'Irlande, de France, de Normandie & d'Allemagne constatent la vérité de l'écriture minuscule saxone liée & non liée, aiguë & ronde. Les critiques les plus dificultueux & les antiquaires les plus habiles, reconoissent qu'elle étoit d'usage dans le moyen age. Mais un génie de la trempe du P. Hardouin ne se rend pas à des preuves capables de subjuguer quiconque respecte la raison & les fondemens de la certitude humaine. La minuscule saxone des mss. & des actes est diférente de la majuscule gravée sur les monoies du roi Offa. Donc elle a été inventée par des imposteurs dans les derniers siècles. Ainsi raisone (1) cet auteur dans (b) sa Chronologie de l'ancien Testament; comme si les Anglosaxons n'avoient pas en éfet adopté l'un & l'autre caractère! Il seroit superflu d'insister plus long-tems sur des paradoxes & des sophismes, dont les savans (c) d'Angleterre, du (d) Nord & (e) d'Allemagne ont démontré le ridicule. Contentons nous ici d'indiquer les plus insignes mss. où la minuscule saxone est employée.

Le ms. des Evangiles de (f) Landisfarne ancien de plus de mille ans est écrit en ce caractère; ainsi que plusieurs autres de 900. ans cités par Hickes: l'Histoire du (g) vénérable Bede rendue en lettres & en langue saxone par Alfrède le Grand: le ms. des Evangiles, dit de S. Boniface, & gardé (h) dans la bibliothèque de Fulde, celui que le roi Ethelstan (i) donna aux moines de S. Augustin de Cantorberi, l'exemplaire (k) des mêmes Evangiles de la Bibliothèque du Roi de

(b) *Pag.* 34. & 35.

(c) *Hickes. præfat. ad ling. septentrion. p.* 23. 24.

(d) *Vindic. veter. scriptor. contrà J. Hard. p.* 87. & *seq.*

(e) *Chronic. Godwic. p.* 17. 18.

(f) *Hickes. præfat. p.* 24.

(g) *De re diplom. p.* 49.

(h) *Schannat. vindemiæ litter. p.* 225.

(i) *Casley pl.* XIV.

(k) *Sainjore biliot. critiq. t.* I. *p.* 271.

la Grande Brétagne. On a vu dans ce chapitre que le menu caractère se trouve dans des mss. du V. ou VI[e]. siècle. Ce savant Anglois apèle écriture capitale celle que nous nommons onciale. Or on ne cessa de s'en servir pour écrire des livres entiers qu'à la fin du IX[e]. siècle & peut-être encore plus tard. Le jugement que Casley porte des écritures n'est donc fondé que sur les mss. d'Angleterre, qu'il avoit sous les yeux.

(1) *At saxonica quæ in quibusdam* DUBIÆ FIDEI *monumentis extat, nihil aliud, quam Germanica istius ævi est, quo sunt hæc exarata characteribus ab artifice excogitatis, diversis certè ab his quibus Offa rex suos olim nummos inscripsit, qui sunt omninò latini.*

France, celui de S. Germain des Prés & l'hiſtoire de Bede de la même abbaie, en très-beaux caractères : un nombre de mſſ. du roi d'Angleterre, dont le catalogue publié par Caſley ofre des modèles, les Evangiles de S. Gatien de Tours, le Pſeautier de S. Ouen de Rouen, le mſ. Irlandois de M. de Robien, Préſident au Parlement de Bretagne ; tous ces précieux monumens & beaucoup d'autres (1) ſemblables ne laiſſent aucun doute ſur l'antiquité & la vérité de l'écriture minuſcule ſaxone.

Eſt-il queſtion de la prouver par des témoignages d'anciens auteurs ? Ingulfe moine de S. Vandrille, ſecretaire de Guillaume le Conquerant, & depuis abbé de Croyland en Angleterre, l'apèle *ſaxonica manus*. George Eckhard (a) produit la troiſième lettre de S. Boniface de Mayence à Daniel évêque de Wincheſtre, où il demande le livre des Prophètes, que ſon maitre l'abbé Wymbert avoit laiſſé. Ce livre étant écrit en caractères clairs & iſolés, S. Boniface pouvoit le lire dans ſa vieilleſſe : au lieu que les caractères menus & liés ne convenoient plus à ſes yeux obſcurcis. L'écriture des Anglo-ſaxons, dit le docte Allemand, étoit fort claire, & nullement embaraſſée par des abréviations ou des liaiſons continuelles ; pendant que la françoiſe (curſive) étoit obſcure à cauſe de la petiteſſe & de la complication de ſes caractères. Il y a toute aparence, il eſt vrai, que S. Boniface demandoit l'écriture minuſcule ſaxone ſans liaiſons. Mais les Anglo-ſaxons n'avoient-ils pas auſſi leur minuſcule liée ou curſive, comme les François ? M. Eckhard caractériſe donc l'écriture gallicane

(a) *Commentar. de rebus Franc. orient. t. 1. p. 346.*

(1) » Dans l'abbaie d'Epternac, à quatre lieues de Trèves, l'on conſerve (b) » un ancien mſ. en lettres ſaxones, qui » contient le texte des Evangiles corrigé, comme il ſemble par une addition » qui ſe lit à la fin, ſur l'original même » de S. Jerôme. On croit que c'eſt ſaint » Willibrode, qui le porta en France. » On penſe la même choſe d'un très-» ancien martyrologe de S. Jerôme, écrit » en même caractère, que les continua-» teurs de Bollandus ont fait graver & » inſéré dans leur recueil. A une des mar-» ges du calendrier, qui ſuit le martyro-» loge, on lit les paroles ſuivantes : *In » nomine Domini Clemens Willibrordus » anno DCXC. ab Incarnatione Chriſti » veniebat ultra mare in Franciam & in » Dei nomine anno DCXCV. ab incar-» natione Domini, quamvis indignus, » fuit ordinatus in Româ ab apoſtolico » viro D. Sergio Papa ; nunc verò in Dei » nomine agens annum DCCXXIII. ab » Incarnatione D. N. J. C. in Dei no-» mine feliciter.* Il eſt viſible que cette » apoſtille eſt de la propre main de » S. Willibrode : car il n'eſt pas à pré-» ſumer qu'un autre que lui-même l'eut » regardé indigne de l'épiſcopat. « La note de la main de S. Willibrode prouve que la date de l'Incarnation étoit commune chez les Anglo-ſaxons en 723.

(b) *Hiſt. Litter. de la France t. 4. p. 64. Martene. 2. voyage litter. p. 297. 298.*

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. VI. ART. VII.

par des traits, qui conviennent presque également à la cursive des autres nations. Il ignoroit aparemment que la minuscule non liée étoit alors fort usitée en France.

(a) *Biblioth. crit. t. 1. p. 274.*

Les caractères saxons avec lesquels les quatre Evangiles de la bibliothèque du Roi sont écrits, *diférent*, dit Richard (*a*) Simon, *de ceux que le P. Mabillon a représentés dans sa Diplomatique.* Quelle merveille, que la diversité des mains, des lieux & des tems ait aporté des diférences dans les écritures saxones! Ces variétés produisent divers genres & une multitude d'espèces, qui remplissent la VIIIe. subdivision des écritures minuscules, tirées des anciens mss. & renfermées dans la seconde section de notre planche LV. Mais jusqu'à quel tems la saxone a-t-elle été en usage? C'est ce qu'il faut examiner.

VIIIe. SUBDIVISION.

(b) *Hickes. Gramm. anglo-sax. p. 144.*

(c) *De re diplom. p. 52.*

(d) *Hist. Croyland.*

Quoique l'écriture minuscule françoise eût commencé à s'introduire en Angleterre sous (*b*) Alfrède le grand & sous le roi S. Edouard, qui l'aporta de Normandie, où il avoit été élévé; cependant la saxone fut la dominante jusqu'à la conquête. Depuis cette époque la françoise prit tous les jours faveur de plus en plus. D. Mabillon (*c*) fixe la durée de la saxone au règne de Guillaume le Conquerant. En éfet Ingulphe (*d*) auteur du tems, dit qu'alors on abandonna l'écriture angloise, & que l'on employa la françoise dans les chartes & les livres. Mais comme un usage ancien ne s'abolit pas ordinairement tout d'un coup; il est à présumer, qu'on fit encore quelque usage de l'écriture saxone en Angleterre dans les commencemens du XIIe. siècle. Le ms. de M. le Président de Robien, écrit vers le XIIIe., prouve que les Irlandois s'en servoient encore long-tems après la conquête d'Irlande, faite en 1171. par Henri II. roi d'Angleterre & duc de Normandie. On prétend (1) même qu'ils ont conservé jusqu'à nos jours cet ancien caractère. Il est un peu surprenant qu'un de nos antiquaires donne au moins (2) neuf cents ans d'antiquité aux

(e) *Pag. 87.*

(f) *Journal hist. de Verdun. Avril 1755. p. 289.*

(1) *Perdurat adhuc apud Hibernos earumdem litterarum usus, quod Harduinus verum esse intelliget; si modò sacras litteras illius gentis linguâ editas, quarum unum exemplar Parisiis in bibliothetâ regia asservatur, perlustrare voluerit.* Ainsi parle-t-on (e) dans la *Défense des anciens auteurs, contre le P. Hardouin Jesuite*, imprimée à Roterdam en 1708. in-8°.

(2) » J'ai vu, dit (f) ce savant, le » Glossaire ms. de la bibliothèque de la » cathédrale du Pui, cité par les Bénédictins, dans le Glossaire de Ducange, » sur le mot *Brunda* & j'ai remarqué » qu'il est en lettres saxones: ce qui fait » voir, qu'ON DOIT lui donner au moins » 900. ans ou environ d'antiquité. «

mſſ. en lettres ſaxones; pendant qu'on en a du x. & même de la fin du XII. ou du commencement du XIIIe. ſiècle. Nous ne rélevons de ſemblables mécomptes que parcequ'ils peuvent influer dans les jugemens, qu'on porte ſur l'age des monumens antiques.

Ecriture anglo-ſaxone à gros trait : minuſcule gallicane en Angleterre : mſ. d'Irlande.

III. Notre planche LV. renferme ſous la VIIIe. ſubdiviſion les minuſcules ſaxones d'Angleterre, d'Irlande, de France & d'Allemagne. L'anglo-ſaxone mêlée de quelques lettres onciales, à gros trait, un peu ronde & maſſive conſtitue un premier genre, compoſé de quatre eſpèces.

I. Genre. I^e. Eſpêce.

Les mots de la première ne ſont pas toujours diſtingués, ſes jambages ſont fort courts, & ſes montans ſont maſſifs & tranchés. Notre planche en donne deux exemples. 1°. *Docentes* (a) *eos ſervare omnia quæcumque mandavi vobis. Et ecce ego vobiſcum ſum omnibus diebus uſque ad conſummationem ſaeculi. Amen.* Ces paroles de J. C. qui promet d'être tous les jours avec ſon Égliſe juſqu'à la fin du monde, ſont tirées du mſ. du roi d'Angleterre, (*b*) cotté J B VII. Il renferme les quatre Evangiles avec des préfaces & les canons d'Euſèbe, le tout en écriture anglo-ſaxone du VII. ou VIIIe. ſiècle. 2°. *At* (c) *ille dixit : quid vultis ut fac (iam vobis ? Et dixe)runt, da nobis ut unus ad dexte(ram tuam, & alius) ad ſiniſtram tuam ſedeamus in gl(oria tua.) Jeſus autem ait eis : neſcitis quid petatis. (Poteſtis bibere) calicem, quam (quem) ego bibo ?* Cette minuſcule anglo-ſaxone liée, à gros trait & du premier age, a été deſſinée (*d*) ſur le mſ. de la bibliothèque Cottonienne, marqué OTHO C V. Selon (*e*) Caſley, on croit communément que ce livre des Evangiles de S. Matthieu & de S. Marc avoit apartenu à S. Auguſtin, moine & Apôtre d'Angleterre. Il y a un mſ. des Evangiles dans l'égliſe de Lichefield, qui paroit de la même main. Comme ce livre eſt d'une écriture ſaxone, le ſavant Anglois en conclut que probablement il n'a point été aporté de Rome, mais écrit en Angleterre. Dans notre modèle, on doit remarquer ſurtout l'abréviation d'*autem*, particulière aux mſſ. ſaxons.

(a) *Matth.* 28. 20.

(b) *Caſley. planche XIII.*

(c) *Marc.* x. 37. 38.

(d) *Caſley pl. XII.*

(e) *Ibid. p.* 355.

L'écriture ſaxone fut certainement employée dans les mſſ. au moins juſqu'à la conquête d'Angleterre; quoiqu'avant cette époque on s'y ſervît très-ſouvent de la françoiſe pour les tranſcrire. L'autorité d'Ingulfe abbé de Croyland ne permet pas d'en douter. Le Gloſſaire de la cathédrale du Pui peut donc n'avoir que ſix à ſept cents ans d'antiquité.

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. VI. Art. VII.

IIe. Espèce.

La deuxième espèce de minuscule anglo-saxone est à plein trait, un peu aiguë & tire sur la minuscule ordinaire. Nous en avons fait graver deux modèles, d'après (a) Casley. 1°. *Hunc codicem Æthelstan rex devotâ mente Dorobernensi tribuit ecclesie beato Augustino dicate.* On lit cette note en caractères saxons dans le ms. du roi d'Angleterre 1A.XVIII. C'est un in-4°. contenant (1) les quatre Evangiles en minuscule gallicane ou ordinaire du IXe. siècle. Dans la (2) note, qui nous sert ici de modèle, il y a deux *e* en forme d'R, & le D tranché exprime *th*. Cette figure du TH est propre de l'écriture saxone. 2°. *Vivit per saecla magister.*

Versibus hiis breviter fateor, beatissime doctor.

Sancte tuos Damasus volui monstrare labores.

(a) *Ibid. pl. XIV.*

Remarquez la note interlinéaire & l'*ae* au lieu d'*æ*. Ces vers en l'honneur de S. Paul sont tirés du ms. de la bibliothèque Cottonienne, marqué *VITELL. C. VIII.* 8. Il renferme les Epitres de ce grand Apôtre des Nations. On croit ce livre du commencement du VIIIe. siècle. On y a même marqué qu'il est écrit de la main du vénérable Bede. Dans l'éloge poëtique de S. Paul, chaque vers est terminé par un point.

IIIe. Espèce.

Dans la troisième espèce de minuscule anglo-saxone à plein trait, les mots sont distingués, & l'on emploie la diphtongue *æ*. On la voit dans ce vers gravé sur notre planche : *Præ natis hominum, cujus radiante figura.* Il est tiré du ms. *2E XIII. 2.* de la bibliothèque (b) du Roi de la Grande-Bretagne. Il contient le Commentaire de S. Jerôme sur les cents premiers Pseaumes. Au commencement du premier tome il y a deux feuillets sur lesquels on a écrit le poëme de Sedulius concernant le chapitre 1. de S. Luc. Nous croyons ce ms. du second age; c'est-à-dire, du tems de Charlemagne ou de Louis le Débonaire.

(b) *Ibid. pl. XIV.*

IVe. Espèce.

La quatrième espèce à gros trait est distincte, un peu ronde, mêlée d'onciale & massive avec déliés fins. Nous en donnons deux

(1) On trouve au commencement les canons d'Eusèbe, & des prologues avec des argumens à la tête de chaque Evangile. On lit en titres : *Brevis Evangelii digestio cata Lucanum : Evangelium cata Lucam : Explicit Evangelium cata Marcum : Brevis digestio Evangelii cata Johannem &c. Cata* est encore mis dans d'autres endroits pour *secundum.*

(2) Il y a dans les anciens mss. de pareilles notes, qui font conoitre les Princes & les Princesses, à qui les églises & les monastères sont redevables de semblables présens de livres.

deux exemples, empruntés de Casley. 1°. *Qui ſub Pontio Pilato crucifixus eſt & ſepultus, tertia die reſurrexit.* Ces paroles du ſymbole des Apôtres ſont tirées du mſ. 2Axx. de la même *(a)* bibliothèque royale. C'eſt un Manuel de piété, qu'on croit écrit au VIIIe. ſiècle. Il contient des leçons tirées des Evangiles, l'Oraiſon dominicale avec une verſion ſaxone, la lettre de N. S. au Roi Abgare & le Symbole des Apôtres. On y attribue à chacun d'eux un article de ce Symbole, & cette attribution eſt encore en langage ſaxon. L'article de la deſcente de J. C. aux enfers n'y paroit pas. 2°. *Ego vobiſcum ſum omnibus diebus uſque ad conſummationem.* Ce dernier verſet du 28e. chapitre de S. Matthieu a été pris *(b)* dans le mſ. royal d'Angleterre, cotté 1Evi. Il contient les quatre Evangiles. Une main ſacrilège en a enlevé pluſieurs feuillets teints en violet. Le ſecond en pourpre de même couleur ofre l'inſcription ſuivante, écrite en lettres d'or & d'argent : *Hæc eſt ſpecioſa Quadriga luciflua animae, Spiritus gratiâ per os Agni Dei inluſtrata : in quo quattuor Proceres conſona voce magnalia Dei canunt.* Ce mſ. eſtimé du VIIIe. ſiècle appartenoit à la célèbre abbaie de S. Auguſtin de Cantorberi.

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. VI. ART. VII.

(a) *Ibid. pl. XIII.*

(b) *Ibid. pl. XII.*

Quoique l'écriture minuſcule ſaxone fût ordinaire chez les Anglois même depuis le règne d'Alfrède le grand; ils firent *(c)* aſſez ſouvent uſage de la gallicane ou françoiſe au X. & XIe. ſiècle, avant la conquête d'Angleterre par le Duc de Normandie. Nous donnons un modèle de ce dernier caractère dans notre planche LV. Il eſt diſtingué par une petite étoile & contient ces mots, qui terminent l'Evangile de S. Marc: *Confirmante proſequentibus ſignis. Explicit Evangelium cata Marcum.* Cette minuſcule ordinaire mêlée de capitale a été deſſinée ſur le *(d)* mſ. 1AXVIII. du roi d'Angleterre. C'eſt le livre des Evangiles écrit au IXe. ſiècle, donné aux moines de la cathédrale de Cantorberi, par le roi Æthelſtan.

(c) *Hickes. Grammat. angloſaxon. p.* 144.

(d) *Ibid. pl. XIV.*

II. GENRE.

L'écriture minuſcule ſaxone d'Irlande eſt aſſez ſingulière pour conſtituer un ſecond genre. Le mſ. irlandois de M. le préſident de Robien, écrit vers la fin du XII. ou au commencement du XIIIe. ſiècle, nous en fournit trois eſpèces.

I^e^. Eſpèce.

La première eſt raboteuſe, ſerrée, longue, pointue & anguleuſe. Le modèle figuré ſur notre planche contient ces paroles : *Nullus ſonus, nullus clamor, nulla vox, niſi vox*

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. VI. Art VII.

oracionis exaudiatur, id eſt &c. Remarquez l'N initiale en forme d'H, *niſi vox* porté au-deſſus de la ligne & l'abréviation d'*id eſt*.

IIe. Eſpèce.

La deuxième eſpèce de minuſcule ſaxone irlandoiſe eſt preſque indiſtincte, aiguë & détachée. Son modèle renferme ces paroles du cantique de la très-ſainte Vierge : *Beatam me dicent omnes generaciones*. On voit ici que les abréviations arbitraires commencent à s'introduire dans les mſſ.

IIIe. Eſpèce.

La dernière eſpèce irlandoiſe eſt tranchée, à jambages aigus tournés vers la gauche, maſſive dans ſes ſommets & tire un peu ſur la curſive. Le modèle, que nous en donnons, renferme cette ſentence remarquable : *Panem de altari manducare ſpiritualiter eſt inoſenciam ad altare portare.* Notez la mauvaiſe orthographe, & les abréviations, ſurtout celle du verbe *eſt*.

Minuſcule ſaxone de France très-aiguë & triangulaire: mſſ. des bibliothèques du Roi & de S. Germain des Prés.

IV. Les écritures minuſcules ſaxones de France ſont extrémement variées. Celles qui ſont aiguës, à longs traits, & déliés très-fins conſtituent le troiſième genre de notre huitième ſubdiviſion. Il eſt compoſé des quatre eſpèces ſuivantes.

III. Genre. Ie. Eſpèce.

La première eſt très-ſerrée. Elle ſe diſtingue encore par ſa hauteur, ſes angles & ſes ſommets tranchés en talus. Le modèle, qu'en donne notre planche LV. contient ces paroles de S. Auguſtin, ſur la foibleſſe du prince des Apôtres avant la deſcente du S. Eſprit : *Sed* (a) *verius medicus videbat : dixerat enim ſe cum Domino & pro Domino moriturum. Nondum autem poterat, quia infirmus erat ; ad* (*at*) *ubi venit poſtea Spiritus ſanctus &c.* Ce texte a été pris au verſo 18. du mſ. du Roi 1771. écrit en lettres ſaxones de diférentes mains, aux VIII. & IXe. ſiècles. Notre modèle eſt de ce dernier.

(a) *Serm. de Eſau & Jacob.*

IIe. Eſpèce.

La deuxième eſpèce de minuſcule ſaxone de France eſt aiguë, preſſée, & tirant ſur la curſive. En voici l'échantillon, gravé ſur notre planche :

..... Humiles (*b*) *patronum*
Te procul ſacris ſocium catervis
(1) *Suſcipiemus.*

(b) *S. Paulin. carm. l. 6.*

Ces vers ſaphiques de S. Paulin ſur le départ de S. Nicet ſont tirés du mſ. 613. de l'abbaie de S. Germain des Prés. Cette minuſcule ſaxone eſt du VIII. au IXe. ſiècle.

(1) Dans l'édition de M. Muratori publiée à Verone en 1736. on lit, *ſuſpiciemus.*

IIIe. Espèce.

La troisième espèce de saxone aiguë est roide, haute & serrée. Le même mſ. nous en a donné un modèle, qui contient ces deux vers héxamètres :

Omnia (a) *prætereunt, sanctorum gloria durat :*
In Christo, qui cuncta novat, dum permanet ipse.

Dans ce mſ. saxon, le poëme de S. Paulin en l'honneur de S. Felix est divisé en six livres. Après le dernier on lit : *Finiunt sex voluminä S. Felicis.* Les vers y sont écrits, comme la prose, sans autres distinctions, que celles des points.

(a) *Ibid. lib.* 2.

IVe. Espèce.

La dernière espèce de minuscule saxone du troisième genre est petite, aiguë, peu serrée, demi-distincte & mêlée de cursive. Nous en avons fait graver trois modèles. 1°. *Trutina momentana eo quod ad momentum inclinatur.* C'est le mot ou le sujet d'une des enigmes composées par S. Adelme. On le trouve ce mot à la marge sur le verso 72. du mſ. 800. de la bibliothèque de S. Germain des Prés. Ce livre est un petit *in-folio*, en minuscule saxone de diverses mains, & du VII. au VIIIe. siècle. Au suivant on a écrit sur le revers du premier feuillet la liste (1) des ouvrages renfermés dans le volume. 2°. Dans une autre enigme du même auteur, sur un calice de verre, on lit :

De rimis lapidum profluxi flumine lento
Dum frangunt flammæ saxorum viscera dura
Et laxis ardor fornacis regnat habenis.

On trouve ces vers au feuillet 77. du même mſ. Ils sont écrits tout de suite sans nulle distinction. A la tête du recueil d'enigmes, il y a trente-six vers dont chacun commence & finit par la même lettre. Ces lettres forment un double acrostiche sur deux colones perpendiculaires. En le lisant de haut en bas, on trouve ce vers :

Aldhelmus cecinit millenis versibus Odas.

Saint Adelme, auteur du recueil d'enigmes & de plusieurs autres poësies latines & angloises, aprit le grec & le latin dans le monastère de S. Augustin de Cantorberi, se fit moine à

(1) Voici cette liste : *Codex Prohemiorum de veteri ac novo Testamento sancti Isidori, & de sanctorum virorum actu vel gestis cum genealogiis suis libri II. Epistola Hieronimi ad Paulinum. Officium ipsius Isidori libri II. Differentiarum ipsius liber I. Synonima ipsius, & in fine enigmata cujusdam Althelmi per metrum.* On trouve de plus, *Fides sancti Athanasii*, c'est-à-dire, le *Quicumque vult salvus esse &c.*

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. VI. ART. VII.

Malmesburi, dont il devint abbé & fut fait premier évêque de Schisburn sur la fin de ses jours. Sa réputation fut si grande, que les François mêmes alloient à lui, pour se rendre ses disciples. 3°. *Ad laudem conditoris narrat ab ipso se accepisse ut pius esset, à quo accepit ut esset.* Ceci est une glose interlinéaire sur ces paroles de Job : *Quia* (*a*) *ab infantiâ crevit mecum miseratio.* On l'a prise sur le verso 26. du mss. 211. de S. Germain des Prés. Ce livre en écriture saxone du VIIIe. siècle contient les commentaires de S. Jerôme sur Job.

(a) *Job.* 31. 28.

IV. Genre. La minuscule saxone triangulaire de France caractérise le IVe. genre, dont quatre espèces figurent sur notre planche LV.

I^e. Espèce. On voit dans la première une écriture fort distincte, massive, aiguë, dans ses jambages. Son modèle présente ce passage de S. Augustin : *Videte* (*b*) *quid dixerim ; desiderium, inquam, id tuum tale esse debet ad Deum, ut nec sit ipsa concupiscentia, cui te resistere oporteat. Resistis enim & non consentiendo vincis.* L'*x* renfermant le *c* & l'*s* est employée dans *nec sit.* Ce texte a été dessiné sur le feuillet 40. du mss. du Roi 1771.

(b) *Serm. de spirital. certam. Christianor.*

IIe. Espèce. La minuscule saxone triangulaire de la seconde espèce est haute, panchée, à longues queues pointues. L'exemple représenté sur notre planche ne contient que ces trois mots de (*c*) S. Luc : *Abierunt semivivo relicto.* Nous les avons pris dans le mss. de S. Germains des Prés 108. C'est un gros *in-folio*, qui renferme les quatre Evangiles, en très-belle minuscule saxone à gros œil.

(c) *Luc.* 10. 30.

IIIe. Espèce. La troisième espèce de triangulaire est fort aiguë & peu distincte. Le modèle, que nous en ofrons, contient une belle réflexion de S. Jerôme sur les paroles d'Isaïe, *oculi sublimes.* Voici le texte du S. Docteur : *Omnis creatura comparatione divinae gloriae humilietur & incurvetur, & nihil se esse sentiat.* Cet échantillon a été pris sur le mss. 211. de la même bibliothèque, écrit en caractères saxons au VIIIe. siècle.

IVe. Espèce. Une écriture saxone roide & à lettres alongées pour finir la ligne distingue la dernière espèce de minuscule triangulaire. Le même mss. des Commentaires de S. Jerôme sur Isaïe nous en a (*d*) fourni cet exemple : *Deo significet servientes.* Les caractères alongés du dernier mot ne sont pas rares dans les diplomes.

(d) *Fol.* 65. *v*.

Écritures minuscules saxones de France rondes & carées : barbarie du style & de l'orthographe dans les mss. du VIIIe. siècle.

V. Nos mss. de France nous ont conservé les écritures minuscules saxones rondes & carées. Les premières forment le cinquième genre de la présente VIIIe. subdivision. Il est composé de cinq espèces, dont voici la description & les modèles.

V^e. Genre. I. Espèce.

La première est ronde, haute, ses *e* sont fermés & ses *r* ont la forme de l'*n*. C'est ce qu'on voit dans les deux échantillons figurés & tirés du beau ms. des quatre Evangiles n°. 108. apartenant à l'abbaie de S. Germain des Prés. Le premier contient la question que faisoient quelques-uns des Pharisiens touchant la guerison miraculeuse de l'aveugle-né : *Quomodo (a) potest homo peccator haec signa facere ?* Le second renferme la réponse que fit N. S. J. C. aux Juifs, qui vantoient leur liberté : *Respondentibus se esse liberos, dicit : Qui (b) facit peccatum servus est peccati, & inter alia.* Cette grande minuscule a été prise parmi les capitules mis à la tête de l'Evangile de S. Jean, dans le même ms. du IXe siècle.

IIe. Espèce.

L'écriture minuscule saxone ronde de la deuxième espèce est mêlée de lettres onciales. Le Pseautier anglo-saxon de l'abbaie de S. Ouen, nous en a donné un modèle, qui contient ce titre du Pseaume XLIV : *In finem, pro his, qui commotabuntur, filiis Chore, ad intellectum canticum pro dilecto.* Le *bien-aimé*, qui fait le sujet de ce Pseaume, est le Fils de Dieu engendré de toute éternité & fait homme dans le tems. Par un changement fort ordinaire de l'*u* en *o*, on écrit ici *commotabuntur* pour *commutabuntur*.

IIIe. Espèce.

La troisième espèce de minuscule saxone ronde est irrégulière, petite & lâche. Le même Pseautier nous en a fourni un exemple, qui renferme cette glose sur le verset *Tibi soli peccavi* du Pseaume L : *Quanquam & Regis personæ conveniat Dei tantùm legibus subditus esse.* Cette minuscule saxone du VIIIe. siècle est dificile à lire surtout à cause de ses abréviations multipliées.

IVe. Espèce.

Une minuscule demi-ronde, médiocre, mêlée de majuscules, & tirant sur la cursive diférentie la quatrième espèce saxone du cinquième genre. Notre planche en ofre un modèle, qui consiste en ces paroles de S. Matthieu : *Cum (c) multi falsi testes accessissent.* Cette demi-phrase a été prise dans le beau ms. 108. de S. Germain des Prés, totalement écrit

(a) *Johan.* 9. 16.

(b) *Ibid.* 8. 34.

(c) *Matth.* 26. 60.

II PARTIE. SECT. IV. CHAP. VI. ART. VII.

en caractères saxons. Nous en avons fait conoitre les singularités dans notre second (*a*) tome.

(a) *Pag.* 114. & 115

*V*e. *Espèce.* La dernière espèce est haute, demi-ronde & mêlée de quelques lettres onciales. L'échantillon, que nous en ofrons dans notre planche LV. contient ce texte des *Synonimes* de S. Isidore de Seville : *Anima mea in angustiis est*, *Spiritus meus estuat.* On a pris ces paroles au feuillet 63. du ms. 800. de la même bibliothèque, en écriture saxone du VII. au VIIIe. siècle.

*VI*e. GENRE. L'écriture minuscule saxone des mss. de France paroit souvent carée au coup d'œil. Cette carure constitue le sixième genre de notre huitième subdivision. Nous distinguons cinq espèces de saxones carées.

*I*e. *Espêce.* Une écriture massive, pesante, serrée & indistincte caractérise la première, dont voici les deux exemples figurés dans notre planche. 1°. *Et cui commendaverunt multùm, plus petent ab eo.* Ce texte de l'Evangile selon (*b*) S. Luc a été pris dans le ms. 108. de la célèbre bibliothèque citée en dernier lieu. 2°. *Ego pro* (*c*) *eis rogo, non pro mundo rogo; sed pro his quos mihi dedisti.* Nous avons tiré du même ms. ces paroles de la prière de Notre-Seigneur à son Père. Remarquez les mots portés au-dessus de la ligne. Cet usage est fréquent dans les plus anciens livres.

(b) *Luc.* 12. 48.

(c) *Johan.* 17. 9.

*II*e. *Espèce.* Les lettres de la seconde espèce de minuscule saxone sont demi-carées, tortueuses, un peu liées & anguleuses. Voici le modèle, que nous en avons fait graver : *Te Dominum in sanctis tuis venerabiliter deprecamur, ut omnia vota nostra suscipias, peccata dimittas.* Cette prière, où l'on emploie le crédit des Saints auprès de Dieu, se trouve à la page 308. du Pseautier de S. Ouen de Rouen, déja cité plusieurs fois.

*III*e. *Espèce.* La troisième espèce est large, espacée & distincte. Le modèle, que nous en avons fait graver, ne consiste qu'en ce peu de mots : *Anno quo mortuus est* (*Osias*). Cette date de la mort du roi Osias, tirée du prophète Isaïe, est citée par S. Jerôme, dans ses commentaires sur Job, renfermés dans le ms. 211. de l'abbaie de S. Germain des Prés. Nous l'avons prise au feuillet 42. On a déja dit ailleurs que l'écriture saxone de ce livre paroit du VIIIe. siècle.

*IV*e. *Espèce.* La minuscule saxone de la quatrième espèce est un peu pressée, longue & à queues descendantes. Nous en avons tiré

un exemple du Pseautier de S. Ouen p. 122. C'est cet onzième verset du Pseaume 59. de la version de S. Jerôme : *Da nobis auxilium de tribulatione & vana salus hominis.* L'interprétation interlinéaire, qui acompagne presque toujours les Pseaumes, & qui est ici de la première main, c'est-à-dire du VII. ou VIIIe. siècle porte : *Quia nullus est præter te, qui ferre possu. Tu confer adjutorium, cui nos confidere præstitisti : quoniam vanum & inane est opinari, quod homo possit dare salutem.*

V^e^. Espèce.

Dans la dernière espèce de minuscule saxone carée, les lettres sont chargées de pointes, tranchées, pochées, aiguës & anguleuses dans leurs sommets, destituées de bases, & courbes, quand elles devroient être droites. Cette écriture élégante mais singulière est représentée dans notre planche par deux exemples, tirés du ms. des Evangiles de S. Gatien de Tours. 1°. *Filii David filii Habracham, Habracham genuit Isac, Isac autem genuit Jacob, Jacob autem genuit Judam & fratres.* Dans ce ms. en lettres saxones du VIIe. siècle, les mots pour la plûpart sont distingués sans points. On y emploie *f* pour *ph*, *ch* pour *h*, *a* pour *aa*, *th* pour *d*. 2°. *Ego* (1) *Holcundus mihi Trinitas* (2) *missereator amen.* C'est le commencement d'une note barbare écrite à la fin du même ms. par l'écrivain, qui se nomme lui-même Holcundus. Nous transcrirons ici la suite, qui fera

(1) Au lieu de Holcundus, D. Ruinart (a) lit *Holaindus.* (2) *Missereator* est écrit pour *misereatur.* (3) C'est-à-dire, *Christiani.* (4) *Commonem.* D. Ruinart lit ici *communionem Domini*; il falloit lire *communem Deum.* (5) *Deom* pour *Deum.* (6) *Diprecemini* au lieu de *deprecemini.* Notre savant Bénédictin a mal lu le mot suivant, qu'il a rendu par *peccatur*, au lieu de *peccatore.* (7) *Pyri flagae* de πῦρ & de φλόξ. C'est-à-dire, dans l'abime de la flamme du feu, pour signifier l'enfer. (8) *Binis exercitibus.* Ce sont les troupes des Anges & des Saints. (9) *Bapho.* La pourpre est ici pour le ciel. (10) Peutêtre entend-t-on par *thesaredes* & *enenneatocades* les quatre Evangelistes avec les quatre grands Prophètes & les douze Apôtres avec les douze petits Prophètes. De-là le singulier pour le pluriel. (11) *En enneatocades.* D'ἐν & d'ἐννέα un & neuf avec deux font douze. (12) *Eucusi thesera*, pour εἴκοσι τέσσαρες, les vingt-quatre vieillards de l'apocalypse. (13) *XX. ter & sex bis.* Trois fois vingt & deux fois six font soixante & douze, qui sont les soixante & douze disciples de N. S. J. C. (14) Je suis ici embarassé pour expliquer ces mots ; à moins qu'ils ne signifient un jour de miséricorde ou exemt des maux, qui sont la punition de nos mauvaises actions sans nombre En ce cas on feroit venir le premier mot d'ἔλεος ou d'ἄθλεμα, le second d'ἐπί & de κακῶν, le troisième de καὶ & de ποιήσειν, le quatrième ἑκατὸν cent, nombre défini pour un nombre indéfini. (15) *Agiograpa* pour ἁγιόγραφα. (16 *Pastricatur* n'est point dans Ducange. Il semble que *in hoc* se raporte à *Xρ*. *Christum.* Ainsi cela signifira que dans le ciel toute la cour céleste a Jesus-Christ pour Pasteur.

(a) *Gregor. Turon. apend. col.* 1318.

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. VI. Art. VII.

conoitre l'orthographe & la latinité du tems. *Precor vos omnes* (3) *xpiani ut pro me* (4) *commonem* (5) *Deom* (6) *diprecemini peccatore, ut ne demergar in* (7) *pyri flagae baratro sed fiam cum* (8) *binis exercitibus in* (9) *bapho ubi habitant* (10) *thesaredes &* (11) *eneneatocades bis vates &* (12) *eucusi thesera senes &* (13) *XX. ter & sex bis discipuli ut vobiscum omnium Christum salvatorem exorent diem* (14) *cetlemon epacagon ce poeseon ecaton in hoc enim tota* (15) *agiograpa* (16) *pastricatur Emanuhel. Amen.* Les mots les plus dificiles sont expliqués au bas de la page précédente. Qu'on compare cette note de l'écrivain des Evangiles de S. Gatien de Tours avec les diplomes mérovingiens du même tems, & l'on conviendra que l'orthographe & le style de ceux-ci sont beaucoup moins barbares.

Minuscules saxones d'Allemagne élégantes: mss. de Hesse-Cassel & de Wirtsbourg.

VIIe. Genre.

VI. Les mss. d'Allemagne fournissent des écritures minuscules ordinaires mêlées de lettres saxones, & même des minuscules totalement saxones. Nous en avons formé un septième genre, qui occupe en partie le bas de notre planche LV. & termine la huitième subdivision des écritures, tirées des anciens mss. Ce dernier genre de saxone assez élégante n'est composé que de quatre espèces germaniques.

I^e. Espèce.

La première est distincte, demi-tranchée par le haut, & n'a presque rien du caractère saxon. Le modèle, que nous en avons fait graver d'après (*a*) George Eckhart, contient un fragment de roman ms. de Hesse-Cassel, apartenant autrefois à l'abbaie de Fulde. Ce roman est rélatif au tems d'Odoacre & de Théodoric. Voici les deux lignes que nous en avons fait représenter: *Ikgi horta that seggen that sih urbettun æ non muotin Hiltibraht enti Hathubrant untar heriuntuem.* C'est-à-dire: *Audivi narrare, quòd constituerint pariter Hiltibrahtus & Hatubrandus in expeditionem ire.* Le ms. d'où notre modèle est tiré, renferme le livre de la Sagesse selon la vulgate en (*b*) écriture anglo-saxone ou saxo-germanique. Notre fragment de roman est écrit dans un vuide de ce ms. apelé *platsch*, par un saxon instruit par S. Boniface, avant que les François eussent introduit leurs lettres en Saxe avec leur domination. Aussi les figures du *th* & de l'*w* anglo-saxon s'y trouvent-elles. On y voit la conformité des mots avec la langue de la Basse-saxe.

IIe. Espèce.

La deuxième espèce de minuscule saxone germanique est distincte

(a) *Commentar. de rebus Franc. Oriental. t. 1. p. 864.*

(b) *Ibid. p. 867. & 868.*

distincte, peu liée, coupée dans ses mots, un peu inégale & tranchée dans quelques lettres. La Chronique de Godwic (*a*) nous en a donné un modèle, dont voici le contenu : *Excerptum ex epistola Hieronimi ad Eustochium. Audi filia & inde & inclina aurem tuam & oblivifcere populum tuum & domum patris tui & concupifcet Rex* (*decorem tuum.*) Dans cette écriture faxone peinte en vermillon, le copiste a écrit *inde* au lieu de *vide*. Ce modèle est tiré d'un mſ. de la cathédrale de Wirtzbourg, écrit au IXe. fiècle. C'est un *in*-4°. oblong, ayant huit pouces de hauteur & cinq de largeur. Il renferme les constitutions dressées au concile d'Aix-la-Chapelle de l'an 816. pour les Religieuses.

(a) *Pag.* 39. *n.* 2.

IIIe. Espèce. La troisième espèce est aiguë, médiocre, liée & ferrée. L'exemple, que nous en avons fait dessiner d'après la Chronique de (*b*) Godwic, contient ces paroles de l'Epitre (*c*) aux Romains : *De filio suo, qui factus est ei ex femine David fecundum carnem : qui prædestinatus est Filius Dei fecundùm Spiritum fanctificationis.* Cette écriture Saxo-germanique du VIIIe. fiècle, est apelée lombarde (*d*) par le favant Godfroi de Bessel. Elle a été prise dans le S. Paul de l'église de Wirtzbourg, d'où l'on a tiré le grand & fameux alphabet caré, que nous avons publié à notre tour dans l'article IV. du fecond chapitre de ce volume. Remarquez dans notre modèle la forme des abréviations. Notre docte abbé alleman prend celle qui fignifie *est*, pour un fimple lemnifque.

(b) *Pag.* 34.
(c) *Rom.* 1. 3. 4.
(d) *Chronic. Godwic. p.* 35.

IVe. Espèce. La dernière espèce de minuscule faxone allemande est haute, anguleuse, ferrée & distincte. Notre planche LV. en ofre deux exemples. 1°. *Agustinus ante mortem admoneo fieri quod post mortem prodisse scio.* On voit ici *Agustinus* pour *Augustinus* & *prodisse* pour *prodesse*. Ce modèle est tiré d'un mſ. de Wirtzbourg du commencement du VIIIe. fiècle. C'est un *in-quarto* large de cinq pouces & demi, fur fept & demi de hauteur. Il contient de courtes fentences des Ss. Pères & des Conciles. 2°. *Nihil aliud in facrificio præter quod Dominus statuit offerendum.* Cette minuscule faxone germanique a été tirée d'un célèbre mſ. de la même églife cathédrale, écrit vers les commencemens du VIIIe. fiècle. Il contient les canons des Apôtres. L'auteur de la *Chronique de Godwic* (*e*) estime que l'écriture minuscule de ce livre est

(e) *Pag.* 35.

lombardique & curſive. Mais ces deux dénominations ne peuvent lui convenir. On n'y remarque aucunes interponctions, ſi ce n'eſt lorſqu'elles tiennent lieu d'abréviation.

ARTICLE VIII.

Ecritures minuſcules capétienne & gothique modernes des mſſ: IX. & Xe. ſubdiviſions de la cinquième diviſion des écritures apartenant à la ſeconde claſſe : explication de la LVIe. planche.

LEs écritures latines, qui ſont la matière de ce dernier article, ſont & les plus voiſines de notre ſiècle, & les plus ordinaires dans les mſſ. conſervés juſqu'à nos jours. Elles ſont par conſéquent les mieux connues & les moins ſujettes à de longues diſcuſſions. Une ſeule planche nous a paru ſuffiſante pour les repréſenter. La minuſcule capétienne a ſuccedé à la caroline dès le xe. ſiècle. C'eſt donc elle que nous devons conſidérer en premier lieu.

§. I.

Ecriture minuſcule capétienne des mſſ.

Quelle eſt l'écriture minuſcule capétienne ? Eſt-elle diférente dans les mſſ. & dans les diplomes : minuſcule capétienne commençante & tenant encore de la caroline.

I. L'écriture minuſcule caroline ayant ſoufert quelque déchet ſous les derniers Rois de la ſeconde race, fut inſenſiblement renouvellée au commencement du règne de Hugues-Capet, chef de la troiſième. Elle contracta cependant des traits ſinueux, alongés, & fleuris, qui ſont bien moins ſenſibles dans les mſſ. que dans les diplomes. Car à l'exception de ces traits, la même minuſcule règne dans les uns & les autres juſqu'à Philippe Auguſte, ou même juſqu'à S. Louis. Elle ſe ſoutint dans ſa beauté pendant les x. xi. & plus de la moitié du xiie. ſiècle. Sur ſon déclin elle s'obſcurcit, ſe ſerra, & devint anguleuſe. Vers le milieu du xiiie. ſiècle elle dégénera en gothique par divers degrés.

Nous apelons donc capétienne la minuſcule, qui regna depuis les commencemens de Hugues-Capet juſqu'à S. Louis. De tous les ſiècles le xi. & xii. ſont ceux, où elle eut plus

IX. ET X.^E SUBDIVISION DES ECRITURES MINUSCULES DES MANUSCRITS; CONTENANT LA CAPÉTIENNE ET LA GOTHIQUE moderne.

IX Sicut ex lege hereditaria non expressione habrahe autem expressione dona uit d(eu)s & quia occurrere poterat audientis cogitationi ut quid ergo lex data est si ex illa n(on) e(st) hereditas ipse sibi hoc obiecit atq(ue) ait uelud interrogans.

2 R...

II Ad nexi uectis ... posita ... tenentur Expectant ... coronant.

III explicit. Ysus impertitor obtinuit; si sci Iheronimus dixit. Secundum regulam uerbi. Explico. explicas unde p(er)... explicit explicat explicaui; expli... explicit... explicit...

IV O ... quosq(ue) rapit ... Inglomerat noctem ... tenebrosa uolumina torquet.

V Heudal... usq(ue) ... polos ... solem ... Et ... terras & puros fontibus amnes.

III Fortis in bello ihs naue filius rompheas iactans ciuitates corruuit stare fecit sol & luna pariter donec triumphum sumeret de hostibus. Audite uersum mirum dictum.

2 Fiat in diebus ... Per signum ... liber ... alt alt alt. Amis amis amis. ... Kyrros Kyrrus ...

II Et inuenietis requiem animabus uestris ... lenee & sarcina mea leuis est. Hoc sabbati id est hanc requiem in scriptura illa significat.

III ✝ ANNO AB INCARNATIONE DNI DCCCCLVI INDICTION XIII

X honneur et seruice a dieu.

II Incipit collectarium tempora le ad usum fratrum Guillitarum parisiensium: scriptum a fratre petro courte religioso professo in predicto fratrum conuentu. A.o 1587.

III Post ueris equinoctium : Queue plenilunium : Et sequenti dominica : Sacrum celebra pascha.

IV Quia sicut spi ne inuicem co plectuntur sic continuum ... tur ...

V Venite ascendamus ad montem domini & ad domum dei iacob

VI ... non est enim ueritas & non est ... scientia dei in terra.

III Deus qui famulum tuum ... a seculi uanitate conuersum ad supne uocationis accendis amorem pectoribus illius purificando illabere & gratiam qua in te perseueret infunde.

IV Paulatim unde dolor ... animosa uoluntas. Admonet ac tacite ferrum ... ponit. ... Labor.

II Sine caritate omne quod ... facimus nichil nobis ... Vacuum ... dum ... caritate ... Regnat autem carnalis cupiditas ubi non est caritas.

III (texte très petit)

II Deo gratias & salutare. Nos tempus & ubique; Gratias agere. Due ... omnipotens ...

VII Mulceat aures meos ... audiendum ... peccata ... doctrina ...

VIII ... fornicationem ... uit.

IX Numquid ... homo ... quid sicut dies hominis

X Explicit prima pars ... legende edita a venerabili magistro Jacobo ordinis predicatorum qui fuit na tione Januensis

Iste liber est fratrum heremitarum sancti guillelmi parisius ... qui dicitur le ... famulantium

III Ingressus est dominus ... cum discipulis suis ... transtorrentem cedron ubi erat ortus in quem

2 Tu exurgens domine misereberis Syon quia tempus miserendi eius quia uenit tempus

II ... nobis ... in populo ad ... uocato ... sic fides ... Per dnm.

II Hanc bibliothecam dedit ... Blancha ... sancte matri ecclesie ...

IV ... officium ... ad ... antiphona.

2 ... de pirmo ... actibus ... fecit.

V ... omnipotens ...

VI ... tanquam ... ita.

VII ... nonas ... ubi ... luna ... Bis septem ... dies ... pascha ...

de cours dans les actes de toutes les espèces, non-seulement en France; mais encore en Angleterre & en Allemagne. Elle n'y fut presque plus d'aucun usage, surtout après les commencemens du XIIIe. Quoiqu'aux deux siècles précédens, elle soit presque la même dans les chartes & les mss; elle est communément plus simple & plus régulière dans ceux-ci. Dans ceux-là les queues & les montans sont plus longs & plus hardis. Plusieurs lettres comme les *b d f h l* &c. sont fort élevées, fleuronnées & ornées d'entrelassemens tant en *(a)* France qu'en (*b*) Allemagne. Dans le ms. 152. de la bibliothèque du Roi nous avons remarqué (*c*) une écriture minuscule capétienne de la France méridionale. Quoique très-serrée & uniforme; elle paroit à double trait fait avec une plume taillée exprès. Les autres sortes de capétiennes sont figurées dans la IXe. subdivision de la planche LVI. qui en ofre quatre genres.

(a) *De re diplom. p.* 423. 425. 427.
(b) *Chronic. Godwic. p.* 245. 263. 279. 307. 327. 345. 390.
(c) *Fol.* 47.

IXe. SUBDIVISION.

I^e^. GENRE.

Le premier s'aproprie la minuscule capétienne commençante ou tenant encore de la caroline. Nous en distinguons cinq espèces, dont voici les caractères distinctifs.

I^e^. *Espèce.*

La première n'admet que de petites distinctions entre ses mots, le point y tient souvent lieu de virgule, & les abréviations y sont fréquentes. Nous en donnons deux exemples dans notre planche. 1°. *Si autem ex lege hereditas, jam non ex promissione. Habrahe autem ex promissione donavit Deus: & quia occurrere poterat audientis cogitacioni, ut quid ergo lex data est, si ex illa non est hereditas, ipse sibi hoc objecit velud interrogans.* Remarquez le changement du *t* en *d*, *velud* pour *velut.* Il est visible que les sept premiers mots sont d'une main diférente de celle qui a écrit la suite de ce passage du IVe. livre de S. Augustin *De doctrinâ Christianâ.* Nous l'avons pris au verso 81. du ms. de S. Germain des Prés 1038. où l'on a recueilli des extraits de ce saint Docteur, après le milieu du Xe. siècle. 2°. *Rothbertum salvere jubent præconia metri.* Ce vers héxamètre est tiré du même manuscrit, à la fin duquel on trouve cinq feuillets contenant divers fragmens sur la Dialectique & la Grammaire. Notre modèle pris au verso 144. est le commencement d'un poëme anonyme sur les règles de la quantité. Nous n'oserions assurer que le Robert, auquel il est adressé, soit le roi de France de ce nom, né à Orleans vers l'an 970. Mais nous ne doutons point que

II PARTIE. SECT IV. CHAP. VI. ART. VIII.

l'écriture de cette pièce ne soit à peu près de son tems.

IIe. Espèce.

La seconde espèce de caractère capétien est serrée, ouverte, inclinée. Le modèle, que nous en avons fait graver, contient ces deux vers de Stace :

Adnixi (a) jaculis & humi posita arma tenentes
Expectant, densaque nemus statione coronant.

(a) *Thebaidos lib.* 2.

Cette minuscule du x. au xie. siècle a été dessinée sur le feuillet 22. du ms. 1170. de la bibliothèque de S. Germain des Prés. Il renferme douze livres des poësies de Stace avec des scholies. Les feuillets colés sur les planches de bois, qui lui servent de couverture, ofrent des écritures cursives mérovingiennes & saxones du viie. siècle. Ce livre *in-fol. minori* vient de la célèbre bibliothèque de Corbie.

IIIe. Espèce.

La troisième espèce de minuscule capétienne commençante est fort distincte, tranchée, aiguë, à longues queues, ouverte, mêlée de quelques lettres cursives & chargée d'abréviations. Le verso 145. du ms. 1038. de la même abbaie nous a donné le modèle figuré sur notre planche. En voici le contenu : *Explicit, usus imperitorum obtinuit ; sed sanctus Ihieronimus dixit secundum regulam verbi, explico, explicas, undè præteritum explicui, non explicii : explicuit liber vel explicuerunt capitula. Nam plico, plicas, facit præteritum plicui, non plicavi.* Les abréviations de *sed*, *vel*, *præteritum*, *imperitorum* sont les plus remarquables. Cette observation d'un Grammairien, où il est dit que l'usage de se servir d'*explicit* a prévalu, quoiqu'il soit propre aux ignorans, est placée à la fin d'un fragment de Dialectique, immédiatement après cette inscription poëtique en lettres capitales rustiques du même tems :

Explicit ampla suum stringens Dialectica pugnum.

La même remarque sur l'*explicit*, qui termine les livres des anciens, se trouve en note marginale dans le ms. 613. de la même bibliothèque, écrit sur la fin du viii. ou au commencement du ixe. siècle.

IVe. Espèce.

La quatrième espèce est d'une écriture capétienne ordinaire, dont les mots ne sont pas toujours séparés. Son modèle, tiré sur le 7e. feuillet du ms. 1170. de la même abbaie, présente ces deux vers du livre 1. de Stace :

Dum cœlum sibi quisque rapit. Sed plurimus auster
Inglomerat noctem & tenebrosa volumina torquet.

Cette écriture minuſcule capétienne eſt du x au xie. ſiècle, ainſi que celle de l'eſpèce ſuivante, qui ſe diſtingue par ſes lettres panchées :

Heu ! dulces (a) *viſure polos ſolemque relictum*
Et virides terras & puros fontibus amnes.

Ce modèle a été pris au 14e. feuillet du même mſ.

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. VI. ART. VIII.

(a) *Thebaid. lib.* 2.

II. Les écritures minuſcules capétiennes ſont répandues dans une multitude de mſſ, ſoit dans le corps, ſoit dans certains feuillets placés au commencement & à la fin, pour ſervir à la relieure. Celles qui ont été les plus communes, conſtituent le ſecond genre de la préſente ſubdiviſion. Nous n'en avons fait repréſenter que trois eſpèces, dont voici les variétés.

Ecriture capétienne ordinaire des x. & xie. ſiècles : mſſ. du Roi 1603. 152 : notes muſicales : mſ. 6. des Blanc-manteaux.

II. GENRE. I^e. Eſpèce.

Dans la première on voit une minuſcule aſſez belle, mais dont les mots ne ſont pas tous ſéparés. Les deux exemples ſinguliers, figurés ſur notre planche, en font la preuve. 1°. *Fortis in bello Jhs (Jeſus) Nave filius. Rompheas jactans civitates corruunt. Stare fecit ſol & luna pariter. Donec triumphum. Sumeret de hoſtibus. Audite verſum. mirum dictum.* Cette écriture du xe. ſiècle fait partie d'une pièce tirée de quelques Euchologes. Elle reſſemble aux proſes ou aux canons des divins offices de l'Egliſe grèque. Il y a beaucoup de ſolécíſmes & peu de fautes d'orthographe. Nous avons découvert cette pièce ſur le dernier feuillet du mſ. mérovingien de l'abbaie de S. Germain des Prés, numeroté 1278. On n'en a pas le commencement, parcequ'il ne ſe trouve point dans d'autres mſſ. Elle contient les éloges des Patriarches & des Prophètes. Le premier regarde Jacob & le dernier Zorobabel. Tous ces Tropaires, comme parlent les Grecs, ſont terminés par *Audite verſum* tout au long ou abrégé ; excepté celui qu'on a tiré & le dernier, où l'on lit *Audite verſum mirum dictum de ſanctorum nominibus inditum.* Suit un (1) titre en petite onciale, dont on faiſoit encore quelque uſage après le milieu du xe. ſiècle. 2°. *Fiat in diebus tuis,* † *per ſignum ſanctae crucis de inimicis tuis liberet te Deus Iſrael, alleluya,*

(1) Le voici : *Verſus de contentione Zabuli cum Averno.* Les trois premiers mots ſont en rouge & le dernier en verd, ainſi que ces mots, qui ſuivent : *Audiat cœlum atque* ; après quoi *cum Averno* eſt en vermillon. Après un verſet il y a un répons ſuivi de ces deux vers en forme de refrein :

Videte principem mortis
Religatum in tormentis.

Les premiers verſets ou tropaires ſont en belles capitales vertes & rouges.

alleluya, alleluya, aius (ἅγιος), *aius, aius, ſanctus, ſanctus, ſanctus, iskyros, Kyrius, aius.* † † † C'eſt ici la fin d'un exorciſme ou conjuration du diable, ou lutin, qui précipite dans l'eau. Il eſt apelé *dœmonicum, dianicum, duciaticum*, c'eſt-à-dire, *ſubmergens, aquaticum.* Outre les trois croix de la fin, il y en a une en marge, & trois au-deſſous de la conjuration, à diférentes diſtances. Cette écriture capétienne du XIe. ſiècle a été deſſinée ſur le 6e. feuillet du mſ. du Roi 1603. apartenant autrefois à l'abbaie de S. Amand. Il contient au commencement & à la fin des morceaux de Miſſels en minuſcule capétienne ordinaire, ajoutés au corps du livre, qui eſt beaucoup plus ancien. Remarquez l'accent aigu ſur le premier *i* du mot *inimicis.*

IIe. Eſpèce.

L'écriture de la ſeconde eſpèce tient beaucoup de la caroline, dont les lettres ſont en batans. Le modèle, que nous en donnons, eſt pris d'un (*a*) feuillet en minuſcule ordinaire, placé vers le milieu d'un mſ. en lombardique. Voici le contenu de notre échantillon : *Et invenietis requiem animabus veſtris : jugum enim meum lene eſt & ſarcina mea levis eſt. Hoc ſabbatum, id eſt, hanc requiem ſcriptura illa ſignificat.* C'eſt S. Auguſtin qui parle ainſi au chapitre ſecond contre Adimante. Un antiquaire attentif ne manquera pas d'obſerver les deux abréviations du verbe *eſt*, dans cette écriture, qu'on peut apeler précurſive de la capétienne.

(a) *Mſ. de Saint Germain* 760. *fol.* 58.

IIIe. Eſpèce.

La troiſième eſpèce eſt négligée & mêlée d'onciale. Son modèle gravé ſur notre planche donne cette époque de l'année de N. S. *Anno ab Incarnatione Domini* DCCCCLV. *Indictione* XIII. Cette date ſe lit au verſo 31. du mſ. 152. de la bibliothèque du Roi. Ce feuillet renferme un fragment de Pomponius Mela, écrit ſur la fin du XIIe. ſiècle, ou le commencement du ſuivant, ſur une écriture minuſcule plus ancienne. Quand on examine de près les mſſ. il n'eſt pas rare d'y découvrir des pièces ſur leſquelles on a récrit d'autres ouvrages. Nous en avons produit pluſieurs exemples.

Minuſcules capétiennes groſſes, avec celles qui tendent au gothique moderne. *IIIe. Genre.*

III. Pour donner une juſte idée des écritures minuſcules capétiennes ; il ne nous reſte plus qu'à décrire celles, qui ſont maſſives & celles qui tendent au gothique des bas ſiècles. Les premières forment un troiſième genre, que nous avons réduit à deux eſpèces.

I^e. Espèce.

La première est d'une écriture minuscule massive, à sommets aigus & obliques & bien distincte. Un feuillet introduit par le relieur au commencement du ms. mérovingien 1278. de l'abbaie de S. Germain des Prés, nous a donné le modèle suivant : *Deus, qui famulum tuum à sæculi vanitate conversum ad supernæ vocationis accendis amorem ; pectori illius purificando illabere, & gratiam, qua in te perseveret infunde.* Dans cette prière, où l'on demande à Dieu la grace de la perséverance pour celui qui a renoncé à la vanité du monde, le singulier est changé en plurier par des additions interlinéaires de la main de l'écrivain. Le caractère est du XI. au XIIe. siècle.

IIe. Espèce.

Une écriture du même tems, un peu tortue, aiguë, à jambages pointus, & chargée d'abréviations & de notes de musique, distingue la seconde espèce de minuscule massive capétienne. L'exemple figuré sur notre planche LVI. présente ces paroles ordinaires de la préface de la Messe : *Verè dignum æquum & salutare nos tibi semper & ubique gratias agere, Domine sancte Pater omnipotens.* On a écrit ceci après coup à la marge du 87e. feuillet du Sacramentaire dit de S. Eloi, & numeroté 165. dans la bibliothèque de S. Germain des Prés. Les deux premières lettres de notre modèle sont deux sigles conjoints, qui signifient *Verè dignum.* Le D est traversé d'une ligne, qui forme une croix & marque l'abréviation. Ces deux lettres sont en rouge & la suite en verd, la seconde ligne en rouge, la troisième en verd, & la quatrième en rouge. Il est très-fréquent dans ce beau ms. du IXe. siècle, que les lignes soient alternativement rouges & vertes. Quant aux notes musicales ; elles sont plus anciennes dans les mss. que les XI. & XIIe. siècles. On en trouve dans le Sacramentaire de Corbie, écrit au XIe. par ordre de Ratolde, abbé de ce célèbre monastère. On peut voir la figure de ces notes antiques dans l'hymne de la Passion, publiée par (*a*) D. Hugue Menard, & dans le beau Lexicon diplomatique de M. Walter, imprimé à Gottingen en 1747. D. Mabillon a (1) remarqué,

(a) *Not. in lib. Sacrament. S. Greg. p.* 78.

(1) *Iisdem* (b) *temporibus* (*scilicet anno* 986.) *inquit chronographus Corbeiensis, inceptus est novus modus canendi in illo monasterio per flexuras & notas, per regulas & spatia distinctas, cum nullæ antea extarent in libris antiphonariorum & gradualium ejus loci. Ejusmodi notas ac flexuras, sed absque lineolis exhibet prædictus Ratoldi codex ex quo Menardus.... ectypum excudi curavit. Eædem notæ*

(b) *Annal. Bened. t.* 4. *p.* 36.

& plusieurs savans d'après lui, que ces notes musicales dans la plûpart des mss. ne sont autre chose que les lettres des alphabets grec & latin, mises en divers sens, tronquées & abrégées, comme celles de la plûpart des notes de Tiron.

IVe. Genre. Les écritures minuscules tendant au gothique moderne, constituent le quatrième genre des capétiennes. Il est composé de trois espèces.

Ie. Espèce. Les lettres de la première commencent à devenir pointues, anguleuses, serrées & tirent par conséquent sur le gothique. C'est ce qu'il est aisé de remarquer dans ces trois vers de Stace, gravés sur notre planche, pour servir de modèle :

Paulatim (a) *unde dolor letique animosa voluntas*
Amovet, ac tacitè ferrum inter verba reponit.
Ducitur admisso qualis consorte laborum.

Cette écriture du XI. ou XIIe. siècle a été substituée à une minuscule plus ancienne dans le ms. de S. Germain des Prés 1170. fol. 94. col. 2. Les lettres surtout le *D*, l'*f* & l'*s* y dégénèrent sensiblement.

IIe. Espèce. L'écriture minuscule capétienne de la seconde espèce est remplie d'angles, de pointes & d'abréviations, les queues & les montans de ses lettres ont peu d'étendue, & l'ę avec cedille y est employé au lieu de l'*ae* ou de l'*æ*. Le modèle, que nous en avons fait graver, présente ce texte : *Sine caritate enim omne quodcumque facimus, nichil nobis prodest. Vacuum & inane expendimus studium, si non habemus caritatem, quæ est Deus. Regnat autem carnalis cupiditas, ubi non est Dei caritas.* Ce texte important est tiré du fol. verso 2. du ms. 6. de la bibliothèque des Blancs-manteaux, écrit vers les commencemens du XIIe. siècle. C'est un petit *in*-4°. contenant le livre des Etincelles, *liber Scintillarum.* L'auteur (*b*) de cet

(a) *Thebaid. lib. 9.*

(b) *Hist. litter. de la France tom. 3. p. 654.*

(c) *Canis. tom. 5. p. 739.*

habentur in codice Sacramentorum Eligiano .... In aliis antiquioribus libris pro notis musicis ponuntur alphabeti litteræ, quarum usum ac significationem Notkerus balbulus, cuidam (c) *amico scilicet Lantberto explicavit. Guido Aretinus artem illustravit, claves & lineolas majoris facilitatis causâ adjecit.* Selon M. Burette, les notes de l'ancienne musique, étoient les lettres de l'alphabet grec, entières ou mutilées, simples, doublées ou alongées ; & dans ces divers états tournées en divers sens. On peut voir les modèles qu'en a donné le savant Academicien dans les Mémoires de l'Academie royale des Inscriptions & Belles-lettres. Nous ne savons pas s'il a eu connoissance d'un traité de musique écrit à Corbie au IX. ou Xe. siècle & renfermé dans le ms. 964. de l'abbaie de S. Germain des Prés. On l'atribue à Boëce dans une note écrite il y a plus de 120. ans.

excellent

excellent recueil des plus belles ſentences des Ss. Pères eſt Défenſeur, moine de (1) Ligugé près Poitiers, qui fleuriſſoit à la fin du VII. ou au commencement du VIIIe. ſiècle. Ce mſ. n'a été connu ni de D. Rivet, ni (a) de D. Mabillon, qui d'ailleurs ont parlé fort avantageuſement de l'ouvrage devenu très-rare, quoiqu'il ait été imprimé.

(a) *Annal. Bened. t. 2. p. 92. & 704.*

IIIe. Eſpèce.

La dernière eſpèce de minuſcule capétienne tirant ſur le gothique eſt fort menue, anguleuſe & confuſe. Nous en avons trouvé un exemple dans la note ſuivante : *Hoc Pſalterium Anglicum eſt, ut ipſa littera manifeſtat. Pſalmus Dd* (*David*) *in prima ſabbati, nempe : Dei virtus mihi cuſtos eſto benignus.* Cette note du X. au XIe. ſiècle ſe lit à la page 143. du mſ. 29. de l'abbaie de S. Ouen, dont le texte eſt en écriture anglo-ſaxone du VIIIe. ſiècle au plus tard. Ce mſ. dont nous avons ſouvent parlé, renferme & l'ancien Pſeautier gallican & le Pſeautier traduit ſur l'hébreu par S. Jerôme.

§. II.

Ecriture minuſcule gothique moderne des mſſ : explication de la dernière ſubdiviſion renfermée dans la planche LVI.

Quelle eſt l'écriture minuſcule gothique recente ? Etat des mſſ. écrits ſur le papier de chiffes : lettres gothiques longues employées par les ſeigneurs qui ſavoient écrire : Ecriture financière née du gothique.

I. Le caractère, auquel on donne le nom de gothique à cauſe de ſes traits biſarres & de ſa laideur, pouroit être apelé Ludovicien ; parceque ce fut principalement ſous le règne de Louis IX. qu'il contracta cette forme, qui ſemble en faire une écriture diférente de la latine ; quoiqu'il en tire ſon origine, de la manière, que nous avons expliquée dans notre (b) ſecond tome. Dès la fin du XIIe. ſiècle juſque vers le commencement du XVIe. notre minuſcule alla preſque toujours en dépériſſant. Les plus barbares des VI. VII. & VIIIe. ſiècles n'ont jamais été ſi monſtrueuſes. Celles-ci ne paroiſſent plus indéchifrables, que parcequ'on eſt moins familiariſé avec elles, ou qu'elles ſe trouvent ordinairement plus maltraitées par une ſuite néceſſaire de leur antiquité. Il n'y a point de ſiècle, où les variations dans les écritures des mſſ. & des chartes ſoient plus fréquentes & plus remarquables qu'au XIIIe. Ce ſont comme autant de nouvelles ſortes d'écriture, qui vont toujours

(b) *Pag. 658. & ſuiv.*

(1) C'eſt le plus ancien monaſtère de France. S. Martin y avoit été moine. Les PP. Jeſuites poſſèdent les revenus de ce vénérable ſanctuaire, détruit comme tant d'autres, par le malheur des tems.

(a) *Veron. illustr. col.* 334.

de mal en pis, jufqu'à ce que le renouvellement des lettres ait reveillé le goût des beaux caractères. La vraie caufe du dépériffement de l'écriture minufcule; c'eft, dit (*a*) M. Maffei, que la curfive étant venue à manquer dans les derniers fiècles, on lui fubftitua la première avec les abréviations des fcholaftiques & des praticiens. Ces abréviations trop multipliées, & la bifarerie des caractères, l'ont rendue plus défagréable & plus dificile à lire, que ne l'étoit la curfive ancienne, dont la figure étoit fixe, régulière & uniforme. Il eft pourtant vrai de dire que la minufcule n'a jamais été totalement fubftituée à la curfive; quoiqu'en certains actes on ait fait feulement ufage de cette dernière. Du refte l'une difère peu de l'autre pour le mauvais goût, depuis S. Louis jufqu'à François I.

En général le gothique récent eft fufceptible de tant de variétés, qu'il faudroit entreprendre un ouvrage immenfe; fi l'on vouloit tout épuifer. D'ailleurs la matière a été fufifamment traitée dans le chapitre XI. article III. du fecond tome, furtout par raport à l'origine & à la forme du gothique lapidaire & métallique. Il fufit donc ici de le faire conoitre comme écriture ufuelle & ordinaire des mff. du bas age. La plûpart de ceux des XIV. & XVe. fiècles font miférables. Sans parler de l'encre pâle & jaunâtre, qu'on y emploie; l'écriture en eft ferrée, compliquée, hériffée d'angles, de pans, de pointes, & de crochets non moins ridicules qu'inutiles. La ceffation prefque totale des études & des copiftes dans les monaftères, où l'on n'entendoit rien aux queftions embarraffées & aux vaines fubtilités, que les Scholaftiques avoient mifes à la mode; les abréviations arbitraires & inintelligibles de ceux-ci, l'invention du papier de chife au (1) XIIIe. fiècle, le mauvais goût, qui regnoit alors; tout cela a été caufe qu'il ne nous refte de ces tems barbares qu'une multitude de mff. horriblement (2) laids. On

(b) *Acta erudit. menfis Mart.* 1718.
(c) *Journ. étranger Novem.* 1756. *p.* 40. 41.
(d) *Chronic. Godwic. p.* 62. 63.

(1) Les livres écrits fur le papier fait avec du linge avant le XIVe. fiècle font rares; mais il ne s'enfuit pas de cette rareté qu'il n'en exifte aucun. On en a d'arabes écrits fur ce papier (*b*) long-tems avant cette époque. M. Peftel, profeffeur dans l'Univerfité de Rinteln poffède (*c*) » deux *documens* écrits fur du papier de » cette efpèce, confervés avec leurs fceaux; » l'un daté de 1239. eft figné d'Adolphe, » comte de Schaumbourg, l'autre de 1320. » a été écrit fur les frontières d'Alle» magne. « L'Academie de Goettingue a vérifié l'authenticité de ces monumens. Le P. Bohuflas Balbin, dans fon hiftoire de Bohème dit qu'on trouve dans les bibliothèques quantité de livres écrits fur le papier de chifons avant l'an 1340.

(2) *Difparuit* (d) *nimirum antiqui decor atramenti, & pro eo pallidus & fubflavus*

s'apliqua cependant toujours à mieux écrire la Bible & les livres de piété. L'or & les couleurs n'y furent point épargnés; mais le caractère est toujours le gothique & les lettrines y sont carées, tremblantes, écrasées, inégales, & d'un goût tout-à-fait bisare.

La dificulté de lire & de peindre le gothique fut une des causes de l'ignorance prodigieuse de la Noblesse de ces tems-là, où les plus grands Seigneurs pour la plûpart ne savoient ni (1) lire ni écrire. Ceux qui étoient assez habiles pour signer leur nom, le faisoient en lettres (2) alongées, qui prouvoient leur peu d'exercice dans l'art d'écrire. Le gothique ne fut point l'écriture particulière d'une seule nation; mais de toute l'Europe. Si *les (a) Italiens n'en ont jamais voulu faire usage* dans leurs imprimeries; ils s'en servirent dans leurs mss. & leurs actes; & les bulles des Papes l'ont retenu jusqu'à présent. Tous les états d'Europe, à l'exception de ceux du Nord & d'Allemagne, qui tiennent encore à leurs mauvais caractères gothiques, sont revenus au romain, *dont (b) le fond se retrouve*

(a) *Spectacle de la natur. t. 7. p. 198.*

(b) *Ibid. p. 199.*

aliquando color in nonnullis codicibus reperitur. Ingens præterea litterarum sibi connexarum involutarumque chaos, quod ingentes sine numero abreviaturæ in immensum auxerunt. Reperta ibidem (sæculo XIV.) charta linea, decori antiquarum litterarum minus apta, quæ omnia effecerunt, ut plurimi, scholastici præsertim, ex barbaro hoc sæculo prodeuntes codices fædi magis ac turpes, quàm decori, miram pariant confusionem & in legendo dificilem admodum lectionem reddant lectori. Les savans ayant été partagés jusqu'à présent sur l'antiquité du papier de chifons; il n'est pas surprenant que l'abbé de Godwic en ait retardé l'invention jusqu'au XIVe. siècle.

(1) M. de la Curne de S. Palaie (*c*) observe que les plaintes du poëte Eustache Deschamps contre le mépris que les Nobles faisoient du savoir, étoient bien fondées. » On voit dans ces tems-là, dit » le savant Academicien, un gouverneur » de place assez ignorant, pour être » obligé de se faire lire un ordre impor» tant; & du Guesclin, le premier homme » de l'état & de son siècle, n'en savoit » pas davantage. Etant assiégé dans Ren» nes & recevant un héraut de la part » du duc de Lancastre, qui lui aportoit » un saufconduit, pour venir parler à ce » Prince; il (*d*) prit le saufconduit & le » bailla à lire; *car riens ne savoit de* » *lettres, ne onques n'avoit trouvé maître* » *de qui il se laissast doctriner; mais les* » *vouloit toujours ferir & fraper.* « On a cependant une lettre originale signée *Bertrand du Guesclin.* Mais elle peut avoir été écrite & signée par un secretaire.

(2) Ces lettres gothiques longues étoient encore en vogue sur le déclin du XVIe. siècle. Il en est fait mention dans les *Contes d'Eutrapel*, revus & augmentés par le seigneur de la Herissaye, gentilhomme Bréton, à Anvers 1587. » Dans » une lettre adressante au juge, dit (*e*) » l'auteur, Brusquet y changea & l'adresse » & le langage, contrefaisant le seing » de monsieur le Maistre; qui étoit aisé » à faire, pour être lettres longues & » gothiques; afin, dit Erasme se mo» quant aussi, que la Noblesse usant de » tels longs caractères, soit veue ignorer » les lettres & disciplines, comme chose » non à elle convenable. «

(c) *Mém. de l'Acad. des Inscript. tom. 20. p. 835.*

(d) *Hist. de du Guesclin, édit. de Menard p. 34.*

(e) *Pag. 494.*

dans tous les ages, quoiqu'avec des variétés plus ou moins grandes. L'écriture (1) ronde ou financière, dont on se sert encore en France dans plusieurs bureaux, est un changement & un reste du gothique minuscule, dont on n'a jamais pu se défaire totalement; quoique beaucoup plus dificile à peindre, & moins lisible, que notre minuscule ordinaire.

Gothique minuscule tout pur : mss. des Blancs-manteaux : Vies des Saints.

II. Les monumens de l'écriture minuscule gothique, sont en si grand nombre, que nous ne serions pas embarassés d'en donner assez d'exemples, pour remplir un très-grand nombre de planches. La seule bibliothèque de Notre-Dame des Blancs-manteaux nous a fourni une suite de mss. depuis le règne du gothique jusqu'à sa fin. Les modèles de ce caractère sont renfermés dans la dixième & dernière subdivision des écritures minuscules. Les gothiques pures & sans mêlange constituent un premier genre, dont voici les espèces.

Xe. SUBDIVISION.

Ie. *Genre.*

Ie. *Espèce.*

La première est haute, roide, hérissée d'angles & de pointes, & en fait de gothique minuscule, nous ne conoissons rien de plus achevé. Le modèle, que nous en donnons dans notre planche LVI. ne consiste qu'en cette phrase : *Honneur & service à Dieu.* Cet exemple est tiré de L'*art & la science de la vraie proportion des lettres*, par Geoffroi Tori, A Paris 1549. On voit combien ce caractère est désagréable, » faute (*a*) » d'ajouter à la ligne pleine & à la ligne tranchante, celle » qu'on apèle mixte, pour adoucir le passage de l'une à l'autre » par un arondissement gracieux. C'est cependant cette écriture qui a eu vogue dans les livres d'église depuis S. Louis jusqu'à Henri IV.

(a) *Le Spectacle de la nature t. 7. p. 198.*

IIe. *Espèce.*

La deuxième espèce de minuscule gothique sans mêlange, est conjointe dans plusieurs de ses lettres, massive, également surchargée de bosses, d'angles, de pointes, & d'abréviations arbitraires. L'exemple figuré sur notre planche porte : *Incipit*

(b) *Tom. 1. p. 75.*

(1) M. Bourguet, dont le ms. est à la bibliothèque du Roi, nous aprend que (*b*) le premier livre imprimé en écriture financière ou lettres rondes, comme on les apèle, fut l'ouvrage intitulé : *Philippi Galtheri poetæ Alexandreidos libri decem, nunc primùm in Galliâ, gallicisque caracteribus editi. Lugduni excudebat Robertus. Granson typis propriis Mill. V. LVIII. ex authoritate Regiâ.* Le privilège du Roi, donné à S. Germain en Laye le 26e. jour de Décembre l'an de grace 1557. porte ceci : » Il ha pleu au » Roi notre Sire de donner privilège & » permission à Robert Granson d'imprimer ce présent livre de sa lettre françoise d'art de main. M. Bourguet remarque que cette invention n'eut cours que jusqu'au commencement du XVIIe. siècle.

collectarium temporale ad usum fratrum Guillermitarum Parisiensium : scriptum a fratre Petro Courcé Religioso professo in predictorum fratrum conventum, anno 1587. C'est le titre du ms. 3. de la bibliothèque du monastère des Blancs-manteaux. On voit par cette écriture peinte en rouge que les accens sur les *i* perséveroient encore sur le déclin du XVIe. siècle ; quoiqu'on eût commencé vers la fin du XIVe. à y mettre des points, dont les exemples sont néanmoins assez rares.

IIIe. Espèce.

Une écriture massive, dont les lettres sont anguleuses, à pointes vives & à déliés très-fins, distingue la troisième espèce de gothique pur. Le même ms. nous en a fourni le modèle suivant :

Post veris equinoctium,
Quere plenilunium,
Et sequenti Dominicâ
Sacrum celebra Pascha.

Dans cette minuscule gothique on se sert de l'*e* simple, où l'*æ* & l'ę avec cedille étoient ordinairement mis avant le XIIe. siècle. Les modèles suivans font voir que l'usage moderne avoit prévalu.

IVe. Espèce.

La quatrième espèce de gothique minuscule tout pur est serrée, massive, brisée, à pointes vives & à angles correspondans. L'exemple, que nous en avons fait représenter dans notre planche, renferme ce texte du prophète Nahum : *Quia (a) sicut spine invicem complectuntur, sic convivium pariter potantium.* Ce gothique minuscule du XVe. siècle a été dessiné sur le ms. 1. du monastère des Blancs-manteaux. C'est un *in-folio* en beau velin, contenant les douze petits Prophètes avec la glose.

(a) *Nahum.* 1. 10.

V^e^. Espèce.

Le pur gothique minuscule de la cinquième espèce, est négligé, haut, serré & peu régulier. Le modèle, que nous en ofrons, renferme ce verset du prophète Michée : *Venite (b) ascendamus ad montem Domini & ad domum Dei Jacob.* Ce texte est tiré du même ms. écrit au XVe. siècle & à la fin duquel on lit : *Anno Dñi m°. quingentesimo secundo, die Julii mensis vicesima prima, Maxentius Fabri me donavit librarie conventus Alborum mantellorum Parisius.*

(b) *Mich.* 4. 2.

VIe. Espèce.

Une écriture haute, pressée, à brisures adoucies & courbée, caractérise la sixième espèce de gothique, dont le modèle,

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. VI. ART. VIII.

gravé sur notre planche, contient ces paroles du Prophète Osée : *Non* (*a*) *est enim veritas, & non est misericordia & non est scientia Domini in terra*. Ce texte est tiré du même manuscrit. L'abréviation d'*&* est à remarquer.

(a) *Osée* 4. 1.

*VII*e. *Espèce.* De petites lettres serrées & fort aiguës distinguent la septième espèce de pur gothique minuscule, dont voici le modèle : *Mittit Deus in eos qui terrena sapiunt famem* (*ad*) *audiendum verbum Dei ; quoniam propter peccata populi deficit doctrina in Ecclesiis*. Le même ms. nous a fourni ce texte de la glose sur le verset 11. du huitième chapitre du prophète Amos.

*VIII*e. *Espèce.* La huitième espèce de gothique pur est petite, confuse, massive & fermée dans ses *m*. Nous en avons trouvé le modèle dans le même ms. C'est cette glose sur le second verset du premier chapitre de la prophétie d'Osée : *Sed neque Dominus rem turpem precepit, neque propheta obediendo peccavit ; sed pocius fornicariam ad pudicitiam revocavit*. Remarquez le *c* mis pour le *t* & les abréviations de *sed*.

*IX*e. *Espèce.* Le gothique minuscule régulierement brisé constitue la neuvième espèce du premier genre. L'exemple, que nous en avons fait graver, contient ces versets 4. 5. du dixième chapitre de Job : *Numquid oculi carnei sunt tibi, aut sicut videt homo & tu videbis ? Numquid sicut dies hominis* (*dies tui ?*) Ce texte est tiré du mss. 2. de la bibliothèque des Blancs-manteaux. C'est un breviaire en velin, écrit au XIVe. siècle. La fête de la dédicace de Notre-Dame de Verdun, marquée le XI. Novembre & les fêtes des Ss. Vanne, Pulchron, Paul, Airri, évêques de Verdun, ne laissent aucun lieu de douter que ce ne soit le breviaire de cette église. L'ofice de la Fête-Dieu & celui de la Conception de la sainte Vierge y ont été ajoutés par une main plus recente. Autant le premier est beau & solide ; autant le second est mal fait & rempli de pieuses fables, selon le goût de ces tems d'ignorance.

*X*e. *Espèce.* La dernière espèce de gothique pur minuscule tire sur l'écriture cursive. Notre planche en ofre un modèle, dont voici la lecture : *Explicit prima pars auree legende, edita a venerabili magistro Jacobo, ordinis Predicatorum, qui fuit nacione Januensi. Iste liber est fratrum Heremitarum sancti Guillelmi Parisius in vico, qui dicitur le Parceminerie,* (*la Parcheminerie*) *Domino famulantium*. Ce modèle est tiré du mss. 3.

du même monastère des Blancs-manteaux, écrit au xve. siècle. C'est un *in-folio* en papier de chifes, qui contient la première partie de la *Legende d'or*, composée sur la fin du xiiie. siècle par Jaques de Varase ou de *Voragine*, Dominicain & archevêque de Gènes l'an 1292. Ce recueil des Vies des Saints est un tissu de fables & d'étymologies ridicules. » Ce que » l'on (*a*) apèle la légende dorée, dit Vivès, est une chose » bien indigne des Saints & de tout homme chrétien. Je ne » sai pourquoi on l'apèle d'*or*, écrite comme elle est par un » homme, qui ne pouvoit avoir qu'*une bouche de fer* & qu'*un* » *cœur de plomb*. « C'est principalement de cette mauvaise légende que les critiques modernes & surtout les Protestans, ont pris occasion de décrier en général les anciennes Vies des Saints, sans considérer que les Recueils des Bollandistes, de D. Mabillon & de D. Ruinart en renferment une multitude d'excellentes. Qu'on prenne la peine de lire ces pièces, on y trouvera nos dogmes, l'ancienne discipline & l'histoire eclésiastique & civile, avec une suite de miracles, que Dieu a opérés dans chaque siècle, pour le soutien & la consolation de son Eglise.

(a) *Baillet Disc. sur l'hist. de la Vie des Saints n. XXXII.*

Minuscule gothique mêlée de renouvellée & de financière : Breviaire de Paris du xive. siècle : ms. de S. Victor.

III. L'écriture minuscule gothique est souvent mêlée de caractères capétiens, renouvellés & financiers, c'est-à-dire, un peu adoucis. Nous en avons formé le second genre de la dixième subdivision, qui termine notre 56e. planche. Ce genre comprend les sept espèces suivantes.

IIe. Genre.

I^e^. Espèce.

La première est grosse, claire, distincte, anguleuse & concave. Notre planche en ofre deux exemples. 1°. *Egressus* (*b*) *est Dominus Jhesus cum discipulis suis trans torrentem Cedron, ubi erat ortus* (*hortus*), *in quem* (*introivit ipse.*) Ce texte de l'Evangile de S. Jean est tiré du ms. 4. de la bibliothèque des Blancs-manteaux. C'est un livre de prières ou des Heures manuscrites du xv. ou xvie. siècle, dont les belles enluminures font tout le mérite. 2°. *Tu* (*c*) *exurgens, Domine, misereberis Syon, quia tempus miserendi ejus, quia venit tempus.* Cette prière du Psalmiste, qui demande & annonce le tems des miséricordes du Seigneur sur son peuple, est tirée du même ms.

(b) *Joan.* 18. 1.

(c) *Psalm.* 101. 14.

IIe. Espèce.

La seconde espèce est médiocre & terminée en bases obliques. Voici son modèle gravé sur notre planche : *Da nobis & velle & posse quod precipis, ut in populo ad eternitatem*

vocato una sit fides mentium & pietas actionum. Per Dominum. Cette excellente prière est tirée d'un bréviaire de Paris, en beau velin, écrit au XIVe. siècle & conservé dans la bibliothèque des Blancs-manteaux.

IIIe. Espèce. La troisième espèce est mêlée de lettres capétiennes. L'exemple que nous en avons fait graver est emprunté de la Diplomatique de (a) D. Mabillon. En voici le contenu : *Hanc bibliothecam dedit ecclesie sancti Victoris Parisiensis Blancha illustris Regina Francie, mater (sancti) Regis Luduvici.* C'est ici une partie de la note écrite dans la Bible, que la Reine Blanche de Castille, donna à la célèbre abbaie de S. Victor de Paris. Le titre de *Saint* donné à Louis IX. est en interligne & peut avoir été ajouté après coup. La note n'en est pas moins du XIIIe. siècle. L'*e* simple y tient lieu de la diphtongue *æ* & l'*u* est mis pour l'*o*. Remarquez que la sainte Bible porte le nom de Bibliothèque.

(a) *Pag.* 371. *tab. XIV. n.* 4.

IVe. Espèce. La quatrième espèce de minuscule gothique est mêlée de renouvellée, petite & un peu ronde. Le ms. 2. des Blancs-manteaux nous en a donné les modèles suivans. 1°. *Hic incipit officium nove sollempnitatis Corporis Christi ad vesperas, super Psalmos antiphona.* Cette écriture d'une main postérieure paroit être du XVe. siècle. 2°. *Esto jam securus de premio, quod mox deposito honere (onere) carnis, illius addendus eris collegio, qui te fecit (victorem in penis.)* Ce verset de l'ofice de S. Vincent est tiré du bréviaire de Verdun, mais écrit d'une main au moins de la fin du XIVe. siècle.

V^e. Espèce. L'écriture minuscule gothique de la cinquième espèce du second genre est petite, serrée, aiguë & peu droite. L'exemple, que nous en ofrons, renferme ces belles paroles de Mardochée, qui reconoit que persone ne peut résister à la volonté de Dieu : *Domine (b) rex omnipotens, in dicione tua cuncta sunt posita, & non est qui possit resistere voluntati tue. Libera...* Ce modèle du même tems a été tiré du même ms.

(b) *Esther* 13. 9.

VIe. Espèce. La sixième espèce est serrée, brisée & un peu haute ; comme l'on voit dans notre modèle, qui renferme cette sentence de S. Grégoire le Grand : *Nec habet aliquid viriditatis ramus boni operis ; si non maneat in radice caritatis.* Ces paroles sont tirées de l'ancien bréviaire ms. de l'église de Paris, déja cité.

VIIe. Espèce. La dernière espèce de gothique tirant sur la minuscule ordinaire,

ordinaire, n'eſt qu'à demi-ſerrée. Le modèle, que nous en donnons à la fin de notre planche LVI. contient ce dyſtique :

Poſt nonas Martis, ubi primùm luna notatur,
Bis ſeptem numerate dies, ut Paſcha ſequatur.

Ces deux vers ſont écrits en rouge dans le calendrier placé à la tête du même bréviaire de Paris.

CHAPITRE VII.

Ecritures curſives romaines, gallicanes, mérovingiennes, lombardiques, carolines, Wiſigothiques, ſaxones : leur exiſtence & leur vérité prouvées par divers moyens & principalement par les anciens mſſ: VI[e]. Diviſion des écritures latines de la ſeconde claſſe.

LEs écritures courantes ou curſives des anciens ſont celles que nous apelons aujourdui uſuelles, expéditives, coulées. Mais il faut obſerver, ſurtout à l'égard des plus vieilles, qu'autre eſt ſouvent la figure de leurs lettres, lorſqu'elles ſont iſolées & détachées de leurs voiſines ; autre lorſqu'elles ſont liées avec elles du côté droit ; autre lorſqu'elles le ſont du côté gauche ; autre enfin, lorſqu'elles ſont jointes à la fois avec les caractères qui les précèdent & qui les ſuivent. Ces liaiſons de lettres, qui reviennent perpétuellement dans l'écriture curſive, lui ont fait donner le nom de liée par les anciens, pour la diſtinguer de la minuſcule, dont les caractères ſont ordinairement détachés. La dificulté de déchifrer la curſive antique a jetté les gens de lettres dans beaucoup (1) de mépriſes

(1) Dans les écritures curſives antérieures à Charlemagne, les mots ne ſont pas ordinairement ſéparés & les lettres ſont le plus ſouvent conjointes, liées & enchaînées les unes dans les autres. De-là nait la dificulté de diſtinguer la figure des caractères, & de bien lire les mſſ. & les diplomes en curſive. Tantôt on s'égare en prenant une lettre pour une autre. C'eſt ainſi qu'on a lu autrefois dans Varron *inceptis rebus* pour *incertis* ; à cauſe (a) de la reſſemblance du *p* & de l'*r* dans l'écriture lombardique & ſaxone. Tantôt on tombe dans des bevues de conſéquence, quand on ſépare des lettres qui doivent être unies, & l'on en unit qui doivent être ſéparées. Par exemple dans la loi 1. du code §. 33. *ff. de poſ.* on a lu, *Si pecuniam ſervus apud me depoſuit, ita ut Domino pro libertate ejuſdem.* Ces paroles qui ſe liſent en pluſieurs éditions n'ont aucun ſens ; mais elles deviennent intelligibles en ſéparant les mots *ejus*, *dem*. Dans la 5[e]. loi au cod.

(a) *De re diplom.* pag. 49.

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. VII.

& d'erreurs. Les uns en grand nombre ont cru qu'elle avoit

Théodosien de *cur aut*, on a fait *cura ut.* D. Mabillon (*a*) avoue avec cette humilité & cette modestie, qui l'ont rendu si respectable, que dans un diplome original acordé à l'abbaie de S. Denis par Clotaire III. au lieu de lire *basileca*, il avoit lu *Abôas Ileca* : ce qui auroit rendu la pièce plus que suspecte ; puisque l'abbé *Ileca* est un être de raison. En combien d'autres méprises, ne sont pas tombés, je ne dis pas les copistes vulgaires, mais les hommes les plus savans ? Nous en avons donné (*b*) ailleurs quelques exemples : En voici encore plusieurs autres assez remarquables.

Le mf. de la chronique de Tournus, composée par Falcon moine de cette ancienne abbaie, porte que l'abbé Gautier la gouverna *bis quater annis* ; le P. Chifflet (*c*) a lu *quaternis annis.* Il retranche tout d'un coup dix années du gouvernement de l'abbé Aimin, en lisant *octo*, où la chronique porte, *post XVIII. sui regiminis annos.* Dans une charte de Louis le Débonaire de l'an 839. au lieu de *Meginarius notarius*, le même auteur a lu, *Ego Mercharius notarius.* Il a défiguré les noms de deux autres notaires de Charle le Chauve ; lorsque dans les Preuves de son histoire de Tournus, il a lu *Hermin major* & *Aramboldus*, pour *Herminmaris* & *Erkambaldus.* Cependant on ne peut nier que ce savant Jesuite ne fût fort versé dans la conoissance des mss. & des anciens titres. D. Mabillon (*d*) lui-même & M. Ducange lisent plusieurs fois dans la fameuse charte de pleine sécurité, *quod collicti*, où il y a *quondam collicti*, ou comme l'on voit dans (*e*) Gruter *collicii.* Ainsi apeloit-on les soldats vétérans, chez les Romains ; si l'on en croit M. Masféi ; mais dans l'inscription qu'il cite, Collicius est un nom propre suivi de l'épithète *veteranus.* Le même P. Mabillon (*f*) lit encore, *primi numeri Fel. Theo.* où il faloit lire, *Primicerius numeri Felicum* ; & un peu après, *Theudosiacus*, où il devoit lire, *Theodosianorum. Nella notizia orientale*, dit (*g*) M. Masféi, *tra gli Ajuti palatini si hanno i Felici Onoriani, e tre carpi di Theodosiani.* Le même savant Italien relève (*h*) encore Dom Bernard de Montfaucon, qui ne lit & n'explique de ces mots, *P. C. Basilii v. c. anno XG.* que *anno Christi.* Il falloit lire, *Post consulatum Basilii, viri clarissimi, anno decimo sexto.* Par une suite de cette méprise, D. Bernard (i) déclare le diplome en papier d'Egypte, qui porte cette date, du huit ou neuvième siècle & le croit écrit en caractères lombardiques ; quoique cette pièce soit plus ancienne de dix ans que l'irruption des Lombards en Italie. En 1682. on parla beaucoup d'une prétendue découverte faite par le P. Menestrier Jesuite, touchant le véritable nom de la femme du Roi Henri I. Cet habile antiquaire découvrit » le tombeau (*k*) de cette Princesse dans » l'église de l'abbaie de Villiers de l'or- » dre de Citeaux en Gatinois, à une lieue » d'Estampes. C'est une tombe plate, » dont les extrémités sont rompues. La » figure de cette Reine y est gravée, » ayant sur sa tête une couronne à la ma- » nière des bonnets, que l'on donne aux » Electeurs. » Il y a un retour en demi-cercle, où le P. Jesuite a lu : *Hic jacet domina Agnes uxor quondam Henrici Regis.* Il passe aujourdui pour constant que cette épitaphe a été mal lue, & que le véritable nom de la Princesse étoit Anne. Les copistes du cartulaire (*l*) des Seigneurs de Mergueil ayant pris la lettre initiale B. pour une R. ont lu *Raymundus* au lieu de *Bernardus*, & ont atribué mal-à-propos à Raymond II. comte de Mergueil divers actes de Bernard son fils, qui vivoit en 1125. Enfin George Eckhart (*m*) soutient que D. Martène ayant pris le mot *Namuchum*, qui signifie *Namur*, pour le nom d'un Réferendaire ; a mal lu cette date d'un diplome de Clovis III : *Data quod fecit mense Junio XXV. anno secundo regni nostri. Namucho recognovi.* Le dernier mot est de trop. *Ubi miror*, dit le docte Allemand, *Martenium verbum* recognovi *addidisse, tanquam* Namucho *Referendarius fuisset, cum tamen* Namuchum *locus sit, hodiè* Namurchum *dictus & munimentis suis celebris. Omninò itaque illud* recognovi *delendum est.* Dom Bouquet a heureusement reparé cette faute dans son (*n*)

(a) *Ibid. p.* 57.
(b) *Tom.* 2. *p.* 415.
(c) *Marten. voyag. litter.* 1. *part. p.* 230. 231.
(d) *supplem. p.* 91.
(e) *Pag.* 1005. *Inscript.* 5.
(f) *Supplem. p.* 89.
(g) *Istor. diplom. p.* 170.
(h) *Ibid. p.* 112.
(i) *Diarium Ital. c.* 4.
(k) *Journal du* 22. *Juin* 1682.
(l) *Hist. de Langued. t.* 2. *p.* 614. *col.* 2.
(m) *Comment. de rebus Franc. orient. t.* 1. *p.* 302.
(n) *Tom.* 4. *p.* 670.

été inventée par les Barbares : les autres en ont nié l'existence & attaqué la vérité par la seule comparaison, qu'ils en ont fait avec les écritures des inscriptions & des plus beaux mss. L'illusion est des plus grossières. En éfet les notaires & la plûpart des gens d'afaires & de pratique se servent encore aujourdui d'une écriture, qui n'est lisible qu'à ceux, qui en ont fait une étude suivie. Il n'y a que les seuls banquiers, qui puissent lire les bulles données à Rome de notre tems. Cependant partout, sur les marbres, les sceaux, & les monoies, on emploie la belle capitale. Concluroit-on bien que les écritures si dificiles à lire, dont on vient de parler, ne sont pas (*a*) en usage ; parceque celui des lettres capitales les exclut dans les inscriptions lapidaires & métalliques de nos jours. Pourquoi donc concluroit-on des inscriptions en caractères majuscules, qu'on trouve sur les marbres & les bronzes romains, qu'il n'y avoit point alors d'écriture cursive en Italie ; sur les pierres & les bronzes franco-galliques, qu'il n'y avoit point en France au VII[e]. siècle d'écriture cursive mérovingienne ; sur les marbres & les bronzes lombardiques, qu'il n'y avoit point de cursives lombardes en Italie ; sur les monoies anglosaxones, qu'il n'y avoit point du tems d'Offa d'autre écriture en Angleterre, que la capitale ? Nous ne faisons qu'étendre le raisonnement, que (*b*) fait D. Mabillon contre le sophiste, qui osa attaquer la vérité des écritures cursives antiques.

(a) *Allat. animadv. in antiq. etrusc. fragm. p. 46 & seq.*

(b) *Suplem. de re diplom. p. 11.*

Toutes ces écritures liées, auxquelles nous donnons les noms de gallicane, de mérovingienne, de lombarde, de wisigothique, de caroline & de saxone, ne sont que la cursive (1) romaine,

Recueil des Historiens des Gaules & de la France.

Les méprises, dont on ne donne ici qu'un petit nombre d'exemples, ont leur utilité ; quand ce ne seroit que pour aprendre à être sur ses gardes, quand on entreprend de lire les monumens antiques. La dificulté de le bien faire a introduit dans les premières éditions des anciens auteurs quantité de mauvaises leçons, & a plus d'une fois privé la République des lettres d'ouvrages utiles. Par exemple, Jean du Bois, éditeur de la *Bibliothèque de Fleuri* ou de S. Benoît sur Loire, trouva dans un ms. de cette célèbre abbaie un poëme, contenant toute l'histoire de S. Maur, martyr d'Afrique, composée par Raoul Tortaire, qui fleurissoit à la fin du XI[e]. siècle. Du Bois n'ayant pu lire cette pièce, dont l'écriture ne pouvoit pas être fort dificile à déchifrer, si elle étoit du tems de l'auteur, prit le parti de la laisser dans l'obscurité. La même chose seroit arivée à des monumens encore plus précieux ; si les XVII. & XVIII[e]. siècles n'avoient produit des Sirmond, des Dacheri, des Mabillon, des Ducange, des Baluze, des Lancelot, des Martenne, Durand, Vaissette ; MM. Lebeuf, Mellot, de Sainte Palaye &c.

(1) D. Mabillon sur la fin de sa vie se raprocha beaucoup de ce sentiment. La

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. VII.

diversifiée suivant le goût des siècles & le génie des nations. Elle se réproduit, pour ainsi dire, dans toutes les anciennes cursives nationales, qui ne laissent pas de conserver ordinairement à tous égards l'air, les nuances & les traits qui leur sont propres. Venons aux preuves de l'usage, que les anciens ont fait de toutes ces écritures usuelles. Elles sont comprises dans la sixième division des écritures latines, tirées des mss.

VIe. DIVISION.

On a vu (*a*) la romaine dans les anciennes (1) inscriptions : il s'agit maintenant d'en constater de plus en plus la vérité par d'autres preuves également invincibles.

(a) *Tom. 2. pl. XXIX. 3e. genre, pag. 622. & suiv.*

ARTICLE I.

Ecriture cursive romaine : diférentes preuves de son existence : en a-t-on fait anciennement usage dans les mss. & les actes publics : ses genres & ses espèces, représentés dans la planche LVII. contenant la première subdivision des écritures cursives, tirées des mss.

Existence de l'écriture cursive chez les Romains prouvée par la nécessité, où ils étoient d'écrire promptement & par l'exemple des Grecs & des Orientaux.

I. Que les Romains ayent eu une manière d'écrire plus expéditive que l'écriture majuscule, pour les afaires courantes; c'est surquoi on n'auroit pas dû tant disputer. Leur écriture cursive paroit-elle dans les inscriptions & dans d'autres anciens monumens ? La question est terminée sans retour. Cependant des gens de lettres fort célèbres ont encore voulu la décider par le raisonement. D. Mabillon ne s'est pas contenté de (*b*) prouver l'existence du caractère cursif chez les Romains par l'épitaphe de Gaudence & les anciennes chartes ou papiers de Ravenne; il a encore eu recours à l'usage, où sont les hommes de s'attacher à une écriture expéditive & abrégée, & à l'exemple des Gaules & des anciens Grecs, qui se servoient de l'écriture cursive.

(b) *De re diplom.* p. 47. 48.

seule étude des modèles de sa Diplomatique & de son Supplément nous en avoit fait naitre l'idée, avant que nous eussions conoissance, qu'il avoit été soutenu avec succès par plusieurs savans d'Italie.

(1) Nous avons encore remarqué deux *ss* de forme cursive dès les tems de Jule-César & d'Auguste dans le 4e. tome des *Antiquités romaines* p. 11. & 27. On ne comprendroit pas comment Struve a pu dire que (*c*) les Romains n'avoient qu'un seul genre d'écriture ; si l'on ne savoit que cet Alleman s'est contenté d'abréger ce qui avoit été dit avant lui sur cette matière ; sans se donner la peine de l'aprofondir.

(c) *De criter mss.* p. 13.

M. le Marquis (*a*) Mafféi frapé de la néceſſité, où l'on étoit à Rome d'écrire beaucoup & promptement, ne peut comprendre que les ſavans aient pu refuſer aux Romains le caractère curſif, & qu'ils en aient gratifié libéralement les Barbares, deſtructeurs de l'Empire. » Comment, dit-il, n'a-t-on jamais » conſidéré, qu'il étoit abſolument impoſſible aux Romains » d'expédier tant d'afaires dans un ſi grand nombre de tribu- » naux avec un caractère auſſi lent, auſſi tardif, auſſi peiné » que le majuſcule ? Combien de lettres falloit-il quelquefois » écrire à la hâte, comme le dit (1) Symmaque. Il étoit donc » naturel & même inévitable dans l'exercice perpétuel d'écrire » & ſouvent de le faire avec rapidité, d'aller d'abord en di- » minuant les lettres, puis d'en diſpoſer la figure de façon à » être formée d'un ſeul trait de plume ; enſuite de la lier d'une » manière continue ſans lever la main. Nous ſavons le très grand » nombre d'écrivains de profeſſion qui étoient à Rome, puiſ- » que chaque magiſtrat avoit les ſiens. Nous ſavons en com- » bien de claſſes, & par combien de dénominations on les » diſtinguoit ; combien d'eſpèces d'inſtrumens & d'actes ils » dreſſoient tous les jours : & nous croirions que des hommes » ſi occupés, qui devoient écrire ou dicter quelquefois de » longs diſcours & quantité de lettres ; s'en ſeroient bien tirés » avec le caractère majuſcule ! Car il ne faut pas ſeulement » conſidérer la grandeur des caractères ; mais encore la né- » ceſſité de n'en pouvoir former aucun, ſans en détacher la » plume ou le calamus, & de plus ſans faire, par exemple, » un A ou un E de trois ou quatre pièces. Quel eſt l'employé » dans les grands bureaux ou dans les greffes de judicature, » qui pouroit ſufire au travail ; s'il falloit ſeulement tout écrire » en caractère d'imprimerie ? Il eſt donc indubitable, que » même à Rome (2) le petit caractère & le curſif étoient en

(a) *Veron. illuſtr. col.* 328.

(1) M. Mafféi cite en marge *l.* 5. 58. L'épitre 86. devoit être marquée. Voici les paroles de l'auteur cité : *Nullum tempus eſſe patior a meo officio feriatum. Meritò properanti ita tabellario* CURSIM *debita verba commiſi.* Le docte Italien apuie ſur le *curſim*, comme s'il s'agiſſoit d'une écriture curſive. Mais quoique ce terme ne l'exclue pas ; il ne la déſigne pas non plus d'une manière ſure. On pouroit abſolument écrire à la hâte une lettre en majuſcule ; ſurtout quand elle eſt auſſi petite, que celle de Symmaque, renfermée en cinq lignes. Quoique l'autorité de cet ancien ſoit ici déplacée ; le raiſonnement de M. Mafféi n'en a guère moins de force.

(2) Il eſt (*b*) probable, ſelon le même M. Mafféi, que la minute & la minutiſſime, dont il eſt fait mention en divers auteurs, eſt la curſive. Il eſt parlé dans les *collectanea* de Porphyrogenète d'une

(b) *Maffei opuſc. eccleſ. p.* 58.

» usage. « On peut ajouter qu'il n'est pas vraisemblable que les auteurs romains dans la chaleur de la composition n'ayent pas sçu éviter les lenteurs de l'écriture majuscule. *Tardior stylus*, dit (*a*) Quintillien, *cogitationem moratur.* L'auteur blâme en cet endroit le peu de soin, que la plûpart des gens de condition aportoient à écrire bien & promtement : *Non est aliena res, quæ ferè ab honestis negligi solet, cura benè ac velociter scribendi.*

(a) *Lib.* 1. *de oratore c.* 15.

L'exemple des Grecs vient à l'apui de ces preuves. Dès les tems les plus reculés leur cursive liée & pleine d'abréviations, s'est formée. On s'en (*b*) servoit dès le IIIe. siècle. Evagre de Pont, moine célèbre, qui vivoit sur la fin du IVe. excelloit (*c*) dans l'art d'écrire en caractères cursifs ; *eleganter scribebat celerem characterem.* Ce n'est pas (*d*) de l'écriture minuscule grèque, mais de la cursive plus expéditive & liée ensemble, que doit s'entendre l'art de la (1) tachygraphie propre de ceux, qui faisoient profession d'écrire promtement, & diférente de la calligraphie, qui étoit la belle & l'élégante écriture. Les anciens font souvent mention des tachygraphes, & nous voyons distinguer ces deux sortes de caractères au tems (2) d'Origène, au sujet duquel Eusèbe raconte qu'il entretenoit plusieurs copistes, pour écrire promtement, & plusieurs autres

(b) *Palæograph. græca p.* 262.
(c) *Pallad. c.* 86.
(d) *Veron. illustr. col.* 329.

loi de Caligula proposée en public, avec des caractères très menus βραχυτάταις γράμμασιν : expression, qui semble indiquer à la fois des lettres très-petites & très-expeditives.

(1) Cette manière d'écrire promtement fut usitée, selon (*e*) D. Bernard de Montfaucon, dès les premiers siècles de l'Eglise. Mais les Libraires ne commencèrent guère à l'adopter universellement que vers (*f*) le IXe. Les lettres majuscules ne servirent plus alors que pour les livres d'Eglise, pour les titres des mss. & quelquefois aussi pour les notes marginales. D'abord ces libraires ou calligraphes récens firent un mêlange des caractères rond & oncial avec le caractère à liaisons. Mais celui-ci l'emporta bientôt & reçut diverses formes suivant les diférens siècles. Ainsi les Tachygraphes, que leur profession engageoit à écrire avec célérité, furent les premiers, qui changèrent la forme commune des caractères grecs dans les mss. pour y introduire les lettres liées, qui rendoient l'écriture plus expéditive. Il est facheux que nos premiers Imprimeurs, qui ont fondu des caractères grecs, aient pris pour modèles ceux de l'écriture cursive, propre aux Tachygraphes ; au lieu d'imiter les caractères ronds & élégans des Calligraphes, qui transcrivoient le texte de l'Ecriture Sainte. On trouva si belle l'écriture cursive grèque d'Angelus Vergerius de l'isle de Candie, qu'elle servit d'original à ceux, qui gravèrent les caractères grecs, pour les impressions royales sous François I. Les Grecs modernes nomment en langue vulgaire leur cursive, ξύρικη, aiguë ou promte.

(e) *Palæograph græca p.* 262. 266. 361.
(f) *Ibid. p.* 263.

(2) *Tachygraphi* (*g*) *verò ipsi* (*Origeni*) *vicissim dictanti plures quam septem numero eorum aderant, temporibus ordinatis se invicem rependentes, bibliographi quidem non pauciores septem, simul & puellis ad pulchrè scribendum exercitatis.*

(g) *Euseb. Hist. ecclef. lib.* 6. *c.* 21.

pour écrire élégamment. Le marquis Maffée diſtingue deux ſortes d'écritures minuſcules chez les Grecs, la ronde ou l'uſuelle, dont on ſe ſervit dans les mſſ. & la curſive ou expéditive, dont on fit uſage dans les lettres, les actes & autres documens. L'épithète d'*aiguë* eſt donnée à la curſive; parce-que quelqu'unes de ſes lettres ſe terminent en pointe, ſoit en montant, ſoit en deſcendant. Le ſavant Italien croit voir dans Philon une preuve de cette curſive grèque. Cet auteur Juif parlant de ceux, qui étoient gagés pour écrire, dit qu'ils exerçoient leurs yeux & leurs mains; ceux-là pour acquérir une vue aiguë ou perçante; celles-ci pour dévenir (1) aiguës, c'eſt-à-dire, promtes à écrire. Or on n'a jamais dit que les Grecs euſſent emprunté cette écriture curſive des nations étrangères. Si l'on voit leur caractère primitif, qui fut le majuſcule ſur les marbres & dans quelques précieux reſtes de mſſ: on n'en trouve pas moins une infinité en lettres minuſcules de figures diverſes & d'autres en caractères ſerrés, liés & compliqués enſemble. Si donc le caractère curſif a été en uſage chez les Grecs dès les premiers tems; à combien plus forte raiſon a-t-il du être employé chez les Romains, qui conſéquemment à leur domination & à la quantité d'actes judiciaires, qu'ils faiſoient expédier, ſe trouvoient dans une bien plus grande néceſſité d'écrire promtement, & parmi leſquels le métier de ſcribe avoit déja cours trois cents ans avant la naiſſance du Sauveur? Telles ſont les raiſons dont on ſe ſert, pour aſſurer aux Romains la poſſeſſion d'une écriture curſive. M. Maffei en (2) ajoute

(1) Il eſt étonant que M. Maffei, qui ſavoit ſi bien le grec, ait toujours traduit ὀξὺς par *aigu*; comme s'il ne ſignifioit pas *promt*. Etienne ne fait point dificulté de rendre ὀξυγράφος par *qui celeriter ſcribit*, *qui & ταχυγράφος*. Cette verſion auroit donné une nouvelle force au ſentiment de notre auteur. Le nom d'ὀξυγράφος dans Philon & dans quelques autres anciens, ſufiroit pour fixer tout doute, s'il n'étoit pas aplicable à ceux qui écrivoient en notes, ſouvent terminées en pointes très-aiguës & d'ailleurs formées avec la plus grande rapidité. Sur ces Oxygraphes & Tachygraphes ou excepteurs, voyez le commentaire de Godefroi ſur le code Théodoſien l. 8. tit. 1. leg. 2. Dans la ſuite les Tachygraphes devinrent Calligraphes, ou plutôt ceux-ci firent les fonctions de ceux-là. C'eſt à-dire, qu'ils ſe (a) ſervirent en même tems des deux manières d'écrire le grec; l'une pour le texte de l'Ecriture Sainte & l'autre pour les ſcholies ou commentaires.

(2) Par exemple, à la preuve tirée du paſſage de Quintillien, que nous avons cité, il en ajoute d'autres, qui ne paroiſſent pas fort concluantes. » Perſone, » dit-il, ne (b) fait conoître plus clairement qu'on écrivoit communément à » Rome en lettres curſives, que (c) Quintillien. Il blâme qu'on néglige d'aprendre à écrire *bien & promtement*; ce qui » étoit ſi utile, pour les lettres familières.

(a) *Palæograph.* p. 316.

(b) *Veron. illuſtr.* col. 330.

(c) *Lib.* 1. c. 1.

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. VII. ART. I.

plusieurs autres ; mais elles n'ont pas toutes une égale force pour persuader. M. Bourguet (*a*) estime que les Orientaux ont eu une écriture cursive dès le III. ou IVe. siècle : ce qui rend plus que probable celle des Romains.

Mais ceux-ci, dit-on, ne se servoient (*b*) point des mêmes plumes, dont nous nous servons aujourdui. Leur calamus n'étoit pas propre à peindre le menu caractère cursif. En acordant qu'ils n'aient pu dans l'usage ordinaire se servir de l'écriture majuscule, apelée vulgairement *caré romain*; n'avoient-ils pas dans leurs abréviations & leurs notes, une manière d'écrire plus promte & plus expéditive que l'écriture cursive, qu'on leur atribue ?

(a) *Voyez son mſ. à la biblioth. du Roi t. 2. p.* 47.48.

(b) *Biblioth. Britan. t. 5. part. 2. p. 339.*

Outre que ces notes & ces abréviations n'excluent nullement le caractère cursif; il n'y a point d'aparence que dans les actes de toute espèce, dont il falloit faire des expéditions, on ne se servît point d'une écriture usuelle, moins embarassante & moins équivoque, que les abréviations & les notes réservées pour les minutes. On ne niera pas que les anciens papiers de Ravenne n'aient été écrits avec le calamus. Cet instrument étoit donc propre à peindre l'écriture cursive des anciens. Mais pour trancher court & terminer toute dispute sur cette matière; il sufit de passer en revue les mſſ. & les actes antiques d'Italie, qui représentent la cursive romaine.

Ecriture cursive romaine prouvée par les mſſ. & les chartes d'Italie des premiers siècles.

II. On la trouve dans le Joseph de la traduction de Rufin,

» Il veut qu'après avoir apris aux enfans » à tracer leurs lettres, on leur enseigne à » former les syllabes: c'est-à-dire, ces lettres liées, qui se font d'un seul trait de plume. De même en leur aprenant à lire, il ne » veut pas qu'on coure rapidement; sinon » lorsque la conjonction des lettres étoit » claire & sans aucun doute. Qui ne voit » ici clairement l'écriture cursive, qui » seule avoit la propriété de lier les lettres » ensemble ? Or puisque c'étoit là surement l'écriture cursive; de quelle sorte » dirons-nous qu'elle étoit, si ce n'est de » celle (des papiers de Ravenne), où » nous voyons tant de syllabes exactement conjointes & formées, comme si » ce n'étoit qu'une seule lettre ? «

Il ne paroit pas que M. Maffëi ait pris le vrai sens de Quintillien. 1°. Les ligatures de lettres surtout des anciens ne procédoient point de syllabe en syllabe. Elles s'étendoient des unes aux autres & de plus aux mots entiers, & empiétoient même quelquefois sur les suivans. 2°. Ce qu'il ajoute du même auteur sur la conjonction des lettres dans la lecture, regarde plutot la manière d'assembler les syllabes que la forme des lettres. 3°. Les lettres majuscules étoient susceptibles de conjonction. Le docte Italien n'a pas fait atention, que quelques lignes après il représente trois mots en capitale, où l'on voit quatre lettres conjointes deux à deux. Le texte de Quintillien ne nous paroit donc rien moins que précis ; quoique M. Maffëi se récrie, comme si tout le monde y devoit voir clairement l'écriture cursive. Mais quelques autorités de moins ne doivent pas nuire à la bonté de la cause, qu'il soutient savamment.

écrit

écrit ſur du papier d'Egypte & conſervé à Milan. L'écriture en eſt liée, dificile à lire & remonte juſqu'au tems de Théodoſe. On la trouve conſtamment dans pluſieurs mſſ. très-anciens du Chapitre de Verone, dans la note du S. Hilaire du Vatican écrit l'an 510. & dans le fameux catalogue écrit du tems de S. Grégoire le Grand, & publié par Muratori. Nous l'avons vue mêlée avec d'autres écritures dans les chapitres précédens. La planche LVII. achevera d'en démontrer l'exiſtence dans les plus anciens mſſ. de la bibliothèque du Roi & de celle de S. Germain des Prés. Paſſons aux diplomes d'Italie écrits en curſive.

M. Maffei dans ſon Hiſtoire diplomatique en a publié cinq du VIe. ſiècle, en ce caractère, & très-dificiles à lire. Si quelqu'un s'aviſoit de les atribuer aux Goths; cette reſſource lui ſeroit auſſitôt enlevée (*a*) par un fameux (1) papier d'Egypte de la même écriture & du même caractère. » Car on y découvre certainement, dit le ſavant Italien, qu'il fut écrit peu » après l'an 444. c'eſt-à-dire, cinquante ans avant l'arrivée de » Théodoric premier roi des Goths en Italie, ſous l'empire » de Valentinien III. « Le docte Italien obſerve que trois de ces pièces en papier d'Egypte, deſtituées de note certaine de tems, donnent de grands indices, qu'elles ſont encore plus anciennes. » Ponticus Virunius dans le prélude de la Grammaire » grèque de Guarin aſſure, dit (*b*) M. Maffei, que de ſon » tems, c'eſt-à-dire, ſur la fin du XIVe. ſiècle, on conſervoit » à Ravenne un document en papier du tems de l'empereur » Adrien, & de caractère, qu'on (2) ne conoiſſoit pas. » Le papier d'Egypte (*c*) de la bibliothèque de l'Empereur, parut indéchifrable au célèbre Lambecius. Il jugea que l'écriture de cet ancien monument étoit inconnue. C'eſt cependant la

(*a*) *Veron. illuſtr. col.* 331.

(b) *Ibid. p.* 332.

(c) *De re diplom. p.* 460. *& ſeq.*

(1) Cet inſigne monument a été publié par l'abbé Bachini & dépoſé dans la bibliothèque du Vatican. C'eſt l'extrait ou l'expédition d'un teſtament fait ſous l'Empereur Leon le jeune, vingt ans avant l'arrivée de Théodoric à Ravenne. Cette pièce tirée des regiſtres publics prouve que ſous ce Prince goth les archives publiques furent conſervées, ainſi que la juriſprudence romaine. Mais M. Maffei a mal conclu de ce fragment que la pièce, où ſe trouve cette date, fut écrite ſous l'Empereur Leon le jeune. Il s'eſt trompé de plus d'un demi-ſiècle.

(2) Si l'on ne pouvoit pas lire ce papier; comment a-t-on ſçu qu'il étoit du tems de l'Empereur Adrien ? Il y a tout ſujet de croire, que cette époque ne ſera fondée que ſur quelques mots mal lus. Il faut voir dans Paradin, comment avant D. Mabillon, on raiſonoit ſur une écriture peutêtre plus aiſée à lire, mais pourtant du même goût & aprochant du même tems.

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. VII. ART. I.

curſive romaine, dont on faiſoit uſage en Italie l'an 504. Elle ſe montre avec toute ſa beauté & ſa hardieſſe dans la fameuſe charte de (a) pleine ſécurité, écrite ſur le papier d'Egypte l'an 38. de l'empire de Juſtinien, ou l'an 564. de J. C. Une autre charte de Ravenne, dont la bibliothèque du Roi a fait l'aquiſition depuis quelques années, pluſieurs fragmens d'anciennes pièces publiées (b) par M. Gori, & deux parcelles d'un contrat de vente paſſé à Ravenne ſous l'Empereur Juſtin II. l'an 572. & publiées par Philippe de la (c) Tour évêque d'Adria, nous remettent pareillement ſous les yeux l'ancienne écriture curſive romaine.

Pour peu qu'on prenne la prenne la peine de lire & d'examiner tous ces monumens; on ne s'imaginera jamais que leurs auteurs fuſſent des Goths ou des Lombards. » Ce ſont, dit (d) » M. Maffèi, des inſtrumens & des actes legaux, qu'on peut en- » viſager comme les derniers dépoſitaires de la juriſprudence » romaine, des formules anciennes & des abréviatures ſo- » lennelles. De plus ils ſont preſque tous écrits à Ravenne, » où les Lombards n'entrèrent que fort tard. Quand la plû- » part de ces pièces furent écrites, les anciens uſages & le » nom d'Empire duroient encore. L'Empereur d'Occident » étoit revêtu de cette dignité, lorſqu'on dreſſa la plus an- » cienne de ces pièces. Dans tous ces documens, même du » moyen age, les interlocutions romaines, les formules pré- » toriennes, les précautions judiciaires percent de tous côtés » au milieu des barbariſmes du ſtyle, & de l'obſcurité du ca- » ractère. En éfet les loix des diférentes nations, à la réſerve » de quelques unes de leurs coutumes particulières, ſont toutes » tirées des romaines. «

M. Maffèi, après avoir (e) obſervé que ſur pluſieurs inſcriptions latines, on rencontre des lettres en forme minuſcule & des traits même de curſive, reproche (f) aux antiquaires d'avoir confondu un genre avec l'autre; quand ils ont donné les caractères minuſcules, qui ſe trouvent ſur pluſieurs pierres, pour des exemples de curſive. Il n'eſt pas cependant dificile de diſtinguer ces deux (g) écritures dans les inſcriptions. On employa la curſive dans les expéditions, les regiſtres, les lettres, les actes des notaires & autres inſtrumens. Nous en donnerons des modèles dans la troiſième claſſe des écritures latines.

(a) *Suplem. de re dipl. p. 73. & ſuiv.*

(b) *Donii Inſcript. antiq. edit. ab Antonio Gorio. Florentiæ* 1731. *pag.* 477. 483. 495. 500.

(c) *Vita Philippi a Turre p.* XXIII.

(d) *Veron. illuſtr. col.* 332.

(e) *Ibid. col.* 329.

(f) *Opuſcol. ecleſ. p.* 61.

(g) *Voyez la planche* XXIX. *de notre* 2. *tome.*

SUITE DE LA II.E CLASSE, COMPRENANT LES ECRITURES TIRÉES DES MANUSCRITS. VI.E DIVISION: ECRITURE CURSIVE. I.E SUBDIVISION; CURSIVE ROMAINE.

Dupain del.

Quelquefois pour éviter le travail & pour expédier les chofes plus promtement, on en ufa encore dans les livres. C'eft celle-ci qui compofe la première fubdivifion de l'écriture curfive. La planche LVII. en renferme quatre genres, dont nous allons donner la defcription & les notions caractériftiques.

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. VII. ART. I. I^e. SUBDIVISION. Ecriture curfive romaine large & mêlée de lettres minufcules & onciales : mff. de Verone, de Fulde, du Roi, de S. Germain des Prés.

III. Le premier eft un mêlange de lettres minufcules & curfives, liées & non liées. Il eft compofé de trois efpèces de diférens tems.

I. GENRE. I^e. Efpèce.

La première eft à demi-liée, nourie, ponctuée & demi-diftincte. Le modèle, que nous en avons fait graver, eft tiré de la planche III. des (*a*) mff. de la bibliothèque de l'églife de Verone. Il renferme ce texte : *Sed dum* (*b*) *mali jam funt induratur, ut deteriores exiftant ; ficut & Apoftulus dicit : quoniam veritatem Dei non receperunt, ut falvi fierint, inmifit illis Deus fpm̄* (*fpiritum*) *erroris. Facit ergò Deus &c.* Le mf. d'où nous avons extrait ces paroles de S. Ifidore, paroit écrit vers le VIIIe. fiècle. Remarquez *induratur* pour *indurantur, Apoftulus* au lieu d'*Apoftolus*, *fierint* pour *fierent*, *inmifit* pour *immifit*, la virgule pour le point & le point pour la virgule.

(a) *Maffei opufcoli ecclef. pag. 62. n. XV.*

(b) *Ifid. de Sum. bono cap. 9.*

IIe. Efpèce.

Dans la feconde efpèce de curfive romaine mêlée de minufcule, les mots ne font féparés qu'aux endroits où il y a un point ou une virgule, & les lettres font prefque toutes liées. C'eft ce qu'on voit dans le modèle, gravé fur notre planche, d'après (*c*) M. Maffée. En voici le contenu : *Si quis epifcopus vacans in ecclefiam vacantem profiliat, fedemque pervadat abfque integro perfectoque concilio, hic abigatur neceffe eft.* Cette écriture très-dificile à lire eft du VII. au VIIIe. fiècle. Elle eft tirée de l'ancienne collection de canons de la cathédrale de Verone Le XLVe. canon, qu'elle renferme, ne fe trouve point dans Crefconius; mais c'eft à peu près le même que le XVIe. canon du concile d'Antioche de l'an 341.

(c) *Ibid. tab. 3. n. XII.*

IIIe. Efpèce.

Les lettres de la troifième efpèce font diftantes, curfives, minufcules, onciales, & à jambages détachés. Le modèle, que nous en avons fait graver d'après (*d*) Schannat, repréfente une note écrite de la propre main de Victor évêque de Capouë, correcteur d'un célèbre mf. en onciale, qu'on croit avoir apartenu (*e*) à S. Boniface, & qu'on conferve dans l'abbaie de Fulde. Cette note eft conçue en ces termes : *Victor. famulus.*

(d) *Vindemiæ litterar. p. 220.*

(e) *Voyez ci-devant p. 6.*

Christi. &. ejus. gratia. episcopus. Capuae. legi. VI. nonas. maias. die. indictione. nona. quinq. post. consulatum. Basilii. viri. clarissimi. consulis. La neuvième indiction réunie avec la cinquième année du postconsulat de Basile revient à l'année de J. C. 546. On voit dans cette note que les Prélats du VIe. siècle prenoient le titre de serviteurs de J. C. & d'évêques par sa grace.

IIe Genre. L'écriture cursive romaine du second genre est plus serrée, & se distingue par un mêlange de petites lettres onciales. Ce genre comprend huit espèces, dont voici les caractères.

I^e. Espèce. La première est pressée, élégante, à queues aiguës, mêlée d'N onciales, & indistincte. Notre planche LVII. en ofre deux exemples. 1°.... *Licet ei proprias & donare & relinquere facultatis (facultates), ea conditione ut patrem matrem vel (ve) quibus de officiosi (inofficioso) testamento competit nullatenus permittat (prætermittat) sed eis legibus debitum (debitam) vel donationem (donationis) vel mortis tempore quartam, (hoc est quartam portionem) reservit (reservet.)* Cette interprétation se trouve à la fin du premier livre tit. XI. des Novelles de l'Empereur Théodose dans le mſ. du Roi 4403. A. fol. 127. écrit dans le VIIIe. siècle, avant Charlemagne. On voit par les corrections, que nous avons mises entre des parentèses, combien les solécismes & les fautes d'orthographes sont fréquentes dans cette petite écriture cursive, qu'on pouroit apeler romano-mérovingienne. 2°. *Huc usque blasfemiæ Pelagii heretici contra fidem catholicam, quas sub nomine Rufini catholici, falso titolo (titulo.) indidit.* Cette note, écrite au VIIIe. siècle, sur le 61e. feuillet du mſ. 840. de l'abbaie de S. Germain des Prés, est relative au traité pélagien de la Foi faussement atribué Rufin.

IIe. Espèce. La deuxième espèce de minusculo-cursive romaine mêlée d'onciale, est très-petite, indistincte & élégante. Notre planche en présente six modèles. 1°. *Sectatores Socratis secuti magistrum quaerunt summum bonum, sed erraverunt.* C'est le sommaire du troisième chapitre du livre VIIIe. de la Cité de Dieu. On trouve cette écriture en marge sur le feuillet 227. du mſ. 766. de la même abbaie. Nous le croyons du V. au VIe. siècle. 1°. *Quia Platonem, quem illi semideum dixerunt, nos neque ad ultimum Christianum comparamus.*

Cette écriture, qui sert de sommaire au chapitre XIV. du second livre de la Cité de Dieu, se montre à la marge du feuillet 58. du même mss. 3°. *Non virtute hominum purgatio fit peccatorum, sed Dei gratia.* C'est le sommaire marginal du 22e. chapitre du Xe. livre de S. Augustin sur la Cité de Dieu. Nous l'avons pris dans le même mss. fol. 303. 4°. *Nec peccata fugiendo seipsum debet quis jugulare.* Nous avons tiré cette minusculo-cursive romaine du verso 40. où elle sert de sommaire marginal au chapitre 27. du livre 1. du même ouvrage. 5°. *Non syllabatim nec per tempora loquitur Deus Angelis, sicut per creaturam hominibus.* C'est un (a) des sommaires du chapitre 15. du Xe. livre. 6°. *Sine Dei gratiam. nec filosophi hominem salvari dixeris.* C'est encore un (b) sommaire marginal, qui répond au chapitre 24. du même livre X. de la Cité de Dieu. On voit deux solécismes dans une phrase fort courte, *gratiam* pour *gratiâ* & *filosophi* au lieu de *philosophum.* S'autorisera-t-on encore de la barbarie du style, pour rendre suspects les diplomes, dressés dans des siècles où l'on cultivoit peu ou point du tout la langue latine?

(a) *Mss. de Saint Germain 766. fol. 296.*

(b) *Ibid. fol.* V°. *p.* 311.

IIIe. Espèce.

La troisième espèce de minusculo-cursive romaine est indistincte & de deux mains. On en trouve l'échantillon dans ce sommaire mis en marge au commencement du 17e. chapitre du Xe. livre dans le même (c) mss: *De lege Dei & signis quae in edictis data est Angelorum.* La mauvaise latinité & le changement de main sont sensibles dans ce modèle.

(c) *Ibid. fol.* 298.

IV. Espèce.

Le même mss. fournit une autre écriture minusculo-cursive panchée vers la droite & plus récente; quoiqu'elle paroisse du VIe. siècle. Elle constitue une quatrième espèce dont voici le modèle: *De Ezeciâ (Ezechia) Rege & serpente ereo ab eo contritum (contrito.)* Ce sommaire répond au VIIIe. chapitre du Xe. livre de l'incomparable ouvrage de S. Augustin contre les philosophes du Paganisme. Notez le ɔ renversé pour abréger le mot *contritum.*

Ve. Espèce.

La cinquième espèce de cursive romaine du second genre est moins inclinée, & tire davantage sur la minuscule. Notre planche en fournit deux exemples. 1°. *Non temporis longitudinem (longitudine) sed affectûs sinceritate paenitudo pensatur.* C'est ici un sommaire du livre de S. Jean Chrysostome, intitulé *De reparatione lapsi.* Cette écriture non ponctuée du

VII. ou VIIIe. ſiècle a été tirée ſur le verſo 72. du mſ. 197. de la bibliothèque de S. Germain des Prés. 2°. *Igitur precellimus eos ? nequaquam.* On trouve cette curſive ponctuée à la marge du mſ. du Roi 107. contenant les Epitres de S. Paul grèques & latines. C'eſt une addition faite au texte de l'Epitre aux Romains, & qui ſuit ce huitième verſet du 3e. chapitre : *Quia faciamus mala, ut veniant bona.* Le mſ. paroit de la fin du ve. ſiècle, & l'addition eſt du VIe. au plus tard. C'eſt la ſeconde partie du fameux mſ. de Bèze, qu'on garde à Canbridge. L'un & l'autre viennent originairement de l'ancien monaſtère de S. Irenée de Lyon.

VIe. Eſpèce. La ſixième eſpèce eſt grèque & latine, médiocre, claire, un peu large & conjointe. On en voit deux modèles dans notre planche LVII. 1°. *λατρία θρεσκία θεωσέβια*, *quod eſt Dei ſervitus, religio in Deum, Dei cultus. Tria iſta uni vero Deo debentur.* C'eſt le ſommaire marginal du chapitre 1. du xe. livre de la Cité de Dieu. On le trouve au feuillet 281. du beau mſ. de S. Germain des Prés 766. en demi-onciale du v. au VIIe. ſiècle. 2°. *Qui delectantur ludis, idolatre ſunt.* Notez l'*e* ſimple pour la diphtongue *æ*. Cette petite minuſculo-curſive ſert de ſommaire marginal au 20e. chapitre du ſecond livre, renfermé dans le même mſ. Elle a été tirée ſur le feuillet 64.

VIIe. Eſpèce. La ſeptième eſpèce de curſive romaine tire ſur la franco-gallique. Les deux modèles figurés ſur notre planche ſont 1°. *Sacerdos mens Deo conſuciata (conſociata) dicitur.* Ces mots ſe liſent à la marge dans le 15e. cayer du mſ. 718. de la même bibliothèque. C'eſt l'Origène du v. ou VIe. ſiècle. 2°. *Hinc incipit.* Ces deux mots paroiſſent ſur le verſo 68. du mſ. du Roi 4403. A, écrit au VIIIe.

VIIIe. Eſpèce. La dernière eſpèce de curſive romaine du ſecond genre eſt petite, aiſée & indiſtincte. Notre planche en ofre quatre exemples tirés de deux mſſ. très-anciens. 1°. *Bona & perfecta & placens*. Ces mots ſont écrits ſur le feuillet 67. du mſ. 107. de la bibliothèque du Roi. 2°. *Salutant vos omnes eccleſiae xpi (Chriſti.)* Ces paroles de S. Paul aux Romains ſe trouvent au feuillet 90. du même mſ. 3°. *Ad Moſe Angelum fuiſſe de rubo locutum dicit.* Ce ſommaire du XIe. chapitre du 8e. livre de la Cité a été deſſiné ſur le verſo 236. du mſ. 766.

de S. Germain des Prés. 4°. *Quia non martyribus, ſed Deo ſacrificamus.* Ces paroles tirées du même mſ. ſervent de ſommaire au 27e. chapitre du même livre. Ces quatre modèles de curſive romaine ne deſcendent pas plus bas que le VIe. ſiècle.

Curſive romaine grande, alongée, à batans, à longs traits, ſerrée & ſemblable à celle des diplomes: Curſive grèque: célèbres mſſ. de France, de Milan, d'Allemagne.

IV. Les critiques, qui ont taché de rendre ſuſpecte l'écriture des plus anciens diplomes, ont ignoré, ou fait ſemblant d'ignorer, qu'elle eſt conſignée dans un grand nombre de livres contemporains. Le troiſième genre de notre première ſubdiviſion des écritures curſive eſt formé de dix eſpèces romaines & grèques, toutes tirées des mſſ. Elles ſont plus ou moins ſemblables à celle qu'on employoit dans les actes & les diplomes aux VI. VII. & VIIIe. ſiècles.

IIIe. GENRE. Ie. Eſpèce.

La première eſpèce eſt caractériſée par une curſive romaine inclinée, qui avoit cours dans les Gaules vers le milieu du VIe. ſiècle. En voici deux modèles, tirés du mſ. 936. de la bibliothèque de S. Germain des Prés. 1°. *Deus te incolumem cuſtodiat, frater cariſſime. Dat. III. idus junias Hirculiano v. c. conſule.* Ainſi finit au verſo 120. la lettre du Pape S. Leon à l'évêque Théodore. La date du conſulat d'Herculianus revient à l'an 452. de J. C. 2°. *Deus vos incolumis (incolumes) cuſtodiat, fratres cariſſimi. Dat. poſt conſulatum Opilionis quinto Kalendas aguſtas, Paſcha, Valentiniano octies & Anthimo Kalendas maias.* C'eſt ici la date de la lettre de S. Leon aux évêques des Gaules & d'Eſpagne, touchant la Pâque. Cette curſive, qu'on lit au feuillet 119. eſt de la même main, qui a écrit le texte en demi-onciale ou minuſcule mêlée d'onciale. Notez que l'anonce de la Pâque eſt pluſieurs fois dans le corps de la lettre, & que c'eſt ici une répetition.

IIe. Eſpèce.

La ſeconde eſpèce de curſive romaine aprochant de celle des diplomes ſe diſtingue par ſes lettres hardies, inclinées vers la droite, pleines & à longues queues. Nous en avons trouvé un modèle au feuillet 177. du même mſ. Nous le liſons ainſi: *Expliciunt canones Aurilianenſis, ubi fuerunt epiſcopi quinquaginta; presbyteri vel diacones qui in loca epiſcoporum venerunt viginti & unus.* Cette curſive romaine des Gaules n'eſt que de la fin du VIe. ſiècle. Ce ſont ſurtout les conjonctions de lettres & les abréviations, qui en rendent la lecture dificile.

IIIe. Espèce.

La troisième espèce est aiguë, brisée, compliquée & tout-à-fait diplomatique. L'avant dernier feuillet du mſ. 255. de la bibliothèque de S. Germain des Prés, autrefois de l'abbaie de S. Maur des Fossés, nous en a fourni le modèle suivant, déja publié (a) par D. Mabillon : *Duobus fratribus aetate decrepetis (decrepitis) cella interare.* Dans le premier mot la syllabe *du* est dans un grand D, où l'on n'auroit dû mettre que l'*u*, suivant l'usage des lettres enclavées. Cette écriture cursive romaine dégénérée, ou romano-mérovingienne, se trouve à la fin de la régle du Maître écrite en caractère oncial du VIIe. siècle. Les deux derniers mots de notre modèle ne seroient-ils point mis pour *cellam intrare ?* D. Mabillon qui lit *cella inter are...* atribue cette cursive à quelque homme oisif. Elle pouroit pourtant bien être l'adresse du mſ. totalement ascétique, qui auroit été envoyé à ces deux vieillards dans quelque monastère.

(a) *De re diplom.* p. 359.

IVe. Espèce.

La quatrième espèce de cursive romaine est haute, fière, à traits alongés, doubles & bouclés. Les deux exemples figurés sur notre planche se lisent ainsi. 1°. *Idoneus enim sibi testis est, qui nisi pro se cognitus non est. In finem libri octavi habes quomodo in Christo inhabitet Divinitatis corporaliter plenitudo.* Cette cursive du VI. ou VIIe. siècle se trouve au revers du dernier feuillet du beau S. Hilaire de la bibliothèque du Roi. C'est le mſ. 2630. écrit en lettres onciales au IV. ou V^e. siècle. 2°. *Lodrat licet indignus tamen episcopus istum librum tradidi ad altare sancti Stephani.* On lit cette note, en écriture romano-caroline du IXe. siècle, au verso du mſ. royal 152. composé de divers cayers écrits en diférens tems.

V^e. Espèce.

La cinquième espèce est distincte, médiocre, à longs traits, bouclés, aigus, massifs & recourbés. Les deux lignes, que nous en avons fait représenter, contiennent ce latin barbare : *Cane una vinum per totum estu per singulas diae, flascune una, aleo, larida, pane quantum Deus scit...* Cette cursive romaine a été prise au verso 220. du mſ. de S. Germain des Prés 840. écrit en onciale au VI. ou VIIe. siècle. *Cane* est ici pour *canna*, vase étroit & oblong ; *estu* pour *estum*, *diae* pour *dies* ; *flascune* pour *flascone*, flaçon ou bouteille ; *aleo* pour *allio*, ail &c.

VIe. Espèce.

Dans la sixième espèce de cursive romaine du troisième genre

genre, les lettres font un peu inclinées vers la gauche & ferrées, les mots font ordinairement diftingués, l'écriture eft étroite, les phrafes font féparées par des points ou des vuides & commencent par de grandes lettres. Tout cela fe rencontre dans le modèle fuivant : *Adjungit* : » *Eo (a) tempere* » (*tempore*) *Genobaude Marcomere & Sunnone ducibus*, » *Franci in Germaniam prorumpere ac pluribus mortalium* » *limite inrupto caefis fertiles maximè pagos depopulati Agri-* » *penenfi etiam Coloniae metum incufferunt. Quod ubi Tre-* » *veris perlatum eft Nammuus & Quintinus militaris* (*mili-* » *tares vel militiæ*) *Magiftri &c.* « Ce texte raporté par S. Grégoire de Tours eft extrait d'une hiftoire des premiers François, compofée par Alexandre Sulpice. Cet auteur & fon ouvrage ne font connus que par ce qu'en dit l'évêque de Tours. Le morceau qui nous fert ici de modèle eft tiré du mf. de M. Joly, chantre de la cathédrale de Paris. Ce précieux livre du VII. au VIIIe. fiècle vient de paffer de la bibliothèque de cette Eglife dans celle du Roi. L'échantillon, que nous en donnons, eft apelé mérovingien par D. Mabillon; mais il a beaucoup plus l'air de curfive romaine. Le modèle du favant Bénédictin (*b*) n'eft pas infidélement tiré, comme quelques-uns l'ont dit. Mais il y a peu d'exactitude : la plûpart des points font fuprimés : plufieurs lettres font confondues & défigurées. Il s'en raportoit aparemment aux graveurs & aux deffinateurs.

VIIe. Efpèce.

L'écriture curfive romaine de la feptième efpèce eft un peu large, pleine, & à lettres bouclées & maffives dans leurs haftes inclinées vers la gauche. Le modèle, que nous en avons fait repréfenter fur notre planche LVII. contient ce texte des Antiquités (*c*) Judaïques de la traduction de Rufin : *Civitate quae vocatur Mafphat, quod nomen deorsùm infpicere hebraïca lingua fignificat. Hinc haurientes aquam immolaverunt Deo, & tota die jejunantes in orationibus converfati funt. Qui tamen ibidem congregati Paleftinos minimè latuerunt cognofcentes conventum eorum.* Ceci eft traduit mot pour mot fur le grec, & difère totalement pour les paroles de l'interprétation de Sigifmond Galenius. Ce beau modèle de curfive romaine eft tiré du fameux mf. de Jofeph, en papier d'Egypte, confervé dans la bibliothèque Ambrofienne de Milan. M. Bourguet (*d*) le croit du tems de Théodofe le Grand,

(a) *Gregor. Turon. hift. lib.* 2. *cap.* 9.

(b) *De re Dipl. p.* 349.

(c) *Lib.* 6. *cap.* 2.

(d) *Mf. à la bibloth. du Roi t.* 2. *p.* 48.

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. VII. Art. I.

déclaré Empereur en 379. L'échantillon que nous en donnons est un des plus grands ornemens de notre Diplomatique. Nous en sommes redevables au zèle & à la générosité de M. de Sainte Palaye de l'Academie royale des Inscriptions & Belles-lettres.

VIIIe. Espèce.

La huitième espèce de cursive romaine du troisième genre est presque indistincte, élégante, un peu serrée & bien proportionnée. L'exemple gravé sur notre planche d'après (*a*) Walther, ofre ce trait historique, tiré des Origines de S. Isidore de Seville : *Burgundiones quondam a Romanis, subacta interiore Germania, per castrorum limites positi a Tiberio Cesare in magnam coalere* (*coaluêre*) *gentem, atque ità nomen ex locis sumserunt; quia crebra per limites habitacula constituta vulgò burgos vocant. Hi præterea rebelles Romanis effecti* (*plusquam octogenta millia armatorum ripae Rheni fluminis insederunt & nomen gentis obtenuerunt.*) Cette cursive est estimée du VIIIe. siècle par M. Ludolphe Walter secretaire des archives Electorales de sa Majesté Britannique. On y voit l'*æ* & l'*e* pour l'*i*.

(a) *Lexicon diplomaticum tab. 2. post abreviationes.*

IXe. Espèce.

La neuvième espèce de cursive romaine semblable à celle des actes & des diplomes est à traits médiocrement étendus, belle, & sans nulle distinction de mots. Nous en avons découvert un échantillon dans le ms. 1278. de l'abbaie de S. Germain des Prés. Nous avons déja dit plusieurs fois que ce ms. mérovingien fut écrit au VIIe. siècle sur un assez grand nombre de feuilles, qui avoient fait partie de divers autres mss. beaucoup plus anciens. Ces feuilles n'ont pas toujours été si parfaitement raclées, que de bons yeux n'aperçoivent la première écriture. Voici le contenu de celle que nous avons déchifrée au haut de la page 130 : *Dicitur autem esse officiorum rationis* (*rationes*) *tripertitas ab eis : primam speciem substantiae ut sit : alteram qualitatis .... tis, ut talis sit : tertiam rei, ut rem ipsam cujus sapiens superiora officia suscipit, exercet* (*exerceat.*) C'est ici un fragment d'ouvrage philosophique, qui pouroit bien avoir été transcrit au IVe. siècle, ou même au IIIe. La page 133. du même ms. nous ofre une écriture raclée la plus singulière, que nous ayons vue en fait de mss. Nous n'aurions pas de peine à la croire du moins du IVe. siècle : tant elle est extraordinaire. C'est un mélange de

lettres capitales, onciales & demi-onciales, dont les figures ſont antiques. Ces mſſ. dont les feuilles raclées compoſent celui des *Hommes illuſtres* de S. Jerôme & de Gennade, étoient à douze colones.

X^e. Eſpèce.

Nous avons prouvé plus haut que dès les anciens tems les Grecs ont eu une écriture curſive. Notre planche en fournit un exemple du VI. ou VIIe. ſiècle. C'eſt le commencement du Pſeaume *Beatus vir qui non abiit in conſilio impiorum.* Μακάριος ἀνὴρ ὃς οὐκ ἐπορεύετο ἐν βουλῇ (ἀσεβῶν.) Cette curſive grèque a beaucoup de raport avec la romaine à longs traits. Nous l'avons priſe dans le mſ. du Roi 2630. contenant les livres de S. Hilaire ſur la Trinité, en onciale du IV. ou V^e. ſiècle.

Curſive romaine pure & petite de neuf eſpèces. *IV. Genre.*

V. Les écritures curſives romaines pures & petites conſtituent le dernier genre de la préſente ſubdiviſion. Nous les diſtinguons en neuf eſpèces, dont voici les diférences caractériſtiques.

I^e. Eſpèce.

La première ſe diſtingue par des lettres à queues & à haſtes excédentes. Les quatres modèles ſuivans, gravés ſur notre planche LVII. en font la preuve. 1°. *De ſophiſmate.* Ces deux mots en curſive alongée du VI. ou VIIe. ſiècle paroiſſent au haut du feuillet 143. dans le mſ. de S. Germain des Prés 254. en onciale plus ancienne. 2°. *Quid eſt lectiſternia ?* Cette curſive longue & indiſtincte ſe trouve en marge ſur le verſo 92. du mſ. 766. de la même abbaie. C'eſt un ſommaire qui répond au chapitre XV. du troiſième livre de la Cité de Dieu. 3°. *De canticis canticorum.* Ces mots en curſive romaine ſont au haut du verſo 129. dans le mſ. de la même bibliothèque 254. écrit au V. ou VIe. ſiècle. 4°. *De ſol (ſole) & luna ac ſtellis.* Nous avons pris cette curſive au 17e. feuillet du mſ. 840. du même célèbre monaſtère. Elle ſert de ſommaire à l'ouvrage de Pèlage, qui porte le nom de Rufin.

IIe. Eſpèce.

La curſive romaine de la ſeconde eſpèce eſt maigre, panchée, liée & indiſtincte. Nous en avons découvert le modèle ſuivant au feuillet 135. du mſ. 766. de la même bibliothèque : *De ſacrificiis quæ Deo (Nota) vero exhibenda ſunt.* Cette curſive du VIe. ſiècle eſt un des ſommaires marginaux du chapitre 29. du quatrième livre de la Cité de Dieu.

IIIe. Eſpèce.

La troiſième eſpèce de petite curſive romaine eſt élégante

& claire, quoiqu'indiſtincte dans ſes mots. Le verſo 134. du même mſ. nous en a donné cet échantillon : *Naves a Juliano incenſas, & termini poſt ejus occiſione (occiſionem) ordinati.* C'eſt encore un ſommaire du chapitre 25. du quatrième livre de S. Auguſtin ſur la Cité de Dieu, contre les Philoſophes payens.

IVe. Eſpèce. Les lettres de la quatrième eſpèce ſont compliquées, & les mots ne ſont point ſéparés. Le même mſ. nous en fournit deux modèles. 1°. *Omnem creaturam & omnem ſcientiam ſcientes quidem, ſed & ſeipſos cum illa contemnunt per caritatem, ut perfruantur Deum.* Ces paroles, qui ſervent de ſommaire au 22e. chapitre du IXe. livre, ont été priſes au verſo 275. 2°. *Vitam & ſalutem ſeu cetera corpori neceſſaria nec bona nec mala dicunt eſſe Philoſophi, ſed commoda apellant.* C'eſt encore un ſommaire rélatif au 4e. chapitre du IXe. livre.

Ve. Eſpèce. La cinquième eſpèce de petite curſive romaine eſt nourie, aiguë, demi-liée & demi-diſtincte. Notre planche en ofre quatre exemples. 1°. *Adlicere Dis (Deos) victimis & compulſos facere quod homines volunt.* Ce ſommaire répondant au XIe. chapitre du Xe. livre de la Cité eſt en marge au feuillet 291. du même mſ. 2°. *De unitatem (unitate) ſubſtantiae Patris & Filii.* Cette curſive romaine ſent le VII. ou VIIIe. ſiècle. Nous l'avons priſe au verſo 57. du mſ. de l'abbaie de S. Germain des Prés 840. en écriture onciale du VI. ou VIIe. 3°. *Quod ſymbolum a duodecim Apoſtolis ſit compoſitum dicit.* On trouve cette écriture du VIIIe. ſiècle à la marge du verſo 106. du mſ. 936. de la même abbaie. La note eſt placée vis-à-vis d'un texte de la lettre de S. Leon à Pulcherie. 4°. *Contra Fotinianus (Photinianos) vel Manichaeos.* On lit ces mots au verſo 68. du mſ. de la même bibliothéque 840. dont nous avons pluſieurs fois indiqué l'age.

VIe. Eſpèce. L'écriture curſive de la ſixième eſpèce tire ſur la minuſcule. Le mſ. 766. du même monaſtère nous en a fourni ce modèle : *Homini eſſentiam cum lapidibus, vitam ſeminalem cum arboribus, ſenſualem cum pecoribus, intellectualem cum Angelis.* Ce ſommaire du chapitre XI. du Ve. livre de la Cité de Dieu ſe lit au verſo 153.

VIIe. Eſpèce. La ſeptième eſpèce de petite curſive romaine eſt liée. En voici quatre exemples : 1°. *Nec Angelos nec pecora perturbari,*

ſed tantùm daemones & homines. Ce ſommaire marginal du chapitre 17 du 8e. livre a été tiré ſur le feuillet 242. du même mſ. 2°. *De Praeſcientia*. Autre ſommaire qui répond au chapitre XII. du Xe. livre de la Cité. Il a été deſſiné ſur le verſo 294. 3°. *Regnum cœlorum ſolis piis, terrenum verò piis & impiis*. C'eſt un des ſommaires rélatifs au 5e. chapitre du 20e. livre du même ouvrage. Il eſt à la marge du feuillet 166. 4°. *Veritas emendat errorem : Fides redarguit incredulitatem*. Sommaire marginal au chapitre 20. du VIIIe. livre de la Cité. Il eſt tiré du même mſ. de S. Auguſtin fol. 250. ℣.

VIIIe. Eſpèce. La huitième eſpèce eſt alongée & inégale. Le mſ. de S. Germain des Prés 255. en onciale du VIIe. ſiècle nous a donné l'exemple ſuivant : *Lex ſine gratiâ reos facit jubendo, non adjuvando*. Cette écriture curſive du VIIIe. ſiècle au plus tard, ſe rencontre au verſo 3. du ſecond cayer, vers le tiers du livre de la Grace & du libre arbitre. Cet important ſommaire n'a pas été employé par les Bénédictins dans leur édition (a) des Oeuvres de S. Auguſtin.

(a) *Voy. tom. X. c.12. n.24. p.730.*

IXe. Eſpèce. La dernière eſpèce de petite curſive romaine eſt abrégée & monogrammatique. En voici un échantillon : *Non eſt aeterna miſeria, niſi ubi eſt magna malitia*. Ceci eſt en marge au feuillet 268. du mſ. 766. de S. Germain des Prés. C'eſt une note ou ſommaire, qui répond au treiſième chapitre du livre IX. de l'ouvrage de la Cité de Dieu.

ARTICLE II.

Suite de la VIe. diviſion de la ſeconde claſſe des écritures latines : curſives gallicane & mérovingienne : leur vérité démontrée par un grand nombre d'anciens mſſ.

LA LVIIIe. planche de ce volume renferme la ſeconde & la troiſième ſubdiviſion des écritures curſives, tirées des mſſ. On y a raſſemblé les débris de l'ancienne gallicane, née de la curſive romaine, avec une ſuite nombreuſe de modèles de la mérovingienne, dérivée de la gallicane des premiers tems. Le ſeul parallèle de ces trois genres curſifs ſufiroit pour convaincre de témérité ou d'ignorance les écrivains, qui ont

II PARTIE. Sect. IV. Chap. VII. Art. II.

tenté inutilement d'en faire révoquer en doute la vérité. Comme le fort de leurs mauvaises dificultés n'est tombé qu'indirectement sur la cursive gallicane ; il sufira d'en mettre sous les yeux du public un nombre de modèles.

§. I.

Ancienne écriture cursive gallicane des mss.

Cursive gallicane liée, semblable à la romaine, mêlangée, aiguë & dificile à lire : mss. de S. Avit &c.

IIe. SUBDIVISION.

I. GENRE.

I. La deuxième subdivision des écritures cursives, tirées des anciens mss. comprend la gallicane antique, usitée dans les Gaules, après que les Romains y eurent établi leur domination. Les raports de cette écriture avec la romaine des mss. & des actes, sont si frapans, qu'on prendroit l'une pour l'autre ; si l'on n'en étudioit sérieusément les diférences. La rareté des mss. en ancienne gallicane cursive ne nous a pas permis d'en distinguer plus d'un genre. Mais il est composé de sept espèces trop variées, pour être confondues les unes avec les autres.

Ie. Espèce.

La première espèce peut être apelée romano-gallicane : Tant elle aproche de la cursive romaine la plus élégante, la plus hardie & la plus majestueuse ! Le modèle, que nous en donnons d'après (*a*) D. Mabillon, est tiré du célèbre ms. de S. Avit, en (1) papier d'Egypte, de la bibliothèque du Roi. C'est le commencement d'une lettre du S. évêque de Vienne, qui fleurissoit vers l'an 520. Nous le lisons ainsi : † *Avitus eps* (*episcopus*) *Papae Constantinopoletano : Dum domnus meus filius vester Patricius Segismundus gloriosissimum Principem officio legationis expetiit, nobis quoque deferendi ad vos famolatus aditum dupleciter sancta oportunitate prospexit. Cum enim ut praecipuum sacerdotem justo vos disiderio sitiremus adiciit* (*adjecit*) *vir inlus* (*inlustris*) *Laurentius honorem vestri animis nostris indecans* (*indicans*) *apecibus suis omne nubilum, quod quietem Orientalium populorum ambiguo caligante*

(a) *De re diplom. supplem. p.* 11.

(1) Le P. Sirmond s'est servi de cet ancien ms. pour l'édition des Homélies de S. Avit. C'est un de ceux dont Paradin parle dans son (*b*) histoire de Lyon. » Aucuns ont estimé, dit cet auteur, que » ces livres (de l'église de S. Jean de » Lyon) sont de toile, les autres de » joncs du Nil ; parcequ'il semble qu'il » y a des filamens. Il y en a qui ont opi- » nion, que ce sont petites pièces de » bois, collées & raportées l'une à l'autre. » Car il y en a aucunes, qui semblent se » décoller, & ne peut-on bonnement » deviner que c'est. Tant il y a que c'est » chose vénérable, & digne d'être con- » servée pour la révérence de l'antiquité.»

(b) *Pag.* 103.

SUITE DE LA VI.^E DIVISION: SUBDIVISIONS II. ET IIIE RENFERMANT LES ECRITURES CURSIVES GALLICANE ET MÉROVINGIENNE TIRÉES DES ANCIENS MANUSCRITS.

III I · III · II · IIII · 2

III · IV · II

II · IV · V · VI · III

III · XXVIII · XL

V · VI · III · II · 2 · VII · IV · 2 · III · II · III · VIII · IV · 2 · VII

Dupain del. et Sc.

fuscaverat redintegratae pacis serenitate detersum. Remarquez l'*e* pour l'*i* & l'*o* pour l'*u*, comme dans les diplomes francogalliques. Si le P. Germon & ses partisans trouvent (*a*) dans cette orthographe irrégulière de quoi rendre les chartes suspectes ; c'est peut-être qu'ils n'ont jamais ouvert les mss. qui nous restent de la première race de nos Rois. Dans l'original les mots de la première ligne sont séparés par des intervales considérables ; au lieu que la séparation des mots du texte est nulle ou fort peu sensible. On n'y aperçoit ni points ni virgules. L'écriture aproche beaucoup du tems de S. Avit, mort en 525.

(a) *Hist. de France par le P. Daniel, nouv. édit. tom. 2. p. 163.*

IIe. Espèce.

L'écriture de la seconde espèce est plus claire & plus distincte, à cause des petites séparations qui sont entre chaque mot. Elle est presque semblable à la cursive romaine. Les deux lignes gravées sur notre planche ont été découvertes tant sur le parchemin que sur le bois, qui font la couverture du ms. de S. Germain des Prés 762. En voici la lecture : *Arietem undè muri civitatum inpellebantur ad ruinam hoc modo factum esse Josepphi narrat historia.* Ce texte d'un anonyme est suivi de la description de la machine de guerre nommée belier par les anciens. A peine peut-on en déchifrer quelques mots, tant l'écriture est éfacée. Nous la croyons au moins du VIe. siècle.

IIIe. Espèce.

La troisième espèce de cursive gallicane est à demi-distincte & massive. Son modèle renferme ces deux versets de l'Ecriture ainsi chifrés :

XXXIIII. Insontem (b) & justum non occides, quia aversor impium.

XL. Non accipies munera, quae excaecant etiam prudentes & subvertunt (verba justorum.)

(b) *Exod.* 23. 7. & 8.

Ce n'est qu'avec beaucoup de peine & de patience qu'on est venu à bout de déchifrer cette écriture de la dixième & dernière page du ms. de l'abbaie de S. Germain des Prés 655. 2. en écorce de bois. Cette dernière page n'est pas plus ancienne que le VIe. siècle.

IVe. Espèce.

La quatrième espèce de cursive gallicane est peu liée & à demi-distincte. Le ms. 762. de la même abbaie nous a fourni (*c*) cet exemple : *Haec dicens inlacrimavit. Explecit contio Agrippae (ad populum Judaeorum.)* L'écriture de ce modèle est du VI. ou VIIe. siècle. L'*e* y tient la place de l'*i* & le *t* celle du *c*.

(c) *Fol.* 240. v°.

Ve. Espèce.

La curſive gallicane de la cinquième eſpèce eſt peu liée. Elle tire ſur la minuſcule aiguë ; elle admet un mêlange de quelques petites lettres onciales. Nous en donnons pour échantillon ces deux notes marginales, qu'on lit aux feuillets 209. & 210. du mſ. de S. Germain des Prés 762 : *Quidquid boni ſibi ineſſe homo ſenſerit, beneficio Dei tribuere & gratias agere debet. Nemo eſt donis Dei beatus, qui donanti exſiſtit ingratus.* L'écriture de ce modèle eſt du VI. ou VIIe. ſiècle.

VIe. Espèce.

Des lettres un peu longues & fort liées caractériſent la ſixième eſpèce de curſive gallicane ancienne. Le même mſ. nous en a donné un modèle, dont voici le contenu : *In Chriſtianorum nuptiis plus valet ſanctitas ſacramenti, quam fecunditas uteri.* Ce texte de S. Auguſtin *de bono conjugali* ſe trouve en marge au feuillet 185. ℣.

VIIe. Espèce.

La dernière eſpèce de curſive gallicane eſt inclinée & nourie. Notre planche n'en ofre pour tout modèle que la note *Emendavi.* Cette écriture de la main du correcteur paroit au feuillet 127. colone 1. du mſ. 254. de S. Germain des Prés. Elle eſt par conſéquent du V. au VIe. ſiècle. Ce mſ. qui renferme quelques ouvrages de S. Auguſtin, porte tous les caractères de ces tems-là. Nous y avons remarqué une écriture curſive grèque très-ancienne. Les paſſages de l'Écriture ſainte ſont marqués par de petites figures placées au commencement de toutes les lignes. L'æ eſt fréquent, quoique l'*ae* le ſoit encore davantage. Les mots ne ſont point diſtingués. On met à la fin (ꝰ) pour *us*. Il n'y a ni points ni virgules.

§. II.

Ecriture curſive mérovingienne ou franco-gallique des mſſ.

Exiſtence & vérité de la curſive mérovingienne, démontrée par les mſſ. Vaines chicanes du P. Germon.

I. Lécriture curſive, apelée mérovingienne ou franco-gallique n'eſt autre que l'uſuelle romaine ou romano-gallicane plus ou moins alterée. Les antiquaires, qui l'a regardent mal-à-propos comme une écriture barbare, ſont forcés *(a)* d'avouer que pluſieurs de ſes caractères ſont purement romains. S'ils euſſent comparé les figures & les liaiſons de l'un& de l'autre caractère curſif ; ils en euſſent bientôt aperçu l'identité, à quelques diférences près, qui n'en changent point la forme eſſentielle.

Malgré tous les éforts & les vaines ſubtilités des PP. Hardouin &

(a) *Fontanini Vindic. diplom. l.* 1. *c.* 8. *p.* 93.

& Germon Jesuites, pour anéantir, ou du moins pour rendre douteuse & suspecte l'écriture cursive mérovingienne; les savans d'Italie, de France, d'Allemagne & d'Angleterre, qui ont écrit sur la Diplomatique depuis D. Mabillon, ont reconnu que ce caractère compliqué a eu cours principalement sous nos Rois de la première race. Eh! pouroit-on revoquer en doute l'existence, l'antiquité & la certitude de cette écriture cursive, sans introduire dans l'histoire & la religion un pyrrhonisme afreux? En combien d'anciens mss. cette cursive n'est-elle pas consignée? La bibliothèque du Chapitre de Verone en possède (a) plusieurs écrits en ce caractère. Celle de Luxeu montre un (b) lectionaire gallican, dont l'écriture est précisément la même que celle des diplomes mérovingiens. Le monastère de Bobio, dont les plus grandes richesses littéraires ont passé dans la bibliothèque Ambrosienne de Milan, conserve encore l'Exposition de la Foi catholique par S. Jerôme, en caractères (c) mérovingiens. C'est cette même Exposition, que le P. Garnier Jesuite a publiée sous le nom de Rufin, dans sa x^e. dissertation sur les ouvrages de Marius Mercator. La cursive mérovingienne avec toutes ses liaisons, ses angles & ses complications perpétuelles a été mise (d) en usage chez les Allemans. M. Walther en a publié un beau modèle dans la première table de son Lexicon diplomatique. Ce modèle est tiré d'un ancien ms. contenant les Sermons ou Homélies de S. Augustin.

(a) *Maffei opusc. col. eccles. tabul. IV. n. 19. 22. p. 61. col. 2. p. 86.*

(b) *De re diplom. supplem. p. 11.*

(c) *Mabil. iter. italic. part. 1. p. 216.*

(d) *Eckhart. commentar. de rebus Franc. orient. t. 1. p. 346.*

Les lettres de Pline, que le senateur Aloïsius, ambassadeur de Venise, emporta de France, & dont (e) l'écriture étoit si diférente de la moderne, qu'il étoit impossible de la lire, sans s'y être long-tems exercé; en quels caractères étoient-elles écrites, si ce n'est en franco-galliques ou mérovingiens? Un nombre de mss. des bibliothèques du Roi & de S. Germain des Prés, qui ont passé par nos mains, prouvent démonstrativement, que cette écriture cursive étoit ordinaire en France aux VII. & VIIIe. siècles. On la voit dans le Grégoire (1) de Tours, donné par M. Joli à la cathédrale de

(e) *Ald. Manut. epist. ad Alois. Senat.*

Le P. Germon (f) soutient que l'écriture de ce ms. est différente de la mérovingienne; parcequ'elle est entremêlée de lettres majuscules capitales & onciales, qu'il apelle romaines. De plus cette écriture ne lui semble pas si compliquée que celle des diplomes. 1°. A la vérité les titres & quelques lignes sont en lettres capitales mêlées d'onciales. Mais cela empêche-t-il que le texte ne soit en

(f) *Discept. 1. p. 55.*

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. VII. ART. II.

Paris & dépofé depuis peu dans la bibliothèque royale. On la voit dans le Gennade de l'abbaie de Corbie, aujourdui de (a) S. Germain des Prés. Les lettres mérovingiennes en font abfolument femblables à celles des diplomes du VIIe. fiècle. Cependant on y trouve des lignes, des mots, & des moitiés de mots en lettres onciales au commencement de quelques articles. Les *alinea* & même les phrafes commencent fouvent par une lettre onciale. Et dans le texte on remarque diverfes lettres, & même des fyllabes & des mots d'écriture minufcule. A cela près tout eft en curfive mérovingienne des plus dificiles : preuve évidente que trois genres d'écriture avoient cours fous nos Rois de la première race.

(a) *Mf. de S. Germain* 1278.

Outre les mff. entierement ou prefque entierement écrits en curfive franco-gallique, il y en a un grand nombre, dont quelque partie eft en ce caractère. Tels font les mff. 1045. & 1311. de la bibliothèque de S. Germain des Prés, dont plufieurs portions confidérables ofrent une véritable curfive mérovingienne. Elle remplit quelques cayers du mf. royal 2994. A. On s'en fert quelquefois en marge dans le mf. du Roi 256. pour marquer le Dimanche, auquel un Evangile apartient. Dans le beau mf. d'Origène, dont M. de Harlai fit préfent en 1710. à l'abbaie de S. Germain des Prés, on rencontre fouvent des notes marginales en curfive franco-gallique. Par exemple au fixième feuillet on a écrit de la forte ce fommaire : *De eos* (*eis*) *qui baptizantur, alii in dulcedine gratiae flent* (*flant* :) *alii in amaritudine peccatorum mergantur* (*merguntur.*) Le mf. 758. de la même abbaie

véritable curfive mérovingienne ? Eft-il une feule charte francogallique, où l'on ne trouve plufieurs lettres romaines, au moins du genre curfif ? 2°. Il y a plufieurs fortes d'écritures mérovingiennes. Les unes font plus liées & les autres moins & plus claires felon la variété des mains & des tems. 3°. Le P. Jefuite eft forcé par l'évidence de (b) convenir que l'écriture de ce mf. & des autres que D. Mabillon lui opofe, aproche beaucoup de la mérovingienne des chartes. Mais le défaut de date dans ces mff. lui fert d'échapatoire. Si c'eft une raifon pour dégrader les mff. c'en eft fait d'un très-grand nombre des plus beaux & des plus précieux des bibliothèques du Pape, de l'Empereur, du Roi de France, &c. & de toute l'Europe. Si les mff. mérovingiens, dont on acable notre chicaneur, euffent porté des dates ; alors il fe feroit retourné du côté des fauffaires, qui reviennent fans ceffe dans fes Differtations. Des impofteurs, auroit-il dit, ou pu écrire ce mf. & y ajouter une date pour mieux voiler leur impofture. Supofer que des fauffaires ont pris la peine d'écrire exprès des volumes entiers avec des caractères encore plus dificiles à peindre qu'à déchifrer : quelles réveries !

(b) *Difcept.* 2. p. 49. 50.

présente aussi plusieurs sommaires en cursive mérovingienne. On la retrouve aux feuillets 166. & 169. du mss. 936. & dans beaucoup d'autres de la même bibliothèque. Quel cas poura-t-on faire désormais de l'érudition ou de la bonne-foi du P. Germon, qui (a) banit des anciens mss. les caractères mérovingiens ?

(a) *Discept. 2. p. 57. Discept. 2. p. 49.*

Ecriture cursive mérovingienne prouvée par les diplomes. Le P. Germon confondu par ses propres aveux : commencement & fin de la cursive franco-gallique.

II. Si des mss. on passe aux diplomes en écriture cursive franco-gallique ; sans parler de ceux que D. Mabillon a publiés & de ceux qu'on garde dans les archives de S. Denis en France, l'église de S. Martin de Tours (b) conserve le privilège de l'évêque Ibbon, écrit en ce caractère. D. Mabillon avoit entre les mains la charte de l'abbé Adon, donnée sous le règne de Dagobert III. en faveur de la basilique de S. Remi de Reims. L'abbaie de S. Mihel ou S. Michel sur la Meuse possède encore la charte originale du comte Wolfoalde, pour la fondation de ce monastère, écrite sous le règne de Childebert III. Nous avons actuellement sous les yeux l'autographe d'un diplome de ce Roi, en faveur de Leudesinde, abbesse d'Argenteuil. Il y a environ quarante-cinq ans que cette pièce jettée parmi (c) un tas de papiers, dans le coin d'une tour de la maison priorale de ce monastère, fut découverte par M. l'abbé Fleuri, auteur de l'Histoire Ecclésiastique, & confesseur du Roi. On verra ci-après dans les écritures de la troisième classe plusieurs originaux, qui n'ont jamais vu le jour. Or toutes ces pièces sont en caractères franco-galliques.

(b) *De re diplom. supplem. p. 12.*

(c) *Annal. Bened. t. 6. p. 656.*

Si cette écriture n'avoit pas été commune dès le milieu du VIe. siècle jusqu'au commencement du IXe. comment se trouveroit-elle dans diférentes archives tant écléfiastiques que seculières, éloignées les unes des autres ? L'église de Ravenne a-t-elle fait fabriquer sur le modèle des chartes franco-galliques la donation faite du tems de l'archevêque Pierre en écriture (1) toute semblable ? L'abbaie de Fulde en Allemagne, qui possède (d) un diplome en cursive mérovingienne, acordé à S. Boniface, s'est-elle entendue avec les monastères de France, pour inventer un caractère inconnu ? Que peut-on souhaiter de plus acablant pour les partisans des PP. Germon

(d) *Schannat. Vindic. archivi Fuldens. tab. III.*

(1) On peut voir un modèle de cette charte dans les inscriptions de Doni, publiées par M. l'abbé Gori. C'est un papier d'Egypte de cinq piés de longueur & d'un pié de hauteur.

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. VII. ART. II.

& Hardouin, que le diplome très-mérovingien de Childebert III. de l'an 711. dont l'original se conserve aujourdui dans le cabinet du Prince d'Henrichemont ? Nous l'avons déja (a) dit, c'est une pièce juridique, qui n'interesse en rien ni église, ni monastère. L'écriture cursive franco-gallique usuelle y paroit avec toutes ses complications & ses entrelassemens. Elle est absolument la même que celle des diplomes de l'abbaie de S. Denis, publiés par D. Mabillon. Et l'on nous vantera l'érudition & les succès du P. Germon, qui révoque en doute, si jamais l'on a fait usage de l'écriture mérovingienne dans les diplomes & les actes judiciaires ! *Incertum (b) est*, dit-il, *an scriptura merovingica in diplomatibus instrumentisque juridicis verè locum unquam habuerit.*

(a) Tom. 2. p. 365.

(b) ...pt. I.

Mais jalousie de corps mise à part, quelle raison a-t-il pu avoir pour rejeter plutôt les diplomes mérovingiens de l'abbaie de S. Denis, que ceux de toutes les autres archives ? Si celles de S. Denis ont été mal traitées par ce Père, sous prétexte qu'elles renferment des pièces en écriture, qu'il lui plait d'apeler *barbare*; pourquoi a-t-il épargné les autres dépôts, où l'on en conserve de semblables ?

En vain fait-il tous ses efforts, pour rendre (c) suspecte l'écriture cursive mérovingienne. Il se trahit lui-même. De son (d) aveu, il existoit une ancienne écriture barbare, que des imposteurs pouvoient contrefaire, & c'est celle, dont on s'est servi dans les diplomes francogalliques. Si elle n'existoit pas; comment les faussaires ont-ils pu s'en servir ? Si elle existoit, ces faussaires ne l'ont donc pas inventée. Si elle existoit, rien n'empêche de dire, qu'il existe encore des mss. & des diplomes en ce caractère. Si elle existoit, les objections sophistiques du P. Germon n'empêcheront pas qu'ils ne soient tous vrais.

(c) Ibid. p. 53.

(d) Ibid. p. 57. 58. 59.

Mais, dit (e) cet écrivain, il y a eu des faussaires en écriture lombardique : il y en a donc eu en mérovingienne. Conséquence fausse & ridicule ! On ne sauroit rien conclure d'un fait à un autre. Du moins, repliquera-t-on, s'il y a eu des faussaires en lombardique; il a pu s'en trouver en mérovingienne. S'il n'est question que de possibilité; quand il n'y auroit pas eu de faussaires en lombardique; il pourroit s'en rencontrer en mérovingienne. Mais de ce qu'il a pu exister des

(e) Ibid. p. 60.

fabricateurs de faux diplomes mérovingiens ; il ne s'ensuit nullement qu'il y en ait eu. On ne conclut pas du possible à l'acte ; à moins qu'on ne veuille déraisoner. Mais de tout ce que nous venons de dire, on conclura fort bien que le P. Germon n'avoit guères mieux étudié la bonne logique que la vénérable antiquité.

L'écriture cursive romano-gallicane dégénera insensiblement en mérovingienne après le milieu du VIe. siècle. Mais si la première se soutint encore pendant plus d'une centaine d'années ; la seconde regna depuis la moitié du VIIe. jusqu'au tems de Charlemagne. Elle étoit néanmoins déja devenue un peu plus polie & moins compliquée dès le règne de Pepin le bref. L'écriture alongée de la première ligne & de la signature des diplomes fut mérovingienne jusqu'à Charle le Chauve. Les mss. & les chartes des IX. & X^e. siècles ofrent encore beaucoup de vestiges de la cursive mérovingienne, dont les espèces sont fort varieés. Celle du VIIe. est indistincte, serrée, obscure, compliquée & par conséquent très (1) dificile à déchifrer. Nous en donnerons des modèles dans la classe des écritures diplomatiques. Il ne s'agit présentement que de la cursive mérovingienne des mss. Elle est renfermée dans notre troisième subdivision, qui comprend quatre genres avec leurs espèces, dont les modèles sont gravés dans la planche LVIII.

IIIe. SUBDIVISION.

Cursives mérovingiennes sans nul mêlange : cursives distinguées par des angles & des brisures.

III. Les mss. des VI. VII. & VIIIe. siècles ofrent des écritures cursives francogalliques toutes pures & sans mêlanges d'autres caractères. Elles constituent le premier genre, composé de huit espèces, dont voici le détail.

I. Genre.

I^e. Espêce.

La première est indistincte, compliquée, longue & tenant de la gallicane ancienne. Le modèle, que nous en avons fait

(1) *Habuerunt*, dit Godfroi (a) de Bessel, *& peculiares caracterum inflexus antè instauratam à Carolo magno litteraturam antiquiores Franco-galli, quorum litteræ cahos magis turbidum ac distortos inflexus & crispaturas, quam verum quoddam litterarum genus repræsentant. Videre potissimùm licet hoc in diplomatibus, quæ ob mirabiles litterarum inflexiones Œdipo quandoque indigent.* Si le savant abbé, qui parle ainsi de l'écriture cursive mérovingienne, eut pris la peine de la comparer avec la romaine & la lombardique du même genre ; il n'eut pas été si frapé de ses inflexions ni de ses complications perpétuelles. C'est encore faute d'avoir fait cette comparaison, que Struve (b) ne voit dans la cursive mérovingienne qu'un mêlange de caractères barbares. *Litteræ francicæ*, dit-il, *scripturam lectu difficillimam proferunt, atque caracteres ex variis barbarorum intermixtos repræsentant.*

(a) *Chronic. Godwic. p.* 18.

(b) *De criter. mss. p.* 35.

graver sur notre planche, se lit ainsi : *Cujus suggestione synodus sca (sancta) spiritali favore & canoneco ritu respondens haec contra temerario (temeraria) scripsit objecta.* On lit ceci avant la réponse du concile de Paris de l'an 573. à la requête de Papolen évêque de Chartres, dans le ms. de l'abbaie de S. Germain des Prés 936. fol. 163. ℣. renfermant la plus ancienne collection des canons. Cette écriture du VIe. siècle declinant est bien remarquable.

IIe. Espèce. La seconde espèce est aiguë, moins liée & plus aisée à lire que la première. Nous en donnons pour exemple ce canon du concile d'Arles, écrit en marge sur le feuillet 88. du même ms. *De puellis fidelibus, quae a Gentilibus junguntur, placuit ut alinquanto tempore à communione separentur.* La figure, placée au commencement de ce texte, est une marque de renvoi.

IIIe. Espèce. La troisième espèce de cursive mérovingienne sans mélange est élégante, & haute. Elle tire sur la romaine & ses mots sont quelquefois séparés par des points. Nous en avons trouvé le modèle au bas du feuillet 165. du même ms. où nous lisons : *Data constitutio. diae tertio. iduum Septembrium anno XLI. (XII) regnorum Domnorum nostrorum indictione sexta Parisius.* Cette écriture est de l'an 573. auquel la constitution contre Promotus, fut donnée dans le concile de Paris. Dans la date, qui nous sert ici de modèle, on peut lire, l'an 41, ou l'an 12. du règne de nos Seigneurs. La première époque répond à l'an 573. indiction VI. Elle peut s'entendre des enfans de Clovis, qui firent la conquête de la Bourgogne en 532 : ce qui donne 41. années depuis cette conquête jusqu'au concile de Paris de 573. Mais au lieu de 41. il est plus naturel de lire 12 : ce qui quadre exactement avec l'année du règne des enfans de Clotaire I.

IVe. Espèce. L'écriture cursive de la quatrième espèce n'est que des commencemens du VII. siècle. Elle est serrée, mediocre & ponctuée. Nous l'avons trouvée au bas du feuillet 192. de la même collection des canons, où elle sert d'addition à la lettre du Pape Sirice à Himerius. Cette addition porte : *H̄L. (Hæc lege) si quando sic evinerit ut in eclesia inveniatur simplex successor. eps (episcopus) : ita ut ea quae ab anteriore epo (episcopo) eclesiae conquisita sunt vel conlata per temporem simplicitatis*

auferantur, & perdat eclesia per simplicitatem Pontificis quod adquisierat per prudenciam decessoris ·: cum inter eclesiam & eclesiam hujusmodi fuerit orta contencio. quandoque prudencior successerit suggerendi illi aditus non negetur. quia juxta statuta canonum eclesia eclesiae praejudicium non facit. nec potest caritate dividi quae & unita est & toto orbe diffusa ·: Nous avons marqué la ponctuation comme elle est dans l'original. Notez qu'on y met l'*e* pour l'*i*, le *c* pour le *t* & *temporem* pour *tempus*.

Ve. Espèce.

La cinquième espèce de cursive mérovingienne est demi distincte, nourie & ponctuée. Le modèle représenté sur notre planche LVIII. est ce passage de Gregoire de Tours, touchant les quatre lettres ajoutées à l'alphabet par (a) le Roi Chilperic: *Addit autem & litteras litteris nostris, id est, ω, sicut Græci habent,* ae, the, vui, *quarum caracteres hii sunt,* Ꮃ, Ꝧ, Ʒ, Δ. *Et misit epistolas in universis civitatibus regni sui, ut sic pueri docerentur, ac libri antiquitus scribti planati pumicae (pumice) rescriberentur.* Le mf. d'où nous avons tiré ce modèle, est marqué H 2 parmi ceux, dont le Chapitre de Notre-Dame de Paris s'est dépouillé pour augmenter les richesses de la bibliothèque du Roi. L'écriture est du VII. au VIIIe. siècle.

(a) *Voyez notre 2. tome ch. 1. art. 3. p. 61. & suiv.*

VIe. Espèce.

La sixième espèce tire beaucoup sur la cursive Saxone. Nous en donnons cet exemple dans notre planche : *De ordine prædicationis Johannis Baptista (Baptistæ) inter omnes quatuor.* On lit cette écriture du VII. ou VIIIe. siècle au 60e. feuillet du mf. 758. de l'abbaie de S. Germain des Prés. Elle sert de sixième capitule ou sommaire au premier livre de S. Augustin sur l'accord des Evangelistes.

VIIe. Espèce.

L'écriture cursive mérovingienne de la septième espèce du premier genre, est massive, ponctuée & demi-distincte. Le modèle, que nous en avons fait graver, renferme ce bel éloge de S. Augustin: *CLX. Augustinus discipulus beati Ambrosii Yppone regiae Africae oppidi episcopus, vir eruditione divina, & universo orbe clarus, fide integer, vitâ purus.* Ce texte de Gennade se lit dans son catalogue des écrivains ecclésiastiques, à la page 175. du mf. mérovingien 1278. de la même bibliothèque.

VIIIe. Espèce.

La dernière espèce de cursive franco-gallique pure est

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. VII. ART. II.

aiguë, ferrée, petite & diftincte. Le mf. de S. Germain des Prés 841. écrit au VIIIe. fiècle ou au commencement du fuivant nous en a donné un modèle, dont voici le contenu : *Hæc omnia, quæ fequuntur, fimpliciter fine hiftoria intelligenda atque legenda funt.* Ceci eft une note fur une hymne du poëte Sedulius.

II. GENRE.

Les écritures curfives mérovingiennes brifées & anguleufes des mff. compofent un fecond genre, auquel fe rapportent les trois efpèces fuivantes.

I^{e}. Efpèce.

Dans la première les lettres font pochées & extrémement ferrées; mais les membres des phrafes font diftingués & terminés par des virgules. Cette curfive brifée & anguleufe eft repréfentée fur notre planche par deux exemples. 1°. *Bona autem noftra & omnipotentis Dei funt & noftra : quia ipfe adfpirando nos praevenit, ut velimus, qui adjuvando fubfequitur, ne inaniter velimus.* Ces paroles de S. Grégoire (*a*) le grand fe trouvent au feuillet 90. du mf. 789. de l'abbaie de S. Germain des Prés. 2°. *Legentibus,* (*b*) *fed non honorantibus infinuavit dicens : Cum cognoviffent Deum, non ficut Deum glorificaverunt, aut gratias egerunt.* Ce texte du même S. Pape a été deffiné fur le feuillet 137. du même mf. copié au VIIe. fiècle. Cette curfive y eft corrigée par une autre mérovingienne.

(a) *Homil. IX. in Ezechiel.*

(b) *Homil. XI.*

IIe. Efpèce.

La deuxième efpèce eft indiftincte, nourie, & tire un peu fur la lombardique. Notre planche en ofre deux modèles. 1°. *De captivitate in Babyllonia. De nativitate XPI* (*Chrifti.*) On lit ces deux titres au 3e. feuillet, colone 2. de l'hiftoire de Grégoire de Tours, dans le précieux mf. donné à la bibliothèque du Roi par Meffieurs du Chapitre de Paris. 2°. *De Jacobo Apoftulo. De die refurrectionis Dominicae.* On trouve ces deux annonces en curfive anguleufe de la fin du VIIe. fiècle, au même endroit du mf.

IIIe. Efpèce.

La dernière efpèce tire fur la lombardique, eft inclinée vers la gauche, demi-diftincte, à angles aigus & mots coupés. Le modèle, que nous en avons fait repréfenter d'après (*c*) D. Mabillon, contient ce texte de la première Epitre de S. Jean : *Si teftimonium* (*d*) *hominum accepemus, (accipimus,) teftimonium Dei majus eft : quoniam hoc eft teftimonium Dei, quod majus eft, quia teftificatus eft de filio fuo.*

(c) *De re diplom. Supplem. p.* 11.

(d) *Joan.* I. *v.* 9.

Dans

Dans cette écriture curſive franco-gallique tirée du lectionaire gallican de Luxeu, des eſpaces vuides tiennent lieu de points & de virgules. Le caractère eſt parfaitement ſemblable à celui des plus anciens diplomes mérovingiens.

Curſive mérovingienne mêlée de minuſcule : mérovingienne ſemblable à celle des diplomes de la première race de nos Rois : objections abſurdes du Père Germon.

IV. Les mſſ. de France & d'Italie ſont ſouvent écrits en mérovingienne minuſculo-curſive ; c'eſt-à-dire, mêlée de minuſcule. Ce mélange de caractères conſtitue le troiſième genre de la préſente ſubdiviſion. Ce genre n'eſt compoſé que de trois eſpèces, dont voici la deſcription.

III. Genre.

Ie. Eſpèce.

L'écriture de la première eſt groſſe, peu liée, ouverte dans ſes *a*, aiguë & mêlée de quelques lettres onciales. Le mſ. de S. Germain des Prés 266. fol. 139. nous en a fourni deux modèles. 1°. *Fingere enim dicimus Chiroplaſtas, qui formulas quaſdam ad operationis ſuæ vota conponunt. Sic & Dominus mentes juſtorum format, atque diſponit.* Cette juſte idée de la toutepuiſſance de Notre-Seigneur ſur le cœur des hommes eſt du grand Caſſiodore, expliquant ces paroles du Pſeaume xxxii : *Qui finxit ſigillatim corda eorum.* 2°. *Non enim operam Domini mulier illa (peccatrix) meruiſſet, niſi praeceſſiſſet fides per gratuitam largitatem.* C'eſt encore une réflexion de Caſſiodore, ſur le quatrième verſet du même Pſeaume. Nous l'avons priſe au folio ℣. 136. du même mſ. dont l'écriture mérovingienne minuſculo-curſive eſt du viiie. ſiècle.

IIe. Eſpèce.

L'écriture mélangée de la ſeconde eſpèce eſt aiguë, fort liée & peu diſtincte. Nous en avons trouvé un exemple au folio. ℣. 77. du même mſ. Nous le liſons ainſi : *Brachia verò Chriſti Prophetae ſunt & Apoſtoli, per quos deſiderium ſuae voluntatis operatus eſt, his comparat arcum.* Caſſiodore parle de la ſorte dans l'explication du Pſeaume xvii. Ces trois morceaux de minuſculo-curſive mérovingienne prouvent qu'un même mſ. étoit en même tems écrit par pluſieurs mains diférentes.

IIIe. Eſpèce.

La troiſième eſpèce de minuſculo-curſive mérovingienne eſt eſpacée, ponctuée & ſe diſtingue par des *a* en forme d'*u* & par des mots mal coupés & diſtingués. Le modèle figuré dans la planche lviii. contient ce verſet de la prophétie de Daniel : *Tunc* (a) *Nabochodonoſor repletus furore, & adſpectus facies illius inmutatus eſt ſuper Sidrac, Miſac, Abdenago, & præcepit, ut ſuccenderetur fornax ſeptuplum, quàm*

(a) *Daniel* 3. 19.

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. VII. ART. II.

succendi consueverat. Cette écriture (*a*) a été tirée d'un mſ. du Chapitre de Verone du VII. ou VIIIe. ſiècle.

(a) *Maffei opuſcol. eccleſ. tab.* 4. *n.* 20. *p.* 62.

IV. GENRE. I^e. Eſpèce.

Les écritures curſives tout-à-fait ſemblables à celles des diplomes forment le quatrième & dernier genre de la troiſième ſubdiviſion. Sous ce genre ſont renfermées les eſpèces ſuivantes.

La première eſt d'une écriture aiguë, maigre, confuſe & très-dificile à lire. Notre planche en ofre la valeur de deux lignes, qui renferment cette doxologie, par laquelle finit un diſcours de S. Méthode ſur la fin du monde : *Cum quo eſt Patri unà cum Spiritu omnis honor & gloria, poteſtas, magnitudo & imperium nunc & ſemper & in ſæcula ſæculorum. Amen.* Cette curſive mérovingienne du VIIIe. ſiècle a été deſſinée ſur le verſo du dernier feuillet du mſ. 1309. de S. Germain des Prés.

IIe. Eſpèce.

La deuxième eſpèce de curſive des mſſ. pareille à celle des chartes admet quelques points & quelques diſtinctions de mots avec bien des ſolécismes. Elle eſt repréſentée dans notre planche LVIII. par deux exemples. 1°. *O fratres Kariſſimi quam timendus nobis eſt dies ille in quo Dominus noſter Jeſus-Chriſtus ac redimptur* (*redemptor*) *omnium propoſuit venire cum flammâ ignis, qui inflammavit* (*inflammabit*) *adverſarius* (*adverſarios*) *ſuos.* Ce texte d'une homelie de S. Auguſtin ſur le jour du jugement dernier eſt tiré du mſ. de la même bibliothèque 1311. fol. 49. écrit au VIIe. ſiècle. 2°. *Deus cui proprium* (1) *miſerere ſemper &* (2) *parcire, propiciare* (3) *anima* (4) *famoli tui illi &* (5) *homnia ejus peccata* (6) *demite, ut mortis* (7) *vilculis* (8) *hoſalluta* (9) *traneſſitum* (10) *meriatur* (11) *had vita. Per Dominum noſtrum. Collecta* (12) *ſegrita. Hoſtiam pro* (13) *hama famoli tui, Domine,* (14) *ſuplicis te rogamus, ut non ad* (15) *pinam, ſed indulgentiam conſequamur. Per Dominum noſtrum.* Dans le mſ. du Roi 256. du 7. ou 8e. ſiècle commencé, d'où nous avons tiré cette écriture mérovingienne, ſuit une préface, dont le latin n'eſt pas moins barbare. On y prie que l'ame de

(1) *Miſereri.* (2) *parcere.* (3) *animæ.* (4) *famuli* (5) *omnia.* (6) *dimitte.* (7) *vinculis.* (8) *abſoluta.* (9) *tranſitum.* (10) *mereatur.* (11) *ad vitam.* (12) *Secreta.* (13) *anima.* (14) *Suplices.* (15) *pœnam.* On aperçoit dans ce modèle que nos langues vulgaires viennent de la corruption du latin, laquelle s'introduiſit dans les mſſ. dès le commencement du VIIe. ſiècle.

l'agonisant soit secourue par les sept Anges, savoir Rafael, Racuel, Mihail, Rumiel, Selayel, Danail. Le septième est passé. Le diable y est nommé Galole. Le style & l'ortographe des chartes mérovingiennes furent-ils jamais aussi barbares? Cependant (*a*) l'éditeur de l'histoire du P. Daniel, décide en général d'après le P. Germon, que les habiles gens de la » première race savoient écrire correctement le latin. On le » voit, dit-on, par les mss. qui nous restent de ces tems-là. » Pourquoi donc, ajoute-t-on, les chartes sont-elles écrites » d'une manière qui choque presque par-tout les règles les » plus simples & les plus communes de l'ortographe? « On pourroit faire cette question a de jeunes gens à qui l'on explique les auteurs classiques; mais proposée a des personnes tant soit peu versées dans l'histoire litteraire & dans la lecture des mss. du moyen âge, pourra-t-elle ne point paroitre absurde?

(a) *Hist. de France du P. Daniel, nouv. édit. t. 2. p. 163.*

IIIe. Espèce.

La troisième espèce de cursive semblable à celle des chartes franco-galliques aproche de la romaine. Son modèle gravé sur notre planche ne consiste qu'en ces mots, *Legenda diem Natali Domini.* Nous les avons pris dans le même mss. du Roi, 256. où sont renfermés les quatre Evangiles, écrits au VIe. siècle.

IVe. Espèce.

La cursive mérovingienne de la dernière espèce du quatrième genre n'est ni moins liée ni moins serrée que celle des diplomes du même tems les plus difficiles à déchifrer. On en jugera par le modèle, dont voici le contenu: *Magnum & ex omni parte congregatum mihi exercitum commones, ut que nostra sunt queramus, & ut nobis cura proficiat.* Cette écriture cursive mérovingienne fait partie de la harangue d'Agrippa aux Juifs, dans le ms. de S. Germain des Prés 762. fol. 240. ℣. écrit à la fin du VIIe. siècle ou au commencement du suivant.

Si les mss. où nous avons pris les modèles de cursive mérovingienne figurés dans notre planche LVIII. ne démontrent pas la vérité & l'antiquité de ce caractère prétendu barbare; il ne reste plus qu'à sacrifier aux Hardouins & aux Germons, les monumens les plus certains & les plus vénérables. On y voit (*b*) *l'écriture extraordinaire, l'ortographe vicieuse, le style barbare, herissé presque par-tout de solécismes,* dont ces Peres ont prétendu tirer *un argument très-fort contre*

(b) *Ibidem p. 162.*

l'authenticité des chartes mérovingiennes produites par le Père Mabillon. » Ces chartes, ajoute l'éditeur du P. Daniel, ne font » point écrites en caractère romain, qui étoit inconteftable- » ment en ufage parmi les François, dès le tems de la premiè- » re race, & que les favans avoient commencé d'employer » dans les livres, les particuliers dans les lettres, qu'ils écri- » voient, & que l'on voit pareillement employé dans le ca- » chet de Childeric & dans toutes les monoies, medailles ou » infcriptions, qui nous reftent de ce tems-là. Comment & » pourquoi un genre d'écriture bani des livres, des lettres, » & de tous les monumens publics, fe feroit-il maintenu » dans les feules chartes, puifque cette écriture fingulière » & inufitée ne pouvoit fervir qu'à empêcher qu'on ne les » pût lire aifémenr ? « Dans un fiècle auffi éclairé que le notre, argumenter du caractère majufcule des infcriptions à la non-exiftence de l'écriture curfive ordinaire & ufuelle : fupofer que celle-ci a été abfolument banie des livres, des lettres & des monumens publics : foutenir qu'elle étoit inufitée fous la première race : n'eft-ce pas fe moquer du public, ou du moins inviter tous les antiquaires à fe dire les uns aux autres : *Spectatum admiffi, rifum teneatis, amici ?*

ARTICLE III.

Ecritures curfives lombardiques, caroline & faxone : fuite de la VIe. divifion de la feconde claffe des écritures latines : explication de la planche LIX. qui renferme les IV. V. & VI. fubdivifions de la curfive des mff.

LEs écritures curfives repréfentées dans la planche, que nous allons expliquer, ont de fi grands raports avec celles des deux planches précédentes, qu'on ne peut revoquer en doute l'exiftence & l'antiquité des unes, fans anéantir les autres. Continuons d'opofer aux frivoles objections des Sceptiques modernes les anciens mff. L'Italie, la France, l'Allemagne & l'Angleterre en poffedent une multitude, où les caractères curfifs lombardiques, carolins & faxons fe font confervés.

SUITE DES ECRITURES CURSIVES TIRÉES DES ANCIENS MANUSCRITS; IV. V. ET VI. SUBDIVISIONS RENFERMANT LA LOMBARDIQUE, LA CAROLINE, ET LA SAXONE.

Dupain del et scul.

§. I.

Ecriture cursive lombardique prouvée par les mss.

On distingue sans peine dans les mss. & les diplomes diverses sortes d'écritures cursives lombardiques, l'ancienne & la nouvelle, la franco-lombardique & celle qui tient de la minuscule. Les unes & les autres sont renfermées dans la quatrième subdivision des écritures cursives tirées des mss.

IVe. SUBDIVISION.

Cursive lombardique ancienne, aprochant de la franco-gallique; autre lombardique plus récente, très-serrée & fort obscure.

I. Les bibliothèques d'Italie & d'Allemagne ont des mss. dont les caractères lombards sont presque les mêmes que ceux des diplomes mérovingiens. Cette ancienne cursive lombardique constitue un premier genre, représenté par trois espèces.

I. Genre.

I. Espèce.

La première est anguleuse, serrée, compliquée, & indistincte. Nous en avons emprunté le modèle de (a) M. Maffei. C'est un morceau des Morales de S. Grégoire sur Job. Nous le lisons ainsi: *Et posui vectem & ostia & dixi, huc usque venies & non procedis amplius, & hîc confringes tumentes fluctus tuos. Quid per ostia nisi praedicatores sancti? Quid per vectem nisi incarnatus Dominus?* Le ms. du Chapitre de Verone, d'où cette écriture cursive est tirée, est en minuscule semblable à celle de l'Imprimerie, excepté huit feuillets semblables à notre modèle. On voit dans cette cursive lombardique du VIIe. au VIIIe. siècle quelques lettres onciales & capitales, sur-tout l'N dans le corps du texte. On laisse des espaces en blanc suivis de grandes lettres pour tenir lieu de points.

(c) *Opuscol. eclesi. tab. 4. n. 19.*

IIe. Espèce.

La deuxième espèce de cursive lombardique aprochant de la mérovingienne est aiguë, fort anguleuse, tortue, distincte, à queues superflues, & ses hastes sont terminées en masses. L'exemple que nous en donnons d'après (b) Schannat, renferme ce texte du second livre des Synonimes de S. Isidore de Seville: *Ne quid ultra leviter agas: ne quid coninsultè (inconsultè) geras. Ne temerè aliquid facias. Ne repetatur malum. Ne &c.* Schannat a mal lu *ne repetiaris*. Dans cette cursive lombardique, tirée d'un ms. de l'abbaie de Fulde du VIIIe. siècle, on peut remarquer des espaces blancs avec de grandes lettres pour servir de points. Ce ms. étoit entre les mains de S. Boniface lorsqu'il fut martyrisé par les payens. Il est percé, coupé & teint du sang de ce saint Apôtre d'Allemagne. On y voit des lettres en forme de poissons.

(b) *Vindem. litter. t. 1. p. 222.*

IIIe. Espèce.

La troisième espèce de cursive lombardique, tirant sur la mérovingienne, est distincte & serrée. Nous en avons trouvé un exemple au folio ℣. 35. du mſ. 758. de l'abbaie de S. Germain des Prés. Il renferme ces mots : *Ipso adjuvante qui vivit & regnat in sæcula sæculorum.* La conjonction & est exprimée par une note de Tiron. L'écriture cursive de ce modèle & des précédens peut être apelée mérovingico-lombardique.

IIe. GENRE.

Une écriture plus récente, très-serrée & des plus obscures caractérise le second genre de cursive lombardique. En voici deux espèces.

Ie. Espèce.

La première se fait remarquer par sa roideur & la confusion des mots. Notre planche en ofre un modèle, que nous lisons ainsi : *Ut apud Gracchum : pueritia tua adulescentiae, adulescentia senectuti dedecoramentum, senectus Reipublicæ flagitium. Sic & apud Scipionem vi adque mentu (metu) gratis coactus cum illo sponsionem feci, facta sponsione ad judicem adduxi, adductum primo coetu damnavi, damnatum ex voluntate dimisi. Antitheta quæ latinè contrapoſita appellantur, quæ dum ex adversa.* Cette gradation se lit au verso 3. du 30e. cahier dans le mſ. du Roi 7530. C'est le recueil de Grammairiens du VIII. au IXe. siècle, écrit au Montcassin.

IIe. Espèce.

La seconde espèce est pochée, massive & indistincte. Voici son modèle : *Domine, exaudi oracionem meam, & clamor meus ad te perveniat.* Cette écriture lombardique, se trouve au verso 155. du mſ. 186. de l'abbaie de Saint Germain des Prés.

Cursive lombardique mêlée de minuscule.

IIIe. GENRE.

Ie. Espèce.

II. Les écritures lombardiques minusculo-cursives constituent un troisième genre, auquel nous raportons les trois espèces suivantes.

La première est distincte & tire sur la minuscule mérovingienne. Nous en avons découvert un modèle dans l'Origène (a) de la même bibliothèque. En voici le contenu : *Incipiunt humilias (homiliæ) in primis Levitici libris dispotationis (disputationis) d....*

II. De sacrificiorum ritum (ritu), hoc est de muneribus pro peccatis, quid offerre Pontifex pro populo.

III. De sacrificiis qui (quæ) offeruntur, vel de his qui per ignorantiam peccaverunt.

(a) Mſ. de S. Germain 718. fol. 1. ℣.

IIII. Si peccaverit anima & preterierit precepta Domini & mencietur proximo.

Dans cette minuſculo-curſive lombardique du VIIIe. ſiècle on peut remarquer l'orthographe, les ſolécismes & les abréviations de *pro* & de *per*.

IIe. Eſpèce. La ſeconde eſpèce de lombardique minuſculo-curſive eſt petite, mais aſſez élégante. Notre planche en préſente trois modèles. 1°. *De Novatianis, cum reverſi fuerint ad catholicam Eccleſiam, & per manûs impoſitionem ſuſcepti hii maneant in Clero; aliarum hereſum Clerici, dum reverſi fuerint, laïca tantum communione percipiant.* L'ablatif eſt ici pour l'accuſatif, *laïcam communionem.* Ce modèle a été pris à la marge du 78. feuillet du mſ. royal 3838. écrit au VIIIe. ſiècle. 2°. *Sanctorum meritis inclita gaudia.* Ce commencement de l'hymne des Martyrs, en curſive lombardique du IXe. ſiècle, ſe lit à la marge du feuillet 6. ℣. du 19e. cayer du mſ. royal 7530. où ſont renfermés les Grammairiens du Montcaſſin. 3°. *Ex differentia Sermonum.* On lit ces mots en marge dans le mſ. 12. de S. Germain des Prés. Cette écriture curſive lombarde répond à la caroline tenant de la lombardique, qu'on trouve dans ce mſ. copié au VIIIe. ſiècle.

IIIe. Eſpèce. La troiſième eſpèce eſt un mêlange de lettres lombardiques & mérovingiennes. Notre planche en ofre cet exemple: *De latrone, ubi paradiſi meritus ingreſſum.* On lit cette note marginale au feuillet 73. du mſ. 197. de la même bibliothèque.

Les écritures curſives lombardiques ne ſe réduiſent pas à celles, qui ſont figurées dans notre planche LIX. Il y en a une petite bien caractériſée au feuillet 78. du mſ. du Roi 3836. C'eſt un ſommaire compoſé d'une partie du VIIe. canon, ou article de la lettre d'Innocent I. aux évêques de Macedoine. Ce caractère curſif ſe montre en pluſieurs autres mſſ. Mais il paroit encore plus fréquemment dans les bulles pontificales, comme on verra dans la claſſe des écritures diplomatiques. S'il paroit encore après (a) le commencement du XIIIe. ſiècle dans quelques mſſ; il eſt conſtant que dès lors l'Italie l'abandonna tout-à-fait, & s'en tint à l'écriture gallicane courante, qui étoit celle de toute l'Europe.

(a) *Iter Italic. part. I. p.* 116.

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. VII. Art. III.

Plusieurs sortes de cursives carolines : leur existence & leur vérité prouvées par les anciens mss.

§. II.

Ecriture cursive caroline des manuscrits.

I. L'écriture cursive caroline, qu'on peut apeller gallicane ou françoise du moyen age, tient beaucoup de la mérovingienne sous les premiers Rois Carlovingiens, & particulierement sous Pepin le bref, les deux Carlomans & Charlemagne, dans ses premières années. Sous ce point de vue, nous pouvons bien la nommer mérovingico-caroline. Elle (1) s'alongea, & devint plus maigre, plus serrée & plus polie sous Louis le Débonaire. Les livres & les diplomes de son tems sont de meilleur goût qu'auparavant. On trouve (*a*) les chartes mieux écrites en Italie depuis, qu'avant la conquête qu'en fit Charlemagne. Depuis le milieu du règne de ce grand monarque jusqu'après celui de Charle le Chauve, la cursive caroline contracta (*b*) beaucoup de ressemblance, avec notre italique; quoiqu'elle fût encore un peu mêlée de mérovingienne. Elle devint tremblante, sur-tout dans ses grandes lettres alongées. Ce ne fut qu'au xe. siècle, si l'on en croit (*c*) D. Mabillon, qu'elle prit cette forme. Mais dès l'an 788. les lettres tremblantes se font voir dans le (*d*) célèbre rouleau ou recueil de donations de l'église de Salzbourg, écrites par l'Evêque Arnon, la même année, qui vit Charlemagne maitre de la Bavière.

La cursive caroline frisée commença à se multiplier au xe. siècle. On en trouve de pochée, & tirant sur la lombardique, dans un diplome de Charle le Simple de la bibliothèque du Roi n°. 23. Le caractère cursif carolin paroit degénéré, tortu & recoquillé dans quelques diplomes de Hugue Capet. L'écriture cursive de la date d'un grand nombre de chartes carolines (*e*) d'Allemagne & de France tient beaucoup de la minuscule. Elle est aussi diférente de celle du texte, que la lombardique l'est de la mérovingienne. Elle peut bien par conséquent constituer une espèce à part. Mais il ne s'agit pas à présent de la cursive des diplomes & des actes publics. Notre plan demande que nous fassions seulement

(a) *Le Blanc traité des mon. p.* 86.

(b) *De re diplom. p.* 46.

(c) *Ibid. p.* 52.

(d) *Chronic. Godwic. p.* 37.

(e) *Heuman. commentar. de re dipl. t.* 1. *p.* 8.

(1) *Litteræ* (f) *enim*, dit Struve, *quibus in publicis utebantur monumentis, temporibus Carolingicis erant tenues, in longius deductæ & pressæ, quaraum forma in plerisque cum minutis barbaris* (id est, merovingicis) *conveniebat, nisi quod sint longiores, curvilineæ, & rotundæ.*

(f) *De criter. mss.* §. *XXXV. p.* 37.

conoitre

conoitre ici celle des manuſcrits. Demontrer l'exiſtence de ce caractère dans ceux des VIII. & IXe. ſiècles; c'eſt mettre à couvert du côté de l'écriture tous les diplomes carlovingiens, que le P. Germon (*a*) n'a guère plus épargné que les franco-galliques.

(a) *Diſcept.* 1. *p.* 12. *Diſcept.* 2. *p.* 319.

Il ne nous a pas été poſſible de publier des modèles de toutes les ſortes d'écritures curſives carolines, qu'on rencontre dans les mſſ. antérieurs au règne de Hugue Capet. Nous nous ſommes bornés à celles, qui figurent dans la planche LIX, que nous expliquons. Elles compoſent la ve. ſubdiviſion de la VIe. diviſion des écritures latines de la ſeconde claſſe. Ces écritures curſives carolines des mſſ. nous les avons réunies ſous trois genres, dont voici les diférences & les eſpèces.

Ve. SUBDIVISION.

II. Des lettres curſives preſſées, alongées, giganteſques, ſingulières & mêlées avec d'autres de diverſes ſortes, donnent le premier genre. Ses caractères diſtinctifs ſe manifeſtent dans les quatre eſpèces, repréſentées dans notre planche LIX.

Curſive caroline ſerrée, haute, giganteſque, enclavée, mêlangée & tremblante.

I. GENRE. I. Eſpèce.

La première ſe diſtingue par des lettres hautes, ſerrées, & à traits doubles, alongés, courbes, & entrelaſſés les uns dans les autres. L'exemple, que nous en donnons, ofre ces premiers mots du Pſeaume XLI : *Quemamodum deſiderat cervus ad fontes aquarum.* Remarquez le retranchement du premier *d* dans *quemadmodum*, la reſſemblance des *a* & des *u* & les abréviations des deux derniers mots. Cette curſive caroline du VIIIe. ſiècle, ſemblable à celle des diplomes, ſe trouve au dernier feuillet du mſ. de l'abbaie de S. Germain des Prés 718. en onciale du V. ou VIe.

IIe. Eſpèce.

Les lettres curſives de la deuxième eſpèce de caroline ſont giganteſques, maigres, ſerrées & très-dificiles à diſtinguer les unes des autres. Un petit trait au haut, au bas, & au milieu avec quelques inflexions en font toute la diférence; comme l'on peut voir dans le modèle gravé ſur notre planche. Nous le liſons ainſi : *Si vellis anguillam ſtrictis tenere manibus ; quanto fortius praeſſeris, tanto citius elabitur. Si erras, revertere potes, adjuva.* Notez *vellis* pour *velis* & *praeſſeris* pour *preſſeris*. La grande (*b*) Bible de la même bibliothèque, écrite la huitième année du règne de Louis le Débonaire, nous a fourni ce modèle de curſive alongée outre méſure.

(b) *Mſ. de S. Germain.* 17. *fol.* 60.

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. VII. ART. III.

IIIe. Espèce.

La troisième espèce de cursive caroline excessivement alongée est plus nourie & plus distincte. Elle est enclavée & mêlée d'onciales grèque & latine & de minuscule. La même Bible (*a*) nous en a donné l'exemple suivant : *Supplicamus omnibus in* XPO (*Christo*) *fidelibus, qui hunc libellum ad volvendum, ad legendum, accepitis, meam ne reprendatis insipientiam. Me quicumque capit, rusticitate caret.* Quoique cette cursive oblongue soit un jeu de l'écrivain ; elle ne difère guère de celle, qu'on employoit à la première ligne des diplomes de Louis le Débonaire. Nous en parlerons plus amplement dans la classe des écritures diplomatiques.

(a) *Ibid. fol.* 73.

IVe. Espèce.

La dernière espèce de cursive caroline du premier genre, est serrée, haute, un peu tremblante, mêlée de quelques lettres capitales, & à queues doubles confondues. Le modèle, que nous en avons fait graver, contient ces paroles du Psalmiste. *Quemadmodum desiderat cervus ad fontes aquarum.* Cette cursive a été dessinée sur le dernier feuillet du ms. 718. de la bibliothèque de S. Germain des Prés.

Cursive caroline petite, tenant de la mérovingienne & de la lombardique : cursive plus recente & tirant sur la minuscule.

II. GENRE. Ie. Espèce.

III. Les écritures cursives carolines, petites & qui tirent sur la mérovingienne & la lombardique, constituent le second genre de la présente subdivision, auquel se raportent les trois espèces suivantes.

L'écriture de la première tient beaucoup de la franco-gallique. Trois modèles gravés sur notre planche en font la preuve. 1°. *Quis propter nos ad inferus* (*inferos*) *discendere dignatus est ?* Cette cursive serrée du VIIIe. siècle, mais antérieure à Charlemagne, est visiblement demi-mérovingienne. Elle a été dessinée sur le dernier feuillet du ms. 255. de la même bibliothèque. 2°. *Cèterum cognoscat scitas* (*sanctitas*) *vestra.* Ces mots en cursive caroline, tenant de la mérovingienne, sont avant la première page dans le ms. de S. Germain des Prés 861. 3°. *Cognovi, Domine, quia equitas judicia tua.* Ce verset 75. du Pseaume CXVIII. est écrit en cursive un peu aiguë & mérovingico-caroline sur le feuillet 741. du ms. 762. de la même abbaie.

IIe. Espèce.

La seconde espèce de cursive caroline du second genre est ponctuée, distincte & tient de la lombardique. Le modèle, que nous en avons fait graver, contient ces mots : *Lib̄ epistularis. Sc̄i Hieronimi, Pb̄i* c'est-à-dire, *Liber epistolaris*

ſancti Hieronimi presbyteri. Ce titre ſe lit avant la première page dans le même mſ.

IIIe. Eſpèce. La dernière eſpèce ſe diſtingue par ſes traits doubles & ſon élégance. Elle n'eſt repréſentée dans notre planche que par cet unique mot : *Pliades liade.* L'écriture eſt du VIII. au IXe. ſiècle. Nous l'avons trouvée au *verſo* 71. du mſ. 800. de S. Germain des Prés.

III. GENRE. Les mſſ. ſur-tout du IXe. ſiècle fourniſſent beaucoup de curſives carolines, tirant ſur la minuſcule. Celles, qui ſont repréſentées ſur notre planche LIX. conſtituent le troiſième & dernier genre de la Ve. ſubdiviſion. Voici ſes eſpèces.

I^e. Eſpèce. La première eſt fort petite & inclinée vers la gauche. Nous en donnons pour modèle ce texte de S. Auguſtin : ·ſ· *Quod* (a) *meis libris, quos contra Pelagianos nuper ſcripſi, quantum potui diligenter oſtendi. In iſto ergo libro, & hoc quod dictum eſt : ego autem carnalis ſum.* Le ſigne placé à la tête de ces lignes marque qu'elles ont été omiſes dans le corps du texte. Elles ſont du VIII. au IXe. ſiècle. On les trouve au bas du verſo 36. dans le mſ. de la même abbaie n°. 737.

(a) *Auguſt. l.* 1. *Retract.* 22.

IIe. Eſpèce. La deuxième eſpèce de curſive caroline, tirant ſur la minuſcule eſt peu liée, diſtincte, longue, aiguë, & à traits montans & deſcendans. Notre planche en ofre deux exemples. 1°. *Liber Aureli Aguſtini de opere monachorum.* Ce titre ſe lit avant la première page du mſ. 762. de la même bibliothèque. 2°. *Expliciunt ſolutiones Aguſtini contra hereticos.* Cette curſive caroline du IXe. ſiècle paroit au 210e. feuillet du mſ. 760. de S. Germain des Prés. On voit deux fois *Aguſtini* pour *Auguſtini.*

IIIe. Eſpèce. L'écriture de la troiſième eſpèce eſt minuſculo-curſive, peu liée ; mais ponctuée & ouverte dans ſes *a*. Voici le contenu de ſon modèle : *Era DCCC. LXVI. Sic venit Marohane ad Jerunda. VI°. idus hoctubres. anno XIIII°. inperante Ludouuico.* Cette date ſe trouve au 6e. feuillet du mſ. royal 4667. ou 4673. de l'an 828. *Jerunda* eſt aparemment pour *Gerundam* Girone, & *hoctubres* pour *octobris*, ou *octobres.*

IVe. Eſpèce. La quatrième eſpèce de caroline curſive ſe rencontre dans un mſ. lombardique écrit en Italie au IXe. ſiècle. C'eſt le 7530e. de la bibliothèque du Roi. Le premier feuillet du 19e. cayer nous a donné cette note, qui nous ſert de modèle : *Hæc*

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. VII. ART. III.

scribenda sunt usque ad simile signum. Cet avertissement est suivi d'un signe, qui marque la tâche donnée au copiste.

Ve. Espèce.

La dernière espèce de caroline minusculo-cursive est aiguë & distincte. L'exemple, que nous en donnons ne contient que ces mots : *Tres pueri jussu Regis in fornacem (missi sunt.)* Ce modèle est tiré du ms. du Roi 2994. A. qui contient des extraits des Ss. Pères.

§. III.

Ecriture cursive saxone des mss.

Ce seroit perdre le tems, que d'ajouter de nouvelles preuves à celles que Godfroi de Bessel, George Hickes & Wanley ont données de la vérité de l'écriture cursive saxone. Contentons-nous d'en faire conoitre les genres & les espèces, qui sont renfermés dans notre VIe. subdivision des écritures cursives, tirées des anciens mss. latins.

VIe. SUBDIVISION.

Cursive saxone triangulaire des mss : même caractère aigu.

I. GENRE.

I. Les écritures cursives saxones triangulaires, grandes & petites, constituent le premier genre. Il est représenté dans notre planche LIX. par trois espèces, dont voici les caractères & l'explication.

Ie. Espèce.

La première est liée, à gros trait, panchée & indistincte. Son modèle renferme ces paroles de S. Jerôme, dans son commentaire sur Isaïe : *Omnes terrarum termini ad Apostulorum verba tremuerunt adpropinquantes, & ad Christi Evangelium pariter accedentes.* On lit ce texte au feuillet 75. du ms. anglo-saxon de l'abbaie de S. Germain des Prés n°. 211. écrit au VIIIe. siècle.

IIe. Espèce.

L'écriture cursive de la deuxième espèce est petite, un peu haute, demi-distincte & pressée. Nous en avons pris le modèle à la page 73. du Pseautier anglo-saxon de l'abbaie de S. Ouen de Rouen. C'est une note marginale sur le Pseaume, *Noli æmulari in malignantibus.* On la lit ainsi : *Prima positione commonet ne malignantes quispiam debeat imitari : sed quidquid boni sperandum est à Domino postuletur, qui novit & profutura concedere, & perenniter mansura præstare.*

IIIe. Espèce.

La troisième espèce est diférentiée par une cursive anglo-saxone très-petite, serrée, distincte & pleine d'abréviations. Le même ms. nous en a fourni les exemples suivans. 1°. *Adjutorium gratiæ Dei hîc ostenditur, ubi dicit (Psalmista :)*

Inclina cor : *Libertas arbitrii illic oſtenditur, in teſtimonia.* Cette courte réflexion ſur ces mots du Pſeaume cxviii. *Inclina cor meum in teſtimonia tua*, ſe trouve à la page 254. de notre Pſeautier. 2°. *Auguſtinus. Multum gratia commendatur. Quis enim ſalvus eſſet, niſi ipſe ſanaret ?* Ce texte de S. Auguſtin eſt en interligne à la page 134. Il tombe ſur ces paroles, *Deus noſter, Deus ſalvos faciendi* du Pſeaume *Exurgat.* Ces écritures anglo-ſaxones, ſi dificiles à lire, ſont du vii. ou viiie. ſiècle.

II. Genre.

Les curſives ſaxones aiguës & peu liées forment un deuxième genre, composé de ſix eſpèces, dont les diférences ſont ſenſibles.

I^e. Eſpèce.

On aperçoit dans la première une écriture médiocre, demi-diſtincte, aiguë & ſerrée. Notre planche en ofre un échantillon, qui contient ces paroles de la fin du commentaire de S. Jerôme ſur Iſaïe : *Fratres veſtri, qui oderunt & ſeparant vos & arbitrantur alienos, non propter mala veſtra, ſed propter nomen meum.* Cette curſive anglo-ſaxone a été priſe au feuillet 108. du mſ. 211. de la bibliothèque de S. Germain des Prés. L'abréviation *vā* pour *veſtra* eſt à remarquer.

IIe. Eſpèce.

La curſive ſaxone de la deuxième eſpèce eſt aiguë, peu diſtincte, & menue. Son modèle figuré ſur notre planche, contient ce texte, où S. Jerôme explique le ſujet de la ſeconde Epitre à Timothée : *Scribit igitur ad eum hanc epiſtulam non ſicut inprima inſtruit eum quemammodum conveniret eum de ſingulis illis facere, quæ ad communem ornamentum Eccleſiae poterant pertinere. Sed quaſi qui ſufficienter eum in primâ epiſtulâ de omnibus inſtruxerit quæ eum inſtrui conveniebant, hanc ad eum fecit*... Cette écriture du viii. au ixe. ſiècle a été priſe vers le commencement du mſ. 1275. de la même abbaie. On diſoit encore alors *epiſtula* pour *epiſtola* & les ſolécismes n'étoient pas encore banis des mſſ. On voit dans celui-ci *communem ornamentum.*

IIIe. Eſpèce.

La troiſième eſpèce de curſive ſaxone aiguë eſt lache, peu liée, à mots coupés, & diſtincte. Pour exemples, notre planche ofre 1°. ces deux vers de S. Adhelme :

Igneus en genitor fertur mihi Joppiter eſſe,
Vocibus & Virgo ſtolidorum famine dicor.

Ce modèle de curſive du viie. ſiècle finiſſant eſt tiré du mſ.

de la même bibliothèque 1170. fol. 118. ℣. 2°. *Prædicat : ego confirmans tonitruum & creans spiritum & adnuntians hominibus Christum.* Ceci est tiré du mſ. de la même bibliothèque n°. 800. fol. 4. col. 2. qui renferme quelques ouvrages de S. Isidore & de S. Adhelme.

IVᵉ. Espèce. Une écriture anglo-saxone cursive, menue, serrée, liée & distincte caractérise la quatrième espèce, dont le modèle contient ce beau passage de S. Isidore de Seville, sur l'impuissance de la loi, & la force de la grace de J. C : *Item nihil amplius lex præstat, nisi quod solùm peccatum monstravit, non abstulit; sed sub suo terrore reductos homines servos efficit. (Gratia verò Evangelii, quod exterius imperat, interius ut perficiatur jubat.)* Ce dernier mot est pour *juvat.* Nous avons prix ce texte au 59ᵉ. feuillet du même mſ. en écriture saxone du VII. au VIIIᵉ. siècle.

Vᵉ. Espèce. La cinquième espèce tire beaucoup sur la romaine, comme on le voit dans l'exemple figuré sur notre planche LIX. Il ne renferme que ce vers de S. Adhelme, pris au 75ᵉ. feuillet du même mſ.

Culmina ni fuerint aulis sublata quaternis.

VIᵉ. Espèce. La sixième espèce de cursive saxone aiguë est allemande, liée, sans points ni virgules, très-menue, à petit trait, mêlée de minuscule romaine. Les *vendanges litteraires* (*a*) de Jean Fréderic Schannat nous en ont fourni un modèle, qui renferme ce commencement de l'Evangile de S. Matthieu : *Libri Mathei. (Liber) generationis Jhu XPI fili Dī, filii Abracham. Abracham autem genuit Issac, Issac autem genuit Jacob, Jacob autem genuit Judam & fratres ejus, Judas autem genuit Fares & Zaram de Thamar, Fares, &c.* Le mſ. de l'abbaie de Fulde, d'où ce modèle est tiré, a passé long-tems, pour avoir été écrit de la main de S. Boniface. Mais le véritable copiste se fait conoitre à la fin de l'Evangile de S. Jean par ces mots : *Amen Deo gratias ago, Vidrug scribsit.* C'est un des précieux mſſ. que les Payens animés de fureur contre S. Boniface jetterent dans les broussailles d'un marais. C'est un petit in-8°. de forme carée, écrit en petites lettres cursives & couvert d'un cuir rouge. C'est aparemment de ce genre d'écriture menue & un peu compliquée dont se plaint S. Boniface dans sa lettre à Daniel évêque de Vinchester. Les yeux

(a) *Pag.* 225.

du Saint affoiblis ne pouvoient s'acomoder d'une écriture si dificile à lire. C'est pour soulager sa vieillesse, qu'il lui demandoit des livres en caractères clairs, separés les uns des autres & distincts, & dont il ne pouvoit faire l'acquisition en Allemagne. Il est pourtant vrai que l'écriture cursive-saxone est moins liée que la romaine & la franco-gallique.

Mêlanges de cursive anglo-saxone & mérovingienne. III. GENRE

II. Divers mêlanges d'écritures cursives anglo-saxone & mérovingienne caractérisent le troisième & dernier genre de la VIe. subdivision. Ces mêlanges sont de trois espèces.

I^e^. *Espèce.*

Dans la première on distingue une écriture saxone aiguë claire & lâche, mêlée de lettres cursives mérovingiennes. Le modèle, que nous en avons fait graver, présente ces quatre vers de S. Adhelme sur la justice.

Aurea gens hominum semper gauderet in aevo,
Datam si normam servarent Virginis almæ.
Incubuit & superis spreta me turba malorum,
Christi cum jugiter calcarent jussa Tonantis.

On lit ces vers sur le revers du feuillet 118. dans le ms. de l'abbaie de S. Germain des Prés, cotté 1170.

IIe. *Espèce.*

La cursive mêlangée de la seconde espèce est pochée, un peu massive, à traits superflus, & presque distincte. Nous en donnons pour exemple ces trois vers du même poëte, sur l'ivresse :

Crudilis animas urens cum torribus atris,
Edita stelligeri ut non scandant culmina caeli,
Baratri repetant lustrantes ima profundi.

Cette cursive franco-saxone se trouve au commencement du même ms. que nous croyons de la fin du VIIe. siècle.

IIIe. *Espèce.*

La troisième espèce est un mêlange de petite mérovingienne cursive ou franco-saxone & de grande saxone minuscule. Le même ms. fol. 118. ℣. nous en a fourni le modèle suivant :

In meretum proprium pressuras verto reorum,
Et miro exemplo sceverum dira piacla
Nisibus in sanctis commuto ad præmia cœli,
Tetrica per me multorum conpescitur ira.

S. Adhelme décrit dans ces vers les merveilleux éfets de la patience chrétienne. Il y a *meretum* dans le premier vers au lieu de *meritum* : au second *sceverum*, pour *sævorum*, & au troisième la diphtongue conjointe *æ* se montre deux fois.

Le lecteur attentif remarquera, que les écritures curfives-faxones, dont notre planche LIX. ofre un nombre d'échantillons, font beaucoup moins compliquées, que la romaine & la franco-gallique du même genre.

ARTICLE IV.

Ecritures curfives wifigothique, capétienne & gothique moderne des manufcrits : comment faut-il juger de la reffemblance des anciennes curfives nationales ?

Les écritures curfives des mff. repréfentées dans la planche LX. terminent la fixième & dernière divifion de la feconde claffe. Les fubdivifions de cette planche, comprennent les curfives wifigothique, capétienne & gothique moderne.

§. I.

Ecriture curfive wifigothique des mff.

VIIe. SUBDIVISION.

Les écritures curfives wifigothiques, comprifes dans la feptième fubdivifion, font peu nombreufes; parceque les mff. en ce caractère font rares en France. A peine notre Graveur avoit-il achevé la planche LX. que Don Jofeph-Antoine Xara-Quemada, Lieutenant aux Gardes Efpagnoles, jeune Seigneur plein de zèle pour les fciences utiles, a eu la bonté de nous faire préfent du XIIIe. tome du *Spectacle de la Nature* en Efpagnol. Ce volume, petit *in*-4°. eft une Paléographie à l'ufage de l'Efpagne. On en eft principalement redevable au P. Andrès Marcos Burriel Jefuite, qui l'a enrichie de dix-huit planches. Dans la XIV. & la XVe. on trouve dix modèles de curfives wifigothiques, & un de minufcule, tirés des mff. & des diplomes de l'églife de Tolède. Il n'y a rien de fi parfait dans la *Bibliothèque univerfelle de la Polygraphie efpagnole* de Don Chriftoval Rodriguez. Nous ferons ufage de quelques-uns de ces modèles dans la claffe des écritures diplomatiques. Voici ceux, que nous avons empruntés des mff. d'Italie & de France.

Ecritures curfives wifigothiques d'Efpagne & de France : Breviaire

I. Les écritures curfives wifigothiques, figurées dans notre planche LX. ne forment, qu'un genre, compofé de trois efpèces feulement.

La

ECRITURES CURSIVES VISIGOTHIQUE, CAPÉTIENNE, ET GOTHIQUE MODERNE: VII. VIII. ET IX.E SUBDIVISIONS.

VIII

II

2

III

VIII

Anno dni. ccc. i. Fca

II

III

IV Ci commence a parler de la bataille des vii. pechiez mortelz ...

V Ceste bible est a nos charles le Ve de nostre nom Roy de france. Charles

IX Comment les gregois asse blerent leurs vaissiaux et ...

2

II Anno dni. 1297. Fca

III ... 1339 completo

IV

V ...est la confession faite par Jehannete de ... damoyselle ...

Premierement ...

III

II

III

IV

V

VI

CHIFRES ANCIENS ET MODERNES.

Chifres Grecs Attiques.

Lettres Runiques numérales.

Chifres Romano-Gallicans.

Chifres Romains d'Espagne.

Chifres d'Allemagne anciens et modernes.

Chifres vulgaires de France.

Années marquées en chifre Arabe.

1245 1292 1332 1334 1355 1445 1451 1454

1461 1467 1470 1474 1479 1488

1490 1497 1504 1504 1506 1513

1519 1521 1534 1587

ANCIENNES ABRÉVIATIONS LATINES.

angelus. apostolorum. aprilis. augustus. ... conventu. culpabilis. canones. communiter. contra. contracta. consul. Dei. Deus. diaconi. die. Dominus. domines. datum post consulatum. etiam. enim. explicit. est. ejus. episcopi. episcopus. Felciter. fratres. Karissimi. genus. gloria. glossa. gratiam. igitur. interrogat. hic lege. hoc. judicetur. judex. incipit. inapit. Jesus. joannes. Israhel. Kalendas. Karissimorum. Karrissimi. lateranis. lectio. liber. lucam. libr. mus. marcum. matthæum. nobis. neque. nomine. nostri. nonas. non. nostris. nostro. numero. omnes. omnia. omnibus. octo. par. pater. per. presbyter. plures. presbyter. preposito. præ. post. pro. propter quod. propter. quam. que. quæ. Quia. quid. qui. quod. quod. quomodo. quo. quoniam. quoque. ra. rum. rubrica. runt. reliqua. sanctorum. sanctus. sæcula. sedit. sed. Secundum. spiritus. sumus. sunt. subscripsi. semper. semper. st. sum. ter. theodosius. tibi. tur. tus. vel. vere dignum. sum. vestra. christi. christus. christianorum. quadraginta. ypocrite. yeme. ymnus. ypaticus. yeteris. zestarius. zinziber. zodiaci. ... Iet.

Anciennes Figures des Points.

interrogat.

La première est espagnole, & tient de la minuscule & cursive romaine. Elle est peu liée, & peu distincte. Ses traits sont alongés, massifs & tantôt tournés vers la droite ou la gauche, & tantôt perpendiculaires. Le modèle, que nous en donnons à la tête de notre planche, d'après le *(a)* marquis Maffei, se lit ainsi : *Accessuri in crastinum, dilectissimi fratres, ad dominicam cenam odie faciem Jhu Dni ac Redemtoris nri preveniamus in confessione cum omni fiducia & petentes ab illo cum lacrimis, ut expiatos nos ab omnibus criminibus nris faciad in crastinum accedere ad calicem sue sacratissime passionis & alia. Non nos abicies Jesu vone in crastinum per inbeterate bestis abgectionem a convibio mense tue. Odi & dona novis nubtialis dignitatis vestibulum, cum quo cras leti accedamus ad tue passionis epulum preparatum.* M. Maffei conjecture que le mſ. d'où ce morceau (1) est tiré, a été écrit avant l'entrée des Sarazins en Espagne en 712. & que c'est à tort qu'on l'apèle Bréviaire Mosarabique. Il ajoute que ce bréviaire est diférent en bien des choses des imprimés du Cardinal Bona & de D. Mabillon & qu'il est exemt des additions faites au siècle de Grégoire VII. On n'y fait nulle mention du corps de S. Jacque honoré d'un culte religieux à Compostelle. Le dernier des Saints, dont on fait mémoire dans ce Bréviaire est S. Martin. On y trouve cette prière : *O Spiritus sancte, qui à Patre filioque procedis &c.* & celle-ci : *Domine, qui electos tuos, quos prædestinas ad gloriam, illam tuam vis esse Ecclesiam.* Il n'est pas à craindre, qu'on entende ces paroles de l'Eglise de la terre, où la paille & le bon grain sont mêlés. Il n'est question que des élus, qui composeront l'Eglise triomphante dans le ciel. Il est donc inutile d'avertir, comme fait M. Maffei, que ce texte ne doit pas être mis au jour sans explication.

reputé Mosarabique, antérieur à l'invasion des Sarazins en Espagne.

I. Genre.

Ie. Espèce.

(a) *Opuscol. eclesf. tab. IV. n. 18. & pag. 80.*

La deuxième espèce de cursive wisigothique est françoise, aiguë, massive, presque indistincte, ouverte & récrite dans ses *a*. Notre planche en ofre deux exemples. 1°. *Fides etenim salvam facit; quia hoc quod petit, posse accipere non dubitavit.*

IIe. Espèce.

(1) L'orthographe en est singulière. L'*e* simple y prend par tout la place de la dihptongue *ae* & d'*æ*, comme dans les bas siècles. *Jesu* est abregé par *Ihu*, *bus* par *b*ˢ, & par 7. Le *p* est suprimé, le *d* est mis pour le *t* & le *b* pour l'*v*. On écrit *odi* au lieu d'*audi*. Le *g* prend la place de l'*j*. On écrit *abicies* pour *abjicies*.

Sed ipſam quoque ſpei certitudinem jam ab illo acceperat, a quo per ſpem etiam ſalutem quærebat. In pace autem ire præcipitur. &c. Ce texte fait partie de l'Homélie de S. Grégoire ſur la leçon de l'Evangile, où S. Luc raporte l'hiſtoire de la Femme pechereſſe, dans le mſ. de S. Germain des Prés 278. fol. 159. 2°. *Ut enim multi arboris rami ex una radice prodeunt; ſig multe virtutes ex una caritate generantur, nec habet aliquid viriditatis ramus boni operis, ſi non manet in radice caritatis.* Cette écriture wiſigothique minuſculo-curſive, récrite & défigurée ſurtout dans les a, ſe trouve au revers du feuillet 121. du même mſ. Notez le *g* mis pour le *c* & l'*e* pour l'*ae* ou l'*æ*.

IIIe Eſpèce. La dernière eſpèce tire beaucoup ſur la mérovingienne. Elle eſt de plus très-liée, anguleuſe & mêlée d'onciale. Son modèle, gravé ſur notre planche, contient ces paroles de S. Jerôme, tirées des Queſtions ſur la Genèſe : *Non igitur humana vita, ut multi errant in cxx. annos contracta eſt; ſed in generationi illi cxx. anni ad pœnitentiam dati ſunt.* Ce texte a été pris au verſo 10. du mſ. 1315. de la même bibliothèque, écrit au VII. ou VIIIe. ſiècle.

§. II.

Ecriture curſive capétienne des mſſ.

VIIIe. SUBDIVISION. La huitième ſubdiviſion des écritures curſives, tirées des mſſ. renferme la capétienne. Elle tient beaucoup de la caroline, ſous les premiers Rois de France de la troiſième race, & même pendant une partie du règne de Robert. Au XIe. ſiècle elle ne difère de la minuſcule des mſſ. que par ſes traits alongés, aigus & fleuronnés, & c'eſt dans les diplomes qu'il faut la chercher. Alors la belle minuſcule capétienne pénétrant par tout, & même juſqu'en Danemarck à la fin du XIIe. ſiècle, ſemble avoir été ſuſtituée à la curſive; tant celle-ci eſt rare dans les monumens de ce tems-là. On ne peut pourtant pas dire abſolument qu'elle ſe ſoit perdue. On trouve dans quelques mſſ. des écritures minuſcules, qui ont des queües prolongées dans les *f g h m n p q r ſ*, & qui par conſéquent peuvent paſſer pour curſives. Il s'en éléva une au XIIIe. ſiècle d'un goût nouveau, & qui ne tarda pas à donner naiſſance au

gothique curſif; c'eſt-à-dire, à la plus biſare & la plus mauvaiſe de toutes les écritures.

Ecritures curſives capétiennes des XII. XIII. & XIVe. ſiècles.

I. Les curſives capétiennes, qui ſont repréſentées dans notre planche LX. ne forment qu'un genre, auquel ſe raportent les ſix eſpèces ſuivantes, preſque toutes tendant au gothique.

I. Genre.

I^e. Eſpèce.

La première eſt extrémement petite dans le corps de ſes lettres, & très-alongée dans leurs queues perpendiculaires & leurs montans diverſement terminés. Son modèle contient le commencement de l'Oraiſon du S. Eſprit : *Deus, qui corda fidelium ſancti ſpiritus illuſtratione* (*docuiſti.*) Cette curſive capétienne du XI. au XIIe. ſiècle ſe trouve au feuillet 143. du Pſeautier anglo-ſaxon de l'abbaie de S. Ouen de Rouen.

IIe. Eſpèce.

L'écriture curſive capétienne de la ſeconde eſpèce eſt angloiſe, baſſe, confuſe & chargée d'abréviations nouvelles. Le modèle, que nous en avons fait graver d'après (*a*) Caſley, donne ces mots : *Anno Domini M°. CC. I. facta eſt in autupno* (*autumno*) *tanta inundatio aquarum ut pratis omnibus* — C'eſt la date d'un mſ. de la bibliothèque du Roi d'Angleterre.

(a) *A catalog. of the. mſſ. plate XV.*

IIIe. Eſpèce.

La troiſième eſpèce de curſive capétienne eſt à longs traits arondis, conjointe en quelques lettres, & aproche beaucoup de la minuſcule. L'exemple, que nous en donnons d'après (*b*) D. Mabillon, ſe lit ainſi : *Quod qui furatus fuerit vel vendiderit, aut invadiare preſumpſerit, excommunicetur & in gehenne ignibus jugi pena crucietur.* Ces imprécations ſont à la fin d'un Pſeautier, donné à la bibliothèque de S. Germain des Prés, par un clerc nommé Nicolas, mort en 1194.

(b) *De re diplom. p.* 371.

IVe. Eſpèce.

La quatrième eſpèce eſt petite, hériſſée d'angles & de pointes, & ſes *r* ont la forme de z. Le modèle, que nous en donnons, eſt emprunté du (*c*) *Spectacle de la Nature*, & porte ceci : *Ci commence à parler de la bataille des ſept pechiés mortels en contre les ſept vertus. Ci eſt toute joye en douleur tournée.* Cette écriture minuſculo-curſive preſque gothique eſt tirée d'un mſ. en papier du XVe. ſiècle. C'eſt un roman ſpirituel intitulé *Mande-vie*, ou la Reforme des mœurs, partie en vers, partie en proſe.

(c) *Tom. VII. pl. XVIII. p.* 211.

V^e. Eſpèce.

La cinquième eſpèce n'eſt pas plus liée que la minuſcule; mais ſes montans & ſes jambages ſont le plus ſouvent recourbés vers la droite, les C majuſcules y ſont accompagnés de

figures bizares & l'R eſt tranchée & reſſemble à l'*ſ* antique. C'eſt ce qu'on voit dans le modèle ſuivant, gravé ſur notre planche d'après (*a*) M. Pluche : *Ceſte Bible eſt à nos Charles le V*[e]. *de noſtre nom Roy de France.* *CHARLES.* » Ces deux » lignes, dit le celèbre (*b*) auteur, ſont priſes ſur celles, qu'on » lit à la fin de la Bible de Charles le Sage écrites & ſignées de » ſa main. C'eſt la Bible même dans laquelle ce Prince auſſi » pieux que ſavant dans l'art de regner, faiſoit tous les jours ſa » lecture tête nue & à genoux. Elle eſt conſervée à la biblio- » thèque des RR. PP. Celeſtins de Paris «

(a) *Ibidem.*
(b) *Ibid. p.* 212.

VI[e]. *Eſpèce.*

La dernière eſpèce de curſive capétienne eſt chargée de traits ſuperflus. Le modèle, que nous en avons fait graver, préſente ce titre : *Redditus que pertinent ad domum ſancti Ebrulfi.* Cette écriture du XIII[e]. ſiècle a été priſe au premier feuillet du Pſeautier anglo-ſaxon de la bibliothèque de S. Ouen de Rouen. Ce mſ. des plus ſinguliers apartenoit anciennement à l'abbaie de S. Evroult.

§. III.

Ecritures curſives gothiques modernes, tirées des mſſ.

Ecriture gothique moderne minuſculo-curſive aiguë, abrégée, conjointe & confuſe. Procès criminel de Robert, Comte d'Artois.

IX[e]. SUBDIVISION.

I. Genre.

I. L'écriture un peu liée & pleine d'abréviations, qui prit naiſſance au XIII[e]. ſiècle, degénéra en gothique afreux dans les ſuivans. Les bibliothèques, les greffes & les dépôts publics, & particuliers ſont remplis de mſſ. de regiſtres & d'actes écrits en ce mauvais caractère, ſouvent plus dificile à déchifrer, que les anciennes écritures curſives, prétendues barbares. Ce gothique moderne remplit la neuvième & dernière ſubdiviſion des écritures courantes des mſſ. Elle eſt partagée en deux genres. Le premier eſt caractériſé par des écritures minuſculo-curſives aiguës, abrégées, conjointes & confuſes de cinq eſpèces.

I[e]. *Eſpèce.*

La première eſt aiguë, un peu ſerrée, baſſe, indiſtincte, & barbare dans pluſieurs de ſes lettres. Elle eſt repréſentée dans notre planche LX. par deux exemples. 1°. *Comment les Gregois* (*les Grecs*) *aſſemblèrent ung parlement & comment ung conſeil fut donné de la cité aſſieger, & des &c.* Remarquez les c ſemblables au *t*, les *r* en forme de z & la figure barbare des *ſ* finales. Ce modèle eſt tiré d'un mſ. en velin de la bibliothèque

des Blancs-manteaux, écrit au xve. ſiècle ſur deux colones, avec des titres en rouge, des lettres majuſcules gothiques dorées, rouges, vertes, acompagnées de chevelures abſurdes. Les vignettes & les miniatures en ſont aſſez douces. Il contient l'hiſtoire fabuleuſe de la guerre de Troye. Il paroit par ce mſ. que le *g* mis après le mot *un* étoit en uſage au xve. ſiècle. Dans ceux qui ſont antérieurs, il s'écrit toujours *un*: ce qui ayant donné lieu à des mépriſes, parcequ'on le confondoit avec le chifre VII. on changea cette ortographe en ajoutant un *g*. 2°. *Porro Deum hujus modi decebat nativitas, ut non niſi de virgine naſceretur. Satis congruebat & virgini partus, ut non pareret niſi Deum.* Ce gothique curſif du xve. ſiècle eſt tiré d'un cayer ajouté au Breviaire de Verdun, écrit au xive ſiècle & conſervé dans la même bibliothèque.

IIe. Eſpèce. La deuxième eſpèce de minuſculo-curſive gothique ſe diſtingue par ſes traits ſuperflus & ſes *i* accentués. La planche xve. du catalogue des mſſ. du Roi d'Angleterre nous en a fourni ce modèle: *Anno Domini 1292. factus ad meridiem civitatis Tholeti, que*— Ici la figure des chifres vulgaires ou arabeſques du xiiie. ſiècle eſt remarquable.

IIIe. Eſpèce. La troiſième eſpèce eſt encore angloiſe, ſes jambages & ſes montans ſont courts, & elle fait voir les figures de nos chifres vulgaires au xive. ſiècle. Nous en avons pris le modèle au même endroit. Il ne conſiſte qu'en cette date: *Chriſti 1334. incompleto.* Notez que la forme du chifre 4. eſt diférente de celle d'aujourdui.

IVe. Eſpèce. La curſive de la quatrième eſpèce de gothique du premier genre eſt ſerrée, compliquée & pleine d'abreviations. L'exemple, qu'en ofre notre planche, contient ces deux lignes: *Expliciunt gloſe ſuper Regulam Patris noſtri beatiſſimi Benedicti compoſite à venerabili.* Cette écriture de l'an 1354. eſt extraite d'un mſ. de S. Germain des Prés, dont le P. Mabillon a tiré le ſixième modèle de la xve. planche de ſa Diplomatique.

V^e^. Eſpèce. Des lettres ſingulières conjointes, alongées, briſées par le bas, aiguës, & à queues tournées en divers ſens, caractériſent la dernière eſpèce de minuſculo-curſive gothique. Le modèle, que nous en publions, contient la dépoſition d'une Demoiſelle fauſſaire, dans la fameuſe afaire de Robert de Beaumont, Comte d'Artois. Voici le contenu de cette dépoſition:

faite le 17. Fevrier de l'an 1331 : *C'eſt la confeſſion faite par Jehannete de Charennes, Damoyſelle jadis de la Damoyſelle de Divion. Premierement ladite Jehannette dit par ſon ſerment, que toutes les lettres, que laditte Damoyſelle de Divion bailla à Monſieur Robert d'Artoys, c'eſt aſſavoir celle ; où pendoit le ſcel au Comte d'Artoys & autres & celle, où eſtoit le ſcel de la feu Conteſſe d'Artoys & un vidimus, où eſtoit le ſcel de Chaſtelet, elle les vit ſceller à la Damoyſelle de Divion & li vit les ſeauls plaquier & oſter des autres lettres, où ils eſtoient, & les mettre en icelles & y aidoit à tenir le charbon à chauffer la cire & le couſtel quant meſtier en eſtoit à faire ledit office..... J. de Meleun. Dorly. J. Cordier. Molesme, J. Dubois.* Ces noms ſont au bas des pages : ce qui prouve que les ſignatures avoient recommencé en France & que le mſ. eſt un des (1) originaux du fameux Procès criminel de Robert d'Artois. C'eſt un *in-folio* de forme carrée, contenant 139. feuillets de parchemin. Au ſecond il y a une (2) miniature, qui repréſente la ſeance du lit de Juſtice, qui

(a) *Mém. de l'Academ. des Inſcript. t. x. p.* 602.

(1) M. Lancelot (*a*) conoiſſoit trois mſſ. du procès de Robert d'Artois, redigés & écrits dans le tems même de ce procès. » Il y en a deux au Greffe de la Chambre » des Comptes. L'un eſt aparemment la » minute : car il s'y trouve des ratures » & des renvois. Il eſt ſigné à toutes les » pages, *J. de Meleun, Gorly, Cordier* » *Moleſme & du Bois.* La ſeance du lit » de Juſtice eſt repréſentée en miniature » à la tête de ce regiſtre.

» L'autre eſt une copie faite d'après cette » minute & dans le même tems. Elle eſt » ſans ſignature au bas des pages & ſans » miniatures. « C'eſt celle dont s'eſt ſervi M. Lancelot, & qu'il indique ſous le nom de *copie originale.*

» Le troiſiéme regiſtre ſe trouve dans » les mſſ. que M. de Harlay a legués à » M. le Garde des Sceaux. Ce regiſtre eſt » ſigné par les mêmes *J de Meleun &c.* » Il y a au commencement la repréſen- » tation du lit de Juſtice en miniature, » ſemblable à celle du regiſtre de la » Chambre des Comptes. Ce mſ. eſt » beau, bien écrit. «

(2) Après la peinture du lit de Juſtice, on trouve cette introduction, dont le langage, la ponctuation & l'orthographe peuvent ſervir au diſcernement des pièces du quatorzième ſiècle : » Cy commence lentrée ſoubtine & cautilleux » par laquele Robert d'Artoys, jadis » Conte de Biaumont & Per de France » eſmut le Roy & ſon conſeil à quidier » qu'il euſt droit en la Contée & Pairie » [illegible]artoys : C'eſt aſſavoir les commiſ- » ſions que il empetra du Roy pour faire » faire informations & examiner teſ- » moings que il diſoit ſavoir de ſon » droit & oignant dicelles commiſſions : » [illegible]nſuivent les fauſſes dépoſitions des » faux teſmoings. leſqueles commiſſions » & dépoſitions toutes enſemb[l]e ſont » apelées les fauſſes informations pour- » chaciées à faire part Robert Dartoys » jadis Conte de Biaumont & Per de » France : leſqueles par arrêt du Parle- » ment ont été pronunciées fauſſes & a » là penne cancellées comme fauſſes. Et » pour ce ſont elles en ce livret ainſi » cancellées à la penne : Quar les origi- » nals informations ſont ainſi cancellées » à la penne & miſes ou threſor du Roy en » ſa chapelle à Paris. Et appres cy deſſous, » où il apartient enſieut ycelui arreſt. «

fut tenu, pour faire le procès à ce Prince du Sang. On y voit le Roi Philippe de Valois, les Rois de Boheme & de Navarre, les Pairs de France & tous ceux qui assistèrent au Parlement. Jean Duc de Normandie tient le premier rang entre les Pairs laïcs; honneur dévolu à ses (*a*) prédécesseurs avant la réunion de cette province à la couronne. Au revers de la peinture il y a une liste des Pairs de France, à la tête desquels on place le Duc de Bourgogne. Ce beau mss. est du nombre de ceux, dont Messieurs de Harlai, Conseiller d'Etat, & Chauvelin, Ministre & ancien Garde des Sceaux de France, ont enrichi la bibliothèque de S. Germain des Prés. Pour rendre ce don plus complet & plus précieux; aux mss. de M. de Harlai, M. Chauvelin a eu la générosité d'en ajouter un nombre considérable de son trésor litéraire. La mémoire de ces deux illustres amateurs & protecteurs des bonnes études & des gens de Lettres vivra éternellement dans la Congrégation de S. Maur, & particulierement dans l'abbaie de S. Germain des Prés. L'une & l'autre reconoitront toujours la grandeur d'un bienfait, qui les met de plus en plus à portée de servir l'Eglise, l'Etat & la Republique des Lettres.

(a) *Matth. Paris. ad an.* 1257. *Des Thuilleries dissert. sur la mouv. de Bret. p.* 137. 138.

Cursive gothique toute pure : lettre originale de Bertrand du Guesclin. *II. Genre.*

II. Les écritures usuelles, obscures, hérissées d'abréviations, & purement gothiques constituent le second genre de la dernière subdivision des cursives, tirées des mss. Notre planche en ofre six espèces, toutes plus mauvaises & plus dificiles à lire les unes que les autres.

Ie. Espète.

La première est angloise, à lettres arondies, coulée & chargée d'abréviations diférentes des anciennes. La xve. planche du catalogue des mss. de la bibliothèque du Roi de la Grande-Bretagne nous a donné un échantillon de cette écriture gothique, dont voici le contenu : *Taxatio per Wellensem & Middlesexensem archidiaconos auctoritate apostolica de redditibus, proventibus, obvencionibus — anno gratie* M°. *cc°. nonagesimo tertio*. Le mss. écrit en ce caractère doit faire la croix des plus habiles lecteurs.

IIe. Espèce.

La seconde espèce de gothique pur est allemande, aiguë, anguleuse & détachée. La xxvie. planche du Lexicon diplomatique de M. Walter nous en a fourni un exemple, qu'on lit ainsi : *Verum locum solis per tabulas invenire. Quaere primo medium motum solis & ipsum serva per doctrinam conditam*

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. VII. ART. IV.

in capitulo precedenti. Ceci eſt le commencement des canons ou règles des tables Alfonſines, tranſcrites au xve. ſiècle. Remarquez les points ſur les *i*, & l'& en forme de z.

IIIe. Eſpéce.

L'écriture de la troiſième eſpèce eſt un peu liée, remplie d'abréviations ſans points ni accens ſur les *i*, & fort expéditive. La xve. planche de D. Mabillon en ofre un modèle, dont nous nous ſommes ſervis. Il contient cette note de la fin d'un mſ. de la bibliothèque de S. Germain des Prés : *Explicit ſingulare opus & utile artis Rethorice ex dictis Rethorum compilatum. Scriptum per me R. Viart, anno Domini* 1454. *die* 17. *Septembris.* Nous liſons avec D. Mabillon 17; quoique le caractère, qui précède le 7. ſoit obſcur & puiſſe rendre douteuſe cette leçon. Les autres chifres arabeſques ne ſont pas équivoques.

IVe. Eſpèce.

Les lettres de la quatrième eſpèce de curſive gothique pure ſont petites, groſſes, aiguës & ſans points, ni virgules ni accens. L'exemple, qui figure dans notre planche, renferme ces paroles de J. C : *Nemo* (a) *accendit lucernam & in abſcondito ponit, neque ſub modio, ſed ſuper candelabrum, ut qui ingrediuntur lumen videant. Et reliqua.* Cette écriture gothique du xve. ſiècle eſt tirée d'une addition faite au Breviaire mſ. de Verdun, apartenant au monaſtère des Blans-manteaux.

(a) *Luc. XI.* 33.

V^e. Eſpèce.

Dans la cinquième eſpèce de gothique curſif, on voit une mauvaiſe écriture abrégée, à traits bizares, ſuperflus, à lettres horriblement défigurées & confondues les unes avec les autres. Nous en avons fait graver ce modèle : *Votre petit ſerviteur Bertran du Gueſclin.* C'eſt la ſouſcription d'une lettre adreſſée à M. le Duc d'Anjou & de Touraine. Cette pièce originale, qui nous a été communiquée par Dom Urſin Durand, eſt entierement écrite d'une même main ſur du papier de chiffes. Nous ſerions portés à croire que c'eſt l'écriture de du Gueſclin; ſi ſon (*b*) hiſtorien ne nous aprenoit que ce héros ne ſavoit ni lire ni écrire. Il ſe ſera donc ſervi d'un clerc ou ſecretaire, comme faiſoient les grands ſeigneurs, dont la plûpart ne ſavoient pas même ſigner leur nom. La lettre ne porte la date que du mois & non de l'année. Elle eſt pliée à peu près comme l'on fait aujourdui, & le cachet imprimé deſſus en cire rouge en fait toute l'authenticité. Dom Morice l'a (*c*) publié ſur une copie de

(b) *Hiſt. de du Gueſclin, édit. de Menard. p.* 34.

(c) *Mem. pour ſervir à l'Hiſt. de Bretagn. t.* 2. *col.* 225. 226.

de la Chambre des Comptes de Paris. Nous la donnons au bas (1) de la page, ſur l'original même. Elle peut ſervir à faire

(1) » Mon très-redoubté & très-puiſ-» ſant Seigneur, plaiſe vous ſavoir que » ce Mardi à Veſpre ay receu vos très-» gracieuſes & amiables lettres, qu'il » vous a pleu m'eſcripre par mon he-» raut, faiſantes mancion de votre ari-» vée devers le Roy, & de la relacion « que vous lui avez faite à part ſur le » fait de Bretaingne par lui & vous, & » puis fait faire par votre Chancelier en » grant Conſeil, & que tout avoit eſté » dit à la louenge & honneur de moy, » & teillement que le Roy en avoit eſté » & eſt très-contanz & y a prins grant » plaiſir, & que apreſent eſtoie bien en » ſa grace & feroie uncore plus. Deſ-» quelles choſes, mon très-redoubté & » très-puiſſant Seigneur, je vous merci » & regraci tant humblement & de cuer, » comme je puis plus & ſcay, & je le » doy bien faire; car onques ne deſer-» vi en aucune maniere le bien que au-» tres fois & à ceſte vous a pleu dire en » mon abſance, dont à jamés m'en re-» pute pour plus tenu à vous; & Dieux » me doint tant vivre que je vous puiſſe » faire aucun ſervice ou plaiſir: car je y » ſui cent mille foiz tenuz plus que faire » ne le pourroie ne ſauroie, mon très-» redoubté & très-puiſſant Seigneur, » Quant aux nouvelles de par deça, » puiſque janvoie par devers le Roy & » vous mon Couſin Alain de Mauny, » pou eſt ſourvenu de nouvel. Tout le » Navire des Englais eſt uncore à Qui-» dallet à l'ancre, là ou ilz arriverent » premierement, & ne partent nulx des » gens d'armes dudit Navire, excepté le » Duc qui fut, qui eſt à Dinam & aucuns » en ſa compaingnie, qui là ſont re-» cueilliz & ce Mardi a tenu grant Con-» ſail, où ont eſté grant partie des Ba-» rons & autres Nobles de Bretaingne, » & ce jour y doit eſtre le Vicomte de » Rohan. Car il a eſcript à lui & à touz » les autres Barons du pais, come l'an » m'a dit, excepté à mon frere de Cliſ-» ſon, comme je penſſe & à moy, & » tiennent aucuns qu'il en envoiera » bientoſt les Englais en diſant qu'il ſe » veuſt gouverner à l'ordenance deſdits » Barons & autres, & faire au Roy ce » que faire li devra. Si ne le puis croire » tant que je le voie; toutes foiz ils » n'ont point couru, ne fait guerre ne » guieres de domaige ou païs puis leur » venue, & auſſi ils n'ont nuls chevaux, » & doubtent partir de leur Navire pour » doubte que les gens des gallées qui » touzjourz s'en tiennent prés y mait-» tent le feu. Et auſſi je me tiens en ceſte » ville pour les y detenir & reconforter » de vivres, artillerie & pouſdres de » canon, dont ils avoient bien meſtier, » & auſſi pour reſiſter à mon povoir » contre eulx ſe ilz entreprennent à » faire aucun fait. Et de certain, mon » très-redoubté & très-puiſſant Sei-» gneur, en tout ce que je ſai et ſauré » par deça & aillours, qui ſera le profit » & plaiſir du Roy & de vous, feré à » mon povoir tout le mieulx que je » pourré, & tant que en laſſin ma loiau-» té ſe congnoiſtra, o l'aide de Dieu & » de vous: car c'eſt le ſouverain deſir que » j'aie, mon très-redoubté & très-puiſ-» ſant Seigneur, l'une des plus granz » joies & deſirs que j'aie aujourduy ſi » eſt de voſtre venue à votre honnour & » plaiſir, & de ſouvant ſavoir les bon-» nes nouvelles du Roy & de vous, & » pour ce vous ſuppli humblement qu'il » vous plaiſe m'en faire ſavoir, & touz-» jours me commander & ordenner vos » bons plaiſirs, que à mon povoir ac-» compliray juſques à la mort, mon » très-redoubté & très-puiſſant Sei-» gneur. Je me recommans à vous hum-» blement comme votre ſerviteur, & » vous ſupplie de me tenir & maitre » bien en gré du Roy & me recomman-» der à lui. Et je pri le Saint-Eſprit qu'il » vous doint bonne vie & longue. Eſcript » à Saint Mallou le x jour d'Aouſt. Mon » très-redoubté & très-puiſſant Sei-» gneur, oudit Navire na Chevetoines » de compte que le Duc, qui fut Meſſ » Hues de (a) Caluelay. Meſſ Jean de » Percy & Meſſ Guillaume (b) Fon-» toũn, & ne puis ſavoir quel nombre

(a) *Caverlé.*
(b) *Frontainin.*

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. VII. Art. IV.

VIe. Espèce.

conoitre l'orthographe & le langage vulgaire du XIVe. siècle.

La dernière espèce de cursive gothique pure est grosse, confuse & compliquée. Notre planche n'en ofre que ces mots: *Humilitatem debet pretendere de eodem collegio.* Ce modèle est tiré d'un mſ. des Blancs-manteaux, qui renferme les douze petits Prophètes avec la glose.

Il faut juger en gros ou par les genres de la ressemblance des écritures cursives & non par les raports de détail ou par les espèces.

III. La vérité des anciennes écritures cursives doit maintenant paroitre aussi claire que les rayons du soleil. Les mſſ. dont nous avons donné tant de modèles, en démontrent si évidemment la vérité & l'existence chez toutes les nations du rit latin, qu'il ne reste déformais nulle ressource à ceux qui voudroient encore les regarder comme suspectes. Mais comment faut-il juger de la ressemblance entre ces écritures? Est-ce par la comparaison des espèces, ou par leurs raports génériques?

S'il n'y avoit qu'une espèce d'écriture romaine, une écriture mérovingienne, une écriture lombardique, une écriture saxone; on pouroit traiter de fausse toute écriture ou romaine, ou mérovingienne, ou lombarde, ou saxone, qui ne leur ressembleroit pas, autant qu'une espèce d'écriture du même tems a coutume de se ressembler: car il faut toujours supofer diversité de mains. Mais dès qu'on est obligé d'admettre multiplicité de genres & d'espèces, suivant la diférence des siècles, & qui plus est dans le même lieu, dans le même mſ. de la même main; on ne doit plus exiger, que toute écriture romaine, mérovingienne &c. ressemble précisément à certaine espèce de romaine, de franco-gallique &c. Il sufit qu'elle soit conforme à quelqu'autre également romaine, mérovingienne &c. Or comme on ne peut pas dire, qu'on ait encore épuisé toutes les espèces existantes de chaque sorte d'écriture, ni même peutêtre tous les genres; on ne doit pas plus exiger la ressemblance rigoureuse de telle espèce d'écriture donnée, avec telle autre du même genre, que l'identité d'écriture entre celles des diverses mains de la même espèce. Ce n'est

» de gens ils ont, ne. si autre navire » doit venir. *Et plus bas.* Votre petit » Serviteur Bertran du Guesclin. *Et sur le dos est écrit*: A mon très-redoubté & » très-puissant Seigneur Monsieur le Duc » d'Anjoust & de Tourainne. «

Le titre de *très-puissant & très-redouté Seigneur*, paroit avoir été premierement donné à Philippe le Bel. Selon les Mémoires de l'Academie (a) l'épithète *metuendissimus*, très-redouté, devint une expression de formule par raport à ce Prince. Nous voyons ce titre donné environ cinquante ans après à un évêque de Cambrai. D. Morice à lu *Chenetomes*, où nous lisons *Chevetoines*, c'est-à-dire, *Capitaines*.

(a) Tom. 16. p. 229.

donc point toujours par l'eſpèce, mais par le genre ou par la diviſion d'une écriture, qu'il faut prononcer ſur ſa reſſemblance.

S'il ſe rencontre divers genres d'écritures curſives dans le même tems & le même païs ; ils ſont plus rares, ils ſont connus, comme exiſtans à la fois : & d'ailleurs quite pour en juger par la diviſion ou la ſubdiviſion auxquels ils ſe raportent & non par un ſeul genre : ſupoſé qu'il paroiſſe quelque phénomène en fait de caractères. Du reſte jamais il n'arrivera qu'une écriture curſive du VIIe. ſiècle reſſemble, par exemple, à telle écriture que ce ſoit du XIIIe. juſqu'à pouvoir entrer dans la même eſpèce, ou le même genre, ou la même diviſion. Toute écriture ſe raportera donc preſque toujours aiſément à ſon genre, ou à ſa diviſion particulière. Ce que nous diſons de l'écriture doit s'entendre également de tout autre caractère ou formalité, ſur leſquels une pièce pouroit éprouver de la contradiction.

Après avoir démontré l'exiſtence & la vérité des anciennes écritures minuſcules & curſives, tant romaines que nationales ; nous pourions paſſer tout de ſuite aux écritures de la troiſième claſſe, qui ſont celles des diplomes. Mais l'ordre naturel ſemble demander que nous faſſions précéder quelques chapitres, où nous allons traiter pluſieurs ſujets, qui n'ont pas moins de raport aux écritures des marbres & des mſſ. qu'à celles des anciens actes.

CHAPITRE VIII.

Ponctuation des anciens : interponctions des inſcriptions lapidaires & métalliques des mſſ. & des diplomes : divers uſages des points, des virgules & des accens : marques de corrections, de renvois, d'exponctions, de tranſpoſitions &c : obèles, aſtériſques, lemniſques, guillemets, reclames, & divers autres ſignes employés dans l'écriture antique.

LEs diférens ſignes employés dans l'écriture, & la manière de ponctuer, peuvenr ſervir à l'intelligence, & au diſcernement des monumens antiques. Nous ne croirions pas

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. VIII.

avoir fait conoitre sufisamment les caractères latins ; si nous négligions d'entrer dans le détail des marques, qui distinguent les mots, le sens complet & incomplet, l'élévation de la voix, l'admiration, la séparation des livres, les alinea, les transpositions de mots, les omissions, les corrections & diverses autres choses, qu'on rencontre dans les mss. & les diplomes. Tâchons d'éviter la prolixité, sans rien omettre de nécessaire.

Interponctions des marbres & des métaux : figures des points & des ornemens mis à la fin des inscriptions, entre les mots & après les sigles.

I. Si l'on en croit quelques auteurs, la ponctuation est assez recente. » Elle (*a*) n'a guères plus de mille ans d'antiquité. Nos » points & nos virgules, ajoute-t-on, étoient inconnus aux » anciens, non moins aux Latins qu'aux (1) Hébreux & » qu'aux Grecs. « C'est une erreur, qui a passé avec beaucoup d'autres dans ces livres (*b*) immenses, où l'on parle de tout sans rien examiner. L'inspection des plus anciens monumens

(a) *Costadau, Traité des signes, t. 2. p. 202.*

(b) *Diction. de Trev. au mot* Point. *t. 4. col. 934.*

(1) Les points servent de voyelles dans l'hébreu, l'arabe, & le syriaque. L'antiquité de la ponctuation hébraïque fait depuis long tems le sujet d'une dispute sérieuse entre les savans. L'opinion du plus grand nombre est que l'hébreu s'écrivoit anciennement sans points, & que la détermination de chaque mot à une signification plutôt qu'à une autre ne se conoissoit que par l'usage. Quelques-uns veulent que les points voyelles n'ayent été ajoutés au texte sacré que dans le IV. ou V^e^. siècle. Plusieurs en reculent l'usage jusqu'au IXe. & même plus tard. Pour montrer que les points hébraïques sont beaucoup plus anciens, M. Fourmont l'ainé (*c*) a eu recours aux anciens mss. » L'an 1500. dit-il, le Cardinal Ximenès avoit entre les mains des Bibles » ponctuées de 900. & mille ans, & ces » Bibles avoient été copiées sur d'autres plus anciennes. « Il cite encore, d'après plusieurs auteurs Juifs, un ms. public & ponctué, qu'il fait remonter jusqu'aux environs du milieu du VIe. siècle. » S'il n'y eût point eu de ces mss ponctués du tems de S. Jerôme, ajoute le » célèbre Academicien ; comment ce » Père de l'Eglise, eût-il pu distinguer » la leçon du texte hébreu de celle des » Septante ; leçon qui ne provenoit que » des voyelles posées diféremment dans » les exemplaires ? « En vain objecteroit-on qu'elles n'avoient pas été mises dans les Hexaples d'Origène. On répond qu'elles y étoient inutiles ; parcequ'on avoit écrit à côté la lecture en caractères grecs.

Il s'éleva au dernier siècle de vives contestations sur le même sujet entre les Théologiens de Suisse. Les uns soutenoient que les points voyelles avoient été inventés par les Massoretes, & les autres qu'ils avoient été ajoutés par Esdras, pour fixer la lecture de chaque mot. Les derniers prétendoient en conséquence que ces points étoient aussi sacrés ; que les livres mêmes de l'ancien Testament. » Les Magistrats (*d*) se déclarèrent pour » cette dernière opinion, & en 1675. » on dressa un formulaire, où elle étoit » établie, & on obligea tous ceux, qui » vouloient être ministres à y souscrire : « comme s'il eût été question d'une vérité revelée ! Les idées ont bien changé : on abandonne aujourdui sans scrupule la ponctuation hébraïque ; quoique sans elle, un même mot puisse être lû en plusieurs manières, qui produisent des significations fort diférentes. Mais pour ne pas perdre de vue notre principal objet, remarquons seulement que dans plusieurs mss. latins, les noms hébreux ou mêmes grecs sont ordinairement suivis, & quelquefois précédés d'un point ou surmontés d'une barre.

(c) *Mém. de l'Academ. tom. 19. p. 234.*

(d) *Journ. des Sav. Septembre 1730. p. 564.*

donne des idées bien diférentes. Dès les premiers tems, nous y voyons les points ſervir (1) à diſtinguer les mots. Dans les fameuſes tables Eugubines en lettres étruſques, chaque mot eſt ſuivi de deux points, & dans celles qui ſont en caractère latin, un ſeul point ſuit chaque mot. Les points, qui ſervent à ſéparer les mots dans l'inſcription de la médaille, qui repréſente (*a*) Mars, ſous le nom de *Camulus invictus*, ſont en roſettes. M. Fabretti a donné pluſieurs inſcriptions, où les ſyllabes ſont ſéparées par des points en triangle. Nous en avons publié un exemple dans la (*b*) xxve. planche de notre ſecond tome. Tantôt le triangle a un point (*c*) dans ſon centre; tantôt ſa baſe eſt tournée en haut. Il n'eſt pas rare de voir un point en loſange inclinée, ou en cœur couché, à la fin de la ligne. Les loſanges bien ou mal faites tiennent lieu de points après chaque mot dans une inſcription, publiée par (*d*) Muratori. Après quelque ſigle ou lettre unique valant un mot, on trouve ſouvent un point ſous la même forme, ou ſous la figure de l'x. On a dans l'hiſtoire de Languedoc par D. Vaiſſette & dans un recueil mſ. de l'abbaie de S. Germain des Prés un bon nombre d'inſcriptions, dont les points reſſemblent à des chevrons briſés. Il y a dans le troiſième tome des Mémoires de l'Academie une inſcription de Lyon, ou des branches ou feuillages d'arbriſſeau tiennent la place des points. Cette ponctuation, qu'on ne retrouve preſque plus après le viiie. ſiècle, n'eſt pas rare dans les mſſ. pour terminer le diſcours. Lorſqu'elle eſt repétée, elle y tient lieu (2) d'ornement,

(a) *Suplem. à l'antiq. expliquée, t. 1. pl. 36. n. 5.*

(b) *Pag. 561.*

(c) *Antiq. expliq. t. 3. planche 138.*

(d) *Antiquit. ital. med. ævi. col. 120.*

(1) M. Fabretti, chanoine de S. Pierre de Rome, dans le troiſième chapitre de ſon Recueil d'anciennes inſcriptions, publié à Rome en 1699. remarque que les anciens mettoient des points à la fin de chaque mot, mais preſque jamais au bout des lignes, & qu'ils en mettoient même quelquefois après chaque ſyllabe. Entre les mots des inſcriptions, non-ſeulement on trouve des points; mais ils coupent encore un même mot, comme *ad. finibus*, *ob. venerit*, *dum. taxat.* C'eſt ce qu'on (*e*) a remarqué ſur une table d'airain, large de dix piés & demi & haute de cinq & demi, découverte à dix-huit mille de Plaiſance en 1747. au lieu, où étoit la ville *Veleiacium*, dont parle Pline, *liv. 7. chap. 49.*

» (2) L'examen (*f*) attentif des Recueils de Reineſius & de Fabretti a » convaincu M. l'abbé Lebeuf, que les » figures, (qui ſe voyent à côté des lignes » dans les anciennes épitaphes,) doivent être priſes, pour des ornemens » employés par les graveurs. C'étoient » les feuilles de quelque arbriſſeau, qui » avoit raport à la ſépulture. Fabretti » donne des copies de ces ſortes d'inſcrip- » tions, où l'on voit clairement une » branche de palmier ou d'olivier avec » le fruit & les feuilles, ſymbole de l'im- » mortalité, que les Chrétiens attendent. » Grégoire de Tours obſerve que quel- » quefois on couvroit de feuilles des

(e) *Muſeum Veron. p. 399.*

(f) *Hiſt. de l'Acad. des inſcript. t. 18. p. 247.*

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. VIII.

comme dans le fameux Virgile de Medicis. La croix sert souvent de point initial & final sur les anciennes monoies. Nous voyons chaque lettre suivie d'une étoile dans la légende (*a*) d'un sceau de la fin du XIIIe. siècle. On peut voir dans notre planche LX. un échantillon des diférentes figures, que les anciens donnoient aux points.

Les triangulaires placés après les mots sont de la plus haute antiquité. On les trouve dans l'inscription de l'obélisque d'Auguste, tiré depuis quelques années du champ de Mars. Pour l'ordinaire les points sont ronds, noirs ou blancs; c'est-à-dire en forme de petits *o*. Leur plus grand usage est de marquer les abréviations & les chifres. On met fréquemment un point après la première lettre du prénom, après chaque mot imparfait & généralement à la suite de chaque sigle. On l'omet assez ordinairement à la fin des lignes, quand le sens est fini, ou bien on le remplace par quelque figure. Dans les plus anciennes inscriptions, comme dans celles du moyen & du bas age, on sépare souvent les mots & les phrases par un, deux, trois ou quatre points, mis tantôt en forme (1) perpendiculaire ou triangulaire, tantôt en caré, en *o*, en rhombe, en losange.

» lauriers le fond des cercueils. Celles » des autres arbrisseaux, qui conservent » aussi leur verdure, comme le palmier, » l'olivier, le cyprès, le lière ont pu » servir au même usage, & dès lors être » représentées à l'extérieur du tombeau.« L'inscription sépulcrale de Gordien mort pour la foi est terminée (*b*) par une branche de palmier, symbole de la victoire & de la sainteté. On commençoit & l'on terminoit assez souvent les épitaphes par des croix, en mémoire de J. C. crucifié pour notre salut. Si toutes ces marques sont des ornemens; ce sont aussi de véritables points employés par les artistes, pour terminer le discours. Dans la tapisserie de Bayeux, où la conquête d'Angleterre par le Duc de Normandie est représentée, » une partie » est (*c*) séparée de la suivante par de » grandes branches, qui s'élevent du bas » jusqu'en haut, & qui marquent qu'une » action va commencer. Cela s'observe » aussi dans les colones Trajane & Antonine, & dans d'autres grands bas-reliefs; où quand une action a fini, & » qu'on en va recommencer une autre, » un arbre, qui s'élève au milieu, fait » la séparation des deux. «

(1) Les inscriptions de la tapisserie (*d*) de Bayeux représentant la fameuse expédition de Guillaume le Conquerant en Angleterre l'an 1065. ont des points après la plûpart des mots, quelquefois deux, quelquefois trois, mais tantôt perpendiculaires, & tantôt en triangle. » Dans la plus ancienne inscription, qu'on » conoisse, trouvée à Athènes, faite » l'année de la mort de Cimon, capi- » taine Athenien, 450. ans avant J. C. » il y a trois points perpendiculaires après » chaque mot, comme on peut voir dans » la (*e*) Paléographie. Cela s'observe » aussi dans des mss. & des inscriptions » des siècles beaucoup plus bas. « On ne voit que deux points perpendiculaires dans un monument de Louis XII. Dans les médailles anglo-saxones, il y a des points en *o* de diférentes façons. On les prendroit pour des vrais O; si l'on n'y étoit atentif.

(a) *V. notre 2. t. pl. 32. genre IV. espèce II. n. 2.*

(b) *Nouv. Traité de diplom. tom. 1. p. 705.*

(c) *Monum. de la Monarch. franç. tom. 1. p. 374.*

(d) *Monum. de la Monarch. franç. t. 1. p. 75. & suiv.*

(e) *Pag. 135.*

Nous avons remarqué la petite ligne — au lieu de point. L'un & l'autre indiquent une abréviation ; lorsqu'ils sont placés au milieu, ou entre les deux premières lettres d'un mot. *L'Antiquité* (a) *expliquée* nous ofre une inscription sepulcrale, où les virgules sont mises à la place des points. Quoique les mots d'un grand nombre d'inscriptions soient séparés ; on ne laisse pas de marquer des points dans l'espace laissé en blanc. Mais plusieurs autres, dont les mots ne sont pas (1) distingués, sont sans points. Telle est l'épitaphe (*b*) de sainte Colombe vierge, qui finit ses jours sous le consulat d'Opilion ; c'est-à-dire, l'an 524. de J. C. Il y a d'anciennes inscriptions runiques, qui ne sont distinguées par aucuns points. Quelques-unes même ne laissent nul espace entre les mots. Mais communément ils sont distingués par deux points, quelques-uns par trois, d'autres par un. Dans beaucoup de monumens runiques chrétiens les mots sont séparés par *x* ou x & quelquefois par *x*x. On voit rarement un petit espace blanc entre deux lignes d'écriture runique. Quand il se trouve plusieurs parallèles de suite ; elles ne sont le plus souvent séparées que par des lignes noires.

(a) *Tom. 5. part. 1. pl.* 47.

(b) *Nouv. Traité de diplom. tom.* 2. *pl.* 28. *Genre I. Espèce IV. n.* 3.

Ce que nous venons de dire peut sufire, pour savoir à quoi s'en tenir sur la ponctuation des marbres & des autres matières dures. Il résulte de nos recherches 1°. que jusqu'au ve. siècle l'usage étoit ordinaire d'y distinguer les mots : 2°. qu'ils étoient souvent suivis de points, & que plus ordinairement ces points étoient placés après des sigles ou des mots abregés :

(1) *Prisci Romani*, dit (*c*) Henselius, *Græcos imitati similiter orationem primùm non interstinxerunt, sed voces continua serie posuerunt. Nec tamen adeò diù ista scribendi ratio inter latinos durasse videtur. Nam deinceps in publicis præcipuè monumentis, in lapidibus atque marmoribus, singulas voces punctis ad fundum ultimæ litteræ collocatis interstinguere cœperunt. Neque minus verò pro arbitrio artificum, qui monumenta conficiebant, alia quoque signa singulis aliquando vocibus, quamvis rarius interposita inveniuntur. Cujusmodi exempla in operibus inscriptionum passim occurrunt. Modo enim in singulis verbis loco punctorum figuram* ϒ *vel* φ *vel* ⍭ *vel* △ *vel* ◇ *vel aliquot puncta interseruerunt. Exempli gratia, apud Gruterum p.* 522. *n.* 4.

DIS φ MANIBUS φ SALVE C φ APPONIUS φ C φ F φ FAB. φ NOVELLUS φ

ROM. φ MIL φ COH φ XII φ URB φ.

Le savant auteur, que nous copions ici, nous aprend (*d*) que les anciens Allemans imitèrent cette manière de distinguer les mots par certaines figures. En Orient les Syriens mettent quatre points en forme de croix à la fin des periodes. Les Arabes se servent d'une étoile, ou d'une figure en volute, assez ressemblante à un limaçon. Les Ethiopiens marquent deux points après chaque mot & quatre en forme de caré à la fin de la période. Chez les anciens Danois, on se contentoit de terminer la période par cette note H. Lorsqu'un nouveau sens commençoit, on mettoit à la tête la figure d'une petite lune.

(c) *Synops. universæ Philologiæ*, p. 204.

(d) *Ibid. p.* 207.

3°. que quand on mettoit des points après chaque mot, quelquefois on les suprimoit à la fin des lignes : 4°. la figure commune des points est simple ou en triangle, ayant pour l'ordinaire sa pointe en bas. Les autres figures sont inconstantes & purement arbitraires. Passons à la ponctuation des mss.

Mss. sans points: espaces vuides, & autres moyens pour supléer à la ponctuation : quand commença-t-on à séparer les mots dans les mss?

II. Autre chose est la distinction des phrases & des mots dans les mss; autre chose est leur ponctuation. On trouve des points dans plusieurs mss. de la haute antiquité; quoique les mots n'y soient point séparés. Tel est le Virgile de Medicis & quelques autres, dont nous examinerons bientôt la ponctuation. Nous en conoissons de très-anciens, où l'on n'aperçoit ni points, ni séparations de mots, pas même aux endroits, qui ofrent un sens naturellement suspendu. Tel est le ms. dont nous avons découvert un fragment sous l'écriture mérovingienne (*a*) des *Hommes illustres* de S. Jerôme : fragment qui contient les débris d'une oraison adressée à quelque Empereur. Tels sont les mss. des Evangiles de S. Eusèbe de Verceil & (*b*) de S. Kilien. Tel est encore le Pseautier de sainte Salaberge, écrit (*c*) au VIIe. siècle. Il y a beaucoup de pages sans ponctuation dans le Virgile du Vatican, n°. 3867. Celle, qu'on rencontre en d'autres endroits du même ms. a été ajoutée après coup; comme le prouve la couleur de l'encre. Nulle distinction de mots, nuls points ni virgules, pas même sur les Y dans le ms. du Roi 8084. où sont renfermés les ouvrages de S. Prudence en lettres capitales. Nulle interponction dans le ms. royal 256. Les points, qu'on y voit aujourdui, ont été mis long-tems après. Il n'y a ni points ni virgules dans le corps du texte des Evangiles, écrits au V. ou VIe. siècle, & conservés jusqu'à présent dans l'abbaie de Corbie. Ce n'est pas que les points ne soient beaucoup plus anciens que tous ces mss. Mais les copistes se déchargeoient de la ponctuation sur les correcteurs, qui la négligeoient ordinairement. Il n'y avoit que les persones les plus curieuses & les plus exactes, qui fissent ajouter les points à leurs exemplaires.

La manière la plus connue de supléer à la ponctuation dans les premiers tems, fut d'écrire par versets, & de distinguer ainsi les membres & sou-membres du discours. Chaque verset étoit renfermé dans une ligne, que les Grecs apeloient στίχος ; en sorte qu'en comptant les versets, on découvroit combien

(a) *Ms. de S. Germain des Prés* 1278.

(b) *Chronic Godwic. p.* 34. *n.* 1.

(c) *De re diplom. p.* 359. *tab.* VIII.

combien (1) de lignes il y avoit dans un volume. A l'exemple de Ciceron & de Démosthène, S. Jerôme (a) introduisit cette stichométrie oû distinction par versets dans les mss. de l'Ecriture Sainte, pour en faciliter la lecture & l'intelligence aux simples fidèles, qui en faisoient leurs délices. Souvent on mit au commencement d'une nouvelle phrase ou d'un verset une lettre un peu plus grande, & qui avançoit plus que les autres lignes. C'est ce qu'on remarque dans les très-anciens mss. des Evangiles de S. Eusèbe de Verceil & de la cathédrale de Virtzbourg. Les vuides en blanc supléoient encore aux interponctions; & c'est la plus ancienne manière de ponctuer, ou plutôt de marquer sans points la pause, qui laisse au lecteur le tems de respirer, en même-tems qu'elle met de la netteté dans le discours. C'est pour indiquer ce repos, qu'on a laissé quelque intervalle entre les mots dans le ms. du Roi 256. dont la ponctuation est d'un tems postérieur. S'il se trouve quelque espace vuide entre les mots, dans les Homélies d'Origène de la même bibliothèque; ce n'est que pour tenir lieu de points & de virgules. Dans le ms. royal 6413. qui contient une partie des œuvres de S. Isidore, les mots ne sont distingués, que lorsque le sens est suspendu. Quand la phrase est complète & le sens fini, on laisse un intervalle en blanc dans le ms. du Roi 2630. où sont renfermés les treize livres de S. Hilaire sur la Trinité. Nous avons fait les mêmes observations sur le ms. de S. Germain des Prés 255. M. Maffëi (b) avoit remarqué ces vuides en blanc, dans le premier ms. de la bibliothèque de Verone, qui contient les livres des Rois de la version de S. Jerôme : *Ubi sententia sive periodi membrum desinit*, dit le docte Italien, *intervallo, ut plurimùm, distinentur verba : nulla tamen colligitur in capita aut in versus discretio.*

(a) *Præfat. in translat. Isaïæ, & Cassiodor. de divin. lect. cap.* 12.

(b) *Opuscol. eclef. p.* 62.

Ces espaces vuides, servant de points & de virgules, donnèrent naissance à la distinction de chaque mot dans l'écriture des mss. & des diplomes. Si l'indistinction des mots caractérise les plus anciens livres, tels que les Epitres de S. Paul de la bibliothèque du Roi, le célèbre Pseautier de S. Germain

(1) Rien de plus ordinaire chez les anciens écrivains que de marquer à la fin de leurs livres le nombre des lignes ou versets, qu'ils contiennent. On en trouve des exemples multipliés dans les plus anciennes Bibles manuscrites.

évêque de Paris &c. elle ne marque pas toujours un tems postérieur aux VI. & VIIe. siècles. Le très-ancien Pseautier gallican en lettres capitales, dont le P. Bianchini a (*a*) donné un modèle, laisse voir un assez bon nombre de mots séparés. Mais depuis le milieu du VIIe. siècle les séparations de mots commencent à se montrer plus fréquemment dans plusieurs mss; par exemple dans (*b*) celui des Epitres de S. Paul du Vatican n°. 9. écrit en lettres onciales, & dans les modèles de la VIIIe. planche (*c*) de D. Mabillon. Les livres de l'ancien Testament, renfermés dans le plus ancien ms. de l'abbaie de Marmoutier, laissent entrevoir de petites distinctions de mots dans les endroits où il n'y a ni points ni virgules. Elles deviennent plus nombreuses ces distinctions dans les mss. du VIIIe. siècle, comme dans la (*d*) collection des canons de la bibliothèque du Roi, & dans le beau Pseautier en (*e*) lettres onciales de la bibliothèque Cottonienne. Les mots sont séparés, où il n'y a ni points ni virgules, dans le (*f*) code Théodosien du Roi, écrit au VIIIe. siècle en caractères lombardiques de la seconde espèce. Dans le ms. royal 4413. écrit du tems de Louis le Débonaire, on voit les mots tantôt séparés & tantôt joints, & il arrive souvent, quoique cela ne soit pas ordinaire, qu'un même mot est séparé par plusieurs intervales. Les mots sont très-bien distingués dans l'écriture onciale des Heures de Charle le Chauve; mais ils ne le sont qu'à demi dans la minuscule. Rassemblons ici les conséquences qui coulent des observations, que nous venons de faire & que nous avons déja touchées (*g*) ailleurs, sur l'indistinction & la distinction des mots. 1°. Jusqu'à la fin du VIe. siècle ou les commencemens du suivant, les écrivains n'ont point ordinairement séparé les mots par des intervales, semblables aux nôtres; si ce n'est aux *alinea* & aux endroits, où le sens est suspendu ou fini. 2°. La séparation des mots, quoique peu considérable, commença dès les V. VI. & VIIe. siècles. 3°. Les mots encore joints de tems en tems caractérisent les mss. du VIII. au IXe. Vers le milieu de ce siècle, & même à la fin, les mots ne sont pas encore tous séparés dans les mss. On en concluroit très-mal, qu'il y en a (*h*) du tems de Charlemagne & de Louis le Débonaire, où les mots ne sont nullement distingués.

Antiquité & introduction des

III. La ponctuation succéda à la distinction du discours par

(a) *Vindic. canonic. scriptur. p.* CCXLVIII.

(b) *Ibid. p. cclxxx.*

(c) *De re Dipl. p.* 359.

(d) *Mss. du Roi* 3836.

(e) *A catalog. by David Casley. plate* XII. *n.* 3.

(f) *Mss. du Roi* 4403.

(g) *Tom.* 2. *p.* 396. 397.

(h) *Germ. de veter. hæretic. p.* 444.

versets portés à la ligne, & aux intervales laissés en blanc, pour marquer les divers membres & la fin de la période. Le Clerc (*a*) fait remonter l'invention des points jusqu'au tems d'Aristote ; mais le texte qu'il cite de ce philosophe, peut s'entendre (*b*) de l'écriture claire & débarassée de conjonctions, ou du discours dégagé de parenthèses & d'épisodes. Nous croyons avec (*c*) D. Bernard de Montfaucon, que la ponctuation des mss. n'est pas plus ancienne qu'Aristophane, qui vivoit dans la 145ᵉ. Olympiade, c'est-à-dire, environ deux cents ans avant l'ère chrétienne. Ce Grammairien de Byzance inventa les signes des diférentes distinctions du discours, & ces signes ne consistoient que dans le seul point, mis tantôt au haut, tantôt au bas & tantôt au milieu de la dernière lettre.

Points dans les mss: anciennes distinctions dans le discours: ponctuation des mss. du premier age.

(a) *Art. crit. part. 3. sect. 1. c. 10. §. 20.*

(b) *Trotz. not. in primam scrib. orig. p. 245.*

(c) *Palæograph. lib. 1. p. 31.*

Pour bien entendre ceci, il faut savoir que les anciens observoient trois sortes de distinctions. L'une n'étoit qu'une petite pause & une légère respiration, nommée *incisum*, *κομμα*. Cassiodore l'apèle *soudistinction*. L'autre étoit une pause un peu plus grande, mais qui laissoit encore l'esprit en suspens. On l'apeloit *κῶλον*, membre. On subdivisa cette pause en semi-colon ou demi-membre. Mais ni (*d*) S. Isidore, ni (*e*) Diomède, qui traitent des distinctions du discours, n'ont connu celle-ci. La dernière termine le sens & ne laisse plus rien à désirer, pour achever la période. Depuis plusieurs siècles la première est regulierement désignée, par un demi-cercle ou petit *c* renversé de cette sorte (,) & c'est ce que nous apelons virgule. On marque la seconde par deux points perpendiculaires (:) & la troisième par le point & la virgule (;) Le signe de la dernière distinction est un seul point mis autrefois au haut & maintenant au bas du dernier mot. Ciceron (*f*) n'a parlé que des points, qui seuls séparoient & terminoient les membres du discours. On ne voit pas que les anciens proprement dits se soient servis d'autres signes.

(d) *Lib. 1. c. 19.*

(e) *Putschius p. 431.*

(f) *Orat. lib. 3. c. 44.*

Trois situations du point marquoient les diférentes distinctions du discours. Le point placé au haut de la lettre indiquoit le sens fini ou la distinction parfaite, *τελεία στιγμή*, comme l'apèlent les Grecs. Le point mis au bas de la lettre désignoit la petite pause ou sou-distinction, *ὑποστιγμή*. Le point marqué au milieu étoit le signe de la pause plus grande, nommée

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. VIII.

(a) *Méthode latine de Portroyal 3e. édit. p. 757.*

(b) *Hist. Pandect. p. 132. & seq.*

μέση στιγμὴ, & qui laissoit encore l'esprit en suspens. Si Dom Lancelot (*a*) explique diféremment (1) la ponctuation des anciens ; c'est qu'il n'a pas fait assez d'atention aux textes de Donat & de S. Isidore, dont il s'autorise.

Nous avons observé ces diférentes positions du point dans le Virgile de Medicis, corrigé par Apronien l'an 494. On s'y sert du point non-seulement après les abréviations, mais encore au milieu des lignes & à la fin de chaque vers. Dès le titre du mf. on aperçoit le point triangulaire, dont la pointe est en haut. Le Virgile du Vatican n°. 3225. qu'on fait remonter au tems de Septime Sévère, place le point au haut, au milieu, & au pié de la lettre : ce qui revient au point final d'aujourdui, aux deux points & à notre virgule. Dans le Sulpice Sévère de Verone, écrit l'an 517. le point est mis après les titres, à la fin des membres de la phrase, & quelquefois à la suite de chaque mot. Une virgule ou quelque ornement fort simple termine de tems en tems le discours. La ponctuation des Pandectes de Florence est assez variée, & c'est ce qui fait croire qu'elle a été altérée dans des tems postérieurs. Cependant M. Brencman (*b*) juge que les points en vermillon & en noir, qui terminent les loix, sont de la première main. Ces loix sont suivies tantôt d'un ou de deux points, & le plus souvent de trois; tantôt ils y sont entierement omis. Le point unique est souvent placé au haut, au milieu, & au pié de la dernière lettre. Les deux points, qu'on rencontre après les titres des loix, sont l'un sur l'autre ou perpendiculaires. Quelquefois une ligne passe au milieu ÷ Lorsqu'il y a trois points, ils prennent la forme de grapes de raisin ·.· ou ·: Souvent ils sont suivis de petites lignes horizontales droites ou bien ondées. Cette ponctuation venue des Grecs paroit dans leurs plus anciens

(1) Voici les paroles de notre savant auteur : » Si (les anciens) mettoient le » point au milieu de la lettre, ils en faisoient leur *comma*, (ou plus petite distinction, que nous apelons virgule.) » S'ils le mettoient au haut, ils en faisoient leur *colon*, (ou membre de la » période encore suspendue ; ce que nous » exprimons par deux points.) S'ils le » mettoient en bas, ils en faisoient leur » période (ou distinction complette.) « C'est précisément le contraire de ce que dit Donat, dont voici le texte : *Distinctio est, ubi finitur plena sententia : hujus punctum ad summam litteram ponimus. Subdistinctio est ubi non multum superest de sententia : hujus punctum ad imam litteram ponimus. Media est, ubi ferè tantum de sententia superest, quantum jam diximus, cum tamen respirandum sit : hujus punctum ad mediam literam ponimus.* S. Isidore n'explique pas autrement la ponctuation. Mais les anciens copistes en ont rarement suivi les règles;

mſſ. & même dans le (1) decret d'union de leur Egliſe avec la latine, dreſſé au concile de Florence.

Dans le beau mſ. en lettres d'or de S. Germain des Prés n°. 663. les mots ſont indiſtincts; mais les points n'y manquent pas, ſoit pour la fin des phraſes, ſoit pour tenir lieu de nos deux points, ou du point avec la virgule : ce qui le rend conforme au Virgile de Medicis. Dans le ſecond mſ. des Evangiles de S. Martin de Tours, les mots ne ſont guères ſéparés les uns des autres dans l'écriture minuſcule, que lorſqu'il ſe trouve un point. Ce ſigne de diſtinction revient à chaque ſens fini ou ſuſpendu. Lorſque la période eſt complete & ſurtout lorſqu'il ſuit un *alinea*, le point eſt placé de niveau avec l'extrémité ſupérieure de la lettre précédente. On diſtingue les phraſes par ces ſignes ·j·j dans le (*a*) mſ. des loix lombardiques de la bibliothèque Ambroſienne, où les mots ne ſont point ſéparés. On les diſtingue quelquefois (*b*) par des fruits & des triangles dans le mſ. du Vatican n°. IX. où ſont renfermées les Epitres de S. Paul en écriture onciale. Il n'eſt pas rare de rencontrer dans les anciens livres des titres, dont les mots ſont ſéparés par des feuilles. Tel eſt le mſ. de S. Ambroiſe de la bibliothèque du Roi n°. 1732. C'eſt un indice des ſiècles antérieurs au IXe. Chaque mot eſt quelquefois ſuivi d'un point dans le plus ancien mſ. des Evangiles, apartenant à l'Egliſe de S. Martin de Tours, & dans un très-ancien Pſeautier (*c*) de l'égliſe de Verone. Ces points empêchoient qu'on ne confondît un mot avec un autre & une ſyllabe avec la ſuivante. L'uſage de diſtinguer ainſi les mots par des points perſéveroit encore au IXe. ſiècle chez les Grecs, comme le prouve le (*d*) Pſeautier écrit de la main de Sedulius Scottus.

Les points marqués au milieu des lettres pour ſervir d'ornemens, & placés au-deſſus pour déſigner celles, qui ſont inutiles, étoient quelquefois dorés ou argentés. Dans le S. Proſper de la bibliothèque du Roi, les points & les virgules ſont marqués aſſez exactement plutôt ſous cette forme (,) que ſous celle-ci (..) On met ces deux points horizontalement, quand une phraſe eſt finie. La ponctuation des Evangiles en lettres

(a) *Murator. Rerum italic. ſcript. t. I. part. 2. p. 13.*

(b) *Vindic. canonic. ſcriptur. p. cclxxxiij.*

(c) *Maffei opuſcol. eccleſ. p. 64. col. 2.*

(d) *Palæograph. græca p. 237.*

(1) On montre à Florence un exemplaire de ce decret, où les ſouſcriptions des évêques grecs ſont ſuivies de trois points ainſi arangés & traverſés par une ligne.

d'or de S. Martin de Tours, mérite une singulière atention, à cause de son antiquité. Le point unique est repeté presque par tout, où le sens finit, soit au milieu, soit à la fin des lignes. Il se trouve où le sens n'est que suspendu, & où il devroit y avoir une virgule, selon notre usage. On y rencontre de tems en tems deux points (:) trois points (˙.˙) pour un seul. La virgule, ainsi que le point & la virgule (;) sont assez rares dans l'Evangile de S. Matthieu; mais ils se trouvent fréquemment dans celui de S. Jean. On y remarque la virgule avec deux points au-dessus (⁏) Un seul point y tient souvent lieu du point interrogant, qui toutefois y paroit de tems en tems sous des formes assez semblables au nôtre. On exprime quelquefois l'interrogation par deux points posés obliquement (·˙) Il y a de très-anciens mss. comme celui de S. Germain des Prés 31. 2. où les points sont fréquens; dans d'autres, tels que le S. Ambroise du Roi, ils sont rares. Nous en conoissons un nombre, dont la ponctuation est plus récente que leur transcription. Telle est l'idée, qu'on peut avoir des interponctions (1) usitées dans les mss. depuis le IV. ou V^{e}. siècle jusqu'à la fin du VIIe. C'est donc s'apuyer sur une fausse règle que de prétendre, comme fait l'abbé (*a*) de Godwic, qu'un ms. ponctué ne peut pas remonter au-delà du VIIIe. siècle.

(a) *Chronic. Godwic. p.* 36.

(1) Il est bien étonant qu'un aussi habile homme que D. Godfroi de Bessel ait banni toute ponctuation des mss. les plus anciens. *Quod* (b) *si vetustissimos*, dit-il, *aspiciamus codices, iidem omnes interpunctiones ignorarunt, cohærentibus sibi semper litteris, prout complura exempla demonstrant.* Le savant abbé conclut d'un nombre de mss. sans points à la totalité. D. Mabillon s'étoit contenté de dire, que les mots ne furent PRESQUE pas distingués jusqu'au tems de Charlemagne, & que ce Prince se servit de Warnefride & d'Alcuin, pour *rétablir* les distinctions & soudistinctions du discours par des points. Dans le Glossaire latin de M. Du Cange, au mot *punctare*, on fait dire à D. Mabillon tout crument qu'avant Charlemagne il n'y eut NULLE distinction de mots ni dans les mss. ni dans les diplomes, & qu'on est rédevable de la Ponctuation à ce monarque. Mais ce ne fut jamais la pensée du savant auteur de l'art diplomatique. Voici ses paroles : *In scribendis verò tum diplomatibus, tum libris, post auream Latinorum ætatem, qui singula vocabula singulis punctis distinguebant; nulla* FERÈ *verborum distinctio à notariis facta est usque ad Carolum magnum, qui procurante Alcuino punctorum distinctiones & subdistinctiones restituit.* Ce texte n'exclut pas toute distinction avant Charlemagne. Avouons-le pourtant, D. Mabillon ne s'exprime pas avec son exactitude ordinaire, lorsqu'il attribue à Charlemagne le rétablissement des distinctions & soudistinctions du discours par des points. Les unes & les autres étoient en usage bien des siècles avant le règne de ce Prince, qui tout au plus peut avoir étendu & réformé la ponctuation, trop négligée sous nos derniers Rois de la première race.

(b) *Ibid. p.* 20.

Interponctions du moyen & bas ages : mſſ. des derniers tems ſans points ni virgules.

IV. Dès ſon commencement la ponctuation varia tant pour la forme que pour l'uſage qu'on en fit dans les mſſ. Les ſeuls points ſervent de virgules, & le point & les deux points ſont ainſi figurés 77 dans le mſ. du Roi 2994. A. dont l'écriture eſt du VII. au VIIIe. ſiècle. Dans le martyrologe, qui fait partie du mſ. 1311. de l'abbaie de S. Germain des Prés, écrit ſous Pepin le Bref, on met un point à la fin des mots. Les points après les titres, les chifres, & dans le texte du mſ. royal 3836. écrit vers le même tems, ſont en angles, dont la pointe eſt tournée un peu obliquement vers le bas. Les virgules n'y ſont pas autrement figurées. Ces ſignes s'y trouvent fréquemment, même ſans beſoin, par exemple entre *Liber* & *Iſayæ*. En ce cas les points ou les virgules ſervent plutôt à unir les mots, qu'à les ſéparer. Dans le Pſeautier en notes de Tiron, de l'abbaie de S. Germain des Prés, chaque verſet eſt terminé par trois points .·. rouges, & la médiation eſt marquée par un point & un trait aigu. Le copiſte du mſ. du Roi 3836. met quelquefois ces trois points ·: quand le ſens eſt fini ; mais plus ſouvent il marque un point, qu'il fait ſuivre d'une lettre majuſcule onciale. Dans d'autres mſſ. le diſcours finit par quatre, cinq, & ſept points diſpoſés ſelon le caprice des écrivains.

Au IXe. ſiècle, on ſe ſert encore de tems en tems de trois points, pour marquer la fin d'une période. Rien de plus ordinaire alors que de mettre le point rond (·), tant pour les points que pour les virgules. Le point mis au bas du dernier mot d'un membre équivaut à la virgule ; placé au milieu, il ſignifie nos deux points, & marqué au haut il déſigne le point parfait ou la fin du ſens. Cette ponctuation fut regulierement (1) ſuivie par les plus habiles écrivains. Mais ſouvent les copiſtes du commun s'en écartèrent. Dans le code Théodoſien de la bibliothèque du Roi, écrit ſous Louis le Débonnaire, le point unique en vaut ſouvent deux, & on le met quelquefois à la fin des phraſes. On ſe ſert de ;· pour nos deux points & pour le point & la virgule. Souvent les deux points,

(1) Elle ſubſiſtoit encore au XVe. ſiècle. Nous conoiſſons une impreſſion de la ſomme de Reinier de Piſe, en caractère demi-gothique fort net, mais toute remplie d'abréviations embaraſſantes, & dans laquelle la ponctuation ſe réduit au ſeul & unique point. Toutes les capitales tant des livres que des chapitres ſont ajoutées à la main ou au pinceau en vermillon.

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. VIII.

& le point avec la virgule y terminent les phrases. Les points & les virgules sont exactement marqués dans les Heures de Charle le Chauve. A la fin du texte on y trouve ces trois points ∴ Dans plusieurs mss. du IXe. siècle, on marque le point & la virgule au milieu des mots, pour indiquer le sens complet. Pour les deux points, on emploie le point surmonté d'un trait courbe, & le point seul pour la virgule. On désigne l'*alinea* par (⁏) ou (:›) & plus souvent par ;

Le ms. du Roi n°. 256. ofre une écriture minuscule du IX. au Xe. siècle, où la ponctuation est assez régulierement observée. Les points s'y trouvent au haut, au milieu & au bas des lignes. Au haut elles marquent la fin du sens. Dans un nombre de mss. du Xe. siècle, le discours est terminé par ces signes ;7. ſ ! „ : ⁝ ⁏ Le point seul sert encore pour les deux points & la virgule au siècle suivant, pendant lequel on employa aussi ces figures ⁏ ꝯ. 7 ; pour le point.

Au XIIe. siècle, quand à la fin de la ligne un mot se partage, pour être en partie renvoyé à la ligne suivante, on met une petite ligne — & les points au bas de la lettre servent pour toutes les distinctions du discours. C'est ce que nous avons remarqué dans le fragment de Pomponius Méla, renfermé dans le ms. 152. de la bibliothèque du Roi. Les figures du point & de la virgule n'ont rien de fixe pendant ce siècle. La plus ordinaire est assez semblable à notre virgule renversée, & à l'*i* contourné & chargé d'un ou deux points. On séparoit encore quelquefois les mots par trois points dans les mss. La bibliothèque Ambrosienne de Milan conserve une (*a*) traduction de Darès le Phrygien en vers françois, dont les deux premiers sont ainsi ponctués :

Salemons ⁝ nos ⁝ enseigne ⁝ & ⁝ dit ⁝
Esil ⁝ lit ⁝ hon ⁝ en ⁝ son ⁝ ecrit ⁝
Que nus ne deit sons sens celer
Ains se deit hon si demonstrer.

La ponctuation des mss. fut négligée au XIIIe. siècle & dans les suivans. Souvent on ne distinguoit les phrases par aucun point ni virgule. Denis Sauvage, historiographe du Roi Henri II. avoue qu'il (*b*) lui a *falu souventes fois deviner* dans la lecture de quelques mss. de Froissard, *principalement en faute de les avoir trouvés ponctués.* Est-ce au moyen age ou aux bas

(a) *Montfaucon. Diar. ital. p.* 19.

(b) *Chroniq. de Frois. avertissem. p.* 2. *édit.* 1559.

bas siècles, qu'il faut raporter la ponctuation des Italiens, décrite dans un vieux mſ. de Vallombreuſe, & publiée par (a) D. Mabillon ? Ce ſavant homme ne fait conoitre ni l'age du mſ. ni le nom de l'auteur. On y diſtingue huit (1) ſortes de points, dont l'explication fait voir, qu'avant le renouvellement des Lettres, on admettoit déja quelquefois dans le diſcours toutes les diſtinctions, qui ſont aujourdui en uſage, mais dont les ſignes ne ſont pas tout-à-fait les mêmes. Deux points de ſuite placés horizontalement .. marquent un nom à ſupléer, ou l'omiſſion de quelques mots. On les apèle *Gemipunctus* dans le mſ. Ce terme, qui revient à celui de *geminum* ou *geminatum punctum*, ne ſe trouve pas dans le Gloſſaire latin de M. du Cange.

(a) *De re Dipl. p. 53. & 639.*

Autres uſages des points : s'en eſt-on ſervi pour diſtinguer les abréviations, l'*V*, l'*i*, l'*o* ſervant à l'exclamation ? Exponctions par des points mis ſur ou ſous les mots, qui doivent être éfacés.

V. L'uſage des points dans les anciens mſſ. ne ſe bornoit

(1) *DE RATIONE* (b) *PUNCTANDI. Ratio punctandi licet ad placitum dici poſſit inventa, non eſt tamen omninò rationis expers: & tota quidem eſt ad pronuntiationis commodum ordinata. Et antiquorum aliqui per periodos, id eſt, perfectas clauſulas totam orationem diſtinxerunt: modernitas autem periodum ponit in fine concluſionis, quam aliqui perorationem vocant. Sunt verò puncti quibus utimur, ſuſpenſivus, coma, colum, periodus & interrogativus. Suſpenſivus eſt ſimplex virgula, quæ ſolet quietis gratia poni, antequam ſenſus clauſulæ ſit completus. Colum eſt punctus planus, qui ponitur in fine clauſulæ, quando totus ſenſus completus eſt. Coma verò componitur ex iis duobus: eſt enim punctus planus, ſupra quem ducitur virgula in modum punctuli ſuſpenſivi: & hoc utimur in loco, ubi poteſt clauſula fore completa; ſed ex ſcribentis intentione aliquid eſt addendum. Periodus eſt punctus multiplex, quem in fine capituli vel totius orationis ſolemus apponere, cum nihil ulterius eſt dicendum. Interrogativus eſt, quem poſt orationem poſtulativam ſolemus communiter annotare, punctus ſcilicet planus, & ſuper ipſum punctus longus in formam cornu. Sunt præterea etiam punctus qui deſcribitur per duos punctos planos, quo ſolemus uti in epigrammatis & titulis epiſtolarum loco propriorum nominum, vel brevitatis gratia, vel in nominis quod ignoramus ſupplementum. Eſt & ſemipunctus quem in fine lineæ, quando contingit quod ibidem dictio completa non ſit, ſed in ſequentem tranſeat, adhibemus qui quidem ſolet per jacentem virgulam deſignari, ad notandum quod ibi non ſit completa dictio, ſed in ſequentem oporteat tranſire lineam. Ego verò videns quod exclamativa vel admirativa clauſula aliter quam continuus vel interrogativus ſermo ſoleat enuntiari; tales clauſulas in fine notare per punctum planum & comam eidem puncto lateraliter ſuper poſitum. Sunt autem horum punctorum formæ tales. Suſpenſivus, coma ⁏ Colum ⸗ Periodus:. gemipunctus.. ſemipunctus - interrogativus ? exclamativus ſeu admirativus ! Qualiter autem præter gemipunctum ſemipunctumque locentur, videre potes in oratione ſequenti. Si decernas in ſolitudinem te conferre quo Deo placeas, exuere primum hominem, & fallacis mundi blanditias pone. Non potes equidem reſpicere mundum & aſcendere in cœlum ⁏ Deſpiciendus eſt, non reſpiciendus ut immortalia pro mortalibus acquiramus. O felix commercium! ô glorioſa commutatio! lucrari cœlum, amittere mundum: quis ad hanc non currat auctionem? cui non debet omnis labor eſſe levis, qui mercedem repoſitam cognoſcat in cœlis? Deponamus igitur omnes ineptias.. & ad religioſam ſolitudinem recurramus ⸗ ſi volumus ad eum reverti, qui pro redemptione noſtra voluit mori ; ſibique ſerviamus temporaliter, ut in æternum vivere cum ſuis ſanctis in gloria valeamus:.*

(b) *De re diplom. l. 6. p. 638.*

pas à féparer les mots, les fyllabes, les membres du difcours & à terminer le fens des périodes. On s'en fervoit pour marquer les abréviations, comme B. pour *bus* & Q. pour *que*. Le beau S. Hilaire de la bibliothèque du Roi en fournit bien des preuves. Les lettres numerales, les chifres, & les figles fimples & compofés font ordinairement diftingués par un point. Les anciens Romains fe fervoient de ce figne, pour recueillir & marquer (*a*) les fufrages de ceux qui délibéroient dans les affemblées publiques. Les points fervent quelquefois à corriger les mots, qu'ils afectent. Les belles fentences, qui fe trouvent dans le S. Ambroife de la bibliothèque du Roi, font indiquées par trois points ainfi difpofés ·.· en marge. Dans le mf. grec & latin des Epitres de S. Paul de l'abbaie de S. Germain des Prés, fouvent les mots oubliés ne font pas en marge, mais au bout de la ligne avec deux points. Wanlei (*b*) cite un Pfeautier de Lambeth, où la méfure des chants facrés eft exprimée par des points; au lieu que dans les anciens mff. on emploie des lettres, & dans ceux qui font plus récens, on fe fert de notes muficales. Au XIIe. fiècle, quand on ne favoit pas écrire; on fe contentoit quelquefois de marquer feulement (*c*) un point dans les actes, qu'on vouloit autorifer.

(a) *Turneb. ad Ciceron. de lege agrar. c.* 11. *edit. Groev.*

(b) *Antiq. litter. feptentrion. lib.* 2. *prefat.* †. *d.*

(c) *Cang. Gloffar. latin. t.* 2. *co.* 552.

Lorfqu'on confondit les figures de l'V & de l'Y, on s'avifa de diftinguer l'un de l'autre par un point. L'ufage de mettre ce figne fur les Y des mff. & des diplomes latins remonte jufqu'aux V. & VIe. fiècles. L'ϋ & l'ï font affez fouvent chargés de (1) deux points, lorfqu'ils commencent un mot en écriture onciale (*d*) grèque. Le S. Prudence de la bibliothèque du Roi & le mf. de S. Germain des Prés 663. en or ont des Y furmontés d'un point. Ils ne font pas rares dans les mff. du VIIe. fiècle. Au VIIIe. ils y font ordinaires, & au IXe. invariables. Les mff. où le point fur l'Y eft rare, font ordinairement les plus anciens. On voit encore des Y ponctués au XVe. fiècle; mais prefque dans tous les tems il y en a eu fans point.

(d) *Mf.* 31. 2. *de S. Germ. des Prés.*

Quand a-t-on commencé à le marquer fur l'*i* (2) latin ?

(1) Il y a plus de treize cens ans que les Grecs mettent deux points fur les ï & les ϋ, quand ils ne font pas joints à d'autres voyelles, qui font des diphtongues. Alors ces points marquent, que l'ι & l'υ doivent être prononcés féparément, comme ἀΐδιος, ἀϋτη, combat

(2) Nous avons remarqué des *i* furmontés d'un point dans les fignatures du mf. du Roi 2994. A. dont la feconde partie eft du VII. ou VIIIe. fiècle. On pourroit s'imaginer que ces fignatures ont été

C'eſt ce que nous avons déja examiné dans notre ſecond (*a*) volume. D. Mabillon (*b*) fixe cet uſage au commencement du XVe. ſiècle. Mais comme les modes ne s'introduiſent pas tout d'un coup ; on pouroit peutêtre découvrir quelque point ſur l'*i* dès le ſiècle précédent. Ce fut après le milieu du XVe. ſi l'on en croit un (*c*) ſavant d'Allemagne, que les accens ſur les *i* ſe changèrent en points. Nous avons prouvé (*d*) ailleurs, qu'à peine le XVIe. ſiècle vit-il les accens ſur les *i* totalement ſuprimés. On ne peut donc pas ſupoſer que depuis l'introduction du point ſur l'*i* juſqu'à cette époque, l'uſage des accens ſur les *íí* ait abſolument ceſſé.

(a) *Pag.* 210. & *ſuiv.*

(b) *De re diplom. p.* 53.

(c) *Struv. de criter. mſſ.* §. 26. *p.* 29.

(d) *Nouv. traité de Dipl. t.* 2. *p.* 211.

Le point tout ſeul eſt le ſigne d'interrogation dans le plus beau mſ. des Evangiles de S. Martin de Tours & dans quelques autres encore plus anciens. On y trouve néanmoins le point interrogant ſous des figures, qui ont beaucoup de raport à celle, dont nous nous ſervons depuis pluſieurs ſiècles. La plus ordinaire dans les mſſ. eſt celle que nous avons fait repréſenter à la fin de notre planche LX. Dans le mſ. du Roi nº. 1732. un point central diſtingue l'ọ ſervant à déſigner l'admiration & l'exclamation. On plaçoit ſouvent le point à côté de l'O. pour marquer la même choſe. Nous en avons trouvé des preuves dans le mſ. royal 2235. de la fin du VIe. ſiècle. Les ó portant exclamation, ſurmontés d'un accent, ſe montrent dans le Grégoire de Tours de la bibliothèque du Roi, ci-devant de la cathédrale de Paris. La virgule au milieu de l'O & aux deux côtés ,O, & les ȏ ȏ chargés de deux circonflexes dénotent pareillement l'exclamation & l'admiration dans pluſieurs anciens mſſ. de S. Germain des Prés.

Les points fournirent aux anciens correcteurs & aux copiſtes jaloux de la beauté de leurs mſſ. un excellent moyen de ſuprimer les endroits défectueux, ſans les éfacer. Apercevoient-ils une lettre, une ſyllabe, un mot de trop ou deplaclé ? Auſſitôt ils écrivoient un ou pluſieurs points, pour marquer ce qu'il falloit changer ou rejetter. Donnons des exemples de ces exponctions. Elles n'ont le plus ſouvent qu'un point ſur chaque lettre dans le très-ancien mſ. des Epitres de S. Paul de la

miſes au bas des cayers après coup, ou qu'on mettoit dès le VII. ou VIIIe. ſiècle des points ſur les *i* : mais le point n'eſt là qu'un ornement, tel qu'on le voit ſouvent ſur les autres lettres. Si le point ſur l'*i* ſe montre une ou deux fois dès le XIIe. ſiècle ; c'eſt l'éfet du hazard & non de l'uſage.

II PARTIE. SECT. IV. CHAP. VIII.

bibliothèque du Roi. On y rencontre des mots expongés par deux points dessus & dessous. Quelquefois on en met un seul sous la première & un autre sous la dernière lettre du mot à retrancher. Dans les Evangiles (*a*) de la même bibliothèque, transcrits au plus tard dans le VI[e]. siècle, on entoure quelquefois de points ce qu'il faut éfacer; mais la manière la plus ordinaire est de mettre des points dessous. » C'est l'usage observé dans tous les manuscrits, dit (*b*) M. Lancelot, de mettre » ainsi des points au-dessous des lettres ou des mots, qui doivent être éfacés. »

(a) *Cod. reg.* 256.

(b) *Mém. de l'Acad. des Inscript. t. x. p.* 608.

Le docte Academicien s'avance un peu trop. Dans plusieurs mss. on voit les points placés au-dessus des mots ou des lettres à retrancher. On suit cette façon de corriger dans le S. Hilaire du Roi. L'exponction du célèbre ms. des Pandectes florentines (*c*) consiste à marquer le point au-dessus de la lettre fautive. On en use de même dans les mss. hébreux; parceque si le point de correction étoit marqué sous la figure, il seroit confondu avec les points voyelles placés sous les consones. C'est ce que les Grecs, ce semble, auroient dû imiter, pour distinguer les deux points, qui afectent souvent leurs ϊ & leurs ϋ de ceux qu'ils mettent sur les lettres à éfacer. Quand ils veulent retrancher l'Y; au lieu de marquer les deux points sur ses cornes, ils n'en mettent qu'un au milieu. Brencman, de qui nous empruntons ces remarques, ne connoissoit pas d'autre ms. latin que les Pandectes de Florence, ou le point désignant les lettres à retrancher, fût marqué au-dessus. Mais outre ceux que nous avons déja cités, le point de correction occupe cette place en beaucoup d'autres. Le commentaire de S. Jerôme sur les Pseaumes & le code Théodosien de la bibliothèque du Roi, le Virgile du Vatican n°. 3225. &c. ofrent un grand nombre d'exponctions faites par un point mis sur les lettres inutiles.

(c) *Brencman. hist. Pandect. p.* 175.

A la vérité cette position n'est rien moins que constante. Le Pseautier gallican en lettres capitales (*d*) de la bibliothèque Vaticane place le point sous chaque lettre. Nous avons observé la même chose dans d'autres mss. anciens & modernes. » On remarque souvent, dit M. de Sainte Palaye dans un mémoire qu'il a bien voulu nous communiquer, qu'un point, » mis sous une lettre ou sous un mot, signifie qu'ils sont dé-

(d) *Bianchini vindic. script. canon. p. ccxlviij.*

» trop ; le copiste n'ayant pas voulu les éfacer, de peur de gâ-
» ter son écriture. « On marque quelquefois les points dessus & dessous. Nous avons trouvé des exemples de cet usage dans le Virgile cité plus haut. Quoique regulièrement on mette autant de points qu'il y a de lettres de trop ; souvent ils sont en plus petit nombre. C'est une observation, que nous avons verifiée sur le S. Prudence & le code Théodosien de la bibliothèque du Roi. Quelquefois les points sont plus nombreux que les lettres, qu'on veut retrancher. Les deux points perpendiculaires sont la marque ordinaire d'un mot omis, renvoyé à la marge ou en interligne. C'est ainsi que dans les Heures de Charle le Chauve, quand un mot est oublié, on le met en marge avec deux points, pour marque de renvoi. Nous avons vu le point marqué sur une lettre surabondante, pour signifier qu'elle devoit être éfacée, dans une charte originale de ce Prince pour Venilon archevêque de Sens, gardée à la bibliothèque du Roi. L'exponction d'un ·o· se fait par trois points dans le ms. 758. de l'abbaie de S. Germain des Prés, & celle des autres lettres inutiles par trois - - - bares. Enfin quatre points ainsi disposés : : marquent un mot oublié, dans le ms. 862. de la même bibliothèque. Pour signifier la même chose, on met à la marge :. ou ·)· dans un autre ms. du xe. siècle. On ne tardera pas à parler des autres signes de correction employés dans les anciens monumens.

Virgules : leurs figures & leurs divers usages dans les mss.

VI. Les virgules sont-elles de l'invention des Gramairiens modernes, & l'usage en étoit-il inconu aux Grecs & aux Latins, comme le croient (*a*) quelques Philologues ? D. Bernard de Montfaucon (*b*) prouve très-bien que, si elles ne sont pas de la première antiquité, elles sont beaucoup plus anciennes, qu'on ne le croit ordinairement. On les trouve (c) dans des mss. grecs d'environ onze cents ans, où elles servent à marquer la plus petite (1) distinction de la periode. Leur figure n'y difére pas de celle de la diastole des anciens, ni de celle qu'on leur donne à présent. Elles paroissent sous la même forme dans le Sulpice Sevère de Verone, écrit il y a près de douze

(a) *Diction de Trev. sur le mot* virgule.
(b) *Palæograph. græca p.* 32.
(c) *Ibidem.*

(1) Le savant Jurisconsulte Trotz, qui a enrichi de notes le livre du P. Hugo Jesuite, sur l'origine de l'écriture, ne veut pas, que les anciens se soient jamais servis de notre virgule pour marquer leur *comma. Cave* (d) *tamen putes*, dit-il, *habuisse veteres pro commate virgulam ejusmodi incurvatam, quâ hodiè gaudemus.* L'examen des mss. fait découvrir chaque jour de semblables méprises.

(d) *De prima scrib. orig. p.* 150.

cents cinquante ans. Elles y marquent la fin du discours, comme dans plusieurs autres mss. Il y a quelques virgules au bout des lignes, soit que le sens soit fini ou non, dans le ms. royal 107. du v. au vi^e^. siècle. Dans la plus ancienne portion du ms. du Roi 1732. en écriture onciale, quand un mot à la fin de la ligne n'est pas fini, avant que de le continuer, on fait souvent précéder d'une virgule la ligne suivante. Mais on l'emploie aussi en d'autres cas, sans qu'un mot soit coupé. Si les points servent de virgules dans un nombre de mss. très-anciens; nous en connoissons plusieurs, où les points empruntent la forme des virgules. Par exemple, les plus anciens points du ms. royal 2206. écrit à la fin du viie. siècle ou au commencement du suivant, ne sont communément que des virgules semblables aux nôtres. Elles sont suivies d'une espace blanc & servent pour toutes les suspensions de tems. Dans le Pentateuque de S. Gatien de Tours, les mots sont quelquefois séparés par des virgules, sans distinction de phrases, ni d'espaces blancs, pour tenir lieu de points. Ceux-ci sont encore représentés par des virgules à la fin des périodes dans l'ancien ms. de Corbie, qui renferme les Evangiles. Le texte des canons recueillis dans le ms. du Roi 3836. ofre des points parfaitement ressemblans à notre virgule. On trouve de semblables points déguisés, jusqu'au ixe. siècle.

Mais la forme des virgules la plus ordinaire dans les mss. est celle de notre virgule contournée, renversée & portant sa pointe en haut. La virgule ressemble souvent à un *i* armé de deux crochets, à une ligne perpendiculaire un peu inclinée & a une petite *s*. Ces figures sont accompagnées d'un ou deux points, au-dessus, au-dessous ou à côté. Les virgules prennent la forme triangulaire dans le ms. du Roi 152. & celle de l'accent circonflexe, un peu relevé, dans le premier modèle de l'écriture du ixe. siècle, publié (*a*) par D. Mabillon; en même tems qu'elle conserve sa figure ordinaire dans les abréviations *b; bus* & *usq; usque*. Il n'est pas rare de rencontrer dans les mss. des mots & des phrases distingués seulement par des virgules. On en trouve quelques-unes après les lignes ou versets dans le célèbre ms. de S. Paul de la bibliothèque du Roi & dans plusieurs autres presque aussi anciens. A la fin des livres ou des *alinea*, on mettoit tantôt une virgule, tantôt

(a) *De re diplom. pag.* 362. *n.* 1.

on y ajoutoit deux points diagonalement diſpoſés, comme nous l'avons remarqué dans le mſ. du Roi 1820. Deux virgules ainſi figurées & miſes l'une ſur l'autre valent le point & la virgule dans un mſ. de S. Martin de Pontoiſe, écrit au XIIe. ſiècle. La virgule y paroit auſſi en forme d'accent aigu. L'apoſtrophe ſi familiaire aux anciens poëtes, n'eſt autre que la virgule, indiquant le retranchement d'une voyelle, par exemple *ain', dixtin', viden'*, pour *aiſne, dixtine, videſne?* C'eſt ainſi que dans notre langue on ſuprime une lettre par une virgule, & on dit l'*ame* pour *la ame, l'antiquité* pour *la antiquité.* Nous ne pouſſerons pas plus loin nos recherches ſur les virgules. Elles ont été aſſez négligées juſqu'aux derniers tems. La fameuſe diſpute des Théologiens, ſur la virgule ajoutée dans quelques éditions de la bulle de Pie v. contre Baïus, n'auroit-elle pas fait redoubler l'atention à ſe ſervir à propos de ce ſigne, ſans lequel il eſt ſouvent dificile de ſaiſir le vrai ſens (1) des phraſes?

Antiquité des accens : quel uſage en a-t-on fait dans les inſcriptions & les mſſ? N'a-t-on commencé qu'au XIIIe. ſiècle à marquer l'accent aigu ſur l'*i* dans les diplomes?

VII. On eſt aſſuré par quelques marbres & par les plus (*a*) anciens Gramairiens, que les accens étoient en uſage dans l'écriture dès le tems d'Auguſte, & dans l'age d'or (2) de la latinité. Cela n'a pas empêché un (*b*) ſavant de nom d'avancer comme un fait certain, qu'il n'y a pas le moindre veſtige d'accens dans les inſcriptions lapidaires & métalliques. Il auroit pu ſe détromper, en conſultant les pièces de Gruter, citées dans la quatrième diſſertation du ſavant Cardinal Norris ſur les cenotaphes de Piſe. Si les accens paroiſſent rares aujourdui dans les anciennes inſcriptions; c'eſt ſans doute parceque ſouvent ils ont été omis par les copiſtes. Nos plus habiles antiquaires nous y font diſtinguer les accens graves & les aigus.

(*a*) *Sueton. de illuſtr. Grammat.* c. 24.

(b) *Struv. de criter. mſſ. p.* 32.

(1) Une virgule mal placée dans un texte de Nithard a jetté quelques modernes dans l'erreur, au ſujet d'Egfrid, Comte de Toulouſe en 842. Ils ont vu dans ce paſſage que ce Prince étoit attaché au parti du jeune Pepin Roi d'Aquitaine; au lieu qu'il prouve qu'Egfrid fut toujours partiſan de Charles le Chauve, compétiteur de Pepin. Voici le texte, comme il eſt ponctué dans l'édition de Ducheſne : *Inſuper Egfridus comes Toloſæ è Pippini ſociis, qui ad ſe perdendum miſſi fuerant, quoſdam in inſidiis cepit, quoſdam ſtravit.* » Il n'y a (c) » qu'à ôter la virgule, qui eſt après *ſociis* » & la mettre après *Toloſæ*, & le paſſage » ſera clair; au lieu qu'il eſt embaraſſé » de la manière qu'on le lit. Il prouve » qu'Egfrid défit les troupes que Pepin » avoit envoyées, pour le faire perir. «

(2) Henſelius (*d*) croit qu'on commença à marquer les accens ſur les mots, lorſqu'on envoya les jeunes Romains à Athènes pour étudier l'éloquence, ou quand on apela à Rome les Rheteurs & les Gramairiens les plus habiles de la Grèce,

(c) *Vaiſſette Hiſt. de Lang. tom.* 1. *col.* 709.

(d) *Synops. univ. philolog. p.* 200.

Ils servent à discerner les longues des breves dans les mots (*a*) équivoques, comme *malus* arbre, & *malus* méchant: ou pour marquer les cas, par exemple, l'ablatif *sede*, qui deviendroit bref, s'il étoit l'impératif de *sedeo*. Ils se mettent (*b*) sur la penultième, ou l'antepenultième, suivant que la penultième est longue ou brève. Les mots dyssyllabes ont l'aigu sur la penultième; parcequ'ils sont censés longs par position. Il faut dire la même chose pour les enclytiques, comme *illéne*? Quand l'accent est sur la dernière, il est grave, selon les anciens Gramairiens.

(a) *Maffei Mus. Veron. p. clxxj.*
(b) *Cenotaph. col. 767. 768.*

Sur les marbres, les pierres & les métaux, l'accent aigu final ne sert qu'à distinguer les mots semblables de signification diférente, ou deux cas du même mot. Un accent aigu ou une virgule au haut de l'M' fait *Manius*. Il y a des mots, qui (*c*) ont deux accens, dont l'un sert à l'usage précédent & l'autre au suivant. Ces accens ne sont pas constans sur le même mot, & souvent on ne peut (*d*) deviner, pourquoi ils afectent certaines lettres. M. Masféi conjecture qu'ils n'ont été inventés d'abord que pour servir de notes de musique; mais que dans la suite on s'en est servi pour distinguer certains mots. L'Eglise (*e*) en faisoit encore un grand usage, pour noter ses sacrés cantiques, au XIIe. siècle. Les anciens Latins rélevoient la voix sur l'*a* du nominatif. Pour en avertir on le marquoit d'un accent aigu *Musá*. A l'ablatif ils élévoient d'abord la voix & la rabaissoient ensuite, comme s'il y avoit eu *Musáà*. Ces deux accens réunis ont produit le circonflexe ^, ainsi figuré ~ dans les mss. L'accent, que les Grecs apèlent *hyphen* & les Hebreux *macaph* est un trait ou tiret, qui unit deux mots, comme *semper- florentis*, ou *arc-en-ciel*. Selon Priscien on le figuroit ainsi ◡ & selon S. Isidore on le renversoit ◠.

(c) *Ibid. col. 767.*
(d) *Mus. Veron. p. clxxj.*
(e) *Chronic. Godwic. p. 53.*

Les accens sont fort anciens dans l'écriture grèque, comme Videlius (*f*) le montre par divers auteurs. On les fait remonter jusqu'à la CXLV^e. olympiade, c'est-à-dire, environ deux siècles avant J. C. Une origine si reculée ne permet pas de croire que l'usage des accens ne se soit introduit dans les mss. grecs qu'au VIe. siècle. Si l'on en trouve de ce tems & même de plus anciens, où les accens ne paroissent pas; c'est sans doute parce que les Gramairiens ou correcteurs, chargés de la

(f) *Journ. des Sav. de 1709. p. 295.*

la ponctuation, ont négligé de les marquer. Les feuillets 162. & 163. du mſ. du Roi 107. expoſés à un certain jour, laiſſent apercevoir une ancienne écriture grèque à deux colonnes, ſur laquelle on a récrit le texte de S. Paul. On voit dans l'écriture éfacée des eſprits & des accens : preuve que l'uſage en eſt plus ancien que l'écriture des Epitres de S. Paul, qu'on croit cependant du v. ou vi^e^. ſiècle. Les Grecs ſe ſervoient de ces accens, non-ſeulement pour regler la voix dans la prononciation; mais encore pour fixer le ſens de pluſieurs mots.

Les Latins en firent le même uſage, comme nous l'aprend (1) S. Iſidore. De plus ils marquerent les accens ſur les lettres qu'il falloit doubler, comme *ſéla* pour *ſella* & ſur les ablatifs, pour les diſtinguer des autres cas. Ils en uſèrent de même à l'égard des adverbes. Nos mſſ. latins font encore divers autres uſages (*a*) des accens. Nous en trouvons deux avec un point ainſi diſpoſé ·< en marge & dans le texte, avant un mot oublié. Dans le mſ. de S. Germain des Près 862. on met un accent ſur *ós' oris*, pour le diſtinguer *d'os, oſſis*. On le voit ſur les pénultièmes & antépénultièmes aux ſiècles xi. & xii., ſur *úi*, ſur *hóc* à l'ablatif, ſur *verè* & *integré*, *circumcídit* & *fructús* au pluriel, dans le mſ. 718. de la même abbaie, écrit au vi^e^. Le 758. ofre trois mots ainſi accentués : *enim iam tunc*. Ces trois accens ſont marqués, pour qu'on ne liſe pas *nimiam*. Dans ce mſ. du viii. au ixe. ſiècle on met un accent ſur *éadem* au nominatif. Dans un grand nombre d'autres mſſ. l'accent circonflexe avec un point ou ſans point eſt mis à la fin des lignes pour l'*m* ou l'*n*. L'accent aigu au milieu de deux points .l. eſt un ſigne d'omiſſion. Il ſert à ſéparer les piés des vers dans le S. Prudence de la bibliothèque du Roi. L'aigu & le circonflexe ſervent auſſi aux abréviations. Le premier prend de tems en tems la place de la virgule, & ſe met ſur les voyelles, ſurtout dans l'onzième & douzième ſiècles. Au commencement du xiiie. on ſe ſervoit encore de l'accent aigu pour

(a) *Voyez notre 2. tom. p. 209.*

(1) *In dubiis (b) verbis conſuetudo veterum erat, ut cum eadem littera alium intellectum correpta, alium producta haberet, longæ ſyllabæ apicem apponebant : ut puta* populus, *an arborem ſignificaret, an hominum multitudinem, apice diſtinguebatur. Sic & ubi litteræ conſonantes geminabantur, ſicilicum ſuperponebant, ut ſerra, ſella, aſſeres, (ſéla, ſèra áſeres.) Veteres enim non duplicabant litteras, ſed ſupra ſicilicos apponebant : quâ notâ admonebatur lector geminandam eſſe litteram : & ſicilicus quia in Sicilia inventus eſt primò.*

(b) *Origin. l.* 1. *c.* 26.

féparer les phrafes & les mots, comme nous le remarquons dans un diplome de l'Empereur Henri VI. figuré dans la Chronique de Godwic. En général les anciens notaires & copiftes négligèrent beaucoup les accens.

Pour ne pas répéter ce que nous avons dit (*a*) dans notre II. volume de ceux qui afectent les *i*, contentons-nous de bien conftater les diverfes époques de cet ufage. M. Heuman célèbre profeffeur d'Altorf donne (*b*) l'accent aigu fur l'*i* pour un caractère de l'écriture des XIII. & XIVe. fiècles; mais dès la fin du Xe. un diplome original d'Otton (*c*) III. nous ofre des accens aigus fur les *i*, lorfqu'il s'en rencontre deux de fuite. On met un accent fur l'*i* devant *a* dans une charte originale, acordée à Sainte Colombe de Sens l'an 988. par Hugue Capet. On trouve quelquefois deux accens (*d*) marqués dans les mff. du XIe. fiècle fur les mots *filíí*, *februaríí*, *martyríí* &c. Dans un diplome de l'Empereur (*e*) Henri III. de l'an 1048. non-feulement les *i*, mais encore les *u* de tout ce qui eft écrit en lettres alongées, fe trouvent chargés d'accens aigus; de forte néanmoins qu'il y en a deux fur les deux côtés des *íí*. Hickes (*f*) a fait graver une charte de Guillaume le Conquerant, ou de Guillaume le Roux, où les derniers *i* de *filíí* font pareillement diftingués par des accens. Au XIIe. fiècle, on commença (*g*) à mettre un peu plus fouvent fur les *i* un accent aigu, quelquefois droit, mais communément un peu courbé par le haut. L'aigu fe montre fur les *í* dans quelques diplomes de Louis le Gros. On voit l'accent droit fur l'*i* fimple dans les chartes (*h*) de David I. & de Guillaume Rois d'Ecoffe, l'un en 1124. & l'autre en 1165. Deux *ii* de fuite ne manquent point d'être marqués de deux accens dans un diplome de l'Empereur (*i*) Frederic I. de l'an 1157. Cette pratique n'eut point de fuite pour la plupart des manufcrits du XI. & XIIe. fiècle. Elle ne commença à bien s'établir que vers le commencement du XIII. Alors les accens fur les *í* fe multipliant, prirent un peu de la forme circulaire. Ils ne cederent entierement la place aux points que dans les XVIe. fiècle, quoique ceux-ci aient probablement commencé vers la fin du XIVe. Si D. Mabillon avoit eu fous les yeux les monumens, qui nous ont fervi de guides; il n'auroit pas (*k*) fixé au XIIIe. fiècle le commencement des accens fur l'*í*, ni borné cet ufage à la fin du XVe.

(a) *Pag.* 209. 210.
(b) *Comment. de re diplom. t.* 1. *p.* 10.
(c) *Chronic. Godwic. p.* 210.
(d) *Ibid. p.* 51.
(e) *Ibid. p.* 263.
(f) *Differt. epiftolaris p.* 71.
(g) *Cafley. A catalog. of the mff. prefac. p. VIII. Struv. p.* 45.
(h) *Anderfon. Select. diplom. & numifm. thefaur. tab. XIV. XXVI.*
(i) *Chronic. Godwic. p.* 359.
(k) *De re diplom. p.* 53.

Astérisques ou étoiles, obèles, lemnisques: diverses significations de la bare ou tiret: autres signes fréquens dans les mss.

VIII. Outre les points, les virgules & les accens; les anciens Gramairiens inventèrent des marques, tant pour désigner en abrégé les sentences & les parties du discours, que pour noter les vers & indiquer les fautes des copistes. Ces notes sont au nombre de vingt-six dans (a) S. Isidore. Le mss. du Roi 7530. en ajoute une douzaine. Les Poëtes & les Gramairiens s'en servirent encore pour distinguer les vers, pour marquer la fin & le commencement de leurs pièces, les discours & les réponses des diferens acteurs, les diverses modulations & les changemens de versification. Nous n'entreprendrons pas ici d'expliquer généralement tous ces signes, dont l'antiquité faisoit usage. On en trouve l'explication dans (b) l'Euripide de Josué Barnes, imprimé à Cambrige en 1694. dans la Paleographie (c) de D. Bernard de Montfaucon, & surtout dans le (1) mss. royal cité. Notre dessein se borne principalement à faire conoitre les marques les plus ordinaires, qu'on rencontre dans les anciens mss. latins, qui subsistent aujourdui.

L'astérisque figuré en petite étoile * ou en x cantonné de quatre points ⁘X⁘, a divers usages. S. Isidore nous le donne pour une marque d'omission dans le texte. Nous l'avons vu sur des textes mutilés dans un mss. du VIII[e]. siècle, & vis-à-vis des mots oubliés dans un autre du V, ou VI[e]. Aristophane marqua l'astérisque aux endroits, où le sens manquoit. Probus & les anciens le plaçoient avec l'obèle aux vers, qui n'étoient pas à leur place. Les Héxaples d'Origène & un très-ancien mss. de la bibliothèque du Roi désignent (d) par ce signe les mots hébreux & les sentences, qui n'ont point été rendus par les Septante. S. Jerôme s'en sert aussi pour distinguer ce qu'il ajoute de l'hébreu, & termine par deux points ces additions. S. Augustin avoit le texte des Pseaumes revu par Origène, dont on croit qu'est venue notre vulgate d'aujourdui, distingué par des étoiles, qui marquoient ce que l'hébreu ajoutoit aux Septante, & par des bares mises aux endroits, qui ne sont pas dans le texte original. Dans un mss. grec de la bibliothèque des Pères de Saint

(a) *Orig. lib.* I. *c.* 20.

(b) *Pag. XLIX.*

(c) *P.* 370. *& seq.*

(d) *V. notre* I. *t. p.* 689.

(1) L'ouvrage, où ces signes sont expliqués, est de Servius, mais avec quelques retranchemens. L'auteur apelle *notæ simplices* plusieurs marques, dont S. Isidore n'a point parlé. L'*F* désigne les métaphrases latines & le φ les grèques. Ces deux lettres φ *F* indiquent les métaphrases grèques & latines. Un vers mauvais ou indécent est marqué par M. le repugnant par ∸, le superflus par ⊖ & le contraire à l'histoire par ΤΓ. &c.

Basile de Rome, qui renferme les œuvres de S. Grégoire de Nazianze, on marque (*a*) l'astérisque dans les endroits, où il est parlé de l'Incarnation du fils de Dieu, pour r'apéler l'étoile miraculeuse, qui aparut aux Mages. On s'en servoit dans (*b*) Platon, pour noter la conformité des dogmes, & dans Homère, pour faire remarquer les plus beaux vers. Cette marque afecte certains mots dans les Heures de Charle le Chauve, comme dans les éditions d'Origène des Septante. Elle étoit (*c*) encore en usage au XIVe. siècle, dans les mss. d'Allemagne.

(a) *Palæograph. græca p.* 371.
(b) *Trotz p.* 276.
(c) *Walter. Lexic. diplom. col.* 456.

L'obèle, c'est-à-dire la broche ou la fleche ⸻ marque la répétition des mêmes phrases & les mots surabondans, ou les fausses leçons. Dans les livres saints, elle indique les paroles employées par les Septante, mais qui ne se trouvent point dans l'hebreu. Les deux points, qui suivent l'obèle, en fixent l'étendue. Cette marque est apellée *virgula censoria* par S. Jerôme. Aristarque marqua d'un obèle les vers, qui passoient sous le nom d'Homère, & qui n'étoient pas de lui. Ceux qui n'en étoient pas dignes, quoiqu'ils en fussent, furent aussi notés de la sorte. Quand il croyoit qu'un vers n'étoit pas à sa place, il le marquoit ainsi ✳⸻. Ausone dit des mauvais poëtes:

Pone obelos igitur spuriorum stigmata vatum.

L'obèle avec le point marque un doute si l'on doit ôter ou laisser le vers. Précédée de la diple > — elle sépare les périodes dans les comedies & les tragedies. Suivie de la diple — < elle marque que la strophe est suivie d'une antistrophe.

Le lemnisque est une ligne horizontale entre deux points, l'un supérieur & l'autre inférieur ÷ On marque ce signe dans les endroits, que les interprètes de l'Ecriture Sainte ont traduits dan sle même sens, mais non pas dans les mêmes termes. Lorsque la ligne est surmontée de deux points ∸, c'est une marque de transposition dans certains mss. Les copistes s'en servoient, quand ils ne vouloient pas éfacer les mots transposés. Les lettres *h b* traversés par une bare indiquent le texte hébreu dans les commentaires de S. Jerôme sur Jeremie, renfermés dans le ms. du Roi 1820. Dans le ms. 2235. de la même bibliothèque, quand on avertit de remettre un mot devant l'autre, on tire deux parallèles = sur celui, qui doit être le second, & une sur celui, qui doit être le premier. En général la ligne ou simple trait est une marque très-fréquente

dans les mſſ. Les anciens l'employoient dans les vers, pour ſéparer les choſes les unes des autres : comme on ſépare les combats des combats, les régions des régions, les lieux des lieux. Depuis le milieu du IXe. ſiècle, les mots non terminés à la fin de la ligne, & dont une partie eſt portée au commencement de l'autre, ſont quelquefois marqués par une petite horizontale - Nous en avons vu des exemples dans pluſieurs mſſ. & diplomes, qui ont paſſé par nos mains. Lorſque la petite ligne eſt perpendiculaire en forme d'accent aigu, c'eſt une marque de renvoi au XIIIe. ſiècle & même plutôt. Dans le mſ. du Roi 152. on tire de petites lignes ſous les mots, qu'on veut éfacer. Le correcteur du mſ. 1820. de la même bibliothèque ne ſe contente pas de tirer une ligne ſous les mots inutiles; il marque encore deux accens ſur les polyſyllabes & un ſur les monoſyllabes. Les exponctions du mſ. royal 107. du V. au VIe. ſiècle conſiſtent à barer les lettres, & à mettre en même-tems un point ſur chacune. Dans pluſieurs autres mſſ. fort anciens & dans quelques diplomes de la ſeconde race de nos Rois, on ſe contente de trancher les mauvaiſes lettres par des lignes ou tranſverſales ou perpendiculaires.

Les ſavans ne conviennent pas ſur l'ancienne figure du paragraphe, deſtiné à ſéparer les diférens objets, qui entrent dans la compoſition d'un ouvrage. S. Iſidore lui donne la forme du Γ. que nous retrouvons dans quelques *(a)* mſſ. du VIIIe. ſiècle. Il paroit ſous d'autres figures, qui ne remontent pas plus haut, que la moitié du XIIIe. Des triangles ſcalènes & de ſimples croix marquent au VIIIe. les paragraphes du mſ. royal 4403. Depuis le XVe. ſiècle on ſe ſert ordinairement de cette figure §.

Le ſigne, que les Grecs apèlent Κρυφία, eſt la partie inférieure du cercle, ornée d'un point au milieu ῶ. Sa fonction eſt de marquer les endroits d'un ouvrage, où les queſtions douteuſes ou obſcures n'ont pu être éclaircies. Le céraunion ✱ déſignoit chez les anciens pluſieurs vers improuvés de ſuite, afin de n'être pas obligé de mettre à tous des obèles. L'ancre ſupérieure ↑ marque une ſentence, quelque choſe d'important. L'inférieure ↓ ſignifie quelque choſe de bas ou d'incongru.

L'antiſigma Ͻ ſe met avant les vers, dont il faut changer

(a) *Lexic. diplomatic. col.* 455.

l'ordre. Lorsqu'on ajoute un point au milieu, il désigne les endroits, où il y a deux vers, dont le sens est le même, mais dont on ignore auquel on doit donner la préférence.

Leagoras Syracusain fut le premier qui se servit de la diple > sans point, pour distinguer dans Homère l'Olympe *ciel* de l'olympe *montagne*. Pour marquer les endroits que Zenon d'Ephèse avoit mal-à-propos retranchés ou changés dans Homère, on employoit la diple ponctuée. Les Latins en usoient de même, par raport à leurs auteurs.

La *diple* > ou double ligne, & *l'antilambda* < étoient anciennement employés dans les livres, pour distinguer les passages de l'Ecriture sainte, ou les paroles des auteurs, qu'on citoit. Dans la suite, en guise de guillemets, on s'est servi de petites *s* renversées, ou tronquées par le bas, & quelquefois suivies de points & surmontées de virgules *s's'*. Ces figures sont en vermillon dans le ms. de S. Germain des Prés 840. en or & en verd argenté dans le ms. *663*. de la même abbaie. Dans les mss. du Roi *152*. & *2206*. on se sert d'*y* ponctués interieurement. Ce sont des espèces de 7 dans le ms. de S. Jerôme de la bibliothèque de S. Martin de Tours. Dans les plus anciens, tels que celui du Roi *152*. au lieu des marques de citation, on fait quelquefois rentrer les textes de l'Ecriture sainte d'un quart de pouce dans la colone. Ces textes sont distingués en marge par des bares -, des *s* & des 7 dans le ms. royal *2235*. Le ms. de S. Germain des Prés *197*. annoncé de mille ans au commencement de ce siècle, distingue les citations de l'Ecriture par des virgules à chaque ligne, & souvent il n'y en a qu'une à la prémière. Depuis l'imprimerie, on met des virgules doubles & quelquefois renversées à côté d'un texte, pour marquer qu'il est d'un autre auteur. C'est ce que nous apellons guillemets, du nom de l'artiste, qui les a inventés.

Selon S. Isidore, le *chrisme*, Κρίσιμον ou plutôt *χρήσιμον* ☧ est une marque, dont chacun peut faire l'usage, qu'il juge à propos. C'est le monograme abrégé de J. C. le Symbole du Christianisme, & une espèce d'invocation de notre Sauveur. Aussi n'étoit-elle pas oubliée dans les lettres formées, que s'écrivoient les Evêques. Le grand Constantin avoit fait mettre ce signe sur ses étendars & ses boucliers. On croit même qu'il s'en (a) servoit dans ses diplomes. Il fut marqué sur les tombeaux

(a) *Trotz p. 281.*

& fréquemment employé dans les mſſ. & les chartes. Si les anciens gramairiens mettoient le X initial de χρηςὸν aux endroits qu'ils aprouvoient ; ils ne manquoient pas d'écrire le mot ἄχρηςον, vis-à-vis des vers ou des textes, qui ne méritoient pas leur aprobation. Nous avons remarqué le ſigne X dans les ſouſcriptions des actes de Ravenne du vi^e^. ſiècle. Il eſt acompagné de deux points ·X· ou ſurmonté d'une virgule X̓ dans le mſ. de S. Germain des Prés 254. du v. ou vi^e^. ſiècle, & il y déſigne fréquemment une ſentence ou quelque endroit remarquable.

Le *ſi* & le *rho* grecs en conjonction ⳩ annoncent qu'il faut corriger le vers, ou l'examiner avec atention. Enfin le *coronis* marque la fin des (1) livres. Ce ſigne eſt figuré en trois manières ⳨ 7 ⅃. dans les auteurs. Mais nous ne l'avons jamais rencontré dans les mſſ. Les latins finiſſent ordinairement par *Feliciter* ou *Explicit*, comme nous l'avons remarqué ailleurs.

Marques par des croix, des lettres de l'alphabet, des crochets, & des parenthèſes : alínea, ornemens des titres, circonduction de lettres à la fin des lignes : reclames.

IX. Les croix diverſement figurées ſont les ſignes d'invocations implicites, & des préludes des invocations expreſſes, écrites tout au long dans beaucoup de mſſ. & de diplomes. Dans le S. Proſper de la bibliothèque du Roi, après le titre du livre des épigrames, on trouve une croix épatée, dont la traverſe ſoutient l'alpha & l'omega, qui ſignifient J. C. A la marge & ſur le premier mot de l'Evangile de S. Jean, on voit deux croix ſimples dans le mſ. d'argent en lettres onciales (*a*) du Chapitre de Verone. Ces croix marquent encore le commencement des inſcriptions ſur les tombeaux & les médailles. Au premiet feuillet de l'ancienne collection des canons (*b*) de Corbie il y a un titre en onciale rouge, dont chaque mot eſt ſéparé par une croix. Un correcteur du ixe. ſiècle a mis à la marge du 27. feuillet du mſ. 197. de S. Germain des Prés une croix, qui marque J. C. la converſion des Juifs, ou que cet endroit doit être entendu ſpirituellement. Une *l* curſive en marge traverſée par une *ſ* de même genre en forme de croix, nous paroit ſignifier des choſes, qu'il faut prendre au ſens myſtique. Nous parlerons ailleurs de l'uſage, qu'on fit des croix dans les ſouſcriptions.

(a) *Bianchini vindic. canoni. ſcript. p. cccciij.*

(b) *Mſ. de S. Germain des Prés 936.*

(1) Le mot métaphorique *coronis* ſe prend pour la fin d'un ouvrage, d'où eſt venue la phraſe *Coronidem imponere*. Martial a dit :
Si nimius videor ſeraque coronide longus
Eſſe liber : legito pauca, libellus ero.

Plusieurs lettres de l'alphabet grec & latin servoient (1) de signes dans les mss. L'*omega* surmonté du *rho* signifie ὡραῖον, & mis à la marge il désigne quelque belle sentence. Quelques interprètes ignorans y ont vu le nom d'Origène en abrégé. L'*R* marginale (2) signifie ordinairement *Require*, & avertit de recouvrir à d'autres exemplaires, pour s'assurer de la véritable leçon. Le *zeta* Z est la marque d'un texte fautif. Paul Varnefride (a) écrivoit un *z* en marge, vis-à-vis des textes défectueux. Ce signe est emprunté des Grecs, chez qui le Z est la première lettre du mot ζήτει, qui veut dire *cherchez*. On le trouve fréquemment à la marge dans les mss. grecs. Ces lettres *h l*, traversées par une ligne avec ondulation, veulent dire *hîc lege*, dans le ms. 936. de S. Germain des Prés. Cette marque pour supléer aux omissions est à la marge intérieure. Dans le texte on trouve *h d*, traversés par des lignes ondées ; c'est-à-dire *hic dic*. Un correcteur du IXe. siècle ajoute, à la marge du ms. 766. de la même abbaie, les lignes omises dans le texte, où il met une espèce de crosse ou de *p* cursif, qu'il répéte avant & après l'addition portée en marge. L'ω décoré d'une queue trainante & mis en marge indique une chose remarquable, dans le même ms. qui paroit au coup d'œil du VIe. siècle. Dans le beau ms. des Epitres de S. Paul de l'abbaie de S. Germain des Prés, une ligne oubliée porte cette marque .9. au lieu oublié & au bas de la page, où est cette ligne.

(a) *Annal. Bened. ad an.* 782. *n.* 72.

Outre les notes ou signes, dont nous avons parlé, les correcteurs marquoient de petits (b) crochets au haut des lettres ou des mots inutiles, qui se trouvoient alors renfermés comme entre deux parenthèses. Ces signes extrémement petits ressembloient aux esprits grecs oposés l'un à l'autre. Une période

(b) *Brencman. Hist. Pandect.* p. 176.

(1) On sait assez que les anciens avoient des registres, où ils écrivoient les noms des militaires. Lorsqu'ils vouloient savoir le nombre de ceux qui avoient été tués dans un combat, & de ceux qui étoient encore en vie, ils mettoient au commencement de la ligne le Θ pour désigner les premiers, le T pour marquer les derniers. Perse fait allusion au signe de mort, quand il dit :
Et potis est nigrum vitio perfringere theta.

(2) Dans le ms. 936 de S. Germain des Prés, fol. 231. on voit en marge une *R* barée avec ces lettres *h d*, c'est-à-dire, *hic dicitur*, à quoi répond au bas R avec *hp*, c'est-à-dire *hîc ponitur*. L'*R* signifie apparemment *Restituendum*. En effet la restitution est si considérable, qu'on en porte une partie sur la page précédente, & quoique la ligne de cette page ne soit pas vis-à-vis de celle-ci ; il faut joindre la première ligne de l'une avec celle de l'autre & ainsi des lignes suivantes. Les R tranchées sont fréquentes aux marges des mss. 766. 718. 758. & 936. de l'abbaie de S. Germain des Prés.

entière

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. VIII.

entière ou même plusieurs avoient-elles été répétées par mégarde ? On marquoit ces signes au commencement & à la fin. Renfermer entre des demi-cercles les paroles superflues, c'étoit un usage ordinaire aux anciens. On s'est servi des mêmes figures pour distinguer les propositions incidentes & les phrases, qui ne sont point nécessairement liées avec ce qui précède & ce qui suit; & c'est ce qu'on apèle parenthèses. Dans le ms. 861. de S. Germain des Prés, pour indiquer les passages de l'Ecriture, on met en marge ⸎ La même marque est ordinaire dans plusieurs autres, ainsi que NT pour noter les sentences. Ces figures ℞, ✛, ⋌, sont destinées à marquer les réponses & les objections. Enfin l'*A* mis à la marge des gloses & des commentaires sur l'Ecriture sainte, signifie que la prophétie ou le texte, qu'on explique, n'est que comminatoire. Cet *A* est la lettre initiale ou le sigle d'*ἀπειλή*. Dans plusieurs mss. & anciennes éditions, on le marque vis-à-vis de ces paroles (*a*) d'Isaïe au Roi Ezechias : *Dispone domui tuæ, quia morieris &c.*

(a) *Isaï.* 38. 1.

On ne divisa pas d'abord les livres. Pétrarque assure que Tite-Live n'a été partagé en décades (1) que dans la suite des tems, pour soulager les lecteurs. Quand on distingua les livres d'un même ouvrage, comme l'Enéide ; on se servit de diférentes figures, comme l'on voit dans les plus anciens Virgiles du Vatican & dans l'exemplaire de Florence, publié en 1741. par le célèbre Foggini. Tantôt c'étoit une suite de petites lignes armées de crochets & interrompues ; tantôt c'étoit un ou plusieurs rangs de branches ou de feuilles d'arbrisseau. Dans un ancien ms. nous avons vu ces signes *s*. . . — plusieurs fois répétés. Quelques pièces renfermées dans le ms. du Roi 3836. sont séparées par plusieurs triangles scalènes alternativement rouges & noirs. D'autres sont terminées par trois chaines de ronds, peintes avec les mêmes couleurs. Les aneaux rouges ont au milieu des points noirs, & les noirs ont des points rouges. Quelquefois la chaine rouge est sans points & n'occupe qu'une partie de la page. Des chainettes font les séparations dans le beau S. Prosper de la bibliothèque

(1) Du tems de Cassiodore, on divisoit tous les Pseaumes expliqués par S. Augustin en quinze décades ou quinze parties; ce qui se voit encore, dit (*b*) M. de Tillemont, dans quelques mss.

(b) *Hist. ecclés. t.* 13. *p.* 643.

du Roi. Les mff. dont les chapitres ne font pas divifés annoncent une grande antiquité. Tel eft le mf. des Epitres de S. Paul en grec & en latin, qui fait un des principaux ornemens de la bibliothèque de S. Germain des Prés.

La marque des *alinea*, dans le S. Hilaire de l'églife de S. Martin de Tours, dans le Pfeautier de S. Germain de Paris &c. eft un efpace blanc (*a*) entre le dernier mot d'une phrafe & le premier de la fuivante. Une autre manière de marquer les *alinea*, fut de les rendre fenfibles par des initiales majufcules dans les corps des lignes, & non au commencement. Tels nous les avons vus dans de très-anciens mff. & dans un cayer du mf. royal 152. écrit dans le VIIIe. fiècle au plus tard. Si l'on rencontre encore beaucoup d'*alinea*, précédés d'un vuide de l'étendue d'un pouce, dans le texte du mf. 1820. de la même bibliothèque; il y en a d'autres, dont les initiales débordent un peu au-delà de la ligne perpendiculaire, tirée pour régler l'étendue de l'écriture. Ces *alinea* faillans fe montrent dans un nombre de très-anciens mff. en profe. Dans d'autres ils rentrent en déça de la perpendiculaire. Les lettres initiales des *alinea* du code Théodofien de la bibliothèque du Roi, font entre les deux perpendiculaires au-delà de la colone d'écriture. Quand les lettres des *alinea* & des titres ne font pas plus grandes que celles du corps du texte, c'eft une marque de la première antiquité. C'en eft une autre que ces lettres foient toutes onciales. Les capitales des *alinea* dans l'écriture minufcule défignent au plus le VIIIe. fiècle; quand même ces premières lettres cederoient de tems en tems la place aux onciales. Dans l'écriture onciale les lettres capitales des *alinea* marquent une moindre antiquité que les onciales. Les premières font initiales de l'onciale & de la minufcule vers le VIIIe. fiècle. Les unes & les autres commencent les *alinea* au IXe. Alors les initiales curfives excèdent toujours en hauteur le corps de la ligne d'écriture dans les diplomes. Dans les plus anciens mff. on trouve quelquefois une lettre plus grande à la fin de la ligne ou du verfet. Les capitales pour les *alinea* font tantôt ordinaires & tantôt aiguës, ruftiques & diférentes de celles du texte. L'uniformité caractérife les plus anciens mff. On ne fe contenta pas de diftinguer les *alinea* par des lettres majufcules & par des points; on le fit encore

(a) V. notre 1. tome p. 391.

par diverses (1) figures. Nous épargnons au lecteur le détail de tous les mss. sur lesquels sont fondées ces observations.

Nous apelons acolade ou circonduction une espèce de crochet ou demicercle, dans lequel les anciens copistes, à l'exemple de (2) l'Empereur Auguste, renfermoient les mots ou demi-mots, qu'ils portoient au-dessous de la ligne finissante. Cet usage est ordinaire dans le S. Isidore de la bibliothèque du Roi. On remarque la même chose dans le Pseautier (a) Alexandrin du Vatican n°. 11. Dans les mss. du Roi 3836. & 4667. on met sous la ligne avec circonduction les parties de mots, qui achevent le sens, pour ne les point porter à la ligne suivante. On fait de même à l'égard de plusieurs mots entiers. Au lieu de circonduction, on se sert de trois moyens dans le célèbre Pseautier de S. Germain évêque de Paris, dans le S. Prudence & le S. Prosper de la bibliothèque du Roi; quand on ne veut pas porter les mots d'une ligne à l'autre. Le premier moyen est d'employer l'abréviation, qui n'opere guères que des retranchemens des lettres M, N. Le second est la conjonction des lettres comme Æ, soit à la fin, ou un peu avant la fin de la ligne. Le troisième est la diminution des lettres à la fin, ou un peu plus haut. Elle va quelquefois jusqu'à faire des lettres minuscules, au lieu de capitales & d'onciales. Il n'est pourtant pas rare dans ces mss. qu'on rejette des portions de mots à la ligne suivante, même sans nécessité. Les très-anciens livres, où les mots sont portés d'une ligne & d'une page à l'autre, sont plus nombreux qu'on ne pense. Nous avons vu en plusieurs autres des mots & des demi-mots mis au bas de la page, au-dessous du dernier mot de la ligne, ou même portés au-dessus de la ligne sans acolades. Mais dans le ms. de S. Germain des Prés en or, n°. 663. jamais les mots ne sont portés d'une ligne à l'autre.

(a) *Bianchini vindic. can. script. p.* 249.

(1) Dans le ms. de S. Germain des Prés 1311. toutes les sentences de S. Jerôme sont distinguées par cette marque ʅ ... ʃ , & dans le ms. 1045. les *alinea* le sont par celle-ci ⸮ Le premier correcteur du ms. du Roi 1820. les fait souvent précéder par cette figure ᴨ. Cela supose que ces *alinea* ne reprennent pas à la ligne, & que l'espace blanc, qui les précède n'est pas considérable. Les *alinea* sont nombrés, comme les chapitres dans le ms. 663. en lettres d'or, de l'abbaie de S. Germain des Prés.

(2) *Notavi*, dit (c) Suetone, *& in chirographo ejus illa præcipuè : non divisit verba, nec ab extremâ parte versuum abundantes litteras in alterum transfert : sed ibidem statim subjicit circumducitque.*

(b) *Lib.* 2. *in Octav. n.* 87.

On apelle reclame le premier mot d'un cayer, marqué au bas de la dernière page du précédent, pour en indiquer la suite. L'usage des reclames ne remonte pas plus haut que le XIe. siècle. Elles paroissent à chaque cayer dans un ms. de S. Martin de Pontoise écrit vers ce tems-là, elles y tiennent même lieu de signatures. On trouve assez souvent dans des mss. plus anciens des mots ou restes de mots au bas des pages; mais ils ne sont point repetés aux suivantes, & ce n'est que pour ne pas les rejetter sur une autre page. Ce ne sont point par conséquent de véritables reclames.

(a) *Pag.* 400. 401.

Nous avons expliqué dans notre second (*a*) tome, comment la signature peut indiquer l'age d'un ms. En termes d'imprimerie, la signature est une lettre, qu'on met sur la première page de chaque feuille, pour marquer l'ordre, qu'on doit suivre en reliant les cayers. Il n'en est pas de même des signatures des mss. Elles sont presque toujours placées sur la dernière page de chaque cayer, tantôt au fond du livre, tantôt à droite, à gauche, au milieu. Ici elles sont en chifres romains, là elles sont en lettres, & souvent en lettres & en chifres tout à la fois. On en trouve en onciale, en minuscule & en cursive, avec ornemens & sans ornemens. Si elles manquent dans plusieurs mss; c'est souvent qu'on les a coupées dans les dernières relieures. On en faisoit peu ou point d'usage au IXe. siècle. On vérifie promtement si un ms. est complet, ou si l'on y a ajouté ou retranché quelques cayers, par le moyen des signatures. Ce fut par cette marque, que l'on découvrit (1) la falsification des actes du Ve. concile dans la 3e. session du VIe. Mais

(1) Le lecteur Antiochus lut d'abord le titre d'une pièce des actes du Ve. concile intitulée : *Discours* (b) *de Menas archevêque de CP. à Vigile Pape de Rome, sur ce qu'il n'y a qu'une volonté en J. C.* Aussi-tôt les Legats du Pape s'écrièrent : Seigneur ce livre est falsifié : qu'on ne lise point ce discours, il est supposé. Faites examiner ce volume & vous verrez que le discours de Menas n'y a été mis que depuis peu. En effet cet archevêque étoit mort la 21e. année de Justinien & le Ve. concile ne fut célèbré que la 27e. Alors l'Empereur & les Magistrats avec quelques Evêques, examinèrent le ms. & decouvrirent que l'on avoit ajouté au commencement trois cayers, qui n'avoient point les signatures, que l'on avoit coutume d'y mettre. La première ne paroissoit qu'au quatrième cayer, la seconde au suivant, & ainsi des autres. On n'eut pas de peine à s'apercevoir que l'écriture des trois cayers ajoutés étoit diférente de l'ancienne écriture du même volume. Mais dans d'autres circonstances cette dernière preuve n'auroit pas été concluante; parcequ'anciennement diverses mains écrivoient souvent un même ms. On distribuoit un livre, qu'il faloit transcrire, à un nombre de copistes. Il y a (*c*) dans la bibliothèque de Medicis un ms. où les noms de l'abbé & des moines qui

(b) *Tom. VI. concil. col.* 622. 623.

(c) *Trois. p.* 502.

il faut faire atention aux variations dans le nombre des feuilles, dont les cayers ſont compoſés. Ceux qui ont plus ou moins de feuilles qu'à l'ordinaire marquent quelquefois une tranſpoſition. Souvent on diſtingue les cayers ajoutés, par la nature du parchemin, dont la fineſſe eſt ordinairement une marque d'antiquité. Nous ne connoiſſons que deux mſſ. du VIIe. ſiècle, dont le parchemin ſoit groſſier. Il y a des cayers de douze feuillets. Les plus ordinaires ſont de deux, de trois, de quatre & de cinq feuilles. On les apelle *Binio, Ternio, Quaternio*, πεντάδιον. On marque quelquefois le nombre des cayers à la fin des mſſ.

Quelle fut la diſtinction des mots dans l'écriture des notaires avant Charlemagne? Ponctuation des diplomes de France avant & depuis le règne de ce monarque: ponctuation des chartes allemandes & des ſceaux.

X. La plupart des notes ou marques, dont nous venons de parler, ſont banies des plus anciens diplomes. Quelques ſavans d'Allemagne (*a*) n'en exceptent pas même les points, les virgules & les accens. Leur mépriſe ſera miſe en évidence, après que nous aurons examiné les commencemens & le progrès de la diſtinction des mots dans les écritures diplomatiques.

Les intervalles en blanc ſont très-rares dans le texte des chartes de Ravenne du VIe. ſiècle, & ceux qu'on y rencontre ſont peu ſenſibles. Nos diplomes mérovingiens laiſſent ordinairement un eſpace blanc entre les mots ou les ſyllables de la première ligne, des dates, & de la ſouſcription du Roi. Il y a plus: ces eſpaces y paroiſſent quelquefois dans les endroits, où la phraſe finit, & après les abréviations. L'uſage de laiſſer des vuides, pour tenir lieu de points, duroit encore en 814, comme nous l'avons obſervé dans la date d'un diplome (*b*) de Louis le Débonaire. Hors ces cas, le texte des diplomes mérovingiens eſt écrit tout de ſuite & preſque ſans nulle diſtinction de mots. Mais, dans les chartes de Pepin le Bref, le plus ſouvent ils ſont ſéparés par des vuides conſidérables. C'eſt

(a) *Gudenus Syllog. varior. diplomat. præf. p.* 8. *Heuman. comment. de re dipl.* §. 18. *p.* 11.

(b) *Biblioth. du Roi n°.* 1.

l'ont copié, ſont écrits. La première page de chaque cayer porte à la marge inférieure le nom de chaque écrivain. Rien de plus ordinaire que de rencontrer dans les anciens mſſ. des feuilles & des cayers dérangés, écrits par diférentes mains & en divers tems. On a voulu réunir des pièces ſouvent diſparates dans un corps pour les mieux conſerver; & les dérangemens qu'on y trouve viennent des relieurs. M. l'abbé (*c*) Lebeuf après avoir dit que le plus ancien exemplaire de la lettre de Hincmarc ſur S. Denis eſt du Xe. ſiècle, remarque que cette lettre eſt ſur deux feuillets dans le mſ. du Roi 4427. Il ajoute ſans façon qu'ils ont été *inſerés à deſſein*, parcequ'ils coupent un autre ouvrage & qu'ils ſont d'une écriture diférente. D. Mabillon, conclut-il, fut trompé par cette pièce dans ſes Analectes. Pour peu qu'on ſoit au fait des vieux mſſ. on ſentira l'inconſéquence d'un pareil raiſonement. La lettre de Hincmarc eſt déplacée; donc c'eſt une preuve de ſupoſition!

(c) *Recueil de divers écrits, tom.* I. *p.* 66.

donc par pure inadvertance que D. Mabillon *(a)* a dit qu'il n'y a presque aucune distinction de mots dans l'écriture des Notaires jusqu'à Charlemagne. Il ne faut pas pourtant croire que depuis cette époque tous les mots aient été distingués. Dans les diplomes de Pepin roi d'Aquitaine, de Charle le Simple & du roi Eudes, ils ne le sont pas encore tous, mais plusieurs sont coupés à contre-tems. En 931. on ne voit encore qu'une demi-distinction de mots dans l'écriture alongée des chartes; mais alors la distinction parfaite se montre dans la minuscule. Elle devient constante partout en 940. Ces observations sont apuyées sur un grand nombre de pièces originales, que nous avons examinées.

(a) *De re diplom. p.* 51.

D. Mabillon (*b*) prétend que la ponctuation des diplomes a été plus tardive que celle des mss. En éfet nous n'apercevons aucun point dans les chartes mérovingiennes; si ce n'est quelquefois après les chifres. Dans les plus anciennes on voit de tems en tems des points noirs entre chaque mot, mais la couleur de l'encre prouve qu'ils ont été ajoutés postérieurement, pour faciliter la lecture du texte. Les points, qui suivent les mots dans deux pièces originales, l'une de Pepin le Bref, accordée à l'abbaie de S. Denis en 767. & l'autre de Carloman, en faveur de l'abbaie d'Argenteuil, sont de la première main. On voit un gros point après une croix, formée de la main de Pepin, dans un autre diplome. Dans celui qu'il acorda en 768. au monastère de S. Hilaire de Poitiers, le point est mis une seule fois à la fin d'une phrase; mais le point & la virgule sont marqués à la fin de la signature du Roi.

(b) *Ibid. p.* 52.

On n'aperçoit que fort peu de points dans les diplomes de Charlemagne & de Louis le Débonaire. Celui de Charle le Chauve de la bibliothèque du Roi n°. 8. prouve qu'on ne les marquoit pas encore tous en 843. Au IXe. siècle les alinea sont quelquefois marqués par trois ou quatre points posés perpendiculairement & les nombres sont suivis d'un point. Sur la fin du même siècle, on commença à terminer par un point les phrases, dont le sens étoit fini. Nous voyons le point sur l'Y dans deux chartes, l'une de Louis le Débonaire & l'autre de Charle le Chauve. Dans celle-ci, on termine le texte par un point en rosette. Dans une autre, donnée par Louis le Débonaire en 833. & gardée à la bibliothèque du Roi, entre

Auguſtus de la première ligne & le commencement du préambule, il y a un eſpace de deux tiers de pouce, dont la moitié eſt remplie par des traits entrelaſſés, qui ſont acompagnés de points, & qu'on prendroit pour des lettres; mais ce ne ſont que des ornemens. On y voit, ſinon l'origine, du moins l'uſage des traits ſurabondans & compliqués dans certaines liaiſons de lettres, ſi fréquentes dans pluſieurs chartes des XI. & XIIe. ſiècles. Les mots d'un diplome de (*a*) Pepin roi d'Aquitaine, daté de l'an 827. ſont le plus ſouvent diſtingués, mais par de très petits eſpaces; ſi ce n'eſt où il faut des points & des virgules. Là ſe trouvent des eſpaces d'une, de deux, ou trois lettres. Mais il n'y a ni points ni virgules marqués; excepté à la fin, après les chifres & les abréviations, après la date de l'empire & la date totale. Dans le diplome de Charle le Chauve de l'an 859. conſervé au dépôt de la bibliothèque royale, les mots ſont preſque tous diſtingués, les points & les virgules ſont marqués par de ſimples points, qui ſont au haut, au milieu, & au bas de la dernière lettre d'un mot. Mais la diſtinction du point, de la virgule & des deux points n'eſt pas repréſentée d'une manière uniforme. Cependant pour l'ordinaire le point eſt au haut pour terminer la phraſe. Dans une autre charte du même Empereur, de l'an 870. & du même dépôt, on voit la plupart des mots bien ſéparés & peu de points. Les uns ſont placés au haut pour le ſens fini, & au milieu pour la virgule ou petite diſtinction. Quelques mots ne ſont pas encore diſtingués par des eſpaces; mais les points & les virgules ſont exprimés confuſément par des points placés au haut dans un diplome (*b*) du Roi Eudes de l'an 887. Dans un autre du même (*c*) Prince, la plupart des mots ſont eſpacés; mais l'on en ſépare pluſieurs, qu'on n'auroit pas du partager. On y trouve de vrais points au bas des mots, pour terminer le ſens: on met le point au haut pour nos deux points: on exprime notre virgule par un point, mais pas toujours exactement. Les points & les virgules ne ſont pas autrement marqués que par des points dans un (*d*) diplome de Charle le Simple de l'an 899. On y remarque des mots coupés en deux, avec des points noirs d'une encre plus recente, placés au commencement & à la fin des lignes. C'eſt aparemment quelque lecteur ou copiſte, qui aura marqué ces points.

Il y a encore un bon nombre de mots, qui ne ſont pas

(a) *Biblioth. du Roi n.* 3°.

(b) *Ibid. n.* 19.

(c) *Ibid. n.* 20.

(d) *Ibid. n.* 22.

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. VIII.

séparés dans un (*a*) diplome autographe donné par Hugue Capet en 988. Les points & les virgules y sont exprimés par des points seulement : les premiers sont au haut, les autres au milieu. On met le point au bas, pour marquer le point avec la virgule ; mais on le fait peu exactement. Il seroit ennuyeux de faire passer en revue tous les diplomes des IX. & X^e. siècles, où les virgules empruntent la figure des points. Dès le IXe. on en mit quelquefois aux quatre coins des chartes éclésiastiques. Le point se montra après les chifres romains & les *alinea*. On en marqua d'abord quatre ou cinq perpendiculairement ; ensuite au lieu d'un ou de deux points inférieurs, on mit une virgule. Dans le même cas, on se borna souvent à deux points, ou à un ou deux points avec une virgule. Ce fut aux aproches du Xe. siècle & après ses commencemens que la ponctuation regna dans le corps des pièces. Dans une charte d'Espagne de l'an 931. qu'on peut voir dans la Bibliothèque universelle de la Polygraphie espagnole, le sens est distingué par un, deux, ou trois points placés indiféremment pour un point, deux points, un point & une virgule. On met seulement des points aux endroits, où nous mettons des virgules, pour séparer les phrases & marquer la fin des périodes, dans un diplome original (*b*) du Roi Robert, daté de l'an 1025. Il n'y a que des points dans une bulle de (*c*) Pascal II. datée de l'an 1104. Mais ce qui distingue le point parfait des points qui marquent les suspensions, ce sont les lettres majuscules. On ne conoissoit donc pas encore à la Chancellerie romaine notre usage des deux points, de la virgule, ou du point & de la virgule. Le point seul servoit à tous les usages, auxquels nous apliquons notre ponctuation. Si dès le XIIe. siècle on trouve quelquefois des points sur les *i* dans quelques pièces des (1) archives de l'église d'Orleans ; ce n'est que le pur hazard, qui

(a) *Archiv. de l'abb. de sainte Colombe.*

(b) *Archiv. de l'abb. de Noaillé.*

(c) *Archiv. de S. Pierre le Vif.*

(1) Dom Etienne Buisson, Religieux de S. Benoit sur Loire, distingué par ses lumières & ses talens, faisant il y a plusieurs années des recherches pour notre ouvrage, fut surpris de trouver des points sur des *i* dans deux pièces originales du XIIe. siècle. Il les fit voir à M. Polluche habile antiquaire. L'un & l'autre y reconnurent la même encre. Mais ces *i* ponctués ne passent pas le nombre de deux ou trois & le point n'est pas marqué sur la multitude des autres. Il est donc fort naturel de penser que l'écrivain ou notaire, peu attentif, & voulant marquer un accent, n'en aura formé qu'une partie, c'est-à-dire un point. Cela ne peut donner nulle ateinte à ce que nous avons dit plus haut sur le tems, auquel l'usage de mettre des points sur les *i* s'est établi.

les

les a fait couler de la plume de l'écrivain. Les accens ſur les deux *íj* ſont bien plus ſûrs dans les diplomes de Louis le Jeune & de Philippe Auguſte, conſervés dans les mêmes archives. On y lit ces mots avec deux accens : *Cameraríí*, *Conſtabularíí*, *Cancellaríí* : ce qui prouve de nouveau qu'on n'auroit pas dû faire deſcendre au XIIIe. ſiècle le commencement des accens ſur les *i*.

S'il eſt queſtion de la ponctuation des diplomes imperiaux & des autres chartes d'Allemagne ; voici le réſultat des obſervations, que nous avons faites, ſur les modèles publiés dans la Chronique de Godwic. Au Xe. ſiècle on voit des points dans les diplomes, tant pour marquer que le ſens eſt fini, que pour avertir qu'il eſt plus ou moins ſuſpendu. L'uſage des deux points, du point & de la virgule ſeule étoit alors inconnu & continua de l'être pendant pluſieurs ſiècles. Celui de placer le point en haut, au milieu & au bas de la ligne n'étoit plus obſervé ; mais on employoit quelquefois trois points perpendiculaires, lorſque le ſens étoit abſolument fini. Enſuite au lieu du troiſième point, on mit une virgule, ſurmontée de deux points ; placés l'un ſur l'autre ; ou bien au lieu du point du milieu, on marqua une figure ſemblable à l'accent circonflexe des Grecs. Du reſte la ponctuation étoit peu exactement obſervée ſur la fin de ce ſiècle. Mais l'uſage des trois points perpendiculaires fut bien plus fréquent. Il ſembloit répondre à celui de nos *alinea*. On fit auſſi quelque uſage des deux points, & du point au-deſſous de la virgule, quoique rarement. Leur aplication ne quadroit nullement avec celle que nous en faiſons.

Pendant le XIe. ſiècle, au lieu des trois points perpendiculaires, dont on ne ceſſa pas abſolument de ſe ſervir, on mettoit tantôt un point & une virgule, tantôt deux points, qu'on plaçoit horizontalement avec une virgule au-deſſous ; ce qui fut encore pratiqué au XIIe. ſiècle : ou bien au lieu des deux points, on formoit deux figures un peu aprochantes de la virgule. Vers le milieu du XIe. ſiècle, toujours dans le même cas, on voyoit paroitre tour à tour trois accens circonflexes entre autant de fois deux points, le tout perpendiculairement diſpoſé, au lieu qu'il le fut horizontalement au ſiècle ſuivant. Quelquefois on mettoit quatre virgules renverſées avec un

point au-dessus; dans la même situation perpendiculaire. On n'étoit point du tout constant sur l'article.

Au XIIe. siècle, dans la signature de l'Empereur ou du Roi des Romains, en lettres majuscules, chaque mot se trouve suivi d'un point. Quoiqu'en dise (1) Gudenus; pendant ce siècle la ponctuation fut plus exactement marquée, qu'elle ne l'avoit été dans les deux précédens. Mais cette exactitude ne s'étendoit pas à placer diféremment les points, selon que le sens étoit plus ou moins suspendu. Enfin au XIIIe. siècle, on substitua des accens plutôt que des virgules à tous les points; mais on ne tarda pas à revenir aux points, en conservant néanmoins les accens ou les virgules couchées, dans les endroits où le sens n'étoit qu'un peu suspendu.

(a) *De sigil. veter. p. 187. n. VI.*

Heineccius (*a*) n'a pas oublié la ponctuation des inscriptions gravées sur les sceaux. Sous les Rois mérovingiens, il n'y voit nuls points. S'il faut l'en croire, les Carlovingiens rétablirent sur leurs sceaux l'ancien usage de distinguer par des points la plupart des mots. Il faut que ce docte Allemand ait vu des sceaux de nos Rois de la seconde race, bien diférens de ceux que D. Mabillon a fait graver sur les originaux. Car on n'y aperçoit pour toute interponction que le point, mis quelquefois à la fin de la legende & à la suite des abréviations. Sur les sceaux du Roi Eudes, de Guillaume le Conquérant, de Louis le Jeune, & de Primislas V. Roi de Boeme, chaque mot est suivi d'un point. Heineccius convient qu'il y a des sceaux destitués d'interponctions, surtout aux XI. & XIIe. siècles. Il y en a d'autres, dont les mots sont séparés par deux ou trois points perpendiculaires, ou par deux rosettes posées l'une sur l'autre. Le point est souvent omis à la fin de la legende, & quelquefois on lui substitue une fleur de lis, une étoile, ou quelque autre figure. Dans les inscriptions de certains sceaux, chaque lettre est suivie de pareils ornemens. Les bulles de plomb du Pape Jean V. ofrent cinq points dans le champ; celles de Serge I. n'en ont qu'un: mais on en voit un au commencement & un à la fin de la legende du revers dans les sceaux ou bulles de Pascal II.

(b) *Gudenus cod. diplomatic. præfat. n. 25. p. 15.*

(1) *Sæculi* (a) *XI. XII. chartæ absonis scatent punctis, post medium XIII. accentibus & commatibus; ast tam his quam illis coherentiæ vocum naturali vim inferentibus. Alia contra vice integræ periodi interpunctionibus planè sunt destitutæ.*

Si nos penibles recherches ſur la ponctuation peuvent ſervir à faire diſcerner l'âge des anciens monumens ; nous aurons ateint le but, que nous nous ſommes propoſé.

CHAPITRE IX.

Ecritures abrégées : quelles étoient les diférentes abréviations des anciens ? Ecriture en ſigles : en quoi diférent-ils des notes dites de Tiron ? Origine & uſage des ſigles dans les inſcriptions, les mſſ. & les diplomes : cryptographie ou écriture en chiffre : noms des nombres abrégés par des ſigles : chifres des Grecs, des Romains & des peuples ſeptentrionaux, des François, des Eſpagnols, des Allemans &c. Antiquité & uſage des chifres arabes: Abréviations ordinaires, plus ou moins fréquentes ſelon la diverſité des ſiècles. A-t-il été défendu de s'en ſervir dans les actes publics ? Ecritures abregées par des lettres monogrammatiques, liées & conjointes.

DÈs les premièrs tems, ceux qui ont exercé l'art d'écrire, ont inventé divers moyens, ſoit pour diminuer la peine du travail, ſoit pour rendre l'écriture plus promte & plus expéditive, & la renfermer dans un plus petit eſpace. Souvent ils ont cherché à la rendre enigmatique, afin d'en dérober la conoiſſance au vulgaire. Ils ont parfaitement réuſſi, en introduiſant l'uſage des ſigles, des lettres monogrammatiques & conjointes, des chifres, des notes, apelées Tironiennes ; & des abréviations variées à l'infini. On ſera toujours arêté dans la lecture des vieux monumens ; ſi l'on ne ſe met au fait des diférentes manières d'abréger l'écriture chez les anciens. En général ils ont peint les mots en abrégé, en ſuprimant pluſieurs lettres, auxquelles ils ont ſouvent ſubſtitué divers ſignes, pour avertir de la ſupreſſion. Enſuite ils ont abrégé les lettres mêmes par des retranchemens de jambages, & des conjonctions perpétuelles. La première méthode fort étendue eſt

apelée par les savans βραχυγραφία, l'art d'écrire par abréviations, & la seconde, ταχυγραφία, c'est-à-dire, l'art d'écrire promtement. Celle-ci n'ayant jamais été traitée à fond, est réservée pour le chapitre suivant; celle-là a été éclaircie dans plusieurs savans ouvrages écrits en latin. La matière est si ample, qu'elle formeroit des volumes entiers. Bornons-nous aux notions les plus essentielles, & les plus strictement liées avec l'art & l'histoire diplomatiques.

ARTICLE I.

Ecriture abrégée par des sigles : quelle est leur origine, leur antiquité & leur durée ? En a-t-on fait usage dans les actes publics & les chartes, comme dans les inscriptions lapidaires & métalliques & les mss? Cryptographie ou écriture en chifres.

Qu'entend-t-on par sigles? En quoi difèrent-ils des notes Tironiennes ? Origine & antiquité des sigles : leurs diverses espèces.

I. Le terme de *sigles* est peu connu en notre langue. Il signifie des lettres uniques, isolées, ou singulières, destinées à exprimer un mot, ou du moins une syllabe, sans le secours des autres élémens. A proprement parler les sigles, *sigla* ou *siglæ*, sont les lettres initiales des mots entiers, par exemple, *N. P. Nobilissimus Puer. A M. N. B. M. Amicus noster bonæ memoriæ. S. P. D. salutem plurimam dicit. S. V. B. E. E. Q. V. si vales, bene est, ego quoque valeo.* Ces sigles sont nommés (a) *singulæ litteræ* par Ciceron, & *singulariæ* par quelques anciens auteurs. S. Jerôme les apèle *signa verborum*, Valerius Probus & Pierre Diacre leur donnent le nom général de *notæ*; parceque ces lettres initiales désignent des mots, ou seulement des syllabes. C'est conformément à cette idée que les plus savans étymologistes & lexicographes croient que *sigla* est dit pour *sigilla* diminutif de *signa*; ce qui revient au terme de notes, donné aux sigles dans l'antiquité. Cette dénomination générique les a fait confondre avec les notes tironiennes. Il est vrai que celles-ci, quand elles ne sont point composées, ne difèrent guère des sigles que par la forme extérieure. Mais pour l'ordinaire elles admettent multiplicité de signes pour exprimer un mot, & ces signes sont des lettres grèques & latines, tantôt majuscules

(a) *Joan. Nicolai tract. de sigl. veter.* p. 4.

& tantôt cursives, conjointes, tronquées, mises en divers sens, & mêlées de marques d'abréviations antiques. L'écriture en sigles est plus simple, mais aussi plus enigmatique : ses lettres sont communément capitales ; & une sufit presque toujours pour exprimer un mot, ou une syllabe. Si quelquefois on se sert de deux ou trois lettres pour un seul terme, comme SP. pour *spurius*, COL. pour *coloni*; la diférence de ces sigles composés d'avec les notes, n'en est pas moins sensible ; quand on fait atention à la figure & à la disposition des signes ou caractères. A la vérité parmi les sigles recueillis par Valerius Probus, par Magnon archevêque de Sens, & Pierre diacre du Mont-Cassin, il se trouve un nombre de lettres (1) conjointes & monogrammatiques : mais ne seroient-elles point autant de notes tironiennes, que ces auteurs auroient fait entrer dans leurs collections ? Au reste les mots exprimés d'une même manière dans les notes & dans les sigles ne sont pas fort nombreux. Ainsi la distinction de ces deux genres d'écrire par abréviations, est aussi réelle que facile à découvrir.

L'écriture abregée par des sigles a été en usage dès les tems les plus reculés. On a des preuves *(a)* certaines que les Hebreux s'en sont servis. Leurs anciens livres nous en ont conservé beaucoup d'exemples. Mais les sigles ou lettres initiales y sont quelquefois jointes les unes avec les autres, & forment *(b)* des mots qui souvent ne signifient rien. C'est de ce genre d'abréviations hebraïques qu'on entend ordinairement ces paroles de David : *Ma* (c) *langue sera comme la plume d'un écrivain qui écrit avec rapidité.* Les (2) Grecs ayant reçu leur écriture des Pheniciens Hebreux, on ne peut guère douter qu'ils n'en aient

(a) *Wolf. Biblioth. hebr. t. 2. p. 574. & seqq.*

(b) *Nicol. de veter. sigl. p. 17.*

(c) *Pseaume* 44. 2.

(1) Il pouroit se faire que ces auteurs auroient décomposé plusieurs notes de Tiron, & les auroient réduites à la forme de sigles. Notre conjecture est fondée sur la nature de ces notes, qui réunissent toutes les espèces d'abréviations usitées chez les Romains.

(2) Les Grecs se servent encore de sigles. Par exemple, ils écrivent *KAPAI.* pour désigner leurs cinq Patriarches. Le K. marque celui de Constantinople, *Constantinopolitanus* ; l'A celui d'Alexandrie, le P, c'est-à-dire l'R, celui de Russie, *Ruthenus* ; l'A celui d'Antioche, & l'I celui de Jerusalem. M. Edouard Corsini a composé un grand recueil des abréviations, & des autres caractères & symboles, qui se trouvent dans les inscriptions & les marbres grecs. C'est un *in-fol.* publié à Florence sous le titre : *De notis Græcorum.* L'auteur y traite de l'origine, des diférences, du nom & de l'antiquité des notes & abréviations grèques. Il raporte suivant l'ordre alphabétique environ mille espèces de notes, dont il donne d'abord la figure : il y joint la ponctuation, puis il ajoute l'explication.

aussi tiré leurs abréviations par sigles. On en aperçoit l'origine dans les chifres attiques. Les lettres numérales ont pu faire naitre aux Romains l'idée d'abréger leur écriture de la même manière. Ils n'avoient pas encore l'usage des notes, lorsqu'ils convinrent entr'eux d'écrire certains mots & certains noms seulement par les lettres initiales, afin que ceux qui écrivoient dans le Senat, pussent le faire (1) promtement. Cette manière d'abréger, la plus rapide de toutes, devint bientôt à la mode, & malgré les inconveniens qui en résultoient, les Empereurs (2) mêmes s'en servirent.

Les sigles sont de diverses espèces : on en distingue de simples, c'est-à-dire, que chaque lettre signifie un mot. Par exemple, il y a autant de mots que de lettres dans (a) *A. A. A. F. F. Aere, auro, argento flando, feriundo. Q. S. SS. Quæ supra scripta sunt. B. O. Benè, optimè. B. L. Bona lex. B. M. P. Bene merenti posuit. H. R. I. P. Hic requiescit in pace &c.* Cette écriture en sigles n'a lieu ordinairement que dans les mots (3) de formules, ou qui sont très-familiers; mais dans les inscriptions, où les sigles sont prodigués avec plus de profusion, on rend les mots par des sigles composés, c'est-à-dire par les deux, trois ou quatre premières lettres, comme *Nob. C. nobilis Cæsar Not. Ecc. Rom. notarius Ecclesiæ romanæ. Non. ap. Nonis aprilis.* Pour éviter l'équivoque & la confusion, on insère quelquefois des mots entiers dans les sigles, comme dans cette légende : *Ti. Caesar. divi. Aug. F. Aug. Tiberius Cæsar divi Augusti filius Augustus.* Il y a des sigles répétés, dont l'usage est d'indiquer le pluriel & le nombre des personnes : par exemple,

(a) *Valerius Probus de notis*, p. 52. 57.

(b) *De notis roman. libel. p. 5.*

(c) *L. 17. c. 9.*

(1) *Nam apud veteres*, dit (b) Valerius Probus, *cum usus notarum nullus esset, scrbendi facultatem, maximè in senatu qui aderant scribendo, ut celeriter comprehenderent, quædam verba atque nomina ex communi consensu primis litteris notabant. Quod in nominibus, prænominibus, legibus publicis, Pontificumque monumentis, jurisque civilis libris etiam nunc manet.*

(2) *In epistolis Cæsaris*, dit (c) Gellius, *inveniuntur litterae singulares sine coagmentis syllabarum.*

(3) Appius Claudius, le plus méchant des Décemvirs, inventa les formules romaines, qu'il faloit suivre à la lettre sous peine de nullité. La formule de l'action pétitoire étoit : *H. E. R. J. Q. M. E. A.* C'est-à-dire : *Hanc ego rem jure Quiritum meam esse aio* : celle de l'exception étoit ainsi conçue : *A. E. C. E. V. At ego contra eam vindico.* Les arrêts ou décisions du Senat étoient confirmées par un T qui signifioit les Tribuns du peuple. Les premiers Chrétiens substituerent une † au T. qui avoit dans les premiers tems la forme de croix.

Ann. annis. Caes. Aug. Cæsar Augustus. Caess. Augg. Cæsares Augusti duo. Caesss. Auggg. Cæsares Augusti tres. Ainsi à mesure que le nombre augmente, on ne fait qu'ajouter le dernier sigle. On s'est servi de cette méthode dans le plus ancien code Théodosien de la bibliothèque du Roi, & dans un fragment des actes publics de Ravenne, qu'on trouvera dans la troisième classe des écritures latines. Le mss. royal cité désigne trois Augustes par *a a a*, & trois Empereurs par *Imppp.* Dans le fragment de Ravenne on écrit *vv. ss.* pour marquer *Viri sacerdotes*, deux prêtres, & *vvv. ddd.* pour signifier *viri devoti*, trois hommes consacrés à Dieu. Mais au XIIIe. siècle une même lettre répétée ne signifie qu'une persone. On écrivoit deux xx. pour (*a*) signifier *Christus.* Dans le bas-age le double *cc.* veut dire deux églises. Dans le grand Coutumier de France (*b*) ces deux sigles C C sont rendus par *écrit & signé.* Vraisemblablement ces deux *cc* de diférentes formes sont originairement deux *ss.* qui signifient *scriptum & subscriptum.* Mais les sigles les plus singuliers sont ceux qui sont renversés & contournés. En voici quelques exemples (*c*) ƆL. *Conlibertus.* ƆI. *Caia liberta.* Ɔ L ꟽ. *Conlibertæ carissimæ.* Ces lettres renversées ou à rebours marquent le plus souvent des noms de femmes, comme ꟽ. *Marca &c.* Il seroit superflu & même impossible d'expliquer ici en détail ces sortes d'abréviations, dont le nombre est prodigieux. Sertorio Orsati publia à Padoue en 1672. un volume in-folio, intitulé: *De notis Romanorum commentarius*, où ces sigles sont recueillis par ordre alphabetique, & suivis de leurs significations. Les critiques donnent des (1) regles pour les expliquer: la plus générale & la plus sûre est, de ne point leur assigner d'autre signification que celle, qu'on leur donnoit anciennement, & d'en fixer le sens par des exemples certains.

(a) *Monum. de la Mon. franc. t. 1. p. 157.*

(b) *L. 1. p. 11.*

(c) *Valer. Prob. de notis p. 12. 13*

Inconveniens nés de l'usage des sigles : défenses de s'en servir dans la transcription des loix romaines.

II. On fit usage de cette écriture abrégée tant dans les afaires publiques que particulières, dans les inscriptions & les mss. dans les loix & les décrets, les discours & les lettres. On

(d) *Trotz not. in prim. scrib. orig. p. 109.*

(1) *Regulæ* (d) *in primis sequentes observandæ erunt criticis ; primùm ut notæ illæ fuerint in usu : secundò potuisse hac in illarum expositione errare juris conditores : tertio ut integræ formulæ nec mutato litterarum ordine in siglis lateant, cùm transposita haud rarò alium sensum producant : & quartò eundem significatum, per sigla olim fuisse expressum, quem interpretatione nostra proposuimus, ostendendum erit.*

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. IX. ART. I.

s'en servoit pour marquer les termes (*a*) ou bornes des terres & des héritages d'Italie. Les Magistrats & les Jurisconsultes s'aproprièrent un grand nombre de sigles, qu'on apelle juridiques. Magnon archevêque de Sens en fit un recueil, qu'il ofrit à Charlemagne. Cet auteur les apelle juris σημεῖα. Au moyen de ces sigles ou lettres initiales, on écrivoit les mots avec la plus grande celerité. Un ancien poëte en releve ainsi les avantages.

(a) *Hygen. de limit. constit. p.152. 153. 196.*

Hic (b) *& erit felix scriptor, cui littera verbum est,*
Quique notis linguam superet cursumque loquentis
Excipiat longas nova per compendia voces.

(b) *Manilius, l. 4.*

Mais les inconvéniens qui naissent de l'usage des sigles, surpassent de beaucoup leur utilité. Dans cette écriture tout est énigme, à cause de la diversité des significations, qu'on peut donner à une même (1) lettre. Ces deux caractères A D. signifieront *ante diem* dans les épitres des anciens. On en a fait tout simplement la préposition *ad*, & on a lu *ad IV. Kalend. ad VI. idus;* au lieu *d'ante diem IV. Kalendas, ante diem VI. idus*. De deux savans l'un explique ces sigles *tt* par *testis*, & l'autre par *titulus*. Tantôt *TM* sont rendus par *tamen* & par *testamentum;* tantôt par *testimonium*, quoique les sigles de *testamentum* soient *TTM*, dans quelques interprétations manuscrites. On n'est pas moins partagé sur la signification des deux sigles *ff*, conjoints, dont les Jurisconsultes se servent, quand ils citent le Digeste ou les Pandectes, qui composent la première partie du Droit romain & du corps du Droit civil. Les uns les ont pris pour deux ππ. joints ensemble, qui marquent *Pandectes* au pluriel, & que les copistes mal-habiles ont pris pour deux *ff*. Les autres y voyent le ϖ grec, qui est la lettre initiale de Pandectes, ou le δ qui signifie *Digesta*. Les Allemans croient que ces deux sigles désignent les deux Empereurs Fréderics, qui ont remis en vogue & autorisé le nouveau droit de Justinien. Qui pouroit deviner la signification de ces lettres initiales *qqt & pp.*, si M. Maffei (*c*) n'avoit découvert dans

(c) *Hist. diplom.* 3111.

(1) Christophe Harenberg dans son histoire diplomatique de l'Eglise Cathédrale de Gandersheim, publiée à Hanovre en 1734. observe que les docteurs Mahométans sont fort partagés sur la signification de cette espèce d'énigme, qui résulte des abréviations introduites dans leur fameux Alcoran. *Multa in capite surarum Alcorani occurrunt scripturæ compendia, de quibus doctissimi Mahumedani diffident, cæteroquin artis legendi peritissimi.*

un

un acte de l'an 292. écrit sur une pierre, qu'elles veulent dire, *Quâ quemque tangit & populum?* Avant cette découverte on se seroit aplaudi, en lisant, *quoquo tempore & perpetuo;* parceque ces sigles peuvent avoir la signification de ces mots dans d'autres anciens monumens. Le même auteur observe (*a*) qu'un habile antiquaire a lu sur deux inscriptions, *Dis conservatoribus pro salute animae suae*, où il faloit lire *Dis conservatoribus pro salute Arriae suae.* Vigenère fait signifier à ces sigles Q. R. C. F. *Quando Rex comitio fugit* ou si l'on veut, *Quando Rex comitiavit fas.* A laquelle de ces deux explications faudra-t-il s'en tenir ?

(a) *Mus. Veron.* *p. xci.*

Inutilement acumulerions-nous ici exemples sur exemples pour montrer l'incertitude & l'équivoque de l'écriture en sigles. Les anciens s'en aperçurent bientôt, & l'Empereur Justinien porta une loi, qui (*b*) bannit des livres du Droit les sigles, comme étant obscurs, enigmatiques & trop sujets à caution. Par la loi *Tanta* (c) *nos*, ce législateur décerne (1) la peine de crime de faux contre tous ceux qui oseront s'en servir, en copiant les loix de l'Empire. L'Empereur Basile défendit aussi de les employer en pareil cas.

(b) *Cod. l.* 1. *tit.* 17. *de veteri jure enucleando.*

(c) *Ibid. l.* 2. §. 22.

Usage des sigles dans les mss. & les actes. Une bulle ou toute autre charte, dans laquelle les noms propres sont seulement marqués par leurs sigles ou lettres initiales, doit-elle passer pour suspecte ?

III. Cependant malgré l'obscurité & le danger de cette écriture, on en a fait plus ou moins d'usage depuis les premiers tems jusqu'à nos jours. Le Virgile d'Asper, dont nous avons découvert plusieurs fragmens dans des feuillets raclés du ms. 1278. de l'abbaie de S. Germain des Prés, ofre un nombre de vers écrits en sigles. Nous en avons donné un échantillon dans la XLIIe. planche de ce (*d*) volume. Asper, ou son copiste, suposoit que ceux pour qui il écrivoit, étoient extrémement versés dans la lecture de Virgile. Encore aujourdui qui seroit embarassé à lire ce vers : *Tityre t. p. r. s. t. f*, & bien d'autres également familiers ? Dans ce très-ancien ms. les sigles sont suivis de points, comme dans les inscriptions & les autres monumens de l'antiquité. Dans les (*e*) diplomes on

(d) *IV. Genre, IIIe. espèce.*

(e) *Ménestrier, de la Chevalerie, p.* 15.

(1) *Eandem autem pœnam falsitatis constituimus & adversus eos, qui in posterum leges nostras per siglorum obscuritates ausi fuerint conscribere. Omnia enim, id est, & nomina prudentium & titulos, & librorum numeros per consequentias litterarum volumus, non per sigla manifestari; ita ut qui talem librum sibi paraverit, in quo sigla posita sint in qualemcumque locum libri, vel voluminis; sciat inutilis se esse codicis dominum. Neque enim licentiam aperimus ex tali codice in judicium aliquid recitare, qui in quacumque suâ parte siglorum habet malitias.*

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. IX. ART. I.

écrivoit quelquefois *militare cingulum* par M. C. On n'avoit pas oublié au XIe. siècle cette manière d'abréger l'écriture. Le fameux terrier d'Angleterre, dressé par ordre de Guillaume le Conquerant, en est une preuve. Ce ms. en deux volumes, que les Anglois apèlent *Domesday book*, fut (*a*) écrit en lettres antiques & en sigles. Ces sigles néanmoins n'y sont pas à beaucoup près si fréquens que dans le Virgile d'Asper. On s'en servoit encore pour distinguer les livres, pour marquer le nombre des chapitres & des cayers des mss. On exprimoit aussi (*b*) la valeur des poids par diférentes lettres des deux alphabets grec & latin.

L'ancien usage des seules lettres initiales pour marquer (*c*) les noms propres s'est toujours maintenu. Le Père Longueval (*d*) convient lui-même qu'aux IX. & X^e^. siècles, on les écrivoit encore de la sorte dans les mss. Ceux qui contiennent les lettres de Fulbert de Chartres, en fournissent des (*e*) exemples pour le siècle suivant. Nous pourions citer une suite d'autres mss. depuis les premiers tems jusqu'au (*f*) XVe. siècle, où les noms de batême & de famille sont exprimés par des sigles. Que cet usage ait été pratiqué dans les actes & les chartes de toute espèce, c'est une vérité certaine, atestée par une multitude de monumens & d'auteurs de tout païs. C'est un point de diplomatique, auquel (*g*) Henri Spelman, Dom (*h*) Mabillon, M. (*i*) Ménage, le célèbre (*k*) généalogiste de la maison d'Hasbourg, & les plus savans diplomatistes d'Allemagne, ont fait une singulière atention. Tous enseignent unanimement qu'il n'est pas rare de rencontrer les noms propres écrits par de simples lettres initiales dans les bulles & les diplomes. Cependant cet usage devenu tout commun depuis le IXe. siècle jusqu'au XVIe. a paru bisare & tout-à-fait extraordinaire à certains critiques. Ils se sont imaginé que les originaux mêmes, où les noms ne sont pas autrement désignés que par leur lettre initiale, devoient passer pour suspects. L'auteur des fameux (*l*) mémoires de M. Languet évêque de Soissons contre les titres de l'abbaie de Compiegne, a fait tous ses éforts pour acréditer cette fausse & dangereuse règle de diplomatique. » Ce critique impitoyable, lui ré- » pond (*m*) le célèbre M. Cochin, ignore-t-il donc ce qu'il » y a de plus commun dans les brefs & les lettres des Papes?

(a) *Willel. Nicolson. the english historical librari*, p. 96.

(b) *Sidor. Orig.* l. 16. c. 26.

(c) *Putschius*, p. 419. 2019. 2020.

(d) *Hist. de l'Egl. Gallic.* t. 7. l. 19. p. 123.

(e) *Hist. Litt. de la Fr.* t. 8. p. 17.

(f) *Monum. de la monarch. Franc.* t. 3. p. 354.

(g) *Gloss. Spelm.* p. 421.

(h) *De re diplom.* p. 59.

(i) *Hist. de Sablé* p. 129.

(k) *Hergott. geneal. gentis Hasburg. præf.* p. VIII.

(l) I. *Mém. de Compiegne*, p. 30.

(m) *Ibid.* p. 39.

„ Dans combien de volumes auroit-il trouvé des exemples de „ ce qu'il critique, s'il avoit voulu les consulter? Qu'il ouvre „ les deux volumes des épitres d'Innocent III. les conciles du „ P. Labbe, & toutes les autres collections semblables, & il „ verra que les noms de la plûpart des évêques, des abbés, „ & même des seigneurs à qui les brefs ou lettres sont adressés, „ sont laissés (*a*) en blanc, ou désignés seulement par une „ lettre initiale. Celui à qui l'on écrivoit, n'avoit pas besoin „ qu'on l'instruisit de son nom, ni de ceux des persones avec „ qui il avoit afaire. D'ailleurs l'expression de la dignité su- „ fisoit, & ne laissoit aucune équivoque sur la persone à qui „ elle étoit adressée, ou dont on parloit. « Malgré une réponse si tranchante, des écrivains postérieurs ont adopté la fausse règle de M. Languet, & (*b*) ont tenté de faire passer pour supofé un acte original adressé au Pape Lucius III. par un évêque & trois abbés, sous prétexte que les noms de ces prélats n'y sont marqués que par des sigles ou lettres initiales.

Pour couper pié à de pareilles chicanes, que des censeurs peu versés dans l'antiquité, pouroient faire revivre dans la suite; nous avons recueilli au bas (1) de la page un nombre

(a) *De re diplom. pag. 59. n. XII.*

(b) *Justific. du mém. sur l'orig. de l'abbaie de saint Victor*, *p. 98.*

(1) Dans un diplome (*c*) donné par Louis le Débonaire l'an 826. le nom de Bernard Evêque de Strasbourg est seulement désigné par B. En 997. le Pape Grégoire V. écrit son nom par le seul G. dans une lettre à l'abbé Abbon : *Domino* (*d*) *specialiter venerabili Abboni abbati G. servus servorum Dei, salutem in Christo.* On a un rescrit (*e*) authentique de Pascal II à Pierre Evêque de Poitiers, où leurs noms sont ainsi écrits en sigles : *P. episcopus, servus servorum Dei, dilecto fratri P. Pictaviensium episcopo, salutem & apostolicam benedictionem.* Le Pere Hardouin avoit dans son cabinet une charte d'Anne de Russie femme de Henri I. Elle (*f*) commence par le sigle *A.* qui désigne le nom de cette Princesse. Le Jésuite juge cette pièce de bon alloi, *charta genuina.* Heureuse charte d'avoir trouvé dans le cabinet même du P. Hardouin un asyle contre sa critique & sous ses yeux une grace, qu'il n'accordoit point à celles qu'il n'avoit pas vues! D. Mabillon (*g*) a publié deux chartes originales du douzième siècle, qui constatent l'usage, où l'on étoit alors, d'exprimer les noms par des sigles. Dans la première Henri Comte d'Eu désigne par un *G.* l'abbé de S. Lucien : dans la seconde Lambert Evêque de Noyon écrit son nom par une seule *L.* Parmi les chartes écrites à la fin de la grande (*h*) bible de Saint Martial de Limoges, il y a une bulle d'Alexandre III. qui commence ainsi : *A Epus servus servorum Dei L. Lemovicensi episcopo, salutem & apostolicam benedictionem.* Robert de Meulan Comte de Leicestre écrivoit ainsi : (*i*) au même Pape : *Reverendissimo Domino & Patri A. Dei gratiâ summo Pontifici R. Comes Legercestriæ humilis sanctitatis tuæ filius salutem & benedictionem.* Dans une lettre du (*k*) Chapitre de Reims à celui de Rouen, les noms du Prévôt, du Doyen & du Chantre sont pareillement écrits par les seules lettres initiales. Ces sigles sont communs dans les chartes de Normandie & d'Angleterre, surtout depuis le XIe. siècle jusqu'au XV. L'Allemagne & l'Italie ont aussi fait usage de cette sorte d'abréviation des noms propres. *Siglis*,

(c) *D. Bouquet Recueil des hist. de Fr. t. 6. p. 550.*

(d) *Annal. Bened. t. 4. p. 107.*

(e) *Ibid. p. 460.*

(f) *Mss. de la bibl. du Roi 6216. A. p. 282.*

(g) *De re diplom. p. 594. & 597.*

(h) *Mss. du Roi 3560. 3.*

(i) *Le Brasseur preuv. de l'Hist. d'Evreux, p. 3.*

(k) *Bessin, concil. Norman. I. partie, pag. 89.*

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. IX. ART. I.

d'exemples de bulles, de diplomes & d'actes, où les noms propres sont seulement désignés par leur première lettre.

Ces sigles ont été souvent mal (a) interprétés par les copistes, qui se sont donné la liberté d'écrire les noms propres tout au long. Les livres du droit romain n'en fournissent que trop (1) d'exemples. Le nom d'Ives ou de Josceran n'étant écrit que par la lettre initiale dans deux (b) épitres d'Ives de Chartres, un écrivain téméraire a rendu ce sigle par *Jean* archevêque de Lyon. Dans les lettres IV. & V. d'Etienne évêque de Tournai, où les mss. ne marquent qu'un P., le Masson qui les a données au public, a imprimé *Petro*, au lieu de *Pontio*, comme l'a remarqué (c) M. Baluze d'après le Pere du Moulinet. Ces méprises des éditeurs & des copistes dans l'explication des noms laissés en blanc, ou marqués par leur lettre initiale, ont non-seulement jetté beaucoup de confusion dans l'histoire; mais elles ont encore donné occasion d'accuser de suposition des pièces très-sincères & très-authentiques, où l'on a substitué un nom pour un autre. C'est ainsi que les copies des mêmes chartes paroissent souvent fausses, quoique les originaux soient irréprochables.

(a) *De re Dipl. p.* 59.

(b) *Hist. Liter. de la Fr. tom.* 10. *p.* 147. & 148.

(c) *Hist. de la maison d'Auverg. ne, t.* 1. *p.* 58.

Ecriture en chifres : explication & lecture de deux chifres de Raban Maur.

IV. Les caractères déguisés, transposés & variés, pour écrire des lettres & des choses secretes, ont été en usage dès les premiers tems. C'est ce qu'on apelle Stenographie ou cryptographie; c'est-à-dire, écriture en chifres, qui ne peuvent être entendus que par ceux qui sont convenus ensemble de la

dit (d) Gudenus, *non sunt scriptæ quædam voces in diplomatibus latinis, quæ hodie talibus commode exprimuntur, exempli gratia S. pro sanctus. D. pro Dominus. D. G. pro Dei gratia: initiales tamen litteræ tam in principio & contextu, quam in serie Testium adductorum positæ frequenter sunt signa nominum propriorum. Sic per siglam C. indigitatur forte Conradus, A. Arnoldus W. Wernerus: Quæ tamen nomina, ad habendam certitudinem, ritè expressa mallet posteritas.* En 427. le Cardinal Cassini écrivoit (e) ainsi à la ville de Sienne: *Magnificis & excellentissimis D D Prioribus, Consilio Communi ac Capitaneo populi civitatis Senarum amicis nostris Charissimis A. Cardinalis S. Marcelli.* Après que nos critiques modernes ont réprouvé une multitude de chartes sur les motifs les plus frivoles; on est moins étonné de les voir décrier celles, où les noms des personnes sont exprimés par des sigles. C'est attaquer ces monumens par l'endroit même qui les rend plus conformes aux anciens usages.

(1) *Idem dicendum* (f) *de nominibus propriis, compendio, id est, una duntaxat prima littera scriptis quæ in exemplis malè plerumque reddita sunt integra. Sic cum in antiquis mss. novellæ* LIX. & CXXXI. *litteris singularibus notatum esset S M. Samson, malè in latinis editionibus novellæ* CXXXI. *exceptum* sanctæ Mariæ Samso, *pro* sanctæ memoriæ, *ut Nicolaus Alemannus in Procopium observavit.*

(d) *Syllog.* 1. *varior. dipl. præfat. p.* VI.

(e) *Ital. sacr. t.* 2. *p.* 649.

(f) *De re Dipl. p.* 242.

ſignification de ces caractères myſtérieux. Cette écriture en chifre eſt ancienne de plus de deux mille ans. Nous ne parlerons point ici de la ſcytale Lacedemonienne. Selon (*a*) S. Jerôme, le prophete Jeremie s'eſt ſervi quelquefois de cette maniere d'écrire ; mais en tranſpoſant ſeulement les lettres. Enée ſurnommé Tacticus inventa en partie & ramaſſa, au raport de Polybe, juſqu' à vingt manières diférentes d'écrire en chifres, dont il falloit ſavoir le ſecret, pour y comprendre quelque choſe. Suetone nous aprend que Jule Céſar écrivoit en chifres. Cet Empereur les apelloit (1) *cæcas litteras*, des lettres occultes. Il employoit le quatrième élement, c'eſt-à-dire le *d* pour l'*a*, & ainſi des ſuivans. Mais Auguſte (*b*) écrivoit *b* pour *a*, *c* pour *b*, & tranſpoſoit toutes les lettres de cette manière, & au lieu de l'x, il marquoit deux *A A*. Ces exemples prouvent que les Romains formerent leurs chifres par le renverſement de l'ordre naturel des lettres de leur alphabet. Tel eſt le chifre d'Auguſte, qu'Aulu-Gelle (*c*) nous a conſervé. Du reſte ces renverſemens & ces tranſpoſitions de lettres, n'abrégeoient point l'écriture occulte, puiſqu'elle renfermoit tous les caractères néceſſaires pour exprimer les mots ; mais elle la rendoit inintelligible à ceux qui n'en avoient point la clé. Le concile de Nicée eut recours à ces chifres ; & la manière qu'il preſcrivit pour écrire les lettres formées, qu'on pouvoit intercepter, revient à cette eſpèce de Stenographie, où les mots ſont rendus par leurs lettres initiales.

Au moyen age cet art devint à la mode. S. Boniface Archevêque & Martyr paſſe (*d*) pour l'avoir porté d'Angleterre en Allemagne. Raban abbé de Fulde & archevêque de Mayence donne deux exemples de cette écriture occulte, dont nous avons découvert le myſtere. Dans le premier on ſuprime les cinq voyelles A. E. I. O. U. & on leur ſubſtitue un certain nombre de points ainſi diſpoſés : . N C. P. T V ⁝ R S :·: S B :: N. F : C.. : R C H. G L :: R. :: S. Q ⁝ M : R T. R. S. l'I eſt repréſenté par un point, l'A par deux, l'E par trois, l'O par quatre, & l'V par cinq. Ces points ont été mal rendus par les copiſtes ou les éditeurs de Raban, qui n'ont point entendu ce chifre ;

(a) *Commentar. in cap. 25. Jerem.*

(b) *Sueton. in August. c. 88.*

(c) *Noctes Atticæ l. 17. c. 9.*

(d) *Raban Maur. t. 6. p. 334.*

(1) *Julius* (e) *Cæsar consueverat, si quid secreti cuiquam per litteras significaret, quartum semper elementum in scribendo, pro eo quod sumi debebat, sumere ; ne obvia litterarum lectio cuivis esset.*

(e) *Dio lib. 39.*

dont voici l'explication : *INCIPIT VERSUS BONIFACII ARCHI. GLORIOSIQUE MARTYRIS.* Dans le fecond exemple, on fubftitue la lettre fuivante à chaque voyelle, que le premier chifre remplace par des points. Les confones B. F. K. P. X. tiennent la place des voyelles, & ne laiffent pas de conferver leur propre valeur. Voici le chifre, dont Raban fait honneur aux anciens, fans l'expliquer : K'BRXS. XPP. FPRTKS. TKPP. KSTBR. SBFFKPP. BRCHKTFNENS. SCFPTRP. RFGNK. XT. DFCXS. BXPF. FELICITER. A. C'eft-à-dire : *Carus XPO* (*Chrifto*) *fortis Tiro, inftar faffiro arcitenens fceptro regni, ut decus auro. Feliciter. Amen.* La première lettre eft un vrai K. Le fecond mot eft *XPO*, ancienne abréviation de *Chrifto.* L'éditeur de Raban a oublié le T dans le cinquième mot. Le fixième peut être lu *fafeiro* ou *faffiro* : car il n'y a point de *ph.* Au dernier E du mot fuivant, on auroit dû mettre une F. Nous ne favons fi c'eft exprès ou par mégarde, qu'on a mis un véritable E. A l'antepenultième mot les copiftes auront probablement mis une F pour un P. Le chifre ne s'étend point aux mots fuivans. Après ces éclairciffemens, il n'eft pas dificile d'y trouver cette efpèce de vers :

CARUS CHRISTO, FORTIS TIRO,
INSTAR SAPHIRO ARCITENENS
SEPTRO REGNI UT DECUS AURO.
FELICITER. AMEN.

M. Chrétien Breithaupt dans fon *Art de déchifrer*, donne l'explication du chifre dont fe fervoient (*a*) autrefois les Normans pendant leurs fréquentes incurfions en France, afin que leurs deffeins ne fuffent pas découverts. Les lettres en chifres étoient en ufage au XIIe. fiècle. Il y a dans le fecond (*b*) volume de Rymer, une lettre de l'archevêque de Cantorberi à Edouard I. Roi d'Angleterre, par laquelle il l'informe qu'on a trouvé dans les poches de Leolin Prince de Galles, le dernier de la race des anciens Bretons ou Gallois, plufieurs lettres en chifres, par lefquelles on découvrit qu'il avoit des intelligences en Angleterre. L'écriture en chifre eft devenue très-commune dans les derniers fiècles : mais en ce genre rien n'eft plus célèbre que l'alphabet (*c*) fecret du Cardinal de Richelieu. L'*ars decifratoria* de M. Breithaupt eft précédé d'une differtation fur les diférentes manières d'écrire en chifres,

(a) *Tritbem. Polygr. p.* 180.

(b) *Pag.* 22.

(c) *L'efpion du grand Seigneur, lettre* 77.

employées par les anciens & par les modernes. Depuis l'abbé Tritheme, une multitude d'auteurs ont traité de la cryptographie. Ils nous ont donné des ouvertures pour expliquer les chifres, & en ont proposé de nouveaux. Contentons-nous d'avoir mis sur les voies ceux qui rencontreront ces caractères mystérieux dans les anciens mss. L'alpha & l'omega des Grecs n'y sont pas moins fréquens que dans les diplomes. La signification de ces deux chifres sacrés est assez connue.

ARTICLE II.

Nombres exprimés par des chifres ou sigles numeriques : antiquité & usage des chifres grecs, runiques, romains, françois, allemans, espagnols: origine des chifres modernes, nommés chifres arabes.

LE sujet de cet article demanderoit un volume entier; si nous voulions le traiter dans toute son étendue. Après avoir fait représenter sur notre planche LX. les figures & la valeur des chifres anciens & modernes; nous nous bornons à faire conoitre le plus brievement qu'il se poura l'usage qu'on en a fait dans les mss. & les diplomes, & la manière de chifrer & de compter chez les peuples d'Orient & d'Occident.

§. I.

Anciens chifres des Grecs, des Romains, des François, des Allemans, des Espagnols & des peuples septentrionaux.

Chifres grecs, leur antiquité remonte-t-elle jusqu'à Cadmus? A-t-on fait usage de l'épisème βαῦ des Grecs dans les mss. latins pour signifier VI?

I. Les caractères, dont les anciens se servoient pour compter & pour abréger les noms de nombres, sont de véritables sigles. A l'exemple des Hébreux, les Grecs & les Romains donnèrent à leurs lettres la valeur, en suivant l'ordre, que chacune tenoit dans l'alphabet, ou en rendant les termes numériques par leur élément initial. Chez les Grecs, par exemple l'ι. est la lettre initiale de ἴα pour μία qui signifie *un* : le π du mot πέντε, *cinq* : le Δ du mot δέκα *dix*. L'H vaut cent, parcequ'il commence le mot Ηκατὸν, & l'X signifie mille du mot χιλία. Mais en quel tems s'est-on avisé d'assigner un nombre à chacune des lettres de l'alphabet? Quel est le premier des Grecs qui s'en est servi pour compter? En général

Les uns atribuent la ſcience des nombres à Mercure, les autres à la déeſſe Numeria : les uns à Abraham, les autres à Theutdemon, & la plûpart aux Phéniciens. Mais on ne croit pas que l'invention des chifres remonte à ces premiers tems. L'on employa d'abord, dit-on, les diférentes inflexions & poſitions (*a*) des doigts, pour ſignifier les diférens nombres. L'on compta encore avec de petits cailloux, & delà les termes de calcul & de calculer. Vint enſuite (*b*) l'invention des chifres, dont Tite-Live fait honneur à Minerve; ce qui ſignifie à proprement parler, que cet hiſtorien n'en conoiſſoit point le premier auteur. Platon (*c*) & S. Athanaſe (*d*) les donnent à Palamède. S. Iſidore de Séville & le vénérable Bède en font auteur Pythagore & Nicomaque. Or le plus ancien de ces inventeurs vivoit long-tems après que Cadmus eut aporté les lettres en Grèce. Cependant M. le Préſident Bouhier (*e*) ſupoſe qu'elles étoient numériques, lorſqu'elles furent aportées. Mais il eſt beaucoup plus probable qu'elles ne le devinrent qu'après que l'alphabet grec fut complet.

Dans notre troiſième alphabet général des lettres (*f*) grèques, nous avons fait précéder chaque élement de ſa valeur numérique. On y voit trois caractères réduits au ſeul uſage de marquer les nombres. Samuel Bernard a rapporté dans ſon *Diagramma* les chifres attiques. S'ils ſont les plus anciens; ils ſont auſſi les moins expéditifs. On les trouvera dans la planche LX. de ce préſent volume. Nous nous abſtenons de détailler les diférentes combinaiſons des caractères numériques des Grecs. Elles n'ont été bien connues des Latins, qu'au (1) XIIIe. ſiècle. Leur manière de compter a été expliquée en latin par (*g*) Henri Etienne, & en françois par l'abbé (*h*) Lenglet.

(a) *Coſtadau, Traité des ſignes, tom.* 2. *p.* 82.

(b) *Tite-Live l.* 7. *c.* 3.

(c) *De Rep. l.* . *p.* 697.

(d) *Adverſ. gentes.*

(e) *De priſcis litter. diſſert. ad calcem Palæogr. græcæ, p.* 567.

(f) *Tom.* 1. *Planche XI. p.* 681.

(g) *Apprend. ad theſaur. græc. col.* 205. *& ſeq.*

(h) *Tab. chronol. t.* 1. *p.* 328. *& ſuiv.*

(i) *Hiſt. Angl. p.* 559.

(1) Math. Paris (*i*) nous aprend de quelle manière la ſcience des nombres grecs ſe communiqua en Occident vers l'an 1230. par le moyen de l'Archidiacre Jean de Baſingetokes, *Magiſter Johannes*, dit-il, *figuras Græcorum numerales & earum notitiam & ſignificationes in Angliam portavit, & familiaribus ſuis declaravit. Per quas figuras etiam litteræ repræſentantur. De quibus figuris hoc maximè admirandum, quod unica figura quilibet numerus repræſentatur: quod non eſt in latino vel in algoriſmo.* Voyez Pitſeus, *de illuſtribus Angliæ ſcriptoribus*, ſur l'an 1252. p. 282. Si l'on veut ſavoir de quels caractères on ſe ſervoit à Conſtantinople pour marquer les ſommes, on n'a qu'à conſulter le livre intitulé : *Analecta græca*, publié par Dom de Montfaucon. On y trouve ces caractères employés dans la Logarique ou le *Rationarium* & dans le Typique, ou règle de l'Imperatrice Irène, imprimés dans ce recueil. Le mſ. d'où le Typique a été tiré, eſt ſigné de la propre main de cette Princeſſe en lettres rouges.

Langlet. Paſſons à quelques recherches utiles ſur ces chifres grecs, introduits dans les diplomes & les mſſ. d'Occident.

Dans les lettres formées, dont l'uſage dura juſqu'au XI[e]. ſiècle, les Evêques de France & d'Allemagne employèrent un certain nombre de lettres numérales grèques. On peut voir dans la collection (*a*) des conciles la valeur, les diverſes ſignifications & le myſtère de ces caractères, au moyen deſquels les Prélats ſe précautionnoient contre les artifices des impoſteurs. Mais de tous les chifres grecs, le plus uſité chez les Latins fut l'épiſeme *ϐαῦ*, qui a pris inſenſiblement la figure du *ϛ* à queue. Il paroit ſous cette forme dans une inſcription latine de l'an 296., dans les mſſ. & les (*b*) diplomes du premier age. Il eſt (*c*) certain & nous avons prouvé que (*d*) chez les Grecs il ſignifie 90. parceque ſa figure eſt devenue avec le tems toute ſemblable à celle de l'épiſémon *κοππα*. Montrons maintenant, qu'il vaut ordinairement VI. dans les mſſ. & les chartes latines les plus antiques.

La célèbre collection des canons, renfermée dans le mſ. 936. de la bibliothèque de S. Germain des Prés, écrit au VI[e]. ſiècle, exprime perpétuellement le nombre ſix par *ϛ*. C'eſt ce que nous avons remarqué après (*e*) D. Mabillon, en parcourant les chifres qui diſtinguent les canons ou chapitres. Chaque ſixième canon & tous ceux, où le nombre ſix eſt renfermé, comme 7. 8. 16. 26. 28. ſont écrits par *ϛ*. Ce caractère pour ſignifier ſix eſt ordinaire dans le texte & les capitules de Grégoire de Tours, ci-devant de la cathédrale de Paris, & préſentement de la bibliothèque du Roi; & dans le beau mſ. d'Origène de S. Germain des Prés fol. 72. M. Ritter dans ſes prolégomenes ſur le code Théodoſien, qu'il a revu ſur un très-ancien mſ. de Wirſbourg, prouve que la note *ϛ* y ſignifie ſix. Le mſ. mérovingien 1278. de S. Germain des Prés, écrit à la fin du VII[e]. ſiècle, ofre le même chifre dans les nombres 16. 17. 18. 19. Perſonne n'ignore que la fête de Noel ſe célèbre le VIII. des calendes de Janvier. Or dans le calendrier de Corbie du VIII[e]. ſiècle, elle eſt ainſi anoncée: *ϛ II. KL. Jan̄.* Le premier chifre a donc ici la valeur du VI. & non pas du V. comme (*f*) Dom Mabillon, & M. de Longuemare l'ont (*g*) dit, ſans doute par pure inadvertance, & ſans le vouloir. Dans le Martyrologe, qu'on trouve à la fin du

(a) *Labbe tom.* 8. *p.* 1893. & *ſeqq.*

(b) *Maffei Iſtor. diplom. p.* 133.

(c) *Voſſius de arte gramm. l.* 1 *c.* 23. *p.* 91

(d) *Tom.* 1. *p.* 683.

(e) *De re diplom. p.* 216.

(f) *Ibid. p.* 360.

(g) *Diſſert. ſur la chronol. des Rois mérov. p.* 35.

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. IX. Art. II.

facramentaire de Gellone, écrit au VIIIe. fiècle, le feptième jour des calendes eft marqué par ϛ I. KL. & l'épifème grec eft fréquemment employé pour fignifier VI. Le mf. du Roi 256. qui renferme les quatre Evangiles en latin, exprime le plus fouvent fix par VI.; mais de tems en tems le même nombre y eft marqué par ϛ. Ce chifre eft fréquent dans le commentaire de Saint Jerôme fur les Pfeaumes, écrit au VI. ou VIIe. fiècle & renfermé dans le mf. 2235. de la même bibliothèque.

Valeur du ϛ ou ϛ dans les diplomes : méprife de D. Mabillon, d'où l'on a tiré une objection fpécieufe contre le teftament de la Dame Clotilde : chifres étrufques & runiques.

II. Que l'épifème des Grecs ait conftamment la valeur de fix dans les anciens actes publics, c'eft un fait démontré par la charte ou papier de Ravenne de l'an 444. publié par (a) le Marquis Maffëi. Ce favant, (b) reprend (1) Gruter, & Reinefius d'avoir mal expliqué le ϛ qui vaut VI. dans les infcriptions (c) latines, & non pas V. comme ils l'ont prétendu. La conftitution (d) d'un tuteur fpécial, écrite en papier d'Egypte long de fix pieds, eft datée, *P. C. Bafili V. c. anno X ϛ*; c'eft-à-dire, *poft confulatum Bafili viri clariffimi*, *anno XVI.* La même date écrite par l'épifème grec, paroit dans un autre (e) papier du VIe. fiècle, gardé dans les archives métropolitaines de Ravenne. La charte de Clotilde, Dame de qualité fournit une date de la feizième année du regne de Clotaire II. & non pas de Clotaire III. comme le croyoit (2) D. Mabillon.

(a) *Iftor, diplom.* p. 130.
(b) *Ibid.* p. 135.
(c) *Fabretti, infcript.* c. 7. p. 540.
(d) *Iftor. diplom.* p. 161.
(e) *Ibid.* p. 171.
(f) *Iftor. diplom.* p. 163.
(g) *Ouvrag. pofth tom.* 2. p. 346.
(h) *Hift. de France par le P. Daniel*, t. 2. p. 167

(1) M. Maffëi fe contredit fans s'en apercevoir, lorfqu'il releve (f) les PP. Mabillon & de Montfaucon, pour avoir lu dans une bulle de Pafcal I. *Guidus Julius*; ce que le docte Italien prétend devoir être rendu par *V. idus Julias*. Mais fi la figure eft ϛ II. elle fignifiera VIII. *idus Julias*.

(2) Ce favant homme a reconnu fa méprife dans un écrit fur les (g) *Antiquités de S. Denis*. Voici fes termes : « Le » Teftament de Clotilde Dame françoife » en faveur de S. Denis, imprimé dans la » Diplomatique, ne convient pas au tems » de Clotaire III. comme je le croyois » pour lors, mais à l'année XVI. de Clotaire II. qui eft l'an de J. C. 599. « Cette méprife a fufcité à D. Mabillon deux fortes d'adverfaires bien différens. M. l'abbé de Longuerue & le P. Pagi convaincus de la bonté du diplome ont foutenu qu'au lieu de l'année XVI. le Benedictin auroit du lire l'année XIV. de Clotaire III. Le P. Germon voulant faire croire à fes dupes que la plûpart des chartes originales produites dans la Diplomatique font fauffes ou du moins fufpectes n'a pas manqué de profiter de la faute de D. Mabillon. L'auteur des obfervations *fur les chartes des Rois de la première race* vient encore de faire (h) reparoitre le Teftament de Clotilde, où » le regne de Clotaire III. eft, dit-il, » prolongé jufqu'à la feixième année, » quoique ce Prince, felon les hifto- » riens, n'ait regné que quatorze ans, » & que le P. Mabillon lui-même dans » fes annales ne donne pas plus d'éten- » due à fon regne. « On voit par cet exemple & par plufieurs autres que les plus fortes objections des adverfaires de D. Mabillon ne roulent que fur les méprifes, qui lui font échapées. Elles font très-pardonnables à un favant qui le premier a défriché un païs inconnu.

Or cette époque est ainsi marquée dans l'original, publié (*a*) par le même savant : [chifres]. De ces deux chifres conjoints le premier est l'x. & le second le ς. Leur réunion donne la XVI. année du regne de Clotaire. Il est impossible de lire autrement ces deux caractères qu'ils n'ont été lus (*b*) par D. Mabillon. Cependant M. de Longuerue dans les annales des François (*c*) soutient qu'ils signifient XIV. *Aio*, dit-il, *eruditum Mabillonium non rectè numeros istos merovingicos implexos legisse, & loco XVI. legendum XIV.* Dans le diplome de l'an 690. qui acorde ou confirme à S. Denis la terre de Lagni, la XVIe. année du regne du Roi Thierri (*d*) est figurée comme dans la charte de Clotilde. Le P. Pagi qui (*e*) reconoit avec M. de Longuerue, la sincerité & l'authenticité de ces deux originaux, s'est mis l'esprit à la torture pour découvrir dans les chifres le nombre XIV. Il y voit trois figures : la première, dit-il, est l'x, la seconde un *i*, & la troisième un *v*, dont le dernier jambage est éfacé par vetusté. Il prend le point qui suit le chifre pour un reste de ce prétendu jambage; sans faire attention que les anciens avoient coutume de mettre des points à la fin des chifres. Mais malgré tous les efforts du savant Minime, les antiquaires ne verront dans la date des deux diplomes que l'x qui signifie dix, & le ς qui ajoute six. Le même épisème grec sert à exprimer le nombre de XVII. dans la charte (*f*) de Vendemire & de sa femme Ercamberte. Enfin pour faire voir que l'abbaie de S. Vincent de Paris a porté le nom de S. Germain avant la translation, qu'on fit de ses reliques l'an 754, D. Mabillon a (*g*) fait graver un plaid original de Childebert III. où la huitième année de son règne est écrite avec les chifres ςII. qui valent VIII.

Notre savant Bénédictin (*h*) étoit persuadé que cet épisème des Grecs cessa d'être en usage chez les Latins après le VIIIe. siècle. Néanmoins la table des chifres dressée par M. Walter sécrétaire des archives Electorales de Sa Majesté Britannique, ofre (*i*) quatre G. de diférentes figures gothiques du XIVe. siècle, dont chacun a la valeur de six. Mais ces chifres avoient déja perdu leur ancienne forme. Si elle reparoit dans les autres monumens de France & d'Allemagne des XIV. & XVe. siècles; ce n'est plus que pour signifier cinq, comme l'on peut voir dans la table des nombres représentés dans notre planche LX.

(a) *De re diplom. p.* 378. 379.
(b) *Suplem p.* 51.
(c) *Bouq. Recueil des hist. de la Fr. t.* 3. *p.* 690.
(d) *De re diplom.* 379.
(e) *Ad ann.* 668. *num. VII. t.* 3. *p.* 56.
(f) *De re diplom. p.* 381.
(g) *Suplem. p.* 69.
(h) *Ibid. p.* 95.
(i) *Lexic. diplom. abbrev. Gottingæ* 1747. *tab.* 225. *col.* 458.

II PARTIE. SECT IV. CHAP. IX. ART. II.

On trouve souvent sur les médailles de l'Empereur Justinien dés Ϛ qui désignent le même nombre de v. mais c'est que les monétaires les ont confondus avec les U à queues (Ɣ).

A l'exemple des Grecs, les (*a*) Etrusques se servoient de leurs lettres pour marquer les nombres. Ils écrivoient leurs chifres de droite à gauche, *IIIAX. IIIVXX. IIIAXXX.* c'est-à-dire, XVIII. XXVIII. XXXVIII. Dans le premier & le dernier nombre l'v renversé a la valeur de cinq, comme chez les Romains. Les anciens Danois imitèrent ceux-ci, en atachant à leurs lettres la signification des nombres. Mais ils ne multiplièrent point leurs chifres. Ils exprimoient les nombres au-dessus de dix-neuf par des mots entiers. Nous avons fait graver sur notre planche LX. leurs lettres numérales d'après Olaus (*b*) Wormius qui, comme l'on sait, n'a rien oublié pour mettre en honneur l'ancienne littérature du Nord.

(a) *Gori, difesa dell' alfabeto etrusc. pref. pag.* CLXII. 112.

(b) *Fasti Danici, p.* 153.

Chifres romains: leur usage fut-il introduit dans des tems d'ignorance? Manière dont les anciens les écrivoient.

III. Seroit-il possible que les Romains qui ont emprunté des Grecs les arts & les sciences, n'eussent point apris d'eux à se servir des élémens de l'alphabet pour compter? Si l'on en croit quelques modernes, les anciens (*c*) Latins ne firent pas usage des lettres numérales, comme on le croit communément. Pour étayer cette opinion singulière, contre laquelle déposent beaucoup d'anciens monumens, on alègue ces paroles de S. Isidore de Séville, qui vivoit au VIIe. siècle: *Latini* (d) *autem numeros ad litteras non computant.* Mais 1°. il en excepte expressément l'*I*, qui vaut un, & l'*X* dont la figure, dit-il, marque la croix & le nombre dix. 2°. Priscien qui vivoit en 525. parlant des nombres & de la manière de compter des Grecs, dit que les Latins (*e*) les ont imités d'assez près. Il trouve l'origine & la valeur des chifres romains dans les nombres grecs. La lettre L par exemple, désigne le nombre de cinquante chez les Latins, parceque chez les anciens (1)

(c) *Encyclop. t.* 1. *pag.* 4.

(d) *Origin. l.* 1. *c.* 3.

(e) *Putschius, col.* 1345.

(f) *Ibid. p.* 561.

(g) *Mém. de Trevoux, Avril* 1753. *p.* 793. 794.

(1) *Solebant* (f) *enim vetustissimi Græcorum L pro N scribere: unde quinquaginta quoque numeri signum, quod illi per N scribunt, nos per L more illorum antiquissimo scribimus.* On voit que cet ancien auteur donne aux chifres romains une origine bien diférente de celle que nos modernes ont inventée. » C'est, dit-» (g), on la coutume de penser que ces » chifres romains I. V. X. sont des lettres: & point dutout, selon M. Vachter. I est plutôt une espèce de hiéroglyphe qui désigne un doigt levé ou debout; X. est un autre hiéroglyphe des deux mains croisées, pour faire entendre qu'on exprime le nombre dix par tous les doigts joints ensemble. Quant à la forme V, étant la moitié de dix, elle a du signifier le nombre V. » M. Vachter ne veut point reconnoître

Grecs elle se mettoit pour l'N qui vaut pareillement cinquante selon leur manière de compter. 3°. Les nombres romains se montrent dans les inscriptions du premier age, & dans les plus anciens mss. On s'en sert pour distinguer les livres dans le fameux Virgile de Médicis écrit au ve. siècle. Jusqu'au ive. on employa *(a)* le caractère ⊏, qui est le c carré, pour marquer le nombre centenaire. L'usage des chifres romains ne fut donc point introduit dans les tems d'ignorance, comme on le dit dans l'Encyclopedie, d'après quelques *(b)* modernes. Il se peut faire néanmoins que ces chifres ne remontent pas à la plus haute antiquité. Lorsque l'écriture étoit encore rare chez les Romains, ils comptoient les années (1) avec des clouds, & la manière de les attacher *(c)* devint dans la suite une cérémonie de leur religion superstitieuse.

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. IX. ART. II.

(a) *Nova acta erudit. Dec.* 1745.

(b) *Costadau, traité des signes, tom. 2. p.* 90.

(c) *Trotz, p.* 302, *& seqq.*

Quand l'usage de l'écriture fut devenu commun, l'I. l'V. l'X. l'L. le C. le D. & l'M. furent les seuls caractères latins, destinés à marquer les nombres; au lieu que dans l'hébreu, le grec & les autres langues d'Orient, toutes les lettres sont numérales. Cette disette de chifres chez les Romains les obligea à doubler, tripler, quadrupler leurs caractères numériques, selon qu'ils avoient besoin de leur faire signifier plusieurs unités, dixaines, centaines ou milliers. Toutefois on ne voit guère multiplier les V. & les L. mais les I & les X y supléent. Ces six lettres combinées étoient portées jusqu'à cent mille, au-dessus desquels on *(d)* prétend que les anciens Romains ne conoissoient point de nombre. Lorsqu'ils tiroient une ligne sur quelqu'un de leurs chifres, il produisoit autant de fois mille, qu'il renfermoit d'unités. Au lieu de mettre autant d'M que de mille, ils se contenterent de les représenter par autant d'I. surmontés d'une barre. Ainsi $\bar{\mathrm{I}}$LXVIIII. valoit mille soixante-neuf. Cette barre sur l'$\bar{\mathrm{I}}$ un peu abaissée forma un T qui signifia mille. Cette lettre renversée ⊥ a quelquefois la même signification. La lettre X. qui d'elle-même ne signifie que dix, avec une barre $\bar{\mathrm{X}}$ vaut dix mille. L'$\bar{\mathrm{L}}$ surmontée d'une ligne désigne cinquante mille, & le $\bar{\mathrm{C}}$ cent mille. Ces

(d) *Costadau, ibid. p.* 89.

» L 50. ni D 500. comme des lettres: » ce sont, selon lui, des moitiés, l'une » du N, l'autre du Φ des Grecs. «

(1) *Annales*, dit Pline, (e) *antea in clavis fuerunt, & per numerum clavorum fixorum fuerunt anni numerati, quod raræ litteræ eo tempore fuissent, idcirco que clavum ex lege vetusta figebat Prætor maximus.*

(e) *L.* 7. *c.* 40.

II. PARTIE.
SECT IV.
CHAP. IX.
ART. II.

barres ou lignes horizontales furent placées d'abord sur les chifres, pour les (*a*) distinguer des lettres. Mais dans la suite elles ont servi à distinguer les milliémes. Lorsqu'on écrivoit plusieurs unités, le premier & le dernier I étoient prolongés au-dessus des autres, comme dans *IIIIvir*, *quatuor-vir*, *IIIIIIvir*, *sex-vir*. Le D seul marque cinq cent. On en détacha la ligne perpendiculaire, d'où résulta la figure IↃ. qui conserva la même valeur. L'M tant capitale qu'onciale ᗰ signifie mille, parcequ'elle est la première du mot *mille*. Mais comme onciale, elle s'est insensiblement changée en ces quatre figures CIↃ. CD. ∞. ꝏ. sans rien perdre de sa valeur. La figure ∞ paroit plusieurs fois dans un (*b*) acte de Ravenne de l'an 444. Les copistes ont quelquefois confondu tous ces caractères avec l'ω, faute de conoitre les raports qu'ils ont avec l'ᗰ onciale, d'où ils descendent. Si quelquefois on trouve l'L entre les C, comme CLↃ, cela vient de l'ignorance des mêmes copistes qui, ayant vu que l'I s'élève ordinairement au-dessus des CIↃ, ils l'ont pris pour un L. L'X renversé servoit encore de mille. Ainsi ⋈ ⋈ ⋈ CCC. XX CV. veut dire trois mille trois cent quatre-vingt-cinq. On marquoit quatre-vingt-dix avec un X & un C, en cette sorte XC, parceque le C signifie par lui-même cent & que le dix X, est une distraction du cent. » Ainsi toutes (*c*) les fois qu'il y » a une figure de moindre valeur devant une plus haute, elle » marque qu'il faut autant rabattre de la grande figure, comme » IV· quatre : XL, quarante &c. « On peut donc croire que les chifres XXCV. signifient seulement quatre vingt-cinq. Un mſ. de Venise présente cette expression XXCV, pour marquer le nombre des pieds que Pline donne à l'obélisque du grand cirque romain. On a aussi découvert la même manière de chifrer XXCV. dans un très-beau mſ. de la bibliothèque du Roi, cotté 6797. Ces deux mſſ. l'un du IX. & l'autre du XIIe. siècle, ne présentent donc point pour l'obélisque les CXXV. piés, qu'on lit dans les éditions de Pline. Telle est en général la manière (1) dont les anciens se servoient de leurs lettres numérales.

(*a*) *Mém. de Trev. Mai* 1751. 1. *vol. p.* 976. 977.

(*b*) *Maffei, istor. diplom. p.* 133.

(*c*) *Méthod. latine de Port-Royal, p.* 689.

(1) On peut voir les autres manières de marquer & de combiner les chif es romains au commencement de chaque lettre dans le glossaire latin de M. du Cange, dans le grand dictionnaire de Trevoux, dans le second tome du traité historique & critique des signes de nos pensées par le P. Costadau, dans les recherches de Pasquier, & dans la première partie des tablettes chronologiques de

Dans la ſuite toutes les lettres de l'alphabet latin ont été priſes pour des chifres. Il entre dans notre deſſein d'examiner quel uſage on en a fait dans les principales contrées de l'Europe.

Diverſes manières d'exprimer les nombres dans les mſſ. & les diplomes d'Italie, de France, d'Allemagne, d'Eſpagne &c.

IV. Dans les anciens mſſ. on écrit quatre par IIII. & non pas par IV. On lit dans le Virgile de Florence à la tête du quatrième livre de l'Enéide : *Incipit lib. IIII. feliciter*, & à la tête du neuvième *Inc. lib.* ꝗ *IIII feliciter*. Le mſ. du Roi 4884. du VIIIe. ſiècle, ofre le nombre quatre écrit de la même manière ; & le nombre neuf eſt rendu par VIIII, à moins qu'il n'uſe du ſix ꝗ avec trois III. ce qui n'eſt pas rare. Ce mſ. ainſi que les autres plus anciens ſe ſervent de l'X avant l'L pour marquer quarante. Dans le beau S. Hilaire de la même bibliothèque, on commence au 28e. cayer à marquer les ſignatures de cette ſorte XXꝗII. Ainſi l'épiſème des Grecs étoit en uſage dès le Ve. ſiècle dans les mſſ. latins. Celui de S. Germain des Prés n°. 1311. écrit au VIIe. ſiècle, préſente une manière ſingulière de compter les mois & les jours de l'année. On lit à la page deuxième: *Dec. d̄ XXXI. K̄ dec IIII. nōn. VIII. id XVIIII. X Januarias. Feb̄ in Ka XXXII. In nō XXXVI. In īd XLIII.* Ce qui ſignifie que le mois de Décembre à 31. jours : que des calendes de Décembre aux nones, il y en a quatre : des nones aux ides 8. des ides aux calendes de Janvier 19 : l'année a le jour des calendes de Février 32. jours, 36 aux nones, & aux ides 44. Tous les mois & les jours de l'année ſont ainſi calculés. Nos mſſ. employent quelquefois l'*j* long parmi les chifres. Lorſqu'il eſt ſurmonté d'une ligne *j̄*, il ſignifie mille. Dans le mſ. du Roi 107. le nombre des verſets du livre de Judith eſt déſigné par *j̄* CCC. c'eſt-à-dire mille trois cent, & celui du livre de Tobie par *j̄*. Les chifres & ſurtout les I ſont de diférente hauteur par caprice. Le mſ. royal 3836. & pluſieurs autres en fourniſſent des exemples. Au lieu du V. on marquoit quelquefois cinq I. Ainſi écrit-on le nombre cinquante-cinq LIIIII. dans le mſ. de l'abbaie de S. Germain 758. du VIIIe. ſiècle.

M. Lenglet, où l'on donne un extrait des notes numéraires des Romains, tiré de Sertorio Orſati. Il faut ſurtout conſulter le mſ. du Roi 7530, où l'on trouve le détail des ſignifications numériques de toutes les lettres de l'alphabet. Les modernes ont profité de l'explication de ces chifres publiée à la fin d'un petit livre imprimé en 1599. qui renferme les notes romaines interprétées par Valerius Probus, Magnon & Pierre Diacre. Les mêmes notes numérales ſe trouvent dans le (a) recueil des anciens gramairiens, publié par Elie Putſchius.

(a) Pag. 1683.

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. IX. Art. II.

On y voit plusieurs fois une partie de ces I écrits en dessous. Le demi *semis* est exprimé par un S placée à la fin des autres chifres XCIIS, c'est-à-dire quatre-vingt-douze & demi. Cette s. (*a*) prend la figure de nôtre 5. dans l'ancien Polyptique de l'abbaie de S. Remi de Reims. Elle se montre jusqu'à quatre fois dans le modèle de ce mſ, (*b*) publié par D. Mabillon. Raban dans son livre (*c*) du comput fait signifier à ce chifre *semis* ou six onces. Il est dificile de faire quadrer cette signification avec cet endroit du Polyptique de S. Remi, *Ova IICVIIS*, deux mille cent sept œufs & demi ; à moins qu'on ne l'entende du prix auquel la redevance de ces œufs étoit évaluée. L'ancien mſ. des loix des Wisigoths, raclé pour écrire les Hommes illustres de S. Jerôme, laisse apercevoir une singularité, en marquant ainsi deux cent quatre-vingt-dix, cclxl, au lieu que nous écririons ccxc. Dans le mſ. 936 de la bibliothèque de S. Germain des Prés, les canons du concile de Carthage depuis le 89, sont aussi chifrés de la sorte : lxl. 90. lxlı. 91. lxlıı. 92. lxlııı. 93. lxlıııı. 94 lxlv 95. lxlq. 96. Les chifres des canons sont acompagnés d'ornemens noirs, rouges & verds, & cela quelquefois à l'alternative. Ils sont souvent entrelassés les uns dans les autres, & surtout les x. ; c'est ce que nous avons observé particulièrement dans le mſ. 1278. de la même abbaie. M. l'abbé Dubos (*d*) ne conoissoit aucun mſ. de l'histoire de Grégoire de Tours, copié du tems des Rois de la première rare, où le nombre des années soit écrit tout au long. Il y est toujours représenté en chifres romains. Sous la seconde race on avoit coutume tant en France qu'en Allemagne, de dater en ces mêmes chifres. Le même usage persevera constamment sous la troisième au moins jusqu'au xv[e]. siècle. Alors on commença en France à mêler les chifres romains avec les arabesques. Nous donnons d'après (*e*) D. Mabillon des exemples de ce mêlange dans nôtre planche LX. Les anciens Chronographes ou emblèmes n'admettent point le D au nombre des lettres numérales. Outre les preuves que nous en donnons au bas de la page (1), on en trouvera d'autres dans le

(*a*) *De re diplom.* p. 456.
(*b*) *Ibid.* p. 457.
(*c*) *Baluz. miscell.* t. 1. p. 13.
(*d*) *Hist. Crit. de la mon. franc.* t. 2. p. 218.
(*e*) *De re diplom.* p. 373.
(*f*) *Journ. des Sav.* Déc. 1720.

(1) On lit sur (*f*) une vitre de l'église de S. Pierre à Aire ce vers chronographique qui marque l'année 1064. *BIs septeM prebendas IV BaL dVIne dedIstI.* Il y a dans ce vers quatre D, qui n'entrent pas dans le calcul. Cette lettre n'étoit point encore numérale au tems de la bataille de Montleheri donnée en

tome

tome second (*a*) des *Varietés historiques, phisiques & litteraires.*

Les anciens Espagnols se servirent des mêmes chifres romains que nous: mais ils firent en même tems usage de plusieurs nombres singuliers que nous avons fait représenter sur la même planche, en ajoutant leur valeur. Remarquons seulement ici que l'x. de forme ordinaire, qui signifie dix, désigne le nombre de (*b*) quarante, lorsqu'on ajoute au haut du jambage droit un demicercle. Plusieurs savans pour n'avoir pas fait attention à ce trait ajouté à l'x, ont lu simplement dix, où ils devoient lire quarante. Cette méprise a produit des anachronismes, qui ont donné lieu d'acuser divers diplomes de supposition. Dans les monumens Espagnols le (1) T vaut mille. Moralès (*c*) en donne des preuves solides. En ajoutant deux points sur cette lettre, elle ne signifie plus que 900. Néanmoins (*d*) D. Mabillon n'y voit que l'Ī des Romains, qui désigne le nombre de mille. On trouve l'x sous la forme d'un Ψ dans un acte de la Polygraphie espagnole, daté *sub era* DCCCC L Ψ VIIII. c'est-à-dire de l'ere neuf cent soixante-neuf. C'est à tort que Dom Joseph-Perés soutient qu'en Espagne (*e*) on n'écrivoit jamais le nombre cinq par IIIII. La Polygraphie espagnole fournit des preuves de cette manière de chifrer. Mais ce savant Bénédictin, Professeur des langues dans l'académie de Salamanque a raison d'assurer que ces cinq I ayant quelquefois leurs pieds tournés les uns vers les autres & entrelassés peuvent signifier VIII. Les figures singulières par lesquelles on exprimoit en Espagne certains nombres, sont représentées dans nôtre planche LX. Moralès dit que les caractères connus dans les titres de sa nation sont l'L & le XL d'une figure un peu gothique. Du reste le chifre romain s'y est maintenu jusque dans le XVe. siècle.

Les Allemans ont long-tems usé des chifres romains, à peu près comme on faisoit en France. Dans ces chifres les v en pointe sont beaucoup plus fréquens que les u arondis ou

(a) I. Part. p. 292. & suiv.

(b) Perez differt. eccles. p. 266. & 267.

(c) La chron. gener. de Espana, l. 16. p. 244. & l. 17. p. 270.

(d) De re diplom. p. 216.

(e) Differt. eccles. p. 253.

1465. comme on le voit par cet autre chronographe françois, qui désigne cette année là : *à CheVaL, à CheVaL, gendarMes, à CheVaL.* Le D n'étoit pas encore compté en 1485. comme l'auteur d'une dissertation analytique sur les chronographes le montre, par une pièce de ce genre, faite sous Charles VIII.

(1) La chronique de Moralès avant J. C. fournit deux inscriptions, où l'on emploie cette figure ⊥ pour L. C'est pour cela que la première a quelquefois la valeur de cinquante.

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. IX. ART. II.

plutôt u obtus par le bas. Raban (1) réduit à ſept les lettres numérales, qui chez les Latins, dit-il, ne ſe multiplient pas par elles-mêmes plus de quatre fois. D. Mabillon (a) fournit des exemples du contraire. M. Walther a recueilli, dans ſon Lexicon diplomatique d'abréviations, les figures des chifres uſités en Allemagne depuis le VIIIe. ſiècle juſqu'au XVe. Nous les avons fait graver dans notre planche LX.

Les dates en chifres romains furent autrefois d'un uſage presque univerſel, & n'ont jamais été entièrement abolies. Les lettres numérales des mſſ. ſont les mêmes dans les chartes. Ici les quatre ainſi figurés IIII. ſont d'un uſage ordinaire. Les C & les M. ſont preſque également multipliés. L'X eſt repété quoique rarement juſqu'à ſix fois pour ſoixante. Mais les quatre X ſont aſſez communément employés pour quarante & pour quatre-vingt-dix, quand ils ſont précédés de l'L. On trace ſouvent une eſpèce de *huit* arabe ∞ poſé horizontalement au lieu de l'M. Dans quelques anciens titres les chifres ſont marqués à rebours, (b) comme VIX. qu'on a pris pour cinquante-neuf, au lieu qu'il ſignifie XVI. Cette manière de chifrer revient à celle-ci: *ſexto decimo*, au lieu de *decimo ſexto*. La date de l'an de l'incarnation mille douze eſt ainſi exprimée (c) Ī. XII. dans une ancienne notice des archives de Jumieges. Dans une autre l'année 1054. eſt rendue (d) par ces chifres Ī LIV.

Millième & autres nombres omis, ſurtout dans les dates. Nombre rond mis pour un nombre incomplet. Dificulté d'expliquer certains chifres : erreurs des copiſtes qui les ont pris les uns pour les autres: points & virgules après les nombres. O ſur les chifres.

V. Mais le millième eſt ſouvent omis, ſurtout dans les chartes & les autres monumens de France & d'Eſpagne. Dans un diplome (e) original de Philippe I. Roi de France, on lit *anno Dominicæ Incarnationis* LX^mo. Le *milleſimo* qu'on a écrit au-deſſus eſt d'une main poſtérieure. Le cartulaire de Soucilange (f) ofre une charte ainſi datée : *Imperante Domino noſtro Jeſu-Chriſto, anno ab Incarnatione ipſius* CXI. *& Ludovico rege Francorum regnante anno* IIII. c'eſt-à-dire

(a) *De re diplom. p.* 215.

(b) *Menard, hiſt. de Niſmes, pref. p.* VII.

(c) *Annal. Bened. t.* 4. *p.* 224.

(d) *Ibid. p.* 547.

(e) *De re diplom. p.* 178.

(f) *Ibid.*

(g) *Raban de computo in Miſcell. Baluz. t.* 1.

(1) *Septem ergo* (g) *Litteris numeri notantur, id eſt I. V. X. L. C. D. M. quæ aut ſolæ poſitæ numeros ſignificant, ut I unum, V quinque, X decem, L quinquaginta, C centum, D quingentos, M mille : aut compoſitæ cum aliis, ut & V & I, ſex ſignificant, X & I. undecim : X & L quadraginta, L & X. ſexaginta, & X anteponitur C. quando nonaginta ſignificat, D & C ſexcentos, aut multiplicatæ per ſe, veluti I duplicatum duo ſignificat, triplicatum tres, quadruplicatum quatuor; X duplicatum viginti, triplicatum triginta. C. duplicatum ducentos, triplicatum trecentos, quadruplicatum quadringentos. Nulla autem nota apud Latinos multiplicatur per ſe magis quàm per quatuor vices.*

l'an MCXI, la quatrième année du regne de Louis le Gros.

Pour abréger les dates, on omettoit encore plusieurs autres nombres d'années & surtout les centaines. D. Mabillon le prouve par une charte d'Espagne ainsi datée : *Æra discurrente LXII.* C'est-à-dire dans l'ere DCCC LXII. sous le regne du Roi Alphonse, ce qui revient à l'an de J. C. 834. La première édition du livre de Guillaume de Paris est datée de l'an MLV, quoiqu'elle ait paru en M. DLV. Par une semblable omission des centaines la lettre d'Erasme, placée à la tête de l'édition des œuvres de S. Cyprien, n'est datée que de MXIX. au lieu de MDXIX. On ne manque point d'exemples pour montrer qu'on datoit quelquefois seulement de l'année du siècle courant. Les éditeurs du Glossaire latin de M. du Cange produisent (*a*) un acte daté seulement de *l'an de grace notre Seigneur soixante-quatre*, quoiqu'il soit certainement de 1364. Dans le registre *A* (*b*) du Parlement de Paris *fol. 1. recto*, le privilege acordé aux Ecoliers de l'Université porte la date de *l'an trois cent soixante & six.* Ce privilege néanmoins fut acordé par Charles V. en 1366. Dans un (*c*) arrêt du Parlement de Toulouse, il est fait mention d'un privilege acordé aux habitans du Languedoc l'an CCCCLXXXIII. avant Paques ; ce qui signifie l'an 1483. On lit dans un ms. de l'Imitation de J. C. apartenant à l'abbaie de Melk, qu'il a été achevé *die Kiliani* 34. c'est-à-dire le jour de S. Kilien l'an 1434. & dans un autre *anno* 21. ce qui signifie 1421. Rymer a publié (*d*) les conventions faites entre Jean Duc de Normandie, fils de Philippe de Valois, & les Normans, dans lesquelles ceux-ci s'obligent à suivre le Duc en Angleterre avec quarante mille hommes, pour faire une seconde fois la conquête de ce royaume. L'acte est daté du bois de Vincennes le 23. Mars l'an 38 : il est visible que non-seulement le millième, mais encore les centièmes ont été omis, & que les conventions ne sont datées que de l'année courante, c'est-à-dire de l'an 1338.

Il est important d'observer que les anciens exprimoient souvent les nombres par des comptes ronds (*e*) laissant à quartier les nombres imparfaits. Cette manière de comter n'est pas rare dans les livres sacrés. Elle a passé de-là dans les monumens. Il est certain, & persone ne l'ignore, que les Peres

(a) *T. 4. col. 1245.*

(b) *Secousse, Ordon. des Rois, t. 4. p. 710.*

(c) *De re diplom. p. 178.*

(d) *T. 5. p. 504.*

(e) *De re diplom. p. 95.*

du 3e. concile d'Ephèse étoient au nombre de 274. Néanmoins la seconde profession de foi raportée dans le *Diurnum Romanum* l'apelle seulement un concile de deux cent Peres, *ducentorum sanctorum patrum*. Selon cette manière de compter, l'épitaphe gravée sur le tombeau de Charlemagne porte que ce Prince mourut septuagenaire, c'est-à-dire agé de 70. ans. Eginard son sécretaire & son confident, qui raporte cette inscription, ne laisse pas de dire qu'il mourut dans la 72e. année. Cet auteur n'a pu ignorer l'age de son maitre, dont il écrivoit la vie. L'épitaphe a donc suivi un compte rond, en donnant 70. ans à Charlemagne au lieu (*a*) de 72. Les anciens catalogues des Papes ne donnent à Jean XIII. que six ans, onze mois & cinq jours de pontificat. Cependant son épitaphe porte (*b*) qu'il a tenu le S. Siège pendant sept années. D. Mabillon (*c*) cite une charte de Raoul évêque de Châlons, datée de la XXVIe. année du règne de Lothaire, quoique la 27e. courut depuis le mois d'octobre. C'est que pour faire un compte rond, on ne mettoit point en ligne de compte le surplus de la 26e. année. » La plûpart des historiens, (*d*) qui ont mar- » qué les commencemens (du règne de Clovis II.) les uns le » font regner 17. ans & les auttes 18.; & aparemment ces » historiens s'acordent en ce que ceux, qui lui donnent 18. » ans de règne, comptent le 18e. qu'il commença & les autres » ne le comtent point. « Cette observation sur les années *caves* ou incomplètes sert souvent à concilier les dates. Il est donc essentiel de bien discerner quand les anciens parlent ou d'une année commencée, ou d'une année achevée, ou d'une année qui ne fait que commencer, ou d'une année qui finit. D. Mabillon trouve (*e*) quelque raport entre la supression des années caves ou incompletes avec l'omission du millième & des centièmes, lorsqu'ils sont précédés d'assez près par les mêmes nombres. Par exemple lorsqu'on écrit ML ou seulement L pour signifier l'année MCCCCL.

La commodité des chifres romains a ses incommodités. Les copistes y ont fait & font encore mille fautes. Contentons-nous de quelques exemples. Une lettre (*f*) originale qui est dans les archives de la cathédrale de Clermont, porte cette date : *Facta carta ipsa anno III. X. regnante Henrico Rege Francorum*. On a fait signifier à ces chifres trois fois dix, &

(a) *Daniel hist. de France nouv. edit. t. 2. p.* 180.

(b) *Schannat, vindic. archivi Fuldens. p.* 36.

(c) *Annal. Bened. t.* 3. *p.* 661.

(d) *Hist. de Fr. du P. Daniel, tom.* 2. *chronol. p.* XXIII.

(e) *De re diplom. p.* 95.

(f) *Hist. de la maison d'Auverg. t.* 1. *p.* 43.

en conféquence on a raporté cette date à l'année MXXX de J. C., au lieu de la raporter à la XIIIe. année du règne de Henri I. Et pour qu'il n'y manquât rien, dit M. Baluze, on y a ajouté le millième qui n'eſt pas dans l'original. C'eſt ainſi que par de ſemblables bévues, une multitude de chartes ſont déclarées fautives dans leurs dates. Comme les deux jambages du v ſe raprochent & ſe confondent ſouvent avec le nombre II, les copiſtes ont pris l'un pour l'autre. L'*u* carré & l'*v* arondi par le bas ont encore donné lieu à un plus grand nombre de mépriſes, à cauſe de leur reſſemblance avec le chifre II. Pline dans les anciennes éditions aſſure que de ſon tems on a vu deux éclypſes en XII jours; quoiqu'il ſoit naturellement impoſſible que cela arrive en ſi peu de tems. On croit avec beaucoup de fondement (*a*) qu'une faute ſi groſſière doit être miſe ſur le compte des copiſtes ignorans ou peu atentifs, qui ont pris l'*u*, ou l'*v* pour II, & au lieu de XV. ont mis XII. D'autres ayant tranſcrit tout au long ce paſſage, dont le chifre étoit peutêtre déja corrompu, ont mis *duodecim diebus*, au lieu de *quindecim*. Dans le même endroit de Pline, le troiſième conſulat de Veſpaſien eſt joint au ſecond de ſon fils, en dépit de la chronologie des faſtes conſulaires & de tous les plus habiles chronologiſtes. C'eſt encore une faute des copiſtes, qui ayant pris l'un ou l'autre des caractères *u* ou *v* pour deux II. ont écrit III au lieu de *IV*. Ce ne ſont point ici de vaines conjectures, l'autorité des (*b*) médailles antiques & d'un nombre de bons mſſ. prouve que les nombres de Pline ont été mal rendus. Ajoutons à ces remarques que la reſſemblance aparente de l'I & de l'L dans les chifres romains les a fait confondre plus d'une fois. Cependent l'I, ou le premier des I, lorſque pluſieurs ſe ſuivent, domine ſur les autres caractères en montant plus haut, & en deſcendant plus bas. L'L en doit être diſtinguée par l'inflexion, qu'elle forme dans ſa hauteur & dans la courbure de ſon pié tant dans les mſſ. que dans les diplomes. Elle eſt quelquefois tournée de façon qu'elle aproche du ʒ en caractère italique. Il faut bien ſe donner de garde de prendre les V pour des VI; parceque l'*u* carré en écriture curſive ſemble éfectivement ofrir aux yeux le VI. romain exprimé par un ſeul caractère. On confond auſſi les VI. avec les V; à moins qu'on n'y prenne garde de près. Nous avons déja

(a) *Deſmolets, Mém. litter. t. I. part. I. p. 201.*

(b) *Ibid. p. 204.*

averti que l'ἐπίσημον βαῦ ϛ' ou ϙ des Grecs perd un de sa valeur dans les bas tems, où il est souvent employé pour le 5.

Ajoutons ici quelques remarques sur la ponctuation du chifre romain. Dans la Sticométrie du beau ms. royal de la bibliothèque Vaticane cotté IX, où sont renfermées (a) les épitres de S. Paul, les points ne sont pas marqués régulierement à la fin des lettres numérales. Elles sont suivies d'un seul point dans l'ancien ms. des loix des Wisigoths, que nous avons découvert sous l'écriture du ms. 1278. de l'abbaie de S. Germain des Prés. Dans les mss. du Roi 6413. & 3836. les nombres en chifre sont suivis de points en forme de virgules. On les plaçoit souvent avant & après la totalité du chifre renfermé dans le texte. C'est ce que nous avons remarqué dans un diplome original de Charle le Chauve apartenant à la bibliothèque du Roi. Le dix y est ainsi marqué ·x. Dans le code Théodosien de la même bibliothèque, cotté 4403. A. il y a une écriture demionciale du VIIe. siècle, où les nombres sont souvent renfermés entre deux points .I. si ce n'est quand il y a plus de quatre chifres de suite. Cet ancien usage duroit encore au Xe. siècle, comme il paroit par le S. Hilaire des Capucins de Tours, où les nombres sont écrits de cette sorte: *.J. .IIJ. .IIIJ.*

(a) *Bianchini vindic. script. canon. p.* 283.

Nous ne pouvons déterminer au juste, quand on a commencé à mettre l'*o* & le *simo* sur ou après le dernier chifre. La charte originale de Childebert I. de l'an 556. ofre cet exemple de l'*o*: *anno. XL. VI°.* le S. Augustin ms. de l'église de Beauvais, dont le P. Mabillon (*b*) a donné un modèle est daté *AN̄ XL simo Patris nostri*: ce que notre savant antiquaire entend de S. Columban, qui vivoit sous Clotaire II. Une bulle originale de Pascal II. pour l'abbaie de S. Pierre le Vif exprime ainsi sa date: *Anno M̊ CIIII.* Il seroit superflu d'accumuler ici d'autres exemples de cette manière d'écrire les nombres romains.

(b) *De re diplom. p.* 359.

§. II.

Chifres vulgaires nommés arabes.

Divers sentimens des savans sur l'origine & l'antiquité des chifres arabesques.

I. Les chifres courans, dont toute l'Europe fait aujourdui un si grand usage, l'emportent infiniment pour l'aisance & la brieveté sur ceux des Romains. Mais leur origine & l'époque

de leur introduction parmi nous, sont encore couvertes de ténèbres; malgré les soins que les savans ont pris d'éclaircir cet objet de controverse littéraire & diplomatique. Est-ce aux Grecs ou aux Latins; aux Indiens ou aux Carthaginois; aux Celtes ou aux Scythes, que nous sommes originairement redevables de l'institution de ces caractères numériques? Faut-il s'en tenir à l'opinion du vulgaire, qui les raporte immédiatement aux Arabes ou Sarasins? Chacun de ces sentimens a ses défenseurs, qui sont tous ou presque tous fort célèbres dans la Republique des lettres.

Beveregius soutient que les chifres arabesques furent inventés par les Indiens, & répandus dans l'Orient plusieurs siècles avant que l'Europe en eût connoissance. Les Arabes, dit le » P (a) Costadau, les ont apris des Indiens, comme les Maures les ont apris des Arabes, les Espagnols des Maures & les » Latins des Espagnols depuis quatre cents ans seulement ou » environ. « Ce fut vers le xe. siècle, si l'on croit (b) Kirker, que les Indiens les communiquèrent aux Arabes, & vers le XIIIe. que ces derniers par le moyen de leur Philosophie & des Mathématiques, les transmirent aux Espagnols. » Le chifre » arabe, dit l'abbé de Longuerue, est venu des Brachmanes, » très-grands arithmeticiens, aux Arabes qui se servoient au- » paravant de chifres par lettres. Cette origine indienne passe communément pour la mieux apuiée. Rudbec Hollandois & Brixhorne Suedois (c) ont fait tous leurs efforts pour la revendiquer aux Celtes ou aux Scythes établis dans le Nord. Mais quelques puissent être les fondemens de cette opinion, elle plus aujourdhui de mise parmi les gens de lettres.

Don Antonio Nassare (d) conjecture que les Arabes ont pris leurs chifres chez les Carthaginois ou Africains. La raison qu'il en donne, c'est qu'on trouve plusieurs de leurs figures dans quelques inscriptions Tyriennes. On peut s'en assurer en jettant les yeux sur la planche XII. de notre premier (e) tome. Mais quelle est l'ancienne écriture nationale, ou quelques-unes de ces figures ne paroissent pas? Elles se trouvent dans le calendrier égyptien publié par D. (f) de Montfaucon. » Mais ce n'est » que par certain hazard, dit ce savant antiquaire, qu'on y » voit souvent le 2. le 3. & le 4. de chifre, & qu'en certains » endroits, comme à la colone sixième en comtant de la

(a) *Traité des signes, t. 2. p. 97.*

(b) *Arithmolog. part. 1. c. 4.*

(c) *Chronic. Godwic. p. 114.*

(d) *Polygraphie espan. fol. 19. vers.*

(e) *Pag. 686.*

(f) *Suplem. à l'antiq. expliq. t. 2. pl. 54.*

» droite à la gauche, on lit fort clairement & distinctement » 443. 112. & 431. «

Edouard Bernard veut que les Grecs ayent donné les chifres aux Indiens vers l'an 710 : que des Indiens ils ayent passé aux Arabes vers l'an 800. de l'ére chrétienne, & que des Arabes ils soient venus aux Espagnols vers l'an mille. Isaac Vossius & M. Huet évêque d'Avranches les font aussi sortir immédiatement des Grecs, pères de toutes les sciences cultivées par les Latins.

Joseph Scaliger dans ses observations sur une monoie de Constantin, publiées par (a) M. du Cange opose à cette origine grèque de nos chifres les livres d'astronomie & de comtes, écrits avant & après la ruine de l'empire de C P. dans lesquels les nombres sont exprimés en caractéres grecs, & non étrangers. Nous ne remarquons en éfet aucune trace de nos chifres arabes ni dans (b) les suputations du Type d'Irène, ni dans les comptes d'Alexis Comnene, publiés par D. Bernard de Montfaucon. Toutes les sommes & les évaluations y sont écrites par des abréviations & des caractères purement grecs, mais dificiles à déchifrer. M. Huet semble avoir voulu aller au-devant d'une objection si forte ; lorsqu'il rejette sur l'imperitie & la négligence des écrivains, le peu de ressemblance de nos chifres vulgaires avec les lettres numérales des Grecs. En conséquence il ajoute (1) & retranche à la figure de celles-ci. Mais malgré ces opérations arbitraires, les raports des unes avec les autres paroitront toujours peu naturels. Cela n'a pas empêché M. Ward Professeur d'éloquence au Collège de Gresham en Angleterre, d'embrasser (c) le systême de M. d'Avranches. Nos chifres selon le docteur Anglois seront venus des Grecs : de la Grece ils seront passé aux nations orientales par

(a) *A la fin de la 1e. édit. de son Diction. lat.*

(b) *Analect. græc t. 1. p. 301. & seq*

(c) *Observ. sur les écrits des modern. t. 18. lett. 265. p. 232.*

(d) *Demonstr. evangel. edit. Paris. 1679. p. 647.*

(1) *Meros* (d) *esse Græcorum characteres aio, à librariis Græcæ linguæ ignaris interpolatos & diuturnâ scribendi consuetudine corruptos. Nam primum* 1 *apex fuit seu virgula, nota* μονάδος. 2 *est ipsum* β *extremis suis truncatum.* γ *si sinistram partem inclinaveris & cauda mutilaveris, & sinistrum cornu sinistrorsum flexeris, fuit* 3. *Res ipsa loquitur* 4. *ipsissimum esse* Δ, *cujus crus sinistrum erigitur* κατὰ κάθετον, *& infra basim descendit ; basis vero ipsa ultra crus producta eminet. Vides quam* 5. *simile sit* τῷ ε ; *& infimo tantum semicirculo, qui sinistrorsum patebat, dextrorsum converso.* Επίσημον βαῦ, *quod ita notabatur* ϛ, *rotundato ventre, pede detracto peperit* τὸ 6. *Ex* z *basi sua multato, ortum est* τὸ 7. *Si* H *inflexis introrsum apicibus in rotundiorem & commodiorem formam mutaveris, exurget* τὸ 8. *At* 9. *ipsissimum est* ϑ *&c.*

par le canal des Maures d'Afrique; ceux-ci les auront aportés en Espagne. De-là ces chifres se feront communiqués de proche en proche à tous les états d'Europe. Malgré le mérite des défenseurs de cette hypothèse, l'origine Indienne de nos chifres est la plus acreditée parmi les savans.

M. Vachter (*a*) s'est frayé une autre route pour découvrir l'origine de nos chifres vulgaires. » Il prétend (*b*) qu'on doit » la chercher, comme celle des chifres romains, dans la di- » verse combinaison des doigts; qu'ainsi l'unité ayant été » trouvée dans le doigt de bout, on a repeté & varié cette » figure, d'où sont venus ces caractères = pour deux, ≡ pour » trois &c. & avec le tems on a formé 2. 3. qui répondent à » ces combinaisons de doigts. « Cette conjecture rélativement aux figures numérales des Grecs & des Romains, se trouve dans la méthode de Port-royal & dans une multitude d'autres livres. Mais l'aplication qu'on en fait aux chifres arabes est toute neuve. Malheureusement elle n'est pas moins forcée, que destituée d'autorités & de preuves solides.

(a) *Naturæ & scripturæ concordia. Lipf.* 1752. *c.* 4.

(b) *Mém. de Trev. avril* 1753. *p.* 793. *& suiv.*

Dans le dessein d'enlever aux Arabes l'honneur d'avoir introduit nos chifres, & pour concilier les divers sentimens, D. Calmet forma au commencement de ce siècle un nouveau systême, dont il donne lui-même le prècis dans ses recherches sur l'origine des chifres d'arithmétique, insérées dans les mémoires (*c*) de Trévoux. » Les chifres, dit-il, dont nous » nous servons aujourdui viennent des Latins & sont des res- » tes des anciennes notes de Tiron, que les Pythagoriciens » avoient prises pour la facilité de leurs démonstrations d'arith- » métique. « Ceci est emprunté du (1) P. Mabillon, qui trouvoit beaucoup d'afinité entre nos chifres modernes & les notes tironiennes. » Les anciens chifres des Arabes, tels qu'on » les voit dans les mss. du XIIIe. siècle, ajoute D. Calmet, » viennent des Grecs, & ne sont autres que les lettres de l'al- » phabet de ces derniers. Enfin les chifres modernes des Arabes » sont peutêtre venus des Indiens : car sur ce dernier article » nous n'avons point de preuves bien certaines. « Voilà donc trois sortes de chifres & trois origines de ces chifres, (2) fort

(c) *Sept.* 1707. *p.* 1622.

(1) *Verisimilius* (d) *est ejusmodi numericas notas, quas arabicas vocant, originem habuisse à notis Tironianis; quæ magnam cum illis affinitatem habent.*

(d) *De re diplom. p.* 215.

(2) Pour faire apercevoir du premier coup d'œil les raports des diverses sortes

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. IX. Art. II.

diférentes. Les preuves dont le ſavant Bénédictin ſe ſert pour les établir, » ſont 1°. la reſſemblance de nos chifres avec les » anciennes notes de Tiron, & des anciens chifres des Arabes » avec les lettres grèques. 2°. une tradition & un uſage des » notes anciennes des Latins dans tous les ſiècles juſqu'au » XIII. & XIVe. «

Mais en confrontant ces chifres, il eſt aiſé de voir que ceux dont nous uſons aujourdui, ſont à peu près les mêmes que ceux des XIII. XIV. & XVe. ſiècles. Ils n'en ſont pas plus diférens que l'écriture de ces bas tems difère de celle du nôtre. On ne peut pas non plus dire que les chifres vulgaires des mſſ. & des inſcriptions des trois ſiècles marqués ci-deſſus, ſoient tous les mêmes que les notes de Tiron repréſentées ſur la planche de D. Calmet. Si l'on y découvre les 2. 3. 9., la reſſemblance eſt ſi légère, qu'on peut bien la regarder comme l'éfet d'un pur hazard. D'ailleurs l'uſage des notes de Tiron ceſſa dès le Xe. ſiècle ; & il n'en reſte preſque nul veſtige dans les monumens depuis le commencement du XIe. ſiècle, ſi ce n'eſt le 7. abréviation d'*&*, & 9. autre abréviation d'*us*, toutes deux très-fréquentes dans l'écriture latine. Ce n'eſt donc pas dans ces notes qu'il faut chercher nos chifres vulgaires. On les trouveroit tous plus facilement dans nos anciennes écritures tant minuſcules que (1) curſives. On peut s'en convaincre ſur les alphabets que nous avons donnés dans notre II. tome.

Notre ſavant auteur dit que les Arabes eurent des chifres

de chifres. D. Calmet les a fait graver ſur huit colones. La 1e. repréſente les chifres vulgaires, uſités parmi nous : la 2e. ceux des XIV. & XVe. ſiècles : la 3e. les notes de Tiron pour abréger l'écriture : la 4e. les chifres attribués aux Pythagoriciens par Voſſius. La 5. les notes numériques des mêmes Pythagoriciens, tirées du mſ. de Colbert 4001. La 6e. les lettres ou caractères des Grecs qui ſervent de chifres. La 7e. les chifres arabes tirés des mſſ. du XIIIe. ſiècle. La 8e. les chifres modernes des Arabes ou des Indiens.

(1) La figure du 1. eſt partout ; celle du 2. ſe montre dans L antique dont le haut ſe courbe vers la gauche, & dans l'r gothique. Les figures 2. 3. ſervent d'abréviations au XIIIe. ſiècle dans le mſ. du Roi 152. fol. 31. La figure du 5. ſe trouve dans le Polyptique de S. Remi de Reims, & y tient lieu d's. comme l'a remarqué (a) D. Mabillon. Le 6 a tout l'air du *b* curſif de nos anciennes écritures. Le 7. eſt une des abréviations d'*et* très fréquentes dans les mſſ. Le 8. eſt parfaitement ſemblable à l's gothique. Le 9. ne ſemble-t-il pas être la même choſe que l'abréviation 9 ſi connuë pour marquer *us*.? Tori (b) donne au 2. la figure du z. Les mſſ. donnent quelquefois au 5. celle du ꝙ. & au 4. celle du *q* en écriture curſive. Si l'origine des chifres courans ſe tire de leur reſſemblance avec quelques caractères connus ; il faudra dire que ces chifres viennent de nos anciennes lettres latines, & non d'ailleurs.

(a) *De re diplom.* p. 456. & 457.

(b) *Fol.* 102.

bientôt après le IXe. ſiècle. Il prétend qu'ils prirent des Grecs ceux, qu'on voit dans les mſſ. du XIIIe. Il s'apuye uniquement ſur la reſſemblance de ces anciens chifres figurés dans ſa 7e. colonne, avec les lettres grèques repréſentées dans la 6e. Mais cette prétendue reſſemblance ne tombe que ſur quelques caractères.

A l'égard des chifres nouveaux des Arabes, comme ils ne reſſemblent ni aux nôtres, ni aux notes de Tiron, ni aux lettres grèques, le P. Calmet veut bien en abandonner l'origine aux Indiens. En éfet les chifres de ces peuples aprochent beaucoup de ceux dont ſe ſervent à préſent les Arabes.

Quelqu'ingenieux & recherché que ſoit ce ſyſtème, il n'a nul fondement ſolide. La façon de lire & d'écrire des Orientaux montre aſſez clairement que nos chifres vulgaires tant d'apréſent que des XIII. XIV. & XVe. ſiècles viennent plutôt des Indiens & des Arabes que des Grecs & des Latins. D. Calmet *(a)* convient lui-même que la manière, dont nous nous ſervons de ces chifres & ſurtout du zero, vient des Arabes, & que l'ordre dans lequel nous arangeons ces ſignes numériques, » en donnant la plus grande valeur à celui qui eſt le premier de la gauche à droite, & en commençant à lever les » ſommes de la droite à la gauche, eſt conforme à la maniè» re d'écrire des Arabes : que tout cela eſt de l'invention des » Orientaux.... & que les noms d'algèbre, de chifres, de » calcul, de tarif &c. viennent de la même ſource. « Pourquoi donc ne leur attriburons-nous pas l'origine & les figures de nos chifres, qui ſe liſent de gauche à droite? C'eſt, nous dit le ſavant auteur, que le XIIIe. ſiècle, où nous eumes plus de commerce avec les Arabes, eſt celui où nous trouvons moins de traces de nos chifres. Or ajoute-t-il, *(b)* » ce n'eſt pas » un petit préjugé qu'ils ne ſont pas venus à nous par le ca» nal de ces peuples, comme on l'a cru juſqu'ici. « Cependant ſi l'on conſulte les mſſ. de France, d'Angleterre, d'Allemagne & d'Italie pour ſavoir quand on a commencé à ſe ſervir des chifres nommés Arabes; on ſera convaincu que dans le XIIIe. ſiècle l'uſage de ces ſignes étoit déja commun parmi les Chrétiens. Il faut toujours ſupoſer avec Joſeph (1) Scaliger, que

(a) *Calmet ibid. p. 1623.*

(b) *Calmet, ibid.*

(c) *Joſephi Scaliger. expoſ. ad calcem Gloſſar. Cang. antiq. edit. p. 66.*

(1) *Characteres* (d) *arithmetici... ante trecentos aut paulo plures annos ab Arabibus ad nos tranſierunt; ac primoquidem diſſimiles his noſtris hodiernis, poſteà*

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. IX. Art. II.

Quand a-t-on commencé à se servir des chifres arabes dans les inscriptions & les mss?

ces chifres ont subi parmi nous le sort de l'écriture : c'est-à-dire, que leurs figures n'ont pas moins varié que celle de nos lettres.

II. Le P. Papebrok (*a*) étoit persuadé que l'usage de nos chifres a été inconnu avant les Croisades. En 1672. Conringius ne (*b*) leur donnoit que quatre cents ans d'antiquité ? Le P. Hardouin (*c*) donne comme une chose connue de tout le monde que ces chifres n'ont point été en usage avant la fin du XIIIe. siècle ou le commencement du suivant. » Scaliger (*d*) » étoit si convaincu de leur nouveauté, qu'il assura qu'un mé- » daillon d'argent, sur lequel il fut consulté, étoit moderne » parceque les caractères 234 & 235. étoient gravés dessus. « D. Mabillon se contente de dire que l'usage en fut rare avant le XIVe. siècle. Il convient cependant qu'on trouve ces chifres dans un petit nombre de mss. plus anciens, qui traitent de la Géométrie & de l'Arithmétique. Un de nos savans Academiciens (*e*) va plus loin : *l'usage des chifres arabes*, dit-il, *ne remonte pas plus haut que le XIVe. siècle* Les éditeurs du Glossaire de M. du Cange, sur le mot *numericæ notæ*, avancent pareillement qu'avant le XIVe. siècle ils étoient inconnus. D'autres auteurs ont déféré à Planudes moine Grec, qui vivoit sur la fin du XIIIe. siècle l'honneur d'avoir été le premier qui se soit servi de ces chifres. Mais nous les croyons plus anciens, sans néanmoins être convaincus qu'il faille les faire remonter au-delà du XIIe. siècle. Le docteur Wallis & M. Veidler, célèbre professeur des mathématiques à Wittemberg, ont fait tous (*f*) leurs éforts pour prouver que Boëce, auteur du VIe. siècle, avoit fait usage de chifres très aprochans de ceux dont nous nous servons aujourdui. Ils s'apuient principalement sur deux ou trois mss. où ils ont vu que les chifres employés dans l'arithmétique, la musique, & vers la fin de la géométrie de ce Philosophe, sont semblables aux nôtres. Cette ressemblance est-elle bien certaine & bien établie ? Pour la mettre en évidence, nous regreterons toujours qu'on n'ait pas fait dessiner & graver sur une planche les chifres, tels qu'ils sont

(a) *Propyl. part.* 2. *n.* 20.

(b) *Cens. diplom. Lindav. c.* 17. *p.* 319.

(c) *Ms. reg.* 6216. *A. p.* 211.

(d) *Encyclop. t.* 1. *p.* 566.

(e) *Hist. de l'Acad. des Inscript. t.* 18. *p.* 252.

(f) *Jo. Friderici Veidleri specileg. observat. Witemb.* 1755.

proavorum hac formâ interpolati, quæ hodie nobis in usu est... Denique illos Characteres primi omnium Christianorum Hispani à Mauris, ab Hispanis reliqui Latini Christiani, ab illis Græci acceperunt, si modo acceperunt. Et quidem concedamus accepisse, ii tamen apud Græcos nunquam vulgo noti fuerunt.

dans les mſſ. de Boëce. C'étoit l'unique moyen de prouver que ce Philoſophe dans ſa table de Pythagore s'eſt ſervi des mêmes figures numérales, qu'on emploie aujourdui. Boëce n'a-t-il pas pu employer d'autres ſignes, qui, comme nos chifres, pouvoient ſe multiplier, ſe diviſer & ſe combiner à l'infini? S'il faut s'en raporter à M. Veidler ſur la reſſemblance des figures numérales de Boëce avec nos chifres arabes, la queſtion eſt terminée. Mais ſi ces figures ſont diférentes; il n'eſt pas démontré, que le Philoſophe du VIe. ſiècle ait fait uſage de nos chifres vulgaires.

On a cru que Gerbert moine d'Aurillac, & premier Pape françois ſous le nom de Sylveſtre II. avoit enſeigné (1) l'arithmétique avec ces chifres vers la fin du Xe. ſiècle, & qu'il les avoit apris (a) des Sarazins dans ſon voyage d'Eſpagne. » Quoique » les chifres romains (b) paroiſſent employés dans quelques- » unes de ſes lettres, il n'eſt pas moins certain, dit un ſavant » Académicien, que dans l'art de compter ſur la table cou- » verte de poudre, il connoiſſoit les chifres qui exprimoient » chacun en une ſeule pièce les neuf premières unités, à peu » près comme on les repréſente aujourdui. « Nous avons voulu nous aſſurer du fait en conſultant le mſ. Colbertin 5366. 5. de la bibliothèque du Roi. Nous n'y avons point vu nos chifres vulgaires, qui ne ſe montrent que dans une copie de cet auteur aſſez recente. Avant le milieu du XIIIe. ſiècle, Jean de Sacroboſco ou de Sairbois (c) qui vécut à Paris juſqu'en 1256. fit, dit-on, uſage de nos chifres dans ſon livre *de ſphæra mundi*. Sous le règne de S. Louis quelques écrivains continuerent de s'en ſervir. L'auteur anonyme du traité de l'Algoriſme ou de l'arithmétique, compoſé en langue vulgaire (d) au plus tard ſous Philippe le Hardi, fit entrer ces chifres dans ſes leçons ſur la multiplication & dans ſes explications de géométrie.

On ne voit pas que les Eſpagnols s'en ſoient ſervis long-tems avant les François, les Italiens & les Anglois. Cependant s'il falloit s'en raporter à Don (e) Naſſarre, on les trouveroit

(a) *Guill. Malmesb. hiſt. Angl. l. 2. c. 10.*

(b) *Lebeuf, Recueil de divers écrits, t. 2. p. 84.*

(c) *Ibid, Diſſert. 2. t. 2. p. 94.*

(d) *Biblioth. de ſainte Geneviève, cod. BB. 2.*

(e) *Polygraph. Eſpan. fol. IX. & X. verſo.*

(1) Le docteur Wallis a prétendu qu'avant l'an 1000, le moine Gerbert enſeigna l'arithmétique avec nos neuf chifres, telle qu'elle eſt maintenant en uſage, & qu'il l'avoit apriſe des Sarazins d'Eſpagne. *Obſervations ſur les écrits des modernes, t. 18. lett. 265. p. 232. Journal des ſavans 1739. p. 525. Hiſt. litter. de la France, t. 6. p. 69.*

dans des inſcriptions des v. & viᵉ. ſiècles, dans pluſieurs livres, & même dans les plus anciens diplomes publiés par Schannat & Mabillon. Mais nous avons découvert que notre ſavant Eſpagnol prend des caractères romains & des notes de Tiron pour des chifres arabes. Il s'acorde pourtant à dire avec le P. Kirker, qu'Alphonſe x. qui fut reconnu Roi de Caſtille & de Leon l'an 1252. les répandit dans toute l'Europe par le moyen de ſes tables aſtronomiques. Quelques-uns même nous donnent ce Prince pour le premier Chrétien qui ait fait uſage des chifres arabes; mais c'eſt ſans trop de fondement.

Les ſavans d'Angleterre ont beaucoup travaillé à fixer la date de l'introduction primitive de ces chifres dans leur Iſle. En général le docteur Wallis (*a*) place leur époque au tems d'*Hermannus contractus*, qui floriſſoit vers l'an 1050. Pour déterminer avec plus de préciſion leur age en Angletere, il a eu recours à une inſcription en bas relief, qui étoit autrefois ſur un manteau de la cheminée de la maiſon preſbyterale de Helmdon, ou Helindon. Selon lui, cette inſcription ofre (*b*) ces caractères *M*°. 133. c'eſt-à-dire 1133. M. Tuffkin (*c*) a prétendu donner une preuve plus ſure de l'antiquité des chifres chez les Anglois. C'eſt une croiſée d'une maiſon bâtie à la romaine dans le marché de Colcheſter, ſur laquelle on voit un écuſſon chargé de ces caractères 1090. M. Cope ayant reçu de Wigdel-Hall dans le Comté d'Herford une ancienne date, où il liſoit *M.* 16.; c'eſt-à-dire, 1016, en conclut auſſi-tôt, que c'étoit la première époque des chifres arabes, & qu'on avoit eu tort de la chercher dans les inſcriptions de Helindon & de Colcheſter. Mais depuis ce tems-là ayant acquis une nouvelle date trouvée à Worceſter, qui portoit 975. il ſe crut autoriſé à faire remonter juſqu'au xᵉ. ſiècle, l'antiquité des chifres dans ſon païs.

Après un examen ſerieux de toutes ces prétendues découvertes, M. Ward ſoutient (*d*) que ces caractères n'ont été en uſage qu'un ſiècle après la plus récente de toutes ces dates, qui eſt celle de l'an 1133. Celle de Helindon, qui eſt la plus ancienne de toutes, ne donne ſelon lui que 1233. Celle de Colcheſter ne remonte que juſqu'à l'an 1490. Celle de Wigdel-Hall ne préſente point d'autre chifre que la lettre *M*, & par conſéquent ne ſert de rien pour éclaircir l'age des chifres arabes en

(a) *Vallis algeb. c.* 4.

(b) *Tranſact. philoſ. n.* 174.

(c) *Ibid. n.* 255.

(d) *Obſerv. ſur les écrits des mod. t.* 18. *p.* 232.

Angleterre. Enfin M. Ward ne voit dans la date de Worcester que les chifres romains *MXV*, sans y apercevoir aucuns chifres arabes. Le plus ancien mſ. de la (*a*) bibliothèque Cottonienne, où ils paroiſſent, n'eſt que de l'an 1292. Caſley nous en préſente un autre de l'année 1334. où ils ſont employés. Quelques ſavans ont avancé que Jean Baſingetokes les avoit aportés en angleterre dès l'an 1230. Mais Matthieu Paris qu'ils citent, ne parle (*b*) que des chifres grecs, bien diférens des arabeſques. On peut voir ces figures ſingulières parmi les variantes de cet hiſtorien.

(a) *Caſley, planche XV.*

(b *Matth. Pariſ. in Henric. III. p. 559.*

Chifres arabes inconnus en Allemagne, en France & en Italie, avant le XIIIe. ſiècle: quel a été leur uſage depuis le XIVe. dans les actes publics & les imprimés?

III. Quoique le ſavant abbé de Godwic convienne que nos chifres arabes étoient inconnus avant le XIIe. ſiècle; il prétend néanmoins trouver des notes numériques ſemblables dès le VIII. & même dès le VIe. Il cite la neuvième planche de D. Mabillon; mais on n'y trouve que le *G* dont on a parlé plus haut. Dans le vrai, les chifres arabes, ne ſont pas plus anciens que le XIIIe. ſiècle en Allemagne. En vain a-t-on recours au calendrier de Corbie (*c*) du VIIIe. ſiecle, & à un mſ. de l'abbaie de Fulde, ancien de plus de douze cents ans: on n'y verra jamais nos chifres, à moins qu'on ne les confonde avec les lettres numérales des Latins. Mais on peut bien s'en rapporter à l'abbé de Godwic, lorſqu'il cite d'après Tenzelius un mſ. de l'an 1268. gardé à Uratiſlau, où l'on trouve un calendrier en chifres arabiques. Tenzelius en a inferé ſeulement qu'ils étoient en uſage parmi (*e*) les Allemans avant la publication des tables Alfonſines. Cependant notre abbé (1) porte ſes prétentions au-delà du XIIIe. ſiècle. Il lui paroit incroyable que ces chifres ayent été inconnus juſque là en Allemagne, où les livres de médecine des Arabes furent traduits ſous les regnes de Conrad III. & de Frederic Barberouſſe. Il faut ici des preuves de fait, & non de ſimples vraiſemblances. Dans les (*f*) geſtes de Baudouin archevêque de Treves, & de ſon frere Henri de Luxembourg

(c) *Chronic. Godwic. p. 114.*

(d) *De re dipl. Tab. 9. n. 1.*

(e) *Chronic. Godwic. p. 114.*

(f) *Lib. 2. c. 8.*

(1) C'eſt ſans doute par inadvertance que ce ſavant reprend D. Mabillon d'avoir dit que Pétrarque eſt le premier qui ait employé nos chifres en 1375. Il faut lire 1355. C'eſt une faute échapée à D. Mabillon à la page 215. de ſa diplomatique. Dans ſes obſervations ſur la planche XIIIe. num. 2. il lit lui-même 1355 conformément à la note de François Pétrarque, figurée ſur la même planche n. 2. De plus le P. Mabillon (f) ſe contente de dire qu'on en trouve rarement dans les anciens monumens avant le XIVe. ſiècle, & que Pétrarque s'en eſt ſervi dans une note écrite de ſa main ſur un mſ. de S. Auguſtin, qui eſt aujourdui à la (g) bibliothèque du Roi.

(f) *De re Dipl. p. 215.*

(g) *Ibid. p. 368.*

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. IX. ART. II.

Empereur, un auteur contemporain raporte vers l'an 1306. que ce Baudouin avoit fait usage des chifres arabes, lorsqu'il faisoit ses études dans l'Université de Paris.

L'Italie commença plutôt que l'Allemagne à se servir de ces signes numériques. C'est ce qui paroit par un ms. de la bibliothèque de Strozzi, où ils sont employés à marquer l'an 1245. Il est à remarquer que leurs premières figures ont insensiblement varié, & que le 2. du XIIIe. siècle a été transformé en 7. On peut voir les autres métamorphoses de ces chifres sur notre planche LX. où ils sont représentés d'après les mss. & les modèles des (*a*) PP. Mabillon & Calmet. Il résulte de toutes ces discussions que les chifres arabes n'ont été connus en France & dans les autres états de l'Europe qu'au XIIIe. siècle. D'abord on n'en fit guère usage que dans les livres de mathématiques, d'astronomie, d'arithmétique & de géométrie: ensuite on s'en servit dans les chroniques, les calendriers, au haut des pages & dans les dates des mss. nous en avons cité des années 1233. 1245. 1292. 1334. &c. On les voit fréquemment (*b*) sur des tables de pierre, sur les portes & les tours des Eglises, sur les réliquaires & dans les épitaphes aux XIV. & XVe. siècles. On les trouve dans quelques livres (1) imprimés dès 1476. & 1489. &c. Ce fut par une ordonnance de Henri II. rendue à la fin de 1549. que l'on commença à marquer sur les (*c*) monoies l'année de leur fabrication en chifre arabe, & à faire conoitre si le Roi de qui elles portent l'image, est le I. le II. &c. du nom. Il paroit par les monumens d'où le P. Calmet a tiré les chifres, qu'il a fait graver, que jusqu'en 1534. leur figure n'étoit pas encore uniforme.

Quoique dès le commencement du XIVe. siècle, l'Université de Paris s'en servit pour enseigner l'arithmétique (*d*) & les autres sciences prises des Arabes; l'usage n'en devint ordinaire que depuis 1500., encore les entremêloit-on souvent de chifres romains. Ce n'est même que depuis le regne de Henri III.

(a) *De re diplom. tab. XV. pag.* 373. *Mém. de Trev. sept.* 1707. *p.* 1634.

(b) *Calmet, ibid. p.* 1634.

(c) *Le Blanc, p.* 371.

(d) *Chronic. Godwic. p.* 114.

(1) Tels sont. 1°. le *Fasciculus temporum antiquorum*, imprimé à Louvain, *in florentissimâ Universitate Lovaniensi.* 2°. les livres de S. Augustin sur la Trinité, & de la Cité de Dieu, tous imprimés en la même année 1489. 3°. Jacques Fabri (*e*) d'Estaples introduisit les chifres arabes à la tête de chaque verset de son *Psalterium quincuplex*, imprimé par Henri-Etienne en 1509. Le même Etienne s'en servoit en 1517. dans l'impression du livre intitulé: *De laude Monasticæ Religionis.*

(e) *Orig. de l'imprim. de Paris, part.* 2. *p.* 145.

si l'on en croit un historien moderne, (a) que l'on commença en France à se servir en écrivant des caractères 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. Ces chifres n'ont jamais été admis dans les diplomes. Néanmoins M. l'abbé de Godwic ne les (b) exclut pas des actes donnés depuis le milieu du XII[e]. siècle jusqu'au XVI[e]. Nous pouvons assurer que s'il existe quelque acte anterieur au XIV[e]., où nos chifres arabiques soient employés, c'est un phénomène des plus rares. Cependant comme les anciens notaires usoient d'abréviations, surtout dans leurs minutes; nous ne voudrions pas nier, qu'ils n'ayent fait quelque usage de ces chifres dans leurs écritures dès les XIV. & XV[e]. siècles. Les Russes ne s'en servent que depuis les voyages du Czar Pierre le Grand.

(a) *Lobineau, pref. sur le 1. tom. de l'hist. de Bretagne.*
(b) *Chronic. Godw.*

ARTICLE III.

Abréviations proprement dites anciennes & modernes : quelles sont les plus communes dans les mss. les diplomes & les actes judiciaires? Abréviations plus récentes : défense aux notaires de s'en servir dans les minutes : inconveniens de l'abréviation ET CÆTERA. *Le Parlement y pourvoit par un arrêt célèbre.*

Abréviations les plus ordinaires : auteurs qui en ont publié des recueils : bévues des copistes qui les ont mal rendues. Alphabet d'abréviations.

I. LA manière la plus commune d'abréger l'écriture chez les anciens est celle où l'on conserve une (1) partie des lettres qui expriment les mots, en même tems qu'on substitue certains signes à celles qu'on suprime. Ces abréviations qui viennent des sigles, furent d'abord consacrées aux noms propres, à certains mots & à certaines phrases. Elles reçurent différentes formes, & se multiplièrent surtout dans les écritures

(1) Selon Buxtorf, les Rabbins se contentent de retrancher une ou plusieurs lettres de la fin d'un mot, qu'ils marquent d'une petite ligne, qui tombe obliquement sur le dernier caractère. Mais veulent-ils abréger plusieurs mots? Ils prennent ordinairement la première lettre de chacun, ensuite ils joignent ensemble toutes ces lettres, dont l'assemblage marqué de deux petites bares tirées perpendiculairement sur son milieu, forme un mot tout nouveau, par le moyen des voyelles qu'ils y ajoutent. Par exemple, ils abrégent ce nom Rabbi Moschéh - Ben - Maïemon de cette sorte רמבם, que l'on prononce *RAMBAM*. Buxtorf a publié un recueil de ces sortes d'abréviations, qu'il a rangées par ordre alphabétique. D. Bernard de Montfaucon a pareillement recueilli & expliqué les abréviations grèques les plus ordinaires dans le premier chapitre du cinquième livre de sa Paléographie. Elles ont beaucoup de raport avec celles des Latins.

du moyen & du bas age. Si l'on ne se fait une habitude de les déchifrer, il est très-dificile de les entendre & de lire les mss. & les diplomes. En faveur de ceux qui s'apliquent à l'étude de ces monumens, plusieurs antiquaires ont formé des recueils d'abréviations latines, rangées par ordre alphabétique & suivies de leur explication. Celles que Baringius publia à Hanovre en 1737. dans son livre intitulé: *Clavis diplomatica*, remplissent dix-huit pages *in*-4°. à trois colonnes. Les caractères en sont gothiques, & ne remontent pas plus haut que le XIIIe. siècle. L'abbé Godfroi de Bessel (*a*) a donné dans une demie page in-folio les abréviations les plus ordinaires des mss. du XIe. siècle. Celles des chartes d'Ecosse occupent quarante pages in-folio dans le *Trésor choisi des diplomes & des médailles*, publié par M. Anderson. Ce beau recueil d'abréviations, représentées suivant l'ordre alphabétique, ne commence qu'à la fin du XIe. siècle. Mais on n'a rien de plus étendu ni de plus parfait en ce genre que le *Lexicon diplomatique* de M. Walter, où sont renfermées 225. planches d'abréviations expliquées. Le savant diplomatiste a marqué le siècle, où chacune d'elles étoit en usage, en commençant au VIIIe. & finissant au XVIe. Notre litterature françoise manque encore d'un pareil ouvrage, dont la nécessité se fait sentir vivement à ceux qui veulent déchifrer les anciennes écritures, & travailler dans les archives.

Au moyen d'un dictionnaire d'abréviations, fait sur les mss. & les chartes de France, on surmonteroit sans peine bien des dificultés, & l'on éviteroit de prendre un mot pour un autre; méprise toutefois qui change souvent le sens d'une phrase. Combien d'erreurs n'a pas produit la témérité des copistes anciens & modernes, lorsqu'ils ont voulu rendre des abréviations, qu'ils n'entendoient pas? L'ancien martyrologe de S. Jerôme en fournit un exemple frapant au 16. de Février. On y marque (*b*) onze martyrs compagnons de S. Pamphile, si recommandable par son amour pour l'Ecriture sainte, dont il distribuoit des copies à tous les fidèles. A la suite de ces mots *Juliani cum Ægyptiis V*, il y a en abrégé *mil.* qui signifie *militibus*. Les copistes après le mot *Juliani* ont mis tout au long *cum aliis quinque millibus*. Baronius lui-même ne s'est pas aperçu de cette bévue, qui de cinq martyrs en fait cinq

(a) *Chronic. Godwic. p.* 51.

(b) *Chatelain, martyrol. p.* 673.

mille. N'est-il pas encore surprenant qu'un aussi habile homme que M. l'abbé Fleuri ait pris pour (a) les sceaux de plusieurs Seigneurs, les signatures de la charte de la fondation de Cluni, exprimées par l'abréviation *sig* ou *s* avec une bare, qui signifie *signum*?

Les bornes de notre ouvrage ne nous permettent pas de traiter avec étendue la matière des abréviations. Contentons-nous d'avoir fait graver les plus anciennes & les plus singulières à la fin de notre LXe. planche, & d'ajouter ici au (1) bas

(a) *Hist. ecclef. t.* XI. *sur l'an* 910. *p.* 657.

(1) *ALPHABET DES ABRÉVIATIONS LES PLUS RÉCENTES, EMPLOYÉES DANS LES MANUSCRITS ET LES TITRES.*

A

Ã *autem.* al̃. ou al.ͥ *alias* ou *aliter.* aĩa, aĩaliũ, *anima*, *animalium.* ãa, *anima.* abne, *absolutione.* aũ, *ante.* anã, *antea.* aſſũ, *aſſenſu.* accarec̃. *accuſaretur.* acqrẽ, *acquirere.* ád. *aliquid.* Aplorum, *Apoſtolorum.* ar'épc. *archiepiſcopus.* ar'd? *archidiaconus.* aſsĩt, *aſſerit.* an. *anno.* ãnũ, *annum.* aḻla, *alleluia.* am. *amodo.* ap. re. *apoſtolico reſcripto*, ou *aperte rebelles*, ou *apellatione remotâ.* atcit. *atrociter.* ãpli⁹. *amplius.* appẽdz *appendet.* app^on^. *appellation.* appne, *appellatione.* arpbr, *archipresbyter.* Augs, *Auguſtus.*

B

Bald. & Balduin⁹. *Balduinus.* Bapto, *baptizo.* B^di^. *Bernardi.* bñs, *biens.* bojois, *bourgeois.* Bytícen, *Byturicenſis.*

C

C̃, *cum.* cã, *cauſa.* coĩ, *communi.* cã, *cura.* cabũnt. *creabuntur.* capll. *campellis.* caplm. *capitulum.* coſciam, *conſcientiam.* carcẽm, *carcerem.* cbris, *crebris.* cſma, cſmatis, *criſma*, *criſmatis.* cca, *circa.* ccidi, *circumcidi.* ccũſtpĩt, *circumſtrepit.* celeb^a^tĩ, *celebraturi.* coqna, *coquina.* cẽſſ. *cenſiers.* chlet, *chatelet.* chũn, *chacun.* cĩa, *curia.* c̃for, *curſorum.* c̃vſo, *converſo.* 9^tu^, *conventu.* 9^a^, *contra.* 9cta, *contracta.* 9dcoẽ, *contradictione.* 9dcores, *contradictores.* 9ſuet, *conſervetur.* 9hẽ, *contrahere.* 9pz. *comparet.* 9pm, *compoſitionem.* 9veĩet, *contraveniet.* 9tvſiã, *controverſiam.* 9t, *communiter.* 9ĩ, *communi.*

D

D⁹. *Dicimus.* Ds̃, *Deus.* Dd̃, *David.* dt̃, *debet.* dixũt, *dixerunt.* detiatis *determinatis.* devs̃, *devers.* dilmi, *dilectiſſimi.* dimoĩge jo de la T̃nitey, *dimanche jour de la Trinité.* diña, *divina.* dr̃, *dicitur.* dyoc̃, *Dioceſeos.*

E

Ẽ, *eſt.* ĩt, *inter.* Ecclar. Eccam. Ecc̃, *Eccleſiarum*, *Eccleſiam*, *Eccleſie*, ebda, *ebdomada.* effũ, *effectu*, ẽẽ, *eſſe*, eda, *edera.* ẽent, *eſſent.* ex̃. t̃ras, *extra terras.* exhr̃e, *exhibere.* elãri⁹. *Elemoſinarius.* el̃is, *elemoſinis.* ex̃ntib̃, *exiſtentibus.* em̃gẽte, *emergente.* eps̃, *epiſcopus.* ẽql̃r, *equaliter.*

F

Fel. rec. *felicis recordationis.* fĩ, *fieri.* fĩata, *feriata* fog̃. *fogatias*, *fouaſſes.* fr̃m, *fratrum*, fut̃is, *futuris.*

G

G, *erga.* g. *ergo.* g a ſp ali, *gratia ſpeciali.* gña, *genera.* gl̃ia, *gloria.* g̃vam.

des pages celles des siècles postérieurs. Elles ont été pour la plûpart recueillies par M. de la Curne de Sainte Palaye, qui s'est fait un plaisir de les communiquer au public par

gravamen. g̃rosa, *gratiosa.* gt̃o, *grato.*

H

H̃. *hoc.* h̃, *hæc.* hc̃, h̃nd̃, h̃uer̃; *habent*, *habendum*, *habuerunt*, huı̃o. *hujusmodi.* her̃, *herilitet.* h̃et̃, *habetur.* hi, *hujuscemodi.* hs̃, *hoirs.* hucu, *hucusque.*

I

I. *idest.* ĩqetare p̃sup̃serit, *inquietare præsumpserit.* ĩ, *in.* in p̃nti scl̃o, *in presenti sæculo.* jã, *jura.* ĩ dñiũ, *in dominium*, jãre, *jurare.* g, *igitur.* ĩcr at, *incurrat.* impp. *imperpetuum.* ĩt̃. *inter.* ĩstr̃a, *instrumenta.* ĩt̃dc̃ĩs, *interdictis.* in̄, *inde.* ĩ p̃ pa p, *in propria persona.* ind̃, *individuæ.* ĩtẽẽ, *interesse.* insp̃, *inspecturis.* ĩpõle. *impossibile.* ipm̃, *ipsum.* ĩtdũ, *interdum.* Imp̃rx, *Imperatrix.* Jerl m, *Jerusalem.*

K

Kl̃. *Kalendas.* x°. kl. Febr̃, *decimo kalendas Februarii.* karacte⁹, *karactere.*

L

Lñia, *licentia.* l̃. *libras.* lim̃a, *legitima.* Laud̃is, *lauderis.* l'ã de g̃ce q̃ coroit., *l'an de grace qui couroit.* Lupã, *Luparam.* lib̃. *libere.* Lr̃as, *litteras.* Lt̃, *libet.* LXX. *septuagesime.*

M

M. *materia.* m. *mihi.* m̃ris, *martyris.* m̃ltip̃l̃r, *multipliciter.* m. *modo.* m iãm, *misericordiam.* moñ. *monasterii.* m̃ita, *merita.*

N

Ñ. *non.* noĩa, *nomina.* õ. *non.* nc. *nunc.* n. *nisi.* nece, *necesse.* negõ, *negotio.* neq̃ q̃m, *nequaquam.* nl̃lm, *nullum.* ññq. *nonnunquam.* noĩatim, *nominatim.* n, nc, *nec*, *nunc.* nr̃a, *nostra.* nũo, *numero.*

O

Oppa, *opportuna.* ord.bus *ordinationibus.* occõe, *occasione.* obl̃onib; *oblationibus.* õiode, *omnimode.* offa, *officia.* offic̃. *officialis.* õib̃; *omnibus.* õĩo, *omnino.* ocl̃is, *oculis.*

P

PP. & P̃p, *Papa.* Pr̃, *Pater.* p̃h̃re, *perhibere.* Peti, *Petri.* p̃. *pour.* p. *par.* p⁹, *prius.* p̃tq̃ suũ ppũ, *præterquam suum proprium.* p.as *personas.* p°. *primo.* pcessu tp̃is pcess̃it, *processu temporis processerit.* p̃riã, *patriam.* p̃or q̃ p̃ tpe fuĩt, *prior qui pro tempore fuerit.* pb̃r, *præsbyter.* Ppofit⁹ *præpositus.* pec̃ia, *pecunia.* ppt. *propter.* p̃tr, *præter.* pẽe, *præesse.* p̃roni, *patroni.* p̃ronatus, *patronatus.* pf̃ce, *perfecte.* Ph. *Philippus.* pin, *proinde.* pit̃. *pariter.* p̃lit̃, *personaliter.* p̃o, *primo.* podẽ, *pondere.* Pont⁹ *Pontificatus.*

Q

j *que.* qm, *quomodo.* qo. *questio.* qqm, *quo quo modo.* q m, *quoniam.* q m, *quondam.* qmlz, *quomodolibet.* qlz. *quolibet.* q; *quoque.* qcq.; *quicumque.* qete, *quiete.* qqd, *quicquid.* q t. *quatenus.*

R

℞, *rex.* ℞, *require.* ℞, *responsorium.* R.ta *relicta.* Res.° *reservatio.* Rõe, *ratione.* Reg̃. noĩs, *regii nominis.* Reqĩre, *requirere.* Ret.°, *retro.* rl̃m, *regularium.* rñdit, *respondit.* rñs, *responsurus.* r.ta *registrata.* r.tus *retroscriptus.*

S

·S·, *scilicet.* s̃m, *secundum.* S. *sigillum.* s̃. *signum.* sumõpe, *summopere.* s̃t. *sunt.* s̃ilem, *similem.* sĩl̃r, *similiter.* s̃a, *supra.* s̃r, *super.* s; *sed.* s̃l̃m, *salutem.*

notre canal. Mais nous ne nous croyons pas diſpenſés de faire quelques obſervations ſur l'uſage plus ou moins fréquent, qu'on en a fait en chaque ſiècle.

Signes & uſage des abréviations dans les mſſ. & les diplomes les plus anciens.

II. Les marques les plus générales d'abréviations chez les anciens, ſont la petite ligne droite horizontale - & la ligne courbe tranſverſale ~ en forme d's couchée, ou d'accent ~ circonflexe grec. Ces deux ſignes placés ſur la fin d'un mot au bout de la ligne valent l'*m* ou l'*n* dans les (*a*) pandectes de Florence. L'*m* y eſt ſignifiée par une ligne -.- ſous le milieu de laquelle on met un point. Ces lignes placées ſur le milieu d'un mot, ſupléent aux lettres qu'on retranche pour abréger, comme dans cet exemple : *ihs xps*, *Jeſus-Chriſtus*. Dans ces noms adorables les Latins ont anciennement (*b*) retenu les lettres grèques ; mais les terminaiſons ſont changées, ſelon le (1) genie de la langue latine. Le D traverſé horizontalement par

(a) *Brencman. hiſt. Pandect. p.* 123.

(b) *Biblioth. Britanniq. t.* 5. *part.* 2. *p.* 352.

ſ̃. *ſecundo.* ſupp.ne *ſupplicatione.* ſp̃ali, ſpl̃r. *ſpeciali*, *ſpecialiter.* ſcl ariũ, *ſæcularium.* ſcl̊o, *ſæculo.* ſc̃uario, *ſanctuario.* ſec̃, *ſecundum.* ſñ, *ſine.* ſeplt̃as, *ſepulturas.* ſ̃jaz, *ſergens*, ſig̃, *ſigilli.* ſ̃bã, *ſubſtantia.*

T

T.c *tunc.* tñ, *tamen.* teſtib; teſt̃io, teſt̃o, *teſtibus*, *teſtimonio*, *teſtamento.* t̃pe, t̃pis; *tempore*, *temporis.* t̃m, *tantum.* t bãte, *turbante.* ter̂no, *termino.* t̃rar; *terrarum.* t̃mm.o *tantummodo.* tna, *trina*, Tnit, *Trinitatis.* t̃nsf̃et̃, *transfertur.* to.9 *totus.* t̃s, *terminus.*

V

U.t *ut.* vl̃, *vel.* l̃, *vel.* ṽz, *videlicet.* u; *ubique.* ur̃ſis p̃ntes l'ras inſp̃, *univerſis præſentes litteras inſpecturis.* v.o *vero.* vtas, *veritas.* vti, v̂t̂et, *verti*, *verteretur.* ṽicl'o, *vinculo.* ult.a *ultra.* uni, ṽræ, *univerſitati veſtræ.* ũm, *verum.* uñ, *unde.* volte, *voluntate.* uſ̃; *uſque.* utq; *utraque.* utuſ; *utriuſque.* xy. Par, *les Quinze-vingt de Paris.*

X

Xp̃, *Chriſtus.* Xpiani, *Chriſtiani.* X̂poforꝰ, *Chriſtophorus.*

(2) » *Jeſus* (*c*) eſt écrit *IHS* ou en petit caractère *ihs*, & c'eſt le grec IΗΣ, ou ιῆς, abréviation de ιησυς. Cependant les copiſtes (Latins) ont ignoré cela durant l'eſpace de mille ans avant l'invention de l'Imprimerie. Car s'ils l'avoient ſçu, ils n'auroient pas écrit *ihs* pour ιησους; mais comme de véritables ignorans ils copioient les uns après les autres les lettres qu'on avoit miſes, pour déſigner ces deux mots : & enfin ils ont trouvé *Jeſus Hominum Salvator* dans cette abréviation *IHS*; ce qui fait encore mieux voir qu'ils croyoient que la lettre du milieu étoit un *h* & non pas un η. Ils ont auſſi changé le trait qui eſt au-deſſus du mot & qui eſt une marque d'abréviation & en ont fait une croix *IH̶S*. Mais quoique ces mots *Jeſus-Chriſtus* ſoient toujours abrégés dans les mſſ latins de la manière qu'on vient de dire ; cependant les mſſ. grecs (dont on pouroit croire que les Latins ont imité les abréviations) ne retiennent que la première & la dernière lettre de ces mots, ainſi ιs xs. De même le mot Δαβιδ n'a dans les mſſ. grecs que la première & la dernière lettre Δδ, deſorte qu'il eſt très-dificile, pour

(c) *Biblioth. Britann. t.* 5. *part.* 2. *p.* 353.

la ligne droite signifie *digeste*. Le mot *omnia* s'abrége par *oma* & non par *oia* dans une charte du Roi Eudes de l'an 888. Dans les anciens actes de Ravenne pour exprimer *dixerunt*, on se sert d'un *d* cursif orné d'une queue trainante, sur laquelle il y a autant de bares que de persones qui parlent.

La conjonction *est* s'abrége par une ligne horizontale, ou par une *s* couchée entre deux points en cette manière ÷ ∻. L'une & l'autre abréviation d'*est* se rencontre dans les mss. Elles paroissent fréquemment dans ceux qui ont (*a*) plus de six cents ans d'antiquité & dans quelques inscriptions du XIe. siècle. La ligne horizontale entre deux points pour signifier *est* est employée dans le très-ancien (*b*) ms. des épitres de S. Paul de la cathédrale de Wirtsbourg & dans beaucoup d'autres cités par (*c*) D. Martianay. Cette figure étant semblable à celle de l'obèle, qui est le signe des fautes à corriger; il faut prendre garde de confondre l'une avec l'autre. La bare ou ligne sans points, mise au bout des mots pour servir d'*m*, comme *meoru*⁻ annonce une haute antiquité. Nous l'avons remarquée dans un fragment des plus anciens Virgiles du Vatican. On s'en est servi dans la suite pour signifier d'autres lettres, comme *val* pour *vale*, *ll libræ*, que les copistes & les imprimeurs ont rendu par une *H*. La ligne droite placée sur *p̄*, signifie *pri*, & la ligne courbe *p̃* veut dire *præ* & *per*. On met la ligne droite quelquefois sur des mots écrits sans abréviations. C'est ainsi que dans le beau ms. de S. Paul de la bibliothèque du Roi, on écrit quelquefois *Dei*. Souvent les signes d'abréviation sont doubles dans un même mot. Nous l'avons observé dans le ms. du Roi 3838, & dans les Evangiles en lettres d'argent du Chapitre de Verone, dont le P. Bianchini a publié un beau modèle. Ces mots, *interpretatione non indiget*, sont ainsi abrégés *intp n ind*, dans le ms. du Roi 4403. A, qui renferme le code Théodosien. La ligne droite & la courbe sont aussi d'un grand usage dans les mss. grecs pour marquer les abréviations.

Les points sont des signes d'abréviation presque aussi ordinaires que les lignes. Tantôt ces points sont écrits sur les (*d*) lettres, comme dans *plurib·* pour *pluribus*. Nous avons trouvé

(a) *Biblioth. Britann. t.* 5. *part.* 2. *p.* 325.

(b) *Chronic. Godwic. p.* 34 *n.* 3.

(c) *Prolegom. III. in divin. biblioth. S. Hieronimi.*

(d) *Struv. de criter. mss. p.* 29.

» ne pas dire impossible, de savoir aujourdui comment les Grecs écrivoient » ce mot. « Nous l'avons vu écrit Δαυίδ dans plusieurs mss. grecs.

cette abréviation dans le Virgile d'Aſper. Tantôt les points ſont marqués devant & après, comme. *e.* qui ſignifie *eſt* dans la première Bible de Charle le Chauve de la bibliothèque du Roi, & dans les deux plus anciennes de S. Martin de Tours. L'uſage le plus ordinaire eſt que les mots abrégés ſoient ſuivis d'un point. Ainſi écrivoit-on *xpi.* pour *Chriſti* dès les premiers tems. Le commentaire de S. Jerôme ſur les Pſeaumes, renfermé dans le mſ. du Roi 2235. en fournit beaucoup d'exemples. Tous les mots abrégés y ſont régulierement ſuivis d'un point; & quand le ſens en demande un, on en ajoute encore un autre. Ils ſont poſés perpendiculairement ou diagonalement & plus ſouvent horizontalement. Le fragment du Vatican déja cité, ſe ſert du point final pour abréger ces mots *Laudib. q. laudibuſque.* Le rélatif *quæ* eſt ainſi abrégé par deux point *q:* dans un modèle d'écriture ſaxone publié par Schannat. Ces points ont ſouvent la figure de virgules & de triangles très pointus. Tels les voit-on dans le célèbre Pſeautier de S. Germain des Près, dans le mſ. 2235. & dans pluſieurs fort anciens. Dans le S. Hilaire du Roi, *que* eſt abrégé par *q;* & dans le code Théodoſien de la même bibliothèque par *q·* Dans d'autres mſſ. du VIIIe. ſiècle les abréviations finales ſont exprimées par ces ſignes :· : :, 2; ; 3. Lorſque les anciens copiſtes avoient mis une lettre ou mot de trop, ils marquoient un point deſſous, au-lieu de les éfacer. Ils ſe ſervoient encore de cette figure ⁓ pour marquer les tranſpoſitions. Il faut donc bien prendre garde de ne pas confondre ces points de correcteurs avec ceux des abréviations.

Qmo eſt l'abréviation de *quomodo* dans le mſ. 152. & *b'* eſt celle de la ſyllabe *bus* dans le mſ. 1820. de la bibliothèque du Roi. Lorſque les abréviations afectent tout le mot, elles ſont ſouvent entre deux virgules comme, *e*, *eſt.* » Dans les (*a*) » mſſ. qui ont plus de ſix cents ans, la même conjonction *eſt* » eſt ſouvent marquée par une ligne horizontale entre deux » points ainſi ÷ « Dans le mſ. royal 1820. pour abréger *qui*, on ſuprime l'*u*, & l'on marque l'*i* ou l'*u* au-deſſus *q. q.* Mais de toutes les figures, qui marquent les abréviations, la plus fréquente eſt le *c* curſif renverſé, qui prend la forme du 9: Ce ſigne produit diférens ſons tout contraires. Ecrit à la fin ou au milieu du mot, il marque *us*, comme *D9 maxim9 reb9*,

(a) *Biblioth. Britan. t.* 5. *part.* 2. *p.* 325.

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. IX. Art. III.

pour *Deus*, *maximus*, *rebus*, & *Aug9sti* pour *Augusti*. Au-dessus du p, il signifie *post*. Placé au commencement d'un mot, il signifie *com*, ou *con*. Ainsi dans un nombre presque infini (1) de monumens, on écrit *9tra* pour *contra*, *9versus* pour *conversus*, *9vsacones* pour *conversationes*, *9i* pour *communi*, *9scia* pour *conscientia*, *9memorao* pour *commemoratio* &c. Le 7 pour signifier & n'est pas moins ordinaire dans les mss. & les chartes. On retrouve ces marques d'abréviations avec beaucoup d'autres dans les notes tironiennes. Nous avons déja observé (*a*) qu'il y a des abréviations propres de certaines écritures particulières, & que la saxone & la lombardique expriment *autem* par ce signe ƕ. On donne huit à neuf cents ans aux mss. où il se trouve.

(a) *Tom.* 2. *p.* 388.

Peut-on distinguer les siècles & l'age des mss. par le plus & le moins d'abréviations, qui s'y trouvent? Remarques sur celles qui ont passé dans les plus anciens imprimés.

III. Les abréviations devenant plus fréquentes marquent une moindre antiquité, à raison de leur augmentation. On en trouve assez peu dans les plus anciens mss. Si l'écriture capitale ou onciale en est belle; s'il n'y a qu'un très-petit nombre d'abréviations; c'est un signe de la plus haute antiquité. La ligne (*b*) droite ou courbe pour tenir lieu d'une *M* ou d'une *N*, & le point marqué après le *Q*. sont presque les seules qu'on rencontre dans le fameux Virgile de Médicis. Elles ne sont guére moins rares dans les Pandectes Florentines. M. Brencman, outre la bare mise au bout de la ligne pour remplacer l'M & l'N, (*c*) n'y a remarqué que *id.* pour *idem*, *N.* pour *non*, *edm* pour *edictum* & *I.* pour *primum*. Nous avons dit (*d*) ailleurs que *Dms* pour *Dominus* est la marque d'une haute antiquité. En éfet cette abréviation se trouve dans les Evangiles écrits de la main de S. Eusèbe de Verceil, & dans le Pseautier de S. Germain évêque de Paris. *Dnus* pour *Dominus* n'est peutêtre pas moins ancien. Dans le même Pseautier & dans quelques autres mss. d'une égale antiquité, on n'abrège pas *Dominum* par *Dnum* ni même par *Dnm*, mais par *Don*, avec deux marques d'abréviations. Celles que nous avons remarquées dans les épitres de S. Paul de la bibliothèque du Roi se réduisent presque à *IHU. XPI. DMI. N. Jesu Christi Domini nostri*. Elles sont rares dans le beau ms. de S. Prosper de la même bibliothèque

(b) *V. notre* 2. *t. p.* 399.

(c) *Hist. Pandect. p.* 120.

(d) *V. notre* 2. *t. p.* 399.

(1) Pasquier (*e*) met le 9 au nombre des lettres de notre alphabet. » mesmément, dit-il, fut cette lettre si familière à nos ancêtres, qu'en tous les » anciens livres manuscrits, vous trouvés le 9. employé pour *com*, dont ils » usoient pour le mot de *comme*, que nous » avons depuis fait de deux syllabes. «

(e) *Liv. VIII. ch.* 63.

en

en écriture onciale du vi. ſiècle. Elles ſe bornent preſque à *Ds*, *Dnus*, *xps*, *ſps*, *ſcus*, *bus* & *que* exprimés par une virgule & plus ſouvent par un triangle fréquemment alongé haut & bas en forme d'S. Mais les abréviations ſont d'une extrème rareté dans le mſ. des Evangiles en lettres capitales d'or, apartenant à l'abbaie de S. Germain des Prés.

Elles devinrent moins rares un peu après le vi^e. ſiècle. Les modèles du viie. publiés par Dom Jean Mabillon en ofrent un bon nombre. On en peut juger par le S. Auguſtin de l'égliſe de Beauvais, où la date eſt ainſi (*a*) exprimée : *Explicitū* (1) *opus favente Dno apud Coenubiū Luſſoviū anno duodecimo Regis Chlothacharii indictione tercia decima, an xlſimo pis ni ſel pacto*. On rencontre de pareilles abréviations preſque à chaque ligne dans la plus ancienne écriture du mſ. du Roi cotté 2994. A. Leur nombre augmente conſidérablement au viiie. ſiècle, comme l'on voit dans le mſ. de Wirtsbourg, dont l'abbé de Godwic (*b*) a donné un modèle, & dans le calendrier de Corbie, dont nous avons deux lignes dans la Diplomatique (*c*) de D. Mabillon. Elles ſe multiplièrent encore bien davantage au ixe. ſiècle. Nous en avons la preuve dans le code Théodoſien de la bibliothèque du Roi, écrit par Ragenard la xixe. année de l'empire de Louis le Debonaire, & dans un fragment du xviii. livre de S. Jerôme ſur Iſaïe, qu'on trouve dans le mſ. du Roi num. 152. Outre les anciennes abréviations, il y en a de nouvelles, comme *qmo*, *dixer*, pour *quomodo*, *dixerunt*. Dans l'écriture capitale des Heures de Charle le Chauve, une petite *s* ſert de ſigne d'abréviation, & dans l'onciale le 9. eſt mis pour *us*. Dans quelques mſſ. ſaxons à peu près du même tems, on écrit *ſecun Math*, pour *ſecundum Matheum*. Le xe. ſiècle encherit ſur les précédens pour les abréviations, à en juger par le S. Hilaire des PP. Capucins de Tours, & pluſieurs autres mſſ. du même ſiècle. Au ſuivant il n'y a point de lignes dans les mſſ. & les chartes, où il n'y en ait pluſieurs. C'eſt ce que nous avons obſervé dans deux lettres d'Abbon tranſcrites dans le mſ. du Roi 4568.

(a) *De re diplom. p.* 359. *n.* 2.

(b) *Chronic. Godwic. p.* 34. *n. IV.*

(c) *De re diplom. p.* 361. *n.* 1.

(1) Cette date ſe rend ainſi, ſelon l'orthographe ordinaire : *Explicitum opus, favente Domino, apud Cœnobium Luxovium, anno duodecimo Regis Chlothacharii* (*Chlotharii II.*) *indictione tertiadecima anno quadrageſimo Patris noſtri* (*Columbani*) *feliciter peracto.*

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. IX. ART. III.

On y voit souvent deux points à côté des mots abrégés, & toujours lorsqu'ils ne sont que d'une lettre. Les noms propres n'y sont écrits que par leur initiale. Nous avons comté six & dix abréviations par lignes dans un ms. de S. Martin de Pontoise écrit au XIIe. siècle. Les actes originaux du concile de Latran tenu sous Alexandre III. l'an 1179. étoient farcis (*a*) d'un si grand nombre d'abréviations insolites, que celui qui les a transcrits, déclare qu'il étoit plus facile d'en deviner la signification que de les lire. Nous avons vu des mss. à peu près du même tems, où les mots coupés à la fin des lignes sont abrégés par un trait oblique. Au XIIIe. siècle & dans les deux suivans, l'écriture est pleine d'abrégés : l'*n* veut dire *enim*, *n̄* signifie *non*, *rez*; est l'abrégé de *rerum*, celui de *sanctæ* est *scte*. On écrit *frm*, *ordis*, *hem*, *Poris* pour *fratrum ordinis heremitarum Prioris. Ludovic⁹* pour *Ludovicus. mīa* pour *misericordia*, *g'losæ* pour *gloriosæ*, *o̅im* pour *omnium*, *hōis* pour *hominis.* Pendant ces trois siècles les abréviations furent employées même dans les écrits en langue vulgaire. On écrivoit en françois *natē d'ome* pour *nature d'homme ; espānce de bns t'.* pour *espérance de biens temporels ;* le *9mcemt de bn fe'*, pour *le commencement de bien faire ; li pstre*, pour *le prestre ; V'tus* pour *vertus*, la *teptacio*, pour *la tentation*. Toutes ces abréviations des XIII. XIV. & XVe. siècles, & une multitude d'autres introduites pendant la barbarie de ces tems scholastiques, rendent la lecture des mss. très-dificile. Elles se trouvent dans les ouvrages, que produisit l'imprimerie encore dans son enfance. La dificulté de les déchifrer a fait perir un grand nombre d'anciennes éditions. Mais il y en a encore assez dans les bibliothèques pour ceux qui voudront aprendre comment on abrégeoit les mots dans les bas siècles. » Il me souvient par- » ticulierement, dit (*b*) Chevillier, de la Logique d'Okam, » imprimée à Paris en 1448. *in-fol.* au Clos Bruneau, d'une » belle lettre, où il n'y a presque point de mot, qui n'ait » quelque abréviation. Voici par curiosité deux lignes au fol. » verso chifre 121 : *Sic hic e fal. sm qd simplr : a e pducibile* » *a Deo : g a e. Et silr hic : a n e : g a n e pducibile a Do.* qui » signifient : *Sicut hic est fallacia secundum quid simpliciter :* » *A est producibile a Deo. Ergo A est. & similiter hic : A* » *non est : Ergo A non est producibile a Deo.* « On peut se

(a) *Labbe, concil. t. x. p.* 1537.

(b) *Orig de l'imprim. part.* 2. *c.* 1. *p.* 110.

ſervir de ſemblables imprimés, pleins de réveries ſcholaſtiques, pour faire des fuſées, ſans que la République des lettres en ſoufre aucun domage. L'hiſtorien de l'imprimerie ajoute : » On mit tant de ces abréviations dans les volumes de Droit, » dans les mſſ. & dans les imprimés, qu'on fut obligé de faire » un (1) livre, pour enſeigner à les lire, livre intitulé : *Modus » legendi abreviaturas in utroque jure*, qui eſt dans la bi- » bliothèque de Sorbonne, imprimé *in*-8°. à Paris par Jean » Petit l'année 1498. « Sans la conoiſſance de ces abréviations, il eſt impoſſible de déchifrer certains mſſ. importans, qui en ſont remplis, & qui ſont ſans points, ni virgules. Tel eſt celui de Cologne, dont M. Vondert-Hardt s'eſt ſervi pour corriger l'hiſtoire du concile de Conſtance, que Théodoric Uric de l'ordre de S. Auguſtin acheva en 1425. Il réſulte de toutes ces recherches que les mſſ. & les chartes de plus de ſix cents cinquante ans ont beaucoup moins d'abréviations que les mſſ. & les actes poſtérieurs.

Ecriture abrégée miſe en uſage dans les diplomes & les actes judiciaires : défenſe de s'en ſervir dans les contrats & dans les regiſtres du Parlement. Arrêt rendu au ſujet de l'abréviation *Et cætera*.

IV. Si dans les mſſ. la plûpart des anciennes abréviations ſont marquées par une ligne horizontale ſur le mot abrégé ; celles des diplomes ſont indiquées par d'autres figures. Sous la première race de nos Rois elles avoient communément la forme d'un accent circonflèxe ou d'un *c* de ces tems-là, c'eſt-à-dire, de deux *c* l'un ſur l'autre ſemblables à certains *ε* de l'écriture courante. Mais ces figures étoient tantôt placées obliquement, tantôt perpendiculairement, & tantôt horizontalement : ce qui les fait paroitre plus diférentes entr'elles qu'elles ne le ſont en éfet.

Sous la ſeconde race ces figures ne furent pas totalement abolies, mais elles ſe transformèrent en d'autres aprochant de nos &, de nos 3, de nos 8 & de nos ſ d'écriture courante, mais qui paroiſſent quelquefois fort diférentes d'elles-mêmes par les diverſes ſituations, qu'on leur donne. Il y a bon nombre de ſemblables abréviations dans le diplome de Charle le Simple, donné en 908. en faveur de l'abbaie de la Graſſe & gardé à la bibliothèque du Roi. Nous en avons remarqué neuf ou dix

(1) M. Perard Caſtel avocat publia en 1717. un *Traité de l'uſage & pratique de la Cour de Rome, pour l'expédition des ſignatures & proviſions des bénéfices de France*, où il y a une table des abréviations les plus ordinaires dans les expéditions de Cour de Rome.

par lignes dans une charte originale, acordée l'an 988. à l'abbaie de sainte Colombe de Sens par Hugue-Capet. Ces abréviations se soutinrent en Allemagne à peu près sur le même pié jusqu'au XIIIe. siècle ; mais en France dès la moitié du XIe. elles commencèrent à être si chargées de traits, qu'on a quelquefois de la peine à les reconoitre. Les plus simples prirent la forme d'un ȝ ou d'un ξ grec assez mal fait & diversement placé. Cependant quelques-unes des anciennes se maintenoient encore. Au XIIIe. siècle en Allemagne on leur fit prendre la figure du 2 arabe. Elle ne prévalut pourtant pas sur les anciennes abréviations, qui se sentirent fort de la décadence de l'écriture. En France on revint à l'accent circonflexe ou à un trait aprochant du 7. C'étoit d'ailleurs une note de Tiron, qui s'est presque conservée en tout lieu & en tout tems dans les diplomes pour signifier *&*.

Les abréviations, dont nous avons parlé jusqu'ici, répondent à la ligne horizontale placée sur les mots pour marquer qu'il manque quelque chose au milieu ou même à la fin. On se servoit encore d'un 9 en chifre ou d'une petite *s* pour marquer les abrégés des noms en *us*, & de diférentes bares qui coupoient les lettres & surtout pour signifier *per*, *pro*, *præ*. Leur signification confondue a introduit bien des erreurs dans les livres & dans les copies des chartes. *Per* étoit marqué par une petite ligne ou toute autre figure d'abréviation coupant la queue du *p* : *Pro* par un *p* de la tête duquel on faisoit partir un trait presque en forme de *c* ou d'*s* porté en devant ou de droite à gauche. Quelquefois ce trait étoit placé au-dessous de la tête du *p* & varioit beaucoup dans sa figure, en sorte qu'il ressembloit à un & ou à un 8 couchés de travers. La même chose arivoit aussi quoique ce trait sortît de la tête du *p*. Ce trait d'abréviation faisoit aussi quelquefois une suite avec la queue du *p*. Quant à *præ*, l'abréviation sous diférentes formes étoit toujours placée au-dessus du *p*.

Dès les premiers tems l'écriture abrégée eut cours principalement au bareau. Les actes publics de Ravenne des V. & VIe. siècles en font foi. On y lit : *Speclr. val. v ī condd. ṽṽ c̄c D̄n v inl. Mag. dd vpx̄j. usq in hd. p̄dta. v̄v Diac. schol & col rev. Eccl. p̄nti. q̄d. p̄c ſ̄ſ. pp. qq ſſ.* c'est-à-dire : *Specialiter, valere, viri inclyti, conductores, viri clarissimi, Dominus*

vir inluſter, Magiſtratus dixerunt, vir perfectiſſimus Decemprimus, uſque in hanc diem, prædicta, vir venerabilis diaconus, ſcholaris & collectarius reverendæ Eccleſiæ, præſenti, quondam, poſt conſulatum ſupra ſcriptum, præſentibus quibus ſupra &c. On trouve une multitude d'autres abréviations dans le recueil des actes en papier d'Egypte, publié (*a*) par le marquis Maffẽi. Elles ſont beaucoup moins nombreuſes dans les diplomes de nos Rois Mérovingiens & Carlovingiens. Mais elles ſe multiplièrent dans les chartes de la troiſième race. Tantôt on y fait les abréviations des noms propres par les lettres initiales, comme *Tho* & *Thi*, pour *Thomas* & *Thibauld* &c. Les diférens noms étant ſouvent abrégés de la même manière, cauſent de l'embaras; mais pour lever l'équivoque, on a recours à l'hiſtoire, à la chronologie & aux anciens monumens. Tantôt pour abréger on joint les lettres finales aux initiales, comme *Johs epus* pour *Joannes epiſcopus*, *abbem* pour *abbatem*, *clicum* pour *clericum*, *chmi* pour *chariſſimi*, *mocho* pour *monacho*, *fris Thæ* pour *fratris Thomæ*, *ſci Bndti* pour *ſancti Benedicti* &c. On fit un aſſez grand uſage des abréviations dans les inſcriptions des bulles de plomb & des ſceaux de divers païs. Heineccius en a (*b*) ramaſſé un nombre d'exemples, auxquels on pouroit en ajouter beaucoup d'autres.

Pendant le XIIIe. ſiècle le nombre des abréviations étoit devenu ſi exceſſif, qu'au commencement du XIVe. on en aperçut les inconveniens. L'abus qu'on en pouvoit faire dans les actes publics, détermina le Roi Philippe le Bel à banir des minutes des Notaires ſurtout celles qui expoſoient les actes à être falſifiés ou mal entendus. C'eſt ce qu'il exécuta dans l'article III. de ſon ordonnance de l'an 1304. touchant les Tabellions & les Notaires. Il veut (*c*) qu'ils écrivent nettement les minutes ſans abréviations, & qu'ils n'y mettent point de clauſes obſcures & inintelligibles, principalement ſi elles ſont écrites en abrégé, parcequ'alors on eſt expoſé au danger de ſe tromper: *Maximè ubi eſſet propter abreviationes de facili periculum.* Dans cette ordonnance les minutes des Tabellions » ſont nommées *notes*, parcequ'elles (*d*) contenoient » comme en abrégé la ſubſtance des contrats, enſorte que » ce qui n'étoit que de ſtyle, & qui étoit omis, étoit marqué par des *& cætera*.« Les notaires des bas ſiècles mettoient

(a) *Iſtor. Diplom.* p. 130. & ſeq.

(b) *De ſigillis* p. 186. 187.

(c) *Ordonn. des Rois de la 3e. race*, t. 1. p. 417.

(d) *Ibid. tom. 2.* p. 144.

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. IX.

dans les grosses ce qu'ils avoient sous-entendu par ce signe d'omission. Au lieu que selon le droit écrit, pour éviter tout soupçon de faux, on ne devoit rien mettre de plus dans la grosse que dans la minute. Ces *& cætera* des notaires ont été regardés comme fort dangereux, surtout (1) en Italie, où ils ont passé en proverbe.

Au XVIe. siècle on étoit sur ses gardes contre l'abus des *& cætera*. Charles V. en 1366. avoit acordé des privilèges à l'Université de Paris. Dans la copie (*a*) des lettres royaux inserée dans les registres du Parlement, le greffier ou écrivain pour avoir plutôt fait, avoit passé plusieurs mots, auxquels il avoit substitué un *& cætera*. L'an 1552. le Recteur de l'Université présenta requête, où il exposoit les conséquences de ces omissions, & suplioit qu'*il plût à la Cour ordonner que ce qui étoit ainsi imparfait audit registre par cesdits mots* ET CÆTERA, *fut rempli par collation qui se feroit du registre à l'original.* Sur quoi le Parlement ordonna le 18e. jour d'Août de l'an 1552. que les lettres royaux seroient transcrites de nouveau dans ses registres tout au long & sans l'abréviation *& cætera.*

(a) *Ibid. tome* 4. *p.* 710. *not. a.*

Les lettres monogrammatiques, liées & conjointes, inventées pour abréger l'écriture, n'ont pu entrer dans notre II. tome. Mais en les raprochant des abréviations ordinaires, nous allons leur donner une place assez naturelle.

ARTICLE IV.

Ecriture monogrammatique & abrégée par des conjonctions & des liaisons de lettres : explication de la planche LXI. *où les lettres liées & conjointes sont représentées d'après les inscriptions, les mss. & les diplomes antiques.*

Comment les lettres monogrammatiques, liées & conjointes abregent-elles l'écriture? antiquité des monogrammes; leur usage : dificulté de les lire : vains éforts du P. Germon contre le privilège de Clovis II

I. LEs lettres monogrammatiques & conjointes abrègent l'écriture par le retranchement de quelques-uns de leurs traits. Une de ces lettres servant souvent à deux usages, réduit

(1) C'est ce que nous aprenons du P. Hugo Jesuite. *Plane*, dit-il, *ut* (b) *non inscitè Italus quidam Piovaeno Arloto in facetiis vulgari lingua editis* (*cum in proverbium abiisset*, Et cætera *notariorum*) *rogatus quid quotidiè Deum oraret? responderit, orare se quotidiè tria : primò*, seignor mio, guardate me da furia de Villani. *Secundò*, da Guazambaglio de Medici. *Tertio*, da gli & cetera de notai. *Notarii enim per unam aliquam hujusmodi notam &c. res sæpè significant diversissimas.*

(b) *De prim. scrib. orig. c.* 21.

LETTRES CONJOINTES, MONOGRAMMATIQUES ET LIÉES, TIRÉES DES INSCRIPTIONS, DES MSS. ET DIPLOMES ROMAINS, FRANCO-GALLIQUES OU MEROVINGIENS, LOMBARDS, SAXONS ET VISIGOTHIQUES.

I	II	III	IV	V

N. F. Mercier Sculpsit.

néceſſairement l'écriture à un moindre eſpace. Les liaiſons l'abrègent auſſi, en tant qu'elles la rendent plus promte & plus expéditive. Mais comme l'on ne ſuprime pas ordinairement les lettres dans ces trois ſortes d'abréviations, l'écriture, où elles concourent, n'eſt qu'improprement abrégée. On ne manque pourtant pas d'exemples de mots abrégés, dont les lettres ſont conjointes. Tel eſt le *labarum* ou monogramme de J. C. ☧ qui renferme les deux lettres initiales grèques de *Chriſtus*. Les lettres monogrammatiques ſe raportent aux lettres liées, conjointes, enclavées : elles en tirent leur origine. Nous avons fait repréſenter des alphabets des unes & des autres, qui rempliſſent notre planche LXI. Nous ne pouvons nous diſpenſer de toucher ici quelque choſe des monogrammes, nous réſervant à en traiter avec une juſte étendue, lorſque nous parlerons des ſignatures des diplomes dans la troiſième partie de cet ouvrage.

Le monogramme eſt un aſſemblage de pluſieurs caractères entrelaſſés, conjoints & qui ſemblent n'en former qu'un ſeul. Cette écriture paroit ſur pluſieurs médailles des villes de la Grèce dès le tems de Philippe de Macedoine & d'Alexandre ſon fils ; ſur les monoies conſulaires & ſur celles des plus anciennes familles romaines. On commença (*a*) d'abord par joindre enſemble deux ou trois lettres, pour ſe ménager un eſpace qui pût contenir le mot qu'on vouloit écrire. De-là on paſſa tout naturellement à la conjonction de toutes les lettres dont il étoit compoſé. Dans l'ouvrage de M. Spanheim ſur l'excellence des médailles, on en trouve qui ofrent des monogrammes renfermant ſous une ſeule lettre cinq ou ſix caractères. En expliquant les planches de notre ſecond volume où ſont renfermées les écritures métalliques & lapidaires, nous avons éprouvé combien il eſt dificile de déchifrer les lettres monogrammatiques. Eſt-il ſurprenant que nous ayons été arrêtés dans la lecture de cette ſorte d'écriture, après que les plus grands hommes y ont été ſouvent très embaraſſés ?

(a) *Buonarruoti osservaz. sopra framm. di vetro* p. 237.

Dom Mabillon voulant déchifrer la charte de Clovis II. qui confirme le privilège d'exemption, acordé au monaſtère de S. Denis par S. Landry, demeura court au monogramme, qui acompagne la ſignature du Roi. Il conjectura ſeulement que ce pouvoit être la ſouſcription de Sigebert Roi d'Auſtraſie,

Le P. Germon ne manqua pas de profiter de cette simple conjecture, & d'en conclure que le diplome expédié dans l'assemblée de Clichi, est évidemment faux; puisque les historiens, disoit-il, font mourir (1) Sigebert un an avant cette assemblée. Pour lever cette dificulté, il n'y a qu'à lire le monogramme, comme il doit être lu. On y lit clairement *Clodoviqs Rex Francorum.* Le caractère initial est le *c* conjoint avec l'*L*, & le *D* qui tient de la figure de l'*o*, & paroit avoir un double usage, comme cela est ordinaire dans les écritures monogrammatiques. Le caractère supérieur conjoint avec la tête du *c* initial est visiblement un *v* cursif suivi d'un *I* & peut être de l'abréviation ꝯ. dont on aura alongé la queue en ligne

(1) Suivant le calcul de nos meilleurs chronologistes, l'assemblée de Clichi fut tenue en 653 ou 654. Le P. Daniel Jésuite (*a*) fait mourir Sigebert en 654 ou en 656 au plus tard. M. l'abbé de Longuerue, & la table chronologique de D. Bouquet (*b*) placent aussi la mort de ce Prince en 656, trois ans après l'assemblée de Clichi. Il pouvoit donc y signer un privilege acordé à l'Eglise de S. Denys en présence des Prélats & des Grands du royaume. C'est un point démontré par plusieurs savans, & entr'autres par le célèbre M. (*c*) Fontanini. Si l'autorité de ce Prélat n'est point capable de désarmer les partisans du P. Germon; ils s'en raporteront sans doute à celle de Henschenius, qui (*d*) prouve que Sigebert n'est mort qu'après Clovis. Voilà donc l'objection la plus forte contre le diplome de Clovis II. anéantie. Les autres menues dificultés du P. Germon sont encore plus aisées à resoudre. La charte de Clovis, dit-on, porte la signature de Radobert Maire du Palais: Or il n'y a point eu de Maire du Palais de ce nom sous Clovis. Donc cetre charte, munie de la signature de Radobert Maire du Palais est fausse. Henschenius répondra pour nous que Rudobert ou Radobert fut revêtu de cette dignité sous Clovis. II. *Erchinoaldo mortuo*, dit le savant (*e*) Jesuite, *successerunt Majores domûs Rudobertus anno regni XVI. Christi DCLIII. &c.* Nul des anciens historiens n'a dit le contraire. Leur silence sur un Radobert Maire du Palais ne peut contrebalancer un diplome original & authentique, qui en atteste l'existence. Combien de noms de Princes, de Prélats & de grands Oficiers de la couronne n'ignoreroit-on pas aujourdhui; si les anciennes chartes n'en avoient fait mention? Mais suposons qu'il n'y ait point eu de Radobert Maire du Palais du Roi Clovis, qui a dit au censeur de D. Mabillon que le Radobert de la charte n'étoit pas Maire du Palais de la Reine Bathilde, qu'il n'étoit pas Maire du Palais dans l'Aquitaine, qu'il n'étoit pas Maire du Palais au sens que S. Leger a été apellé Maire du Palais par son historien, qu'il n'étoit pas Maire du Palais de la maniere (*f*) que les Intendans ou Gouverneurs des Maisons royales ont été qualifiés Maires du Palais? Que l'on nous vante donc tant qu'on voudra le P. Germon comme un (*g*) *Jesuite célèbre par son* ERUDITION *& par la dispute, qu'il soutint avec* BEAUCOUP DE SUCCÈS sur la Diplomatique; il n'en sera pas moins vrai que ses objections ne sont que des jeux d'esprit sans solidité, *nugæ difficiles.* Il auroit raisonné plus juste, s'il avoit dit: De l'aveu de tout le monde, l'histoire & la chronologie de nos Rois de la première race sont fort embarassées. Pour éclaircir l'une & l'autre, il faut donc redresser les historiens au moyen des chartes, au lieu de combattre les chartes par les auteurs, qui varient sans cesse. Voilà une route sure qu'auroit suivi un écrivain, qui n'auroit cherché que le vrai.

(a) *Hist. de France penult. édit t.* I. *p.* 423.

(b) *Recueil des hist. de Fr. t.* 2. *p.* 688. & LXXI.

(c) *Vindic. dipl. p.* 157. *& seq.*

(d) *Acta Ss. t.* 3. *ad vitam S. Sigeberti.*

(e) *Exegesis ad tom.* 3. *April. Bolland. p.* VI. *n.* 14.

(f) *Glossar. Cang. in verbo Majordomus. Suplem. de re diplom. p.* 19. *& seq.*

(g) *Journal des Savans, Août* 1756. *p.* 535.

ligne perpendiculaire. Si l'on prend cette figure pour un *q* ; ce qui femble affez naturel, nous dirons qu'on l'a fubftituéau *c*, & qu'il emporte l'*u* avec foi. L's eft placée fur la ligne qui traverse le monogramme, & qui aboutit à une lettre, dont le jambage fert à former un caré. Ce dernier caractère a tout l'air d'une F qu'on aura oublié de trancher, d'un I qui fignifira *inlufter*. Ainfi ces caractères *Cldovi⁹* ou *Cldoviqs* fignifient *Chlodovius* ou *Chlodovicus* ; mais il n'eft pas * poffible d'y découvrir (1) *Sigebertus*.

* *Voyez ce monogramme fur notre planche LXI. col. 1.*

D. Mabillon avoue fon embaras fur les lettres monogrammatiques du tableau repréfenté au frontifpice de la belle Bible de l'abbaie de S. Paul de Rome, & gravé dans (*a*) le *Mufeum*

(a) *Pag. 69. édit. 1724.*

(1) Les plus grands genies fe trouvent quelquefois arrêtés fur des points, qui n'embaraffent point les efprits les plus médiocres. D. Mabillon dit (*b*) que dans la fignature de Clovis II. on en a inferé une autre qu'il n'a pu deviner : *quod cujus fit facilè divinare non potuimus.* Il entrevoit néanmoins que c'eft celle de Sigebert Roi d'Auftrafie. Il lit même SIG. REX S. qu'il explique ainfi : *Sigebertus Rex fubfcripfi.* Il fe fait enfuite une dificulté tirée du tems de la mort de Sigebert. Mais quoique ce foit fur cepoint qu'ait roulé le fort des objections (*c*) du P. Germon, on fait maintenant qu'elles portent toutes à faux. Du refte cet auteur, loin de trouver à redire, que le P. Mabillon eut ainfi expliqué la fignature inferée dans celle de Clovis, il trouve affez mauvais qu'il ne parle pas fur cela d'un ton plus affirmatif. M. Raguet qui vient à l'apui, (*d*) fe tourne dans tous les fens pour combatre le P. Mabillon. Dans la vue d'y mieux réuffir, il hazarde même une conjecture qui n'eft pas fort hûreufe. Enfin D. Mabillon publie fon fuplément & loin de foutenir fon opinion, peu s'en faut qu'il ne l'abandonne tout à fait. Il croit même qu'au lieu de SIG. il faut lire *fiQ.* Mais enfin comment a-t-il pu fe perfuader, qu'on auroit inferé (chofe fans exemple) une fignature étrangere au milieu de celle d'un Roi ? Il eft encore plus furprenant qu'après avoir reconnu la fignature inferée pour une efpèce de Monogramme, on n'en ait pas conclu, qui ne pouvoit être autre que celui de Clovis. Il ne falloit pour cela que fuivre l'analogie des fignatures réelles ou aparentes des Rois & des Empereurs. Le monogramme de Clotaire II. ayeul de Clovis, n'occupe-t-il pas la même place dans le diplome raporté à la page 69. du Suplément? Ceux des Empereurs & des Rois de la 2e. & 3e. race ne fe trouvent-ils pas toujours inferés dans leurs fignatures ? Il étoit donc naturel de dire que c'étoit ici le monogramme de Clovis. Qu'on le compare avec le monogramme de la charte fuivante ; quoique ce dernier n'ait pu être repréfenté qu'imparfaitement, il en refte affez pour qu'on reconnoiffe qu'il ne difére prefque point du premier. Rien n'empêche donc que nous n'expliquions celui-ci de la forte : *Clodovicus* ou *Chlodovius Rex inlufter*, ou *Ludovius Francorum Rex* On fent bien qu'il n'eft pas néceffaire d'y trouver toutes ces lettres ; il fufit qu'on puiffe remarquer les principales. On feroit fort embaraffé à montrer toutes celles qui compofent les noms des trois Rois mérovingiens, dont les monogrammes font raportés dans le Gloffaire de du Cange. Il en feroit de même de celui de Clotaire repréfenté dans le Suplément de la Diplomatique. Certainement le monogramme de la charte de Clovis II. a infiniment plus de raport avec le nom de ce Roi, qu'avec celui de Sigebert. Enfin nous n'avons pas affez de monogrammes des Rois mérovingiens, pour qu'on puiffe leur prefcrire des règles, qu'il ne foit pas permis de tranfgreffer.

(b) *De re diplom. p. 376.*

(c) *Difcept. 1. p. 126. 127.*

(d) *Hift. des contest. fur la diplom. p. 191.*

italicum. Il n'y voit que ces mots, *Carolus Rex*, qui selon lui, doivent s'entendre de Charle le Chauve. Les autres caractères l'arrêtent tout court : *De aliis*, dit-il, *nihil solidi nobis occurrit.* Ce monograme, que nous avons fait graver sur notre planche LXI, est composé de ces lettres : *CRSNM XR. HILE.* Nous avons (*a*) vu dans ces sigles monogrammatiques les noms de Charlemagne & de sa femme Hildegarde ainsi exprimés : *Carolus nostri mundi christianus Rex. Hildegardis.* Nous nous en tiendrons à cette explication, laissant aux antiquaires à décider, si nous avons mieux rencontré qu'un (1) savant, dont l'interprétation se trouve au tome IX[e]. des *Mémoires de Littérature* (b) *& d'histoire* du P. Desmolets. Nous ne pouvons trop nous défier de nos forces, après qu'un aussi habile homme que M. Eckhart (2) s'est visiblement égaré en lisant ainsi le monogramme : *Carolomannus Rex Bajoariæ.* Les lettres initiales de ce dernier mot sont purement imaginaires.

Non-seulement les Papes, les Empereurs & les Rois employerent les monogrammes dans leurs diplomes, & sur leurs monoies ; mais les Evêques s'en servirent de tems en tems. La signature de Quiriace Evêque de Nantes est exprimée par son monogramme dans un titre original de l'abbaie de S. Florent. Il ne seroit pas dificile d'en produire d'autres exemples. Les monogrammes devinrent arbitraires & ne suposerent aucune signature. Raban (*c*) nous en a laissé dix-huit de cette espèce, dont seize sont à croix simple, & deux à croix double, c'est-à-dire en étoile. On y voit souvent l'Y prétendu mystérieux, que D. Mabillon (*d*) a cru, on ne sait sur quel

(a) *Ci-dessus*, p. 95.

(b) *Partie* I. p. 472.

(c) *T.* 6. p. 334.

(d) *De re diplom.* p. III. n. XIII.

(e) *Comment. de reb. Franc. orient.* t. 2. p. 623.

(1) Cet anonyme supose que le mf. de S. Callixte, ou plutôt de S. Paul de Rome » est écrit depuis la bataille de Fontenai, & après que les trois frères » Charles, Louis & Hlotaire eurent partagé la vaste monarchie de leur père » l'Empereur Louis le Débonaire. « Il ajoute que la lettre *E*, qu'on voit dans le monograme est peutêtre une faute du copiste, qui l'aura marquée au lieu de l'*F*. Après l'H, il ne voit qu'une L, où nous voyons clairement un I. Enfin il prétend, qu'on doit lire les lettres de l'inscription, en commençant par la pointe d'en haut, en descendant à la gauche tout de suite, en cette manière : C. R. N. L. H L. F. X R. S. M. c'est-à-dire : *Carolum Regem nostrum, Ludovicum, Hlotarium fratres*, ou *ejus*, si c'est un E. *Christus servet mundo* On liroit mieux en arangeant autrement les lettres : *Carolus Rex noster : Salvator mundi Christus : Hildegardis.*

(2) *Monogramma*, dit (*e*) ce savant, *quocumque modo illud consideres verba exprimit* CAROLOMANNUS REX BAIOARIÆ. *BA illud quidem inferius in monogrammate extans cæteris obscurius est ; hanc tamen explicationem, cæteris omnibus perpensis, facilè admittit.*

fondement, avoir été écrit de la main de nos Rois; quoique ces monogrammes de Raban ne ſupoſent aucune ſignature, & que quelques-uns ne ſoient pas même des noms propres : tels ſont *Dominus*, *Sanctus*, *Sancta*. On trouvera ce dernier & celui de *Maria* gravé ſur notre planche LXI. On a publié à Paris en 1750. un dictionaire de monogrammes récents, qui n'ont point de raport à la Diplomatique.

Lettres conjointes ou monogramatiques dans les inſcriptions, les mſſ. & les chartes. Peut-on diſtinguer l'age des écritures par la conjonction Æ? Quand a-t-on ceſſé de faire entrer l'& dans les mots?

II. Il faut diſtinguer entre lettres liées & lettres conjointes. Les lettres liées ne perdent aucun trait par leur liaiſon; aulieu que les lettres conjointes en perdent quelqu'un qui leur eſt commun par leur conjonction. La première colonne de notre planche LXI. repréſente les conjonctions de lettres les plus ordinaires tant dans les inſcriptions métalliques & lapidaires, que dans les anciens mſſ. C'eſt une mépriſe de la part de M. Maffei d'avoir (a) dit qu'il ne ſe fait jamais de conjonction de lettres dans l'écriture capitale. Une multitude de monumens antiques atteſtent le contraire. Nous en avons aſſez raſſemblé d'exemples dans les planches XXX. & XXXI. du volume précédent, & dans celles de celui-ci pour nous croire diſpenſés d'entrer ici dans un détail de nouvelles preuves.

Les lettres conjointes ne ſe montrent régulièrement qu'à la fin des lignes des mſſ. de la plus haute antiquité. Nous pouvons citer en preuve le Virgile de Medicis, ou l'on conjoint aſſez ſouvent l'*N* & le *T* à la fin des vers. On voit bien que cette conjonction NT & autres ſemblables ont été inventées, pour contenir le verſet dans l'eſpace marqué, & pour ne pas porter l'extremité de la ligne ſur la marge. On trouve les mêmes conjonctions de lettres dans les Pandectes Florentines. Mais les lettres monogrammatiques y ſont rares. Le S. Proſper de la bibliothèque du Roi ne met preſque point la conjonction Æ dans le corps du diſcours, mais ſeulement à la fin ou vers la fin des lignes par la même raiſon, qu'on uſe de lettres conjointes, de lettres plus petites, ſoit onciales, ſoit capitales, ſoit minuſcules vers la fin de la ligne, afin de n'être pas obligé de porter à la ligne ſuivante une partie de vers. Alors on met l'*u* ou l'*o* ſur la ligne pour abréger l'écriture des mots, dont ces lettres ſont partie. On obſerve à peu près tous ces moyens de gagner du terrein dans la proſe; quoiqu'on n'y faſſe pas ordinairement dificulté de rejetter à

(a) *Opuſcol. ecleſ. p. 58. col.* 2.

la ligne fuivante une portion de mot commencé à la précédente. Les conjonctions font affez fréquentes dans le S. Prudence du Roi, à caufe des vers qu'on veut finir dans une ligne. Elles ne paroiffent qu'à la penultième fyllabe, ou à la fin de la ligne dans le S. Paul de la même bibliothèque. Il y en a peu dans les Evangiles en velin pourpré & en lettres d'or de l'abbaie de S. Germain des Prés. On y lie l'F avec les voyelles. Dans l'écriture onciale depuis le VI[e]. fiècle jufqu'au X[e]., les conjonctions fe multiplient indiféremment vers le commencement, au milieu & à la fin des lignes. Il faut excepter les Heures de Charle le Chauve, où l'on ne trouve guère de lettres conjointes, même à la fin des lignes. Dans le mf. du Roi 1820. il y a des conjonctions d'onciales avec les minufcules à la fin de la ligne. On y rencontre auffi des mots terminés par des conjonctions majufcules, quoique l'écriture foit minufcule. On rencontre encore dans celle-ci la conjonction NT au XI[e]. fiècle. Elle n'eft pas rare dans les diplomes de Charle le Chauve, où nous en avons remarqué plufieurs autres. Sur le dos d'un diplome de Louis le débonaire de la bibliothèque du Roi, n°. 1., nous avons vu une notice ancienne en lettres conjointes & enclavées. Elle peut bien être du X[e]. fiècle, fi elle n'eft pas du précédent Elle porte *Pceptum Domni Ludovici ymperatoris ad Atalanem Ab.* La devife, *Verbo Domini cœli firmati funt*, écrite dans le cercle excentrique, qui renferme (*a*) la fignature de Pafcal II. ofre plufieurs lettres conjointes, ou monogrammatiques.

Les conjonctions Æ æ qui expriment la diphtongue *ae* font des premiers tems. La première figure paroit fur les anciennes (*b*) médailles confulaires & fur celles des (*c*) Empereurs. On la voit dans les infcriptions (*d*) fous Claude, & fous le quatrième confulat de Gratien. Elle prend dans les mff. toutes les formes qu'elle a fur notre planche LXI.; mais la plus ordinaire eft celle-ci ę. Dans l'écriture onciale du S. Hilaire & du S. Prudence écrits au IV. ou V[e]. fiècle deux des plus précieux de la bibliothèque du Roi, l'*ae* eft ainfi conjoint Æ æ. Le célèbre Pfeautier de S. Germain des Prés du VI[e]. fiècle, ofre fréquemment des Æ toujours fans cédilles à la fin des lignes. Il y a beaucoup d'æ dans la plus ancienne collection des canons de la même abbaie, & dans le mf. du Roi 152.

(a) *Arch. de l'abb. de S. Pierre le Vif.*

(b) *Veron. illuftr. col.* 330.

(c) *V. planch.* 25. *de notre* 2. *vol. V. genre*, 1[e]. *efpèce*, *n.* 7. 8. 9.

(d) *Antiq. roman. t.* 3. *p.* 52. 118.

D. Mabillon *(a)* a remarqué l'œ dans le Pseautier de sainte Salaberge, écrit au VIIe. siècle. Le 12e. verset du Pseaume 47. y commence ainsi : *Lætetur.* Le ms. royal 2206. du VII. au VIIIe. siècle exprime souvent cette diphtongue par *ae*, *œ*, ę, comme dans la plupart des plus anciens mss. D. Mabillon *(b)* a publié un modèle de huit lignes, tirées d'un ms. du IXe. siècle, contenant l'ouvrage de Raban Maur sur la Croix, où l'on rencontre jusqu'à sept fois la conjonction æ. On la trouve exprimée par un ę dans le S. Hilaire des Capucins de Tours, & dans les autres mss. des X. & XIe. siècles.

(a) *De re diplom. p. 59.*
(b) *Ibid. p. 363. n. 4.*

Erreurs de Saumaise & de Conringius sur l'usage de l'Æ & de l'æ. Cette diphtongue a-t-elle été écrite par l'*e* simple avant le XIIe. siècle ?

III. Nous ne sommes entrés dans ce détail, que pour manifester les fausses regles de (1) Saumaise & de (2) Conringius sur l'usage & l'antiquité de l'Æ & de l'æ. Le premier supose (*c*) clairement que l'*AE* ou l'*ae* est le caractère distinctif des mss. les plus anciens & les plus sincères. Il relegue à des tems bien postérieurs ceux, où l'on trouve l'Æ, l'æ & l'ę. Le second soutient que la diphtongue *ae* n'a jamais été écrite ni dans les mss. ni dans les diplomes par Æ ou æ. Mais lorsqu'il ajoute, qu'on a très-souvent employé l'*e* simple au lieu de ces conjonctions, il avance une vérité dont les inscriptions lapidaires & métalliques, & les mss. fournissent une multitude de preuves, même pour les siècles antérieurs au XIIe. C'est ce qu'ont remarqué avant nous (*d*) Struve, Godfroi (*e*) de Bessel, D. Mabillon & plusieurs autres habiles antiquaires. Quant aux chartes, si l'on n'y voit pas d'Æ ni d'æ, on y trouve la conjonction équivalente ę. D. Mabillon (*f*) l'a remarquée dans un diplome de Charle le Simple pour l'abbaie de Compiegne : elle est fréquente dans (*g*) celui que Hugue

(c) *Epist. ad Sarravium.*
(d) *De criter. mss. p. 17.*
(e) *Chronic. Godwic. p. 28.*
(f) *De re Dipl. p. 59.*
(g) *Archives de sainte Colombe.*
(h) *Salmas. epist. ad Sarrav.*
(i) *Censur. diplom. Lindav. p. 316.*

(1) *Si quibus* (h) *in libris mss. diphtongus reperiatur Æ, duabus litteris non in unam coalitis, sed separatis, expressa ad hunc modum AE, aut ae scias codices illos & vetustos esse imprimis & fideli manu confectos. Si aliter efficta occurrat, aut per unam litteram ex duabus conflatam, aut per unicum E, cui nota supposita sit, hoc modo ę : qui primo modo scripti sunt, paulo majorem vetustatem redolent : qui secundo ad infimum sæculum relegari debent.*

(2) Ce docte Alleman soutient hardiment que les conjonctions Æ æ étoient inconnues au IXe. siècle, & qu'elles n'ont commencé que long-tems après. Il se fonde sur les mss. & les diplomes du tems de Louis le Germanique, & ajoute : *Etenim* (i) *perfrequenter quidem à scribis & librariis omissa est diphtongi nota, & simplex vocalis E illius loco adhibita. Quandocumque tamen diphtongi habita in scribendo fuit ratio, solet illa exprimi per divisas litteras AE, nunquam autem per æ aut Æ, litteris in unum quasi conflatis.* Cette erreur contagieuse a pénétré dans les écrits de plusieurs auteurs, qu'il est inutile de nommer.

Capet acorda à Sainte Colombe de Sens l'an 988. Nous la trouvons encore dans une bulle originale de Pascal II. de l'an 1104. en faveur de l'abbaie de S. Pierre-le-Vif.

Mais depuis cette époque, la diphtongue divisée ou conjointe a-t-elle toujours été remplacée par l'*e* simple jusqu'au tems de l'imprimerie ? c'est ce que croient la plupart des antiquaires. » Les mss. dit (*a*) Casley qui marquent cette diphtongue ainsi *ae* & jamais ę, ont généralement parlant cinq à » sept cents ans d'antiquité ; & ceux qui sont au-dessous de » cinq cents ans, n'ont point de diphtongue, mais un simple » *e*. » C'est-à-dire que, depuis le commencement du XIIe. siècle jusqu'au milieu du XVe. elles ont été bannies des mss. Les savans d'Allemagne (*b*) se contentent de dire que pendant les XIII. XIV. & XVe. siècle, on n'a fait aucun usage des diphtongues, & qu'on écrivoit toujours *sancte* pour *sanctæ*, *ecclesie* pour *ecclesiæ*. En général cette regle n'est ni sûre, ni exacte. En éfet, la diphtongue *ae* ainsi figurée Æ æ, a été employée quelquefois depuis l'onzième siècle jusqu'au renouvellement des lettres arivé au XVe. Nous en avons pour garans plusieurs sceaux authentiques. Celui de Robert le Frison Comte de Flandre, de l'an 1072. porte cette (*c*) inscription où l'*ae* est exprimé par Æ : ✠ *SIGILLUM ROTBERTI COMITIS FLANDRIÆ.* On lit sur le sceau de Charle le Bon aussi Comte de Flandre en 1122. *CAROL. COMES FLANDRIE ET FILI9 REGIS DACIÆ.* Remarqués dans cette inscription le genitif *Flandrie* terminé par un *E* simple, en même tems que *Daciæ* est écrit par un *Æ* : ce qui prouve que l'on se servoit autrefois indiféremment de ces deux caractères. Mais depuis le commencement du XIIe. siècle, l'*e* prit tellement le dessus, que l'Æ devint fort rare, sans néanmoins avoir été entierement aboli, comme le prétend (*d*) Heineccius.

Nous voyons ce caractère monogrammatique conservé sur le sceau de Marguerite Comtesse de Luxembourg en 1225. Voici (*e*) l'inscription : † *S. MARGARETÆ COMITISSÆ LUCELBURGENSIS.* La même conjonction *æ* se montre deux fois (*f*) sur le sceau, & une fois sur le contrescel de Jean Roi de Bohème & Comte de Luxembourg en 1321. & 1328. Nous la retrouvons dans l'inscription (*g*) du scel secret de Maximilien I. Archiduc d'Autriche en 1480. La même conjonction

(a) *Biblioth. Brit. t. 5. part. 2. p. 325.*

(b) *Nova acta erudit. nov.* 1738. *p.* 644.

(c) *Heineccius de Sigill. p.* 186.

(d) *Ibid.*

(e) *Calmet, Hist. de Lorr. planch. 9. n.* 56.

(f) *Ibid. n.* 60. *& pl. x. n.* 61.

(g) *Ibid. pl. XI. n.* 71.

prend cette forme æ ſur le (*a*) ſceau de Charle II. Duc de Lorraine depuis l'an 1390. juſqu'en 1431. & ſur celui de Leonard évêque de Paſſau en 1438. Toutes ces conjonctions de la diphtongue *ae* s'étant maintenues juſqu'à un certain point dans les inſcriptions métalliques depuis le déclin du XIᵉ. ſiècle juſqu'à la fin du XVᵉ, il n'eſt guère vraiſemblable que pendant tout ce tems on n'en ait pas fait uſage, au moins quelquefois dans les mſſ. & les actes. Ainſi dire que durant les XII. XIII. XIV. & XVᵉ. ſiècles on s'eſt toujours ſervi de l'*e* ſeul, au lieu de la diphtongue *ae* écrite ſéparement ou par conjonction; c'eſt poſer une règle générale, qui peut ſoufrir des exceptions. Pour parler dans l'exacte vérité, il faut dire que l'uſage de cette diphtongue *ae*, *æ*, a été extrémement rare dans ces bas ſiècles.

Nous avons quelque choſe de plus précis à dire ſur la conjonction &, dont les plus anciennes & les principales figures ſont repréſentées dans la première colonne de la planche LXI. La particule & ainſi formée ne ſe trouve ordinairement que dans les écritures curſives & minuſcules anciennes. Elle y eſt (*b*) non-ſeulement ſéparée, mais elle entre encore dans la compoſition des mots, comme dans *r&in&*, *&iam*, *p&ite* *retinet*, *etiam*, *petite*. Les mſſ. & les diplomes fourniſſent beaucoup d'exemples de cette manière d'écrire, qui ceſſa au XIIᵉ. ſiècle. Ainſi lorſqu'on rencontre la conjonction & faiſant partie d'un mot, c'eſt une marque que le mſ. a plus de cinq cent-cinquante ans d'antiquité. On ne dira pas avec (*c*) Caſley plus de ſix cent ans; parcequ'on a des preuves que (*d*) cet uſage n'étoit point encore aboli, du moins dans les chartes, en 1197.

Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons dit dans (*e*) notre alphabet raiſonné, touchant l'VV conjoint & l'W entrelaſſé, dont nous avons fait remonter l'antiquité bien plus haut, que n'avoit fait D. Mabillon.

Liaiſon des écritures curſives antiques: obſervations ſur les liaiſons miſes en parallèle dans la planche LXI.

IV. Rien ne rend l'ancienne écriture, ſurtout la curſive, plus dificile à déchifrer que les liaiſons de ſes lettres. Tel qui conoitra parfaitement tous les caractères particuliers d'un diplome, ſera très-embaraſſé dans l'aplication qu'il en faudra faire; attendu les dificultés ſans nombre qui naiſſent de leurs liaiſons. Diférentes ſuites de ces lettres liées, gravées ſur notre

(a) *V. pl. 33. de notre 2. vol. 2. ſubdiv. 1. genre, eſpèces 1. & 3ᵉ.*

(b) *De re diplom. p. 53.*

(c) *Biblioth. Britann. t. 5. 2. part. p. 325.*

(d) *De re diplom. p. 53.*

(e) *Nouv. traité de Diplom. t. 2. p. 283.*

II PARTIE. SECT IV. CHAP. IX. ART. IV.

planche LXI. & mises en ordre alphabétique, contribueront beaucoup à faciliter la lecture de ces pièces. Les auteurs qui ont écrit sur les diplomes ou sur les écritures, ont senti la nécessité de ces sortes de tables, & en ont mis quelques legers essais sous les yeux du public. Nous avons cru devoir pousser plus loin ce pénible travail, & nous avons taché d'y donner un nouveau prix, en comparant ensemble les liaisons les plus dificiles des diférentes écritures antiques. On voit donc sur quatre colonnes de notre planche LXI. les liaisons des caractères romains comparés avec les liaisons francogalliques ou mérovingiennes, lombardiques, saxones & wisigothiques. Nous avions recueilli un assez grand nombre de liaisons de ces cinq genres d'écritures cursives, pour en remplir plusieurs planches. Les seules liaisons de l'écriture diplomatique caroline & des tems postérieurs jusqu'à la fin de la 2[e]. race, & celles des siècles suivans, n'auroient pu être renfermées en moinsde deux autres tables de la grandeur de celle que nous donnons. Mais outre que le nombre des planches de ce troisième volume est déja excessif; nous avons cru que les liaisons les plus anciennes & les plus dificiles une fois éclaircies, celles des tems postérieurs ne causeroient presque plus d'embaras. Quiconque en effet saura déchifrer celles des écritures cursives romaines, lombardiques, mérovingiennes, saxones & wisigothiques, ne sera pas arété par les carolines ni par les capétiennes qui sont beaucoup plus faciles & moins nombreuses.

La première colonne de notre planche prouve que nonseulement les conjonctions, mais encore les liaisons & les entrelassemens de lettres, avoient lieu dans l'écriture majuscule, quoiqu'ils y fussent moins fréquens que dans la minuscule & la cursive. Nous avons déja dit qu'il est échapé à M. le Marquis (a) Masféi de dire qu'on ne lioit jamais l'écriture majuscule. M. Bourguet (b) en connoissoit les liaisons, & nous en avons remarqué au moins vingt exemples dans les seules *Recherches curieuses* de Bouteroue.

Dans l'ancienne cursive romaine non-seulement les syllabes & les mots entiers sont assez souvent liés; mais les liaisons des lettres passent encore d'un mot à l'autre. C'est aussi ce qui rend cette écriture plus dificile à lire que nulle autre. Ses liaisons les plus ordinaires sont expliquées dans la 2[e]. colonne de notre planche.

(a) *Opuscol. eccles. col.* 52.
(b) *Ms. de la bibl. du Roi t.* 2. *p.* 47.

La

La troisième renferme les liaisons de la cursive franco-gallique. Celle-ci est un peu moins impliquée que la romaine. Les liaisons mérovingiennes passerent dans la minuscule caroline de plusieurs mss. & dans la cursive de tous les diplomes des VIII. & IXe. siècles. Elles sont fréquentes dans le ms. du Roi 4413. écrit dans la 19e. année de l'empire de Louis le Débonnaire, c'est-à-dire l'an 832. Mais sur la fin de ce siècle, elles diminuerent beaucoup, comme nous l'observons dans les diplomes de Charle le Simple. Quelques lettres liées dans la minuscule caractèrisent ordinairement le VIII. & le IXe. siècle.

Les principales liaisons de l'écriture lombardique de la première & de la deuxième espèce sont renfermées dans la quatrième colone. Elles ont beaucoup de raport aux mérovingiennes. On les déchifre assez dificilement dans les mss. du Roi 4403. & 4568, dont l'un contient une partie du code Théodosien, & l'autre les novelles de Justinien en écriture lombardique de la 2e. espèce, qu'on pouroit aisément prendre pour mérovingienne.

Enfin la cinquième colone de notre planche LXI. ofre un échantillon des liaisons des écritures saxones & wisigothiques. Elles étoient plus petites & moins nombreuses que celles des autres anciennes écritures. C'est néanmoins de l'écriture saxone liée, dont S. Boniface se plaint dans sa lettre à Daniel Evêque de Winchester. Il opose à ce menu caractère entrelassé & compliqué les lettres claires & détachées, telles qu'elles étoient ordinairement dans l'onciale & la minuscule.

Les modèles nombreux d'écritures cursives que nous avons donnés, & que nous donnerons encore dans ce volume en y joignant l'explication, acheveront de faciliter l'intelligence des anciens caractères cursifs, qu'on n'a regardés comme barbares, que parcequ'on n'a pas pris la peine d'en étudier les liaisons & la structure.

Tout ce que nous avons dit dans ce long chapitre, sur les diférentes sortes d'abréviations, est la base & le fondement du systême des notes Tironiennes. Les sources d'où elles coulent sont donc 1°. les siglés 2°. les liaisons de lettres 3°. les conjonctions 4°. les monogrammes 5°. les signes d'abréviations usitées chez les Anciens, & autorisées par l'usage ou purement arbitraires. Toutes ces choses constituent la

Tachygraphie des Romains, dont nous allons tacher de dévoiler le myſtère & d'expliquer le mécaniſme.

CHAPITRE X.

Eſſai ſur l'écriture en notes vulgairement dites de Tiron : motifs de traiter cette matière plus intéreſſante que l'Etruſque. Quels ſont les inventeurs, quelle eſt la nature, l'origine & la ſource de ces notes ? Quel uſage en a-t-on fait, juſqu'à la fin du xe. ſiècle ? Peut-on les réduire en ſyſtème & les déchifrer méthodiquement & par principes ? Diférences entre les notes & les ſigles : ſignes des notes expliqués : le technique de cette Tachygraphie mis ſous les yeux par divers modèles tirés des mſſ. & des diplomes.

DEpuis un demi-ſiècle les ſavans ont fait des éforts prodigieux pour reſuſciter la langue, l'écriture & la littérature des anciens Etruſques : & l'on peut dire que ces éforts n'ont pas été ſans ſuccès. Preſque perſone n'a travaillé à déchifrer les notes de Tiron ; quoique leur conoiſſance puiſſe produire des avantages bien plus grands à la République des lettres, qu'on n'a ſujet d'en atendre de la langue étruſque.

Nous avons des livres entiers écrits en notes, des diplomes, où à peine trouve-t-on quelques mots, qui ne ſoient point en cette écriture ; des mſſ. dont un nombre de pages excitent notre curioſité & s'y refuſent à la fois ; parcequ'il ne s'eſt preſque point encore trouvé de ſavans, qui n'aient été plus épouvantés du travail qu'il faloit entreprendre pour les déchifrer, qu'animés par l'eſpoir d'y réuſſir. Combien d'autres mſſ. où des notes tironiennes, ſoit en marge, ſoit interlinéaires, nous anoncent peutêtre des ſecrets que perſone ne tente d'aprofondir ? Combien de lettres, où la crainte de ſe rendre trop intelligible à ceux qui pouvoient les intercepter, a fait employer des notes dans les endroits les plus critiques

& les plus délicats, & même dans quelques-uns aſſez indiférens pour mieux cacher le myſtère? Enfin preſque tous les anciens diplomes de nos Rois & des Empereurs renferment au milieu des parafes des notes de Tiron, qui ont fait la croix, pour ne pas dire la honte des (1) plus grands hommes, qui ſe ſont vus hors d'état de les déchifrer. Les uns les ont regardées comme des (2) traits de caprice, qui ne ſignifioient rien; d'autres ont fait ſemblant (3) de ne les point voir: les plus éclairés les ont reconnues pour notes de Tiron, & les ont en même tems regardées comme du fruit défendu, auquel il n'étoit pas permis de toucher. Quelques autres d'ailleurs très habiles ont cru y faire la découverte des chifres (4) arabes,

(1) Au raport du Cardinal (*a*) Bembe, le Pape Jule II. fit travailler les plus ſavans hommes de ſon tems à découvrir l'art & la ſcience des notes tironiennes. Ils les étudièrent avec la plus grande application, & les examinèrent avec tout le ſoin poſſible; mais ce fût ſans ſuccès. Quelque envie qu'eût Juſte-Lipſe de trouver la clé de cette ancienne Tachygraphie & de découvrir la nature des notes, dont elle eſt compoſée, il avoua (*b*) ſon impuiſſance: *Sed quî fiet*, dit-il, *exoleverunt illæ, & fuiſſe magis quam quid & quâ facie fuerint*, *ſcimus*. Après avoir déploré la perte de cette écriture antique; il ſe conſole par (*c*) l'eſpérance qu'on en recouvrera bientôt la conoiſſance perdue depuis ſi long-tems.

(2) C'eſt un plaiſir d'entendre Blaiſe de Vigénère ſur l'article des notes Tironiennes » C'eſt, dit-il (*d*) une profonde » mer de confuſion & une vraie gehenne de la mémoire, comme choſe laborieuſe infiniment, & avec tout cela » inutile, parceque chacun ſe peut » dreſſer à part ſoi des abréviations à » lui propres & particulières... et quant » & quant plus promptes & courantes » plus legierement ſous la plume, comme nous voyons ès greffiers des cours » ſouveraines, dont la ſoudaineté de la » main accompagne non-ſeulement les » plus legieres & deliures langues des » avocats, & auſſi en tous les chaffourremens & minutes des notaires, procureurs & exploits de ſergens.

(3) Muratori (*e*) n'oſe apeller chifres ou notes les traits qui ſe trouvent à côté & ſous les anciens ſceaux des diplomes. *Neque enim*, dit-il, *cifras aut notas arcanas apellare audeo*. Ce ſont pourtant bien réellement des notes de Tiron, qui ſignifient le plus ſouvent que le Chancelier a reconnu & ſigné la pièce, *recognovi & ſubſcripſi*. Nous pourions donner une infinité d'exemples de cette formule écrite & répétée en notes autour des ſceaux.

(4) Don Naſſarre grand bibliothécaire du Roi d'Eſpagne, a cru voir ces chifres (*f*) dans les anciens diplomes, que D. Mabillon & Schannat ont fait graver. Après avoir avoué que les Chrétiens & les Maures ont écrit en Eſpagne avec les caractères arabes; il prétend que (*g*) les Rois chrétiens de ce païs ne ſont point tombés dans *l'extravagance* de mettre ſur leurs monoies des inſcriptions arabes, comme on a fait en Sicile, ni de ſigner en lettres arabes les diplomes, comme ont fait quelques-uns de France. Il eſt viſible que le ſavant Eſpagnol prend les notes de Tiron, ſouvent employées dans les ſignatures des chartes de la première & ſeconde race de nos Rois, & pour des chifres & pour des lettres arabes. Dom Calmet ne ſachant pas que preſque toutes ces notes ſont autant de lettres antiques conjointes & poſées en divers ſens, a pris (*h*) auſſi les chifres, dont nous nous ſervons aujourdui, pour des reſtes des anciens caractères Tironiens employés

(a) *Lib. 5. epiſt.* 8.

(b) *Centuria* I. *ad Belgas epiſt.* 27.

(c) *Ibid.*

(d) *Traité des chifres, fol.* 146. *recto.*

(e) *Antiquit. Ital. t.* 3. *col.* 30.

(f) *Polygraphie eſpan. prolog. fol. IX. & X. verſ.*

(g) *Fol. XXVII. recto.*

(h) *Mém. de Trevoux, ſept.* 1707. *p.* 1622.

& n'ont pas craint d'en conclure qu'ils étoient connus dans leur païs dès le IX. au Xe. siècle. Il semble que cette portion de littérature ne devroit pas être si négligée. Le plan de notre ouvrage nous oblige d'en donner au moins quelques élémens. Il doit nous sufire d'ouvrir cette vaste carrière, puisqu'il ne nous est pas permis de la fournir. Un siècle, où l'algèbre la plus sublime est cultivée, doit avoir produit bien des têtes capables d'épuiser cette algèbre d'érudition. Mais avant que d'examiner la nature des notes romaines, & d'exposer la vraie méthode de les expliquer; il convient d'en donner d'abord l'historique.

Recherches sur les premiers inventeurs, & l'antiquité des notes des Romains & des Grecs.

I. Quoique postérieures (*a*) aux sigles, les notes remontent à la plus haute antiquité; mais leur invention ne fut pas portée à la perfection tout d'un coup. C'est sur quoi tous les savans sont autant d'acord, qu'ils sont partagés sur les premiers inventeurs de l'art des notes. Un texte de S. Isidore mal rendu par les éditeurs fait toute la dificulté: on a cru y voir le saint en contradiction avec lui-même, & avec les auteurs qui ont écrit avant lui, pendant qu'il est parfaitement d'acord avec eux. Boxhorne (*b*) ayant puisé la véritable leçon dans un ancien ms. a fait disparoitre toute aparence de contradiction. Selon le (1) texte corrigé, Ennius inventa le premier onze cent notes. C'étoit peu de chose en comparaison de celles dont on avoit besoin. S. Isidore après avoir déclaré l'usage qu'on en faisoit, ajoute qu'à Rome Tullius Tiro afranchi de Ciceron, non-seulement en inventa un plus grand nombre, mais encore qu'il regla le (2) premier comment les écrivains en notes

(a) *Valer. Probi de notis Romanor. lib. p. 5. edit. Lugd. Batav. 1599.*

(b) *Crenii analecta, p. 191.*

(c) *Weidleri spicil. ad hist. notar. numeral. Witemb. 1755. p. 13. 21. 22.*

(d) *De sigl. p. 15.*

par les Pythagoriciens pour faciliter leurs démonstrations d'arithmétique. Isaac Vossius (*c*) prétendoit prouver l'antiquité de nos chifres modernes par leur ressemblance avec les notes de Tiron; quoique les raports des unes aux autres soient imaginaires.

(1) *Vulgares notas Ennius primus mille & centum invenit. Notarum usus erat, ut quidquid pro concione aut in judiciis diceretur, Librarii scriberent. Complures simul astantes, divisis inter se partibus, quot quisque verba & quo ordine exciperet, Romæ primus Tullius Tiro Ciceronis libertus, commentus est. Notas, sed tantum præpositionum; post eum tertius Persannius; Philargyrus & Aquila Libertus Mæcenatis, alias addiderunt. Deinde Seneca contracto omnium digestoque & aucto numero, opus effecit in quinque millia. Notæ autem dictæ eò quod verba vel syllabas, præfixis caracteribus, notent, & ad notitiam legentium revocent.*

(2) Quand S. Isidore répéte le terme *primus* en parlant de Tiron, pour faire entendre que cet afranchi fut le premier à Rome qui inventa les notes, il n'y a nulle contradiction dans son texte. *Ait quidem Isidorus*, dit Jean (*d*) Nicolai, *Tironem primum notas esse commentum: sed non ait simpliciter; addit notabiliter*

devoient se partager, & l'ordre qu'ils devoient observer pour écrire les discours qu'on prononçoit en public. Après lui Persannius fut le troisième inventeur de notes; mais seulement de celles qui étoient nécessaires pour exprimer les prépositions : Philargyrus (1) & Aquila afranchi de Mecène en augmentèrent le nombre. Sénèque (2) en ajouta d'autres, & les ayant toutes rassemblées & mises en ordre, il en fit un recueil de (3) cinq mille. Senèque le Philosophe ne fait que confirmer (a) ce recit de S. Isidore, lorsqu'il donne des esclaves (afranchis) pour inventeurs des notes abrégées & expéditives. On doit dire la même chose d'Eusèbe, qui dans sa (b) chronique donne à Tiron l'invention de cet art. Si Dion Cassius en fait honneur à Mecène; c'est que dans le langage ordinaire, on atribue souvent au maitre ce que ses afranchis ont fait par ses ordres. Où est donc maintenant la diversité & la confusion de sentimens, que l'on trouve (c) chez les anciens, sur les premiers inventeurs de notes?

Après le commencement du III[e]. siècle, S. Cyprien évêque de Carthage augmenta le nombre des notes communes, en y ajoutant celles qui convenoient à l'usage particulier des Chrétiens. Gruter qui nous a donné (d) les notes, » dont les

(a) *Epist.* 90.

(b) *Lib.* 55.

(c) *Alphabet. tiron. Præf. p.* IV.

(d) *Tillem. hist. ecclef. t.* 4. *p.* 194.

ROMÆ; *quæ vocula quasi conservatrix Ennii autoritatis, ut qui alibi longe ante Ciceronis libertum notas potuit effingere.*

(1) Pierre Diacre & moine du Mont-Cassin, dans le livre où il explique les sigles ou *notes des lettres* employées par les Romains, paroit avoir copié S. Isidore. Cependant un des inventeurs des notes proprement dites, est apellé simplement Philargyrus par le S. Prélat; pendant qu'il est surnommé Samius par le moine du Mont-Cassin. Celui-ci se contente de parler de quelques afranchis de Mecenas, sans nommer Persannius & Aquila. En récompense il apelle Lucius-Annæus Seneca le compilateur de notes nommé *Seneca* tout court par S. Isidore. On a prétendu (e) qu'il falloit corriger le texte de cet auteur du VII[e]. siècle sur celui de Pierre Diacre, qui n'a vécu qu'au X[e]. Mais l'autorité du premier l'emportera toujours sur celle du dernier; jusqu'à ce qu'on ait justifié par de bons mss. de S. Isidore la leçon de son copiste.

(2) Juste Lipse dans sa lettre (f) au fameux Jésuite Lessius, estime que S. Isidore a voulu parler de Seneque l'orateur, pere de Seneque le Philosophe, qui fut précepteur de Neron.

(3) Dom Calmet dans ses *recherches sur l'origine des chifres d'arithmetique* imprimées dans les mémoires de (g) Trevoux, encherit sur S. Isidore, en disant que Seneque réduisit ces notes au nombre de six mille. » Mais ajoute-t-il, pour » ce dernier j'aimerois mieux dire que » Seneque les ramassa simplement. Car » il dit (h) lui-même, que les notes » pour abréger sont de l'invention des » plus vils esclaves. *Quid verborum notæ, quibus quamvis citata excipitur oratio, & celeritatem linguæ manus sequitur? vilissimorum mancipiorum ista commenta sunt.* « Il est vraisemblable que Seneque qui parle ainsi n'est point inventeur de notes; mais n'y a-t-il eu parmi les Romains qu'un seul Seneque?

(e) *Du Cange au mot*, nota.

(f) *Epist.* 27. *centur.* 1.

(g) *Sept.* 1707. *p.* 1625.

(h) *Epist.* 90.

» Romains se servoient pour écrire aussi vîte que l'on parle, » cite de Trithème, que celles qui étoient pour les choses de » la Religion chrétienne, avoient été ajoutées par S. Cyprien » à celles, dont les Payens se servoient, & dont on atribue » l'invention à Tiro célèbre afranchi de Ciceron & à Sénèque. « Il semble que Trithème (1) ait trouvé dans un mss. de notes » ce qu'il dit sur cela de S. Cyprien. Les Anglois l'ont marqué » dans l'édition d'Oxford, comme une chose qu'ils croyoient. «

Antiquité & usage de l'écriture en notes tant en Occident qu'en Orient.

(a) *Polygraph. libb. v.*

(b) *Plutarch. in Catone Uticensi.*

II. S'il étoit vrai, comme le prétendent (*a*) l'abbé Trithème & (2) Vigénére, que Ciceron eût composé un ouvrage sur les notes; on pouroit le placer avec Ennius à la tête des inventeurs de cet art admirable. Mais il est plus que probable que nos deux auteurs atribuent au maitre ce qui apartient à Tullius Tiro son afranchi. Quoiqu'il en soit; Ciceron est le premier, qui s'en soit servi à Rome. Lorsque (*b*) Caton fit un discours pour combattre l'avis de Jule-César, au sujet de la conjuration de Catilina; Ciceron alors consul posta en divers endroits du Senat des écrivains habiles à écrire promtement, & auxquels il avoit apris l'art des notes, qui étant composées de caractères menus & abrégés, avoient la valeur de beaucoup de lettres.

(c) *Joan. Trithem. Polygraph. lib. V.*

(d) *Fol. 146. recto.*

(1) Voici les paroles de Trithème, telles qu'on les trouve à la fin du Pseautier en notes de S. Germain des Prés : *Marcus* (c) *Tullius Cicero facundus Romanorum orator librum scripsit non parvæ quantitatis notarum, quem sanctus Cyprianus Carthaginensium præsul & martyr, multis & notis & dictionibus ampliavit, adjiciens vocabula Christianorum usibus necessaria, ut opus ipsum fieret non solum utile paganis, sed multo magis etiam fidelibus. Rarus est codex, & à me semel duntaxat repertus, anno scilicet Domini*, 1496. *in quodam ordinis nostri monasterio. Biennio fermè posthac eques Argentinam in causis ordinis mei ascendi, & in bibliothecâ majoris eclesiæ Psalterium reperi totum iisdem Tullii & Cypriani notis exaratum, aureisque capitellis decentissimè scriptum.* Le Pseautier dont parle ici Trithème passoit pour armenien, jusqu'à ce que le savant abbé l'ayant vu, le déchifra, ou plutôt donna la signification d'une trentaine de notes, qu'on trouve avec celles de Gruter p. xxx.

(2) » J'ai vu aussi, dit Vigénère dans » son Traité (*d*) des chifres, en plusieurs » endroits un gros volume intitulé, *De notis Ciceronianis*, dont l'artifice tient » plus du chifre que le précédent traité » (*de Romanorum notis*, amplifié de » beaucoup par *Paulus Diaconus*;) » parceque ce sont TOUS caractères » formés à plaisir, pour servir d'abréviations, plus convenables aux greffiers, qui recueillent les plaidoyers des » avocats, comme on faisoit anciennement ceux des Orateurs & leurs harangues que pour autre effet; à cause de » la promptitude & vitesse de la parole, » qui passe soudain comme une fleche » bien empennée; car chacun de ces caractères ou notes importoit pour le » moins un mot, voire plusieurs la plus » grande part. « Vigénère n'aperçoit aucune lettre dans l'écriture en notes. Il confond Pierre diacre auteur du livre *de notis litterarum more romano* avec Paul diacre, qui vivoit plusieurs siècles auparavant. On retrouve la même bevue dans le grand dictionnaire de Trevoux sur le mot *note*.

Ces écrivains ou *femeiographes*, comme Plutarque les apèle, écrivirent la harangue de Caton, à mefure qu'il la prononçoit, quoiqu'il parlât fort vîte. Ce fut la première fois que parurent les écrivains en notes, & cet événement commença à les mettre en vogue : *οὔπω γὰρ ἤσκουν οὐδ᾽ ἐκέκτηντο τοὺς καλουμένους σημειογράφους, ἀλλὰ τότε πρῶτον εἰς ἴχνος τι καταστῆναι λέγουσιν.* L'art d'écrire par des notes fi abrégées & fi expéditives, qu'on pouvoit écrire un difcours auffi promtement qu'on le prononçoit, commença donc à Rome du tems de Ciceron. Il s'en fervit lui-même, comme il paroit par une de fes lettres (1) à Atticus. Ceux qui l'exercèrent depuis furent apelés notaires, comme l'obferve *(a)* S. Auguftin. Les mêmes notes ayant été en ufage dans les minutes des actes publics; nos notaires en ont (2) confervé le nom, qu'ils portent aujourdui.

Pour peu qu'on examine les anciens caractères, dont ces notes font compofées; on conviendra que plufieurs font purement grecs. C'eft ce qui donne lieu de préfumer que les Romains ont apris des Grecs à écrire en notes. Si Xenophon émule de Platon & difciple de Socrate n'en fut pas l'inventeur; il eft le premier des Grecs, qui s'en foit fervi, comme l'atefte Diogène *(b)* Laerce, qui a écrit les vies des anciens Philofophes. Les Grecs firent grand ufage de ces notes pendant plufieurs fiècles. S. Bafile en parle dans fon épitre 178. à un notaire. Dans tout l'Empire, on montroit aux enfans à écrire de la forte, comme l'on enfeigne l'ecriture ordinaire. Théodoret (*c*) dit que Protogène prêtre d'Edeffe, fort habile dans l'art d'écrire en notes, l'enfeigna aux jeunes gens, qu'il inftruifoit dans le lieu de fon exil. Il leur fit écrire en ces caractères ou fignes abrégés les Pfeaumes de David, qu'il leur dicta. S. Jean

(a) *Lib. 2. de doctr. chriftian. c. 26.*

(b) *In vitâ Xenoph. lib.* II.

(c) *Hift. ecclef. lib.* 4. *c.* 18.

(1) C'eft la 32e. du XIIIe. livre, où Ciceron dit : *Quod ad te de decem legatis fcripfi, parùm intellexifti, credo; quia διὰ σημείων fcripferam.* Les Grecs donnoient à leurs notes le nom de figne. Ciceron s'en fert ici, comme dans toutes les occafions, où il parle de chofes empruntées des Grecs.

(2) S. Jerôme (d) entend d'un Notaire ou Semeiographe ces paroles du Pfeaume 44. *Lingua mea calamus fcribæ velociter fcribentis. Mea autem lingua*, dit-il, *in fimilitudinem fcribæ velocis, quem Notarium poffumus intelligere.* Quelques (e) favans Jefuites voyant dans ce verfet la langue & la main marcher de compagnie, & frapés de la penfée de S. Jerôme, laquelle vient naturellement à l'efprit, en ont conclu que l'art d'écrire en notes abrégées eft beaucoup plus ancien chez les Juifs que chez les Grecs & les Romains. Mais le verfet, fur lequel ils fe fondent ne peut-il pas s'entendre également des Tachygraphes en figles connus (*f*) chez les Hébreux?

(d) *Epift.* III.

(e) *De primâ fcribendi orig. edit.* 1738. *p.* 187. 188.

(f) *Nicolai tract. de figles p.* 10. *& feq.*

Chryfoftome n'ignoroit pas cet (1) art. Après fa mort, Conftance, prêtre de l'églife d'Antioche (*a*) trouva parmi fes papiers les homélies fur l'Epitre aux Hébreux, écrites feulement en notes. S. Epiphane à la fin de fon *Panarium* dit (*b*) que cet ouvrage auffibien que fon *Ancorat* avoient d'abord été écrits en notes, par un certain Anatole, & qu'ils furent enfuite mis au net par le foudiacre Hypace.

(a) *Tillemont, Hift. ecclef. t.* 11. *p.* 414. *& fuiv.*

(b) *Ibid. t.* 10. *p.* 507.

La plûpart des auteurs veulent que (*c*) l'Empereur Juftinien ait défendu l'ufage des notes tironiennes furtout dans les livres des loix écrits en latin. Mais peutêtre les confondent-ils avec les chifres & les figles, auxquels le nom de notes a été donné par les anciens. Voffius (*d*) eft perfuadé que Juftinien n'a bani des livres de droit que ces dernières. Mais n'eft-il pas plus vraifemblable que fon intention étoit d'en écarter toutes les efpèces d'abréviations, qui ouvrent un vafte champ à la chicane, par l'obfcurité & l'équivoque, qu'on y voit regner affez fréquemment ?

(c) *Cod. lib.* 1. *tit.* 17. *de veteri jure enucleando leg.* 1.

(d) *De arte grammat. lib.* 1. *p.* 139.

Les notes tironiennes furent d'un ufage très-étendu en Occident. Les Empereurs, comme les derniers de leurs fujets, s'en (2) fervoient. On les enfeignoit dans les écoles publiques, comme nous l'aprend le poëte Prudence dans les vers faits à la louange de S. Caffien célèbre martyr du IVe. fiècle :

Præfuerat ftudiis puerilibus, & grege multo
Septus, magifter litterarum federat,
Verba notis brevibus comprendere multa peritus,
Raptimque punctis dicta præpetibus fequi.

(1) L. P. Edouard Corfini a compofé un grand ouvrage fur les notes des Grecs. Il a été anoncé comme très-utile pour l'intelligence des infcriptions grèques & latines antiques, où les figles font très-fréquens, & les notes proprement dites très-rares. L'auteur en publia l'extrait à Florence en 1752. Le célèbre M. du Cange à la fin de fon Gloffaire de la moyenne & baffe Grecité a donné les figures & l'explication des notes, dont les Grecs fe fervoient, pour diftinguer les fentences & les parties du difcours. On y trouve encore les notes apartenant aux mathématiques, à l'aftronomie, à la medecine & à la chimie. Il y en a beaucoup d'autres dans le recueil des Chirurgiens grecs publiés par M. Cocchi. Mais la plûpart de ces fignes font arbitraires & n'annoncent rien de bien fyftématique ; au lieu que les notes romaines ont des raports fenfibles aux lettres & aux mots, qu'elles expriment en abrégé.

(2) Suetone (*e*) dit que l'empereur Tite écrivoit très-bien en notes : *E pluribus comperi*, dit cet hiftorien, *notis quoque excipere velociffimè folitum, cum amanuenfibus fuis per ludum jocumque certantem imitari chirographa quæcumque vidiffet : ac fæpè profiteri fe maximum falfarium effe potuiffe.* Ammien Marcellin lib. 18. parle d'une fervante inftruite dans l'art des notes : *ancilla notarum perita.*

(e) *In Tito Aug.*

On

On écrivoit en notes les (1) difcours, les teftamens & les autres actes publics, avant que de les mettre au net. S. Auguftin (*a*) nous fait conoitre lui même que fes auditeurs recueilloient en notes ce qu'il difoit en chaire. Les évêques avoient à leur fervice des écrivains inftruits de cette tachygraphie. On en a une preuve certaine dans la lettre qu'Evode écrivit en 415. à S. Auguftin, & qui eft la 258. parmi celles de ce S. docteur de l'Eglife. » J'avois auprès de moi, dit Evode, un jeune homme » fils d'Armenus, prêtre de Melone... Il avoit été auprès de » l'homme de lettres du Proconful, & il écrivoit fous lui... » Affidu au travail, il écrivoit très vîte en notes. « S. Genès (*b*) d'Arles & S. Epiphane (*c*) de Pavie exercerent cet art avec diftinction dans leur jeuneffe. Le premier paroit avoir été un de ces excepteurs ou greffiers publics, dont la fonction étoit d'écrire (2) en notes les interrogatoires des criminels & les fentences des juges.

(a) *In pfalm.* 51. *p.* 475. *B.*

(b) *Tillemont, hift. eccl. t.* 5. *p.* 570.

(c) *Cang. Gloffar. lat. t.* 4. *col.* 1216.

Quoique cette forte d'écriture abrégée fût à la mode; elle n'étoit ni affez commune, ni affez fure pour qu'on pût fe paffer de l'écriture ordinaire. Lorfque les notaires avoient écrit à mefure qu'on parloit; il faloit enfuite tranfcrire tout ce qu'ils avoient écrit ou noté; afin que l'on pût s'en fervir dans les afaires publiques. C'eft ce qu'on voit dans les actes de la grande conférence (3) tenue à Carthage le Vendredi 2e. de Juin de l'an 411. où les Donatiftes demandèrent, qu'on tranfcrivit les actes de la conférence précédente écrits en notes.

(1) *Notarum ufus* (d) *erat ut quicquid pro concione vel contentione, aut in judiciis diceretur, librarii fcriberent &c.*

(2) C'eft de-là que nous eft venu ce qui nous refte des actes originaux des Martyrs, recueillis par D. Ruinart. Les notaires ou excepteurs écrivoient en notes les procédures judiciaires, les dépofitions des témoins, les délibérations des Magiftrats; enforte que l'on voyoit les mêmes paroles, qui avoient été dites, jufqu'aux exclamations & interruptions. Les Proconfuls ou Gouverneurs des Provinces & les juges inférieurs avoient des notaires. L'Eglife leur eft redevable des actes fincères des Martyrs, dont la lecture eft fi édifiante, & donne une fi haute idée du Chriftianifme & de la fermeté héroïque de ces illuftres Confeffeurs de J. C. L'hiftoire nous a confervé les noms de S. Marcien & de S. Martyre notaires de S. Paul de C P. Les écrivains, qu'on apelloit *Librarii* & *antiquarii* mettoient au net en écriture ordinaire ce qui avoit été écrit en notes.

(3) Les Donatiftes alléguerent qu'ils vouloient relire eux-mêmes & bien examiner ces actes; ce qu'ils ne pouvoient faire fur la minute écrite en notes; parcequ'ils ne les connoiffoient pas, & que d'ailleurs on ne pouvoit lire les notes d'un autre. » Tout cela fignifioit, dit (*e*) » M. de Tillemont, qu'ils ne vouloient » rien faire ce jour-là, & qu'ils deman» doient du délai. «

(d) *Ifidor. orig. l.* 1. *c.* 21.

(e) *Hift. eccle. t.* 13. *p.* 534.

Manuscrits & diplomes latins du moyen age en notes de Tiron : furent-elles employées à faire des remarques sur les uns & les autres ?

III. Cependant les notes vulgairement apellées tironiennes furent employées à transcrire des livres entiers, tels que les Pseautiers de Strasbourg, dont parle Trithème ; celui de la bibliothèque du Roi, estimé du x[e]. siècle ; celui de l'abbaie de S. Germain des Prés, beaucoup plus ancien & celui de S. Remi de Reims. Au ix[e]. siècle S. Anschaire, moine de Corbie au diocèse d'Amiens, Apôtre de Danemarc, premier archevêque de Hambourg & ensuite évêque de Brême, écrivit de sa propre main plusieurs gros volumes en notes. Eckhard le jeune chapelain de l'Empereur Otton I. donna des preuves de son habileté (*a*) dans l'art de la Tachygraphie, en écrivant en notes les conférences des Ottons touchant l'élection de l'abbé Notker. Le Cardinal Bembo dans sa lettre à Jules II. raportée par Gruter, parle d'un ms. en notes, envoyé de Transilvanie à ce Pape, & qui contenoit une partie des commentaires d'Hygin sur le cours des astres. Le célèbre Antoine Loisel, dans ses (*b*) *Mémoires de Beauvais*, fait mention d'un ms. de la Loi Salique écrit en notes, & gardé de son tems parmi les mss. de la cathédrale de cette ville. La bibliothèque Ambrosienne de (*c*) Milan compte parmi ses richesses plusieurs mss. en cette écriture antique. Il y a dans les bibliothèques du Roi & de S. Remi de Reims des recueils de notes suivies des mots latins, quelles expriment. Ces mss. ne diférent point de celui, dont Janus Gruter s'est servi pour donner au public les notes qu'il atribue à Tiron & à Senèque. On ne croit pas qu'elles soient toutes de ces deux auteurs. On y trouve trop de mots barbares, tels que *gehenna*, *archisynagogus*, *apostata*, *cathechizatus &c.* On y lit (*d*) tous les noms des Césars jusqu'à Antonin, qui regna jusqu'en 161. Reinesius regardoit cette liste de notes expliquées comme une pièce du v[e]. siècle. Saumaise plus hardi la croyoit *fabriquée* sur la fin du vi[e]. Ce qui paroit certain ; c'est que plusieurs persones y ont mis la main en divers tems.

On voit des mss. dont les feuilles de parchemin, qui tiennent à la couverture, & celles qu'on a coutume de laisser en blanc, sont pleines de notes de Tiron. On rencontre des lettres écrites en partie en ces notes & en partie en écriture ordinaire. Ce qui est en notes est visiblement une espèce de chifre qui renferme des choses, qu'on a voulu cacher

(a) *Hist. de casibus monast. saint Galli. c. 16.*

(b) *Pag. 61. n. 190.*

(c) *Murator. antiq. ital. t. 1. col. 674.*

(d) *Pag. 64. & 65.*

au public dans le tems même. Elles sont par-là plus propres à piquer notre curiosité. Telle est une lettre trouvée au Pui en Velai par M. l'abbé Lebeuf. Il est très-commun que des mss. renferment en notes marginales ou interlineaires plusieurs observations, que les savans mêmes regardent comme non avenues, par l'impossibilité où ils sont, de les expliquer. C'est autant de perdu, pour la Republique des lettres, faute d'auteurs, qui sachent les lire.

Il y a dans les bibliothèques, surtout dans celles du Roi, des recueils de diplomes ou plutôt de protocoles ou formules en notes de Tiron. Dom Carpentier en a publié cinquante-quatre, apartenant au regne de Louis le Débonaire; sans parler d'un célèbre capitulaire de cet empereur. Comme anciennement chacun se faisoit ses formules pour le besoin, surtout les notaires & ceux qui étoient obligés de dresser des actes; ils les prenoient où ils pouvoient les trouver. Les premières pièces, qui leur tomboient sous la main, leur servoient de règle. Quoiqu'ils eussent du en retrancher les faits; souvent ils en laissent subsister plusieurs, dont l'histoire peut profiter.

Si les notes de Tiron furent employées pour faire des observations sur les mss; on en fit à peu près le même usage sur les diplomes. C'étoit d'abord sans doute pour avoir plutôt fait, qu'on s'en servoit préférablement à l'écriture ordinaire. Dans la suite peutêtre prétendit-on en user (1) comme d'une espèce de chifre. Ce fut aparamment lorsque l'art d'écrire en notes vint à tomber; ce qui ariva en France sur le déclin du IXe. siècle, & en Allemagne vers la fin du Xe. Les diplomes de nos Rois mérovingiens & carlovingiens, & ceux des Rois & Empereurs d'Allemagne jusqu'au XIe. siècle renferment, dans la ruche ou à côté, des notes de Tiron. On en trouve encore dans les privilèges des Rois d'Espagne donnés au XIIIe. siècle. Les plus anciens diplomes contiennent des remarques à la marge & dans d'autres places vuides, en caractères tironiens. On a

(1) Par l'explication des caractères tironiens, qu'on trouve dans les ruches ou paraphes des diplomes, figurées au-dessus de la place du sceau; on peut conclure que ces notes n'étoient mises que par (*a*) précaution contre le faux. Ces quatre ou cinq notes, qui devoient renfermer une certaine formule, ignorée même dans le tems de quiconque n'étoit pas notaire, ôtoit à tout autre qu'à eux le pouvoir de faire ou de fabriquer des diplomes. Les anciens n'étoient donc pas moins en garde contre les faussaires, qu'on l'est aujourdui.

(h) *Schannat. vindic. archivi Fuldens. p.* 49.

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. X.

en France des chartes privées du xe. siècle, où ils sont employés dans les signatures. Tout cela sera-t-il donc toujours mis parmi les choses perdues ou indéchiffrables?

En quels sens les anciens ont-ils dit que les notes ne sont pas des lettres?

IV. Il n'est pas surprenant qu'on ait fait si peu de progrès dans la connoissance de cette ancienne Tachygraphie. Dans la science des notes tyroniennes comme dans toutes les autres, il n'est pas possible de réussir; si l'on ne découvre une bonne méthode, pour les expliquer par principes. Il faut savoir d'abord quelle est la nature des signes constitutifs de ces notes, ensuite les distinguer les uns des autres, les décomposer & les anatomiser. La ferme persuasion, où l'on a été jusqu'àprésent, que la plupart ne sont pas des lettres, mais des signes purement (1) arbitraires au moins dans leur première institution, a été cause que l'on s'est contenté de rechercher leur signification dans quelques anciens mss. où elles sont rendues en latin, & d'en composer des listes alphabétiques; sans expliquer ni pourquoi ni comment telles & telles figures ont la valeur des lettres qu'elles expriment & des mots, qu'on leur fait signifier.

A la vérité plusieurs anciens auteurs ont déclaré que les notes ne sont pas des lettres. *Notis scriptæ tabulæ*, dit Paul Jc. *non continentur edicto: quia notas litteras non esse Pedius libro XXV. ad edictum scribit.* Il seroit superflu de rapporter ici les autres textes des anciens qui disent la même chose & rien de plus. Mais a-t-on saisi leur pensée? Par le mot de *lettres* ils ont entendu une (a) suite d'élemens formant une écriture regulière; au lieu que par le terme de *notes* ils ont voulu signifier des lettres isolées & privées de leurs suivantes. On prouve cette distinction par les anciens Jurisconsultes mêmes. *Lucius Titius miles*, dit un des plus (b) célèbres, *notario testamentum scribendum NOTIS dictavit, & antequam LITTERIS PERSCRIBERETUR defunctus est.* Il est évident que les lettres simplement dites se prennent ici pour une écriture ordinaire, & que suivant cette acception les notes ne sont pas des lettres; parcequ'elles ne sont pas acompagnées

(a) *Trotz not. ad lib. de primâ scribendi orig. p.* 74. 75.

(b) *Paulus, l.* 6. §. 2. *l.* 40.

(c) *Alphabeti tironian. præfat. p.* VII.

(1) *Notarum igitur Tironis*, dit (c) D. Carpentier, *si literæ non sunt, quæ natura est, &, ut ita dicam, essentia? Quæ vis & ratio? Quænam literarum vocumve ita descriptarum, cum notis suis cohærentia? De his silent scriptores; nec mirum: illas enim ad arbitrium confictas primùm opinor &c.*

de toutes celles, qui composent les mots écrits sans abréviation. *Aliud est* (a) NOTIS *dictare testamentum*, *aliud* PERSCRIBERE ; *nam perscribi dicuntur verba*, *quæ* LITTERIS OMNIBUS *exarantur.* Personne ne refusera jamais la qualité de lettres aux sigles. Cependant les anciens assurent également que ceux-ci ne sont pas des lettres. Donc lorsqu'ils disent la même chose des notes, cela n'empêche pas qu'elles ne soient des lettres véritables pour la plupart.

Les anciens ont eu de bonnes raisons pour distinguer les notes des lettres ordinaires. Plusieurs de celles qui entrent dans la composition de l'écriture tironienne remontent à la plus haute antiquité. Il y en a qui diffèrent de celles, dont on se servoit au tems des jurisconsultes, qui en ont parlé. Les unes sont destituées de leurs traverses & les autres de leurs jambages : la plûpart sont conjointes, monogrammatiques, couchées, renversées, en sens contraires. Quelques-unes sont si abrégées, qu'elles sont réduites à des (1) points & à de petites lignes, telles qu'on en trouve (b) dans les (2) Pandectes de Florence & dans le fameux Virgile de Medicis. On a donc pu dire que les notes, envisagées sous ces divers aspects, ne sont pas des lettres; mais des demi-lettres (c) *quasi litteræ*, des signes de lettres (d) σημεῖα γραμμάτων, des images de lettres (e) *imagines litterarum*, des lettres abrégées, qui tiennent lieu de lettres entières (f) *compendia litterarum*. Mais sous un autre point de vue, elles sont de véritables lettres. Aussi l'antiquité n'a-t-elle pas fait dificulté de leur en donner le nom, νότα (g) γὰρ τὰ γράμματα.

Après avoir parcouru le IVe. chapitre de notre tome II, où nous avons représenté sous chaque élément de notre alphabet

(a) *Paulus, ibid. l.* 40.

(b) *Brencman hist. Pandect. p.* 123.

(c) *Cassiodor. lib.* 3. *epist. XI.*

(d) *Dion Cass.*

(e) *Quintillian. lib.* 11. *cap.* 2.

(f) *Cujacius lib.* 3. *obs. c.* 3.

(g) *Suidas.*

(1) La dénomination de points convient beaucoup mieux aux notes ou lettres de Tiron, qu'aux sigles, qui sont des lettres capitales entières, ordinairement figurées au naturel & mises dans leur situation ordinaire. On doit par conséquent entendre des notes ces vers iambes du poëte Ausone :

Puer notarum præpetum,
Sollers minister advola :
Bipatens pugillar expedi,
Cui multa fandi copia,
Punctis peracta singulis,
Ut una vox absolvitur.

(2) Dans ces deux fameux mss. l'M & l'N de la fin des lignes ne consistent souvent que dans une ligne horizontale. Ajoutez aux bouts deux perpendiculaires, l'une descendant du côté gauche & l'autre s'élévant du côté droit, vous aurez l'ancienne N étendue. Pour la distinguer de l'M, on ajoute un point sous le milieu de la ligne, & ce point vaut un i ou un troisième jambage; parceque cette lettre abrégée se réduit au point.

raisoné les lettres initiales des mots écrits en notes de Tiron ; si l'on veut bien faire attention à ce que nous allons ajouter à notre premeir essai ; on conviendra sans peine que ces notes sont pour la plûpart de vraies lettres antiques, tantôt entières, tantôt mutilées, & valant souvent un mot entier & toujours une ou plusieurs syllabes.

Nature & origine des notes de Tiron. Quelles sont les lettres, qu'on y découvre le plus ordinairement ?

V. Abréviations ordinaires, sigles ou lettres uniques signifiant un mot, monogrammes, liaisons & conjonctions de lettres, renversemens & positions de caractères latins en toutes sortes de sens, retranchemens de quelques-unes de leurs portions ; mêlanges de lettres grèques avec les latines, de majuscules & de minuscules avec les cursives, enfin signes arbitraires, partie déja introduits dans l'écriture romaine pour abréger, partie inventés de nouveau, pour compléter ; voilà les vraies sources, où il faut chercher l'origine des notes de Tiron.

Dès qu'on parle de monogrames, de sigles, de liaisons, de conjonctions de lettres & d'abréviations ; on comprend qu'à cet égard les notes tironiennes ne sont pas des signes purement arbitraires, encore moins des caractères d'idées & de pensées, tels que ceux des Chinois & de plusieurs Indiens ; mais des élemens, de vraies lettres pour la plupart. Il ne faut donc pas s'imaginer qu'il fût indiférent de lire en françois ou en grec un morceau de notes composé en latin. On ne peut le lire qu'en cette langue, sans le traduire. Outre la situation naturelle des lettres latines, qui entrent dans les notes ; tantôt on les voit plus ou moins panchées, ici vers la droite, là vers la gauche : tantôt on les trouve soit couchées, soit renversées ou placées à contresens, & cela en bien des façons diférentes. Si l'on n'y prend bien garde ; on peut souvent les méconoitre ; surtout à cause des jonctions d'autres traits, ou des assemblages de caractères, qui paroissent les défigurer. Il est même dificile en général de ne pas s'y méprendre, quand la valeur des mots, où elles se trouvent, n'est pas encore connue. Il reste pourtant un nombre de lettres si manifestement conformes aux nôtres ; qu'il faudroit être aveugle, pour ne pas les distinguer. Plus communément ces lettres se rapportent aux onciales & aux capitales. Les minuscules & les cursives ne laissent pas pourtant de s'y remarquer plus ou moins

dificilement. On peut même ajouter, que les exemples en ſont fréquens ; ſi l'on les cherche, non dans les notes inchoatives, mais dans les finales ou les médianes.

Quoiqu'un nombre conſidérable de lettres ordinaires ne ſoient pas toujours fort reconnoiſſables ; la dificulté augmente par une opération des inventeurs de ces notes. Au lieu de figurer une lettre en entier ; ils ſe contentent d'en tracer un jambage, pour ſignifier une lettre, & l'autre pour tenir lieu d'une autre lettre. Deux traits obliques l'un de droit à gauche, l'autre de gauche à droite forment un Λ, du moins n'y manque-t-il que la traverſe, ſouvent ſuprimée dans les anciennes écritures ordinaires. Que font nos notaires inventeurs ? Ils ſe contentent de chacun de ces deux traits ſeparés, pour marquer un A. Et en regardant ces portions de lettres comme des ſigles, ils donnent à la première la valeur d'*ad*, & à la ſeconde celle d'*ab*. Ces deux traits entrent dans toutes ou preſque toutes les compoſitions de noms ou de verbes, qui commencent par *ab* ou *ad*. On ne ſera nullement ſurpris de ces ſupreſſions de jambages ; ſi l'on conſidere que les inventeurs de notes n'ont pas eu ſeulement pour but de peindre les mots en abrégé ; mais qu'ils ont encore voulu abréger les lettres mêmes en retranchant pluſieurs traits aiſés à ſupléer dans le tems, où l'écriture en notes étoit en vogue.

Dans *alius*, *alienus*, *alienigena*, on pouroit croire voir un Λ réſultant des deux traits obliques, dont on vient de parler ; mais il eſt plus probable, que c'eſt une L en forme de *lambda*. Nous avons beaucoup d'L ſous cette forme & aſſez peu d'A, auxquels elle puiſſe convenir. D'ailleurs la première lettre n'eſt pas toujours employée dans chaque note : c'eſt quelquefois un caractère le plus remarquable du corps du mot ; comme dans *judica*, où l'u précède l'i, avec lequel il fait conjonction. La même choſe arrive ſouvent dans les lettres des inſcriptions. C'eſt quelquefois la dernière, qui paroit ſeule, comme dans *autem*, *nihil*.

L'æ curſif n'eſt pas douteux dans les notes de Tiron ; mais il ſubit ordinairement trois changemens bien marqués, 1°. il eſt renverſé de haut en bas, 2°. tourné à rebours, 3°. alongé par une queue, qui lui donne la figure d'une b curſive. Cette prolongation eſt à proportion beaucoup plus petite dans les

finales, que dans les initiales. Rien au reste de plus fréquent que ces *a* placés sous cette forme ƃ au commencement ou à la fin des mots. Ceux du milieu sont un peu plus rares.

Les ƀ minuscules ou cursifs ne sont pas à beaucoup près d'un usage aussi commun, qu'une sorte de *b* cursif, mais néanmoins tiré d'après le B capital. Il en retranche la ligne droite; en sorte qu'il ne difère guère d'un 3 en chifre arabe. S'il paroit tenir davantage du B majuscule; ses liaisons avec les caractères, qui suivent, ou qui précèdent, le ramenent nécessairement à la forme cursive.

Celles du C sont beaucoup plus diversifiées. Sa position la plus ordinaire n'est pas toujours naturelle; si ce n'est dans les notes finales, medianes ou secondaires. Elle n'est cependant pas rare dans les initiales, & alors elle est plus ressemblante à l'onciale qu'à la capitale. Ailleurs elle tire un peu sur la cursive ou minuscule; mais une de ses situations les plus usitées est celle, qui est à contresens ou à rebours. Il paroit quelquefois totalement renversé & couché. Il est une autre sorte de *c* formé de deux traits obliques, faisant un angle ensemble, comme <. Quelquefois le C est terminé en queue. C'est surtout lorsqu'il est suivi d'un *i*.

Le ᑯ oncial se produit presque par tout. Il est seulement plus ou moins contourné, plus ou moins échancré par le bas; en sorte que souvent il ne reste presque rien de l'o. Ces variations sont relatives aux significations du ᑯ. Ainsi figuré, il est le sigle de la préposition *de*. Comme l'ɪ entre dans la composition des verbes & des noms commençant par *in*; de même il précède tous les mots commençant par *de*. Il est une autre espèce de *d* beaucoup plus rare. Il a plus la forme d'un b minuscule que d'un d. Mais dans la vérité, ce n'est qu'un D, dont la haste est prolongée par le haut.

Nous ne découvrons point l'E capital en entier dans les notes de Tiron, mais en recompense nous y voyons souvent l'Є oncial & rond. Encore ordinairement n'a-t-il point de traverse, par exemple dans la note ċ *ego*. Ainsi il ressemble à un *c* un peu plus haut que large, & tant soit peu panché vers la droite. Dans les finales il est d'usage que les *e* ne soient qu'un trait horizontal : en quoi l'on aperçoit l'*e* cursif.

L'F est une des lettres, qui varie le plus dans sa figure & dans

dans ſa poſition. Les deux lignes perpendiculaires parallèles, dont la ſeconde eſt bien plus courte que la première, repréſente bien l'ancienne I[I] des Latins. La plûpart des autres ne conſervent que la haſte de l'F diféremment ſituée. Souvent elle y ajoute une traverſe, principalement celle de haut dans les initiales. Souvent elle a beaucoup d'afinité avec l'*ſ* curſive, & alors elle ſe termine en pointe tournée horizontalement ou obliquement vers la droite. Dans le dernier cas, elle reçoit ſouvent une traverſe au-deſſous de ſa pointe, ſoit qu'elle lui ſoit propre, ſoit qu'elle l'emprunte d'une lettre auxiliaire, Mais quand c'eſt un O, il ſe trouve toujours à l'extrémité droite. L'F initiale eſt quelquefois une ligne briſée ou faiſant angle ouvert du coté gauche; mais la ligne du bas n'eſt qu'un délié : telle eſt la note de *filius*.

Le G des notes reſſemble mieux à la lettre onciale ɡ du même nom qu'à la capitale, & comme la plupart des autres lettres tironiennes, il ſe tourne & retourne en toutes ſortes de ſens. Il prend encore aſſez ſouvent la forme du Γ grec; ſi ce n'eſt qu'il eſt alors notablement obtus, au lieu que celui-ci eſt droit.

L'H eſt très-reconnoiſſable, ſoit que ſa traverſe ſoit oblique H, au lieu d'être horizontale; ſoit que le ſecond jambage deſcende plus que le premier ne monte ˪ɥ, la traverſe demeurant toujours oblique. L'H eſt quelquefois réduite à ſa moitié ⊦ & devient la note de *Hic*. On voit auſſi des H abſolument curſives comme dans *honor, homo*. &c.

La ligne perpendiculaire eſt également l'I des notes de Tiron, comme de nos autres écritures latines. Couchée horizontalement elle conſerve encore ſouvent la même valeur. Il ſe trouve des J, qui ont du raport à l'*J* conſone, d'autres ſont briſés J.

Le K, quoiqu'aſſez fréquent dans les notes tironiennes, varie peu dans ſa figure. Sa diverſité ne conſiſte qu'à être plus ou moins panché, & en diférens racourciſſemens ou alongemens de deux des jambages tournés vers la droite.

L'L prend bien des formes & des attitudes dans les initiales & dans les médianes, ſans ceſſer d'être reconnoiſſable. Quelquefois elle reſſemble abſolument à la capitale de notre écriture, d'autre fois la tranſverſale s'éleve obliquement; en ſorte qu'elle prend preſque la figure de l'V. Quelquefois elle eſt

diféremment contournée dans un ſens contraire à celui qu'elle devroit avoir ❯ : quelquefois elle eſt couchée, renverſée de haut en bas de diférentes manières.

L'M n'eſt pas ſujete à moins de viciſſitudes; mais preſque toutes ſes figures reviennent à la capitale. Tantôt c'eſt le dernier jambage du côté droit, qui eſt par le bas alongé en pointe perpendiculaire ou oblique ᴍ : tantôt c'eſt le jambage gauche ᴍ, qui deſcend extraordinairement & qui fait prendre à cette lettre une forme inclinée. Tantôt ſa figure n'a rien d'extraordinaire : tantôt elle perd ſon premier jambage, comme dans ᴍc *monachus ;* tantôt renverſée elle porte ſes piés en haut.

L'N montre auſſi des jambages tantôt perpendiculairement, tantôt horizontalement alongés. Plus ſouvent ſon jambage élevé eſt à la droite : ce qui donne à l'N une face contraire à celle, qu'on devroit y apercevoir. Souvent l'N eſt compoſée de deux courbes, qui lui procurent un air de curſive. Ses initiales empruntent ordinairement la figure du z capital; parcequ'elles ſont couchées. L'n tend viſiblement à la forme minuſcule. Mais elle paroit moins ſenſible; parcequ'on n'aperçoit que la naiſſance du dernier jambage.

L'O ſe termine ſouvent en pointe vers le haut : ce qui lui donne au moins un air de curſive. Souvent il n'eſt pas fermé par le bas 9, & c'eſt vers ce côté, qu'il laiſſe voir une queue prolongée, ici vers la droite, là vers la gauche. Plus communément la queue apartient à quelque lettre auxiliaire. Il eſt des ∩ en grand nombre ouverts par le bas, ſurtout dans les finales. Ils le ſont auſſi par les côtés en conjonction. L'oméga des Grecs eſt d'uſage dans un certain nombre de mots, tels qu'*optimus*, *obſcurus*, *odium.*

Le P a de grands raports de reſſemblance avec l'ancien Γ ꓶ Λ des Grecs & celui des Romains; ſi ce n'eſt qu'on n'aime mieux l'enviſager comme un P, dont on auroit ſuprimé la ligne courbe. Il n'eſt nulles ſortes de poſitions auxquelles il ne ſe prête, ſoit en qualité d'initiale, ſoit de mediane ou ſecondaire.

Nous avons des Q en forme de lettres capitales & d'onciale ou de minuſcule q, & celles-ci ſont en très-grand nombre. Il y a des q, qui ſemblent participer au ſort des

P, en ce que leur ligne courbe eſt totalement retranchée. D'autres ꝗ ſont panchés vers la gauche. Quelques-uns perdent leur petit cercle ou leur ovale ; de ſorte qu'il ne reſte qu'une queue, qu'on pouroit auſſi raporter à certains Q capitaux. Cette queue même eſt ſuſceptible de diverſes attitudes & même de diférentes figures ; puiſque les unes ſe terminent en point, & que les autres égales par les deux bouts ſont ſeulement inclinées vers la gauche par le haut.

L'R capitale eſt trop compoſée pour trouver place dans les notes de Tiron. Celle des Grecs P, ainſi que leur minuſcule ρ y ſuplée. Les poſitions qu'elle prend & ſurtout celles en ſens contraires en multiplie l'uſage. La minuſcule ꝛ s'y reconoit auſſi parmi les medianes. L'*r* même y fait aſſez ſouvent les mêmes fonctions.

L'S ofre trois formes principales ſ ſ ∽. La dernière eſt, comme on voit, couchée. Quelquefois elle n'eſt que panchée. D'autres s particulièrement du nombre des finales reviennent à l'écriture curſive. En éfet outre notre ſ minuſcule, on remarque dans les notes l'ancienne ✓ curſive dans un trait fort aigu. On la découvre également dans les monumens les plus antiques.

Le T a quelquefois ſa ligne tranſverſale ſeparée de ſa haſte. D'autres 7 tantôt droits & tantôt panchés ſe raportent à nos lettres onciales. Ils ſe tournent auſſi dans le ſens contraire. Parmi les finales, on remarque encore une ſorte de *t* curſif, un autre ŧ, qui pouroit bien apartenir à l'*E*, dont il n'eſt jamais ſeparé & un troiſième ı, ſemblable à l'i. On voit encore des ꞇ, dont la tête eſt groſſe, & qui ſe terminent en pointe par le bas.

L'V eſt plus fréquent dans les medianes & les finales que dans les initiales ; quoiqu'il ſoit très-reconoiſſable dans l'V ſigle d'*ut*. On voit ſouvent l'u rond figurer dans les initiales, ainſi que l'ч à queue. Celui-ci n'eſt pas toujours droit, mais s'incline plus ou moins & en divers ſens. L'*u* curſif ſe montre ſouvent dans les médianes, comme dans *deduc*.

L'X conſerve à peu près ſa figure, lorſqu'elle eſt la première lettre d'un mot ; mais en compoſition, par exemple, dans la prépoſition *ex*, on ſe contente ſouvent d'en retenir la moitié ſupérieure, & beaucoup plus rarement l'inférieure.

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. X.

Ailleurs souvent il s'exprime en coupant d'un trait quelque jambage : ce qui produit à peu près un *x*.

Nous ne nous rapellons point d'avoir vu d'Y distingués des V dans les notes de Tiron.

Le ℨ y est purement oncial, & nous n'en conoissons que de cette forme, ou qui en aproche.

Si l'on ajoute à ces observations celles que nous avons faites dans notre (*a*) alphabet raisoné ; on conoitra presque toutes les lettres latines & grècques, qui entrent dans la composition des notes tironiennes. Il s'agit maintenant de dévoiler le système & d'expliquer le mécanisme de cet art. Pour y réussir parfaitement, outre la connoissance des lettres ; il faudroit avoir sous les yeux les figures de tous les signes, qui expriment les terminaisons tironiennes, détachées des autres signes, & rangées par ordre aphabétique. Mais les bornes de notre ouvrage ne nous ont pas permis d'entreprendre ce long & penible travail.

(a) *Nouv. Traité de diplom. tom. 2. ch. 4. p. 147. & suiv.*

Dévelopement du système des notes de Tiron : Qu'entend-on par ces notes ! Explication des divers signes, dont elles sont composées.

VI. Pour bien déveloper le système des notes de Tiron, il faut presque créer un nouveau langage. Tout est neuf sur une matière, qu'on n'a point encore traitée par principes, & qu'à peine (1) a-t-on éfleurée quant à l'essence des signes. Tâchons

(1) Nous ne disons rien de trop. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à lire les auteurs, qui ont traité cette matière. Trithème est le premier qui ait publié & expliqué quelques notes tironiennes & qui en ait dressé deux alphabets dans sa Polygraphie. Après lui le Cardinal Bembo & Lipse en ont parlé, mais historiquement dans deux lettres, qui sont à la tête des notes de Tiron & de Sénéque publiées par Gruter. Alde-Manuce, fils de Paul, & petit-fils d'Alde, & qui fleurissoit à la fin du XVI[e]. siècle, fit un Traité des notes des Romains, n'étant agé que de dix-neuf ans. Mais il n'a point conu la nature de celles, qu'on nomme tironiennes. Aldret dans ses Origines de la langue Castillane les a très-bien distinguées des sigles; mais il s'en est tenu à l'historique, qu'il a puisé dans les anciens. André Favin, avocat en Parlement ne s'est pas contenté de marcher sur ses traces ; il a encore publié dans son histoire (*b*) de Navarre les Pséaumes 132. & 133. tirés du Pséautier en notes, » soigneusement conservé en la bibliothèque de S. Germain des Prés à Paris, » par la diligence du bon Pere Jacques » du Breul, duquel les doctes labeurs » feront cognoitre à la postérité, que les » secrets de la vénérable antiquité se » sont de tout tems conservez dedans les » monastères, d'où nous les avons épuisez. « Charle Loiseau, autre avocat célèbre, dans le V[e]. chapitre du second livre de ses Œuvres, raporte à peu près tout ce que les anciens nous ont apris de l'origine & de l'usage des notes de Tiron. Gruter en a publié plus de vingt-six mille à la fin de ses Inscriptions romaines. Son recueil est un amas de pièces entassées les unes sur les autres sans ordre & presque sans nul arangement. Celles que D. Mabillon a données dans sa (*c*) Diplomatique sont au nombre de deux cents rangées par ordre alphabétique, & empruntées de Pierre Hamon, qui les avoit tirées d'un mss. du Roi & du

(b) *Lib. x. p. 573. & suiv.*
(c) *Pag. 457.*

de nous faire d'abord un dictionaire, des termes propres à l'art de cette écriture promte & abrégée des Romains.

Nous entendons par note tironienne une figure ou un assemblage de signes ou de caractères qui renferment un ou plusieurs mots. Chaque signe est quelquefois composé de plusieurs autres. Le primitif tient souvent à un second, que nous apellons auxiliaire. Le primitif est le même que le dominant ou principal & fondamental. Il exprime ordinairement la lettre initiale du mot représenté par la totalité de la note. Les signes secondaires & subalternes sont ceux qui suivent le primitif & qui en sont détachés, quand il sont distingués du final. Nous apellerons donc une note la totalité des signes servant à rendre un mot, en quelque nombre qu'ils se trouvent. Quand deux ou plusieurs mots sont réunis sous la même note; elle sera double, triple, quadruple. C'est ce qui arivera toutes les fois que par des conjonctions de notes, qui regulièrement devroient être separées, elle ne formera qu'une espèce de

Pseautier de S. Germain des Prez. Le savant Bénédictin observe 1°. que (a) plusieurs de ces notes ont passé dans les mss. en écriture ordinaire, pour exprimer *autem*, *ejus*, *etenim*. (Il auroit pu ajouter plusieurs autres mots, comme *Deus*, *&*, *omnibus*, *&c.*) 2°. qu'elles ont été souvent employées dans les souscriptions des chanceliers, surtout de la première & seconde race de nos Rois: 3°. que les évêques s'en sont servis dans leurs signatures, pour écrire les mots *indignus*, *subscripsi* & les noms de leurs sièges. Du reste notre docte antiquaire ne s'étant pas proposé de traiter à fond la matière renvoie aux auteurs qui en ont parlé, savoir S. Isidore, Hubert Goltzius, Alde-Manuce, Juste-Lipse, Jean-Baptiste Porta, Aldret; outre Pierre diacre du Mont-Cassin & Gruter, qui ont, dit-il, donné des modèles de notes tironiennes. Ce que le Bénédictin a écrit en latin sur cette tachygraphie, le P. Costadau Dominicain la répeté en partie dans son (b) *Traité historique & critique des principaux signes, dont nous nous servons, pour manifester nos pensées.* L'art de déchifrer de M. Breithaupt ne fournit rien de nouveau sur les notes de Tiron. Il semble même les confondre avec les sigles, comme font plusieurs auteurs. Le P. Herman, Hugue & Trotz son éditeur ont dit beaucoup de choses sur l'origine, l'antiquité & les inventeurs de la Tachygraphie tironienne. Du côté de l'ordre & du travail Dom Carpentier a été plus loin que tous ceux qui l'avoient précédé, sans parler d'une savante préface, qui roule sur l'origine des notes tironiennes. Son recueil en offre deux mille rangées par ordre alphabétique, & acompagnées des mots qu'elles signifient. Il ne seroit pas dificile de réduire ainsi en alphabet toutes les notes publiées par Gruter. Mais une pareille méthode ne montreroit ni les raports ni la liaison qu'elles ont avec les mots signifiés. Elle n'aprendroit point à distinguer les divers signes, qui composent les notes, & sans la conoissance desquels il est impossible de les déchifrer. Or dans le vrai qu'est-ce qu'un alphabet, qui n'aprend point à lire les notes exprimant les mots? Nous ne répeterons pas ce que nous avons dit à ce sujet dans une lettre inférée dans le (c) Journal des Savans. Nous laissons aux antiquaires à décider si cette méthode indiquée par Trithème & déja suivie par D. Mabillon, mérite le titre de *découverte heureuse & singulière.*

(a) *Ibid. p.* 52. *&* 456.

(b) *Tom.* 2. *p.* 141. *& suiv.*

(c) *Mars* 1756.

monogramme ; ſoit que toutes ſes parties ſoient liées, ou que quelques-unes ſoient détachées du tout. Les ſimples (1) notes plus ou moins compoſées de ſignes, qui le ſont ſouvent à leur tour, ſe montrent en grand nombre à chaque ligne. Les doubles notes réſultant de l'union des notes d'un adjectif & de ſon ſubſtantif, & ſurtout de la prépoſition & du nom qu'elle regit, ſe rencontrent plus rarement & néanmoins preſque à toutes les pages. Les autres multiples ſont d'un uſage moins fréquent, & ne s'emploient guères que dans des mots, qui ſont faits les uns pour les autres, comme *Dominus noſter Jeſus-Chriſtus*. Il n'eſt pas même extraordinaire de voir ſuprimer au moins un des ſignes des mots, qui concourent à la formation de cette ſorte de monogramme. Quelques-uns de ces mots, au lieu d'être exprimés par leurs ſignes, ne le ſont que par ceux de leur terminaiſon. C'eſt ainſi qu'après avoir repréſenté *in ſæculum*, ſelon la méthode ordinaire ; un ſeul petit trait, un ſigne de terminaiſon ajouté donne encore le mot *ſæculi* : enſorte qu'il faut lire *in ſæculum ſæculi*.

Si pluſieurs notes ſe réuniſſent dans un ſeul caractère ; il n'eſt pas moins d'uſage qu'une ſeule note ſe partage en deux. Mais les notes ne ſe décompoſent, que parceque le mot eſt réellement compoſé : comme il arive par raport aux verbes formés de deux mots, ou dont certaines prépoſitions font partie. Ainſi on peut librement faire deux notes d'*exercere* ou de *propellere* : quoiqu'il ſoit pour le moins également d'uſage de n'en faire qu'une. Mais il eſt des mots où la déſunion eſt plus fréquente comme dans les verbes compoſés des prépoſitions *in*, *de*, *&c*.

Parmi les ſignes, qui concourent à former une note, on en peut diſtinguer d'abord deux ſortes, ſignes radicaux & ſignes de terminaiſon. Beaucoup de notes ne conſiſtent qu'en un ſigne tantôt ſimple & tantôt compoſé. Un ſigne eſt ſimple,

(1) Pour l'ordinaire chaque note ne contient pas plus d'un mot. Quand il en entre pluſieurs dans une note, ſouvent leurs ſeules finales ſuffiſent pour les marquer. Par exemple dans *in ſæcula ſæculorum*, ou *in ſæculum ſæculi*, le premier mot ſera déſigné par un *i* ou trait ſimple horizontal, le ſecond par ſa lettre initiale *s* en liaiſon avec l'*i* horizontal & l'*l* ſon auxiliaire. Sa finale eſt en diviſion ; mais le dernier mot ne conſerve que ſa finale également en diviſion. Les mots multipliés ſous un aſſemblage de ſignes ou de figures ne ſont employés que par raport à des termes d'un uſage très-ordinaire ou de formule.

lorsqu'il ne présente (1) qu'une lettre. Il est composé, quand il en renferme plusieurs. Mais il est essentiel au signe qu'aucune de ses parties ne soit divisée. Car alors ce seroient autant de signes. On ne laisse pas même de les distinguer, lorsqu'ils ne sont que traverser le signe principal. Ce signe radical peint le mot tel qu'il est en lui-même, indépendamment de sa terminaison, qui varie sans cesse en latin. Le signe terminatif figure les variations des verbes, des noms, des dérivés.

(1) La note, qui n'est composée que d'une lettre revient au sigle, ou même n'en diffère pas. On pouroit douter si certaines notes sont singulières ou multiples. Par exemples 7 qui signifie &, peut être considéré comme renfermant l'*e* dans son horizontale & le *t* dans sa perpendiculaire jointe à l'horizontale par conjonction de lettre. Mais il est plus probable que ce n'est qu'un sigle consistant dans le seul T. C'est donc une note simple, qui a pour dominante sa dernière lettre. Quoique parmi les sigles, il s'en rencontre plusieurs, qu'on pouroit qualifier multiples; parceque pour exprimer un mot, ils emploient quelquefois deux, trois, quatre lettres & même davantage : nous prenons ici le sigle à la rigueur. Mais pour mieux fixer les idées dans une matière si neuve, nous apelons simple la note, qui n'est point composée de plusieurs signes séparés, double celle qui en a deux, triple celle qui en a trois, quadruple celle qui en a quatre, quintuple celle qui en a cinq distingués les uns des autres.

Lorsqu'une note est divisée en plusieurs signes soit simples, soit composés, nous nommons celui qui commence inchoatif ou la lettre prime, le second bine ou secondaire, le troisième trine ou ternaire, le quatrième quadrime ou quaternaire, & le cinquième quinaire. Comme il est rare, que les signes postérieurs au premier aient plus de deux signes; nous désignons le second signe en conjonction par celui d'auxiliaire, & le premier prendra le nom d'initial, le premier du second signe divisé se nommera consécutif, le premier du troisième ou ternaire s'apelera subsécutif, le second de chacun d'eux sera l'auxiliaire, ou le subsidiaire. Le troisième le final ou terminatif le sera en séparation, s'il est divisé des autres signes; en conjonction, si deux signes empruntent l'un de l'autre une partie d'eux-mêmes; en liaison s'ils ne sont que joints chacun ayant son intégrité; en monogramme ou en insertion; s'ils brochent sur le tout, s'ils traversent une des notes principales.

Le signe initial peut être composé de divers signes en conjonction ou en monogramme. Dans le dernier cas, ils peuvent être transposés. Si le signe inchoatif est conjoint ou lié avec son signe final, entant que déclinable ou décliné le premier s'apelera initial ou lettre initiale & le second final ou terminatif. S'il a trois signes, le premier sera la lettte initiale, le second l'auxiliaire, le troisième la finale. S'il en a quatre, le premier sera l'initial, le second l'auxiliaire, le troisième le subalterne & le dernier toujours final. S'il en a cinq, le premier sera l'initial, le second l'auxiliaire, le troisième le subalterne, le quatrième le postérieur, & le cinquième final ou terminatif. On peut apliquer toutes ces dénominations aux secondaires, ternaires, quaternaires, s'ils ont plus de deux signes; bien entendu que le final sera toujours rélatif aux conjugaisons ou déclinaisons.

Le signe inchoatif n'est pas toujours le principal. Cela arive, lorsque le signe principal n'est pas la lettre initiale du mot. Par exemple, dans *nihil*, le signe principal est l'*L*, qui fait un sigle abréviatif, plutôt qu'un sigle ordinaire, qui supose la première lettre. L'initial du mot paroit quelquefois le final; tandis qu'une autre lettre du milieu ou du haut du mot sera la principale.

Le premier eſt d'une forme plus grande & le ſecond d'une forme plus petite. En bonne règle chacun de ces ſignes devroit être unique, ſauf le droit de les compoſer plus ou moins, ſelon l'exigence du cas. Il ſemble même que cette règle étoit de la première inſtitution, au moins par raport au ſigne radical. Auſſi ne voyons-nous guères multiplier les ſignes radicaux qu'à l'égard des noms propres, des noms de peuples peu connus, des mots de nouvelle date inuſités au tems de Tiron & de Sénèque. Ainſi *primitias* a autant de ſignes compoſés que de ſyllabes : quoique *primogenitus* plus long d'une ſyllabe n'en ait que deux. Point d'abréviation dans le premier : le ſecond n'exprime que trois lettres ſur douze. Celui-ci abrège de plus des trois quarts : celui-là le fait à peine d'une moitié. Mais en recompenſe, ſi cette manière avoit été préférée, la dificulté de lire en note diminuroit de plus des deux tiers. Mais aparamment que les premiers inventeurs des notes furent moins ſenſibles à la dificulté de cette écriture, qu'à ſes avantages.

La multiplication des ſignes radicaux même à l'égard des mots nouveaux & des noms propres ſe fait de deux façons. Ils prennent tantôt la forme & la grandeur des ſignes initiaux, tantôt celle des ſignes terminatifs. Mais lorſque leur multiplicité pouroit faire naitre des doutes ſur celle des notes même ou des mots ; alors on a coutume de tirer deſſus une bare, qui ſert à marquer l'unité de la note, ſans avoir d'autre ſignification. Les copiſtes manquent quelquefois de l'exprimer, quoiqu'on pût s'y méprendre, & la figurent de tems en tems, quoiqu'il n'y ait nul danger d'équivoque. Cette même bare a un autre uſage dans les ſignes terminatifs, principalement pour indiquer les *e* ou les *ae*, les noms de villes & les noms propres. On ne voit pourtant pas que les compilateurs des notes raſſemblées à la fin de Gruter aient fait le même uſage de ce ſigne.

Quant aux ſignes de terminaiſon ; nous ne prétendons pas, qu'ils n'aient jamais éprouvé de ſéparations de la part des premiers inſtituteurs. Mais l'uſage ordinaire eſt que le ſigne terminatif ſoit unique. Les exceptions les plus fréquentes tombent ſur des verbes, dont les terminaiſons ſont au moins de cinq ou ſix lettres, ou même de deux ou trois ſyllabes ; par exemple *aſſet*, *iſſet*, *iſti*, *aſti*, *verunt*. On emploie pour exprimer ces portions de verbes, juſqu'à deux ou trois ſignes

détachés

détachés les uns des autres : quoiqu'un ſeul ſufiſe ſouvent pour en rendre de plus longues.

Nous le répétons : tous les diférens moyens, qu'on a jamais employés, pour abréger l'écriture, ſe trouvent réunis dans les notes de Tiron. Sigles, abréviations, conjonctions de lettres, traits monogrammatiques, liaiſons, ſignes originairement arbitraires ou du moins le paroiſſant, mais en uſage dans les autres genres d'écriture, pour marquer d'un ſeul trait des ſyllabes entières ; ſignes qui ne ſe rencontrent nulle autre part, & qui ſemblent être du pur caprice de la part de l'inventeur des notes ; renverſement de lettres dans tous les ſens au riſque même d'être quelquefois confondues avec d'autres caractères ; tous les genres & les eſpèces d'écritures & de lettres latines raprochés & combinés de toutes les façons imaginables ; rien n'a été oublié, pour rendre les diſcours & les entretiens de vive voix, par le moins de ſignes, qu'il a été poſſible.

Sigles mis en parallèle avec les notes de Tiron : diférence des uns & des autres.

VII. Mais en épargnant les ſignes, on s'eſt ſpécialement propoſé pour objet d'écarter les équivoques trop communes de l'écriture par (1) ſigles. La nature de celle-ci eſt d'exprimer

(1) Le nom de notes ayant été donné aux ſigles par les anciens & les modernes ; il n'eſt pas ſurprenant qu'on les ait ſouvent confondus avec les notes de Tiron. Selon (a) D. Mabillon, Pierre diacre du Montcaſſin expliqua ces dernières dans un livre, qui a été imprimé avant celui de Gruter. Il a pour titre *Petri diaconi de notis litterarum more Romano liber ad Conradum Imp. roman. primum.* Pierre y donne l'explication des ſigles ou notes juridiques des Romains. En quel ſens un antiquaire auſſi éclairé & auſſi exact que D. Mabillon a-t-il dit que le diacre du Montcaſſin a expliqué les mêmes notes de Tiron, que Gruter a publiées ? La diférence des unes & des autres, n'eſt-elle pas (b) auſſi grande, que celle qu'on remarque entre une note, qui n'eſt pas une lettre, & une lettre proprement dite ? On répond 1°. que l'écriture en notes tironiennes exprime pluſieurs mots par (c) des lettres, ou de ſimples ſigles, qu'on retrouve dans les anciennes inſcriptions. Or faire connoitre la valeur de ces ſigles, comme fait Pierre diacre ; c'eſt expliquer au moins en partie les notes de Tiron. 2°. Le très-grand nombre de ces notes eſt compoſé de ſigles ou lettres liées, conjointes, monogrammatiques &c. dont chacune ſignifie une ou pluſieurs ſyllables & quelquefois des mots entiers. Pour expliquer les notes tironiennes, il faut donc ſavoir la ſignification des ſigles, dont elles ſont compoſées. En la faiſant connoitre, on explique ce qui fait la plus grande dificulté de ces notes. Voilà le point de vue ſous lequel on doit dire qu'elles ont été expliquées par Pierre diacre. 3°. Dans les Recueils de ce ſavant moine du xe. ſiècle, de Valerius Probus, de Magnon archevêque de Sens, & de Sertorio Orſati ; on ne laiſſe pas de trouver un nombre de vraies notes tironiennes. Au ſurplus la prétendue mépriſe, qu'on reproche à D. Mabillon, lui eſt commune avec Dom (d) Calmet & pluſieurs auteurs célèbres. Il eſt bien plus ſurprenant de voir un auſſi habile homme que M. Heuman, Profeſſeur d'Altorf, confondre (e) les notes de Tiron avec les abréviations ordinaires, expliquées par Baringius.

(a) *De re diplom. p.* 52.

(b) *Alphab. Tiron. præfat. p. IV.*

(c) *Ibid. p. VI.*

(d) *Mém. de Trevoux*, *Septembre* 1707. *p.* 1627.

(e) *Commentar. de re diplom. p.* 12.

chaque mot par une ſeule lettre : celle-là n'a pas coutume d'être ſi laconique. Elle n'en uſe de la ſorte qu'à l'égard d'un petit nombre de termes, qui deviennent par-là racines de beaucoup d'autres. La première peu fidèle à la loi trop rigoureuſe qu'elle s'eſt preſcrite, acorde à divers mots deux, trois & même un plus grand nombre de lettres. Souvent elle ne balance pas à gliſſer des mots entiers; afin de ne pas ſe rendre tout-à-fait inintelligible: & par cette condeſcendance, elle retombe en partie dans les longueurs, qu'elle vouloit éviter. La marche des notes, avant que cet art eût dégénéré, fut toujours également rapide. Un trait (1) y vaut une lettre, une ſyllabe, un mot. Pour l'ordinaire, on n'auroit pas formé un vrai ſigle, c'eſt-à-dire, une ſeule lettre, que la note la plus compoſée ſeroit déja finie. Ambigus comme ſont les ſigles, ils ne ſauroient ſervir, que dans des matières de formules. Chaque art, chaque ſcience, chaque ſujet a les ſiens. Dans deux genres d'écrire diſtingués, deux ſigles, qui ſe reſſemblent parfaitement, ont des ſignifications abſolument diſparates. Eſt-il même fort extraordinaire, que pluſieurs mots très-diſſemblables d'un art ſoient rendus par les mêmes ſigles ? Rien de plus commun, rien de plus embaraſſant par l'obſcurité, qu'ils répandent. Quand on n'écrit pas, pour ne point être entendu, très-peu de ſciences peuvent s'acommoder d'une écriture ſi énigmatique. Il n'en va pas ainſi des notes romaines ou de Tiron. Aplicables à tous les arts, à toutes les ſciences, à tous les ſujets; elles ne changent point leurs figures; lorſque les paroles ne varient pas; mais elles diverſifient leurs ſignes, à proportion de la diférence des mots.

On ſent dès-là combien ces ſignes doivent s'être multipliés. Auſſi nomme-t-on divers auteurs, qui chacun dans leur ſiècle, en ont augmenté le nombre, à meſure que les langues ou les arts s'enrichiſſoient. Tels ſont (2) Tiron afranchi de Ciceron,

(1) La plupart des ſavans apliquent à la Tachygraphie des notes tironiennes ces vers du IVe. livre de Manilius :

Hic & ſcriptor erit felix, cui littera verbum eſt,
Quique notis linguam ſuperet curſumque loquentis,
Excipiens longas nova per compendia voces.

(2) Communément on le donne pour le premier inventeur de ces notes, qui ont même emprunté ſon nom. Il l'eſt au moins d'un nombre conſidérable d'entr'elles. Quant à la multiplicité des inventeurs, elle ne ſauroit être revoquée en doute. Peutêtre eſt-elle cauſe, que le ſyſtème de ces notes n'eſt pas toujours aſſez ſimple ni aſſez uniforme. Si tout

& plusieurs autres dont nous avons parlé. Si non content des notes d'usage dans les discours ordinaires; on vouloit y joindre les caractères nécessaires à l'expression des termes particuliers aux sciences, aux arts, aux métiers; il ne seroit pas dificile de porter leur nombre aussi haut, que les caractères Chinois, qu'on fait monter à plus de quatre-vingt mille. Ce qui devroit encore les faire multiplier bien au-delà de ces derniers; c'est que les mots chinois ne se déclinent, ni ne se conjuguent pas, ou que du moins leurs cas sont extrémement bornés. D'ailleurs leurs caractères sont plutôt les images des pensées, que les expressions des sons. Les notes tironiennes au contraire ne sont faites que pour des sons articulés. Qu'un substantif, qu'un adjectif ait huit cas, & qu'un verbe en ait plus de deux cents: voilà une note multipliée en autant de signes.

Il est vrai que ces caractères ne sont pas plus diversifiés entr'eux, que le cas direct l'est du cas oblique. Ils conservent toujours ensemble la même analogie. Il sufit de savoir conjuguer *amo*, pour ne pas éprouver d'embaras dans l'explication de tout autre cas du même verbe, quelque soit sa terminaison. Il sufit d'entendre la note principale d'*adoro* avec celles des terminaisons de tout autre verbe de la même conjugaison, pour n'hésiter jamais sur l'intelligence de ce mot, sous quel-

partoit d'un même genie, suposé bien méthodique; que de peines épargnées pour ceux qu'on destinoit à l'exercice de cet art!

Il faut aussi convenir, que ces obscurités doivent être mises sur le compte des notaires, qui retomboient souvent dans les mêmes traits, par une certaine habitude de la main. Toutes les écritures tracées avec célérité, sont dans le cas. Point d'écriture cursive, qui ne représente par des traits semblables des lettres diférentes. Cet inconvenient étoit encore plus inévitable dans des notes, où la variété des signes est prodigieuse. On est donc en droit de suposer, pour l'honneur des premiers inventeurs, que certains traits, qui causent aujourdui de la confusion à cause de leur ressemblance, avoient été sufisamment diversifiés par leurs inventeurs, & que le mal vient des écrivains, qui se sont succédés, & qui ont alteré la forme des notes. Voilà la source de leur plus grande dificulté. Mais elle n'a lieu que par raport à leur très-petit nombre. La plûpart des mots distingués les uns des autres, par des traits spécifiques, ne peinent plus un lecteur acoutumé à les voir; & beaucoup moins, lorsqu'il les a étudiés avec méthode. Il est vrai que cette méthode manque à notre litterature. Sans toucher au mérite réel de l'*Alphabet tironien*; son insufisance paroit en ce que celui qui le posséderoit le plus à fond, nous ne le disons qu'après une expérience sans replique, ne pouroit pour l'ordinaire expliquer quatre notes; qui ne seroient point renfermées dans cet alphabet. Et combien de milliers n'y ont point trouvé place? Un vrai alphabet tironien doit être de ces notes & la Grammaire & le Dictionaire. S'il l'on ne fait ni l'un ni l'autre; on n'aprend point à les lire. Or un alphabet, qui n'aprend point à lire les livres de la langue, dont il devroit donner la clef, n'est pas un vrai alphabet.

que persone, tems, & moeuf qu'il se présente.

Mais avant que de considérer les notes sous les deux formes, qu'elles ont coutume de prendre; observons qu'il en est, qui tiennent plus de la nature du sigle que de l'abréviation. Telles sont toutes celles, dont le signe d'un mot est simple & unique; soit qu'il renferme manifestement une lettre latine; soit qu'il le fasse plus obscurement. De la première sorte sont *&*, *in*, *de*, *ut*, *qui*, *si*, *me*, *bonus* : de la seconde, *non*, *ne*, *ab*, *ad*, *a*, *quam*, *es*, & plusieurs autres, dont le nombre est néanmoins assez borné. Mais ces signes simples ont des fonctions bien plus étendues : c'est d'entrer dans la composition des mots, & surtout au commencement & à la fin. Ils ajoutent à la valeur de la lettre qui les forme, celle qu'ils ont aquise dans ces mots radicaux, dont on vient de parler, & dont ils n'étoient que comme les sigles. Ainsi le T propre de l'*&* ne vaudra pas seulement le *t* à la fin de *redimet*, mais encore l'*e*, qui le précède. Les notes composées auront la même puissance, & produiront le même éfet. Le *d* terminé vers le bas par un accent grave, qui vaut *um* aura la force de *dum* au commencement ainsi qu'à la fin des mots.

Signes des notes tironiennes, radicaux ou inchoatifs, & variables ou terminatifs.

VIII. Les notes doivent être envisagées sous deux faces différentes : 1°. comme exprimant tel mot; 2° comme représentant tel cas, soit direct, soit oblique de ce mot. Ainsi elles renferment des signes, qu'on peut nommer radicaux, & d'autres qu'on peut qualifier affixes : ou pour mieux nous faire entendre de ceux, qui ne seroient point initiés aux langues orientales, nous distinguons d'abord deux sortes de caractères, que nous subdiviserons dans la suite.

Les premiers fondamentaux, primitifs, invariables afectent la première partie du mot, qui n'est sujete aux changemens ni des déclinaisons, ni des conjugaisons. Nous les nommons *inchoatifs*. Les seconds se diversifient à proportion des changemens de terminaison, que les noms & les verbes subissent. Nous les apelons *terminatifs*. Les trois premières syllabes de *manducabantur* & de *manducavimus* seront rendues par un signe *inchoatif* ou principal : soit simple, soit composé. Les trois dernières auront un signe de terminaison distingué du premier, qui sera de même simple ou composé.

Le signe unique & total en tant que distingué du caractère

inchoatif & terminatif, parcequ'il vaut l'un & l'autre à la fois, eſt ſi ſimple, qu'il ne difère du ſigle que par ſa forme ordinairement moins compoſée. Devenu moins ſimple, uniquement parcequ'il porte ſon ſigne avec lui, & qu'il en eſt diſtingué en qualité de ſigne terminatif, inchoatif il eſt encore aſſez ſimple, pour n'être quelquefois pas autant compoſé que le ſigle d'une lettre, & pour avoir ſur lui l'avantage de repréſenter ſon cas direct avec un ſeul point : ce que le ſigle n'opère pas par le point, dont il eſt aſſez communément ſuivi, & qui ne lui ſert qu'à la diſtinction des mots : au lieu que dans les notes, il a de plus la faculté de fixer (1) le genre & le cas d'un nom, le tems & la perſone d'un verbe, & même de diſtinguer le dérivé du ſimple. Telles ſont ſes fonctions dans *ego*, *homo*, *pater*, *mater*, *frater*, *cor*, *nomen*, *tempus*, *eſt*, *ſunt*, *ſuper*, *ante*. La poſition de ce point n'eſt pas au reſte indiférente dans une ſorte d'écriture, qui ſait tout mettre à profit. Il a la vertu d'exprimer divers mots ſelon ſes diverſes poſitions. Placé au haut du côté droit de la note ꝟ U B. *vobis*, il ſignifie *vobis videntibus* : mis au côté gauche ſur le premier jambage il marque *vobis audientibus* : imprimé au milieu du côté droit il ſignifie *vobis præſentibus* : placé vers le milieu du côté gauche, il veut dire *vobis abſentibus* : poſé ſur la tête du ſigne auxiliaire il déſigne *vobis ſuperiùs* : placé ſous la note il ſignifie *vobis inferiùs*. La figure de *tempus*, d'*eſt* & d'*es* paroit abſolument la même. Le point placé à la droite de l'un & à la gauche de l'autre, & qui manque au troiſième, ne ſert pas ſeulement à fixer le cas des deux premiers, mais encore le terme & le ſens du dernier. Tous ces mots & autres ſemblables, qui n'ont qu'un ſigne inchoatif & un ſigne terminatif ſont ſimplement compoſés. Le ſigne final varie ſes poſitions : il eſt quelquefois ſur le ſigne principal, à côté, deſſous, deſſus, vers le milieu, haut & bas ; & partout à droite, à gauche, au milieu. Souvent il eſt enclavé ſurtout dans le ſigne initial ou principal. Cela ſe remarque ſurtout dans les mots, qui portent une *x* à leur poſitif ; quoiqu'ils le perdent dans les

(1) La figure de la note, qui exprime *hunc*, renfermant les deux lettres *hc* en conjonction, eſt préciſément la même qu'on emploie pour dire *hanc* ; mais afin de déſigner le maſculin on met un point au-deſſus de l'*h*, & on le place au-deſſous pour marquer le feminin.

tems obliques. De même un verbe, qui aura un *g* dans ſon préſent, le conſervera dans *ſubmerſi* &c. Ainſi le ſigne terminatif peut ſe trouver placé avant ſon principal.

Abſtraction faite des ſignes terminatifs, qui compoſent ſouvent plutôt la note de chaque mot, que les caractères, qui ſervent à le rendre; les ſignes inchoatifs ſont ſimplement compoſés lorſqu'ils n'ont qu'une figure ſubalterne; doublement, lorſqu'ils en ont deux; triplement, lorſqu'ils en ont trois &c. Cette compoſition peut être de deux ſortes exprimée ou ſouſ-entendue: Exprimée, quand le ſigne ſubalterne eſt auſſi réel que le ſupérieur; quoiqu'il puiſſe être repréſenté plus ou moins clairement: ſouſ-entendue; ſi le ſigne dominant n'en a point de ſubalterne, & qu'il a néanmoins une ſignification fixe & aſſurée. Cette ſignification fixe, mais non exprimée eſt encore pour le moins ſuſceptible d'une nouvelle ſubdiviſion. Cette ſignification fixe eſt apuyée ſur ce que tel ſigne ne vaut pas une ſimple lettre, mais deux lettres, une ou deux ſyllables, un mot entier à la terminaiſon près, qui exige un ou pluſieurs ſignes diſtingués. Partout, où telle figure paroit, telle ſignification lui eſt conſtamment acquiſe. Jamais en note de Tiron l'ancien A en triangle iſocèle avec une baſe horizontale ∢ ne ſe montrera, qu'on ne doive concevoir le mot *antiquus*; bien entendu que le ſigne terminatif décidera du nombre, du genre & du cas. Dans les notes de Tiron grand nombre de ſignes ont cette vertu: & c'eſt ce qui diſpenſe d'ajouter au ſigne principal le ſigne ſubalterne. Pluſieurs à la vérité n'ont pas la force de ſignifier par eux-mêmes des mots ni des ſyllabes: mais ils jouiſſent du droit des abréviations, où l'on ſe contente d'exprimer pour l'ordinaire les lettres initiales & finales. Quand le mot eſt long, on y repréſente encore tantôt la ſeconde lettre, tantôt ſon avant dernière & ſon antepénultième, tantôt quelques lettres du milieu des plus frapantes, & pour ainſi dire des plus radicales ou du moins des plus propres à les faire diſtinguer d'autres mots, avec leſquels il ſeroit facile de les confondre. Voila ſans doute la principale clé des notes de Tiron. Quiconque ſera bien exercé dans la lecture des abréviations antérieures au XIe. ſiècle; pour déchifrer ces notes quelles qu'elles puiſſent être, n'aura qu'à ſe remplir la mémoire d'un nombre de caractères ſinguliers, & à

bien s'inculquer les plus communs, qui tous enſemble ne ſont pas auſſi nombreux, qu'on pouroit s'imaginer, quand on les enviſage indépendamment de leurs combinaiſons; & le lecteur, ainſi préparé, n'aura pas beaucoup plus de peine à lire les notes de Tiron, que les écritures un peu dificiles. Souvent même il s'en tirera avec plus d'aiſance.

Régulierement les ſignes terminatifs ſont d'une forme plus petite, que celle des traits, qui apartiennent à la ſubſtance du mot. On pouroit à juſte titre les qualifier de ſerviles, tant à raiſon de leur figure, que de leurs fonctions: ſi l'on n'avoit attaché cette dénomination aux ſignes ſubalternes de chaque caractère d'une note, ſoit qu'il ſoit initial ou terminatif. On l'a déja dit plus haut, ces derniers ſont plus ſujets à ſe diviſer, que les ſignes principaux. On les trouve quelquefois détachés les uns des autres au nombre de deux, de trois, de quatre. Dans les deux derniers cas, il eſt d'uſage de tirer deſſus une ligne, qui ne marque aucun ſon, & ne concourt en rien à la terminaiſon du mot. Son ſeul ofice eſt d'avertir, que toutes ces petites notes ſéparées ſont des apanages de la principale, qui précéde. Quelquefois pluſieurs de ces notes ſont unies enſemble. Unies ou ſéparées elles admettent ſouvent quelque conjonction de lettres ou de ſignes. Tantôt elles ſont enclavées dans le ſigne inchoatif principal; ſoit qu'il ſoit ſimple, ſoit qu'il ſoit compoſé. Tantôt elles trouvent leur place au-deſſus de ce ſigne, & tantôt au-deſſous. Tantôt elles ſont à ſa gauche & le plus ſouvent à ſa droite, & pour lors elles marchent à ſa ſuite. C'eſt donc là leur ordre le plus naturel & de fait le plus ordinaire; quoique la poſition ſupérieure & inférieure ne ſoit pas rare.

La marque, qui aſſure à un ſigne (1) principal la multiplicité

(1) Le ſigne primitif, inchoatif prime ou ſupérieur peut être dominant ou principal, non-ſeulement dans ſa lettre initiale; mais encore dans les ſuivantes, qui ſonr avec lui liées ou conjointes. Les ſignes inférieurs, ſoit ſecondaires, ternaires, quaternaires & ſouvent terminatifs, ſont toujours ſéparés du principal & communément plus petits.

Souvent le ſecondaire n'a point d'autre auxiliaire que le final. Celui-ci eſt quelquefois équivalent à un ſigle. Par exemple, dans *rd redde* le *d* emporte ſon *e*; alors le final eſt le ſecondaire, & en cette qualité, il eſt ſimple dans ſa figure; quoique compoſé dans ſa ſignification. L'inchoatif eſt également ſimple quelquefois. Par exemple, dans *M. me*, il n'y a que le ſigle de *me*.

Le final eſt quelquefois avec l'inchoatif en liaiſon ou en conjonction & forme avec lui la note principale. Dans la

des ſignes ſerviles, & qui empêche qu'on ne les partage avec ſon voiſin, ſert auſſi à diſtinguer les noms propres & des perſones & des lieux : ſurtout quand un ou deux ſignes terminatifs leur font cortège. C'eſt ſurtout dans ces noms, lorſqu'ils ne ſont pas extrémement communs, qu'on exprime tout ſuivant les principes de l'art, ſans rien retrancher & ſans uſer du privilège des abréviations. Par exemple, *Saba* n'eſt point un nom de peuple fort connu des Romains. Auſſi diſtingue-t-on ſans peine toutes les lettres, qui compoſent ce mot. Il a trois traits, l'un inchoatif ou principal, & l'autre terminatif ou ſubſidiaire, l'un & l'autre ſurmontés d'une bare ſupérieure, pour caractériſer le nom de lieu. Dans le ſigne principal ou radical on aperçoit du premier coup d'œil l'*ſ* auſſi bien que le *b* dans le terminatif. Les deux *a* ſubalternes de l'un & de l'autre *a* ſe remarquent aiſément, quand on conoit le caractère deſtiné à rendre la prépoſition *a*. D'ailleurs à le bien prendre, ce n'eſt que l'A majuſcule, dont le jambage droit eſt un peu alongé, & dont le gauche eſt arondi, comme pour devenir minuſcule. Si l'on veut méme recourir au principe établi des lettres renverſées & ſurement employées bien des fois dans l'écriture en notes, la figure ɥ ne diférera en rien des plus anciens α minuſcules, qu'on conoiſſe. Il en eſt de même de *Raab*. Mais ici chacun des deux ſignes eſt ſimple & total : c'eſt-à-dire, qu'il ne porte point de ſigne ſubalterne. On ne s'y aſtreint point à peindre toutes les lettres ; & cependant on ne s'écarte en rien des principes de l'art. On n'abrège rien, & l'on n'emploie que deux ſignes ſimples, avec celui qui marque le nom propre. Comment cela ſe peut-il faire ? C'eſt que ꝭ vaut *ra* & \ vaut *ab*. Le dernier

note [note] *tribulationis*, le ſigne ſupérieur ou principal eſt compoſé du *t* initial, de ſon auxiliaire *b*, de ſon ſubalterne *l* : le final eſt compoſé de ſon initial *t*, de ſon auxiliaire *o*, de ſon ſubalterne *n*, & de ſon poſtérieur *s*. L'auxiliaire paroit quelquefois anterieur à l'initial. La note [note] *honorabis* en conjonction a pour ſigne inchoatif *h*, pour auxiliaire *o*, qui paroit au haut de l'h : le final a *b* pour initial & *s* pour auxiliaire terminatif. [note] cette note triple a ſon ſigne inchoatif & principal compoſé de l'initiale M & de l'auxiliaire L, le ſecondaire eſt compoſé du *c* initial & de l'*i* auxiliaire. La finale n'eſt que l'*a* ; ainſi elle eſt ſimple, & ſignifie tout naturellement *malicia*. L'auxiliaire de l'inchoatif ne fait quelquefois point partie du ſigne principal : il paroit inferieur, par ex. [note] *portionem*. Le ſigne inchoatif eſt compoſé de *p*, qui a pour auxiliaire le *t*, & le final eſt compoſé du *t* initial, de l'*o* auxiliaire & de l'*m* terminatif.

eſt ordinaire. Mais on le voit ici tranſporté du ſigne initial au ſigne terminatif. On fait tout le contraire par raport au premier, très commun dans les terminaiſons. Il ne ſe trouve inchoatif que dans le mot *rana*, qui peut bien avoir été pareillement emprunté des terminaiſons, pour exprimer un mot, dont vraiſemblablement ni Tiron, ni Sénèque n'avoient point chargé leurs catalogues. Au lieu d'exprimer *ra* inchoatif par une lettre grèque, les anciens inventeurs des notes le faiſoient par une lettre latine à peu près curſive, telle que celle-ci . Souvent le côté gauche de l'*R* (a) eſt tellement arondi & alongé par le bas, qu'il prend la figure d'un *q* minuſcule. Mais ſi les copiſtes ou notaires ne ſont pas auteurs de cette variation, elle viendra de ce qu'on emploioit la lettre grèque ρ tournée à contre ſens, pour exprimer un certain nombre de mots commençans, par l'R ; afin de les diſtinguer de ceux, où l'on faiſoit entrer l'*r* curſive des Romains & l'R naturelle aux Grecs, la majuſcule des Romains étant chargée de trop de traits. Auſſi eſt-elle exclue des notes, ainſi que quelques autres lettres de la même claſſe.

(a) *Voyez notre 2. tome p. 256.*

Obſervations particulières ſur l'uſage des lettres dans l'écriture tironienne.

IX. Si parmi les lettres latines quelques-unes ſe remarquent dificilement, les autres ſe montrent à qui les veut voir. Mais il ne faut jamais perdre de vue, que les unes ſont capitales, les autres onciales, d'autres minuſcules & d'autres curſives. On reconoit ſans peine les premières parmi les ſignes des notes. Tout le monde y diſtinguera à l'ouverture du livre des c, des *d*, des G des *i*, des K, des L, des M, des S &c. Mais elles ne ſe manifeſtent pas toujours également : parcequ'elles ſont ſouvent retournées, couchées, renverſées, conjointes, ou compoſées. Tantôt une ſeule & même lettre en emporte une autre avec ſoi ſans l'exprimer. Tantôt un caractère qui ſemble unique en renferme un ſecond, qu'on n'aperçoit qu'en l'examinant atentivement. Par exemple ſemble une lettre unique. C'eſt cependant l'*s* & l'*a* qui forment la note & l'abréviation de *ſententia* : celle de *Pax* renferme les trois lettres, qui expriment ce mot. Les caractères grecs entrent auſſi dans les notes tant principales que de terminaiſon. A l'égard des premières l'ω dans le verbe *odi* & dans tous ſes dérivés : par raport aux ſecondes le ρ des Grecs ſe montre également dans les mots terminés en *or* ou en *ra*.

On entrevoit de plus bien des lettres de l'écriture cursive. Mais comme la formation de ses traits arêteroit trop; souvent on se contente de ne marquer qu'un seul trait pour exprimer toute la lettre. Outre que la chose n'a rien que de très probable par elle-même; surtout pour ceux, qui ne doutent pas que les Romains n'ayent eu une écriture courante; on peut se convaincre de la réalité de ces sections de lettres dans les onciales & capitales, dont les notes ne prennent qu'un trait, ou une portion, pour signifier toute la lettre. Cela est manifeste presque dans tous les mots, où le B entre: soit pour les commencer, soit pour les terminer, partout il n'a guères la figure que des deux demi-cercles de son dos. C'est ainsi qu'on partage les deux jambages de l'A, sans s'embarasser de la traverse, qui est souvent suprimée, même dans les écritures capitales. Nous l'avons déja dit, le premier trait oblique montant de la gauche vers la droite, en forme d'accent aigu, vaut un *A* & signifie *ad*. Le second descendant vers le même côté comme un accent grave est pareillement le signe de l'*A* & veut dire *ab*. L'un & l'autre a donc également la valeur du sigle A, se trace au moins deux fois plus vîte, & cependant n'est point équivoque. C'est encore ainsi qu'en suposant quatre jambages à l'X, les deux derniers en forme d'ʌ sans traverse, ou les deux jambages de haut en forme d'V sont réservés pour signifier *ex*. Il en est de même de toutes ou de la plûpart des prépositions. Dans les mots, qui en sont composés, elles donnent le premier trait, tantôt absolument séparé du mot & formant un signe à part, tantôt réuni de telle façon qu'il semble ne faire qu'un seul caractère; tantôt conservant sa forme primitive, tantôt paroissant la perdre par une situation diférente, qui ne touche pourtant pas à la figure essentielle. Si les composés de prépositions les présentent souvent détachées des noms ou des verbes; il n'est pas moins ordinaire, qu'elles se confondent avec le signe principal, pour ne faire qu'un caractère avec lui.

Quoique la première lettre soit communément exprimée, & qu'elle ofre le signe radical ou principal; il arive quelquefois, qu'on figure en sa place une autre lettre, qui semble marquer davantage. Par exemple l'L dans *nihil* & *nihilum*. Cette même lettre dans les abréviations se trouve aussi seule

exprimée par préférence aux premières lettres. On écrira une ꝟ tranchée par le milieu pour *vel ;* quoiqu'il ſoit d'un bien plus grand uſage de marquer la première lettre, ſoit qu'on y ajoute ſa terminaiſon, ou qu'on ne le faſſe pas.

Les caractères, qui entrent dans la compoſition des notes, ſont très-ſouvent ſuſceptibles de ſoucompoſitions & ſont quelquefois unis enſemble ; quelquefois auſſi ſont-ils ſéparés : unis ce ſont autant de lettres liées, ou conjointes, ou monogrammatiques, comme [symbol] U B S, *vir bonus*, [symbol] ULC. *villicus*, [symbol] *Nero Cæſar.* On ſe rapèle que les lettres liées ne perdent rien de leurs traits. Au contraire il eſt de l'eſſence des lettres conjointes, qu'elles en perdent quelque portion, un même trait ſervant à pluſieurs uſages. Les lettres monogrammatiques ſe diſtinguent moins par leurs pertes, quoique ſouvent très-grandes, que par la complication ſingulière de leurs traits. Toutes les lettres s'aperçoivent aiſément dans quelques monogrammes, dificilement dans quelques autres ; quelques-unes diſparoiſſent totalement dans pluſieurs, où l'on uſe de la voie de l'abréviation, c'eſt-à-dire de la ſupreſſion de quelque lettre. On y ſuplée ordinairement dans les abréviations par une marque. Le monogramme l'omet & la note tironienne l'exprime, & la néglige tour à tour. Elle ne la repréſente que quand cette marque a une ſignification déterminée. Si elle ne l'a point, la note uſe du droit d'abréviation, qui lui eſt inné.

Si les ſignes inchoatifs ſont ſéparés les uns des autres ; cette décompoſition eſt rarement portée juſqu'à les réduire à leurs premiers élémens. Deux lettres ont coutume de s'y trouver en conjonction. L'une paroit comme dominante ou ſupérieure & l'autre comme ſervile ou ſecondaire : quoiqu'il arive de tems en tems, que l'une ne ſe diſtingue de l'autre par aucune ſupériorité. Ces décompoſitions ou ſéparations ſont beaucoup plus fréquentes dans les ſignes terminatifs, que dans les initiaux. Elles n'ont même guère lieu à l'égard de ceux-ci que quand les mots ſont réellement compoſés.

Mais ſi quelques mots compoſés ſe diviſent au commencement ; il n'eſt pas moins d'uſage d'en voir qui ne le ſont point, s'unir pour ne former qu'un ſeul ſigne inchoatif de deux principaux, ſans parler des ſubalternes. C'eſt ſurtout ce qu'on remarque par raport aux prépoſitions, dont on ne fait ſouvent

qu'un caractère initial, en les joignant avec leur ſubſtantif ou leur adjectif. On peut en dire autant des jonctions du ſubſtantif & de l'adjectif, particulierement ſi ces deux mots ſemblent faits pour marcher de compagnie, comme *Dominus noſter* ou *Jeſus Chriſtus*. Les unions de ſignes, dont on parle ici s'étendent juſqu'à ne préſenter qu'un ſeul compoſé des ſignes principaux & des ſignes de terminaïſon : juſqu'à transformer le ſigne total ou principal de l'un en ſigne ſubſidiaire de l'autre. Si le cas n'eſt pas abſolument ordinaire; les exemples ne laiſſent pas d'en être aſſez multipliés.

Toutes les lettres, qui compoſent les ſignes, ſoit inchoatifs, ſoit terminatifs, ſoit dominans, ſoit ſecondaires, mais ſurtout l'initiale de chaque mot ſe diſtinguent quelquefois ſans beaucoup de peine; quand elles conſervent leur ſituation ordinaire. Mais il arive plus ſouvent, qu'elles la perdent en tout ou en partie; qu'elles ne montrent qu'une partie de leurs traits; qu'elles en admettent un mêlange propre à l'écriture capitale, onciale, minuſcule & curſive; qu'elles les empruntent tantôt de l'une, tantôt de l'autre, tantôt de pluſieurs à la fois. Si la diſtinction de ces lettres eſt alors plus dificile à remarquer, elle n'en eſt pas moins réelle. Pour en faire la décompoſition, il faut anatomiſer chaque caractère, & le réduire aux principes, dont il eſt le réſultat. On ne nie pourtant pas abſolument qu'il ne ſe rencontre quelques traits dans les notes, qui, pris à la rigueur ne puiſſent ſans être violentés ſe réduire à des lettres. On en a aſſigné plus haut la cauſe dans la multiplicité & le peu de concert des inventeurs de notes, dans les licences & l'inatention des notaires, dans les ſignes arbitraires de quelques abréviations, que les écritures vulgaires avoient peutêtre déja reçus.

Aplication des principes expoſés: notes tironiennes décompoſées & anatomiſées dans l'explication de la planche LXII.

X. Après avoir fait conoitre les divers ſignes des notes de Tiron, & montré les ſources, d'où elles ſont dérivées; il ne nous reſte plus qu'à les anatomiſer, afin qu'on voie leurs compoſitions & décompoſitions. Pour en faire mieux apercevoir le technique, nous avons fait graver ſix modèles d'écriture tironienne, tirés des mſſ. & des diplomes. On a pris le premier dans le célèbre Pſeautier en notes de l'abbaie de S. Germain des Prés. Nous avons choiſi le Pſeaume XLIV, où le Roi Prophète chante les louanges de J. C. & de l'Egliſe ſon épouſe.

Ecritures en notes romaines vulgairement dites de Tyron, tirées des manuscrits et protocoles de diplomes antiques.

I

1 *Eructavit cor meum verbum bonum, dico ego opera mea Regi.*

2 *Lingua mea calamus scribæ velociter scribentis.*

3 *Speciosus formâ præ filiis hominum: difusa est gratia in labiis tuis, propterea benedixit te Deus in æternum.*

4 *Accingere gladio tuo super femur tuum, Potentissime.*

5 *Specie tua et pulchritudine tua intende prospere procede et regna.*

6 *Propter veritatem et mansuetudinem et justitiam et deducet te mirabiliter dextera tua.*

7 *Sagittæ tuæ acutæ, populi sub te cadent in corda inimicorum regis.*

8 *Sedes tua Deus insæculum sæculi virga directionis virga regni tui.*

9 *Dilexisti justitiam, et odisti iniquitatem propterea unxit te Deus Deus tuus oleo lætitiæ præ consortibus tuis.*

10 *Mirrha et gutta et casia a vestimentis tuis a domibus eburneis ex quibus delectaverunt te filiæ regum in honore tuo.*

11 *Astitit Regina a dextris tuis in vestitu deaurato circumdata varietate.*

12 *Audi filia et vide et inclina aurem tuam, et obliviscere populum tuum et domum patris tui.*

13 *Et concupiscet rex decorem tuum; quoniam ipse est dominus Deus tuus et adorabunt eum.*

14 *Et filiæ Tiri in muneribus vultum tuum deprecabuntur divites plebis.*

15 *Omnis gloria ejus filiæ regis ab intus in fimbris aureis circum amicta varietatibus.*

16 *Adducentur Regi virgines post eam, proximæ ejus aferentur tibi.*

17 *Aferentur in lætitia et exultatione: adducentur in templum Regis.*

18 *Pro patribus tuis nati sunt tibi filii: constitues eos principes super omnem terram.*

19 *Memores erunt nominis tui in omni generatione et generatione*

20 *Propterea populi confitebuntur tibi in æternum et in sæculum sæculi.*

N. F. Mercier Sculpsit.

II

Præceptum confirmationis de tributis et aliis rebus quæ Reges ad loca Dei dederant.

2 *Decet imperialem dignitatem prædecessorum Suorum pie facta inviolabiliter conservare et censuræ Suæ*

3 *auctoritate alacriter confirmare, ut videlicet munus tot princip-um auctoritate conlatum vel confirmatum ab his*

4 *quibus tributum est et Securius possideatur et firmius teneatur. Notum sit igitur omnibus fidelibus sanctæ*

5 *Dei ecclesiæ, et nostris tam præsentibus quam et futuris, quia vir venerabilis ille illius ecclesiæ archiepiscopus*

6 *et abbas monasterii illius, quod est in honore Sancti Petri principis Apostolorum in pago ille constructum*

7 *obtulit nobis auctoritatem confirmationis domini et genitoris nostri bonæ memoriæ Caroli piissimi augusti, in qua*

8 *invenimus insertum eo quod ipse et prædecessores ejus reges videlicet Francorum per istas auctoritates vallem*

9 *Reumagensem, cum tributo quod a fisco exigebatur vel hominibus publicis et tributariis in eadem valle*

10 *manentibus eidem . ad integrum concessissent monasterio, et per easdem auctoritates eamdem vallem rectores*

11 *ipsius monasterii hactenus firmiter tenuerant.*

On a mis sous chaque note sa signification, pour mieux faire comprendre les raports des signes avec les mots signifiés, dans l'explication qu'on en donne. Il est bon d'avertir qu'on ne doit pas prendre pour des notes la ponctuation, qui distingue les versets, les membres, & les demi-membres des périodes.

1. La note d'*Eructavit* est monogrammatique dans ses deux figures. Le signe principal & primitif est le ρ des Grecs conjoint avec l'V, & portant dans sa queue le τ son signe auxiliaire. Le terminatif est l'*u* à queue, qui peut renfermer en même-tems. l'*i* & le *t*. Si l'on examine de près le premier signe monogrammatique; outre l'*r* grèque conjointe avec l'*u*, on y découvre le *c* ataché à la tête de l'*r*, le *t* en forme d'*i*, joint à l'*r* & tourné dans un sens contraire, & l'*A* sans traverse formé du second jambage de l'*v* & du *t*. On a averti plus haut que chaque lettre tironienne emporte avec elle une autre lettre devant ou après soi. Dans le second signe placé au côté droit & plus petit que le principal, on découvre sans peine l'*u*, l'*i* & le *t* en monogramme. On sait que dans les tems les plus reculés ces deux dernières lettres ne diféroient presque point l'une de l'autre. Mais à s'en tenir au premier coup d'œil les deux signes monogrammatiques ne donnent que les lettres *rutvi*, abrégé d'*eructavit*. Le mot *cor* est exprimé par son sigle C muni d'un point au milieu, & non au bas de la lettre comme dans les sigles ordinaires. Ainsi placé dans le corps du C, il a la vertu d'en fixer la signification. Le pronom possessif *meum* est ici représenté par le sigle M, qui seule vaut *me* & par le dernier jambage d'une autre *m* en forme d'accent grave. Ce trait ou signe terminatif tient lieu de la syllabe *um*, comme dans les deux mots suivans. Le substantif *verbum* est composé de deux signes. Le premier ou radical n'est autre que l'u rond uni à la haste du *b* minuscule. Le second ofre le dernier jambage d'une M. Ces deux signes réunis donnent *vbm*, abréviation de *verbum*. L'adjectif *bonum* n'a pareillement que deux signes, dont le terminatif est le même que dans le mot précédent. Le signe inchoatif est le *b* cursif composé de la dernière moitié du B capital; mais ce *b* cursif porte un *o* à son pié & à sa tête l'u rond renversé. De ces signes résultent *boum*, abrégé de *bonum*. *Dico*, est représenté par un *d* couché, mutilé par le bas & surmonté d'un *o* ouvert

en dessous. Ces deux figures donnent l'abréviation de *dico*. Mais sans y avoir recours ; l'*i* se trouve conjoint avec la haste du *d* renversé & le *c* n'est pas dificile à découvrir dans la première moitié de l'*o* ouvert. Ainsi toutes les lettres de *dico* sont renfermées sous ces deux signes monogrammatiques. Le pronom *ego* est signifié par son sigle, surmonté d'un point. Le premier signe est un Є oncial, dont on a retranché la traverse pour abréger. Le point mis sur la corne supérieure est ici le signe du cas direct d'*ego*. Dans *opera* qui suit, l'*o* est le signe inchoatif, le *p* qui lui est conjoint est l'auxiliaire, & l'*a* minuscule en forme d'*h* & placé au-dessus, est le terminatif. Ces trois signes donnent *opa*, abréviation d'*opera*. Nous avons déja dit que l'*M* en qualité de sigle a la valeur de *me*. On ajoute un peu au-dessus de son côté droit obliquement tracé un petit *a* en forme d'*h* : ce qui produit tout naturellement *mea*. La note de *Rex* retient l'*x* dans tous les cas obliques. Décomposée dans *regi*, elle donne *rxi*; c'est-à-dire, *regi* par abréviation. La note de ce datif a pour signe unique & total l'ρ grèque renversée & conjointe avec l'*x* & l'*i*.

2. Le signe inchoatif & principal de *lingua* est l'L un peu inclinée vers la gauche & représentant par son attitude un V extrémement ouvert, au-dessus duquel on peint un petit *a* en forme d'*h* qui termine le mot *lingua*. Sa note bien anatomisée rend ces trois lettres *Lua*, auxquelles on peut ajouter le Γ, en le suposant renversé & conjoint avec L. Les signes de la note du pronom *mea* ont été déja expliqués. La note de *calamus* est composée du signe initial C contourné, renfermant une *l*, de l'*a* minuscule signe subsidiaire, & d'*9 us*, signe de terminaison. Cette note ainsi réduite à ses principes ofre les lettres *calus*, ancienne abréviation de *calamus*. Le mot *scribæ* est représenté par une note composée de trois signes. L'initial est l'ſ, le secondaire le *b* & le terminatif est le premier trait de l'*A*, dont on a fait le sigle d'Æ. Ainsi les signes de cette note se réduisent à cette abréviation, ou plutôt à ce sigle composé, *sbæ*. L'*v* rond lié avec l'*l* & le *t* avec l'*r* se montrent clairement dans la note de *velociter*. Ces quatre lettres *vltr* sont donc l'abrégé de cet adverbe. La note de *scribentis* est plus obscure. Nous y apercevons pourtant l'*s*, signe initial, le T signe auxiliaire & l'*i* signe subalterne. Ces

trois sigles en conjonction signifient *scribentis*. Les antiquaires n'ignorent pas que l'S toute seule dans les anciennes inscriptions signifie plusieurs mots dérivés de *scribere*. Il n'est pas douteux que l'*s* finale de *scribentis* est comprise dans l'*i*. Les mêmes figures sont souvent représentatives de diverses lettres à la fois dans une écriture aussi abrégée que celle-ci. Ainsi la note bien anatomisée produit ces quatre lettres *stis*; quoiqu'elle ne paroisse composée que de deux signes.

3. Celle de *speciosus* a quatre signes en monogramme & un point détaché pour marquer le nominatif. L'initial est l'*s* jointe au P majuscule, l'auxiliaire est le *c* uni à la tête de l'*s*, & le terminatif est l'*s*. L'angle du Γ renversé présente un *v* situé obliquement, & qu'on peut regarder comme le signe subalterne uni à l'auxiliaire. On trouve par conséquent dans cette note *Spcus*, ancien abregé de *speciosus*. La note suivante n'a que deux signes valant le mot *forma*. Le principal en même tems inchoatif est l'*f* minuscule sans traverse, l'auxiliaire est l'o minuscule attaché à la haste de l'*f* & le terminatif est le petit *a*; d'où résulte *foa*, abréviation de *forma*. La note qui suit est l'ancien P tourné vers la gauche, qui en qualité de sigle signifie *præ*, sans emprunter le secours de nul autre signe. Une ligne brisée, faisant angle ouvert du côté gauche, & dont la ligne de bas est un delié, figure l'*f* initiale de la note de *filiis*. Son signe de terminaison placé au-dessus est l'ancienne *s* cursive, semblable à un trait aigu qui renferme *is*. Ces deux signes se réduisent aux sigles *fis*, qui expriment le datif ou l'ablatif pluriel de *filius*. Le signe inchoatif de la note du mot *hominum* est l'*h* minuscule doublement renversée & le signe auxiliaire fait voir une N en forme de Z, dont la ligne superieure est prolongée du côté gauche. Ces deux sigles *hn̄* ont été reçus des anciens pour signifier *hominum*. La note de *difusa* décomposée donne les lettres, *dfa*. Le *d*, qui est le signe inchoatif, perd la moitié de son *o*: L'f auxiliaire inclinée vers la gauche, & tranchée à son extremité, est destituée de sa traverse du milieu. La note du mot *est* n'a qu'un signe inchoatif & un signe terminatif. Le premier réunit le *t* & l'*s* cursive. Le second est le point placé à la droite. Il distingue ici la troisième personne singulière du verbe substantif *sum*. Les trois signes de la note du mot *gratia* sont le G, le *t* & l'*a*.

Le ſecond eſt en conjonction avec le premier. Ainſi le mot *gratia* eſt exprimé par *gta*. La particule *in*, qui ſuit eſt rendue par ſon ſigle I, qui emporte l'n avec ſoi. La note de *labiis* n'a que trois ſignes, qui ſont *lbs*. L'auxiliaire eſt au pié de l'inchoatif, & le final à la tête, l'un & l'autre au côté droit. Le pronom poſſeſſif *tuis* n'a que deux ſignes ſavoir *ts*, qui ſignifient le mot entier. Dans la note de *propterea*, on découvre *ppta* en monogramme, qui ſont les ſignes inchoatif, auxiliaire, ſubalterne, & final. Les deux *pp* tironiens ont leur angle tourné vers la gauche. Le T ne fait qu'un avec le P. L'*A* ſans traverſe réſulte de la conjonction des deux P. La note de *benedixit* eſt compoſée de trois ſignes liés & conjoints. L'inchoatif eſt le B, mutilé de ſon côté gauche; l'auxiliaire eſt l'N jointe à l'extremité inférieure : le terminatif eſt le *t* lié à la partie ſuperieure du *b*. C'eſt un trait qui coupe cette partie, & qui deplus forme à peu près un *x*. On peut donc ſupoſer que l'x & le t ſont renfermés ſous la même figure. Ainſi ces quatre lettres *bnxt* réſultant du monogramme ſignifient *benedixit*. La note du pronom *te* eſt le T majuſcule, dont la traverſe eſt ſeparée de ſa haſte. Il entraine l'*e* avec ſoi. On doit dire la même choſe du D. C'eſt pourquoi *Deus* eſt exprimé par D. & le ſigne 9. Cette dernière figure tironienne renferme bien clairement l'U rond renverſé joint à l's. Nous nous en ſervons encore dans nos écritures au lieu de la ſyllabe *us*. L'adverbe *in eternum* eſt repréſenté par un T en forme d'L renverſée. Sa haſte horizontale renferme un I qui emporte l'*n*. Le T eſt ſurmonté d'une *m* exprimée par ſon ſeul jambage droit. De ces ſignes réſultent les lettres ITM, qui repréſentent la totalité d'*in æternum*.

4. La note d'*accingere* n'eſt pas plus dificile à décompoſer. Le ſigne inchoatif eſt l'*a* minuſcule en forme d'*h*. Le côté droit de l'*a* donne en même tems le *c* renverſé, qui ſert d'auxiliaire. Un trait oblique partant de la haſte forme un Γ qui tient lieu de ſigne ſubalterne. L'*r* qui emporte l'*e* avec elle eſt le ſigne de terminaiſon. Ainſi ces quatre lettres *acgr* ſignifient en écriture de Tiron, *Accingere*. Le mot ſuivant eſt viſiblement compoſé de *glio*, abréviation aſſez naturelle de *gladio*. L'*l* y eſt en conjonction avec le pié du Ϛ oncial, & l'*i* avec le petit *o* ouvert par le bas. Le Ϛ eſt le ſigne inchoatif,

l'*L*

l'L l'auxiliaire, l'I le subalterne & l'O termine le mot. Dans le signe du pronom *tuo*, les trois lettres, qui le composent sont sensibles. L's portant un point sur sa tête signifie *super*. Dans le mot *femur* le dernier signe est le principal ou l'inchoatif. C'est l'*F* dépouillée de sa seconde traverse & liée avec l'*m*, qui alonge son jambage droit. Celle-ci placée au milieu de la note n'est que subsidiaire. Le signe terminatif plus petit que les autres paroit le premier. Il exprime la syllabe *ur* peinte vis-à-vis du jambage excédent de l'M. La conjonction de cette derniere lettre avec l'*f* produit un *v*. & d'ailleurs l'f emporte l'*e* avec elle. D'où résulte le mot *femur* tout entier. Le pronom, qui suit, est composé de l'ancien T majuscule & du jambage droit de l'M. Ces deux lettres *tm* sont l'abréviation de *tuum*. La note de *potentissime* est composée de deux signes. Le premier renferme le *p* initial du mot; l'auxiliaire *o*, qui paroit au bas; le subalterne l's cursive, placée sur la tête du *p*. Le second est l'*m* écrite au-dessus & qui porte l'*e* avec elle. Ainsi de ces quatre lettres *posm* résulte par abréviation le mot *potentissime*.

5. Les trois lettres *spc* se montrent à découvert dans la note de *specie* dont elles forment l'abréviation. Les signes principal & subsidiaire sont réunis dans la première figure, où l'*S* est jointe au *P* couché. Le signe subalterne placé au-dessus est le *c* minuscule, qui est en même-tems subalterne & terminatif. Equivalant à un sigle, il signifie *cie*. En cette qualité il est simple dans sa figure, quoique composé dans sa signification. Le pronom *tua* est exprimé par *T* ayant à son pié l'*a* minuscule en conjonction. L'ancien T tourné à gauche & privé de la moitié de sa traverse vaut l'*&*. La note de *pulchritudine* est composée de cinq signes. L'inchoatif est le *p*, lié avec le ρ & le χ grecs & le *d* privé d'une partie de son ovale. On trouve de plus dans la figure du signe initial l'L dont l'angle forme un V. Ce signe vaut par conséquent trois lettres. Le χ grec équivalant au *ch* est le signe subsidiaire, le ρ mis au lieu de l'*r* latine est le subalterne, le *d* le quaternaire ou premier final, & l'*n* en forme de z est le second final ou terminatif. De cette note ainsi composée résulrent au moins *pchrdn*, abrégé de *pulchritudine*. On a déja observé que le *T* conjoint avec le petit *a* veut dire *tua*. Cet *a* ouvert par le

bas peut être pris en même tems pour l'*v* rond renversé. En ce cas la note donne toutes les lettres de ce pronom possessif. La note d'*intende* présente l'*i* initial, qui sert de tête au *t* subsidiaire posé obliquement avec un trait aigu, & le *d* terminatif, qui emporte de droit l'*e* oblique qui marque l'*e* cursif. Par conséquent ces quatre lettres *ited* représentent le mot *intende*. Celle de *prospere* est composé de *psp* renfermées dans le signe principal & d'*e* souscrit. L'abrégé de cet adverbe en écriture tironienne est donc *pospe*. Le *p* seul y vaut *pro* comme dans le mot suivant, dont la note ne donne que les lettres *pce* significatives de *procede*. La première est la principale du mot, la seconde l'auxiliaire & la troisième la subalterne & en même-tems la terminative. Elle est exprimée par un petit trait horizontal, qui revient à l'*e* cursif. On a dit plus haut que la conjonction *&* est représentée par le sigle *T* privé de la moitié de sa traverse. Cette abréviation introduite dans les mss. & les diplomes a persévéré jusque dans les bas tems. L'*r* grèque renversée & traversant la haste de l'*a* minuscule donne la figure du Γ couché, & l'*x* inséparable des mots dérivés de *Rex*. Ces trois lettres *rga* sont employées par les anciens notaires pour signifier *regna*.

6. Le mot *propter* n'a qu'une note monogrammatique dont la figure est un z élancé & dont les lignes supérieure & inférieure sont tirées obliquement. On y reconoit sans peine le P & le T des anciens. Le premier est tourné à gauche & le second a sa tête en bas. Ces deux sigles sont ici employés pour abréger cet adverbe, qui gouverne l'acusatif *veritatem*. Ce nom substantif est exprimé par un *v* rond en conjonction avec le *t*. Le point placé au côté droit sous la traverse de cette dernière lettre est le signe terminatif & fixe le nom à l'accusatif. L'*&* est représenté par le T tout seul; atendu que la note de cette conjonction est un véritable sigle, qui ajoute l'*e* à sa valeur. La note radicale & inchoative de *mansuetudinem* est l'M, dont le dernier jambage alongé s'élevant obliquement forme un V, au haut duquel pend une petite *s*, qui est le signe auxiliaire, pendant que l'*u* devient le subalterne. La petite *n* placée sous l'*m* est le signe quaternaire & fait les fonctions du terminatif. Ces lettres *msun* sont donc les sigles qui expriment les syllabes de *mansuetudinem*. Cette terminaison

n'étant défignée par aucun figne particulier n'eft dûe qu'à la force du fens. Le figne de la particule *&* a été expliqué. La note, qui fignifie *juftitiam* eft compofée d'un *I* couché & joint à l'*v* rond ayant au milieu de fes cornes une efpèce d'accent. On peut prendre ce dernier figne pour le jambage de l'*m* finale. Peutêtre n'eft-ce qu'un figne arbitraire, inventé pour marquer l'accufatif de ce nom fubftantif. Le T feul eft le figle d'*&*. La note du mot *deducet* eft compofée de trois fignes. L'inchoatif eft le figle *d*, qui emporte l'*e* avec lui. L'auxiliaire eft un autre *d* en forme de *b* conjoint avec le premier & formant un V ouvert : le terminatif eft un petit *t*, placé à gauche fous la hafte du premier *d*. Ainfi le figne de terminaifon fe trouve ici le premier de la note, & l'initial n'eft que le fecond. Les lettres *ddut* fignifient donc ici *deducet*. Le T dont la traverfe eft féparée du tronc vaut le figle de *te*. L'advèrbe *mirabiliter* eft compofé de l'M initiale conjointe avec l'L auxiliaire. Son figne terminatif écrit au côté droit, quoique fimple dans fa figure, eft pourtant compofé de deux lettres. La première eft le *t* figne fubalterne : la feconde eft l'*r*, qui lui eft unie. Ces lettres *MLtr*, réfultant de la totalité de la note, donnent *mirabilitèr*. On découvre aifément *dxa* dans la note du nom fubftantif *dextera*. Celle de *tua* eft compofée du *T* & de l'*a* minufcule en forme d'*h*.

7. Dans la note de *fagittæ*, une *S* couchée & armée d'un long trait en forme de fleche, donne le figne initial joint à l'auxiliaire. Celui-ci eft un *G* oncial formé de la tête de l'S & du trait oblique. Le figne fubalterne eft un double *t*. Le long trait eft l'abréviation d'*æ*. Le *T* fuivi d'un *e* en forme de bare, eft la note de *tuæ*. L'initiale d'*acutæ* eft l'*a* en forme d'*h* conjoint avec l'auxiliaire *c*. Le terminatif eft le *t* uni avec la ligne deftinée à marquer l'*e* ou l'*æ* minufcule, dont elle n'eft que la traverfe. La note de *populi* donne ces lettres *ppli*. Les premiers fignes de ce mot font deux P grecs renverfés. L'auxiliaire eft l'L jointe au fecond P couché, après lequel paroit un petit *i*, qui termine l'abréviation. La note de *fub* eft compofée de l'*f* & de l'*u*. Le *T* ayant fa traverfe féparée de fa hafte eft le figle de *te*. Dans *cadent* on voit le *d* renverfé, portant un *c* dans fa demi-ovale. Ces deux fignes réunis dans une même figure font l'inchoatif & l'auxiliaire. Le

ſubalterne lié avec le terminatif & placé au-deſſous du principal eſt un *e* traverſé d'un trait, qui eſt un véritable *t*. On découvre par conſéquent dans cette note *cdet*, abrégé de *cadent*. L'unique ſigne de la note *in* eſt le ſigle I, qui emporte l'*n* avec ſoi. *Corda* eſt ſignifié par le ſigle *C*, dans le centre duquel entre le *d* comme ſigne auxiliaire, & un petit trait ſitué à ſon extrémité droite vaut l'*a* terminatif. Le mot *inimicorum* n'eſt exprimé que par deux ſignes, ſavoir la ligne horizontale ou l'*I* couché & l'*r* enclavée au milieu. Ainſi un mot de cinq ſyllabes eſt rendu par deux caractères. Mais il faut ſe ſouvenir que cette ligne eſt employée dans les Pandectes de Florence pour l'*m* & l'*n*. Elle peut donc repréſenter ici ces deux lettres avec l'*i*. Ainſi *inmr* ſeront les ſigles d'*inimicorum*, réduits à deux figures. L'*r* grèque renverſée & tranchée par un trait aigu & oblique montre une *x* & une *ſ* curſive. Ces trois lettres *rxſ* ſont donc l'abrégé de *Regis*. On a déja obſervé que l'*x* du nominatif *Rex* ſe maintient dans les cas obliques écrits en notes de Tiron.

8. La note de *ſedes* n'eſt pas dificile a décompoſer. Outre l'S majuſcule, qui porte un *d* dans ſon pié; le ſecond ſigne montre un petit *e* ſans traverſe joint à un trait horizontal, qui repréſente l'ſ curſive. La note de *tua* eſt expliquée; ainſi que celle qui exprime *Deus*. La note multiple d'*in ſæculum ſæculi* eſt compoſée de l'*I* couché, qui ſignifie *in*, de l'*ſ*, de l'*u* dont le jambage droit donne une *l* renverſée, & d'un trait qui fait partie de l'*m* finale. Ces caractères *ſulm* ſont *ſæculum*, & le petit trait ajouté à la gauche du ſigne principal, marque qu'il faut ajouter *ſæculi*. La note de *virga* eſt compoſée du ſigne principal qui renferme diſtinctement l'*v*, l'*i*, le *g* & le ρ. Le petit *a* en forme d'*h* termine le mot. Le ſigne fondamental & inchoatif de *directionis* donne *dt* en conjonction. Le terminatif peint au-deſſous, eſt compoſé d'*rns*. Cette dernière lettre eſt repréſentée par un trait aigu. Ainſi les lettres renfermées dans la note de *directionis* ſont *drtns*. La note de *virga*, qui ſuit, a été dévelopée. On aperçoit *rni* conjoints dans la note qui peint *regni* en abrégé. Le *T* en ſigle ſuivi du petit *i* exprime *tui*.

9. La note de *dilexiſti* eſt moins embaraſſante qu'elle ne le paroit. Bien anatomiſée on y trouve ces lettres *dlxſt*, avec

un point placé ſur la tête de l'*s*, pour marquer la ſeconde perſone ſingulière du préterit parfait, comme dans les notes d'*exaltaſti*, *docuiſti* &c. Dans celle de *dilexiſti*, le ſigne ſupérieur ou principal eſt compoſé du *d* initial, de ſon auxiliaire *l*, de ſon ſubalterne *x*, de ſon quaternaire *ſ*, & de ſon terminatif *t*. Tous ces ſignes ſont en conjonction, le *t* par exemple ſe trouve dans le pié de l'*s* &c. La note de *juſtitiam* a déja été anatomiſée plus haut, auſſibien que celle de la conjonction *&*. La note d'*odiſti* eſt compoſée de l'*ω* des Grecs : c'eſt ſon ſigne fondamental, qui renferme l'auxiliaire. Son ſubalterne eſt l'*ſ* conjointe au *t*, ſigne terminatif & fixé à ſignifier la ſeconde perſone du préterit parfait par le point mis au-deſſus. Le ſigne inchoatif & principal de la note d'*iniquitatem* eſt l'*I* couché, qui vaut *ini*. L'auxiliaire en conjonction eſt le *q* privé de ſon cercle, & dont la queue terminée en pointe s'incline vers la droite par le haut. Le petit *t* ſitué horizontalement & aidé du point qui le ſuit donne la terminaiſon *tem*. Ainſi ces trois figures *iqt* mutilées & diſpoſées en diférens ſens, ſignifient *iniquitatem*, mot compoſé d'onze caractères. Deux PP en monogramme & l'A ſans traverſe & en conjonction compoſent la note de *propterea* déja expliquée. Les ſignes de celles qui ſignifient *unxit* ſont 1°. l'*v* rond, 2°. l'*n* dont le jambage gauche alongé eſt conjoint avec l'*u*, 3°. l'*x* qui a perdu un de ſes jambages, 4°. Le petit *t* poſé ſous l'*u* initial & élévant un peu ſa pointe vers la droite termine le mot *unxit*. Les notes de *te* & de *Deus* ont déja paſſé en revue. Le pronom poſſeſſif *tuus* eſt écrit ici en abrégé par *t9*. Le dernier ſigne eſt un *v* rond renverſé, & renfermant dans ſa figure l'*ſ* minuſcule curſive. Les deux ſignes de la note *oleo* fourniſſent toutes les lettres, dont ce nom ſubſtantif eſt compoſé. Le ſigne principal montre ſon inchoatif *o*, ſon auxiliaire *l*, & ſon ſubalterne *e*. Tous trois ſont en conjonction. Le terminatif, plus petit & ſéparé des autres, eſt l'*o* à queue inférieure placé ſur le ſigne initial & radical. Les caractères *LTÆ* ſont ſenſibles dans la note de *lætitiæ*, dont elles forment l'abréviation. Le trait, qui traverſe le *t* renverſé marque ici l'*æ* de la terminaiſon. Le P dont on a ſuprimé la courbe, & qui étoit en uſage chez les anciens Grecs & Romains, eſt le ſigle de la particule *præ*. La note de *conſortibus* ofre dans ſon ſigne

principal le *c* tourné à gauche, qui vaut *cum* ou *con* dans les inſcriptions. Ce ſigne inchoatif eſt en conjonction avec l'*ſ* curſive en forme de trait, qui élève obliquement ſa pointe vers la droite, & ſert ici d'auxiliaire. Le *t* plus petit placé au côté droit n'eſt que ſubalterne. Le ſigne qui acheve le mot eſt l'*v* rond conjoint avec l'*ſ* curſive. Ces cinq lettres *cſtuſ* ſont donc l'équivalent de l'adjectif *conſortibus* compoſé d'onze caractères. Les deux ſignes de la note *tuis* ſont les ſigles *Tſ*.

10. Les lettres abréviatives de *myrrha* ſont *mra*. La première en conjonction avec l'r grèque contient les ſignes inchoatif & ſubſidiaire. Le petit *a* ſitué au-deſſus de la partie ſuperieure de l'r, eſt le ſigne de terminaiſon. Suit la conjonction *et*, repréſentée à l'ordinaire par le T. Le Ç oncial doublement renverſé porte avec ſoi l'*u* & un double t. C'eſt-à-dire que ces lettres *gutt* ſont compriſes & exprimées par le ſigne inchoatif joint à l'auxiliaire & au ſubalterne de la note de *gutta*. Le ſigne qui la termine eſt une (1) virgule, qui repréſente le côté droit de l'*a* minuſcule en forme d'*h*. La note de *caſſia* a pour ſigne inchoatif le c à queue, l's conjointe pour auxiliaire, & un petit trait delié ſortant obliquement de la queue du c, pour ſubalterne. Le terminatif eſt un petit *a* placé au-deſſus des autres ſignes. Le point écrit ſous cette lettre marque que *caſſia* eſt au nominatif. La particule *a* eſt écrite par cette lettre traveſtie en *h* minuſcule, parcequ'il a plu aux notaires tironiens d'alonger conſidérablement ſon côté gauche. Les lettres *vstns* ſe découvrent ſans peine dans la note de *veſtimentis*, où elles ſont en conjonction. La haſte du T, alongée en pointe aiguë & oblique, donne la terminaiſon *is*. Nous n'avons rien à dire de plus ſur les notes de *tuis*, & de la particule *a* que nous avons expliquées plus haut. L'artifice de la note de l'ablatif *domibus* eſt aiſé à découvrir. Son principal ſigne eſt compoſé du *d* de l'*o* & du *b* minuſcule contourné. Son ſigne terminatif eſt une abréviation aſſez ordinaire, & qui revient à notre 9 renverſé. On y reconnoit ſans peine la ſyllabe *us*. Ainſi *dob?* ſignifient en abrégé *domibus*. La note de l'adjectif *eburneis* n'eſt pas plus dificile à décompoſer. Son

(1) Cette virgule eſt remplacée par un point dans l'*alphabet tironien* de D. Carpentier : ce qui prouve que les écrivains en notes ſe ſervent quelquefois de diférens ſignes, pour exprimer la même choſe.

ſigne initial eſt l'*e* repréſenté par ſa traverſe : le ſecond ou ſubſidiaire eſt le B mutilé de ſon côté gauche : le troiſième ou ſubalterne eſt l'N en forme de z. Ces trois ſignes ſont en conjonction. Le terminatif placé au-deſſus eſt le trait abréviatif de la ſyllabe *is*, dont il réunit les deux élemens. La particule *ex* eſt exprimée par une figure, qu'on prendroit pour un V, mais qui eſt une X veritable, dont on n'a retenu que la moitié ſuperieure. La note de *quibus* eſt viſiblement compoſée du q & de l'*u*, qui ſont l'abréviation de ce relatif pluriel. *Delectaverunt* eſt compoſé de treize lettres, dont ſa note n'en contient que quatre conjointes en deux ſignes ſeparés. Le principal toujours d'une forme plus grande contient l'inchoatif *d* & l'auxiliaire *l*: Le ſecondaire plus petit à l'ordinaire renferme le ſubalterne t & le terminatif *r*. Ces quatre ſigles *dltr* ſignifient donc en note de Tiron *delectaverunt*. Il n'eſt pas beſoin d'inſiſter de nouveau ſur le T employé ſeul pour dire *te*. On ſait que dans les anciennes inſcriptions l'F ſeule veut dire *filius* ou *filia*. Ici le même ſigle en forme de ligne briſée, & faiſant angle du côté gauche, ce ſigle, dis-je, ſurmonté d'un *e* ou *æ* en forme de bare ſe prend pour *filiæ*. L'r grèque couchée & traverſée par un I ou ligne perpendiculaire laiſſe voir un U, un G, & le pié d'une M. Ces ſignes ainſi conjoints repréſentent le mot de *regum*. Le ſigle I pour *in* eſt aſſez connu. Le ſigne radical de la note du mot *honore* montre une h minuſcule, dont la haſte arondie vers le côté gauche forme un *o* ouvert par bas. Voila les ſignes inchoatif & ſubſidiaire. Au côté droit de la partie ſupérieure de l'h, paroit une petite r curſive, qui ſignifie *re*. Ces trois lettres *hor* ainſi diſpoſées ont paru ſuffiſantes aux inventeurs de notes pour repréſenter le mot *honore*. La note de *tuo* a été ſuffiſamment éclaircie.

II. Celle d'*aſtitit* eſt ſimplement compoſée du ſigne radical & du terminatif. Le primitif eſt le premier montant de l'A joint à l'ancien T renverſé. Dans cette poſition il vaut les deux ſyllabes *aſti*. Cette ſignification eſt fixe, quoique non exprimée dans la note. Le ſigne terminatif eſt un ſecond t couché & terminé en pointe. Outre qu'il porte un i tellement réuni qu'on ne peut diſtinguer l'un de l'autre, il a ici une valeur reduplicative. En dernière analyſe les A *Tt* diſpoſés comme ils le ſont ſignifient *Aſtitit*. La note de *regina* n'eſt compoſée que du *rg*,

qui renferme un *g* & un *i*, & de l'*n* en forme de z, écrite séparément. Ces figles monogrammatiques donnent le mot entier. La particule *a* est toujours peinte sous la forme de l'*h* minuscule. La note du mot *dextris* n'ofre que deux lettres *dx* avec le trait aigu qui dénote la terminaison *is*. Le même trait après le T qui suit, termine le pronom *tuis*. L'ı seul vaut *in*. Dans la note de *vestitu* on aperçoit du premier coup d'œil l'*v* radical & inchoatif, l'*s* auxiliaire, le *t* subalterne en conjonction avec l'*u* terminatif. Dans la note *deaurato* composée de trois signes séparés, on ne voit d'abord que le *d*, l'*v* & le T renversé & ressemblant à l'L. Mais le *d* seul vaut *de*. Le dernier caractère n'est rien moins qu'une L : c'est un monogramme composé de la moitié de l'A & de l'r cursive. Ainsi l'adjectif *deaurato* est ici représenté par ces lettres : *d a u r*. L'abréviation de *circumdata* est *c d a*. Dans la note qui contient ces trois caractères le *c* renversé a lui seul la valeur de *circum*, le *d* & le *t* qui lui sont conjoints emportent l'*a*, & la petite branche ou virgule qui est le signe de terminaison, est la partie postérieure de l'*a* minuscule, si fréquent dans les notes de Tiron. Celle, dont on se sert pour écrire en abrégé le mot *varietate*, ofre un u rond avec une queue qui s'élevant obliquement vers la droite, donne l'*r* en conjonction. Cette lettre est traversée par l'ancien T des Grecs & des Romains, sur lequel on met un point, sans doute pour fixer ce nom à l'ablatif. De ces trois sigles *v rt* monogrammatiques ainsi disposés résulte le mot *varietate*.

12. Deux signes composent la note d'*audi* : Le principal en même tems inchoatif est l'*a* en forme d'*h*, & le terminatif, placé au côté droit vers la partie superieure de l'*a*, est le *d*, qui a perdu une partie de son cercle. Ces deux caractères *a d* valant chacun une syllabe forment *audi*. En suposant qu'une lettre tironienne a souvent la valeur de deux ; il ne seroit pas dificile de découvrir dans cette note l'*u* & l'*i*, qui entrent dans la composition de cet imperatif. L'F brisée & surmontée d'un petit *a* terminatif signifie *filia*. La conjonction & désignée par le sigle T est connue. La note de *vide* n'est pas moins aisée à déchifrer. Son signe inchoatif & radical est l'*v* arondi joint à l'*i* auxiliaire ; suit le *d* d'une forme plus petite, qui emporte l'*e* avec soi. Ce dernier signe est donc à la fois subalterne

&

& terminatif. L'& eſt toujours rendu par le T dépouillé de la moitié de ſa traverſe. Le ſigne principal de la note *inclina* réunit l'*i* & l'*l*. Le terminatif poſé entre ces deux lettres eſt l'*a* curſif. La totalité du mot eſt donc rendue par *ila*. Dans la note d'*aurem*, on ne voit que l'*a* radical & initial du mot, & un trait aigu, qui ſort de la haſte de l'*a* & déſigne l'*m* terminative. La petite *r* placée à la droite de l'*a*, eſt le ſigne auxiliaire. Ainſi *arm* ſont les ſigles du mot *aurem*. L'ancien T mutilé de la moitié de ſa traverſe & fort aigu par bas, a la valeur de *tu*, & une eſpèce de virgule ou plutôt le dernier jambage d'une *m* ou d'un *a* minuſcule donne *am*. Ces deux ſyllabes abrégées dans la note forment le pronom *tuam*. Sans nous répéter ſur la conjonction *et*, décompoſons la note d'*oblivifcere*. Le ſigne primitif de ce mot eſt l'*o* conjoint avec le *b* ſon auxiliaire. Le terminatif eſt l'*u* joint à l'*r* curſive placée à la tête de la note, quoiqu'elle doive marcher la dernière. Comme en écriture tironienne un ſeul caractère a ſouvent la valeur d'une ou de pluſieurs ſyllabes; les quatre lettres *obvr* ſignifient *oblivifcere* compoſé d'onze élemens. En ſuivant cette règle, on exprime dans la note ſuivante *populum* par deux *p* conjoints & renverſés en diférens ſens, qui laiſſent entrevoir une L, & par le dernier jambage de l'*m* qui termine ce mot. Le même mécaniſme eſt obſervé dans la note de *tuum*. La note de *domum* commence par un *d* dans la figure duquel l'*o* & l'*u* ſe montrent à découvert. Deux points placés immédiatement après en ligne oblique tiennent lieu de l'*m* terminative, comme dans *optimum*, *ſummum* &c. Le P. renfermant un *t* eſt le ſigne primitif de *Patris*, & l'ſ curſive placée au-deſſus donne la terminaiſon *is* exprimée par un tiret aigu qui vaut ces deux caractères. Le T formant un v renverſé & ſuivi d'un petit *i* ſignifie pareillement *tui*.

13. L'*et* Tironien a déja été expliqué pluſieurs fois. Les deux ſignes radicaux primitif & ſecondaire qui commencent *concupifcet* ſont le *c* tourné à gauche, & le *p* des anciens renverſé & conjoint avec le ſigne primitif. Le terminatif eſt le *t* placé au pié du *c*, & devenu par-là le premier de la note, quoique le dernier du mot. On voit que les trois lettres *cpt* ſont l'abrégé d'un mot, où il en entre onze. La note de *Rex* en montre deux conjointes ſavoir l'*r* & l'*x*. La ſuivante eſt

composée de *dcor* & d'un point équivalent à l'*m*. Ces signes (1) expriment en abrégé le substantif *decorem*. La note de *tuum* ne soufre plus de dificulté. Celle de *quoniam* ne montre que l'initiale de cet adverbe, avec un trait perpendiculaire placé dessous, pour tenir lieu de l'*m* finale, dont ce trait peut faire partie. L'*i* brisé par le bas, suivi d'un *e* sans traverse est tout le résultat de la note d'*ipse*. Dans la suivante le mot *est* a été représenté par une *f* cursive couchée & suivie d'un point. La note de *Dominus* donne *dnu* avec le point placé au côté gauche du *d* initial, pour marquer que ce nom est ici au nominatif. Les signes des notes *Deus*, *tuus*, *&* ont été expliqués plus haut. Celle d'*adorabunt* est composée de la première portion de l'A qui en qualité de sigle vaut *ad*, de l'*r* en conjonction & du signe terminatif *b* portant le *t* dans sa partie inférieure. Voilà un mot de neuf lettres rendu par ces quatres sigles *a r b t*. La note d'*eum* présente l'*e* initial uni à l'v renversé, dont le côté droit est terminé par une petite ligne, qui représente la totalité de la lettre *m*.

14. Les notes d'*& filiæ* ont été analysées plus haut. Celle de *Tiri* est composée de T signe principal & inchoatif, d'*r* signe subsidiaire, & de l'i terminatif écrit sur le T. *In* qui suit est renfermé dans le sigle *I*. Dans la note de *muneribus* on voit l'*m* conjointe à l'*n*, c'est-à-dire le signe inchoatif à son auxiliaire : le terminatif placé au-dessus est *us* résultant de l'u rond & de l'ſ cursive en conjonction. Le point posé sur l'*n* désigne l'ablatif. Les lettres *v l t u* de la note suivante signifient *vultum*. Mais il faut observer que le signe terminatif contient dans sa figure l'*u* & le jambage postérieur de l'*m*. Dans la note du mot *deprecabuntur* composé de treize caractères, on n'en aperçoit que ces quatre *dp b r*, qui sont l'initial, le subsidiaire, le subalterne & le final. Les deux derniers unis ensemble & d'une forme plus petite, sont écrits sous les deux premiers également en conjonction. La note de *divites* a *d* pour signe inchoatif & *v* pour auxiliaire, l'un & l'autre en conjonction. Le subalterne *t* est joint au terminatif *s*. Ces quatre caractères

(1) Le second pouroit bien être le ϛ des Grecs. En ce cas il faudroit lire *drrm*, comme dans la note de *regibus* on lit *rxus* ; parceque ces sortes de mots gardent dans leurs cas obliques la finale du nominatif. La même chose arive dans la note de *reginis*, où l'on trouve *rxnis*. Ainsi *decor* peut conserver sa finale dans son acusatif rendu en notes de Tiron.

dvts donnent *divites*. La note du ſubſtantif *plebis* renferme en deux ſignes *plbs*. Le premier beaucoup plus grand donne le *p* & l'*l*, c'eſt-à-dire l'inchoatif & l'auxiliaire. Le ſecond aſſez petit & poſé à la droite joint enſemble le ſubalterne *b* & le terminatif *s*. Cette note ne ſuprime parconſéquent que les deux voyelles *e i* ſous entendues dans les conſones qui les précédent.

15. La figure de l'*o* initial de la note d'*omnis* porte avec elle l'*i* & l'ſ curſive. Or *ois* eſt l'abréviation ordinaire de cet adjectif. *Gloria* n'a que ſes deux lettres initiales dans la note qui l'exprime. Le pronom relatif *ejus* a deux ſignes : le principal eſt compoſé de l'*v* arondi & de l'*j* conſone : l'inchoatif eſt l'*e* en forme de trait horizontal. L'*j* qui devroit être à la ſeconde place n'occupe que la dernière dans la note. L'*F* briſée & ſurmontée d'une bare marquant l'*e* ou l'*æ*, ſignifie *filiæ*, comme nous l'avons obſervé plus haut. La note de *Regis* déja examinée ne ſoufre point de dificulté. Le prépoſition *ab* eſt exprimée par le ſeul jambage droit de l'A. Dans la note d'*intùs* le premier ſigne eſt le terminatif & le ſecond devient l'initial. Celui-ci eſt le ſigle *ı* qui vaut *in*, & celui-là eſt le *t* ſignifiant *tus*. La note d'*in* ne doit plus arêter. Dans celle de *fimbriis* on voit l'*F* couchée horizontalement, qui conſerve ſeulement ſa traverſe de haut, ſervant en même tems d'*ı* : enſuite paroit le *b*, l'*r* & l'*i*, le tout en conjonction. Le trait ſuperieur ſitué à la droite eſt l'ſ curſive. Le point marqué à la gauche indique l'ablatif. La note d'*aureis* eſt compoſée de la moitié de l'A joint à l'*r* curſive, & de l'ſ en forme de trait, placée à la gauche du ſigne inchoatif & radical, & renfermant l'*i*. L'adjectif n'eſt donc explicitement rendu que par ces trois caractères *ars*. Le *c* renverſé ſignifie *circum* & l'A repréſenté par ſon premier montant & joint à l'*m* curſive, ofre les ſignes primitif & auxiliaire d'*amicta*, dont la terminaiſon eſt fixée par un point ou accent placé au côté droit de la note principale. Deux ſignes conjoints dans le mot ſuivant renferment ces trois lettres pareillement en conjonction *vrb*, qui repréſentent *varietatibus*. Le ſigne inchoatif renferme l'*v* & l'*r* ſon auxiliaire. Le terminatif joint le *b* contourné à l'ſ curſive. Le point placé ſur la note indique l'ablatif.

16. Dans la note d'*adducentur*, on n'aperçoit que le premier montant de l'A, qui vaut *ad*, avec un long trait, qui

s'élevant obliquement du bas de l'*A*, forme un *V*, & tient lieu de l'*r* finale. Ainsi le signe initial & terminatif sont joints ensemble. L'auxiliaire placé au côté droit renferme le *c* & le *d*. La note d'*adducentur* ne présente que ces quatre lettres *adcr*. La note de *Regi* a été expliquée. Celle de *Virgines* a pour signe principal l'*v* arondi conjoint avec le *g* son auxiliaire, & pour terminatif l'*n* armée d'un trait équivalent à l'ſ cursive. Ainsi ces trois lettres *vgn* clairement exprimées & valant chacune une syllabe donnent le mot *Virgines*. L'ancien *P* tourné à gauche & acompagné d'un point du même côté signifie *post*. L'*e* en forme d'*V* obliquement renversé est le sigle d'*eam*; sans doute parceque son côté droit renferme un des jambages de l'*M*. La note de *proximæ* a pour signe principal le *p* en conjonction avec l'*m* terminative : L'auxiliaire écrit dessous est une petite ligne horizontale, qui n'est que la moitié de l'*x*, dont on se contente souvent pour abréger. On voit dans l'*U* arondi ouvert par le bas & conjoint avec l'*j* les signes initial & auxiliaire d'*ejus* : Le trait horizontal placé à gauche donne la terminaison *us*. La note d'*aferentur* est composée de l'*A* représenté par un de ses jambages & de l'*f* en conjonction : le signe terminatif écrit au-dessus est composé de l'*u* & de l'*r* cursive si unis qu'ils ne semblent faire qu'un caractère. Le pronom *tibi* est rendu par les lettres *tb* jointes ensemble.

17. On vient de voir que la note d'*aferentur* expliquée a pour signe terminatif un caractère qui réunit l'*u* & *r* cursive. Ici le même mot est terminé par les mêmes caractères d'une autre forme. Les écrivains en notes n'étoient donc pas toujours constans dans leurs signes. Nous l'avons déja dit, l'*i* seul a la valeur d'*in*. Dans la note de *lætitia* il n'y a qu'une figure composée de trois lettres conjointes, & portant avec elles une ou plusieurs syllabes. Le signe radical & inchoatif est l'*l*, l'auxiliaire est le *t* en forme de croix, & l'*i* le subalterne. Sans nous arêter à l'*et* représenté par la figure du T la plus ancienne; nous découvrons dans la note d'*exultatione* l'*e* initial, l'*x* subsidiaire, l'*l* subalterne, l'*o* quaternaire & l'*n* terminative. Tous ces signes sont en conjonction; mais les deux derniers sont plus petits que les autres. Ces cinq lettres *e x l o n* donnent le mot *exultatione* qui en contient onze. La note d'*adducentur* a été déja décomposée, ainsi que celle de la particule *in*.

Celle de *templum* présente les deux signes radicaux liés ensemble, savoir le *t* inchoatif & le *p* auxiliaire. Le terminatif placé séparément au-dessus en forme d'accent grave est un jambage de l'M capitale. Ainsi *tpm* signifie ici *templum.* Si l'on veut ajouter L à ces trois caractères, on la trouvera renversée dans la figure du T antique. La note de *regis* a été éclaircie dans le 7e. verset.

18. La préposition *pro* est exprimée par le sigle P tranché par le bas; au lieu que ce trait lui manque, quand il signifie *præ. Pus* est le résultat des deux signes, qui composent la note de *patribus.* Celle de *tuis* donne *ts* tant dans le signe initial que dans le terminatif. Dans *nati* l'inchoatif *n* est joint au final *i*: l'auxiliaire *t* est placé sous le premier jambage de l'*n* dont le droit est perpendiculairement alongé. La note de *sunt* a l's jointe à l'*n* pour signe principal & inchoatif & l'u en conjonction avec le t marqués au-dessus en plus petit caractère, pour signe de terminaison. *Tibi* en notes est composé du T antique & du B adossés. L'F brisée & surmontée de deux *ii* plus petits que le signe principal, donne *filii.* Le mot *constitues* composé de neuf caractères est exprimé par le C tourné à gauche & le t joint à son extremité inférieure comme étant son auxiliaire: Le signe terminatif est l'*e* en forme de trait, qui emportee l's cursive. Dans *eos* on découvre sans peine l'*e*, l'*o*, & l'*s* en monogramme. La note de *principes* n'a que deux signes: Le primitif est le *p* ancien couché horizontalement & tournant sa tête à droit: le subalterne, en même tems terminatif, est placé dessus dans le sens contraire. L'*s* surmontée d'un point signifie *super* & l'*o* à queue suivi d'une petite *m* est l'abréviation d'*omnem.* La note de *terram* n'est pas moins simple. C'est un T, sous lequel paroit un pié de l'*m* en forme de virgule.

19. *Memores* composé de sept lettres n'a que deux signes dans sa note, savoir l'M capitale renversée & surmontée d'un *o*. Mais le dernier pié de l'M, qui s'éleve comme un trait, donne l's cursive. La note d'*erunt* est composée de l'*e* inchoatif conjoint avec l'*r* auxiliaire & de l'u terminatif placé au-dessus. C'est par la faute du graveur que le mot *erunt* se trouve sous la note de *nominis.* Celle-ci n'est pas moins simple: elle consiste dans l'N initiale surmontée d'une autre plus petite, dont

le dernier jambage porte la terminaison *is* représentée par un trait aigu, qui souvent a la valeur de ces deux lettres cursives. Les signes de la note de *tui* & d'*in* ont été dévelopés. Ceux d'*omni* sont *oi*, abréviation fort connue, & l'accent grave mis au côté droit valant *m*. La note de l'ablatif *generatione* répété dans ce verset ofre le *g* pour signe inchoatif & radical. Les autres signes plus menus sont l'*r* auxiliaire jointe au *t* & à l'*o* & l'*n* terminative. Ces élemens sufisoient aux anciens notaires, pour exprimer un mot, qui renferme onze lettres.

20. On ne répétera point ce qui a été dit sur les notes de *propterea* & de *populi* dans les versets 7. & 9. Celle de *confitebuntur* anatomisée produit *c f br*. Le *c* initial est conjoint avec l'*f* subsidiaire & le *b* subalterne avec l'*r* finale. La note de *tibi* a déja passé en revue, aussi bien que celles d'*in æternum & in sæculum sæculi*.

Explication des II. III. IV. & V^e^. modèles de notes de Tiron tirées des anciens mss: notes des diplomes.

XI. Pour prouver qu'une infinité de sommaires & de remarques en notes tironiennes ne sont point indéchifrables; nous allons en expliquer quelques-unes, que nous avons fait représenter dans notre planche LXII.

La première marquée II. parcequ'elle nous sert de second modèle, n'est pas dificile à lire; quand on sait en décomposer les caractères. Nous y voyons clairement *Bnt Dn D9 ms q dō ms m^a a plm & dgit mos a blm*; c'est-à-dire : *Benedictus Dominus Deus meus qui docet manus meas ad prælium & digitos meos ad bellum*. Cette écriture tironienne se trouve au bas du verso 54. du mss. 936. de l'abbaie de S. Germain des Prés.

Le troisième exemple de notes tirées des mss. n'ofre que ces lettres *Hbt* v̄ĪĪ DCC. Cela signifie *Habet versus* 2700. Ces mots en caractères tironiens, sont à la fin du second livre des Macabées dans le mss. 17. de la même bibliothèque.

Le quatrième modèle anatomisé donne ces lettres : *Bn̄d i edoa* XVIIII. *ps Ptct*. Elles signifient : *Benedictio in ebdomada* XIX. *post Pentecosten*. Cette note marginale en lettres tironiennes se lit au bas du feuillet 158. dans le mss. 163. du même monastère.

Les notes du cinquième modèle sont dans le texte du mss. de S. Germain des Prés 758. fol. 163. ℣. qui renferme le livre de S. Augustin touchant l'acord des Evangelistes. Ces notes bien décomposées produisent les lettres suivantes : *Ma dx q*

h t vba vl ſtam slr ils. C'eſt-à-dire : *Marcus dixit, qui habent etiam verba vel ſententiam ſimiliter illis.* Ces paroles en notes ſont dans le texte. Les anciens mſſ. ofrent mille remarques ainſi écrites. Les copiſtes des tems poſtérieurs ne ſachant pas les lire, les ont paſſées.

La même choſe eſt arivée aux éditeurs des anciens diplomes, où l'écriture tironienne ſe montre ſouvent, ſurtout dans les ſignatures. En voici quelques exemples. A la tête d'un diplome de Louis le Débonaire de l'an 834. acordé à l'abbaie de ſainte Colombe, on lit *In Chriſti nomine*, dans les ſignatures *ſubſcripſi*, dans l'eſpace blanc, qui ſuit *Maginarius*, & enſuite *ad vicem Theotonis recognovi*, le tout en notes de Tiron. Dans un diplome de Pepin Roi d'Aquitaine de l'an 827. gardé à la bibliothèque du Roi, on lit en pareilles notes *Saxbodus diaconus*, ſous le ſceau *S. lector propoſui*, & dans la ruche ou paraphe *Ad vicem Aldrici propoſui.* Dans un diplome de la même bibliothèque daté de l'an 843. on lit au bas de la ruche, *Jonas diaconus ad vicem Ludovici recognovi & ſubſcripſi*, & après la date *amen* eſt répeté. Dans une charte de Charle le Chauve on lit *ambaſciavit.* Toutes ces écrirures en notes de Tiron ont paru indéchifrables ou des amuſemens de l'écrivain. La méthode, que nous propoſons, & que nous avons ſuivie dans l'explication des notes des mſſ. eſt aplicable à celles des diplomes; quoique ces dernières ſoient plus mal formées.

Pour en faire la preuve nous allons encore anatomiſer au bas des pages (*) les premières lignes (a) d'un diplome de Louis

(a) *Voyez notre planche 62. II. genre.*

(*) 1. Quand on ſe ſouviendra que les inventeurs des notes ont voulu par un petit nombre de ſignes exprimer des mots entiers; on ne ſera point étonné de ne trouver ici que le P avec deux traits pour rendre le mot *præxeptum.* Ce *p* eſt le ſigne principal de la note : le trait placé à ſa gauche eſt un véritable *t* en forme d'i. On a déja remarqué que le t ſous cette figure n'eſt pas rare dans les anciens monumens. Au lieu de l'*m* terminative, qui devoit être exprimée par un de ſes jambages couchés, l'écrivain a fait un long trait, qu'il emploie également pour marquer l'*r*. Il ne ſeroit pas ſurprenant qu'au IXᵉ. ſiècle l'art des notes eut beaucoup degeneré. Quoiqu'il en ſoit, *ptm* ſont renfermés dans la note de *preceptum.* Les ſignes initial & auxiliaire du mot *confirmationis* ſont le C tourné à gauche & l'*ſ* curſive en conjonction. Tout le monde ſait la valeur de cette eſpèce de Ͻ dans les anciennes inſcriptions. Le ſigne ſubalterne *t* eſt joint à l'n, armée d'un trait aigu, qui repréſente l'ſ curſive des anciens. Ainſi *cſ t ns* ſont le reſultat de la note de *confirmationis.* Le *d* ſeul ſignifie ici *de*, comme dans les anciennes inſcriptions. La note de *tributis* ſe reduit à ces trois ſigles *trs.* qui ſont l'abréviation du mot entier. La dernière lettre du mot eſt la 1ᵉ de la note, dont le ſigne

le Débonaire, acordé à l'archevêque de Rouen, abbé du monastère de S. Pierre bâti hors la ville. Il feroit inutile & même

primitif *t* est joint à l'*r* auxiliaire. La conjonction *et* est rendue par le sigle T. Dans la note suivante on voit l'A initial sans traverse conjoint avec l'L auxiliaire; ensorte qu'une seule figure a la valeur de ces deux lettres. L'f cursive placée au-dessus acheve *als*, abréviation d'*aliis*. L'r grèque doublement renversée & jointe à l'f cursive des anciens signifie *rebus*. Le sigle suivant est le Q majuscule qui vaut *quæ*. L'*r* renversée & traversée par une ligne oblique donne *rx*, abréviation de *rex* & de *reges*, l'*x* du nominatif singulier étant retenue dans tous les autres cas. La ligne perpendiculaite qui suit est la première portion de l'A capital qui signifie *ad*. La note suivante est composée de *l*'L inchoative & de l'*A* terminatif, figuré comme le précédent. Or en notes tironiennes *l a* signifie *loca*. *Di* qui suit est l'abréviation fort commune de *Dei*. Les sigles *d a* composent la dernière note de la ligne, que nous expliquons; mais le *d* renferme l'*r* grèque renversée & l'A est conjoint avec l'ancien T. Les deux signes de la note donnent donc ces quatre lettres *drat*, qui représentent tout le mot *dederant*.

2. Le diplome commence par une note composée du *d* inchoatif, du *c* auxiliaire & du *t* terminatif. *Dct* fait *decet* en abrégé. La note *imperialem* n'est guères moins aisée à concevoir. Son signe initial est un I renversé & conjoint avec une *r* auxiliaire. Son signe terminatif est une *m*, à deux jambages. Ces trois lettres *i r m.* constituent l'abréviation d'*imperialem*. On ne sera pas tenté de lire ici *imperii* ou *imperatorum* si l'on connoit les notes de ces deux mots. La principale de *dignitatem* est composée du d inchoatif conjoint avec le ͳ *auxiliaire*. Le signe subalterne est le *t* couché suivi d'un point, ou accent, qui caractérise la terminaison *em*. Ainsi les caractères *d g t.* forment l'abréviation de *dignitatem*. Le notaire de la minute, que nous expliquons, ne trouvant point de notes pour exprimer *predecessorum*, l'a rendu en écriture ordinaire, à l'exception de trois lettres remplacées par des signes d'abréviations. Le pronom possessif *suorum* a l'*s* pour signe principal & inchoatif. Son auxiliaire est l'*r* montrant un v en conjonction. Le *p* antique renversé, & dont la tête a la forme d'un i, avec l'*e* souscrit signifient *piè*. L'*f* couchée, destituée de ses traverses, & surmontée d'un A reduit à un seul de ses montans donne le mot *facta*. De la position de ces deux caractères résulte encore un T renversé. L'adverbe *inviolabiliter* est en écriture ordinaire; si ce n'est que la syllabe *ter* est exprimée par un trait oblique posé sur le *t*. L'infinitif *conservare* est rendu par ces quatre lettres *c s v r* renfermées sous deux signes: le premier joint le *c* renversé à l'*s* couchée; le second unit l'*v* avec l'*r*. La note d'*et* est toujours la même. L'écrivain a écrit *censurae*, sans nulle abréviation. La note de *suæ* est l's, suivie d'un *e* ou *ae* en forme de petite ligne horizontale. L'alphabet des lettres tironiennes en fournit de semblables ou à peu près.

3. La note d'*auctoritate* n'est composée que de l'*a* en forme d'*h* minuscule, & du *t* surmonté d'un point, qui désigne l'ablatif. Les signes d'*alacriter* ne sont pas plus nombreux. Cette note a pour initial l'*a*, pour auxiliaire l'L & pour terminatif le T. Les deux dernières lettres sont conjointes en forme de monogramme. ALT en écriture de Tiron signifient par conséquent *alacriter* composé de neuf élemens. La note de *confirmare* est composée du *c* tourné à gauche, joint à l'*f* auxiliaire, & de l'*a* subalterne en conjonction avec l'*r* terminative. Ces caractères forment un monogramme de sigles, qui produisent l'infinitif *confirmare*. Le sigle V porte le t avec lui & signifie *ut*, & l'*u* à queue, c'est-à-dire joint à l'*i* & suivi du *t* a la force de signifier *videlicet*. L'*m* en conjonction avec l'*n* veut dire *munus*; mais il faut remarquer que de leur position resulte un V au milieu duquel paroit un point, qui désigne le nominatif, & que le second pié de l'*n* porte un petit trait ou *s* cursive. Dans la note de *tot* il n'est pas dificile d'apercevoir

ennuyeux

ennuyeux de pouſſer plus loin la décompoſition des notes, dont on s'eſt ſervi pour écrire la minute de ce diplome, qui eſt le XXIIe. des protocolles publiés par (a) D. Carpentier.

(a) *Alphabetum Tiron. p. 46.*

le *t* minuſcule conjoint avec l'*o*. Le point poſé deſſus fait le reſte. L'ancien P couché, & ſurmonté du ſecond jambage de l'M a été deſtiné par les inventeurs de notes à ſignifier *principum*. La note d'*auctoritate* a déja été décompoſée. Celle de *conlatum* commence par le *c* tourné à gauche, qu'on fait valoir *con;* l'L qui lui eſt jointe, lui ſert d'auxiliaire & l'*m* minuſcule écrite au-deſſus de terminatif. Par abréviation *clm* ſignifient *conlatum* plutôt que *collatum*. La dijunctive *vel* eſt exprimée par une note qui réunit *v* & *l* dans ſa figure. Celle de *confirmatum* ofre le *c* tourné à gauche, l'*f* en conjonction, & l'*m* curſive acompagné d'un petit trait, qui termine le mot en *um*. La particule *ab* & le pronom *his* ſont exprimés conjointement par une ſeule figure compoſée de deux traits prolongés. Le premier eſt le côté droit de l'A, qui vaut *ab:* le ſecond trait preſque horizontal forme par ſa poſition une moitié d'H en même tems qu'il porte la figure de l'ſ curſive.

4. Les lettres *qu* réſultent évidemment de la note *quibus*. La ſuivante eſt compoſée de *t r* ſignes inchoatif & auxiliaire conjoints, & de l'*u* curſif terminatif écrit au-deſſous en conjonction avec un petit trait ou jambage d'm. Ces lettres *t r u* ſont les ſigles de *tributum*. L'ſ curſive en forme de trait ſuivi d'un point ſignifie *eſt*, & le T ſeul vaut la conjonction *&*. Le ſigne principal & inchoatif de *ſecurius* eſt l's un peu panchée & portant à ſa tête une *r* tironienne en conjonction: le ſigne terminatif eſt l'*u* rond renverſé & conjoint avec l'*s* curſive & le point marqué deſſus diſtingue le comparatif. On voit ici que le premier ſigne de la note eſt le dernier du mot *ſecurius*. Le ſuivant eſt exprimé par deux ſignes principaux: l'initial tant de la note que du mot eſt le *p* en conjonction avec l'*S* capitale auxiliaire; le terminatif eſt le *t* dont la figure emporte encore l'v. comme l'*s* auxiliaire fait voir un *d* dans ſa figure. En anatomiſant ainſi la note de la maniére la plus ſimple; il en réſulte *p s d t u*, abréviation de *poſſideatur*. On voit ici la verité de ce que nous avons dit ailleurs; ſavoir que ſouvent une lettre en vaut deux ou trois non-ſeulement quant à ſa ſignifiaction; mais encore quant à ſa figure. Nous paſſons la note d'*et*, qui revient ſans ceſſe. Celle de *firmius* décompoſée donne l'f initiale tranchée par un jambage de l'*m* auxiliaire, & le ſigne terminatif compoſé de l'u & de l'ſ conjoints. Les lettres *t n a* conjointes dans le ſigne principal, & le t portant l'v avec ſoi dans le ſigne de terminaiſon poſé plus bas, expriment le mot *teneatur*. La note de *notum* commence par un trait oblique qui eſt le ſecond jambage de l'*m* terminative: le ſecond ſigne renferme l'*n* initiale du mot conjointe avec l'*o* ouvert, ſigne ſubſidiaire: ainſi *nom* fait *notum*. La note de *ſit* conſiſte en l'*s* inchoative, ſurmontée du *t* final aſſez mal fait. *Ig* ſont les ſeuls caractères admis dans la note d'*igitur*. *Oius* ſont les quatre lettres renfermées dans celle d'*omnibus* compoſée de deux ſignes doubles. L'f jointe à l'L & l'u joint au *b* renverſé acompagné d'un petit trait, ſont le réſultat du ſigne primitif & final de la note de *fidelibus*. Celle de *ſanctæ* a deux ſigens: l'*s* jointe au *c* eſt l'inchoatif uni à ſon auxiliaire: le *t* écrit au-deſſous porte à ſon pié une petite ligne, qui conjointement avec le *t* termine le mot en *e* ou en *æ*.

5. La note *Di* eſt ici l'abréviation de *Dei* comme dans les plus anciens mſſ. La note d'*Eccleſiæ* eſt compoſée de l'Є oncial ſans traverſe joint au *c* ſurmonté d'un *e* en forme de petite bare horizontale. Dans *et noſtris* on voit d'abord le T qui donne la conjonction, l'*n* & l'*ſ* qui valent *noſtris*. Le T perpendiculaire depouillé de ſa traverſe & ſurmonté d'un point eſt la note de l'adverbe *tam*. Celle de *præſentibus* ne preſente qu'un P antique tourné à gauche, & ſuivi des deux petits caractères *u* & *s* conjoints. Par conſéquent les lettres *p u s* ſignifient ici *præſentibus*. Le *q* ſans ovale & reſſemblant à l'j conſone eſt le ſigle de

Eclaircissemens sur le diplome en notes tironiennes, donné en faveur de l'abbaie de S. Pierre de Rouen par Louis le Débonaire : conclusion de ce chapitre.

XII. L'Empereur y confirme l'abbaie de S. Pierre dans la possession de la vallée de Rouen, des tributs qui avoient apartenu au fisc, & des hommes ou serfs publics de cette vallée

quam. Celui d'*et* est rebattu. Le signe principal & inchoatif de *futuris* est l'f en conjonction avec le t auxiliaire & l'v subalterne : le terminatif est l'*f* cursive exprimée par un trait aigu. Le *q* conjoint à l'*a* fait *quia*; l'*u* à queue vaut *vi*. En conjonction avec l'*r* il signifie *vir*. Les lettres *v l s* pareillement jointes ensemble marquent *venerabilis*. Le premier signe de la note *ille* renferme les deux premières lettres sous une seule figure & le second est un petit *e*, qui a perdu sa ligne du milieu. De même dans *illius*, l'i & l'L sont joints ensemble dans le premier signe : dans le second on voit une *l* conjointe avec l'abréviation *9 us*. Ce caractère est un veritable *u* renversé, dont la queue représente une portion de l'f en forme de trait aigu, mais tourné en bas. La note d'*ecclesiæ* a déja passé en revue. Les lettres *a r c h p* sont sensibles dans celle d'*archiepiscopus*, qui est un vrai monogramme de sigles. A la verité l'A n'y a qu'un de ses côtés, l'*h* paroit renversée & le p qui lui est uni forme sa tête à ses dépens. Le point placé sur le *c* désigne le cas direct. Il n'est pas possible d'écrire à moins de frais *archiepiscopus*.

6. Le second montant de l'A uni au B, qui prend la forme du chifre 3 surmonté d'un point, constitue la note d'*Abbas*. Celle de *monasterii* est composée de cinq signes dont les trois premiers sont en conjonction. Le principal est l'*m* privée d'un de ses piés : l'auxiliaire est l'*n* : le subalterne est le *t* pris dans le second jambage de l'*n* : le terminatif est l'*i* suivi d'un point, qui marque ici le genitif. Le pronom *illius* a été expliqué. La note de *quod* n'ofre que *qd*. Le *d* privé d'une partie de son montant est placé avant le *q*, quoique celui-ci soit le premier signe du mot. On a déja vu que l's couchée & suivie d'un point signifie *est* & que l'i seul vaut la syllabe *in*. Dans la note de l'ablatif *honore* on trouve clairement deux sigles *h r*; & la tête du premier semble ajouter un *o* ouvert. Ces lettres *h o r* signifient donc *honore* par abréviation. Celles-ci *Sct* font *Sancti* dans la note suivante; mais il faut observer que l'i est compris dans la haste du *t*. Le nom *Petri* en notes est composé de PT conjoints & suivis d'un *i* separé. La note de *principis* ne donne que l'ancien P renversé & surmonté d'une *f* cursive, tracée avec négligence. Dans la note d'*apostolorum* le signe terminatif précéde l'initial. Celui-ci est composé de l'*a* & du *p* renversé : celui-là présente l'*r* cursive conjointe avec un jambage d'*m*. D'où s'ensuit que le mot *apostolorum* composé d'onze lettres est rendu par deux caractères qui contiennent ces quatre lettres *a p r m*. L'*i* emporte l'*n* & vaut par conséquent *in*. La note de *pago* est fort claire: les lettres *p g o* en sont le résultat, la seconde est onciale & la troisième cursive. Dans la note suivante, l'*i* renfermé dans l'L, suivie de l'*o* cursif ouvert par le bas, signifie *illo*. Le *c* tourné à gauche, & conjoint au *T*, l'*u* souscrit & montrant une partie de l'*m* finale, forment l'abréviation de *constructum*.

7. La note d'*obtulit*, quoique fort simple en aparence, est composée de l'*o* ouvert, du *b* renversé, du *t* de l'*v* & de l'*l*. Ces cinq lettres conjointes sont renfermées dans une seule figure, surmontée d'une bare & d'un point qui désignent la terminaison. La note suivante a pour signe principal l'*n* & pour terminatif le *b*. Ces deux caractères N B signifient partout *nobis*. L'*a* en forme d'*h* renfermant l'*u* renversé, & le *t* suivi d'un point donnent *auctoritatem*. Ce point mis au côté droit marque l'accusatif, placé sur le *t*, il désigne l'ablatif. Il seroit superflu d'examiner de nouveau la note de *confirmationis*. Celle de *domini* commence par son signe terminatif *i* : le second est *d*, initial du mot; il est suivi de son auxiliaire *m*. Ces trois lettres *dmi* sont en usage dans les plus anciens monumens, pour exprimer le genitif *Domini* ou *Domni*. La note d'*et* est partout semblable. Celle de *genitoris* a pour signe initial le *g*, pour auxiliaire l'n conjointe avec le *t* subal-

obligés à payer ces tributs. Le monaſtère jouiſſoit depuis très-long tems de ces biens. Le même diplome atteſte que Charlemagne & les Rois de France ſes prédéceſſeurs les avoient

terne : de plus l'*n* laiſſe voir dans ſa figure une *r* en conjonction & munie d'un trait, qui vaut la términaiſon *is*. La note de *noſtri* eſt *ni* par abréviation. Les notes de Tiron, comme les anciennes inſcriptions, emploient les ſigles B. M. pour ſignifier *bonæ memoriæ*; ſeulement dans les premières le B perd ſon montant, l'M a les piés en haut, & ces deux lettres ſont acompagnées ou ſurmontées de chacune une petite ligne horizontale, qui déſigne l'*æ*. La note de *Karoli* eſt compoſée de trois ſignes. L'initial eſt le K, le ſubſidiaire eſt l'r grèque, qui montre un petit *o* ouvert dans ſa queue, & le terminatif eſt l'L placée à contre ſens & renverſée. L'ancien P couché & portant ſa tête vers la gauche eſt le ſigne inchoatif de *piiſſimi*: l'M ſouſcrite alongeant ſon dernier jambage en forme d'I eſt le ſigne de terminaiſon. L'initial d'*Auguſti* eſt l'*a* traveſti en *h*; & le terminatif eſt le T, dont la moitié de la tête un peu déſunie laiſſe entrevoir l'i final. Le ſigle I veut dire *in* & le *q* joint à l'a ouvert par le bas en forme d'*u* ſignifie *qua*.

8. La note d'*invenimus* eſt obſcure, peutêtre par la faute du graveur. A peine laiſſe-t-elle voir ces trois caractères *i n v*. Celle d'*inſertum* a pour ſigne inchoatif l'*i* conjoint avec l's auxiliaire, qui ſemble réunie avec l'r ſubalterne : le ſigne terminatif *u* joint avec un petit trait, eſt avant le premier de la note quoiqu'il en ſoit le terminatif. Les deux mots *eo quod* ſont exprimés par une ſeule figure compoſée de quatre lettres monogrammatiques, ſavoir *e o q u* : l'*o* termine *eo* en même tems qu'il ſert de tête au ſigle q, dont la queue préſente un *u* ouvert. La note d'*ipſe* eſt compoſée de l'*i* en conjonction avec le p, & de l'*e* minuſcule ſans traverſe. Le notaire a tracé en écriture ordinaire *& prædeceſſores* à l'exception d'*et* de *præ* rendus par des ſigles. Dans la note d'*ejus* on découvre ſans peine *jus*: l'*j* eſt conjoint avec l'u renverſé, & l'ſ curſive paroit au-deſſus. La note de *Reges* a été expliquée & l'on a remarqué que l'*r* eſt toujours conjointe avec l'x, dans tous les cas de *rex*. La note de *videlicet* n'a pas été bien repréſentée. Elle eſt compoſée de l'*v* en conjonction avec l'*l*, & du *t* ſeparé du premier ſigne. Le notaire ou le graveur a oublié la petite ligne tranſverſale de l'*l* à angle aigu & nous a donné un ſimple i pour une *l*. Les ſignes de la note de *Francorum* paroiſſent d'abord arbitraires; mais ſi l'on veut les examiner de près, on découvrira dans le 1^r^. l'*f* & l'*r* grèque formée de la prolongation de la lettre précédente & du *c* ſervant à deux uſages; on verra dans le ſecond l'*r* conjointe avec le dernier jambage de l'*m* qui termine le mot. Ainſi ces cinq lettres *F r c r m* réunies dans deux ſignes ſont l'abréviation de *Francorum*, compoſé de neuf caractères. Le P des anciens renverſé eſt le ſigle de *per*. La note d'*iſtas* paroit au premier coup d'œil une invention de pur caprice; elle renferme néanmoins preſque tous les élemens de ce pronom démonſtratif. Les deux traits dont elle eſt compoſée donnent la figure du T incliné à gauche : le premier s'élevant obliquement vers la droite forme l'ſ curſive; le ſecond ofre encore cette dernière lettre portant obliquement ſa pointe en bas. L'A ſans traverſe réſulte encore de la poſition de ces deux traits, dans l'un deſquels l'*i* peut ſe trouver en conjonction. La note d'*auctoritates* renferme en deux ſignes les lettres *a t s*. Les deux dernières ſont conjointes & ſurmontées d'un point, qui fixe le mot au pluriel. Le ſingulier *vallem* en note eſt compoſé de l'v & de l'*l* minuſcule en conjonction. Celle-ci eſt traverſée par une autre L capitale conjointe avec le jambage droit de l'M finale. Ces quatre lettres *v l l m* donnent aſſez naturellement *vallem*.

9. L'adjectif *Reumagenſem* n'étant pas connu des Romains; il n'eſt pas ſurprenant que le notaire n'ait pas eu de note propre à le rendre, & qu'il l'ait écrit en caractères ordinaires. La note ſuivante

acordés ou du moins confirmés par des *autorités*. Dom Carpentier, qui a tiré cette charte du mſ. du Roi 2718. écrit en notes de Tiron, a ſué ſang & eau, quand il a fallu déſigner la vallée & le monaſtère, dont il eſt parlé dans le diplome. Dans une note qu'il fait (*a*) ſur ce ſujet, il va chercher l'une & l'autre au diocèſe de Cologne, en Suiſſe, dans le Bugey & au païs de Caux. Il y trouve à la vérité des égliſes de S. Pierre; mais il n'y découvre point la vallée, dont il s'agit, *vallis Reumagenſis*. En parcourant tant de païs, s'il eût ſéjourné à Rouen chez ſes anciens confreres, il y auroit trouvé ce qu'il cherchoit.

1°. Le monaſtère de S. Pierre, qui avoit pour abbé un archevêque, n'eſt autre que la célèbre abbaie de S. Ouen, batie hors l'enceinte de la ville, & qui porte le titre du Prince des Apôtres dans les anciens monumens. Cette abbaie, ſelon (*b*) D. Mabillon, doit ſon origine à l'évêque S. Victrice, qui fleuriſſoit à la fin du IVe. ſiècle & au commencement du ſuivant. C'eſt en effet à la piété éclairée de cet illuſtre Confeſſeur de J. C. que l'Egliſe eſt redévable du premier établiſſement de l'état monaſtique dans la ville & le diocèſe de Rouen. Ce grand Prélat fit batir une baſilique, pour y placer les reliques des Apôtres & des Martyrs, qu'il avoit reçues d'Italie. Or l'ancien auteur de la vie de Sainte Clotilde, tirée

(a) *Alphabetum Tiron. p. 96.*

(b) *Annal. Bened. t. 1. p. 123.*

eſt formée du *c* & de l'*u* terminé en pointe pour marquer l'abréviation. Ces caractères conjoints valent *cum*. *T r u* réſultent de la note de *tributo*; mais le dernier *t* eſt renfermé dans l'*v*. comme dans la note v, qui ſignifie *ut*. Le relatif *quod* eſt ſignifié par une note de deux ſignes conjoints, qui ſont *qd*. La particule *a* eſt repréſentée par cette lettre revêtue de la figure de l'*h*. La note de *fiſco* conſiſte dans l'f privée de ſa ligne mediane, dans le *c* qui lui ſert de traverſe ſupérieure, & dans l'o ſouſcrit. Dans la note *exigebatur* on trouve d'abord l'*e* & la moitié de l'x réduit à la forme de A & l'*a* en conjonction avec le pié droit de cette même lettre; enſuite on voit une *r* qui repréſente en même tems l'v & le T. La particule *vel* eſt ſenſible dans la conjonction de l'*v* & de l'*l* minuſcule. L'*h* renverſée eſt le ſigne primitif de la note de *hominibus*; l'v joint à l'ſ curſive en eſt le terminatif. *P c s* ſont évidens dans la totalité de la note de *publicis*. L'*et* eſt toujours rendu par T. & *tributariis* par *tr* conjoints, & précédés du ſigne de la terminaiſon *is* acompagnée d'un point. L'I ſeul ſignifie *in*: l'*e* joint à l'*a* eſt le ſigne inchoatif uni à ſon auxiliaire, & le *d* deſtitué de ſon ovale eſt le terminatif de la note *eadem*. Celle de *valle* comprend les lettres *v l e* liées & conjointes. Le participe *manentibus* compoſé de dix lettres en retient ſix dans ſa note. Le ſigne principal & inchoatif eſt l'*m* conjointe à l'*n* auxiliaire: le ſubalterne eſt l'*e* ſans traverſe & conjoint avec l'*n*: le quaternaire eſt le *t*: & le terminatif eſt le *b* renverſé. Le mot *manentibus* eſt donc ici abrégé par *m n e n t b*. &c. En voila aſſez pour conclure que l'art des anciennes notes romaines conſiſte principalement à peindre les mots entiers dans un petit nombre de lettres, dont chaque trait repréſente celles qu'on emploiroit dans l'écriture latine ordinaire.

d'un mſ. de S. Germain des Prés, atteſte que cette Sainte entreprit de réédifier le monaſtère de S. Pierre aux fauxbourgs de Rouen, & que ce même monaſtère avoit été anciennement bati en l'honneur des Apôtres. Quoique l'auteur de la vie de S. Ouen en atribue la fondation à Clotaire I; ce Prince n'en eſt que le reſtaurateur. *Fundare eccleſiam*, dit (*a*) D. Mabillon, *ſeu monaſterium dicuntur etiam ii qui inſtaurant aut maximè augent.*

(a) *De re diplom.* p. 92.

2°. Il eſt vrai qu'à l'occaſion des miracles éclatans operés au tombeau de S. Ouen, cette abbaie, où il avoit choiſi ſa ſépulture, prit ſon nom; mais elle ne quitta point celui de S. Pierre, qu'elle regarde encore comme ſon premier titulaire. Avant ſon rétabliſſement par les Ducs de Normandie Richard I. & Richard II. il ne paroit pas qu'elle ait eu d'autres abbés que les archevêques de Rouen. Elle étoit ſi étroitement unie à l'égliſe cathédrale de Notre-Dame, que l'une & l'autre étoient également le ſiège de l'archevêque: *Sanctæ ſedi in honore ſanctæ Dei genitricis ſemper Virginis Mariæ, ſanctique Petri Apoſtolorum Principis almique Audoeni, cæterorumque Sanctorum ibidem quieſcentium.* C'eſt ainſi que parle Charle le Chauve dans un diplome original de l'abbaie de S. Ouen de l'an 863. On peut le voir dans la ſeconde édition de la (*b*) Diplomatique de D. Mabillon & dans le tome VIII. du grand Recueil de D. Bouquet. Auſſi l'archevêque Riculfe dans une charte, publiée par D. Pommeraye, ſe qualifie-t-il *Rotomagenſis eccleſiæ archiepiſcopus ſive abbas*. M. du Cange a remarqué, & nous l'avons obſervé nous-mêmes pluſieurs fois, que *ſive* dans les anciens monumens eſt employé pour la particule conjonctive *&*.

(b) *Pag.* 646.

3°. Enfin l'abbaie de S. Ouen a poſſedé dès les premiers tems & poſſéde encore aujourdui des fonds dans une vallée peu éloignée de la ville de Rouen, & qui porte le nom de Marome. C'eſt ſans doute la même que Louis le Débonaire apelle *vallem Reumagenſem?* Ceux qui ſavent en combien de manières les mêmes lieux ont été écrits au moyen age, ne ſeront pas ſurpris de trouver *Reumagenſem* pour *Rotomagenſem*.

La méthode, dont on vient de faire l'eſſai, eſt l'unique clef de tous les monumens en notes tironiennes, qu'on voudra expliquer ſcientifiquement. Elle montre l'origine, la compo-

ſition, l'art, le mécaniſme de cette Tachygraphie, la nature des notes & leurs raports avec les mots, qu'elles expriment: ce que l'on ne trouvera jamais dans les Méthodes, où l'on ſe contente d'atribuer à des ſignes, qu'on regarde comme arbitraires & de fantaiſie, des ſignifications déja données dans les mſſ. au hazard de tomber dans des mépriſes, dont les exemples ne ſont pas rares. Mais pour ſe ſervir utilement de la clef, que nous ofrons aux ſavans, il faut avant toutes choſes connoitre les divers ſignes des notes, la valeur des ſigles & des abréviations ordinaires des Anciens. Qu'il nous ſoit permis de le dire; nous avons éprouvé en expliquant les notes du Pſeaume *Eructavit* combien eſt ſtérile & inſufiſant le célèbre *Alphabet Tironien.* Les gens de lettres ſeront toujours arrêtés dans la lecture des notes, juſqu'à ce qu'on ait fait trois choſes: 1°. un dictionaire bien ſyſtématique, où l'on ſuive les lettres radicales de l'alphabet des notes de Tiron, en les joignant aux caractères avec leſquels il eſt aiſé de les confondre; ne fût-ce que pour renvoyer à un autre élement: 2°. un dictionaire des finales, qui ſeroit à peu près formé dans le goût de nos dictionaires de rimes: 3°. Il ſeroit néceſſaire de donner une méthode, pour aprendre à chercher les mots dans l'un & l'autre dictionaire. Elle devroit être extrèmement abrégée, pour ne point rebuter par la multitude des préceptes & des obſervations. On s'y renfermeroit donc dans le pur néceſſaire; ſauf à l'accompagner d'une ſeconde partie en faveur de ceux, qui voudroient pénétrer la mécanique des notes tironiennes. On pouroit encore compoſer un dictionaire ordinaire, dont chaque mot, ſoit latin, ſoit françois ſeroit ſuivi de ſa note. Si l'on prétendoit faire revivre l'uſage des notes; ce dictionaire ne ſeroit pas moins néceſſaire que les précédens.



CHAPITRE XI.

Troisième classe des écritures latines, où sont représentées celles des diplomes : L'écriture diplomatique difère-t-elle de celle des mss? Ie. Division où sont renfermées les anciennes cursives, capitales, minuscules romaines, grèques & lombardiques des actes d'Italie : modèles des plus anciennes chartes romaines en papier d'Egypte &c.

Pour donner une idée complete des anciennes écritures latines, il ne sufit pas de les montrer sur les pierres, les marbres, les métaux & dans les manuscrits ; il faut encore les faire voir dans les actes & les diplomes. Tirées de ces derniers monumens, elles forment une troisième classe, qui renférme non-seulement les minuscules & les cursives ; mais encore les autres genres de caractères, dont on s'est servi dans les chartes d'Italie, de France, d'Allemagne, d'Angleterre, d'Ecosse, & d'Espagne. Toutes les écritures diplomatiques de ces contrées de l'Europe vont être examinées en autant de chapitres, qui comprendront cinq divisions avec les subdivisions rélatives à la diversité des caractères nationaux. Les neuf grandes planches, qui entrent dans cette troisième classe ne représenteront peutêtre pas absolument toutes les diverses écritures diplomatiques de chaque siècle ; mais sans parler de celles qu'on donnera dans la suite, elles sufiront pour s'en former une juste idée. Nous n'y avons pas oublié les écritures wisigothique & saxone, dont le (*a*) P. Mabillon s'excuse de n'avoir point donné de modèles. III. CLASSE.

Si l'usage des lettres majuscules capitales, onciales, & du petit romain plus ou moins gros, plus ou moins mêlangé, étoit ordinaire dans les mss ; celui de l'écriture courante (*b*) étoit communement abandonné aux notaires, aux praticiens, & aux persones fort ocupées. Cependant toutes les sortes d'écritures ne laissent pas d'entrer dans les diplomes, quoique plus rarement. Dès-le VIIe. siècle les signatures des Prélats étoient

(a) *De re diplom. Supplem. p.* 10.

(b) *Joan. Palmer. Spicileg. Joseph Laurent. Polymath. l.* 1. *dissert.* 20.

quelquefois en lettres capitales, & l'on en remarque aſſez ſouvent de pareilles dans les trois ſuivans. Il n'eſt pas rare de voir les premières lignes des chartes, les noms propres, les formules des ſouſcriptions & des dates en ce caractère, tantôt fleuri & oblong, tantôt ruſtique & négligé. On a remarqué *(a)* ailleurs qu'il y a des diplomes entiers en capitale & en onciale. Dès-le VIIIe. ſiècle on dreſſa des actes en minuſcule ſemblable à celle des mſſ. Depuis le Xe. juſqu'à la fin du XIIe. ce caractère ſembla exclure totalement le curſif.

(a) *Nouv. traité de Diplom. t. 2. p. 495. 496.*

Les écritures courantes exceſſivement alongées, dont les mſſ. carolins nous ont fourni des exemples, ſont fréquentes au commencement & à la fin des anciens actes romains, à la tête des bulles (1) pontificales & d'une multitude de diplomes de France & d'Allemagne, & dans les ſignatures des Empereurs, des Rois & des Chanceliers. Mais quand ces écritures ont-elles commencé à devenir tremblantes dans les chartes? D. Mabillon (*b*) fixe au Xe. ſiècle, ſous l'empire des Othons, ces tremblemens afectés. Mais on les aperçoit dès le tems de Conrad I. Schannat (*c*) prouve qu'ils étoient à la mode dès le ſiècle précédent. Struve (*d*) voit des mains tremblantes dans l'écriture du VIIIe. La bibliothèque du Roi conſerve un diplome de Louis le Débonaire de l'an 814. dont la moitié de la première ligne eſt en lettres tremblantes. Les ſcrutateurs d'archives pouront découvrir ces tremblemens dans des monumens plus anciens. En éfet dès le tems de la première race de nos Rois, on en remarque un commencement dans les *a*, *c*, *e*.

(b) *De re diplom. p. 52.*
(c) *Vindic. archivi Fuld. p. 78.*
(d) *De criter. mſſ. §. XXIII. p. 27.*

A proprement parler l'écriture diplomatique eſt la curſive. Quoique les anciens, tant *(e)* en Orient qu'en Occident, en ayent ſouvent fait uſage pour tranſcrire leurs livres; on doit ordinairement admettre quelque *(2)* diférence entre l'écriture des mſſ. & celle des chartes. Exiger que celle-ci ſoit toujours parfaitement ſemblable à celle-là, & vouloir juger à la rigueur de l'une par l'autre, comme fait le (*f*) P. Germon; c'eſt confondre l'écriture des notaires, des praticiens & des gens d'afaires avec celle des ſavans, & des écrivains moins ocupés.

(e) *De re diplom. Supplem. p. 11.*
(f) *Diſcept. 1. p. 55. Diſcept. 2. p. 50.*

(g) *Pag. XVII.*
(h) *Fontanini vindic. diplom. p. 92.*

(1) David Caſley dans la (g) préface de ſon Catalogue des mſſ. du Roi d'Angleterre confond ces lettres alongées avec les onciales & les initiales. On voit par-là que ce ſavant bibliothécaire conoiſſoit peu la diſtinction des anciennes écritures.

(2) *Diſtinguenda* (*h*) *enim eſt in uno quoque ſæculo ſcriptura Forenſis ſeu diplomatica a litteraria, hominum litteratorum propria.*

Non

Non-ſeulement l'écriture diplomatique difère ſouvent de celle des mſſ; mais elle eſt encore diférente d'elle-même à pluſieurs égards. » Dans (*a*) la bibliothèque Cottonienne il y » a deux originaux de la grande charte des libertés d'Angle- » terre du Roi Jean, tous deux écrits de la même main; ce- » pendant il s'en faut bien qu'on y ait gardé une parfaite » conformité. « Une charte écrite par un écrivain ordinaire ſera peu conforme à une pièce écrite par un notaire ou par quelque praticien. Autre eſt l'écriture des lettres royaux, autre eſt celle des chartes privées. Si l'on compare les diplomes de Charlemagne & de Louis le Débonaire avec les (*b*) actes des particuliers écrits ſous leurs règnes; auſſitôt la diférence des écritures curſives ſe manifeſte. L'écriture de la chancellerie varie ſelon les tems; mais dans le (*c*) même tems, elle n'eſt pas ſi ſujete aux variations que celle des chartes privées. Il y a pourtant une atention à faire, quand on veut comparer les écritures diplomatiques d'un même Roi. Les Princes ont ſouvent donné des diplomes dans leurs voyages, & dans des lieux, où leurs chanceliers & leurs écrivains ordinaires ne ſe trouvoient pas toujours. On ſe ſervoit alors de la main de quelque ſavant, tantôt clerc, tantôt moine. Il ne faut donc pas être ſurpris de rencontrer diférens genres d'écriture dans les chartes d'un même Prince. Enfin ſans parler des diverſes manières de former & de lier les mêmes lettres chez les diférentes (1) nations; la diverſité des ſiècles produit néceſſairement des diférences caractériſées entre les écritures diplomatiques. L'ancienne romaine eſt celle, où l'on remarque plus d'uniformité. C'eſt par elle, que nous commencerons notre première diviſion des écritures latines de la troiſième claſſe.

(a) *Biblioth. Britan. tom. V. part. 2. p. 322.*

(b) *De re diplom. tab. XXVII. p. 397.*

(c) *Ibid. p. 51.*

I^e. DIVISION.

(1) *Alia ratione Germani*, dit (d) Allatius, *alia Hiſpani, alia Galli, cum tamen eædem omnium minuſculæ ſint, literas exarant, ut dificile ſit eas percipere: idque non è ſcriptorum ignorantiâ qui illas effingere neſciant, ſed ex modo quodam cuilibet nationi proprio, quæ in notandi hanc potius formam, quàm aliam, optimam tamen ab ipſis judicatam, inclinant.*

(d) *Animadv. in antiq. etruſc. p. 66.*

ARTICLE I.

Ecritures diplomatiques cursives latine & grèque, majuscules & minuscules des Romains : actes publics de Ravenne : explication des planches LXIII. *&* LXIV. *où sont représentées les écritures diplomatiques d'Italie les plus antiques.*

Ie. SUBDIVISION.

LEs plus anciennes écritures des actes d'Italie sont la cursive, la capitale & la minuscule. Long-tems avant l'Empereur Justinien la cursive romaine y étoit employée. Les papiers d'Egypte du Vatican ne permettent pas d'en douter. La capitale paroit à la première ligne des bulles, dans plusieurs souscriptions & dans les actes gravés sur les pierres & les marbres. La minuscule se montre dans un nombre de rescrits & de signatures des Papes. La première subdivision de ces anciennes écritures diplomatiques d'Italie renferme cinq genres, dont voici la description.

Ecriture cursive romaine ordinaire, & très-dificile à lire.

I. Genre.

I. Les cursives ordinaires & les moins élégantes, dont se servoient les gens d'afaires chez les anciens Romains, constituent le premier genre, dont notre planche LXIII. ofre quatre espèces, plus dificiles à déchifrer les unes que les autres.

Ie. Espèce.

La première est maigre, médiocre, inclinée, & pleine d'abréviations & de sigles. L'exemple, que nous en avons fait graver, contient ces six lignes :

1... *nias qui Ravenna veniat, ad urbem mittatur & in horreo nostro....*

2. *nsignetur* (*consignetur*) . . . *& manu domni suscribtio.... Opto multos annos bene valer* (*valere*.)....

3. *cius v i* (*viris illustribus*) *Eleutherioni & Zosimo condd.* (*conductoribus*).......

4. *participato itaque consilio & solacio agite, ut omnium rerum indemnitas.......*

5. *it suscribtio. Opto b v.* (*benè valeatis.*)

6. *I* (*indictione*) XIII. *Cons. Dn* (*consulatu Domini*) *nostri Theodosii Augusti* XꝖII (XVIII.) *& Albini v c.* (*viri clarissimi.*) *Inferendi.*

Ceci est un fragment d'instruction ou de procuration donné

TROISIÈME CLASSE, OÙ SONT RENFERMÉES LES ECRITURES LATINES DES ACTES ET DES DIPLOMES. I.^e DIVISION, ECRITURES DIPLOMATIQUES D'ITALIE. I.^e SUBDIVISION, CONTENANT LES ANCIENES GRECQUES ET ROMAINES.

I

II

III

II

II

III

V

Dupain del.t et sc.t 1756.

un peu après l'an 444. à une persone, envoyée en Sicile, pour recueillir les revenus de l'Eglise de Ravenne. Il est tiré d'un papier d'Egypte de cinq pieds de long, qu'on conserve dans la bibliothèque secrete du Vatican. Nul auteur n'en a encore donné de modèle ; plusieurs s'étant contentés d'en publier le contenu. D. Mabillon en avoit lu dix lignes, qu'il insera dans son *(a)* suplément à la Diplomatique. Le P. Bacchini en déchifra un plus grand nombre. M. Maffëi a (*b*) publié la pièce plus correctement. Il a cependant lu *Domini* à la seconde ligne, où il y a *domni*. Cette pièce avec ses lacunes se trouve parmi les monumens (*c*) de la Jurisprudence romaine, recueillis par M. Terrasson.

(a) *Pag.* 38.
(b *Istor. diplom. p.* 131. 132.
(c) *Pag* 66. & *suiv.*

IIe. Espèce.

La deuxième espèce d'écriture cursive ordinaire des actes chez les Romains est négligée, un peu grossière & à traits souvent détachés. Le modèle, que nous en avons fait représenter, est un fragment de contrat de vente de l'an 546. dont voici une partie des signatures :

1. *In diae & quinquies p. c. ss.* (*post consulatum suprà scriptum*) *Ravennae exar* (*exaratum.*)
2. *Sinum* (*signum*) *manus* † *Thulgilanis h f.* (*honestæ feminæ*) *vindetrice ss.* (*venditricis suprà scriptæ.*)
3. *Sinum* (*signum*) *manus* † *Dominicae h f vindetrice ss.* (*honestæ feminæ venditricis suprà scriptæ.*)
4. *Ego Deutherius v h* (*vir honorabilis*) *qui suprà vindetor* (*venditor*) *his hinstromentis* (*instrumentis*) *vigenti jugerum fun-*
5. *di ss Concordiacus* (*suprà scripti Concordiaci*) *factis tam a me quam a suprà scripta matrae mea Thulgilanae* (*matre mea Thulgilane.*)
6. *& Germana mea Domnica h h f f vendetrices* (*honestis feminis venditricibus*) *quae superius signa fecer* (*fecerunt.*)
7. *Omnia ss* (*supra scripta*) *cum eaasdem* (*eisdem*) *consentiens relegi, consensi, & suscribsi & supra scribtum pretium*
8. *auri solidos centum decem in praesenti pariter adcipimus a plenum* (*accipimus ad plenum*) *&*
9. *Soluti sumus & testis ut suscribirent* (*testes ut subscriberent*) *conrogavimus.*

Tel est le style, telle est l'orthographe des actes romains.

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. XI. Art. I.

Celui, dont nous donnons un échantillon, eſt de l'an (1) 539. Si l'on en croit (*a*) M. Maffêi, qui n'a pas bien lu quelques endroits. Il voit *imperatore* dans *in*, qui commence notre modèle, & rend *pum* par *nomerum*. La pièce eſt un contrat de vente de vingt arpens de terre dans le territoire de Faenza. Il eſt écrit ſur un papier d'Egypte, qu'on conſerve dans la bibliothèque ſecrete du Vatican. Le commencement, où l'année du conſulat étoit marquée, n'y paroit plus, & pluſieurs lignes ont été endomagées par l'injure des tems. Paul v. en fit faire une copie ſur l'original en 1617. C'eſt celle, dont M. Maffêi s'eſt ſervi pour publier ce monument, qu'on trouve auſſi à la fin de l'hiſtoire (*b*) de la Juriſprudence romaine.

(a) *Iſtor. diplom. p.* 154.

(b) *Pag.* 69. *& ſuiv.*

IIIᵉ. Eſpèce.

La troiſième eſpèce d'écriture curſive romaine eſt peu liée, claire, demi-diſtincte, à queues & haſtes prolongées, avec deliés. Un acte de donation faite à l'Egliſe de Ravenne nous en a fourni les quatre lignes ſuivantes :

1. *I. C. N.* (*In Chriſti nomine*) *Adquiſtus optionum e vico Mediolan. huic chartulae donationis*

2. *portionis in integro fundi ſuprà ſcripti Buloniani cum omnibus ad ſe*

3. *generaliter pertinentibus, ſicut ſuperius legitur, factae in Scae* (*Sanctæ*)

4. *aecl. Rav.* (*eccleſiæ Ravennatis*) *a ſupra ſcrpta Siſevera honeſta femina, quae me praeſente* (*ſignum Sanctæ crucis fecit.*)

M. Maffêi (*c*) n'a point entendu la ſignification du caractère monogrammatique placé au commencement de notre modèle. On y diſtingue clairement ces trois lettres *J*, *C*, *n*, qui ſignifient *In Chriſti nomine*. Voilà l'origine de ces invocations cachées, qu'on trouve dans les diplomes des Rois de

(c) *Iſtor. Diplom. p.* 145.

(d) *Inſcript. antiq. Claſſis* XIX. *p.* 484.

(1) Doni (*d*) croit que cet acte fut paſſé ſous le conſulat de Paulin le jeune & le *quinquies* de la première ligne ſemble en indiquer la 5ᵉ. année. Mais ce conſul n'eſt pas plus déſigné que Baſile. Doni qui écrivoit en 1618, ne donne à cette pièce que 1118. ans d'antiquité & ſuppoſe qu'elle eſt de 546. Il a aparamment, quoique la faute ne ſoit point corrigée dans l'errata, voulu mettre 1218. Et comme le ſavant Abbé Gori faiſoit ſes notes en 1728. il aura voulu marquer pour date du contrat l'an 546. qui eſt véritablement la 5ᵉ. année après le conſulat de Baſile le jeune. On peut encore confirmer cela par la conjecture qu'il tire de la famille des Uriſtains, dont il eſt parlé dans cette pièce : ce qui prouve que M. Gori a eu tort de la mettre en 499. contre la vérité & le ſentiment de Doni, exprimé dans les obſervations.

France de la première race, & que D. Mabillon n'a point aperçues. M. Maffei a omis le mot, qui précéde *Mediolan*, & nous ne sommes pas surs de l'avoir bien rendu. Le docte Italien supose, que cette donation faite à l'église de Ravenne est la plus ancienne de toutes les pièces en papier d'Egypte, qui sont renfermées dans la bibliothèque Vaticane. Mais elle semble postérieure au tems, où l'on datoit des Consuls. Parmi les témoins de la donation il y a un *Laurentius Viristanus* ou *Uristanus*. Or ce témoin est nommé dans une lettre (*a*) originale, écrite de Ravenne aux Magistrats de Faenza, la 6e. année du Postconsulat de Paulin le jeune, c'est-à-dire l'an (1) 540. On peut donc raisonablement conjecturer que la donation aura été faite vers ces tems-là. Aussi M. Maffei lui donne-t-il le même age. Le papier d'Egypte, sur lequel elle est écrite, est d'une longueur peu commune. On l'a renfermé dans un vase de cristal, pour mieux le conserver. Le modèle, que nous en publions, ainsi que les deux précédens, nous les devons à la bienveillance & à la générosité de M. de Sainte Palaye, qui les a fait tirer à la bibliothèque du Vatican.

(a) *Doni inscript. antiq. p.* 469.

IVe. Espèce.

La quatrième espèce d'écriture cursive romaine est haute, élégante & fort hardie. Les deux lignes, que nons en donnons pour exemple, occupent toute la longueur de notre planche LXIII. Elles nous apprennent la manière, dont on faisoit en 552. l'ouverture des testamens, suivant les anciennes loix romaines. Nous lisons ainsi cette belle écriture cursive : *Defensor q. l. (questor laudabilis) , & iterùm Magistratus dxx (dixerunt :) Quoniam de agnitis signaculis vel superscribtionibus testium responsio patefecit, nunc carta testamenti resignetur, linum incidatur, aperiatur, & per ordinem recitetur. Et inciso lino ex Officio recitata est, imperante Domino Justiniano perpetuo Augusto anno XXV. undecies post consulatum Basili junioris viri clarissimi, XIII. nonarum januariarum, indictione quinta decima, Ravennæ.* Nous avons tiré ce

(1) Doni (*b*) se trompe en mettant cette pièce à l'an 499. C'est juste l'indiction 3e. & la 6e. après le consulat de Paulin, dernier Consul en Occident. On n'avoit pas lieu en 499. de douter du Postconsulat; puisqu'il y avoit cette année un Consul en Occident & qu'il y en avoit encore eu l'année précédente. Observez que l'acte étant passé à Ravenne, il n'y avoit point de lieu dans l'Empire, où les Consuls d'Occident fussent mieux connus. De plus en 552. on trouve pour Magistrat le même Pompulius Plautus & pour excepteur le même Deusdedit, comme il est prouvé par le rouleau de cinq aunes, que nous alons publier.

(b) *Ibid. p.* 478.

morceau d'écriture antique d'un rouleau en papier d'Egypte, long de cinq aunes & haut d'un quart. Ce precieux monument diplomatique nous fut aporté le 17. Juin 1750. par M. le Brun, Procureur à la Chambre des Comptes de Paris. M. l'abbé le Villain, par un zèle bien digne d'éloges pour le progrès des lettres, s'interessa de lui-même, pour nous en faire donner communication. Ce papier d'Egypte partagé en cinq pièces mutilées en beaucoup d'endroits, & éfilées par le bas, a été trouvé parmi les effets de la succession de la Dame Gallé, veuve d'un Jouaillier de ce nom. Ce rouleau a passé dans la bibliothèque du Roi, où l'on n'a rien omis & pour le conserver à la posterité, & pour en tirer des éclaircissemens, qui répandront un grand jour sur les formules, les loix & l'histoire de la Jurisprudence romaine. En attendant que M. Mellot de l'Académie des Inscriptions & Belles-lettres fasse part au public du travail, qu'il a entrepris sur ce rare monument diplomatique, notre dessein nous oblige d'en donner une légere idée.

Etat & description d'une pièce en papier d'Egypte, contenant une portion considérable d'anciens actes publics de Ravenne.

II. La longueur de ce rouleau en papier d'Egypte étoit autrefois au moins de sept aunes. Il est distribué par colones, dont les unes sont entières, les autres endomagées. Il en manque au moins une entière, qui devroit être à la tête de toutes les autres. Cette conséquence est aisée à tirer, quand on reflechit sur la nature de la pièce, qui a du commencer par quelque discours relatif à sa conclusion & sur le debut de la première ligne du premier fragment, ligne dont le commencement ne renferme tout au plus que la date ou plutôt le lieu, où étoient assemblés les Magistrats, devant lesquels on fit l'ouverture du premier testament actuellement subsistant.

Les deux colones, qui se trouvent maintenant les premières, sont mutilées chacune de deux piés. La 3e. ne l'est que de dix pouces. Les cinq autres sont entières à un petit nombre de lacunes près, dont les deux dernières lignes des trois premières de ces colones ont quelquefois un peu soufert. Elles sont plus considérables ces lacunes au bas des trois premiers fragmens.

Toutes ces colones sont écrites en caractères cursifs romains & composées de quatorze lignes. Mais quand l'écriture, quoique toujours cursive, devient majuscule ou plutôt alongée; alors le nombre des lignes diminue à proportion par chaque colone.

L'avant dernière n'en a que treize & la dernière que cinq avec quelques souscriptions. On y voit en effet des lignes de plus d'un pouce de hauteur & quelques lettres de cinq ou six pouces; sans parler de celles, qui en ont moins. Le commencement avoit sans doute des lignes en lettres alongées, semblables à celles, qu'on trouve encore à la fin. Dans ce papier, ainsi que dans celui de pleine sécurité publié par D. Mabillon, l'Y porte un point.

Quatre feuilles de papyrus chacune à peu près de dix pouces de longueur forment une colone. Elles ne donnent pourtant pas quarante pouces de long; parcequ'en colant les feuilles les unes sur les autres, chacune soufre environ un pouce de déchet. Ainsi leur longueur totale est entre 36. & 37. pouces & celle des lignes d'un peu plus de 34. à cause de l'espace laissé entre chaque colone. La hauteur du rouleau est de près d'un pié. Chaque ligne d'écriture a plus d'un quart de pouce de hauteur. Mais l'espace interlineaire est plus étendu à raison des lettres excédantes au-dessus ou au-dessous des lignes. Elles sont la plupart portées si loin, qu'elles remplissent ordinairement cet espace & qu'elles s'étendent même jusque sur les lignes voisines, avec lesquelles il n'est pas rare qu'elles se confondent. On marque quelquefois deux accens, pour tenir lieu de points.

Le contenu du rouleau, tel qu'il est présentement, est renfermé en cinq actes d'ouvertures d'autant de testamens devant les Magistrats de Ravenne. Dans la conclusion générale de toutes ces ouvertures de testamens, lecture faite des actes présentés pour être reçus dans les regiftres publics, les Magistrats ordonnent qu'ils y soient referés. Après quoi ils demandent aux défenseurs de l'église de Ravenne, s'ils souhaitent encore quelque chose de plus. Ces défenseurs au nombre de quatre, dont les deux premiers sont le Primicier & le Secondicier des notaires rendent graces aux Magistrats de ce qu'ils avoient acompli leur demande, & les prient de délivrer une expédition en forme des faits & actes, qui venoient d'être exposés devant leur tribunal. Il faut ici observer, qu'il ne paroit rien dans les premiers fragmens du rouleau, qui anonce ni les défenseurs de l'église de Ravenne ni leur requête. C'est de-là qu'on tire une preuve certaine de la perte au moins de

la première colone du rouleau. Les Magiſtrats nommés en plus grand nombre qu'auparavant, déclarent qu'on leur a encore acordé leur demande, & que les Officiers ſubalternes avoient eu ſoin de leur expédier l'acte, qu'ils ſouhaitoient : à moins qu'on n'aimât mieux lire *curabit*, au lieu de *curavit*, en ſupoſant qu'on auroit ſubſtitué l'*v* au *b*, leçon que la ſuite ſemble favoriſer.

Nous mettrons ſous les yeux des ſavans le contenu de la pièce à la fin de ce volume. Dans la copie, que nous en fimes il y a ſept ans, les mots qui ont diſparu dans l'original ſont ſupléés, & ceux qui ſont écrits en abrégé ou par des ſigles, ſont expliqués au bas de la page. Nous donnerons dans notre IVe. tome les dates & les ſignatures de ces actes originaux de la Juriſprudence romaine, & nous examinerons les formalités communes & particulières des ouvertures de teſtamens.

Ecritures curſives & minuſcules, grèques & latines mêlées dans les contrats paſſés en Italie aux V. & VIe. ſiècles. *IIe Genre. Ie. Eſpèce.*

III. L'écriture curſive grèque, ou plutôt le mélange de caractères & de mots grecs avec les latins, fut employé dans les actes ſur le déclin de l'Empire. Ce mélange forme le deuxième genre des écritures diplomatiques d'Italie. Voici ſes eſpèces.

La première eſt inclinée, très-expéditive, peu liée; quoique très-dificile à déchifrer. Nous en donnons pour exemple le commencement d'une des ſouſcriptions d'un acte de donation faite à l'égliſe de Ravenne au Ve. ſiècle. Ce morceau en papier d'Egypte commence par un *I* conjoint avec un *c*, & une *n*. Ces caractères monogrammatiques ſignifient *In Chriſti nomine* : enſuite; *Ιουαννες* . . . . . . Καρετουλε *dωna* . . . . . *πυρτιονι* . . *inτεγρω φondi σσ* (*ſupra ſcripti*) Βουλoniani *κon ωμενιϐωσ α* . . . . . . *λιτερ περτinenτιbοσ*. On peut voir la ſuite dans (a) l'hiſtoire diplomatique de M. Maffëi.

(a) *Pag.* 145.

IIe. Eſpèce.

La ſeconde eſpèce d'écriture diplomatique græco-latine n'eſt guère plus liée que la minuſcule. Ses caractères ſont perpendiculaires pour la plûpart, nouris & aſſez bien formés. Le modèle gravé ſur notre planche LXIII. eſt une des ſouſcriptions d'un contrat de vente, écrit en papier d'Egypte & paſſé environ l'an 591. En voici la teneur : † Πετρος *v h* ΚαλλεΚτα*ριοσ εισ ενσmenτ εξ omΚιαρονn φαudι γeneιταnει* Κον Κ*ασαλι σι*Κ*ουτ σουπεριουσ λεγιτουρ ρογατος α σστο vendετωρε dεοσdεdιτ v h* Κοι *με πρεσεντε σιγnονμ φε*Κ*ιτ ετ ει ρελι*Κ*τονm εστ τεστισ*
*conσ*Κ*ριu*⸸*ι*

εονσΚριυ⊥ι ετ α σσ πρετιοn Καυτυορ-*δεΚιμ σολιδος ει ιn πρεσεnτι α σσ* Κοnπαρατωρε *annoμεραrωσ ετ τραδιτους uιdιd.* C'eſt-à-dire: *Petrus vir honeſtus collectarius his inſtrumentis ſex unciarum fundi Genetani (vel Genexpſani) cum caſali, ſicut ſuperius legitur, rogatus a ſupra ſcripto venditore Deuſdedit viro honeſto, qui me preſente ſignum fecit & ei relictum eſt, teſtis ſubſcripſi & ſupra ſcriptum pretium quatuordecim ſolidos ei in preſenti a ſupra ſcripto comparatore annomeratos & traditos vidi.* Il peut bien y avoir quelques fautes dans cette ſouſcription, que M. *(a)* l'abbé Gori a fait graver en bois. Quoiqu'il en ſoit, cet habile antiquaire a lu *portio* pour *unciarum fundi* : *ſiſnos* pour *ſignum* : *relictoſm eſt* pour *relictum eſt* : *in gothico* pour *teſtis* : *kriu* pour *ſuſcribſi* : *pretios* pour *pretium* : *keſviortekim* pour *kautuordekim* : *convaratore* pour *conparatore* : *tradito vidi* pour *traditous vidid.* Après ces fautes, qui ne ſont aucun tort au mérite de M. Gori, & que nous ne rélevons même, que pour empêcher que ſa grande reputation ne les perpétue; il ajoute que le lecteur jugera mieux de cette ſignature en la comparant avec les autres du même (1) contrat de vente : ce qui eſt très-exact.

(a) *Doni inſcript. antiq. p.* 477.

IIIe. Eſpèce.

La dernière eſpèce d'écriture græco-latine diplomatique eſt curſive, liée, expéditive & preſque indéchifrable. Une des ſouſcriptions du contrat de vente de vingt arpens de terre dans le territoire de Faenza, nous ſert ici de modèle. En voici le contenu : *Jouλιanos v h arſentapιος eis iſtrωμentis vigintas jouϛεροα ſondi Konkcopdιakωc ρωγαϛος a θopgiλιonas o φ matre & ab ejos (ſi) lio* (ou *matρe & ab Foelici*) *φιλιaque Dομνικα h φ & Deuτερio v h vindiτωρeuος ei⊥eic πρæcenτεϐος tecτic ſuſcripſi & cuπρα στ πρετιο aupι coλιdως kenτος decim eiτ en πρeνται* (ou *πρentia*) *τραdetoc vidi.* Il y a peu de mots qu'on ne ſoit ſûr d'avoir bien lus. M. Maffei *(b)* n'en a déchiffré que les deux derniers. L'abbé Gori *(c)* n'en a guère lu que la moitié, & la

(b) *Iſtor. diplom. p.* 153.

(c) *Doni inſcript. antiq. p.* 483.

(1) Ce contrat paſſé à Ravenne par Julien eſt imprimé dans les inſcriptions de Doni n°. III. p. 474. & dans l'Hiſtoire diplomatique de Maffei p. *166.* & ſuiv. Il y en a une copie dans la bibliothèque du Vatican, de la main de l'abbé Valeſio. Comme le commencement y manque, on n'en ſçait pas l'âge préciſement; mais on croit cependant qu'il peut avoir été fait vers l'an *591.* parce que cette année on paſſa un contrat de vente de l'autre moitié du même fonds, La preuve de l'identité du tems n'eſt pas forte. Mais on peut juger par le ſtyle & par le nom du témoin, qui eſt vendeur dans l'un des deux contrats, que ces deux pièces ne ſont pas fort éloignées l'une de l'autre. Le contrat de l'an *591.* eſt auſſi en papier d'Egypte. Le marquis Maffei l'a publié dans ſon hiſtoire diplomatique p. *165.*

plûpart de ses leçons sont fausses. Si elles étoient telles qu'il les donne, il auroit eu raison de dire que ce témoin a écrit partie en gothique & partie en latin, & que les caractères sont moitié italo-gothiques & moitié latins. Tout le texte est latin, les caractères pour la plûpart le sont aussi & les autres sont grecs. Voici cette souscription en latin ordinaire : † *Julianus vir honestus argentarius iis instrumentis viginti jugerum fundi Concordiaci rogatus a Thorgilionas honesta fœminæ matre & ab ejus filio filiaque Domnica honesta fæmina & Deuterio viro honesto & venditoribus, ipsis præsentibus testis subscripsi & supra scriptum pretium auri solidos centum decem eis in præsentia traditos vidi.* Ce contrat de vente est de l'an 546.

Ecriture cursive romaine élégante, large & très-hardie : planche 64. expliquée. *III. GENRE. Ie. Espèce.*

IV. L'écriture cursive la plus élégante & la plus hardie caractérise le troisième genre des anciennes écritures diplomatiques d'Italie. Nous en avons fait représenter deux espèces sur notre planche LXIV.

La première est bien proportionée & fort nette. Elle est représentée par ce modèle, tiré de la célèbre donation faite à l'église de Ravenne, dont nous avons déja (*a*) donné un fragment : *Bono tabellioni hujus civitatis Ravennæ* (1) *rogatorio meo scribendam dictavi, in qua subter propria manu pro ignorantia litterarum signum venerabilem scae Crucis feci & testibus a me rogitis optuli subscribendam, quam si Gestis municipalibus allegare voluerint actores ecclesiae liberam tribui ex more licentiam allegandi : de qua re & de quibus omnibus supra scriptis stipulatione & sponsione sollemniter interposita. Actum Ravennæ Imperatore & die suprascripto. In Christi nomine signum † Sisiverae honestae feminae Ss donatricis omnia supra scripta agnoscentis & consentientis, cui & relecta est.* Le caractère qui suit & précède les signatures dans l'original est monogrammatique, & renferme ces trois lettres *JCN*; c'est-à-dire, *In Christi nomine.* Ces invocations implicites de J. C. remontent aux premiers tems. Il est étonant que D. Mabillon ne les ait pas vues dans les plus anciens diplomes mérovingiens. Les anciens habitans des Gaules, qui servoient de notaires à nos premiers Rois, n'avoient garde d'omettre une formule religieuse, qu'on trouve à la tête des Institutes de l'Empereur Justinien.

(a) Ci-dessus, p. 628.

(1) *Rogatorius* marque ici le tabellion ou le notaire prié de dresser l'acte. Ce mot ne se trouve point dans le Glossaire latin du célèbre M. du Cange.

IIe. Espèce.

La seconde espèce d'écriture cursive élégante est toute semblable à la première ; si ce n'est qu'elle est chargée d'abréviations & qu'elle montre plusieurs lettres extraordinairement étendues. Le même acte de donation du VIe. siècle en fournit l'exemple suivant :

Notitia testium, id est,

Armatus v d Schol. & Coll. orae eccl. (vir devotus scholaris & collectarius orthodoxæ Ecclesiæ) ad signum.

Adquisitus vc (vir clarissimus) optio numeri Mediolanensium.

Johannis v h (Johannes vir honorabilis) negotiator ss us ac Put Porticus.

Laurentius Virsts (Viristanus) ex spod civ. Fanestri.

Julinus vir honorabilis, qui fuit ad l quondam marcatoris.

Cette enumeration de témoins est indéchifrable en certains endroits, exprimés par des sigles. Nous avons rendu toutes les lettres, mais non pas tous les mots. Nous en avons lu quelques-uns autrement que (*a*) M. Maffei. Sous la dernière signature, il y a une note ou caractère monogrammatique qui donne ces trois lettres *ICN*. C'est la formule d'invocation *In Christi nomine*. Nous sommes encore redévables de ce modèle & du précédent à M. de la Curne de Sainte Palaye.

(a) *Istor. diplom. p.* 146.

Ecritures majuscules & minuscules antiques des actes passés en Italie : cursives sur les marbres. *IVe. GENRE. Ie. Espèce.*

V. Le caractère majuscule ordinaire dans les plus anciens actes romains constitue un quatrième genre d'écriture diplomatique, dont notre planche LXIV. ofre deux espèces.

La première est capitale, un peu rustique, presque indistincte, inégale, liée, conjointe & tirant sur la cursive. M. Ficoroni, dans son livre, *La bolla d'oro de' Fanciulli nobili Romani*, nous en fournit (*b*) un beau modèle, qu'il n'a pas pris la peine d'expliquer. C'est l'acte ou libelle de Velius Fidus adressé à son collègue Juventius. Le voici en écriture ordinaire : *VELIUS FIDUS.* (1) *JUBENTIO CELSO COLLEGAE SUO SALUTEM. Desideri frater Arri Alphii Arriae Fadillae Domini nostri Imperatoris Antonini Augusti matris liberti*

(b) *Pag.* 70.

(1) *Juventio.* (2) *Cogniti.* (3) *Juventutis.* (4) *Quod.* A ce mot *Eolo*, M. Terrasson qui a publié ce monument, substitue *eo loci*, quoiqu'il n'y ait que *lo.* (5) *& requisitionis.* Le même savant auteur lit, *causas exequutionis.* (6) *Sed.* (7) Il lit *magnopere* (8) *eundem.* (9) *Salvum.* (10) M. Terrasson lit *& felicem esse.* Mais les sigles signifient *& florentem benè omnino esse me scias*, ou *benè omnia esse mea scito.* (11) *Exemplum.* (12) *conjugem.* (13) Au lieu de *Doni qui est locus*, M. Terrasson a lu *Doniquom is locus* & a remarqué que *doniquom* est mis pour *donicum*, c'est-à-dire, *donec.* On peut lire *donec is quies* ou *is quietis locus.*

libellum tibi misi (2) *cocniti mihi ex longo tempore primae* (3) *jubentutis etiam miratus sum cum ab aedibus essem*, (4) *quot Eolo se contulisset & a quo didici causas* (5) *erequitionis*, (6) *set & religionis* (7) *magnope a Domino nostro Imperatore impetrasse. Ita ne qua mora videatur ei per nos fieri, libellum per* (8) *eudem publicum sine mora mihi remittas. Opto te* (9) *salvom &* (10) *fl b o e m s.*

(11) *EXEPLU LIBELLI DATI.*

Cum ante hos dies (12) *cojugem & filium amiserim & pressus necessitate corpora eorum fictili sarcofago commendaverim* (13) *Doni qui es locus, quem emeram aedificaretur via Flaminia inter miliare II. & III. euntibus ab urbe parte laeva custodia monumenti* (1) *fia thum* (1) *flesmae solaem. Stilo Orcili. Rogo, Domita permittas mihi in eodem loco in marmoreo sarcofago, quem mihi modo* (3) *comperavi ea corpora colligere ut* (4) *cuando me ego esse desiero pariter cum eis ponar.*

Decretum fieri placet. Jubentius Celsus (5) *Promagister subscripsi IIII. nonas* (6) *Noembres Antio Polione & Opimiano* (7) *Kos. ordinalis Severo & Sabiniano cos.*

(a) *Mazzochio p.* 132.

(b) *Tom. 1. part. 2. p.* 607.

Ce libelle de l'an 155. gravé sur un marbre fut (*a*) assez mal imprimé en 1525. tant pour les caractères que pour les paroles, & encore plus mal au siècle suivant dans (*b*) Gruter. Dans ce dernier des points sont interposés entre chaque mot; quoiqu'il n'y en ait que deux dans les deux premières lignes. On y remarque environ seize fautes, qui font donner un sens contraire au contenu du texte. Les caractères de cette inscription sont un peu rustiques & inégaux. Plusieurs mots sont liés ensemble sans points, & sont abrégés par des sigles. Si le texte n'anonçoit pas qu'il a été écrit sous l'empire d'Antonin Pie & le consulat de Sévère & de Sabinien; ceux qui se portent trop

(1) *Fiant thumuli.* (2) *Flesmæ solemnes. Flesmæ*, à *fleo* ou *elesmæ ab* ἔλεος. Après *monumenti* M. Terrasson lit tout de suite : *Flavi. tumulus. ante. solum. Seli Orcili. rogo. Domine. Alii legunt*, dit-il, *tumulum & urnam Seliordi.* Nous laissons aux antiquaires à décider qu'elle est la véritable leçon. (3) *Comparavi.* (4) *Quando. me*, qui suit semble être l'abrégé de *morte.* (5) M. Terrasson lit, *Promagistro subcripsi III. nonas* : il y a *Promagister subscripsi IIII. nonas.* (6) *Noembris* est ici pour *Novembris.* Les anciens omettoient souvent l'*v*, comme dans *paimentum* pour *pavimentum*, *adjuerit* pour *adjuverit.* (7) *Consulibus ordinariis.* Le graveur du marbre a écrit *ordinalis* en changeant l'*r* en *l* & en supprimant un *i*. Au lieu de *Sabiniano*, M. Terrasson lit *Sabino.* On doit rejetter ces méprises sur la mauvaise copie, dont il s'est servi.

aisément à juger du siècle par la forme & laqualité des seuls caractères, jugeroient ceux-ci des bas tems. Mais outre que ceux qui gravoient les inscriptions sur le marbre, le faisoient souvent selon leur caprice; ces sortes de caractères pouvoient être encore en usage. M. Ficoroni (*a*) de qui nous empruntons ces observations dit qu'il est passé par ses mains des inscriptions, gravées sur le métal & sur le marbre, de Vespasien, de Galba & du (*b*) siècle d'Antonin Pie avec de semblables lettres inégales. C'est peutêtre, ajoute-t-il, de ces caractères excédens & irréguliers que l'écriture cursive a depuis pris naissance. Mais ne seroit-elle pas la plus ancienne, comme étant la plus nécessaire à la société? Le savant Italien dit encore, qu'on voit très-clairement l'écriture cursive romaine dans une inscription antique en marbre de la galerie d'Albani. Celle que nous venons d'expliquer a été déposée dans la galerie du Collège romain par le même M. Ficoroni. M. Terrasson, qui ne paroit pas l'avoir vue réformée par le docte Italien, l'a publiée (*c*) en écriture capitale ordinaire dans l'appendice de son histoire de la Jurisprudence romaine. Il met des points après chaque mot, quoique M. Ficoroni ait reproché cette faute à Mazzochi & à Gruter. A l'exemple de George Fabricius, M. Terrasson fixe ce libelle à l'an 17. d'Antonin Pie.

(a) *Pag.* 71.

(b) *Ibid. p.* 72.

(c) *Pag.* 45.

IIe. Espèce.

La seconde espèce d'écriture capitale des actes romains est mêlée de quelques lettres onciales & cursives, uniformes, hautes, un peu serrées, rustiques, à traverses petites & à longues queues. Le modèle, que nous en donnons, contient ce commencement de la signature de Jean v. ou vi. archevêque de Ravenne au viiie. siècle : *Ego Johannes Dei pietate archiepiscopus uhic* (*huic*) *cartule donationis a die de supra scripto*. Le fragment en papier d'Egypte, d'où cette écriture a été tirée a de longueur plus de six piés romains. C'est un acte de donation faite par cet archevêque à l'église de S. Apollinaire de Ravenne. Cette écriture oblongue a beaucoup de raport à celle dont on se servoit pour écrire la première ligne des diplomes de nos Rois de la première & seconde race.

V. Genre.

Le caractère minuscule tirant sur le cursif constitue le cinquième & dernier genre d'écriture romaine des actes d'Italie. La même charte publiée (*d*) par M. Gori nous en a donné un modèle dans cette souscription : ✠ *Petrus filius quondam*

(d) *Doni antiq. inscrip. p.* 561.

Petrus (Petri) huic cartule donationis a p̄senti die de ſuper ſcriptis omnibus rebus de omnia (omnibus) ſicut ſuperius legitur.... Deux ſolécisſmes en ſi peu de lignes prouvent qu'on n'écrivoit pas le latin plus correctement en Italie qu'en France au VIIIe. ſiècle, avant le renouvellement des lettres.

ARTICLE II.

Ecritures lombardiques ancienne & moderne, minuſcule & curſive : minuſcule ordinaire, & gothique moderne des diplomes d'Italie : explication de la planche LXV.

IIe. SUBDIVISION.

DAns la deuxième ſubdiviſion des écritures diplomatiques d'Italie, ſont renfermées la lombardique, la minuſcule commune & la Gothique moderne. Ces écritures uſuelles ſont compriſes ſous trois genres.

Il y a deux ſortes d'écritures curſives (*a*) lombardiques, l'ancienne & la nouvelle. L'une & l'autre eurent peu de partiſans; ſi l'on en croit (*b*) Struve. Cependant la première ſe montre dans les bulles des Papes Jean V. Serge I. Adrien I. Benoit III. Nicolas I. & la ſeconde dans celles d'Alexandre II. Urbain II. & Paſcal II.; ſans parler de pluſieurs autres diplomes, écrits en l'un & l'autre caractère. Le texte de la bulle de Nicolas I. dont le P. Mabillon a publié un modèle, eſt en caractère franco-lombardique. Les Papes des XI. & XIIe. ſiècles ſe ſervoient indiferemment de la curſive lombardique & de la minuſcule romaine. Leur lombardique reſſemble moins à l'ancienne curſive lombarde qu'à la mérovingienne & à la curſive romaine; quoiqu'elle n'y reſſemble que comme les bulles depuis un ſiècle reſſemblent à la gothique. Nous avons vu dans les archives de S. Pierre-le-Vif à Sens une bulle originale de Paſcal II. de l'an 1104. dont la première ligne eſt en lettres majuſcules alongées, mêlées de curſives, le texte en petites curſives lombardiques, & la ſignature du Pape d'une autre main en jolie minuſcule romaine ordinaire. On voit encore des caractères lombardiques dans quelques chartes du XIIIe. ſiècle, même en Allemagne.

(a) *De re diplom.* *p.* 52.
(b) §. 2. *p.* 36.

Curſive lombardique antique à traits prolongés. *I. Genre.*

I. L'ancienne lorbardique curſive à haſtes & queues prolongées apartient au premier genre de cette ſubdiviſion, dont notre planche LXV. ofre les quatre eſpèces ſuivantes.

L'écriture curſive de la première eſt fort lache, négligée &

SECONDE SUBDIVISION DES ECRITURES DIPLOMATIQUES D'ITALIE, CONTENANT LA LOMBARDIQUE DE LA I.ERE ET II.ERE SORTE, MINUSCULE, CURSIVE, ET LA GOTIHQUE MODERNE.

I
[illegible]

II
[illegible]

III
1 [illegible]
2 [illegible]
3 [illegible]
4 [illegible]

IV
1 [illegible]
2 [illegible]
3 [illegible]
4 [illegible]
5 [illegible]

II
VRBANUS EPS SERUUS SERUORUM DEI REUERENTISSIMO ET KARISSIMO.........
[illegible] BENEDICTO [illegible]

Ego Sicundus Richardus capuanorum dei gratia princeps [illegible]

III
[illegible] beato q; petro principe apostolorum [illegible] vite eterne particeps esse mereatur.
Datu Rome vii kl MAI. Anno ab incarnat dni nri ihu xpi M.LXI. p manu Humberti Sce ecclie Silue candide epi et apostolice Sedis bibliothecarii. Anno. iii. pontificat domni PAPE NICHOLAI Scdi. Indict. xiiii.

IIII
[illegible]

II
Dat Rome in domibus nris Anno a nativitate dni Millesimoquingentesimo die decimaseptima Mensis decembris Pontificatus sanctissimi dni nri dni Alexandri divina providentia ppe Sexti Anno Nono.

IV
+ In [illegible] anno [illegible]
[illegible]
LEO SERUUS SERUORUM DI
DIUINA GRA [illegible]
[illegible]
+ LEO [illegible] +

surchargée d'abréviations. L'acte de donation faite à l'église de S. Apollinaire de Ravenne par l'Archevêque Jean nous en fournit cet exemple : *Stipulatione* (a) *& sponsione solemniter interposita. Actum Ravennæ die, mense, & indictione supra scripta quinta Decembris.* Cette écriture tirée du corps de l'acte écrit en papier d'Egypte & conservé dans la bibliothèque d'Altieri, n'est ni plus lisible, ni moins extraordinaire que notre mérovingienne.

Ie. Espèce.

(a) *Doni antiq. inscript. p. 561.*

La deuxième espèce de cursive lombardique ancienne est distincte, hardie, élégante, à queues & hastes perpendiculairement prolongées. Le modèle, que nous en avons fait graver d'après *(b)* D. Mabillon, ofre ce fragment d'une lettre du Pape Adrien I : *Intentionem prudentissim ..... seu gloriae vestrae deducimus eo quod ..... erunt aliquanti ex civibus Capuani, scilicet Gregorius pbr* (*presbyter*) *Sa .. dute ... Vilmoua ...... Erulfus, Siculfus, Landemaris, Waldifridus, Audulfus & Corbulus de Quap ...... r & spiritalis compater noster inl.* (*inluster*) *Carulus Rex Francorum & Langubardorum atque Patricius Romanorum .... em beato Petro Apostolo fautori suo & .... cum sua praecellenti conjuge H.* (*Hildegarde*) *Regina eorumque novilissimos suvoles*, c'est-à-dire, *nobilissimos soboles*. Où nous lisons *Vilmoua ... Erulfus, Audulfus ;* D. Mabillon a lu *Audenus, Ergulfus, Andulfus.* Ce fragment en papier d'Egypte s'est conservé dans les archives de S. Denis en France. On sait & nous (*c*) avons prouvé ailleurs qu'elles étoient publiques, & que nos Rois & les Seigneurs y déposoient les pièces les plus importantes. Dans celle qui nous sert de modèle, le Pape consulte Charlemagne sur la proposition que les habitans du Duché de Benevent faisoient de se donner à l'Eglise romaine, pour en devenir sujets.

IIe. Espèce.

(b) *De re diplom. supplem. p. 70.*

(c) *Nouv. Traité de diplom. tom. 1. p. 108. 109.*

Les lettres de la troisième espèce de cursive lombardique ancienne sont petites ; mais leurs montans sont fort élévés, bouclés & entrelassés. L'exemple, que nous en donnons, contient ce commencement d'un diplome acordé à Richer abbé du Mont-Cassin, par Guaimar Prince de Salerne l'an 1040 : *In nomine Domini Dei salvatoris nostri Jesu Christi, die vicesima quinta mensis octubri, indictione octaba, Amalfi. Nos Guaimarius Domini gratia Princeps Salernitane civitatis & Capue seu Amalfi, adque Sirrentu, a presenti namque die.*

IIIe. Espèce.

Cette charte ſcellée du ſceau de Guaimar, au revers duquel il y a un contre-ſcel, eſt gardée dans les archives du Mont-Caſſin. Le modèle, que nous en donnons, a été publié dans le Suplément à la Diplomatique de D. Mabillon.

IVe. Eſpèce.

Une écriture curſive groſſe, briſée, à queues arondies, & dont les haſtes ſont à doubles traits ſouvent détachés & fort élevés, donne la quatrième eſpèce de lombardique ancienne. Voici le modèle que nous en avons fait repréſenter, d'après (a) D. Mabillon : *In nomine Domini Dei Jhu xpi (Jeſu Chriſti). Nos vir glorioſiſſimus Grimoaldus Dei providentia Beneventanæ provinciæ Princeps, motus omnipotentis Dei.... ni dict. & pro redemtione animæ noſtre ſug....* C'eſt ici le commencement d'un diplome de Grimoal Duc de Benevent, daté de la cinquième année de ſon règne & de la troiſième indiction; c'eſt-à-dire de l'an 795.

(a) *De re diplom. ſupplem. p.* 115.

Minuſcule lombardique récente, & minuſcule ordinaire des diplomes d'Italie.

II. Genre.

II. Pendant les xi. & xiie. ſiècles on employoit en Italie tantôt le caractère minuſcule lombardique, & tantôt le minuſcule ordinaire pour écrire les actes. Ces deux ſortes d'écritures diplomatiques conſtituent le ſecond genre de la préſente ſubdiviſion, auquel on peut raporter les quatre eſpèces ſuivantes.

Ie. Eſpèce.

La première ſe diſtingue par un mêlange d'écriture capitale bombée & fleurie, & de minuſcule acompagnée d'un grand nombre de lettres curſives liées. Ce mêlange lombardique ſe manifeſte dans une bulle d'Urbain ii. dont voici le commencement gravé ſur notre planche lxv : *Urbanus epiſcopus ſervus ſervorum Dei : Reverentiſſimo & Kariſſimo .... Præter generale caritatis debitum, preter ſingularem veſtri Cenobii prerogativam, qua in monaſtice legis latione & latore ſanctiſſimo Benedicto univerſorum per Occidentem monaſteriorum caput a Domino inſtitutum eſt...* Cette écriture lombardique du xie. ſiècle ſur ſon déclin, ſe trouve à la fin du ſuplément à la Diplomatique de D. Mabillon. Ce ſavant homme n'a pas cru devoir nous en faciliter la lecture ; quoiqu'elle ſoit des plus embaraſſantes. Mais il a obſervé que le Pape Urbain ii. ne s'en ſervoit pas toujours dans ſes bulles. En éfet il y avoit dès-lors, comme aujourdui, pluſieurs écritures en uſage à la Chancellerie romaine.

II. Eſpèce.

Une minuſcule, mêlée de lettres curſives ſingulières, diférentie la deuxième eſpèce de lombardique récente, dont voici l'échantillon :

l'échantillon : *Ego secundus Richardus Capuanorum Dei gratia Princeps, promitto & juro tibi, Domine Oderisi abbas Casinensis monasterii, quod ab hac hora non ero in consilio aut in facto aut in consensu, ut prædictum monasterium aut tu aut successores tui, qui regulariter intraverint....* D. Mabillon qui a publié (*a*) ce serment de fidélité n'auroit jamais pensé qu'on pût le regarder comme un acte suspect, parceque Richard Prince de Capoue s'y dit second du nom. Cependant M. de Thuilleries nous *(b)* donne comme une règle de diplomatique des plus sûres que *jamais les Princes ne marquent dans leurs chartes, s'ils sont premiers, seconds, troisièmes*. Si cette nouvelle règle est vraie par raport à presque tous les Rois de France, elle est d'une fausseté évidente relativement aux autres Princes, & surtout *(c)* aux Empereurs d'Allemagne, aux Papes & à plusieurs évêques, qui sont distingués par leurs nombres dans leurs propres diplomes. Réservons a en donner des preuves invincibles, lorsque nous traiterons du style des chartes.

IIIe. Espèce.

Dans le même tems que les écritures minuscules & cursives étoient mises en usage dans les actes d'Italie; on y employoit assez souvent une minuscule ordinaire semblable à notre belle capétienne ou françoise du XIe. siècle. Quoiqu'elle fasse un genre à part; nous la donnons ici pour la troisième espèce de minuscule usitée dans les diplomes d'Italie. Elle est mêlée de capitales & de cursives, élégante, fleurie, à montans élévés & à queues excédentes. Voici le modèle, que nous en avons fait graver d'après (*d)* George Hickes : *Gratiam a misericordissimo Domino Deo nostro beatoque Petro principe Apostolorum consequatur & vitę æterne particeps esse mereatur. Datum Rome VII. kalendas Maias anno ab incarnatione Domini Jesu MLXI. per manus Humberti sanctae ecclesiæ Silvę Candidę episcopi & apostolice sedis bybliothecarii anno tertio pontificatûs Domni Pape Nicholai secundi, indictione XIIII.* Ceci est la fin d'une bulle de Nicolas II. acordée à Gison évêque de Wels, dont le siège épiscopal fut transporté à Bath, sous Henri I. Roi d'Angleterre. La 1e. ligne de cette bulle est en lettres alongées, comme celles de certains diplomes de Philippe I. Roi de France. Remarquez dans ce morceau d'écriture diplomatique du XIe. siècle la date de l'Incarnation & la diphtongue *ae* écrite en quatre manières diférentes, savoir par *æ*, ę, *e*, *ae*.

(a) *De re dipl. suplem. p.* 115.

(b) *Lettre à l'abbé de Vertot, p.* 46. & 47.

(c) *Chronic. Godwic. p.* 208. 223. *Lami Deliciæ eruditorum tom.* 5. *p.* 176. 188. 193.

(d) *Linguarum septentrional. thesaur. parte* 1. *p.* 176.

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. XI. Art. II.

IVe. Espèce.

Une sorte de cursive peu liée, chargée d'abréviations, mêlée de lettres minuscules & capitales rustiques, constitue la quatrième espèce d'écriture lombardique plus récente, dont voici le modèle gravé sur notre planche d'après (a) D. Mabillon : *In nomine Patris & Filii, & Spiritus sancti. Anno Deo propitio pontificatûs Domni Silvestri summi Pontificis & universalis Papae, in apostolica sacratissima beati Petri sede tertio, sicque imperante domno Ottone à Deo coronato, pacifico, magno Imperatore in Italia anno quinto, die secundo mensis Junii, indictione quarta-decima, Ravennæ. Leo servus servorum Dei, divinâ gratiâ archiepiscopus, Bonizoni venerabili presbytero & monacho atque abbati monasterii sancte Marię in Palatiolo .... Quam preceptionis nostrę paginam Deusdedit notario sanctae nostrae Ravenn. Ecclesiae scribendam jussimus, in qua nos subscripsimus sub die mensis & indictione ixta* (*ista*) *quarta decima Ravenne.* † *Legimus.* †

(a) *De re diplom. p.* 447. *tab. LI.*

Cette charte de l'an 1001. fut envoyée à D. Mabillon par le Cardinal Casanate. La date du pontificat du Pape Silvestre II. y précède celle de l'empire d'Otton III. La plûpart des actes des évêques & des conciles commencent ainsi par des dates. Leon de Ravenne n'exprime point le nom de la ville, dont il est archevêque : ce qui est fort ordinaire dans les plus anciennes chartes episcopales. Ce prélat dit qu'il a signé celle, dont il s'agit ici. Cependant on ne voit point son nom au bas; mais seulement le mot *Legimus* précédé & suivi d'une croix. C'est assurement une manière de souscrire tout-à-fait singulière.

Ecritures gothiques modernes d'Italie les plus récentes.

III. Après les commencemens du XIIIe. siècle les écritures diplomatiques d'Italie dégénerèrent en gothique à peu près comme celles de tous les autres états d'Europe. A la fin du XVe. & pendant le XVIe. siècle, ce caractère vraiment barbare se refugia à la Chancellerie romaine, où l'on continue d'en faire usage dans les bulles ou provisions de bénéfices; quoiqu'on emploie les beaux caractères dans les bulles de canonisation & autres consistoriales. Ce gothique absurde constitue le dernier genre des écritures diplomatiques d'Italie. Notre planche n'en ofre que deux espèces assez récentes.

III. Genre.

Ie. Espèce.

La première est inclinée vers la gauche, à lettres rompues, sans liaisons ni déliés, & presque indéchifrable sans le secours

des banquiers. L'exemple, que nous en avons fait repréſenter, contient cette date d'une bulle du Pape Innocent XII. figurée à la fin de la Bibliothèque univerſelle de la Polygraphie eſpagnole : *Datum Rome apud ſanctam Mariam Majorem anno Incarnationis Dominice milleſimo ſexcenteſimo nonageſimo nono, tertio non. Octobris, pontificatus noſtri anno nono.* La Cour romaine, toujours atachée à ſes uſages, ne conſerve peutêtre ce caractère barbare, acompagné d'ornemens biſares & ſinguliers, que pour rendre plus dificile la contrefaction de ſes bulles.

IIe. Eſpèce.

La deuxième eſpèce de gothique uſitée dans les actes d'Italie eſt maſſive, irrégulière & défigurée par des traits abſurdes & ſuperflus. L'échantillon, qu'en ofre notre planche LXV. contient cette date : *Datum Rome in domibus noſtris anno a Nativitate Domini milleſimo quingenteſimo die decima ſeptima menſis Decembris, pontificatus ſanctiſſimi Domini noſtri Domini Alexandri divina providentia Papæ ſexti.* C'eſt la date d'une bulle de douze Cardinaux, qui acordent des indulgences à pleines mains aux fidèles qui viſiteront l'égliſe des Blancſmanteaux aux jours de la Viſitation de la ſainte Vierge, de S. Laurent & de S. Guillaume. Le ſceau de chaque Cardinal, en cire rouge, & renfermé dans un étuit de fer blanc, pendoit au bas de la bulle.

CHAPITRE XII.

Ecritures diplomatiques de France : ſeconde diviſion de la troiſième claſſe, où ſont renfermées la mérovingienne ou franco-gallique, la caroline, la capétienne & la gothique moderne : diférentes ſortes d'écritures dans un même acte : diplomes célèbres, dont on n'avoit point encore publié de modèles.

LEs anciennes écritures diplomatiques de France ſe réduiſent à la franco-gallique, à la caroline, à la capétienne minuſcule & curſive & à la gothique. La première a des raports eſſentiels avec la curſive romaine antique, dont elle tire

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. XII.

ſon origine. Auſſi D. Mabillon a-t-il reconnu le mêlange de l'une avec l'autre. Le gothique, qui règne dans la plûpart des actes depuis Philippe Auguſte juſqu'à Henri III. devint commun à tous les peuples d'Europe. Il remplit aujourdui les archives publiques. Nous ſommes par conſéquent diſpenſés d'en donner un grand nombre de modèles.

IIe. DIVISION.

Toutes ces écritures ſont compriſes dans la deuxième diviſion des latines de notre troiſième claſſe. Nous les avons partagées en trois ſubdiviſions, qui font la matière de ce chapitre. La première ſubdiviſion renferme l'écriture mérovingienne, diſtinguée par ſes genres & ſes eſpèces.

Ire. SUBDIVISION.

ARTICLE I.

Ecriture curſive mérovingienne des diplomes & des autres actes dreſſés ſous la première race des Rois de France : Titres primordiaux en original des abbaies de S. Lucien de Beauvais & de S. Germain des Prés.

Comment écrivoit-on ſous la première race de nos Rois le commencement, les ſignatures & la dàte des diplomes? Diverſes écritures mérovingiennes ou franco-galliques employées dans les actes publics.

I. AVant que de nous livrer au détail des diverſes écritures des diplomes mérovingiens; il eſt néceſſaire d'examiner la diférence des lettres employées dans les premières lignes, les ſignatures & les dates.

Le P. Papebroc Jeſuite a prétendu, que la première ligne des chartes de nos Rois mérovingiens, ne fut jamais écrite en lettres hautes & alongées, qu'il décore des noms de majuſcules & d'onciales. S'il faut l'en croire, ces fauſſes majuſcules caractériſent uniquement les diplomes de la ſeconde race. Dom Mabillon (*a*) n'a pas eu de peine à faire voir la fauſſeté de cette règle. En éfet il eſt peu de diplomes mérovingiens, dont la première ligne & la ſouſcription royale ne ſoient en grandes lettres. Les Réferendaires & les notaires imitoient en cela les Romains, dont les actes commençoient & finiſſoient par des écritures giganteſques. La charte (*b*) de pleine ſécurité & les actes de Ravenne des v. & vie. ſiècles conſtatent cet uſage. Dans quelques diplomes de Dagobert, on (*c*) voit ſeulement le nom de ce Prince & & ſa ſignature en lettres alongées. Celles de la ſignature de Clotaire II. ſont (*d*) pareillement plus grandes que le texte.

(a) *De re diplom. p.* 51.

(b) *De re diplom. ſupplem. p.* 73.

(c) *Ibid. p.* 70.

(d) *Ibid. p.* 69.

Sous la première race de nos Rois, la ligne (*a*) en lettres alongées n'eſt pas à beaucoup près ſi ſerrée que ſous la ſeconde. L'écriture des plaids eſt un peu (1) diférente de celle des préceptes. Les lettres diminuent inſenſiblement dans la première ligne des chartes d'échanges & des plaids mérovingiens. Ordinairement elles ne ſont pas plus grandes que celles du texte dans les diplomes de Pepin & de Carloman. Tantôt la première ligne alongée des diplomes mérovingiens n'eſt pas portée juſqu'au bout du parchemin, & alors elle ne contient preſque que le nom du Roi & ſon éloge, ainſi exprimés : *CHLODOVIUS REX FRANCORUM VIR INLUSTER.* Dans ces titres on ſépare non-ſeulement les mots, mais encore les ſyllabes. Tantôt la première ligne eſt portée juſqu'au bout du parchemin. En ce cas elle ajoute au nom du Roi ceux des perſones à qui la pièce eſt adreſſée, par exemple : *Theudericus* (b) *Rex Francorum viris inluſtribus Audoberctho & Roccon Patriciis & omnebus Ducis ſeu Comitibus vel actorebus publicis.* Ici dans l'original nulle diſtinction de mots. On trouve quelquefois la première ligne jointe au texte ; mais le plus ſouvent elle en eſt ſéparée depuis Dagobert juſqu'à Charlemagne. En un mot, les écritures alongées ne rempliſſoient pas ſous les Mérovingiens toute la première ligne, & le reſte demeuroit en blanc. Il y a pourtant des chartes, comme quelques-unes de Thierri, de Childebert III. &c. où elles occupent toute l'étendue de cette première ligne.

L'écriture mérovingienne indiſtincte & plus petite, qui ſuit la ligne initiale perſévère juſqu'à la fin du texte. Mais la ſouſcription du Roi & du Chancelier à côté ou au-deſſous, ſi la place manque, eſt encore en lettres alongées. Le Roi ne (*c*) ſigne pourtant pas, mais le ſeul Réferendaire ou notaire, dans les afaires de moindre importance, comme les échanges & les plaids, où l'on ne traite pas des cauſes majeures. La ſignature du Chancelier eſt proche du ſceau, & la date eſt ordinairement au bas de la page, avec la même écriture que le texte, quelquefois un peu plus menue & quelquefois un peu

(a) *De re diplom. p. 50.*

(b) *Ibid. p. 382.*

(c) *Ibid. p. 5[illegible]*

(1) *Quis* (d) *non obſervavit initiales Regum formulas in placitis ſubindè diverſas eſſe ab iis, quæ paſſim occurrunt in eorum præceptis ; cum & in illis ſcripturæ diverſa ſit ? Nam compendioſam ſcribendi rationem homines forenſes ſectari ſolebant.*

(d) *Schannat Vindic. archiv. Fuld. p. 73.*

plus grosse. Les mots & les syllabes des dates sont tellement séparés, qu'ils remplissent l'étendue du parchemin.

Dans l'écriture diplomatique mérovingienne on distingue quatre états. Dans le premier elle tient beaucoup de la cursive romaine gallicane, & règne dans les actes depuis environ le milieu du VIe. siècle jusqu'à Clovis II. Cette cursive élégante se fait voir dans les diplomes de Childebert, de Chilperic & de Dagobert. Dans le second état elle est moins belle, plus compliquée & plus obscure. Telle la mérovingienne des chartes depuis Clovis II. jusqu'à Childebert III. Depuis cette époque jusqu'à Pepin le bref, elle est moins longue, plus serrée, ses queues sont souvent rompues ou courbes, ses traits sont tortus & très-compliqués. Enfin sous Pepin & Carloman elle commence à tirer sur la minuscule italique & devient ordinairement distincte; c'est-à-dire, qu'elle met des distances entre chaque mot. Ces observations peuvent servir au discernement des diplomes de nos plus anciens Rois.

Ecriture mérovingienne tenant de l'ancienne romano-gallicane : dates de l'Incarnation & de l'indiction ajoutées postérieurement à la charte de fondation de S. Lucien de Beauvais.

I. Genre.
I. Espèce.

II. Les écritures, qu'on y employoit, peuvent se réduire à deux genres, dont le premier est composé de quatre espèces. La première se distingue par un caractère minusculo-cursif, élégant, large, indistinct, tenant beaucoup de l'ancienne romaine gallicane, & dont les montans & les queues sont d'une médiocre étendue. Le modèle, que nous en avons fait graver sur notre planche LXVI. ofre le commencement & la fin de la charte de Chilperic I. pour faire rebatir l'église de S. Lucien de Beauvais. Il nous a paru important de mettre sous les yeux des antiquaires & des critiques un échantillon de l'écriture de cette pièce de l'an 583. parcequ'elle est visiblement interpolée dans la date, & qu'elle a été mal lue en plusieurs endroits. Voici le contenu de cet échantillon: † *Chilpericus Rex Francorum vir inluster. Cum & in hac vita brevi tempore maneamus & ad mortem ineffugabiliter properemus, oportet ut voluntatem Domini faciamus & ecclesias vel sanctorum..... Quod quidem nostrae Serenitatis dicretum, ut pleniorem vigorem obtineat, anuli nostri impressione astipulari fecimus atque manu propria subsignantes rovoravimus.† Signum Chilperici gluriosi Regis. Ego Eltricus Palatinus scriptor recognovi.* Data anno Dominicae Incarnationis DCVI. indictione VIIII. *Anno regni Chilperici XXII. Actum Rutomagi*

SECONDE DIVISION DES ECRITURES DIPLOMATIQUES; CONTENANT CELLES DE FRANCE. I.e SUBDIVISION, ECRITURES MÉROVINGIENNES, PREMIER GENRE.

I

II

III

IV

Dupain del. et Sc.

in generali conventu III. nonas Magii mensis. Ce diplome commence par une croix. C'est une invocation implicite du nom de J. C. usitée dans les actes romains & les médailles des v. & vi^e^. siècles. La première ligne est écrite en lettres, qui ne diffèrent point de celles du texte. D. Mabillon (*a*) cite une charte de Childebert, dont la ligne initiale est écrite de la même manière. Nous avons fait représenter la figure du sceau ou plutôt de l'aneau de Chilperic avec toute l'exactitude possible. Nous ne voudrions pourtant pas assurer, que la couronne soit tout-à-fait semblable à l'empreinte originale devenue très-obscure par vetusté. Notre diplome fournit matière à des observations plus importantes.

(a) *De re Dipl.* p. 51.

1°. La date de l'Incarnation fut inconnue à nos Rois de la première race. Aussi a-t-elle été ajoutée après coup dans notre diplome. L'indiction ne peut convenir avec la xxiie. année de Chilperic I. C'est encore une interpolation de la même main que la précédente. Que ces deux dates aient été fourées au viii. ou ixe. siècle; c'est ce que démontre la diférence de l'écriture & des encres. La forme des caractères & surtout des *d* employés dans ces deux dates décèle une seconde main. La diversité des encres n'est guère moins sensible dans l'original, que nous (1) avons eu sous les yeux. Ces fourures postérieures

(1) Ce diplome a douze pouces & demi de largeur, & au moins vingt-six de hauteur. Il nous a été communiqué immédiatement par M. Bucquet Procureur du Roi du Bailliage & siège Présidial de Beauvais, qui l'a tiré des archives de l'abbaie de S. Lucien conjointement avec M. Borel Lieutenant général. Ces deux habiles magistrats avec M. Danse chanoine & M. Dauvergne avocat en Parlement ont déchifré la pièce & dressé un savant mémoire, où ils répondent solidement aux divers moyens allegués, pour en afoiblir l'autorité. Leur écrit nous a fourni une anecdote importante, qui doit trouver ici sa place. » Le P. Mabillon, » disent ces Messieurs, lorsqu'il donna » en 1703. le premier volume des An- » nales de l'ordre de S. Benoît, avoit vu » la charte de S. Lucien; mais sans reco- » noitre l'insertion des années de l'In- » carnation. Il ne la rejete (*b*) pourtant » pas tout-à-fait dans cet ouvrage. Le » 16. Septembre de l'année 1707. une » lecture plus atentive le détermina abso- » lument à la recevoir pour autentique. » Ce savant homme rélut le titre d'un » bout à l'autre, en examina l'encre & » le caractère. Quand il fut à ces mots, » *Data anno Dominicæ Incarnationis* » *DCVI. indictione VIIII.*; il reconnut » que l'écriture n'en est pas conforme à » celle qui précède, ni à celle qui suit, » & que l'encre est d'une couleur toute » diférente. Il en fit faire l'observation » à MM. le Mangier & Lecat chanoines » de la cathédrale, à M. le Sellier garde » des archives, à D. Ruinart, au Prieur » & aux Religieux de S. Lucien. D. Rui- » nart fit la même déclaration. D. Ma- » billon ajouta que cette moitié de ligne » postiche avoit été insérée par quelque » zelé ignorant, qui s'étoit imaginé que » les dates des années de J. C. & de l'in- » diction donneroient plus d'autorité à » la charte. Il assura encore que ce qui

(b) *Annal. Bened.* t. 1. l. 7. p. 189.

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. XII. ART. I.

ne peuvent nuire à l'autenticité de l'autographe, qui n'étoit daté que de l'année du règne de Chilperic & du v[e]. jour de mai. C'est une règle de (*a*) D. Mabillon, fondée sur des faits certains, & admise par tous les critiques sans en excepter (*b*) l'abbé Lenglet, que les additions des années de l'Incarnation & de l'indiction ne portent nul préjudice à la vérité des originaux.

2°. Tous ceux qui ont lu celui de Chilperic ont été arrêtés par le mot abrégé, qui suit *fidelibus nostri regni* & nos meilleurs (*c*) éditeurs l'ont passé. Il faloit lire *fidelibus nostri regni Niuster.* Ces quatre mots dessinés sur l'original sont représentés au bas de notre modèle, où les antiquaires pouront s'assurer de la vérité de notre leçon. *Niuster*, la Neustrie possédée par Chilperic, se trouve dans une (*d*) charte originale de Thierri III. de l'an 678. & dans la notice des Gaules de Valois. Les éditeurs ont encore lu dans le diplome de Chilperic *nonas maii* au lieu de *nonas magii.* Du reste le style & l'orthographe conviennent bien au VI[e]. siècle. On écrit *ubs Belloaca*, au lieu de *Bellovaca*, par un retranchement de l'*v* tout commun dans les inscriptions lapidaires, où nous avons vu *noembris* pour *novembris* &c. On ne rencontre dans notre pièce ni les barbarismes ni les solécismes assez ordinaires dans celles des deux siècles suivans. Nous n'apelons pas mauvaise orthographe

» est tracé au-dessus de la cire, qui porte » l'empreinte de Chilperic, n'est point » un monograme, mais un trait figuré, » que l'écrivain de la pièce a tiré jusqu'à » l'extrémité de la page, pour en remplir le vuide. Enfin après avoir raisoné » sur ces observations, il déclara qu'il » reconoissoit que ce titre est très-bon & » très-véritable, & que s'il n'en avoit » pas fait assez d'estime auparavant; » c'est qu'il n'avoit point examiné d'assez » près la date, dont le caractère est manifestement diférent de tout le reste. » Nous tenons ce recit d'une persone » digne de foi (M. Lecat) présent à la » déclaration du P. Mabillon, & qui » nous l'a laissé par écrit. Ce que la vue » découvrit à D. Mabillon, le P. Labbe » l'avoit conjecturé auparavant. Il faut » confesser, dit ce (*e*) Jesuite que l'indiction a été ajoutée depuis par quelques ignorans, qui se sont imaginé que » de ce tems là comme du leur, on datoit les chartes des années de l'ère » chrétienne. Nous avons eu la satisfaction de nous convaincre par nous mêmes de l'interpolation. Elle sera toujours évidente à des yeux atentifs, qui » compareront & les lettres & la couleur » de l'écriture. « Les savans de la ville de Beauvais, qui parlent de la sorte, ont éclairci des dificultés, auxquelles MM. Loysel, Herman, Baillet, Duchêne & le P. le Cointe ne trouvoient point de solution. Ce dernier atribue notre charte à Chilperic III. surnommé Daniel, & supose qu'elle fut donnée à Compiegne l'an 716. Mais cette opinion se refute d'elle-même & principalement, dit (*f*) D. Mabillon, par la vie de S. Evrols, qui vivant du tems de Fredegonde, n'a pu demander à Chilperic III. la réédification de l'église de S. Lucien, comme il est porté dans la charte.

(a) *De re diplom. p.* 242.
(b) *V. Encyclop. t.* 4. *au mot* Diplomatique, *p.* 1019. *col.* 2.
(c) *Recueil des hist. de la France, t.* 4. *p.* 625.
(d) *De re diplom. p.* 469.
(e) *Elog. hist. t.* 2. *p.* 38.
(f) *Annal. Bened. t.* 1. *l.* 7. *p.* 189.

des

des *v* pour des *b*, des *ae* pour des *e* & des *u* pour des *o*. Rien de plus commun que ces changemens de lettres dans les inscriptions & les mss. les plus anciens. Le style pieux & cadencé de la charte porteroit à croire que celui qui la dressée étoit écléfiastique. La qualité de *Palatinus scriptor*, que prend Eltricus dans la revision déplait à (*a*) Duchene & à quelques autres savans. Mais au VIe. siècle & dans les tems postérieurs ne donnoit-on (*b*) pas aux notaires le titre de *scriptores*? S'il est peu commun ainsi que le nom d'Eltricus; c'est que les monumens, & surtout les actes des premiers Rois mérovingiens sont d'une extrème rareté.

(a) *Hist. des chancel. p.* 13.

(b) *Doni inscript. antiq. p.* 477. *De re dipl. p.* 126.

3°. Quelques critiques ont pris pour un véritable monograme les traits de plume, qui entourent l'empreinte de l'anneau de Chilperic, & en ont tiré une objection; comme si les monogrames n'étoient pas plus anciens que la monarchie françoise! Mais le prétendu monograme n'est qu'une multiplication d'*s*, qui signifient *subscripsi*, comme dans les autres diplomes mérovingiens.

4°. En vain s'éforceroit-on d'afoiblir l'autorité de la charte de fondation de S. Lucien, parcequ'elle renferme des imprécations. Si elles étoient rares sous les Rois de la première race; certainement elles n'étoient point inconnues. Grégoire de Tours contemporain de Chilperic nous a transmis (*c*) un acte célèbre acompagné des plus terribles imprécations. Si les livres sacrés n'en fournissoient des exemples, nous dirions que les premiers Chrétiens les ont empruntées des payens. Ce qu'il y a de certain, c'est que les uns & les autres les ont employées (1) fréquemment, surtout contre ceux qui violeroient les sépulcres ou les cendres des morts.

(c) *Hist Franc. l.* 9. *c.* 20.

(1) Dom Mabillon (*d*) recueillit dans son voyage d'Italie plusieurs inscriptions antiques, qui renferment des imprécations. En voici trois, dont les deux premières sont payennes.

I.

C. TULIUS. C. L.
BARNAEUS
OLLA. EJUS. SI QUI
OUVIOLARIT. AD.
INFEROS. NON RECIPIATUR.

Cette inscription fut découverte à Rome, hors la porte Aurelienne, qu'on nomme aujourdui la porte de S. Pancrace.

II.

L. CAECILIUS. L.
ET Ɔ. L. FLORUS.
VIXIT ANNOS. XVI.
ET MENSIBUS. VII. QUI
HIC. MIXERIT. AUT
CACARIT. HABEAT
DEOS SUPEROS. ET
INFEROS. IRATOS.

Le marbre sur lequel on lit cette inscription, fut trouvé au même endroit en 1603. Le C tourné à gauche signifie (*e*) *Caia*.

(d) *Mus. Italic. p.* 148.

(e) *Quintillian. lib.* 1. *cap.* 7.

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. XII. Art. I.

5°. Philippe le Hardi, dans un vidimus de l'an 1283. ateste avoir vu ſain & entier le diplome de la fondation de S. Lucien de Beauvais. L'original de ce vidimus eſt dans les archives de cette ancienne abbaie. Nous ne croyons pas qu'on puiſſe déſormais douter de la vérité & de l'authenticité de la charte de Chilperic. Si elle a paru ſuſpecte à quelques ſavans; c'eſt faute d'avoir bien examiné l'original. Nous nous ſommes portés à en publier un modèle d'autant plus volontiers, que pluſieurs points importans de l'hiſtoire de Beauvais, entrepriſe par les ſavans de cette ville, en dépendent eſſentiellement. Cette pièce nous fait encore conoitre une aſſemblée générale du royaume de Neuſtrie ou de la France occidentale, tenue à Rouen au mois de mai l'an 583.

Ecritures mérovingiennes purement curſives & alongées : chartes de Childebert III. très-importantes par raport aux formules d'invocation, au droit public & au ſyſtème pyrrhonien du P. Germon.

IIe. Eſpèce.

III. La deuxième eſpèce d'écriture des actes mérovingiens ou franco-galliques eſt hardie, élégante, indiſtincte. Le Suplement (a) à la Diplomatique de D. Mabillon nous en a donné le modèle ſuivant : *Childeberthus Rex Francorum, vir inluſter. Cum nos in Dei nomine Carraciaco villa Grimoaldo majorim domus noſtri una cum noſtris ſedilebus reſederimus, ibique veniens venerabilis vir Chedelmarus abba adverſus miſſo Adalgude Deo ſagrata nomine Aigatheo ..... per eorum ſtrumenta ad monaſthyrio ſancti Vincenti vel domni Germani, ubi ipſi preciosus domnus in corpore quieſcit, quae eſt ſub opidum Pariſius civetate conſtructus, ubi ..... in poſt modo ſubita cauſatio .... Beffa recognovit ac rogatus annuit. Datum quod ficit menſis Februarius dies XXV. anno VIII. rigni noſtri Carraciaco feliciter.* Ce fragment d'un plaid de Childebert III. de l'an 703. qui adjuge à l'abbaie de S. Germain de Paris le monaſtère de Limours ou Limeux, mérite atention. 1°. Il commence par un caractère monogramatique, où il n'eſt pas dificile d'apercevoir *ICN*; c'eſt-à-dire, *In Chriſti nomine*. Nous avons vu cette invocation implicite dans les actes romains. D. Mabillon ne voyoit dans ces figures initiales que des eſſais de plumes & des traits de caprice, auxquels il ne ſoupçonnoit pas qu'on pût donner aucune ſignification. Il ſemble même n'avoir pas fait atention à l'antiquité de cette

(a) *Pag. 69.*

III.
MALE. PEREAT. INSEPULTUS. JACEAT. NON. RESURGAT CUM JUDA. PARTEM. HABEAT. SI. QUIS SEPULCRUM HUNC. VIOLARIT.
Cette inſcription a été trouvée à Rome ſur le chemin de Nomento.

formule & d'autres ſemblables. On lit dans les actes des Conciles v. & viii. de Tolède : *In nomine Domini Flavius Cinthila Rex : In nomine Domini Flavius Receſwinthus Rex.* Si les Rois Wiſigoths ſe ſervoient de cette formule d'invocation au viie. ſiècle ; pourquoi voudroit-on l'exclure des actes de nos Rois mérovingiens ? 2°. L'acte eſt terminé par *Feliciter*, formule qu'on trouve dans les actes romains & dans les plus anciens mſſ. 3°. La date du diplome, que D. Mabillon (*a*) avoit d'abord mal lue, ofre l'episème ϐαῦ ſous cette figure ϛ qui vaut ſix. 4°. Le diplome n'étant qu'un plaid, la ſignature du Roi n'y paroit point, parceque ces actes ou arrêts n'étoient ſouſcrits que par les Réferendaires. 5°. Les ſyllabes de la première ligne, & les mots de la date ſont ſéparés, pendant qu'il n'y a nulle diſtinction entre ceux du texte. 6°. L'orthographe & la mauvaiſe latinité de ce diplome ſe rencontrent dans (*b*) les inſcriptions & les mſſ. du viie. ſiècle & de plus de la moitié du ſuivant. 7°. Enfin cette charte de Childebert iii. publiée ſur l'original dans la dernière édition de la Diplomatique de D. Mabillon, & dans l'hiſtoire de l'abbaie de S. Germain des Prés, prouve que dès l'an 703. l'égliſe de ce monaſtère portoit les noms de S. Vincent & de S. Germain. Quoiqu'en diſe M. l'abbé (*c*) Lebeuf ; cette égliſe a donc commencé à être apelée de S. Germain, long-tems avant la tranſlation du corps de ce ſaint, faite l'an 754. Toutes les ſubtilités & les chicanes du P. Germon n'afoibliront jamais un témoignage ſi formel, ni l'autorité d'une pièce à laquelle il ne manque rien pour être authentique. Celle qui va ſuivre, doit réduire à un ſilence éternel les partiſans de ce cenſeur, ſur l'article des diplomes de la première race de nos Rois.

IIIe. Eſpèce.

L'écriture de la troiſième eſpèce de curſive diplomatique eſt ſerrée, médiocre, obſcure & preſque indéchifrable. L'exemple que nous en avons fait graver ſur notre planche contient le commencement & la fin d'un diplome de l'an 710. Nous ſommes redevables de la communication de cette pièce importante à M. l'abbé de Broglie. Elle vient originairement du cabinet de Maximilien de Bethune Duc de Sully, d'où elle a paſſé dans les archives du Prince d'Enrichemont. Après l'avoir déchifrée, nous en donnâmes la copie à D. Bouquet, qui l'a publiée dans ſon (*d*) *Recueil des hiſtoriens des Gaules &*

(a) *De re diplom.* 2e. *edit. p.* 481.

(b) *Voyez notre* 2. *tome p.* 612.

(c) *Hiſt. de Paris t.* 1. 2. *part. p.* 439.

(d) *Tom. VIII. p.* 676.

de la France. Voici le contenu des ſept lignes repréſentées dans notre planche : *CHILDEBERTHUS REX FRANCORUM, VIR INLUSTER. Cum* (1) *nus in Dei* (2) *nomene* (3) *Mamaccas in palacio noſtro ad univerſorum cauſas audiendas vel* (4) *ricta judicia* (5) *termenandas* (6) *reſederimus ; ibique veniens inluſter vir Ragneſindus* (7) *ſuggeribat, dum* (8) *dicerit eo quod ad* (9) *homene* (10) *nomene Siclando &* (11) *cojove ſua* .... *omne tempore* (12) *habiat evindecata, &* (13) *ſe neceſſetas ipſius Ragneſindo aut* (14) *heritis ſuos, in antea fuerit, jam dictus Siclandus aut predicta* (15) *cojove ſua Dinane vel* (16) *heritis ſuos, ſicut per* (17) *eaſdem declarata ſunt, eos in* (18) *autarcio contra quemlibet* (19) *ſtudiant defenſare.*

CHALDOMIRIS ad (20) *VICE ANGYLBALDO RECOGNOVIT. BENÈ ET* (21) *VALIAS.*

Datum quod ficit menſis Februarius dies (22) *dece, anno XVI.* (23) *rigni noſtri Mamaccas. Feliciter.*

Cette charte de Childebert III. donnée la ſeizième année de ſon règne, c'eſt-à-dire, l'an 710. n'a que dix pouces de largeur, un peu plus de douze du côté gauche, & dix & demi du côté droit. Les dernières lignes ſont plus preſſées que les autres. Après l'invocation exprimée en lettres monogrammatiques, le premier mot eſt ſéparé en deux avec une diſtance de plus d'un pouce. Le corps des lettres de la première ligne n'a que cinq lignes de hauteur ; mais toutes les lettres ne ſont pas égales. Les autres en ont environ trois. Il n'y a point de ſignature, ni de monogramme du Roi ; parceque la pièce eſt un pur arrêt ou jugement. L'écriture de la date n'eſt pas tout-à-fait ſi haute que la première ligne ; mais la ſignature *ad vicem* eſt comme le texte. Les queues ſupérieures des lettres montent juſqu'aux lignes précédentes, & ſouvent les traverſent entierement. Il y en a même vers le bas, où les lignes ſont plus preſſées, qui traverſent deux lignes & même juſqu'à trois. Les queues deſcendantes ne ſont pas portées ſi loin, quoique quelques-unes ſe confondent avec les lignes ſuivantes, comme le *g* & l'*i* final. Cette écriture du bareau monte &

(1) *Nos.* (2) *nomine* : (3) Maumaques au diocèſe de Noyon (4) *recta.* (5) *terminanda.* (6) *reſideremus.* (7) *ſuggerebat* (8) *diceret.* (9) *hominem.* (10) *nomine Siclandum.* (11) *conjuge.* (12) *habeat evindicata.* (13) *ſi neceſſitas.* (14) *heredibus ſuis.* (15) *conjux.* (16) *hæredes ſui.* (17) *eoſdem.* (18) *auditorio.* (19) *ſtudeant.* (20) *Ad vicem Angilbaldi.* (21) *Valeas.* (22) *decem.* (23) *regni.*

descend irrégulierement. Aussi n'est-elle pas apuyée sur des lignes horizontales, qu'on tiroit pour la diriger dans les diplomes les plus importans. Les abréviations initiales & finales des particules sont placées vers le bas des lettres; mais elles coupent aussi quelquefois leurs montans. Il y a des caractères faits à deux & à trois traits. Il y a souvent de petites distinctions entre les mots. La signature *ad vicem* finissant par *recognovi*, & *valias*, est suivie de trois petites lignes de notes de Tiron, dont la première est surmontée de parafes. Les traits des notes sont confondus avec des traits d'ornemens de caprice. On peut cependant lire ainsi la souscription : *Chlodomiris ad vicem Angilboldi recognovit & scripsit, obtulit & notavit.* Le sceau ou plutôt l'empreinte de l'aneau de Childebert s'est perdue. Pour insérer la cire, on avoit coupé le parchemin en étoile. Au-dessous du sceau est écrit *BENE ET VALIAS*. Les barbarismes, les solécismes & l'orthographe vicieuse règnent par tout.

Il s'agit dans ce diplome de la vente d'une terre située à Morcourt au nord de Poissi, au-delà de la rivière, environ à trois quarts de lieues. Un grand seigneur nommé Ragnesinde l'achete de Siclande & de son épouse. Le Roi Childebert III. autorise cette aquisition par ses lettres données dans le palais de Maumaques, où il résidoit pour entendre & juger les causes de tous ses sujets. Le style, l'orthographe & l'écriture en sont des plus barbares, pour parler le langage du P. Germon. C'est donc contredire les monumens les plus authentiques & la raison même, que d'ataquer par ces trois moyens les chartes de nos Rois de la première race. La pièce, dont nous parlons ici, ne peut jamais devenir suspecte du côté des archives, d'où elle est tirée. Elle ne concerne ni église ni monastère. Elle est d'ailleurs entierement conforme à celles du même genre que D. Mabillon a publiées. Cette seule pièce de comparaison n'est-elle donc pas sufisante pour les justifier pleinement des soupçons téméraires, dont on cherche encore à les noircir ? Qu'on renouvelle (*a*) sans cesse les objections frivoles & surannées du P. Germon : qu'on en conclue sans autre examen que (*b*) » les chartes sont en général d'une vérité trop » incertaine sous la première race, pour qu'elles puissent aquérir » beaucoup de confiance dans l'histoire ; « nous en conclurons

(a) *Hist. de Fr. du P. Daniel t. 1. p. 162. 163. & suiv.*

(b) *Journ. des savans, Septemb. 1736. p. 421.*

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. XII. Art. I.

avec tout ce qu'il y a eu de plus ſavans (*a*) antiquaires en Europe, qu'elles ſont à couvert des traits de la cenſure, & ſupérieures pour la plûpart à tous les autres monumens hiſtoriques de la première race de nos Rois.

(a *Voyez le chapitre* 1. *de notre* 1. *tome.*

*IV*e. *Eſpèce.*

La quatrième eſpèce d'écriture diplomatique mérovingienne eſt demi-curſive, diſtincte, à queues & montans médiocrement alongés. Notre planche en donne pour exemple une étiquette en parchemin, trouvée dans une chaſſe de l'égliſe de S. Merri à Paris. M. l'abbé Lebeuf nous l'ayant communiquée, nous primes auſſitôt la réſolution de la publier, pour conſtater le langage, les caractères & la ponctuation, dont on ſe ſervoit en France ſous les Rois mérovingiens des VII. & VIIIe. ſiècles. En voici la copie : *Hic ſunt pignora ſc̄i Samſone de cambotta ſua & de crucem ubi reddemptur noſter. crucifixſus fuit. & de ſepulchro ſuo & de. orario· quod ipſi Dn̄s noſter habuit.* C'eſt-à-dire en latin ordinaire : *Hîc ſunt pignora ſancti Samſonis de cambutâ ſuâ, de cruce, ubi Redemptor noſter crucifixus fuit, & de ſepulchro ſuo, & de orario, quod ipſe Dominus &c.* Cette pièce paroit avoir été écrite vers les commencemens du VIIIe. ſiècle, ou à la fin du précédent. Elle eſt ſans doute de la compoſition d'un ſavant de ces tems-là.

Ni l'anonyme de S. Denis, ni Doublet, ni D. Mabillon n'ont connu toutes les chartes originales de cette abbaie.

*V*e. *Eſpèce.*

IV. La dernière eſpèce d'écriture diplomatique mérovingienne du premier genre eſt haute, élégante, tirant ſur la romaine, & des plus hardies. Le modèle que nous en avons fait repréſenter ſur notre planche, contient ces mots : *Quotienscumque peticionebus ſedilium .... Dagobertus Rex subsc.* C'eſt ici le commencement & la fin d'un diplome de Dagobert 1. dont il y a un très-beau modèle dans le (*b*) Suplément à la Diplomatique de D. Mabillon. Dans ce diplome la ſignature de Dagobert eſt préciſément la même pour les caractères & l'orthographe, que celle d'une autre charte en papier d'Egypte du même Roi, publiée par notre ſavant (*c*) auteur. Il découvrit celle, dont nous empruntons ici un modèle, en fouillant dans les archives de S. Denys. Regardée comme inutile, elle ſervoit d'envelope à des titres, qu'on jugeoit plus importans. On faiſoit le même uſage de (*d*) pluſieurs autres diplomes mérovingiens, qu'on mépriſoit d'autant plus hardiment, que depuis bien des ſiècles il ne ſe trouvoit perſone qui pût les déchifrer. Et l'on (*e*) inſultera à la bonne-foi

(b) *Pag.* 70.

(c) *De re diplom. p.* 374.

(d) *Suplem. p.* 53.

(e) *Germ. diſcept.* 1. *p.* 100. *& ſeq.*

de D. Mabillon, sous prétexte que plusieurs de ses diplomes ont été inconnus (1) à Doublet! Ce bon homme composa-t-il sa collection sur d'autres monumens que sur des copies souvent fautives & sur les cartulaires, où les copistes ont quelquefois mal rendu (*a*) les originaux, & d'où l'on a banni un très-grand nombre de pièces, comme inutiles ou indéchifrables?

L'argument qu'on (*b*) prétend tirer du moine de S. Denis, auteur des Gestes de Dagobert, est encore plus méprisable. Parceque cet anonyme fabuleux ne parle pas de toutes les chartes de ce Prince ni de celles des Rois mérovingiens postérieurs à Clovis II. conclure qu'il n'y en avoit point alors dans les archives de S. Denis, c'est donner acte au public qu'on ignore les régles les plus communes de la bonne critique. Que peut le silence d'un auteur du IXe. siècle, qui écrit la vie de Dagobert, contre des monumens, beaucoup plus anciens, & qui n'ont nul ou presque nul raport à son sujet? Quand il auroit voulu en parler, & qu'il les auroit eus à sa disposition; auroit-il été capable de les lire? On a vu que (*c*) l'auteur de la vie de S. Bérégise, qui écrivoit environ 200. ans après le Roi Thierri IV. ne put lire une charte originale de la Ve. année de ce Prince.

Que l'on » ait perdu une grande partie des chartes, qui » étoient anciennement dans les archives de S. Denis, & » qu'on en ait retrouvé d'autres, qu'on avoit autrefois éga- » rées; « celles que D. Mabillon a publiées en sont-elles moins sûres & moins authentiques? Pourquoi ces chartes n'auroient-elles pas la même autorité, que si le chartrier de S. Denis n'eût éprouvé ni perte ni changement? Indépendamment de tous les événemens survenus pendant une longue suite de siècles; elles se soutiennent par la forme de l'écriture & par toutes les marques d'authenticité, dont les diplomes de nos premiers Rois sont susceptibles. Les diplomes de Childebert III. & de Carloman (*d*) découverts par M. l'abbé Fleuri dans un tas de

(a) *Voyez notre 1. tome p. 214.*

(b) *Hist. de Fr. du P. Daniel, nouv. édit. tom. 2. p. 161.*

(c) *Nouv. traité de Diplom. tom. 2. p. 412.*

(d) *Annal. Bened. t. 6. p. 656.*

(1) Nous avons trouvé dans le chartrier de S. Denis plusieurs pièces en papier d'Egypte du VIIe. siècle, presque entierement effacées, & qui n'ont point été mises au jour. Tel est un rouleau de la hauteur d'un pied sur cinq de longueur. On y voit encore plusieurs signatures. C'est une charte d'un Seigneur François dont l'épouse s'appelloit Chramnetrude. D. Mabillon, après avoir (*e*) dit que Clotaire II. a donné à l'abbaie de S. Denis, une terre, comme le prouve la charte originale écrite en écorce ou papier d'Egypte, & datée de l'an VI. ajoute qu'il n'a recouvré cet illustre monument que depuis l'édition de sa Diplomatique.

(e) *Œuvres posthum. t. 2. p. 346.*

papiers de rebut, jettés dans une tour du Prieuré (1) d'Argenteuil, ont-ils perdu leur prix, pour avoir été inconnus à D. Mabillon & à tous ceux qui ont feuilleté les archives de S. Denis, & celles des Prieurés de sa dépendance? Les chartriers, d'où viennent tant d'actes originaux, qu'on conserve précieusement à la bibliothèque du Roi, ont passé par diférentes mains, & ont éprouvé divers états. Ces pièces, vendues par diférens particuliers, en sont-elles moins véritables? Assurément l'éditeur du P. Daniel auroit dû laisser dans l'oubli les misérables chicanes & les soupçons injustes & téméraires du P. Germon.

Ecriture cursive franco-gallique élégante, frisée & mêlée de romaine ou gallicane antique : diplome original de la fondation de S. Germain des Prés : cursive mérovingienne renouvellée.

IIe. Genre. Ie. Espèce.

V. Notre planche LXVII. commence par le second genre d'écriture diplomatique mérovingienne. Il n'a que deux espèces & autant de modèles, dont l'un représente le caractère cursif, franco-gallique dans ses commencemens, & l'autre le montre sur son déclin, ou tel qu'il étoit quand l'écriture commença à se renouveller du tems de Pepin le Bref.

Les mots de la première espèce ne sont point séparés. Elle se distingue par des infléxions fréquentes, par des lettres bouclées ou recoquillées par des queues courtes & des montans médiocrement élevés & terminés en pointes aiguës. Les *t* surtout sont fort singuliers. La rareté des autographes mérovinvingiens du VIe. siècle nous réduit à n'en donner qu'un seul exemple, qui renferme le commencement & la fin du célèbre (2) diplome de Childebert I. en faveur du monastère de

(1) Tout le monde sait que cette maison est un prieuré dépendant de S. Denis. Voilà donc encore des chartes de la premiere & de la seconde race de nos Rois, inconnues il y a quarante à cinquante ans. Ce seul fait montre mieux que tous les raisonnemens la témérité du P. Germon & de ses partisans, qui s'imaginent pouvoir dégrader & rendre suspectes les anciennes archives, parce qu'il » (*a*) y avoit autrefois des chartes » qui n'y sont plus, & qu'on y en trouve » présentement un grand nombre qui n'y » étoient pas autrefois. » *Adeò verum est*, répond (*b*) le savant éditeur des deux chartes, *omnes chartas, quæ ad sanctiDionysii monasterium spectant, neque in anonymi san-Dionysiani, neque in Dubleti, neque in ipsins Mabillonii notitiam & manus devenisse aut devenire potuisse, novasque subindè tenebris subduci posse, quæ sagacissimorum virorum diligentiam fugerint. Quas proindè, qui ea ratione suspectas habeat; suspecta etiam habeat necesse est quæcumque antiquitatis monumenta è tenebris, in quibus diù delituerant, eruuntur à recentioribus. Sed benè habet quod ambæ chartæ, quas in lucem proferimus, neque à Benedictinis, neque in archivis Benedictinis, sed à Domino Fleury in domo suâ inventæ sunt, penès quem etiam, dum hæc scribimus, remanent.*

(*a*) *Hist. de Fr. du P. Daniel, nouv. édit. t. 2. p. 161.*
(*b*) *Annal. Bened. t. VI. p. 656.*

(2) Si D. Mabillon ne lui a pas donné place à la tête des modèles de sa Diplomatique; ce n'est pas qu'il eût le moindre soupçon sur son authenticité. Il le regardoit au contraire comme une pièce, qui se soutient d'elle-même, & supérieure

II.e GENRE DE CURSIVE MÉROVINGIENNE APARTENANT À LA I.re SUBDIVISION DES ECRITURES DIPLOMATIQUES DE FRANCE. II.e SUBDIVISION, CONTENANT LES ECRITURES DIPLOMATIQUES CAROLINES.

II

Pippinus gratia di rex francorum vir inluster omnibus episcopis abbatibus comitibus atq. iunioribus nris vel missis nris discurrentibus ad mercedem nram xpo auspici sine dubio plenius credimus ptineri si petitionibus sacerdotum placitis auribus obaudimus et ea que eccl̃eis pro oportuerint ad effectum pducamus. Quamobrem cognoscat magnitudo seu utilitas vrã...

Signum + Pippini gloriosissimi regis

Dupain. del. et sc.

S. Vincent & de sainte Croix, aujourdui S. Germain des Prés. La seule inspection de la forme & du caractère de l'original, qui paroit ici gravé pour la première fois, mettra les antiquaires en état de juger sainement de la valeur des diférentes critiques, qu'il a essuyées. Il commence comme les actes romains par un caractère monogrammatique, qui renferme ces lettres *Ixpi. no.* C'est-à-dire, *In Christi nomine.* Ensuite viennent la première ligne en lettres alongées & le texte: *Childebertus Rex Francorum vir inluster. Recolendum nobis est & perpensandum utilius, quod hii qui templa Dni Ihu xpi redificaverint, & pro requie animarum ibidem tribuerint, vel in alimonia pauperum aliquid dederint & voluntatem Di adimpleverint in aeterna requie sine dubio apud Dnm mercedem recipere meruerint. Ego Childebertus Rex una cum consensu & voluntate Francorum & Neustrasiorum & exortatione sanctissimo Germano Parisiorum urbis pontificis vel consensu coepi construere templum in urbe Parisiaca propè muros civitatis, in terra quae ...... Datum quod fecit menso Decembre dies sex, anno XLVIII°. postquam Childebertus Rex regnare cepit. Ego Valentianus notarius & amanuensis recognovi & subscripsi. Signum Childeberti gloriosisimi Regis: Amen.* †

Ce diplome de l'an 558. est en velin aussi fin & aussi beau que celui des plus anciens mss. & non en écorce, comme l'assure (a) le P. Germon. Il a deux piés de longueur & seize pouces & demi de hauteur. Les lignes sont apuyées sur des horizontales tracées, pour procurer à l'écriture plus de régularité. La distance de ces lignes est considérable. Le *signum* de Childebert en lettres alongées & moins hardies que celles des actes romains, est de sept à huit lignes de hauteur, & le

(a) *Discept. ultima*, p. 228.

à tous les raisonnemens par lesquels plusieurs critiques l'ont attaquée. *Nihil moror*, dit cet (b) habile antiquaire, *effutias quasdam, quas critici recentiores in hoc diploma objiciunt, quod sua se auctoritate vindicat contra id genus minutias.* Jamais il ne douta qu'il n'y eût des diplomes originaux plus anciens que celui de Dagobert, dont il a publié un modèle. Mais comme son but étoit principalement de venger les archives de S.Denis, auxquelles on avoit déclaré la guerre; il fit graver par préference les chartes de cette célébre abbaie, & le nombre des planches de son livre étant excessif, il n'eut plus la liberté de donner des modèles des anciennes chartes de S.Germain des Prés. *Cæterùm*, dit-il, (c) *autographa monasterii nostri sancti Germani in æs incidi non licuit, quoniam Dionysiana, de quibus maximè controversia erat, jam excedebant modum.*

(b) *Annal.Bened.* t. 1. p. 137.

(b) *De re diplom.* 2. edit. p. 481.

double en élévation de celle des dates. Cette ſignature a des eſpaces plus ou moins grands entre chaque mot. Quelques-uns ſont de près d'un pouce, d'autres de plus d'un demi pouce, d'autres de moins, ſelon divers degrés. Dans le corps de la pièce les mots ne ſont point (1) diſtingués ; ſi ce n'eſt lorſqu'on laiſſe un eſpace blanc, pour tenir lieu du point ou de la virgule : uſage pratiqué dans les plus anciens mſſ. On a marqué après coup des points noirs entre chaque mot, pour faciliter la lecture. Il eſt d'autant plus aiſé de s'apercevoir de ces points ajoutés, que l'écriture eſt d'une encre devenue d'un jaune enfoncé, tirant ſur le rouge. Il y a cependant un point ancien au haut d'une dernière lettre, équivalent à un alinea. Les chifres de la date ſont ſuivis de points de la première main. Les ſignes d'abréviations au nombre de plus de vingt ſont antiques & d'une bonne note. Les ſyllabes *bus* & *que* ſont exprimées par *b ;* & *q* : Les *n* & les *t* annoncent une main très-ancienne.

Le ſigne de Childebert eſt deux pouces au-deſſous de la date, vis-à-vis du bas du ſceau, éloigné de quatre pouces du bord du parchemin à droite. Le dernier mot *Regis* eſt ſuivi

(1) Nul antiquaire n'ignore, que l'indiſtinction conſtante des mots dans un texte ne ſoit une marque certaine de ſa haute antiquité. Du côté de l'écriture, le diplome de Childebert, même en le ſuppoſant fabriqué, ne peut être jugé poſtérieur au commencement du règne de Charlemagne. Que peut-on donc penſer de la capacité de M. de Launoi, qui ne lui donnoit pas cinq cents ans ? *Exhibita* (a) *eſt*, dit-il, *membrana non admodùm vetus, infrà quingentos annos deſcripta : eam vidi, legi, & tractavi.* Ce qu'il débite ſur le ſtyle de la pièce n'eſt pas plus digne d'un habile homme. Jamais, ſelon lui, nos premiers Rois n'ont pris le titre de *vir inluſter. Nunquam* (b) *Reges illi addunt, vir inluſter.* Le nom *Locotitia* étoit inconnu ſous la première & la ſeconde race de nos Rois. *Locotitiæ* (c) *nomen eſt, quod prima & ſecunda Regum noſtrorum ſoboles ignorat.* De ce que la charte de Childebert eſt en parchemin, il concluoit gravement, qu'il n'y a dans l'abbaie de S. Germain des Prés aucun papier d'écorce ou d'Egypte, ſur lequel le privilège de S. Germain ſoit écrit. *Hoc* (d) *idcircò animadverto, ut oſtendam in ſancti Germani monaſterio nullum eſſe corticem, in quo deſcriptum ſit ſancti Germani privilegium.* L'exemplaire de ce privilege en papier d'Egypte a été entre nos mains & ſous nos yeux pendant pluſieurs mois. Quelle idée pouvons-nous avoir d'un critique, qui oſe en nier l'exiſtence ? Nous rendrons pourtant volontiers juſtice à ſes talens & à ſa probité ; mais hardi & outré critique, il n'étoit rien moins qu'antiquaire. L'éditeur de ſes ouvrages reconnoit lui-même les excès de ſa plume, & n'excuſe ſes erreurs que ſur la nouveauté des ſujets qu'il traitoit dans un tems où les regles de la bonne critique & la ſcience des diplomes étoient preſque inconnues. *Launoium* (e) *audaciori criticæ quandoque indulſiſſe, nec ſemper iviſſe medio tutiſſimum concedimus : Qui fieri poterat ut intacta ferè argumenta pertractaturus nuſquam à veri tramite diſcederet ?*

(a) *Aſſertio Inquiſitionis in chart. B. Germ. c. 5. Corollar. 4. p. 478.*

(b) *Ibid. p. 454.*

(c) *Ibid. p. 466.*

(d) *Ibid. p. 478.*

(e) *Prodromus Launoii operum p. XXI.*

de quatre points anciens, placés perpendiculairement, à la manière des inſcriptions. La figure, qui ſuit les quatre points, pouroit être abſolument parlant monogrammatique. On pouroit y trouver *Childebertus Rex*; ſurtout en admettant des renverſemens de lettres, qui étoient alors d'uſage, & encore plus en la conſidérant ſelon les notes tironiennes. On n'auroit pas même beaucoup de peine à y lire *Chil.* ce qui ſufiroit. Mais ſans recourir au monogramme, l'A renverſé ſuivi d'une *m*, ſemble pouvoir ſignifier, *Amen*. Peutêtre voudroit-il mieux dire tout ſimplement, que c'eſt le ſeing ou la marque de Childebert, ſuivie d'une croix cantonnée de quatre points. Si la ſignature eſt placée après la date; c'eſt que ſelon les uſages (*a*) romains, qn'on ſuivoit encore au VIe. ſiècle dans les Gaules, les actes finiſſoient par les ſignatures.

(a) *Voyez les pièces des V. & VIe. ſiècles dans Doni & Maffei.*

La marque du ſceau plaqué & l'impreſſion de couleur jaunatre, qu'il a laiſſée ſur le parchemin ne doivent pas être oubliées. L'ouverture cruciale du parchemin n'eſt que d'un demi-pouce, preſque en caré. Les bouts du parchemin coupé, pour introduire l'empreinte de l'aneau de Childebert, ſont retirés par vetuſté, ou parceque la cire étoit trop chaude, lorſqu'on l'apliqua. L'impreſſion, qu'elle a faite par dehors, eſt encore plus forte que celle du dedans, & le jaune ſale plus marqué. On a pris peine à conſerver le (1) ſceau par des envelopes. La multitude des trous d'aiguille, qu'on y voit, montre qu'on aura mis ſucceſſivement pluſieurs couvertures, où que du moins on en aura renouvellé le fil plus d'une fois. Sur le dos du diplome on voit des caractères au moins du IXe. ſiècle, & peutêtre plus vieux. Telle eſt la forme extérieure du plus ancien acte original, qui ſoit reſté de nos premiers Rois.

Le ſtyle en eſt pompeux & tel qu'il convient au titre primordial d'une fondation royale, & c'eſt ſans doute pour cela qu'on s'y ſert plutôt d'*ego* que de *nos* & de *templum* que

(1) Le P. du Breuil, décrit (*b*) ainſi ce ſceau, qu'il avoit examiné: *Privilegium Childeberti Regis habet figuram regii capitis eamque planam; ita ut Græcorum more vultûs utraque mala appareat.* On lit avec étonement dans la nouvelle édition du (*c*) P. Daniel que D. Jacques du Breuil religieux de S. Germain des Prés a *inſeré* la charte de Childebert toute entière dans ſon édition d'Aimoin, l. 2. c. 10. A-t-on pu ignorer que cette prétendue *inſertion* ſe trouve dans le mſ. d'Aimoin même? La même main, qui l'a écrit, a copié le diplome de Childebert, qui ſe trouve lié avec le texte de l'auteur. C'eſt donc a tort, & contre toute vérité qu'on prétend le faire paſſer pour une fourure.

(b) *Aimonii Geſta Franc. p. 60. 61.*

(c) *Hiſt. de F. t. 2. p. 157.*

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. XII. Art. I.

d'*ecclesia*. Clovis & Childebert se sont servis du pronom *ego* dans (*a*) deux actes, dont la vérité n'est nullement contestée. On trouve le nom de *temple* dans les diplomes de (*b*) Thierri de Chelles, de Louis le Débonaire & de quelques autres Rois. Si dans celui de Childebert pour le monastère de S. Vincent, S. Germain est apelé *Sanctissimus* de son vivant; c'est à cause de la vertu des miracles, & des guérisons surnaturelles, qu'il (*c*) procura par ses prières à un grand nombre de malades & à Childebert en particulier. Les termes de *Leucotitia* & de *Spania* pour *Hispania* ne doivent faire aucune peine. Le premier se trouve dans la plus vieille légende de sainte Geneviève, & l'autre dans le texte original de S. Paul, & dans de très-anciens mss. de S. Isidore. Le retranchement de la première syllabe devant l'*s* se rencontre plus d'une fois dans les plus vieux mss. de S. Germain des Prés. Le *663*. écrit en lettres d'or au v. ou vi^e^. siècle porte, *Scharioth* pour *Iscarioth* &c. On lit dans le *766*. estimé du même age, *storia* pour *historia*. Les noms d'*inquilini* & de *liberti* employés dans le diplome de Childebert sentent bien l'antiquité, ainsi que la formule *pro requie animarum*, dont on trouve l'équivalent dans les inscriptions & les monumens romains en papier d'Egypte, recueillis (*d*) par Doni. Dans notre diplome on écrit *menso* pour *mense* : les prépositions, qui gouvernent l'ablatif, ont une partie des mots, qu'elles regissent à l'ablatif & l'autre à l'acusatif ; celles qui gouvernent l'acusatif ont leur regime à l'ablatif. Cependant les solécismes y sont beaucoup moins fréquens que dans les mss. & les chartes du viie. siècle & des commencemens du suivant. Le titre de *notarius amanuensis*, que prend *Valentianus* écrivain & reviseur de la charte, est tout-à-fait conforme aux usages des Romains, qui se servoient de la main de secretaires domestiques pour écrire leurs lettres & leurs mémoires. Le mot de notaire se trouve consigné dans leurs actes du vi^e^. siècle, dont on nous a conservé les originaux. Rien n'empêche donc de dire que *Valentianus* exerçoit en même-tems à la Cour l'ofice de notaire public & d'écrivain particulier; c'est-à-dire de chancelier & de secretaire de Childebert.

(a) *De re diplom.* p. 88.
(b) *Ibidem.* p. 553. 560. 576.
(c) *Baillet*, 28. *Mai.*
(d) *Pag.* 513. 516.

Antiquité & signification des

VI. Ce Prince anonce qu'il a entrepris la fondation du monastère de S. Vincent du consentement des François & des

Neuſtraſiens. Ce dernier terme vient de *Niuſter*, *Neuſter*, qu'on lit dans la charte originale de S. Lucien de Beauvais de l'an 583. & dans celle de (*a*) Thierri III. de l'an 678. Philippe de la Tour évêque d'Adria (*b*) prouve que Luitprand Roi des Lombards, ſuivant l'uſage établi chez les plus anciens Francs, apèle pluſieurs fois les parties orientale & occidentale de ſon royaume, *Auſtrie* & *Neuſtrie*, qui ſont la même choſe qu'Auſtraſie & Neuſtraſie. Les deux contrées d'Italie ſont ainſi nommées dans des reſcrits de Didier & d'Adelchis Rois des Lombards. Les actes de S. Hermagore placent la ville d'Aquilée dans l'Auſtrie, que M. de Tillemont (*c*) a très-mal conjecturé être l'Autriche. Enfin les ſavans d'Italie (*d*) croient que la diviſion de leur païs en Auſtraſie & en Neuſtrie eut lieu dès l'an 511. Mais puiſque c'étoit un uſage chez les peuples venus d'Allemagne, qui n'étoit pas particulier à ceux des Gaules, de diſtinguer leurs états en Auſtraſie & en Neuſtraſie; il eſt évident que ces termes furent en uſage chez les Francs, dès (1) qu'ils en eurent fait la conquête. Le terme de *Neuſtraſiens* établit donc la vérité de la charte de Childebert; loin de la rendre ſuſpecte. Le mot de *Neuſtrie* dans le teſtament de S. Remi n'eſt donc pas *une marque indubitable de ſupoſition*, comme l'aſſure (*e*) M. Chatelain. Les noms d'Auſtraſiens & de Neuſtraſiens nés en même tems, ſont donc néceſſairement relatifs. Peut-on en éfet concevoir un païs ſitué à l'Orient, ſans en ſupoſer un autre à l'Occident ? Ainſi quoique Grégoire de Tours n'ait parlé que des Auſtraſiens; on ne peut pas dire (*f*) qu'il n'a point connu les Neuſtraſiens.

Mais, objectera-t-on, ces Neuſtraſiens étoient des François. Comment donc Childebert (2) peut-il dire qu'il fait ſa

mots *Auſtraſie* & *Neuſtrie*.

(a) *De re diplom. p.* 381. *tab. XX.*

(b) *Monumenta veteris Antii. p. III. IV.*

(c) *Acta erudit. ſupplem. t.* 3. *ſect.* 6. *p* 20.

(d) *Murator. Rerum ital. ſcript. t. X. p. XLII.*

(e) *Martyrol. rom. traduit. A Paris* 1705. *p.* 227.

(f) *Valeſ. notit. Galliar. p.* 372.

(1) *Franci*, dit (g) un de nos plus habiles Académiciens, *quum ab anno* CCCCXXVIII. *Belgicam primùm, indè Lugdunenſem vel Celticam & Aquitanicam tandem cum Narbonenſi, Galliaſque adeò pedetentim omnes, armis ſuis occupaſſent, totam in tres partes Galliam diviſerunt. Regiones, quæ ad orientem ſolem ſpectant, quæque Rheno, Moſa, Scalde continentur, Auſtriam* Oſtrich, *Orientale regnum; partem verò, quæ ad occaſum ſolis vergit & à Moſa ad Ligerim pertinet, Neuſtriam, id eſt Vueſtriam, Weſtraſiam* Weſt-reich, *occidentale regnum appellarunt. Burgundiæ, quæ Galliæ Lugdunenſis & Aquitaniæ pars fuit, peculiare ſuum nomen ſervatum eſt, quòd paulò ſeriùs occupata à Francis.*

(g) *Schoepflin Alſatia illuſtr. p.* 620.

(2) Quand on ne pouroit pas expliquer la diſtinction, qu'on mettoit à la Cour de Childebert il y a douze cents ans entre les François & les Neuſtraſiens; ſeroit-ce une raiſon valable pour rendre ſuſpect un diplome où elle ſe trouve? M.

fondation du consentement des François & des Neustrasiens? La réponse est aisée : ce Prince dans la division du royaume de Clovis eut pour partage Paris, Beauvais, la seconde Lyonoise, qui comprenoit les provinces de Normandie, d'Anjou, de Bretagne, &c. Tous ces païs composoient la Neustrie, & les peuples qui les habitoient étoient Neustrasiens. Après la mort de Clodomir, Childebert partagea ses Etats avec son frère Clotaire. Il fit plusieurs conquêtes & s'empara de la ville d'Arles. Voilà des François sous la domination de Childebert diférens des Neustrasiens. Nous dirons donc tout simplement que Childebert a entendu par *François* les seigneurs de sa nation établis en Austrasie ou dans la France orientale, & par *Neustrasiens* ceux qui habitoient la partie occidentale de ses Etats. Le lecteur judicieux & impartial conclura de toutes ces observations, que le diplome de Childebert est à l'abri des menues dificultés proposées par les PP. le Cointe, Dubois & Germon, & par MM. de Launoi & (1) des Thuilleries. M. l'abbé (*a*) l'abbé Dubos (*b*) croit qu'on doit entendre par Neustrasiens les Romains & les habitans des Gaules différens des François. M. Lebeuf dans une dissertation, qui remporta le prix à l'Académie de Soissons, prétend que Neustria vient des mots teutoniques *Nempt* & *Reich*, & signifie *le principal royaume des Francs.* Il résulte de cette explication singulière, refutée avec beaucoup de clarté & de politesse, par (*c*) l'illustre & judicieux Académicien M. de Foncemagne qu'on doit entendre par *Neustrasiens* les François des Provinces distinguées de l'Austrasie, de l'Aquitaine & de la Bourgogne. Mais quoiqu'il en soit de la signification de *Neustrasiens*; l'objection qu'on a prétendu en tirer contre la sincérité de notre diplome, tombe d'elle-même. Les critiques n'ont pas plus épargné la charte de la donation, que fit Childebert à l'Eglise de Paris, de la terre de Celles. » Cet acte, dit (*d*) M. Baillet, avoit été » suspect à quelques savans ; mais on a » trouvé depuis de quoi le justifier. »

(a) *Hist. de Paris tom.* 1. *part.* 2. *p.* 419.

(b) *Hist. critiq. de la monarch. Franc t.* 3. *p.* 287.

(c) *Hist. de l'Acad. des Inscript. t.* 14. *p.* 216.

(d) *Baillet* 28. *mai.*

(e) *V. notre* 1. *t. p.* 50. & *suiv.*

(1) M. des Thuilleries, plus versé dans l'histoire de France que dans la science des diplomes, a taché, mais inutilement, de mettre la charte de Childebert en contradiction avec quelques historiens tant du même tems que des siècles postérieurs : comme si l'autorité d'une pièce, à laquelle il ne manque rien pour être authentique, ne devoit pas leur être (*e*) préférée ! Il prétend néanmoins prouver que l'Eglise de Saint Germain des Prés fut dediée & achevée avant la mort de Childebert son fondateur; parce que Fortunat le loue d'avoir été souvent prier dans cette église, & que le véritable Aimoin auteur du XIe. siècle, en parle comme d'une église consacrée, & par conséquent finie. Or la charte de Childebert fait entendre que ce monarque la batissoit encore dix-sept jours avant sa mort. Mais étoit-il donc nécessaire qu'elle fût achevée, pour la consacrer & pour y aller offrir des prières à Dieu ? L'Eglise de Notre-Dame de Paris ne fut totalement bâtie qu'après le milieu du XIIIe. siècle. Cependant dès l'an 1182. on y célébroit le service divin, après qu'on eût consacré le grand autel : cérémonie qu'on peut très-bien prendre pour une première dédicace. En vain notre habile critique s'est-il encore éforcé de faire retomber sur le diplome de Childebert les reproches, que Dom

Lebeuf se laisse donc aller à d'anciens préjugés, lorsqu'il n'admet nul » monument, qu'on puisse dire sans reproche, » & qui soit du tems de la fondation de (l'église de S. Ger- » main des Prés), qu'un seul mot dans la vie de S. Germain » écrite par Fortunat. «

IIe. Espèce.

L'écriture cursive mérovingienne commença à se renouveller après les commencemens du VIIIe. siècle. Elle parut plus claire & moins compliquée sous Pepin le Bref, que sous les Rois ses prédecesseurs. Un échantillon de ce caractère renouvellé, que nous avons fait graver sur notre planche LXVII. constitue la seconde espèce du deuxième genre d'écriture diplomatique mérovingienne. Notre modèle ne contient que ces lignes : *Pippinus Rex Francorum vir inluster Bonifatio archiepiscopo & Legato Germanico ab apostolica sede directo. Quia paternitas tua nostram* (*excellentiam postulavit.*) Ce commencement d'un diplome de Pepin le Bref, acordé à S. Boniface l'an 755. est précédé dans l'original d'un caractère monogrammatique, où l'on découvre aisément l'invocation de J. C. exprimée par ces trois sigles *ICN*; c'est-à-dire, *In Christi nomine*. On trouve ce diplome en entier & très-bien défendu contre George (1) Eckard, dans la Défense des archives

Mabillon fait à celui de Dagobert pour S. Maximin de Trèves, dont l'écriture est visiblement contrefaite. Le parallèle de ces deux pièces est insoutenable & même ridicule. Le long espace de tems, qui s'écoula depuis Childebert I. jusqu'aux Rois mérovingiens, dont les diplomes servent au Bénédictin de pièces de comparaison dans la critique de l'acte de S. Maximin, doit infailliblement avoir aporté bien des changemens & des variétés dans le style & les formules. Il faloit plutôt comparer le diplome de Childebert avec les actes Romains & Gaulois du VIe. siècle, & se souvenir que nos premiers Rois n'avoient point d'autres notaires ou écrivains que les anciens habitans des Gaules, devenus leurs sujets. Se défier de la charte de l'abbaie de S. Germain des Prés; parcequ'elle marque que l'église de S. Vincent étoit proche des murs de la ville de Paris, pendant qu'elle en étoit éloignée d'environ un quart de lieue; c'est ignorer la signification de *propè*, dont on s'est souvent servi, pour désigner la situation de lieux beaucoup plus éloignés. Ce seroit sans preuves & contre toute vraisemblance, qu'on suposeroit qu'au VIe. siècle il n'y auroit point eu de pont pour ariver à la cité de Paris. Celui, dont il est fait mention dans la charte de Childebert, ne peut donc la rendre suspecte. Au reste, c'est avec le plus parfait désintéressement, que nous avons cru devoir en prendre la défense. Ici comme dans tout notre ouvrage, nous n'avons pour but que l'exacte vérité.

(1) Ce savant est revenu à la charge dans son grand ouvrage historique sur la France orientale. Il a prétendu prouver la suposition du diplome de Pepin, acordé à S. Boniface en faveur de l'abbaie de Fuldè, parceque l'écriture, quoique mérovingienne, n'est pas tout-à-fait semblable aux modèles de D. Mabillon, ni à l'écriture d'un autre diplome du même Prince, conservé dans les archives de la même abbaie. *Ex comparatione utriusque*,

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. XII.

de Fulde par Schannat. L'agresseur (*a*) convient que l'écriture de la pièce est celle du tems de Pepin : *characteres ætatem Pippini sapiunt.* Cela nous sufit ; mais quand il prétend en rendre douteuse la vérité, parcequ'on peut suposer qu'il y a toujours eu des mains assez habiles, pour imiter les vieilles écritures ; il marche sur les traces du P. Germon, & ouvre la porte à un pyrrhonisme afreux & capable de troubler l'ordre public. Si cette manière de raisoner étoit reçue ; quel est l'acte le plus authentique, qu'on ne pût pas rejeter ?

(b) *Animadvers. in dioecesim Fuldens. p.* 12.

ARTICLE II.

Ecritures cursives, alongées & minuscules des diplomes de la seconde race de nos Rois : seconde subdivision de la planche LXVII. *où sont représentés deux genres d'écritures diplomatiques carolines, à la suite des mérovingiennes.*

Diverses sortes d'écritures diplomatiques carolines : celles des dates & de la première ligne.

I. DE's le règne de Pepin le Bref les écritures diplomatiques devinrent plus simples & plus polies. Celles, dont on se servit en France furent la minuscule toute pure, la minuscule cursive, la cursive un peu haute & tirant sur notre italique, la cursive alongée, que quelques savans ont mal apelée majuscule, & la capitale. Celle-ci ne fut employée que dans quelques signatures, dans les monogrammes & sur les sceaux. La minuscule caroline des dates est le plus souvent

dit (*b*) dit le docte Allemand, *patebit illicò alterutrum spurium & suppostitium.* La règle & le raisonement sur lequel elle est fondée, manquent de justesse. 1°. Ces divers diplomes sont de diférentes années & de diférentes mains. Les Rois avoient plus d'un écrivain ou notaire, chargé de dresser les actes, sous le réferendaire ou chancelier. Il n'est donc guère possible que toutes les pièces d'un règne soient d'une seule & même main. 2°. Sous le Roi Pepin, divers genres d'écriture étoient employés dans les diplomes. Nous en verons bientôt un célèbre, dont l'écriture est minuscule & semblable à celle des plus beaux mss. du VIIIe. siècle. 3. Quand il s'agit de convaincre de faux un acte par l'écriture ; on doit prouver qu'elle est contrefaite. Par exemple les caractères des diplomes de Dagobert I. & de Charlemagne, proposés comme des modèles de vérité, par (*c*) le P. Papebrok Jesuite, sont si grossierement contrefaits, que nul antiquaire n'y sera trompé.

Du reste on sait qu'une raison de politique engagea M. Eckard à décrier les titres de Fulde. Il vouloit soutenir les intérêts du Prince, évêque de Wurzbourg, qui prétend que le Duché de Franconie étoit ataché à son évêché dès le tems de Pepin. Les Margraves de Brandebourg Bareith & Brandebourg Anspac, la ville de Nuremberg, & l'évêque de Bamberg combatent cette prétention comme chimérique.

(b) *Rerum Franc. orient. t.* 1. *lib.* 24. *p.* 554.

(c) *Propylæum ad t.* 2 *April. p. XII. & seqq.*

diférente

diférente de celle du texte. Jusqu'au-delà de l'an 870. la diférence de l'une & de l'autre est sensible. Mais dès l'an 876. la (a) date est de la même écriture que le corps d'un diplome de Charle le Chauve. Depuis Carloman, fils de Pepin, jusqu'au Roi Eudes, les dates sont ordinairement en caractères minuscules, dont les montans sont quelquefois très-élévés.

(a) *Charte originale de la biblioth. du Roi n. 16.*

La première ligne des diplomes (1) carlovingiens, surtout depuis Louis le Débonaire, remplit toute l'étendue du parchemin. Ses lettres alongées deviennent plus hautes & plus serrées après Charlemagne. Les noms du Roi & du Chancelier sont en caractères un peu moins grands. Dans une charte de Louis le Débonaire, datée de la XIX[e]. année de son empire & gardée à la bibliothèque du Roi, nous avons remarqué, que l'écriture alongée de la signature de l'Empereur a près d'un pouce de haut, sans parler des lettres excédentes, qui sont beaucoup plus longues. La première ligne est un peu moins haute, & celle du notaire la plus petite n'a qu'un demi-pouce d'élévation. Don Mabillon dans la XXIII[e]. planche de sa Diplomatique donne un modèle d'une charte totalement écrite en lettres alongées, à l'exception de la date. Il est à observer que la caroline s'est conservée plus long-tems dans l'écriture oblongue de la première ligne & des signatures du Roi & du Chancelier, que dans le texte des diplomes.

La cursive caroline est beaucoup diversifiée. Tantôt elle est pure, haute & serrée : tantôt elle est espacée, médiocre & mêlée de capitales. Ici on la voit tortue, courbée, en volutes & entortillée. Là elle est simplement recoquillée & tremblante. Ses traits sont quelquefois doublement & triplement frisés ou noués. Le nombre fixe de nos planches ne nous permet pas de donner des modèles de toutes les diférentes sortes de carolines. Elles sont toutes plus belles & moins compliquées que les mérovingiennes. Mais après le règne de Charle le Simple elles dégénerèrent & déperirent insensiblement. Celles, qui forment notre seconde subdivision des écritures diplomatiques de France, se réduisent à deux genres. Le

II[e]. SUBDIVISION. *I. GENRE.*

(1) *Primus versus (b) tabularum carolinorum Principum literis majoribus & oblongis & tenuibus & pressim coacervatis, perindè ac nomen Regis & Cancellarii in subscriptione, consignatur... Imperante potissimum Ludovico pio literæ ductiles & magis oblongæ invectæ sunt, totam membranæ longitudinem adæquantes.*

(b) *Heuman. commentar. de re dipl. t. 1. p. 8.*

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. XII. ART. II.

premier ofre un mêlange de minuscule & de cursive, dont voici trois espèces.

Iᵉ. Espèce.

L'écriture de la première est une minuscule claire, distincte dans la plûpart des mots, & suivie d'une belle cursive, à longs traits, & mêlée de quelques lettres tremblantes & onciales. L'échantillon que nous en donnons dans la planche LXVII. contient les premières & dernières lignes d'un diplome, que le Roi Pepin acorda l'an 768. à l'abbé & aux moines de S. Hilaire de Poitiers. Il commence, comme les plus anciens par une invocation cachée sous une figure, qui exprime ces trois sigles ou lettres initiales *ICN*; c'est-à-dire, *In Christi nomine.* Le texte porte : *Pippinus gratia Dei Rex Francorum vir inluster, omnibus episcopis, abbatibus, comitibus, atque junioribus vestris vel missis nostris discurrentibus. Ad mercedem nostram xpo (Christo) auspici sine dubio plenius credimus pertineri, si petitionibus sacerdotum placitis auribus obaudimus, & ea quae recta poposcerint, ad effectum perducamus. Quamobrem cognoscat magnitudo seu utilitas vestra...... Signum † Pippini gloriosissimi Regis. ICN. Hitherius recognovit & subscripsit. Data in mense Julio, anno XVII. regni nostri, Pictavis civitate.*

Ce modèle a été tiré par D. Pernetti sur l'autographe conservé dans les archives de la célèbre église de S. Hilaire de Poitiers, desservie au VIIIᵉ. siècle par des Bénédictins. L'incision cruciale & la couleur brune, qu'on remarque après la signature du notaire, annoncent le sceau, qui s'est détruit par vetusté. Remarquez la formule *Gratia Dei*, dont Pepin s'est servi le premier; parcequ'il étoit parvenu au trône d'une manière extraordinaire. On peut voir le diplome en entier dans le Recueil des (*a*) *Historiens des Gaules & de la France par D. Bouquet.* Les sigles entrelassés, qui précédent la signature du chancelier signifient *In Christi nomine.* Cette invocation est double, c'est-à-dire, que les lettres, qui l'expriment en abrégé, sont répétées haut & bas. Ces sortes d'invocations abrégées étant dévenues inintelligibles à la suite des tems; les copistes les ont omises. D'autres à qui elles étoient intelligibles, les ont rendues dans leurs copies. D. Mabillon, qui ne pensoit pas à ces invocations cachées dans les originaux, conjecturoit (*b*) qu'un copiste téméraire avoit ajouté *In Dei nomine* à la tête d'un

(a) *Tome VIII. p. 677.*

(b) *De re diplom. p. 69.*

diplome de Sigebert, Roi d'Austrasie. Ce savant ne conoissoit que (*a*) deux ou trois chartes synodales du IXe. siècle, où l'on eût employé sous la seconde race le caractère minuscule des mss. Le diplome original de Pepin prouve que dès le VIIIe. siècle cette écriture polie étoit quelquefois admise dans les actes de nos Rois & préférée au caractère cursif du bareau & de la chancellerie, tel qu'on le voit dans les signatures & la date de la pièce, qui nous sert ici de modèle.

(a) *Ibid.* 448. 450. 453. & 454.

IIe. Espèce.

L'écriture diplomatique caroline de la deuxième espèce est un peu haute, étroite, élégante, mêlée de lettres cursives, dont les queues & les montans sont terminés en pointes aiguës. Le modèle figuré sur notre planche, ofre ces mots : *Vir venerabilis Atala abba ex monasterio scae* (*sanctæ*) *Mariæ veniens ad nos depraecatus est Celsitudinem nostram.* Cette phrase est tirée d'un diplome original de Louis le Débonaire, gardé à la bibliothèque du Roi, no. 1. Il est daté d'Aix-la-Chapelle, la première année de l'empire de Louis, indiction VIII. c'est-à-dire l'an 814. Il y a quelque diférence entre l'écriture du texte & celle de la date. La pièce n'a pas tout-à-fait onze pouces de hauteur sur dix-sept & demi de largeur. Il y a des lignes horizontales tirées pour regler l'écriture. Celle qui est en tête en a deux. Contre l'usage ordinaire, il n'y a ni monograme ni *signum* : aussi ne sont-ils pas annoncés. On voit l'invocation tacite *In Christi nomine* avant l'invocation formelle & la signature du notaire. Le sceau étoit fort petit, comme on en peut juger par la marque restée sur le parchemin. Louis le Débonaire acorde à l'abbé & aux moines de la Grasse l'immunité des charois, des navires & des autres droits dûs au fisc. D. Vaissette & D. Bouquet ont publié ce diplome sur l'original.

IIIe. Espèce.

Les lettres de la troisième espèce sont pochées, arondies, peu serrées, mêlées de cursives, dont les montans fort élévés en demi-cercle sont portés vers la gauche. Le modèle, que nous donnons dans notre planche LXVII. contient ces mots, tirés d'un original de la bibliothèque du Roi, no. 23 : *Witiza venerabilis abbas sanctę Mariae Urbionensis ad nostram accedens Serenitatem res quasdam datas sanctę Marię, ut illi eas præcepto nostrę &c.* L'autographe sur lequel notre modèle a été dessiné fut acordé l'an 908. par Charle le Simple, pour

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. XII. ART. II.

confirmer les biens de l'abbaie de la Grasse; parcequ'ils avoient été augmentés. On recouroit donc à l'autorité du Roi, pour les nouvelles donations; quand on vouloit les faire exemter des charges & des impôts publics. Il est parlé dans cette pancarte de (1) moulins sur le fleuve Atax. Elle a de hauteur vingt pouces & demi & de largeur vingt-cinq. Les lignes sont éloignées d'un pouce un peu moins. La dernière ne l'est que de quelques lignes; parceque la place manquoit. Excepté cette ligne, toutes les autres portent sur des horizontales, terminées des deux côtés par des points perçans. La première ligne renfermée entre deux horizontales a près d'un demi-pouce de hauteur. Les mots ne sont pas toujours exactement distingués. Tous les points & virgules sont marqués par un unique point, & les abréviations sont fréquentes. L'Aquitaine est apelée *Equitania*. Le sceau a plus de deux pouces de hauteur & de largeur. La cire en est fort compacte & brunatre. C'est plutôt un mastic qu'une véritable cire. Le buste du Roi est en ovale, & l'inscription est en lettres capitales fort massives. Charle le Simple prend dans une autre charte le titre de *Serenissime*, & l'epithète précède *Regis*; au lieu que dans notre pancarte on lui donne celui de *Regis gloriosissimi*. La date est ainsi écrite : *Datū. iij. nōn. novbr. indictione XI. anno XVI. regnante Karolo rege gloriosissimo, redintegrante XI. Actum Lauduno castro in Dī nomine feliciter. Amen.* Sur le dos en écriture du X. au XIe. siècle, il y a : *Preceptū Karoli gloriosissimi Regis ad Witizanum abbatem.* Ce diplome fut vidimé par le Pape Grégoire IX. l'an 1228. D. Vaisette la publié au second tome de son histoire de Languedoc.

Ecriture cursive des diplomes carolins, longue, pressée, à queues & montans excédens. IIe. GENRE.

II. Le caractère distinctif le plus universel des écritures cursives carolines, c'est d'être hautes, serrées & armées de traits aigus. C'est par-là que nous distinguons le deuxième genre des écritures diplomatiques, dont on s'est servi dans les actes de nos Rois de la seconde race. Notre planche LXVII. ne donne à ce genre que trois espèces.

(a) *Annal. Bened.* t. V. p. 474.

(1) M. l'abbé Lebeuf dans sa Dissertation sur l'état des sciences, depuis le Roi Robert jusqu'à Philippe le Bel, remarque que *les moulins à vent furent connus dès le regne de Philippe Auguste*. Il auroit pu dire, dès le règne de Philippe I. D. Mabillon (a) raporte sur l'an 1105. un acte de Guillaume Comte de Mortain, qui permet à Vital abbé de Savigni d'établir des moulins à vent, *molendina ad aquam & ventum*, dans les diocèses de Bayeux, d'Evreux & de Coutance.

I^e. Espèce.

La première est demi distincte, inclinée vers la gauche, oblongue, maigre & pressée. Un diplome original de l'an 779. communiqué par D. Ursin Durand, nous a fourni ce modèle : *ICN*, c'est-à-dire : *In Christi nomine. CAROLUS gratiâ Dei Rex Francorum & Langobardorum, ac Patricius Romanorum omnibus Agentibus nostris tam presentibus quam & futuris. Juvante Domino, qui nobis in solium regni instituit, principale quidem climenciae cunctorum decet accomodare aure benigna* (*aurem benignam*,) *precipuè quibus pro impendio animarum a precidentibus* (*præcedentibus*) *Regibus antecessoribus nostris ad loca ecclesiarum probamus esse indultu, devota debemus mente perpendere & congrua beneficia &c.* Ce diplome de Charlemagne pour l'église de S. Marcel de Châlons a été publié plusieurs fois, & en dernier lieu par (*a*) D. Bouquet, sur des copies très-fautives. Ceux qui les ont tirées ne savoient pas lire la plus ancienne écriture caroline. L'autographe prouve que la bonne latinité & l'orthographe étoient encore banies en 779. de la Chancellerie de Charlemagne, qui séjournoit alors au palais d'Heristal.

IIe. Espèce.

Une écriture cursive excessivement alongée, indistincte, & dont les montans prolongés sont courbés & terminés en pointes dirigées vers la droite, distingue la deuxième espèce de caroline du second genre. L'exemple, que nous en donnons, renferme ces mots qui acompagnent le monograme de Charle le Chauve : *Signum Karoli gloriosissimi Regis.* C'est la signature d'une charte de ce Prince de l'an 843. gardée à la bibliothèque du Roi n°. 8. Elle a vingt & un pouces de hauteur & vingt-deux de largeur. Chaque ligne est éloignée d'un pouce & demi. Il n'y a que la première, qui soit renfermée entre deux horizontales. Les autres à grandes & petites lettres ne sont apuyées que sur une. Les deux lignes de longues lettres du bas ont près d'un pouce de hauteur. Les points quoiqu'en plus grand nombre qu'à l'ordinaire ne sont pas encore partout exactement marqués. Mais les vuides plus ou moins grands, où ils doivent être ainsi que les virgules, le sont exactement. Partout où il doit y voir des points, les lettres initiales sont toujours excédentes du corps de la ligne. A la place du sceau, qui s'est perdu, le parchemin est coupé en croix de S. André, comme à l'ordinaire. L'invocation

(a) *Recueil des histor. des Gaules & de la France tom. V. p. 741.*

formelle eſt précédée d'une invocation cachée, ou du moins des reſtes de cet uſage. Si le monograme eſt fait avec la plume & de la main de Charle le Chauve, il devoit bien écrire. Sous la ſignature du notaire, on lit ces mots écrits en notes de Tiron : *Jonas diaconus ad vicem Hludowici recognovi & ſubſcripſi.*

IIIe. Eſpèce.

La troiſième eſpèce d'écriture curſive caroline alongée & armée de traits aigus, eſt belle, demi-diſtincte & ſerrée. L'exemple, que nous en donnons à la fin de la planche LXVII. contient cette adreſſe : *Omnibus Epiſcopis, Abbatibus, Ducibus, Comitibus, Vicariis, Centenariis, Miſſis.* Ceci eſt une partie de la première ligne du diplome de Louis le Débonaire de l'an 814. dont nous avons parlé *(a)* plus haut. Les Envoyés *Miſſi Dominici, diſcurrentes*, ne ſont guères connus que ſous la première & la ſeconde race de nos Rois.

(a) *Pag. 668.*

ARTICLE III.

Ecritures curſive, minuſcule & gothique des diplomes des Rois de France de la troiſième race : Explication de la planche LXVIII. où ſont repréſentés trois genres d'écriture diplomatique des X. XI. XII. & XIIIe. ſiècles.

LES caractères les plus ordinaires employés dans les actes de nos Rois depuis l'élévation de Hugue Capet au trône, ſont le curſif, le minuſcule & le gothique. Les lettres tant curſives que minuſcules alongées figurent régulierement à la tête des diplomes juſqu'à Philippe Auguſte. Depuis ſon règne ces lettres longues prennent la forme des minuſcules dans pluſieurs diplomes. Les ſignatures empruntent le caractère curſif alongé, quand elles ne ſont pas en petite minuſcule ou en capitale mêlée de lettres onciales. L'écriture curſive capétienne n'eſt autre que la caroline dégénérée. Dès le tems du Roi Lothaire, elle n'étoit déja preſque plus reconoiſſable. Elle ne paſſa pas le règne de Robert. On lui ſubſtitua dans l'onzième ſiècle une minuſcule, qui ne difère de celle des mſſ. que par ſes montans fleuris & ſes queues prolongées. Cette minuſcule diplomatique ſe perd dans le gothique dès le commencement du XIIIe. ſiècle, qui eſt le terme des beaux caractères.

IIIe SUBDIVISION DES ECRITURES DIPLOMATIQUES DE FRANCE, CONTENANT LA CURSIVE ET LA MINUSCULE CAPÉTIENNE, AVEC LA GOTHIQUE MODERNE.

III

[illegible]

IIII

PH. Dei gratia francorum Rex. Notum facimus universis..... Quod ut ratum et stabile permaneat in futurum presentibus litteris nostrum fecimus apponi sigillum. Actum par. Anno domini millesimo. Ducentesimo septimo mense augusto.

II

OMNIS HOMO QUADIU HAC FRAGILI CARNE.....

Actum Loriaco publice. Anno ab incarnatione dni m. LXXI. Regnante Philippo Anno xii.

Signu Philippi regis. +

Signu + hugonis filii ... Signu + Alteri fris hugonis ... S. [illegible]

III

In nomine sancte et Individue Trinitatis. Patris et filii et spiritus sancti amen. Cum regalis preeminencie semper sit ecclesias paraui religiosa loca a noxiis preservare, ac libertatib. et privilegiis dotare quib. mundanos fluctus evitent. — Ego Ludovicus dei dono rex francorum humilis affectione pauida qua ad nuchi devotissimos monachos Tironen.... Acta sunt hec in predicto monasterio Tironen. secundo Idus Aprilias. Anno gracie Millesimo. Centesimo. Vicesimo. Astantibus nobiscum in ipo monasterio quorum noia subtitulata sunt et signa. S. Anselli dapiferi. + S. Hugonis constabularii. + S. Gilberti buticularii. + S. Widonis camerarii. +

Data per manus Ste phani cancellarii.

Dupuis del. et sc.

Ces écritures diplomatiques ſont figurées dans la planche LXVIII. qui renferme la troiſième ſubdiviſion, dont voici les genres.

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. XII. Art. III.
IIIe. SUBDIVISION. Ecriture curſive capétienne, tenant de la caroline, conjointe, ſerrée, inégale, bouclée, à traits ſuperflus & briſés.
I. Genre.

I. Le premier ſe diſtingue par une écriture curſive d'un nouveau goût; quoiqu'elle tienne encore de la caroline demi-diſtincte. Pluſieurs de ſes lettres ſont conjointes, entortillées & ſerrées, d'autres terminent leurs montans en pointes élévées ou en boucles. Beaucoup de traits briſés, & ſuperflus défigurent cette curſive, dont les *o*, les, *r*, les *ſ* & les *t* ſont ſinguliers. Nous en donnons pour modèle le commencement & la fin d'un diplome de Hugue Capet de l'an 988. en faveur de l'abbaie de ſainte Colombe de Sens. La figure placée à la tête renferme deux fois l'invocation cachée *In xii noe.* Enſuite le diplome commence par cette invocation formelle : *In nomine Domini Dei æterni & Salvatoris noſtri Jeſu Chriſti, Hugo divino ordinante clementia Francorum Rex. Si utilitatibus locorum divinis cultibus mancipatorum, ſervorumque Dei neceſſitatibus in eiſdem degentium orem (aurem) noſtræ Celſitudinis impendimus, regium procul dubio exercemus munus ac per hoc ad æternam beatitudinem capeſſendam omninò venturos nos minimè dubitamus. Qua de re notum eſſe volumus omnium ſanctae Dei eccleſiae noſtrorumque fidelium, quod adientes ...... Quod ut verius credatur & diligentius conſervetur manu propria ſubterfirmavimus, & anuli noſtri impreſſione ſignari juſſimus* ·: *Signum Hugonis gloriosissimi Regis. Datum anno primo regni ejus. V. Nonas Junii. Signum Rotberti ejus filii et Regis. Actum in Dei nomine Compendio feliciter.* Au-deſſous du monograme : *Rotgerius notarius Regis ſcripſit & ſubſcripſit.* Remarquez que la date eſt en grands caractères. Le ſceau eſt à côté du *ſubſcripſit* dont la figure repréſente une ruche. Le parchemin a été coupé en croix, pour inſérer la cire. Ce diplome original a vingt & un pouces de hauteur & vingt trois de largeur. Les lignes ſont éloignées de près d'un pouce. Les queues des *b d h l* aprochent beaucoup des lignes ſupérieures & quelquefois même y touchent. La première a ſept lignes de hauteur; celle de la ſignature du notaire ſix, celle du Roi cinq, celle de la date cinq & de Robert fils du Roi quatre. Il n'y a que la première ligne, qui ſoit renfermée entre deux horizontales,

toutes les autres sont seulement apuyées sur une. Toute l'écriture grande & petite est de la même main. L'écriture tient du siècle précédent, où les *t* sont quelquefois en deux morceaux. Celle-ci a de singulier d'être fort tortue, & d'être recoquillée dans quelques-unes de ses grandes lettres.

Deux monogrames dans le même diplome méritent d'être remarqués. Celui de Hugue capet est caré & en croix tout à la fois. Notez 1°. le *signum* du Roi sur la dernière ligne; quoiqu'il reste un espace blanc au bas du parchemin: 2°. les monogrames placés après toute la formule de la signature: 3°. le *datum* & l'*actum* en longs caractères sur deux lignes diférentes: 4°. le *datum* sur deux lignes, dont la dernière ne reprend pas à l'*alinea*, mais est placée sous *datum*. 5°. Au lieu de *regnante &c.* ou de *regni gloriosissimi Regis*, on dit simplement *regni ejus*. 6°. La date du jour du mois est mise après celle du règne. 7°. Dans la signature du notaire nulle mention du Chancelier ni de persone pour qui il signe. 8°. Au lieu du simple titre de notaire, on ajoute notaire du Roi. 9°. Il exprime qu'il a écrit & souscrit l'acte, sans nulle mention de vérification. 10°. Le *subscripsit* est non-seulement exprimé dans la ruche, mais avec des lettres enclavées & mises de haut en bas. 11°. *In Dei nomine* précéde le nom du lieu. 12°. Observez l'omission de l'*amen*. Ces remarques prouvent que le règne de Hugue Capet aporta bien des changemens dans la manière de dresser les diplomes. Celui dont nous venons de faire la description, remet au monastère de sainte Colombe un tribut, qu'il apèle *vicarias illicitas*, & que les Rois avoient exigé jusqu'alors. On sait jusqu'à quel point Hugue Capet favorisa les monastères, qu'il rétablit dans leur ancien état, en leur rendant la liberté naturelle de se choisir des abbés réguliers.

Ecriture minuscule diplomatique, massive & fleurie: diplome curieux & intéressant pour l'histoire de Louis le Gros & du Parlement de Paris.

II. GENRE.

I^e. Espèce.

II. Le caractère minuscule constitue le deuxième genre d'écriture diplomatique capétienne, dont la planche LXVIII. fournit deux espèces.

La première est massive, fleurie, mêlée de lettres gothiques & conjointes. Le modèle, que nous en donnons, est tiré d'un diplome original de l'abbaie de Tiron au Perche. C'est un des plus authentiques & des plus précieux monumens du règne de Louis le Gros. On y trouve des traits historiques, qu'on chercheroit en vain dans les auteurs du XIIe. siècle.

Nous

Nous ne conoiſſons point de monument plus ancien, où la dignité, la prééminence, & la ſouveraineté de la Cour du Roi ou du Parlement de Paris ſoient plus diſertement exprimées. Les antiquaires veront avec plaiſir les caractères, dont on s'eſt ſervi pour écrire l'autographe, dont il y a des copies à la Chambre des Comptes, & dans le nouveau (a) *Gallia Chriſtiana.* Voici le contenu de notre modèle : *In nomine ſanctę & individuę Trinitatis, Patris & Filii & Spiritus ſancti amen. Cum regalis prę̨eminencię ſemper ſit ęcclesias præcipuumque religioſa loca a noxiis pręſervarę, ac libertatibus ac privilegiis dotarę, quibus mundanos fluctus evitent, ea propter & hiis motus Ego Hludovicus Dei dono Rex Francorum humilis, affectione pervalida, quam ad michi devotiſſimos monachos Tironenſes (habeo per me noviter fundatos.)..... Has autem noſtrarum peremptnitatum & regiarum largicionum ędiciones nemo infringere quon odo libet audeat in futurum. Qui autem ſecus egerit, indignacionem & forisfactum regię Celſitudinis ſe noverit incurriſſe. Undè in ſupradictorum omnium robur & teſtimonium pręsentes ſigilli regii auctoritate & nominis noſtri karactę communienda duximus. Acta ſunt hęc in prędicto monaſterio Tironenſi ſecundo idus Aprilias, anno gracię milleſimo centeſimo vicęsimo, aſtantibus nobiſcum in ipſo monaſterio, quorum nomina ſubtitulata ſunt & ſigna. S. Anſelli Dapiferi.* †. *S. Hugonis Conſtabularii.* †. *S. Gilberti Buticularii.* †. *S. Widonis Camerarii.* ✠. *Data per manus Stephani cancellarii.* Immédiatement au-deſſous du monograme, qui exprime *Ludovicus*, le bas du parchemin blanc s'avance en forme de pyramide tronquée. On voit cinq ouvertures au repli du parchemin, pour faire paſſer un ruban en double d'un pouce de large & de neuf pouces de long, auquel le ſceau eſt ſuſpendu. Ce ruban treſſé ſemble avoir été fait à l'aiguille ſur un fond de ſoie. Il eſt brodé & broché de ſoie rouge & blanche. La ſeconde eſt couverte de fils d'argent. Ce ruban fort épais paſſe dans le milieu du ſceau, rond, fort grand, ſans contreſcel, & tout-à-fait ſemblable à celui, que D. Mabillon a publié dans ſa Diplomatique, excepté l'inſcription, que ſon deſſinateur a mal figurée. On lit ſur le ſceau de la charte de Tiron, *Ludovicus Di gra Francorum Rex.*

(a) *Gall. Chriſt. t. 8. p. 320.*

Dans ce (1) diplome de l'an 1120. les *íí* sont marqués de deux accens. Cet usage est donc beaucoup plus ancien que le XIIIe. siècle, comme nous l'avons prouvé ailleurs ; quoique nos plus savans diplomatistes l'ayent fixé à cette époque. Les *æ* & les *e* sont tous indistinctement représentés par ę. Dans cette charte le Roi Louis VI. se dit fondateur de l'abbaie de Tiron, pour laquelle il marque une afection toute particulière. Il lui acorde les plus grands privilèges en reconoissance de la guérison qu'il avoit obtenue pas les prières du vénérable Bernard abbé de Tiron, dans une maladie incurable. Il exemte tous les Prieurés, dépendances & vassaux du monastère de la jurisdiction de tous autres juges que de ceux du chef-lieu ; ensorte qu'après le jugement rendu à Tiron, ils ne soient tenus de répondre immédiatement que devant les grands Présidens à Paris & ailleurs, où la Cour éminente & suprème du Roi résidera. *Post ipsius monasterii Tironensis curiam, coram MAGNIS PRÆSIDENTIALIBUS NOSTRIS PARISIUS VEL ALIBI, UBI NOSTRA PRÆCELLENS ET SUPREMA REGALIS CURIA residebit*. Le terme *Præsidentiales* inconnu à M. Ducange & à ses éditeurs, désigne les Présidens du Parlement les plus élévés en dignité. Cette charte revient à ce qu'on apèle lettres d'évocation & de sauve-garde. Si M. Bruxelle en avoit eu conoissance ; il n'auroit pas dit que la plus ancienne évocation est celle que Philippe Auguste acorda à l'abbaie de Fecam. Pour revenir à notre diplome, Louis le Gros y déclare le bienheureux Bernard & les abbés de Tiron ses successeurs membres de sa maison, de sa famille, & de son Conseil, & leur en acorde tous les privilèges. Il fonde & dote le monastère en considération de l'un de ses fils, qu'il y

(1) La chose la plus singulière, que nous ayons remarquée dans ce diplome, c'est que le sceau, fut couvert de trois envelopes aussi-tôt qu'il fut donné. La première & la plus intérieure est d'une étofe de soie blanche & brune. La seconde est un gros canevas. La troisième d'un cuir fort encore assez blanc. Sur le côté plat on a mis la notice de la pièce en grosse écriture, à peu près semblable à la première ligne du texte. La ressemblance des traits est si grande, qu'on a sujet de croire qu'elles sont de la même main. Voici l'inscription : *Hludovici Francorum Regis de Gardia & aliis libertatibus*. Les grands Officiers aposent leurs croix de diférentes formes. Le monograme pouroit bien être de la main du Roi ou de son Chancelier ; quoique l'*I* & l'*S* paroissent de la main de l'écrivain. Les points, & les abréviations sont remarquables. Aux extrémités du diplome, on voit des points perçans, pour la direction des lignes. Ces lignes sont tirées avec le crayon de mine de plomb. Celles qui acompagnent la grande écriture sont doubles.

avoit ofert à Dieu, *Intuitu ſiquidem dulciſſimi filii noſtri in ipſo Tironenſi cœnobio per nos Deo oblati.* Ce fils que le Roi ſon père conſacra à Dieu dans l'abbaie de Tiron, pouroit bien être Hugues, *dont* (a) *l'hiſtoire ne nous aprend rien de particulier.*

(a) *Daniel hiſt. de France, édit. de* 1722. *t.* 2. *p.* 562.

Ecriture minuſcule élégante, ſemblable à celle des mſſ. Le Roi Philippe I. autoriſe & confirme les chartes en y marquant des croix ou en y faiſant appoſer ſon ſceau.

III. Nous avons vu que dès le VIIIe. ſiècle l'écriture minuſcule renouvellée étoit employée dans les diplomes. Ce qui fut rare alors devint ordinaire pendant le XI. & XIIe. ſiècle. Telle qu'on la voit dans les mſſ; telle on la trouve dans une multitude d'actes, à l'exception des montans qui ſont quelquefois un peu plus alongés.

IIe. Eſpèce.

Cette belle minuſcule acompagnée de lettres capitales blanches fleuronnées caractériſe la deuxième eſpèce des écritures diplomatiques capétiennes du ſecond genre. Le modèle, que nous en avons fait graver ſur notre planche LXVIII. contient les premiers mots, la date & les ſignatures d'une donation faite à S. Benoit ſur Loire en 1071. par Hugue de Piviers chevalier, fils de Teſcelin. La première ligne eſt en lettres capitales blanches ſemblables à celles du commencement, *OMNIS HOMO quamdiù hac fragili carne ..... Actum Floriaco publicè anno ab Incarnatione Domini milleſimo LXXI. regnante Philippo anno X. Signum Philippi Regis.* †. *Segnum* † *Hugonis filii Teſcelini Petuerenſis militis, qui hanc donationem fecit. Signum* † *Alberti fratris Hugonis & Mileſindis matris eorum. S. Teſcelini filii Alberti.* L'*S* du commencement de cette dernière ſignature étant tranchée, tient lieu de croix. Hugue & Albert ſon frere ofrent au Roi Philippe I. l'acte de donation, afin qu'il le confirme par ſa ſignature & par l'appoſition de ſon ſceau, comme il eſt dit expreſſément dans la charte : *Ut autem hæc carta omni tempore firmior haberetur, ego Hugo & frater meus Albertus Domino noſtro Philippo Regi eam obtulimus ad corroborandum, qui libentiſſimè eam dignatus eſt corroborare & ſui ſigilli authoritate & proprii nominis ſubſcriptione.* On voit dans ces lettres le *ſignum* du Roi Philippe avec une croix. Pour s'épargner la peine de dreſſer une charte de confirmation, les Princes & les Prélats ſe contentoient ſouvent d'appoſer leur ſeing ou leur ſceau au bas du titre, qu'ils vouloient confirmer. On a des exemples de cet (*b*) uſage dès le IXe. ſiècle, & même long-tems auparavant. Il

(b) *Eckhart Comment. de rebus Franc. orient. t.* 2. *p.* 734.

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. XII. ART. III.

devint tout commun ſous les règnes des Rois Robert & Philippe I. Lorſque ce dernier (*a*) figura le ſigne de la croix au bas d'une donation faite par Guillaume de Mantes, Simon de Neaufle étoit aſſis aux piés du trône, & un moine nommé Erchenalde tenoit la charte entre ſes mains. Ces ſimples croix avoient ſouvent la même autorité que le ſceau. Le même Roi Philippe (*b*) étant allé à Poitiers en 1076. pour demander du ſecours à Geofroi Duc d'Aquitaine contre Guillaume Duc de Normandie, Roi d'Angleterre, qui faiſoit le ſiège (1) d'une place en Brétagne, ne marqua qu'une ſimple croix au bas d'un diplome pour l'authentiquer; parcequ'ayant été obligé de précipiter ſa marche, il ne s'étoit point muni de ſon ſceau. En 1106. le même Prince étant à Angers confirma tous les biens (*c*) de l'abbaie de S. Nicolas de cette ſorte: il ordonna à Etienne ſon chapelain ou aumônier d'apoſer le ſceau royal à toutes les chartes du monaſtère, & lui-même marqua des croix ſur pluſieurs en ſigne de confirmation. A ces croix le chancelier ou notaire ajoutoit le *ſignum* avec le nom du Roi. Ces ſignatures poſtérieures (2) à la date des chartes ſont d'autant plus à remarquer, qu'étant devenus fréquentes après le déclin du Xe. ſiècle juſqu'à la fin du XII. elles ont cauſé de l'embaras à ceux qui n'étoient pas inſtruits des anciens uſages.

(a) *Annal. Bened. t. 5. l. 63. n. 57. p. 24.*

(b) *Ibid. p. 102. Beſly p. 365.*

(c) *Ibidem l. 70. p. 477. n. 99.*

Ecriture gothique minuſcule & curſive des diplomes: charte de Philippe le Hardi.

IV. Les belles écritures diplomatiques des XI. & XIIe. ſiècles ne furent pas exemtes de quelques lettres gothiques. Sous Philippe (3) Auguſte ce mêlange prit le deſſus. Alors parurent

(1) Ceci doit s'entendre du ſiège de Dol, comme il paroit par une charte (*d*) de Barthelemi abbé de Marmoutier, datée de l'année & du tems que le Roi Philippe alloit en Brétagne, pour combatre le Roi d'Angleterre, qui aſſiegeoit Dol. *Factum eſt hoc in anno & in ipſis diebus, quando ibat Rex Franciæ Philippus in Britannia ad pugnandum contra Regem Anglorum, qui ibi obſidebat Dolum caſtrum.* Philippe & Alain Fergent firent lever le ſiège au Duc de Normandie. La gloire de cette action ne doit donc pas être attribuée au ſeul jeune Alain, qui ne pouvoit être alors que novice dans le métier de la guerre. Cet évenement étant diverſement daté dans les auteurs, les hiſtoriens de Brétagne ont profité de cette diférence d'époques, pour faire deux ſièges d'un ſeul, & en ont conclu qu'un jeune Duc de Brétagne avoit lui ſeul mis en fuite le conquérant de l'Angleterre.

» (2) Et quant (*e*) à ce qu'on a dit, » (C'eſt un grand ennemi des diplomes » qui parle) qu'on voit quelquefois dans » des chartes la ſignature de perſonnes » qui n'étoient pas encore au monde; ce » n'eſt pas toujours une marque de fauſ» ſeté, parce qu'un Roi, un Prince, un » Prélat, auront été priés de confirmer » par leur ſignature un privilège accor» dé long-tems avant eux. «

(3) On aperçoit le gothique naiſſant dans les (*f*) diplomes de Louis VII. Les lettres commencent à être ſerrées & revêtues de traits biſares. Les chartes de Philippe Auguſte, de Louis VIII. & quelques unes de S. Louis (*g*) ofrent une mi-

(d) *De re diplom.* 2e. *édit p.* 640.

(e) *Encycloped. t.* 4. *p.* 1019. *col.* 2.

(f) *De re diplom. p.* 429.

(g) *Ibid. p.* 431. & 433. *n.* 2.

comme deux nouvelles écritures, ſerrées, obſcures, hériſſées de traits inutiles & d'abréviations dégoutantes. La première eſt l'ancienne minuſcule capétienne dégénerée, qui ſe maintint encore dans une certaine beauté juſqu'à S. Louis, & qui depuis cette époque juſqu'au renouvellement des lettres alla toujours en déperiſſant. La ſeconde eſt une curſive, qui paroit tout-à-fait barbare (*a*) dès l'an 1226. Elle ne retient rien des anciennes curſives nationales. Ses jambages excédens ſont repliés : ſes *a* & ſes *d* ſont courbés de gauche à droite & de droite à gauche : ſes queues inférieures remontent au niveau ou même au-deſſus du corps de la ligne, elles ſont en crochet & prenent des formes biſares. Les ſupérieures ſont tournées en divers ſens, tantôt droites, rabatues, pochées; tantôt doublement & triplement bouclées, ſoit d'un ſeul côté, ſoit de l'autre.

(a) *De re Dipl. tab.* 44. *p.* 433.

Le gothique minuſcule eſt le plus ordinaire dans les lettres royaux. Notre planche LXVIII. en ofre un modèle, dont voici le contenu : *Philippus Dei gratiâ Francorum Rex. Notum facimus univerſis..... Quod ut ratum & ſtabile permaneat in futurum, preſentibus litteris noſtrum fecimus apponi ſigillum. Datum Pariſius anno Domini milleſimo ducenteſimo ſeptuageſimo nono menſe Auguſto.* C'eſt ici le commencement & la fin des lettres d'amortiſſement acordées en 1279. par Philippe le Hardi aux Religieux Guillelmites de Montrouge, pour une aquiſition qu'ils avoient faite à Bagneux. Ces lettres royaux ſont ſcellées du grand ſceau avec un contreſcel parſemé de fleurs de lis ſans nombre.

Les planches ſuivantes donneront pluſieurs modèles du gothique curſif, dont on ſe ſervoit en Europe dans les bas ſiècles, pour écrire les actes publics & particuliers. La plûpart ſont ſi mal écrits, qu'ils feront toujours la croix de ceux, qui n'ont pas contracté l'habitude de les déchifrer. Les écritures diplomatiques commencèrent à prendre une nouvelle forme au XVIe. ſiècle. Le diplome de François Dauphin & de Marie Reine d'Ecoſſe ſon épouſe, gravé dans le (*b*) *Tréſor choiſi des diplomes*

(b) *Tab.* 68.

nuſcule dégenerée en gothique. D. Mabillon (*c*) a publié un diplome de ce S. Roi, dont l'écriture curſive eſt des plus mauvaiſes. Ce gothique curſif varie à l'infini. C'eſt un mêlange de lettres de diverſes claſſes & de divers genres, eſtropiées, crenelées, à queues inférieures remontantes, &c.

(c) *Ibid. p.* 433. *n.* 1.

& des monoies d'Ecosse, fut écrit & donné à Paris le 17. de Janvier 1558. ancien style. La première ligne est en belle capitale, le texte en minuscule italique fort élégante, les signatures du Prince & de la Princesse sont en lettres alongées, & la contre-signature en gros caractère gothique cursif. En général l'écriture ne devint vulgaire que sous le règne du Roi François I. Auparavant cet art n'étoit guères exercé que par les clercs, les moines, quelques savans & les gens d'affaires.

CHAPITRE XIII.

Ecritures diplomatiques d'Allemagne : troisième division de la IIIe. classe, où sont représentées la cursive minuscule & alongée : diverses sortes de minuscules ornées & la gothique moderne : explication de la planche LXIX.

Observations sur l'écriture diplomatique d'Allemagne : lettres alongées de la première ligne & des signatures : forme de quelques lettres en France & en Allemagne.

I. LEs mêmes écritures diplomatiques usitées en France, sous la seconde race de nos Rois, & dans les tems postérieurs jusqu'au XIIIe. siècle, eurent cours (*a*) en Allemagne; mais elles y prirent toujours plutôt la forme de la minuscule que de la cursive. Quoique le commencement des diplomes impériaux fût ordinairement en lettres non majuscules, mais alongées ou fort serrées, minces & en pointes sous les Carlovingiens, un peu plus recourbées sous les Rois & Empereurs allemans; cependant à peine le IXe. siècle étoit-il fini, qu'on fit en Allemagne quelques diplomes, dont la première ligne étoit en petits caractères ronds, tel qu'étoit alors le corps de la pièce. Dès le tems de Conrad I. & d'Otton III. l'écriture alongée de cette ligne initiale devint tremblante. Cette écriture tremblante n'étoit pas constante ni au X. ni au XIe. siècle, où elle parut souvent dans les chartes, surtout dans les caractères alongés. Dans la ligne initiale, ces caractères se terminoient au mot *Rex* ou *Augustus*. Mais jusqu'au milieu du XIe. siècle, pour l'ordinaire on y faisoit entrer le commencement du texte. De-là en avant pendant la durée d'un siècle, l'usage de finir l'écriture alongée au mot *Rex* ou *Augustus*,

(a) *De re diplom.* p. 52.

ou par le nombre, qui marquoit le rang, que tenoit un Empereur ou un Roi d'Allemagne parmi ses prédécesseurs, devint pour ainsi dire invariable. Mais les exceptions recommencerent sous Frederic I. On vit alors le commencement du corps du diplome renfermé dans la première ligne en écriture alongée.

L'écriture des signatures impériales est presque toujours en caractères alongés, jusque vers le XIVe. siècle. Mais dès le milieu du XIIe. on commença à suprimer de tems en tems ces signatures. Il y en eut même quelques *(a)* exemples dès le Xe. Au commencement du XIe. siècle, sous Henri II. on voit des signatures en petits caractères. On en remarque de nouveaux depuis environ le milieu du XIIe. L'écriture des signatures des chanceliers fut toujours en caractères alongés, comme les signatures des Empereurs le furent ordinairement jusqu'au XIIe. siècle, où l'on employa l'écriture ronde; mais au XIIIe. ces signatures disparurent. Celle du chancelier est pour l'ordinaire placée immédiatement au-dessous de la souscription royale ou impériale, de sorte néanmoins qu'elle commence de même à la ligne; si ce n'est sous Conrad I. & Henri I. où elle est tant soit peu à gauche. Sous Otton IV. vers la fin du XIIe. siècle les *r* des lignes initiales ou de la signature des Empereurs devinrent conformes aux romaines majuscules.

(a) *Chronic. Godwic. p. 210.*

L'écriture diplomatique d'Allemagne au XIIe. siècle l'emporte sur les autres par (1) la beauté & la (*b*) netteté des caractères minuscules. L'écriture cursive ne fut point admise dans les chartes du païs avant le milieu du XIIIe. siècle Mais depuis l'an 1260. & 1270. une multitude d'actes furent écrits en ce nouveau caractère vraiment barbare, qu'on s'est avisé d'apeler gothique. Peu après le commencement du XIe. siècle, on chargea les lettres, qui s'élévent au-dessus des autres, & surtout les *l* de plusieurs contours, qui d'un seul trait étoient formés au haut de ces lettres : ce qui dura jusque dans le XIIIe. siècle. Dans les diplomes tantôt l'*y* est marqué d'un point & tantôt ne l'est pas. Les *c* vers le milieu du Xe. siècle commencèrent

(b) *Struv. §. 39. p. 41.*

(1) *In* (c) *characteris litterarii augusta & elegantiori figura præcellunt omnibus diplomata per sæculum XII. Nulla sanè eorum deprehendi, litteris minusculis sive infractis, quas vulgò cursivas vocant, exarata usque ad annum MCCLX. Ab anno autem MCCLX. LXX. ingens hujusmodi characterum minutiorum ductibus scriptarum chartarum multitudo datur.*

(c) *Ferd. de Gudenus Sylloge I. varior. diplomat. præfat. p. 4.*

à porter une queue ſupérieure, qui ſur la fin devint quelquefois fort élévée en haut & très-fréquente. Elle ne dura que juſque vers l'an 1050. en France. En Allemagne dès le ſiècle précédent, elle commença à n'être plus ſi en uſage. A peine en voyoit-on dans certaines chartes; pendant qu'il y en avoit dans d'autres. Vers le milieu du XIe. ſiècle les petits *a* d'écriture diplomatique commencèrent à prendre la forme du petit *d* romain: ce qui devint général au ſiècle ſuivant. Ces caractères tenoient encore beaucoup des carolins, parmi leſquels la lettre *a* reſſemble ſouvent à deux *cc* conjoints enſemble. Depuis environ le milieu du IXe. ſiècle juſqu'à la moitié du XIe. en Allemagne, & encore juſqu'au XIIe. en France, & en quelques écritures au XIe. ſiècle ſous l'Empereur Henri III. les noms propres dans le corps des chartes, ſont fréquemment écrits en caractères romains majuſcules. Lorſqu'ils ſont écrits autrement, leur lettre initiale eſt preſque toujours minuſcule ou curſive, ſurtout au moyen age.

IIIe. DIVISION.

Les écritures diplomatiques d'Allemagne forment la troiſième diviſion de notre IIIe. claſſe. Nous les réduiſons à trois genres, ſavoir le curſif, le minuſcule & le gothique. Leurs eſpèces ſont repréſentées dans la planche LXIX. dont voici l'explication.

Ecriture curſive ou demi-curſive aprochant de la caroline.

I. Genre.

II. Une écriture minuſculo-curſive, preſque ſemblable à la caroline, diſtincte, peu liée, & demi-tremblante dans ſes caractères alongés conſtitue le premier genre, composé de deux eſpèces.

Ie. Eſpèce.

La première ſe diſtingue par ſes montans courbes, tantôt briſés, & tantôt un peu recourbés vers la gauche, par ſes *r* prolongés par le bas & ſes *c* élévés & bouclés par le haut, & par ſes *ſ* briſées & par ſes queues aigues médiocrement alongées. Le modèle, que nous en avons fait graver d'après l'abbé (a) de Godwic, ofre le commencement & la fin d'un diplome de Conrad I. de l'an 914. en faveur de l'abbaie de S. Emmeran de Ratisbone. Les lettres alongées de la ligne initiale ocupent toute la longueur du parchemin; comme dans les diplomes (b) carolins; mais dans le modèle on en a fait preſque deux lignes. L'invocation expreſſe eſt précédée d'un caractère monogrammatique, qui renferme l'invocation implicite du nom de J. C. *In Chriſti nomine.* Nous l'avons vue dans les actes romains & dans

(a) *Chronic. Godwic. p. 94.*

(b) *Heuman comment. de re dipl. tom. I. p. 8.*

TROISIÈME DIVISION DES ECRITURES DIPLOMATIQUES, OÙ SONT RENFERMÉES LA CURSIVE, LA MINUSCULE, ET LA GOTHIQUE MODERNE D'ALLEMAGNE.

I

In nomine sce et individue trinitatis chuonradus divina favente clementia rex ...

Signum domni chuonradi serenissimi regis

Salomon cancellarius advicem pilgrimi archicapellani recognovi.

Acta ad foracheim in dei nomine feliciter amen.

II

III

IV

Omnibus xpi nostriq. fidelibus tam futuris quam presentibus notum esse volumus. qualiter nos per interventum ac petitionem fidelium nrorum. Sigefridi videlicet mogontini archiepi. et .....

V

Innomine sce & individue trinitatis chuonradus divinæ largitatis munere rex. Noverit omnium fidelium nrorum presentium scilicet & futurorum industria qualiter venerabilis salomon constantiensis ecclesie presul & abbas...

dans les diplomes franco-galliques. Elle tire ſon origine du précepte de l'Apôtre, qui veut que les fidèles faſſent tout *(a)* au nom de Notre Seigneur J. C. On verra bientôt pourquoi nous inſiſtons tant ſur le caractère monogrammatique, qui renferme cette invocation. Voici le contenu de notre modèle. *ICN. In nomine ſcae & individuae Trinitatis Chuonradus Di gra Rex. Igitur ſi per regnum noſtrum Dei eccleſiis conſtitutis noſtro videlicet regimine procurandis dignos adhibere & augere curamus honores; non ſolum terreni, ſed & caeleſtis regni non dubitamus honore & faſtigio nos ſublimari. Inde quoque volumus ad ſingularem fidelium noſtrorum preſentium futurorumque pervenire notitiam. &c.... Et ut hunc complacitationis preceptum firmum ſtabileque permaneat, manu noſtra ſubtus illud firmavimus, anulique noſtri impreſſione ſigillari juſſimus.*

Signum Domni Chuonradi ſereniſſimi Regis.

Salomon cancellarius ad vicem Piligrimi Archicapellani recognovi & ſubſcripſi.

Data VIIII. *kalendas junias, anno Dominicae Incarnationis* DCCCCXIIII. *Indictione* II. *anno verò glorioſiſſimi Regis Chuonradi* III.

Acta ad Foracheim in Dei nomine feliciter Amen.

Au milieu de la ſignature de Conrad, on voit ſon monograme en forme de croix. Le dernier mot de la ſouſcription du chancelier eſt exprimé par des *ſ* multipliées au-deſſus d'une figure, qui repréſente une ruche, dont nous parlerons dans la ſuite. Remarquez qu'on emploie ici la date de l'Incarnation. Elle étoit donc en uſage en Allemagne dès les commencemens du xe. ſiècle.

IIe. Eſpèce.

La deuxième eſpèce de demi-curſive tirant ſur la caroline eſt formée avec des traits montans arondis, quelquefois bouclés, & des queues alongées aiguës, & prolongées vers la gauche. Notre planche LXIX. en ofre pour échantillon les premières lignes d'une charte *(b)* d'Otton le Grand acordée à la nouvelle Corbie en ſaxe. Elle commence par le caractère monogrammatique *ICN.* un peu défiguré & auquel on a ajouté le *x* initial de *xriſtus.* On lit enſuite : *In nomine ſanctae & individuae Trinitatis Otto divina favente clementia Rex. Noverit omnium fidelium noſtrorum tam preſentium quam &*

(a) *Col.* 3. 17.

(b) *Chronic Godwic. p.* 161.

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. XIII.

futurorum industria qualiter nos pro amore Dei precatui fratris nostri Brun diaconi obtemperantes pro salute nostra &c. Ce n'est pas ici le lieu de disserter sur le monogramme, le sceau & la ruche, qu'on voit au bas de ce diplome, daté de l'année de l'Incarnation de notre Seigneur 942. & de la VIe. année du règne d'Otton I.

Ecriture minuscule de cinq espèces employée dans les actes d'Allemagne. Quelle est l'origine & la signification du C majuscule placé à la tête des diplomes impériaux? Conrad III. apelé II. pourquoi?

III. En Allemagne l'écriture des actes la plus ordinaire & presque l'unique jusqu'au milieu du XIIIe. siècle fut la minuscule. Elle constitue le second genre des anciennes écritures diplomatiques d'Allemagne. Notre planche en ofre cinq espèces.

II. GENRE
I^e^. Espèce.

La première est mêlée de quelques capitales, tranchée, anguleuse, nourie, tirant beaucoup sur le petit romain, à hastes fleuries & fourchues par le haut, à queues pointues, tournées à gauche ou tranchées obliquement, ou terminées en tresses. Cette belle écriture se fait voir dans un (*a*) diplome acordé à la nouvelle Corbie ou Corvey, par Conrad III. Nous en avons fait graver les trois premières lignes, dont voici le contenu. *C. In nomine sanctę & individuę Trinitatis. Cuonradus divinâ favente clementiâ Romanorum Rex secundus. Principalis dignitatis munificentiam decet benè de Republicâ merentibus premia rependere & per congruos honorum gradus provectos cęteris in exemplum &c.* Ce diplome fut donné à Francfort l'an 1147. Notre modèle donne lieu à deux questions.

(*a* Chronic. Godwic. p. 345.

1°. Quelle est la signification du *C* majuscule placé à la tête du diplome? Cette lettre énigmatique est un reste de l'invocation *ICN.* c'est-à-dire, *In Christi nomine.* Cette invocation en sigles ou en monograme, alla toujours de plus en plus en se raprochant de la figure d'un grand *C*; de sorte que sous les Ottons cette figure devint dominante, & que sous le troisième Empereur de ce nom, on commença à n'y plus apercevoir que ce *C*. Cette forme devint ordinaire au XIIe. siècle. Baringius frapé de voir plusieurs diplomes impériaux commencer par cette lettre isolée, a fait une dissertation, pour en découvrir la raison; mais il n'a pas réussi. Au lieu d'y apercevoir les débris d'une ancienne invocation; il n'y a vu que le mot *caput*, marqué par sa première lettre. Il auroit falu reprendre les choses de plus haut, pour découvrir l'origine d'une figure si singulière. Au XIIIe. siècle on commença à l'omettre. Bientôt après l'invocation formelle de la sainte

Trinité ne parut plus si conſtamment dans tous les diplomes impériaux.

2°. Pourquoi Conrad III. ſe dit-il ſecond de ce nom? C'eſt, dit *(a)* le ſavant abbé de Godwic, parcequ'il ne comptoit pas au nombre des Rois des Romains Conrad I. qui n'avoit été couroné ni à Rome à ni Milan. Conrad III. étoit donc ſecond du nom par raport à l'Italie & troiſième par raport à l'Allemagne, où il prenoit le titre de Roi des Romains; quoiqu'il n'eut pas reçu la couronne des mains du Pape. Du reſte s'il y a un grand (*b*) nombre de diplomes authentiques, & d'anciens auteurs, qui l'apèlent *ſecond*; ceux qui le nomment troiſième ne ſont pas moins nombreux.

(a) *Ibid. p.* 347.

(b) *Ibid. p.* 346. 347.

IIe. Eſpèce.

Une écriture ſerrée, haute, un peu anguleuſe, à queues courtes terminées en crochet, à montans entortillés ou fleuronnés, caractériſe la deuxième eſpèce d'écriture minuſcule des chartes d'Allemagne. Le modèle, que nous en avons fait graver d'après (*c*) M. Walther contient ce commencement d'un diplome du même Roi des Romains : *C. In nomine ſancte & individue Trinitatis, Conradus divina favente clementia Romanorum Rex ſecundus* : *Si loca ad cultum divinę Religionis mancipata cuſtodie & magiſterio Religioſorum commiſſa fuerint ad honorem Dei & ſanctę Eccleſię in melius proficient. Quapropter catholicę Eccleſię religio preſens & futura cognoſcat &c.* Ce diplome fut donné à Spire l'an 1149. Dans l'écriture alongée de cette pièce les *a* & les *d* ſont preſque ſemblables : dans la minuſcule du texte les *g* ne difèrent point des *q* & l'*&* eſt d'une forme très-ſingulière.

(c) *Lexicon diplomatic. tab. IX.*

IIIe. Eſpèce.

L'écriture minuſcule diplomatique de la troiſième eſpèce tient encore de la caroline; mais ſes montans courbés vers la droite, & ſouvent terminés par un nœud ou contour, ſont bien moins élevés. Un (*d*) diplome de Conrad II. donné à Bamberg l'an 1035. en fournit un exemple, dont voici la teneur : *ICN. In nomine ſanctae & individuae Trinitatis, Chuonradus divina favente clementia Romanorum imperator Auguſtus, omnium Chriſti noſtrique fidelium prę ſentium ſcilicet & futurorum noverit univerſitas qualiter nos ob interventum ac petitionem dilectę conjugis noſtrae Hiſlac imperatricis Auguſtę & amantiſſimę noſtrae prolis H. Regis, in Marchia Adalberti, inter flumina, quorum nomen eſt uni Bieſnicka.*

(d) *Chronic. Godwic. p.* 245.

Dans la ligne d'écriture alongée, remarqués les *t* en forme d'échalas, qui soutiennent des seps de vigne. Les *o* sont semblables au *d* cursif.

IVe. Espèce.

La quatrième espèce d'écriture minuscule est mêlée de quelques lettres capitales & cursives. Ses montans sont perpendiculairement élévés, terminés par des contours & entortillés par une queue, qui descend du sommet. Notre planche ne présente que deux lignes de cette minuscule. En voici le contenu. *Omnibus xpi* (*Christi*) *nostrique fidelibus tam futuris quam presentibus notum esse volumus qualiter nos per interventum ac petitionem fidelium nostrorum Sigefridi videlicet Mogotini archiepiscopi &c.* Ces lignes sont tirées d'un diplome original de l'Empereur Henri, donné à Goslar l'an 1066. L'écriture de la ligne initiale & des signatures est extraordinairement alongée. On peut la voir dans la (*a*) *Chronique de Godwic.*

(a) *Pag. 279.*

L'écriture minuscule des mss. toute pure étoit quelquefois employée à écrire la première ligne, le texte, les signatures & la date des diplomes d'Allemagne dès les commencemens du xe. siècle. Cette belle minuscule caroline caractérise la dernière espèce d'écriture diplomatique du second genre. Notre planche en ofre deux lignes, dont voici le contenu : *In nomine sanctę & individuę Trinitatis Chuonradus divinæ largitatis munere Rex. Noverit omnium fidelium nostrorum presentium scilicet & futurorum industria, quia vir venerabilis Salomon Constantiensis Ecclesiæ Præsul & abbas (monasterii sancti Galli.) &c.* Ceci est (*b*) le commencement d'un diplome de Conrad I. donné la première année de son règne, & daté de l'année de l'Incarnation 912. Remarquez la diphtongue *ae* exprimée par ę & *æ*. Le monograme de Conrade, en forme de croix, pouroit paroitre singulier en ce qu'il porte *Chuonrado*, au lieu de *Chuonradus*. Mais il est visible qu'on a mis l'*o* pour l'ꝰ.

Ve. Espèce.

(b) *Chronic. Godwic. p. 94.*

IV. Le gothique moderne minuscule & cursif constitue le troisième genre d'écriture diplomatique d'Allemagne. Le minuscule y parut sur la fin du xiie. siècle & le cursif vers la moitié du suivant. Voici les espèces de l'un & de l'autre caractère.

Ecritures gothiques minuscule & cursive des chartes d'Allemagne. *III.* GENRE.

Ie. Espèce.

La première est une petite cursive, tenant de la minuscule, & mêlée de capitale & d'onciale dans les initiales des mots,

avec de grandes lettres chargées de frisures & d'ornemens très-bisares. L'exemple, que nous en avons fait graver, est tiré de la (a) Chronique de Godwic. Il renferme ces paroles: *In nomine sancte & individue Trinitatis. Amen. Henricus Dei gratia Romanorum Rex & semper Augustus. Dignum est munus & consentaneum possibilibus rogatibus regiam majestatem omni tempore annuendo largissimè subvenire &c.* C'est ici le commencement d'un diplome donné l'an 1228. non par l'Empereur Henri VI. mais par Henri VII. fils de Frederic II.

(a) *Tab. pag.* 390.

IIe. Espèce.

La deuxième espèce du troisième genre est une grosse minuscule anguleuse, chargée d'abréviations & de montans élévés, bouclés, massifs, & joints à des traits fort déliés. Nous avons fait représenter deux lignes de ce gothique, tirées du *Lexicon* (b) *diplomatique* de M. Walther. Elles contiennent ces mots: *Dei gratiâ nos Albertus Dux in Brunswic presentibus recognoscimus & testamur quod censum, qui vulgariter dicitur Lotpenninge, consuetum dari de casâ....quem habuimus in feudum ab honorabili (Domina nostra abbatissa in Gandersheim.)* L'acte dont on donne le commencement est une donation faite en 1303. par Albert Duc de Brunswic. Observés ici le mauvais goût des grandes lettres & les angles des petites. On a rendu le caractère gothique hérissé de pointes, d'angles, de pans, de crochets & de traits inutiles & absurdes, faute d'y ajouter à la ligne pleine & à la ligne tranchante, celle qu'on apèle mixte, pour adoucir le passage de l'une à l'autre par un arondissement gracieux.

(b) *Planche XVIII.*

IIIe. Espèce.

Le gothique cursif le plus mauvais, dont se servoient les gens d'afaires, caractérise la dernière espèce du troisième genre. La vingt-quatrième planche du même Lexicon nous en a fourni un échantillon, qu'on lit ainsi: *Gotschalcus Rixstorp prepositus ecclesie Slesvicensis executor ad infra scripta una cum aliis infrà scriptis nostris in hac parte collegis cum clausula, Quatenus vos vel duo aut unus vestrum si & postquam infra scripte litere.* L'acte, sur lequel ce modèle a été tiré est de l'an 1462. On y voit le dépérissement total des anciens caractères, causé par la scholastique & la chicane des derniers siècles. Les écritures cursives antiques, qu'on apèle barbares, furent-elles jamais si dificiles à déchifrer?

CHAPITRE XIV.

Ecritures diplomatiques de la Grande-Bretagne : quatrième division de la troisième classe : explication de la planche LXX. *où les genres & les espèces d'écritures usités dans les actes d'Angleterre & d'Ecosse sont représentés.*

AVant le VIIe. siècle, les (*a*) Anglo-saxons faisoient leurs donations tantôt par une pique, une fleche, un baton, tantôt par un gazon, un cornet & d'autres symboles. Leurs plus anciennes chartes sont en lettres majuscules. Jusqu'au règne d'Alfrède le Grand les écritures anglo-saxones minuscule & cursive furent ordinairement employées à écrire les actes. Au fond l'écriture d'avant son règne n'étoit guère diférente de la romaine ; mais elle empruntoit beaucoup de lettres de la cursive. On en peut juger par les modèles raportés par Hickes dans sa (*b*) Grammaire Anglo-saxone. Depuis Alfrède d'autres écritures minuscules & courantes, empruntées des François, servirent souvent au même usage. Elles étoient plus élégantes, ayant été formées sur le modèle des caractères introduits par Charlemagne. Hickes (*c*) fait mention d'une charte du Roi Eadrède écrite entierement en lettres françoises. On vit au XIe. siècle des chartes écrites tout à la fois en lettres saxones & françoises. Le même auteur apèle cette écriture Anglo-normannique ou Normanno-saxone, & dit qu'elle fut introduite par les Normans. Il cite (*d*) un diplome d'Edouard le confesseur en lettres françoises, excepté les caractères répondans au *th* & au *w* saxons. L'écriture anglo-saxone & françoise se trouvent réunies dans une charte du même Prince conservée en original dans les archives de S. Denis en France. La manière d'écrire des Anglois fut négligée, & l'écriture françoise fut admise (1) dans les actes.

(a) *Hickes. Dissert. epist. p.* 79. 65. *Item t.* 2. *præfat. c.* 2.

(b) *Pag.* 168.

(c) *Grammatic. Anglosax. p.* 139.

(d) *Ibid. p.* 136.

(e) *Hist. Croyland. p.* 912.

(1) *Manus enim saxonica*, dit (*e*) Ingulphe abbé de Croyland, *ab omnibus Saxonibus & Merciis usque ad tempora Regis Alfredi, qui per gallicanos doctores omnibus literis apprimè instructus erat, in omnibus chirographis usitata, a tempore Domini dicti Regis* (*Guillelmi*) *desuetudine viluerat, & manus gal-*

QUATRIÈME DIVISION DE LA TROISIÈME CLASSE, OÙ SONT RENFERMÉES SOUS DEUX SUBDIVISIONS, LES ECRITURES DIPLOMATIQUES D'ANGLETERRE ET D'ECOSSE.

Dupain del. et Sc.

Celle-ci depuis la conquête du royaume par Guillaume Duc de Normandie prit faveur de plus en plus, & donna enfin l'exclusion à la saxone. Mais dès le règne de Henri II. les beaux caractères françois usités en Angleterre dégénerèrent en gothique, qui devint dominant au XIIIe. siècle. Alors commença à paroitre en Angleterre cette mauvaise écriture cursive, qui regna dans toute l'Europe jusqu'au XVIe.

Les plus anciennes écritures diplomatiques d'Ecosse ne remontent pas au-delà du XIe. Elles se réduisent à la minuscule françoise & gothique & à la cursive, dont nous venons de parler. Le gothique minuscule commence à se faire voir dans les chartes du Roi David I. qui monta sur le trône d'Ecosse l'an 1124. La mauvaise cursive ne commença que sous le règne du Roi Alexandre III. couroné en 1249.

Toutes ces écritures de la Grande-Bretagne sont renfermées dans la IVe. division de notre IIIe. classe. La planche LXX. qui les représente, est partagée en deux subdivisions, dont la première contient celles d'Angleterre, & la seconde celles d'Ecosse.

IVe. DIVISION. I^e. SUBDIVISION.

§. I.

Ecritures des actes d'Angleterre.

Ecriture onciale des plus anciens diplomes d'Angleterre. *I. Genre. I. Espèce.*

I. Les plus anciennes chartes d'Angleterre sont en écriture majuscule onciale, semblable à celle des plus beaux mss. Ce caractère constitue le premier genre des écritures employées dans les actes de ce royaume. Nous n'en avons fait graver qu'une espèce, dont voici l'échantillon : *In nomine Domini nostri Jesu Christi Salvatoris. Quotiens sanctis ac venerabilibus locis vestris aliquid offerre videmur, vestra vobis reddimus, non nostra largimur. Quapropter (ego Hodilredus Parens Sebbi) &c.... † Ego Sebbi Rex Eastsaxonum pro confirmatione subscripsi. Ego Oedelraedus donator subscripsi....* David Casley a fait graver (a) ce diplome en entier, sur l'autographe, renfermé dans un volume de pièces originales de la bibliothèque Cottonienne. Le savant Anglois prétend que cette pièce est d'environ l'an 670 ; parceque Sebbi, qui y souscrit, fut Roi des Saxons orientaux en 664. que l'évêque

(a) *Catalog. of the mss. p. XXIV.*

licana, quia magis legibilis & aspectui perdelectabilis, praecellebat, frequentius in dies apud omnes Anglos complacebat. Cet abbé présenta à Guillaume le Conquerant des chartes d'Edgard & des autres Rois ses successeurs écrites en anglo-saxon & en latin d'une écriture françoise.

Erenwald mourut environ l'an 670. ou 675. & que l'archevêque Wilfrid, qui a pareillement signé, étoit sur le siège d'York en 678. Odilrède y donne une terre à Hildeburge abbesse de Berking, avec une énumération de toutes ses dépendances & de ses bornes. La pièce n'est datée que du mois. Cette date est au milieu, c'est-à-dire, avant les noms des témoins. Il est rare chez les Anglois que les dates soient immédiatement à la fin des chartes. Celle qui nous sert ici de modèle porte des imprécations contre ceux qui s'oposeront à son exécution & des bénédictions pour ceux qui augmenteront la donation qu'elle renferme. On y voit quantité de signatures toujours écrites de la même main, qui a écrit la charte. Des croix précèdent une partie des noms. Cinq de ces signatures sont placées sur le dos de la pièce. Les croix sont si semblables, qu'il est clair qu'aucune n'a été faite par les soussignés; si ce n'est (*a*) peutêtre, dit Casley, qu'ils en ayent tracé tous les traits avec une plume seche. Il ajoute qu'il ne paroit pas raisonable de douter de la sincerité de ces sortes de chartes, qui sont de véritables originaux, & non de simples copies. Sa deuxième planche ofre encore deux modèles d'écriture onciale, dont l'un est tiré d'un diplome de Lothaire Roi de Kent, & l'autre d'une charte d'Aedilbalt ou Ethelbald Roi de Mercie ou des Anglois occidentaux.

(a) *Ibid. p. xv.*

Ecritures minuscules saxones & françoises des actes chez les Anglois: chartes originales de Guillaume le Conquerant sans signatures: erreur de quelques savans sur ce point de diplomatique. *IIe. Genre. Ie. Espèce.*

II. Les écritures minuscules, & minusculo-cursives saxones & françoises des chartes d'Angleterre se trouvent réunies sous le second genre de la présente subdivision. Elles sont représentées par six espèces, dont voici le détail.

La première est une belle minuscule saxone indistincte haute & serrée. Le modèle, que nous en avons fait graver d'après (*b*) Casley, contient trois lignes de la fin d'une charte de Cædwalla, Roi des Anglo-saxons occidentaux. Nous les lisons ainsi : *Anno Dominicæ Incarnationis* DCLXXX. *Ego Cædvalla Rex a prefato rogatus ępo* (*episcopo*) *hanc donationis meę cartulam scribere jussi, & absque trimoda necessitate totius xpiani* (*Christiani*) *populi.* On voit que la date de l'Incarnation étoit employée dès le VIIe. siècle par les Anglo-saxons. On suit ici le cycle Dionysien, qui anticipe d'une année sur notre ère. Remarquez la diphtongue *ae* écrite deux fois par *æ* & une fois par ę.

(b) *Ibid. planche II.*

L'écriture

II. Espèce.

L'écriture de la deuxième espèce est la minuscule cursive saxone, aiguë, distincte, un peu liée, & dont les *i* & les *l* s'étendent au-dessous de la ligne. Notre planche ofre trois modèles de cette minusculo-cursive. 1°. *Scripta* (a) *est hæc cartula anno Dominicæ Incarnationis* DCCXC. *His testibus, qui hæc consentientes subscripserunt, quorum hic nomina infra tenentur adscripta. † Ego Aethaelbearht.* Ce modèle est tiré d'une charte d'Ethelbert Roi d'Estanglie ou des Anglois orientaux. Remarquez la formule *His testibus*, dont on se servoit dès le VIIIe. siècle, pour exprimer l'énumeration des témoins. Leurs noms étoient écrits par l'écrivain de la pièce. Il formoit même le plus souvent les croix, qui tenoient lieu de signatures. Malgré cela il est dit expressément dans les chartes que les témoins les ont souscrites avec le signe de la croix. 2°. *Scripta* (b) *est haec cartula anno ab Incarnatione Domini nostri Jesu Christi* DCCLXXIII. *his testibus consentientibus, quorum nomina inferius annotata videntur. † Ego Ecgberht Rex hanc meam donationem....* On lit cette date dans une charte d'Egbert Roi de Kent ou de Cantorberi. 3°. *Scripta* (c) *est autem hujus donationis pagina anno Dominici Incarnationis* DCCC°. XLVII°. *Indict.* X^a. *† Ego Æthelvulf Rex ad confirmandam hanc donationem venerabiliter trophei signum sanctae Crucis exarabi.* Ethelvulf, qui confirme la charte, d'où ce modèle a été tiré, monta sur le trône d'Angleterre l'an 837. & épousa Judith fille de Charle le Chauve. On peut remarquer dans cette écriture cursive saxone les abréviations d'*est* & d'*autem*, *Dominici* pour *Dominicæ* & *exarabi* pour *exaravi*.

(a) *Ibid. planche III.*

(b) *Ibid. pl. II.*

(c) *Ibid. pl. III.*

IIIe. Espèce.

La troisième espèce est d'une belle écriture minuscule françoise, haute, tranchée, semblable au petit romain & mêlée de capitale rustique & anguleuse. Nous en donnons pour échantillon cette date d'un diplome de S. Edouard le Confesseur, Roi d'Angleterre : *Anno — millesimo quadragessimo quinto, haec regalis concessio atque donatio facta est, sub astipulatione Primatum, quorum nomina hic caraxata sunt.— Eaduueardus..* Ce mot *caraxata* est la même chose que *scripta*.

IVe. Espèce.

Une écriture saxone demi-cursive caractérise la quatrième espèce, dont le catalogue de la bibliothèque du Roi

II. PARTIE. Sect. IV. Chap. XIV.

d'Angleterre nous a fourni les deux exemples suivans. 1°. *Hic* (a) *sunt nomina sanctorum episcoporum & abbatum, qui praescriptum cyrographi cartulam in synodo, qui factus est æt* (*ad*) *Closeshoum, anno adventûs Domini* DCCCIII. *cum signo sanctæ* (*Crucis.*) Les solécismes dans un acte synodal ne surprendront point ceux qui savent que le clergé d'Angleterre étoit plongé dans une grande ignorance, avant que Guillaume le Conquerant y eût renouvellé les sciences & la discipline. La date de l'avénement du Seigneur doit être remarquée. 2°. *Ego* (b) *Eadredus Basileus Anglorum ceterarumque gentium in circuitu persistentium gubernator. Anno* —— DCCCCXLVIII. Cette écriture saxone mêlée de caractères françois a été prise sur une charte originale du Roi Edrède, qui devint le modèle de ses sujets en pratiquant tous les exercices de la piété, sous la conduite de S. Dunstan.

(a) *Ibid. pl.* III.

(b) *Ibid. pl.* V.

V^e. Espèce.

La cinquième espèce se diférentie par une jolie minuscule françoise, portée de Normandie en Angleterre. Nous en donnons pour modèle une charte de Guillaume le Conquerant, donnée après la description ou dénombrement qu'il fit faire de tout le royaume. Elle est gravée d'après le *Formulaire anglican* de Thomas Madox. En voici le contenu : *W. Rex Anglorum. R. Vicecomiti & omnibus ministris suis in Suthreia salutem. Sciatis quia pro salute animę meę concedo, do & sancto Petro Westmonasterii & abbati G.* VIII. *hidas de manerio Piriford, quę in dominio meo sunt infra forestam de Windlesores quietas amodo semper & liberas a scoto & ab omni mea consuetudine & censu pecunię que geld vocatur anglicè. Testibus W. episcopo Dunelmensi, & J. Tailebois. Post descriptionem totius Anglię.* On peut voir dans Spelman & du Cange la signification des mots *hida, scot, geld*, très-fréquens dans les chartes d'Angleterre. Celle-ci confirme ce que les historiens disent de Guillaume le Conquerant, savoir qu'il remettoit aux monastères tous les tributs & les droits d'amortissemens, confirmant gratuitement toutes les donations qui leur étoient faites. C'est que ce héros chrétien, l'un des plus grands Princes, qui ayent jamais porté la couronne en Occident, regardoit les monastères bien reglés comme *les* (c) *véritables forteresses de l'Etat.* La charte de donation, qui nous sert ici de modèle, n'est point signée. Thomas Madox (*d*) & Jean

(c) *Orderic. l.* 7. *p.* 655.

(d) *Formul. anglic. p.* 36. 37.

Selden(*a*) en ont publié plusieurs autres du même Roi sans signatures. Ces autographes sont plus que suffisans, pour renverser la fausse règle que quelques nouveaux diplomatistes s'éforcèrent d'établir à grands frais en 1743. » Guillaume (*b*) le Conquerant, » disoient-ils, a TOUJOURS été dans l'usage de signer les chartes » de donation, faites en faveur des églises & de les faire signer » encore par plusieurs témoins. « Ce paradoxe sera plus amplement refuté dans notre IVe. tome, où nous prouverons par une multitude de pièces, que long-tems avant Guillaume le Conquerant & sous son règne, l'usage de ne pas signer les titres, mais de nommer simplement les témoins de leur confection, étoit fréquemment suivi.

(a) *Not. ad Eadmerum p.165.*

(b) *Justif. du Mém. sur l'orig. de l'abb. de S. Vict. p. 24.*

VIe. Espèce.

La dernière espèce du second genre se distingue par des lettres minuscules, barbues, frisées, anguleuses & par des majuscules revêtues d'ornemens gothiques. Cette minuscule dégénérante est représentée dans notre planche par un modèle, dont voici la teneur : *Universis (c) sancte matris Ecclesie filiis presens scriptum visuris vel audituris. H. permissione divina Elyensis ecclesie humilis minister salutem in Domino sempiternam. Attendentes intimo circumspectionis oculo quoniam pium.* Madox qui nous a fourni ce modèle, nous aprend que l'acte dont il fait partie, fut passé l'an de notre Seigneur 1252. Notez le titre d'*humble ministre*, que prend l'évêque d'Ely, dont le nom n'est exprimé que par la lettre initiale.

(c) *Madox. Formul. anglic. tab. 2.*

Ecritures cursives diplomatiques d'Angleterre depuis le milieu du XIIe. siècle.

III. Genre.

III. Les écritures cursives gothiques des bas siècles, dont les Anglois se servirent pour écrire leurs actes constituent le troisième genre de notre première soudivision. Ce genre s'aproprie les cinq espèces suivantes.

I^e^. Espèce.

La première est chargée d'abréviations, aiguë & demi-gothique. Nous en avons fait graver un modèle, dont voici les paroles : *T. Dei (d) gratia Cantuariensis archiepiscopus, Anglorum Primas, universis sancte Dei Ecclesie fidelibus salutem. Noverint tam presentes quam futuri, quoniam molendinum de Lee, quod bone memorie Walterius Coventrensis episcopus dedit Willelmo Pistori & heredibus suis hereditabiliter tenendum pro servitio.* La charte, d'où cette écriture a été tirée, est de S. Thomas, archevêque de Cantorberi, martyrisé en 1170. pour la défense des anciens privilèges de l'église d'Angleterre, & justifié après sa mort par des miracles publics & incontestables.

(d) *Ibid. tab. 2.*

II PARTIE. Sect IV. Chap. XIV.

IIe. Espèce. L'écriture de la deuxième espèce est très-menue, pochée, & parfaitement gothique. Notre planche en ofre un modèle, qui renferme le commencement d'une pièce que nous lisons ainsi : *Eadmundus illustris Regis Anglorum filius, amicis Senescallis, Ballivis ac fidelibus suis universis ad quos presentes littere pervenerint, salutem. Dilectos nobis in Christo Priorem & monachos sancte Marie de Lancastre vobis affectu commendamus speciali vestram rogantes dilectionem, quatinus eosdem sam...* Madox fixe la date de cette écriture barbare environ au tems d'Edouard I. de la maison des Ducs de Normandie, mort en 1307.

IIIe. Espèce. La troisième espèce de cursive gothique angloise tient de la minuscule. Elle se distingue par les montans de ses lettres, qui sont renflées en forme de masses terminées par des queues fort déliées descendantes de haut en bas. La IXe. planche de Casley nous a fourni un exemple de cette écriture singulière, qui se lit ainsi : *Dwardus Dei gratia Rex Anglie, Dominus Hibernie & Dux A. — Dat. apud Ebor. quinto decimo die Martii, anno regni nostri duodecimo.* La douzième année d'Edouard III. ou IV. en comptant les anciens Rois de ce nom tombe en 1336.

IVe. Espèce. La quatrième espèce de cursive gothique se distingue par de petites lettres à queues repliées, & par des capitales hautes, étroites, armées de pointes, de traits absurdes, & de traverses doubles, triples & quadruples. Le modèle, que nous en avons fait figurer d'après David (*a*) Casley, contient ce fragment d'une charte du Roi Jean sans terre : *Johannes Dei gratia Rex Anglie, Dominus Hibernie, Dux Normannie, Aquitanie & Comes Andegavie, archiepiscopis, episcopis — nec villa nec homo distringatur facere pontes ad riparias, nisi qui ab antiquo & de jure facere debent. Nullus Vicecomes, Constabularius, Coronatores vel alii Ballivi nostri teneant placita Corone nostre — in prato quod vocatur Runingmede inter Windelesor & Stanes — anno regni nostri septimo decimo.* La date de la dix-septième année du règne de Jean revient à l'an 1215. de J. C. La charte, d'où ce modèle est tiré, semble être une des deux que ce Prince fut obligé de signer la même année ; parceque les Barons l'assiegèrent dans la tour de Londres, après s'être rendus maitres de la ville. Ces deux

(a) *Planche VIII.*

fameuſes chartes, ſavoir la *charte des libertés* & la *charte des forêts* ſervent de fondement à ce qu'on apèle les *Libertés* de la nation angloiſe.

Ve. Eſpèce.

L'écriture de la dernière eſpèce de gothique curſif eſt aiguë, anguleuſe, & preſque ſemblable à celle qu'on apèle ronde. L'exemple, que nous en donnons, eſt tiré de la ſeconde planche du *Formulaire anglican* de Thomas Madox. Voici le texte : *Omnibus Chriſti fidelibus ad quos hoc preſens ſcriptum pervenerit, Stephanus Serope armiger ſalutem. Sciatis me attornaſſe & in loco meo poſuiſſe dilectos michi in Chriſto Johannem Sto....* Cette écriture curſive gothique eſt du tems (1) d'Edouard IV. premier Roi de la maiſon d'York, qui fut couronné dans l'abbaie de Weſtminſter en 1461. Depuis ſon règne, deux nouvelles eſpèces d'écritures furent ordinairement employées dans les chartes. L'une a beaucoup de raport à celle dont on ſe ſervoit au ſiècle paſſé dans les tribunaux d'Angleterre. L'autre étoit preſque ſemblable à la curſive dont uſoient les ſecrétaires du même païs, lorſque Madox publia en 1702. ſon *Formulaire anglican* ou *recueil d'anciennes chartes*.

§. II.

Ecritures diplomatiques d'Ecoſſe.

Le Tréſor choiſi des diplomes & des monoies d'Ecoſſe, compoſé par Anderſon & publié par Ruddiman, ofre dans ſa première partie environ quarante modèles des chartes données par les Rois & les Seigneurs Ecoſſois depuis l'an 1094. juſqu'en 1412. Ces modèles parfaitement bien gravés n'ofrent point d'autres écritures que la minuſcule françoiſe & gothique avec la curſive des derniers ſiècles. Les morceaux, que nous empruntons de ce magnifique recueil, forment notre ſeconde ſoudiviſion, qui ne renferme que deux genres.

IIe. SUBDIVISION.

Ecritures minuſcules françoiſe & gothique des chartes d'Ecoſſe.

I. Sous le premier ſont compriſes les écritures minuſcules françoiſes & gothiques. Nous en avons fait repréſenter quatre eſpèces ſur notre planche LXX. En voici la deſcription.

I. Genre.
Ie. Eſpèce.

La première eſt purement françoiſe ou capétienne, regu-

(1) *De tempore (a) Regis Edwardi IV. mox a cujus ævo, (ſcilicet ſub imperio circiter Henrici VII. & VIII.) duæ, ni fallor, ſcripturæ ſpecies in chartis ferè uſurpatæ ſunt; quarum una affinis illi quæ hodie curialis, altera illi, quæ ſecretarialis dicitur.*

(a) *Madox, tab. 21. n. XVIII.*

II PARTIE. Sect. IV. Chap. XIV.

lière & mêlée de quelques lettres onciales. Nous en donnons pour échantillon le commencement & la fin d'une charte du Roi Dunecan II. qui commença à regner en Ecosse en 1094. & perdit la vie avec la couronne au bout de dix-huit mois. Notre modèle porte ceci : *Ego* (a) *Dunecanus filius Regis Malcolumb constans hereditarię Rex Scotię dedi in elemosina sancto Cuthberto & suis servitoribus Tiningeham .... Qui autem istud voluerit destruere vel ministris sancti Cuthberti aliquid indè auferre, maledictionem Dei & sancti Cuthberti & meam habeat. Amen.*

(a) *Select. diplom. Scot. thesaur. tab. IV.*

Crux Dun†ecani Regis. † Grentonis scribtoris. Eadgari†. Ace†ard. Ul†f. Malcolumb†. Her†mer. Hem†ming. Alf†ric. Teo†dbold. Vin†get. Ea†rnulf. Tous ces noms sont écrits de la même main &, les témoins n'ont fait tout au plus que les croix.

IIe. Espèce.

La deuxième espèce de minuscule est chargée d'abréviations, & commence à dégénerer, comme l'on voit dans la charte du Roi Edgar, qui nous donne ce modèle : *Eadgarus* (b) *Rex Scottorum, omnibus per regnum suum Scottis & Anglis salutem. Sciatis me ad dedicationem venisse ęcclesię sanctę Marię apud Coldingaham &c. Testibus Ælfvredo, Oter, & Thorlongo & Ælfrico pincerna, & Algaro presbytero & Osberno presbytero, & Cnut Carliolensi & Ogga & Lesing & Swein Ulfhillensi & Ligulf de Hebbanburch, & Uhtred Filaues Sune & Vinæt Hwite & Tigerne.* Cette charte est sans aucunes signatures. La simple énumération des témoins en tient lieu. Cette pièce n'est pas postérieure au 8. de Janvier 1107. ni antérieure à l'année 1098. puisque ce sont les deux termes du règne d'Edgar. Remarquez l'*e* majuscule fermé, & la forme de l'ancienne abréviation d'&.

(b) *Ibid. tab. VI.*

IIIe. Espèce.

L'écriture minuscule de la troisième espèce est petite, roide, fourchue dans la plûpart de ses montans, pleine de nouvelles abréviations, & accentuée, lorsque deux *e* se suivent. Notre planche en ofre pour modèle la charte suivante. *David* (c) *Rex Scottorum, Episcopis, Abbatibus, Comitibus, Vicecomitibus, & omnibus probis hominibus tocius terre sue salutem. Sciatis me concessisse & dedisse canonicis sancti Andree insulam de Lochlevene, ut ipsi ibi instituant ordinem canonicalem, & Keledei, qui ibidem inventi fuerint, si regulariter*

(c) *Ibid. tab. XIII.*

vivere voluerint in pace, cum eis & sub eis maneant. Et si quis illorum ad hoc resistere voluerit volo, & precipio ut ab insula ejiciatur. Testibus Roberto episcopo sancti Andree, Andrea episcopo de Katenes, Waltero cancellario, Nicholao clerico, Hugone de Morevilla, Waltero filio Alani. Apud Berwic. Ici point de signatures, ni de date de jour, & d'année. Robert évêque de S. André premier témoin de la charte mourut en 1159. Il avoit été élevé sur ce siège la même année que David I. monta sur le trône d'Ecosse, c'est-à-dire en 1124. Ce grand Prince mourut en 1153. après avoir donné des marques éclatantes de valeur dans la guerre, fondé six nouveaux évêchés en Ecosse, & après avoir fait (1) construire de nouveaux monastères & rétabli les anciens.

IVe. Espèce.

La dernière espèce de minuscule est demi-gothique, aiguë, hérissée de traits inutiles. Le modèle gravé sur notre planche d'après (a) Anderson, est tiré d'une charte de Guillaume Roi d'Ecosse depuis l'an 1165. jusqu'en 1214. Voici le commencement avec l'énumération des témoins : *Willelmus Dei gratia Rex Scottorum, omnibus fidelibus sancte matris Ecclesie filiis, maximè autem suis, Episcopis, Comitibus, Baronibus, Justitiariis &c. Testibus Hugone cancellario meo, Comite Dunecano, Ricardo de Morevilla Constabulario, Ricardo Cumin Justiciario, Willelmo de Berlai Camarario, Willelmo de Lindeseia, Willelmo de Haia. Apud Lastalrig.* Cette charte a été écrite sur le déclin du XIIe. siècle, après que Richard I. Roi d'Angleterre eut rendu la liberté à Guillaume, que Henri II. avoit fait enfermer dans le chateau de Falaise en Normandie.

(a) *Tab. XXVI.*

Ecriture cursive gothique des actes d'Ecosse.

II. GENRE. Ie. Espèce.

II. Le second genre d'écriture diplomatique d'Ecosse comprend la cursive gothique ou des bas siècles. Notre planche LXX. en ofre deux espèces, tirées du même recueil d'Anderson.

La première est pochée, confuse & des plus barbares. Une charte de Robert de Brus I. Roi d'Ecosse du nom, nous en fournit le modèle, dont voici le contenu : *Robertus Dei gracia Rex Scottorum omnibus probis hominibus tocius terre sue*

(1) Ruddiman auteur anglican des plus savans parle ainsi de David & de ses établissemens, dans sa (b) préface sur le Trésor choisi des diplomes & des monoies d'Ecosse : *Ob egregium hocce divini cultûs promovendi studium, omnesque alias Principe christiana dignas virtutes, in sanctorum numerum meritissimo, si quis mortalium, est relatus.*

(b) *Pag. 87.*

II. PARTIE. Sect. IV.

ſalutem. Sciatis nos dediſſe, conceſſiſſe &..... In cujus rei teſtimonium preſenti carte noſtre ſigillum noſtrum precipimus apponi. Teſtibus Bernardo abbate de Abirbrothock cancellario noſtro, Thoma Ranulphi Comite Moravie nepote noſtro, Jacobo de Duglas, Alexandro de Meigners & Roberto de Keth mareſcallo noſtro militibus. Apud Cambuskyneth duodecimo die Novembris, anno regni noſtri nono. La date de la 9ᵉ. année du règne de Robert, qui diſputa la couronne avec Jean Bailleuil, revient à l'an 1314. Les témoins ne ſignoient pas encore alors en Ecoſſe. Leur préſence & le ſceau ſuffiſoient pour authentiquer les actes.

IIᵉ. Eſpèce. Au ſiècle ſuivant parut une nouvelle écriture diplomatique. C'eſt ce qu'on peut vérifier par le modèle de la ſeconde eſpèce de curſive à queues recourbées vers la droite, & tirant ſur l'italique. Voici le contenu de cet échantillon : *Murdacus Dux Albanie, Comes de Fiſe & de Menteth ac regni Scocie gubernator, Univerſis ad quorum notitiam preſentes littere pervenerint.... Datum ſub teſtimonio magni ſigilli officii noſtri apud villam de Innerkethyne decimo nono die menſis Auguſti, anno Domini milleſimo quadringenteſimo viceſimo tertio & gubernacionis noſtre tertio.* Le ſeul ſceau ataché à cette charte tient lieu de ſignatures & de témoins. Murdac Stewart, Duc d'Albanie, gouverna le royaume d'Ecoſſe pendant quatre ans d'interrègne.

CHAPITRE XV.

Ecritures diplomatiques d'Eſpagne : cinquième & dernière diviſion de la troiſième claſſe des écritures latines : explication de la planche LXXI. *Concluſion : impoſſibilité de la fabrication totale des écritures curſives romaines, mérovingiennes, lombardiques, carolines, wiſigothiques, ſaxones & capétiennes.*

LEs écritures employées dans les actes d'Eſpagne ſont les minuſcules & curſives wiſigothiques, la minuſcule françoiſe, & les gothiques modernes tant minuſcules que courantes.

Elles

CINQUIÈME DIVISION DES ECRITURES DIPLOMATIQUES, CONTENANT LA MINUSCULE ET LA CURSIVE D'ESPAGNE.

V

Subrec est inrepparabil ... quorum corde ... credimus ... hoc est pactum quod ... nomina pactum fecimus ...

II

In nomine ... ego godina ... nullo quoque ... pelagius ...

2 In nomine ego diduce ... nullo ... imperio ... propria michi ... voluntate ...

Era ... M ... C ... LXXX ... prima.

III

Conuiene a ... cola ... Don Ferrando por la gracia de Dios Rey de Castella e de Tolede de Leon e de Gallicia ... en Toledo ... cola pallallen amas ... las mis cartas dize pechar ... en coto mil ... Era ... xxvj. die Aprilis

IV

Per presens scriptum tam presentibus quam futuris notum sit ac manifestum quod ego FERNANDUS Dei gratia Rex Castelle et Toleti, Legionis et Gallecie, una cum uxore mea Beatrice Regina, et cum filiis meis Alfonso, Frederico, Ferrando, et Henrico, ex assensu et beneplacito Regine domne Berengarie genitricis mee, facio cartam donationis, concessionis, confirmationis et stabilitatis Deo et Ecclesie Abulensi, et uobis Dopno Dominico eiusdem instanti Episcopo, uestrisque successoribus perpetuo et irreuocabiliter ualitura. Dono itaque uobis et concedo illud meum solare quod habeo in Areualo in parochia Sancti Saluatoris que est in suburbio eiusdem ville, ut illud iure hereditario habeatis et in eternum possideatis. Et hec mee donationis pagina rata et stabilis omni tempore perseueret. Si quis uero hanc cartam infringere seu in aliquo diminuere presumpserit, iram Dei omnipotentis plenarie incurrat, et Regie parti mille aureos in coto persoluat, et dampnum super hoc illatum restituat uobis duplicatum. Facta carta apud Legionem. Reg. exp. viij die Nouembris Era M. CC. LX. octaua.

Et ego supradictus Rex Ferrandus regnans in Castella et Toleto, Legione et Gallicia, hanc cartam quam fieri iussi manu propria roboro et confirmo.

Rodericus Toletane sedis archiepiscopus Hyspaniarum primas — Bernardus compostellane sedis archiepiscopus

Mauricius	Burgensis	Eps		
Tellius	Palentinus	Eps		
Bernardus	Secobiensis	Eps		
Lupus	Segontinus	Eps		
Gonsalus	Conchensis	Eps		
Dnicus	Abulensis	Eps		

Rodericus	Legionensis	Eps
Johes	Ouetensis	Eps
Nunius	Astoricensis	Eps
Martinus	Zamorensis	Eps
Martinus	Salamantinus	Eps
Michael	Ciuitatensis	Eps
Petrus	Cauriensis	Eps

Johes Domini Regis Cancellarius Abbas vallisoleti

SIGNUM FERRANDI REGIS CASTELLE ET TOLETI LEGIONIS ET GALLECIE

Gonsaluus Roderici maiordomus curie Regis confirmat. Lupus Didaci de faro alferiz domini Regis confirmat.

Gonsaluus Martini iussu Cancellarii scripsit

II

... dominus ... milites ... et ...

II

Preceddamus ...

III

In nomine ...

IV

Sub Xpi nomine ego ... Rocyus ... imperator ... S- Subscripsi ... Ego ...

V

... Leo ... nos ... Leo ... Fogara ...

VI

... Ffernandus ...

V^e^. DIVISION.

I. GENRE.

Elles sont comprises dans la dernière division de la troisième classe des écritures latines. Les modèles, que nous en avons fait graver sur la planche LXXI. se raportent à deux genres. Le premier s'aproprie les écritures diplomatiques minuscules, dont voici les espèces.

Ecritures minuscules wisigothiques, françoises & gothiques modernes.

I^e^. Espèce.

I. La première est wisigothique, haute, serrée, tranchée dans ses montans, mêlée de lettres cursives tremblantes, de *d* à queues brisées, d'*r* & de *t* singulièrs.

L'acte de l'élection de l'abbé Etienne faite par les moines de l'abbaie de S. Jean-Baptiste de Tabladillo nous a fourni le modèle suivant : *Sub sancte & inseparabilem Trinitatem : Patris & Filius & Spiritus sanctus, quod corde credimus hore proferimus & lingua professuri sumus : Hoc est pactum quod pepigimus nos omnes, quorum subter adnotata sunt nomina, pactum facimus Deo & tibi* (*Patri nostro Stefano abba.*) L'acte est ainsi daté : *VIII. kalendas Julias sub erâ DCCCCLXVIIII. a regnante Domino nostro Jesu Christo, & principe Adefonso in Legione.* Cette date revient à l'an 931. de l'ère chrétienne. Nous avons pris cette écriture wisigothique dans la *Bibliothèque universelle de la Polygraphie Espagnole*, composée par Don Christoval Rodriguez. Notre modèle sufit pour montrer que le style barbare & les solécismes règnent encore plus dans les anciens actes d'Espagne, que dans ceux des Etats voisins.

IIe. Espèce.

La deuxième espèce de minuscule wisigothique est petite, mêlée de lettres cursives, remplie d'abréviations, & tire sur la françoise. Notre planche en ofre deux modèles empruntés du même (a) auteur. 1e. *S. In Dei nomine ego Godina Vermuicz & filios meos Suario Osoricz & Urugunti Osoricz Deo placuit nobis pro bonu pacis & voluntas nullo quoque neque pertimescentis metu, sed propria nobis accessit voluntas, ut venderemus ad vobis Gundisalvo Vekicz & uxori vestra Exemena hereditate nostra ventura nobis de patre nostro Osorio Arias & habejacentia* (*adjacentia*) *in ipsâ villa in territorio Suasu subtus mons Benidoma .... VIIII. kalendas Martias, erâ MCXXVIIII. Gudina Vermuicz & filios meos Suario & Urugunti & uxori vestra Domina Exemena in hanc cartula manus nostras imposuimus. Qui presentes fuerunt : Arias testis. Gondesindo testis. Liovexigo testis. PELAGIUS NOTARIUS.*

(a) *Siglo XI.*

Ce contrat de vente est de l'an 1091. de J. C. Quelle barbarie dans le style ! Il y a plusieurs mots, que Christoval Rodriguez n'a pas lus & d'autres qu'il a mal rendus. Le monograme mis au commencement de l'acte donne ces sigles *PXPS*, qui se retrouvent à la tête du modèle suivant. Elles peuvent signifier *Per Christum*. 2°. *In Dei nomine Didagu Furtuniz, ideo placuit michi pro bonu pacis & volumptas nullo quoque gentis imperio nec suadentis articulo nec pertimescentis metum, sed propria michi accessit volumptas, ut vendere...... kalendas Februarias, erâ MCXXXII. Didagu Fortuniz † rovoravi (roboravi.) Pro testes : Nuno teste, Alvito teste, Godino teste, Monio teste*. Cet acte est de l'an 1094. de notre ère commune, & de l'ère d'Espagne 1132.

IIIe. Espèce. La troisième espèce de minuscule usitée dans les chartes d'Espagne est la gothique moderne. Le modèle, que nous en donnons a été dessiné d'après Don Christoval Rodriguez. Il présente le commencement & la fin d'une pièce écrite en langue vulgaire : *Connoscida cosa sea a todos quantos esta carta vīere cuemo los de Duēnnas & de Cevico viniēro ante mi Don Ferrando por la gracia de Dios Rey de Castiella & de Toledo, de Leon & de Gallizia....... O en alguna cosa pallellen amas de lo geūlas mis carcas dize pechar mien en coto mil m^{oi}. Data Vallotī Aeg. exp. XXII. die Aprilis. Era MCCLXXX. prima.* Cette date revient à l'an 1243.

Nous avons dit ailleurs que le concile de Leon tenu en 1091. ordonna qu'on se serviroit désormais des caractères françois au lieu des lettres de Tolède ou wisigothiques. Cette écriture françoise dégénerante caractérise la quatrième espèce des minuscules diplomatiques d'Espagne. Un privilège acordé à l'église cathédrale d'Avila par Ferdinand III. dit le saint, Roi de Castille, nous sert de modèle. A l'exception du sceau, nous l'avons fait graver tout entier, d'après Don Christoval Rodriguez. Ce diplome commence par le monogramme de J. C. acompagné des lettres AΩ. Le tout signifie · *CHRISTUS, PRINCIPIUM ET FINIS*. Suit le texte : *Per presens scriptum tam presentibus quam futuris notum sit ac manifestum quod ego FERRANDUS Dei gratia Rex Castelle & Toleti, Legionis & Gallicie, una cum uxore mea Beatrice Regina & cum filiis meis Alfonso Frederico, Ferrando &*

IVe. Espèce.

Henrico, ex assensu & beneplacito Regine Domine Berengarie genitricis mee, facio cartam donationis, concessionis, confirmationis & stabilitatis Deo & ecclesie Abulensi & vobis dompno Dominico ejusdem instanti episcopo vestrisque successoribus perpetuò, irrevocabiliter valituram. Dono itaque vobis & concedo illud meum solare, quod habeo in Arevalo in parochia sancti Salvatoris, que est in suburbio ejusdem ville, ut illud jure hereditario habeatis & in eternum possideatis. Et hec mee donationis pagina rata & stabilis omni tempore perseveret. Si quis verò hanc cartam infringere seu in aliquo diminuere presumpserit, iram Dei omnipotentis plenariè incurrat, & regie parti mille aureos in coto persolvat & dampnum super hoc illatum restituat vobis duplicatum. Facta carta apud Legionem regiam exp VIIII^a die Novembris, era MCCLX. octava. Et ego supradictus Rex Ferrandus regnans in Castella & Toleto, Legione & Gallicia hanc cartam, quam fieri jussi, manu ipsa roboro & confirmo.

Mauricius Burgensis episcopus confirmo.
Tellius Palentinus episcopns confirmo.
Bernaldus Segobiensis episcopus confirmo.
Lupus Seguntinus episcopus confirmo.
Gonçalvus Conchensis episcopus confirmo.
Dominicus Abulensis episcopus confirmo.
Johannes Domini Regis cancellarius, abbas Vallisoleti confirmo.
Bernaldus Compostellienfis sedis archiepiscopus confirmo.
Rodericus Legionensis episcopus confirmo.
Johannes Ovetensis episcopus confirmo.
Nunnius Astoricensis episcopus confirmo.
Martinus Çamorensis episcopus confirmo.
Martinus Salamantinus episcopus confirmo.
Michael Civitatensis episcopus confirmo.
Petrus Caucienfis episcopus confirmo.

Gonçalvs Martini Cancellarii scripsit.

Entre les deux colones de noms, on voit un double cercle, au centre duquel il y a une croix. Dans le cercle concentrique on lit en capitale gothique : *SIGNUM FERRANDI REGIS CASTELLE ET TOLETI, LEGIONI ET GALLIE*. L'écriture minuscule qu'on lit autour du cercle excentrique porte :

Lupus Didaci de Faro Alferiz Domini Regis confirmat.
Gonçalus Roderici majordomus curie Regis confirmat.

Toutes les signatures sont de la main de l'écrivain de la pièce. Les évêques & le chancelier ne se servent point du mot *subscripsi*, mais de celui de *confirmo* écrit en notes de Tiron. Ces notes sont le ɔ renversé qui signifie *con*, l'*f* couchée & l'*o* cursif. La date du diplome revient à l'an de J. C. 1230.

II. PARTIE. SECT. IV. CHAP. XV.

Cursive Wisigothique & gothique moderne employées dans les actes espagnols. IIe. GENRE.

II. Avant que le Roi Alphonse VI. eût introduit l'écriture françoise dans les royaumes de Castille & de Leon, la cursive wisigothique servoit souvent à écrire les mss. & les chartes. Le gothique cursif des bas siècles devint encore plus dominant en Espagne que dans le reste de l'Europe. Ces deux écritures cursives constituent le deuxième genre de la cinquième division, qui remplit la dernière planche de ce volume. Leurs espèces sont au nombre de six.

I^e. *Espèce.*

Les lettres wisigothiques de la première sont petites, liées & assez semblables aux cursives mérovingiennes. Le modèle, que nous en donnons, ofre ces vers :

Historias primo rerum canit ordine Clio.
Dulce melos calamis Euterpe datque secunda.
Tertia Melpomene traicos fert flendo boatus.

Tragicos.

Ces vers sur les neuf Muses se trouvent à la fin des livres des Ethymologies de S. Isidore, dans un ms. très (*a*) ancien de la bibliothèque de l'église de Tolède. On le croit écrit avant l'arrivée des Maures en Espagne l'an 712.

(a) *Terrers, Palæograph. espan. p.* 310. *n.* 5.

IIe. *Espèce.*

La deuxième espèce est wisigothique, très-menue, liée, & d'autant plus singulière qu'elle est d'un siècle où l'écriture cursive semble avoir manqué dans les autres contrées de l'Europe. Cette cursive wisigothique (*b*) est représentée par un modèle, qu'on lit ainsi : *Perscribtus est liber iste Deo auxiliante sub die* XVIIII. *kalendas Februarias, era* MCVIII. *Orate pro Vincentio presbytero scriptore, si Christum Dominum abeatis protectorem. Amen.* Cette note est tirée de la fin d'un ms. qui contient les lettres d'Elipand archevêque de Tolède, sur la fameuse question de la filiation adoptive de J. C. en tant qu'homme. La date de la transcription du ms. revient à l'an 1070. de l'Incarnation. Remarquez *abeatis* pour *habeatis*.

(b) *Ibid. n.* 2.

IIIe. *Espèce.*

Les lettres de la troisième espèce de cursive wisigothique sont longues, serrées & élégantes. L'exemple, que nous en avons fait graver, d'après la Paléographie (*c*) espagnole, est tiré d'un privilège ou diplome acordé en 1088. par le Roi Alphonse VI. & la Reine Constance au monastère de S. Servand. En voici le commencement : *In nomine Domini opificis rerum, creantis & regentis, transcendentis, circumplectentis, incircumscripti, adque invisibilis, Dei Patris*

(c) *Ibid. n.* 3.

ſcilicet & Filii & Spiritus ſancti, regnantis in eternum & ultra, cujus regnum &c. Les noms du Roi, de la Reine, des oficiers du Palais, des évêques, des témoins & du notaire ſont rangés ſur quatre colones. Parmi les oficiers ſe trouvent *Ermegildus Majordomûs Regis, Alvar Garſiaz armiger Regis, Sancius Pincerna Regis, Viacus Quoquinarius Regis.*

IVe. Eſpèce.

La quatrième eſpèce de curſive wiſigothique eſt arondie & mêlée de minuſcule françoiſe. Un diplome (a) du même Roi & de la Reine Iſabelle en faveur de Bernard archevêque de Tolède, nous a fourni quelques lignes de cette écriture. En voici le contenu : *XPS. Sub Chriſti nomine ego Adefonſus Dei gratia tocyus Iſpanię imperator, cum conſenſu .... Sub erâ MCXLI. Et noto die, qui fuit X. kalendas Julias. Ego Adefonſus Dei gratia Toletani imperii Rex quod feci, confirmo.* L'ère eſpagnole 1141. revient à l'an 1103. de la notre.

(a) *Ibid. n.* 4

Ve. Eſpèce.

La cinquième eſpèce de curſive eſt gothique, Portugaiſe, maigre & d'un mauvais goût. Don Chriſtoval Rodriguez (b) nous en a fourni un morceau, qui ſe lit ainſi : *Dom Johan plā gracia de Dios Rey de Portugal è do Algue, Avos Iuyzs da Louſada e Dunam e de Felgeiras ſaude ſabede q̄ Lco Aſom tabeham de ſos julgados nos diſſe q̄ pllō annio deſta geſta vedo utras neceſſidads el Rey o mandou por Dom Martinho Biſpo de Coinbra n̄o ſe endo hi Lco ans̄ Fogaça chaceler gyl Vaaſquez aſen era de mil e IIII. cs XXV. anōs. Martinus Colinbez̄ epetas.* Cette écriture en langue vulgaire eſt de l'an 1397.

(b) *Siglo XIV.*

Depuis le commencement du XIVe. ſiècle juſqu'à la fin du XVIe. les écritures gothiques curſives d'Eſpagne & de Portugal devinrent ſi barbares, que Don Chriſtoval Rodriguez lui-même n'a pu déchifrer la plûpart des modèles qu'il en a publiés. Celui que nous empruntons de cet auteur ofre une curſive des plus belles ; ſi on la compare à celles qui la ſuivent. Elle ſert ici de modèle à la dernière eſpèce des écritures expéditives, dont l'Eſpagne a fait uſage dans ſes actes. On la lit ainſi : *En (c) el nombre de Dios todo poderoſo Padre e Fijo e Eſpiritu ſancto q̄ ſon tres perſonas un ſolo Dios verdadero que bive e regna por ſi enpre s'in fin e de la bien aventurada virgen glorioſa.* Ceci eſt le commencement d'un privilège acordé à Don Fernandis Nunes tréſorier de la Reine:

VIe. Eſpèce.

(c) *Siglo XV.*

II. PARTIE. Sect IV. Chap XV.

Conclusion : impossibilité de la fabrication totale des écritures cursives romaines, mérovingiennes, lombardiques, carolines, saxones & wisigothiques.

en 1478. par leurs majestés catholiques Don Ferdinand v. & Isabelle de Castille.

III. Voilà enfin notre Traité des anciennes écritures complet. C'est aux antiquaires à juger si nous avons réussi à réduire toutes les latines en système exact & régulier. Les cursives romaines, franco-galliques, saxones, lombardiques, carolines, wisigothiques, capétiennes & gothiques représentées dans notre seconde & troisième classe, après avoir subi les variations causées par la vicissitude des tems, ont enfin abouti à la forme, où nous les voyons réduites aujourdui. S'imaginer que des imposteurs aient pu inventer toutes ou chacune de ces anciennes écritures nationales, & en conséquence ôter la confiance aux actes, où elles sont employées; c'est le comble de l'extravagance.

Tout titre véritable doit s'acorder avec les caractères génériques & invariables de tel ou tel siècle, de tel ou tel païs, de telle ou telle écriture. Plusieurs faussaires, qui fabriqueront des titres dans un tems de beaucoup postérieur à la date, qu'ils leur auront atribuée, s'acorderont encore moins entr'eux, qu'avec les pièces véritables. Chacun aura ses idées, chacun usera de plus ou de moins de précautions. Communément ils n'auront pas pris de modèle du tems; parcequ'ils n'en auront pas compris la nécessité. S'ils l'ont bien sentie, ils n'auront pas toujours choisi ce modèle propre au tems, aux lieux, aux circonstances, où ils s'étoient placés. Ils n'auront pas porté si loin leur atention. Du moins ne l'auront-ils pas fait à tous égards : cela étoit bien au-dessus de leur portée. Ainsi leurs productions seront reconnues par leur diférence avec les véritables. Les fausses pièces ne se soutiendront point les unes les autres. Le faux ne peut s'acorder avec le faux : cela n'apartient qu'au vrai. Nulle ressemblance entre des pièces fausses, qui ne partent pas de la même main : trop de ressemblance, si elles en sont sorties. Ces deux qualités contraires s'étendront respectivement à tout ce qui constitue ces pièces. Il ne faut donc point s'imaginer, qu'un nombre considérable de pièces fausses puisse composer soit un genre, soit une espèce d'écriture. Ce seront toutes pièces isolées : ou si quelques-unes sont de la même main; elles se manifesteront par une trop grande ressemblance, ou elles se ressembleront plus ou moins, suivant

que le faussaire aura déguisé son écriture, ou qu'il aura altéré le caractère particulier à sa main, sans changer ni de genre ni d'espèce d'écriture. Or loin que de semblables contrefactions d'écriture puissent en imposer; elles serviront à déterminer l'age de l'imposture, qui n'aura garde de quadrer avec sa date. Et quand même elle y répondroit; combien de traits forcés, retombant dans le vrai siècle du faussaire, ne contriburont-ils point à le décéler? Il n'est donc pas à craindre qu'un ou plusieurs fourbes aient pu introduire dans nos archives aucun genre, aucune espèce d'écriture de leur invention. Des faussaires isolés ou conjurés n'ont donc pu nous forger ni la cursive romaine, ni la franco-gallique, ni la lombardique, ni la saxone. Les supositions des Germons & des Hardouins à cet égard, sont de pures chimères.

Si l'on replique que du moins quelques-uns de ces imposteurs, plus adroits & plus précautionnés que les autres, auront imité quelque titre lombardique, saxon, ou mérovingien; on sera forcé de reconoitre la vérité de ces anciennes écritures, la possibilité de leur conservation & leur existence actuelle tout à la fois. Comment le faussaire auroit-il contrefait une écriture, qui n'existoit pas? Comment jugerions-nous, qu'il l'auroit contrefaite, s'il n'existoit plus aucun monument, avec lequel nous puissions la comparer? D'ailleurs les écritures romaines, mérovingiennes, lombardiques & saxones; quelques raports qu'elles aient ensemble, sont trop disparates, pour être sensées ne diférer entr'elles, que comme diférent diverses mains, qui doivent nécessairement produire des caractères dissemblables. Si l'on répond, que ces mains ont essayé séparément de forger des caractères d'imagination, & que par conséquent ils ne pouvoient pas se rencontrer; on ne fait pas atention, que nos adversaires suposent un concert entre plusieurs imposteurs. Si chaque faussaire a travaillé sans concert; leurs caractères n'auront aucune ressemblance ensemble. Par conséquent, on ne poura jamais les rapeler aux mêmes genres & aux mêmes espèces: comme il n'est pas possible de réunir sous un même genre des écritures grèques, hébraïques, latines, indiennes, persanes. Direz-vous qu'ils auront pris pour base de leur écriture celle de leur tems? Alors ils ne diféreront plus entr'eux, que comme diférentes

mains. Ont-ils choisi des modèles dans l'antiquité ? Ils cessent d'être créateurs des écritures cursives mérovingiennes, saxones, lombardiques, romaines & carolines. Le hazard auroit-il pu faire produire à cinq d'entr'eux ces cinq sortes d'écritures bien caractérisées ? Ce seroit assurément une grande merveille. Mais le comble du merveilleux ce seroit, que d'autres faussaires dans des régions fort éloignées se fussent servis des mêmes espèces d'écriture, sans avoir apris à leur école, sans avoir vu aucune de leurs pièces, sans aucun concert. Car il n'est pas question de quelques titres renfermés dans deux ou trois chartriers. Il s'agit d'un si grand nombre de monumens répandus en France, en Italie, en Espagne, en Allemagne, en Angleterre, que des milliers de faussaires, maitres des archives, des bibliothèques, des cabinets des savans, & des trésors des églises de toutes ces contrées, non-seulement depuis le XIII. & XIVe. siècle jusqu'au renouvellement des lettres, mais depuis le VIIIe. auroient à peine pu y sufire : tant est grande la multitude des chartes & des mss. où ces écritures se trouvent conservées. En un mot, elles ont ensemble trop de conformité, pour être l'ouvrage de gens, qui auroient forgé des caractères à plaisir. Elles difèrent trop entr'elles, & se partagent en trop de rameaux, pour être des productions d'une prétendue société d'hommes, qui seroient convenus d'une écriture, pour inonder l'univers de fausses chartes & de faux mss.

Mais poussons encore plus loin les hypothèses, & suposons avec le P. Hardouin que l'*impie cohorte* des XIII. & XIVe. siècles ait pu concevoir le projet d'inventer des genres & des espèces d'écritures inconues, pour mieux cacher son jeu : il ne sufisoit pas qu'un de ces *scélerats* imaginât la cursive romaine, un autre la mérovingienne, un troisième la wisigothique, un quatrième la lombardique, un cinquième la saxone, un sixième la caroline; il faloit encore que chacun d'eux s'exerçât dans son genre, & qu'il en contractât l'habitude. Ce n'est pas encore tout : chacun devoit s'ériger en maitre d'école & donner des leçons de sa nouvelle invention. Les monumens de ces écritures répandus par toute l'Europe prouvent de plus que ces pernicieuses écoles devoient être assez publiques, pour atirer des étrangers de toutes parts. Et cependant

cependant des établiſſemens ſi récens, ſi extraordinaires n'ont jamais été conſignés par écrit, il n'eſt reſté nul veſtige des édifices publics, ou même ſi l'on veut, des repaires qui cachoient ce myſtère d'iniquité, trop étendu pour demeurer inconu. Ces écoles toutefois ont dû ſubſiſter pendant pluſieurs ſiècles. Celle par exemple, qui fut deſtinée à l'écriture apelée caroline a ſubi toutes les variétés, qui répondent à la durée de trois ou quatre cens ans. Elle s'eſt même partagée en deux principales manières, l'une propre de la France, l'autre de l'Allemagne; ſans parler des extenſions de cette école en Angleterre, en Eſpagne, en Italie. Si toutes ces nations ont eu leurs écoles de caroline, & ſi elles ont fleuri pendant pluſieurs ſiècles; elles ont dû toucher au nôtre. Répandues parmi tant de nations rivales; comment ont-elles pu ſe perpétuer ſi long-tems, ſoit dans l'éclat, ſoit dans l'obſcurité, ſans qu'on en ait jamais conçu le plus leger ſoupçon? Elles ne feroient donc jamais ſorties du néant, ſi elles n'étoient nées au païs des chimères ou de la tête du P. Hardouin. Mais ne les faites durer qu'un ſiècle: il faut donc qu'on ait alors afecté de multiplier les écoles, & les manières d'écrire, pour cauſer ſi promtement autant de changemens & de révolutions dans cette écriture, que nous en remarquons aujourdui. Les mêmes objections n'ont pas moins de force contre la prétendue invention des curſives romaines, mérovingiennes, lombardiques, wiſigothiques, & ſaxones. Toutes ces prétentions heurtent également les premières notions du ſens commun. Ces abſurdités ſont trop frapantes, pour qu'on ne les abandonne pas ſans regret aux réflexions des lecteurs.



** Voyez ci-dessus pag. 630. & suiv.*

ACTES PUBLICS DE RAVENNE*

Des V. & VIe. siècles

Où l'on voit la forme observée dans les Tribunaux, quand on faisoit l'ouverture des Testamens.

1er. TESTAMENT.

Premiere Colonne existante.

1.... ET *iterùm magistratibus præsentibus*.. . o .... c .... o Johanne, Aurelio Verino, Hernilio Bono *Principalibus*. . . .

Demande de celui qui présente le testament.

2. Completam atque signatam à testibus mihi credidit commendandam. . . . .

3. Ut si signaculum & superscriptionem suam recognoscunt *singuli.*

4. *Dignentur edicere ; eam resignari præcipiatis, linum incidi, aperiri, & per ordinem* recitari faciatis, quo voluntas defuncti possit *agnosci*. . . . . . .

Réponse des Magistrats.

5. *Suscipiatur carta testamenti, quæ offertur*, & testibus præsentibus ostendatur, ut si signacula *vel superscriptiones suas recognoscunt* . . . . .

6. Suscepta (*a*) f et testibus præsentibus esset ostensa . . . . .

Reconnoissance des sceaux & des superscriptions du testament par les témoins.

7. Signaculum meum, & infra subscribsi. Cæsonius (*b*) v. d. d : manifestum est me interfuisse . . . . .

8. Et superscribtionem meam, sed & infra subscripsi. Elius Johannis. . . . . .

9. Necnon & * intrensicus subscribsi. Marcianus vir (*c*) st. d : cum *aliis* . . . . .

10. Infra subscribsi. Petrus (*d*) v. h. d : in hoc testamento interfui. In quo *agnosco*. . . . .

11. *In* hac voluntate interfui, in quâ agnosco signaculum *anuli mei*. . . . .

12 *Et super*scribtionem in hoc testamento infixum vidimus . . . . . .

13 . . . . 14 . . . .

2e. COLONE.

1. . . . ex nam in (*e*) cpo sanus, sanâ mente, integro que consilio . . . .

2. Qui subscripturi vel signaturi sunt in hâc cartulâ testamentum . . . . .

Exposé du testament.

3. *Manu* meâ subscribsi, claudi, signarique præcipi : quod testamentum *meum, si quo casu jure civili aut prætorio valere non potuerit, etiam tanquam ab intestato*,

4. Vice (*f*) codicellorum meorum valere illud volo, (*g*) hac valent, ratum *que sit*. . . .

5. *Fidei conmitto*, & quod cuique hoc testamento meo dedero, legavero, darive jussero . . . . . .

6. *Liberos esse jussero*, vel voluero (*h*) liveri liveræ væ sint totae.

2e. TESTAMENT de Colonicus Diacre.

7. . . . *Et iterum* (i) mag. *præsentibus* . . . . o Victore, Elio, Johanne, (*k*) Fl. Projecto & Melminio . . . .

8. . . . *Com*pletam atque signatam à testibus mihi credidit commendan*dam* . . . . .

Requête interlocutoire de l'exécuteur testamentaire en le présentant aux Magistrats.

9. *Competenti officio suscipi jubeatis & testibus præsentibus ostendi, ut si signacula & subscribtiones suas* recognoscunt, dignentur edicere, deinde ipsam

10. *Resignari præcipiatis, linum incidi, aperiri, & per ordinem recitari faciatis, quo defuncti voluntas possit agnosci* . . . . (*l*) trianus (*m*) q. l. Et iterum (*n*) mag. d. suscipiatur carta testamenti, *quæ offertur, præsentibus ostendatur, ut si signacula vel*

Réponse des Magistrats.

11. *Superscribtiones suas recognoscunt, dignentur* edicere. (*n*) Fl. Gaudentius (*o*) v. c. d. in hoc testamento inter*fui, agnosco signaculum & superscribtionem meam* . . .

Reconnoissance des sceaux & des signatures par les témoins.

12. *In hâc* voluntate interfuisse, in quâ agnosco signaculum anuli mei & *superscribtionem* . . . . . .

13. . . . . . . Signaculum superscribtionem meam & intrensicus subscribsi. . . . .

14. In hoc testamento . . . .

(*a*) Fiat vel *foret*. (*b*) Vir devotus dixit. (*c*) Su prascriptus dixit. (*d*) Vir honestus dixit. (*e*) Corpore. (*f*) Codicillorum. (*g*) Ac. (*h*) Liberi liberæve. (*i*) Magistratibus. (*k*) Flavio. (*l*) *Magistrianus*. (*m*) Quæstor laudabilis. (*n*) Magistratus dixerunt. *On met souvent autant de traverses dans le d, qu'il y a de personnes qui parlent.* (*o*) Flavius. (*p*) Vir clarissimus dixit.

* *Partout* intrinsicus *pour* intrinsecus.

3e. COLONNE.

1. . . . . . *Superſcribtionem* meam & infra ſubſcribſi (*p*) Q. l. & iterum (*q*) mag. d. quid de (*r*) alios teſtes cujus ſignacula vel ſuperſcribtiones in hoc teſtamento infixa vidimus ? . . . . . .

Témoins abſens.

2. (*s*) Fl. Apollinaris & (*t*) Fl. Conſtantius (*u*) vv. dd. d. conſtat Petrum & Deſiderium pariter una nobiſcum in hoc teſtamento interfuiſſe, cujus ſignacula vel *ſuperſcribtiones* . . . .

Prononcé des Juges, portant qu'ouverture ſera faite du teſtament.

3. Civitate abſentes ſunt. (*x*) Q. l. & iterum (*y*) mag. d. Quoniam de agnitis ſignaculis vel ſuperſcribtionibus teſtium reſponſio patefecit, nunc carta teſtamenti *reſignetur*, *linum incidatur*, *aperiatur*,

Elle eſt faite par les offieiers ſubalternes.

4. Et per ordinem recitetur : & inciſo lino ex (*z*) off. (*a*) recit. eſt (*b*) Fl. * Baſilio jun. v. c. Conſul. ſ. d. VII. Cal. Januariar. in ** Claſſe caſtris prætorio (*c*) Rav. Ego Colonicus (*d*) v. r. Diaconus. . . . . . .

Expoſé du Teſtament.

5. Graviter ... tedians, cogitans humanæ conditionis caſus, ne, ut (*e*) adſolit, repentinâ morte præveniar, conrogatis mihi teſtibus numero competenti ſub...teſtamentum.

6. *Feci*, idque & manu meâ olographâ ſuſcribſi & valere juſſi. Quod ſi quo caſu, jure civili aut prætorio ** hoc teſtamentum meum valere non potuerit, etiam tanquam *ab inteſtato vice codicellorum*.

7. *meorum in perpetuum* valere volo, ratamque hanc voluntatem meam eſſe jubeo : ſi qui mihi (*f*) hæredes erit, heredifve erunt, hujus ego fidei vel horum omnia conmitto, cui quod *hoc teſtamento dedero*, *legavero*, *darive juſſero*

8. *Id ut* (*g*) præſtitetur : quos quaſque liberos (*h*) libere væ eſſe juſſero, hii omnes liberi libere væ ſint totæ. Leone (*i*) jun. pp. Aug. ſ. d. prid. nonar. Novembr. Rav. apud Pompul . . . . . .

3^e. TESTAMENT de Flavius Conſtantius, teinturier public.

9. *Et iterum magiſtratibus præſentibus*, Aelio Marino Commodiano, Conſtantio (*l*) jun. Tremodio Victore. Popilio Calomnioſo & Melminio Caſſiano Principalibus, Paſcaſia (*m*) h. f. d. offero (*n*) carta teſtamenti . . . .

10. Eam ſuſcipi jubeatis, teſtibus præſentibus oſtendi, ut, ſi ſignacula vel ſuperſcribtiones ſuas recognoſcunt, dignentur edicere, eam reſignari præcipiatis. Linum *incidi*, *aperiri & per ordinem recitari faciatis*, *quo voluntas defuncti poſſit agnoſci*. .

11. . . . . . ulius Prejecticius (*n*) jun. & Fl. Projectus (*o*) mag. d. ſuſcipiatur carta teſtamenti, quæ offertur, teſtibus præſentibus oſtendatur : ut ſi ſignacula vel ſuperſcriptiones *ſuas recognoſcunt* . . . . . .

12. *Carta* teſtamenti ſuſcepta (*p*) f. & teſtibus. oſtenſa (*q*) Fl. Bonifacius (*r*) v. d. (*s*) apparitur in bpo. (*t*) d. in hoc teſtamento interfui, agnoſco ſignaculum & ſuperſcribtionem meam . . . . . . *Heraclius* . . . . *dixit*,

13. Ego in hoc teſtamento interfui, agnoſco anuli ei ſignaculum, ſuperſcribtionem meam, ſed & infra ſubſcribſi. (*u*) Fl. Probacius (*x*) v. d. apparitor ſedis (*y*) ſſ. d. in hac voluntate interfui, agnoſco . . . .

14. intrenſicus ſubſcribſi. Et iterum (*z*) mag. d. quid & *de* aliis *teſtibus*, *quorum*

(*p*) Quæſtor laudabilis. (*q*) Magiſtratus dixerunt. (*r*) Pour *de aliis teſtibus quorum* (*s*) Flavius. (*t*) Flavius. (*u*) Viri devoti dixerunt. (*x*) Quæſtor laudabilis. (*y*) Magiſtratus dixerunt. (*z*) Officio. (*a*) Recitata (*b*) Flavio Baſilio juniore viro clariſſimo conſule ſub die VII. calendarum Januariarum Les deux mots abregés *ſub die* n'ont pas été lus dans la charte de pleine ſécurité, publiée dans le ſuplément de la Diplomatique. (*c*) Ravennati. (*d*) Vir reverendus. (*e*) Adſolet. (*f*) Hæres erit hæredeſve. (*g*) Præſtetur. (*h*) Liberaſve. (*i*) Juniore perpetuo Auguſto, ſub die pridie nonarum Novembrium. Ravennæ apud Pompulium. (*l*) Juniore. (*m*) Honeſta fœmina dixit. (*n*) *Cartam*. *n*) Junior & Flavius (*o*) Magiſtratus dixerunt. (*p*) Fiat *vel* ſit. (*q*) Flavius. (*r*) Vir devotus. (*s*) Apparitor. L'abréviation ſuivante, qu'on n'eſt pas à portée d'expliquer, paroît déſigner un nom de lieu. (*t*) Dixit. (*u*) Flavius. (*x*) Vir devotus. (*y*) Supra ſcribtæ dixit. (*z*) Dixerunt.

* *A cauſe des dates qui vont ſuivre, on a lieu de croire, que ce Baſile le jeune n'eſt pas celui qui fut Conſul en* 541. *& dont le poſtconſulat eſt ſi connu en chronologie, mais du Baſile le jeune Conſul en* 480.

** *On voit encore proche de Ravenne les ruines de la célébre Abbaïe de Claſſe.* Mab. iter Ital. *Claſſe étoit le port de Ravenne, & paſſoit pour en être un fauxbourg. Il y avoit auſſi à Ravenne un ancien camp très-célébre. Jornandes ch.* 29 *remarque qu'on donnoit à cette ville outre le nom de Ravenne ceux de Claſſe & de Céſarée. On aime mieux dire, que Claſſe en étoit une région ou un quartier.*

** *On n'appoſe point ici, comme on fait dans les teſtamens dreſſés ſous Juſtinien, la clauſe des loix nouvelles ni du droit nouveau : ce qui confirme que ce teſtament eſt antérieur de plus de* 60. *ans à Baſile le jeune Conſul en* 541.

ſignacula hoc teſtamento infixa vid*imus* ? (*a*) Fl. Bonifacius, Proba*tius*, Heraclius (*b*) vvv. ddd. d. conſtat unà nobiſcum Simplicium . . . .

4e. COLONNE

1. Qui mortuus eſt Exuperium ( ) v. d. Pamonium (*d*) v. d. & Georgio (*ſic*) viro devoto, qui abſentes ſunt, in hoc teſtamento interfuiſſe, quorum ſignacula & ſuperſcribtiones recognoſcimus.

V. Suetone ſur Neron n. 17.

2. (*e*) Mag. d. quoniam de agnitis ſignaculis vel ſuperſcribtionibus teſtium reſponſio patefecit, nunc carta teſtamenti reſignetur, linum incid*atur*, aperiatur & per ordinem reci*tetur*.

3. Et inciſo lino ex (*f*) off. recit. eſt (*g*) Fl. Conſtantius (*h*) v. h. tinct. publicus, procedens ſanus, ſanâ mente, integroque conſilio cogitans conditiones humanas & (*i*) repentini caſus præſenti —

4. Bus teſtibus numero competenti in hâc cartulâ teſtamentum feci, idque ſcribendum dictavi Domitio Johanni (*k*) for. cuique ipſe litteras ignorans ſubter manu propriâ ſignum feci.

5. Quod teſtamentum meum, ſi quo caſu jure civili ſeu prætorio vel aliâ (*l*) quælibet juris ratione valere non potuerit, etiam ab inteſtato vice codicellorum meorum valere illud

6. Volo (*m*) hac valeat, ratamque hanc voluntatem meam eſſe cupio & jubeo, Paſcaſia (*n*) h. f. jugali. * Valerio (*o*) v. c. Conſul. ſ. d. III. nonar. Juniar. apud Fl. Florianum (*p*) v. l. ag. v. Severi filii ſui (*q*) v. l.

4e. TESTAMENT d'Aurelien évêque de Ravenne.

7. Et iterum (*r*) mag. præſentibus Firmano Urſo (*s*) v. l. Melminio Tranquillo (*t*) v. l. pro Johanne filio, Studentio v. l. Pompulio Severo v. l. pro Melminio Caſſiano (*u*) jun. Principalibus Seve —

8. rus (*x*) v. ſ. d. ante hoc (*y*) v. v. ſanctus ac (*z*) veneravilis Aurelianus (*u*) epiſ. ſanctæ eccleſiæ catolice Ravennatis : Dum ultimis (*b*) urgueretur, condidit cartulam ſuæ voluntatis, quam à ſe,

9. vel à teſtibus completam atque ſignatam præſentibus hiſdem teſtibus mihi credidit commendandam, (*c*) quamquæ præ manibus gero, peto (*d*) lau. vt eandem competenti

10. Officio ſuſcipi jubeatis & oſtendi, ut ſi ſignacula vel ſuperſcriptiones ſuas recognoſcunt ſinguli, abſque ſui injuriâ edicere dignentur : deinde eam reſignari præcipiatis. Linum incidi,

11. Aperiri & per ordinem recitari faciatis. quo defuncti voluntas poſſit agnoſci. Fl. Florianus (*e*) v. l. ag. v. Severi filii ſui v. l. Et iterum (*f*) mag. d. ſuſcipiatur carta teſtamenti, quæ offertur & (*g*) teſtes

12. Præſentes oſtendatur *ut carta* teſtamenti ſuſcepta (*h*) f. & teſtes præſentes oſtenſa. Probinus (*i*) v. ſ. d. conſtat me in hoc teſtamento interfuiſſe, in quo agnoſco ſignaculum anuli mei, ſuper

13. ſcriptionem, memet infra ſuſ*cribpſi* . . . . . Severus (*l*) v. ſ. d. & me certum eſt in hoc interfuiſſe teſtamento, in quo agnoſco (*m*) anuli mei ſignaculum quàm ſuperſcribtionem meam, memet infra ſuſcripſi. Amatius (*n*) v. d. d. . . . . ** que . . . . c . . . .

14 . . . *in hâc* voluntate interfuiſſe, in *q*uâ agnoſco an*uli* mei ſignaculum, (*o*) qu*àm*

(*a*) Flavius. (*b*) Viri devoti dixerunt. *Trois & trois* d *pour* viri devoti : *parce qu'ils étoient trois*. (*c*) Virum devotum. (*d*) Virum devotum. (*e*) Magiſtratus dixerunt. (*f*) Officio recitata. (*g*) Flavius. (*h*) Vir honeſtus, tinctor. (*i*) Repentinos. (*K*) Forenſi. *Ces ſortes de Notaires tiroient leur nom du Bareau. Ils étoient diſtingués des Notaires eccléſiaſtiques.* (*l*) Quâlibet. (*m*) Ac. (*n*) Honeſta fœmina. (*o*) Viro clariſſimo Conſule, ſub die nonarum Juniatum apud Flavium. (*p*) Virum laudabilem agentem vices. (*q*) Viri laudabilis. (*r*) Magiſtratibus. (*s*) Viro laudabili. (*t*) Viro laudabili (*u*) Juniore. (*x*) Vir ſacerdos dixit. (*y*) Vir venerandus. (*z*) Venerabilis. (*a*) Epiſcopus. *Obſervez dans* Catholice *un* e *ſimple pour un* æ. (*b*) Urgeretur. (*c*) Quamque. (*d*) Laudabilitatem veſtram. (*e*) Vir laudabilis agens vices Severi filii ſui viri laudabilis. (*f*) Magiſtratus dixerunt. (*g*) teſtibus præſentibus : *même ſolécíſme un peu après*. (*h*) Fiat ou ſit. (*i*) Vir ſacerdos dixit. (*l*) Vir ſacerdos dixit. (*m*) *Il devroit y avoir* tam : mais on ne ſe ſoucie pas de le mettre. (*n*) Vir devotus dixit. (*o*) *Il devroit y avoir* tam *avant* ſignaculum.

* *L'U de* Valerio *eſt plus grand, & il y a un peu d'eſpace vuide entre ce mot &* jugali.

** *Il y avoit peut être*, & me quoque cum aliis manifeſtum eſt,

*super*ſcribtionem meam, ſed & intrenſicus ſuſcribſi. Flavianus (*p*) v. d. d. mani-
feſtum eſt
1. me cum aliis viris in hâc voluntate interfuiſſe, in quâ agnoſco ſuperſcribtionem meam, anuli mei ſignaculum & infra ſuſcripſi. Conſtantius (*q*) v. d. d. in hoc teſ- 5e. COLONNE.
2. tamento & me certum eſt interfuiſſe, in quo agnoſco anuli mei ſignaculum, ſuperſcribtionem meam, & infra ſuſcribſi. Pompulius Severus (*r*) v. l. d. cum ſu-
3. praſcribtis viris in hoc teſtamento pariter interfui, in quo agnoſco anuli mei ſignaculum, ſed & intrenſicus ſubſcribſi. (*s*) Ag u. v. l. Et iterum (*t*) mag. d. quid de alio teſte cu-
4. jus ſignaculum vel ſupetſcriptionem (*u*) inprexam vidimus? Probinus & Severus (*x*) vv. ſſ. Amatius, Flavianus & Conſtantius. (*y*) vvv. ddd. ſed & Severus (*z*) v. l. d. conſtat
5. Petrum (*a*) v. d unà nobiſcum in hoc interfuiſſe teſtamento, in quo agnoſcimus anuli ejus ſignacula, ſuperſcribtionem, ſed nunc abſens eſt. (*b*) Agu & iterum mag. d.
6. Quoniam de agnitis ſignaculis vel ſuperſctibtionibus teſtium reſponſio patefecit, nunc carta teſtamenti reſignetur, linum incidatur, aperiatur, & per ordinem recitetur.
7. Et inciſo lino ex (*c*) off. recit. eſt. Cælius Aurelianus (*d*) v. v. Epiſ. ſanctæ eccleſiæ & * Catolicæ Ravennatis, cogitans caſus fragilitatis humanæ, ſanâ mente ſano-
8. que conſilio hoc teſtamentum meum Agnello (*e*) v. h. for. ſcribendum dictavi, propriâ manu ſuſcripturus cum teſtibus conrogatis numero competenti. Quod ſi jure
9. civili vel prætorio aut cujuſlibet novellæ legis (*f*) interventum forſitan valere niquiverit, ab inteſtato vice codicellorum meorum valere volo : quod cuique
10. hoc teſtamento dedero, legavero, dari væ juſſero, ſive conſtituero, id ut detur, fiat, fidei (*g*) heredes meæ conmitto, quos, quas, liberos, liberas eſſe juſſero ac voluero, 5e TESTAMENT.
11. liberi (*h*) liberique ſ..t. Te itaque ſanctam eccleſiam catolicam Ravennatem, in cnjus ſervitio crevi, heredem mihi ex (*i*) axe eſſe jubeo ac volo. ** Undecies (*l*) p. c. Baſilii (*m*) jun. v. c. ſ. d. Id. Januar.
12. (*n*) Rav. apud Melminium Andream (*o*) v c. Def. civ. Rav. & Pompulium Bonifacium (*p*) v. l. Et iterum (*q*) mag. præſentibus Melminiis, Caſſiano (*r*) v. c. Bonifacio, Theodoſio & Plauto
13. Pompulio (*s*) vv. ll. Ammonius (*t*) v. c. rg. d. dum Georgius (*u*) v. d. clm. a oloſiricoprata civ. Rav. ſuam (*x*) conderit voluntatem ſuſcribtam teſtibus at*que* ſignatam mihi eam coram ipſis.
14. . . . credidit *commendandam ;* eſt cujus . b . ce . . . & . . . . eſſe . . . am . . . ci præ manibus gero a . . . cois . . . n optimi (*y*) def. . . . electiſſimi (*z*) mag. ut eandem à com-
1. petenti officio ſuſcipi jubeatis, & teſtibus præſentibus oſtendi, ut ſi ſignacula vel ſuperſcribtiones ſuas. recognoſcunt, ſinguli edicere non morentur : tunc 6e. COLONNE.

Date de l'ouverture du Teſtament de George marchand en ſoiries.

(*p*) Vir devotus dixit. (*q*) Vir devotus dixit. (*r*) Vir laudabilis dixit. (*s*) Agens vices *ou* Auguſtalis *ou* Agnellus vir laudabilis. (*t*) Magiſtratus dixerunt. (*u*) *Impreſſam.* (*x*) Viri ſacerdotes. (*y*) Viri devoti. (*z*) Vir laudabilis, dixerunt. (*a*) Virum devotum. (*b*) *Fortè* Auguſtal*is vel* Agnellus & iterum magiſtratus dixerunt. (*c*) Officio recitata. (*d*) Vir venerandus epiſcopus. (*e*) Viro honeſto Forenſi. (*f*) *Pour* interventu. *Tout proche pour* nequiverit, niquiverit, *un peu après* væ *pour* ve. (*g*) *Pour* hæredis (*h*) Liberæque. (*i*) Aſſe. (*l*) Poſt conſulatum (*m*) Junioris, viri clariſſimi ſub die Iduum Januariarum. (*n*) Ravennæ. (*o*) Virum clariſſimum, defenſorem civitatis Ravennatis. (*p*) Virum laudabilem. (*q*) Magiſtratibus. (*r*) Viro clariſſimo. (*s*) Viris laudabilibus. (*t*) Vir clariſſimus rogatarius *ou* argentarius dixit. (*u*) Vir devotus, clamator, holoſiricoprata [*Marchand d'étoffes de ſoie*] civitatis Ravennatis. *On ne garentit pas* clamator. *Ce mot n'a que les trois premieres lettres avec une marque d'abréviation.* (*x*) *Pour* conderet. (*y*) Defenſores. *La troiſiéme pouroit être un* U (*z*) Magiſtratus.

* *Le titre de Catholique étoit ſpécialement attribué à l'Egliſe de Ravenne. V. Doni ou plutôt Gori dans ſes tables ſur cet auteur.*

** *Avant* Undecies *il y a un petit vuide ; &* l'U *d'undecies eſt plus grand.*

2. demum ipſam cartulam teſtamenti reſignati præcipiatis, linum incidi, aperiri, & per ordinem recitari faciatis, ut intrenſicus poſſit agnoſci voluntas defuncti.

3. Melminius Andreas (*a*) v. c. Def. civ. Rav. & Pompulius Bonifacius (*b*) v. l. & iterum mag. d. primitus ſuſcipiatur carta teſtamenti, quæ offertur, & teſtibus præſentibus

4. oſtendatur, ut carta teſtamenti ſuſcepta (*c*) f & teſtibus præſentibus oſtenſa. (*d*) Johannis v. c. proemptor (*e*) d. in hâc (*f*) voluntatem interfui, in quâ *agnoſco* (*g*) *anuli.*

5. Mei ſignaculum, quàm ſuperſcribtionem meam & infra ſuſctibſi. Vitalis (*h*) v. c. rg. d. & ego interfui huic huic teſtamento, in quo agnoſco (*i*) mei anuli ſignaculum, quàm

6. Superſcribtionem meam, & infra ſuſcribſi. Theodolus (*k*) v. c. oloſiricoprata d. (*l*) pleriquae & ego interfui in hâc voluntate, in quâ agnoſco anuli mei ſignaculum, ſuper

7. ſcriptionem meam Græcis litteris & infrà ſuſcribſi. Ammonius (*m*) v. c. rg. d. manifeſtiſſimæ, & ego interfui in hoc teſtamentum, in quo agnoſco mei *anuli ſignaculum*,

8. Quàm ſuperſcribtionem meam, necnon & intrenſicus ſuſcribſi. Laurentius (*n*) v. h. Gunnar. d. & ego cum ante vocatis viris interfui huic voluntati, in *quâ agnoſco anuli*

9. *mei* ſignaculum, quàm ſuperſcribtionem meam, ſed & intrenſicus ſuſcribſi. Georgius (*o*) v. c. rg. d. & me conſtat unà cum ſupradictis viris interfuiſſe huic teſtamento, in quo

10. agnoſco mei anuli ſignaculum, ſuperſcribtionem meam vetam, etiam & infra ſuſcribſi. Theodorus (*p*) v. h. rg. d. certum eſt me cum ſupraſcribtis viris interfuiſſe in hâc voluntate,

11. in quâ agnoſco anuli mei ſignaculum, quàm ſuperſcribtionem meam, quique & intrenſicus ſuſcribſi (*q*) Def. q. l. & iterum mag. d. quoniam *de agnitis* ſignaculis vel ſuperſcribti

12. onibus teſtium reſponſio patefecit, nunc carta teſtamenti reſignetur, linum incidatur, aperiatur & *per* ordinem recitetur. Et inciſo lino ex (*r*) off. recit. eſt Imp. dn Juſtiniano pp. Aug.

Date du même teſtament.

13. Anno xxv. undecies (*s*) p. c. Baſilii (*t*) Jun. v. c. ſ. d. III. nonar. Januar. Indict. quinta deci. Rav. (*u*) Providæ ſuæ diſponet arbitrium, qui (*x*) mentes ſui corporis integritate conſiſtens, voluntatis ſuæ arcana (*y*) prodederit . . . . . ægritudinem morbis mens ſolidum non poteſt habere

14. judicium. Itaqne ego Georgius (*z*) v. d. Oloſiricoprata (*a*) civ. Rav. fil. v. d. Juliani de (*b*) civ. Anthiociâ ſanam habens mentem, ſed &

7e. Colonne.

1. linguam vel ſenſum, gravi egritudine detentus agnoſcens tam in omnibus introeuntes & exeuntes ad meam viſitationem, metuens emergentes caſus humanos, timens. ne me (*c*) in —

2. ordinatom occupet mors, hoc meæ voluntatis condidi teſtamentum, (*d*) quem etiam Deusdedit (*e*) for. civ. Claſſis Rav. noto, amico quoque meo ſcribendum dictavi, in quo ſubter (*f*) poſtequàm

3. Ad ſingula, quæ juſſi ſcribſi, ab eodem (*g*) ſcribtorem mihi (*h*) relicta fuiſſent,

(*a*) Vir clariſſimus, defenſor civitatis Ravennatis. (*b*) Vit laudabilis, & iterùm magiſtratus dixerunt. (*c*) Sit *ou* fiat. (*d*) Johannes vir clariſſimus, (*e*) Dixit. (*f*) Voluntate. (*g*) *Il devroit y avoir* tam. *h*) Vir clatiſſimus rogatus dixit. (*i*) *Il devroit encore y avoir* tam (*k*) Vir clariſſimus holoſericoprata dixit. (*l*) Plerique (*m*) Vir clatiſſimus rogatus dixit : manifeſtiſſimè *tout proche* teſtamento. (*n*) Vir honeſtus gunnarum *ou* gunnarius dixit. *Etoit il marchand de peliſſes, ou plutôt artificier de machines de guerre ?* (*o*) Vir clariſſimus rogatus dixit. (*p*) Vir honeſtus rogatus dixit. (*q*) Defenſor, quæſtor laudabilis & iterum magiſtratus dixerunt. (*r*) Officio recitata eſt, imperante Domino Juſtiniano perpetuo Auguſto, (*s*) Poſt conſulatum Baſilii, (*t*) junioris, viri clariſſimi, ſub die III. nonarum Januariarum, indictione quinta decima, Ravennæ. (*u*) Providè ſibi. (*x*) Mentis. [*y*] Providerit. [*z*] Vir devotus holoſericoprata. [*a*] Civitatis Ravennatis filius viri devoti. [*b*] De civitate Anthiochiâ. *Un peu plus bas* tam in omnibus, *peutêtre pour* tamen omnes. [*c*] Inordinatum. [*d*] Quod. [*e*] Forenſi civitatis claſſis Ravennatis. [*f*] Poſteaquàm ſingula, quæ juſſi ſcribi. [*g*] Scriptore. [*h*] relecta,

diligenter (*i*) intellegens. faciente nequiſſimâ egritudine podagræ, quia ſuſcribere non potui, ſignum tamen
4. beatæ crucis, ut potui, coràm teſtibus inpreſſi, teſtium quoque rogatorum numero competenti, ad hanc tantùm (*k*) cauſa, ſcientium quur venirent uno tempore, & uno eque in loco, ſub meo —
5. rum viſione conſpectuum ſuſcribtionibus ſignaculiſque firmavi, (*l*) quem claudi ſignarique (*m*) præcipi & valere juſſi: quod teſtamentum meum, ſi quo caſu jure civili ſeu prætorio vel novel —
6. larum legum aut nuper datarum, vel aliâ quâlibet juris ratione valere (*n*) niquiverit, etiam ab inteſtato vice (*o*) codicellorum meorum valere volo (*p*) hac jubeo, præmiſſo in omnibus capitu
7. generari. quam ratam firmam ſtabilemque (*q*) ac voluntatem meam (*r*) in perpetuo in omnibus eſſe præcipio, quiſquis mihi (*s*) heredes. erit heredifve erunt, ego eorum omnia fidei comitto,
8. quod cuique hoc teſtamentum meum dedero, legavero, darive juſſero, fieri mandavero (*t*) fideivæ conmiſero, ut id, ut detur, fiat, (*u*) præſtitur, fidei heredum meorum conmitto:
9. quoſcunque autem liberos eſſe juſſero vel voluero, hii liberi ſint toti, fiantque; ſi quos codicellos in cartâ, membranâ, (*x*) aliâvæ quâ materiâ conſcribturus reliquero, ſatis firmi
10. (*y*) ſtabiliſque ſint totæ, eoſque perpetuam optinere deſidero & de legibus firmitatem. Te itaque ſanctam catholicam matrem (*z*) Rav. ecclefiam, in quâ (*a*) omnes populus Criſtianus exorat,
11. remedia peccatorum in decem unciis ſubſtantiæ meæ heredem conſtituo.
12. (*b*) FL. AURELIANUS VIR GL. EL. O. ET IT. PETRUS TAURINUS ET (*c*) JOHANNIS D. QUÆ LECTA SUNT, GESTA — 8e. COLONNE.
13. SUSCIPIANT: QUID AUTEM ALIUD ADSTANTES DEFENSORES FIERI DESIDERANT?
1. DOMESTICUS PRIMICERIUS NOTARIORUM ET THOMAS SECUNDOCIRIUS IDEM NOTARIORUM, UNA CUM CYPRIANO ET THOMATE DEFENSORIBUS ECCLESIÆ SANCTÆ CATHOLICÆ RAVENNATIS
2. PER UNUM EX SE THOMATEM SECUNDOCIRIUM (*d*) D. GRATIAS AGIMUS GLORIOSÆ POTESTATI QUIA PETITIONEM NOSTRAM AD EFFECTUM CONGRUUM PER-
3. DUXISTIS: NUNC PETIMUS, UT EX HIS QUÆ ACTA SUNT GESTA NOBIS EDI PROPITII CENSEATIS.
4. (*e*) FL. MARIANUS, MICHAELIUS, GABRIHELIUS, PETRUS, JOHANNIS, NARSES, AURELIANUS, LIMENIUS, STEFANUS, AURELIANUS VIR (*f*) GL. E. ET O. ET IT. PETRUS, TAURINUS, JOHANNES (*g*) D. GESTA
5. VOBIS LEX, HIS, QUÆ ACTA SUNT, COMPETENS; EX MORE EDERE CURAVIT OFFICIUM.

(*h*) Fl. Severus Except. (1) Probonilo prærogativarum edas.

EDANTUR.

[*i*] Intelligens. [*k*] Cauſam. *Plus bas* uno æquê in loco *pour* unum æquè in locum. *On peut auſſi lire* undequaque *pour* undique. [*l*] Quod. [*m*] Præcepi. [*n*] Nequiverit. [*o*] Codicillorum. [*p*] Ac. [*q*] Hanc. [*r*] In perpetuum. [*s*] Hæres erit, hæredeſve erunt. *Un peu après* teſtamentum meum *pour.* teſtamento meo. [*t*] Fideive. [*u*] Præſtetur. [*x*] Aliâve. [*y*] Stabileſque ſint toti. [*z*] Ravennatem. [*a*] Omnis. [*b*] Flavius Aurelianus virglorioſiſſimus, electiſſimus & optimus, & iterum. [*c*] Johannes, dixerunt. [*d*] Dixerunt. [*e*] Flavius. [*f*] Glorioſiſſimus, electiſſimus & optimus, & iterum *ou* item. [*g*] Dixerunt. [*h*] Flavius Severus exceptor. (1) On peut lire: *Probo Nilo* ou *pro Bonilo*.

FIN DU III. TOME.

FAUTES A CORRIGER.

PAge 17. *ligne* 29. eſt, *liſez* ſont.
P. 32. *l*. 10. écrie, *liſez* écrite.
P. 41. *l*. 26 de, *liſez* du Virgile.
P. 43. *l*. 4. magnique, *liſez* magnifique.
P. 46. *l*. 18. *de la note*, quelques uns, *liſez* quelques unes.
P. 57. *note* 2. *l*. 7. ex elegantur, *liſez* & eleganter.
P. 117. *l* 11. de formée, *liſez* de forme.
P. 135. *l*. 1. ſeconde, *liſez* première.
P. 136. *l*. 18. vaudroit, *liſez* voudroit.
P. 148. *l*. 7. *note*, quorum, *liſez* quarum.
P. 169. *l*. 22. *de la note*, manche, *liſez* Dimanche.
P. 194. *dernière ligne de la note*, les a jugées *liſez* les a-t-il jugées.
P. 210. *l*. 27. la de *liſez* de la.
P. 222. *l*. 2. quelle, *liſez* que telle.
P. 227. *l*. 18. l'exemque, *liſez* l'exemple.
P. 254. *l*. 22. crique, *liſez* critique.
P. 320. *l*. 8. & vi. *liſez* & xvi.
P. 350. *l*. 3. v. *liſez* vi.
P. 364. *note*, *l*. *penult*. à droite par, *liſez* à droite liés par.
P. 412. *l*. 30. atribué Rufin, *liſez* atribué à Rufin.
P. 426. *l*. 24. *de la note*, ou pu, *liſez* ont pu.
P. 440. *note* *l*. 4. quraum, *liſez* quarum.
P. 475. *l*. 32. déplaclé, *liſez* déplacé.
P. 483. *dans la note effacez :* ces deux lettres φ F indiquent les métaphraſes grecques & latines.
P. 520. *l*. 25. rare, *liſez* race.
P. 527. *l*. 27. elle plus, *liſez* elle n'eſt plus.
P. 553. *l*. 37. *de la note*, qui, *liſez* qu'il.
P. 597. *l*. 7. *liſez :* le ſigne primitif eſt l'E privé de ſes deux traverſes ſupérieures conjoint avec l'R grecque auxiliaire, qui porte le T ſigne ſubalterne dans ſa queue.



